



Instituer la féminité pour l'Âge galant. La publication des catégories de genre à la naissance de l'absolutisme

Sacha Grangean

► To cite this version:

Sacha Grangean. Instituer la féminité pour l'Âge galant. La publication des catégories de genre à la naissance de l'absolutisme. Littératures. Ecole normale supérieure de lyon - ENS LYON, 2023. Français. NNT : 2023ENSL0088 . tel-04337063

HAL Id: tel-04337063

<https://theses.hal.science/tel-04337063v1>

Submitted on 12 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

en vue de l'obtention du grade de Docteur, délivré par
l'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

École Doctorale N° 484
3LA – Lettres, Langues, Linguistique & Arts

Discipline : Littérature française

Soutenue publiquement le 22/11/2023, par :

Sacha GRANGEAN

Instituer la féminité pour l'Âge galant **La publication des catégories de genre à la naissance de** **l'absolutisme**

Devant le jury composé de :

ABRAMOVICI, Jean-Christophe
BRANCHER, Dominique
BURY, Emmanuel
MOREAU, Isabelle
POMA, Roberto
WORTH-STYLIANOU, Valérie

Professeur des universités
Professeure
Professeur des universités
Maîtresse de conférences – HDR
Professeur des universités
Professeure

Sorbonne Université
University of Basel
Sorbonne Université
ENS de Lyon
Université Paris-Est Créteil
University of Oxford

Examineur
Examinatrice
Rapporteur
Directrice de thèse
Examineur
Rapporteure

Résumé de la thèse en français

La thèse commence par une introduction et un parcours méthodologique. En repartant des travaux d'Alain Viala sur la galanterie française, il s'agit de faire le constat préalable d'une victoire manifeste de la pudeur au tournant des XVI^e et XVII^e siècles. L'hypothèse est que le renouveau des corpus anatomiques à la Renaissance s'accompagne de nouvelles représentations-injonctions genrées dans l'espace public en plein essor. Alors que les guerres de Religion ont ébranlé la mainmise de l'Église sur la société, de nouvelles institutions métalittéraires se mettent en place autour de l'État pour assurer la stabilité du pouvoir. Ces institutions organisent leur ascendant lors de querelles littéraires qui engagent avec elles des modifications des contenus genrés. La thèse entend ainsi utiliser l'apport des études de genre pour mener une analyse systématique de ces querelles, qui rendent publiques les nouvelles normes comportementales liées au genre, au sexe et à la sexualité. Les outils méthodologiques employés combinent l'approche de Judith Butler quant à la performance de genre, les outils d'analyse de l'espace public mis au point par Alain Viala et Christian Jouhaud et l'héritage foucauldien de la biopolitique. Le parcours méthodologique s'achève par un état de l'art dans lequel est surtout affirmée la volonté de prolonger les travaux d'Elsa Dorlin et Dominique Brancher, avant de rejeter la méthode de Thomas Laqueur.

Après le parcours méthodologique, commence la première partie de la thèse : « Pour un réexamen des publications liées au corps ». Elle est constituée de trois chapitres. Dans le premier chapitre, « L'essor des publications gynécologiques à l'aube du XVII^e siècle », il s'agit de montrer comment l'institution de la féminité a été élaborée à partir de traités médicaux antiques (Hippocrate, Aristote, Galien, etc.) et révisée par les anatomistes du XVI^e siècle (Vésale, Colombo, Fallope, Paré, etc.). Ce premier chapitre constitue le socle théorique préalable à partir duquel il est par la suite possible d'observer l'évolution des contenus associés à la catégorie de genre féminine. Dans le deuxième chapitre, « Le personnel gynécologique et la nouvelle cour des Bourbons », la méthode sociopoétique est appliquée aux traités médicaux du personnel soignant qui entoure directement les grandes dames du royaume au moment de la prise de pouvoir d'Henri IV (Jean Liébault, Du Laurens, les Guillemeau, Louise Bourgeois). Le troisième chapitre, « Un autre trouble dans les catégories de genre au XVII^e siècle », réenvisage le procès de l'hermaphrodite de Rouen, déjà étudié par Foucault, dans la perspective de l'histoire des querelles, en la reliant à la sociabilité médicale identifiée dans les chapitres précédents.

La deuxième partie de la thèse, « Biais libertins dans la galanterie française », explique comment cette « querelle des hermaphrodites » se prolonge dans l'espace public, au moment où l'État désigne des responsables aux troubles du royaume. Le premier chapitre, « L'obscénisation des sexualités alternatives », montre comment, dans l'objectif d'imposer l'ordre et d'éviter une nouvelle guerre civile, la monarchie met en place l'accusation « d'atteinte à l'honnêteté publique ». Ce faisant, elle définit de manière sous-jacente une biopolitique restreignant les usages « normaux » des corps, des sexes et des comportements genrés. Les « hermaphrodites », « sorcières » et « libertins » sont les premiers à être obscénisés par la nouvelle politique institutionnelle répressive, qui atteint son paroxysme au moment du procès du *Parnasse satyrique*. Le deuxième chapitre « Fiction libertine, intrusion des sexualités dans la sphère publique » est constitué d'explications de textes issus du corpus libertin. Elle montre comment la publication de récits subversifs, même fictifs, met en danger l'État monarchique patriarcal. C'est également l'occasion de révéler comment le genre pastoral précieux reprend en fait des topiques libertines, qu'il généralise dans le domaine étendu de la séduction galante. Le troisième chapitre « Repenser la galanterie des origines », repart de la querelle des Alphabets de 1617 pour montrer les liens qui unissent la littérature médicale, libertine et mondaine autour de la question du rôle social des femmes dans l'espace public. Enfin, le quatrième chapitre, « Essentialiser la civilité féminine », établit la convergence des enjeux de la nouvelle civilité avec ceux de la dévotion hypocrite et du libertinage après le procès de Théophile de Viau.

Mots clés : anatomie, biopolitique, censure, civilité, féminité, femmes, galanterie, genre, gynécologie, hermaphrodites, honnêteté, institutions, libertin, libertinage, médecine, normes, obscénisation, politesse, préciosité, public, publication, pudeur, querelles, représentations, sages-femmes, séduction, sexe, sexualité, sociopoétique.

Abstract

Establishing Femininity for the Age of Gallantry: the Publication of Gender Categories at the Birth of Absolutism

The thesis begins with an introduction and a methodological overview. Building upon the work of Alain Viala on French gallantry, it first acknowledges the clear victory of modesty at the turn of the 16th and 17th centuries. The hypothesis suggests that the resurgence of anatomical corpuses during the Renaissance was accompanied by new gendered representations and directives in the burgeoning public space. As the religious wars challenged the Church's grip on society, new meta-literary institutions formed around the State to ensure stability of power. These institutions asserted their influence during literary disputes, which instigated changes in gendered content. The thesis aims to utilize the contributions of gender studies for a systematic analysis of these disputes, exposing the new behavioral norms associated with gender, sex, and sexuality. The methodological tools employed combine Judith Butler's approach to gender performance, Alain Viala and Christian Jouhaud's tools for analyzing the public space, and the Foucauldian legacy of biopolitics. The methodological overview concludes with a literature review primarily affirming the intention to build upon the works of Elsa Dorlin and Dominique Brancher, before dismissing Thomas Laqueur's method.

Following the methodological section is the thesis' first part: "Re-examining Body-Related Publications." This consists of three chapters. In the first chapter, "The Rise of Gynecological Publications at the Dawn of the 17th Century," the study clarifies how the institution of femininity was established from ancient medical treatises (Hippocrates, Aristotle, Galen, etc.) and revised by 16th century anatomists (Vesalius, Colombo, Fallopius, Paré, etc.). This chapter lays the theoretical groundwork for subsequent observations on content evolution associated with the female gender category. In the second chapter, "Gynecological Personnel and the New Bourbon Court," the socio-poetic method is applied to medical treatises by healthcare workers directly associated with the kingdom's leading ladies during the ascent of Henry IV (Jean Liébault, Du Laurens, the Guillemeaus, Louise Bourgeois). The third chapter, "Another Trouble in 17th Century Gender Categories," revisits the trial of the Rouen hermaphrodite, previously studied by Foucault, connecting it with the medical sociability identified in the preceding chapters.

The second part of the thesis, "Libertine Biases in French Gallantry," elaborates on how the "hermaphrodite dispute" extended into the public domain when the State identified culprits

for the kingdom's unrest. The first chapter, "The Obscenification of Alternative Sexualities," shows how the monarchy, aiming to establish order and prevent another civil war, introduced the charge of "compromising public decency." In doing so, it subtly outlined a biopolitics that limited "normal" uses of bodies, sexes, and gendered behaviors. The "hermaphrodites," "witches," and "libertines" were first targeted by this repressive institutional policy, peaking during the trial of the *Parnasse satyrique*. The second chapter, "Libertine Fiction, Intrusion of Sexualities into the Public Sphere," comprises analyses of texts from the libertine corpus, highlighting how the publishing of even fictional subversive narratives threatened the patriarchal monarchical state. It also reveals how the precious pastoral genre actually draws from libertine topics, extending them into the broader realm of gallant seduction. The third chapter, "Rethinking the Origins of Gallantry," revisits the 1617 Alphabet dispute to highlight the links between medical, libertine, and worldly literature concerning the social role of women in public space. Finally, the fourth chapter, "Essentializing Female Civility," establishes the alignment of the new civility's challenges with the hypocritical devotion and libertinism following Théophile de Viau's trial.

Keywords: anatomy, biopolitics, censorship, civility, disputes, femininity, gallantry, gender, gynecology, hermaphrodites, honesty, institutions, libertine, libertinism, medicine, midwives, modesty, obscenization, politeness, preciousness, public, publication, representations, seduction, sex, sexuality, sociopoetics, standards.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude envers Isabelle Moreau, qui, dès nos premiers échanges en 2017, a cru en mon potentiel et en ce projet de thèse. C'est grâce à son écoute attentive et exigeante, à son soutien dans les moments de doute, à ses remarques toujours bienveillantes lorsque je ne parvenais pas à établir tous ces liens qu'il me fallait pourtant établir, qu'il m'a été possible de venir à bout de ce travail. Ces années sous sa direction ont été pour moi la meilleure formation à la recherche que je pouvais espérer.

Je tiens également à remercier celles et ceux qui m'ont aidé, pour mes grands débuts dans le monde universitaire, à mettre en place ce projet, à commencer par Nicolas Laurent et Michèle Rosellini. C'est grâce à leurs conseils amicaux, ainsi qu'au soutien d'Éric Bordas, qu'il m'a été possible de mener à bien ces années de thèse à l'École normale supérieure de Lyon.

Je souhaite aussi saluer toutes les personnes que j'ai rencontrées depuis et qui ont su, parfois à distance pendant la pandémie, me prodiguer tant de conseils précieux. Merci à Évelyne Berriot-Salvadore, à Marie-Frédérique Pellegrin, à Marianne Closson et à toute l'équipe de la SIÉFAR pour ces conversations fructueuses. Merci à mes nombreux collègues de l'ENS, de Rennes 2 et de l'UVSQ pour leur soutien et leurs suggestions. À Michel Jourde, Justine Mangeant, Claire Deslauriers, Matthias Soubise, Blanche Gramusset, Emmanuel Buron, François Trémoières, Frank Wagner, Arthur Houplain, Marion Bailly, Anna Rolland, Mathilde Bombart, Jean-Marc Civardi, Caroline Mogenet et Agnès Parmentier. Et en particulier merci à Grégoire Holtz pour sa réaction chaleureuse à l'annonce de ma future paternité.

Je suis par ailleurs reconnaissant envers celles qui, dans un autre contexte, m'ont permis d'être aujourd'hui plus éveillé aux enjeux féministes : merci à Anne Grand d'Esnon et aux Salopettes, à Nox, à Laurine Thizy, et à toutes celles qui, lisant ces lignes, savent qu'elles m'ont rendu un peu meilleur. Merci à Aïchatou Torrejon-Ouane qui m'a offert tant d'encouragements et de cafés. Merci aux bibliothécaires anonymes, qui n'ont presque jamais eu l'air ennuyées de mes questions. Merci à Maya, la sage-femme qui nous a fait (ré)entendre les battements et a mis fin à cette terrible angoisse.

Mes pensées se tournent enfin vers ma famille. Je remercie mes parents, mes grands-parents, Véro, mon frère, mes amies et mes amis pour leur soutien indéfectible. Merci à mon vieux Bouvard, d'avoir surveillé la période de rédaction tout en me lisant des contrepèteries. Merci à Ollie d'avoir chaque jour fait la sieste sur mes pieds, me clouant ainsi à mon bureau. Et le plus grand merci est réservé à Emika, pour tout son amour et pour notre petite Maya, qui a si sagement attendu la fin de cette thèse pour venir au monde.

Liste des abréviations

BnF	Bibliothèque nationale de France
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNRTL	Centre national de ressources textuelles et lexicales
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
GRIHL	Groupe de recherche interdisciplinaires sur l’histoire du littéraire
IHRIM	Institut d’histoire des représentations et des idées dans les modernités
NRF	<i>La Nouvelle Revue française</i>
PUF	Presses Universitaires de France
SIÉFAR	Société internationale pour l’étude des femmes de l’Ancien Régime
TLFi	<i>Le Trésor de la langue française informatisé</i>

Notes sur la graphie, l’accentuation et la ponctuation

Dans le cas où une édition moderne des œuvres est citée, aucune modification n’a été apportée aux textes.

Dans le cas contraire où les citations sont directement celles des éditions originales voire des manuscrits, nous avons procédé à la toilette des textes, en modernisant l’orthographe ainsi que la ponctuation, lorsque celles-ci s’avéraient trop contraires aux règles de compréhension et de syntaxe modernes. Le *j* a été distingué du *i*, le *v* du *u*, les abréviations ont été résolues. Les accentuations ont été intégralement modernisées.

Les majuscules de certains substantifs ont été supprimées lorsque l’usage ne le justifiait pas (par exemple *amour* pour *Amour* lorsque cela ne référerait pas à une divinité ailée). Les esperluettes ont été laissées telles quelles lorsque cela ne gênait pas le sens. Les noms propres ont été modernisés lorsqu’une orthographe plus commune existait. Leur graphie a été choisie conformément à la forme internationale indiquée par le catalogue général de la BnF (par exemple « Poullain » plutôt que « Poulain », pourtant souvent préférée par les spécialistes).

Si certaines orthographes n’ont pas été corrigées, cela relève d’un choix justifié par le souci, toujours prioritaire, de cohérence au sein d’un même texte. Cela peut être le cas pour un nom de remède, ou pour une hésitation entre masculin et féminin d’une œuvre à l’autre (*la* ou *le* clitoris, un *hermaphrodit* ou un/une *hermaphrodite*).

Ce que les historiens disent au désavantage des femmes fait plus d'impression sur l'esprit que les discours des orateurs. Comme ils semblent ne rien avancer d'eux-mêmes, leur témoignage est moins suspect ; outre qu'il est conforme à ce dont on est déjà persuadé ; rapportant que les femmes étaient autrefois ce qu'on croit qu'elles sont à présent. Mais toute l'autorité qu'ils ont sur les esprits n'est que l'effet d'un préjugé assez commun à l'égard de l'antiquité, qu'on se représente sous l'image d'un vénérable vieillard, qui ayant beaucoup de sagesse et d'expérience n'est pas capable d'être trompé ni de rien dire que de vrai.

Cependant, les Anciens n'étaient pas moins hommes que nous, ni moins sujets à l'erreur ; et l'on ne doit pas plutôt se rendre à présent à leurs opinions, qu'on aurait fait de leur temps. On considérait autrefois les femmes, comme l'on fait aujourd'hui, et avec aussi peu de raison. Ainsi tout ce qu'en ont dit les hommes doit être suspect, parce qu'ils sont juges et parties : et lorsque quelqu'un rapporte contre elles le sentiment de mille auteurs, cette histoire ne doit être considérée que comme une tradition de préjugés, et d'erreurs.

François Poullain de La Barre, *De l'égalité des deux sexes*, 1673.

J'étais née, moi, pour être sage, et je la suis devenue sitôt qu'on m'a permis d'user de ma raison. Mais dans l'âge des illusions, de l'inexpérience et des besoins, où les séducteurs nous assiègent pendant que la misère nous poignarde, que peut opposer une enfant à tant d'ennemis rassemblés ? Tel nous juge ici sévèrement, qui, peut-être, en sa vie a perdu dix infortunées ! [...] Hommes plus qu'ingrats, qui flétrissez par le mépris les jouets de vos passions, vos victimes ! c'est vous qu'il faut punir des erreurs de notre jeunesse ; vous et vos magistrats, si vains du droit de nous juger, et qui nous laissent enlever, par leur coupable négligence, tout honnête moyen de subsister. [...] Dans les rangs mêmes les plus élevés, les femmes n'obtiennent de vous qu'une considération dérisoire ; leurrées de respects apparents, dans une servitude réelle ; traitées en mineures pour nos biens, punies en majeures pour nos fautes ! Ah ! sous tous les aspects, votre conduite avec nous fait horreur ou pitié !

Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro* (III, 16), 1784.

Introduction

Le constat du changement : hommage à Alain Viala

Lorsqu'il entreprend la rédaction de sa thèse d'État au début des années 1970¹, Alain Viala adopte pour point de départ un constat simple : celui d'un changement radical dans les représentations littéraires, quelque part entre la fin de la Renaissance et la période louis-quatorzienne. Ce constat, il l'explique par un renouvellement sans précédent du « champ littéraire » – terme qu'il emprunte à Pierre Bourdieu, dont il prolonge l'appareil théorique – au moment où de nouvelles formes de publications bouleversent radicalement les pratiques de lecture. Pionnière dans le champ de la sociopoétique, la thèse de Viala, publiée dans la collection « Le sens commun » (dirigée par Bourdieu lui-même) sous le nom de *Naissance de l'écrivain*, met ainsi l'accent sur la fulgurante densification des acteurs de la vie littéraire française au tournant du XVII^e siècle. Elle interroge, surtout, le changement majeur survenu dans la pratique des institutions régissant l'espace public, ainsi que l'affirmation du pouvoir monarchique qui s'arroge progressivement un droit exclusif dans l'arbitrage des querelles littéraires.

Alain Viala n'a lui-même jamais cessé de faire évoluer cette première enquête, initiée dès les prémices de sa carrière, et menée jusqu'à son dernier ouvrage sur la galanterie française publié en 2019². De *La Naissance de l'écrivain* jusqu'à sa dernière publication, *La Galanterie* (d'ailleurs son deuxième livre consacré au sujet³), Viala a su montrer comment, en plein XVII^e siècle, l'institution littéraire officielle par excellence – l'Académie française – a rapidement déconsidéré l'érudition humaniste (y compris parmi ses doctes Immortels) au profit d'un nouveau courant mondain, dont il s'agit pour les académiciens, dès le tournant des années 1640, de policer tant la langue que les manières. L'Académie française, quoiqu'officiellement assujettie au conformisme religieux et aux grandes idéologies politiques qui sous-tendent la monarchie en voie d'absolutisation, se mêle alors de l'espace public dans sa réalité la plus triviale. En plus de son rôle officiel d'arbitre dans les querelles littéraires, elle s'arroge en fait surtout le droit d'organiser, dans le domaine de la conversation galante, le cadre des rencontres discursivement admissibles entre les femmes et les hommes de la période.

¹ A. Viala, *La naissance des institutions de la vie littéraire en France au XVII^e siècle (1643-1665)*, Thèse d'État, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris, France, 1983.

² A. Viala, *La Galanterie. Une mythologie française*, Paris, Seuil, coll. « La Couleur des idées », 2019.

³ A. Viala, *La France galante. Essai historique sur une catégorie culturelle, de ses origines jusqu'à la Révolution*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Les Littéraires », 2008.

Le premier sans doute, Alain Viala semble avoir eu l'intuition du lien – *a priori* indirect – entre la « naissance de l'écrivain », la progression des académismes et l'émergence de la galanterie. Le premier également, il a su interroger la galanterie française dans ses fondements sociologiques et littéraires, révélant l'accroissement sans précédent de l'influence du champ littéraire sur l'espace public et les comportements amoureux du XVII^e siècle. Plus encore, dans *La France galante*⁴, Viala a pu mettre en lumière les plus que probables hypocrisies d'un système tout entièrement fondé sur la stigmatisation de la sexualité féminine. Grâce à lui, il est désormais possible d'aller encore un peu plus loin dans cette enquête et d'envisager les liens que peuvent avoir eu toutes ces évolutions sociales avec les très nombreuses injonctions à la féminité qui parsèment le champ littéraire pré-galant.

1. La victoire manifeste de la pudeur

Ainsi, si l'on s'intéresse aujourd'hui, à la manière d'Alain Viala dans sa thèse, aux représentations littéraires dans les œuvres diffusées par les programmes scolaires – qui définissent encore, pour tant d'élèves, l'essentiel des œuvres canoniques de la littérature française⁵ – cet écart de représentations entre la Renaissance tardive et la période louis-quatorzienne est d'autant plus manifeste dès lors que l'on se focalise sur les représentations féminines.

Du côté du XVI^e siècle tout d'abord, il y a le *Pantagruel* de Rabelais et la proposition qu'y fait Panurge, d'ériger une muraille d'infatigables « calibistres » féminins afin de protéger Paris en épuisant les assaillants potentiels. Ou bien les nouvelles, particulièrement audacieuses dans leurs représentations féminines, de l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre ; ou encore la passion ardente, pétrarquiste au féminin, chantée par Louise Labé dans son œuvre poétique. Dans la plupart des œuvres renaissantes, les élèves du secondaire peuvent considérer des représentations – d'ailleurs souvent teintées de misogynie – de la passion, du désir et du plaisir

⁴ A. Viala, « Querelles galantes », *La France galante*, Presses Universitaires de France, coll. « Les Littéraires », 2008, p. 226-257.

⁵ Sur l'importance des programmes scolaires et des canons littéraires, Alain Viala montre qu'il est nécessaire de restaurer le discours idéologique à l'origine de toute canonisation : « S'ils sont devenus des classiques, c'est que ces écrivains se sont trouvés engagés dans des processus historiques qui ont fait d'eux des modèles reconnus, passés au rang d'institution en devenant des éléments fondamentaux des programmes scolaires. Leur entrée dans la longue durée de la conservation culturelle est en relation avec les cheminements qui ont fait de leurs œuvres, et de la littérature en général, des valeurs consacrées, capables d'entrer en tant que telles dans le circuit des échanges sociaux, aussi bien pour l'acquisition de diplôme que comme modèles de la norme du "bien parler" et du "bien écrire" et comme moyens de distinction. Une telle consécration suppose l'existence d'instances de jugement et de légitimation qui confèrent à l'éphémère, ici le succès littéraire, la pérennité qui l'érige en valeur sociale. », A. Viala, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », n° 74, 1985, p. 9.

féminins. Les femmes y sont représentées avec des corps sexués, dont les appétits et les amours, même lorsqu'elles sont moquées⁶, sont le plus souvent caractérisées par l'excès.

Du côté du XVII^e siècle en revanche, c'est, littéralement, un tout autre programme. À en croire les grandes vedettes des manuels scolaires, ce sont désormais la pudeur et le mot d'esprit (mais humble, laconique et lourd de sous-entendu plutôt que fanfaron) qui régissent de plus en plus progressivement les discours féminins : chez Catherine de Rambouillet, Madeleine de Scudéry, Marie de Sévigné ou chez Marie-Madeleine de La Fayette, il n'est plus question de figurer des femmes *trop* désirantes sans risquer de provoquer une nouvelle querelle littéraire. Pour ne citer que deux exemples parmi les plus fameux, le personnage de Chimène chez Corneille est déjà scandaleux en 1637, et c'est même encore davantage le cas de la princesse de Clèves en 1678. Car même si l'action de *La Princesse de Clèves* se déroule sous le règne d'Henri II (dans un XVI^e siècle fantasmé *a posteriori* par une écrivaine « précieuse »), il n'en demeure pas moins que la représentation textuelle du désir féminin est devenue intolérable, *obscène*, à la période où écrit La Fayette. Le dilemme de Madame de Clèves – céder ou non à sa passion pour le duc (d'ailleurs libertin) qu'est Nemours – reflète ainsi les sujets de conversations topiques des salons précieux⁷. Et bien que *La Princesse de Clèves* soit une œuvre de fiction, ce qui choque d'autant plus, c'est qu'elle soit (en dépit de la publication anonyme, rapidement éventée) aussi l'œuvre d'une femme, décrivant le désir féminin qu'elle connaît de première main et révélant, du même coup que pour le personnage éponyme, sa propre existence *incarnée*.

L'évolution des représentations textuelles de la période s'accompagne de glissements analogues dans les réalités sociales : les femmes du XVII^e siècle sont désormais soumises à de nouvelles règles de pudeur et d'auto-censure qui, en admettant qu'elles aient pu exister auparavant, ne semblaient pas s'appliquer aussi résolument aux générations précédentes. Les représentations littéraires, de plus en plus euphémisées et édulcorées – c'est là en partie l'enjeu de la préciosité que de parvenir à parler *quand même* des réalités de l'amour sans heurter les

⁶ La règle de proximité est ici privilégiée pour régir les accords grammaticaux, comme c'était d'ailleurs la coutume jusqu'à Vaugelas. Une attention particulière sera apportée tout au long de ce travail à ne jamais employer le masculin pour « dire le neutre », à ne jamais non plus employer de masculin pluriel au terme d'une liste sans faire remarquer qu'il efface un référent féminin le cas échéant. Voir à ce propos L. Michel, « Penser la primauté du masculin – sémantique du genre grammatical, perspectives synchroniques et diachroniques », *SHS Web of Conferences. Actes du 5^e congrès mondial de Linguistique française*, 2016, vol. 27, p. 1-23.

⁷ Il est essentiel de rappeler que les salons ne sont pas entièrement dédiés à la littérature, qui n'est jamais qu'un passe-temps parmi d'autres : « [...] les salons de l'Âge classique ne font qu'une place limitée à la littérature parmi leurs activités. Nombre d'entre eux, voués à l'urbanité, aux jeux (d'esprit, mais aussi d'argent) et à la célébration des rituels de la mondanité, traitent les Lettres comme des accessoires. Dans le champ littéraire naissant, ces réunions représentent une zone frontière. », A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, op. cit., p. 134.

sensibilités –, de toute forme de libido féminine, s'accompagnent en effet pour toutes les femmes (sans excepter les autrices elles-mêmes) d'injonctions sociales correspondant strictement à ces représentations.

Certaines œuvres brouillent ainsi les frontières entre les belles lettres et le savoir-vivre en société : les *Lettres* de Marie de Sévigné, directement désignées par la monarchie comme chef-d'œuvre du bon usage, transcendent les frontières des cercles littéraires et de l'usage privé pour devenir un outil politique au service du pouvoir dans son édification de l'espace public. Car la correspondance de Sévigné, érigée en exemple pour son style et son éthique de vie, fait d'elle un personnage public à imiter dans sa manière d'écrire, mais aussi un modèle à suivre pour toute une génération de femmes de chair et de sang⁸. Il n'y est plus tellement question de « calibstris », ni de désir féminin exalté.

Pour des élèves du secondaire, tout semble donc fonctionner *comme si* les comportements jugés pernicioeux dans des œuvres littéraires du XVII^e siècle étaient également bannis socialement ; *comme si* le champ littéraire de la période était devenu le parfait miroir des règles de civilité en vigueur dans l'espace public. C'est très précisément ce repliage de l'un sur l'autre qu'il s'agit ici d'interroger : s'agit-il d'une vérité illusoire édifiée *a posteriori* (perpétrée par un choix lucide, un tri manifeste opéré dans les corpus donnés à lire à l'école) ou bien d'une réalité politique de la période que de faire coïncider aussi parfaitement les représentations textuelles et les comportements sociaux ? surtout, est-il possible d'établir une relation d'influence entre ces représentations et ces comportements ? si oui, selon quel rapport de corrélation ? par le truchement de quelle(s) interface(s) de diffusion ?

En d'autres termes, si le hiatus entre les représentations féminines de la Renaissance et celles de la période louis-quatorzienne n'est pas difficile à percevoir, il n'est néanmoins pas si évident de concevoir la nature de ce *quelque chose* qui s'est produit (progressivement ? brutalement ?), quelque part au tournant du XVII^e siècle, et qui paraît avoir changé, en tout cas assez radicalement, la nature des discours sur *l'être au monde* féminin et le rapport à leur corps. C'est ce *quelque chose*, objet conceptuel difficile à discerner *a priori*, qu'il importe ici d'étudier plus en détail. Il convient désormais d'essayer d'envisager non seulement les différents facteurs

⁸ Si la première édition officielle des lettres ne date que de 1715 et correspond à une version largement remaniée des lettres d'origine, certaines lettres avaient été présentées à Louis XIV par Bussy dès 1681. Ce sont ces lettres qui ont valu à Marie de Sévigné, de son vivant, l'approbation royale. Voir à ce propos L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715). Un débat d'idées de saint François de Sales à la marquise de Lambert*, Paris, Classiques Garnier, 2007, p. 202.

qui ont pu être à l'origine de ces changements, mais aussi et surtout de comprendre par quels moyens et jusqu'où ces changements ont pu se diffuser.

1.1. Des corpus essentiellement masculins

Pour ce faire, il ne s'agit évidemment pas de s'en tenir à cette fiction d'un prétendu regard archétypal d'élève, orienté seulement par les programmes scolaires : ce travail de recherche se doit d'aller chercher les réponses à ses interrogations dans l'ensemble des textes de la période, y compris ceux que la postérité n'aura pas retenus, y compris aussi ceux que les responsables des programmes du secondaire auront écartés (ceux-là même contre lesquels Alain Viala aura lutté, en vain à l'époque, lors de son passage à la présidence du groupe technique disciplinaire de lettres en 1999, sous le ministériat de Claude Allègre). Car précisément, il n'est pas possible de tout faire lire à des jeunes gens à peine sortis de l'enfance, surtout à propos de désir ou de plaisir féminins. Or tous les corpus consignés doivent pouvoir apporter des éléments de réponse et il importe de n'en exclure aucun type *a priori* à l'aune de cette nouvelle enquête : tout texte, quel que soit sa nature, qui évoquerait d'une manière ou d'une autre une représentation des comportements jugés « féminins » doit paraître susceptible d'apporter un éclairage sur ce changement opéré entre les représentations du XVI^e et du XVII^e siècles. Cela implique notamment de ne pas essayer de se focaliser sur un corpus d'autrices, bien au contraire : la plupart des textes sont alors écrits par des hommes⁹, et ce sont leurs discours qui occupent en très grande majorité les étals des libraires de la période. Ainsi, en se focalisant sur une période charnière, entre le XVI^e siècle finissant et l'aube du XVII^e siècle, le projet même d'interroger l'existence d'un objet d'analyse complexe qui pourrait, au moins temporairement, être ici désigné sous l'appellation développée d'*évolution des représentations textuelles des corps et comportements féminins* invite à reconsidérer, dans la lignée de Simone de Beauvoir disséquant jadis l'écriture de Montherlant, D. H. Lawrence ou Claudel¹⁰, un héritage scriptural à la misogynie, sinon revendiquée, du moins toujours latente.

⁹ « Malgré l'intérêt croissant de la critique pour la vie et l'œuvre des femmes de lettres, il n'existe aucune étude d'ensemble sur la production des femmes au XVII^e siècle, ou sur la floraison de femmes écrivains dans la seconde moitié du XVII^e siècle. [...] Dans la première moitié du XVII^e siècle, il paraissait peu convenable qu'une femme écrive et, surtout qu'elle publie ses ouvrages. [...] Ce qui fonde ces préjugés [...] c'est avant tout une certaine conception de la "pudeur" féminine. », *ibid.*, p. 177.

¹⁰ S. de Beauvoir, *Le Deuxième sexe (I). Les faits et les mythes*, [1949], Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2012.

1.1.1. Représentations textuelles de *l'embodiment* féminin

Il ne s'agit en effet nullement de prétendre étudier ce qu'*était* réellement le rapport des femmes à leur existence *dans et par leur corps* (tout ce qui touche à ce que les anglo-saxons appellent *embodiment*¹¹) – la réalité historique objective n'est pas un objet sur lequel la littérature, même dans son acception la plus large, ait une prise suffisante. Il s'agit plutôt d'interroger l'influence potentielle des représentations textuelles dominantes du XVII^e siècle (qui ont pu servir à élaborer des modèles pour les corps/comportements dans l'espace public et potentiellement permis de justifier une exigence de *performance* à être des femmes « honnêtes ») ; c'est-à-dire étudier le *devoir être* féminin, instigué par des auteurs (très rarement des autrices) à des femmes de l'époque (elles-mêmes lectrices¹² ou, plus souvent, influencées par des auteurs et/ou lecteurs de ces textes). En d'autres termes, cela signifie étudier le rapport des corps féminins aux injonctions à la féminité qui émanent du champ littéraire de l'Ancien Régime.

¹¹ L'*embodiment* caractérise le fait d'exister face aux phénomènes avant tout par le truchement du corps, remplaçant la corporalité au centre de l'existence (contrairement à la tradition cartésienne). Il ne s'agit pas seulement de rappeler ici, dans la lignée de Merleau-Ponty dans sa *Phénoménologie de la perception*, que chaque individu existe dans le monde par « l'ancrage » de son corps, mais plutôt d'étudier comment cette capacité à agir dans le monde *dans et par le corps* est nécessairement influencée, en amont, par la définition même qui peut être accordée à ce corps. Parce que le corps est sexué et subit des injonctions sociales genrées (qui plus est mouvantes selon les lieux et le temps) – choses que Merleau-Ponty néglige et que Judith Butler a su montrer –, l'agentivité (la capacité des individus à agir sur le monde par le truchement de leur corps) se trouve nécessairement inféodée aux autorisations accordées socialement à leur genre. L'*embodiment* féminin, en France et au XVII^e siècle, c'est-à-dire l'existence des femmes de l'époque dans et par leur corps, est ainsi influencée par des représentations exogènes à la réalité objective de leur anatomie. Ce ne sont donc pas les corps féminins en eux-mêmes mais ces représentations/injonctions du XVII^e qu'il s'agit ici d'analyser. Sur le régime d'historicité et son influence sur le corps et la sexualité, voir les commentaires de Judith Butler à propos de Merleau-Ponty : « A stronger version of historical situatedness would locate history as the very condition for the constitution of the subject, not only as a set of external possibilities for choice. If this stronger version were accepted, Merleau-Ponty's above claim with regard to a natural sexuality would be reversed: individual existence does not bring natural sexuality into the historical world, but history provides the conditions for the conceptualization of the individual as such. Moreover, sexuality is itself formed through the sedimentation of the history of sexuality, and the embodied subject, rather than an existential constant, is itself partially constituted by the legacy of sexual relations which constitute its situation. », J. Butler, « Sexual Ideology and Phenomenological Description: A Feminist Critique of Merleau-Ponty's Phenomenology of Perception », dans K. Maitra et J. McWeeny (éd.), *Feminist Philosophy of Mind*, New York, Oxford University Press, 2022, p. 175-189.

¹² Roger Chartier fait observer la tendance de plus en plus grande des femmes à la lecture tout au long du XVII^e siècle : « Il ne faut donc pas écarter les femmes de la population des lisants potentiels sur la seule foi de leurs médiocres scores d'alphabétisation calculés d'après les signatures (il n'est par exemple que de 14 % dans la France de la fin du XVII^e siècle). Comme pour les hommes, l'aptitude au lire n'est point réduite à ce seuil minimum, et il faut postuler – même s'il n'est pas possible de la mesurer – une lecture féminine plus commune qu'on ne l'a pensée. », R. Chartier (éd.), *Pratiques de la lecture*, [1985], Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », n° 167, 2003, p. 86.

1.1.2. Le renouveau des corpus anatomiques

Où trouver dès lors des représentations textuelles impliquant explicitement ce rapport au corps féminin ailleurs que dans les canons littéraires évoqués plus tôt ? La seule réponse possible est double : soit dans des textes « littéraires » qui abordent le corps féminin mais qui – pour une raison ou une autre – ne semblent pas jugés dignes d’intégrer les programmes scolaires (c’est-à-dire des textes qui existent, mais qui ne sont pas donnés à lire comme des textes de « l’Âge classique¹³ », et qui sont donc *obscénisés* aux yeux des élèves), soit parmi des textes qui abordent frontalement la question du corps féminin mais qui ne sont pas jugés *suffisamment littéraires*¹⁴ pour intégrer les programmes.

En laissant temporairement de côté le problème évident que pose l’intégration de toute littérature érotique dans des programmes scolaires, il se trouve que, parmi les corpus tout de suite écartés, les traités anatomiques qui fleurissent en France au crépuscule du XVI^e siècle semblent pouvoir apporter un autre type d’éclairage sur les représentations théoriques des corps féminins et des injonctions sociales qui ont pu leur être associées. Car ces ouvrages médicaux, rédigés quasi exclusivement par des hommes, ne sont pas neutres – pas plus d’ailleurs que n’importe quel écrit scientifique où le masculin se trouve constitué en norme observante¹⁵. Ces corpus ont ainsi pu orienter le regard des lecteurs (et des lectrices, de plus en plus nombreuses à cette période), médecins ou non, sur un objet qu’ils réinventent et redéfinissent au fur et à mesure du siècle. Car les représentations des corps féminins de la Renaissance tardive ne sont plus celles du Moyen Âge et ne sont pas encore non plus celles qui domineront à la fin du

¹³ Sur « l’Âge classique » et le « Grand siècle », le point de vue adopté est aussi celui d’Alain Viala : « L’observation empirique suggère qu’une phase cruciale du processus s’est accomplie au XVII^e siècle. [...] Mais, pour que ces analyses prennent tout leur sens et pour que les zones d’ombre qui persistent s’éclaircissent, ou du moins soient délimitées, il faut les envisager comme les éléments d’une même dynamique d’ensemble. La difficulté intrinsèque d’une telle entreprise se trouve aggravée par le statut particulier de cette époque dans l’histoire, et surtout dans l’historiographie. Ce n’est pas par hasard qu’elle est dite classique : elle est de celles dont notre culture s’est le plus abondamment nourrie ; elle a été et reste un enfant chéri des historiens et des critiques. Mais il s’est formé aussi un mythe du Grand siècle, qui en fait un âge d’or ; si bien que la perspective historique s’en trouve déformée : à côté de quelques œuvres très connues et sans cesse réinterprétées, d’autres le sont peu ou pas du tout ; de même, à côté de faits bien établis, beaucoup d’autres demeurent ignorés. De sorte qu’il nous faut à la fois examiner les données historiques, les discours sédimentés sur elle, et les images du mythe, que l’on doit reconnaître, analyser, décapier. », A. Viala, *Naissance de l’écrivain*, *op. cit.*, p. 8.

¹⁴ Là encore, il s’agit, contre l’usage commun, de reprendre la plus large possible de la « littérature », envisagée par Alain Viala : « Qu’on les honore ou qu’on les conteste, les écrivains classiques figurent au Panthéon. Et l’habitude s’est établie de considérer que leurs œuvres contiennent l’essentiel de la littérature de cette époque. Pour ma part, j’envisage ici la littérature dans toutes ses variantes, la savante et la divertissante, la mondaine et la populaire, sans préjuger d’une hiérarchie de valeurs. », *ibid.*, p. 8-9.

¹⁵ Voir à ce propos A. Fausto-Sterling, « Beyond Difference: A Biologist’s Perspective », *Journal of Social Issues*, 1997, vol. 53, n° 2, p. 233-258.

« Grand Siècle¹⁶ ». Sans prétendre *a priori* qu'il y ait un rapport de nécessité entre les changements manifestes observables dans les représentations « littéraires » et les changements théoriques apparaissant dans les corpus anatomiques, force est tout de même de constater que ces deux types de corpus partagent un même objet : décrire les comportements des femmes en les expliquant par les spécificités de leur corps. En partant de ces propriétés partagées pour initier l'analyse de ces changements représentationnels, il est possible de mener conjointement l'enquête sur ces évolutions dans les ouvrages traditionnellement considérés pour leurs valeurs « littéraires » et les traités médicaux de l'entre-deux siècles.

1.1.3. Première hypothèse : du médical au comportemental

L'hypothèse initiale, qu'il s'agit donc de confirmer ou d'invalider par la suite, est qu'au fur et à mesure que les représentations médicales liées aux nouvelles études anatomiques évoluent, les représentations textuelles non-médicales, puis enfin les comportements, évoluent aussi (quoiqu'avec une nécessaire latence entre chacune de ces trois étapes, puisque l'écriture est un processus relativement long, et qu'une réaction publiée a d'abord été élaborée pendant un certain temps ; pas forcément très long certes, mais forcément au moins équivalent au processus d'écriture puis de publication). À ceci s'ajoute le fait que certaines publications médicales ont pu être assimilées entièrement, partiellement, ou au contraire être rejetées lorsqu'elles sont prises en compte dans des représentations non-médicales, et qu'il en est de même à l'étape comportementale. De sorte que le cycle des représentations, puis des corps/comportements remodelés, oscillerait à travers le temps et définirait des phases d'ailleurs conflictuelles (avec ce qui vient avant, avec les modèles concurrents), finalement assez similaires à ce qui se produit dans le domaine de la mode. Toute la question est alors de savoir, *a posteriori*, quelles représentations « l'ont emporté » – quelles modes ont été adoptées, quelles modes ont été rejetées – sans jamais négliger l'inattendue fluidité avec laquelle certains modèles reparaissent parfois à plusieurs années – voire décennies – d'écart. Cela signifie devoir

¹⁶ « Les médecins font partie des acteurs sociaux qui élaborent un discours d'autorité sur la nature féminine. Ce discours d'autorité repose sur des fondements inégaux : il intègre des données d'observation et d'expérience, mais aussi des hypothèses, qui, pour être vraisemblables, n'en sont pas moins des constructions, des représentations, des produits de l'imagination destinés à suppléer aux lacunes de l'observation. Toutefois, grâce aux progrès de celle-ci, à la multiplication des dissections, puis à la généralisation de l'expérimentation, le savoir médical évolue dans le domaine de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie féminines. Une moisson de faits l'enrichissent, le confirment ou font apparaître au contraire des contradictions de plus en plus flagrantes avec l'héritage : il y a alors mutation du savoir, passage d'un modèle à un autre, rupture ou réajustement des représentations. », A. Carol, « Le genre face aux mutations du savoir médical : sexes et nature féminine dans la fécondation (XVI^e-XIX^e siècles) », dans L. Capdevila, M. Cocard, D. Godineau, S. Cassagnes, F. Rouquet et J. Sainclivier (éd.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, p. 83-92.

distinguer – sans tomber dans la téléologie, mais sans feindre de ne pas connaître les données historiques non plus – dans les différents corpus les représentations non pas « dominantes » mais « majoritaires » (celles qui l’ont finalement emporté et ont influencé les corps/comportements) des représentations qui n’ont pas engendré d’injonction suffisante à la modification des corps/comportements.

1.2. Les représentations-injonctions d’une période troublante

Cette étude des représentations des corps/comportements féminins dans ces différents corpus se doit de prendre en compte les particularités politico-historiques d’une période troublée. En effet, ces représentations-injonctions (qui recoupent notamment les grands « discours » jadis théorisés par Foucault) doivent être envisagées comme potentiellement liées à des théories politiques, parfois antiques ou médiévales, ou bien au contraire parfois élaborées à la hâte seulement quelques décennies plus tôt, dans l’objectif d’appuyer des doctrines théologiques pensées dans l’après-guerre civile par l’entremise de nouvelles représentations. Mais dans un cas comme dans l’autre, il est remarquable que les représentations-injonctions concernant les femmes reposent sur des théories anatomo-philosophiques qui entretiennent une influence idéologique et politique considérables tout au long de l’Ancien Régime.

1.2.1. Quand la chrétienté se déchire

Ainsi, les corps féminins et leurs représentations traditionnelles ont en commun deux points : être déterminées quasi exclusivement par des hommes d’une part, et selon un regard profusément héritier du christianisme d’autre part. Au rythme des dernières grandes crises de la chrétienté, des représentations plus ou moins contradictoires s’affrontent, se succèdent – ne redéfinissant le plus souvent, à dire vrai, que quelques détails. Ces antagonismes connaissent une acmé au sortir des guerres de Religion : c’est à la fois sensible dans les représentations picturales, dans les tableaux d’une école à une autre, mais aussi dans les traités médicaux, les traités de civilité¹⁷, et même dans les écrits et images érotiques ou pornographiques. Chaque auteur ou artiste, alimentant un courant de pensée, promeut et décline alors pour l’espace public une iconographie (matérielle, concrétisée dans ses réalisations artistiques ; mais aussi mentale,

¹⁷ Jean-Jacques Courtine souligne la multiplicité des domaines dans lesquels le statut des corps se trouve changé au cours de la période : « Dans tous ces observatoires du corps à l’Âge classique que sont l’anatomie, le portrait, les pratiques de civilité, de santé ou d’hygiène, on assiste donc au cours du XVII^e siècle à une transformation progressive du régime de visibilité des corps. », J.-J. Courtine, *Déchiffrer le corps. Penser avec Foucault*, Grenoble, Jérôme Millon, 2011, p. 56.

image synthétique jouant des préjugés, qu'il est possible d'entrevoir en superposant toutes ses représentations matérielles), associée à un *devoir-être féminin*. Sans pouvoir affirmer avant la seconde moitié du XVII^e siècle qu'un flux de représentations atteigne une totale hégémonie sur ses concurrents (ce qui ne surviendrait qu'au moment retenu par la postérité comme étant la « période classique »), il s'agit au moins d'essayer de repérer, toujours *a posteriori*, le moment où une tradition *a commencé* à l'emporter sur toutes ses rivales ; où les faisceaux représentationnels jusqu'ici éclatés, flottants et multiples ont à nouveau convergé vers une représentation majoritairement admise (la seule désormais tolérable ?) des corps/comportements féminins. Si c'est vraisemblablement ce qui survient au terme des troubles de la Renaissance, au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle, néanmoins, les raisons de cette (quasi) unification (forcée ?) demeurent, à ce stade, obscures.

1.2.2. Variations contextuelles et primat patriarcal

À cette difficulté diachronique d'appréhender l'évolution des représentations des corps féminins s'ajoute une difficulté seconde, d'ordre synchronique et spatiale. Selon les types d'espaces (publics ou privés ; officiels ou obscènes ; consacrés à la probité aristocratique ou au plaisir encanaillé, etc.), les corps/comportements féminins ne sont pas envisagés de la même façon, ou plutôt *pour les mêmes façons*. La piste d'une typologie des représentations des corps/comportements féminins à l'aube du XVII^e siècle semble à la fois nécessaire et fastidieuse : il importe d'appréhender à la fois toutes les nuances qui peuvent paraître dans les représentations sans jamais perdre de vue ce qui précisément fait l'unité de ces représentations : le primat du regard masculin. Cela implique donc, pour que tout appareil d'analyse soit cohérent, d'enquêter également sur l'évolution des masculinités au cours de la période, dans la lignée des *Molleses renaissantes*¹⁸. Car paradoxalement, pour comprendre les pseudo-spécificités féminines allouées à des femmes par des hommes, il faut comprendre comment ces hommes se définissent eux-mêmes, par différenciation exclusive par rapport à des femmes qu'ils rejettent conformément au schéma patriarcal.

La virilité aristocratique se définit sous l'Ancien Régime (et en fait au moins depuis *L'Illiade* et l'enlèvement d'Hélène) avant tout par un fantasme de conquête militaire : les femmes et leur corps (comme c'était d'ailleurs le cas dans l'exemple des murailles de « calibistris » suggérées par Panurge), sont pensés pour être assaillis par des hommes-guerriers,

¹⁸ D. Maira, F. Baur, et T. Patera (éd.), *Molleses renaissantes. Défaillances et assouplissement du masculin*, Genève, Droz, coll. « Cahiers d'humanisme et Renaissance », n° 171, 2021.

avides de plaisir et/ou d'une descendance illustre. Ainsi, sous l'œil, le pinceau ou la plume d'auteurs, les corps féminins idéels sont à la fois objets de fantasmes hétérosexuels et sujets de craintes dès qu'ils sont soupçonnés de pouvoir éveiller un désir féminin homosexuel : ces corps sont à la fois exhibés pour être désirés, mais désirés seulement par des hommes, et, dans une perspective chrétienne, dans le seul objectif avouable d'encourager à la reproduction plutôt qu'au plaisir des sens. En d'autres termes, quels que soient les corpus envisagés, ces corps féminins sont toujours ou presque dessinés, évalués, analysés ou disséqués par des hommes, eux-mêmes soumis aux normes du patriarcat, qui se trouve à la fois être le lien essentiel entre toutes ces représentations mais surtout leur donner une finalité commune : participer à son propre maintien idéologique, s'auto-entretenir en perpétuant des préjugés à l'encontre de la condition féminine.

Il s'agit par conséquent de rappeler dès à présent les enjeux de la société patriarcale d'Ancien Régime, définie depuis la loi salique¹⁹ par le primat de la filiation paternelle et l'exclusion des femmes des fonctions de commandement (tant d'ailleurs du microcosme de la famille nucléaire que du macrocosme de la vie politique). Or, à une époque où des familles aristocratiques parfois fort restreintes concentrent la plupart du pouvoir politique sur des territoires de plus en plus vastes, il est tout à fait compréhensible que l'institution et le maintien du régime patriarcal soient au cœur des réflexions de la monarchie française.

1.2.3. L'État patriarcal, une « institution supra-littéraire »

Alain Viala, dans *Naissance de l'écrivain*, a su interroger le fondement même des « institutions de la vie littéraire²⁰ » du XVII^e siècle. Là encore, et grâce à ses travaux pionniers, il est aujourd'hui possible d'aller plus loin et d'interroger les interactions potentielles entre le champ littéraire et les différentes institutions – mais sans s'en tenir cette fois aux seules institutions « de la vie littéraire », c'est-à-dire en prenant également en compte les institutions qui n'ont pas *a priori* vocation à interférer avec le champ littéraire (et qui, pourtant, interfèrent potentiellement, ne serait-ce que parce qu'elles participent d'une seule et même sphère publique). Alain Viala distingue en effet plusieurs strates institutionnelles :

¹⁹ Sur le mythe de la loi salique, voir É. Viennot, « L'invention de la loi salique et ses répercussions sur la scène politique de la Renaissance », dans L. Capdevila, M. Cocaud, D. Godineau, S. Cassagnes, F. Rouquet et J. Sainclivier (éd.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, p. 181-190.

²⁰ « L'Âge classique a vu se former les cadres sociaux de la pratique (les académies, les droits des auteurs, le mécénat) que je désigne comme "institutions de la vie littéraire", et les codifications de formes et de genres, ou "institutions littéraires". », A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, *op. cit.*, p. 10.

La praxis littéraire s'inscrit dans trois sortes d'institutions.

Nous les distinguerons dans les définitions suivantes :

1 / les institutions littéraires au sens strict, qui concernent les codes génériques et formels ;

2/ les institutions de la vie littéraire, qui sont les organismes dont la « raison sociale » consiste à réguler la praxis littéraire, et l'ensemble des valeurs et « usages » qui codifient cette praxis. Sont institutions de la vie littéraire, en qualité d'organismes, les académies, les prix littéraires, les cercles, salons et cénacles, etc. ; le sont en qualité de pratiques érigées en valeurs la censure, la déférence des débutants pour les « maîtres » en place, la critique, etc. ;

3 / les institutions supra-littéraires, c'est-à-dire des institutions sociales plus vastes, dont la littérature n'est pas la raison d'être, mais qui ont à en connaître et qui l'englobent au sein de codifications plus larges ; telles sont par exemple l'École, l'Église, ou encore la législation, etc²¹.

Néanmoins, cet « etc. » final ne va pas tout à fait de soi (ni d'ailleurs l'absence de hiérarchisation apparente entre « l'École » et « l'Église »). L'apparente désinvolture avec laquelle Alain Viala termine son troisième point rend d'autant plus nécessaire d'approfondir la question : quelque chose d'aussi fondamental que des institutions « supra-littéraires » doit absolument pouvoir être dénombré et hiérarchisé, sans quoi les influences mutuelles de l'espace public et du champ littéraire risqueraient de ne pas être comprises dans leur ensemble. Il convient donc de revenir, en amont de ce classement, à la définition même du terme d'« institution ». Le TLFi²² précise ainsi une évolution sémantique, depuis le latin *institutio*, de *instituere* (établir, instituer). Trois sens coexistent aujourd'hui, apparus par dérivations successives depuis la forme verbale latine initiale : le premier, « action par laquelle on institue, on établit ». Le deuxième, par dérivation : « la chose instituée ». Le troisième, par une nouvelle dérivation : « organisation, organisme ou gouvernement, qui organise cette chose instituée ». L'institution est donc ainsi à la fois l'action d'instituer, la chose instituée et enfin la chose qui *autorise* cette chose instituée, qui lui donne sa légitimité dans le temps à continuer de régir une part de l'espace public (ce qui implique en amont un transfert de pouvoir, conçu pour être performatif, depuis les personnes qui ont créé ces institutions vers les institutions elles-mêmes : une forme minimale de contrat social, en somme). Cette triple définition illustre le caractère fondamentalement processuel de l'institution par excellence qu'est l'État²³, qui a besoin d'être établie et ensuite d'être maintenue en place en tant qu'institution, et qui pour cela doit mettre en place d'autres sous-institutions.

Or ces structures instituées par l'État – toutes les *institutions de la vie publique* – participent à l'organisation de la société et assurent également le maintien de l'État (les

²¹ G. Molinié et A. Viala, *Approches de la réception : sémiostylistique et sociopoétique de Le Clézio*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1993, p. 206.

²² <https://www.cnrtl.fr/definition/institution>, consulté le 2 août 2022.

²³ Max Weber définit l'État comme une institution qui l'emporte sur les autres : « une entreprise politique à caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application de ses règlements, le monopole de la contrainte physique légitime sur un territoire donné. », M. Weber, *Économie et société*, 1921, p. 97.

institutions étatiques sont des organes de l'État, supra-institution supérieure et englobante). La source de leur pouvoir est double et repose à la fois sur la coutume (au nom du temps long) ainsi que sur une structure légale (qui vise à renforcer ou au contraire à remplacer la coutume dans le temps long lorsque la coutume nuit à la survie de l'État). Surtout, une institution, ontologiquement conventionnelle, est mise en place pour régir des situations qui, laissées en suspens, risqueraient de dégénérer et de mettre en péril l'ordre public (c'est-à-dire la stabilité de l'État et sa légitimité à le contrôler). Or il est, sous l'Ancien Régime, une autre supra-institution capable de concurrencer l'État et de mettre en place des sous-institutions. L'Église régir ainsi des sous-institutions coutumières comme le mariage, l'éducation... mais se trouve fort affaiblie par le jaillissement des protestantismes. L'État moderne, supra-institution qui naît de son affranchissement partiel avec l'Église unique, doit donc instituer de nouvelles sous-institutions déliées de celles de l'Église traditionnelle afin d'assurer son maintien dans un pays désormais fragmenté religieusement. L'exemple de l'Église permet alors de montrer que d'anciennes sous-institutions entrent en concurrence avec de nouvelles institutions au fur et à mesure que l'État se réaffirme et se transforme après les guerres de Religion. Certainement, la monarchie absolue de la fin du XVII^e siècle demeure résolument catholique (et le réaffirme d'autant plus après la révocation de l'édit de Nantes), mais c'est parce que l'État est venu établir de nouvelles sous-institutions servant à son maintien, qui ont par ailleurs un temps accentué le gallicanisme du régime et donc affaibli par contraste (ou tout du moins transformé significativement) les sous-institutions séculaires de l'Église romaine en France.

Ce climat de rivalités institutionnelles reste ainsi valable pour toute forme d'institutions et les institutions dites par Viala *de la vie littéraire* ne font pas exception à cette logique de concurrence, qui motive sur la scène publique des oppositions parfois violentes : « [...] les institutions de la littérature sont toujours contingentes : la hiérarchie des genres, celle des notoriétés, la définition même de ce qui est désigné comme littérature, font l'objet de conflits incessants²⁴. » Les institutions culturelles (c'est-à-dire les institutions capables de produire un discours idéologique) comme l'Académie française ont ainsi pour objectif d'asseoir la culture légitime et donc de rejeter toute forme de culture qui mettrait en péril l'ordre public et la stabilité de l'État. L'Académie n'est donc pas une institution *purement littéraire* (une telle chose ne saurait d'ailleurs exister), mais bien une forme de contrôle et un organe d'auto-maintien de l'État dans l'espace public (par l'établissement d'une langue officielle et de normes esthétiques à la fois reflétant et orientant l'évolution des positions idéologiques de l'État), dont la légitimité

²⁴ A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, op. cit., p. 10.

originelle se trouve issue de l'expertise d'un groupe d'auteurs érudits au service de Richelieu, les *académiciens*. Or dès lors que l'État désigne une académie officielle, toutes les autres (des salons privés à « l'académie putéane » des frères Dupuy) se trouvent en quelque sorte déclassées et délégitimées dans la hiérarchie des institutions. Les académiciens sont ainsi le relais de l'autorité politique de l'État dans le champ littéraire et sont donc, par la nature même de la fonction qui leur est attribuée, asservis à l'opinion la plus *conservatrice* (c'est-à-dire devant *conserver l'État dans sa forme actuelle*).

Ainsi, il faudrait donc distinguer les institutions continuellement « instituées » (le pléonasma est ici nécessaire) par l'État, de manière officielle (en France, aujourd'hui : les organes de la V^e République auxquels s'ajoutent les reliquats des régimes précédents, comme les Académies fondées au XVII^e siècle), qui possèdent un siège – c'est-à-dire un lieu consacré à leur fonction dans l'espace public, qui leur donne une réalité physique visible par le public – ainsi qu'un financement alloué par l'État ; et les institutions sociales tacites, fondées sur la coutume (et, qui parce qu'elles ne sont pas facilement *localisables* dans l'espace public, ou bien disséminées entre différents types de « ministères », sont en cela bien plus complexes et diffuses). Une institution telle que *le mariage* est ainsi à la fois prise en charge par l'État et l'Église (quelle qu'elle soit), chacune des deux supra-institutions concurrentes affirmant par divers moyens sa supériorité sur l'autre. Il en va de même pour *l'enseignement* (« l'École », comme disait Viala), mais aussi pour un autre type d'institution difficile à classer parmi ces exemples : *le patriarcat*. Or définir le patriarcat (c'est-à-dire le système de filiation exclusive, de père en fils, des pouvoirs politiques, économiques et culturels évoqué précédemment) comme une institution autonome ne va pas de soi : il ne viendrait sans doute à l'esprit de personne de penser le patriarcat à l'aune d'autres institutions comme l'École ou le mariage. Il est pourtant inenvisageable aujourd'hui, surtout après Beauvoir, de considérer le patriarcat comme une chose « naturelle », ancrée dans l'essence même de l'humanité. Car le patriarcat, comme toute *institution*, se donne ainsi des airs « naturels » : [...] « tout ce qui est institué est éminemment social, et [les] réalités qui peuvent paraître “naturelles” ou “universelles” sont en fait le produit, en quelque sorte “sédimenté” dans l'inconscient collectif, d'une logique des usages et des institutions²⁵. » Le patriarcat doit donc être pensé selon un rapport conventionnel, comme une forme d'*addendum* au contrat social, bref, comme une institution. Faut-il pour autant considérer le patriarcat comme un autre type de supra-institution, concurrent potentiel de l'Église (qui entend régir la vie spirituelle) et de l'État (qui s'arroge le monopole de

²⁵ G. Molinié et A. Viala, *Approches de la réception*, op. cit., p. 207.

l'organisation temporelle) ? Sans doute pas. Le patriarcat serait plutôt une institution idéologique (comme le libéralisme, le communisme ou même la démocratie). Certaines de ces institutions idéologiques sont ainsi combinables (libéralisme et démocratie ; communisme et démocratie) ; d'autres, antinomiques (libéralisme et communisme ; patriarcat et démocratie – une société égalitaire ne pouvant reposer sur l'exclusion d'une partie de sa population, ce qui était d'ailleurs tout le problème du suffrage masculin d'avant 1944). Ces institutions idéologiques seront donc à considérer comme des sortes de greffons, en concurrence pour l'orientation de supra-institutions, et en particulier pour l'orientation de l'État. Rappeler ici la nature institutionnelle de ces greffons idéologiques doit donc permettre de remettre en question les liens, toujours conventionnels, qu'entretiennent les institutions politiques officielles (celles qui ont un siège/financement) et les institutions tacites fondées sur la coutume. Ces dernières, particulièrement retorses – reliquats obsolètes d'anciens États – risquent en effet de saper l'origine démocratique des institutions politiques en y substituant, l'air de rien, des conventions sociales héritées, souvent surannées, toujours conservatrices voire réactionnaires. Chaque trace institutionnelle héritée d'anciens États patriarcaux doit donc être à réinterroger aujourd'hui pour que puisse s'établir durablement un régime démocratique. C'est d'autant plus prégnant dans les institutions *de la vie littéraire*, qui ont été définies à une époque où l'État – d'ailleurs avec la complicité de l'Église – revendiquait son fonctionnement patriarcal.

Ainsi, essentiel au fonctionnement même de l'État monarchique français du XVII^e siècle, le patriarcat lui est partout corrélé et s'installe dans toutes ses sous-institutions. De proche en proche, il est possible d'affirmer que la monarchie absolue du XVII^e siècle repose sur l'institution patriarcale pour fonctionner, et – en suivant Viala sur ce point – que l'un des outils qui en permettent l'auto-maintien n'est autre que l'Académie française. Dès lors, interroger les rapports que peuvent entretenir l'État patriarcal et le champ littéraire français du XVII^e siècle implique de considérer la période qui entoure la naissance de l'Académie comme étant le moment paroxystique de querelles politiques et littéraires risquant de saper la légitimité même de l'État patriarcal.

Comment une telle crise institutionnelle pourrait-elle avoir échappé jusqu'alors au public ? Si tant est que ce soit le cas, la réponse est certainement par une diversion continuelle. En occultant sciemment la mémoire de ces événements et en donnant l'impression que la naissance de l'État moderne est une sortie quasi miraculeuse hors du chaos des guerres civiles, les grands récits historiographiques qui entourent la période ont des siècles durant laissé de côté les corpus alternatifs. Car, toute institution reposant sur le temps long pour asseoir sa légitimité, il a été nécessaire à l'État monarchique et patriarcal de neutraliser (ou tout du moins de donner

l'impression qu'il avait neutralisé) tout changement, de faire croire qu'il avait demeuré immuable dans sa forme depuis son origine²⁶. Cela a pour corollaire que le récit couramment véhiculé par l'école, affirmant que la fondation de l'Académie française est le signe selon lequel la littérature viendrait de gagner son autonomie dans l'espace public en 1635, n'est jamais que l'expression politique d'un pouvoir conservateur, ayant ressenti le besoin de faire taire ses opposants politiques dans le champ littéraire. Cette affirmation implique ainsi que tout ce qui n'est pas arbitré par l'Académie française ne peut pas à proprement parler être *de la littérature* (puisque'elle en restreint le champ), et donc que les corpus *obscénisés* par l'Académie (ceux dont elle ne parle pas) ne sont pas de la littérature. Voltaire lui-même en est d'ailleurs la dupe, puisque, comme le fait astucieusement remarquer Alain Viala, il fait commencer le *Siècle de Louis XIV* en 1635, date de création de l'Académie : tout concorde à faire comme si l'État patriarcal, le siècle et le pouvoir monarchique renaissent avec cette institution « littéraire ». Ces récits, diffusés par Voltaire et relayés jusqu'à une période fort récente, sont en réalité le résultat de discours idéologiques visant à faire oublier toute une part de la littérature du XVII^e siècle, celle qui aurait été à l'encontre de l'édification d'une telle institution. L'hypothèse est donc la suivante : l'État monarchique patriarcal aurait senti le besoin d'établir une institution aussi puissante que l'Académie française en 1635 pour mettre fin à des oppositions politiques dans le champ littéraire, mettant en péril à la fois la monarchie et le patriarcat. Indubitablement, si des corpus attestant de ces oppositions existent, ce sont précisément ceux qui ont dû être « obscénisés » par le pouvoir dès cette période. Parce qu'elles heurtent les présupposés du patriarcat identifié plus tôt comme une institution supra-littéraire, il faut interroger la façon dont les publications sur le corps féminin déstabilisent toutes les strates institutionnelles.

2. Parcours méthodologique

À ce stade de conceptualisation, il paraît nécessaire de considérer les différentes pistes méthodologiques disponibles permettant d'identifier aussi précisément que possible les représentations-injonctions qui ont été le plus susceptibles d'entraîner une évolution des corps/comportements genrés au tournant du XVII^e siècle. Les travaux historiques (histoire du corps, des femmes, de la sexualité, des sorcières, de la médecine, du libertinage, de la lecture,

²⁶ Faire croire qu'une chose est restée immuablement la même en s'appuyant sur une naissance ancienne est assurément un tour de passe-passe rhétorique qui consiste à rappeler, à côté du nom d'une institution, la date – en fait plus ou moins ancienne – à laquelle elle a été établie. C'est ce qui permet aujourd'hui d'affirmer que certaines « grandes maisons » (essentiellement dans le luxe et la gastronomie, autant de « spécificités françaises ») sont des « institutions » : « Angelina, Paris depuis 1903 » ou « Procope, fondé en 1686 »).

de la publication, de l'espace public, de la civilité, etc.) doivent évidemment être considérés en ce qu'ils peuvent consigner différentes sources – voire des corpus entiers – potentiellement restés plus ou moins hors de portée, jusqu'à présent, des études « littéraires²⁷ ». Il ne s'agit donc aucunement de prétendre accomplir un travail d'historien, mais plutôt de prolonger ces multiples approches pour composer – toujours à partir des textes – une synthèse des représentations-injonctions liées aux corps/comportements féminins. À partir de cette synthèse, il s'agira de déduire les implications potentielles de ces représentations-injonctions sur les corps/comportements genrés du XVII^e siècle, période où la censure s'institutionnalise et où toute littérature n'est *autorisée* que si elle reflète l'état officiel du pouvoir et des bonnes mœurs.

2.1. La méthode sociopoétique

Dans un ouvrage essentiel pour son apport théorique, Alain Viala fait le constat de la nécessité d'une approche sociologique des corpus littéraires. Le passage suivant, absolument fondateur, guide toute la démarche entreprise ici à nouveaux frais :

Souvent la Poétique varie... Non dans le principe : le découpage des corpus de textes en des séries de genres est un phénomène observable partout et en tous temps ; mais dans ses modalités pratiques, effectives. Et comment ne pas voir que ce sont des états différents de société qui induisent ces variations ?

C'est pourquoi s'impose, en un premier sens de ce terme, la nécessité d'une sociopoétique : entendons par là une poétique, c'est-à-dire une étude des genres et des formes, qui s'inscrive dans une réflexion sur ses variations en fonction de variations sociales ; une poétique qui, parce qu'elle est variable et que ces variations se discernent selon des états différents de la société, soit identifiée non comme une quête d'« universaux », mais bien comme une variable sociale. Pour le dire en termes qui évacuent autant qu'il se peut d'ambiguïté : la Poétique en tant qu'abstraction (le fait de codifier les formes textuelles) apparaît bien comme une réalité universelle, mais ses réalisations, elles (les formes et genres), objets d'étude de la discipline nommée « poétique », ne sont ni universelles ni pérennes. Dès que l'on quitte le plan des catégories les plus extensives de support (oral/écrit), ou de domaines (raconter/représenter/dire), la poétique

²⁷ C'est notamment ce qu'a déjà entrepris Jean-Jacques Courtine, du côté de l'anthropologie. Le premier, il a su souligner le rapport des différents corpus envisagés ici : « Les formations discursives ne sont jamais des dispositifs locaux, mais traversent et relient une pluralité hétérogène et disséminée de champs du savoir et de régimes de pratiques. Ainsi, des discours savants : celui, par exemple, de l'anatomie, dont les transformations au cours des XVI^e et XVII^e siècles illustrent à leur manière cette lente mutation des visions du corps. Là aussi les typologies se systématisent, le regard s'épure, la perspective s'affine, la visibilité s'accroît [...] Mais encore d'autres modes de représentation : le développement de l'art du portrait témoigne également du fait que la figuration du corps se disjoint peu à peu de son contexte sacré, que la physionomie se précise et se naturalise, que le corps s'individualise alors que se développe la catégorie d'expression. Partout de nouvelles exigences de lisibilités du corps se font jour. Et il y a enfin tout un ensemble de pratiques, qui ne consistent pas simplement en discours, même si elles sont de plus en plus étroitement codifiées dans des livres, mais qui sont des “techniques” du corps lui-même, qui travaillent sa posture, son maintien, sa plus fine expression, son moindre geste : les règles de civilité que diffusent alors les traités de savoir-vivre favorisent, dans les bienséances qu'elles prescrivent, l'imaginaire d'un corps dégagé de ses adhérences “grotesques” – pour parler comme Bakhtine –, strictement fermé et délimité, objet de la maîtrise individuelle et du travail social de la politesse. Les usages de la civilité connaissent à cet égard une évolution parallèle à celle des pratiques de santé et d'hygiène. Dans ces dernières en effet, tout comme dans les traités médicaux qui les inspirent, l'apparition progressive d'un imaginaire mécanique du corps avec la diffusion des conceptions cartésiennes déchire peu à peu la symbiose de l'organisme avec le macrocosme, isole et autonomise le corps, mais aussi renforce la surveillance dont la machine corporelle est l'objet. », J.-J. Courtine, *Déchiffrer le corps*, op. cit., p. 54-56.

ne peut éluder la nécessité de se faire historique, et à moins de postuler que les causes internes à chaque genre sont tout, force est d'admettre que les variations historiques des répertoires, définitions et répartitions de genres se font sous l'effet de causalités externes à la pure textualité, donc sous l'effet de faits de société : la corrélation entre ces faits et les états de la poétique donne l'objet de la sociopoétique²⁸.

Dès lors, il importe de se saisir de cette approche socio/historique de la praxis littéraire pour mettre en évidence les intrications complexes des acteurs publiant au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle. En effet, plutôt que d'aborder seulement comme des modes successives les différentes tendances éditoriales des années 1590-1630, penser le *champ littéraire* (au sens entendu par Bourdieu et repris par Viala²⁹) comme une projection synchronique de l'ensemble des modèles politiques en opposition permet de mettre l'accent à la fois sur les textes qui portent ces modèles poétiques et sur les auteurs qui pensent, écrivent et publient ces textes :

Le repérage des « publicateurs » et celui des publics qu'ils définissent, ou imaginent, conduisent à une histoire sociale de la publication. Au-delà d'une simple identification des acteurs et des positions (qui n'est pas toujours possible !), cette démarche impose un premier constat : celui de la dimension qu'on dira « réflexive » de la publication. Les « publicateurs » publient des objets et les significations qu'ils portent, mais se publient aussi en publiant. Ce constat appelle un autre choix méthodologique [...] : celui de construire une échelle d'analyse, petite en général, qui permette de rendre compte d'une opération de publication précisément située, à la fois dans son étendue et dans sa spécificité³⁰.

Multiplier et relier entre elles les micro-enquêtes donc, tout en reprenant la méthode d'analyse sociopoétique mise en place par Alain Viala pour identifier les oppositions politiques qui se jouent dans le champ littéraire. Cette méthode consiste en un triple constat, simple et pourtant doté d'une redoutable efficacité herméneutique :

- 1/ repérer le groupe social auquel appartient un écrivain ou d'où émane une œuvre ;
- 2/ établir la vision du monde de ce groupe ;
- 3/ analyser comment l'œuvre considérée exprime cette vision du monde³¹.

En repartant à la fois des grands succès de librairie de la période et des textes canoniques retenus par la postérité (qui ne sont pas toujours les mêmes, loin s'en faut), puis en analysant chacune de ces publications grâce au *prisme* de ces trois étapes, il importe donc de restaurer et donner à voir les réseaux de sociabilité dans lesquels s'inscrivent d'abord les auteurs les plus influents de la période ; puis, en cherchant autour d'eux leurs éventuels détracteurs, d'essayer de comprendre les différents points de vue qui ont pu animer les querelles où s'affrontent des représentations-injonctions genrées.

²⁸ G. Molinié et A. Viala, *Approches de la réception*, op. cit., p. 147.

²⁹ « [...] on peut définir le champ littéraire comme l'ensemble des agents des faits littéraires (auteurs, lecteurs, médiateurs...), de leurs pratiques et des objets de celles-ci (la création littéraire, les lectures, les livres, les bibliothèques, la critique, etc.) et des valeurs qui y sont en jeu (esthétique et idéologie). », *ibid.*, p. 175.

³⁰ C. Jouhaud, A. Viala, et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, 13.

³¹ G. Molinié et A. Viala, *Approches de la réception*, op. cit., p. 167.

2.1.1. Un temps de querelles

Car le XVII^e siècle est « un temps de querelles³² ». C'est à partir de ce constat qu'Alain Viala affirme qu'« il semble à tout le moins que l'activité disputante a été très intense durant la première modernité, que celle-ci fut un temps singulier de querelles³³. » Si certaines de ces querelles, véritables cas d'école, sont restées célèbres (ainsi de celle du *Cid*³⁴, de *L'École des femmes*³⁵ ou encore des Anciens et des Modernes³⁶), d'autres sont néanmoins progressivement tombées dans l'oubli. Il convient dès lors de restaurer, dans les premières années du XVII^e siècle, cet exceptionnel climat d'incessantes querelles, révélatrices d'une société en pleine redéfinition – manifestement en quête de stabilité après la période trouble des guerres de Religion³⁷. Car ces querelles dépassent de loin la seule sphère des Belles-Lettres (ou même des « Bonnes Lettres » humanistes comme on a encore coutume de les appeler à l'époque). Elles façonnent l'opinion publique, et parce qu'elles permettent de prolonger les désaccords séculaires, semblent si bien canaliser les nombreuses rancunes latentes qu'on en vient au « sentiment que les querelles tend[ent] bien à envahir tout l'espace des discussions, bien au-delà des questions d'esthétique littéraire³⁸ ». Si bien que toutes les querelles qui agitent ce premier XVII^e siècle, au même moment où paraissent la plupart des traités de gynécologie³⁹, doivent être lues non seulement selon une perspective ascendante – politique, vis-à-vis des hautes sphères – mais aussi selon une visée descendante – toujours politique, mais aussi et surtout pédagogique (voire démagogique), à destination de tout le reste de la nouvelle sphère publique étendue. Car dans chaque querelle se joue une opposition frontale entre des conceptions sociales antagonistes,

³² Voir à ce propos la mise au point essentielle d'A. Viala, « Un temps de querelles », *Littératures classiques*, 18 septembre 2013, n° 81, n° 2, p. 5-22.

³³ *Ibid.*, p. 5.

³⁴ Voir J.-M. Civardi, *La Querelle du Cid (1637-1638). Édition critique intégrale*, Paris, Champion, coll. « Sources classiques », n° 52, 2004.

³⁵ Voir P. Dandrey, *La Guerre comique. Molière et la querelle de L'École des femmes*, Paris, Hermann, 2014.

³⁶ Voir à ce propos la bibliographie constituée pour le projet AGÔN par J.-M. Hostiou, *Indications bibliographiques. Anciens et Modernes*, <http://www.agon.paris-sorbonne.fr/fr/bibliographie/anciens-et-modernes>, consulté le 15 octobre 2020.

³⁷ « Les guerres de Religion se sont trouvées en effet résolues par l'interdit du débat politique : le pouvoir d'État a confisqué la responsabilité publique. Mais elles ont fourni aux querelles “littéraires” une *quaestio* qu'on peut résumer ainsi : où se trouve la source de la souveraineté, la représentation légitime, dans le *public* ou dans l'*auteur* ? À travers le transfert de la *quaestio*, soutenue par ses actualisations fictives – représentations fictionnelles et procès fictifs des querelles –, s'est forgé le *public*. », H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », n° 29, 1994, p. 388.

³⁸ A. Viala, « Un temps de querelles », *op. cit.*, p. 6.

³⁹ Comme le fait remarquer Valerie Worth-Stylianou, il est remarquable que la France fait figure d'hapax au sein des sociétés européennes : pour certaines raisons qui restent à préciser, les traités d'obstétrique en langue vernaculaires y sont bien plus nombreux qu'ailleurs au tournant des XVI^e et XVII^e siècle. Voir à ce propos V. Worth-Stylianou, *Les Traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité. Bibliographie critique des « Divers travaux » d'Euchaire Rösslin (1536) à l'« Apologie de Louyse Bourgeois sage femme » (1627)*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 421, 2007.

fondamentalement incompatibles ; dans chaque querelle se joue une alternative entre au moins deux sociétés possibles. Dès lors, il n'est pas inapproprié d'envisager la querelle comme un outil heuristique permettant d'analyser la mise en place de nouvelles catégories sociales dans l'ensemble de la société d'Ancien Régime. Le programme de recherche Agôn (officiellement achevé depuis le 14 décembre 2015), dont le but était « d'étudier les disputes, querelles et controverses dans la première modernité⁴⁰ », a fourni pour cela une méthodologie rigoureuse. Il ne s'agit pas tant ici de prétendre développer une nouvelle « histoire des querelles » liées aux représentations/injonctions genrées que de « montrer leur dynamique interne, leurs interactions, et les reconfigurations des savoirs auxquelles elles ont conduit⁴¹ » dans l'espace public. Plutôt qu'une histoire littéraire du genre, c'est donc une analyse rétrospective des propositions alternatives présentes dans chaque querelle qu'il s'agit de mettre en lumière.

2.1.2. Une querelle du genre ?

Ainsi, quoique le programme de recherche Agôn appartienne désormais au passé – du moins sous cette forme – son héritage théorique demeure vivace : toutes les « querelles » mises en évidence par le projet sont en effet bien loin d'avoir été épuisées et bien d'autres querelles méritent encore d'être observées de plus près. Il convient, surtout, de remettre le projet Agôn en perspective, afin de montrer les liens parfois étroits entre les différentes querelles et d'autres objets de pensée, à commencer par le genre ou l'histoire du corps et des sexualités. La « querelle des femmes⁴² » par exemple, ne se borne peut-être pas à la dimension purement littéraire et lettrée à laquelle elle est souvent réduite⁴³, et il serait sans aucun doute fructueux de comparer la structure de cette querelle des femmes à celles d'autres querelles « secondaires » de la même période où ont pu se jouer des redéfinitions genrées – comme l'opposition des chirurgiens et des matrones – afin de mettre en lumière les convergences idéologiques d'un même *moment*.

Il est en effet possible de rassembler ensemble différents corpus pourtant *a priori* hétérogènes d'un point de vue du genre littéraire par l'angle méthodologique consistant à

⁴⁰ A. Viala, « Un temps de querelles », *op. cit.*, p. 7. Voir à ce propos le détail du projet, de son équipe et de ses travaux : www.agon.paris-sorbonne.fr/.

⁴¹ A. Tadié, *Rapport final scientifique du Programme AGÔN*, p. 1.

⁴² « Il y a eu en France une querelle des femmes entre 1617 et 1632. » Voir à ce propos I. Maclean, « La querelle des femmes en France et en Angleterre de 1615 à 1632 : conjoncture et structures », *Littératures classiques*, 18 septembre 2013, vol. 81, n° 2, p. 147-171.

⁴³ Dans une note de bas de page, Ian Maclean écrit : « Il est frappant que les cercles érudits parisiens, comme celui du Cabinet des frères Dupuy, ne se mêlent pas à la querelle. » Si c'est sans doute vrai *stricto sensu*, peut-être est-ce parce que la querelle des femmes n'est pas la meilleure focale pour aborder les milieux érudits. En effet, médecins et libertins s'y côtoient journallement : la redéfinition des corps, des sexes et sexualités s'y joue sur un autre plan. Voir *ibid.*, p. 149.

étudier les grandes querelles épistémologiques de la période, c'est-à-dire les *moments* où se concentrent des publications sur un thème. Il est d'autant plus pertinent d'envisager ces corpus publiant⁴⁴ des représentations/injonctions genrées sous l'angle de la querelle que la plupart des grandes querelles impliquent de toute façon, d'une manière ou d'une autre, une définition de la féminité et de la place des femmes dans la société. Plus concrètement, dans le prolongement du programme Agôn et en appliquant ici le prisme général des études de genre, il s'agit de montrer comment la « querelle des hermaphrodites », mais aussi toute la polémique qui entoure le procès de Théophile de Viau et ses accusations de « sodomie », participent en fait du même élan de redéfinition des contenus liés aux genres, reprenant les arguments développés dans les traités médicaux publiés tout au plus quelques années plus tôt. Car plus que jamais auparavant, les avis du personnel médical sont appelés à affermir leur emprise sur une société morcelée, en plein désarroi et dont les assises théologiques seules, depuis les guerres de Religion, ne suffisent plus à justifier la permanence. Dès lors, plutôt que de considérer la querelle des hermaphrodites ou même le « procès Théophile » comme des épisodes tout à fait périphériques de la « querelle des femmes », il n'est peut-être pas absurde d'envisager toutes ces querelles *a priori* autonomes comme constitutives d'une plus grande « querelle du genre » en ce premier XVII^e siècle, toutes réunies ensemble par la lente mise en place d'un nouveau cadre médical, législatif et judiciaire, éminemment répressif et voué à définir les normes de la société d'Ancien Régime.

2.2. Apport des études de genre et des théories féministes

Mais avant d'utiliser le prisme⁴⁵ du genre pour analyser le champ littéraire de l'Ancien Régime, il importe de prendre plus précisément position dans le champ actuel des études de genre (*gender studies*), compte tenu de la richesse et la croissance exponentielle des concepts

⁴⁴ « Les affrontements polémiques, quels que soient les objets en débat, offrent ainsi la possibilité d'observer de multiples choix et tactiques de publications, mais ils permettent aussi de saisir en acte des prises de position sur l'action même d'adresser des écrits à un ou à des publics. Dans l'affrontement révélé comme événement par l'enchaînement des publications, il s'agit en effet de publier des valeurs politiques aussi bien que des réputations mises à mal, et finalement, des statuts individuels. », C. Jouhaud, A. Viala, et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication, op. cit.*, p. 12-13.

⁴⁵ Alain Viala définit différents prismes permettant d'envisager la démarche sociopoétique : « La création textuelle s'accomplit à travers un ensemble de *prismes*. Prisme de la langue et de la psyché de l'auteur, mais aussi prismes constitués par la structure même du champ et, au sein de celui-ci, par les codes particuliers de chaque institution et par les relations des institutions entre elles. Prismes, aussi, des compétence et attentes des lecteurs, lesquels subissent à leur tour les effets du code des genres, des représentations établies par les critiques, des habitudes de pensée acquises au cours de leur formation ; bref, de tout une "rhétorique du lecteur". Ce que le texte dit de la société (son référent) et ce qu'il dit à la société (son discours) se diffractent ainsi selon les réactions qu'escompte l'auteur de la part des institutions et du public. L'imaginaire d'un écrivain, c'est, aussi, la construction d'une image de lui au sein de l'espace littéraire, et son esthétique, la forme qu'il donne à cette image. », A. Viala, *Naissance de l'écrivain, op. cit.*, p. 10.

discutés au cours des dernières décennies, et particulièrement dans le champ de la médecine et de l'histoire des sciences⁴⁶. Les études de genre ont semble-t-il fait voler les cloisonnements entre les différentes disciplines. En prenant en compte la nature processuelle du genre⁴⁷, il devient possible d'observer l'évolution des représentations liées aux catégories de genre dans des textes de différentes origines et époques. Car aborder la question des représentations des corps/comportements féminins, y compris au XVII^e siècle, interroge nécessairement le rapport qu'entretiennent à la fois les femmes à leur propre corps, mais aussi celui des hommes de ce temps à un corps qui n'est pas le leur, qu'ils ne comprennent pas dans ses fonctionnements intrinsèques, qu'ils stigmatisent et tentent de s'approprier, souvent avec violence, pour illustrer leur propre masculinité. C'est pourquoi il s'agit d'analyser aussi précisément que possible ce qui *fait* anatomiquement la féminité dans les textes du XVII^e siècle : quels sont les standards par rapport auxquels se construisent socialement des identités féminines ? sont-ils influencés par des stéréotypes misogynes précis et identifiables comme tels ? comment les questions de genre, de sexe et de sexualité se conjuguent-elles⁴⁸ dans la littérature médicale et érotique de l'époque ? Il importe enfin surtout d'observer quelles peuvent être les résistances par rapport à ces normes, qui laissent entrevoir, comme c'est rarement le cas, les écrits évoquant les « grandes perdantes » de la période : sages-femmes (selon un statut professionnel), « hermaphrodites » (selon des distinctions génitales), femmes ayant des relations sexuelles avec d'autres femmes (selon l'orientation sexuelle), vieilles femmes (selon l'âge) et autres « sorcières » de toute sorte. En outre, il s'agit de participer à l'édification d'un authentique « savoir féministe⁴⁹ », en

⁴⁶ Voir à ce propos L. Schiebinger, « Introduction: Feminism Inside the Sciences », *Signs*, 2003, vol. 28, n° 3, p. 859-866 ; L. Schiebinger, « Scientific Research must take Gender into Account », *Nature News*, 6 mars 2014, vol. 507, n° 9, p. 9.

⁴⁷ Elsa Dorlin parle des « mutations de genre ». E. Dorlin, *La Matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, La Découverte, coll. « Poche/Sciences humaines et sociales », 2009, p. 13.

⁴⁸ Elsa Dorlin a bien montré qu'il fallait absolument distinguer ces trois objets : « Le sexe désigne communément trois choses ; le *sexe* biologique, tel qu'il nous est assigné à la naissance – sexe mâle ou femelle –, le rôle ou le comportement sexuels qui sont censés lui correspondre – le *genre*, provisoirement défini comme les attributs du féminin et du masculin – que la socialisation et l'éducation différenciées des individus produisent et reproduisent ; enfin, la *sexualité*, c'est-à-dire le fait d'avoir une sexualité, d'"avoir" ou de "faire" du sexe. », E. Dorlin, *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la théorie féministe*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Philosophies », n° 194, 2008, p. 5.

⁴⁹ « Le savoir féministe désigne tout un travail historique, effectué depuis de multiples traditions disciplinaires (histoire, sociologie, littérature, science politique, philosophie, sciences biomédicales, etc.) ; travail de mise en doute de ce qui jusqu'alors était communément tenu hors du politique : les rôles de sexe, la personnalité, l'organisation familiale, les tâches domestiques, la sexualité, le corps... Il s'agit d'un travail d'historicisation et, partant, de politisation de l'espace privé, de l'intime, de l'individualité ; au sens où il réintroduit du politique, c'est-à-dire des rapports de pouvoir et donc du conflit, là où l'on s'en tenait aux normes naturelles ou morales, à la matière des corps, aux structures psychiques ou culturelles, aux choix individuels. », *ibid.*, p. 9.

contribuant, comme le définit Elsa Dorlin, à l'« *historicisation* d'un rapport de pouvoir » ainsi qu'à « la *conscientisation* de ce dernier ».

2.2.1. Performativité du genre dans l'espace public

Pour mieux comprendre la portée de la notion de « genre » utilisée ici anachroniquement pour rendre compte de l'évolutivité de ses catégories au tournant du XVII^e siècle, il est essentiel d'utiliser les concepts diffusés au tournant des années 1990 par Judith Butler⁵⁰. S'appuyant sur l'habitus bourdieusien (ou même plus précisément sur l'*hexis* – manifestation physique incorporée par un individu de son habitus⁵¹), Judith Butler a su montrer que le genre est toujours le fruit d'un rapport de pouvoir politique, incarné malgré eux par des individus. En effet, le genre n'existe pas *in abstracto*, il est établi *a posteriori* par la somme de publications revendiquées (c'est-à-dire ici des manifestations du genre dans l'espace public) et a besoin de supports incarnés pour *se performer*. C'est en effet parce qu'une foule d'individus endosse un même rôle genré que le genre continue de s'affirmer comme norme, et *a fortiori* parce que de nombreux individus reconnaissent la norme comme constitutive du genre qu'ils l'entretiennent et s'en revendiquent. Ainsi, en revendiquant une certaine forme de masculinité (port ou non de l'épée, type de vêtements particuliers, coupes de cheveux conventionnelles, etc.), le genre masculin se définit par la somme des représentations actualisées qui le constituent. Reste à savoir, sous l'Ancien Régime tout du moins, si le genre évolue davantage par l'exemplarité physique (si les modes sont lancées par des précurseurs identifiables, proches du pouvoir selon une logique pyramidale descendante) ou bien si des publications textuelles théoriques à plus grande échelle (et pas nécessairement issues des hautes sphères) influencent davantage les préconçus genrés de la société. Cette seconde hypothèse, privilégiée ici (quoique non considérée exclusivement), implique de penser l'espace public comme le lieu de divers *actes de publications*, certaines publications impliquant des injonctions à performer le genre d'une certaine manière.

Cette *performativité* du genre – c'est-à-dire l'adaptabilité des contenus associés aux catégories de genre en fonction des *discours* (au sens foucaldien) portés sur ces catégories – est au cœur des conceptions butlériennes. En d'autres termes, cela signifie que non seulement le genre n'existe pas de manière absolue, mais surtout qu'il se construit par petites touches, en fonction des actions menées par des individus dans l'espace public. Les individus d'une société

⁵⁰ J. Butler, *Trouble dans le genre (Gender trouble). Le féminisme et la subversion de l'identité*, traduit par C. Kraus, Paris, La Découverte, coll. « Sciences humaines et sociales », n° 237, 1990.

⁵¹ P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, [1982], Paris, Points, coll. « Essais », n° 461, 2014.

sont ainsi, malgré eux, des réceptacles, recevant et prorogant sans cesse des injonctions genrées extérieures à eux-mêmes (un homme ou une femme devant appliquer des manières de s'habiller, se comporter, se coiffer, qui lui sont imposées de l'extérieur). Sujet à des tensions politiques exogènes, le corps devient dès lors, comme chez Bourdieu, le fruit d'une histoire incorporée : toute manifestation genrée, à commencer par le choix d'un prénom pour l'enfant, est par conséquent le produit d'injonctions reçues et assimilées par un individu depuis sa naissance.

De surcroît, cela revient à dire que toute injonction comportementale corrélée à la masculinité ou à la féminité, qu'elle soit vécue dans l'espace privé (dans l'enfance) ou public (dans l'Ancien Régime, lors de l'entrée à la Cour ou, plus largement, de l'arrivée à Paris), entretient de fait les catégories de genre. Mais cela signifie également que le genre est susceptible de se modifier, de manière performative, et que les contenus associés aux catégories de genre sont mouvants : toute nouvelle « mode » implique en effet une adaptation des catégories de genre et il existe sans cesse de nouveaux comportements étiquetés « pour hommes » ou « pour femmes ». Le genre, produit auto-mutant (les injonctions au genre entraînant, en cascade, sans cesse de nouvelles injonctions) explique ainsi qu'il est possible de ne pas concevoir une femme de la même façon à la Renaissance qu'au XVII^e siècle, précisément parce que les représentations-injonctions à la féminité ont changé, influencées par les nouvelles modes/normes de l'espace public qui adviennent au moment précis où le régime patriarcal se trouve ébranlé par le schisme religieux.

2.2.2. Diffuser efficacement le genre : le biais de la publication textuelle

Il importe donc de montrer que la performativité du genre pensée par Judith Butler n'est pas étrangère à la performance des différentes publications en vigueur dans l'espace public. En effet, il est possible de considérer que, parce que tout acte de publication est en lui-même une performance, il est possible de « publier le genre » par des injonctions à grande échelle, non seulement dans des écrits théoriques (philosophiques, médicaux...) mais aussi par la publication de fictions exemplaires (ou au contraire dissuasives), représentant des comportements genrés. Cela implique le dialogue permanent entre des comportements et des textes théoriques, et la tentative sans cesse renouvelée de la part de différents acteurs (institutionnels ou privés) de normaliser les comportements. Étant donné qu'il n'est pas possible d'étudier les performances en dehors des publications, c'est tout naturellement par le biais des publications textuelles de l'époque qu'il doit être possible de retrouver les meilleures traces d'injonctions genrées.

La principale hypothèse est donc celle d'un dialogue permanent entre différentes représentations-injonctions pendant des moments de querelles, par cyclicité de réactions et contre-réactions : les catégories de genre seraient issues d'un triple regard normatif porté sur les corps, le sexe, la sexualité, et lorsque ce regard évoluerait, les catégories de genre seraient également modifiées par ricochet, quoiqu'avec un certain temps de latence. Or il est manifeste que les catégories de genre connaissent de profondes modifications au cours du XVII^e siècle, probablement du fait de la littérature médicale, de la littérature érotique, pornographique et libertine, mais aussi en raison de l'effervescence philosophique et moraliste, qui s'approprie à son tour les enjeux liés au corps féminin. Tout au long de cette étude seront pris pour socle d'analyse les traités médicaux entourant le corps féminin, afin de montrer l'influence de ces derniers sur toute la littérature du siècle, depuis les écrits libertins jusqu'aux œuvres des moralistes et des philosophes.

2.3. De la *représentation* à la *publication* des corps au XVII^e siècle

Néanmoins, tous ces corpus ne sont pas équivalents en termes de diffusion et tout texte dans lequel figurerait des représentations-injonctions doit être pondéré en fonction de sa potentielle réception : il va de soi qu'un livre réédité tout au long du XVII^e siècle – et qu'une part non négligeable du lectorat se vanterait d'avoir lu, que cela soit d'ailleurs vrai ou non – ne peut être comparé à un traité manuscrit resté fort confidentiel, quasi hapax en la matière et dont l'influence aurait donc été, en tout cas à l'époque, à peu près nulle (quoique cela ne soit pas strictement quantifiable). Il ne suffit pas dès lors d'étudier les seules *représentations* (aussi injonctives soient-elles) des corps/comportements féminins au hasard des textes pour rendre compte de l'évolution culturelle des contraintes liées à la féminité dans l'espace public, mais plutôt d'essayer de comprendre comment ces représentations sont *publiées* ; comment elles deviennent publiques et s'affrontent, lorsqu'elles sont contradictoires entre elles, sur la scène publique. Ceci implique de revenir à la notion même de *public* sous l'Ancien Régime, ce qui a été entrepris dès les années 1990-2000 par Hélène Merlin-Kajman puis par les deux fondateurs du Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire (GRIHL), Alain Viala et Christian Jouhaud, dont les études complémentaires ont su montrer comment, catalysé par l'essor de l'imprimerie en langue vernaculaire, l'*espace public* s'est constitué pour la première fois très précisément en ce moment charnière des XVI^e-XVII^e siècle. L'appareil conceptuel mis en place par Christian Jouhaud et Alain Viala dans la préface de leur ouvrage *De la*

*publication*⁵² a ainsi le double mérite d'être à la fois relativement concis et réellement innovant, tout en proposant une terminologie de référence à laquelle il s'agit de se raccorder.

2.3.1. L'essor du public avant « l'Âge classique »

Prenant explicitement la suite de la synthèse opérée par Alain Viala quant aux enjeux de la sociopoétique⁵³, Hélène Merlin-Kajman a prolongé les recherches qu'il avait entreprises en reprenant toute la palette de ce qu'elle reconnaît être des « outils d'analyse rigoureux pour appréhender le double jeu de l'inscription du destinataire dans le texte et des réceptions réelles du texte par des lecteurs⁵⁴ ». Appliquant donc directement la méthode sociopoétique harmonisée par Alain Viala, l'objectif initial d'Hélène Merlin-Kajman est alors de vérifier si les « notions de public et de public littéraire – instance réceptrices imaginaire ou récepteurs réels – se recoupent très exactement en France au XVII^e siècle⁵⁵. » Par cette démarche essentielle, elle interroge le bien-fondé de la notion même d'« Âge classique » :

Par « Âge classique », on entend généralement la courte période de l'histoire littéraire qui tourne autour d'un pôle institutionnel naissant, l'Académie française ; et plus étroitement la période où, le débat proprement doctrinal paraissant clos, la « doctrine classique » triompherait dans les œuvres. Cette période s'identifierait avec la monarchie louis-quatorzienne à son apogée, soit deux ou trois décennies du XVII^e siècle⁵⁶.

Hélène Merlin-Kajman procède alors en exploitant le hiatus manifeste entre ce que les textes du XVII^e siècle ont tenté de mettre en place comme stratégies de réception et la réalité sociologique des différents acteurs de l'espace public du premier XVII^e siècle. Plusieurs enjeux transparaissent ainsi dans son analyse de l'Âge classique : en tout premier lieu, il importe d'une manière ou d'une autre d'enquêter sur les raisons qui font que le « débat doctrinal » puisse paraître clos au moment de l'Âge classique. Penser l'Âge classique comme une période polarisée autour de l'Académie française et de ses valeurs laisse sous-entendre qu'un « débat doctrinal » ait bien eu lieu en amont (relativement peu de temps auparavant), et que les positions de l'Académie l'aient emporté sur les autres. Il importe donc de restaurer ce débat et d'en déployer les argumentaires concurrents autour de la période de création de l'Académie. Or il se trouve que ce « débat doctrinal » ne saurait être étranger à la querelle du *Cid*, cas d'école s'il en est, et qui en est probablement l'apothéose ; ou tout du moins l'une des dernières manifestations de la période « préclassique ». Les arguments de la querelle, remarquablement

⁵² C. Jouhaud, A. Viala, et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication*, op. cit.

⁵³ Voir à ce propos G. Molinié et A. Viala, *Approches de la réception*, op. cit.

⁵⁴ H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, op. cit., p. 13.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 14.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 17-18.

consignés par Jean-Marc Civardi⁵⁷, doivent donc être envisagés comme décisifs dans l'établissement de la « doctrine classique », y compris en ce qui concerne les représentations-injonctions liées à la définition des corps/comportements jugés féminins. Vraisemblablement, la question de la bienséance, qui entoure le personnage de Chimène et a fait couler beaucoup d'encre, indique clairement que cette réflexion s'est jouée en plein cœur de l'espace public. Reste à restreindre, parmi les acteurs et termes du débat, ceux qui ont pu relayer ou au contraire rejeter, dans leurs justifications, les théories anatomo-politiques de la période précédant la dispute. Au terme de la querelle, il doit ainsi être possible de déceler dans les décisions finales de l'Académie française l'aboutissement de toute une réflexion sur la féminité.

2.3.2. *Public littéraire, publications et formation de l'espace public*

Dans un sens contemporain, la publication est conçue comme un processus impliquant tout d'abord la décision d'un auteur et consistant à *adresser* un contenu (un texte, une image, une musique) à un *public*⁵⁸. Cette publication peut être plus ou moins efficace en fonction de la forme qu'elle prend et des objectifs qu'elle envisage, des effets qu'elle prétend avoir sur ce *public* auquel elle s'adresse et qu'elle définit. Néanmoins, parce que la notion de public a connu de nombreux changements sémantiques à travers le temps, Hélène Merlin-Kajman affirme que « pour aborder la notion de *public* au XVII^e siècle, il est bon de commencer par une espèce d'amnésie », afin d'éviter d'y substituer malhabilement des acceptions anachroniques. En effet, l'édification du public au cours de la période ne va pas de soi : Hélène Merlin-Kajman opère la synthèse des dictionnaires d'époque⁵⁹, dont elle déduit que les définitions « insistent toutes sur le caractère collectif du terme en l'opposant à *particulier*⁶⁰. » Le public n'est donc originellement pas tant l'ensemble des individus formant un potentiel lectorat que *l'espace* dans

⁵⁷ J.-M. Civardi, *La Querelle du Cid*, *op. cit.*

⁵⁸ « La mise en position d'auteur dans les discours *sur* la publication et *de* publication s'accompagne de l'assignation explicite ou implicite d'une place à l'autre protagoniste principal : le public. », C. Jouhaud, A. Viala, et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication*, *op. cit.*, p. 16.

⁵⁹ Démarche plus tard reprise par Alain Viala et Christian Jouhaud à propos de la *publication*. Cf. *Ibid.*

⁶⁰ Hélène Merlin-Kajman rappelle que Reinhart Koselleck, dans son livre *Le règne de la critique*, a mis en évidence la logique historique qui conduit à chercher, dans l'absolutisme de droit divin, une solution rationnelle à la spirale infinie des guerres de Religion : « Cette solution à un état critique du corps politique, menacé d'éclatement sous le coup de divisions insurmontables, passe par l'organisation d'une fracture : la scission du *public* et du *particulier*. À partir de l'édit de Nantes, le corps politique n'est plus *un* : il est divisé désormais en deux sphères : l'une, politique, réservée au souverain, qui prend sur soi toute la responsabilité de la décision politique, les sujets lui abandonnant, sous la figure d'une obéissance passive, leur conscience publique pour que la paix s'établisse ; l'autre, privée, sphère du *for interne* et des liens particuliers, sans influence sur la sphère politique, permet aux dissensions de trouver un lieu qui ne menace plus l'intégrité de l'État. », H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 52.

lequel chaque particulier se trouve soumis aux règles, lois et coutumes collectives, au regard et au jugement du pouvoir politique.

Ce n'est en fait que par une acception tardive – seulement à partir du Furetière – qu'apparaît le sens de « publication d'un ouvrage, d'un livre ». Ainsi, l'édition et la parution d'un livre apparaissent comme un cas particulier de publication. Ce nouveau sens, usité (au moins) à partir du *Dictionnaire universel*, implique que, comme les autres types de publications, un texte imprimé puisse, d'une manière ou d'une autre, se heurter à l'ordre public (ou bien le conforter idéologiquement), ce qui suppose une certaine puissance, une certaine performativité de la publication imprimée dans l'espace public (celle-là même qui rend possible la diffusion de catégories de genre). En d'autres termes, cette définition du livre comme publication implique que les représentations, les récits mis en place dans des livres (fussent-ils de fiction), influencent l'ordre public et les mentalités *du public*. Si l'espace public se constitue au XVII^e siècle, c'est en effet parce que pour la première fois, la place de l'imprimé dans l'ensemble des publications prend le dessus sur les autres types de publications (libelles, affiches, proclamations sur la place publique...). Employé par un auteur dans son œuvre (généralement en place préliminaire), le terme de « public » renvoie ainsi à *l'espace public* dans lequel il se projette, « c'est-à-dire au fait que, par ce moyen de l'impression, l'œuvre va *prendre place dans l'espace public*⁶¹. » L'auteur, abandonnant son texte devenu mirmillon propulsé dans l'arène, doit alors s'attendre à être contredit, voire attaqué, ne serait-ce que pour l'irruption inopinée de ses opinions dans l'espace public. Mais s'il « apparaît de façon extrêmement courante » chez les auteurs, Hélène Merlin-Kajman souligne toutefois que le terme de *public* « appartient cependant de façon privilégiée au vocabulaire du droit et de la politique⁶² » et ne désigne jamais un public dont la nature serait envisagée comme exclusivement littéraire. Le *public* signifie alors à la fois le *bien public*/la *république*/l'*espace public*, désormais principalement régi par l'État en voie de renforcement :

Le *public* – *peuple, État, domaine public, fisc, communauté, bien commun* – désigne donc la *respublica* en totalité ou en partie, et son emploi est attaché à un fonctionnement métonymique qui permet sans cesse d'évoquer la totalité derrière la partie. Point capital, car, encore au XVII^e siècle pour bien des locuteurs, il est au moins deux *respublicae* de référence : la *respublica christiana* et la *chose publique du royaume*. La notion de *public* semble pouvoir les englober sans peine, laissant dans un flou la question de leur rapport⁶³.

Aussi l'essor sans précédent de l'État moderne au sortir des guerres de Religion redéfinit-il en profondeur l'extension du public : au fur et à mesure du XVII^e siècle, il faut donc

⁶¹ *Ibid.*, p. 37.

⁶² *Ibid.*, p. 39-40.

⁶³ *Ibid.*, p. 44-45.

progressivement admettre la relative synonymie de « public » et de *ce qui est contrôlé par l'État*, celui-ci s'arrogeant de fait les questions de mœurs autrefois prises en charge exclusivement par les zéloteurs de l'Église. C'est d'autant plus vrai après l'édit de Nantes, alors que l'État s'arroge des droits gallicans nouveaux en s'appropriant la justice des mœurs et élabore le chef d'accusation pour atteinte à « l'ordre public⁶⁴ ». C'est à partir de ce moment qu'il est possible d'affirmer, avec Christian Jouhaud et Alain Viala, que « [l']espace public est alors celui que vise et que définit l'ordre public⁶⁵. » Censeurs et religieux des deux anciennes factions belligérantes s'affrontent ainsi désormais non plus sur le champ de bataille mais en cherchant à définir des comportements inadmissibles dans l'espace public, dont *l'anormalité*⁶⁶ risquerait de mettre à mal la stabilité nouvellement acquise. Cela signifie donc que l'espace public implique dans sa définition même des *défenseurs légitimes de l'espace public*, personnages publics⁶⁷ dont la légitimité serait précisément issue de l'État, d'une manière ou d'une autre (ou qui, au moins pendant une première période de mise en place, s'en seraient vraisemblablement revendiqués sans en avoir forcément la légitimité). Dès lors, il est possible de questionner les abus de pouvoir éventuels, c'est-à-dire chercher à identifier les auteurs qui ont pu, par le truchement de coups de forces présuppositionnels⁶⁸ essaimés dans leurs publications, s'imposer, initialement sans l'aval de l'État (ou en cherchant à orienter et définir, performativement, le rôle de l'État par leurs publications), en garants de l'espace public. Précisément, le contrôle des corps/comportements (il s'agit notamment de s'assurer du respect des normes de genre de l'époque) s'accroît immanquablement au moment où la conscience d'un espace public apparaît. Comme le souligne Hélène-Merlin Kajman, il est alors possible d'y diffuser des représentations-injonctions avec une efficacité inédite : « la notion de *public* dessine des formes de destination qui emportent des formes de représentation *et de prescription*, c'est-à-dire images, récits et topiques du jeu singulier et du commun, et non pas seulement des horizons d'attente ou des espaces de réception⁶⁹. » Le triple rapport qu'entretiennent, depuis le

⁶⁴ Voir à ce propos A. Forlen, *La Dimension historique de la notion d'ordre public (XVI^e-XIX^e siècles)*, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, Strasbourg, 2016.

⁶⁵ C. Jouhaud, A. Viala, et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication*, op. cit., p. 11.

⁶⁶ Cf. M. Foucault, *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études », 1999.

⁶⁷ « Le mot ouvre ainsi le discours sur un univers de présupposés communs. D'une part, quelque chose qui s'appelle public existe pour le bien de tous et selon le consentement de tous. D'autre part, un certain nombre de personnes et d'objets, voire de valeurs et d'idées, se laissent appréhender dans cette catégorie. », H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, op. cit., p. 45.

⁶⁸ Un coup de force présuppositionnel est une figure de rhétorique consistant à affirmer haut et fort une pseudo-vérité en faisant comme si elle allait de soi pour tout le monde (comme si l'auditoire partageait forcément les valeurs de l'orateur) pour appuyer dans le discours un argument en fait absurde ou polémique.

⁶⁹ H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, op. cit., p. 392.

crépuscule du XVI^e siècle, la toute récente émergence de l'individu, le règne de la pudeur et l'apparition du public mérite à ce titre d'être approfondi, en particulier au moment où les auteurs dits « libertins » viennent chahuter cet ordre public à peine rétabli.

2.3.3. L'espace public du libertinage

Revenant sur les rapports qu'entretiennent l'espace de publication naissant et l'essor du libertinage exactement à la même époque, Hélène Merlin-Kajman cite la « position libertine » de l'espace publique, notamment développée dans ses écrits par François de La Mothe Le Vayer :

Aussi n'est-ce pas le but du Législateur ni la fin des sociétés civiles de faire que tout le monde profite au public et à la communauté par son travail, mais bien qu'il n'y ait personne à qui cette communauté ne soit utile et qui ne se sente heureux d'être l'un des membres qui la composent⁷⁰.

Cette « position libertine » privilégierait ainsi l'individu, considéré dans l'espace public comme le principal bénéficiaire des actions de l'État. Elle s'oppose frontalement à la conception des partisans de la « raison d'État⁷¹ » (c'est-à-dire la faction du cardinal de Richelieu) qui appuieraient au contraire, et comme leur nom l'indique, l'intérêt de l'État au détriment du bonheur et de la liberté individuelle des sujets. Déployant cette affirmation politique – qui implique qu'une forme d'espace public alternatif ait été envisageable au moment même où s'est vraisemblablement élaborée la « doctrine classique » – Hélène Merlin-Kajman développe le *récit de publication* à l'origine de la condamnation de Théophile de Viau, alors que le père Garasse vient à « “publier” les maximes dites libertines pour mettre au grand jour le caractère pernicieux de leur argumentation et la retourner en une logomachie victorieuse⁷² ». Ainsi « l'affaire Théophile » recouvrirait en réalité l'affrontement de deux conceptions irréconciliables de l'État, dessinant en creux une alternative entre deux espaces publics concurrents (véhiculant deux systèmes normatifs en tout opposés) : celui, « libéral » et « libertin » (ou l'État se met au service des individus qui lui donnent son pouvoir), plébiscité

⁷⁰ La Mothe Le Vayer, *Œuvres*, Paris, L. Billaine, 1669, t. VIII, cité dans *ibid.*, p. 54.

⁷¹ Foucault explique que la raison d'État se constitue au XVII^e siècle, alors que l'État n'a plus, comme au Moyen Âge, à assurer pour ses sujets le salut des âmes dans l'au-delà, précisément parce que les guerres de Religion ont rendu la survie de l'État impossible sous ce rôle : « [...] la raison d'État, c'est précisément une pratique ou plutôt une rationalisation d'une pratique qui va se situer entre un État présenté comme donné et un État présenté comme à construire et à bâtir. L'art de gouverner doit alors fixer ses règles et rationaliser ses manières de faire en proposant en quelque sorte pour objectif de faire passer à l'être le devoir-être de l'État. [...] Qu'est-ce que c'est que gouverner ? Gouverner selon le principe de la raison d'État, c'est faire en sorte que l'État puisse être rendu solide et permanent, qu'il puisse être rendu riche, qu'il puisse être rendu fort en face de tout ce qui peut le détruire. », M. Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes études », 2004, p. 6.

⁷² H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, op. cit., p. 55.

notamment par La Mothe Le Vayer ; et son opposé – celui qui, ayant écrasé la proposition libertine, se serait effectivement réalisé au tournant des années 1630 – où « le Législateur » ordonnerait au contraire que *tout le monde profite au public* (i.e. à l'État) (position tenue, l'année du procès, par le père jésuite Nicolas Caussin), et où les individualités seraient sommées de disparaître en se mettant au service d'un État dont l'objectif autotélique serait d'accroître son propre pouvoir. Cette seconde position « absolutiste » de l'espace public implique alors que l'individualité soit reléguée en-dehors de l'espace politique, dans l'espace *privé*, voire qu'elle soit tout bonnement annihilée en empêchant la formation d'un espace privé (comme ce sera pratiquement le cas à Versailles). Le *moi* (certes anachronique) n'y existe pas, sa puissance désirante étant conçue idéologiquement comme obscène ; la pudeur serait alors cultivée afin de répandre chez les individus le sentiment d'une incompatibilité absolue entre les ambitions particulières et les lois de l'espace public⁷³. Aussi le cardinal de Richelieu et ses épigones, lorsqu'ils développent l'appareil théorique de la « raison d'État », forme de machiavélisme à la française, au cours des années 1620-1630, s'en prennent-ils forcément à la vision « libertine » de l'espace public, manifestée un peu trop ostentatoirement par des jeunes gens avides de liberté et peu envieux de prolonger les démêlés de leurs aînés.

Une dizaine d'années avant la querelle du *Cid*, la lutte dans l'édification de l'espace public serait donc passée par l'opposition de publications fusant depuis chaque camp – c'est-à-dire par une querelle – centrées sur le libertinage, outrancièrement revendiqué par Théophile de Viau et ses complices. Mener une étude sociopoétique à propos des corps/comportements genrés de la période implique par conséquent d'enquêter de plus près sur le personnel publiant lors des débats violents qui entourent le « procès Théophile », et en particulier sur la façon dont certains auteurs libertins ont pu – ne serait-ce que par opportunisme – se laisser finalement séduire, si ce n'est par la position politique de Richelieu, du moins par les avantages très concrets résultant d'une adhésion de façade à ses idées. De sorte qu'en marge de l'affaire Théophile, les textes de la « querelle des *Lettres* » qui entourent son ancien compagnon Jean-Louis Guez de Balzac (autrefois ouvertement libertin puis rallié à la « raison d'État⁷⁴ ») doivent donc également faire l'objet d'un examen minutieux. En effet, Hélène-Merlin Kajman a su montrer comment de

⁷³ « Aussi l'État exigera le sacrifice de la conscience politique : telle est la solution rationnelle aux guerres civiles. Le bien public ne peut dépendre ni des particuliers, dont l'intérêt s'est révélé sans rapport organique avec le public, ni du peuple. La raison d'État, qui loge dans la volonté du prince, se passe donc de l'assentiment des particuliers. Grâce à la théorie du droit divin, [...] toute la propagande absolutiste orchestrée par Richelieu exploitera le thème [du sacrifice du particulier au public]. », *ibid.*, p. 101-102.

⁷⁴ « Débats et expériences ont évolué entre une autonomie accrue de l'activité des lettres par rapport au politique et une dépendance contraire à l'égard d'un pouvoir qui suscite l'écriture à des fins de propagande ou d'illustration de la grandeur de la monarchie française. », *ibid.*, p. 131.

simples particuliers (quoique nobles) s'arrogent alors, par le biais de publications exemplaires – en apparence totalement en rupture avec leurs anciennes conceptions libertines – la bienveillance du cardinal ministre. Guez de Balzac, en *se publiant* dans ses *Lettres*, « s'autorise » ainsi à diffuser la conception de l'espace public qui arrange le mieux le pouvoir monarchique :

Or, dans cette pratique épistolaire, se superposent plusieurs espaces symboliques : celui, vague et de référence ancienne, de la république des lettres, c'est-à-dire de la communauté des écrivains ; celui d'une *société* dessinée par l'échange de lettres entre Balzac et ses correspondants ; et celui d'un *public* devant qui se représente – se publie – cette société de particuliers, et pour qui l'auteur illustre la maîtrise de ses ressources stylistiques⁷⁵.

A priori la démarche consistant à « s'autoriser » (dont l'étymologie signifie revendiquer une légitimité en tant qu'*auteur* de référence) à définir les règles de l'espace public n'est pas nouvelle et ressemble même très fortement à celle revendiquée, soixante-dix ans plus tôt, par Joachim Du Bellay dans sa *Défense et illustration de la langue française*. Il s'agissait alors également d'illustrer (c'est-à-dire de *rendre illustre*) un projet politique fondé sur une littérature officielle d'État. Néanmoins, si le procédé reste globalement le même, le contenu des *Lettres* de Balzac n'est plus centré sur la légitimation de la langue française (comme c'était le cas chez Du Bellay), mais plutôt sur la régulation de l'espace public permis par l'adoption réussie, entre temps, de la langue française. L'exemplarité de style y est explicitement inféodée à une pratique du pouvoir politique que souligne la dédicace au cardinal :

D'un côté, Balzac procède à ce que Christian Jouhaud nomme une « délocalisation » de l'éloquence⁷⁶ : avec les *Lettres*, discours qui n'est qu'un livre, la rhétorique se trouve transférée de ses institutions traditionnelles – parlement, états généraux, chaire – à un espace social sans pouvoir ni délimitation institutionnelle, celui des lecteurs particuliers, des cabinets de lecture, salons mondains ou académies privées. Balzac sert ici le processus de confiscation de l'action politique par l'absolutisme⁷⁷.

Or ces lettres, écrites si peu de temps après l'affaire Théophile, doivent absolument paraître suspectes. Si l'objectif le plus facilement décelable consiste à rompre aussi publiquement que possible avec un passé libertin (que Théophile ne s'est pas gêné de rappeler, voyant que Balzac lui tournait le dos), toutes les conceptions politiques de Balzac – le même auteur qui sera plus tard chargé par Richelieu de la fondation de l'Académie française – doivent aussi pouvoir être lues dans le sens d'une affirmation du pouvoir de l'État, alors en pleine guerre ouverte contre toutes les *anormalités* des libertins aux yeux de la morale publique.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 131-132.

⁷⁶ C. Jouhaud, *La Main de Richelieu ou Le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, coll. « L'un et l'autre », 1991, p. 76-82.

⁷⁷ H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 134.

2.3.4. La publication comme acte politique

Ainsi, dès la constitution de l'espace public autour de l'affaire Théophile, l'ensemble des publications querelleuses désigne systématiquement des tenants de l'ordre public et des fauteurs de troubles. Une publication serait donc essentiellement un acte politique ; d'opposition ou de ralliement au pouvoir en place :

En effet, loin des prises de position sur la « nature » de « l'espace public » sous l'Ancien Régime, nous pouvons considérer, à partir de nos questionnaires et de nos préoccupations actuelles, que chaque action de publication est porteuse d'une prise de position sur ce qu'est ou n'est pas l'espace public qu'elle envisage (en conservant l'ambiguïté de ce terme) et que, précisément, elle met à l'épreuve de l'action. À la limite, on pourrait même dire que chaque action de publication, révélant par son accomplissement l'espace de publicité dont elle subit les contraintes, le construit comme sa raison d'être, l'invente comme son horizon, l'imagine comme son présupposé⁷⁸.

Chaque groupement politique tendrait à y établir une version avantageuse des faits, dont l'État (soit par l'entremise de ses tribunaux, soit par l'intervention royale directe) serait sommé d'être le juge. À la manière d'une gigantesque scène judiciaire, toutes les publications tendraient dès lors à adapter des faits pour les mettre en récit : un même événement historique pourrait ainsi être publié de plusieurs manières, afin d'orienter favorablement *l'opinion publique*⁷⁹. Or, par définition (à reprendre Max Weber), l'espace public ne peut être tenu légitimement que par les seuls garants de l'ordre, quitte à employer des moyens coercitifs violents. Par définition également, il est soumis à l'opinion publique, qui se constitue au tournant du XVII^e siècle *par et grâce* à l'espace littéraire. Si bien qu'aux yeux des partisans de la « raison d'État », il est absolument essentiel que l'opinion publique soit contrôlée par l'État, sans quoi toute publication risquerait toujours de le mettre à mal en soulignant ses incohérences :

Les dictionnaires rendent discrètement visible que la publication n'est pas seulement l'entrée dans un espace public étatique, mais la sortie concomitante vers un public de destinataires que la parole publique, l'image et l'écrit sous ses diverses formes vont toucher dans les espaces publics urbains (les marchés, les carrefours, les palais de justice, les églises) et aussi dans des espaces qui ne sont pas publics⁸⁰.

Ainsi, en temps de crise, même lorsqu'un événement a pu avoir des retombées négatives voire dramatiques, il est toujours possible de publier à grands cris une contre-vérité – de la propagande, en somme : « [l']action publique imparfaite apparaît ainsi comme une sorte de pré-texte de la version parfaite qu'en donne, avec ses propres moyens rhétoriques, l'écrit publié⁸¹. »

⁷⁸ C. Jouhaud, A. Viala, et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication, op. cit.*, p. 10.

⁷⁹ En témoignent de nos jours les chiffres publiés après une manifestation, radicalement différents selon le récit que veulent en faire la police, les syndicats ou des promeneurs – témoins par hasard de l'événement.

⁸⁰ C. Jouhaud, A. Viala, et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication, op. cit.*, p. 12.

⁸¹ *Ibid.*, p. 7.

Alain Viala et Christian Jouhaud parlent alors de *coup d'écriture*⁸² – sorte de coup d'État perpétré par l'État lui-même, *via* ses défenseurs – dont l'objectif est de maintenir l'ordre public en neutralisant les publications de l'opposition.

2.4. Difficultés méthodologiques à prendre en compte

Une publication peut s'inscrire soit dans la norme (conforter l'espace public dans ses règles, en espérant une rétribution de la part d'un potentiel arbitre en fait juge et partie), soit contre ces normes (en espérant faire évoluer l'espace public). Avec cela, deux implications : l'espace public est *arbitré* par au moins une instance supérieure (une supra-institution, le plus souvent un État) ; l'espace public se donne l'impression d'être immuable alors qu'il est par nature lié aux évolutions de *l'opinion publique*. Cela implique aussi qu'il faille toujours interroger un texte publié sur cette nature duelle : jusqu'où le texte conforte-t-il l'espace public, jusqu'où le met-il au contraire à mal ? En outre, il n'est nullement besoin d'affirmer haut et fort une opinion pour influencer l'opinion publique : les représentations issues de la fiction sont tout à fait à même d'opérer une influence matoise sur le public, au plus grand dam des institutions chargées de contrôler l'espace public. Rien n'est en effet plus compliqué à surveiller que les fantasmes que peuvent provoquer des écrits libertins et dont *on ne parle pas* en-dehors de cercles privés.

Cela a pour corollaire que tout texte publié peut être interrogé en termes d'influences sur l'espace public. Précisément, les textes fictionnels, narratifs, poétiques, romanesques... c'est-à-dire tous les textes qui, d'une manière ou d'une autre, intéressent les « cours de français » ne doivent pas être considérés en-dehors des débats et dispensés d'influence sur l'espace public. Il est au contraire nécessaire de n'écarter aucun type de publication textuelle qui, d'une manière ou d'une autre, ait pu influencer l'image mentale publique de la féminité (*i.e.* la mutation du genre féminin) :

Quand il s'agit d'œuvres que nous appelons littéraires, le fait de déplacer l'enquête de la création textuelle, ou de la réception postulée, aux modalités de la publication permet une autre mise en perspective historique des choix d'écriture (pourquoi, par exemple, tel genre plutôt que tel autre ? ou tel modèle ?) ; et une autre mise en perspective historique que celle qui mobilise sans recul une notion comme « influence » ou des réalités aussi impalpables que l'adaptation au (bon) goût des destinataires. Le problème se trouve, en quelque sorte, regardé d'ailleurs : la dimension individuelle du choix d'écriture ou du plaisir littéraire échappe ; par contre, tout ce qui peut relever du collectif, c'est-à-dire de l'histoire sociale, celle des groupes, des communautés d'invention, de légitimation, de lecture, de réemploi, permanentes ou éphémères, labiles ou institutionnalisées, semble pouvoir être expérimentalement mis à l'épreuve par le recours au marqueur de la publication⁸³.

⁸² *Ibid.*, p. 7.

⁸³ *Ibid.*, p. 10.

Il s'agit dès lors d'interroger systématiquement tous ces « marqueurs de publication » en replaçant dans leur contexte les œuvres qui font évoluer (ou au contraire empêchent l'évolution) des conceptions de la féminité. Cela doit permettre de traiter à la fois des textes médicaux (en interrogeant leur portée dans l'espace public) et les textes libertins (censurés, le plus souvent, l'objectif de publication initial des auteurs étant jugé obscène). En d'autres termes, il s'agit d'analyser les différents modes de rencontres d'une œuvre avec son public : l'œuvre a-t-elle pu opérer librement son influence, ou bien a-t-elle été « contrée » par d'autres publications, voire directement censurée lorsqu'elle risquait de mettre à mal l'ordre public à un point difficilement acceptable pour l'État en place ? Enfin, c'est de la confrontation des textes émis par les différents *personnels publiant* à propos du corps féminin ou du devoir être des femmes dans l'espace public que doit apparaître l'ensemble des positions alternatives qui ne se sont pas réalisées mais qui étaient déjà *pensées* à l'époque.

2.4.1. De la crédibilité des récits de publication

Christian Jouhaud et Alain Viala mettent en garde contre le graal illusoire que constituerait une histoire des pratiques de lecture telle qu'avait pu la faire Roger Chartier⁸⁴ : « L'histoire des pratiques de lecture sous l'Ancien Régime s'est écrite à large échelle à partir d'indicateurs qui pouvaient être mis en série, comme les inventaires de bibliothèques. Ou bien, elle n'a pu mobiliser que des sources éparses ou erratiques⁸⁵. » Cela implique par conséquent de distinguer toujours entre une réception postulée et la réception réelle d'un texte. Les auteurs (quoiqu'Alain Viala préfère le terme de *publicateurs* du XVII^e siècle) ont ainsi tendance à essayer de prévoir la réception de leurs œuvres en la mettant en récit au sein même de leurs publications (dans les adresses aux lecteurs, aux grands, par des fictions internes, etc.) Si certains textes mettant en scène leur réception (faux textes retrouvés, manuscrits perdus, lettres volées, etc.) ne sont jamais pris au sérieux (la figure du *publicateur* est alors clairement envisagée comme mensongère et fictionnelle), ce n'est pas le cas des textes mettant en scène une « réception vraisemblable⁸⁶ ». Christian Jouhaud et Alain Viala insistent ainsi d'autant plus sur la nécessité de bien distinguer entre la *réception postulée* et la *réception réelle* d'une œuvre, c'est-à-dire de ne pas être mystifié par l'appareil de publication mis en place par l'auteur publiant. À partir d'un certain nombre d'exemples issus de la période de la Fronde, ils mettent en évidence l'importance de ces *récits de publication* : « c'est-à-dire les textes, ou les portions de textes, si

⁸⁴ R. Chartier (éd.), *Pratiques de la lecture*, op. cit.

⁸⁵ C. Jouhaud, A. Viala, et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication*, op. cit., p. 9.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 9.

fréquents à l'époque moderne, qui racontent les publications des ouvrages dans lesquels ils apparaissent⁸⁷. » Une première difficulté méthodologique apparaît alors, car si les auteurs créent certes toujours des *horizons d'attentes* pour des *lecteurs explicites* (notamment dans leurs préfaces), il reste encore à comparer ces deux notions à la réalité de la réception des textes, à la concrétude de l'espace public, comme avait commencé à le faire Hélène-Merlin Kajman.

Il est ainsi remarquable qu'une publication commence bien en amont de l'acte de publication réalisé, dès la rédaction d'un texte conjointement au type de lectorat envisagé (et qui ne sera pas forcément le lectorat réel). Dès lors, il convient d'être particulièrement attentif aux types de publications et aux types de publics envisagés en fonction des différents corpus (médicaux, moralistes, libertins), en essayant de comprendre *pour qui* ces livres ont été écrits initialement et *à qui* ils ont réellement bénéficié. Cette distinction est essentielle, d'autant plus que se multiplient les appels au jugement du « public » conçu ici non plus comme espace public mais comme ensemble des lecteurs et lectrices ; or le « public universel » est une chimère et il convient d'analyser les enjeux politiques à l'œuvre sous ces feintes rhétoriques. Car les enjeux des différents corpus ne sont pas les mêmes : dans le cas des traités gynécologiques du XVII^e siècle, censés être lus entre confrères, le lecteur explicite est d'abord un médecin ; il n'en demeure pas moins que l'élargissement du lectorat au moment où les langues vernaculaires remplacent progressivement le latin rend possible un autre type de lecteur mais surtout de *lectrice implicite* qui pose un problème majeur de pudeur. C'est ce qui amène Alain Viala à distinguer trois « réalités de la réception » :

1/ Le lecteur ou destinataire supposé est celui que le texte désigne soit par des marques explicites (dans la figure d'un narrataire par exemple), soit dans l'implicite (par ce qu'il suppose connu, ou allant de soi, et sans quoi ce texte-là deviendrait inintelligible ou inacceptable).

2/ Les lecteurs potentiels, qui sont, à une date donnée, tous les membres de la communauté culturelle dans laquelle le texte est produit et qui ont les capacités (compétences, pratiques et moyens économiques, usages culturels) requises pour en être de possibles récepteurs. Ces destinataires potentiels peuvent former un ensemble plus vaste que le destinataire supposé par le texte (Stendhal pouvait atteindre plus que les *happy few* qu'il imaginait) ou un ensemble plus restreint (tel dit qu'il écrit pour tous les hommes, en oubliant qu'une majorité n'ont pas accès à la culture écrite...) : ces décalages sont l'indice de l'effet proprement prismatique entre ce que l'écrivain imagine de son public et la réalité tangible de ce dernier.

3/ Les lecteurs ou récepteurs effectifs : c'est-à-dire ceux que le texte touche en pratique, qui peuvent être une fraction des récepteurs potentiels, mais aussi bien excéder ce potentiel (voir le cas Sévigné⁸⁸).

Or il est évident qu'un auteur peut mentir sur le lectorat réel qu'il souhaite toucher par sa publication. Ce d'autant plus que faire lire un texte évoquant la sexualité à un public féminin, au tournant du XVII^e siècle, est un geste subversif, y compris au sein d'un traité médical – ce qui suppose une réponse nouvelle de la censure. L'espace public étant toujours arbitré, pouvant

⁸⁷ *Ibid.*, p. 13-14.

⁸⁸ G. Molinié et A. Viala, *Approches de la réception*, *op. cit.*, p. 208.

être censuré, il importe de comprendre dans quelle mesure l’auteur publiant est en fait légitime à publier, dans quelle mesure la mise en rapport d’un texte et d’un lectorat est un coup de force, voire un geste de résistance contre les normes institutionnelles.

2.4.2. *Personam, non faciem gerit*⁸⁹

Une deuxième difficulté réside dans les masques et les stratégies de publication élaborées par les auteurs ; d’autant que ceux-ci peuvent adapter ces stratégies au fur et à mesure de leur carrière. Il va de soi qu’un auteur naguère peu respectable de couplets érotiques puisse tout à fait se mettre à écrire des textes autrement plus recommandables – les raisons de ce changement devant alors être interrogées, que celles-ci soient sincères ou non. Néanmoins, certains auteurs peuvent aussi continuer d’écrire des textes littéralement peu catholiques en privé, tout en donnant le change dans d’autres types de (con)textes plus officiels : le récit de publication élaboré par l’auteur dans ses textes publics (la plupart du temps en préface mais parfois dans le corps même de l’ouvrage) est alors primordial pour son existence sur la scène politique, puisqu’il permet (combiné avec une certaine habileté), de dissimuler une carrière double. C’est précisément le cas de bon nombre d’auteurs libertins plus ou moins repentants sous l’Ancien Régime, contraints par le jeu politique d’intégrer des institutions étatiques tout en continuant de faire circuler, le plus souvent sous le manteau, des textes bien moins officiels. Cela implique dès lors que les représentations publiées, qu’elles soient mensongères ou fictionnelles, ont pu avoir de toute façon une empreinte dans l’esprit du public et de la postérité : seule une étude sociologique des conditions de publication peut permettre de mettre en doute la sincérité d’une publication par rapport aux autres déclarations d’un même auteur à la même période.

2.4.3. Les chaînes de publications

Plutôt que de s’en tenir aux publications isolées (il ne s’agit pas de constituer une anthologie des représentations-injonctions mais d’en restaurer le fonctionnement systémique), il convient de remonter les *chaînes de publication* pour aborder les publications liées aux attributs de la féminité :

Les acteurs du processus de publication sont alors considérés en tant que maillons d’une chaîne qui les dépasse et dont l’origine n’est pas d’évidence donnée. Et les actions d’écriture et de destination se trouvent envisagées au sein d’une constellation d’autres actions qui les entourent. Ce dont s’empare l’analyse – ce qu’elle vise ou qu’elle saisit – n’est plus alors un objet porteur de sens qui contiendrait, inscrit en lui, des

⁸⁹ « L’auteur montre un masque et non son visage », adage latin.

traces de sa réception à venir, mais le mouvement même de sa transmission, les effets qu'elle produit, les déplacements qu'elle autorise⁹⁰.

Précisément, c'est en détaillant autant que possible ces *chaînes de publication* effectives et en les confrontant à des *récits de publication* (plus ou moins honnêtes) qu'il est possible de déconstruire les *a priori* sur les textes de la période, toujours selon une perspective sociopoétique. La question sous-jacente est alors de comprendre *pourquoi on lit encore* ou au contraire *pourquoi on ne lit plus* tel ou tel texte impliquant la publication du corps féminin au XVII^e siècle :

Que l'on prenne en considération le seul temps court de l'action, par exemple politique, pour reconstituer une chaîne de publication en son temps, ou le temps plus long de la survie des œuvres et de leurs effets, on remet en cause l'idée d'un face à face simple entre des producteurs d'écrits (qui « émettent » ou les destinent) et un ou des publics (qui les reçoivent). [Il est alors nécessaire] de prendre en compte les actes de publication qui entourent et dépassent la diffusion et la réception de ces écrits⁹¹ [...].

L'évolution de certaines publications – comme celle du *Francion* de Charles Sorel⁹² dans ses trois versions ou bien les nombreuses rééditions augmentées de *L'Honnête femme*⁹³ de Jacques Du Bosc constituent alors des aubaines rares, permettant d'attester l'évolution des représentations-injonctions au fur et à mesure que les libertins doivent dissimuler leurs premières prétentions.

2.4.4. La « rhétorique de l'amalgame »

Comment adapter dès lors la méthode sociopoétique à l'étude des injonctions genrées ? En soulignant, dans les chaînes de publication, les contradictions des systèmes mis en place par les auteurs qui, dès qu'ils parlent des femmes, n'hésitent pas à développer une rhétorique de l'amalgame⁹⁴. Parce que les représentations sont issues majoritairement de plumes masculines, elles cumulent en effet les approximations fallacieuses et les fantasmes à peine voilés, elles se

⁹⁰ C. Jouhaud, A. Viala, et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication, op. cit.*, p. 9-10.

⁹¹ *Ibid.*, p. 7-8.

⁹² Cf. C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, 1623, 1626 et 1633.

⁹³ Cf. J. Du Bosc, *L'Honnête femme*, Chez Pierre Billaine, rue S. Jacques, à l'enseigne de la Bonne Foy, devant S. Yves, 1632 ; J. Du Bosc, *La Femme héroïque ou les héroïnes comparées avec les héros en toute sorte de vertus*, Paris, A. de Sommerville et A. Courbé, 1645, 2 vol. ; J. Du Bosc, *L'Honneste femme, divisée en trois parties, revue, corrigée et augmentée*, [1632], Paris, Chez Henry Le Gras et Michel Bobin, 1658.

⁹⁴ Pour une analyse technique de l'amalgame en discours et de la façon dont elle permet d'accélérer, dans l'espace public, la diffusion de la doxa idéologique d'un groupement politique, voir N. Garric et J. Longhi, « L'amalgame en discours : négociation métalangagière sur le sens et ses enjeux », dans O. Galatanu, A.-M. Cozma et A. Bellachhab (éd.), *Représentations du sens linguistique. Les interfaces de la complexité*, Bruxelles, Bern, Peter Lang, coll. « GRAMM-R », 2016, vol. 33, p. 357.

dévoilent dans leurs contradictions⁹⁵ : cette rhétorique de l'amalgame, qui mêle à l'époque des objets conceptuels aujourd'hui bien distincts – le genre, le sexe, la sexualité par exemple – mérite à ce titre un traitement particulier. Les amalgames sont en effet constitutifs des discours ayant pour eux la violence légitime : la rhétorique de l'amalgame consiste par conséquent également à faire taire les contestations qui dénonceraient leur incohérence, d'où l'importance d'une étude qui fasse reparaître les adversaires de ces discours de domination. Et puisque la parole dominante est une parole discrétionnaire sous le régime absolutiste, qui censure plutôt qu'elle n'argumente – parce qu'elle est par définition incohérente et purement conventionnelle – il convient de la réinterroger sans jamais tomber dans ce même écueil : la prudence doit être de mise, et à chaque instant le texte de Poullain de La Barre, repris en épigraphe et restauré dans sa totalité par rapport à la version tronquée que citait Beauvoir, doit guider la démarche de lecture.

Pour ce faire, il importe de comprendre comment l'État monarchique patriarcal a encouragé l'élaboration d'une certaine rhétorique visant du même coup à stigmatiser et disqualifier ses opposants tout en avilissant la condition féminine. Les amalgames, les idées reçues, les propos misogynes (ou au contraire pseudo-philogynes, faisant l'éloge d'une fausse qualité jugée typiquement féminine) dévoilent l'artificialité du patriarcat tout en le renforçant dans sa force d'oppression, puisque la multiplication à outrance des discours ne laisse pas la place à un réel dialogue : ces discours ininterrompus, ces voix qui ensevelissent celles des femmes dans le système patriarcal, participent de la création continuée (quoique fallacieuse) de *la différence hiérarchique entre les hommes et les femmes*. De sorte que dans les discours, les corps féminins apparaissent désirés pour l'assouvissement des pulsions sexuelles hétérosexuelles masculines (question des normes de sexualité). Ils sont toutefois presque identiques dans leur fonctionnement général avec ceux des hommes (question des normes de sexualité), et pourtant rendus résolument *autres* parce qu'ils permettent d'y développer une géniture (question des normes reproductives).

Ces trois spécificités, au regard de l'État patriarcal, permettent de mettre en évidence une spécificité du genre féminin sous l'Ancien Régime : aux yeux des hommes de la période (qui incarnent donc le patriarcat en performant des injonctions), les femmes se définissent par leur

⁹⁵ « Les crises des rationalités dominantes m'intéressent également parce qu'elles montrent que si ces rationalités sont contraignantes, elles le sont également pour les dominants eux-mêmes. Par conséquent, les usages stratégiques des discours sont toujours des usages contraignants : tout n'est pas permis et les contradictions et les incohérences ont toujours des effets. [L'exemple paradigmatique est celui] des prostituées [...]. Si toutes les femmes sont par nature froides et humides, d'un tempérament flegmatique, comment classer les prostituées, réputées chaudes, viriles et intempérantes selon toute une tradition théologique ? », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 13.

désirabilité, cette désirabilité par l'existence d'organes génitaux complémentaires de ceux des hommes, ces organes génitaux par leur rôle dans le développement de fœtus puis d'enfants. En d'autres termes, de proche en proche, les contenus associés au genre féminin tel que perçu sous l'Ancien Régime découlent du rôle social accordé alors aux femmes : mettre au monde de futurs hommes – et le reste du temps ne pas prendre trop de place ni ne faire trop de bruit. Car les femmes ne cessent pas d'exister hors de leur période de maternité (c'est d'ailleurs là tout l'embarras des médecins qui doivent aussi faire quelque chose des maladies des jeunes filles et des vieilles femmes).

C'est ce qui explique en suivant Beauvoir, qu'à toutes les époques soumises à l'oppression patriarcale, des hommes certains de leur supériorité et façonnant une société sur le modèle d'un entre-soi masculin, aient malgré tout été contraints d'accorder une place, même minime, à des femmes, afin de permettre le bon fonctionnement du système matrimonial. Sous l'Ancien Régime, ce système matrimonial d'alliance est crucial : de lui dépend la politique des nations, l'extension des territoires, la survie d'une population. C'est notamment ce que rappelle l'historien Stanis Perez lorsqu'il développe la théorie marxiste matérialiste qui entoure le corps des reines :

Marx avait cent fois raison quand il affirmait que les reines *produisaient* des rois et que, sur le plan purement biologique, elles pouvaient se prévaloir de donner la vie à ceux qui incarnaient ensuite l'État : « La plus haute fonction du corps est l'activité sexuelle. L'acte royal constitutionnel le plus haut est par conséquent son activité sexuelle car, par elle, il fait un roi et continue son corps. Le corps de son fils est la reproduction de son propre corps, la création d'un corps royal. » Il s'agissait, selon cette dialectique, d'assurer à une institution les moyens de son existence et de sa pérennité, donc sa reproduction en tant qu'être vivant. Voici la mission des reines, donner naissance à un individu qui devrait porter ensuite une très lourde charge, accéder au trône et gouverner avant de se reproduire à la cour⁹⁶.

Et d'ajouter dans sa conclusion : « Voici que le biologique rime enfin avec le politique. Quoique peu commentée, la réflexion de Marx sur la reproduction naturelle de l'État grâce à l'activité sexuelle de ses dirigeants, dans les systèmes héréditaires, n'avait donc rien de trivial ou d'ironique⁹⁷. » Par conséquent, et puisque les corps féminins sont au centre des enjeux de dominations et doivent être domestiqués pour que l'institution patriarcale *fonctionne*, il importe

⁹⁶ K. Marx, *Critique du droit politique hégélien*, trad. fr., Paris, Éditions sociales, 1975, p. 83, cité par S. Perez, *Le Corps de la reine. Engendrer le prince, d'Isabelle de Hainaut à Marie-Amélie de Bourbon-Sicile*, Paris, Perrin, 2019, p. 12.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 372.

de faire oublier aux femmes que leur corps n'est jamais qu'un outil au service de la reproduction d'un système ne les tolérant que par nécessité⁹⁸.

2.4.5. La littérature galante

Or il semble que les systèmes trop coercitifs envers les femmes fonctionnent moins bien que ceux leur laissant croire à une certaine liberté, leur donnant l'illusion d'un certain libre arbitre, voire d'un certain plaisir dans leur rapport aux hommes et à la séduction. Alain Viala, au cours d'une première piste d'exploration, a su montrer que c'est de cette double mise à disposition des corps féminins – pour le plaisir des hommes, pour la reproduction du système – que découle en fait « l'Âge galant », envisageable comme l'expression de l'une des formes les plus abouties du système hétéropatriarcal. C'est ce qui explique que l'espace public se constitue au moment où apparaissent une nouvelle forme de sociabilité mixte, dans les salons :

[...] les salons attirent à la littérature les femmes et les nobles. Les femmes, car un salon se structure toujours autour d'une personnalité féminine et que, encore peu instruites, les dames de la bonne société trouvaient là une activité culturelle qui exigeait l'art des manières (que leur éducation leur apprenait) mais non un savoir poussé (que leur instruction leur refusait). Les nobles, parce que l'aristocratie constituait le noyau actif de ce milieu et que l'essor du féminisme s'accompagnait d'une valeur particulière accordée à l'image du cavalier galant, serviteur attentif de sa « dame » et à celle de l'« honnête homme » qui cultive la politesse et l'art de plaire.

Un second effet contribue là encore à la division du champ culturel et à la suprématie des nouveaux doctes. Mondains et peu savants, les familiers des salons n'apprécient pas les érudits. Soucieux de distinction et de raffinement, ils inclinent au purisme linguistique et esthétique. [...] En cela leur rôle et celui des académies furent complémentaires : les salons inspiraient le goût, les cercles académiques en codifiaient les normes. Il y eut des variations du purisme, dérivant vers la « galanterie », qui renforce l'option mondaine, voire s'hypertrophiant, entre 1650 et 1660, en « préciosité » : ces tendances correspondent à des spécifications différentes à partir du même modèle dominant⁹⁹.

Il s'agit dès lors de prolonger l'argument élaboré par Beauvoir selon lequel la galanterie n'est jamais qu'une contrepartie héritée des sociétés patriarcales visant à maintenir la femme dans son état d'asservissement. Car « l'Âge galant » (dont les bornes, à ce stade, sont difficiles à établir : il est même envisageable de le faire commencer dès la *période des salons*, de celui de Catherine de Rambouillet en 1608 à celui de Madeleine de Scudéry, en passant par la gloire de Fouquet, les écrits de Bussy-Rabutin, de La Fontaine puis de le prolonger jusqu'aux grandes fêtes de Versailles), peut être conçu comme un aboutissement : il importe de comprendre

⁹⁸ Comme le souligne Dorlin, l'argument de la maternité est notamment utilisé au moment de la Révolution pour réclamer l'égalité : « Au-delà de la nature, l'importance politique de la maternité, c'est-à-dire le fait que les femmes engendrent des citoyens, devait justifier leur inclusion dans le corps politique. Olympe de Gouges révélait ici une contradiction dans la pensée des révolutionnaires : si les femmes, par la procréation, constituent littéralement le corps politique, alors elles devraient être admises à participer à son gouvernement. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 7-8.

⁹⁹ A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, op. cit., p. 135.

comment les représentations qu'il prône sont apparues, ont évolué depuis des définitions parfois extrêmement anciennes, ou parfois au contraire étrangement récentes pour l'époque.

3. Penser l'espace public dans ses enjeux biopolitiques

Étudier la façon dont l'État a pu, notamment par l'intermédiaire de publications et d'institutions, s'arroger le contrôle des corps, des sexualités et même (quoique sans les appeler encore comme cela), des comportements genrés, n'est pas en soi une nouveauté. Michel Foucault, dès les années 1970, a entrepris de faire l'histoire de la sexualité à travers les institutions qui l'ont encadrée :

[...] étudier la généalogie de l'objet « sexualité » à travers un certain nombre d'institutions, ça voulait dire essayer de repérer, dans des choses comme les pratiques de l'aveu, la direction de conscience, le rapport médical, etc., le moment où s'est fait l'échange et le croisement entre une certaine juridiction des relations sexuelles définissant ce qui est permis et ce qui est défendu, et la véridiction du désir qui est ce en quoi se manifeste actuellement l'armature fondamentale de l'objet « sexualité¹⁰⁰ ».

Le premier, il a su opérer la bascule depuis une approche seulement *politique* de la littérature (toujours au sens large) d'Ancien Régime vers une approche *biopolitique*¹⁰¹, démontrant comment l'espace public a su façonner pour lui-même des systèmes de répression des corps, des sexes, des sexualités jugées *anormales*¹⁰². Ce regard nouveau, dans le prolongement du regard des médecins, apparaît conjointement avec une nouvelle veine littéraire, à la fois gynécologique et moraliste : « autour des moindres fantaisies, les moralistes, mais aussi et surtout les médecins ont rameuté tout le vocabulaire emphatique de l'abomination », multipliant les « moyens mis en œuvre pour résorber, au profit d'une sexualité génitalement centrée, tant de plaisirs sans fruit¹⁰³ ». Néanmoins, de nombreux liens restent à faire, et il est désormais possible grâce à la méthode sociopoétique de réenvisager les liens possibles avec le libertinage, envisageable comme une possible réaction à la formation du contrôle biopolitique : se soumettre ou se démettre auraient ainsi été les deux seules possibilités face à un espace public écrasant toute opposition ; ce qui expliquerait notamment que d'anciens libertins aient pu participer à fonder le système galant. Dès lors, la question est de savoir jusqu'où il est possible

¹⁰⁰ M. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, op. cit., p. 36.

¹⁰¹ Foucault définit la biopolitique comme « la manière dont on a essayé [...] de rationaliser les problèmes posés à la pratique gouvernementale par les phénomènes propres à un ensemble de vivants constitués en population : santé, hygiène, natalité, longévité, races... », *ibid.*, p. 36.

¹⁰² M. Foucault, *Les Anormaux*, op. cit.

¹⁰³ M. Foucault, *La Volonté de savoir*, [1976], Paris, Gallimard, coll. « Histoire de la sexualité », n° 1, 1997, p. 50-51.

de concevoir le système galant comme hypocrite¹⁰⁴ – est-il fondé par dépit, les libertins ne pouvant plus revendiquer la séduction qu’ils pratiquaient dans les années 1620 ? – tout en prenant en compte les différentes composantes de cette véritable machine d’uniformisation des comportements genrés.

3.1. Prolongements dans l’histoire de la sexualité

Ainsi, il apparaît que l’après-guerre de Religion a rendu nécessaire une pensée de la biopolitique : les familles aristocratiques en partie décimées et la nécessité, dans le cadre de l’État patriarcal, de penser la descendance royale, aboutissent à une conception de la sexualité reproductive plus que jamais au cœur de la survie du système monarchique. En dépit du contexte inédit d’autonomisation relative des pouvoirs spirituels et temporels au moment où l’État moderne se constitue, certaines constantes dans les représentations demeurent, à commencer par la définition de la féminité fondée sur les relations matrimoniales et la maternité. Les catégories de genre assurent alors la pérennité de la norme hétérosexuelle en vue de privilégier la reproduction, discriminant ainsi plus ou moins, selon les périodes, les sexualités jugées « alternatives ». Michel Foucault, dès les années 1970, exprimait dans *La Volonté de savoir* les biais de cette moralisation de la sexualité « à l’Âge classique » :

[...] le devoir conjugal, la capacité à le remplir, la manière dont on l’observait, les exigences et les violences dont on l’accompagnait, les caresses inutiles ou indues auxquelles il servait de prétexte, sa fécondité ou la manière dont on s’y prenait pour le rendre stérile, les moments où on le demandait (périodes dangereuses de la grossesse et de l’allaitement, temps défendu du carême ou des abstinences), sa fréquence et sa rareté –, c’était cela surtout qui était saturé de prescriptions¹⁰⁵.

Le premier, sans doute, il a su dévoiler comment aux « anatomies montrées et facilement mêlées » du XVI^e siècle a succédé un « rapide crépuscule¹⁰⁶ » au XVII^e siècle avec la généralisation de l’*obscène* comme mode d’évaluation de comportements désormais

¹⁰⁴ L’hypocrite est, au XVII^e siècle, un « faux dévot, qui affecte des apparences de piété, de probité » selon la première édition du *Dictionnaire* de l’Académie. Tartuffe est ainsi un faux dévot libertin, qui profite de son statut pour s’assurer une relation sexuelle avec Elmire. Don Juan est un libertin qui, ne pouvant plus exercer son libertinage au grand jour devant la menace paternelle, choisit finalement l’hypocrisie – un faux dévot est inattaquable – pour continuer à séduire impunément. Le libertinage « en puissance » dissimulé derrière chaque discours amoureux fait que tout ce qui touche à la galanterie est finalement suspecté d’hypocrisie. Significativement, le terme de « galant » a toujours été à la fois envisagé selon une perspective positive (le galant est « honnête homme ») et selon une perspective libertine. Toute la question de *L’École des femmes* de Molière est ainsi de savoir si le galant personnage d’Horace est un libertin ou non. Beaumarchais, dans son *Barbier de Séville*, récrit d’ailleurs l’histoire de *L’École des femmes* en répondant à cette question par l’affirmative : le Comte Almaviva est un personnage libertin, dont le cynisme n’éclate, à retardement, que dans *Le Mariage de Figaro*.

¹⁰⁵ M. Foucault, *La Volonté de savoir*, op. cit., p. 51.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 9.

soupçonnés de prolonger la sexualité dans la sphère publique. De sorte que le fait médical lui-même n'échappe plus à la censure dès lors qu'il s'attarde sur la génération et ses mystères.

Du point de vue médical précisément, le sexe féminin a été redéfini entre le début et la fin du siècle, en passant, quoique très progressivement, d'un modèle humoral, hérité des anciens, à un modèle gonadique, permis par l'invention du microscope. Il s'agit ainsi d'expliquer les changements survenus dans les mentalités au cours du XVII^e siècle pour essayer de comprendre les enjeux de cette redéfinition du genre féminin à partir d'écrits traitant du corps des femmes. Dans sa typologie, Michel Foucault distingue ainsi quatre étapes dans l'édification de ce que les études de genre (qui doivent, elles-mêmes, tant à Foucault) définissent aujourd'hui comme la mise en place d'un discours patriarcal sur le corps féminin : *l'hystérisation*¹⁰⁷ *du corps féminin*, *la pédagogisation du sexe de l'enfant*, *la socialisation des conduites procréatrices* et enfin *la psychiatrisation du plaisir pervers*. Or il semble qu'envisager ces quatre étapes à chaque époque où les catégories de genre se redéfinissent – à chaque « crise » du système – reste aujourd'hui particulièrement opératoire, bien au-delà du seul XIX^e siècle pour lequel ces quatre concepts ont initialement été pensés. En effet, les étapes de « l'hystérisation¹⁰⁸ » du corps féminin décrites par Foucault rendent admirablement compte de la médicalisation du discours gynécologique. Il est ainsi possible de faire l'hypothèse que les trois étapes suivantes ont également lieu, au XVII^e siècle, en grande partie par le biais de la littérature libertine mais aussi, plus paradoxalement sans doute, par le truchement des traités de savoir-vivre qui organisent pour l'État le nouvel espace de la biopolitique.

3.1.1. Le règne de la biopolitique à l'heure du genre

Foucault, encore une fois le premier, s'est intéressé à la capacité des pouvoirs politiques à instrumentaliser les corps : « le corps est aussi directement plongé dans un champ politique ; les rapports de pouvoir opèrent sur lui une prise immédiate ; ils l'investissent, le marquent, le dressent, le supplicient, l'astreignent à des travaux, l'obligent à des cérémonies, exigent de lui

¹⁰⁷ L'hystérie, affection imaginaire, est le moyen le plus commode envisagé par la société hétéropatriarcale pour faire des femmes d'éternelles malades : « Les médecins furent les inventeurs de l'hystérie, les auteurs d'une mystification (toujours vivante) du féminin. Ce sont eux qui pendant des siècles brandirent cette maladie supposée menacer *les femmes*, tout en reconnaissant souvent n'avoir que rarement rencontré ni soigné de vraies hystériques. », J.-C. Abramovici, *Les Hystériques. En attendant Freud*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, 2022, p. 6.

¹⁰⁸ « Si la souffrance des patientes est bien réelle, l'affectation hystérique n'a pas d'existence propre comme maladie sans le corps qu'elle tourmente. L'hystérie est donc plutôt le mode d'être pathogène d'un corps : la maladie n'est pas dans le corps, elle est le corps. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 55.

des signes¹⁰⁹. » Loin de souscrire au récit simpliste d'une répression totale de la monstration des corps au tournant du XVII^e siècle, Foucault a au contraire analysé finement les manières dont les corps, dans l'espace public, ont été jugulés de manière à renforcer le pouvoir politique lui-même¹¹⁰. Parce qu'il existe un corps autorisé – celui de l'honnête homme, ce courtisan parfait – il est nécessaire de considérer que le pouvoir politique d'Ancien Régime a su, au XVII^e siècle, *s'incarner* dans l'espace publique par le truchement de ses champions. Parce que le corps des courtisans devient la manifestation visible du pouvoir de l'État monarchique en phase d'absolutisation, il est possible d'étudier dans les corpus de la période les oppositions au pouvoir qui se manifestent par une attaque de ces corps¹¹¹ et l'établissement d'une censure institutionnelle.

3.1.2. Censure et enfermement

Aussi Michel Foucault a-t-il également su montrer, à partir de ses réflexions initiées dans *Théories et institutions pénales*¹¹² et amplifiées dans *Surveiller et punir*¹¹³, comment le cardinal de Richelieu, préparant l'organisation du régime absolutiste, a réussi le tour de force d'opérer une double réforme des systèmes de la censure et de la répression physique légitime, par la généralisation de l'enfermement. Plus encore, Foucault y démontre comment l'appareil répressif de l'État se construit, dans les années 1620-1630, contre la « volonté de savoir », c'est-à-dire en rendant obscène les publications (par la censure) et les publicateurs (par l'enfermement) désignés comme des dangers pour « l'ordre public ». Mélangeant héritages foucauldien et méthodes bourdieusiennes, Alain Viala est lui-même revenu sur cette double composante : « La censure au sens large du terme, c'est-à-dire l'exercice de la norme imposée par les opinions et les goûts dominants, était ainsi liée de façon étroite à la censure au sens strict, la sanction par les pouvoirs des textes déviants¹¹⁴. » Auparavant soumise à la tutelle de l'Église, la censure étatique prend peu à peu le dessus jusqu'à aboutir, en 1624, aux lois proclamant la

¹⁰⁹ M. Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 30, cité par J.-J. Courtine, *Déchiffrer le corps*, op. cit., p. 15.

¹¹⁰ « Si le pouvoir est fort, c'est parce qu'il produit tout autant qu'il interdit. », *ibid.*, p. 16.

¹¹¹ « [...] dans la ligne même [des] conquêtes [du pouvoir], émerge inévitablement la revendication du corps contre le pouvoir, la santé contre l'économie, le plaisir contre les normes morales [...]. Et, du coup, ce par quoi le pouvoir était fort devient ce par quoi il est attaqué... Le pouvoir s'est avancé dans le corps, il se trouve exposé dans le corps même. », M. Foucault, « Pouvoir et corps », *Surveiller et punir*, op. cit., p. 3, cité dans *ibid.*, p. 16.

¹¹² M. Foucault, *Théories et institutions pénales. Cours au Collège de France, 1971-1972*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études », 2015.

¹¹³ M. Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 2003.

¹¹⁴ A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, op. cit., p. 116.

mainmise exclusive de l'État sur la censure. Dans son chapitre « La codification de la censure, Alain Viala reprend alors l'évolution du système :

La part la mieux fournie de l'arsenal législatif portant sur la littérature au XVII^e siècle concerne la censure. Celle-ci touche directement à deux droits qui engagent la liberté d'écrire et de publier : le droit de divulgation (par l'empêchement de faire paraître des ouvrages qui s'écartent de la norme) et le droit de repentir (par l'obligation de supprimer les écrits non conformes ou, dans les cas les moins graves, de les corriger). [...]

Par elle-même, elle constitue une problématique qui dépasse largement le seul domaine littéraire. Mais, pour celui-ci, le XVII^e siècle apporte à cet égard aussi un changement notable : la censure y fait l'objet d'une institutionnalisation et s'étend à toutes les catégories de textes. Elle représente une des formes les plus brutales de l'hétéronomie, de l'intervention directe du pouvoir d'État et du pouvoir religieux. [...]

Trois instances concurrentes se disputaient alors l'autorité censoriale : l'Église, l'État, les parlements. Cette multiplicité rendait la censure omniprésente : elle se trouvait diffusée dans les mentalités par chacune de ces instances¹¹⁵.

Certes, les religieux peuvent toujours demander aux censeurs royaux l'interdiction d'un livre après l'avoir examinés – ce qui survient très précisément au moment de l'affaire Théophile – mais ce sont désormais les parlements qui sont chargés d'exécuter les ordres du roi. Néanmoins, le plus sûr moyen d'éviter la propagation de publications obscènes reste encore de cultiver la peur des lecteurs et des lectrices, de retourner leurs propres fantasmes en un cauchemar oppressif permanent.

3.2. Les « crises » du patriarcat et la filiation foucaldienne

Ainsi l'État patriarcal semble ne pas savoir quoi faire des femmes qu'il régit, dont les corps (tout au moins leurs organes sexuels et leur sexualité reproductive) sont pourtant nécessaires à son autoreproduction et son maintien, de sorte que le régime patriarcal d'Ancien Régime paraît aussi pouvoir se définir par le hiatus à faire coïncider son besoin de *cultiver* des corps féminins (pour les besoins de la reproduction) et son incapacité à définir socialement *les femmes* hors de leur rapport aux hommes. Observer, analyser les représentations-injonctions faites par des hommes de l'Ancien Régime, c'est précisément donner à voir le patriarcat en crise, exister par ces crises, par ces tentatives sans cesse renouvelées (et toujours vaines) de redéfinir les femmes par leur corps dans ses discours¹¹⁶.

Certainement, étudier des corpus de textes médicaux de la renaissance tardive en utilisant l'héritage foucaldien pour souligner leurs incohérences et mettre en lumière les « crises des rationalités¹¹⁷ » n'est pas en soi une nouveauté. De telles études ont en effet déjà été menées, y

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 115.

¹¹⁶ « Les moments critiques de ces rationalités attestent d'abord de leur historicité : violemment contestées ou tout simplement incohérentes et bancales, ces rationalités se sont réformées pour assurer la pérennité de leur domination. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 12.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 14.

compris à propos du XVII^e siècle naissant, à commencer par la démonstration magistrale d'Elsa Dorlin dans *La Matrice de la race*¹¹⁸, qui joint aux théories de Foucault (et notamment sa théorie du pouvoir¹¹⁹) l'apport conceptuel des études de genre pour montrer comment « le genre construit la politique et la politique construit le genre¹²⁰ ».

Ce processus de redéfinition de la catégorie de genre féminine surviendrait au cours d'un moment de crise définitoire de la féminité – contemporain des grandes chasses aux sorcières – alors que les guerres de Religion ont affaibli le contingent de soldats disponibles, et par conséquent rendu palpable le besoin de contrôler les mannes de la reproduction. Car comme le souligne Elsa Dorlin, et quelle que soit en fait la période, c'est avant tout de crises politiques et sociales que survient le besoin de redéfinir les contours des catégories de genre :

Tout au long de l'histoire du sexe, le système catégoriel qui a prévalu a connu des crises dont certaines, comme maintenues en l'état, ont clairement permis d'assurer la reproduction d'un rapport de genre. Au regard de cette histoire, on pourrait proposer une épistémologie de l'histoire politique des sciences qui tente de montrer que la crise doit paradoxalement être définie comme une modalité possible du savoir dominant, qui garantit l'exercice d'un pouvoir et assure sa reproduction, tout autant qu'elle l'expose comme dispositif de savoir/pouvoir historique et partant contestable et contesté. L'enjeu d'une telle approche pourrait ainsi permettre d'affiner notre définition même du concept de genre. Dans cette perspective, le genre peut être défini comme un rapport de pouvoir qui assure sa reproduction en partie grâce aux mutations du système catégoriel qu'il produit et sur lequel il s'adosse. Mais, en faisant cela au su et au vu de tous, [...] il s'expose pleinement dans toute son historicité : son histoire est celle de ses multiples crises et des multiples mutations qu'ils opèrent sur les corps, au gré du rapport de force qui l'ébranle et le menace. La capacité normative du genre, le fait que ce rapport social parvienne à substantier le processus de sexualité en deux sexes biologiques, en dépit d'une normativité naturelle polymorphe, tient donc à sa capacité à maintenir un régime théorique et pratique en crise. Face à la multiplicité des configurations sexuelles possibles, la norme de genre ne parvient à les réduire à une binarité prétendue « essentielle », que parce qu'elle est en mesure d'opérer sur ces corps de constantes mutations¹²¹.

Or il se trouve que le XVII^e siècle ne fait pas exception à cette trame théorique générale et que l'émergence de la littérature gynécologique en France au terme de la Renaissance constitue un indice spécifique de l'un de ces moments de redéfinition. Au terme de cette « crise », il serait ainsi illusoire d'imaginer trouver entre le XVI^e siècle et le XVII^e une continuité parfaite dans la définition des attributs de la féminité : ce sont les aspérités de ces redéfinitions qui doivent au

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ « Donc : analyser la formation d'un certain type de savoir sur le sexe, en termes non de répression ou de loi, mais de pouvoir. [...] Par pouvoir, il me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation ; le jeu qui par voie de luttes et d'affrontements incessants les transforme puis les renforce, les inverse ; les appuis que ces rapports de force trouvent les uns dans les autres, de manière à former chaîne ou système, ou, au contraire, les décalages, les contradictions qui les isolent les uns des autres ; les stratégies enfin dans lesquelles ils prennent effet, et dont le dessein général ou la cristallisation institutionnelle prennent corps dans les appareils étatiques, dans la formulation de la loi, dans les hégémonies sociales », M. Foucault, *La Volonté de savoir*, op. cit., p. 121-122.

¹²⁰ E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 6.

¹²¹ E. Dorlin, *Sexe, genre et sexualités*, op. cit., p. 54.

contraire permettre de mettre en évidence les moments de modifications des rapports de force¹²².

3.2.1. L'origine politique commune du sexisme et du racisme

La thèse d'Elsa Dorlin, ambitieuse dans son approche transéculaire, utilise en effet un corpus médical idoine au cours d'un parcours particulièrement ample, visant (tout comme Foucault) à « donner à voir les relations qui unissent l'histoire de la sexualité et de la politique¹²³ ». Précisément, la spécificité du travail de Dorlin est de faire jouer ensemble non pas seulement deux variables (le genre et la politique ; le genre et la médecine ; la médecine et la politique) mais les trois en même temps, sans établir d'ordre *a priori* dans la chaîne de causalité. Ne faisant pas seulement une étude de « la politique du sexe » (définie très largement comme « les efforts des hommes pour maintenir les femmes en position dominée¹²⁴ »), Elsa Dorlin va beaucoup plus loin et entend montrer comment « la conduite de la politique, autrement dit la négociation d'intérêts économiques, la guerre, la construction de la nation ou le colonialisme, est liée à des conceptions du sexe et de la sexualité¹²⁵. » Politique, médecine et sexualité, genre, sexuation même, apparaissent ainsi intrinsèquement corrélées – ce qui se trouve être le propre de la biopolitique que définissait autrefois Foucault à partir du tournant du XVII^e siècle. En repartant des traités médicaux de la période, l'autrice établit ainsi une démonstration panoptique du mode d'oppression sexiste/raciste encore en vigueur aujourd'hui, légitimé à travers l'histoire par la politique et la médecine. Parce que chacune des étapes de cette démonstration fait aujourd'hui autorité, sans doute n'est-il pas superflu d'en délivrer ici un rapide condensé afin d'envisager jusqu'où il est possible d'affiner, dans ces nouveaux travaux, ceux entrepris dans les années 2000 par Elsa Dorlin.

Dans un premier mouvement de son œuvre, l'autrice s'appuie sur les travaux d'autres chercheuses en anatomie renaissante, comme Éveline Berriot-Salvadore¹²⁶, pour démontrer comment les théories gynécologiques héritées du XVI^e siècle ont permis, de proche en proche,

¹²² « Ne pas chercher qui a le pouvoir dans l'ordre de la sexualité (les hommes, les adultes, les parents, les médecins) et qui en est privé (les femmes, les adolescents, les enfants, les malades...) ; ni qui a le droit de savoir, et qui est maintenu de force dans l'ignorance. Mais chercher plutôt le schéma des modifications que les rapports de force impliquent par leur jeu même. Les “distributions de pouvoir”, les “appropriations de savoir” ne représentent jamais que des coupes instantanées, sur des processus soit de renforcement cumulé de l'élément le plus fort, soit d'inversion du rapport, soit de croissance simultanée des deux termes. », M. Foucault, *La Volonté de savoir*, op. cit., p. 130.

¹²³ E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 5.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 5.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 5.

¹²⁶ E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Études et essais sur la Renaissance », n° 5, 2007.

de justifier la domination masculine en réactualisant une pseudo « nature » féminine jugée inférieure depuis Aristote. Le principal tour de force opéré par Elsa Dorlin consiste alors précisément à ne pas expliquer cette infériorité théorique en recourant à la seule anatomie (ce qui avait été tenté jusqu'alors, non sans quelques maladroites, par Thomas Laqueur¹²⁷), mais en reforgeant un concept négligé, à partir d'une faiblesse typiquement féminine dite de *tempérament*¹²⁸. C'est que la notion de tempérament a permis, des siècles durant, de discriminer les femmes qui ne pouvaient, devant l'étalon exclusivement viril de la santé, qu'être toujours *malades*. Or, dès lors que la santé est considérée comme l'apanage de la masculinité, toute maladie que peut contracter un homme est perçue comme une féminisation provisoire que le médecin doit précisément combattre¹²⁹, et réciproquement, tout écart par rapport au comportement a-viril d'une femme est perçu comme une maladie, ou plutôt une « mutation » *anormale* à corriger¹³⁰.

Elsa Dorlin ne se contente pas de montrer comment se constitue l'infériorisation genrée des femmes au cours de la Renaissance à partir de cette notion clé de tempérament (ce qui, en soit, est déjà plus que remarquable). Dans un deuxième moment fondamental, elle envisage comment – essentiellement à partir du XVIII^e siècle – ces faiblesses de tempérament désormais associées à la féminité ont permis, par ricochet et selon une logique de hiérarchie entre les genres, d'essentialiser de la même manière des hommes et des femmes racisées, justifiant de fait les entreprises colonialistes racistes des nations européennes. En d'autres termes, Elsa Dorlin a su montrer comment une même oppression de genre, indissociablement sexiste et raciste, trouve bel et bien ses origines dans les discours médicaux d'Ancien Régime. Par l'apport de très nombreuses preuves étayant sa thèse fondamentale, l'ouvrage d'Elsa Dorlin a su s'imposer rapidement comme une référence en la matière dans le milieu universitaire. Il ne s'y trouve, sur le fond tout du moins, absolument rien à redire. Tout au plus est-il possible de regretter que son épilogue ne revienne pas davantage sur la première partie de son ouvrage et

¹²⁷ T. Laqueur, *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en occident*, [1990], Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2010.

¹²⁸ « À partir de la fin du XVI^e siècle, il est clair pour tous les médecins que les femmes sont affligées d'un tempérament froid et humide qui les exclut tendanciellement de la santé. Dans le cas des femmes, les médecins s'accordent tous sur le fait d'une plus ou moins grande uniformité du tempérament, quels que soient les régimes, les climats, les âges ou les saisons. Et c'est cette uniformité qui permet de soutenir l'imperfection naturelle de l'ensemble des femmes. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 24.

¹²⁹ « Les maladies des hommes n'étaient qu'indispositions passagères ; leurs corps se trouvaient provisoirement féminisés », *ibid.*, p. 6.

¹³⁰ « Les exceptions à l'image ordinaire de la faible femme sexuellement passive, telles que les prostituées, lesbiennes ou nymphomanes, étaient traitées comme des anomalies : il y avait dans leur caractère trop de masculinité. Ces catégories, qu'Elsa Dorlin appelle “mutantes” contribuaient à construire l'emprise des catégories normatives : les exceptions ne faisaient que confirmer la règle. », *ibid.*, p. 6.

ne s'en tienne en fait qu'à ouvrir le champ de la recherche postcoloniale : en passant de la matrice à la race, tout se passe comme s'il n'était plus rien besoin de dire sur le genre au XVII^e siècle.

3.2.2. Comblar les lacunes historiques par une approche sociologique

L'ambition de cette nouvelle étude n'est aucunement d'apporter un contre-point aux recherches menées par Elsa Dorlin. Bien au contraire, il s'agit plutôt de montrer que malgré certaines inexactitudes historiques de détail – bien compréhensibles étant donnée l'étendue remarquable des travaux d'Elsa Dorlin – son récit d'ensemble peut se trouver étayé par une étude plus approfondie d'une période également fondamentale et pourtant souvent laissée de côté. En s'appuyant sur la première partie de l'œuvre d'Elsa Dorlin, ce nouveau travail entend effectuer, plutôt qu'une continuation en bonne et due forme, une mise à l'épreuve de *La Matrice de la race* focalisée sur un temps nettement plus circonscrit. Tout comme Elsa Dorlin, il s'agit donc ici de participer à « l'histoire féministe » en donnant à voir « les relations qui unissent l'histoire de la sexualité à celle de la politique¹³¹ », mais en se focalisant sur une période beaucoup plus humble, de l'édit de Nantes à la fondation de l'Académie française et à la querelle du *Cid*, entre 1598 et 1637 – c'est-à-dire juste avant l'époque « classique » à proprement parler. Il s'agit alors, fort des apports de Dorlin, de revenir dans la lignée de Michel Foucault à ce découpage chronologique qui ne laisse rien au hasard et lie ensemble à la fois politique et médecine autour de la nouvelle cour des Bourbons. Par une étude aussi minutieuse que possible de la période, il convient de restaurer les différences entre les principaux traités médicaux – tous les auteurs ne sont pas d'accord, loin de là – mais aussi de rappeler qu'ils recouvrent parfois plusieurs règnes, plusieurs ministères, faisant varier d'autant les enjeux politiques et sociaux. Elsa Dorlin, dans sa *Matrice de la race* donnait à voir essentiellement les discours passés à la postérité ; il s'agit de redonner voix à celles et ceux qui n'ont pas eu cette chance, qui ont perdu – non pas forcément du point de vue médical – mais sur l'échiquier politique.

Car si la médecine et ses avancées doivent à nouveau servir ici de fil conducteur, le versant politique ne doit jamais être oublié et l'histoire des différentes « crises » de l'État patriarcal doit permettre d'aborder les enjeux qui entourent les représentations-injonctions à la féminité selon plusieurs points focaux, tous liés à des personnalités *publiantes* de la période. À ce titre, il ne s'agit pas d'écrire ici une nouvelle *histoire de la sexualité* ou une énième analyse politique de

¹³¹ *Ibid.*, p. 5.

l'Ancien Régime, ni même de mener une enquête en études de genre : l'objectif de ce travail est de mettre en lumière, dans les textes issus de *personnalités publiques* (au sens large, c'est-à-dire ici incluses dans le processus d'édification ou de lutte contre des normes) les évolutions d'une société de plus en plus consciente de ses incohérences en matière d'oppression sexuelle. Précisément, il s'agit d'utiliser le concept développé par Dorlin de « crise de la rationalité » pour montrer comment l'oppression est précisément proportionnée à la conscience de ces incohérences, précisément parce qu'il s'agit de maintenir par la force un édifice fondé sur des conventions désormais trop faibles. Pour ce faire, les nombreuses querelles qui parsèment ce « premier XVII^e siècle » doivent permettre de montrer comment le régime monarchique en voie d'absolutisation s'est nourri des discours médicaux pour refaçonner le genre, sans que ses principaux acteurs ne comprennent (essentiellement parce qu'ils la rejettent) qu'ils sont eux-mêmes façonnés par une précédente conception du système de genre.

Car le genre n'est pas un donné, il est une institution processuelle, pétrie de contradictions (comment pourrait-il en être autrement puisque ses fomenteurs l'expérimentent sans se concerter ?), qui, comme toute institution, se donne l'apparence du naturel : c'est à partir de lui que s'éditent des normes, mais c'est également toujours à partir d'une ancienne version de lui-même qu'ont été éduqués les responsables de ces normes revisitées. Il s'agit par conséquent d'aborder l'évolution souvent chaotique des éléments de genre dans une perspective transgénérationnelle, entre la cour d'Henri IV et celle de Louis XIV. À ce titre, il est pareillement pertinent d'interroger l'ascendance des théories médicales de la période du grand-père sur celle du petit-fils (perspective historique déterministe) que d'envisager les continuités et ruptures – volontaires ou involontaires – amenées par la génération du petit-fils vis-à-vis de son aïeul (perspective réactionnelle). D'une manière ou d'une autre, il est primordial de ne pas considérer la période louis-quatorzienne autrement que comme un point névralgique où la position géopolitique de la France et son rayonnement socioculturel atteignent leur paroxysme. En d'autres termes, ce n'est pas parce que le règne de Louis XIV a pu inspirer – en synchronie comme en diachronie – de nombreux développements qu'il est pertinent d'en faire un point de départ plutôt que d'arrivée. Le modèle genré de la cour de Louis XIV – c'est-à-dire le système galant – n'est jamais que le produit de rapports de genre par définition en perpétuels remaniements et discussions. Ce sont ces rapports de genre précis, concrétisés lors des différentes querelles et altercations, controverses et écrits théoriques, qu'il s'agit ici d'étudier plus en détail par le biais de l'analyse textuelle d'un corpus protéiforme.

En cela, la perspective de ce travail est fondamentalement dix-septiémiste : nourrie des travaux de Foucault et Elsa Dorlin, elle entend apporter un regard nouveau sur les études pré-

louis-quatorziennes en montrant toute l’ambivalence de son avènement par la mise en place de politiques liées à la sexualité et à son contrôle. Il s’agit, quoique plus humblement que n’a pu le faire Elsa Dorlin, de montrer comment la construction de la nation française (en laissant totalement de côté le colonialisme plus tardif qui occupait davantage Elsa Dorlin), puise ses sources dans un rapport de genre qui mute jusqu’à s’établir durablement autour du phénomène macrosocial de la galanterie française.

En gardant comme acquise la notion résurgente de tempérament exhumée par Elsa Dorlin, toute la difficulté est désormais de montrer jusqu’où il est possible de faire de cet apanage de la santé masculine un élément définitoire du nouvel être au monde des femmes de la Cour. Car si Elsa Dorlin a su montrer qu’au-delà des seules représentations, il est possible d’identifier dans n’importe quel corpus de la période « des catégories de pensée, des schèmes de l’intelligibilité, de la rationalité même de la domination¹³² », toutes les œuvres de l’époque – y compris la fiction susceptible de livrer des enseignements valables sur la question du corps féminin, de la sexualité et du sexe sous l’Ancien Régime – n’ont pas été interrogées en ce sens. *A fortiori*, toute œuvre ayant d’une manière ou d’une autre suscité une opposition est susceptible de faire partie de ces espaces textuels polémiques qui parsèment l’Ancien Régime : par conséquent, toute œuvre médicale, politique, tout roman libertin abordant d’une manière ou d’une autre des enjeux de sexualité, de sexe, de genre, méritent d’être considérés *a priori* dans l’établissement d’un corpus d’analyse rigoureux. L’attention ne doit donc pas tant être portée sur le genre littéraire du texte, mais sur sa provenance et son inscription dans une sociologie littéraire. Ce n’est que tous ensemble que ces corpus rendent compte des particularités de la période, qu’ils peuvent donner à voir les détails nécessairement oubliés d’une œuvre aussi synthétique que celle d’Elsa Dorlin. Ce sont ces détails qu’il s’agit désormais de restaurer, en opérant de manière à combiner l’approche d’Elsa Dorlin avec des corpus littéraires et moralistes liés à l’histoire de la sexualité.

3.2.3. Réenvisager le tournant de la « Querelle des femmes »

L’un des points aveugles du travail d’Elsa Dorlin consiste précisément dans l’absence de traitement de la période qui entoure le règne de Louis XIII. Significativement, l’autrice passe directement des traités renaissants (Paré, Liébault, Louise Bourgeois, Duval surtout), c’est-à-dire à peu de chose près la période qui entoure le règne d’Henri IV, à la pensée de philosophes cartésiens comme Poullain de La Barre, pourtant très tardive, puisque ce dernier ne publie son

¹³² *Ibid.*, p. 12.

traité *De l'égalité des deux sexes* qu'en 1673¹³³. Faute d'un plus grand approfondissement – parce que l'objectif du livre tel qu'il est publié est essentiellement de parvenir aussi rapidement que possible à la période colonialiste – il résulte du grand récit de Dorlin que la pensée des corps, du sexe, de la sexualité au XVII^e siècle semble bondir directement ou peu s'en faut de la Sainte Ligue à la Fronde. Or cette omission n'est pas involontaire ; il s'agirait, selon Dorlin, de ne pas s'appesantir sur une période jugée peu féconde pour la pensée des sexes, malgré l'émergence de nouveaux épisodes de la « Querelle des femmes » à partir des années 1610 :

Face à cette conceptualisation médicale de la différence sexuelle et de l'infériorité des femmes, la stratégie communément suivie par les protagonistes de la "Querelle des femmes" consiste à modifier la sémiologie du tempérament du corps : associer le froid et l'humide non plus à la faiblesse morale et intellectuelle, mais à la constance et à la pudeur, etc. Toutefois, l'exercice est fastidieux et cette stratégie s'avère totalement aporétique¹³⁴.

Or quelques années seulement séparent le procès de Marin/Marie Le Marcis – suivie de près par la publication du traité de Duval, jadis étudié par Foucault dans son cours sur les *Anormaux*¹³⁵ – et cette nouvelle querelle qui tente de redéfinir les genres : les mêmes arguments s'y trouvent de proche en proche, et reparaissent à nouveau lors des chasses aux sorcières ou lors des grands procès libertins impliquant des accusations de sexualité « contre-nature ». En toute rigueur, il paraît dès lors essentiel de combler les blancs d'une « histoire du sexe » qui négligerait totalement d'interroger la période de transition que constituent les règnes d'Henri IV et de Louis XIII. Comment expliquer sinon le passage de prescriptions essentiellement médicales à l'apparition d'une nouvelle mode, celle des traités de civilité, dans les années 1630 ? Comment comprendre aussi l'avènement du système galant et de l'absolutisme politique français sans étudier précisément les événements qui conditionnent la réédification des genres après le procès de « l'hermaphrodite de Rouen » ? Après le « procès Théophile » et les nouvelles accusations de « sodomie » ? Ou encore après la chute d'Henri de Montmorency et la mise en place du pouvoir personnel du cardinal de Richelieu, coalisant autour de lui tant d'anciens libertins dans son Académie française ? « L'aporie » définitoire issue de la querelle des femmes, déplorée par Elsa Dorlin, n'est-elle pas seulement la face visible de l'iceberg ? Ne faut-il pas au contraire tenter de rendre visible les propositions alternatives qui ont pu émerger

¹³³ « Aussi, au milieu du XVII^e siècle, en lieu et place de la défense d'un sexe ou de l'autre, le concept d'égalité des sexes émerge. Désormais, c'est donc l'idée même d'un tempérament de sexe qui est violemment contestée. Pour preuve, en 1673, François Poullain de la Barre décide de s'attaquer à l'idée d'une différence de nature qui justifierait l'inégalité des hommes et des femmes. Sa cible ? Le tempérament. Ses adversaires ? Les médecins. », *ibid.*, p. 27.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 26-27.

¹³⁵ M. Foucault, *Les Anormaux*, *op. cit.*

au cours de la période pour mieux comprendre les implications profondes des modèles sortis vainqueurs ? Assurément, la pensée du renouveau que constituent les écrits de Poullain de La Barre peut paraître plus stimulante. Elle est en tout cas plus parlante dans une histoire à grandes enjambées, parce qu'elle est plus radicalement contraire aux principes du début du siècle. À ceci près qu'elle n'apparaît pas non plus comme par magie, et peut-être n'est-il pas inutile d'en interroger les potentielles prémisses. Enfin, faut-il déduire que cette pensée de « la constance et de la pudeur », cet « exercice fastidieux » n'ait pas eu d'influence théorique ? Qu'elle n'ait pas rencontré d'oppositions ? Voire qu'elle se soit installée sans remous, sans entraîner d'effets durables ? Autant de questions qui semblent légitimer de rouvrir à nouveaux frais l'histoire du tempérament féminin ; c'est-à-dire réinterroger dans le courant des années 1610 à 1630 la triple histoire du sexe, du genre et de la sexualité.

3.3. Dominique Brancher et la pudeur au XVI^e siècle

Dans cette tentative de comprendre comment les prescriptions médicales de la Renaissance, toutes liées d'une manière ou d'une autre au *tempérament* féminin, ont pu participer à l'édification du système galant, il convient de repartir d'une analyse de ce qu'Elsa Dorlin a sciemment laissé de côté, à savoir la question de la pudeur, et en particulier au moment de la querelle des femmes. À ce titre, le rapprochement des corpus médicaux, littéraires et philosophiques a déjà été entrepris par Dominique Brancher, quoiqu'essentiellement à propos du XVI^e siècle, dans son remarquable ouvrage *Équivoques de la pudeur*. Elle en définit ainsi la démarche définitoire :

Plutôt que de faire une histoire sociale des comportements, on considérera la pudeur sous trois aspects. Elle est d'abord un mot qui s'invente au XVI^e siècle. Elle est ensuite une passion qui mobilise l'intérêt des médecins, des philosophes et des moralistes. Elle est finalement une stratégie textuelle ou iconographique équivoque, mettant en scène le corps et sa « sexualité » dans des représentations revendiquant leur caractère non-fictionnel, et dès lors contraintes de négocier avec l'impératif mimétique¹³⁶.

Mais contrairement à Dominique Brancher qui n'entendait pas faire une « histoire sociale des comportements » à propos de la pudeur, il s'agit ici de reprendre les acquis issus des *Équivoques de la pudeur* pour réinterroger les mêmes corpus scientifiques et médicaux, cette fois-ci sous le prisme de la méthode sociopoétique instituée par Alain Viala. L'objectif est ainsi d'essayer de comprendre si la société galante a pu être constituée à partir de publications liées d'une manière ou d'une autre à la question de la pudeur.

¹³⁶ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur. Fabrique d'une passion à la Renaissance*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 2015, p. 16-17.

3.3.1. Pudeur et concupiscence

Dominique Brancher fait ainsi observer judicieusement que la pudeur – qui parodie sans l’être la naïveté (la bêtise ?) virginale – *implique* un très fort sentiment intériorisé de concupiscence, et par conséquent que désigner les femmes à la fois comme des êtres pudiques et désirants n’est pas contradictoire. Précisément, au tournant des années 1620, conforté par tant d’ouvrages médicaux, il est désormais admis par bon nombre d’adversaires impliqués dans la querelle des femmes que le tempérament féminin est d’être *pudique*, sans nier aucunement la double essence désirante/honteuse de cette pudeur. Pour aller encore un peu plus loin, il est même possible d’affirmer que la plupart des débats qui animent la querelle des femmes tournent précisément autour des implications sociales de cette pudeur, de la façon dont elles vivent ou doivent vivre ce sentiment de pudeur : parce qu’elles sont pudiques, sont-elles davantage désirantes ou honteuses ? Leur nature est-elle plutôt irrémédiablement damnée ou tendanciellement repentante ? Peu nombreux sont les avis qui, remontant jusqu’au présupposé de la pudeur, parviennent à échapper à cette dichotomie et à comprendre que chacune des deux positions témoigne en réalité d’un regard masculinisant toujours oppressif sur le corps féminin et son devoir être.

Laissant sciemment de côté la notion de tempérament, la démonstration de Dominique Brancher réutilise à peu de choses près les mêmes corpus qu’Elsa Dorlin pour révéler toute l’ambiguïté des discours de la période sur le corps féminin (qui ne peut en aucun cas se réduire simplement à un corps complémentaire du masculin, et ce, quoique le détail de ses particularités physiologiques soit encore très mal connu du grand public). Il demeure en effet un objet de désirs autant que de questionnements, y compris pour les plus grands érudits de la période :

Quand le médecin Jacques Duval¹³⁷, en 1612, prétend dépeindre l’anatomie du sexe devant ses lecteurs « en intention de leur *faire toucher du doigt*, et veoir come de l’œil », il nous invite à réfléchir aux enjeux de la lecture haptique, de cette palpation par le regard qui doit prolonger l’expérience sensorielle de l’anatomiste¹³⁸.

Parce qu’il révèle l’entrelacement de la *libido sentiendi* et *sciendi* dans les œuvres médicales en rappelant la dimension désirante des auteurs et du public, le travail de Dominique Brancher sur la notion de pudeur est fondamental. Il ouvre véritablement la voie à une redéfinition des études focalisées sur l’histoire de la pensée médicale en rendant compte des spécificités d’un corpus qui ne saurait aujourd’hui être réduit à ses anciennes prétentions scientifiques, précisément

¹³⁷ J. Duval, *Des hermaphrodits, accouchemens des femmes et traitement qui est requis pour les relever en santé et bien élever leurs enfans*, Rouen, David Geuffroy, 1612.

¹³⁸ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit., p. 33.

parce qu'il est dès la Renaissance soupçonné d'éveiller la concupiscence d'un lectorat rendu de plus en plus éclectique grâce aux récents progrès de l'imprimerie et à l'essor des langues vulgaires.

3.3.2. Une question de style

Tout en s'attardant sur les théories gynécologiques en elles-mêmes, l'autrice démontre magistralement l'évolution du style médical au tournant du XVII^e siècle et soulève une contradiction fondamentale : l'excès de pudeur – qui émerge d'une censure institutionnelle de plus en plus omniprésente¹³⁹ – rend en fait obscène, avec pour corollaire que tout langage trop euphémisé risque de se trouver chargé d'un sens pornographique¹⁴⁰. Précisément, il s'agit-là également d'un point aveugle du travail qu'avait entrepris Elsa Dorlin que de ne pas prendre en compte la façon dont la pensée du corps, du sexe, de la sexualité disparaît (en apparence) des traités médicaux et philosophiques pour investir la langue elle-même bien au-delà de la sphère médicale : la relittérarisation du milieu médical au moment où le public s'élargit rend suspectes toutes les publications qui abordent le corps. En d'autres termes, il paraît essentiel de prolonger l'entreprise de Dominique Brancher en montrant comment le travail de la censure (puis de l'autocensure, une fois les esprits endoctrinés) a rendu particulièrement ardue la traçabilité des discours sur le corps à qui ne prendrait pas la peine de se confronter à un corpus nettement plus étendu que le corpus médical seul – sans pour autant négliger ces corpus médicaux qui restent le socle de diffusion de ces conceptions nouvelles.

Si bien qu'entre 1615 (date du traité de Duval) et 1630 (date de publication du traité de *L'Honnête homme* de Nicolas Faret) les discours impliquant d'une manière ou d'une autre l'expression d'une libido – ou risquant d'éveiller la concupiscence – sont systématiquement *obscénisés* par l'entreprise politique d'un groupe réactionnaire de plus en plus influent. C'est notamment ce qui survient au moment de l'affaire Théophile de Viau, véritable paroxysme d'une attaque contre le libertinage. Néanmoins, les enjeux liés aux femmes ainsi qu'à la sexualité féminine n'ont été que peu envisagés dans leur rapport au libertinage¹⁴¹, et il s'agirait

¹³⁹ « [...] cette fabrique équivoque va alors de pair avec le développement de certaines formes de censure qui cherchent à contrôler les indiscretions du livre imprimé. », *ibid.*, p. 14.

¹⁴⁰ « Tout usage pervers de la langue peut imposer à des termes irréprochables un sens nouveau et obscène. », *ibid.*, p. 14.

¹⁴¹ Jean-Pierre Cavaillé s'étonnait encore en 2007 de « l'absence à peu près complète d'études consacrées aux liens des femmes (auteurs ou non) avec le libertinage entre le XVI^e siècle et le XVIII^e siècle. », J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irréligion, incroyance, athéisme dans l'Europe de la première modernité (XVI^e-XVII^e siècles). Une approche critique des tendances actuelles de la recherche (1998-2002) », *Les Dossiers du Grihl*, 28 juin 2007, n° 2007-02, §137.

ici de reprendre également la suite des travaux menés, notamment par Dominique Brancher, sur le rapport de la Renaissance tardive à l'obscénité. En outre, l'approche sociopoétique doit permettre de prolonger chacun des constats énoncés en guise de préface par Michel Jeanneret aux *Obscénités renaissantes* :

Ce laboratoire d'expérimentation stylistique est d'autant plus significatif qu'il est saisi ici à un moment – en gros la seconde moitié du XVI^e siècle – où la langue est soumise à un contrôle croissant. Car le progrès de la civilité et son cortège de bienséances imposent aussi le bien parler, la pureté et l'honnêteté du vocabulaire. On n'en est pas encore au purisme du siècle suivant, mais la voie qui mène à la réforme de Malherbe, à la simplification et la réglementation de l'usage, est ouverte – en témoignent par exemple les variantes de Ronsard vieillissant. Or cette campagne d'assainissement touche notamment la terminologie du corps et du sexe. Ratissage linguistique, nettoyage du lexique, croisade contre les termes sales ne font alors que commencer, mais des écrivains se lèvent, au tournant du siècle, et parmi eux les chantres de l'obscène, qui tentent de préserver, dans la langue écrite, une liberté, une truculence et une exubérance menacées¹⁴².

C'est très précisément cette « campagne d'assainissement », qui s'accélère dans les premières années du XVII^e siècle, qui doit faire l'objet du plus d'attentions. Les publicateurs obscénisés sont ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont mis en danger l'ordre social, et ce sont leurs textes qui doivent donc être privilégiés pour tenter de comprendre les enjeux sous-jacents à la redéfinition des comportements qui entourent le corps féminin. Car « [...] l'obscène n'est pas une essence, un invariant inscrit au ciel des idées, mais un critère qui fluctue en fonction de différents paramètres : la classe sociale et le degré d'éducation, l'emprise de l'Église, les progrès du savoir-vivre et des bonnes manières¹⁴³. » Une attention aussi minutieuse que possible doit donc être accordée à chacune de ces instances au moment précis où les sociabilités libertines sont en passe de basculer dans les années 1620.

Pourtant, cette *obscénisation* n'est pas synonyme de disparition (l'obscène est ce que l'on cache ou souhaiterait cacher, mais dont l'existence, toujours latente à chaque instant, reste gênante) et il convient de retrouver partout, y compris dans les textes *a priori* les moins chargés de connotations et d'injonctions, les traces de discours sur le corps, le sexe, la sexualité. En ce sens, ce sont précisément les textes issus de traités de civilité (dont l'objectif annoncé est de prétendre limiter les débordements de violence et les excès de la chair dans la haute société) qui doivent paraître suspects, justement parce qu'ils prétendent rompre tout rapport avec ces libidos pointées du doigt quelques années plus tôt dans les traités médicaux. Néanmoins, face à ces nouveaux traités, qui rendent donc obscènes jusqu'aux discours sur les *pudenda* du premier XVII^e siècle (tout le paradoxe étant que parler d'un sujet tabou pour le dénoncer consiste toujours

¹⁴² H. Roberts, G. Peureux, et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 473, 2011, p. 12.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 11.

à parler du tabou), les écrits libertins décrivent au contraire de manière aussi crue que possible les débordements vénériens à peine suggérés par les traités médicaux. Ils actualisent textuellement la hantise des institutions en *donnant à lire* les fantasmes restés jusqu'alors seulement *en puissance* consignés dans les traités médicaux du début de la période. De sorte qu'en étudiant les textes qui *obscénisent* tout autant que les textes qui s'y trouvent désignés comme obscènes, il est envisageable de restaurer de manière aussi rigoureuse que possible l'état d'esprit de la période concernant ces *realia*. Ainsi, il s'agit de prolonger la méthodologie mise au point par Dominique Brancher à propos du XVI^e siècle¹⁴⁴ afin de perpétuer ces travaux et montrer comment « l'Âge galant » ne se construit en fait que par un jeu de dupes, en démultipliant des prescriptions intrinsèquement vouées à être enfreintes.

Car en assimilant corpus médicaux et textes obscènes du XVI^e siècle, Dominique Brancher a su démontrer de manière magistrale en quoi l'emploi de figures de style devient progressivement suspect au sortir de la Renaissance : c'est que la langue dite classique, précisément, est une langue pensée pour être paranoïaque ; elle a été conçue pour abolir les équivoques, pour retirer autant que possible la chose obscène du lexique. Il est en effet stupéfiant d'observer, avec Dominique Brancher, à quel point l'hybridation – pourtant omniprésente dans les textes renaissants puis « baroques¹⁴⁵ » – trouve un terme brutal au XVII^e siècle, non seulement du côté du style ou des genres littéraires, mais aussi pour les

¹⁴⁴ « Dans une théologie où l'épisode de la chute rend impossible l'état innocent de la chair et la désignation littérale du corps, les représentations ne peuvent contrôler les équivoques du sens. Loin d'écarter les représentations sales et déshonnêtes, le voile est la condition d'une culture imaginaire de l'obscénité. Le "vêtir" n'est rien d'autre qu'une des modalités du dénuder, comme, dès le premier quart du XVI^e siècle, la mode des Braguettes s'applique à le souligner. / Sur un plan anthropologique, il s'agira donc de dégager la pudeur d'une approche naïve en mettant en lumière l'ambiguïté de cette passion, où le ressurgissement de l'obscène le dispute sans cesse au refoulement vertueux. », D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*, p. 16.

¹⁴⁵ S'il est assez simple de qualifier de « baroque » des œuvres picturales (il s'agit alors, à peu de choses près, de qualifier les toiles foisonnantes issues de la contre-Réforme et en particulier l'art jésuite), il n'en va pas de même, en France du moins, pour la littérature. En dépit de l'opposition déjà ancienne entre Jean Rousset, adepte de l'appellation « baroque » et Pierre Charpentrat, son principal détracteur, il n'en demeure pas moins que la production littéraire française entre la Renaissance tardive et l'ère louis-quatorzienne possède des attributs communs. Une première définition *a minima* de la littérature « baroque » ici serait de considérer, au moins pour les œuvres du premier tiers du XVII^e siècle, un commun rapport à l'hybridité (des thèmes, des genres littéraires, des styles employés, des sexualités figurées), constitutif d'une génération désenthousiasmée, en proie au doute, après la confusion et l'instabilité des guerres de Religion. Ce foisonnement hybride, marqué par l'excès et de profondes interrogations métaphysiques, serait brutalement interrompu par la doctrine de la « pureté » balzacienne, qui, en instaurant une nouvelle norme de « perfection » littéraire au service de l'État, permettrait de renvoyer anachroniquement toutes les productions « anormales » dans cette catégorie commune de « baroque », c'est-à-dire d'*imparfaite*. La littérature baroque en France marquerait donc, à y regarder de près, ce contre quoi s'est construite l'unité traditionnellement dite « classique » ; et qu'il s'agit pour l'instant d'associer à l'établissement de l'Académie française, c'est-à-dire à l'émergence d'une institution de la vie littéraire. Les grandes œuvres baroques seraient ainsi celles qui s'opposeraient, d'une manière ou d'une autre, à l'absolutisation du régime et à la fixité des règles poétiques qui font, dans le discours scolaire, le « classicisme ». Pour mieux comprendre les enjeux à l'origine du débat, voir G. Catusse, « Aux origines du "baroque littéraire" en France : 1935-1950. Aperçus historiographiques », *Les Dossiers du Grihl*, 21 juin 2012, vol. 6, n° 2.

questions de genre (*gender*) ; et peut-être n'est-ce finalement pas totalement un hasard si l'hermaphrodisme et la tragi-comédie « succombent » à la même période. L'univoque doit remplacer les équivoques, la limpidité claire et distincte de la langue éviter tout kakemphaton malheureux. Dominique Brancher a su montrer en quoi ces politiques d'épurations langagières sont de toute façon vouées à l'échec, précisément parce que le contrôle de la langue échappe à ceux qui espèrent la restreindre par leur dictionnaire et autres grammaires nouvelles :

au milieu du XVII^e siècle, moment où Vaugelas, dans ses *Remarques sur la langue française* (1647), adoube le mot « pudeur » qui a conquis un champ référentiel inédit [...] les ouvrages médicaux en français, de petit format, commencent à remplacer les grands tomes en latin et consacrent le triomphe du vernaculaire pour dévoiler l'intimité corporelle¹⁴⁶.

Les nouvelles institutions – à commencer par l'Académie française – chargées du contrôle de la langue et de ses sens, entendent établir une chape morale particulièrement auto-contraindante et limiter la diffusion de ces textes disant, d'une manière ou d'une autre, tout ce que peuvent y chercher les esprits désirants (*a fortiori* si ce sont des femmes). Il s'agit donc de chercher à comprendre non seulement *comment* mais surtout *de quel droit*¹⁴⁷ Vaugelas et ses semblables consacrent la pudeur dans leurs écrits ; s'ils sont *autorisés* par le pouvoir royal ou l'Église ; si leur appartenance politique les légitime à redéfinir le genre féminin à partir de la pudeur.

3.3.3. Ruptures et continuités : prolonger l'étude de la pudeur

Il paraît, là encore, nécessaire de distinguer clairement la période du règne d'Henri IV de celle de Louis XIII et Louis XIV. Chaque rupture entre les règnes – chaque régence – entraîne des rivalités nouvelles pour les places laissées vacantes. Le personnel politique se reconfigure et réorganise ses alliances, non sans une certaine effervescence, lors de chaque crise de succession. En fonction de la réussite (ou des échecs) de chaque médecin à se hisser auprès d'un grand ou d'une grande, il en résulte que tout texte médical n'est pas forcément assimilé par le pouvoir : certains médecins, habiles praticiens mais piètres courtisans, échouent à opérer une influence sur la scène publique. Dès lors, il importe de se focaliser sur les textes liminaires adressés aux mécènes des médecins, en rappelant que ces derniers peuvent être considérés comme des courtisans particuliers, forts d'un savoir théorique permettant de donner la vie à des héritiers. Parmi ces médecins-courtisans, certains sont influencés par les pratiques nouvelles issues de la Réforme. D'autres, au contraire, revendiquent leur attachement aux idées les plus

¹⁴⁶ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit., p. 16.

¹⁴⁷ « La différence des sexes est un argument qui implique, qu'on le veuille ou non, une différence de droits. », E. Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes. Une philosophie oubliée du XVI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Bibliothèque du féminisme », 2000, p. 129.

conservatrices. Si ce ne sont pas toujours les mêmes qui accèdent à l'entourage royal, force est de constater que les oppositions idéologiques sont vigoureuses entre les différentes écoles de médecine. Ces paramètres complexes ont pour corollaire que de nombreux médecins, moins retenus par l'histoire parce qu'évincés des bonnes places de la Cour, ont d'abord pu être dans l'opposition politique sous le règne d'Henri IV, revenir sur le devant de la scène sous la régence de Marie de Médicis, retomber en relative disgrâce sous Louis XIII, et ainsi de suite. Il convient donc d'analyser précisément la façon dont les textes médicaux, justement soupçonnés d'être mêlés aux autres productions littéraires susceptibles de subvertir la morale chrétienne traditionnelle¹⁴⁸, ont contribué à forger le regard sur le sexe féminin tout en s'expurgeant progressivement de leur propre objet : dire le sexe.

Il s'agit ainsi de prolonger l'approche de Dominique Brancher, afin d'identifier d'éventuelles modifications des contenus associés aux catégories de genre au cours du XVII^e siècle dans les traités médicaux, puis de les confronter à des textes de fiction proposant d'autres représentations-injonctions. Le recours systématique aux *Équivoques de la pudeur* est rendu nécessaire par la valeur de référence de son ouvrage, permettant une assise scientifique indéniable à des thématiques qui avaient pu jusqu'alors être étudiées de manière bien trop parcellaire. La valeur de synthèse de son ouvrage doit ainsi permettre de montrer ici que non seulement Dominique Brancher a bel et bien raison, mais qu'il est en plus possible d'en déduire des conséquences inouïes pour l'évolution des catégories de genre au XVII^e siècle. Quoique cette contribution soit une fois encore plus humble, elle entend prendre le relais des travaux de Dominique Brancher tout en effectuant un pas de côté par le choix d'un corpus étendu à des traités libertins mais aussi moralistes.

Car médecine et libertinage sont indubitablement liés, et la citation de Sade en épigraphe de ses *Équivoques de la pudeur*, le rappelle on ne peut mieux : « L'origine de la pudeur ne fut, soyons-en bien sûrs, qu'un raffinement luxurieux : on était bien aise de désirer plus longtemps pour s'exciter davantage, et des sots prirent ensuite pour une vertu ce qui n'était qu'une recherche du libertinage¹⁴⁹. » Bien que tout à fait provocante, cette déclaration sadienne mérite semble-t-il d'être prise au sérieux. Du moins est-il possible de considérer, comme paraît le faire Dominique Brancher, qu'il se dégage des fanfaronnades du maître libertin un fond de vérité qui viendrait semer le trouble dans les origines mêmes de la pudeur, voire du système galant tout

¹⁴⁸ « Pour produire un savoir normatif sur la sexualité, les auteurs médicaux recourent paradoxalement à des intertextes narratifs transgressifs qui mettent à distance les valeurs de la morale chrétienne. Dans la création d'un nouvel ordre sexuel s'imisce le désordre textuel. », D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit., p. 208.

¹⁴⁹ Donatien Alphonse François de Sade, *Histoire de Juliette, ou les Prospérités du Vice*, 1796, cité en épigraphe dans *ibid.*

entier. Aussi est-il essentiel de prolonger les travaux menés par Dominique Brancher, dans la lignée de Foucault, à la fois sur les thèmes de l'obscénité, de la pudeur mais aussi de l'hermaphrodisme, de la querelle des femmes ou bien encore du clitoris avec Ambroise Paré. Car au-delà de l'immense somme érudite que représentent les *Équivoques de la pudeur*, Dominique Brancher y expose surtout une intuition remarquable : tous ces thèmes sont en fait liés ensemble d'une manière ou d'une autre par la mise en place de l'État patriarcal qui se redéfinit dès la fin du XVI^e siècle et se renforce au cours des premières décennies du XVII^e siècle.

3.4. Thomas Laqueur : la tentation des grands récits

Il est enfin une tentative particulière de définition de la biopolitique du sexe qui mérite également d'être citée pour venir clore ce chapitre méthodologique. Néanmoins, le traitement réservé doit être tout autre que celui envisagé pour Foucault, Elsa Dorlin ou Dominique Brancher : car la thèse de Thomas Laqueur doit surtout être rappelée afin d'être mieux maintenue à distance. Dans son œuvre très controversée publiée au tournant des années 1990, *La Fabrique du sexe (Making Sex)*¹⁵⁰, Laqueur entendait ainsi redéfinir la différence sexuelle en employant une perspective mi-historique, mi-anthropologique. Car l'une des principales difficultés méthodologiques soulevées par la recherche des dernières décennies – du moins, avant les travaux d'Elsa Dorlin et sa mise au point essentielle sur la notion de tempérament¹⁵¹ – consistait à définir, non pas tant le corps ou le genre, mais bien le sexe féminin au XVII^e siècle.

3.4.1. Fabriquer le sexe

Après Foucault, force est de constater que la démonstration de Thomas Laqueur, malgré ses nombreuses inexactitudes historiques, a néanmoins permis de relancer la critique en proposant une nouvelle hypothèse audacieuse. Montrant que le sexe (c'est-à-dire ici tout ce qui se rapporte à l'appareil génital humain) n'était pas une donnée « naturelle » objective, mais bien une construction sociale complexe faite pour *paraître* naturelle, au même titre que le genre ou encore « l'hétéronormativité¹⁵² », Laqueur a permis de sortir d'une conception strictement

¹⁵⁰ T. Laqueur, *La Fabrique du sexe*, *op. cit.*

¹⁵¹ L'un des (nombreux) objectifs d'Elsa Dorlin est notamment de montrer pourquoi Thomas Laqueur est en fait passé totalement à côté de son sujet : « Le concept de tempérament est donc le point aveugle de la recherche de Laqueur : or, c'est justement lui qui, à l'Âge classique, a permis de conceptualiser, de naturaliser et d'inscrire au plus profond de la chair des corps un rapport de pouvoir. Il faut donc rouvrir à nouveaux frais l'histoire de la fabrique du sexe. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 22.

¹⁵² Voir à ce propos J. Butler, *Trouble dans le genre (Gender trouble)*, *op. cit.*

bicatégorielle du sexe. En cela tout du moins, son œuvre est un jalon absolument indéniable dans la pensée du sexe et du genre.

Mais Laqueur ne se contente pas d'affirmer l'artificialité effective des préjugés sur le sexe : il renverse totalement l'édifice. Prenant le contre-pied de toute la recherche jusqu'aux années 1970¹⁵³ (qui avait expliqué la construction des catégories de genre à partir de la dichotomie biologique apparente entre les deux sexes), Laqueur ose affirmer que ce serait en fait le genre qui préexisterait à la « construction » du sexe. Selon une perspective historicisée (« des Grecs à Freud »), Laqueur expose comment les valeurs viriles, associées dans l'Antiquité au versant positif (sans surprise, il s'agit toujours du pôle masculin), auraient permis de définir dans les textes un idéal pénien, devenu par la suite le modèle type du sexe « fort ». Les catégories de genre antiques (c'est-à-dire ici la répartition socialement organisée des rôles entourant tout à la fois la reproduction, le mariage et le nourrissage des enfants), ayant été perçues par les Anciens comme plus évidentes et même plus « naturelles » (c'est-à-dire déductibles de la nature telle que conçue par les auteurs antiques), auraient influencé dans un second temps seulement la « construction du sexe » ; avec pour résultat que la virilité aurait servi à définir le pénis et non pas l'inverse. Puis les Anciens auraient logiquement dénigré le modèle interne, opposé, associé de nos jours au sexe féminin. En d'autres termes, plutôt que de considérer deux sexes complémentaires, il se serait agi alors de considérer une version plus virile du sexe – définitoire de la masculinité – et une moins virile, moins parfaite, celle des femmes. En outre, Laqueur ne se satisfait pas d'utiliser cette grille de lecture, largement fantasmée plutôt qu'étayée, pour imaginer une préhistoire de la sexuation : c'est elle aussi qu'il réemploie *a priori* lorsqu'il relit Aristote ou Galien pour montrer comment *la féminité* a pu se construire par contraste avec les vertus viriles et, par état de fait, pas forcément seulement chez des femmes mais aussi chez des hommes jugés analogiquement « peu » ou « moins virils ».

3.4.2. Le modèle « unisexe »

Au cours de son étude, Thomas Laqueur revient donc sur ce qui paraît aujourd'hui un acquis : la différence des sexes masculins et féminins, pour y substituer un autre modèle, chronologiquement antérieur : celui du « sexe unique » (ou « unisexe »). À partir de textes antiques (c'est-à-dire à nouveau essentiellement Aristote et Galien), Laqueur entreprend de montrer en quoi la dichotomie aurait vu *avant elle* un stade conceptuel au cours duquel les

¹⁵³ Voir à ce propos, É. Fassin, « Le genre aux États-Unis », dans C. Bard, C. Baudelot et J. Mossuz-Lavau (éd.), *Quand les femmes s'en mêlent : genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004, p. 23-42.

« deux sexes » n'auraient fait partie que d'un seul et unique modèle fondé sur des gradients, polarisés par des valeurs sociales, depuis les pénis les plus longs jusqu'aux vagins les plus profonds, en passant par des pénis de taille moindre, des clitoris hypertrophiés et des cas « intermédiaires » (ce que l'Ancien Régime désignait autrefois sous le terme d'« hermaphrodisme » et qui recoupe de nos jours, plus spécifiquement, des cas complexes d'intersexuation).

Ainsi, Laqueur organise son récit autour de l'émergence de la médecine moderne pour expliquer ce qu'il considère être finalement une très récente division bicatégorielle. Il indique comment le nouvel élan donné par un recours plus systématique aux dissections humaines, à la suite de Vésale, a permis le renouveau des discussions autour des organes génitaux humains en confirmant, à partir d'observations (re)faites de première main, la prégnance du modèle unisexe prôné par les textes. Or s'il est exact que le sexe féminin fait l'objet d'un traitement particulier au cours de la Renaissance, en ce que les médecins et les chirurgiens, essentiellement des hommes, tentent d'en déchiffrer les mystères et d'y légitimer leurs fantasmes¹⁵⁴, il convient toutefois de nuancer cette réactualisation. Certainement, les nombreuses planches anatomiques établies puis diffusées au cours de la période attestent alors bien, à nouveau, la comparaison systématisée, terme à terme, des organes masculins et féminins. Reste à savoir toutefois si cette analogie revivifiée correspond de toute façon à la pensée « unisexe » que Laqueur affirme être si monolithiquement admise par toute la chrétienté depuis le corpus antique. Car ici encore, Laqueur ne se contente pas d'exposer l'existence de son système unisexe : il en affirme l'hégémonie diachronique jusqu'à la mise en évidence des follicules ovariens par De Graaf. Il est vrai que les abondantes découvertes anatomiques faites au cours du siècle précédent permettent à cette période de préciser le vocabulaire désignant les organes proprement féminins, qui ne sont plus perçus comme le pendant, en mineur, des organes génitaux masculins ; indéniablement aussi, à partir du XVIII^e siècle, la biologie dicte désormais le genre, prenant le relais d'une « nature » indistincte et entièrement métaphysique. En d'autres termes, ce n'aurait été qu'au cours du XVII^e siècle (voire du XVIII^e siècle, le temps que la nouveauté soit plus communément admise) que serait apparue – rompant avec le *continuum* identifié en amont par Laqueur des organes génitaux plus ou moins externes ou internes – la recatégorisation définitive

¹⁵⁴ « En ouvrant ces pages, on passe dans les coulisses du discours dominant ; on y trouve les représentations les plus fabuleuses, les plus fantasques, les plus tragiques comme les plus effrayantes du corps [...] », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 34.

de ce « sexe unique » en deux et seulement deux sexes biologiques distincts ; le sexe masculin, le sexe féminin¹⁵⁵, et la réassociation systématique à ces sexes d'un genre « performé¹⁵⁶ ».

3.4.3. Une querelle de ce temps

Pourtant, aussi séduisantes que puissent paraître les théories de Laqueur, la plupart d'entre-elles ont aujourd'hui été largement invalidées. La controverse qui a entouré la publication des travaux de Thomas Laqueur a toutefois permis de relancer le débat conceptuel dans le champ des études sur le sexe (c'est-à-dire ici toujours la formation des organes biologiques). D'une certaine manière, l'effervescence du milieu universitaire à reprendre et saper systématiquement les thèses de Laqueur a été bien plus bénéfique au sujet que le travail initial de Laqueur lui-même. Ce dernier a par ailleurs abondamment participé à la réélaboration de ses propres théories au sein de la communauté internationale, au point que la nouvelle préface ajoutée pour la réédition de son livre vient contredire pratiquement toute la suite du développement initial – rendant la compréhension d'autant plus difficile. Ainsi, d'une manière ou d'une autre, *La Fabrique du sexe* reste probablement le jalon de l'histoire du sexe le plus important, mais aussi le plus contesté, depuis Foucault ; c'est enfin lui qui, par ses omissions, a permis à Elsa Dorlin d'aboutir à sa conception du tempérament. Si bien qu'avant de se plonger dans l'étude des querelles de l'Ancien Régime, il convient désormais de conclure ce chapitre en revenant sur les principaux apports de cette querelle des dernières décennies.

Un premier point problématique est celui des sources employées par Laqueur. S'il affirme en effet la succession historique de deux modèles conceptuels (le sexe unique de l'Antiquité au XVIII^e siècle, puis les deux sexes du XVIII^e siècle à nos jours), Joan Cadden¹⁵⁷, Katharine Park¹⁵⁸ ou encore Helen King¹⁵⁹ ont depuis montré que les interprétations issues de *La Fabrique du*

¹⁵⁵ Simone de Beauvoir affirmait déjà dans *Le Deuxième sexe* la possibilité théorique d'une reproduction entre des êtres purement hermaphrodites, sans la nécessité d'opposer deux sexes – anticipant en fait quelque peu la théorie de Laqueur – comme le rappelle K. Lennon, « Feminist Perspectives on the Body », dans E.N. Zalta (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Fall 2014, Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2014, p. 7.

¹⁵⁶ Judith Butler nomme « performativité » tout acte consistant à créer et entretenir des catégories de genre. Lorsqu'une sage-femme annonce : « c'est une fille », à la naissance d'un enfant, elle participe ainsi, à partir d'une observation anatomique dans un premier temps, à l'attribution d'un genre dans un second temps, de manière performative et non innée. Dans la perspective du modèle « unisexe » universellement viril tel que conçu par Laqueur, la sage-femme aurait pu dire : « son sexe est interne, ça devrait donner une femme à l'âge adulte, mais attendons de voir – tout n'est pas perdu ! ». Voir à ce propos J. Butler, *Trouble dans le genre (Gender trouble)*, op. cit.

¹⁵⁷ J. Cadden, *The Meanings of Sex Difference in the Middle Ages: Medicine, Science, and Culture*, [1993], Cambridge University Press, 1995.

¹⁵⁸ K. Park, « Cadden, Laqueur, and the "One-Sex Body" », *Medieval Feminist Forum*, 2010.

¹⁵⁹ H. King, *The One-Sex Body on Trial: The Classical and Early Modern Evidence*, Farnham, Burlington, Ashgate, coll. « The History of Medicine in Context », 2013.

sexe n'allaient pas du tout d'elles-mêmes. Issues de textes en fait plutôt non canoniques ou retrouvés *in extremis* à la toute fin de la Renaissance (comme *De l'usage des parties du corps humain*, de Galien), trop peu diffusés à travers l'histoire – et éclipsant toute la pensée médicale médiévale – les observations de Laqueur auraient en fait extrapolé une ancienne analogie aristotélécienne (selon laquelle le sexe féminin serait conçu « en miroir » du sexe masculin¹⁶⁰), sans pour autant pouvoir conclure en toute rigueur en la conscience d'un « sexe unique », et seulement polarisé du plus au moins viril, qui plus est survivant inchangée à travers les siècles. Tout au plus est-il possible de dire qu'à la Renaissance se pose à nouveau la question de l'analogie entre les deux sexes, question largement laissée de côté depuis la chute de l'Empire romain d'Occident. Car si Thomas Laqueur affirme, non sans raison, l'influence des théories galéniques à l'époque de Vésale, en conclure pour autant un retour univoque à ces théories antiques est loin d'être rigoureux et ne correspond en rien à la réalité des publications. Au contraire, l'analogie du sexe unique reparaît effectivement au XVI^e siècle pour mieux être discutée (et non assimilée) par les chirurgiens, nouvelle avant-garde du corps médical¹⁶¹ ; et les dissections modernes permettent d'en conclure très distinctement la différence irréductible entre les sexes masculins et féminins – au point de rendre nécessaire au cours de la période l'examen de cas d'indétermination (ce qui, par exemple, rend si fascinante la lecture du *Traité des hermaphrodites* d'un médecin comme Jacques Duval¹⁶²). En outre, s'il existe bel et bien des propositions de modèles unisexes à certaines périodes, il est vrai principalement dérivées d'Aristote (selon lequel les femmes ne seraient toutes que des hommes ratés, *mal cuites* dans l'utérus) et de Galien (qui décrit le sexe féminin par analogie au sexe masculin), il n'est pas réellement possible d'identifier un seul et unique modèle résurgent, encore moins un modèle

¹⁶⁰ Par exemple : « Voici comment la Nature a disposé le chemin que suit le sperme chez les femmes. Elles ont un canal, ainsi que les hommes ont le sexe, mais dans le corps. Elles aspirent à travers celui-ci grâce à un petit orifice situé au-dessus de l'endroit où les femmes urinent. De ce canal, le sperme tombe dans l'utérus, et le devant de l'utérus est beaucoup plus grand que la partie par laquelle le sperme tombe dans cet endroit » (Ps-Aristote, *Histoire des animaux*, livre X, 637 à 21). Ou encore : « Je dis que le sperme se secrète à partir du corps entier, de ses parties solides, de ses parties molles et de toute l'humeur. [...] Chez les femmes, le sexe étant frotté dans le coït et la matrice en mouvement, je dis que cette dernière est saisie comme d'une démangeaison qui apporte plaisir et chaleur au reste du corps ; la femme aussi éjacule à partir de tout le corps, tantôt dans la matrice – et la matrice devient humide –, tantôt en dehors, si la matrice est plus béante qu'il ne convient » (Hippocrate, *De la génération*, IV, 1). Textes cités par G. Sissa, « Membres à fantasmes : à propos d'un ouvrage de Thomas Laqueur (*Making Sex : Body and Gender from the Greeks to Freud*, Harvard, Harvard University Press, 1990) », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, mars 1992, n° 18, p. 80-86

¹⁶¹ « [...] Par-delà l'opposition entre connaissance théorique et savoir-faire, la ligne de fracture entre médecins et chirurgiens témoigne de deux cultures littéraires, l'une "ancienne" et libre, l'autre précieuse et "moderne". », J.-C. Abramovici, *Obscénité et classicisme*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 2003, p. 203.

¹⁶² J. Duval, *Des hermaphrodites*, op. cit.

théorique majoritaire imposé uniformément sur une période qui irait, selon les propos de Laqueur, « d'Hippocrate à Newton¹⁶³ ».

Au problème des sources mal pondérées s'ajoute donc le souci de la tentation totalisante. Naturellement, la thèse de Laqueur peut paraître séduisante : ce grand récit des origines, de l'Antiquité à Freud, prétendait expliquer toute l'évolution des considérations anatomiques sur le sexe, depuis un système unicatégoriel à un système bicatégoriel. Il ne s'agissait en réalité que de substituer une thèse fort manichéenne à une autre thèse pas moins déterministe. Car, à y bien regarder, il ressort aujourd'hui des fourmillantes études de la communauté scientifique internationale que de très abondantes considérations sur les sexes côtoient d'aussi nombreuses redéfinitions des genres et des sexualités à travers l'histoire, rythmées par de nombreuses crises de la pensée. Laqueur inversait peut-être l'ordre, mais il en conservait un : la réalité n'est peut-être pas si simple. Si le présupposé même du modèle unisexe pouvait être invalidé historiquement (car le modèle de la différence des sexes n'est jamais éclipsé par les champions du modèle unisexe), le second membre de la démonstration – la limitation à seulement deux sexes – ne va pas de soi non plus au regard des théories de l'époque¹⁶⁴. Ainsi, plutôt que de prétendre comme Laqueur que le modèle unisexe ait dominé sans discontinuer depuis l'Antiquité jusqu'à la Renaissance, peut-être serait-il plus sage d'envisager, à travers l'histoire, des *points de vue* diversifiés, quoique reviviscents, proposant un sexe unifié plutôt qu'un unique modèle, ratifié unanimement par les auteurs, antiques comme modernes. En d'autres termes, et comme le questionne Giulia Sissa (CNRS, Laboratoire d'anthropologie sociale) : « la femme phallique de Galien et d'Hippocrate reste-t-elle identique à la femme phallique de Vésale ? », ou bien les hasards de la traduction et les incessantes reprises des mêmes théories n'ont-elles pas altéré le sens originel des mots servant à décrire le sexe¹⁶⁵ ?

Ainsi, le travail de Laqueur procède selon un coup de force présuppositionnel suivant lequel les modèles plurisexes (dont le modèle bisexué n'est qu'un représentant parmi d'autres) auraient été minoritaires jusqu'à la mise en évidence d'une « semence féminine » contenue dans les follicules ovariens. En d'autres termes, il s'agit désormais de contester également – tout

¹⁶³ Voir à ce propos A. Jaulin, « La *Fabrique du sexe*, Thomas Laqueur et Aristote », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 1 novembre 2001, n° 14, p. 195-205.

¹⁶⁴ Anne Fausto-Sterling a notamment pu proposer au cours de ses recherches une classification allant jusqu'à cinq sexes différents. Voir à ce propos A. Fausto-Sterling, « Intersex: Concept of Multiple Sexes is not New », *Nature*, 18 mars 2015, vol. 519, p. 291 ; A. Fausto-Sterling, *Sex/Gender: Biology in a Social World*, New York, London, Routledge, coll. « The Routledge Series integrating science and culture », 2012.

¹⁶⁵ « Les vicissitudes de l'anatomie sont souvent faites de ce genre de "lapsus" dans la lecture des classiques. » Voir à ce propos la brillante analyse faite sur les observations de Fallope par G. Sissa, « Membres à fantasmes », *op. cit.*

comme Helen King, Katharine Park ou encore Londa Schiebinger¹⁶⁶ ont pu le faire antérieurement –, non pas l’existence en soi, mais la préexistence et l’unité du « *one sex-body* » défendu par Laqueur, tout en se repenchant, grâce à ses travaux, sur la double restructuration des regards portés sur les sexes et les genres au XVII^e siècle, moment crucial au sortir de la Renaissance. Car si le modèle unisexe n’a jamais réellement dominé, ses avatars ont malgré tout pu influencer durablement la perception du corps féminin – du point de vue des hommes écrivant, mais aussi des femmes décrites ; c’est-à-dire influencer, en profondeur, sur l’*embodiment* féminin¹⁶⁷. Toujours selon Laqueur, ce n’est que lorsqu’à chaque sexe est attribué un certain type de fonctionnement reproductif plus spécifique que le modèle du sexe unique n’est plus tenable, c’est-à-dire essentiellement après la découverte des follicules ovariens par le néerlandais Reinier de Graaf¹⁶⁸, en marge du règne de Louis XIV. Toutefois, il n’est pas moins envisageable que si les nouvelles terminologies issues du XVII^e siècle permettent de mettre fin à l’analogie dominante entre les testicules et les ovaires, ce soit bien au nom d’une différence de nature entre les deux « semences », en fait déjà majoritairement pressentie et discutée depuis l’Antiquité. En d’autres termes, la complémentarité des sexes dans l’acte de génération ne permet aucunement de gommer l’irréductible différence anatomique de leur fonctionnement profond, ce que Laqueur minore systématiquement dans sa démonstration. Dans l’Antiquité et à la Renaissance, plutôt qu’à toutes les périodes, il serait donc plus juste d’évoquer des *hypotheses* du sexe unique chez certains auteurs, qui ne seraient non pas constitutives d’un modèle dominant, mais plutôt d’un modèle parallèle à celui des deux sexes, modèle non pas autonome mais concurrent, quasi-*outsider*, quoiqu’effectivement suffisamment opérant pour relancer continuellement le débat¹⁶⁹. Débat que Laqueur ménage en fait d’ailleurs lui-même, non sans entraîner une certaine contradiction schizoïde, entre la préface, postérieure, de son livre et son contenu premier, ce que ne manque pas de souligner Annick Jaulin lorsqu’elle déclare que : « [...] le schème historique qu[ue Laqueur] propose – le passage du sexe unique au modèle des deux sexes – est immédiatement remis en question par l’affirmation que “le sexe unique et les deux sexes coexistent au fil des millénaires” (p. VI¹⁷⁰). »

¹⁶⁶ L. Schiebinger, *The Mind has no Sex?: Women in the Origins of Modern Science*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1996.

¹⁶⁷ Voir à ce propos K. Lennon, « Feminist Perspectives on the Body », *op. cit.*

¹⁶⁸ R. De Graaf, *Histoire anatomique des parties génitales de l’homme et de la femme qui servent à la generation avec un traité du suc pancréatique ... composee en latin par monsieur Graaf, ... et traduit en françois par monsieur N. P. D. M.*, Bâle, Emanuel Jean George König, 1668.

¹⁶⁹ Voir à ce propos G. Sissa, « Membres à fantasmes », *op. cit.*

¹⁷⁰ A. Jaulin, « La *Fabrique du sexe*, Thomas Laqueur et Aristote », *op. cit.*

Enfin, à tous ces écueils s'ajoute la question du déterminisme historique qui vient balayer la spécificité sociologique de chaque période. Dans la théorie du sexe unique, Laqueur affirme en effet, contre l'opinion commune, que les deux genres importent à l'origine et non le sexe : une femme aurait été acceptée en tant que femme au XVII^e siècle – même si elle avait possédé un pénis – du moment qu'elle aurait respecté les codes du genre qui lui aurait été associé (ce qui ne serait plus possible au XVIII^e siècle, dès lors que la biologie dicterait le genre). Cet argument, pourtant très prometteur, semble en fait largement limité, voire invalidé, par le traitement réservé aux cas d'indétermination dont l'œuvre de Jacques Duval livre un remarquable exemple. Comme l'avait autrefois si bien souligné Michel Foucault, le XVII^e siècle français – ce fameux « Âge classique » qu'il s'agit de déconstruire – se distingue en effet des périodes précédentes par une nouvelle tendance à établir des normes absolues, y compris en matière de sexuation, de genre ou de sexualité : ce qui ne rentre pas dans la norme est progressivement nié, puis annihilé¹⁷¹. C'est précisément sur ce point que les travaux de Thomas Laqueur, en passant trop rapidement sur une période d'une grande complexité sociale, manquent systématiquement leur cible. En effet, en se focalisant sur le retournement biologique survenu dans les sciences à l'aube du XVIII^e siècle, Thomas Laqueur semble délaisser les nombreuses prescriptions genrées issues de la littérature moraliste du XVII^e siècle. Ces textes sont pourtant essentiels pour comprendre l'importance de la nouvelle dichotomie des genres au cours de la période. Il paraît ainsi plus juste d'affirmer que le XVII^e siècle, du fait de l'importance nouvelle accordée aux textes médicaux montrant la génération (surtout au début du siècle), a pu redéfinir dans un second temps les contenus associés aux genres pour mieux réorganiser la différence des sexes, qui existait donc déjà, quoique dans des modalités sensiblement différentes¹⁷² ; et qui se prolongeront effectivement au XVIII^e siècle avec

¹⁷¹ Voir à ce propos l'âpre querelle qui oppose, dans les années 1610, un tenant de l'hermaphrodisme comme Duval à Jean Riolan, J. Riolan, *Discours sur les hermaphrodites, où il est démontré contre l'opinion commune qu'il n'y a point de vrais hermaphrodites*, Paris, Pierre Ramier, 1614 ; J. Duval, *Responce au discours fait par le sieur Riolan docteur en medecine & professeur en chirurgie & pharmacie à Paris, contre l'Histoire de l'hermaphrodit de Rouen. Par M. Jacques Duval escuyer sieur d'Ectomare & du Homel [sic] docteur & professeur en medecine demeurant à Rouen.*, Rouen, Julian Courant, 1615.

¹⁷² « Il n'est pas jusqu'aux planches anatomiques qui n'exhibent l'irréductible opposition entre hommes et femmes, telles celles ornant le *De la génération de l'homme* de Nicolas Venette en 1687 : la planche des "parties naturelles de l'homme" y donne à voir un sexe masculin "anatomisé", détaché du corps, avec pour toute note réaliste, une touffe de poils pubiens ; celle des "parties naturelles de la femme" convoque à l'inverse une véritable scénographie : un corps allongé, des jambes écartées, une chemise remontée jusqu'au sein dévoilant, en plus du sexe, le ventre et le haut du corps. À un objet rassurant, compréhensible, apte à être dis-cerné [sic], est opposé un objet indéfini, inséparable du corps dont il est le centre, et dont l'anatomiste – plus homme que médecin – se propose de percer le mystère. », J.-C. Abramovici, *Obscénité et classicisme*, op. cit., p. 171.

l'argument nouveau et durable de la différence biologique, fondée sur la découverte du fonctionnement précis de l'ovulation¹⁷³.



Ainsi, que l'on suive Michel Foucault, Elsa Dorlin, Dominique Brancher ou même Thomas Laqueur, jamais auparavant une telle attention n'avait été portée aux considérations anatomo-comportementales, et jamais auparavant une société si prescriptive n'avait été établie en France qu'à l'aube du « Grand Siècle ». Pourtant, parce qu'ils ne considèrent pas méthodiquement les intrications sociopoétiques des différents corpus qu'ils envisagent, aucun de ces travaux fondateurs ne paraît appréhender tout à fait l'importance des écrits de l'époque sur la réédification des genres. Michel Foucault ne pouvait évidemment pas prévoir toute l'étendue conceptuelle développée après lui grâce aux études de genre ; Laqueur insiste sur une fausse piste et Dorlin le corrige tout en proposant elle-même un grand récit trop général pour rendre précisément compte de la période ; et il n'y a guère que Dominique Brancher, dont l'ouvrage remarquable ouvre la voie à de nombreuses études, qui pose les jalons d'une nouvelle forme d'analyse des textes issus à la fois du corpus médical et littéraire – libertin ou moraliste. C'est donc à partir de cette double spécificité française du XVII^e siècle qu'il semble pertinent de réinterroger non seulement les études menées jusqu'ici mais aussi leurs corpus : il convient de se demander en quoi il est possible d'affirmer que la littérature médicale, pornographique, philosophique et libertine en plein essor a pu réorganiser les catégories de genre à partir d'un nouveau regard porté sur le sexe et ses pratiques associées pour aboutir à la société galante de la seconde partie du siècle.

Pour cela, il semble nécessaire d'interroger à nouveau d'une part le renouveau de la littérature gynécologique et obstétrique issue du XVI^e siècle, mais aussi la taxation d'obscénité¹⁷⁴ qui entoure progressivement le corps féminin, et ce jusqu'à l'aboutissement des

¹⁷³ Le modèle uni-sexe proposé par Laqueur pose alors de nouveaux problèmes dès lors que l'argument fallacieux du « contre-nature » peut être brandi, au XVIII^e siècle, en s'appuyant sur cette nouvelle différence biologique des sexes. En effet, le modèle uni-sexe, proposant l'emboîtement, lors du coït, de deux sexes de *même sorte*, y est somme toute logiquement soupçonné d'homosexualité. Judith Butler a le génie de montrer comment la division en deux sexes (et seulement deux) a permis d'asseoir l'hétéronormativité, en niant les « entre-deux » pourtant encore considérés comme tels jusqu'au XVII^e siècle. Cela n'est pas étranger au scandale contemporain des personnes intersexes contraintes de cocher une « case » sur leur état civil. Voir à ce propos J. Butler, *Ces corps qui comptent. De la matérialité et des limites discursives du sexe*, [1993], Paris, Éditions Amsterdam, 2009.

¹⁷⁴ « Le choix de recourir ou non à la langue vernaculaire est tout aussi décisif en médecine qu'en poésie : dans "The Definition of Obscene Material, 1570-1615: Three Medical Treatises Held to Account", Valerie Worth-

règles de civilité adressées aux femmes du monde – qui paraissent prendre le relais de la littérature médicale au tournant des règnes de Louis XIII et Louis XIV. Tout porte en effet à croire qu’après avoir redéfini le sexe (anatomiquement et par le tempérament) grâce à une approche médicale (quoiqu’encore largement fantasque et souvent fantasmée), le XVII^e siècle en a déduit de nouvelles règles de genre, observables – dans des modalités extrêmement diverses – tant dans la littérature érotique, pornographique, que moraliste ou philosophique. Fort de cette nouvelle hypothèse qui envisage à la fois la reconstruction du corps, du sexe et du genre féminin au XVII^e siècle, il convient donc désormais de réévaluer, à la suite de toutes ces études fondatrices, l’apport des corpus concernés en prenant soin de restaurer scrupuleusement les différentes chaînes de publication qui unissent ces corpus. Car d’une manière ou d’une autre, tous ces hommes et toutes ces femmes qui participent à ces réédifications ont bel et bien fait partie d’une même microsociété extrêmement resserrée autour de la cour royale dont il s’agit désormais d’explicitier les rouages.

Pour mener à bien cette étude, un certain nombre d’étapes incontournables se dessinent dans le sillage des analyses précédentes : tout d’abord, comprendre d’où proviennent précisément les conceptions misogynes présentes dans les traités du XVII^e siècle en réabordant frontalement les corpus antiques et renaissants ; puis, établir la diversité des discours sur le corps et le sexe féminins au tournant du XVII^e siècle. Ce n’est que grâce à cette vision panoramique des théories de l’époque sur la féminité qu’il incombera par la suite de restaurer la sociabilité des milieux médicaux afin de montrer comment ceux-ci s’interconnectent étroitement avec les milieux lettrés proches du pouvoir. En d’autres termes, il s’agit, dans la lignée de Foucault, de creuser en profondeur les manifestations de la biopolitique à l’œuvre, en repartant une fois encore du célèbre procès de « l’hermaphrodite de Rouen » pour montrer comment il entraîne avec lui la définition de toute la société d’Ancien Régime.

Très concrètement enfin, cela signifie repartir systématiquement des acquis méthodologiques mis en place par Alain Viala pour interroger les publications liées aux injonctions genrées, quels que soient les corpus d’origine, mais toujours en prenant comme point de départ l’analyse textuelle :

Stylianou discute la thèse de J. DeJean, qui affirmait que la censure pour raisons d’obscénité n’apparaît en France qu’avec le procès de Théophile de Viau, en 1623. Trois ouvrages médicaux, les *Œuvres* (1575) d’Ambroise Paré, les *Erreurs populaires* (1578) de Laurent Joubert et *Des hermaphrodites* (1615) de Jacques Duval, suscitent pourtant des réticences chez leurs lecteurs parce qu’ils traitent en français de sujets particulièrement sensibles, comme le sexe et les organes génitaux. Ces ouvrages n’eurent, en définitive, pas à subir de censure ; cependant les procès de Paré et de Duval, ainsi que la réception épineuse de l’ouvrage de Joubert, indiquent une pré-histoire du processus qui réinvente – pour reprendre le terme de Joan DeJean – l’obscénité. », H. Roberts, G. Peureux, et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, op. cit., p. 20.

1/ En identifiant des publications célèbres et problématiques relayant des représentations-injonctions à la féminité à partir des grandes études déjà menées dans le milieu universitaire depuis Foucault. Cela implique un certain nombre de passages obligés (traités médicaux, publications de sages-femmes ou de nourrices, cas de l'hermaphrodite de Rouen, écrits libertins, traités de civilité, etc.) Tous, à la manière des pièces d'un puzzle, doivent être réenvisagés comme faisant partie d'un même *moment* de redéfinition biopolitique du genre, des sexes, des sexualités.

2/ En étudiant dans les textes d'adresse de ces publications problématiques les *récits de publication* mis en place par les publicateurs (figure de l'auteur ? figure de destinataires ? état envisagé de l'*espace public* ?) et en les comparant à la réalité sociohistorique connue *a posteriori* de l'espace public. Cela implique d'identifier les tensions entre les propos du publicateur et les normes de l'espace public (à commencer par la question de la pudeur, angle d'attaque particulièrement opératoire), et par conséquent d'enquêter sur les institutions qui appuient ou s'opposent à la publication des textes. De ce différentiel doivent pouvoir apparaître les enjeux – crispations ou redéfinitions – qui entourent les représentations genrées de la féminité en ce début de XVII^e siècle.

3/ En élargissant autant que possible l'entourage politique et institutionnel de ces publications canoniques, c'est-à-dire en essayant de les mettre en perspective dans d'éventuelles querelles. Ces publications ont-elles participé ou influencé l'opinion public lors de querelles ? Certaines querelles emblématiques (querelle des femmes, et même jusqu'aux prémices de la querelle du *Cid*...) doivent forcément être interrogées dans leur rapport possible à la redéfinition des genres.

4/ En faisant une synthèse des positions sur le corps, la sexualité et le sexe après chaque querelle pour montrer comment, de proche en proche, on passe des catégories de genre de la Renaissance tardive à celles qui ont été retenues *a posteriori* comme constituant « l'Âge galant ».

Parcours envisagé

La thèse s'organise en deux parties, articulées autour du basculement de la biopolitique depuis le champ médical vers le champ littéraire. La première partie de la thèse, « Pour un réexamen des publications liées au corps », est focalisée sur les publications médicales du premier XVII^e siècle qui ont exercé une influence sur les comportements genrés. Elle est constituée de trois chapitres. Dans le premier chapitre, « L'essor des publications gynécologiques à l'aube du XVII^e siècle », il s'agit de montrer, à partir d'une relecture

systematique de l'ensemble du corpus, comment l'institution de la féminité du XVII^e siècle a été élaborée à partir de traités médicaux antiques (Hippocrate, Aristote, Soranos d'Éphèse, Galien) et révisée par les anatomistes du XVI^e siècle (Vésale, Colombo, Fallope, Paré). Ce premier chapitre constitue le socle théorique préalable à partir duquel il est par la suite possible d'observer l'évolution des contenus associés à la catégorie de genre féminine. Dans le deuxième chapitre, « Le personnel gynécologique et la nouvelle cour des Bourbons », la méthode sociopoétique est appliquée aux traités médicaux qui entourent directement les grandes dames du royaume au moment de la prise de pouvoir d'Henri IV (ceux de Jean Liébault, André Du Laurens, Jacques et Charles Guillemeau, Louise Bourgeois). Le troisième chapitre, « Un autre trouble dans les catégories de genre au XVII^e siècle », réenvisage le procès de l'hermaphrodite de Rouen, déjà étudié par Foucault, dans la perspective de l'histoire des querelles, en la reliant à la sociabilité médicale identifiée dans les chapitres précédents.

La deuxième partie de la thèse, « Biais libertins dans la galanterie française », est composée de quatre chapitres. Elle explique comment cette « querelle des hermaphrodites » se prolonge dans l'espace public, au moment où l'État désigne des responsables aux troubles du royaume. Par le truchement d'une rhétorique de l'amalgame, la biopolitique s'immisce dans le champ littéraire, ce qui suscite des résistances. Le premier chapitre, « L'obscénisation des sexualités alternatives », montre comment, dans l'objectif d'imposer l'ordre et d'éviter une nouvelle guerre civile, la monarchie met en place l'accusation « d'atteinte à l'honnêteté publique ». Ce faisant, elle définit de manière sous-jacente une biopolitique restreignant non seulement les usages « normaux » des corps, des sexes et des comportements genrés, mais aussi leurs représentations dans la fiction. Les « hermaphrodites », « sorcières » et « libertins » sont les premiers à être obscénisés par la nouvelle politique institutionnelle répressive, qui atteint son paroxysme au moment du procès du *Parnasse satyrique*. Le deuxième chapitre « Fiction libertine, intrusion des sexualités dans la sphère publique » est constitué d'explications de textes issus du corpus libertin des années 1620. Il montre comment la publication de récits subversifs, même fictifs, met en danger l'État monarchique patriarcal. C'est également l'occasion de révéler comment le genre pastoral précieux reprend en fait des topiques libertines, qu'il généralise et euphémise dans le domaine étendu de la séduction galante. Le troisième chapitre « Repenser la galanterie des origines », repart de la querelle des Alphabets de 1617 pour montrer les liens qui unissent la littérature médicale, libertine et mondaine autour de la question du rôle social des femmes dans l'espace public. Il prend appui sur deux récits de publication, celui des *Caquets de l'accouchée* et des *Lettres* de Jean-Louis Guez de Balzac, pour montrer comment différentes positions concurrentes (misogyne, philogyne et égalitariste) ont tenté de

s'imposer par le truchement de « coups de publication » dans les années 1620. Enfin, le quatrième chapitre, « Essentialiser la civilité féminine », établit la convergence des enjeux de la nouvelle civilité « honnête », notamment celle prônée par Nicolas Faret et Jacques Du Bosc, avec ceux de la dévotion hypocrite et du libertinage « souterrain » après le procès de Théophile de Viau. Ce parcours de quarante ans s'achève sur une invitation à prolonger ces analyses autour de la querelle du *Cid*.

Première partie – Pour un réexamen des publications liées au corps

Chapitre 1 : L'essor des publications gynécologiques à l'aube du XVII^e siècle

Au cours de la Renaissance, la tradition médicale occidentale connaît un renouveau d'une ampleur sans précédent. La redécouverte de certains textes grecs, expurgés pour la première fois des scories médiévales – celles des théologiens chrétiens ou bien des commentateurs arabes – permet de remettre en question tout un héritage scolastique et plus spécifiquement galénique, alors largement dominant dans les universités européennes. Ces redécouvertes permettent à un nouveau corps médical, et singulièrement à la figure émergente du chirurgien, de repenser, nouvelles « preuves anatomiques » à l'appui, les spécificités du corps féminin ; ou plutôt de rediscuter – tantôt par rejets, tantôt par assimilations – les thèses antiques et médiévales, pareillement foisonnantes par leurs prescriptions envers les femmes et leur corps. Si bien qu'au moment des conflits religieux qui déchirent l'Europe du XVI^e siècle, il est possible de trouver sous la plume de nombreux auteurs et dans des genres d'écrits très divers autant de fragments théoriques, tous définitoires d'un *être au monde* féminin. Prédicateurs des deux camps, chirurgiens, médecins érudits et hommes de lettres humanistes, rédacteurs de « canards » ou encore poètes de cour élaborent la trame générale d'une redéfinition du genre féminin. Dans la lignée des travaux de Jean-Christophe Abramovici¹, de Roberto Poma² et de

¹ M. Delon et J.-C. Abramovici (éd.), *Le Corps des Lumières, de la médecine au roman*, Nanterre, France, Centre des sciences de la littérature, Université Paris X, 1997 ; J.-C. Abramovici, « Au temps où l'on savait encore "ce que c'est que rougir". Interdits langagiers et pudeur féminine à l'âge classique », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte / Cahiers d'Histoire des Littératures Romanes*, 1999, n° 23, p. 27-38 ; J.-C. Abramovici, « La science face à l'obscène : dire le sexe sous les Lumières », dans H. Vérine (éd.), *Les Sciences et leur langage*, Paris, Éd. du CTHS, 2000, p. 208-218 ; J.-C. Abramovici, *Obscénité et classicisme*, op. cit. ; J.-C. Abramovici, « Aux frontières du licite, l'obscénité », dans J.-C. Darmon et M. Delon (éd.), *Histoire de la France littéraire. Classicismes (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 2006, p. 435-452 ; J.-C. Abramovici, « Litote ou hyperbole ? La catégorie de l'obscène, d'hier à aujourd'hui », dans J.-C. Seguin (éd.), *L'Obscène*, Lyon, le Grimoire-LCE-Grimia, 2006, p. 9-13 ; J.-C. Abramovici, « Libertinage et construction de la pudeur à l'âge classique », dans A. Richardot (éd.), *Femmes et libertinage au XVIII^e siècle ou les Caprices de Cythère*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016, p. 89-95 ; J.-C. Abramovici, *Les Hystériques*, op. cit.

² R. Poma et P. Mengal, « Utérus expulsif ou utérus convulsif. Deux visages de la médecine des femmes au XVIII^e siècle », *Dix-huitième siècle*, 2004, n° 36, p. 15-28 ; R. Poma, « Médée ressuscitée. Mythe et médecine au XVII^e siècle », dans P. Schnyder (éd.), *Métamorphose du Mythe*, Paris, Orizons, 2008, p. 367-378 ; R. Poma, *Magie et guérison. La rationalité de la médecine magique, XVI^e-XVII^e*, Paris, Orizons, coll. « Universités », 2009 ; R. Poma, « Silence pathologique et maladies des femmes au XVII^e siècle », dans A. Paravicini Bagliani (éd.), *Le Silence*, Florence, Sismel - Edizioni del Galluzzo, coll. « Micrologus », 2010, p. 361-376 ; R. Poma, « La nature ambiguë de la mollities. Médecine et philosophie au XVI^e siècle », dans D. Maira (éd.), *Molleses renaissantes. Défaillances et assouplissement du masculin*, Genève, Droz, 2021, p. 57-74 ; R. Poma, « Les utopies scientifiques du corps de Thomas More à Tommaso Campanella », dans N. Weill-Parot et R. Poma (éd.), *Les Utopies scientifiques au Moyen Âge et à la Renaissance*, Firenze, Edizioni del Galluzzo, 2021, p. 243-257 ; R. Poma, M. Sorokina, et N. Weill-Parot (éd.), *Les Confins incertains de la nature (XII^e-XVI^e siècle)*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, coll. « De Pétrarque à Descartes », n° 82, 2021.

Dominique Brancher³, il s'agit de montrer dans ces premiers chapitres comment s'opère d'abord une redéfinition du corps féminin à partir des travaux gynécologiques et obstétriques du « premier XVII^e siècle », depuis le début du règne d'Henri IV en 1589 jusqu'aux environs de la prise de pouvoir personnelle du cardinal de Richelieu en tant que principal ministre de Louis XIII. Il est en effet possible de trouver dans cette époque charnière une unité, concentrée autour du renouveau de la pensée du corps féminin, au moment où médecins et hommes de lettres se voient, pour la première fois, confrontés à la censure pudibonde. Le parcours ici envisagé a pour objectif de révéler comment les différents préceptes entourant le corps féminin dans la littérature gynécologique renaissante sont progressivement intégrés – ou au contraire rejetés – dans les nouvelles conceptions genrées, alors que s'élabore un nouveau projet politique centré sur la maison royale des Bourbons. Pour ce faire, il s'agit d'appliquer la méthode sociopoétique mise au point par Alain Viala au champ littéraire « élargi » qui s'établit corrélativement aux prémices de l'absolutisme français. Cela signifie interroger la mise en place de ses institutions et de sa société, si particulières ; analyser comment les rapports de pouvoir au sommet de l'État ont conduit à redéfinir les représentations admises du corps et des comportements féminins.

L'hypothèse initiale de ces chapitres est en effet la suivante : les catégories de genre en place à l'aube de la révolution anatomique se voient redéfinies par le regard des médecins sur le corps féminin, pour la première fois en rupture avec l'héritage médical antique. Progressivement infusée dans la société par l'usage nouveau de la langue vernaculaire dans les traités scientifiques, cette redéfinition préalable du corps rend alors possible la redéfinition des catégories de genre à partir d'un socle théorique en fait très récent. Appliquer la méthode

³ D. Brancher, « Les ambiguïtés de la pudeur dans le discours médical en français (1570-1620) », *CAIEF*, mai 2003, vol. 55, p. 275-297 ; D. Brancher, « L'anatomiste pornographe. Narration obscène et figuration de soi dans la littérature médicale (1580-1630) », *Studies in Early Modern France*, 2010, XIV, p. 161-188 ; D. Brancher, « La révolte du membre. Épopée organique et dissidence stylistique dans la littérature médicale renaissante », dans H. Roberts, G. Peureux et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 473, 2011, p. 215-236 ; D. Brancher, « Poétique de l'insurrection : l'impudeur naturelle des femmes dans la médecine renaissante », dans G. Peureux, H. Roberts et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 473, 2011, p. 301-318 ; D. Brancher, « Adam dénudé. Le corps de la chute sous l'œil de la médecine (1538-1680) », dans A. Paravicini Bagliani (éd.), *Adam, le premier homme*, Florence, Edizioni del Galluzzo, 2012, p. 315-342 ; D. Brancher, « Pudeurs du discours médical aux XVI^e et XVII^e siècles : splendeur et misères des figures de style », *Histoire, Médecine et Santé*, 2012, p. 19-33 ; D. Brancher, « Du poème à la chair. La contagion érotique des traités médicaux (XVI^e et XVII^e siècles) », Dijon, Presses de l'Université de Dijon, 2013 ; D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit. ; D. Brancher, « Y a-t-il une herméneutique féminine ? Les péripéties de la matrice dans l'œuvre de Louise Bourgeois », dans C. Delahaye, I. Mornat et C. Trotot (éd.), *Femmes à l'œuvre dans la construction des savoirs. Paradoxes de la visibilité et de l'invisibilité*, Champs sur Marne, LISAA éditeur, coll. « Savoirs en Texte », 2020, p. 27-48.

sociopoétique à la littérature⁴ gynécologique des XVI^e-XVII^e siècles doit ainsi permettre une mise à l'épreuve des dispositifs auctoriaux présents dans les traités médicaux traditionnels. Par l'emploi d'études de cas dans lesquels médecins, chirurgiens et sages-femmes se mettent en scène de manière quasi autobiographique, il est possible de développer une approche sociale de la médecine et de la littérature qui dépasse les cloisonnements disciplinaires. La question de la mise en récit des traités médicaux d'une part, la valeur sociale des écrits médicaux de l'autre doivent être entrecroisés sous le prisme des représentations-injonctions à la féminité. Dès lors, envisager la question de la pudeur dans les traités gynécologique revient d'une manière ou d'une autre à interroger la formation d'une poétique médicale. Comme l'a magistralement démontré Dominique Brancher, c'est que l'activité médicale se trouve alors tiraillée entre ses propres implications sémiotiques – il s'agit d'élaborer un *discours* commun sur la féminité – et un savoir pratique, fondé sur la collecte et la généralisation des études de cas. Y appliquer la méthode sociopoétique implique de revenir en amont sur la problématique des savoirs que tente d'établir la littérature médicale. Car les médecins et autres figures médicales citées dans ce travail ont non seulement une volonté de faire œuvre littéraire, mais surtout ont une parfaite connaissance des figures de style et de rhétorique, qu'ils utilisent pour développer, en plus d'un appareil théorique qui se souhaite objectif, un grand récit idéologique des corps féminins. Il importe par conséquent de considérer que ce sont des gens de lettres, parfois encore davantage que des gens de sciences. L'aisance avec laquelle les médecins semblent mobiliser un grand nombre d'outils littéraires pour parler du corps doit ainsi rappeler l'enjeu nouveau de la publication médicale en langue vernaculaire, désormais soumise comme tout le reste – c'est là le jeu de l'espace public – à la censure institutionnelle. En même temps que les libertins et les auteurs de traités de civilité, les médecins perdent à la fois leurs privilèges face à la censure et leur relative autonomie sociale ; par sa mainmise sur l'espace public, la naissance de l'absolutisme s'imisce ainsi jusqu'aux fondations des anciennes corporations pour mieux les redéfinir de l'intérieur.

⁴ « Littérature est un mot qui a connu une restriction de sens avec l'avènement de la modernité. Une fonction immense lui a été attribuée par le romantisme, mais au prix d'une réduction de son champ. Aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, la littérature demeure l'héritière des arts libéraux de l'Antiquité, des *studia humanitatis* remis en honneur par la Renaissance italienne, avant d'être diffusés dans l'ensemble de l'Europe. [...] », E. Bury, *Littérature et politesse. L'invention de l'honnête homme, 1580-1750*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1996, p. 5.

1. Héritages antiques et renaissants : institution d'une féminité « naturelle »

Comment expliquer ce traitement si particulier de l'anatomie féminine au XVII^e siècle, qui tente par tous les moyens de concevoir plus précisément ce que *sont* les femmes à partir d'une étude de leur corps ? Avant d'aborder les traités médicaux du premier XVII^e siècle, il semble nécessaire d'établir un panorama des représentations-injonctions héritées des auteurs antiques encore prédominants dans la pensée médicale moderne, afin de montrer par la suite le chemin parcouru vis-à-vis de ces anciennes conceptions genrées. Il serait en effet stérile d'aborder toute étude gynécologique de la période sans prendre connaissance au préalable des quelques intertextes fondateurs, de ceux laissés par Hippocrate (460-377 AEC) à Galien (129-216) en passant par Aristote (384-322 AEC). À ce titre, le XVII^e siècle peut être défini comme une période charnière. En effet, la doctrine hippocratique-galénique, pourtant hégémonique dans la pensée occidentale pendant plus d'un millénaire et demi, se trouve pour la première fois largement révisée, et même progressivement démentie, à l'aube du XVII^e siècle, en raison d'une véritable « révolution anatomique » amorcée, principalement, sous l'égide d'André Vésale (1514-1564). Il importe de commencer ici par rappeler les tenants de cette tradition médicale, afin de comprendre jusqu'où les traités médicaux du début du XVII^e siècle ont pu s'affranchir des théories antiques, ou bien au contraire garder pour eux-mêmes des savoirs alternatifs pourtant clairement mis à mal chez d'autres auteurs par le truchement des études anatomiques. Ces résistances et ces non-dits, souvent tributaires d'un regard qui ne veut pas (ou qui ne peut pas) voir, semblent en effet aussi propices à l'analyse que le texte lui-même, et il importe de fournir ici les grilles de lecture nécessaires à la compréhension des enjeux anatomiques de la période. La question des représentations du corps féminin, et particulièrement du sexe féminin, doit permettre d'orienter ces recherches, afin de montrer les nouveautés et les permanences d'un système patriarcal sans cesse tourmenté par les mystères de la génération et la nécessité de ménager un rôle social pour les femmes.

1.1. Le corps féminin antique

En guise d'avant-propos, il semble ici essentiel de commencer par aborder la transmission longue des théories antiques jusqu'aux travaux constitutifs de la « renaissance anatomique », pour exposer comment des textes, en fait largement tronqués et édulcorés, ont pu influencer les sociétés antiques puis médiévales méditerranéennes dans leur ensemble, avant d'être contestés, d'abord sur leurs aspects les plus techniques, dans certaines des villes italiennes les plus avancées du monde occidental. Ainsi, bien après la chute de l'Empire romain d'Occident et

l'émergence du christianisme en Europe occidentale, certaines des plus anciennes théories d'Hippocrate – en fait largement remaniées par Galien – continuent d'être scrupuleusement appliquées tout au long du Moyen Âge. Elles se trouvent compilées dans les œuvres de trois auteurs majeurs dans l'histoire de la transmission médicale : Oribase de Pergame (325?-395?), Aétios d'Amida (VI^e siècle) et Paul d'Égine⁵ (625?-690). De cette tradition découle une éthique féminine, graduellement marquée du sceau du discours chrétien au cours de la période suivante, régissant tant la médecine que bien des aspects culturels et sociaux depuis la période médiévale jusqu'à la Renaissance. La tradition judéo-chrétienne des représentations des femmes trouve ainsi tout autant son origine dans la médecine gréco-latine imprégnée par la suite de principes médiévaux, que dans les seuls mythes fondateurs issus du corps biblique⁶.

Les premières universités européennes de médecine, comme Bologne, Montpellier ou même Paris, ne connaissent longtemps Hippocrate qu'à travers l'hippocratisme galéno-arabe. Cependant le corpus hippocratique originel, conservé intact à Alexandrie, continue également d'être diffusé pour lui-même, en parallèle du corpus galénique (quoique le plus souvent traduit en latin), dans les régions restées sous influence byzantine. De sorte que ce n'est qu'à la fin de la Renaissance que les œuvres d'Hippocrate sont à nouveau étudiées dans le texte en Occident, rompant avec les traditions médiévales dominées par le galénisme et l'enseignement scolastique. C'est de ce retour aux sources hippocratiques que provient le rejet progressif des théories d'Aristote et le renouveau médical moderne, prolongé par le recours systématique à l'anatomie et aux dissections, à la suite des découvertes de Vésale et de ses disciples. Or il faut attendre 1525 pour que la collection hippocratique soit intégralement publiée en livres imprimés, quoique toujours en traduction latine, mais cette fois-ci directement d'après le texte grec et non plus d'après les adaptations de Galien et les ajouts des auteurs arabes médiévaux. En France, le « néohippocratisme » devient peu à peu la signature de l'école de Montpellier, par opposition au galénisme de la Faculté de Paris, elle-même plus hermétique à l'influence italienne. Dès lors, il importe d'étudier en quoi le renouveau des théories médicales, influencées directement par la redécouverte d'Hippocrate, a pu, par ricochets, ébranler les catégories de genre issues de la tradition médiévale occidentale et permettre une redéfinition progressive des attributs de la féminité au cours de la Renaissance et de l'Âge Classique.

⁵ Surnommé « l'accoucheur » car spécialisé en obstétrique, ses traités sur les *Maladies des femmes* et le *Régime des enfants* ne nous sont malheureusement pas parvenus. Ils inaugurent toutefois une longue tradition, toujours bien vivante aux XVI^e et XVII^e siècles.

⁶ Cf. D. Gardey et I. Löwy, *L'Invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris, Éditions des archives contemporaines, coll. « Histoire des sciences, des techniques et de la médecine », 2000.

1.1.1. Hippocrate de Cos, père de la gynécologie ?

Avant de pouvoir aborder le corpus hippocratique sous l'angle plus précis de la gynécologie, il convient tout d'abord de rappeler quelques données historiques concernant la naissance même de la discipline médicale. Il importe de résumer la façon dont les textes imputés à Hippocrate ont pu parvenir jusqu'au XVII^e siècle naissant, avant de revenir sur le contenu de ces théories en rapport avec le corps féminin. Ce double rappel, nécessaire pour aborder les spécificités de la médecine moderne par rapport à son héritage antique, doit permettre d'établir une première vision synoptique des enjeux liés aux représentations-injonctions qui émanent des conceptions médicales du corps féminin. Ce n'est qu'à partir de cette ossature préalable qu'il sera possible d'ordonner une typologie des corps féminins tels qu'ils seront analysés, ou plutôt disséqués, sous la plume des auteurs du XVII^e siècle. Ces analyses préliminaires s'appuieront sur le texte grec, principalement à partir de l'édition contemporaine des Belles Lettres, qui s'inscrit dans un projet de publication des traités gynécologiques attribués à Hippocrate, et plus principalement le *Tome XII, Nature de la femme*⁷ traduit et remarquablement introduit par Florence Bourbon, ainsi que son plus récent travail d'édition du *Tome XII, Quatrième partie : Femmes stériles – Maladies des jeunes filles – Superfétation – Excision du fœtus*⁸. Elles s'appuieront aussi, plus sporadiquement, sur la thèse de doctorat de Florence Le Bis, *Hippocrate, Nature de la femme : édition critique, traduction et commentaire*⁹, soutenue en 2004 sous la direction de Jacques Jouanna, principal spécialiste français d'Hippocrate. Ce dernier traité hippocratique comprend en effet une trentaine d'exposés entourant directement l'observation de phénomènes exclusivement féminins ainsi que les remèdes propres, la thérapeutique gynécologique étant en fait largement fondée sur des prescriptions diététiques ou des remarques sur le mode de vie de la patiente. Enfin, concernant plus spécifiquement la partie obstétrique, sera étudié également le *Tome XI*, toujours dans l'édition des Belles Lettres, et qui regroupe plusieurs traités : *De la génération, De la nature de l'enfant, Des maladies (IV) et Du fœtus de huit mois*¹⁰. Ces traductions contemporaines, établies depuis le grec, doivent permettre, par comparaison avec les traductions renaissantes de Guillaume Chrestian (*De la nature de*

⁷ Hippocrate, *Tome XII. Première partie : Nature de la femme*, traduit par F. Bourbon, coll. « Budé », n° 465, 2008.

⁸ Hippocrate, *Tome XII. Quatrième partie : Femmes stériles - Maladies des jeunes filles - Superfétation - Excision du fœtus*, traduit par F. Bourbon, coll. « Budé », n° 534, 2017.

⁹ F. Le Bis et Hippocrate, *Hippocrate, Nature de la femme. Édition critique, traduction et commentaire*, Thèse de doctorat, Paris IV, 2004.

¹⁰ Hippocrate, *Tome XI. De la génération - De la nature de l'enfant - Des maladies IV. - Du fœtus de huit mois*, traduit par R. Joly, [1970], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 198, 2003

*l'enfant au ventre de la mère*¹¹ (1553) et *De la géniture de l'homme*¹² (1559)), de montrer l'évolution qu'a pu subir la tradition médicale et obstétrique sur la période d'un siècle qui sépare les premières rediffusions du corpus en grec et son imprégnation dans les mentalités. Tout ceci afin d'appréhender par comparaison la manière dont le corpus médical du XVII^e siècle choisit de revenir à certains textes fondateurs (reparus peu de temps avant) sans pour autant se résoudre complètement à abandonner ses prérogatives galéniques les plus commodes.

Traditionnellement considéré comme le « père de la médecine » occidentale, le seul nom d'Hippocrate réfère en réalité à une soixantaine de traités issus d'auteurs variés, vraisemblablement rédigés autour de deux « écoles » concurrentes à la même période, respectivement sur l'île de Cos et aux abords de la ville de Cnide, en Asie mineure¹³. Plutôt que d'envisager le corps féminin dans son ensemble, il s'agit alors le plus souvent de répondre par des traitements spécifiques à des maux réels, issus de cas répertoriés. La particularité du corpus est alors d'établir une méthode d'auscultation cohérente fondée sur un examen médical systématisé, afin d'établir un protocole de soins adapté à la malade ; les recensements de remèdes y sont ainsi légion. Tout à fait novatrice, cette approche de théoricien tout autant que de praticien permet d'affirmer, de nos jours encore, la filiation hippocratique de la médecine contemporaine. C'est également le cas dans le domaine gynécologique – domaine où le médecin hippocratique, sorte de généraliste, était tout de même systématiquement assisté d'une femme... lorsque le médecin n'était pas une femme elle-même¹⁴. Ainsi, parmi les soixante traités du corpus hippocratique – tous écrits dans le dialecte ionien qui atteste son unité – certains sont directement dédiés au corps féminin et aux maladies féminines, ce qui doit permettre d'identifier avec précision les passages les plus repris et interprétés par la postérité. Ce sont ces textes, redécouverts à la Renaissance, qui entraînent la principale remise en question du galénisme dominant.

À partir d'un corpus d'œuvres liées à l'hippocratismes, il doit être possible de délimiter sa part d'influence dans la pensée médicale du premier XVII^e siècle, en confrontant les influences directes et indirectes de ses recommandations thérapeutiques à propos de pathologies

¹¹ G. Chrestien, *Hippocrates, De la nature de l'enfant au ventre de la mere, traduit de Grec, et Latin en François par Maistre Guillaume Chrestien, docteur en medecine, Medecin de la Royne, et de Monseigneur le Duc de Bouillon. Traicté tresutile à tous ceulx qui sont studieus des merueilleux secrets de Philosophie naturelle, et d'une partie de Medecine Physiologique*, Première édition, Reims, N. Bacquenois, 1553.

¹² G. Chrestien, *Livre d'Hippocrate, De la geniture de l'homme, traduit de Grec et mis en François par Guillaume Chrestien, medecin ordinaire du Roy et de messeigneurs ses enfants.*, Première édition, Paris, Guillaume Morel, 1559.

¹³ Voir à ce propos J. Jouanna, *Hippocrate*, [1997], Paris, Les Belles Lettres, 2017.

¹⁴ Le médecin hippocratique ne pratique généralement pas lui-même de toucher vaginal, mais confie plutôt cette tâche à la patiente elle-même ou à une proche.

exclusivement féminines. Mais il importe tout d'abord de définir plus précisément les grandes théories issues du corpus hippocratique, à commencer par la théorie des quatre humeurs (le sang, le phlegme – ou « pituite » –, la bile jaune et la bile noire¹⁵). Cet équilibre corporel entre quatre fluides serait en réalité présenté dans un traité du corpus hippocratique attribué à Polybe de Cos¹⁶, disciple et gendre d'Hippocrate, intitulé *De la nature de l'homme*. Le système, lui-même largement tributaire des philosophes présocratiques¹⁷ que sont Anaxagore, Héraclite, Empédocle ou encore Démocrite, a connu une postérité exceptionnelle, surtout une fois repris et complété par Galien, puisqu'il restera dominant jusqu'à l'essor de la méthode expérimentale au XVIII^e siècle. En reliant ces quatre humeurs vitales aux quatre éléments primordiaux de la philosophie présocratique (le feu, l'air, l'eau et la terre) ainsi qu'au déroulement des quatre saisons (influentes sur l'âge des patientes) et à quatre types de tempérament du corps (*soma*) et de l'âme (*psyché*), le système hippocratique propose une explication ordonnancée de tous les types de maux du corps humain. Les organes, en fait secondaires par rapport aux humeurs, ne sont ainsi considérés que comme des « récipients » pour celles-ci. Cette théorie des quatre humeurs s'infléchit néanmoins pour traiter plus spécifiquement du corps féminin considéré comme plus « humide » que le corps masculin généralement pris pour norme¹⁸. Car Hippocrate étudie les organes exclusifs et les affections gynécologiques à part, dès lors que des humeurs particulières s'y développent, à commencer par la question complexe des menstruations. Les règles sont ainsi perçues dans l'époque antique comme un processus de « purification » du mauvais sang, accumulé dans l'utérus – et qui aurait tout aussi bien pu s'évacuer par le nez¹⁹. Car le corpus hippocratique tend à définir toute maladie comme un dérèglement des humeurs, un changement « en *quantité* ou en *qualité* ». À ce titre, l'abondance de sang menstruel apparaît comme une forme de « maladie » autant qu'un affaiblissement conjoncturel. De nombreux

¹⁵ Il s'agit des quatre humeurs les plus souvent retenues, identifiées dans le corpus original de l'école de Cos. On en trouve cependant des variantes, surtout dans les volumes rédigés à Cnide, comme ici dans les traités réservés à la génération : « Il y a quatre espèces d'humeur : le sang, la bile, l'eau et le flegme. », Hippocrate, *Tome XI, op. cit.*, III, p. 46.

¹⁶ J. Jouanna, « Le médecin Polybe est-il l'auteur de plusieurs ouvrages de la collection hippocratique ? », *Revue des Études Grecques*, 1969, vol. 82, n° 391/393, p. 552-562.

¹⁷ Notre étude ne reviendra toutefois pas en détail sur l'influence présocratique. Voir à ce propos le chapitre IV, « Influences et datation », dans la notice d'Hippocrate, *Tome XI, op. cit.*, p. 16-23.

¹⁸ « Depuis l'Antiquité, la plupart des médecins suivent la théorie des humeurs transmise par le corpus hippocratique : la femme a un corps "mol et débile", parce que, comme l'enfant, elle est par nature humide et froide. », E. Berriot-Salvadore, « Clôtures et évasions du corps féminin dans le discours médical du XVI^e siècle », Montpellier, 2012, p. 2.

¹⁹ Hippocrate affirme dans ses *Aphorismes* que « chez une femme dont les règles manquent, il est bon que le sang s'écoule par les narines ». Cité par J.-B. Bonnard, « Corps masculin et corps féminin chez les médecins grecs », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, juillet 2013, n° 37, p. 21-39 (p. 30).

facteurs viennent jouer sur la production de ces humeurs, à commencer par le teint ou même l'âge de la patiente :

[...] les femmes très blanches sont plutôt humides et ont des flux plutôt abondants, les brunes sont plutôt sèches et ont des flux plutôt restreints, et celles qui sont colorées comme le vin présentent un état moyen. Il se produit une distinction selon les âges de la manière suivante : les jeunes femmes sont plutôt humides et généralement riches en sang, les vieilles femmes plutôt sèches et pauvres en sang, et celles qui sont moyennement âgées présentent un état moyen²⁰.

Les règles apparaissent comme un dérèglement humoral, largement influencé par une typologie hippocratique des corps féminins en fonction de différents critères. Il est notable que l'ensemble du corpus hippocratique adapte ainsi ses remèdes et ses prescriptions en fonction du type de patiente : la « vierge », la « veuve » et la « vieille femme » ne se soignent pas de la même manière, en dépit d'une même organisation générale dans le développement des maladies. Car après cette première étape de dérèglement humoral, survient selon Hippocrate une période de « coction » interne, paraissant le plus souvent sous la forme de fièvres, dont la finalité est de rétablir les humeurs à leur niveau initial. Enfin, c'est dans la « crise », c'est-à-dire l'évacuation de l'humeur mauvaise ou en excès, que toute maladie trouve son terme (ce qui explique notamment l'immense popularité d'un remède comme la saignée). Or l'essentiel de la médecine hippocratique consiste précisément à influencer la résolution de cette dernière étape – par des incisions locales en cas d'excès « d'humidité » ou au contraire des cautérisations en cas d'excès « de sécheresse », puisque le médecin hippocratique n'hésite pas à pratiquer des opérations chirurgicales. À ceci s'ajoute de très nombreuses prescriptions diététiques, des remèdes expectorants, purgatifs ou encore vomitifs, tous voués à la régulation des humeurs. En outre, c'est par un jeu sur le chaud, le froid, le sec ou l'humide – dont le juste dosage a été mis à mal par la maladie – que la médecine hippocratique entend restaurer l'état de santé de ses patientes.

Quelles conséquences directes ce modèle a-t-il véhiculées pour les conceptions du corps féminin à travers les âges ? Avant d'aborder les mystères de la génération, il importe de d'évoquer non pas le déroulement du cycle menstruel, mais son arrêt pur et simple, au cours de la ménopause²¹. Le processus ménopausique, lié à la « cessation définitive de l'activité ovarienne et des règles²² », était autrefois interprété comme une *anomalie* du corps féminin, incapable à partir d'un certain âge de « purger » l'humeur excessive qu'est le sang menstruel. En d'autres termes, la ménopause est, dans le corpus hippocratique, une sorte de défaut

²⁰ Hippocrate, *Tome XII, Première partie, op. cit.*, I, 1.

²¹ Le terme est reforgé au début du XIX^e siècle à partir du grec μηνιαία, désignant de manière métonymique les menstrues par référence à leur caractère mensuel, et de παῦσις, « cessation », « fin ».

²² <https://cnrtl.fr/definition/menopausique>, site consulté le 29 mai 2019.

d'évacuation du sang putréfié, à l'origine d'un grand nombre de préjugés sur l'état de « pourrissement » du corps féminin âgé – et qui n'est pas sans incidence sur une désignation comme la « mort du sexe », usuellement employée à l'Âge classique. Mais la ménopause est loin d'être le principal objet d'obsession des textes gynécologiques : la « matrice » (généralement au pluriel dans le texte grec, sous la forme αἱ μήτραι) – qui désigne, comme l'ionien ὑστέρη, de manière plus ou moins restreinte l'utérus seul (au sens contemporain) ou bien l'ensemble des organes génitaux exclusivement féminins – se voit en raison de ses mystères, jugée responsable de bien des maux. Le médecin hippocratique compare donc volontiers l'utérus à un quasi-*animal* doué de volonté propre, attiré ou repoussé verticalement dans le corps féminin par le médecin, seul capable de l'apprivoiser par l'entremise d'effluves particuliers. Il est en effet notable que le médecin hippocratique, par la connaissance exclusive des différents remèdes destiné à la matrice, se représente de lui-même comme une figure essentielle, capable d'éviter la « suffocation de la matrice » par ses seuls soins. Aujourd'hui oubliée, cette « suffocation » hystérique, déjà évoquée dans le *Timée* de Platon²³ (et toujours bien présente chez Aristote²⁴ ou Soranos d'Éphèse²⁵), inquiète en ce temps tout particulièrement : l'utérus est alors considéré comme un organe non seulement mobile mais aussi vorace²⁶, capable de se transporter à proximité d'autres organes pour y rechercher une humidité sans cesse convoitée, et d'y influencer la production de leurs humeurs – voire, dans des cas extrêmes, de provoquer un étouffement de la patiente en bloquant ses voies respiratoires²⁷. Il faut alors le repousser au moyen de diverses inhalations (prodiguées par voix orales, nasales ou directement vaginales) : « Quand l'utérus cause des suffocations, il faut utiliser en fumigation sous les narines tous les produits malodorants : asphalte, soufre, corne animale, mèche de lampe, huile de phoque, castoréum ; mais sous les parties génitales, les

²³ Platon est contemporain d'Hippocrate, qu'il connaît vraisemblablement. Voir Platon, *Timée*, *Critias*, traduit par L. Brisson et M. Patillon, [1992], Paris, Garnier Flammarion, coll. « GF », n° 618, 2017, 91c.

²⁴ Aristote, *De la génération des animaux*, [1961], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 152, 2013, I, 11, 719a.

²⁵ « Les antécédents de la maladie sont le plus souvent des avortements en série, un accouchement prématuré, un long veuvage, une rétention des règles, une interruption de grossesse normale, un ballonnement de la matrice. On observe les symptômes suivants chez les malades au moment du paroxysme : pâmoison, aphonie, difficulté à respirer, perte brutale de la sensibilité, [...] », Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome III : Livre III*, traduit par P. Burguière, D. Gourevitch et Y. Malinas, Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 365, 1994, sect. 26.

²⁶ Le coït est selon Hippocrate essentiel à la santé féminine, afin d'éviter les dérèglements du corps et notamment ces excès utérins : « Si elles ont des rapports avec les hommes, elles sont mieux portantes ; sinon, moins bien. », Hippocrate, *Tome XI, op. cit.*, IV, p. 47.

²⁷ « L'image d'un animal enragé, errant, "avide de procréation", se ruant contre les parois du ventre symbolise durablement la crise hystérique, caractérisée par les sensations d'étouffement, les vomissements et les convulsions ; comme si l'utérus remontait effectivement jusqu'au diaphragme. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 40.

produits odorants²⁸. » En dernier recours, la pénétration vaginale par un pénis (et donc au préalable, le mariage imposé par les normes sociales) est systématiquement indiquée pour éviter aux femmes ces dérèglements de leur matrice : la procréation est ainsi promulguée moyen de guérison suprême contre la quasi-totalité des maux féminins.

Ce modèle utérin continue d'ailleurs d'influencer les théories de « l'hystérie » remaniées au XIX^e siècle. Alors que l'anatomie a pourtant depuis longtemps mis à mal les représentations d'une matrice mouvante²⁹, les anciennes théories médicales, quoiqu'obsolètes, s'infusent dans de nouvelles représentations idéologiques de la féminité, à nouveau incarnée dans ses organes. Le modèle trouve probablement son origine dans les difficultés pour le médecin hippocratique d'identifier l'emplacement de l'utérus par seule palpation (d'ailleurs préférablement interne qu'externe). Le terme ionien ὠστέρη et ses équivalents latins plus tardifs désignent en fait plutôt toute la région du bas-ventre féminin (voire *maternel*) et ne permettent pas de délimiter avec précision leur objet. Ceci s'explique en partie par l'interdit des dissections humaines dans les univers de croyance païens³⁰ puis chrétien, interdit pallié en partie seulement par le recours manifeste à des dissections animales, aux résultats analogiques d'ailleurs plus ou moins concluants (l'œuf de poule sert alors de modèle au fœtus humain³¹, et l'utérus trouve son modèle chez différents mammifères³²). Le corps féminin connaît un réel traitement particulier au sein du corpus hippocratique, et ce, depuis sa formation même au cours du processus fœtal. L'embryogenèse connaît un véritable essor dans la mouvance médicale ionienne, et les traités se multiplient pour aborder la question du *Fœtus de sept mois*, puis du *Fœtus de huit mois*, *De la génération* ou encore *De la nature de l'enfant*. Quelles différences est-il possible d'y déceler entre les fœtus mâles et femelles ? Issus de la concrétion d'une humeur dite « plus forte et plus dense », les fœtus mâles parviendraient à se mouvoir plus tôt au ventre de leur mère (au bout de trente jours, contre quarante-deux pour les fœtus femelles³³). La différence ontologique des corps dès la formation du fœtus au ventre de la mère dans les corpus antiques – en raison du

²⁸ Hippocrate, *Tome XII, Première partie, op. cit.*, XXVI, 1.

²⁹ Voir à ce propos les travaux de Jean-Christophe Abramovici sur l'histoire de l'hystérie à travers les âges, J.-C. Abramovici, *Les Hystériques, op. cit.*

³⁰ Hérophile et Érasistrate, tous deux représentants de l'École alexandrine au III^e siècle AEC, auraient néanmoins vraisemblablement pratiqué des dissections et des vivisections sur des condamnées à mort. Hérophile met notamment en avant l'existence des ovaires, alors appelés *didymes* comme les gonades mâles, dans son *Anatomie*. Voir à ce propos K. Blondel, *La Relation entre la femme et le médecin dans la Rome antique*, Thèse de Médecine, Université de Nancy I - Faculté de médecine, France, 2004, p. 75 et 112-113.

³¹ Aristote utilise par exemple indifféremment le terme κόρυμα pour désigner l'œuf et le fœtus. Voir Aristote, *De la génération des animaux, op. cit.*, I, 13, 719b29.

³² Cet embarras sera le même pour Galien, la Rome antique ne tolérant pas davantage les dissections de cadavres humains au sein de ses institutions légales.

³³ Voir à ce propos J.-B. Bonnard, « Corps masculin et corps féminin chez les médecins grecs », *op. cit.*

travail d'humeurs *différentes* – invalide directement la thèse « unisexe » proposée par Thomas Laqueur dans *La Fabrique du sexe*³⁴. Cette différence de qualité entre les sexes masculins et féminins chez le fœtus est ainsi jugée responsable de changements physiologiques répercutés directement sur le corps de la femme enceinte. Ceux-ci sont généralement désignés comme mauvais si l'enfant porté est une fille, bons s'il s'agit d'un garçon : une axiologie nette est alors établie, donnant au système hétéropatriarcal une fondation ontologique à partir de la double distinction entre les deux sexes et les deux genres qui y sont respectivement associés. Car comme le rappelle Jean-Baptiste Bonnard : « C'est donc dès le stade fœtal que commence la construction par les médecins grecs du féminin et du masculin. Elle se poursuit tout au long de la vie³⁵. » Aussi importe-t-il de revenir tout au long de ce travail sans cesse aux sources hippocratiques, afin de montrer la persistance de ces traditions représentatives du corps et du sexe féminin jusqu'au tournant du XVI^e et du XVII^e siècles.

1.1.2. Aristote et les femmes : le problème de la « semence » féminine

À partir de l'édition des Belles Lettres du traité *De la génération des animaux*³⁶, traduit par Pierre Louis, il importe de revenir, par contraste avec le corpus hippocratique, sur les théories antiques héritées d'Aristote. Si le propos du précepteur d'Alexandre n'est pas intrinsèquement médical, Aristote peut toutefois légitimement s'imposer comme l'un des fondateurs de la « biologie », entendue comme la science du vivant, qu'il développe dans une œuvre à la postérité sans commune mesure dans l'ensemble du monde occidental³⁷. En tant que philosophe, Aristote – lui-même fils de médecin – établit à partir des différences anatomiques entre les corps masculins et féminins des différentes espèces³⁸ une distinction irréconciliable entre la masculinité et la féminité. En effet, en affirmant que les femmes ne sont rien d'autre que des êtres « mutilés³⁹ » et « imparfaits », des hommes *ratés*⁴⁰, et par conséquent davantage

³⁴ T. Laqueur, *La Fabrique du sexe*, *op. cit.*

³⁵ J.-B. Bonnard, « Corps masculin et corps féminin chez les médecins grecs », *op. cit.*, p. 28.

³⁶ Aristote, *De la génération des animaux*, *op. cit.*

³⁷ La théorie reproductrice d'Aristote a pu influencer non seulement les ecclésiastiques et les médecins, mais aussi les poètes. On retrouve par exemple un célèbre développement sur le développement des fœtus selon Aristote dans le chant XXV du *Purgatoire*. Voir à ce propos Dante Alighieri, *La Divine Comédie. Le Purgatoire*, [1321], Paris, Garnier Flammarion, coll. « GF Bilingue », n° 1217, 2005, XXV.

³⁸ « Par mâle nous entendons l'être qui engendre dans un autre, et par femelle l'être qui engendre en soi. », Aristote, *De la génération des animaux*, *op. cit.*, I, 2, 716a.

³⁹ « En effet, la femelle est comme un mâle mutilé, et les règles sont une semence, mais qui n'est pas pure : une seule chose lui manque, le principe de l'âme. », *ibid.*, II, 3, 737a.

⁴⁰ Selon Aristote, la formation de l'embryon devrait toujours aboutir à un mâle. Lorsque le processus échoue, l'embryon qui n'a pas pu devenir mâle, devient naturellement et nécessairement son « contraire », c'est-à-dire une femelle. Voir à ce propos *ibid.*, IV, 1, 766a.

soumis aux maladies que ces derniers, le Stagirite mêle durablement l'infériorité féminine à la perspective médicale, rendue dès lors légitime par la seule mention de la « Nature ». En faisant du corps féminin une « erreur de la Nature », une imperfection par rapport à un corps de référence – celui de l'homme – le disciple de Platon permet à toute la tradition médicale de stigmatiser à sa suite le corps féminin⁴¹, ce qui n'est sans doute pas étranger, une fois de plus, à la confusion qui entoure la controverse contemporaine autour des travaux de Thomas Laqueur⁴². Il semble à ce titre essentiel de synthétiser les théories aristotéliennes concernant le corps féminin, et de notifier notamment les différences irréductibles entre les conceptions hippocratiques et les apports ultérieurs de la doctrine péripatéticienne. Il faut pour cela établir une stricte distinction entre, d'une part, un premier point de vue qui prône la différence irréductible des corps féminins et masculins – différence profonde d'un même corps humain, sur laquelle s'accordent tous les autres médecins grecs – et l'*analogie* aristotélienne, récurrente dans son discours, qui tend à faire du corps féminin une sous-catégorie du corps masculin⁴³. Car contrairement à ce qu'affirment les théories erronées de Laqueur, l'accent alors n'est pas tant porté sur l'absence de différence des corps que sur l'inféodation du corps féminin au corps masculin, conformément aux besoins de la société grecque patriarcale.

Dans le premier cas, la biologie présocratique d'Empédocle⁴⁴ considère déjà volontiers, à l'origine même de la sexuation des fœtus⁴⁵, des principes différents (le chaud pour les hommes et le froid pour les femmes, dans une optique complémentaire), là où Aristote affirme que les femmes « manquent de chaleur » (procédant une fois de plus par restriction par rapport à une qualité virile), qu'elles ne sont donc pas positivement « froides », mais tout bonnement « moins

⁴¹ Si Aristote considère bien les femmes comme fondamentalement inférieures aux hommes au sein de la hiérarchie du vivant, il leur accorde tout de même des organes irréductiblement *autres* et non pas inférieurs, au nom de la meilleure organisation du monde possible – ce que Thomas Laqueur tend à minimiser. Aristote déclare : « [...] il est nécessaire dans ces conditions qu'un organe appartienne à la femelle comme au mâle : c'est chez la première l'utérus, chez le second le pénis. La nature a accordé à chaque sexe en même temps que la puissance, l'organe correspondant. Car c'est mieux ainsi. » *Ibid.*, IV, 1, 766a.

⁴² Voir à ce propos G. Sissa, « Membres à fantasmes », *op. cit.* ; A. Jaulin, « La *Fabrique du sexe*, Thomas Laqueur et Aristote », *op. cit.* ; K. Park, « Cadden, Laqueur, and the "One-Sex Body" », *op. cit.* ; T. Laqueur, *La Fabrique du sexe*, *op. cit.* ; T.W. Laqueur, *Le Sexe en solitaire. Contribution à l'histoire culturelle de la sexualité*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2005.

⁴³ Le point de vue adopté ici est celui de Danielle Gourevitch lorsqu'elle affirme dans son introduction générale : « Ce regard anatomique nouveau aurait pu provoquer également une révision des idées qu'on se faisait sur le rôle respectif de chacun des deux parents dans la conception, idées jusqu'alors [...] plus philosophiques que physiologiques. Or sur ce point la belle image que la femme est l'envers de l'homme est plus métaphorique que pratique et reste sans portée. » Voir à ce propos Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome I : Livre I*, traduit par P. Burguière, D. Gourevitch et Y. Malinas, Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 315, 1988, p. XXXVI.

⁴⁴ Aristote lui-même résume notamment les différents points de vue d'Anaxagore, Empédocle ou encore Démocrite concernant la génération. Voir à ce propos Aristote, *De la génération des animaux*, *op. cit.*, IV, 1, 764a.

⁴⁵ Voir à ce propos J.-B. Bonnard, *Le Complexe de Zeus. Représentations de la paternité en Grèce ancienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », n° 76, 2004.

chaudes ». Par ailleurs, dans le modèle prôné par Empédocle, l'union des parents aboutissait à la conception d'un enfant formé à moitié selon le principe vital de chacun, expliquant ainsi la ressemblance de la descendance avec chacune des deux branches parentales. De la même manière, la théorie hippocratique de la conception postulait le mélange des semences mâles et femelles⁴⁶. Au contraire – et c'est là un apport durable aux théories obstétriques – selon le Stagirite⁴⁷, seul le père transmet en réalité l'âme⁴⁸, et le rôle de la mère, véritable réceptacle, est donc, une fois de plus, *imparfait*⁴⁹. Pour autant, affirmer dès Aristote l'existence d'un modèle prônant un unique sexe plus ou moins viril (car plus ou moins chaud) comme le fait Thomas Laqueur paraît être une mélecture : c'est bien la complémentarité de ces deux versions, de ces deux sexes distincts (quoique l'existence du second soit désignée comme *accidentelle* par rapport à un hypothétique, et assez dérangeant, « meilleur des mondes » universellement viril), qui ressort de la lecture des textes d'Aristote touchant la génération humaine, bien que cela ne soit pas sans revenir sur bon nombres de propositions issues des écoles ioniennes. Un autre des désaccords concerne en effet le rôle d'une semence féminine active au moment de l'acte sexuel. Car la médecine hippocratique affirme en effet face au Stagirite l'existence d'une semence spécifiquement féminine dans l'acte de génération, et ne limite plus, comme c'était parfois le cas dans les traités présocratiques, le rôle féminin à celui de seul réceptacle. Or si Aristote admet à son tour l'existence d'un « fluide séminal⁵⁰ » exclusivement féminin, il refuse néanmoins aux femmes un rôle de première importance lors de l'acte génésique : cette forme de semence imparfaite, partiellement assimilée au sang des règles, ne sert selon lui que d'aliment à

⁴⁶ Aristote s'oppose aux théories d'Hippocrate rapportées ici : « Tantôt la sécrétion de la femme est plus forte, tantôt plus faible ; il en est de même pour celle de l'homme. L'homme possède à la fois la semence femelle et mâle ; la femelle également. [...] Si la semence la plus forte vient des deux partenaires, l'embryon est mâle ; si c'est la plus faible, il est femelle. Quelle que soit celle qui l'emporte en quantité, l'embryon lui correspond. », Hippocrate, *Tome XI, op. cit.*, VI, p. 48.

⁴⁷ Aristote, *De la génération des animaux, op. cit.*, I, 18, 722b.

⁴⁸ L'argument d'Aristote est le suivant : puisque les femmes ont déjà en elles-mêmes de quoi nourrir l'embryon et un lieu où permettre son développement, il faut nécessairement que l'*essentiel* vienne d'ailleurs, sans quoi les femmes pourraient se reproduire sans l'aide des hommes, par parthénogénèse : « Mais dans tous les cas où la femelle et le mâle sont distincts, il est impossible qu'à elle seule la femelle engendre un produit achevé : sinon le mâle serait inutile. Or la nature ne fait rien d'inutile. Voilà pourquoi chez ces animaux, c'est toujours le mâle qui achève la génération. C'est lui qui introduit l'âme sensitive [...] », *ibid.*, II, 5, 741a.

⁴⁹ De là résulte la division à l'origine de toute la biologie aristotélicienne, et répétée à de nombreuses reprises dans le corpus : « le mâle apporte le principe du mouvement, et la femelle, la matière. », *ibid.*, I, 21, 730a.

⁵⁰ Il apparaît nettement dans les textes grecs et latins une confusion entre « l'humeur » sécrétée par les femmes en cas d'excitation sexuelle, et la « semence » de ces dernières. Il semble vraisemblable qu'Aristote ait entre autres réfuté le rôle des sécrétions vaginales dans le processus génésique, sans pour autant nier complètement l'existence d'une autre forme de semence (de σπέρμα, « semence », « graine ») proprement féminine. Il établit clairement la distinction en I, 20, 727b. En outre, le rapprochement ultérieur du terme « sperme », originellement neutre, avec celui plutôt masculin « d'éjaculat » dans les traités médicaux, tend également à approfondir cette incompréhension : le « sperme » féminin n'était pas forcément compris par les premiers auteurs grecs comme nécessairement liquide, c'est-à-dire humoral. C'est l'homogénéisation des traditions médicales qui vient porter le trouble et sans douter déformer aussi quelque peu les lectures d'Aristote.

« l’embryon⁵¹ » lors de la grossesse. Aristote explique ainsi que ce sont les flux menstruels qui, à l’intérieur du ventre, sont responsables de la génération, mais en différé, en remplacement de ce qui pourrait être un sperme féminin dispensé au moment du coït : « Ainsi il est donc évident que la femelle contribue à la génération en fournissant la matière, que cette matière est ce qui constitue les menstrues, et que le flux menstruel est un résidu⁵². » Sa conclusion, sous la forme d’un syllogisme, réfute ainsi toute possibilité pour les femmes de participer à l’acte même de génération :

Or, puisque le flux menstruel est la sécrétion qui, chez les femelles, correspond au liquide séminal des mâles, comme d’autre part il n’est pas possible que deux sécrétions spermatiques se produisent dans le même être, il est évident que la femelle ne contribue pas à l’émission du sperme dans la génération : car, si elle émettait du sperme, elle n’aurait pas les menstrues. En réalité, du fait que les menstrues se produisent, il ne peut pas y avoir de sperme⁵³.

Enfin, à partir de ces observations Aristote développe ses considérations embryologiques. Il affirme la différence exclusive entre d’une part la semence mâle, responsable de « la forme⁵⁴ et du principe du mouvement », tandis que la semence femelle ne serait que la source « du corps et de la matière » du fœtus⁵⁵ – et, d’après un passage resté célèbre, la naissance d’une femelle plutôt que d’un mâle ne serait donc en fait qu’une forme d’*écart* (ou d’*erreur*, selon les traductions) de la nature.

Le rôle passif des femmes⁵⁶, chargées de former l’enfant en leur ventre, par la nourriture du sang menstruel excessif (et qui n’a donc nul besoin d’être évacué pendant la grossesse), est sans doute l’un des héritages aristotéliens les plus controversés de l’obstétrique moderne. Il faut attendre la mise en évidence du rôle des follicules ovariens par De Graaf, dans le courant

⁵¹ « J’appelle embryon le premier mélange d’une femelle et d’un mâle. », Aristote, *De la génération des animaux*, *op. cit.*, I, 20, 728b.

⁵² *Ibid.*, I, 19, 727b.

⁵³ *Ibid.*, I, 19, 727a.

⁵⁴ Concernant « la forme » contenue « en puissance » dans le sperme – c’est-à-dire ce à quoi l’enfant doit ressembler physiquement mais aussi moralement – la théorie aristotélienne stipule que dans le cas normal, le père doit transmettre sa ressemblance à son fils. Lorsque la « coction » de l’embryon (comparée au phénomène de formation du fromage à partir de la présure) « échoue » et que le fœtus est finalement femelle, ce qui est déjà un premier écart, *anormal*, alors l’enfant peut ressembler dans le meilleur des cas au père, dans un cas moins propice, au grand-père paternel, et dans le pire des cas à la mère (si la coction de la « forme » contenue dans le sperme échoue totalement dans l’utérus !). Cette théorie a pu être attaquée rapidement, et Lucrèce, au I^{er} siècle AEC, considère par exemple que le sperme masculin est usuellement porteur de la *forme*, mais qu’il peut arriver, en cas d’un immense et soudain élan d’énergie de la part de la femme pendant l’orgasme, que sa semence l’emporte sur celle de l’homme ; et qu’en ces cas, l’enfant ressemblerait davantage à la mère. C’est en fait cette version revue par Lucrèce qui paraît l’emporter dans les traités du XVII^e siècle Voir à ce propos Lucrèce, *De la nature*, traduit par A. Ernout, Les Belles Lettres, coll. « Classiques en poche », n° 99, 2009, IV, v. 1218-1221.

⁵⁵ Aristote, *De la génération des animaux*, *op. cit.*, I, 20, 729a.

⁵⁶ La question de la semence féminine sous-tend en fait tout le texte d’Aristote. Celui-ci énonce ainsi la problématique de son œuvre : « Il faut voir également si les femelles apportent leur part de semence ou non, et, en cas de réponse négative, examiner si elles n’apportent absolument rien, ou si elles apportent quelque chose mais qui n’est pas du sperme. », *ibid.*, I, 17, 721a.

du règne de Louis XIV, pour que le débat cesse, quoique (très) graduellement⁵⁷. Or cette tradition aristotélicienne a pu se répandre dans l'ensemble du bassin méditerranéen au cours des millénaires. Mais alors que dans la plupart des pays méditerranéens, la tradition aristotélicienne médiévale passe avant tout par les relectures du monde arabe, la France fait pratiquement figure d'exception. En effet, sous l'injonction de Pierre Abélard⁵⁸ (1079-1142), des lettrés hellénistes comme Henri Aristippe⁵⁹ (1105-1162), Albert le Grand⁶⁰ (1200-1280), ou encore Guillaume de Moerbeke⁶¹ (1215-1286) traduisent Aristote directement depuis le texte grec. Ainsi, la philosophie aristotélicienne revue par Thomas d'Aquin (1225-1274) et ses contemporains devient progressivement la doctrine officielle de l'Église latine au cours du XIII^e siècle, et cette tradition s'établit durablement comme référence philosophique et scientifique en Occident, à travers la scolastique et le thomisme. Si bien qu'à la Renaissance, la philosophie naturelle d'Aristote est largement dominante dans l'ensemble du monde universitaire occidental, à commencer par les grandes facultés de médecine que sont Bologne ou Padoue. En outre, cette philosophie, pourtant d'origine païenne, étroitement corrélée à la religion chrétienne, dispose d'un statut exclusif : la remettre en question entraîne mécaniquement une remise en question de la légitimité ecclésiastique elle-même. Tout comme pour Hippocrate, il importe donc de savoir identifier les théories aristotéliennes dans les textes du XVII^e siècle, et d'être capable d'en expurger les ajouts chrétiens. Un travail sur la nature de ces ajouts doit en effet permettre de comprendre plus précisément les enjeux sous-jacents aux représentations-injonctions gynécologiques de la période.

1.1.3. Soranos d'Éphèse : le grand nom de l'obstétrique

S'il est un nom sans doute un peu moins célèbre parmi ceux présentés jusqu'ici, qui mérite tout de même d'être cité parmi les plus grands auteurs antiques liés au corps féminin, c'est probablement celui de Soranos d'Éphèse, fameux « gynécologue » et référence absolue de l'obstétrique, depuis l'époque impériale jusqu'à sa redécouverte au cours du XV^e siècle. Il sera pour cela fait recours au texte grec des quatre tomes de son œuvre, toujours dans l'édition des

⁵⁷ Les découvertes du rôle des follicules ovariens par De Graaf puis des « animalcules » (les spermatozoïdes – chargés de transmettre *l'âme*) par Leeuwenhœk au XVIII^e siècle seront niées à la Faculté de Paris jusqu'à la Révolution française. Le renouvellement du personnel enseignant permettra alors de ratifier le « nouveau » système, contesté depuis plus d'un siècle, comme en témoignent les thèses de médecine soutenues jusqu'alors. Voir à ce propos P. Darmon, *Le Mythe de la procréation à l'âge baroque*, Paris, J.-J. Pauvert, 1977, p. 11.

⁵⁸ Fondateur de la scolastique et des études aristotéliennes.

⁵⁹ On lui doit également des dialogues de Platon.

⁶⁰ Il introduit notamment dans les universités européennes les sciences grecques et arabes.

⁶¹ Albert le Grand et Guillaume de Moerbeke sont tous deux des proches de Thomas d'Aquin.

Belles Lettres⁶². Car ce médecin grec du II^e siècle de notre ère, affilié à la secte méthodiste fondée par les disciples du grand Asclépiade, corrige, dans son traité *De la génération* et ses *Maladies des femmes*, nombre d'erreurs et d'imprécisions du corpus hippocratique concernant les écrits gynécologiques. Surtout, il prône la formation de « sages-femmes » et de femmes médecins compétentes, instruites en diététique et en chirurgie, aptes à prodiguer différents remèdes gynécologiques et obstétriques ; non pas inféodées aux hommes médecins mais au contraire tout à fait autonomes dans leurs pratiques. Car si l'essentiel des textes médicaux antiques diffusés à travers l'espace méditerranéen pendant plus de deux millénaires est écrit par des auteurs et non pas des autrices – quoique Soranos d'Éphèse nous renseigne sur les aptitudes du personnel médical féminin chargé de prodiguer des soins « aux femmes de la classe dirigeante⁶³ » à l'époque romaine, qui doit être capable d'écrire – l'archéologie nous apprend toutefois, par le truchement d'inscriptions retrouvées tant en Grèce qu'en Italie ou encore en Gaule, que la profession médicale antique n'est en rien l'apanage des seuls hommes. La *medica* exerce ainsi, au contraire des *obstetrix* ou *iatromea* (de *iatros*, le médecin et *maia* la sage-femme⁶⁴), non seulement pour des consultations proprement gynécologiques, mais aussi vraisemblablement pour toutes les affections courantes. Celles-ci sont toutefois largement dénigrées par les tenants de l'ordre moral et patriarcal, à commencer par les hommes médecins proches du pouvoir, qui jugent leurs pratiques dangereuses. Aux remèdes plus conventionnels fournis par les femmes médecins s'ajoutent ainsi, selon une liste issue de Pline l'Ancien⁶⁵, des remèdes obtenus par la préparation de substances féminines intimes – sang de règles ou lait maternel – considérés avec la plus grande suspicion. Surtout, ces femmes sont la plupart du temps dénoncées comme avorteuses. C'est en partie de cet héritage stigmatisé dès les auteurs antiques que provient le rejet de toute une classe de femmes soignantes, encore bien vive à l'aube du XVII^e siècle.

Soranos d'Éphèse est un auteur érudit, qui connaît parfaitement les théories de ses prédécesseurs et qui n'hésite pas, par-delà les écoles dogmatiques, à mêler différents courants de la médecine pour les besoins réels de ses patientes. Dans la pratique, Soranos démontre notamment, contre l'opinion majoritaire, que c'est l'utérus, par ses contractions, qui est en fait responsable de l'expulsion de l'enfant, et que celui-ci n'est donc pas en quelque sorte

⁶² Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes*, traduit par P. Burguière, D. Gourevitch et Y. Malinas, Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 315, 1988.

⁶³ Selon l'expression de Laqueur, voir T. Laqueur, *La Fabrique du sexe*, *op. cit.*, p. 74.

⁶⁴ K. Blondel, *La Relation entre la femme et le médecin dans la Rome antique*, *op. cit.*, p. 106.

⁶⁵ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, traduit par J. Beaujeu, [1951], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 134, 2003, XXVIII, 82.

« propulsé » en-dehors de son propre fait, en prenant appui avec ses pieds sur la paroi utérine. D'une certaine manière, Soranos marque donc également un tournant dans la pensée du corps féminin, en réhabilitant le rôle actif de l'utérus – qu'il décrit de toute évidence d'après des dissections humaines en dépit des interdictions de sa secte⁶⁶ – si ce n'est dans l'acte de génération (puisqu'il considère toujours, comme Aristote, que la semence féminine ne porte pas en elle le « principe de la génération » propre au sperme), au moins dans celui de l'accouchement. Si Hippocrate considérait que la semence féminine jouait un rôle dans la génération en complément de la semence masculine, Aristote faisait au contraire des femmes un réceptacle uniquement propre à accueillir et nourrir l'embryon. Soranos d'Éphèse réconcilie d'une certaine manière ces deux aspects, en combinant la pratique anatomique de l'école alexandrine à la médecine humorale hippocratique. Ce faisant, il restaure le rôle des « didymes » (les ovaires) dans la production des semences féminines, et réintègre le « sperme » féminin dans le processus de génération – tout en reconnaissant, d'après Aristote, l'infériorité de celui-ci par rapport au fluide séminal masculin. Danielle Gourevitch résume ainsi les avancées inouïes de Soranos dans la pensée antique :

Parmi les trois noms de la médecine des femmes à l'époque romaine, Rufus, Soranos et Galien, *Soranos* est certainement l'esprit le plus pratique, le plus humain, et, disons mêmes avec un anachronisme, le plus féministe⁶⁷. Le problème de ces médecins est alors de trouver un compromis entre une idéologie masculine restée en grande partie aristotélécienne et conservatrice, et les acquis de la médecine hellénistique et contemporaine. [...]

L'idée de l'infériorité naturelle de la femme reste un dogme chez beaucoup : en tant que dogme, elle n'a pas besoin de justification. Mais ce n'est plus une vérité scientifique, et les médecins n'ont plus aucune justification pour la défendre. Soranos ira même jusqu'à laisser entendre que les véritables problèmes sont médico-sociaux : la femme irait très bien si on la laissait vivre à sa guise ; si on ne faisait pas pression sur elle pour obtenir d'abord qu'elle se marie puis qu'elle ait des enfants ; si on la laissait faire du chant ou du sport son métier⁶⁸. [...]

Il n'en demeure pas moins que l'accouchement constitue l'un des principaux enjeux de ses traités. À ce titre, Soranos théorise également pour la première fois la « version podalique », qui consiste à attraper l'enfant par les pieds à l'intérieur de l'utérus et le retourner sur lui-même pour permettre un accouchement conventionnel « en tête » et non pas « en siège ». Car jusqu'alors, si l'enfant ne présentait pas sa tête lors de l'accouchement, cela se soldait systématiquement par la mort, non seulement du nourrisson, mais le plus souvent également de la mère. L'invention de la version podalique, où le médecin est chargé de retourner l'enfant *in*

⁶⁶ Voir à ce propos K. Blondel, *La Relation entre la femme et le médecin dans la Rome antique*, op. cit., p. 116.

⁶⁷ Si cette dénomination de « féministe » semble ici pour le moins sujette à caution, Soranos témoigne d'un réel intérêt pour la santé des femmes en-dehors des impératifs de la génération.

⁶⁸ Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome I*, op. cit., p. XXXVI-XXXVII.

utero pour permettre un accouchement normal, est un fait de première importance, et les écrits de Soranos sont donc à l'origine d'un nombre considérable de vies sauvées depuis l'Antiquité.

Qui plus est, il corrige à partir de ses propres observations ce qu'il considère être des extravagances paraissant dans le corpus hippocratique à propos des changements physiologiques des femmes enceintes, dès lors que ceux-ci peuvent être infirmés par un contreexemple manifeste. Lui est notamment due une mise au point concernant les annonces du sexe de l'enfant en fonction de signes allant de l'orientation des tétons maternels à la couleur de son teint. Autant de choses qui persisteront pourtant dans bien des cas et sous diverses formes de savoirs « alternatifs » dans l'imaginaire populaire jusqu'au XVII^e siècle. Surtout, il s'oppose à la tradition hippocratique et platonicienne qui tend à faire de la matrice un « animal » quasi autonome : « [...] la matrice en effet ne se met pas en mouvement, comme une bête sauvage sortant de sa tanière, parce qu'elle aime les bonnes odeurs et fuit les mauvaises ; au contraire elle se tasse sur elle-même en raison de la constriction liée à l'inflammation⁶⁹. » Enfin, il est frappant que, contrairement à ses prédécesseurs, Soranos considère les femmes comme des patientes à part entière, dont l'intérêt médical peut être de ne jamais enfanter. Il n'hésite pas à reconnaître que si les menstruations, tout comme la procréation, sont indispensables à la survie du genre humain dans son ensemble, néanmoins ces processus ne sont pas favorables – et sont même carrément délétères – à la santé des femmes en tant qu'individues. Soranos prolonge de la sorte ces observations jusqu'à déconseiller les rapports sexuels si les femmes ne souhaitent pas enfanter :

En ce qui nous concerne, nous affirmons que la virginité prolongée est salubre, pour la raison que l'acte sexuel est nocif en soi, comme nous l'avons montré en détails dans notre *Hygiène*. Nous observons que, parmi les femelles d'animaux, les plus vigoureuses sont celles à qui ont interdit la copulation, et que, parmi les femmes, les plus résistantes aux maladies sont celles que des interdits légaux ou le culte de certaines divinités éloignent de tout rapprochement sexuel, celles aussi que la loi maintient vierges. [...] En conclusion, si la virginité prolongée est salubre aussi bien chez l'homme que chez la femme, l'ordre commun de la nature, qui soumet l'un et l'autre sexes aux exigences de la transmission de la vie, semble pourtant supposer nécessairement la copulation⁷⁰. [...]

Si bien que Soranos d'Éphèse, par son attention particulière accordée au corps féminin et aux conséquences de la grossesse, inverse totalement la hiérarchie habituellement établie par ses prédécesseurs. Pour lui, ce sont bien les femmes qui accomplissent le plus grand rôle dans l'acte de génération – et il importe donc qu'elles soient physiquement prêtes :

Le mâle, dont le rôle se borne à émettre la semence, n'a rien à redouter du premier acte sexuel ; mais la femelle, réceptrice des semences et capable de concevoir pour donner naissance à un être vivant, se trouve

⁶⁹ Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes*. Tome III, *op. cit.*, sect. 30.

⁷⁰ Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes*. Tome I, *op. cit.*, sect. 32.

pour cette raison même courir des risques, si elle est amenée à la défloration plus tôt ou plus tard qu'il n'aurait fallu.

Quoique largement éclipsés par les travaux de Galien, les *Maladies des femmes* de Soranos ressurgissent néanmoins en Occident au cours de la Renaissance, et il faut montrer jusqu'où s'étend cet héritage trop souvent minoré dans les textes du XVII^e siècle.

1.1.4. Galien de Pergame : l'établissement du canon

C'est en fait par l'intermédiaire de Galien, rédacteur de vingt-cinq ouvrages de commentaires sur les œuvres d'Hippocrate au II^e siècle de notre ère, que les théories hippocratiques et même aristotéliennes concernant la médecine – et définissant durablement tant des attributs traditionnels de la féminité – parviennent jusqu'au XVI^e siècle, avant la redécouverte des textes grecs du corpus hippocratique ou encore d'inédits du Stagirite. Principal divulgateur de l'hippocratisme en Occident (quoiqu'également en Orient), les écrits de Galien sont diffusés à travers des textes grecs, latins mais également arabes⁷¹. Il importe donc de distinguer en permanence l'hippocratisme pré-galénique de l'hippocratisme galénique, en fait bien plus répandu à travers l'ensemble du bassin méditerranéen. De surcroît, si le corpus galénique domine durablement la pensée occidentale jusqu'au XVII^e siècle, néanmoins la diffusion des travaux de Vésale à partir du XVI^e siècle vient sonner le glas dans l'expansion de ses théories, de sorte qu'il n'existe aujourd'hui que très peu de traductions du texte de Galien en langue française⁷². Sont utilisées ici des traductions directement depuis le grec, afin d'éviter toutes les scories de la tradition médiévale, et principalement l'édition en deux volumes de Charles Daremberg⁷³ (actualisée et commentée par André Pichot⁷⁴), seule référence universitaire depuis le XIX^e siècle, afin d'établir une comparaison (forcément datée étant donnée l'ancienneté de la traduction) avec les représentations-injonctions diffusées dans les traités du XVII^e siècle.

Si Galien intègre dans son œuvre certaines avancées dues à Soranos (son aîné d'une demi-génération), il éclipse toutefois souvent son prédécesseur par son héritage plus connu du public universitaire : comme l'affirme Danielle Gourevitch, « l'obstacle épistémologique de

⁷¹ On doit à Rhazès (865-925), Ali ibn Abbas al-Majusi (925-985) et Avicenne (980-1037) la diffusion du galénisme dans les pays arabes. Leurs ouvrages « figeront » en quelque sorte le galénisme tel qu'il a pu être pratiqué en Occident jusqu'à la Renaissance.

⁷² Voir à ce propos O. Lafont, *Galien glorifié, Galien contesté*, Paris, Pharmathèmes, 2011.

⁷³ C. Galien, *Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales*, traduit par C. Daremberg, Paris, J.-B. Baillière, 1854, vol. 1/2 ; C. Galien, *Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales*, traduit par C. Daremberg, Paris, J.-B. Baillière, 1856, vol. 2/2.

⁷⁴ C. Galien, *Œuvres médicales choisies (II). Des facultés naturelles, des lieux affectés, de la méthode thérapeutique*, à Glaucon, traduit par C. Daremberg, Paris, Gallimard, coll. « Tel », n° 236, 1994.

l'infériorité de la femme », pourtant ébranlé par Soranos, est « rénové, restauré par le prestige de Galien » et « la médecine des femmes ne fera plus aucun progrès » après lui jusqu'à la Renaissance et « se bornera à propager aussi bien les idées reçues que les véritables connaissances⁷⁵ ». La médecine de Galien est de fait composite : si elle reprend la plupart des conseils pratiques issus du corpus hippocratique (à commencer par la doctrine humorale), elle s'approprie l'anatomie alexandrine et encense, surtout, les théories aristotéliennes. Galien réinterprète notamment la question du « manque de chaleur » féminin pour différencier la formation des sexes et aboutir à la conclusion suivante : « De même donc que tous les animaux l'homme est le plus parfait, de même dans l'espèce humaine l'homme est plus parfait que la femme⁷⁶. » Ce nouveau rapport de « perfection hiérarchique » participe d'une redéfinition des enjeux liés au corps féminin. À la limite, c'est dans le corpus galénique plutôt que directement chez Aristote qu'il est possible de trouver le modèle unisexe présenté par Thomas Laqueur. Le sexe féminin galénique ne serait ainsi qu'un sexe masculin « raté » car resté interne au cours du développement fœtal, et ce, en raison du « manque de chaleur » féminin :

[...] de même pour les parties génitales, la femme est plus imparfaite que l'homme. En effet, les parties ont été construites intérieurement, pendant la vie fœtale ; n'ayant pu, faute de chaleur, descendre et faire saillie au dehors, elles ont fait de l'animal un être plus imparfait que l'être achevé de tous points ; mais pour la race en général, ces parties n'ont pas été d'une utilité médiocre, car une femelle était nécessaire. N'allez pas croire, en effet, que notre Créateur ait volontairement créé imparfaite et comme mutilée la moitié de l'espèce entière, si de cette mutilation ne devait résulter une grande utilité ; nous allons dire quelle est cette utilité⁷⁷.

En outre, Galien introduit jusque dans ses théories gynécologiques le finalisme aristotélien : chaque organe est ainsi fait « au mieux » pour ses fonctions, selon « l'ordre de la nature » et la volonté d'une divinité démiurgique. En outre, et contrairement à ce que la tradition scolastique réactionnaire retient de lui dans une majorité de cas – refusant de considérer comme obsolètes des discours misogynes pourtant invalidés depuis des siècles par les connaissances anatomiques – Galien, tout comme Soranos, ne perçoit plus l'utérus comme un organe mobile de lui-même. Le sexe féminin n'est donc pas totalement déprécié chez Galien comme c'était le cas chez Aristote ; faute d'être parfait « en lui-même » par rapport au sexe masculin, Galien lui concède toutefois la « meilleure » place pour remplir toutes ses fonctions reproductrices :

En effet, chez la femelle, la nature a établi les matrices au-dessous de l'estomac, région qu'elle avait reconnue comme la plus propice à la copulation, à la réception du sperme, et encore à l'accroissement de l'embryon ainsi qu'à l'expulsion du fœtus arrivé à l'état parfait. [...] le col des matrices (ὕστερῶν αὐχίην), que la nature a disposé comme un passage pour l'entrée du sperme et pour la sortie de l'embryon arrivé à son entier développement, aboutit au vagin (γυναικεῖον αἰδοῖον). Quand l'animal a conçu, le col se ferme

⁷⁵ Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes*. Tome I, *op. cit.*, p. XXXIX.

⁷⁶ C. Galien, *Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales*, *op. cit.*, p. 100.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 102.

si exactement, qu'il ne laisse plus ni échapper ni pénétrer la moindre chose ; dans le coït, il se dilate et se tend de telle sorte, que le sperme porté à travers une voie large et facile pénètre aisément au fond des matrices, et dans l'enfantement il se dilate énormément, pour livrer passage au fœtus tout entier⁷⁸.

Les parties génitales permettent alors d'assurer « l'immortalité apparente » de l'humanité en assurant « la perpétuité de la race ». Tout cela étant permis par le truchement du désir et du plaisir sexuels. Qui plus est, Galien explique la répartition de l'utérus en deux cavités : les fœtus mâles s'y développent à droite, les fœtus femelles à gauche (puisque c'est traditionnellement le côté le moins parfait). Or si la nature, dans le corpus galénique, a prévu les deux cavités utérines en fonction de la possibilité des deux sexes, comment expliquer la thèse unisexe prônant une « coction » ratée ? Faut-il conclure que l'emplacement dans la matrice où se coagulent les semences formant l'embryon détermine par la suite le sexe de l'enfant ? Laissant de côté Aristote, Galien s'accorde en fait avec Hippocrate pour expliquer que le sexe de l'enfant est décidé en amont ; le testicule droit, dont la semence est plus chaude, permet d'engendrer des garçons, et le testicule gauche, des filles. Après Soranos d'Éphèse, Galien revient donc à un modèle reproductif fondé sur le mélange des semences mâles et femelles, corrigeant quelque peu Aristote. Si le Stagirite affirmait que la semence féminine était contenue dans les règles, et ne consistait qu'en une nourriture pour la semence mâle porteuse de la « forme », Galien, toujours à la suite de Soranos, identifie mieux la provenance de la semence féminine. En évoquant les didymes féminines – c'est-à-dire les ovaires – comme la source de cette semence, Galien développe l'analogie avec les testicules mâles. L'autorité d'Aristote empêche toutefois Galien de porter le raisonnement jusqu'au bout, et cette semence est dite « non élaborée et ténue » et « n'est d'aucune utilité pour la génération de l'être animé⁷⁹ ». Si bien que jusqu'au XVII^e siècle, le père est à peu de choses près tenu seul responsable de la nouvelle vie pourtant développée au sein du corps féminin, et que l'ovaire – qui sera pourtant considéré au XIX^e siècle comme constitutif du corps féminin⁸⁰ – ne sera point différencié des testicules, appelées indifféremment *orcheis*, pendant près de deux millénaires.

D'un point de vue structurel, c'est aussi de Galien que provient en grande partie la formation médicale des médecins jusqu'à la Renaissance, celui-ci prônant alors une (très) longue formation de près de onze ans. L'empereur Alexandre Sévère (222-235), douze ans

⁷⁸ *Ibid.*, p. 91.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 119.

⁸⁰ Thomas Laqueur a raison lorsqu'il affirme que le regard porté sur le sexe féminin déplace progressivement les enjeux de l'utérus aux ovaires au cours de la période. C'est précisément ce qui accompagne le renouveau du regard anatomique : « Autrement dit, l'idée que la femme est ce qu'elle est à cause de son utérus n'est ni plus ni moins vraie que la thèse ultérieure suivant laquelle elle est ce qu'elle est à cause de ses ovaires. », T. Laqueur, *La Fabrique du sexe*, op. cit., p. 38.

après la mort de Galien, accorde, selon ses recommandations posthumes, des locaux réservés à l'enseignement de la médecine et de l'anatomie animale⁸¹. En effet, interdites à Rome, Galien n'a pu pratiquer de dissections de cadavres humains (ce qu'avait pourtant réussi à faire Soranos), et a pallié ce manque par des dissections animales, notamment sur des macaques ou même des cochons. En dépit d'une analogie plutôt sensée, nombre des remèdes proposés dans le corpus galénique ne sont donc pas réellement adaptés au corps humain, ce qui a pu poser de nombreux problèmes jusqu'à la Renaissance et les corrections apportées par Vésale aux *Pratiques anatomiques* de Galien.

1.2. Critiques renaissantes

Alors que plus de mille ans séparent les auteurs antiques, même tardifs, de la renaissance anatomique, ces textes et les représentations-injonctions qu'ils charrient n'ont pas disparu. Bien au contraire, la tradition hippocratico-galénique, enrichie par les ajouts des auteurs chrétiens, régit l'ensemble des universités européennes et tend à faire des femmes des êtres fondamentalement valétudinaires. Dans les traités anatomiques, le corps féminin est alors (à l'exception des chapitres sur les parties génitales) sans cesse rapporté au corps masculin dont il partage *a priori* le mécanisme profond. En outre, de l'Antiquité tardive à la Renaissance, ce sont des hommes qui écrivent, et toujours pour des hommes, ce qui explique en partie le besoin de ces derniers de comparer systématiquement les parties du corps féminin aux leurs. Ainsi, quoique la différence ontologique fondamentale ne soit jamais gommée entre les appareils génitaux masculins et féminins dans les traités renaissants, les homologues sont néanmoins légion : vagins et clitoris sont ainsi confrontés, dans leur forme ou leur fonctionnement, au pénis ; l'utérus est comparé au scrotum, les ovaires aux testicules, avant tout parce que cela *parle* aux hommes qui rédigent ces traités. Avec la redécouverte des textes anatomiques de Galien, les discussions sur la possibilité d'un modèle unisexe connaissent un nouvel élan, quoique à relativiser. En d'autres termes, l'analogie devient au XVI^e siècle le mode de pensée par lequel se définit le corps féminin, sans pour autant que ce corps féminin ne soit jamais totalement identifié au corps masculin ; la ressemblance n'est pas l'identité, la comparaison sépare tout autant qu'elle rapproche, et les médecins n'auront de cesse de contester les tenants de ce modèle unisexe. En sus, les anatomistes du XVI^e siècle⁸² critiquent le modèle aristotélicien

⁸¹ *Ibid.*, p. 95.

⁸² Les travaux de Léonard de Vinci ne sont pas pris en compte ici, ceux-ci n'ayant pas été diffusés au cours de la période : « Au début du XVI^e siècle, Léonard de Vinci produisit quelque 750 dessins anatomiques – ils furent

selon lequel une femme n'est jamais qu'un « homme raté » ; la tradition chrétienne joue un rôle dans cette approche incompatible avec la foi. Ève, Marie ou encore les saintes citées en exemple dans les manuels d'anatomies médiévaux sont toutes irréductiblement femmes et différentes des hommes par leurs attributs, ce qui reparaît sous diverses formes dans les traités médicaux, comme dans les écrits de Jean Fernel ou encore chez toute la famille Bartholin⁸³ au cours du siècle.

Il s'agit donc d'étudier ici comment le renouveau anatomique vient apporter un contre-point d'une ampleur inédite à la tradition gynécologique antique, en redéfinissant les attributs féminins dans leur globalité : la « tentation unisexe » est finalement balayée par les critiques des anatomistes qui ne parviennent pas à faire coïncider le modèle pénien universel d'Aristote avec leurs observations du sexe féminin. Surtout, il faut voir comment se résolvent à nouveau les discussions qui entourent l'importance de la « semence femelle », dont le statut depuis l'Antiquité n'a cessé d'être remis en question⁸⁴.

1.2.1. Vésale : la renaissance anatomique

Il semble pertinent d'adopter, avec les travaux de Katharine Park⁸⁵ comme point de départ, les nouvelles dissections opérées au XVI^e siècle – dans la lignée de Vésale – pour essayer de mieux définir le corps féminin tel qu'il a pu être conçu à l'aube du XVII^e siècle. L'histoire de l'anatomie et de la médecine en plein essor permettent de mieux comprendre la différence de traitement réservée à l'appréhension du corps et du sexe féminins. Si l'histoire des sciences reconnaît ainsi traditionnellement que Vésale est celui qui, afin de mettre à l'épreuve les textes redécouverts en grec d'Hippocrate et de Galien, initie la pratique moderne de la dissection, néanmoins Katharine Park a pu montrer en quoi le caractère novateur des travaux de Vésale réside moins dans les dissections en elles-mêmes que dans la double volonté d'édification et de

effectués, cependant, à titre strictement privé, peut-être en secret, et n'eurent absolument aucun impact sur le progrès de la médecine. », G. Vigarello et R. Porter, « Corps, santé et maladies », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005, p. p. 344.

⁸³ Voir à ce propos C. Bartholin et T. Bartholin, *Institutions anatomiques de Gaspar Bartholin, augmentées et enrichies pour la seconde fois tant des opinions et observations nouvelles des modernes... que de plusieurs figures... par Thomas Bartholin,... et traduites en françois par Abr. Du Prat*, Paris, Mathurin Hénault et Jean Hénault, 1647.

⁸⁴ « L'affrontement des deux théories semble avoir abouti, à la fin du Moyen Âge, à un compromis : on admet, avec Hippocrate et Galien, le principe de la double semence mais fortement nuancé par la pensée d'Aristote car la semence féminine, si elle existe, est d'une vertu agissante très inférieure à celle du sperme masculin. », E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, op. cit., p. 114.

⁸⁵ K. Park, *Secrets of Women: Gender, Generation, and the Origins of Human Dissection*, New York, Cambridge, Mass, Zone Books, Distributed by the MIT Press, 2006.

diffusion d'un savoir médical. En effet, le Moyen Âge délivre de nombreux exemples de dissections féminines (embaumements de saintes⁸⁶, excisions de fœtus, etc.) mais ne met pas en place de discours systématisé à propos de ces pratiques. Ces dissections, ponctuelles, la plupart du temps demandées par les familles des défuntes, ont cours en dehors des lieux de savoir que sont les universités, et même, bien souvent, loin du regard ou de la pratique du corps médical. Si les « nouvelles » dissections du XVI^e siècle permettent bel et bien de statuer d'un changement de modèle, c'est avant tout par la volonté de percer, par le moyen de dissections utérines, « les secrets » de la génération ; mais également d'établir un savoir à la fois académique et proprement médical, par la discussion et la remise en cause progressives des thèses antiques liées à l'émergence d'une méthode proprement empirique⁸⁷. Or ces travaux ont progressivement justifié la mise en retrait des anciens « secrets des femmes » pour y substituer de nouvelles théories, conçues et détenues exclusivement par des hommes. Sont utilisées, pour l'étude des textes de Vésale, outre l'édition en ligne toujours en cours de publication, l'édition de *La Fabrique du corps humain* parue aux éditions Actes Sud⁸⁸, ainsi que l'édition des Belles Lettres du « résumé » des œuvres de Vésale par lui-même⁸⁹, dans la traduction de Jacqueline Vons.

Grand anatomiste de la Renaissance et même, un temps, chirurgien personnel de l'empereur Charles Quint, André Vésale (1514-1564) fait entrer l'anatomie dans la modernité en actualisant les œuvres de Galien⁹⁰ à partir de ses propres observations sur des cadavres humains, compilées dans ses *Institutiones Anatomicae*⁹¹ (1538). À ce titre, s'il est en partie possible de dire que Vésale marque la fin de la suprématie galéniste médiévale, il convient de remarquer que Vésale est lui-même avant tout un immense admirateur des œuvres de Galien, sur lesquelles il fonde ses propres observations anatomiques, sans pour autant renâcler à corriger les erreurs du maître : après des siècles de soumission, l'ambition humaniste s'autorise enfin la contestation des canons. Vésale est ainsi l'auteur d'un traité intitulé *De humani corporis*

⁸⁶ Voir à ce propos le premier chapitre, consacré à « prouver » la sainteté de Chiara de Montefalco par un examen de ses entrailles, en 1308, *ibid.*

⁸⁷ Voir à ce propos C. Klestinec, « Practical Experience in Anatomy », dans C.T. Wolfe (éd.), *The Body as Object and Instrument of Knowledge: Embodied Empiricism in Early Modern Science*, Springer, coll. « Studies in History and Philosophy of Science », n° 25, 2010, p. 33-58.

⁸⁸ A. Vésale, *La Fabrique du corps humain*, Le Paradou, Paris, Actes Sud INSERM, coll. « La Fabrique du corps humain », 1987.

⁸⁹ A. Vésale, *Résumé de ses livres sur la Fabrique du corps humain*, traduit par J. Vons, [1543], Paris, Les Belles Lettres, coll. « Science et humanisme », n° 8, 2008.

⁹⁰ Voir à ce propos J. Vons, « Galien corrigé par Vésale », 2018.

⁹¹ La plupart des œuvres de Vésale sont éditées en ligne depuis 2014 à l'initiative de BIU Santé, Paris. Voir A. Vésale, *La Fabrique de Vésale et autres textes*, <http://www3.biusante.parisdescartes.fr/vesale/debut.htm>, traduit par J. Vons et S. Velut.

fabrica libri septem (*La Fabrique du corps humain*, 1543), souvent désigné plus simplement par « La *Fabrica* » à l'origine d'une véritable révolution épistémologique et même d'un changement radical dans l'ensemble de la médecine occidentale⁹², tout cela grâce à une diffusion inédite, permise par les progrès fulgurants de l'imprimerie. La *Fabrica* est rééditée et augmentée en 1555 ; et c'est cette édition qui fait autorité jusqu'au XVIII^e siècle. Or à l'origine de son travail, André Vésale n'entend pas abolir la tradition médicale universitaire et scolastique, mais plutôt la réformer par la correction des erreurs commises par les auteurs anciens. La leçon d'anatomie – sous la forme d'une dissection publique – prend autour de sa personne une ampleur inédite, celui-ci n'hésitant pas à organiser des « démonstrations » dès son séjour à Bologne. Car comme le souligne Jacqueline Vons, au-delà de l'ajout fondamental de planches illustrées, la réelle nouveauté anatomique permise par Vésale est l'association des sens du toucher et de la vue au cours des opérations : en effet, jusqu'ici, le médecin ne pratique pas lui-même de dissections, et apprend seulement à « voir » plutôt qu'à sentir un corps qu'il ne connaît donc que très superficiellement. L'œuvre de Vésale entend opérer une synthèse graphique du corps humain après l'avoir entièrement disloqué, déconstruit et dépecé par ses dissections.

La diffusion en langue française – la majorité des chirurgiens à qui s'adresse l'ouvrage ne connaissant pas le latin – des œuvres de Vésale a lieu dès le XVI^e siècle, avec notamment la publication en 1569 par Jacques Grévin des *Portraits anatomiques de toutes les parties du corps humain [...] Ensemble l'abbregé d'André Vesal* à Paris chez l'imprimeur humaniste et protestant André Wechel, (également responsable de l'édition d'Ambroise Paré, de Pierre de La Ramée⁹³, de Jean-Antoine de Baïf ou de Pierre de Ronsard). Les travaux novateurs de Vésale ne vont pas sans rencontrer de résistance, et l'abandon des théories de Galien nécessite un long processus à travers l'Europe⁹⁴, à commencer par la Faculté de Paris, encore largement dominée par la tradition scolastique et thomiste tout au long du premier XVII^e siècle. En France, c'est en fait de la cour de Louis XIV lui-même, soucieux d'être convenablement soigné, que s'étendront les théories les plus modernes, héritières des travaux chirurgicaux de Vésale, à commencer par les découvertes fondamentales de Harvey sur la circulation sanguine (et

⁹² Voir à ce propos J. Vons et S. Velut, « Introduction générale à la *Fabrique* », mai 2014.

⁹³ Voir à ce propos G. Guilleminot-Chréten, « Pierre Ramus et André Wechel : un libraire au service d'un auteur », dans C. Bénévent, I. Diu, M. Vène et A. Charon (éd.), *Passeurs de textes : Imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, coll. « Études et rencontres », 2018, p. 239-253. ⁹⁴ Jacobus Sylvius, ancien maître et grand détracteur des œuvres de Vésale à Padoue, aurait par exemple affirmé que le corps humain avait changé depuis le temps de Galien, ce pourquoi ce dernier ne pouvait pas avoir fondamentalement tort.

notamment la vascularisation des organes génitaux). Il s'agit donc d'étudier dans les textes médicaux toute cette période qui s'étend des premières adaptations françaises de Vésale à Harvey, c'est-à-dire du tournant de l'anatomie jusqu'aux prémices de la médecine expérimentale moderne.

En particulier, le corps féminin connaît chez Vésale et dans sa réception un sort inédit, en raison des nouvelles normes de pudeur qui régissent progressivement le XVI^e siècle⁹⁵. Les planches anatomiques, tout comme les corps féminins disséqués devant témoins, sont accusées d'éveiller la concupiscence des spectateurs – lorsque ce ne sont pas même directement des spectatrices. En ce qui concerne les représentations-injonctions, s'inaugure alors une nouvelle veine représentative que Dominique Brancher nomme la « tradition vésalienne » :

Portés par la mode des feuilles volantes ouvrantes, les Adam et Ève anatomiques viennent fixer sur la rétine d'un large public européen la morphologie du corps humain. La double inspiration, théologique et érotique, de ce motif contribue sans doute à sa fortune iconographique qui dépasse les frontières de l'anatomie populaire pour s'inscrire dans la grande tradition anatomique portée par Vésale. Toutes deux participent en effet d'une même culture visuelle qui se développe à la fin du XV^e siècle autour du corps humain et s'empare des nouveaux moyens techniques mis à disposition par l'imprimé pour révolutionner les modes de communication des contenus scientifiques. Là où se distinguent en revanche ces deux traditions, c'est dans le partage des pudeurs des premiers parents. Tandis que dans les feuilles volantes Adam se cache toujours volontairement les parties génitales, ce n'est plus le cas dans la voie ouverte par un ouvrage capital édité en 1543 à Bâle, *l'Épitome* de Vésale, paru simultanément dans une version allemande et latine. La honte devient exclusivement féminine et exemplaire d'une possession patriarcale du corps des femmes. L'Ève vésalienne reflète l'établissement d'une nouvelle convention où la dissimulation moralisatrice se renverse en titillation en empruntant au sensualisme du modèle classique de la *Venus pudica*⁹⁶.

Il convient de se focaliser particulièrement sur l'étude des organes génitaux menée par Vésale et ses disciples, et notamment approfondir l'analyse des planches anatomiques dans leur rapport à l'objet qu'elles prétendent dépeindre objectivement, et qu'elles dépeignent en réalité selon des normes tout aussi influencées par les canons médicaux et esthétiques⁹⁷. Car d'une manière ou d'une autre, les représentations du corps féminin empruntent « deux voix divergentes, l'une de neutralisation de sa charge libidinale, l'autre d'exaltation de son impact érotique⁹⁸ », et cette dichotomie semble contaminer en fait tous les débats sur la place des femmes au cours des périodes suivantes. En outre, les enjeux sociaux qui entourent la pratique anatomique au

⁹⁵ Voir à ce propos D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit.

⁹⁶ À propos de la diffusion du modèle pudibond des représentations du couple biblique grâce aux gravures commandées par Vésale au Titien (ou plutôt son disciple Jean Calcar), voir la démonstration magistrale menée par Dominique Brancher dans *ibid.*, p. 670-683.

⁹⁷ « Ce privilège exclusif du mâle se vérifie dans le choix masculin pour orner les premiers traités d'anatomie illustrés par des gravures, et notamment l'un des plus célèbres d'entre eux, *La Fabrique du corps humain* d'André Vésale, en 1543. Dans ce traité, l'anatomie virile est donnée comme modèle, et les seules gravures où apparaît une femme sont celles dédiées à la matrice, ce qui représente une part très peu importante de l'ouvrage. », S. Beauvalet et E. Berthiaud, *Le Rose et le Bleu. La fabrique du féminin et du masculin*, Paris, Belin, coll. « Collection Histoire », 2016, p. 179.

⁹⁸ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit., p. 683.

tournant du XVII^e siècle méritent également un soin tout particulier, à l'heure où des femmes tentent d'accéder à la connaissance de leur propre corps par la lecture, voire l'étude directe de l'anatomie.

1.2.2. Colombo, Fallope et les grandes découvertes

Disciple puis successeur de Vésale à Padoue, Realdo Colombo (1510-1559) est notamment célèbre – grâce à ses théories sur la circulation des flux pulmonaires – pour être l'une des principales sources d'inspiration de William Harvey au siècle suivant. Si Vésale entendait apporter des corrections à Galien – et donc « réformer » seulement le galénisme – Colombo entend améliorer à son tour les planches anatomiques de son maître par des « corrections aucunement négligeables », afin de s'approcher au plus près des « vérités du corps humain », en se détachant cette fois-ci de l'enseignement antique. Il ne s'agit toutefois pas ici de s'intéresser à l'ensemble de son grand œuvre, le *De re anatomica*⁹⁹, mais à ce qui constitue sans doute une « avancée » gynécologique de tout premier plan : la description du clitoris (sans pour autant le nommer ainsi) faite au livre XI, chapitre XVI¹⁰⁰, et dont l'objet est le « siège du plaisir féminin¹⁰¹ ». Comme le rappelle Michèle Clément dans son article « De l'anachronisme et du clitoris¹⁰² », il est en partie absurde de prétendre que quiconque, et *a fortiori* un homme, ait pu « découvrir » une réalité anatomique telle que le clitoris. Néanmoins, les implications d'une telle affirmation – du *discours* que cela représente – sont loin d'être anodines ; avec Colombo, c'est surtout le plaisir féminin qui connaît un nouvel essor du point de vue des représentations :

Toute la pathologie féminine gravite traditionnellement autour de l'animal utérin. Mais l'irruption d'un nouveau venu sur la scène anatomique, le clitoris, va renforcer encore la vision d'une sexualité féminine abyssale et même déviante. La « redécouverte » de cet organe au XVI^e siècle apporte une caution scientifique nouvelle aux préjugés sur l'impudeur naturelle des femmes¹⁰³.

Largement diabolisé par l'éthique chrétienne, le plaisir féminin est en effet marginalisé – mais connaît toutefois un intérêt paradoxal dès lors que le renouveau des lectures d'Hippocrate laisse supposer un rôle de l'orgasme féminin dans les mystères de la génération. Ainsi, et puisqu'il s'agit-là de l'organe du plaisir par excellence, la stimulation du clitoris est considérée par

⁹⁹ R. Colombo, *De re anatomica libri XV*, Venise, Nicolai Bevilacqua, 1559.

¹⁰⁰ Voir à ce propos K. Crawford, *European sexualities, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

¹⁰¹ Rufus d'Éphèse en livrait déjà une description dans ses œuvres. Voir à ce propos K. Park, « The Rediscovery of the Clitoris », dans D. Hillman et C. Mazzio (éd.), *The Body in Parts: Fantasies of Corporeality in Early Modern Europe*, New York, Londres, Routledge, 1997, p. 170-193.

¹⁰² M. Clément, « De l'anachronisme et du clitoris », dans CNRS et Institut national de la langue française (éd.), *Le français préclassique*, Paris, Champion, 2011, p. 27-45.

¹⁰³ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur, op. cit.*, p. 741.

Colombo comme absolument essentielle à la reproduction¹⁰⁴. De sorte que la traditionnelle représentation de la « matrice insatiable » des femmes est ébranlée par les travaux de Colombo, dès lors qu'il établit, selon les mots de Dominique Brancher, « un rapport métonymique entre l'ardeur sexuelle et cette particule de chair¹⁰⁵ » qu'est le clitoris. Or le clitoris, dès lors qu'il est associé au modèle pénien pose le problème d'une éventuelle double sexualité féminine :

Comme l'a montré Katharine Park, la possession d'un clitoris phallique transforme les femmes en hermaphrodites possédant à la fois des organes masculins et féminins, et met en crise la notion de genre déterminée par une inversion physiologique hiérarchisée qui dépend de la chaleur de la complexion¹⁰⁶.

Tout comme le vagin était chez Galien modélisé sous la forme d'un pénis « retourné endedans », le clitoris apparaît alors sur un plan analogue au sexe masculin, ce que rappelle d'ailleurs Thomas Laqueur¹⁰⁷ : « À son “très noble lecteur”, [Colombo] explique que tel est, par excellence, “le siège du plaisir féminin.” Comme un pénis, “si vous le touchez, vous le verrez devenir un peu plus dur et oblong au point qu'on dirait alors un genre de membre viril¹⁰⁸”. » Il faut donc étudier les différentes tendances prescriptives qui entourent les descriptions du clitoris au tournant du XVII^e siècle.

Anatomiste aux ambitions encore plus radicales que ses prédécesseurs, Gabriel Fallope (1523-1562) entend bouleverser la mainmise de l'enseignement galénique à travers son œuvre¹⁰⁹. C'est ainsi à Fallope que l'on doit en fait le terme de « clitoris¹¹⁰ » ou encore de « vagin » (sous la forme « *vagina* », d'abord importée comme telle en français), et l'absence de dénomination propre jusqu'à cette période très avancée de la révolution anatomique montre assez le traitement compliqué accordé au corps féminin¹¹¹. Cet autre disciple de Vésale a pu

¹⁰⁴ Michèle Clément et Tristan Vigliano traduisent ainsi les propos de Colombo quant à la conception : « Vous qui tomberez sur mes travaux anatomiques et les lirez, sachez que sans ces protubérances que je viens de vous décrire fidèlement, aucune femme n'aurait pu ressentir de plaisir dans les étreintes de Vénus, ni concevoir d'enfant. Car je ne saurais croire que l'engendrement puisse avoir lieu, sans une volupté partagée entre mari et femme. [...] », M. Clément, « De l'anachronisme et du clitoris », *op. cit.*, p. 5-6.

¹⁰⁵ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*, p. 742.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Selon la thèse de Laqueur, c'est précisément avec la « découverte » du clitoris que le modèle unisexe perd son statut hégémonique : « La découverte de Colombo semblait fatale, ou tout au moins très menaçante, pour les antiques représentations du corps unisexe. Dans les limites du bon sens, sinon de la cohérence logique, les femmes ne sauraient avoir un pénis en bonne et due forme à l'intérieur (le vagin) et un petit homologue du pénis à l'intérieur (le clitoris). », T. Laqueur, *La Fabrique du sexe*, *op. cit.*, p. 91.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 88.

¹⁰⁹ G. Fallope, *Gabrielis Fallopii Mutinensis Physici ac Chirurgi praeclarissimi ... Opera omnia*, Francfort, 1600.

¹¹⁰ En grec dans le texte latin, sous la forme κλειτορίδα. Le terme sera par la suite adapté en français dans les traductions vernaculaires des œuvres de Fallope par l'intermédiaire d'Ambroise Paré en 1575 – qui sera d'ailleurs attaqué pour l'*obscénité* de sa traduction et s'auto-censurera dès 1585.

¹¹¹ Tout comme la « matrice » pouvait référer dans les textes antiques aussi bien à l'appareil génital tout entier qu'à l'utérus seul au sein d'une même œuvre, il est notable que les termes gynécologiques spécifiques qui apparaissent à partir du XVI^e siècle ne permettent pas d'identifier systématiquement une même réalité corporelle.

disséquer, encore plus particulièrement que son maître, les régions du bas-ventre féminin, à la recherche d'indices sur les mystères de la procréation, analysant avec attention les fonctionnements de l'appareil génital déjà décrit par les auteurs antiques pour mieux s'émanciper du canon. Fallope revendique également la découverte du « clitoris », accusant son prédécesseur, Colombo, de plagiat. Au XVII^e siècle toutefois, Reinier de Graaf¹¹² ou encore Caspar Bartholin¹¹³ remettront en question la « découverte » de Colombo/Fallope en convoquant les descriptions antiques antérieures. Il importe de comprendre en quoi le renouveau descriptif du clitoris témoigne d'une redéfinition du corps féminin par la science nouvelle. En d'autres termes, il s'agit de montrer comment s'opère le passage, dans les textes, du point de vue de Colombo et Fallope (qui pensent avoir percé un nouveau mystère de la génération) à celui de Bartholin et De Graaf (qui, forts de leurs propres découvertes, ne remettent pas en question le rôle du plaisir clitoridien dans l'acte de procréation), afin de mettre en évidence l'évolution des représentations féminines socialement admises entre la Renaissance tardive et le règne de Louis XIV.

1.2.3. Ambroise Paré : la renaissance de l'obstétrique en langue française

Parmi tant de théoriciens, Ambroise Paré (1509-1590) est avant tout un homme d'action qui a développé ses techniques chirurgicales non loin du champ de bataille. En effet, les évolutions de la guerre au cours du XVI^e siècle, complexifiée par une utilisation banalisée de la poudre à canon, rendent nécessaire l'émergence d'une chirurgie d'un genre nouveau. Contre la théorie humorale Ambroise Paré prône la ligature des artères sur des corps partiellement déchiquetés, là où la coutume prétendait cautériser la plupart des plaies trop profondes ou trop ouvertes. Paré, chirurgien des rois de France¹¹⁴, est ainsi l'inventeur de nombreux outils

Il faut attendre la fin du XVII^e siècle pour que les termes soient fixés, ce qui témoigne d'un intérêt nouveau non seulement pour les attributs sexuels féminins mais aussi pour l'acte même de dénomination scientifique. Il faut donc étudier l'évolution conjointe de ces deux tendances et la formation même de cette nouvelle nomenclature, qui tente d'homogénéiser les appellations anciennes comme les « nymphes » ou le « col de la matrice ».

¹¹² R. De Graaf, *Histoire anatomique des parties génitales de l'homme et de la femme qui servent à la generation avec un traité du suc pancréatique... composee en latin par monsieur Graaf,... et traduit en françois par monsieur N. P. D. M.*, Bâle, Emanuel Jean George König, 1649.

¹¹³ « Enfin, au XVII^e siècle, Kaspar Bartholin, l'éminent anatomiste de Copenhague, plaida à son tour que Fallope et Colombo avaient tous deux fait montre de vanité en revendiquant "l'invention ou la première Observation de cette partie", puisque le clitoris était connu de tout le monde depuis le II^e siècle », T. Laqueur, *La Fabrique du sexe*, op. cit., p. 90.

¹¹⁴ « Nul n'ignore que n'aye esté au service du Roy de Navarre, Que n'aye suivi le Roy Charles IX, aymé et estimé de luy. Et par luy employé au service des grands seigneurs, que j'ay pensé, et Dieu les a guaris. Depuis le vouloir du Roy Henri III a esté tel, de m'avoir constinué en son service, et par luy employé plusieurs fois. », A. Paré, « Annexe III - La réponse de 1575 », *Les Œuvres*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes de la Renaissance », 2019, p. 3639-3658 (p. 3657).

chirurgicaux, ainsi qu'un brillant anatomiste¹¹⁵. Contemporain fort inspiré par Vésale (ils ont, tous deux, été appelés au chevet du roi Henri II, mortellement blessé à l'œil lors du tournoi des Tournelles, en 1559), Ambroise Paré ignore pourtant le grec et le latin, ce qui le pousse à écrire ses propres œuvres en français et à travailler à partir de traductions vernaculaires¹¹⁶. Dès lors, Ambroise Paré participe à l'élargissement de la terminologie médicale en langue française (on lui doit surtout la traduction de termes grecs et latins forgés par ses contemporains italiens), participant de fait d'un mouvement initié avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 et la promulgation du français comme langue officielle du royaume. Comme le rappelle Volker Mecking¹¹⁷, c'est à partir d'Ambroise Paré que le français médical l'emporte progressivement sur le néo-latin dans les traités médicaux : il s'agit alors d'une étape déterminante dans la diffusion des savoirs, et particulièrement dans l'accessibilité des textes en rapport avec le corps et le sexe féminins. Car Paré est également l'auteur d'une immense œuvre gynécologique et obstétrique, qu'il remanie tout au long de sa carrière médicale. De la position des accouchées à la section du cordon ombilical ou encore à la délivrance placentaire, Paré fait autorité des siècles durant. Surtout, il est le premier à repopulariser la version podalique, largement négligée depuis Soranos. Pour la comparaison avec les œuvres du XVII^e siècle, il est ici fait usage des éditions anciennes de Paré, accessibles depuis la bibliothèque numérisée Medic@, tant pour sa *Brève collection de l'administration anatomique*¹¹⁸ que son *Anatomie universelle du corps humain*¹¹⁹ et surtout ses *Deux livres de chirurgie*¹²⁰. Pour l'appareil critique, il est systématiquement fait référence à la plus récente édition des œuvres d'Ambroise Paré dirigées par Évelyne Berriot-Salvadore. En particulier, le traité *Des monstres et prodiges* doit faire l'objet d'un examen

¹¹⁵ Voir à ce propos J.-M. Delacomptée, *Ambroise Paré. La main savante*, Paris, Gallimard, coll. « L'Un et l'autre », 2007.

¹¹⁶ « Après Vésale, les références à l'autorité des anciens perdirent leur validité. Ses successeurs furent obligés de valoriser observation personnelle et précision. Les hommes du temps en reconnurent le succès : Ambroise Paré, le meilleur des chirurgiens, l'utilisa dans la section d'anatomie de son ouvrage classique de chirurgie, publié en 1564. Paré fit traduire des parties du *De humani corporis fabrica* en français, à l'intention des chirurgiens incapables de lire le latin. », G. Vigarello et R. Porter, « Corps, santé et maladies », *op. cit.*, p. 345.

¹¹⁷ V. Mecking, « La terminologie médicale du XVI^e siècle entre tradition et innovation », *La Revue de l'Institut Catholique de Lyon*, 10 janvier 2014, n° 24, p. 63-76.

¹¹⁸ A. Paré, *Briefve collection de l'administration anatomique : Avec la maniere de conioindre les os : Et d'extraire les enfans tant mors que viuans du ventre de la mere, lors que nature de soy ne peult venir a son effect. Composée par Ambroise Paré maistre Barbier Chyrurgien à Paris*, Paris, Guillaume Cavellat, 1549.

¹¹⁹ A. Paré, *Anatomie universelle du Corps humain, composee par A. Paré Chirurgien ordinaire du Roy, et Iuré à Paris : reueuë et augmentee par ledit autheur avec I. Rostaing du Bignosc Prouençal aussi Chirurgien Iuré à Paris*, Paris, Jehan le Royer, 1561.

¹²⁰ A. Paré, *Deux livres de chirurgie. 1. De la generation de l'homme, et maniere d'extraire les enfans hors du ventre de la mere, ensemble ce qu'il faut faire pour la faire mieux, et plus tost accoucher, avec la cure de plusieurs maladies qui luy peuuent suruenir. 2. Des monstres tant terrestres que marins, avec leurs portrais. Plus un petit traité des plaies faites aux parties nerueuses. Par Ambroise Paré, premier Chirurgien du Roy, et iuré à Paris*, Paris, André Wechel, 1573.

approfondi – puisque le corps féminin est souvent considéré comme ce par quoi les monstres, moles ou autres hermaphrodites, viennent au monde – afin de mettre en lumière l'évolution de la pensée vis-à-vis des « hermaphrodites », qui ne manquent pas d'attirer sur eux l'intérêt de la communauté scientifique du début du Grand Siècle.

Cette progressive émancipation du vernaculaire s'accompagne d'une nouvelle forme de censure qui émerge au cours du XVI^e siècle afin de préserver les plus chastes esprits. Notamment traducteur des termes de Fallope (à commencer par le fameux « clitoris »), Paré est incriminé. En dépit de ses contestations¹²¹, il doit faire marche arrière, notamment à propos de ses travaux sur l'usage fait du clitoris lors d'ébats exclusivement féminins¹²². Comme le rappelle Dominique Brancher dans ses *Équivoques de la pudeur* : « Diverses instances de censure interviennent : la Faculté de médecine de Paris et le collège des chirurgiens pour l'édition de 1575 des *Œuvres complètes* d'Ambroise Paré, l'affaire étant ensuite portée devant le Parlement¹²³ [...] ». En essayant de garder sous contrôle la diffusion des termes – pourtant scientifiques – désignant le sexe des femmes, ces différentes instances religieuses, universitaires ou gouvernementales (qui se disputent alors la régence de l'espace public en plein essor), s'opposent à la normalisation des soins gynécologiques, sous couvert de morale sociale. Pourtant, Paré s'oppose explicitement à cet amalgame :

Vous suppliant, Messieurs, de penser que c'est toute autre chose de traiter de la civilité des mœurs, en Philosophe moral pour l'instruction de la tendre jeunesse, et autre chose de parler des matieres naturelles en vray Medecin et Chirurgien pour l'instruction des hommes ja tous faicts¹²⁴.

La question du public auquel se destine cette œuvre en langue vernaculaire apparaît ici comme fondamentale : il s'agit toujours de la dédier à des hommes, et qui plus est à des hommes déjà informés des choses du sexe, de sorte que le seul apport théorique soit d'ordre médical. Mais la question de la « langue vulgaire » interroge, puisqu'elle permet malgré tout à l'ouvrage d'aboutir dans les mains d'un public élargi, ce qu'imagine en fait bien Paré lorsqu'il conclut :

¹²¹ Paré souligne l'écart de trente ans qui s'est écoulé entre la publication des premières œuvres qui lui sont reprochées et le procès. Il est possible d'en tirer deux conclusions : la première, c'est que dans ce laps de temps la pudeur ambiante est devenue suffisamment puissante pour qu'il soit possible de s'en prendre au personnel médical. La seconde, c'est que les médecins qui l'accusent se sentent désormais inquiétés par l'émergence de cette nouvelle caste de chirurgiens. Voir A. Paré, « Annexe III - La réponse de 1575 », *op. cit.*, p. 3639.

¹²² « Pour les censeurs de Paré, le verdict sera sans appel : cette anatomie n'est pas "honnêtement écrite" ; le passage est "indigne d'estre leu, recité et entendu des Chrestiens" ; il produit un "exemple dangereux de sodomie". Dans l'édition des *Œuvres complètes* de 1579, Paré revoit sa copie et remplace le récit des débauches lesbiennes des devineresses mauritaniennes, emprunté à la traduction française de Léon l'Africain (*Description de l'Afrique*, 1556), par une référence à un "arrest" de Jean Papon, selon lequel deux femmes "furent bruslee" pour leurs relations illicites [...] », D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*, p. 745.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ A. Paré, « Annexe III - La réponse de 1575 », *op. cit.*, p. 3640.

De ma part j'estime en mon livre n'estre rien de pernicieux pour estre en nostre langue vulgaire. Ainsi le divin Hippocrates a escrit en sa langue, laquelle estoit congneue et entendue des femmes et filles, ne parlant autre langage qu'icelle. Quant à moy je n'ay escrit sinon que pour endoctriner le jeune Chirurgien, et non à celle fin que mon livre fut manié par les idiots et mecaniques, encore qu'il fut escript en François¹²⁵.

Il est donc non seulement essentiel de montrer comment les textes médicaux du début du XVII^e siècle mettent en place des stratégies de contournement, à la manière des écrivains libertins¹²⁶ dont ils se rapprochent de fait (si ce n'est par les mœurs, du moins par le sujet et la rhétorique¹²⁷), mais aussi de démontrer comment les discours de normalisation ont au contraire réussi à cumuler médecine et « civilité des mœurs », précisément contre l'avis d'Ambroise Paré.



Quelles conclusions tirer de ce premier panorama des traités gynécologiques antiques et renaissants en termes de représentations-injonctions à la féminité ? En premier lieu, force est de constater la permanence des discours sur les femmes et leur pseudo-infériorité. Depuis au moins le V^e siècle AEC, date d'établissement du corpus hippocratique, les femmes sont soupçonnées d'hystérie. Cette seule affliction, en fait incompréhensible (et pour cause, elle ne repose sur rien de concret), draine dans les œuvres médicales l'ensemble des représentations-injonctions féminines. Les femmes sont ainsi sommées d'organiser leurs vies autour de la maternité, et surtout de rentrer dans les rangs sous peine de voir leur propre corps se retourner contre elles. Malgré certaines avancées notoires – comme les traités du « féministe » Soranos d'Éphèse – force est de constater le peu de changements survenus dans les mentalités, comme si chaque société occidentale depuis l'Antiquité s'était construite sur ce discours d'inféodation des femmes aux hommes, légitimé par des hommes médecins adeptes d'Aristote.

Pourtant, les choses changent au cours du XVI^e siècle : les nouvelles observations anatomiques viennent ébranler le socle de cette misogynie multiséculaire. À l'aube des guerres de Religion, la « redécouverte » du clitoris permet de relancer les discussions sur le rôle de l'orgasme féminin dans la conception. Mais alors que la chrétienté se déchire et que la Contre-Réforme s'organise, ces théories nouvelles – en tout cas en rupture avec le canon aristotélicien –

¹²⁵ *Ibid.*, p. 3657.

¹²⁶ Paré se défend pourtant d'être lui-même libertin à propos d'une accusation d'empoisonnement : « Car je declare presentement et est tout certain, que tel empoisonneur n'estoit ny d'une ny d'autre Religion, ains seulement libertain et sans aucune crainte de Dieu. », *ibid.*, p. 3654.

¹²⁷ Voir à ce propos J. Mainil, *Dans les règles du plaisir... Théorie de la différence dans le discours obscène, romanesque et médical de l'Ancien Régime*, Paris, Kimé, coll. « Détours littéraires », 1996.

ne peuvent être entendues sans difficulté des institutions officielles. En France, Ambroise Paré est condamné pour les avoir relayées ; le chirurgien est attaqué tant pour son propre manque de pudeur que pour le risque qu'il fait encourir à l'ordre public, par la publication d'une œuvre pouvant exciter à la luxure un lectorat éventuellement féminin. Ainsi, au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle, du fait du nouveau règne de la pudeur (nouvellement brandie par les prédicateurs comme ayant toujours été la qualité féminine par excellence), le corps médical lui-même est invité à taire le plaisir des femmes, ou du moins à le rendre *anormal*, tout en promouvant une sexualité reproductrice sans doute rendue nécessaire par les retombées funestes des conflits européens.

Mais alors qu'un roi protestant est appelé à prendre les rênes du royaume, il est permis de penser que toutes ces théories réactionnaires promues par la Réforme catholique risquent à nouveau d'être mises à mal ; du moins la redéfinition des discours genrés amorcée après Vésale n'est pas nécessairement vouée à tomber dans l'oubli, à disparaître, au moment où l'édit de Nantes établit un *statu quo* politique nécessaire à la survie de l'État.

Chapitre 2 : Le personnel gynécologique et la nouvelle cour des Bourbons

Après avoir dressé un tour d'horizon des anciennes théories gynécologiques en vogue à l'orée du XVII^e siècle dans le chapitre précédent, il s'agit désormais de recentrer le propos sur un moment charnière de la transmission des savoirs médicaux, entre 1598 et 1630, alors que les différentes corporations médicales se réorganisent. Pour ce faire, il semble essentiel d'interroger directement l'organisation des recueils médicaux – plus précisément gynécologiques ou obstétriques – pour en déduire la forme que prend le corps féminin dans l'imaginaire médical au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle. S'il est manifeste que les mentalités évoluent en profondeur dans cet intervalle, comme en témoignent les travaux d'Évelyne Berriot-Salvadore¹, cette évolution est néanmoins loin d'être parfaitement linéaire ou même régulière. Il faut donc prendre en compte les différences de traitement accordées aux femmes et à leur corps à partir de ces écrits nouveaux édités au tournant du XVII^e siècle. Le renouveau de l'intérêt pour les questions reproductives est ainsi tangible au cours de la période, surtout à la suite des avancées induites sous l'égide d'André Vésale et de ses épigones. Or, en dépit d'une effervescence tout italienne pour l'anatomie, c'est particulièrement en France que la littérature gynécologique et obstétrique se développe, comment le prouvent la quantité inédite d'ouvrages édités au cours de la période². Le vernaculaire, s'imposant progressivement comme la nouvelle langue de la médecine en remplacement du « néo-latin », est intimement lié à la question des corps. Parce qu'il peut être lu de toutes et de tous en-dehors des formations traditionnelles, le français risque sans cesse de dévoiler les choses du sexe, d'éveiller la concupiscence. Le médecin lui-même, pourtant traditionnellement exempt du contrôle de la censure, est pour la première fois inquiété dans son exercice³. Comme le rappelle Dominique Brancher dans ses *Équivoques de la pudeur*, la Faculté de médecine de Paris s'arroge ainsi un « droit de regard [...] sur toute publication médicale, en 1535, jusqu'aux index romains qui, dès 1564 [...] introduisent la catégorie du livre obscène⁴ [...] ». Dire le corps devient alors une affaire publique, passible de censure ; il n'est pas de bon ton d'en révéler les secrets, d'atteindre à la

¹ « Le XVI^e siècle hérite donc d'une image en négatif : la femme est le "pôle moins" de l'espèce humaine. Vision lourde de conséquences parce qu'elle hante longtemps les textes, chez Flesselles, chez Paré ou Franco, chez Du Verdier ou chez Montaigne, mais aussi parce qu'elle enferme la femme dans une inéluctable débilité spirituelle. Face à ce schéma, les médecins qui affirment la spécificité anatomique de chaque sexe ouvrent la porte à une véritable révolution mentale. La femme, lorsqu'elle n'est plus l'envers imparfait du mâle, devient un être humain à part entière. », E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, op. cit., p. 51.

² À propos de l'exception française que constitue la mode sans précédent des traités d'obstétrique dans les dernières années du XVI^e siècle, voir les remarquables travaux bibliographiques de V. Worth-Stylianou, *Les Traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, op. cit.

³ Voir à ce propos J.-C. Abramovici, *Obscénité et classicisme*, op. cit.

⁴ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit., p. 15.

nouvelle « pudeur » ambiante. Or c'est précisément à cette période que s'opère cette bascule du vernaculaire pour les textes de médecine, rendant les médecins suspects aux yeux des autorités :

[...] Leur faute ou leur audace commune ? Explorer, en français, les mystères de la génération, faire le décompte minutieux de ces parties dites « honteuses » auxquelles un contexte chrétien attache honte et culpabilité. C'était menacer le monopole du latin comme langue des sciences et attenter aux privilèges d'une profession. C'était surtout donner une visibilité plus grande au corps en le livrant à la sensibilité profane d'un large public, et notamment au regard des dames et des demoiselles⁵.

À partir d'un échantillon représentatif d'œuvres constitutives de la période, il s'agit ici d'illustrer les nuances et l'évolution des représentations-injonctions au sein d'un même genre, l'écrit médical gynécologique et obstétrique, à l'heure où finit de s'imposer le vernaculaire. Ce dont témoigne Évelyne Berriot-Salvadore lorsqu'elle écrit :

Si les fondements théoriques semblent inertes de la fin du XIII^e siècle au milieu du XVII^e siècle, la littérature médicale connaît pourtant une évolution décisive dans les années 1550. Comment ne pas tenir compte, en effet, de cette révolution éditoriale qui, en offrant aux praticiens, aux chirurgiens et aux matrones des traités à leur usage, vulgarise les théories médicales aussi pour un public de lettrés curieux⁶ ?

Il faut pour cela voir comment ces textes médicaux redéfinissent les enjeux qui entourent le corps féminin et ses secrets, à l'heure où la cour de France développe ses premières résistances à un phénomène nouvellement défini : l'obscénité. Car comme le déclare Dominique Brancher : « Pour produire un savoir normatif sur la sexualité, les auteurs médicaux recourent paradoxalement à des intertextes narratifs transgressifs qui mettent à distance les valeurs de la morale chrétienne. Dans la création d'un nouvel ordre sexuel s'immisce le désordre textuel⁷. » Ce « désordre textuel » constitue dès lors la définition même d'un genre littéraire nouveau, celui d'un jeu avec les interdits et les tabous, qui conçoit le corps féminin dans tous ses mystères. L'étude de la sociabilité des médecins-littérateurs, parfois quasi-« pornographes », offre ainsi diverses physionomies utiles à l'analyse littéraire :

Derrière l'énonciateur polyphonique du traité médical se confondent ou s'affrontent plusieurs voix : celle du médecin, celle du théologien et du philosophe moral, enfin celle du conteur obscène et de l'observateur masculin partial, qui trahit sa fascination à s'occuper d'un thème clé de la médecine renaissante – le corps féminin⁸.

En remontant les chaînes de publication depuis Paré, il faut par conséquent examiner les traités les plus novateurs, c'est-à-dire en fait non pas tant ceux des médecins issus de la Faculté de Paris, que ceux du personnel médical qui entoure directement la maison royale. Il est en effet

⁵ *Ibid.*, p. 46-47.

⁶ E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, *op. cit.*, p. 2.

⁷ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*

⁸ *Ibid.*, p. 216.

particulièrement révélateur d'observer la tendance des têtes couronnées à s'entourer non pas des plus grands érudits scoliastes, mais bien des médecins, chirurgiens et sages-femmes les plus directement renommées, les plus efficaces, comme cela avait pu être le cas dès le siècle précédent avec André Vésale ou même Ambroise Paré. Il n'est en effet pas anodin de constater que ce sont les théories de ces « maîtres » qui influencent les comportements à la cour et façonnent durablement les mentalités, y compris en ce qui concerne les injonctions à la féminité. Surtout, ce sont des médecins réputés qui sont chargés de superviser l'accouchement des plus grandes dames du royaume⁹ : leurs écrits attestent donc d'une influence particulière, redéfinissant depuis le sommet de la pyramide sociale ce que doit être le corps féminin – et donc les comportements associés à ce corps – tout au long du siècle. Mais les médecins ne sont plus désormais les seuls à posséder le privilège de l'écriture : chirurgiens et sages-femmes contestent dorénavant leur domination.

Ce chapitre a ainsi pour objectif de peindre les changements opérés au sein de la société de cour dans le rapport qu'elle entretient avec le corps médical. La focale y est placée non seulement sur le renouveau du profil du médecin de cour, mais aussi sur la figure émergente du barbier-chirurgien. Il faut par ailleurs étudier comment les sages-femmes, jusqu'ici chargées de s'occuper des soins gynécologiques, se trouvent progressivement mises au second plan, voire inféodées à ces nouvelles castes, en dépit du frein culturel de la pudeur qui joue pourtant à leur avantage. Le corpus, établi dans le sillage de la chaîne de publication initiée par les œuvres de Paré, comprend les écrits issus du personnel médical qui entoure directement la reine et les grandes dames du royaume, en commençant par les traités gynécologiques des médecins Jean Liébault (1535-1596) et André Du Laurens¹⁰ (1558-1609). Néanmoins, sont également étudiées les œuvres du chirurgien Jacques Guillemieu (1549-1613) et de son fils, Charles (1588-1656), ainsi que les écrits de Louise Bourgeois (1563-1636). Accoucheuse de Marie de Médicis, elle y délivre d'étonnants témoignages sur les pratiques des sages-femmes, et surtout, ce sont les premiers de ce genre rédigés directement par l'une d'entre-elles.

⁹ Autant dire que ces médecins n'ont pas vraiment droit à l'erreur, en dépit d'une mortalité en couche très élevée. Si la plupart des auteurs retenus ici ont en quelque sorte atteint leur objectif en tant qu'accoucheurs de la noblesse, il sera aussi par la suite essentiel de revenir sur certains cas célèbres, comme celui de Louise Bourgeois, jugée responsable par la Faculté de Paris de la mort de Madame. Voir à ce propos L. Bourgeois, *Récit véritable de la naissance de Messeigneurs et Dames les enfans de France Fidelle relation de l'accouchement, maladie et ouverture du corps de feu Madame suivie du Rapport de l'ouverture du corps de feu Madame Remonstrance à Madame Bourcier, touchant à son Apologie Instruction à ma fille*, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », n° 530, 2000.

¹⁰ Il est vraisemblable que François de La Mothe Le Vayer, tout comme d'autres libertins, ait développé ses connaissances médicales principalement à la lecture de Du Laurens.

Dans un premier temps, conformément à la méthode sociopoétique, il s'agit de mener une analyse systématique des seuils de ces textes, afin de montrer, dans les textes les plus empreints de la parole auctoriale, les différents projets normatifs qui peuvent être établis en ce début de XVII^e siècle. Néanmoins, et parce que les médecins risquent désormais d'être censurés, ces seuils doivent être confrontés à la composition réelle des recueils. Car les tables des matières dressées par les « éditeurs » (façon commode pour les auteurs de s'en dédouaner) révèlent en réalité le glissement des lectorats à travers le siècle – ce qui n'est pas sans incidence sur la pensée du corps féminin. Cette évolution des représentations des figures médicales vis-à-vis du corps féminin s'accompagne d'une ouverture progressive à un public largement profane. Ce chapitre se propose d'embrasser d'une seule lecture l'évolution du traitement accordé au corps féminin, depuis l'édit de Nantes et la première couche de Marie de Médicis deux ans plus tard, jusqu'au tournant des années 1630 et la disgrâce de la reine-mère, en corrélation avec l'émergence d'une nouvelle forme d'exercice du pouvoir politique qui se cristallise autour de la jeune maison royale des Bourbons.

1. Les médecins face au renouveau hippocratique : querelle de l'entre-soi

Après avoir abordé les différents héritages antiques et renaissants, il convient désormais de considérer les traités médicaux du premier XVII^e siècle, à la convergence des traditions scolastiques, hippocratico-galéniques et anatomiques. Car les nouvelles théories issues des anatomistes, tout comme le renouveau des lectures d'Hippocrate et de la théorie des humeurs¹¹, ne pénètrent pas uniformément dans le territoire. La Faculté de Paris, surtout, demeure hostile à ces nouvelles pratiques qui desservent les intérêts des médecins de la capitale en ouvrant davantage la profession à la concurrence¹². Qui plus est, ceux-ci, fervents catholiques, ne

¹¹ En particulier, on tente alors de réassocier les nouvelles découvertes anatomiques avec l'ancienne théorie des humeurs : « Le sang est la liqueur de vitalité : lorsque le sang sort en bouillonnant d'un corps, la vie se déverse avec lui. La bile est le liquide gastrique, indispensable à la digestion. Le phlegme, vaste catégorie comprenant toutes les sécrétions incolores, est une sorte de lubrifiant et de refroidisseur. Visible dans des substances comme la sueur et les larmes, il apparaît de la façon la plus évidente lorsqu'il est en excès – aux époques de rhumes et de fièvre, lorsqu'il est émis par la bouche et le nez. Le quatrième grand fluide, la bile noire ou mélancolie, est plus problématique. On ne la trouve presque jamais pure ; on la tient pour responsable de l'obscurcissement des autres fluides, comme lorsque le sang, la peau ou les excréments deviennent noirâtres. Autant de repères décisifs demeurés fortement vivants dans la médecine moderne des XVI^e et XVII^e siècles. », G. Vigarello et R. Porter, « Corps, santé et maladies », *op. cit.* p. 337.

¹² « Quel corps plus traditionnaliste à certains égards, parmi ceux que connaît le XVII^e siècle, que celui des médecins ? Ils portent robe et bonnet carré, cheminent sur des mules, font dire, aux jours anniversaires, des messes en l'honneur de leurs confrères défunts, et suivent processionnellement des reliques. Au reste, aussi attachés la plupart du temps à leurs vieilles doctrines que fidèles à leurs rites. À Montpellier, le ferment réformé fait bien lever quelques idées neuves, mais les docteurs régents de Paris répugnent à l'inconnu [...] Citadelle de la routine, la Faculté de Paris est aussi le temple de l'Immobilité. », R. Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, [1943], Genève, Slatkine, 1983, p. 79.

tolèrent pas les nouveautés promues par la Faculté de médecine de Montpellier, centre névralgique dans la diffusion des idées renaissantes et, surtout, bastion de la pensée protestante depuis 1562. Car contre les idées nouvelles, l'Église de la Contre-Réforme, fort influente à la Faculté de Paris, a contribué à renforcer le sentiment de méfiance traditionnel à l'égard du corps féminin :

Corps déprécié de l'homme pécheur qui s'entend dire sans cesse que c'est par le corps qu'il risque de se perdre. Le péché et la peur, la peur du corps, la peur du corps de la femme surtout, reviennent comme une litanie sous forme de mises en garde ou de condamnations¹³.

C'est qu'après le concile de Trente, féminité et luxure sont associées plus que jamais : dès lors que les nouvelles découvertes anatomiques se focalisent sur les organes de la génération et la possibilité du plaisir sexuel, les médecins se trouvent inquiétés par les prédicateurs. Sorte de guerre de Religion des médecins, le schisme entre les aristotéliens de Paris et les néo-hippocratistes montpelliérains fait rage jusque dans les dernières années du XVI^e siècle. Il importe donc de comprendre comment les théories les plus avant-gardistes issues du milieu intellectuel protestant ont paradoxalement pu s'ériger en norme au cœur du bastion parisien dès les premières décennies du XVII^e siècle. Surtout, il convient d'analyser comment émerge progressivement la figure du médecin athée, affranchi des carcans dogmatiques, véritable homme de sciences souvent à l'orée du libertinage¹⁴. Sensibles à l'éthique protestante qui glorifie leur profession, ceux-ci ne rechignent pas à s'interroger sur des sujets traditionnellement tabous. Le corps particulièrement, périssable et vain selon le culte romain, gagne dans la pensée médicale la dignité nécessaire à son élévation philosophique :

La formulation des lois de la nature et la connaissance plus exacte et plus fine du corps humain sont le fruit des interrogations de l'homme sur le sens de sa vie et sur son devenir ; l'élargissement des horizons du monde va de pair avec l'approfondissement des interrogations à propos du corps. Quel est le secret de son agencement ? Quelle est la fonction des organes ? Comment se soigner pour triompher de la mort¹⁵ ?

Autant de défis que l'entremêlement médical et théologique trop prégnant à la Faculté de Paris n'a pas permis de relever jusqu'alors, et que « l'import » à Paris, dans l'entourage d'Henri IV, de médecins versés dans les nouvelles pratiques anatomiques, permet désormais d'envisager.

¹³ J. Gélis, « Le corps, l'Église et le sacré », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005, p. 18.

¹⁴ « S'il n'a pas été encore question des médecins, c'est que cette catégorie n'a pas le même statut que les dévots et les libertins. Dans un cas, on parle d'une profession aux contours institutionnels bien délimités ; dans l'autre, il s'agit de deux groupes définis essentiellement à partir de leur positionnement religieux et moral et qui traversent toutes les couches de la société. Parmi les dévots comme parmi les libertins, l'on n'a pas de mal à trouver des médecins. », D. Foucault, « Entre contre-Réforme et libertinage : les médecins du XVII^e siècle face au plaisir sexuel », Bâle, Suisse, 2013.

¹⁵ J. Gélis, « Le corps, l'Église et le sacré », *op. cit.*, p. 102.

Or c'est en partie de la division des médecins, trop fiers de leur supposée supériorité théorique, que naît la possibilité, pour un autre corps de métier – les chirurgiens – de gagner en importance. Si quelques médecins parisiens comprennent rapidement l'intérêt des apports fondamentaux de Vésale et de ses disciples, les enjeux politiques ne permettent pas immédiatement à la *Fabrique* d'être admise en haut lieu. C'est donc à Montpellier que les nouvelles théories s'enseignent, agrémentées de dissections réelles menées devant les étudiants par un chirurgien (quoique toujours sous les ordres d'un professeur de médecine) :

On cite souvent le statut déprécié des chirurgiens au Moyen Âge. Praticiens aux prises avec la chair d'autrui, ils exerçaient un « art mécanique » que les médecins universitaires ne tenaient pas en grande estime. Les dissections anatomiques, impliquant elles aussi le recours à l'usage de la main et à l'incision du corps, auraient pu être l'objet de réticences analogues. La division des tâches qui caractérisait l'organisation des dissections publiques jusqu'au XVI^e siècle montre, en effet, qu'elles étaient régies par une hiérarchie du toucher : le professeur en commandait le déroulement, il lisait et commentait les écrits des autorités du haut de sa chaire. Il était secondé par un *demonstrator*, qui faisait voir aux assistants ce que le maître expliquait, tandis que la préparation du cadavre était en général confiée à un chirurgien ou à un barbier¹⁶.

Moins bien considérés, les chirurgiens obtiennent dans le milieu médical la place de praticiens que les médecins ne veulent pas prendre. Mais au-delà des dissections, cette place, ils tentent surtout de l'acquérir en participant aux accouchements, jusqu'ici apanage des sages-femmes. Loin des querelles théoriques des médecins, les chirurgiens sont donc, parfois malgré eux, les émissaires de nouvelles pratiques issues du milieu huguenot et de sa pensée du corps féminin, en rupture avec la conception romaine :

Chez les protestants, le corps n'est pas méprisable ; il mérite même qu'on le préserve, qu'on le sauve si besoin est. Et l'on comprend mieux pourquoi les protestants ont accepté les premiers de faire appel à l'accoucheur pour délivrer les femmes en couches [...] On doit donc utiliser son savoir, bénéficier de son expérience et accepter si nécessaire qu'il fasse usage de ses instruments. Dans une œuvre d'une telle importance, qui met deux vies en jeu, on n'a que faire de la décence invoquée chez les catholiques pour refuser le recours à l'homme. L'espérance de sauver la vie doit l'emporter sur toute autre recommandation¹⁷.

Afin de rendre palpable cette évolution, sont ici étudiés les textes de cette société médicale, acteurs et actrices du renouveau de la pensée gynécologique et de sa diffusion dans toute la France dès l'aube du XVII^e siècle.

¹⁶ R. Mandressi, « Dissections et anatomie », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005, p. 313.

¹⁷ J. Gélis, « Le corps, l'Église et le sacré », *op. cit.*, p. 104.

1.1. Jean Liébault : un corps féminin éternellement en danger

En tout premier lieu, il convient d'analyser les récits de publication qui entourent l'œuvre du médecin Jean Liébault¹⁸, véritable parangon du savoir de la Renaissance finissante. En effet, quoique parisien, ce beau-fils de l'imprimeur Charles Estienne a pu accéder non seulement aux nombreux écrits lyonnais édités dans la période, mais également à l'influence italienne, à commencer par celle d'un médecin comme Giovanni Marinello. Pareillement prodigue, dès 1563, sur les maladies des femmes et les secrets de beauté¹⁹, Liébault aurait vraisemblablement « adapté²⁰ » puis « traduit²¹ » les travaux de Marinello dans ses propres œuvres, quoique tardivement à la fin du XVI^e siècle²². À la croisée des traditions, Liébault reçoit sa formation de médecin auprès de l'humaniste Louis Duret, l'un des rares tenants de l'hippocratisme parisien²³. Surtout, si Liébault n'est pas à proprement parler un auteur du XVII^e siècle, ses *Trois livres appartenant aux infirmités et maladies des femmes* d'abord publiés en 1582 sont republiés à plusieurs reprises. À ce titre, l'édition lyonnaise de 1598 (c'est-à-dire l'année de l'édit de Nantes) s'avère fondamentale, puisqu'elle opère une synthèse exceptionnelle des savoirs en reprenant tant les auteurs antiques (et plutôt Hippocrate et Soranos en grec qu'Aristote ou Galien en latin) que les écrits populaires médiévaux ou encore les dernières innovations anatomiques de Vésale, Colombo et Fallope. Enfin, Jean Liébault n'est pas seulement le traducteur ou le compilateur des savoirs antiques et renaissants en langue française, il est également, tout comme Laurent Joubert²⁴, présent à la cour du futur Henri IV, en tant que

¹⁸ Le point de vue adopté ici est celui d'Évelyne Berriot-Salvadore lorsqu'elle déclare, à propos des théories de Liébault sur le corps féminin : « Cette première mise en question de concepts jusque là irréfutables semble appeler une nouvelle méthode d'observation et une autre attitude du praticien devant le corps de la femme. Dans les textes de la deuxième moitié du XVI^e siècle en tout cas, la réfutation des schémas aristotéliens ou galéniques oblige les médecins à présenter une autre image de la femme. Les publications de Jean Liébault sont l'illustration la plus remarquable de cette modification des comportements. », E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin, op. cit.*, p. 34. ¹⁹ Voir à ce propos J. Liébault, *Trois livres de l'embellissement et ornement du corps humain*, Paris, Jacques Dupuis, 1582.

²⁰ J. Liébault, *Trois livres appartenant aux infirmités et maladies des femmes*, Lyon, Jean Veyrat, 1598.

²¹ G. Marinello, *Les Maladies des femmes & remèdes d'ycelles, en trois livres*, traduit par J. Liébault, Paris, J. Berjot, 1609.

²² Voir à ce propos le chapitre réservé à Jean Liébault dans V. Worth-Stylianou, *Les Traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité, op. cit.*

²³ Louis Duret est également le maître de Du Laurens, selon une lettre de Guy Patin rapportée par Bayle : « [...] Ledit Sr. Du Laurens n'ayant jamais étudié qu'à Paris, sous Louis Duret, durant sept années [...] ce que je sais fort bien, étant il y a vingt-trois ans passé le médecin de la famille de messieurs Du Laurens [...] le père desquels, qui était le frère cadet d'André Du Laurens, [...] qui m'en a autrefois raconté tout ce que j'en ai voulu. » Voir article « Laurens (André du) » dans P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Pierre Des Maizeaux [1740], Amsterdam, Leide, La Haye, Utrecht, Classiques Garnier Numérique, 2015.

²⁴ Connus notamment pour son recueil des *Erreurs populaires*, Laurent Joubert est premier médecin du roi Henri III de Navarre (futur Henri IV de France) à partir de 1579. Ancien élève et professeur de la Faculté de médecine de

premier médecin de Catherine de Bourbon, la sœur du roi²⁵. Son influence à la Cour, mais également auprès des grandes dames du royaume, n'est donc en rien anodine, et c'est en partie grâce à lui que peut se diffuser vers un nouveau type de lectorat les théories gynécologiques les plus à la pointe de la pensée médicale.

Si l'on se consacre d'abord à la seule organisation des *Infirmités et maladies des femmes* de Jean Liébault, référence médicale de la période selon les précieux travaux bibliographiques de Valerie Worth-Stylianou²⁶ sur lesquels s'appuie cette étude, il est immédiatement possible d'identifier un certain nombre de tendances. Les différentes thèses et remèdes anciens sont ainsi rappelés, analysés puis discutés et parfois rejetés, si bien que l'œuvre de Liébault délivre une sorte de synthèse du savoir gynécologique de l'époque, toujours à la pointe des connaissances les plus vraisemblables (et relayant aussi tous les discours de ses prédécesseurs). Il sera par la suite possible de confronter cette organisation aux autres ouvrages de la même période afin de mettre en relief les congruences concernant l'identification d'un corps féminin par le truchement de ses « maladies et infirmités ». L'ouvrage de Liébault s'ouvre ainsi, conformément à la tradition, sur une adresse à destination d'un lecteur médecin ; mais aussi, plus étonnamment, d'une lectrice, avide de maîtriser son propre corps désigné comme une boîte de Pandore emplies de tous les maux. Cette adresse, loin d'être anodine, confirme les ambitions d'un tel recueil à l'aube de la modernité et implique notamment de considérer les possibilités de diffusion du livre qui, édité non pas en latin mais en langue vernaculaire, peut donc s'adresser à des femmes nullement versées dans la pratique des langues anciennes.

1.1.1. Les « programmes » de Liébault pour ses lecteurs et lectrices

Dans son adresse au lecteur, le narrateur²⁷ (qui concentre à la fois posture médicale et figure éditoriale) dessine dans un premier temps un destinataire essentiellement masculin. Si

Montpellier, son successeur n'est autre qu'André Du Laurens. C'est donc en partie par Joubert que les théories gynécologiques montpellieraines issues de l'effervescence protestante s'exportent en plein cœur de la capitale, au nez et à la barbe de la Faculté de Paris. Voir à ce propos l'analyse menée par D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*, p. 301-328.

²⁵ Celle-ci, sans doute au plus grand désarroi de Liébault, n'a jamais eu d'enfant.

²⁶ V. Worth-Stylianou, *Les Traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, *op. cit.* ; F. Rousset, J. Liébault, J. Guillemeau, J. Duval, et L. de Serres, *Pregnancy and Birth in Early Modern France: Treatises by Caring Physicians and Surgeons (1581-1625)*, François Rousset, Jean Liébault, Jacques Guillemeau, Jacques Duval and Louis de Serres, Toronto, Centre for Reformation and Renaissance Studies and ITER, 2013 ; V. Worth-Stylianou, *Birthing Tales in French Medical Works c.1500-1650*, <http://www.birthingtales.org/>, consulté le 17 janvier 2019.

²⁷ Conformément à la méthode sociopoétique, sont appliquées ici les mêmes outils que pour l'étude de textes fictionnels, afin de mettre en lumière les tendances profondes des publicateurs de textes médicaux à se mettre en

celui-ci, en tant que réceptacle de la connaissance, est un soignant *en puissance*, il est avant tout lui-même sollicité en tant qu'individu de sexe masculin, quoiqu'irréremédiablement issu d'une femme, d'une « mère ». En effet, la première mention du corps féminin est celle du ventre maternel, cocon bienfaisant, désigné comme un abri parfait contre les maladies : « Car à grande peine l'homme est sorti hors du ventre de la mère, qu'une infinité de maladies commencent à le circonvenir, le saisir, et s'emparer de sa santé, qui par après l'accompagnent jusques au dernier soupir de sa vie²⁸. » L'amenuisement de la santé dès les premières secondes suivant la naissance est un thème renaissant répandu, et la médecine se propose ainsi de pallier les infirmités, dans un bras de fer – quoique constamment déséquilibré – contre la mort elle-même. La position du médecin se définit dès les premiers mots du texte par rapport à cette finitude ontologique de l'humanité, à cette infirmité absolue qu'est la mort, le « dernier soupir », désigné ici sous un jour seulement physiologique plutôt que selon des considérations métaphysico-théologiques. Mais si la figure de la « mère » protectrice et son corps bienfaisant sont à l'origine même de « l'homme » (et donc potentiellement de sa grandeur), Liébault affirme également l'infériorité ontologique du « corps de la femme » – non plus dans l'absolu, comme c'était le cas chez Aristote par exemple – mais seulement (et le changement de discours n'est pas tout à fait anodin) par sa plus faible résistance aux maladies :

Or cette misérable condition sujette à tant de maladies, est plus à déplorer au corps de la femme, qu'en celui de l'homme : car, outre les myriades plus que myriades d'icelles, qui toutes pareilles et semblables en nombre et espèce, mais plus graves en affliction tourmentent le corps de la femme comme celui de l'homme ; encore en y [sic] a-t-il une infinité d'autres, qui de surcroît lui apportent tant de fatigue, que pour le bonheur de la femme serait, de souhaiter ne point naître, ou soudain après la naissance, mourir. Aussi certainement la vie de la femme ne serait une vie, mais plutôt une langueur misérable en la vie, si n'était sa fécondité, qui la fait vivre tant de corps que d'esprit en sa postérité²⁹.

Le corps féminin se définit ainsi chez Liébault – hors de la maternité, toujours conçue sans équivoque comme objectif suprême d'une vie de femme – comme un corps fondamentalement débile, diminué, malade³⁰, que le médecin doit maintenir en vie malgré ses tares. Depuis la Création même d'Ève et Adam dont il rappelle le mythe, la figure du médecin se trouve chez

scène, plutôt qu'à privilégier un ancrage biographique seul. À ce titre, il paraît pertinent d'envisager une voix narrative qui ne soit pas exactement celle de Jean Liébault, *a fortiori* dans la désignation de son projet initial, qui ne sera pas respecté dans l'ouvrage achevé.

²⁸ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, *op. cit.*, p. II. Nous modernisons systématiquement l'orthographe et numérotions en caractères romains les pages non numérotées des éditions étudiées, généralement placées avant la numérotation en caractères arabes.

²⁹ J. Liébault, *ibid.*, p. II-III.

³⁰ C'était déjà le cas chez les médecins antiques résumés dans le chapitre précédent. Dans le corpus hippocratique, « le corps féminin est par nature sujet aux maladies en raison de son excessive humidité » tandis que « le corps masculin (dès qu'il est *suffisamment* masculin), est sain et n'a pas besoin d'éliminer les humeurs superflues. ». Voir à ce propos J.-B. Bonnard, « Corps masculin et corps féminin chez les médecins grecs », *op. cit.*, p. 31.

Liébault un peu étrangement essentialisée par la référence biblique. Par son savoir supérieur, il devient une forme d'émissaire divin chargé d'assurer la pérennité de l'espèce humaine :

C'est pourquoi les Hébreux ont interprété le nom de la première femme (Ève) vie, non pas comme je pense qu'elle dût vivre, ou ait vécu plus heureusement que celles qui lui ont succédé, mais parce que sa fécondité la fait vivre et a rendu le nom de son mari Adam et le sien immortel en sa postérité. Vrai est que cette tant heureuse fécondité qui fait vivre et revivre la femme en sa postérité, ne serait encore bien assurée, si n'était défendue contre tous les assauts de tant de myriades de maladies qui à tous moments lui livrent guerre mortelle : contre-gardée et secourue en ses afflictions par l'art de médecine, inventée de Dieu pour cette nécessité, et par les singuliers remèdes des doctes et bien avisés médecins³¹.

Le médecin s'approprie donc par glissement jusqu'au mérite d'une éventuelle maternité, puisque ses connaissances et ses aptitudes s'avèrent consubstantielles à la préservation de « la femme », ici toujours considérée comme une future mère. Le corps féminin, perçu par Liébault dans son récit des origines, est mis sous la tutelle des médecins, seuls véritables connaisseurs de ses secrets³². Dès l'adresse au lecteur, le corps médical est donc envisagé comme vital pour les femmes, jugées incapables de survivre sans le suivi régulier et l'intervention providentielle de médecins. Au point que Liébault n'hésite pas à dresser pour le médecin une place de choix dans un récit de la *Genèse* légèrement revisité. Pour ce faire, Jean Liébault adopte la posture du médecin hippocratique. Le syncrétisme de Liébault constitue à ce titre un axe d'approche fondamental pour comprendre la médecine du tournant du XVII^e siècle. Car Liébault – élève de l'humaniste Duret et traducteur de Marinello – est probablement lui-même lecteur des œuvres retrouvées d'Hippocrate en grec et reprend dans l'ensemble l'organisation de ses traités. Les maladies des femmes sont ainsi perçues en fonction du statut de celles-ci face à la sexualité et au mariage. En effet, les « affections virginales » ne se mêlent pas à celles des « femmes jà nubiles ou mariées » : et c'est donc aussi l'ordre social qui ordonnance les maladies des femmes dans le résumé que Liébault fait d'Hippocrate, et qu'il reprend à son compte au moment d'établir une table des matières pour son propre ouvrage.

Où se situe dès lors la nouveauté dans un tel texte ? La justification de la parole gynécologique à partir des textes religieux est en soi novatrice et subversive – puisqu'il s'agit alors de s'appuyer sur la *Genèse*, c'est-à-dire le texte qui sert précisément à condamner les discours sur le corps féminin dans la tradition chrétienne –, mais la plus grande particularité du texte réside toutefois dans le choix de la langue, et par voie de conséquence, du lectorat potentiellement induit par le vernaculaire. Liébault revendique en effet (non sans quelques

³¹ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. III.

³² Il convient, tout au long de cette étude, d'être attentif à la minoration du rôle des sages-femmes par leurs homologues masculins. En s'appropriant la responsabilité entière de la maternité, le médecin que figure ici Liébault éclipse en effet ses consœurs, pourtant traditionnellement chargées des accouchements, sans discontinuer depuis l'Antiquité.

contradictions dans le discours de publication), une diffusion large, loin du seul regard des médecins eux-mêmes, et même plutôt tournée vers un public profane – manifestement féminin – avant de se mettre à couvert du courroux de ses confrères, notamment par un rappel du rôle indispensable du médecin³³ tant dans l’acte de lecture que pour l’application des remèdes décrits. Aussi achève-t-il sa présentation liminaire de la sorte :

Œuvre certainement accompli en tout ce que l’on pourrait souhaiter pour la santé, fécondité et remèdes des maladies de la femme : aussi rempli de si grande doctrine et érudition, de tant d’observations et histoires touchant cette matière, si remarquables, qu’il sera trouvé admirable, délectable et profitable, non seulement aux femmes, mais aussi à toutes personnes de bon et sain jugement. Jouis donc, ami lecteur, du labeur, diligence et érudition de M. Jean Liébault, et ne fais mal ton profit de ce français tourné du latin ; mais crois, je te prie, que tous les remèdes que tu y trouveras décrits (lesquels à la vérité pour l’honneur, excellence et gravité de l’art de médecine ne doivent être profanés ni divulgués au populaire) te serviront fort peu, quoi qu’ils soient fort singuliers si tu n’es bien versé aux mystères et secrets de médecine, ou si tu n’es conduit en l’usage d’iceux par quelque docte, sage et bien avisé médecin³⁴.

La parole de Liébault – qui n’est ici pas sans rappeler certains élans rabelaisiens – ménage un double lectorat, celui des femmes et des curieux d’une part, celui des médecins et des doctes de l’autre ; et le choix même du français comme langue d’édition montre assez que le livre s’adresse en réalité plutôt au premier groupe, au « populaire » faussement rejeté. Enfin, si le style est bien celui du XVI^e siècle finissant, c’est aussi parce que la Réforme et l’imprimerie ont permis de porter un regard nouveau sur les pratiques médicales. Chacun, mais également chacune (tout du moins au sein de l’élite cultivée ayant accès à la lecture), est désormais capable de se plonger dans l’étude des maladies, ce que synthétise à merveille la devise finale, également en français : « Dieu soit avec toi », qui surenchérit *in extremis* sur la nécessité du patronage d’un médecin, pour mieux y substituer la possibilité d’un lien dépourvu de médiation (tout comme Luther rejetait l’entremise du clergé pour la lecture des Textes).

Son tout premier chapitre³⁵, sorte de continuation directe de l’adresse au lecteur – et par conséquent traitée directement à la suite – établit une nouvelle distinction entre les hommes et les femmes, non pas en degrés de perfection (comme c’était le cas chez Galien et Aristote, qu’il rejette donc presque entièrement au profit d’Hippocrate), mais seulement en résistance et résilience aux maladies. Son argumentaire, fondé sur des considérations théologiques, semble audacieux :

³³ Si Liébault n’exclut pas que des femmes puissent se soigner d’elles-mêmes à partir de son œuvre, il redoute toutefois qu’elles ne cessent de consulter des médecins pour se tourner plutôt vers d’autres corps de métiers, qu’il s’agisse de matrones ou de chirurgiens.

³⁴ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. IV.

³⁵ Comme indiqué précédemment, la ressemblance avec la version italienne de Marinello est frappante. Voir à ce propos G. Marinello, *Le Medicine appartenenti alle infermità delle donne*, [1563], Venise, Giovanni Valgriso, 1574.

En quoi Galien semble suivre l'opinion d'Aristote, qui en son livre de la *Génération des animaux* appelle l'homme l'animant très-parfait, et nomme la femme un animant manqué, mutilé, imparfait, impuissant, et comme un mâle blessé, voire un défaut et erreur notable de nature [...] Toutefois si nous voulons considérer et examiner les choses de plus près : le corps de la femme n'est mutilé, ni imparfait pour les raisons que ces deux grands personnages mettent en avant. Car il faut croire que Dieu qui est l'auteur et conducteur de la nature qui crée tous animants, n'a point donné moins de matière ni de puissance à nature en la création du corps de la femme, qu'en celle de l'homme³⁶.

Jean Liébault se situe donc résolument en rupture avec toute une tradition antique d'infériorisation du corps féminin, comme en témoigne Évelyne Berriot-Salvadore lorsqu'elle écrit : « [...] en s'intéressant, avant tout, à la perfection intrinsèque de chaque espèce, [Liébault] gomme l'échelle de valeurs qui, de l'inférieur minéral au supérieur animal, mène à la femme, puis à l'homme, la plus parfaite des créatures³⁷. » À ces enjeux ontologiques s'ajoutent des enjeux éditoriaux : il s'agit également pour Liébault de faire de son ouvrage un livre de tout premier plan, à une époque où les ouvrages gynécologiques sont perçus d'un mauvais œil non seulement par les autorités mais également par les médecins eux-mêmes. En effet, la hiérarchie traditionnelle des corps (le masculin supérieur au féminin) et même des parties du corps, héritée d'Aristote, place pratiquement le sexe féminin en dernière position de « noblesse » possible. En passant sous silence, au sein de son récit, le modèle traditionnel selon lequel Ève aurait été créée à partir d'une côte d'Adam³⁸ (et qui ferait donc de la gynécologie en quelque sorte de la « sous-médecine³⁹ » par rapport à la médecine dite *universelle*, quoique toujours établie à partir du corps masculin), Jean-Liébault restaure la place du corps féminin à un niveau d'importance analogue à celui du corps masculin. Si le premier couple génésique est directement cité dans la préface, le mythe des origines se trouve largement déformé sous la plume de Liébault. Autrement dit, il s'agit de redonner aux femmes une place de choix dans le paysage médical du XVII^e siècle balbutiant – et surtout, leur donner, enfin, la possibilité de se soigner en adaptant les sources antiques déjà en vogue depuis le siècle précédent. En mettant de côté Galien et Aristote (c'est-à-dire tout l'héritage scolastique et l'ombre du modèle unisexe), Jean Liébault choisit de se placer dans la veine hippocratique redécouverte au cours de la Renaissance,

³⁶ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 1-2.

³⁷ E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, op. cit., p. 34.

³⁸ « Au XVI^e siècle, le corps de l'homme apparaît comme le seul véritablement digne d'admiration parce que les contemporains considèrent qu'il est le seul à refléter la beauté de Dieu. Cette hiérarchie entre les sexes tient moins à la question du péché originel, dont Ève porterait la responsabilité, qu'aux conditions de la création telle que les décrit la Genèse. Il y est en effet dit que la ressemblance d'Adam avec Dieu est d'essence spirituelle et liée à une jeunesse et une santé qui auraient dû demeurer éternelles. », S. Beauvalet et E. Berthiaud, *Le Rose et le Bleu*, op. cit., p. 179.

³⁹ Liébault va même jusqu'à faire d'Adam le premier hermaphrodite, rapprochant la création d'Ève à partir d'une de ses côtes du mythe platonicien de l'Androgyne séparé en deux : « Moïse pareillement au livre de la génération semble inférer qu'Adam était androgyne quand il dit que le sixième jour Dieu créa Adam mâle et femelle [...] », Voir J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 646.

considérant que le corps féminin n'est pas un corps masculin diminué mais simplement un corps résolument *autre*, quoique toujours plus « faible et valétudinaire » que le corps masculin du fait de capacités thermogènes jugées moindres⁴⁰. La raison de tout cela selon Liébault, lecteur d'Hippocrate, et la véritable obsession du siècle XVII^e siècle naissant ? La matrice, également revenue sur le premier plan avec les nouvelles preuves anatomiques, conçue comme le siège de toutes les maladies féminines : « À raison de quoi le même Hippocrate a dit, que les maladies plus fâcheuses des femmes, viennent de la matrice, ou sont en la matrice, comme étant la partie de laquelle ainsi que la vie, aussi la ruine de la santé procède⁴¹. » Cœur des passions proprement féminines, la matrice nourrit les fantasmes des médecins comme Liébault qui y cherchent la clé de la génération, mais qui y perçoivent également toute l'ambivalence d'une lutte entre la vie et la mort, que l'accouchement reflète en lui-même par son intensité.

1.1.2. Liébault lecteur d'Hippocrate : la matrice rechargée

Avec son adresse au lecteur, Liébault définit des catégories féminines plus ou moins imperméables afin de répondre aux questions des curieux sur « [...] la connaissance de la nature de la femme de quelque âge ou condition que puisse être, jeune, adolescente, vieille, vierge, nubile, mariée ou veuve⁴² [...] ». À ces considérations d'âges⁴³ et de statuts sociaux correspondent non pas un corps féminin mais bien *des* corps féminins organisés socialement, qu'il convient de prendre en compte à travers le corpus. Quels enseignements tirer dès lors de l'organisation des chapitres à proprement parler ? Liébault dresse dans son troisième chapitre, intitulé « Le projet des choses qui seront ici traitées », l'ordre par lequel il entend interroger les maladies des femmes. Cet ordonnancement est particulier, puisqu'il s'agit de l'âge et du statut social – plutôt que des parties du corps – ceci s'expliquant par l'origine quasi unique de toutes les maladies : la matrice. Liébault annonce ainsi :

Ce pourquoi nous décrirons premièrement les symptômes avec leurs remèdes qui surviennent aux vierges depuis l'âge de treize à vingt ans, sous lesquelles comprendront les moniales, autres qui ont voué virginité ; secondement réciterons les accidents des femmes nouvellement mariées ; puis les malheurs de celles, qui de longtemps mariées demeurent stériles, et ne font point profiter le talent de mariage. En après quel secours

⁴⁰ « À partir de la fin du XVI^e siècle, il est clair pour tous les médecins que les femmes sont affligées d'un tempérament froid et humide qui les exclut tendanciellement de la santé. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 24.

⁴¹ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 5.

⁴² *Ibid.*, p. III.

⁴³ Si le déroulement de la vie du corps féminin est globalement le même que celui des hommes, néanmoins la vitesse du développement n'est pas la même selon Aristote : « [...] tout va chez les femelles plus vite vers son terme que chez les mâles, la puberté, l'âge mûr, la vieillesse. Car les femelles sont par nature plus faibles et plus froides, et il faut considérer leur nature comme une défectuosité naturelle. », Aristote, *De la génération des animaux*, op. cit., IV, 6, 775a.

faut donner aux angoisses des femmes grosses, de celles qui sont en travail d'enfant, et autres qui nouvellement sont accouchées : finalement les débauchements qui adviennent aux femmes veuves, et à celles qui approchent, ou ont passé l'âge de cinquante ans. Par ainsi resteront peu de choses à déduire touchant les maladies, et autres accidents, qui peuvent affliger les femmes en quelque âge et condition de vie qu'elles soient⁴⁴.

Si le premier livre est bien entièrement consacré aux maux survenant aux vierges et jeunes épouses (mêlant maladies réelles à des conseils plus pragmatiques destinés aux jeunes époux, comme, par exemple, l'épineuse question de la « puanteur d'haleine⁴⁵ »), le deuxième livre traite en fait avant tout de la stérilité – y compris masculine – et surtout de la matrice ; et le troisième livre s'attarde sur la conception et les maux des femmes enceintes. Aussi Liébault laisse-t-il finalement de côté la partie annoncée sur les femmes veuves et les femmes « qui approchent, ou ont passé l'âge de cinquante ans⁴⁶ ». Or si la plupart des maux passés en revue trouve le plus souvent un équivalent direct du côté masculin, l'explication, côté féminin, est néanmoins systématiquement rapportée à un potentiel dérèglement de la matrice. Tout trouve alors une explication liée aux spécificités du corps féminin, conçu comme entièrement autre – et même parfois à peine analogue au corps masculin – puisque seuls quelques chapitres annoncent traiter aussi bien de l'un que de l'autre, (c'est par exemple le cas du chapitre consacré à l'obésité). Sur les cent-cinquante-huit chapitres (trente-sept dans le premier livre, soixante-dix dans le deuxième et cinquante-et-un dans le troisième), il est possible de proposer la répartition suivante (hormis les chapitres introductifs étudiés ci-dessus) : au Livre 1, dix-huit chapitres sont consacrés à des considérations générales sur « les vierges » (chap. 4-23) dont les deux principaux troubles sont l'aménorrhée et la « rétention de l'humeur spermatique » ; quatorze sont aussi consacrés aux premiers rapports de « la mariée » avec son époux et à la gestion du couple nouvellement uni (chap. 24-37). Au Livre 2, neuf chapitres sont consacrés à la stérilité au sein du couple (chap. 2-10) ; soixante sont consacrés à la matrice (chap. 11-70) dont sept plus précisément au « flux menstruel » (chap. 30-36) et douze consacrés à « la partie honteuse » (vulve et vagin) (chap. 57-68). Au Livre 3, douze sont consacrés à des généralités sur la génération, le rôle des semences et la conception de l'enfant (chap. 2-13) dont un chapitre à part sur les jumeaux (chap. 8) et un autre chapitre, problématique, sur les hermaphrodites (chap. 13). Trente sont consacrés indifféremment à la grossesse et au développement de l'enfant

⁴⁴ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 8.

⁴⁵ « La puanteur d'haleine, soit qu'elle provienne de la bouche, ou du nez, ou de l'estomac, donne occasion souventesfois d'exciter divorce & séparation entre le mari et la femme, comme même les lois divines le permettent. », *ibid.*, p. 148.

⁴⁶ Le fait que les maladies des femmes plus âgées ne soient en fait même pas évoquées est révélateur de tendances profondes de la période. Toute la question est alors de comprendre quels peuvent être les écrits tournés vers ces femmes âgées que Liébault (et en fait la plupart de ses confrères) passe sous silence.

au ventre sa mère (chap.14-43), dont sept s'attardant sur la lactation (chap. 33-39). Enfin, les huit derniers chapitres sont consacrés à l'accouchement (chap. 44-51) et au traitement réservé tant à la jeune mère qu'au nourrisson. La première chose tout à fait remarquable dans l'organisation du livre de Liébault est donc bien l'écart entre le projet initial (traiter du corps féminin et des maladies des femmes de tous âges) et le résultat final : un livre centré uniquement sur les besoins de la procréation.

Car s'il s'agit ici d'un condensé des savoirs, le discours général, tout comme l'organisation du traité autour de la maternité, est clairement inspirée de la veine hippocratique (le premier chapitre sur les « maladies des vierges » s'ouvre sur « Hippocrate au livre des accidents des vierges [...] », et c'est bien là le ton dominant) : Liébault n'évoque ensuite Galien et Aristote qu'en cas de vide théorique. Surtout, et c'est en fait l'air du temps, Liébault n'hésite pas à contester lorsque c'est nécessaire la « fausse opinion d'Aristote⁴⁷ ». Il est dès lors tentant de résumer l'œuvre de Jean Liébault à un manuel gynécologique néo-hippocratique⁴⁸ seulement traduit et, parfois, légèrement enrichi, en langue française. S'y retrouvent, dans le même ordre téléologique, la plupart des arguments du corpus : la nécessité de provoquer le flux menstruel d'une jeune vierge pour lui rendre la santé⁴⁹ et pouvoir ainsi la marier ; le mariage et l'accouplement en tant que tel et enfin la grossesse et la naissance – au point que c'est seulement le style renaissant qui agrmente ici la relecture antique des paragraphes issus des auteurs anciens⁵⁰. Néanmoins, certains extraits, la plupart en fin de chapitre, demeurent « encryptés » en latin : c'est que certains conseils qui entourent directement la question restent peu exprimables au populaire – du moins sans trop attirer sur soi l'attention après le procès Paré – ou bien que la composition de certaines potions soit du domaine du secret professionnel. Il n'en demeure pas moins que le livre de Liébault reste extrêmement mesuré en innovations, et si ce n'est le retour en langue française des théories hippocratiques, rien ou presque ne vient remettre en question la théorie humorale, entièrement orientée ici vers la maternité. En d'autres termes, le discours patriarcal relayé par Liébault ne définit plus le corps féminin *ontologiquement*, comme inférieur à son homologue masculin, mais *socialement*, comme celui d'une mère en

⁴⁷ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 184.

⁴⁸ « Au début de l'Époque moderne, un débat s'engage sur les rôles respectifs des hommes et des femmes dans la conception. La plupart des traités qui s'intéressent au problème de la génération valorisent le rôle féminin, si bien que la théorie d'Aristote recule lentement au profit de celle d'Hippocrate. », S. Beauvalet et E. Berthiaud, *Le Rose et le Bleu*, op. cit., p. 28.

⁴⁹ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 8.

⁵⁰ Les termes donnent parfois des allures de poèmes de Ronsard : « un poil folet commence à pulluler és parties honteuses [...] », *ibid.*, p. 9.

puissance ; et d'ailleurs destinée à mettre au monde des hommes plutôt que des femmes⁵¹. Dès lors, il convient d'envisager le déploiement de ce discours idéologique en 1598, précisément au moment où Henri IV, alors en mal d'héritier, doit sous la pression publique envisager de répudier sa femme pour pérenniser une paix sociale si récemment acquise. Sans nul doute, cette année 1598 s'avère cruciale pour la politique royale de réconciliation : Henri IV, converti au catholicisme, entend marier sa sœur Catherine à un ancien membre de la Sainte-Ligue – celle qui, précisément, côtoyait régulièrement Liébault, son médecin personnel. Or Catherine (qui siège au Conseil du Roi depuis 1593), contrairement à son frère, refuse d'abjurer un calvinisme convaincu ; si bien que le pape Clément VIII s'oppose finalement à son mariage (fort politique) avec le marquis de Pont-à-Mousson, forçant Henri IV à marier sa sœur contre l'avis papal. Quel rôle Liébault a-t-il pu avoir en 1598, en cette année mouvementée, lorsqu'est réédité son traité gynécologique ? Aucun. Et pour cause, il est déjà mort depuis deux ans : son nom sert donc de couverture pour d'autres (un mort, par définition, est inattaquable) afin de publier un traité réédité (et enrichi !), précisément au moment où le discours gynécologique protestant s'infiltrer l'air de rien à la Cour, et où le roi lui-même ne peut échapper à la vérité selon laquelle sa femme ne lui donne pas d'héritier. Ainsi, les chapitres liminaires de l'édition de 1598 peuvent donc être lus comme un cheval de Troie bicéphale, visant à inculquer au pouvoir royal un discours sur l'être au monde féminin tout en martelant la nécessité de la reproduction de la personne royale. En somme, le premier discours gynécologique d'importance publié l'année de l'édit de Nantes – vraisemblablement dans l'entourage direct d'Henri IV – concentre l'ensemble des enjeux politiques et idéologiques liés à la redéfinition du rôle social des femmes ; si bien que la corrélation entre ces conceptions genrées issues de la Réforme et l'origine même du pouvoir des Bourbons s'avère on ne peut plus sensible dès l'aube du XVII^e siècle.

1.2. André Du Laurens et la postérité

Les discours protestants sur la féminité se propagent progressivement à la Cour par l'entremise de traités comme celui de feu Jean Liébault, emplis de références idéologiques incompatibles avec les anciennes théories scolastiques. Mais de tous les médecins qui entourent la maison royale, c'est probablement André Du Laurens (1558-1609) qui est l'auteur le plus

⁵¹ « Si tôt que la vierge a atteint [...] dix-huit ou vingt ans, ses parents & amis, selon le conseil d'Aristote au livre 7 de ses *Politiques*, doivent penser soigneusement à la marier, étant tel âge fort convenable au mariage ; tant pour être assez forte & robuste pour soutenir les peines de la grossesse, & le travail de l'accouchement, que aussi assez vigoureuse pour engendrer enfants forts, puissants et vitaux, même plutôt des mâles que femelles [...] », *ibid.*, p. 46.

influent de ce début du XVII^e siècle. Lui-même issu d'une famille de médecins, Du Laurens est d'abord attaché à Marie de Médicis dès son arrivée en France, avant de devenir premier médecin du roi Henri IV. Ses écrits en latin témoignent d'une immense culture humaniste, à commencer par l'intégration presque exhaustive des planches anatomiques de Vésale⁵² et ses disciples⁵³, ou encore des travaux obstétriques de son aîné Jacques Guillemeau⁵⁴. Il s'oppose pourtant parfois aux anatomistes modernes, leur préférant les écrits récemment republiés de « l'admirable Hippocrate⁵⁵ » et de Galien (mais en grec plutôt que dans la tradition galénique latine médiévale). En outre, comme son contemporain Jean Liébault, Du Laurens a d'abord été médecin des femmes de la Cour dont il doit superviser les grossesses et les accouchements, ayant entre ses mains le destin des héritiers du royaume. Tout comme Liébault également, il s'inquiète de la mortalité féminine, qu'il entend combattre par ses écrits, reprenant en cela l'adage aristotélicien : « Or les femmes en général meurent plus tôt que les mâles & ne vivent pas si longtemps, parce que leurs principes de vie sont plus faibles [...] ». Sa carrière est également marquée par son rôle à la chancellerie de l'université de Montpellier, rôle qu'il n'accepte en fait qu'à titre quasi honorifique, déléguant son autorité puisqu'il demeure à Paris auprès de la maison royale. Cette nomination n'est toutefois en rien négligeable : c'est que le progressiste Du Laurens, par ses innovations, se rattache effectivement davantage à la veine montpelliéraine qu'à la tradition scolastique issue de l'université parisienne ; et ce n'est pas non plus un hasard si c'est Jean Riolan, lui-même fils du doyen de la Faculté de Paris, farouchement opposé à l'influence grandissante des chirurgiens, qui sera le principal détracteur des œuvres de Du Laurens après sa mort en 1609.

Si l'histoire de la médecine ne fait pas grand cas des œuvres de Du Laurens, sa postérité immédiate est tout de même notable⁵⁶ et c'est en fait la chaîne de publications qui les entoure

⁵² « André Vésale, à mon jugement, a écrit le plus exactement de tous, & quelques-uns croient qu'il n'a rien omis de ce qui appartient à la science de disséquer, & aux actions et à l'usage des parties [...] », A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique en laquelle toutes les parties du corps humain sont amplement déclarées enrichie de controverses et observations nouvelles*, traduit par F. Size, Paris, Jean Berthault, 1610, p. 49.

⁵³ « Nous avons beaucoup d'obligation à Gabriel Fallope, qui a été le plus subtil anatomiste de ce siècle », ou encore : « Colombo a compris tout cet art en quinze livres avec autant d'ornement que de brièveté », *ibid.*, p. 50.

⁵⁴ « Il y a aussi plusieurs Français qui en ont écrit en notre langue, entre autres Jacques Guillemeau chirurgien du roi, qui a embelli tout l'art anatomique si clairement & part tables & figures, qu'il ouvre un chemin aisé à la lecture & intelligence des plus graves auteurs. », *ibid.*, p. 50.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 754.

⁵⁶ « Cette révolution, imperceptible peut-être au regard de l'homme du XX^e siècle, a conduit pourtant la médecine à revoir plusieurs de ses théories les plus solides. Ceux qui dénoncent, en effet, les erreurs et les préjugés qui font de la femme une créature inférieure, s'appuient bien souvent sur une autre description de l'anatomie féminine et appellent de leurs vœux une méthode d'observation plus rigoureuse. C'est le cas, particulièrement, d'André Du Laurens qui ne craint pas d'affirmer contre l'opinion des Anciens et contre celle de la majorité encore de ses confrères que les parties génitales de la femme sont différentes de celles de l'homme, et dans leur nombre, et dans leur forme et dans leur composition. », E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin, op. cit.*, p. 36.

qui permet de mieux comprendre l'influence de l'auteur sur ses contemporains. En effet, son traité sur la mélancolie⁵⁷ a par exemple inspiré Jacques Ferrand⁵⁸, mais aussi René Descartes, qui reprend directement ses exemples dans les *Méditations métaphysiques*. Quant à ses traités sur le corps humain, inspiration directe de William Harvey, ils sont également lus des libertins érudits, à commencer par François de La Mothe Le Vayer dès les années 1620, et sont toujours cités en référence par Pierre Bayle⁵⁹. De sorte que si les livres d'histoire ne retiennent pas toujours Du Laurens, celui-ci est un rouage important dans la construction d'une pensée gynécologique en ce début de XVII^e siècle, et son influence reste sensible tout au long de la période : à partir de Du Laurens, il devient normal de considérer que c'est l'anatomie qui enseigne comment « régler les mœurs⁶⁰ ». Car si Du Laurens n'écrit pas toujours en accord avec Vésale, il n'en prône pas moins l'apprentissage de l'anatomie « non seulement utile mais absolument nécessaire⁶¹ » pour les médecins, rendant légitime le rôle nouveau des chirurgiens pour lutter contre tout « un monde de maladies⁶² ». Surtout, cet apprentissage doit servir en vue de mieux comprendre les textes des auteurs anciens – c'est-à-dire le corpus hippocratique plus que « l'obscur » Aristote⁶³. Du Laurens, convaincu que les auteurs antiques sont souvent mal interprétés par ses contemporains, invite à relire les anciennes théories au prisme de l'anatomie, afin d'y retrouver le sens originel de leurs recommandations. Enfin, ces découvertes anatomiques doivent permettre, après avoir fait la synthèse des savoirs antiques, de progresser durablement : car « Vésale n'a-t-il pas ignoré beaucoup de choses, que Fallope a observé depuis ? ». De sorte qu'au centre des controverses agitant les milieux médicaux, Du Laurens prend parti pour une diffusion du savoir anatomique sous forme graphique plutôt que seulement textuelle, ainsi qu'il le déclare dans les chapitres préliminaires de son œuvre, prenant ainsi le contre-pied des traditionnels défenseurs de Galien :

Toutefois, quant à moi je ne l'estime pas du tout vaine & inutile : car tous les jours on observe plusieurs choses nouvelles que l'on n'a point sue aux siècles passés, qui sont montrées comme au doigt par ces figures, tout ainsi comme les démonstrations des Géomètres, & les tables Géographiques.

⁵⁷ Réédité en 2012 aux éditions Klincksieck : A. Du Laurens, *Discours des maladies mélancoliques*, [1594], Paris, Klincksieck, coll. « Le Génie de la mélancolie », n° 4, 2012.

⁵⁸ Voir J. Ferrand, *De la maladie d'amour ou mélancolie érotique*, [1623] Denis Moreau, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes de la Renaissance », n° 153, 2010.

⁵⁹ « Il publia plusieurs écrits qui furent fort estimés et nommément une *Histoire anatomique*. (B) Elle fut imprimée à Paris in folio l'an 1600 [...] Elle avait été précédée de celle de Lyon 1593, in 8, qui est moins ample de la moitié. », Voir article « Laurens (André du) » dans P. Bayle, *DHC*, *op. cit.*

⁶⁰ A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, *op. cit.*, p. 22.

⁶¹ *Ibid.*, p. 29.

⁶² *Ibid.*, p. 713.

⁶³ *Ibid.*, p. 46.

Plutôt que s'intéresser seulement aux écrits sur la mélancolie amoureuse – qu'il convient toutefois de prendre en compte pour traiter des œuvres des libertins et de Jacques Ferrand – ce sont les œuvres anatomiques de Du Laurens (1602), dans leur traduction française, posthume, de François Size⁶⁴ (1610), et plus particulièrement les chapitres consacrés au corps féminin, qui méritent d'être analysés. Pour le reste des œuvres, la traduction de Théophile Gelée⁶⁵ (1621) peut aussi être utilisée sporadiquement, afin de mesurer l'écart qui sépare déjà Du Laurens de ses prédécesseurs dans ses représentations du corps féminin, tout en dessinant pour ses héritiers un nouveau type de figure médicale. Le ton de l'œuvre traduite en français – dont l'influence est la plus grande parmi les femmes de la Cour et les chirurgiens qui entourent Marie de Médicis – diffère largement de celle de ses prédécesseurs, à commencer par Liébault. Moins rhétorique que celles issues de la Faculté de Paris, les traductions de l'œuvre de Du Laurens sont publiées avec une certaine familiarité d'expression, et le style à la fois plus concis et plus affable de l'œuvre témoignent du changement d'époque en cours, « au carrefour entre humanisme et rationalisme », selon les mots de Tony Gheehraert⁶⁶.

1.2.1. Du Laurens et les controverses anatomiques

En plus de constituer une somme remarquable sur les savoirs médicaux de l'époque, l'œuvre gynécologique de Du Laurens s'illustre par son organisation thématique. D'une grande logique, celle-ci se veut exhaustive dans ses descriptions du corps humain et ne s'embarrasse pas, à la différence de Liébault, de visées téléologiquement orientées vers la maternité : les organes sont rigoureusement décrits par groupes de proximité et non pas selon leur importance hiérarchique supposée. Surtout, Du Laurens prend à cœur de résumer les différentes controverses anatomiques de l'époque – à propos des mouvements de la matrice ou bien de l'existence de l'hymen –, puis de proposer sa propre solution. Ce sont principalement ces réponses controversées qui permettent de comprendre en quoi Du Laurens participe à redéfinir les modèles de genre féminins au cours de la période.

En particulier, Du Laurens aborde frontalement la question du modèle unisexe pour mieux s'y opposer. En effet, le renouveau des études anatomiques a eu pour corollaire de relancer le débat sur l'analogie des deux sexes à partir des planches anatomiques de Vésale, où la

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ A. Du Laurens, *Toutes les œuvres de M^e André Du Laurens*, traduit par T. Gelée, Rouen, Raphael du Petit Val, 1621.

⁶⁶ T. Gheehraert, « Du Laurens (André). *Discours des maladies mélancoliques (1594)* », *Astérion [En ligne]*, 19 mars 2015, n° 13.

ressemblance frappante des deux organes vus en coupe apparaît graphiquement. Parce qu'elles sont établies à partir du modèle masculin, les gravures renaissantes qui dépeignent le sexe féminin tendent à replacer ses différentes parties face à celles du corps masculin. En d'autres termes, les parties génitales féminines sont alors comprises sur le mode de l'analogie avec celles des hommes dans leur emplacement et leurs fonctions. Au contraire, Du Laurens rejette ce qui n'est pour lui qu'une « ancienne opinion » selon laquelle « les parties génitales des femmes ne sont en rien différentes de celles des hommes, qu'en situation seulement⁶⁷ ». Si Thomas Laqueur affirme que le modèle unisexe ne fléchit qu'au tournant du XVIII^e siècle avec la mise en évidence des ovules, il est pourtant incontestable de voir déjà chez un auteur aussi influent que Du Laurens des arguments insurmontables à l'encontre dudit modèle, qui lui paraît « totalement absurde & ressent peu l'anatomiste⁶⁸ ». Du Laurens n'hésite ainsi pas à affronter la question du modèle unisexe, alors prôné par les galénistes de la Faculté de Paris, et contre lesquels il prend clairement position :

Les anciens se sont fait à croire que les parties féminines destinées pour la procréation, ne sont différentes des masculines que de situation seulement : en ce que celles des hommes paraissent & sont dehors ; & celles des femmes sont cachées au-dedans à cause de leur faiblesse naturelle & de leur température froide. Pour moi je tiens, que les parties génitales de l'un & de l'autre sexe, sont distinguées non seulement par leur situation diverse, mais aussi que leur composition & nombre est tout différent⁶⁹.

Il développe ainsi la question dans son chapitre des « Controverses anatomiques » intitulé « Savoir si les parties génitales des femmes ne sont différentes de celles des hommes qu'en situation seulement, comme les anciens ont cru ; & si une femme peut être changée en homme ». Du Laurens rejette alors explicitement le modèle unisexe au profit de la « différence des sexes⁷⁰ ». Son argumentaire est particulièrement abouti, et s'appuie sur une méthode de dissection irréprochable : « Les parties génitales des deux sexes sont différentes non seulement en situation, mais aussi en nombre, forme & structure⁷¹. [...] » Du Laurens énumère ainsi les parties fondamentalement dissimilaires, à commencer par la présence d'une prostate dans le corps masculin. En outre, les gravures – qu'il reprend des anatomistes italiens dans son édition latine – ne sont plus présentes dans l'édition française⁷² : le lectorat éclectique auquel se destine

⁶⁷ A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, op. cit., p. 767.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*, p. 751.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 791.

⁷¹ *Ibid.*, p. 769.

⁷² Pierre Bayle revient sur l'évolution des planches anatomiques dans l'œuvre de Du Laurens : « La version française de *L'Histoire anatomique*, imprimée in 8 à Paris l'an 1610, ne contient point de figures, mais on n'en usa pas de la sorte dans la traduction de Gelée in folio. L'imprimeur qui les supprima allègue entre autres raisons que Du Laurens ne les fit mettre que pour agréer à quelques-uns, non qu'il les jugeât beaucoup utiles, mais plutôt

le livre est donc prié d'admettre avec Du Laurens la différence irréductible des sexes. Le principal argument du modèle unisexe consiste en effet à prétendre que le vagin ne soit jamais qu'un pénis retourné à l'intérieur, problème que redouble à partir de la Renaissance les considérations sur le clitoris, la « queue » des femmes. Du Laurens s'attaque à la question du vagin au cours d'une démonstration magistrale :

Et lorsque nos adversaires allèguent que le col de la matrice mis à l'envers ressemble au membre viril, c'est une grande absurdité. Car le col de la matrice n'a qu'une seule cavité & est un canal longuet, comme une gaine, fait pour recevoir le membre viril : mais la verge virile est composée de deux nerfs creux, du conduit commun de l'urine & de la semence, & de quatre muscles : & on ne saurait remarquer au membre viril cette grande cavité que l'on voit au col de la matrice. Ajoutez que le col de la vessie allongé ne va pas du tout du long du col de la matrice comme il va tout le long de la verge virile. Qu'on tourne donc de quel sens que l'on voudra le col de la matrice on n'en saurait jamais faire un membre viril⁷³ [...].

Puis démontre également que *la* clitoris n'est en rien analogue au pénis :

Vous m'objecterez, peut-être, la tentigo des anciens, & la [sic] clitoris de Fallope, qui ressemble à un membre viril, & qui a deux ligaments et quatre muscles. Mais voyez combien il y a à dire de l'un à l'autre. La clitoris est un petit corps qui ne tient ni ne touche aucunement à la vessie, mais situé tout au faite de la vulve, & n'a aucun conduit pour jeter la semence : Mais la verge virile est languette, & a un tuyau au milieu par où elle verse la semence dans le col de la matrice⁷⁴.

La conclusion de tout cela est à ce propos sans aucune équivoque : « Chassons donc ce nuage & ce brouillard de nos esprits, & tenons pour tout certain & résolu que les parties génitales des femmes sont différentes de celles des hommes non de situation seulement, mais aussi de nombre, figure, & structure⁷⁵. » Comme Liébault, Du Laurens considère que les femmes ne sont pas des « accidents » de la « Nature », bien au contraire. Le sexe féminin est ainsi réhabilité à sa pleine dignité, en totale opposition avec les considérations scolastiques :

Le sexe de la femelle est une perfection de l'espèce, tout aussi bien que celui du mâle ; & ne faut pas dire que la femelle soit un animal par occasion & accessoire, comme parlent quelques-uns ; mais nécessaire, & fait par la Nature primitivement & par soi. Tellement que ceux-là s'abusent qui disent que la femelle est un mâle mutilé & imparfait, & un égarement de Nature⁷⁶ [...].

Le rejet des théories aristotéliennes et galéniques est donc total chez Du Laurens, concernant la hiérarchie des sexes :

servir d'amuseur qu'apporter de l'avancement aux étudiants. D'ailleurs, il déclare lui-même qu'il a laissé mettre à l'imprimeur de son livre en latin les figures telles que tous les anatomistes vulgaires les ont ; desquelles il y a peu de gens qui n'en soient pourvus, comme celles des sieurs Paré & Guillemeau chirurgiens de nos rois très-chrétiens [...] tellement que s'il y a de la faute aux figures qu'il a fait représenter, il veut qu'on l'impute au peintre & au graveur, & dit qu'il a assez clairement donné à entendre ses conceptions en son *Histoire*, sans qu'il y soit besoin d'aucunes figures ; mais de la vue seulement par les dissections annuelles, sans lesquelles on ne saurait jamais être parfait en cet art anatomique. », voir article « Laurens (André du) » dans P. Bayle, *DHC*, *op. cit.*

⁷³ A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, *op. cit.*, p. 770.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 770.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 771.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 791.

Mais je n'approuve pas cette opinion d'Aristote & de Galien ; car je tiens pour très vrai que la Nature ne vise pas moins à procréer des femelles que des mâles ; & que c'est chose indigne d'un Philosophe de dire que la Nature se soit abusée & ait bronché en faisant la femelle⁷⁷.

Car les implications ontologiques associées à la théorie unisexe, à propos de « l'imperfection » du sexe féminin, ne manque pas de basculer vers une représentation « monstrueuse » de celui-ci : « Et comme ainsi que les monstres soient comme fautes & égarement de la Nature, [Aristote] pense que la femme est de même, et que c'est le premier monstre en Nature⁷⁸. » Ainsi, par sa réfutation, Du Laurens rend possible de considérer les femmes non pas comme une *sorte d'espèce* inférieure, mais bien comme une moitié complète de l'humanité, ce qui n'est pas sans implications éthiques et morales en ce début du XVII^e siècle. De surcroît, comme le fait remarquer Didier Foucault, le discours de Du Laurens « tend à naturaliser – et non à diaboliser – le plaisir sexuel⁷⁹ » : s'il n'est sans doute pas à proprement parler libertin, force est de constater que les écrits de Du Laurens ouvrent une brèche dans laquelle ne manqueront pas de s'engouffrer tous ceux qui plaideront en faveur d'une sexualité « naturelle », affranchie des carcans de la religion. Il importe donc de comprendre comment cette affirmation d'une relative égalité – et non pas similitude – des sexes d'un point de vue physiologique vient marquer un tournant dans la pensée médicale après Du Laurens.

2. Chirurgiens et médecins : un nouveau partage des rôles

Avec la révolution anatomique opérée par Vésale et ses disciples, l'importance des dissections prend son essor. Elles ne sont toutefois pas pratiquées par les médecins eux-mêmes, mais plutôt par des barbiers-chirurgiens, jusqu'ici considérés comme une classe de métier bien inférieure. Le tournant du XVII^e siècle est donc le temps d'une refonte des savoirs et des rôles canoniques, puisque les médecins doivent pour la première fois partager le premier plan avec ces chirurgiens, invités depuis Ambroise Paré dans l'entourage des têtes couronnées. Cela implique de considérer quelles influences cette redéfinition des rôles sociaux, qui atteint son paroxysme autour de la famille Guillemeau, a pu avoir sur la pensée du corps féminin.

2.1. La dynastie Guillemeau : l'obstétrique royale des Valois aux Bourbons

Si Jean Liébault constitue indubitablement un chaînon marquant de la gynécologie moderne, du fait de sa proximité avec les imprimeurs lyonnais et les milieux érudits italiens

⁷⁷ *Ibid.*, p. 794.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 794.

⁷⁹ D. Foucault, « Entre contre-Réforme et libertinage », *op. cit.*, p. 6.

renaissants, le chirurgien Jacques Guillemeau (1549-1613) n'en est pas moins celui par qui s'inaugure à la cour de France toute une tradition obstétricale et pédiatrique. Tout comme son maître Ambroise Paré⁸⁰, Guillemeau rédige son œuvre en français, ce qui témoigne d'un intérêt nouveau pour la transmission des savoirs mais surtout des pratiques chirurgicales et médicales par la langue vernaculaire. Qui plus est, les œuvres de Jacques Guillemeau témoignent d'un esprit d'une rare finesse, rompu à l'exercice des Belles Lettres⁸¹ et prolixe en développements sur les auteurs anciens. Au terme de sa formation parisienne auprès de Paré, c'est au Collège royal de médecine de Montpellier – alors le centre névralgique de la culture médicale française – que Guillemeau parfait ses connaissances anatomiques et chirurgicales, auprès de maîtres tels que Laurent Joubert⁸² et Michel Héroard. De retour à Paris, la renommée de son père, chirurgien officiel du roi Henri II (rattaché par la suite à François II puis Charles IX), lui permet d'entrer à son tour au service des grands du royaume. À seulement vingt-six ans, Jacques Guillemeau est notamment chargé de l'autopsie du roi Charles IX, ce qui témoigne de la reconnaissance extraordinaire dont profite alors le jeune chirurgien, qui devient à son tour, quelques années plus tard, le chirurgien officiel du roi Henri III. Après les nombreux tumultes qui agitent la fin du XVI^e siècle, Guillemeau est maintenu en poste auprès d'Henri IV. Quoique cette reconduction en tant que chirurgien du roi puisse paraître anodine, force est de rappeler qu'avec le changement de dynastie – entre les Valois et les Bourbons – Jacques Guillemeau est l'un des rares membres du personnel médical d'Henri III à demeurer auprès de son successeur. S'installe alors à la Cour une nouvelle manière de pratiquer la médecine selon des préceptes hérités de Vésale, qu'incarne précisément Jacques Guillemeau au tournant du siècle et jusqu'à sa mort en 1613, sous la régence de Marie de Médicis.

En ce qui concerne son apport théorique, Jacques Guillemeau est notamment responsable d'une profonde remise en question des attributions du chirurgien à la fin du XVI^e siècle. Son *Apologie pour les chirurgiens* de 1593 témoigne de ses efforts pour revaloriser une profession encore trop négligée du personnel médical traditionnel. Guillemeau fait donc partie des auteurs majeurs dont l'influence a permis une nette révision des statuts, tant d'ailleurs du côté des chirurgiens que des matrones présidant traditionnellement aux accouchements. Car en termes

⁸⁰ Ambroise Paré permet notamment à Jacques Guillemeau de prendre connaissance de la *Fabrique* de Vésale. Le sentiment de filiation entre les deux hommes est bien établi. Voir à ce propos A. Paré, « Annexe VI - Les poèmes pour Jacques Guillemeau », *Les Œuvres*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes de la Renaissance », 2019, p. 3663-3666.

⁸¹ Tout comme ses confrères médecins, Guillemeau connaît parfaitement Hippocrate, Galien ou encore Avicenne qu'il cite abondamment.

⁸² Voir à ce propos le chapitre consacré à Joubert : « Laurent Joubert, une figure médiatrice », dans D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit., p. 304.

d'obstétrique, Guillemeau est en partie responsable d'une évolution du statut des sages-femmes et de leur inféodation systématique à un médecin ou un chirurgien, désormais obligatoirement convoqués lors des accouchements difficiles⁸³. Ayant lui-même exercé au sein de l'Hôtel-Dieu de Paris entre 1580 (première date de révision des statuts pour les sages-femmes) et 1585, Jacques Guillemeau connaît les graves lacunes de la formation des sages-femmes⁸⁴. Lié notamment avec le chirurgien Martin Boursier (également disciple de Paré) et son épouse Louise (qu'il assistera auprès de Marie de Médicis et lors de nombreux autres accouchements⁸⁵), ses écrits témoignent d'un véritable intérêt pour une révision de la formation obligatoire des femmes en milieu médical. Les écrits de Jacques Guillemeau attestent même d'une tout autre tentation : évincer les matrones ignares⁸⁶ en les remplaçant par des chirurgiens, au nom de l'intérêt des parturientes. Néanmoins cette propension trouve un frein en raison de l'émergence de la nouvelle pudeur. Comme le rappelle Dominique Brancher, il est alors inconcevable qu'une femme soit *vue* par un homme : les chirurgiens sont dès lors sommés, en cas d'accouchements difficiles nécessitant leur intervention, d'agir parfois eux-mêmes à l'aveuglette⁸⁷. La pudeur est ainsi indirectement responsable de l'évolution du statut des sages-femmes, évitant de fait la disparition potentielle du métier en cas de prise de contrôle des médecins et chirurgiens.

⁸³ « Que si elles cognoissent que l'enfant se presente autrement que le chef devant [...] ou par les pieds [...] qu'avant qu'une femme soit en extrémité, elles seront tenues appeler conseil, soit de Medecins, ou Maistres Chirurgiens jurez au Chastellet de Paris, ou des anciennes maistresses et matrones jurees audit Paris, et non d'ignorans en ce fait », *Statuts et Reiglemens ordonnez pour toutes les Matrones, ou Saiges femmes de la Ville, Faulxbourgs, Prevosté et Vicomté de Paris*, Paris, [s.d.], p. 5-6, cité par *ibid.*, p. 292-293.

⁸⁴ « Dans les campagnes, la pratique des accouchements n'exige aucun apprentissage spécial. Toute sage-femme peut exercer sur simple présentation d'un certificat de bonnes mœurs délivré par le curé et après avoir reçu quelques conseils d'un chirurgien. », P. Darmon, *Le Mythe de la procréation*, *op. cit.*, p. 204.

⁸⁵ On verra par exemple l'accouchement de Mademoiselle Danzé, qui regroupe Guillemeau, Riolan et « Madame Boursier ». Voir J. Guillemeau et C. Guillemeau, *De la grossesse et accouchement des femmes. Du gouvernement d'icelles et moyen de survenir aux accidents qui leur arrivent. Ensemble de la nourriture des enfants. Par feu Jacques Guillemeau chirurgien ordinaire du roi. Revu et augmenté de figures en taille douce, et de plusieurs maladies secrètes. Avec un traité de l'impuissance par Charles Guillemeau chirurgien ordinaire du roi*, Paris, A. Pacard, 1621, p. 224.

⁸⁶ « Tout au long des XVI^e et, surtout, XVII^e siècles, les autorités médicales, ecclésiastiques ou politiques s'appliquent ainsi à détrôner les matrones, en créant des procédures d'enregistrement et d'autorisation d'exercice, ainsi que d'habilitation et de vérification de leurs capacités professionnelles. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 137.

⁸⁷ « Pour préserver leur confort, menacé par un environnement qui n'est plus exclusivement féminin, "l'on est contrainct de cacher seulement l'entrée par laquelle il faut mettre la main", Jacques Guillemeau, *De l'heureux accouchement*, Paris, Nicolas Buon, 1609, f. eiv ; voir aussi Guillemeau, "Le Gouvernement de la femme enceinte", in *Les Œuvres de Chirurgie*, chap. 13, p. 317 : "elle sera couverte de bonnes alaises pliées en trois et quatre doubles pour éviter le froid et le vent, et que les assistans ne puissent rien voir de ce que touche et fait les Chirurgiens, et aussi que la femme ne le redoute en operant, Hippocrate à ce propos veut que l'on bouche les yeux de la femme." », cité par D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*, p. 292-293, note n°99 comprise.

À la mort de Jacques, son fils, Charles, également chirurgien, est nommé à sa suite chirurgien du roi en 1618, et la postérité médicale de la famille Guilleméau s'étend jusqu'au XIX^e siècle. Néanmoins, le statut de Charles Guilleméau par rapport à son père évolue : reçu docteur à la Faculté de médecine de Paris en 1627 – année du décès de Madame et de la chute de Louise Boursier, ce qui n'est en aucun cas une coïncidence – il en devient le doyen en 1635. Cette nomination reflète le volte-face idéologique opéré entre le précurseur Jacques et son fils, bien plus conservateur, mais aussi la victoire du parti anatomiste. Surtout, si Guilleméau père reprenait les traditionnelles théories stipulant l'infériorité des femmes⁸⁸, le fils va bien plus loin. Il faut donc comprendre comment s'opère le glissement entre ces deux positions, en dépit d'une publication continuée des œuvres entre le père et le fils. Pour ce faire, seront analysées les deux œuvres d'obstétrique de Jacques Guilleméau, *De l'heureux accouchement des femmes*⁸⁹ (1609) et *De la nourriture et gouvernement des enfants*⁹⁰ (1609 également), qui inaugurent une nouvelle manière d'envisager tant la gynécologie que la pédiatrie, en plaçant le bien-être de la parturiente et de l'enfant au cœur de son système. Cette analyse sera menée au moyen de l'édition des œuvres complètes de 1621 – qui condense les deux livres de Jacques auxquels s'ajoutent les dernières nouveautés du siècle concernant l'impuissance par Charles Guilleméau⁹¹ – afin de proposer un panorama élargi des écrits concernant « les plus occultes maladies des femmes⁹² » sous l'impulsion de ces deux grandes figures médicales rattachées à la famille royale.

2.1.1. Définition d'un lectorat : chirurgiens, sages-femmes et dames

Si Jean Liébault envisageait déjà pour ses œuvres un lectorat féminin, le livre de Jacques Guilleméau, mettant de côté les médecins (les « savants ») va encore plus loin et s'adresse ici à un triple lectorat bien moins canonique. Tout d'abord, les jeunes chirurgiens, ce qui explique

⁸⁸ Jacques Guilleméau est en cela bien moins philogyne que Liébault. Il reprend sans les discuter les traditions bibliques et aristotéliennes sur l'infériorité ontologique des femmes. À propos de l'accouchement, il écrit par exemple : « En tel combat, la mère et l'enfant sentent de grandes angoisses, voire plus fâcheuses que tous les autres animaux, ce qui advient pour son péché, Dieu voulant que les femmes accouchassent avec douleur pour avoir été cause de la mort. Mais telle raison naturelle se peut donner, premièrement que la femme est fort délicate & fluette, plus craintive et moins endurante que toutes les femelles des autres animaux, qui sont plus robustes, courageuses et fortes. », dans J. Guilleméau et C. Guilleméau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 143-144.

⁸⁹ J. Guilleméau, *De l'heureux accouchement des femmes : où il est traité du gouvernement de leur grossesse, de leur travail naturel et contrenature, du traitement étant accouchées, et de leur maladies*, Paris, Nicolas Buon, 1609.

⁹⁰ J. Guilleméau, *De la nourriture et gouvernement des enfants, dès le commencement de leur naissance : et le moyen de les secourir et garantir des maladies qui peuvent survenir dès le ventre de leur mère, et premier âge.*, Paris, Nicolas Buon, 1609.

⁹¹ J. Guilleméau et C. Guilleméau, *L'Heureux accouchement*, op. cit.

⁹² *Ibid.*, p. 14.

en partie le choix de la langue française. S'il est possible de voir ici le prolongement direct des tendances amorcées dès le siècle précédent (les chirurgiens n'étant, le plus souvent, pas instruits en Belles Lettres à la différence des docteurs en médecine), la nouveauté réside en fait dans la volonté d'éduquer également les sages-femmes en leur art, luttant ainsi contre une « périlleuse ignorance ». Enfin, et c'est là le point le plus fondamental, le traité s'adresse aux patientes et plus généralement aux femmes, afin de leur laisser une chance de se soigner par elles-mêmes en cas d'une pudeur trop grande pour consulter un médecin⁹³ : « Même qu'à une extrémité d'honnêtes Dames à qui la honte ne permet se découvrir aux Chirurgiens, se pourront secourir d'elles-mêmes⁹⁴. » Or loin de s'adresser seulement à ce triple lectorat, la volonté de Jacques Guillemeau est bien de modifier en profondeur la définition même de ces trois catégories (chirurgiens, sages-femmes et parturientes éventuelles) par l'apprentissage d'un savoir médical et l'assimilation d'un devoir-être. Bien plus que descriptifs, les enseignements de Guillemeau se veulent prescriptifs. C'est particulièrement valable pour les sages-femmes, groupe social en pleine évolution qui tarde à s'unifier. Comme le rappelle Pierre Darmon :

Selon Jacques Guillemeau, la sage-femme ne devrait commencer à exercer que lorsqu'elle est sûre de ne plus avoir d'enfants, « d'autant que Diane, qui est la déesse qui préside aux accouchements, est stérile ». Elle ne doit être ni trop jeune, ni trop âgée, « bien composée de son corps, sans être sujette à aucune maladie⁹⁵ ».

Il faudra donc comprendre comment l'œuvre obstétricale de Jacques Guillemeau a pu, au-delà des seules avancées chirurgicales, constituer un jalon dans la redéfinition des attentes sociales concernant la formation et le choix des sages-femmes au tournant du XVII^e siècle, tout en éclipsant les médecins de la génération précédente. Surtout, c'est la figure même du chirurgien qui évolue en profondeur entre Jacques et Charles Guillemeau. De petite main des médecins à auteurs de traités, de quasi accoucheurs professionnels à néo-médecins, l'exemple des deux Guillemeau cristallise les luttes politiques entre différentes factions médicales qui irriguent le XVII^e siècle. Car sous couvert d'éduquer les sages-femmes là où les médecins se refusent à une tâche jugée avilissante, Jacques Guillemeau tente bel et bien de s'arroger les prérogatives des deux autres métiers.

Au fur et à mesure de la période, un certain nombre de talents réservés aux sages-femmes sont donc captés par les chirurgiens. En premier lieu, la question de l'identification d'une grossesse, traditionnellement affaire de femmes – et que des médecins comme Liébault et

⁹³ Voir à ce propos D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit.

⁹⁴ J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 15.

⁹⁵ Jacques Guillemeau, *L'Heureux accouchement des femmes*, Paris, 1609, p. 149, cité par P. Darmon, *Le Mythe de la procréation*, op. cit., p. 207.

Du Laurens tentent parallèlement de perfectionner – intéresse également un Jacques Guillemeau. Par cette aptitude à reconnaître une grossesse avant même la principale intéressée, le chirurgien entend ainsi assurer à ses patients sa parfaite connaissance du corps féminin :

Le chirurgien doit être prudent et avisé lorsqu'il voudra assurer de la grossesse de la femme : d'autant que plusieurs ont couru fortune d'être réputés ignorants, ou audacieux, quand ils en ont voulu juger à la volée. Car il n'y a rien de plus ridicule après avoir assuré que la femme est grosse que de lui voir couler ses mois, ou quantité d'eaux, ou d'entendre sortir quelques vents en lieu de son enfant, puis soudain apercevoir que son ventre est aplati. Ce qui est arrivé à plusieurs médecins & chirurgiens que l'on estimait très doctes et fort expérimentés⁹⁶.

Au-delà de la reconnaissance sociale, cette capacité de témoigner ou non d'une grossesse relève également de la compétence judiciaire exigée du corps médical. Tout comme les médecins et les sages-femmes, les chirurgiens du XVII^e siècle sont appelés à comparaître devant les tribunaux pour attester ou non de la réalité d'une grossesse litigieuse : « Ainsi le chirurgien étant appelé, soit en justice, ou en particulier, pour juger de la grossesse de la femme, doit diligemment considérer quel jugement il doit faire⁹⁷. » Toute erreur rapidement invalidée par un changement d'état de la patiente les jours suivant l'audience est donc une fort mauvaise publicité pour un chirurgien. Il s'agit dès lors de rejeter la faute sur les catégories professionnelles adverses.

2.1.2. Les *Abus sur les procédures d'impuissance* de Guillemeau fils

Au-delà de l'œuvre de son père, Charles Guillemeau édite également un *Traité des abus qui se commettent sur les procédures de l'impuissance des hommes & des femmes*⁹⁸. Il s'agit alors de dénoncer l'incompétence des matrones à émettre un jugement de valeur lors des procès pour accusation d'impuissance, d'adultère ou bien de viol. Comme le rappelle Pierre Darmon⁹⁹, le XVII^e siècle s'avère en effet particulièrement quérulent à propos des questions de mœurs, et l'amour du scandale permet de multiplier les procès pour impuissance, « [q]uestion qui aujourd'hui est tant fréquente & commune, qu'il semble que nos palais & plaidoyers ne retentissent d'autres plaintes¹⁰⁰ ». Or l'expertise des médecins, des chirurgiens, mais aussi des matrones, est systématiquement requise par les plaideurs dès lors que la question concerne l'usage des parties génitales. Car la sage-femme n'est pas seulement responsable des

⁹⁶ J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 3-4.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 4.

⁹⁸ C. Guillemeau, *Traité des abus qui se commettent sur les procédures de l'impuissance des hommes & des femmes*, Paris, A. Pacard, 1620.

⁹⁹ P. Darmon, *Le Tribunal de l'impuissance. Virilité et défaillances conjugales dans l'ancienne France*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1979.

¹⁰⁰ C. Guillemeau, *Traité des abus de l'impuissance des hommes & des femmes*, op. cit., p. 3.

grossesses : « En vertu des droits qui lui sont conférés par la loi, elle est aussi chargée des examens de virginité requis en cas de viol ou de procès en impuissance¹⁰¹. » C'est précisément contre ces pratiques que s'insurgent les Guillemeau. Or il se trouve que le droit civil français du XVIII^e siècle n'accorde aucun droit aux sages-femmes, qui ne siègent en fait que par une sorte de droit coutumier issu du Moyen Âge. Deux examens sont traditionnellement menés conjointement par les différentes castes médicales : une auscultation des organes génitaux féminins dans le cas où il s'agit d'attester de la virginité d'une femme, lors d'un procès pour défloration illicite ou pour impuissance, ainsi que l'épreuve redoutée du « congrès ». Cette dernière consiste à attester de la « puissance » du mari devant un jury expert, en réalisant *jusqu'au bout* l'acte sexuel reproducteur. Pour Guillemeau, c'est alors la pudeur, pourtant plus souvent associée à la féminité dans les textes médicaux, qui sert ici à justifier l'échec de ces maris prétendument impuissants ; et qui ne seraient que vertueux. Il en appelle à « ne plus pratiquer ce congrès comme étant contre la pudeur naturelle des hommes¹⁰² », tant pour l'accusé que pour le personnel médical¹⁰³. Au contraire, afin de dissuader les femmes de saisir les tribunaux, Guillemeau fils appelle de ses vœux l'instauration systématisée de l'auscultation féminine, à la fois infâmante et le plus souvent assimilable à un second viol. Car ce que Charles Guillemeau abhorre, c'est la possibilité pour une communauté de femmes – la plaideuse et les matrones – de se coordonner pour évincer, par exemple, un époux trop gênant. Les arguments de la misogynie ordinaire sur l'appétit sexuel inextinguible des femmes servent alors à discréditer la démarche des plaignantes mais aussi des sages-femmes, supposées alliées dans leurs vices : « Mais il n'y a que trop de femmes qui sont d'une nature plus que brutale, d'autant que si on les voulait croire elles seraient contentes d'aller tous les mois au change des maris¹⁰⁴. » En dépit de la réelle collégialité des différents métiers assemblés en conseils judiciaires, le statut même des sages-femmes, accusées d'être à la fois juges et parties, mine selon Guillemeau l'impartialité théorique d'une telle procédure :

[...] telles controverses sont seulement ou principalement décidées par le rapport de celles qu'on appelle sages-femmes. Car encore que les médecins & chirurgiens soient appelés avec elles, toutes fois si les sentences varient & viennent *ad aequalia*, le juge & le peuple par je ne sais quelle opinion anticipée, plus que par raison, inclineront plutôt au rapport desdites femmes.

¹⁰¹ P. Darmon, *Le Mythe de la procréation*, op. cit., p. 204.

¹⁰² C. Guillemeau, *Traité des abus de l'impuissance des hommes & des femmes*, op. cit., p. 27-28.

¹⁰³ « De quelle assurance, de quel œil les médecins, chirurgiens et autres gens appelés pourront regarder un tel spectacle si infâme et détestable ? », J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 29.

¹⁰⁴ C. Guillemeau, *Traité des abus de l'impuissance des hommes & des femmes*, op. cit., p. 41.

Mais bien plus encore que sur les seules questions de la pudeur ou de la sexualité débridée, le principal argument du traité repose en fait sur la mise en danger de l'ordre social patriarcal dès lors que des instances féminines risquent de miner les liens du mariage au nom d'incapacités physiologiques : « Car à la femme de débattre & procéder contre son mari n'est autre chose sinon débattre & contester devant Dieu, qui a commandé que le mari soit le chef de la femme, & qu'icelle soit en la puissance & domination du mari¹⁰⁵. » À ce titre, l'accusation de Charles Guillemeau est on ne peut plus explicite :

Vu qu'il s'agit ici de la conservation ou destruction d'un sacrement qui fait le principal de l'humaine société, & de qui l'importance ne se doit commettre de léger, tant à la passion vindicative & effrénée d'un sexe [...] qu'à l'ignare imprudence de celles qui sous titre de sages-femmes, éludent avec leurs rapports effrontés la facilité des juges de semblables controverses pour la dissolution du sacro-saint mariage indissoluble de soi, ayant cette absurdité de croire à l'ineptie des matrones inexpertes, produit à notre siècle des exemples aussi honteux que scandaleux, voire en personnes signalées, sur qui la rigueur de la loi du divorce a passé, par l'objection d'une prétendue impuissance qui se doit mesurément examiner¹⁰⁶ [...].

Au nom du maintien de l'ordre social et du sacrement du mariage, le projet de Guillemeau fils est par conséquent l'inféodation graduelle des sages-femmes à l'avis des seuls médecins – et surtout des chirurgiens. Quant à la stratégie adoptée, elle repose sur l'amalgame et la diffamation, attaquant les prérogatives des sages-femmes, sans distinguer – comme le faisait son père Jacques – entre les vieilles matrones auto-proclamées et les sages-femmes formées par l'Hôtel-Dieu de Paris. Le manque de connaissance des sages-femmes est fustigé par Charles Guillemeau, qui « voudrai[t] bien savoir par quel moyen telles femmes ont acquis cette prérogative de science¹⁰⁷. » À une période où la légitimité des chirurgiens face aux médecins est encore largement polémique, la stigmatisation de la caste des sages-femmes permet progressivement l'introduction d'une nouvelle hiérarchie. Le facteur discriminant étant dès lors l'étude anatomique : « Car quelle anatomie, quelle dissection du corps ont-elles jamais fait entre elles, ou avec autres plus entendues qu'elles ne sont¹⁰⁸ ? » Enfin, en appliquant aux sages-femmes les critères des chirurgiens, sans pour autant leur accorder la moindre formation de ce côté-ci, c'est toute la tradition de l'entre-soi féminin qui est mise à mal au nom de la science médicale des hommes, car « d'un maître ignorant et d'une école ignorante ne peut sortir un bon écolier¹⁰⁹. » Les chirurgiens, hérauts de l'anatomie féminine repensée au siècle précédent, entendent donc remplacer les anciennes pratiques des sages-femmes en ne laissant pour elles

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 37.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 4.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 10.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 11.

¹⁰⁹ J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, *op. cit.*, p. 12.

que deux possibilités : se soumettre d'elles-mêmes à la nouvelle parole dominante, ou disparaître.

3. Matrones, accoucheuses et sages-femmes : la lente professionnalisation

La connaissance du corps féminin, jusqu'ici apanage des femmes, devient une affaire d'hommes, et surtout d'hommes de sciences – les sages-femmes, par exemple, sont, quoique très progressivement¹¹⁰, reléguées au rang de praticiennes ignares¹¹¹, tandis que les herboristes et autres « sorcières » responsables des remèdes gynécologiques (parmi lesquels les abortifs), sont évincées. À la médecine seule se joint un grand nombre d'enjeux sociaux – dont témoignent la littérature tant médicale qu'érotique ou moraliste – qui visent à s'assurer, à grande échelle et durablement, de la confiance, de la docilité et surtout de l'exclusion des femmes hors des milieux savants¹¹². Ainsi, si le rôle des chirurgiens a connu un essor tout à fait extraordinaire au XVI^e siècle avec la résurgence des traités anatomiques, les sages-femmes connaissent également une redéfinition. Pourtant le métier n'est, pour sa part, aucunement nouveau ; et l'art d'accoucher – la maïeutique – connaît depuis Phénarète¹¹³, mère de Socrate, bien des exemples illustres. Jacques Guillemeau, dans son traité de *L'Heureux accouchement*, dresse un historique érudit de la profession et de son apparition :

L'expérience journalière nous fait voir comme plusieurs femmes accouchent sans l'aide d'aucune sage-femme. Néanmoins, l'Antiquité nous montre qu'il y en a eu de tout temps. Même que certaines femmes ont exercé la médecine¹¹⁴.

Hippocrate jure par Apollon & Esculape, & par Hygée & Panacée, comme dieux et déesses de la médecine. Ovide fait mention d'Ocyrhoé, fille de ce grand médecin Chiron, laquelle par curiosité a exercé la médecine. Origène en l'homélie XI sur l'Exode parle de deux sages-femmes fort savantes en médecine, qui étaient d'Égypte, & les nomme Sephora & Phua.

Outre telle curiosité, la nécessité, maîtresse des arts, a contraint les femmes, les unes avec les autres, d'apprendre & pratiquer la médecine. Car se trouvant affligées et atteintes de plusieurs maladies en leurs

¹¹⁰ Voir à ce propos le troisième chapitre, où Katharine Park insiste bien sur le fait que les sages-femmes n'ont pas tout de suite été mises de côté par la médicalisation progressive des accouchements et ont ainsi conservé jusqu'au XVI^e siècle une légitimité relativement incontestée, K. Park, *Secrets of Women*, op. cit.

¹¹¹ À l'exception tout à fait notable – et néanmoins ambiguë – de Louise Bourgeois, accoucheuse de Marie de Médicis, sage-femme ayant laissé une abondante œuvre médicale. Nous aurons l'occasion de développer le cas de « la Boursier » par la suite, seule femme à avoir effleuré, en 1636, un statut officiel d'enseignante en obstétrique. Voir à ce propos l'entrée dédiée dans P. Proffitt (éd.), *Notable Women Scientists*, Detroit, Gale Group, 1999.

¹¹² « L'institutionnalisation des lieux de recherche dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles empêcha, plus encore que par le passé, la reconnaissance des travaux que des femmes indépendantes pouvaient mener dans des observatoires ou des laboratoires privés. L'idéologie qui présida à la naissance des sociétés savantes est marquée par les principes maçonniques de ritualisation secrète et d'exclusion du féminin, considéré comme un obstacle à la sérénité du débat intellectuel. [...] », J.-C. Abramovici, *Obscénité et classicisme*, op. cit., p. 171.

¹¹³ « Laërce, Valère le Grand, témoignent que Phénarète mère de Socrate était sage-femme. », J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 157.

¹¹⁴ Il est primordial de rappeler que le personnel médical du XVII^e siècle connaît cette réalité historique qui va à l'encontre des rôles genrés issus du christianisme médiéval.

parties honteuses, étaient destituées de tous remèdes. À faute de quoi plusieurs languissaient & mouraient misérablement, n'ayant osé découvrir & déceler leur mal qu'à elles-mêmes, estimant cela déshonnête¹¹⁵.

Comme le rappelle Pierre Darmon, en théorie, « [d]ans l'Occident chrétien, les sages-femmes assurent la pratique exclusive des accouchements jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Les médecins et les chirurgiens, qui en sont pourtant les théoriciens, n'interviennent à la rigueur que dans les cas difficiles¹¹⁶. » Contrairement aux infirmières¹¹⁷, les accoucheuses ne rendent traditionnellement pas de comptes au reste du personnel médical ; dans l'entre-soi féminin, leur rôle social, tout comme leurs techniques spécifiques, sont essentielles.

Quant à leurs fonctions sociales, elles sont traditionnellement au nombre de quatre. En premier lieu, les sages-femmes doivent savoir accorder ensemble un mari et une femme de sorte que leur union soit féconde¹¹⁸. En d'autres termes, bien en amont de l'accouchement, les matrones sont tenues de connaître les moindres infirmités des futurs mariés, puis de savoir provoquer une grossesse qui tarderait à survenir, par force décoctions aphrodisiaques, emplâtres magiques et potions secrètes. Deuxièmement, les sages-femmes doivent savoir identifier ladite grossesse avant même la principale intéressée, mais aussi, plus concrètement, assurer le suivi de cette grossesse. En troisième lieu, elles ont le devoir « d'assister aux accouchements et naissance des enfants, soit en donnant quelques remèdes, [...] soit en travaillant de la main¹¹⁹. » Elles doivent aussi assurer le bon déroulé du retour de couches. C'est néanmoins le quatrième rôle traditionnel, le judiciaire, qui se révèle être le plus discuté. Du fait de ces nombreuses particularités de statut au sein du milieu des soignants, il serait toutefois incorrect d'affirmer que le métier de sage-femme soit alors directement mis en péril par l'émergence de cette nouvelle classe médicale – il faut attendre le XIX^e siècle et la mise en place systématique d'infrastructures hospitalières appropriées pour que le métier se trouve totalement inféodé aux seuls médecins tout-puissants – mais il est possible d'observer dès cette époque les prémices d'une nouvelle répartition des rôles entourant les accouchements. Avec l'obstétrique

¹¹⁵ J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 154.

¹¹⁶ P. Darmon, *Le Mythe de la procréation*, op. cit., p. 196.

¹¹⁷ Le métier d'infirmière apparaît avec la naissance du christianisme et le début de l'organisation des soins dans la vie publique. Karen Blondel rappelle que « [c]ette activité est perçue comme un acte de charité, de vocation et de dévotion envers son prochain. Les veuves, les matrones ou les femmes célibataires de haut statut social participent à cette activité. Phoebe, l'impératrice Hélène, Olympia et Fabiola sont considérées comme les premières infirmières. », K. Blondel, *La Relation entre la femme et le médecin dans la Rome antique*, op. cit., p. 96.

¹¹⁸ Parmi les attaques que fait Jacques Guillemeau aux matrones se trouve précisément la remise en cause de cette prérogative. « Le premier office est d'accomplir & joindre le mari avec la femme, ensemble de savoir s'ils sont habiles et capables, ou incapables & inhabiles d'avoir lignée et faire des enfants. Ce qui est difficile à connaître. Et pour ce jourd'hui il ne se trouve femme si sage qui le puisse dire. », J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 158.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 158.

renaissante, c'est en effet toute une catégorie de métiers féminins qui se trouve ébranlée¹²⁰ ; et les chasses aux sorcières du début du siècle concernent directement celles qui, en marge de la société, proposent des remèdes destinés aux femmes¹²¹. Le rôle social des sages-femmes est donc crucial, et les médecins et chirurgiens ont bien conscience de la marche à suivre pour leur intimer d'agir dans la norme du patriarcat¹²².

3.1. La sage-femme idéale : la question du cadre

Du point de vue des sources antiques, le cadre le plus rigoureux imposé aux sages-femmes est celui issu des traités de Soranos d'Éphèse. L'obstétricien leur consacre en effet la majeure partie du premier volume de ses *Maladies des femmes*, définissant un type même de la sage-femme compétente. Il définit ainsi les prérequis à la profession :

Les considérations qui suivent éviteront de faire des efforts stériles en donnant son enseignement à des incapables, sans sélection suffisante. Le sujet apte possède une instruction élémentaire, de la vivacité d'esprit, de la mémoire, de l'ardeur au travail, de la discrétion ; en règle générale, il lui faut une sensibilité vive, des membres bien proportionnés, de la robustesse ; certains auteurs réclament aussi des doigts longs et fins, aux ongles ras¹²³.

La sage-femme telle que la perçoivent Soranos et ses successeurs est donc une femme éduquée, soignée, capable de lire et d'écrire. La plupart des traités s'accordent également sur l'âge des sages-femmes : celles-ci ne doivent être ni trop jeunes, ni trop vieilles. Idéalement, les femmes n'ayant pas encore elles-mêmes connu la maternité et les sensations associées à la grossesse ne sont pas acceptées dans le métier¹²⁴, ni d'ailleurs les mères ayant encore des enfants en bas âge. La sage-femme type est donc, à toutes les époques, une femme d'un âge mûr, débarrassée pour elle-même du carcan de la maternité ; et puisque le meilleur moyen de l'y associer malgré tout est de lui donner la charge de la maternité des autres, le métier de sage-femme n'est pas non plus un moyen pour les femmes de gagner en autonomie. Surtout, la sage-femme idéale ne travaille pas pour l'argent (elle doit provenir d'une « bonne famille ») mais par vocation : « ce

¹²⁰ « La culture féminine sur la grossesse, l'accouchement et l'élevage des enfants est ainsi dévalorisée, voire jugée dangereuse par les médecins qui cherchent à se poser en détenteurs du savoir sur ces questions et ainsi à supplanter les sages-femmes. », S. Beauvalet et E. Berthiaud, *Le Rose et le Bleu*, op. cit., p. 42.

¹²¹ « Par le biais du soupçon de sorcellerie, la marginalisation des matrones, ces femmes expérimentées occupant une place importante dans la communauté, principalement à la campagne, est la condition de la professionnalisation du soin aux accouchées, mais aussi, parallèlement, de sa progressive masculinisation. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 137.

¹²² « L'enjeu n'était pas la disparition d'une connaissance "typiquement féminine", à savoir les connaissances sur les moyens d'éviter les grossesses et de limiter les naissances, mais bien l'expropriation des femmes d'un lieu de savoir où ces connaissances circulaient librement, entraînant l'expropriation de leur corps. », *ibid.*, p. 9.

¹²³ Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome I*, op. cit., sect. 3.

¹²⁴ « Ce qui n'était permis qu'à celles qui avaient eu des enfants, attendu, comme dit Platon, que l'on ne peut être si capable et expérimenté à exercer une œuvre non connue, que par l'entière connaissance & expérience d'icelle. », J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 158-159.

qui lui évite de s'avilir à administrer un abortif contre espèces¹²⁵. » Car c'est là finalement le principal enjeu derrière la lente prise de pouvoir des hommes sur le corps féminin à tous les moments de la grossesse : s'assurer que celle-ci arrive à son terme, se garantir une succession par la naissance d'héritiers mâles. Or l'entre-soi des femmes met en péril le renouveau patriarcal (ce qui explique la réticence à former des sages-femmes) et risque à tout moment – puisque les femmes sont désignées comme naturellement lascives¹²⁶ – de privilégier le plaisir sans cesse renouvelé à la grossesse ennuyeuse, par le truchement d'abortifs. Il s'agit-là d'une constante entre l'Antiquité gréco-romaine et le temps de la modernité, ce que rappelle Éveline Berriot-Salvadore :

À la fin du [XVI^e] siècle, lorsque les sages-femmes organisent leur corporation, elles ont du reste pour premier souci de lutter contre ces usages qui les déshonorent. Les *Statuts* pour les matrones de Paris interdisent d'administrer « aucun breuvage abortif » et obligent à dénoncer, auprès de la jurande, les « matrones dissolues¹²⁷ ». [...] Dans le but de donner à la corporation tout le crédit qui lui manque, les sages-femmes doivent écarter d'elles tout soupçon ; elles sont alors, plus que les médecins eux-mêmes, impitoyables envers celles qui dérogent et justifient le mépris pour un métier si favorable à toutes les pratiques illicites. Contre les « avorteuses », le pouvoir civil a un allié de choix : les matrones liguées par l'esprit de corps¹²⁸.

Alors que les termes de matrones, d'accoucheuses et de sages-femmes sont pratiquement synonymes au tournant du XVII^e siècle, ils tendent à se différencier dans les trente premières années du siècle au fur et à mesure que « l'esprit de corps » se développe : sous la plume des sages-femmes – c'est-à-dire financées par les municipalités – qui se veulent sérieuses, le terme de « matrone », accoucheuse indépendante et la plupart du temps autodidacte, adopte la connotation de sorcière, d'avorteuse ou de charlatane. Cette évolution, appelée de ses vœux par Guillemeau père, est déjà latente au terme du XVI^e siècle, alors que les sages-femmes parisiennes adoptent un principe de corporation analogue à celui des autres soignants. Pierre Darmon rapporte les termes du serment que sont alors appelées à prêter les « apprentisses », déjà présents dans les anciens statuts de 1587 :

Appelées auprès de « Roynes, princesses, dames, damoyelles, bourgeoyses ou pauvres femmes, les saiges femmes s'y comporteront saigement, honnestement et vertueusement, et n'useront de paroles ny gestes dissolus, et qu'au préalable elles n'ayent osté leurs bagues de leur doigt, si elles en ont, et lavé leurs mains... ».

« Elles seront aussi diligents à secourir les pauvres que les riches, a fin que Dieu par ceste charité aye agréable leur travail. »

« Si l'enfant se présente autrement que le chef devant », elles feront appel à un chirurgien...

¹²⁵ Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome I, op. cit.*, sect. 4.

¹²⁶ Même Soranos écrit ainsi : « chez les femmes portées sur le plaisir des sens, c'est à tout moment que se manifeste l'appétit sexuel ! », *ibid.*, sect. 38.

¹²⁷ *Status et reiglemens ordonnez pour toutes les matrones*, s.l.n.d., p. 6-7.

¹²⁸ E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin, op. cit.*, p. 145.

Elles ne provoqueront aucun avortement par « breuvage, ny autre médicament à peine de vie... Elles ne délivreront aucune femme qu'elles ne l'avertisse du devoir de Chrestien et aussi de la nécessité à toutes créatures raisonnables du sacrement de baptême. »

En cas de délivrance incertaine, elles baptiseront le nouve-né, dans le sein même de sa mère s'il le faut¹²⁹.

Au-delà de cette publication redéfinissant déjà en profondeur l'espace public de la maternité, sera étudié ici, grâce à l'exemple fondamental de Louise Bourgeois, la façon dont les traités du début du XVII^e siècle modifient durablement les attributs du métier de sage-femme. Celles-ci, en s'arrogeant de fait une supériorité praticienne sur les matrones qui opèrent traditionnellement les accouchements sans pour autant avoir reçu de formation institutionnelle, s'opposent donc au maintien d'« une certaine cabale & traditive qu'elles ont de main en main les unes des autres¹³⁰ ». Si bien qu'en s'institutionnalisant, le métier de sage-femme détruit malgré lui des millénaires d'entre-soi féminin.

3.2. Le cas particulier de Louise Bourgeois

Parmi un milieu médical largement dominé par des hommes, la sage-femme Louise Bourgeois fait figure d'exception¹³¹. Épouse de Martin Boursier, chirurgien élève d'Ambroise Paré, elle apprend le métier de sage-femme par nécessité, ayant été laissée sans ressources lorsque son mari est appelé au front dans les armées royales :

Me trouvant embarquée dans un ménage, chargée d'enfants, accablée de guerre, & de perte de biens. La sage Phénarète, mère de ce grand philosophe Socrate, prit pitié de moi, me consola & me conseilla d'embrasser ses sciences, me représentant que toutes choses concourraient à bien pour moi la croyant. Que à cause d'elle, dont je serais fille adoptive, tous les disciples de son fils Socrate me seraient favorables. Que mon mari qui exerçait les œuvres manuelles de chirurgie me guiderait¹³².

Mais en dépit d'une extraordinaire dextérité, Louise Bourgeois – aussi souvent dite « la Boursier¹³³ » – peine à obtenir le diplôme de sage-femme lors de son examen de passage à l'Hôtel Dieu de Paris. Devant un jury traditionnellement composé d'un médecin, d'un chirurgien et de deux sages-femmes, « la Dupuis », vieille accoucheuse de la Cour, soucieuse de laisser une femme de chirurgien prendre de l'importance, s'oppose d'abord – sans succès face aux autres « disciples de Socrate » – à sa nomination. Après quelques années au service des femmes les plus modestes, la renommée de Louise Bourgeois lui permet une ascension

¹²⁹ *Statuts et reiglemens ordonnez pour toutes les matrones ou saiges femmes de la ville, prévosté et vicomté de Paris*, avril 1587, cité par P. Darmon, *Le Mythe de la procréation*, op. cit., p. 196.

¹³⁰ C. Guillemeau, *Traité des abus de l'impuissance des hommes & des femmes*, op. cit., p. 11.

¹³¹ Voir à ce propos G.-J. Witkowski, *Accoucheurs et sages-femmes célèbres. Esquisses biographiques*, Paris, G. Steinhil, 1900.

¹³² L. Bourgeois, *Instruction à ma fille*, dans *Recueil des secrets de Louise Bourgeois*, [1635], Paris, Jean Dehoury, 1653, p. 151.

¹³³ Louise Bourgeois n'utilise pas elle-même ce nom qui la renvoie à la qualité de « femme de » et signe plutôt ses œuvres de son nom de naissance.

fulgurante dans les milieux aristocratiques. Sur la recommandation explicite d'André Du Laurens¹³⁴, elle devient finalement sage-femme de la très pudique reine Marie de Médicis – qu'elle accouche avec succès à six reprises¹³⁵. C'est pendant cette période qu'elle écrit Louise Bourgeois, détaillant notamment les procédés par lesquels elle a su améliorer le confort et respecter la pudeur, non seulement de la reine, mais des femmes de son temps¹³⁶. Enfin, après bien des années au service des plus grandes, la mort en couche de Madame, Marie de Bourbon-Montpensier, femme de Gaston d'Orléans, le 29 mai 1627, amorce la fin de sa période de grâce à la Cour¹³⁷. Quoique Louise Bourgeois ne soit pas directement responsable du décès¹³⁸, ses contradicteurs masculins, souhaitant s'arroger ses privilèges, ont finalement raison de sa renommée. Car depuis la révision des statuts amorcée dans la mouvance prônée par Guillemieu père à la fin du XVI^e siècle – époque où il était encore inconcevable pour une femme de la Cour d'être accouchée par un homme – l'emprise du personnel médical masculin a bien évolué. Dominique Brancher résume ainsi la situation qui tend à s'étioler après Louise Bourgeois :

Bourgeois écrit à un moment charnière où, si l'intimité féminine est encore le monopole des sages-femmes, s'annonce déjà la mode des accoucheurs, mode de "coquetes" délurées, comme elle le dénonce. Alors que les récits de Louise Bourgeois prétendent valoriser le contact direct qu'elle entretient avec ses parturientes, condition d'une pratique efficace, "la vergongne de [son] sexe" empêche souvent les praticiens d'accéder au corps féminin autrement que par la médiation, jugée peu fiable, de ses consœurs¹³⁹.

Or la pudeur, pourtant en passe d'étendre son emprise dans tous les domaines de la vie culturelle et sociale de la Cour, semble de plus en plus mise de côté dans le domaine très spécifique des accouchements. Les sages-femmes, qui espéraient s'être mises à l'abri en se différenciant des « accoucheuses » amatrices, sont ainsi à nouveau attaquées, derrière la figure tutélaire de Louise Bourgeois. Charles Guillemieu, le premier, dont les ambitions s'étendent bien au-delà de celles

¹³⁴ Pierre Bayle note dans son dictionnaire que la fille de Du Laurens se serait elle-même appelée Louise. L'amitié manifeste entre Du Laurens et Louise Bourgeois permet de supposer qu'il puisse s'agir d'un touchant hommage à la maîtresse sage-femme. Voir à ce propos l'article « Laurens (André du) » dans P. Bayle, *DHC*, *op. cit.*

¹³⁵ Les accouchements ont systématiquement lieu en présence de la famille royale et des grands de la cour, la plupart du temps à Fontainebleau. Ils sont supervisés par André Du Laurens et Jacques Guillemieu.

¹³⁶ « Dans le livre II de ses *Observations* (1617), elle évoque elle aussi divers stratagèmes pour ménager la pudeur : chevet placé au milieu de la couche et jour du lit abattu du côté où le chirurgien doit passer, de sorte que la femme au travail "ne [le] vid point" et ne meure "d'apprehension, et de honte" ». Voir à ce propos *Instruction à ma fille* (1617), in Louise Bourgeois, *Récit véritable de la naissance de Messeigneurs et Dames les enfants de France, Instruction à ma fille et autres textes*, éd. F. Rouget et C. H. Winn, Genève, Droz, 2000, p. 139, cité par D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*, p. 293-294.

¹³⁷ Voir à ce propos C. Domingues, « Louise Bourgeois (1563-1636) : la cabale des hommes de l'art contre les sages-femmes », *Women in French Studies*, 2002, vol. 10, n° 1, p. 23-35.

¹³⁸ Le médecin du Roi, également présent à ses côtés lors de la naissance de la Grande Mademoiselle, ne remet nullement en cause les compétences de Louise Bourgeois et assura avoir eu lui-même toutes les peines du monde à extraire les débris placentaires de la défunte lors de son autopsie.

¹³⁹ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*, p. 294.

de son père, profite de la déconfiture de cette « nouvelle Agnodice¹⁴⁰ » pour dénoncer les pratiques violentes des sages-femmes lorsqu'elles tentent de « hâter la délivrance » : « après des heures d'efforts inutiles, “on fait mettre l'accouchée à genoux, les doigts dans la bouche”, et on la tourmente de mille façons, si bien qu'il “arrive grande perte de sang, renversement de la matrice et souvent la mort soudaine¹⁴¹” ». Déjà chahutée *ad feminam* lors de la réédition des œuvres de Guilleméau père par le fils en 1620, l'attaque contre « la Boursier » se fait encore plus directe¹⁴². Louise Bourgeois, contrite, appartient alors à une ancienne génération du personnel médical de cour, en passe d'être révolue au tournant de 1630¹⁴³.

Mais « la Boursier » laisse toutefois derrière elle un héritage théorique conséquent. En plus d'avoir été la première sage-femme d'Europe à se faire publier, elle est la seule autrice du XVII^e siècle dont les écrits gynécologiques et obstétriques aient concurrencé ceux des plus grands médecins de son temps¹⁴⁴. Sachant lire et écrire dès avant sa « vocation », sa formation de sage-femme apparaît presque comme un accident de parcours : elle en fait un atout précieux dans la divulgation de ses techniques. Le premier livre de ses *Observations diverses*, dédié à Marie de Médicis, paraît en 1609 ; elle y détaille, à la première personne, ses nombreuses années d'expérience auprès d'accouchées de tous milieux sociaux. Particulièrement prolixe, on lui doit notamment des descriptions détaillées des différentes présentations du fœtus ainsi que les différentes marches à suivre pour mener à bien grossesses et accouchements. Érudite, Louise Bourgeois connaît parfaitement (et de première main) les œuvres d'Ambroise Paré, à qui elle emprunte par exemple la version podalique par manœuvres internes. Épouse de chirurgien, Louise Bourgeois ne joue pas le jeu des corporations et plaide pour une coopération des deux

¹⁴⁰ Le parallèle entre Louise Bourgeois et la célèbre sage-femme athénienne traverse la période. Sur la figure d'Agnodice, on pourra lire ce qu'en dit Guilleméau dans son traité : « Ce qui nous est témoigné par Hyginus, lequel raconte comme les Athéniens avaient défendu par leurs lois, aux femmes, d'étudier la médecine. Et qu'en même temps se rencontra une certaine fille nommée Agnodice, curieuse d'étudier en médecine, laquelle pour parvenir plus facilement à son dessein, se fit couper les cheveux & s'habilla en homme. Et ainsi déguisée se mit à étudier sous Hérophile médecin. Mais comme elle eut appris la médecine, ayant été avertie qu'il y avait quelque femme malade en ses parties honteuses, alla vers elle pour lui offrir son service. [...] », voir J. Guilleméau et C. Guilleméau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 154-156.

¹⁴¹ Charles Guilleméau, *Remonstrance à Madame Bourcier, touchant son Apologie*, Paris, 1627, p. 7. Voir *Apologie de Louise Bourcier*, Paris, 1627, cité par E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, op. cit., p. 159.

¹⁴² « En 1627, le même Charles Guilleméau est l'auteur probable d'un libelle qui remet à sa place, cette fois de manière tout à fait explicite, l'Agnodice trop rebelle : “Mais quoy elle veut faire voir qu'elle a leu et releu Galien, Hippocrate, Aquapendente et autres bons Autheurs, et qu'elle a dequoy les interpreter et commenter, et non seulement cela : mais qu'elle a dequoy enseigner les plus doctes Medecins, et qu'ils doibvent aller à son eschole.” », [Charles Guilleméau], *Remonstrance à Madame Bourcier, touchant son Apologie, contre le Rapport que les Medecins ont fait, de ce qui a causé la mort deplorable de Madame*, Paris, 1627, p. 4, cité par D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit., p. 294.

¹⁴³ Voir à ce propos G.-J. Witkowski et L. C. Deneux, *Les Accouchements à la cour*, Paris, G. Steinheil, 1890.

¹⁴⁴ Les œuvres de Louise Bourgeois ont fait l'objet d'une traduction dans de nombreuses langues européennes. Ils font référence en obstétrique dans de nombreux pays frontaliers jusqu'au XVIII^e siècle.

métiers lors des accouchements. Elle fustige la bêtise des matrones ignares et trop imbues d'elles-mêmes pour demander l'aide d'un confrère lors de cas périlleux. Son projet politique d'une formation systématique des sages-femmes dans les institutions de l'État – et même à la Faculté de médecine – est en soi novateur ; il se heurte toutefois à de nombreux détracteurs, à commencer par les fils Guillemeau et Riolan. Car si la démarche de Louise Bourgeois est louable, elle néglige toutefois d'envisager le point de vue des médecins, peu enclins au partage de leurs savoirs et de leurs privilèges, tant d'ailleurs avec les sages-femmes qu'avec les chirurgiens. En 1636, peu avant son décès, une pétition des sages-femmes de Paris (restée sans succès) réclame auprès de la Faculté de médecine l'autorisation pour Louise Bourgeois d'y donner des cours d'obstétrique. Malgré cet échec, l'héritage de Louise Bourgeois dans le milieu institutionnel demeure. Une de ses élèves, Marguerite du Tertre de la Marche, responsable des sages-femmes à l'Hôtel Dieu de Paris, entreprendra ainsi d'enseigner systématiquement les ouvrages de Louise Bourgeois à ses étudiantes, réformant en profondeur la formation des sages-femmes¹⁴⁵.

3.2.1. Les *Observations diverses* de Louise Bourgeois

Afin de rendre compte de la nouveauté que constituent les publications de Louise Bourgeois sur la scène publique du XVII^e siècle, sera ici utilisée l'édition des œuvres complètes publiée pour la première fois en 1635 par Jean Dehoury¹⁴⁶, dans sa réédition la plus populaire de 1653. Celle-ci contient en effet la totalité des écrits de Louise Bourgeois, depuis sa quasi-autobiographie médicale jusqu'à son ultime défense contre les accusations de la Faculté de Paris. Significativement, le livre s'orne d'une adresse « au médisant » ; ce qui n'est pas sans trouver d'échos dans toutes les querelles médicales qui jalonnent la carrière de Louise Bourgeois. Dédié à Marie de Médicis, le traité des *Observations diverses* a ainsi pour double sujet « des diverses maladies qui affligent le sexe féminin, avec les remèdes, & comme je suis parvenue à l'art de sage-femme, & au service de la reine¹⁴⁷. » Tout autant que des écrits gynécologiques, c'est donc un parcours par et pour le corps féminin qu'il est possible de retracer grâce à la plume de Louise Bourgeois.

¹⁴⁵ Voir à ce propos M. La Marche, *Instruction familière et utile aux sages-femmes, pour bien pratiquer les accouchemens, faite par demandes et réponses*, Paris, Chez Laurent d'Houry, 1677.

¹⁴⁶ L. Bourgeois, *Recueil des secrets de Louise Bourgeois : auquel sont contenues ses plus rares expériences pour diverses maladies, principalement des femmes, avec leurs embellissemens*, [1635], Paris, Jean Dehoury, 1653.

¹⁴⁷ L. Bourgeois, *Observations diverses*, vol. 1, dans *Recueil des secrets de Louise Bourgeois*, [1635], Paris, Jean Dehoury, 1653, « Au lecteur ».

D'un point de vue strictement médical, la mouvance est identique à celle de Paré : reprise d'Hippocrate plutôt que de Galien, représentations d'un sexe féminin « extrêmement humide » et responsable de la plupart des maladies¹⁴⁸, « suffocations » et « mouvements de matrice¹⁴⁹ », etc. On y retrouve les très traditionnelles croyances en des purgations menstruelles par voie nasale¹⁵⁰, ou encore une théorie actualisée de la mélancolie et des humeurs en général, qui fait de la « colère » la première cause des fausses couches¹⁵¹. Quant aux accouchements, tout comme dans les traités de son collègue Jacques Guillemeau, Louise Bourgeois décrit dans ses œuvres les différentes façons qu'un enfant peut avoir de se présenter, prodiguant des conseils concrets pour chacun d'entre eux. Quelles spécificités dès lors par rapport aux autres publications médicales de la période ? Avant toute chose, il convient de remarquer que la similarité avec les écrits des chirurgiens et des médecins est significative. Il s'agit ici de rompre radicalement avec l'ésotérisme des matrones et accoucheuses auto-proclamées, que Louise Bourgeois rejette violemment : « [...] elles ont une maxime de ne point révéler leur remède, & tiennent cela pour un grand secret, tellement que la plupart ne savent ce qu'elles font, & qui pis est, ne le veulent pas apprendre, disant qu'il n'y a remède qui vaille le leur¹⁵². » Piètres soignantes, incultes et ignorantes des fondements mêmes de l'anatomie féminine, les matrones décrites par Louise Bourgeois sont incontestablement dangereuses, allant jusqu'à confondre l'arrière-faix¹⁵³ avec l'utérus lui-même, provoquant de graves « relaxations » de la matrice, c'est-à-dire des descentes d'organes :

[...] c'est que des sages-femmes incapables de leur charge, délivrant une femme, portent la main dans le corps, & tirent indiscrètement ce qu'elles rencontrent, qui est souvent une partie de la matrice, au fond de laquelle l'arrière-faix est encore adhérent, tirant tant que leur prise le permet, & pensant tenir partie de l'arrière-faix : voyant que les femmes crient, quittent & viennent aux remèdes ordinaires ; comme de faire tenir du gros sel, ou provoquer des envies de vomir, & cependant relaxation est faite¹⁵⁴ [...].

Aussi, contre l'obscurité pseudo-mystique dont s'entourent les matrones, Louise Bourgeois prêche-t-elle la reproductibilité de ses propres pratiques par chacune, comme elle en fait l'enseignement à sa fille : « Ne cachez les bons remèdes que vous saurez aux médecins et personnes sages, autrement l'on les estimerait aussi peu comme des charlatans¹⁵⁵ ». De sorte qu'en citant abondamment son maître Paré (dont elle parfait d'ailleurs la version podalique),

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 2.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 6.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 9.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 17.

¹⁵² *Ibid.*, p. 91.

¹⁵³ Tout ce qui reste encore dans l'utérus après l'accouchement et qui doit en être expulsé lors de « la délivrance ». Il s'agit de l'ensemble formé par le placenta, le cordon ombilical et diverses membranes.

¹⁵⁴ L. Bourgeois, *Observations diverses*, vol. 1, *op. cit.*, p. 129.

¹⁵⁵ L. Bourgeois, *À ma fille*, *op. cit.*, p. 153.

« la Boursier » s'attire la bienveillance de ses confrères, à commencer par celle de Jacques Guillemeau, d'André Du Laurens ou encore de Riolan père¹⁵⁶, trois de ses collaborateurs réguliers parmi le personnel médical de la Cour. Comme en témoigne Évelyne Berriot-Salvadore, la plupart du temps, l'écriture de Louise Bourgeois adopte la condescendance générale du milieu médical sur le corps féminin :

Ainsi Louise Bourgeois, dont la vie professionnelle dément l'inégalité des sexes, laisse toutefois place, dans son enseignement, à tous les préjugés sur la débilité féminine. Le bon sens et l'expérience, il est vrai, la poussent à n'admettre qu'avec réserve le principe de l'infériorité, mais elle succombe quand même devant l'opinion incontestée : l'utérus fait de la femme un être vulnérable¹⁵⁷.

En pratique, ces lieux communs¹⁵⁸ sont en réalité la seule condition possible d'une cohabitation pacifique avec les autres soignants. Louise Bourgeois se met en scène, dans ses écrits, côtoyant les plus grands noms de la médecine. L'éthos adopté par la narratrice y est alors sans conteste celui d'une habile politique : il s'agit d'une part d'affirmer sa propre suprématie sur les autres sages-femmes dans une logique de publicité, tout en prônant d'autre part l'humilité nécessaire au travail conjoint des différentes castes : médecins, chirurgiens et sages-femmes. Parfaitement consciente des enjeux qui entourent sa profession, Louise Bourgeois réclame pour ses consœurs un enseignement rigoureux de l'anatomie féminine, dans les meilleures conditions possibles :

[...] comment peut-on apporter remède à une partie que l'on ne connaît point ? Ne sachant à quoi elle tient, ni de quoi elle est composée, ni les fréquentes maladies qui la peuvent travailler. C'est pourquoi je supplierai messieurs nos docteurs en médecine, tant gratifier le public, que de permettre aux sages-femmes, ayant quelques sujets aux écoles d'y assister, en contribuant aux frais, comme je promets la première, reconnaissant que c'est chose très utile¹⁵⁹.

La demande aux médecins de la Faculté de médecine de Paris, faite dès le premier volume de ses *Observations*, est donc parfaitement solennelle. Elle prolonge le projet initial, énoncé dans son adresse « au lecteur », qui présente le traité comme « une école où la médecine mariée à l'industrie de la sage-femme apprend à un chacun les admirables effets de la divinité ». Louise Bourgeois entend ainsi réformer la grande « famille » médicale, sur le modèle de la sienne propre, comme elle l'explique à sa plus jeune fille : « Un docteur en médecine est mari de votre sœur, votre mari fait son cours pour l'être, l'un de vos frères est pharmacien, votre père est

¹⁵⁶ Le médecin Jean Riolan connaît personnellement Martin Boursier, le mari de Louise Bourgeois, avec qui il travaille sur des cas obstétricaux. Voir L. Bourgeois, *Observations diverses*, vol. 1, *op. cit.*, p. 143.

¹⁵⁷ E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, *op. cit.*, p. 44.

¹⁵⁸ On pourra par exemple lire : « [...] sans les maux que cette partie-là [la matrice] leur cause, [les femmes] pourraient égaler leur santé à celle des hommes, tant du corps que de l'esprit, mais Dieu les a voulu rendre moindres en cela, pour obvier à l'envie qu'un sexe eût pu porter à l'autre, & pour émouvoir l'homme à pitié & amour envers elle [...] », voir L. Bourgeois, *Observations diverses*, vol. 2, dans *Recueil des secrets de Louise Bourgeois*, [1635], Paris, Jean Dehoury, 1653, p. 67.

¹⁵⁹ L. Bourgeois, *Observations diverses*, vol. 1, *op. cit.*, p. 124.

chirurgien, & moi sage-femme. Le corps de la médecine est entier dans notre maison¹⁶⁰. » Mais en dépit de toute sa bonne volonté, Louise Bourgeois se heurte frontalement à des enjeux politiques aussi bien qu'à une impossibilité genrée d'admettre des femmes dans l'enceinte de la Faculté. C'est notamment ce qui explique qu'entre le premier volume et le second, le projet inscrit dans son adresse « au lecteur » change radicalement pour en revenir à une bien plus traditionnelle transmission mère-fille. Ce qui pourrait apparaître comme un repli, autrefois repoussoir, d'un entre-femmes si souvent décrié, apparaît désormais à la maîtresse sage-femme comme le seul moyen de faire école – mais aux yeux de tous et non plus dans l'obscurité. Ainsi, « ayant été priée de ma plus jeune fille, de lui apprendre [s]on art¹⁶¹ », Louise Bourgeois adopte la triple posture d'une mère, d'une instructrice et d'une sage-femme de métier :

La sage-femme de l'Hôtel-Dieu a autrefois demeuré avec moi, & depuis que je vis ma plus jeune fille résolue de suivre ma vocation, je pensai qu'il était nécessaire de lui faire voir accoucher une grande quantité de femmes en peu de temps ; pour se rendre résolue, & ne se point étonner de divers accouchements. Je priai donc la sage-femme dudit lieu, & la religieuse qui est Dame des accouchées, qui est de mes amies, de l'envoyer avertir lorsque de jour il accoucherait des femmes. Elle y a été de fois à d'autres six ou sept mois, elle en a vu accoucher grand nombre, & en a accouché plus de cinquante avant que d'avoir quinze ans accomplis. Ladite sage-femme y a apporté tout ce qu'elle a pu, & même s'il s'y trouve quelque chose d'étrange, elle a le soin de lui faire voir¹⁶².

C'est bien là tout l'enjeu politique des œuvres de Louise Bourgeois : tenter par tous les moyens de normaliser une formation institutionnelle des sages-femmes, tout en formant une génération de sages-femmes plus apte à faire corps et obtenir, le cas échéant, cette formation pour leurs propres élèves.

Enfin, au-delà de ces questions politiques de concurrence entre castes médicales, on trouve dans les œuvres de Louise Bourgeois un soin bien plus important apporté au bien-être féminin que dans les traités de ses confrères. En sus, la maîtresse sage-femme présente dès l'invitation « au lecteur » du premier volume de ses *Observations* son principal argument : étant elle-même une femme, elle est capable d'offrir aux autres femmes des descriptions bien plus justes des sensations liées aux diverses affections. En rupture avec les traités écrits par des hommes soignants pour des hommes soignants, ceux de Louise Bourgeois fondent leur valeur sur la vérifiabilité de ses dires par chacune : « Aussi ne lui ai-je donné, pour tout fard que la vérité, pour raison que l'expérience, ni pour témoin que tout notre sexe, qui ressentant en soi-même ce que j'en écris ne démentira jamais ma plume¹⁶³. » De sorte que, par exemple, les causes qui font que « telles femmes endurent douleur lors que leurs maris les touchent, (chose fort

¹⁶⁰ L. Bourgeois, *À ma fille*, op. cit., p. 152.

¹⁶¹ L. Bourgeois, *Observations diverses*, vol. 2, op. cit., « Au lecteur ».

¹⁶² *Ibid.*, p. 65.

¹⁶³ *Ibid.*, « Au lecteur ».

remédiable¹⁶⁴) » sont systématiquement identifiées, traitées avec bienveillance voire complicité, là où elles n'étaient que peu prises en compte par les autres traités. Les douleurs de règles, ou bien celles survenant lors du coït, sont aussi décrites longuement ; jamais elles ne sont laissées sans remèdes. Lors des accouchements et des actes gynécologiques, même les plus anodins, la maîtresse sage-femme pratique « s'étant frotté les mains de beurre frais¹⁶⁵ » pour ne pas blesser ses patientes. Pour soulager les parturientes, elle recommande divers remèdes antalgiques – à commencer par du vin¹⁶⁶. Surtout, dans les cas désespérés, Louise Bourgeois n'hésite pas à privilégier la vie de la mère à celle de l'enfant, sans pour autant (et c'est là une de ses particularités exclusives) négliger le « consentement » de la parturiente lors des actes médicaux¹⁶⁷. Si la santé demeure donc bien l'enjeu principal, le bien-être féminin n'en est pas moins au cœur du projet de Louise Bourgeois « éthique » du *care*¹⁶⁸, celle-ci n'hésitant pas à déclarer : « c'est la principale pièce de l'accouchement, que la sage-femme agréée à la femme qui accouche¹⁶⁹ ». L'accoucheuse est donc invitée à faire preuve d'une abnégation totale devant la souffrance des parturientes : « Le mal d'accoucher est extrême ? C'est pourquoi il le faut considérer, & s'accommoder (sans préjudice) à l'humeur de la malade, pour peine que vous en puissiez recevoir ; vous n'y êtes appelée que pour la secourir & servir¹⁷⁰. » Le renversement de positions par rapport à la posture masculine du corps médical issu de la Renaissance est ici total. Loin d'être toute-puissante et seule aux commandes, la sage-femme est priée de faire preuve d'humilité devant la parturiente, seule véritable maîtresse de son corps et de son ressenti. Tout au plus, en cas de désaccord, Louise Bourgeois recommande-t-elle de « doucement faire entendre » à la patiente « que cela est pour le mieux¹⁷¹ », sans jamais aller contre la décision finale.

¹⁶⁴ L. Bourgeois, *Observations diverses*, vol. 1, *op. cit.*, p. 5.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 52.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 52.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 44.

¹⁶⁸ Il est possible d'observer, dès cette période, une différence essentielle dans la pratique du personnel soignant masculin et féminin. Chez Louise Bourgeois est très nettement identifiable une éthique de ce que les Anglo-Saxons nomment le *care*, ainsi défini par Elsa Dorlin : « Le “*care*” signifie le soin, l'empathie, le sentiment moral de sollicitude que l'on prête communément aux femmes et qui leur seraient spécifiques. », E. Dorlin, *Sexe, genre et sexualités*, *op. cit.*, p. 21.

¹⁶⁹ L. Bourgeois, *Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames les enfants de France*, dans *Recueil des secrets de Louise Bourgeois*, [1635], Paris, Jean Dehoury, 1653, p. 94.

¹⁷⁰ L. Bourgeois, *À ma fille*, *op. cit.*, p. 171.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 171.

3.2.2. Une autobiographie médicale au cœur de la famille royale

Si les techniques et remèdes prescrits par Louise Bourgeois ne sont donc pas révolutionnaires par rapport à ceux de ses confrères, le ton général de l'œuvre est néanmoins bien distinct. En effet, si les auteurs de la période rapportent systématiquement des anecdotes ou des études de cas les mettant en scène, l'œuvre de Louise Bourgeois va bien au-delà de ces simples tropes d'autopromotions. À travers ses traités, il est en effet possible de retracer toute une vie de femme devenue sage-femme, depuis ses débuts jusqu'à l'apogée de sa carrière et sa brusque déchéance. Plus singulier encore est le lien qui se tisse entre la maîtresse sage-femme et la famille royale – non seulement Marie de Médicis mais aussi Henri IV lui-même. En premier lieu, l'évolution de la dédicace, d'abord « à la Reine¹⁷² » dans le premier volume des *Observations*, puis « à la Reine Mère du Roi¹⁷³ » n'est pas anodine : entre la rédaction des deux volumes, c'est Louise Bourgeois qui a mis au monde Louis XIII, et c'est donc grâce elle que Marie de Médicis peut être qualifiée de la double qualité de « reine mère ». La naissance du prince héritier, très exactement neuf mois après le mariage royal, s'inscrit en effet dans un contexte politique grave, alors que la légitimité d'Henri IV et de Marie de Médicis est encore largement contestée. La « lignée » des Bourbons doit donc à Louise Bourgeois l'affirmation de son pouvoir, et d'un point de vue médical, celle de l'efficacité de ses méthodes face à ses détracteurs de la Faculté de médecine de Paris. Ainsi, alors que la première dédicace n'était qu'un hommage très convenu, la seconde inscrit la relation entre Marie de Médicis et la narratrice dans un échange reposant sur une inversion des rôles : si Louise Bourgeois a pu « enfanter » ce deuxième volume, c'est parce que la reine mère lui a permis d'accoucher ses enfants : « Dès leur conception elles vous ont été vouées, & leur nativité vous offre tout le sujet de leur être¹⁷⁴ ».

Les *Observations diverses* regorgent déjà de biographèmes, néanmoins le texte le plus complet à ce sujet demeure le *Récit des naissances des enfants de France*¹⁷⁵. Louise Bourgeois y raconte notamment comment, alors que « la Dupuis » était pressentie pour accoucher Marie de Médicis, elle obtint sa place sur la recommandation d'André Du Laurens¹⁷⁶. Surtout, le *Récit des enfants de France* permet de replacer la Boursier au sein de la société de son temps : elle

¹⁷² L. Bourgeois, *Observations diverses*, vol. 1, *op. cit.*, Dédicace « À la Reine ».

¹⁷³ L. Bourgeois, *Observations diverses*, vol. 2, *op. cit.*, « À la Reine Mère du Roi ».

¹⁷⁴ *Ibid.*, « À la Reine Mère du Roi ».

¹⁷⁵ L. Bourgeois, *Récit véritable de la naissance des enfants de France*, *op. cit.*

¹⁷⁶ Voir *Ibid.*, p. 95.

côtoie non seulement les grandes¹⁷⁷ et les grands du royaume, mais également tout le personnel médical de la Cour. Avant d'être recrutée au service de la reine, Louise Bourgeois participe à des dîners, où les grandes dames se recommandent mutuellement les services de « la Boursier ». Enfin, une fois l'affaire entendue, la première véritable rencontre de Louise Bourgeois avec le futur père Henri IV, particulièrement angoissé, se fait ainsi par l'intermédiaire du Duc d'Elbeuf, à Fontainebleau, où la reine est venue accoucher :

L'après-dîner je retournai en la chambre de la reine, comme je voulais faire avant l'arrivée du roi, laquelle fut incontinent pleine de princes et de princesses, de seigneurs et de dames. Entre autres, monsieur le duc d'Elbeuf, qui me voyant me vint parler, & me dit ma bonne amie j'ai une grand joie de vous voir ici. Le roi lui dit : comment mon cousin ? vous connaissez donc la sage-femme de ma femme ? Oui sire, elle a relevé ma femme dont elle s'est bien trouvée. Le roi fut à l'instant dire à la reine, m'a mie voilà mon cousin Elbeuf qui connaît votre sage-femme, il en fait état, cela me réjouit & m'en a donné de l'assurance¹⁷⁸.

Le récit, particulièrement pittoresque, brosse le portrait d'un roi très tendre envers sa femme. Les détails de vie y sont légion, jusqu'à la nuit de l'accouchement, elle-même ouverte par un simulacre de farce :

La nuit du vingt-septième septembre à minuit, le roi m'envoya appeler, pour aller voir la reine qui se trouvait mal. J'étais couchée dans la garde-robe de la reine, où étaient les femmes de chambre, où souvent pour rire on me donnait de fausses alarmes, me trouvant endormie, tellement que je croyais que ce fut de même, m'entendant appeler par un nommé Pierrot, qui était de la chambre. Il ne me donna pas le loisir de me lacer, tant il me hâtait. Entrant en la chambre de la reine, le roi demanda : « Est-ce pas la sage-femme ? » On lui dit qu'oui. Il me dit : « Venez, venez, sage-femme, ma femme est malade, reconnaissez si c'est pour accoucher. Elle a de grandes douleurs. » Ce qu'ayant reconnu, je l'assurai qu'oui¹⁷⁹.

Ce n'est donc qu'à l'instigation de Louise Bourgeois que sont appelés les médecins et chirurgiens royaux dont elle dresse la liste : « Monsieur de la Rivière premier médecin du roi, monsieur Du Laurens premier de la reine, monsieur Héroard aussi médecin du roi, le seigneur Guide, second médecin de la reine, avec monsieur Guillembeau chirurgien du roi¹⁸⁰ ». Quant à l'accouchement à proprement parler, celui-ci s'avère particulièrement long : « Le mal de la reine dura vingt & deux heures & un quart ». Si la reine y est décrite comme d'une « admirable vertu », le traitement réservé au roi n'est pas anodin : « Pendant un si long temps qu'elle demeura en travail, le roi ne l'abandonna nullement, que s'il sortait pour manger, il envoyait sans cesse savoir de ses nouvelles¹⁸¹. » Enfin, la naissance de l'enfant se veut un sommet d'émotion. Afin de préserver la reine jugée trop faible pour une émotion si forte, le roi ordonne à la sage-femme de ne pas révéler le sexe du nouveau-né. Or n'ayant pas vu non plus le sexe

¹⁷⁷ Elle connaît notamment les « dames d'honneur & d'atour » de la reine, qu'elle accouchera également. Voir *Ibid.*, p. 99.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 114.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 117.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 119.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 122.

du nourrisson, le roi craint à la mine impénétrable de la maîtresse sage-femme que cela ne soit une fille ; un désastre pour l'État patriarcal. C'est par une prétérition que Louise Bourgeois – première entre toutes et tous à connaître le destin du royaume – révèle au lecteur, non sans malice, la nouvelle tant attendue : « J'étais sur un petit siège devant la reine, laquelle étant accouchée, je mis monsieur le Dauphin dans des linges & langes dans mon giron sans que personne sut que moi, quel étant c'était¹⁸². » Le récit, particulièrement touchant, n'est alors plus tant celui de la naissance de l'enfant, mais celui de la révélation de son sexe. Nous en retranscrivons ici un condensé :

Je vis le roi triste et changé, s'étant retiré d'auprès de moi, d'autant qu'il ne savait quel enfant c'était. Il n'avait vu que le visage. Il alla vers l'ouverture du pavillon du côté du feu, & commanda aux femmes de chambre de tenir force linges, & le lit prêt. Je regardais si je verrais mademoiselle de La Renouillère pour lui donner le signal, afin qu'elle allât ôter le roi de peine. [...] Elle détroussa son chaperon, & alla faire la révérence au roi, & lui dit que je lui avais fait le signal, & même lui avais dit à l'oreille. La couleur revint au roi, & vint à moi à côté de la reine, & se baissa, et mit la bouche contre mon oreille, & me demanda : « sage-femme est-ce un fils ? » Je lui dis qu'oui. « Je vous prie ne me donnez point de courte-joie, cela me ferait mourir. » Je développe un petit monsieur le Dauphin, & lui fis voir que c'était un fils, que la reine n'en vit rien. Il leva les yeux au ciel, ayant les mains jointes, & rendit grâce à Dieu. Les larmes lui coulaient sur la face, aussi grosses que de gros pois. Il me demanda si j'avais fait à la reine, & s'il n'y avait point de danger de lui dire ? Je lui dis que non, mais je suppliais sa majesté que ce fut avec le moins d'émotion qu'il lui serait possible. Il alla baiser la reine, & lui dit, ma mie, vous avez eu beaucoup de mal, mais Dieu nous a fait une grâce, de nous avoir donné ce que nous lui avions demandé : nous avons un beau fils. La reine à l'instant joignit les mains, & et les levant avec les yeux vers le ciel, jeta quantité de grosses larmes, & à l'instant tomba en faiblesse. [...] Le roi alla embrasser les princes, ne s'étant aperçu de la faiblesse de la reine, et alla ouvrir la porte de la chambre, & fit entrer toutes les personnes qu'il trouva dans l'antichambre & grand cabinet. Je crois qu'il y avait deux-cents personnes, de sorte que l'on ne pouvait se remuer dans la chambre pour porter la reine en son lit¹⁸³.

Le triomphe de Louise Boursier à la naissance du futur Louis XIII est donc absolu. Pourtant, lors de la naissance de Gaston d'Orléans, le roi ne se montre pas si confiant et introduit, malgré elle, un accoucheur à la Cour – au cas où :

Le roi me dit : « Sage-femme, je sais que vous avez la vie de ma femme & de son enfant plus chère que la vôtre, faites ce qui sera de vous. Si vous voyez qu'il y ait du danger, vous savez qu'il y a ici cet homme de Paris, qui accouche les femmes. L'on le tiendra dans le cabinet. Je redouterai fort s'il en était besoin, que la peur qu'en aurait ma femme, la mettrait en danger de sa vie, joint qu'il n'y a femme au monde plus honteuse, s'il fallait qu'un homme l'eût vue¹⁸⁴. »

Quoique Louise Bourgeois mette un point d'honneur à ne jamais laisser entrer chez la reine ce « monsieur Honoré », néanmoins force est de constater que dès le règne d'Henri IV, les accoucheurs sont aux aguets¹⁸⁵. Officiant déjà de nombreux accouchements dans les villes et

¹⁸² *Ibid.*, p. 124.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 126.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 141.

¹⁸⁵ Valerie Worth-Stylianou note la rivalité qui anime Honoré et Bourgeois, mais aussi la complicité manifeste d'Honoré et Guillemeau. Voir V. Worth-Stylianou, « Qui assistait à un accouchement en France entre 1530 et 1630 ? », dans L. Dion, A. Gargam, N. Grande, M.-É. Henneau et J. Gélis (éd.), *Enfanter dans la France d'Ancien Régime*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 2017, p. 33-49 (p. 46).

les campagnes, ces messieurs vont, selon Louise Bourgeois, tout à fait à l'encontre de la pudeur récemment élevée en norme absolue¹⁸⁶. Toutefois, la maîtresse sage-femme en reconnaît parfois la nécessité, préférant même à une matrone ignare un chirurgien compétent ; à condition de préserver tant que possible la pudeur de la parturiente, et même (oubliant au passage le consentement érigé en mot d'ordre dans les œuvres précédentes) de ne pas révéler le subterfuge :

[...] comme sont les jeunes femmes, qui dès leur premiers enfants, font élection d'un homme pour les accoucher. J'en rougis pour elles ! Car c'est une effronterie trop grande que se résoudre à cela sans besoin. Je m'assure que leur mère ni grand-mère ne s'en sont pas servies : il se trouvera des femmes de mauvaise vie qui en feraient de la difficulté. Je l'ai approuvé & l'approuve avec besoin, & encore cela se doit faire, que la femme ne le voie ni ne le sache, & que le chirurgien ne la voie non plus¹⁸⁷.

En définitive, en dépit de la coutumière question de la pudeur, il ne fait nul doute que si la renommée de Louise Boursier n'avait été si grande, et que si le respect du roi pour l'accoucheuse du Dauphin n'avait déjà été établi, un accoucheur aurait dès 1607, date de la naissance de Monsieur, pris la place de la sage-femme royale¹⁸⁸.

3.2.3. La controverse des « nourrices mercenaires »

Si la publication des œuvres de Louise Bourgeois permet de temporiser tant bien que mal la prise de contrôle de l'univers gynécologique par des hommes, ce n'est toutefois que différer l'inévitable. Or la profession de sage-femme n'est pas la seule à pâtir des nouvelles connaissances obstétriques, comme en témoigne Elsa Dorlin :

L'éloignement définitif des sages-femmes prendra du temps, près de deux siècles ; mais la prise du contrôle de l'univers de la naissance ne s'arrête pas là. Au contraire, désormais toutes les femmes occupant une fonction dans le travail reproductif font l'objet d'une attention de plus en plus soupçonneuse : la sage-

¹⁸⁶ Il est remarquable qu'un auteur comme Pierre Bayle lise encore Louise Bourgeois et commente notamment l'évolution de la pudeur à propos des accoucheurs : « Un temps a été que la honte de se servir d'un accoucheur était à la mode : et nous lisons dans Louise Bourgeois sage-femme fort habile, qu'Henri IV lui recommanda de faire si bien son devoir auprès de la reine Marie de Médicis, qu'il ne fût pas nécessaire de recourir à un homme ; car sa pudeur, ajoutait-il, en souffrirait trop. Présentement c'est être à la mode que de n'avoir pas cette honte ; notre siècle est bien autrement éclairé que les précédents. » Voir à ce propos l'article « Hiérophile » dans P. Bayle, *DHC*, *op. cit.*

¹⁸⁷ L. Bourgeois, *À ma fille*, *op. cit.*, p. 173.

¹⁸⁸ « L'exclusion des sages-femmes marque l'instauration d'un nouveau mode de connaissance et d'appréhension de la naissance et de la maternité, qui va modifier en profondeur la définition physiopathologique du corps des femmes et leur fonction sociale au sein de la reproduction. Cette modification historique correspond clairement à l'apogée d'un processus d'objectivation du corps féminin qui, progressivement dépossédé de pouvoir et de savoir, par l'intermédiaire de sa mise sous tutelle et de sa réduction au silence, devient la condition de possibilité du développement d'une science médicale. Or c'est précisément cette science médicale désormais constituée, avec ses protagonistes, ses objets propres et ses possibilités expérimentales, qui est en passe de devenir l'outil privilégié de la politique nataliste naissante. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 155.

femme ou la matrone, la génitrice elle-même et la nourrice. C'est ce triptyque qui va être bouleversé au cours du XVII^e siècle¹⁸⁹.

Généralement « considéré comme impropre aux nourrissons¹⁹⁰ » par la tradition médiévale, le recours au lait animal¹⁹¹ – sauf éventuellement, sur le modèle du tout puissant Zeus, le lait de chèvre dans les cas les plus précaires¹⁹² – est la plupart du temps écarté des traités médicaux. En dehors de toute substitut viable, la question des nourrices concerne donc encore la période moderne. Présentes depuis l'Antiquité, systématiquement employée par les Romaines, les nourrices permettent en effet de décharger les mères du fardeau de l'allaitement, ce qui est essentiel pour bien des travailleuses dont l'occupation nécessite un retour de couches aussi rapide que possible, ou bien dans le cas fréquent d'un décès de la mère. Le choix de la nourrice est donc au cœur des priorités des classes populaires comme des plus aisées dès l'Antiquité, ce dont atteste Soranos :

Il faut choisir une nourrice qui n'ai ni moins de vingt ans ni plus de quarante ans ; elle aura eu deux ou trois enfants, elle sera exempte de maladies, de bonne taille et de teint bien coloré ; elle aura des seins de volume moyen, souples, sans dureté et sans rides, des mamelons ni trop gros ni trop petits, ni trop drus ni trop poreux ou laissant passer trop largement le lait ; elle sera tempérante, sensible, de caractère paisible ; ce sera une Grecque, et elle aimera la propreté¹⁹³. [...]

À une époque où des esclaves peuvent facilement remplir l'office d'une nourrice, même dans les familles les moins aisées, l'allaitement est systématiquement délégué à d'autres¹⁹⁴. Mais pour la plupart des femmes du XVII^e siècle, le choix est plus limité. Louise Bourgeois encourage vivement ses contemporaines à un examen plus minutieux, selon des critères précis :

À la vérité si les femmes se représentaient de quelle importance leur est de bien choisir une nourrice ; elles y apporteraient beaucoup de difficulté qu'elles ne font, & les difficultés que j'y vois apporter tous les jours, sont des moindres que l'on devrait, & de la moindre importance, l'on s'arrête à savoir si elle est mariée, & si son mari la viendra point redemander, & si elle n'a point de charge d'enfants ; l'importance est de voir son aspect, si c'est une femme qui porte la vue droite, d'autant qu'elle donne son regard à l'enfant, comme si elle est louche, ou porte la vue basse, il faut regarder qu'elle ne soit pas rousse, d'autant que le lait en est extrêmement chaud¹⁹⁵ [...]

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 156.

¹⁹⁰ N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005, p. 190.

¹⁹¹ Cf. P.-O. Dittmar, C. Maillet, et A. Questiaux, « La chèvre ou la femme. Parentés de lait entre animaux et humains au Moyen Âge. », *Images Re-vues. Histoire, anthropologie et théorie de l'art*, 25 novembre 2011, n° 9.

¹⁹² Chez Guillemeau, le lait de chèvre est la seule alternative viable à celui des femmes. Voir J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, *op. cit.*, p. 760.

¹⁹³ Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome II : Livre II*, traduit par P. Burguière, D. Gourevitch et Y. Malinas, Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 331, 1990, sect. 19.

¹⁹⁴ Y. Knibiehler, « L'allaitement et la société », *Recherches féministes*, 5 mars 2004, vol. 16, n° 2, p. 11-33 (p. 13.)

¹⁹⁵ L. Bourgeois, *Observations diverses*, vol. 1, *op. cit.*, p. 109.

Quant à Guillemeau, il relève six critères essentiels : « sa lignée & parenté, sa personne, ses mœurs, son esprit, son lait, & et son enfant¹⁹⁶. » Les critères sont sélectifs et de manière générale la stigmatisation des nourrices est un sujet de premier plan depuis la Renaissance (et le retour en grâce des théories d'Aulu-Gelle). Car si le rôle reproductif imposé aux femmes n'entraîne pas nécessairement le devoir de s'occuper par la suite des enfants une fois nés, des auteurs comme Montaigne prônent pourtant un recours exclusif à l'allaitement maternel au nom de l'attachement jugé « contre-nature » d'un enfant avec une autre femme que sa génitrice¹⁹⁷. La question du rôle physiologique de l'allaitement interroge alors d'autant plus que selon des théories aristotéliennes ravivées à cette époque, la continuité des menstrues et du lait maternel pose le problème de l'apport réel du lait maternel dans la constitution de l'enfant. De sorte qu'il n'est pas rare de considérer qu'en permettant au nourrisson de se développer à partir de son lait, dans le prolongement de la croissance utérine, l'éventuelle nourrice ait donc un rôle de quasi « troisième parent », comme en témoigne Évelyne Berriot-Salvadore :

On ne s'étonnera donc pas si le discours médical croise ici celui des doxographes pour plaider en faveur de l'allaitement maternel, trop abandonné selon tous les témoignages¹⁹⁸. L'embryologie, qui découvre l'importance des liens physiologiques entre la mère et son enfant, montre en effet tout ce que peut avoir de monstrueux le recours à des "nourrices mercenaires"¹⁹⁹.

Par sa proximité avec le nourrisson, la nourrice pourrait donc lui transmettre ses humeurs viciées, mais également ses affections et jusqu'à son caractère. Jacques Guillemeau dénombre quatre « incommodités » pouvant survenir lors du recours à une nourrice :

Le premier regarde la supposition & le changement que l'on peut faire en l'enfant. Le second comme l'amitié se reconnaît diminuer de la mère et de lui. Le troisième concerne les mauvaises mœurs qu'ils peuvent retenir de la nourrice. On remarque au quatrième les imperfections qui leur surviennent en leurs corps²⁰⁰.

La plupart des médecins du tournant du XVII^e siècle plaident donc pour un allaitement maternel jugé moins « contre-nature », ou tout du moins pour une sélection extrêmement rigoureuse des potentielles nourrices, sortes de « secondes mères ». En d'autres termes, « [c]onfier l'enfant à une nourrice "mercenaire", c'est accepter qu'il soit "contaminé" par son tempérament, ses

¹⁹⁶ J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 754.

¹⁹⁷ L'argument de Montaigne consiste à accuser les nourrices de délaisser leurs propres enfants au profit de ceux d'autres femmes, sans se soucier d'une quelconque filiation « génétique » qui pourrait être biaisée. Il diffère en cela de l'argument d'Aulu-Gelle stigmatisant les femmes qui refuseraient d'allaiter elles-mêmes. Cf. N. Kuperty-Tsur, « De la paternité biologique à la paternité littéraire : étapes d'une argumentation chez Montaigne », *Argumentation et Analyse du Discours*, 19 octobre 2010, n° 5.

¹⁹⁸ Voir E. Berriot-Salvadore, *Les femmes*, op. cit., première partie, B. « L'éducation maternelle », p. 82 et sq.

¹⁹⁹ L. Joubert, op. cit., Livre V, ch. I, p. 450 ; A. Paré, op. cit., ch. XXIV, p. 684, cité par E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, op. cit., p. 187.

²⁰⁰ J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 742.

mœurs et éventuellement ses maladies²⁰¹. » Dans la mouvance liant ensemble les disciples de Paré contre les vieilles matrones, Guilleméau et Louise Bourgeois dénoncent l'incurie des nourrices :

C'est bien donc raison, que les femmes qui ne peuvent ou ne veulent nourrir leurs enfants, leur voulant donner une seconde mère, de laquelle ils tiendront autant ou plus de bonnes ou mauvaises mœurs, que des siennes, choisissent une humeur à quoi elles désirent que leurs enfants ressemblent, cela étant très certain, que nourriture passe souvent nature, il a été engendré, en partie nourri & accru neuf mois d'un même sang, & l'on le fait nourrir deux ans d'un autre, duquel peut-il plus tenir ? Sans doute j'ai souvent vu les enfants plus tenir des mœurs des nourrices que des mères, quel déplaisir est-ce à une femme qui aime son enfant de le voir tenir d'une nourrice acariâtre & sans raison, mutine, ivrognesse²⁰² [...].

En fin de compte, la méfiance générale envers les métiers exclusivement féminins trouve ici son accomplissement le plus absolu dans cette forme de défiance envers les nourrices. Les femmes inquiétées et culpabilisées dans leur gestion de la maternité sont majoritairement tenues de porter entièrement les charges liées à l'enfance, quasiment sans pouvoir recevoir d'aide d'aucune sorte. À grand renfort d'histoires sordides, le discours général du personnel médical à propos de l'allaitement dépasse largement le seul cadre du pathologique pour se focaliser sur le normatif :

[...] car sitôt que l'enfant est né et a reçu baptême, il tarde bien à la mère de le donner à la nourrice pour l'emporter aux champs. Il est laissé à la discrétion de celle qui par accident le peut étouffer, ou bien le laisser tomber, & de la chute en un instant le faire mourir. Il peut être mangé, gâté, dévisagé par quelque bête, loup ou chien ; lors la nourrice craignant d'être châtiée pour en avoir été si négligente, en peut supposer une autre, lequel ne se pourra remarquer ni reconnaître²⁰³.

Ainsi, s'il est peu probable que la situation précaire des femmes les plus démunies ait permis de diminuer le recours traditionnel aux nourrices de métier, c'est surtout parmi les lectrices issues de la bourgeoisie que le changement opère progressivement dès le tournant du XVII^e siècle.



Les premières décennies du XVII^e siècle sont le lieu d'une reconfiguration profonde de la scène gynécologique et obstétrique française. Les théories des grands chirurgiens de la Renaissance permettent à la profession de gagner en puissance, avant que les médecins ne finissent par intégrer eux-mêmes les nouveautés anatomiques. Les matrones cèdent progressivement la place à des sages-femmes lettrées, tandis que les nourrices sont stigmatisées

²⁰¹ E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, op. cit., p. 187.

²⁰² L. Bourgeois, *Observations diverses*, vol. 1, op. cit., p. 121.

²⁰³ J. Guilleméau et C. Guilleméau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 743.

au profit des bienfaits de l'allaitement maternel. De proche en proche, le corps des femmes se trouve donc lentement inféodé au personnel médical masculin, qui outrepassa largement ses prérogatives et intime aux femmes des usages sociaux. Jean Liébault, par exemple, ne se contente pas de reprendre à Marinello son traité de gynécologie : lorsqu'il adapte son traité des *Embellissements*²⁰⁴, il redéfinit aussi les attributs de genre féminins²⁰⁵. Il est ainsi notable que les canons esthétiques soulevés par Liébault n'accordent pas tant d'importance aux formes du corps qu'aux qualités morales des femmes qui y sont totalement assimilées, à commencer par la « modestie, l'humilité, la chasteté²⁰⁶ ».

Néanmoins, ces redéfinitions ont entraîné quelques améliorations notables. Dans le sillage des publications de Louise Bourgeois, le métier de sage-femme se trouve durablement redéfini dans la capitale²⁰⁷. Le manque de formation normalisée, responsable d'un grand nombre de décès, est en partie pallié par des stages de trois mois mis en place dès 1630 auprès de sages-femmes plus expérimentées de l'Hôtel Dieu²⁰⁸. À Paris, il faut alors « être âgée au minimum de vingt ans et avoir subi », en l'absence du stage intensif de l'Hôtel-Dieu, « un apprentissage de trois ans chez une maîtresse sage-femme²⁰⁹ ». La Faculté de médecine, restée sourde aux demandes de la corporation des sages-femmes en 1636, ne changea pas de position par la suite : la formation théorique en obstétrique et anatomie des sages-femmes dû se bâtir de manière totalement autonome. Des maîtresses sages-femmes furent chargées de former des « apprentisses » après les avoir présentées au Bureau de l'Hôtel-Dieu. Pendant les trois mois que durait la formation, les apprentisses recevaient non seulement une formation théorique mais aussi pratique auprès des femmes venues accoucher à l'Hôtel-Dieu, sur le modèle de la formation prônée par Louise Bourgeois dans ses œuvres. Les quelques apprentisses assistaient

²⁰⁴ J. Liébault, *De l'embellissement et ornement du corps humain*, op. cit.

²⁰⁵ « Alors que le médecin italien se contentait de s'abriter sous l'autorité des maîtres anciens, Liébault croit nécessaire de prouver l'unité philosophique et morale de son livre. Inspiré par les néoplatoniciens, il pose pour principe que les perfections du corps ne sont que les reflets d'une harmonie céleste et que la beauté est donc un bien précieux. Mais puisqu'il existe un dimorphisme sexuel qui conduit à étudier deux anatomies, deux physiologies, deux pathologies, il convient également de distinguer deux formes de beauté : la beauté masculine, caractérisée par "l'autorité, la grandeur, la majesté", et la beauté féminine définie par "la grace, la venusté, la propreté, la netteté" [...] »n E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, op. cit., p.104.

²⁰⁶ « Si le lecteur partage cette fascination pour un corps si "délicat tant à veoir qu'à manier", il pourra aisément comprendre les raisons d'un traité offrant aux femmes la possibilité de garder ou d'acquérir la beauté. Cependant, Jean Liébault, aussitôt après ce prologue digne d'un thuriféraire du sexe, s'engage dans un discours moralisant, propre à désarmer les plus rigoureuses consciences. Il n'expose pas, en effet, les règles d'hygiène et les soins esthétiques sans avoir au préalable tendu le "miroir de Socrate" : la femme qui s'y mire saura que la beauté est vaine si l'esprit n'est pas bien orné de "modestie, humilité, chastetez" [...] », *ibid.*, p. 104.

²⁰⁷ Voir à ce propos S. Beauvalet, *Naître à l'hôpital au XIX^e siècle*, Paris, Belin, coll. « Histoire et société », 1999, p. 27.

²⁰⁸ Voir à ce propos H. Carrier, *Origines de la Maternité de Paris. Les maîtresses sages-femmes et l'office des accouchées de l'ancien Hôtel-Dieu (1378-1796)*, Paris, Georges Steinheil, 1888.

²⁰⁹ P. Darmon, *Le Mythe de la procréation*, op. cit., p. 196.

ainsi en très peu de temps à plusieurs centaines d'accouchements avant de pouvoir exercer par elles-mêmes. Henriette Carrier rapporte qu'au XVII^e siècle, la « salle des accouchées » de la maternité de l'Hôtel-Dieu est considérée comme la meilleure formation européenne. Les accouchements complexes sont ainsi l'occasion pour tout le personnel médical d'acquérir de l'expérience et d'échanger autour d'études de cas. Mais en s'institutionnalisant, la formation de sage-femme a pour corollaire la mise à l'écart progressive de certaines traditions millénaires parmi les matrones ; elle y gagne toutefois en rigueur ainsi qu'en capacité de compréhension des opérations pratiquées depuis plus d'un siècle par les chirurgiens lors des accouchements²¹⁰.

Toutefois, au-delà de la période, ce qui aurait pu apparaître comme une forme d'autonomisation des sages-femmes se heurte à de grandes limites. En 1663, le chirurgien Jules Clément est chargé d'accoucher – quoique clandestinement – Louise de La Vallière, favorite du roi Louis XIV²¹¹. Dès l'année suivante, les *Lettres patentes* de Louis XIV rattachent officiellement les sages-femmes à la confrérie de Saint-Côme, le collège des chirurgiens. Davantage qu'un contrôle renforcé sur les activités des sages-femmes, il s'agit alors de noyauter leurs prérogatives : dans l'enseignement, et quoiqu'il ne participât pas à la formation des sages-femmes, le Doyen de la Faculté de médecine préside dès lors leurs examens de fin d'études. Du côté des écrits théoriques également, l'héritage clinique de Louise Bourgeois est rapidement concurrencé en 1668 par le traité de l'accoucheur parisien François Moriceau, *Des Maladies des femmes grosses et de celles qui sont nouvellement accouchées*, considéré par Jacques Gélis comme « le texte fondateur de l'obstétrique contemporaine²¹² ». Ce dernier souligne à ce propos « le rôle essentiel joué par l'État qui, tout en mettant sur pied une politique qualifiée de “populationniste” et invoquant la sécurité et le savoir, va, à commencer par Louis XIV en personne, favoriser l'émergence de l'accoucheur²¹³. » L'ancien privilège exclusif des sages-femmes semble alors irrémédiablement mis à mal²¹⁴ et s'effondre totalement lorsqu'éclatent sur la scène publique « l'affaire des Poisons²¹⁵ ».

²¹⁰ La situation parisienne fait figure d'exception à l'échelle du territoire. La majorité des accouchements continue de se pratiquer de manière plus traditionnelle partout ailleurs, jusqu'à la démocratisation de maternités médicalisées au XIX^e siècle. Le règne des « matrones ignares » est donc loin d'être terminé.

²¹¹ « Le modèle royal avait une telle résonance dans les milieux de la Cour et de la haute bourgeoisie urbaine qu'il contribua indiscutablement à l'acceptation de l'accoucheur. », L. Dion, A. Gargam, N. Grande, M.-É. Henneau, et J. Gélis (éd.), *Enfanter dans la France d'Ancien Régime*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 2017, p. 9.

²¹² *Ibid.*, p. 9.

²¹³ *Ibid.*, p. 8.

²¹⁴ « Dans le processus de mise en tutelle de la sage-femme, considérée comme une mineure professionnelle, le rôle des institutions corporatives a donc été capital. », *ibid.*, p. 11.

²¹⁵ Voir à ce propos la préface de Jacques Gélis à propos de l'affaire des Poisons, survenue entre 1679 et 1682. *Ibid.*, p. 9.

Chapitre 3 : Un autre trouble dans les catégories de genre au XVII^e siècle

Après avoir montré l'effervescence de publications gynécologiques et obstétriques autour de la cour des Bourbons, redéfinissant les rôles genrés qui entourent la maternité et plus largement la féminité, il est désormais un autre angle, complémentaire et pourtant rarement étudié de concert, qui mérite d'être retenu dans la question des reconfigurations liées aux conception des corps du XVII^e siècle balbutiant. En effet, le personnel médical est pour la première fois entré sur la scène publique par la grande porte : autour d'Henri IV puis de Louis XIII s'organisent des chaînes de publications houleuses entre les tenants de l'aristotélisme et les adeptes des nouvelles pratiques chirurgicales. Le genre littéraire des traités médicaux s'illustre alors et permet au public de lecteurs et lectrices d'aborder pour la première fois la question de leur corps autrement que par le truchement de la religion culpabilisante. Mais l'établissement de la sphère publique va encore plus loin : pour la première fois, des traités médicaux peuvent être écrits expressément dans l'objectif de réformer des considérations anatomo-politiques. C'est notamment le cas du traité de Jacques Duval, dont la vocation avouée est de faire plier la justice en faveur d'une personne dite « hermaphrodite¹ ».

Comme l'a autrefois fait remarquer Michel Foucault², la question des « hermaphrodites » intéresse particulièrement le XVII^e siècle naissant. Marianne Closson énonce ainsi en ces termes toute l'ambiguïté de la figure de celui que l'on nomme alors « hermaphrodite » : « [...] incarnant de façon idéale ou monstrueuse l'idée d'une fusion des sexes, l'être bisexué met en cause la division de l'humanité entre hommes et femmes et vient semer le trouble dans la hiérarchie, perçue le plus souvent comme "naturelle", du masculin et du féminin³. » De sorte que la redéfinition des catégories de genre, jusqu'ici latente depuis la révolution anatomique au siècle précédent, semble connaître une accélération inouïe à partir de 1612 alors qu'éclate la querelle qui oppose les médecins Jacques Duval et Jean Riolan. La victoire de Riolan – et la négation brutale de l'existence même « d'hermaphrodites » dans les années suivantes – n'est sans doute pas totalement étrangère au climat de régulation souvent attribué au siècle. C'est du

¹ Nous choisissons ici de continuer d'employer ce terme par ailleurs tombé en désuétude pour parler de ce que le XVII^e siècle désignait par-là comme sujet d'étude. Étudier les « hermaphrodites » aujourd'hui ne signifie donc en aucun cas faire l'étude des cas « d'hermaphrodisme » mais bien étudier la façon dont le XVII^e siècle traitait ce sujet. Dans tous les autres contextes, il convient plutôt de parler de « personnes intersexes ». De manière plus restreinte, il est encore possible de trouver parfois dans des manuels médicaux à visée pédagogique la mention de « pseudohermaphrodismes », pour désigner ce que la médecine contemporaine considère être des types précis de malformations génitales.

² M. Foucault, *Les Anormaux*, op. cit.

³ M. Closson, *L'Hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Masculin/Féminin dans l'Europe moderne Série XVIII^e siècle », n° 1, 2013, p. 7.

moins dans cette optique que les études sur les « hermaphrodites » au XVII^e siècle ont connu une certaine effervescence, tant d'ailleurs en France que dans l'ensemble de la sphère d'étude anglo-saxonne, prenant comme point de départ le cours du 22 janvier 1975 donné par Michel Foucault au Collège de France⁴. Si ces études se poursuivent aujourd'hui, c'est que l'intérêt renouvelé pour les « hermaphrodites » des premières modernités rencontre les objectifs des études de genre et en particulier la question particulièrement complexe des intersexuations.

Dans le prolongement du chapitre précédent, il s'agit de montrer comment les catégories de genre qui se redéfinissent au tournant du XVII^e siècle tendent à nier l'existence même des personnes alors désignées comme « hermaphrodites », pourtant largement étudiées par les médecins au cours des décennies précédentes. Cette démarche réflexive n'est pas sans trouver d'écho avec la conception contemporaines des personnes intersexes, ainsi que des traitements qui leur sont réservés⁵, faisant écho aux théories de Michel Foucault lorsqu'il déclarait il y a déjà près d'une cinquantaine d'années :

L'histoire de la sexualité, si on veut la centrer sur les mécanismes de la répression, suppose deux ruptures. L'une au cours du XVII^e siècle : naissance des grandes prohibitions, valorisation de la seule sexualité adulte et matrimoniale, impératifs de décence, esquivage obligatoire du corps, mise au silence et pudeurs impératives du langage ; l'autre, au XX^e siècle ; moins rupture d'ailleurs qu'inflexion de la courbe : c'est le moment où les mécanismes de la répression auraient commencé à se desserrer [...].

Si l'une des caractéristiques historiques du XVII^e siècle est celle d'un moment de négation de l'existence même de ces « hermaphrodites » au moment où les « mécanismes de la répression » s'amorçaient, les nouveaux enjeux de reconnaissance des personnes intersexes surviennent, depuis le siècle dernier, alors que cette répression, semble-t-il, « commence à se desserrer ». Tant et si bien que brièvement sortie de leur contexte, ces déclarations d'Elsa Dorlin à propos de la reconnaissance des personnes intersexes paraissent pouvoir s'appliquer indifféremment au XVII^e siècle ou au XX^e siècle :

L'enjeu était, pour ces médecins, de réassigner un « sexe » à un enfant qui témoigne d'une ambiguïté sexuelle de naissance. Le problème n'est pas que le corps n'a pas de sexe ou n'est pas *sexué* – il l'est ; le problème n'est pas que le processus physio-anatomique de sexuation n'a *pas* fonctionné – il a fonctionné ;

⁴ Michel Foucault y étudie la figure du « monstre », de « l'anormal » et notamment de « l'hermaphrodite », en partant de l'affaire de « l'hermaphrodite de Rouen » en 1601. Voir M. Foucault, « Cours du 22 janvier 1975 », *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études », 1999, p. 51-74.

⁵ Comme le rappelle Elsa Dorlin, « Le concept de genre n'a pas été "inventé" par le savoir féministe. Il a été élaboré par les équipes médicales qui, au cours de la première moitié du XX^e siècle, ont pris en charge les nouveau-nés dits "hermaphrodites" ou *intersexes*⁵. Ce sont les médecins, engagés dans le "traitement" – principalement hormonal et chirurgical – de l'intersexualité, c'est-à-dire dans les protocoles de réassignation de sexe, qui ont défini ce qui s'est d'abord appelé le "rôle de genre". », E. Dorlin, *Sexe, genre et sexualités*, op. cit., p. 33-34.

le problème, pour les médecins, est qu'il a *mal* fonctionné : il n'a pas donné lieu à une identité sexuelle identifiable comme « mâle » ou « femelle⁶ ».

En effet, au XVII^e siècle comme aux XX^e ou XXI^e siècles, la question de l'attribution d'un genre à une personne intersexe répond en fait aux mêmes problèmes d'observation de *normes* qui, comme en témoignent les travaux d'Elsa Dorlin, transparaissent d'autant plus dans toute leur fragilité qu'elles évoluent et se contredisent souvent d'elles-mêmes au cours du temps. Au XVII^e siècle, toutes ces normes sont régies par la nécessité, pour que fonctionne le système de succession patriarcal d'Ancien Régime, d'établir une différence stricte entre les sexes et, tout aussi indispensable alors, de promouvoir la stricte bicatégorisation des genres.

L'ambition de ce chapitre est ainsi d'établir une analyse de ce premier moment répressif au prisme de l'évolution des catégories de genre au XVII^e siècle, telle qu'elle a pu être amorcée par le renouveau des traités gynécologiques. Il faut ici souligner la force des injonctions de genre qui se développent à partir de 1610 et tentent d'imposer un nouveau « naturel » en dépit de leur nature fondamentalement instable et historiquement protéiforme. À propos de « l'hermaphrodisme » en particulier, un tel travail a depuis longtemps été amorcé, notamment par les recherches fondatrices de Patrick Graille⁷ et Kathleen P. Long⁸, celles tout aussi majeures de Katharine Park et Lorraine Daston⁹, sans oublier la thèse remarquable de Sophie Duong-Iseler¹⁰, mais aussi enfin autour du colloque international organisé à l'université d'Artois du 26 au 28 mai 2011 par le centre de recherches « textes et cultures » (EA 4028), en partenariat avec Cornell University, et dont les actes sont parus en 2013¹¹. Devant un champ d'étude déjà largement exploré¹², l'objectif de ce chapitre est de montrer comment les nombreuses analyses consacrées depuis une trentaine d'années, dans le champ des études de genre, aux hermaphrodites du XVII^e siècle, peuvent se combiner avec la méthode d'approche heuristique focalisée sur les « querelles » développée par le programme AGÔN, afin de faire émerger tous les enjeux d'une période complexe à la bascule du règne d'Henri IV. Plutôt qu'une synthèse des travaux sur l'hermaphrodisme ou même sur la répression des « anormaux » – selon

⁶ *Ibid.*, p. 33-34.

⁷ P. Graille, *Le Troisième sexe. Être hermaphrodite aux XVII^e et XVIII^e siècles*, [2001], Paris, Arkhê, 2011.

⁸ K.P. Long, *Hermaphrodites in Renaissance Europe*, Aldershot, Ashgate, coll. « Women and gender in the early modern world », 2006.

⁹ K. Park et L. Daston, « The Hermaphrodite and the Orders of Nature: Sexual Ambiguity in Early Modern France », dans L. Fradenburg et C. Freccero (éd.), *Premodern Sexualities*, Londres, Routledge, 1996, p. 117-136. ¹⁰ S. Duong-Iseler, *Les « hermaphrodites », des phénomènes au carrefour des savoirs et des conceptions scientifiques et philosophiques, une étude sur l'"objectivation" scientifique et médicale des hermaphrodites de la Renaissance au début du XVII^e siècle*, Thèse de doctorat, Paris VII, 2010.

¹¹ M. Closson, *L'Hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, *op. cit.*

¹² Pour un récit plus ample des événements, se référer à la synthèse particulièrement complète opérée par Dominique Brancher qui reprend et amplifie notamment sa contribution initialement parue dans le recueil collectif dirigé par Marianne Closson dans D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*, p. 389.

l'expression consacrée par Michel Foucault – ce chapitre entend constituer une forme de tremplin, permettant de faire le lien, grâce au truchement des études de genre, entre des querelles jusqu'ici étudiées isolément, et qui toutes ensembles actent *la fin* de la redéfinition du corps et du sexe féminins amorcée au siècle précédent. Car c'est précisément ce *début de la fin*, ce moment précis *juste avant* l'édification du canon classique, qui se joue dans la querelle des hermaphrodites.

1. La querelle des hermaphrodites

Mais encore faut-il ici pouvoir justifier l'emploi du terme de « querelle » pour désigner l'imbroglio manifeste qui éclate dans le sillage du *Traité des hermaphrodites*¹³ de Jacques Duval. Il s'agit alors d'en analyser brièvement les différentes composantes. Comme le souligne Alain Viala, « la querelle est agressive, et elle inclut la mise en cause personnelle¹⁴ » ; c'est indiscutablement le cas ici, puisque Jean Riolan n'hésite pas à déprécier directement Duval, son aîné d'une vingtaine d'années. Qui plus est, la querelle dépasse de loin le seul cadre de la dispute initiale entre les deux médecins dont les systèmes de pensée sont en concurrence : elle fait appel à un jugement extérieur – celui des médecins du roi¹⁵, mais aussi celui du « public ». L'action intentée en justice, qui fait d'ailleurs suite à l'affaire initiale autour de Marin Le Marcis, ou encore les nombreux intertextes qui jalonnent les argumentaires de Duval et Riolan, excèdent en effet de très loin le seul cadre d'une lutte, sans cela stérile, entre deux egos. Si bien qu'en associant au contexte de l'affrontement celui des traités médicaux étudiés dans les chapitres précédents, il apparaît tout un faisceau de convergences et une chaîne de publications. C'est précisément au tournant des années 1610-1620 que le canon des corps féminins se cristallise – et il va de soi que l'hermaphrodite, tout comme l'hybridité générique en général, n'y a pas sa place – donnant le champ libre à un second moment, celui de la redéfinition « naturalisée » et « scientificisée » des comportements dans les années 1620-1630. Précisément, parce que cette première redéfinition est fondamentalement incompatible avec la (re)création d'un « hermaphrodite » tel que le conçoit Duval, la controverse qui s'établit entre Duval et Riolan dévoile une alternative autour de deux « créations scientifiques » parfaitement incompatibles. Surtout, c'est précisément parce que la confrontation se fait par écrit, c'est-à-dire imprimée et

¹³ J. Duval, *Des hermaphrodites*, op. cit.

¹⁴ A. Viala, « Un temps de querelles », op. cit., p. 10.

¹⁵ Jean Riolan et Jacques Duval choisissent tous deux les sieurs de l'Orme, médecins du roi, comme juges de leur querelle.

publiée¹⁶, que la querelle des hermaphrodites n'est pas seulement une énième dispute académique : par la *publicité* des discours pourtant savants, la question des hermaphrodites quitte la sphère des spécialistes pour entrer dans le champ de la sphère publique. Il est ainsi possible de parler de « querelle », au sens défini par Alain Viala, pour caractériser l'affrontement qui oppose Jacques Duval et Jean Riolan au cours de la décennie 1610 et l'analyse de cette querelle se doit dès lors d'employer la seule et unique méthode revendiquée : « partir toujours des textes¹⁷ », c'est-à-dire ici de se lancer plus avant dans le détail du traité de Duval¹⁸, de l'attaque de Riolan¹⁹ et enfin de la défense du médecin normand face à son plus jeune détracteur parisien²⁰, afin de dresser le cadre de pensée dans lequel cette première étape de la querelle des hermaphrodites a eu lieu.

1.1. Le cas de « l'hermaphrodite de Rouen » : autour de l'affaire Le Marcis

Toute la querelle des hermaphrodites s'échafaude autour de cette même affaire Marin Le Marcis jadis évoquée par Foucault et dont il convient de rappeler ici brièvement les tenants et aboutissants. En 1601, Jacques Duval, médecin originaire d'Évreux et professeur à la Faculté de médecine de Rouen, est appelé pour son expertise en « visitation » lors d'un procès impliquant l'indétermination sexée d'un certain Marin Le Marcis²¹. *A priori* ce genre d'indétermination n'est pas, en soi, une chose particulièrement rare. Au XVII^e siècle (et en fait depuis la fin de l'empire romain si l'on en croit Pline l'Ancien), les enfants affublés d'une quelconque « malformation » sexuelle sont ainsi présentés devant un jury d'autorités compétentes – généralement composé de médecins – afin de décider pour eux du genre devant correspondre à ces anatomies particulières. Une fois ce genre défini, les personnes concernées sont priées de s'y tenir tout au long de leur vie et risquent la peine de mort en cas de changement inopiné et inopportun. Il n'en demeure pas moins que, par manque d'attention des parents ou honte d'une quelconque anomalie congénitale, de nombreux enfants « hermaphrodites » n'ont

¹⁶ « Le support imprimé et sa diffusion marchande a facilité la circulation de textes qui échappent à la discussion en face-à-face, sortent du cercle des spécialistes ou d'un public sélectionné et se trouvent lancés dans les hasards de la lecture hors de contrôle [...] », A. Viala, « Un temps de querelles », *op. cit.*, p. 15.

¹⁷ « Comme disputes et querelles, contestations et controverses sont toujours affaires de discours, d'actions de paroles orales ou écrites, s'impose une démarche aussi simplement évidente que contraignante : partir toujours des textes. », *ibid.*, p. 17.

¹⁸ J. Duval, *Des hermaphrodites*, *op. cit.*

¹⁹ J. Riolan, *Discours sur les hermaphrodites*, *op. cit.*

²⁰ J. Duval, *Responce au discours fait par le sieur Riolan docteur en medecine & professeur en chirurgie & pharmacie à Paris, contre l'Histoire de l'hermaphrodit de Rouen. Par M. Jacques Duval escuyer sieur d'Ectomare & du Homel [sic] docteur & professeur en medecine demeurant à Rouen.*, *op. cit.*

²¹ Cf. K. Albaric, *Un médecin ébroïcien. Jacques Duval, son « Traité des hermaphrodites » (1555?-1615?)*, Paris, Le François, 1934.

probablement jamais attiré sur eux l'attention des médecins : bien longtemps avant qu'un quelconque suivi médical soit instauré, le seul passage de toute une vie entre des mains expérimentées remonte la plupart du temps au moment de la naissance.

Mais dans le cas de Marin Le Marcis, « l'hermaphrodisme » génital est bien plus complexe que dans les nombreuses histoires d'hermaphrodisme qui fleurissent depuis l'Antiquité. Dans son traité, Jacques Duval rapporte que « nature s'égayant à la création de Marin Le Marcis, le forma de genre douteux » en l'affublant de « l'un et l'autre sexe²² ». Jusqu'ici, cela ressemble fortement à ce qui pourrait être une définition minimale de l'hermaphrodisme. Pourtant, malgré une enfance et une adolescence sans histoire notable sous le nom de Marie le Marcis, cette dernière, ayant été élevée comme une femme et pris dès son plus jeune âge une fonction de chambrière, décide brusquement de changer de genre et d'adopter la vie et l'habit d'un homme, afin de pouvoir épouser une autre femme. Plus concrètement encore, Marie aurait révélé à une autre chambrière de son entourage, la dénommée Jeanne Le Febvre, qu'elle était en fait pourvue d'un pénis, qu'elle souhaitait l'épouser et qu'elle était par conséquent digne d'être considérée comme un homme. Malgré les premières réticences de cette dernière, le fraîchement renommé « Marin » Le Marcis – qui a donc changé de genre, de nom, de vêtements (un crime grave²³), mais aussi abjuré la religion réformée – parvient finalement à la convaincre de convoler avec elle, sans prendre la peine de cacher ou même d'expliquer plus avant à son village (en-dehors de ses parents) son brusque changement d'identité de genre.

1.1.1. Le procès pour « sodomie »

Ayant engagé des démarches administratives en vue de concrétiser le mariage promis, le couple est finalement arrêté, emprisonné puis jugé pour le triple motif de « crime de Sodomie »

²² J. Duval, *Des hermaphrodites*, *op. cit.*, dédicace.

²³ Condamné par l'Église, le « travestissement » est au XVII^e siècle l'une des plus grandes fragilités des catégories de genre : « Lois somptuaires, interdits multiples et vitupérations de moralistes, tout comme le conte et l'imagerie populaire, confirment la crainte de désintégration sociale (un « démembrement ») qu'engendreraient des pratiques vestimentaires hors normes. Toutes sont potentiellement porteuses de désordre, mais les plus dangereuses appartiennent dans ce contexte à ce qui relève du trans-genre. Le port de la culotte par les femmes, malgré sa fréquence relative dans toutes les armées et jusque parfois dans les campagnes, relève en effet autant du sacrilège que du crime de lèse-majesté. Au moins dans la théorie, car le transvestisme au féminin semble être resté plus souvent impuni que son équivalent masculin. » Et plus particulièrement : « Dans le monde séculier, les femmes portaient de temps en temps des vêtements masculins afin de bénéficier, grâce au déguisement, des privilèges du sexe supérieur. Certaines vivaient d'ailleurs comme des hommes, et épousaient même des femmes. [...] Le travestissement était également pratiqué par des actrices et des courtisanes, qui pouvaient assumer de temps en temps des habits masculins avec une impunité relative, par des femmes militaires, qui étaient généralement bien traitées lorsque leur subterfuge était découvert, et par des femmes qui assumaient le rôle d'un homme afin de bénéficier de tous les avantages de mobilité, de liberté et de facilité d'emploi qu'avait le sexe fort, y compris la possibilité de vivre avec une autre femme²³. [...] », N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », *op. cit.*, p. 160 ; p. 230-231.

– c’est-à-dire ici pour avoir eu des relations sexuelles entre personnes du même sexe –, « viol de Nature » et offense à « l’honnêteté publique²⁴ », actant du même coup le refus *a priori* d’une recatégorisation de genre de la part des institutions judiciaires²⁵. Le véritable crime de Marin Le Marcis ? Avoir acté par lui-même son changement de genre pour profiter, très subitement, des avantages de son (deuxième) sexe sans en référer aux autorités compétentes, mais surtout, de l’avoir fait au vu et au su de tous, au nez et à la barbe des institutions, alors que précisément « le désir des jurisconsultes est d’entretenir & garder par leur prudence l’être du corps humain, en pareil état que nature l’a voulu former²⁶ ». Ce qu’il est absolument essentiel de comprendre, c’est qu’en l’absence d’une consultation à la fois préalable et obligatoire de la justice, il serait théoriquement possible, dans le cas d’une personne intersexe comme Marin Le Marcis, de changer d’identité de genre à *volonté*. Or cette transgression, ce floutage des cadres, ne peuvent être tolérés par la société d’Ancien Régime qui stipule non seulement la permanence de son modèle bicatégoriel mais aussi et surtout la transcendance ontologique de ses valeurs strictement hétérosexuelles, fondées sur une sexualité de reproduction²⁷. *A fortiori*, la déposition de Jeanne Le Febvre sème le trouble : il est flagrant que Marin Le Marcis n’a changé de genre que pour échapper aux potentielles accusations de « sodomie » (c’est-à-dire ici d’homosexualité) et permettre une promesse de mariage en bonne et due forme – autrement dit, l’orientation sexuelle de Marin envers les femmes précède son changement d’identité de genre.

²⁴ Souvent négligée, la question de l’atteinte à « l’honnêteté publique » est au cœur de la question de la réforme des genres. Par sa simple existence, l’hermaphrodite, l’être bisexué ou même simplement la personne qui ne rentrerait pas d’une manière ou d’une autre dans les cadres stricts de l’hétéronormativité – c’est tout cela qui s’entend sous le terme de « sodomite » au XVII^e siècle – devient *obscène*. Il est dès lors notable que cette même accusation sera reprise à l’identique lors du procès de Théophile de Viau.

²⁵ « Du vendredi quatrième jour de mai 1601, à Monstievillier à la chambre du conseil, devant nous Richard Terrier écuyer conseiller du roi, lieutenant en la vicomté dudit lieu, pour Monsieur le Bailly de Caux. Vu le procès extraordinairement fait à contre Marie le Marcis, & Jeanne le Febvre veuve du défunt Jean Avril prisonnières, pour avoir par ladite Le Marcis changé son habit de fille, qu’elle avait porté l’espace de vingt ans, en habit d’homme. En après changé le nom de Marie qu’elle avait, au nom de Marin, & sous tel nom avait fait abjuration de la Religion prétendue réformée devant le sieur pénitencier de Rouen afin de contracter le mariage en l’Église catholique, apostolique et romaine, avec ladite Jeanne le Febvre, suivant les promesses de mariage qu’ils ont dit avoir contracté [sic] ensemble. Même pour avoir abusé de leur sexe sous tel prétexte. Mis en délibération avec les avocats du roi, en cette vicomté et consuls soussignés, trouvé en état de juger pour être fait droit auxdites prisonnières. Après la lecture dudit procès par maître Guillaume de Champagne avocat rapporteur, présence desdites Marie le Marcis & Jeanne le Febvre. Et que par le procureur du roi, parlant par le premier avocat de sa Majesté, eut été dit : que ladite Marie le Marcis était dûment atteinte et convaincue d’avoir mal pris l’habit usurpé le nom, et voulu mendier faussement le sexe d’homme. Et sous ce prétexte commis avec ladite Jeanne le Febvre, un crime de sodomie, & luxure abominable. Et pour abuser plus librement de sondit sexe, voulu couvrir ce détestable péché du manteau du sacré mariage : en quoi elle a violé nature, offensé l’honnêteté publique, déçu l’Église, profané ses saints serments. », dans J. Duval, *Des hermaphrodites*, op. cit., chap. LXVI, « Sentence prononcée à Monstievillier, contre Marie Le Marcis & Jeanne Le Febvre, de laquelle ils ont appelé à la Cour », p. 396-397.

²⁶ *Ibid.*, dédicace.

²⁷ « Le problème spécifique que pose à la loi l’être bisexué est la question de son identité mais aussi et surtout de sa sexualité, qui peut mettre en danger l’ordre moral ; son cas nécessite donc un contrôle social et légal [...] », M. Closson, *L’Hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, op. cit.

En tant que femme et quoique pourvue d'un pénis, Marie Le Marcis *désirait* (c'est précisément ce désir qui est scandaleux) déjà Jeanne Le Febvre et ne change donc d'identité que pour satisfaire les exigences sociales, importantes surtout pour sa compagne. D'un point de vue légal, comme le fait observer Marianne Closson, il est par conséquent impossible de laisser Marin Le Marcis seul décisionnaire sans « reconnaître une sexualité qui soit différenciée de l'identité sexuelle, autrement dit une “sexualité hermaphrodite”, bisexuée et donc bisexuelle²⁸ », ce qui est absolument impensable dans le système social particulièrement coercitif de l'époque.

1.1.2. Un cas d'hermaphrodisme sans précédent

Mais l'affaire se complique une fois de plus. Affirmant à nouveau être doué d'un pénis, Marin Le Marcis obtient le droit de prouver ses dires lors d'un examen médical ou « visitation », (examen sur le même modèle que les auscultations pour impuissance ou viol décrites en première partie). Pourtant, en dépit des affirmations de Marin, le personnel médical chargé de pratiquer la visitation ne peut que constater l'absence totale de membre masculin. Marin est accusé de n'être que Marie et est appelé « tribade » et « subigatrice » ; c'est-à-dire que « sous prétexte de mariage, il [a] abusé [Jeanne Le Febvre] avec le clitoris²⁹ ». Enfin, Marin Le Marcis est finalement condamné à « faire amende honorable, tout nu, la torche au point, en divers endroits de la ville de Montivilliers, puis d'être conduit au lieu patibulaire, pour là être pendu, étranglé & finalement son corps réduit en cendres³⁰ ». Malgré une première « visitation » n'ayant pas permis de prouver sa double nature, Marin Le Marcis fait appel (comme c'est l'usage en cas de condamnation à mort) et obtient la révision de son procès ainsi qu'un second examen médical où intervient donc le fameux Jacques Duval³¹. Ce dernier est le seul qui, au cours de cette seconde « visitation », parvient *in extremis*, et d'ailleurs contre tous les avis des autres membres du personnel médical présent³², à mettre en évidence le mécanisme unique du sexe de Marin Le Marcis, effectivement affublé d'un pénis rétractile ; capable d'émerger spontanément depuis une certaine cavité vaginale.

²⁸ *Ibid.*, p. 18.

²⁹ J. Duval, *Des hermaphrodites*, *op. cit.*, « Avertissement au lecteur ».

³⁰ *Ibid.*, « Avertissement au lecteur ». Il n'est pas anodin que les procès pour « sodomie » réclament la plupart du temps la destruction du corps par le feu. C'est également le cas une quinzaine d'années plus tard lors du procès de Théophile de Viau.

³¹ Duval, vieil érudit, y voit la chance de toute une vie de soignant et se propose manifestement pour le cas : « Ce qui me ravit tellement en contemplation, qu'étant appelé à la visitation avec plusieurs autres docteurs en médecine, chirurgiens et obstétrices pour reconnaître un tel fait & en rendre raison compétente. », *ibid.*, « Avertissement au lecteur ».

³² « [...] nonobstant la mauvaise conséquence qu'on eût pu retirer des rapports contraires de quinze à seize tant médecins, chirurgiens qu'obstétrices, qui tous uniformément rapportaient qu'il n'y avait en lui rien que de fille [...] », *ibid.*, « Avertissement au lecteur ».

Or il se trouve que le cas anatomique de Marin Le Marcis sort du commun, y compris parmi les classifications « hermaphrodites » couramment admises et développées à loisir par Duval dans son traité. Duval le désigne ainsi comme un « pauvre gunanthrope³³ » à la conformation particulière :

Non qu'on pût apercevoir en ce sujet les marques & particules destituées aux deux sexes, telles qu'on reconnaît ordinairement aux Hermaphrodits : tant en ceux qui sont entiers & parfaits, qu'en ceux auxquels on peut noter quelque marque d'imperfection, comme il advient le plus souvent. Ou bien que la nature féminine fut totalement oblitérée pour céder à la masculine, si qu'il n'en restât vestige quelconque, comme il se voit pratiqué aux gunaneres ou filles-hommes.

Mais par une merveilleuse dextérité de ce grand ouvrier, le membre viril obtenait telle situation qu'il se pouvait montrer et sortir actuellement, pour l'exercice & l'action qui en est requise, tant à rendre l'urine que semence génitale. Souvent aussi s'absconcer & cacher, en rétrocedant à l'intérieur³⁴.

Par une telle affirmation, et bien que de nombreux traités évoquent avant Jacques Duval la question des « hermaphrodites », l'œuvre du médecin normand marque un tournant tout à fait décisif.

1.1.3. Un manifeste pour la reconnaissance des hermaphrodites

Si Jean Liébault, quelques décennies plus tôt, ne consacrait à peine qu'un chapitre à la question hermaphrodite au sein de ses œuvres gynécologiques, la hiérarchie entre hermaphrodisme et gynécologie se trouve inversée chez Duval, qui justifie au contraire ses descriptions anatomiques préalables au nom de la nécessité d'identifier les cas d'hermaphrodisme. Le titre complet du traité de 1612, *Des hermaphrodits, accouchements des femmes, et traitement qui est requis pour les relever en santé & bien élever leurs enfants*, montre ainsi clairement l'importance renouvelée pour la question. C'est qu'à l'écriture même du traité préside un principe bien différent de ceux de Liébault, Du Laurens ou même Guillemeau : il s'agit d'ancrer scientifiquement le cas de Marin Le Marcis dans la jurisprudence afin de permettre à d'autres « hermaphrodits », le cas échéant, de vivre une vie aussi normale que possible. Le cas Le Marcis s'inscrit ainsi dans ce que Dominique Brancher définit comme une « épopée du corps » qui « s'inscrit dans un contexte juridique et social menaçant, prétexte à la mise en intrigue palpitante d'un destin³⁵. » En effet, si l'affaire reste à l'origine relativement confidentielle, son entrée sur la scène publique³⁶ consacre l'importance du médico-légal dans

³³ *Ibid.*, « Avertissement au lecteur ».

³⁴ *Ibid.*, « Avertissement au lecteur ».

³⁵ D. Brancher, « Le “genre” incertain. De l'hermaphrodisme littéraire et médical », dans M. Closson (éd.), *L'Hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 307-324 (p. 307).

³⁶ Marie Closson relève que cette affaire « a passionné le public, provoquant des débats enflammés ». Voir M. Closson, *L'Hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, op. cit., p. 17.

l'édification de catégories de genre hermétiques³⁷. Le traité n'est ainsi pas dédié à un grand du royaume mais à « Monsieur Maistre Laurens Restaut, Conseiller du Roy nostre Sire en sa Court de Parlement de Rouen, seigneur, Baron, & Chastelain de Fort-Moville » et le procès, qui s'étend du 7 janvier au 7 juin 1601, s'achève grâce au témoignage de Duval. Mais si l'intervention de Jacques Duval auprès de Marin Le Marcis permet *in extremis* de lui éviter une mort aussi atroce qu'infâmante, la justice n'en a pas pour autant tout à fait terminé avec le « pauvre gunanthrope ». Deux positions sont ainsi tenables : accepter le changement de genre après avoir constaté le pénis dudit Le Marcis (comme on en trouve déjà le cas chez Montaigne autour du célèbre récit qui entoure le cas Marie/Germain), ou bien refuser purement et simplement la recatégorisation de genre malgré les nouvelles « preuves » anatomiques – et c'est précisément cette deuxième position qu'adopte le parlement de Rouen contre l'avis du médecin. À ce titre, le jeu sur les pronoms tout au long de la querelle est particulièrement significatif. Jacques Duval, dans son propre récit de l'événement, n'hésite pas à passer du féminin au masculin, à la volée, actant de fait le changement de genre de Marie en Marin :

J'ai été fort ému du fervent désir d'une telle recherche, lorsque l'objet d'une fille nous a été représenté. Laquelle ayant été baptisée, nommée, entretenue, élevée & toujours vêtue comme les autres filles de sa sorte, jusqu'à l'âge de vingt ans, a été finalement reconnue homme. Et comme tel à plusieurs & diverses fois eut habitation charnelle avec une, qu'*il*³⁸ avait fiancée par paroles de présent, avec promesse de mariage futur³⁹.

Il est à ce titre absolument essentiel de comprendre que le traité de Duval n'est pas seulement, comme pouvaient l'être ceux de ses prédécesseurs et notamment de Liébault (sur lequel Duval s'appuie copieusement pour les sources médicales), un ouvrage théorique, mais plutôt une longue démonstration anatomique, vouée à démontrer la nécessité d'une recatégorisation de genre de Marin Le Marcis non pas selon l'avis d'un médecin mais *selon sa propre convenance*. En actant par le changement de genre grammatical le changement d'identité de genre de Marie en Marin, le médecin rouennais prend donc clairement parti contre l'institution judiciaire qui a ordonné à Marin de garder son identité de femme pour au moins cinq ans encore après le procès⁴⁰. Sans doute n'est-il pas anodin de considérer que le premier objectif de Jacques Duval

³⁷ « Au cours du XVII^e siècle, l'écriture sérielle des cas légaux et médicaux croît rapidement. Duval participe doublement de cet essor en relatant une histoire spectaculaire d'hermaphrodisme où l'expertise médicale permet d'orienter un verdict légal. », D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*, p. 396.

³⁸ Nous soulignons.

³⁹ J. Duval, *Des hermaphrodits*, *op. cit.*, « Avertissement au lecteur ».

⁴⁰ « Mais comme je fus prêt de mettre ce présent traité sous la presse, je pensai que n'étant sans quelque juste cause que la cour avait limité un temps à cette pauvre créature, dans lequel elle ne mettrait en usage aucune de ses parties génitales, tant masculines que féminines, en ce qui concerne le fait de l'habitation charnelle & acte de génération, jusqu'à ce qu'elle eût fait plus amplement apparaître à laquelle des deux la force de nature s'inclinerait davantage. », *ibid.*, « Avertissement au lecteur ».

en son traité est de fournir à Marin Le Marcis de nouveaux arguments contre la justice afin de pouvoir vivre librement – ce qui se trouve arriver plus tôt que Jacques Duval ne l’avait supposé, la communauté villageoise étant manifestement favorable à ce changement de genre :

Puis étant dûment informé que ce gunanthrope est de présent rendu en meilleure habitude virile qu’il n’était auparavant, & que qualifié du nom de cadet du Marcis il exerce son état de tailleur d’habits, entreprend, fait, & exécute tous exercices à hommes appartenant, porte barbe au menton, & à de quoi contenter une femme pour engendrer en elle.

En d’autres termes, le traité de Duval, initialement constitué comme une défense de Marin Le Marcis contre le choix de la justice, se retrouve dépouillé de son premier objectif : en 1612, cela fait bien longtemps que Marin Le Marcis est désormais pleinement considéré comme un homme par son entourage. La publication du traité va donc au-delà du seul cas particulier et s’engage sur la scène publique. Il s’agit alors de reconnaître à Marin Le Marcis le statut anatomique « d’hermaphrodite parfait », statut devant lequel aucun avis médical ne peut choisir à la place de la personne, et qui lui permette de demeurer « homme » *ad vitam aeterna*^M. Ainsi, Jacques Duval, en admettant toute la complexité du cas Le Marcis, est probablement le premier médecin du XVII^e siècle à se faire connaître publiquement pour sa tolérance envers un cas « hermaphrodite ». Comme l’affirme Marianne Closson, avec Duval, pour la première fois,

on découvre qu[e l’hermaphrodite] n’est pas qu’un corps, soumis aux examens intrusifs des hommes de science – qui sur toute cette période deviennent comme l’a si bien analysé Foucault un « savoir-pouvoir » – mais aussi un être de désir, capable d’aimer et d’être aimé, et dont l’identité sexuelle pourrait bien se penser et se définir autrement que de façon purement anatomique⁴¹.

Et c’est précisément sur ce point qu’un tenant de l’aristotélisme de la Faculté de Paris comme Jean Riolan fils ne peut s’incliner.

1.2. Dénominations transgressives, classifications abusives

Afin de comprendre tout l’enjeu derrière ce cas particulier de « l’hermaphrodite de Rouen », il est essentiel de saisir ce que le terme même d’« hermaphrodite » (ou « hermaphrodit ») recoupe dans le domaine de l’anatomie – l’indistinction, selon les textes, entre la forme « masculine », *hermaphrodit*, au *e* élidé, et la forme féminine *hermaphrodite*, étant ici particulièrement représentative de la question. Car en dépit des origines mythologiques du terme, qui pourraient présager du partage collectif du concept (à partir des mythes de

⁴¹ M. Closson, *L’Hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, op. cit., p. 19.

l'androgynisme de Platon ou d'Hermaphrodite chez Ovide⁴²), il se trouve que sous une seule et même appellation médicale au XVII^e siècle se cache en réalité un grand nombre de réalités anatomiques, correspondant à peu près à tous les cas possibles d'indéterminations génitales et déclinées, selon les auteurs, en autant de dénominations dont « androgynes », « jan-femmes » ou encore « gunaneres » et « gunanthropes » ne sont que quelques exemples, dévoilant au passage toute l'ambivalence latente derrière la pensée médicale issue de la Renaissance. De plus, comme pour la plupart des questions touchant à l'anatomie, les classements proposés par les différents auteurs de traités entrent fréquemment en contradiction avec ceux proposés par leurs condisciples – difficulté redoublée d'autant par le flottement général sur les dénominations génitales – et alors que la pudeur émergente rend difficilement audibles de tels sujets tabous dans des livres imprimés en langue vernaculaire, et donc destinés à une large diffusion⁴³.

Mais à cette question de dénomination s'ajoute également une question d'ordre ontologique concernant la classification des « hermaphrodites ». En guise de préambule, il importe de concevoir que, de manière générale, « l'hermaphrodite » interroge sans cesse la « frontière des sexes » et remet en question les fondations mêmes de la société d'Ancien Régime. La classification entre deux sexes et seulement deux sexes est ainsi mise en échec par l'existence même des hermaphrodites. Dans une tentative de pallier cette contradiction, il est dès lors remarquable d'observer « l'alliance de la médecine et du droit » pour redéfinir les critères « permettant de définir l'identité sexuée⁴⁴ ». À ce titre, il est possible d'observer entre la fin du XVI^e siècle et l'émergence de la cour des Bourbons un nouveau « questionnement médical et philosophique sur l'être bisexué : existe-t-il véritablement ou n'est-il qu'une fable ? » En d'autres termes, les hermaphrodites sont-ils des « monstres » ou bien seulement des êtres humains affublés d'une malformation génitale – dont l'étude approfondie des organes reproducteurs devrait permettre de révéler la véritable nature genrée ? C'est en reprenant ce cheminement de pensée historique que l'approche du genre s'avère être la plus fructueuse.

⁴² Il est notable que ces deux mythes ont en commun une vision de l'hermaphrodite que Marianne Closson désigne comme un « idéal d'union et d'harmonie », alors que l'hermaphrodite « monstrueux » du XVII^e siècle, en s'opposant aux réformes anatomiques désignent plutôt « une menace mettant en cause les structures de la société ». Voir *ibid.*, p. 8.

⁴³ C'était déjà tout l'enjeu des traductions d'Ambroise Paré en français au siècle précédent, censurées car jugées obscènes. Le cas se retrouve à l'identique autour des hermaphrodites, ce qui implique la mise en place de stratégies de contournement de plus en plus élaborées. Voir à ce propos l'analyse proposée par J. Harris, « 'La force du tact' : Representing the Taboo Body in Jacques Duval's *Traité des hermaphrodites* (1612) », *French Studies*, 1^{er} juillet 2003, vol. 57, n° 3, p. 311-322.

⁴⁴ M. Closson, *L'Hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, op. cit., p. 8.

1.2.1. L'argument du « contre-nature » et la définition légale du « monstre »

La question de l'hermaphrodisme est fort ancienne et fait, dans l'Antiquité, appel à l'alliance du médical et du légal. Reprenant tous les auteurs avant lui, Jacques Duval rappelle ainsi dans son propre traité les différents classements proposés pour essayer de rendre compte du phénomène d'hermaphrodisme, à commencer par le très ancien système de Léonidas d'Alexandrie, chirurgien du premier siècle et qui ne nous est parvenu que par l'intermédiaire de Paul d'Égine⁴⁵. C'est ce système, à peine réaménagé pour correspondre aux exigences du christianisme, qui fait encore référence jusqu'à la fin du Moyen Âge – de sorte que la définition même de l'hermaphrodisme n'est pas réellement réévaluée avant le tournant majeur de la querelle au début du XVII^e siècle. Mais si le cadre médical ne change pas, le cadre légal, lui, évolue au cours du temps. Systématiquement massacrés ou noyés aux premiers siècles de l'ère chrétienne, « ces pauvres créatures », comme les appelle Duval, la plupart du temps associées à de mauvais présages, connaissent au contraire une certaine notoriété sous Néron, qui considère l'hermaphrodisme comme une bénédiction divine. Après la chute de l'empire romain, et si l'on en croit Michel Foucault à propos du cas de « l'hermaphrodite de Dôle⁴⁶ », la période médiévale apparaît à nouveau moins clémentine, et de nombreux cas d'hermaphrodites exécutés pour le seul motif d'être hermaphrodites sont relevés jusqu'au tournant du XVII^e siècle.

Ainsi, qu'il s'agisse de « malédiction » ou de « bénédiction », l'existence même des hermaphrodites s'oppose à la théologie chrétienne et à la stricte division biblique de l'humanité en deux sexes – et *seulement* deux sexes. Lié au paganisme ou au diable, l'hermaphrodite est jusqu'à la fin du XVI^e siècle considéré quasi exclusivement comme un hybride, c'est-à-dire un « monstre » au sens défini par Michel Foucault dans son cours sur les « anormaux » :

Le cadre de référence du monstre humain, bien entendu, est la loi. La notion de monstre est essentiellement une notion juridique – juridique, bien sûr, au sens large du terme, puisque ce qui définit le monstre est le fait qu'il est, dans son existence même et dans sa forme, non seulement violation des lois de la société, mais violation des lois de la nature. Il est, sur un double registre, infraction aux lois dans son existence même.

⁴⁵ J. Duval, *Des hermaphrodites*, op. cit., p. 293.

⁴⁶ « En gros, on peut admettre – mais il faudrait aller regarder les choses de beaucoup plus près – en tout cas, les gens vous disent qu'au Moyen Âge, et jusqu'au XVI^e siècle (début au moins du XVII^e siècle aussi), les hermaphrodites étaient, en tant qu'hermaphrodites, considérés comme monstres et exécutés, brûlés, leurs cendres jetées au vent. Admettons-le. En effet, on trouve, à l'extrême fin, par exemple, du XVI^e siècle, en 1599, un cas de punition d'un hermaphrodite, qui est condamné en tant qu'hermaphrodite et, semble-t-il, sans qu'il n'y ait rien d'autre que le fait qu'il soit hermaphrodite. C'était quelqu'un qui s'appelait Antine Collas, qui a été dénoncé comme hermaphrodite. Il habitait Dôle et, après visite, les médecins ont conclu que, en effet, cet individu possédait les deux sexes, mais qu'il ne pouvait posséder les deux sexes que parce qu'il avait eu des rapports avec Satan, et que c'étaient ces rapports avec Satan qui avaient ajouté à son sexe primitif un second sexe. Mis à la question, l'hermaphrodite a avoué en effet avoir eu des rapports avec Satan, et il a été brûlé vif à Dôle en 1599. C'est, me semble-t-il, l'un des derniers cas dans lesquels on trouve un hermaphrodite brûlé en tant qu'hermaphrodite. », M. Foucault, « Cours du 22 janvier 1975 », op. cit., p. 62.

Le champ d'apparition du monstre est donc un domaine qu'on peut dire « juridico-biologique ». D'autre part, dans cet espace, le monstre apparaît comme un phénomène à la fois extrême et extrêmement rare. Il est à la limite, il est le point de retournement de la loi, et il est, en même temps, l'exception qui ne se trouve que dans des cas précisément extrêmes. Disons que le monstre est celui qui combine l'impossible et l'interdit⁴⁷.

Souvent considérés comme des œuvres du diable, parfois comme une possible punition divine pour un péché familial ancien⁴⁸, les hermaphrodites, ces « monstres tant difformes⁴⁹ », sont dès leur naissance des objets de méfiance pour la communauté mais aussi et surtout des cas d'indéterminations légales :

Le monstre, en effet, contredit la loi. Il est l'infraction, et l'infraction portée à son maximum. Et pourtant, tout en étant l'infraction (infraction en quelque sorte à l'état brut), il ne déclenche pas, du côté de la loi, une réponse qui serait une réponse légale. On peut dire que ce qui fait la force et la capacité d'inquiétude du monstre, c'est que, tout en violant la loi, il la laisse sans voix⁵⁰.

Or au XVII^e siècle, savoir si les enfants dits hermaphrodites relèvent de l'humanité ou du « monstre⁵¹ » pose un problème théologique majeur. En effet, les sages-femmes sont chargées – en cas de danger imminent pour l'enfant – de baptiser le nourrisson coûte que coûte, parfois jusque dans le ventre de sa mère, afin de lui éviter un éternel séjour dans les limbes. Or, comme le rappelle Pierre Darmon, les « monstres » ne doivent pas être baptisés de la même manière que les enfants jugés sains, ce qui explique en partie, à une époque où la mortalité infantile est particulièrement élevée, l'empressement avec lequel la question doit être tranchée par les membres du personnel médical⁵². En utilisant les théories mises au point par Judith Butler⁵³, il apparaît clairement que la naissance d'enfants dits hermaphrodites pose un problème majeur lors de l'attribution d'un genre, *a fortiori* lorsque cela doit être fait dans l'urgence comme au XVII^e siècle. Toute la question est alors de comprendre comment les sages-femmes du XVII^e siècle pouvaient *performer* le genre de tels enfants sans savoir dans quelle catégorie (c'est-à-dire ici *femmes* ou *hommes*) les « ranger » à cause de leur(s) « anomalie(s) » génitale(s). Devant l'incertitude des sages-femmes – maintenues dans l'ignorance des secrets les mieux gardés – ce sont donc les médecins qui se trouvent convoqués pour délibérer du genre à attribuer au nourrisson.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 51.

⁴⁸ N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », *op. cit.*, p. 188-189.

⁴⁹ Cf. J. Duval, *Des hermaphrodites*, *op. cit.*, « Sonnet de François Duval, avocat au parlement de Rouen, fils de l'auteur. »

⁵⁰ M. Foucault, « Cours du 22 janvier 1975 », *op. cit.*, p. 52.

⁵¹ Au XVI^e siècle, la question est le plus souvent tranchée en faveur de la monstruosité. Ils figurent notamment dans le classement d'A. Paré, *Des monstres et prodiges*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 1971.

⁵² Voir P. Darmon, *Le Mythe de la procréation*, *op. cit.*, p. 206.

⁵³ J. Butler, *Trouble dans le genre (Gender trouble)*, *op. cit.*

Au tournant du XVII^e siècle, la plupart des traités gynécologiques abordent donc frontalement la question de l'hermaphrodisme. Le médecin Jean Liébault y consacre pour sa part un chapitre plutôt étendu de ses *Infirmités et maladies des femmes*⁵⁴. Parce qu'il s'agit d'un traité d'obstétrique, il convient, sans surprise, de constater la dichotomie entre seulement deux sexes dans l'approche de Liébault : « Le seul effet de la conception faite naturellement des semences jointes ensemble, est de susciter un enfant mâle ou femelle : tels que sont les deux sexes distingués de l'espèce humaine, desquels les semences sont issues⁵⁵. » Dans la droite ligne renaissante, Liébault classe à ce titre les personnes androgynes au statut de « monstres⁵⁶ », c'est-à-dire selon la nomenclature scolastique, des « erreurs de la nature ». De la même manière, André Du Laurens leur consacre un chapitre entier, intitulé sans ambiguïté « Des Monstres & Hermaphrodites⁵⁷ ». Il y affirme que la naissance d'un hermaphrodite est souvent la conséquence des mœurs déréglées des parents : « Ainsi les Sodomites & ceux qui ont affaire avec les bêtes, engendrent souvent d'épouvantables monstres⁵⁸. » En d'autres termes, tout comportement sexuel qui ne serait pas strictement voué à la reproduction selon les normes prônées par l'Église serait en lui-même « contre-nature » et par conséquent voué à engendrer tout au plus des monstres tout aussi contre-nature⁵⁹. Or, comme l'a si bien montré Michel Foucault, dès lors que les « hermaphrodites » sont considérés comme des « monstres », ils échappent à la juridiction normale et la tendance des traités médicaux est donc de réduire cette monstruosité autant que possible en « réhumanisant » les hermaphrodites par l'assignation forcée d'un genre ; mais cela n'est pas toujours chose aisée et cela se heurte surtout au problème fondamental des « hermaphrodites parfaits ».

1.2.2. Hermaphrodites parfaits : le « trouble » à son paroxysme

Aristote, déjà, dans son chapitre de *La Génération des animaux* consacré aux « monstres », atteste de l'existence de certains humains dotés de deux sexes : « [...] il y en a même qui ont

⁵⁴ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., chapitre 13, p. 643.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ « Les Hermaphrodites, autrement nommés par les anciens Androgynes, comme si nous disions hommes-femmes, ou jan-femmes, sont enfants monstrueux ainsi qu'avons déclaré naguères : qui naissent avec double membre génital, l'un masculin, l'autre féminin. », *ibid.*, p. 643-644.

⁵⁷ A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, op. cit., p. 876.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ C'est du moins la conséquence directe des relectures de la *Vulgate* post-tridentine, et notamment des enseignements qu'il est possible de trouver dans un recueil à succès comme celui du théologien Jean Benedicti. Voir à ce propos l'invention du « péché contre nature » détaillée dans D. Foucault, « Entre contre-Réforme et libertinage », op. cit., p. 2.

deux organes sexuels, l'un mâle, l'autre femelle, dans l'espèce humaine⁶⁰ [...] ». Néanmoins, il écrit un peu plus loin :

Chez les êtres ainsi faits qu'ils présentent deux organes sexuels, l'un mâle, l'autre femelle, toujours l'un des organes en surnombre est fécond, tandis que l'autre ne l'est pas, parce qu'il est toujours privé de la nourriture convenable, attendu qu'il est contre nature : c'est une excroissance, comme les tumeurs⁶¹.

Ainsi, selon la tradition aristotélicienne reprise par la scolastique, il n'existerait pas « d'hermaphrodites parfaits », c'est-à-dire de personnes dotées aussi bien de l'un que de l'autre sexe, et surtout capable de tenir à la fois le rôle de « mâle » et de « femelle » selon les définitions d'Aristote (le mâle engendrant en-dehors de lui-même et la femelle en elle-même). Sans surprise, c'est cette tradition qui préside à la Faculté de Paris dont Jean Riolan est le principal représentant de la querelle, considérant du même coup qu'il est toujours possible de rabattre l'anatomie des cas étudiés sur l'un ou l'autre genre. Si bien que lorsque la possibilité de l'existence « d'hermaphrodites parfaits » revient sur le devant de la scène avec l'affaire Le Marcis, c'est toute la binarité anatomique qui se trouve ébranlée. Car si la tradition aristotélicienne stipule l'impossibilité d'un hermaphrodisme parfait, c'est pourtant loin d'être l'avis de tout le monde depuis la Renaissance. La typologie proposée par Liébault concernant les hermaphrodites est, à ce titre, la plus aboutie parmi les traités de l'époque et mérite donc d'apparaître ici afin de restaurer tout le contexte préalable de la querelle. Elle est composée de quatre cas cités ici par ordre d'importance :

Tels sont de quatre espèces. Aucuns, sont Hermaphrodites mâles, qui est celui qui a le sexe de l'homme parfait et qui peut engendrer, et qui a au périnée (qui est le lieu entre le scrotum et le siège) un trou en forme de vulve, toutefois non pénétrant au-dedans du corps, et d'icelui ne sort ni urine ni semence⁶². [...]

Autres sont Hermaphrodites femelles, qui outre la vulve qui est bien composée, par laquelle ils jettent la semence et leurs mois, ont un membre viril situé au-dessus de ladite vulve près le pénis, sans prépuce, mais une peau déliée, laquelle ne peut renverser ni retourner, et est sans aucune érection : et d'icelui n'en sort urine ni semence, et ne s'y trouve vestige de scrotum, ni testicules⁶³. [...]

Dans ces deux premiers cas, manifestement, la duplicité des organes n'empêche aucunement l'attribution d'un genre. Mais Liébault identifie un troisième cas qui, quant à lui, s'avère plus problématique en ce qu'il rend incertain toute tentative de classification :

Les troisièmes qui ne sont ni l'un ni l'autre, sont ceux qui sont du tout forclos et exempts de génération, et les instruments de leurs sexes du tout imparfaits, qui sont situés à côté l'un de l'autre, et quelquefois l'un dessus et l'autre dessous, et ne s'en peuvent servir que pour jeter l'urine⁶⁴.

⁶⁰ Aristote, *De la génération des animaux*, op. cit., IV, 4, 770b.

⁶¹ *Ibid.*, IV, 4, 772b.

⁶² J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 644.

⁶³ *Ibid.*, p. 644.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 644.

Dotés de deux types d'organes génitaux atrophiés et donc impropres à la génération, ces hermaphrodites n'entrent donc dans aucune catégorie de genre fondée sur l'attribution anatomique. Jean Liébault choisit dès lors d'en faire donc un troisième type « neutre » :

[...] Par ce moyen on pourra discerner l'Hermaphrodite mâle ou femelle, ou qu'ils seront l'un et l'autre, ou qu'ils ne seront l'un ni l'autre ; par quoi on jugera être homme, celui qui tiendra plus de l'homme que de la femme ; femme, celui qui tiendra plus de la femme que de l'homme. Si tient autant de l'un que de l'autre, il sera appelé Hermaphrodite homme et femme. Neutre, celui qui ne tiendra ni de l'un ni de l'autre⁶⁵.

Néanmoins, l'ancien argument des aristotéliens consistant à faire des femmes des hommes imparfaits tend à identifier ces « troisièmes types » à des femmes malformées plutôt que comme des hommes dont la perfection est précisément la qualité définitoire. Ainsi, de manière générale, il est frappant de constater que les « hermaphrodites » vont progressivement être recatégorisés en femmes malformées. En outre, aux yeux des autorités normatives comme la Faculté de Paris, ces troisièmes cas « neutres » importent en fait assez peu parce qu'ils peuvent être rejetés en-dehors du domaine marital, comme n'importe quel individu à l'époque, au nom de leur stérilité.

Mais c'est surtout la « quatrième sorte » d'hermaphrodisme relevée par Jean Liébault qui mérite ici l'attention, en ce que le jugement social accompagne directement la description médicale :

Les quatrièmes sont Hermaphrodites mâles et femelles qui ont les deux sexes bien formés et s'en peuvent aider et servir à la génération : et à tels les lois anciennes et modernes ont fait et font encore élire duquel sexe ils veulent user, avec défense sur peine de perdre la vie, de ne se servir que de celui duquel ils auront fait élection, pour les inconvénients qui en pourraient advenir : Car aucuns en ont abusé, et par usage réciproque se servent de l'un et l'autre sexe ⁶⁶[...].

Il s'agit-là, précisément, de la description de « l'hermaphrodite parfait » auquel s'oppose fermement la tradition aristotélienne. Qui plus est, il est tout à fait frappant de constater la liberté accordée par Liébault à cet individu hermaphrodite qui, lorsque la médecine faillit à trancher par elle-même, est amené, après examen (comme ce sera le cas dans le *Traité* de Duval), à choisir librement entre les deux genres et à l'assumer.

Quant à Duval, il se rapporte en fait largement au classement défini par Liébault et considère, de la même façon, les hermaphrodites comme des « monstres », c'est-à-dire des êtres hybrides, pouvant néanmoins être définis humainement par l'attribution fixe d'une identité de genre. Après avoir longuement traité des organes génitaux tant féminins que masculins pour définir *la norme*, après avoir également évoqué les croyances concernant les conceptions monstrueuses de l'hermaphrodite (qui naîtraient surtout de femmes trop jeunes ou trop vieilles

⁶⁵ *Ibid.*, p. 648.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 644-645.

pour enfanter⁶⁷), il en vient finalement à ancrer son sujet dans la seule étude des anatomies considérées universellement :

Les sexes établis selon le commun & fréquent usage de celle qui dispose nos corps, dont tous les climats du monde sont pour le jourd'hui habités, depuis un pôle jusqu'à l'autre, sont l'homme [...] et la femme [...]. Ceux qui ont dévié des plus fréquentes & ordinaires configurations sont l'Hermaphrodit, homme-femme, femme-homme [...]. Desquels il nous convient traiter séparément, en faisant & constituant trois espèces diverses⁶⁸.

Dès lors, tout comme ses prédécesseurs, Duval démontre finalement que « l'hermaphrodisme » n'est *la plupart du temps* qu'un « vice de composition⁶⁹ » de l'un ou l'autre des appareils reproducteurs. Si, tout comme chez Liébault (quoique laissant de côté le cas « neutre »), la majorité des cas d'hermaphrodisme rapportés par les prédécesseurs de Duval sont généralement réductibles à une malformation de l'un ou de l'autre sexe, il n'est toutefois pas toujours possible pour les médecins de choisir l'un ou l'autre des genres sans tomber dans l'arbitraire. Jacques Duval, tout comme Liébault, défend donc de son côté, contre l'avis scolastique majoritaire, l'existence « d'hermaphrodites parfaits », attestant qu'un « hermaphrodit » (différent du cas Le Marcis), « lequel était de sexe obséquieux des femmes, occasion pour laquelle il fut marié à un homme, auquel il engendra quelque fils & fille, & ce nonobstant il avait accoutumé monter sur les chambrières & engendrer en icelles⁷⁰ ». Partant, il envisage également le libre choix d'un genre :

À telles personnes les lois, & prudents magistrats instruments énergiques d'icelles, commandent choisir l'un ou l'autre sexe. Savoir est celui auquel la titillation & mouvement de nature s'incline et échauffe davantage. Après l'avoir élu ils défendent bien expressément d'outrepasser les rites coutumiers, & usages d'icelui, pour fuir les abus qui pourraient être commis tant par tels corps monstrueux, que sous prétexte d'iceux. Et s'ils connaissent que quelque contravention ait été commise à leurs sentences & arrêts, ils punissent les délinquants, voire même de mort, comme un crime capital⁷¹.

Si Jacques Duval ne tolère pas plus que ses confrères l'indétermination totale de genre des hermaphrodites, soient-ils « parfaits », du moins reconnaît-il l'indétermination anatomique. Ce qui est ici essentiel, c'est l'affirmation, dans la lignée de Liébault, de l'auto-détermination de genre des personnes identifiées comme « hermaphrodites parfaits », là où précisément la négation même de cette ambiguïté par un Jean Riolan (ou même d'ailleurs un Du Laurens) arrose au corps médical tout pouvoir sur le corps pathologisé de l'hermaphrodite. En d'autres termes, c'est précisément là toute l'existence des « hermaphrodites » qui se joue avec la

⁶⁷ J. Duval, *Des hermaphrodites*, op. cit., p. 303.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*, p. 287.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 301.

⁷¹ *Ibid.*

querelle, passant d'une « monstruosité humaine » acceptable, d'un hors du commun complexe mais tolérable, à la conception intransigeante d'une anormalité à corriger nécessairement.

1.2.3. « L'anormalité » anatomique : la prise de pouvoir des médecins

À une époque où la plupart des traités médicaux s'évertuent à associer strictement à un sexe une anatomie, une sexualité et un genre fixes, la possibilité même de « configurations » hybrides pose un problème majeur et révèle – ne serait-ce que le temps de l'évaluation médicale nécessaire à la recatégorisation – le caractère arbitraire et par conséquent faillible du système tout entier. Ainsi, en analysant la querelle *a posteriori*, comme le souligne Marianne Closson : « [...] on constate par différents biais que l'hermaphrodite cesse progressivement d'être un “monstre” pour devenir un “individu” atteint d'une pathologie auquel seul le médecin est désormais habilité à donner une identité sexuelle et donc sociale⁷². » Ce tournant, précisément, s'opère au moment de la querelle des hermaphrodites, et se manifeste concrètement par la réponse assassine de Jean Riolan fils à Jacques Duval.

Fils du doyen de la Faculté de médecine de Paris, médecin ordinaire d'Henri IV puis de Louis XIII avant de devenir premier médecin de Marie de Médicis, Riolan est appelé « prince des anatomistes » lorsqu'il obtient, en 1613, la chaire d'anatomie et de botanique du récent Collège Royal. Issu d'une famille catholique particulièrement réactionnaire, Jean Riolan fils partage les opinions violemment anti-réformées de son père ainsi que le galénisme le plus rigide ; sa haine contre l'Université de Montpellier et le néohippocratismes semble sans limite. Quoique cela puisse paraître paradoxal, Jean Riolan parvient pourtant à combiner les avancées anatomiques de la Renaissance avec l'aristotélisme le plus conservateur, s'opposant frontalement à la tradition humaniste tout en promouvant la pratique des dissections par les médecins eux-mêmes à la Faculté de Paris. De sorte que, contrairement à Duval, dont la carrière publique s'achève avec la querelle, Riolan est voué à un grand avenir⁷³ ; sa renommée, tout au long du siècle, est celle d'un brillant érudit, quoique toujours opposé aux nouveautés (à

⁷² M. Closson, *L'Hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, op. cit., p. 24.

⁷³ « Depuis quelques décennies, le traité *Des Hermaphrodits* (1612) de ce médecin de Rouen suscite un engouement critique évident. Mais le *Discours sur les hermaphrodits* (1614) que Jean Riolan, un de ses collègues parisiens, avait publié en réplique mérite également d'être étudié de près, entre autres parce qu'il a été le plus influent en son temps. S'il importe encore de nos jours, c'est surtout parce qu'il a engagé, comme je voudrais l'esquisser ici, la monstruosité hermaphrodite sur la voie plus étroite de l'anormalité, par une construction hétéro-normative, à connotation souvent raciste, du débordement à exciser, une fascination empreinte d'anxiété, qui annonce mieux que les ouvrages de Duval le rejet fréquent de l'équivoque à l'Âge classique. », L. Leibacher-Ouvrard, « Imaginaire anatomique, débordements tribadiques et excisions. Le *Discours sur les hermaphrodits* (1614) de Jean Riolan fils », dans M. Closson (éd.), *L'Hermaphrodite, de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Garnier, 2013, p. 111-124 (p. 111-112).

commencer par la circulation sanguine promue par Harvey) qu'il combat avec acharnement. Comme le rappelle Lise Leibacher-Ouvrard dans son article consacré au *Discours sur les hermaphrodites*⁷⁴ de Jean Riolan, au moment où éclate la querelle des hermaphrodites, ce dernier est avant tout connu pour avoir écrit un traité sur les « monstres⁷⁵ ». Pour le médecin de la Faculté de Paris, l'hermaphrodite est le seul des « monstres » qui ne soit pas seulement le fruit d'une superstition mais plutôt un abus de langage lié à la méconnaissance générale des lois anatomiques. Surtout, dans la mesure où Riolan, fidèle aristotélicien, rejette comme fables la possibilité même d'un « hermaphrodisme parfait », il apparaît clairement dans son système de pensée que toute conformation « hermaphrodite » peut être rabattue sur l'un ou l'autre des deux genres.

Dès lors, le traité de Jacques Duval, qui par rapport à Riolan n'est qu'un « petit » professeur de médecine de Rouen, s'oppose à toute la tradition scolastique – et par-là même, à la perfection idéologique qui régit les nouvelles catégories de genre en formation. Au nom d'Aristote, Riolan refuse la possibilité même de l'existence d'un « hermaphrodite parfait », fut-il d'une conformation nouvelle – précisément au nom de la nouveauté qui ne peut avoir sa place dans un système parfait. Comme en témoigne Lise Leibacher-Ouvrard : « Alors que Duval s'était ouvert à la possibilité d'une structure corporelle inouïe, Riolan la déclare impensable parce qu'elle n'a jamais été répertoriée⁷⁶. » Mais la réponse de Jean Riolan à Jacques Duval est d'autant plus violente qu'elle ne se contente pas de réfuter les théories touchant aux « hermaphrodites » ; elle mine la réputation totale de Duval et par-là même son projet d'une diffusion de ses préceptes non seulement médicaux mais surtout éthiques. La querelle cristallise l'alternative entre une société compatible avec l'auto-détermination des hermaphrodites et une société où le médecin est seul décisionnaire. Le traité de Duval se destine ainsi aussi bien à un public profane qu'au personnel médical dans son ensemble. Car, comme les Guillemet souhaitant réformer la formation des sages-femmes, Jacques Duval espère en plus faire école et par son traité renouveler l'approche commune de ces examens de « visitations » afin de permettre au plus grand nombre de femmes – mais aussi d'hermaphrodites – d'être traitées convenablement par l'institution judiciaire. En d'autres termes, par son œuvre, Duval annonce vouloir

⁷⁴ J. Riolan, *Discours sur les hermaphrodites*, op. cit.

⁷⁵ « Contrairement à la brève assertion de Foucault, Riolan n'a sans doute pas été "le grand spécialiste des monstres à cette époque-là", même si le petit *De Monstro nato Lutetiae* qu'il avait publié en 1605, à l'occasion de la naissance des jumelles siamoises à Paris, témoigne de connaissances approfondies sur le sujet. », L. Leibacher-Ouvrard, « Imaginaire anatomique, débordements tribadiques et excisions », op. cit., p. 112.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 115.

[...] faire aussi que les jeunes chirurgiens & obstétrices fussent rendus plus assurés à dresser & bailler leurs rapports en justice, sur ces questions de la variété des sexes, pucelages, déflorations, conceptions des femmes, trace d'enfants produit sur terre, & autres choses survenant aux parties génitales : à quoi il se trouvent souvent employés par ceux qui sont constitués en état de judicature⁷⁷.

Or en sapant l'autorité de Duval puis en organisant l'interdiction de la republication de son traité, Riolan s'assure toute la postérité : son système l'emporte de toute façon en faisant disparaître son adversaire aux yeux du public.

Enfin, si le traité anatomique de Duval est fort développé, son obédience à un maître est avant tout celle qui le lie à Jean Liébault⁷⁸. Comme son aîné, Duval a vraisemblablement lu de première main les œuvres médicales d'Hippocrate, Aristote et Galien (en grec), qu'il cite abondamment, mais aussi les auteurs de la Renaissance comme Ambroise Paré et Laurent Joubert. Néanmoins Jacques Duval, quoique lui-même fils d'un médecin parisien, ne connaît pas la relative disgrâce théorique dans laquelle est vraisemblablement tombée Jean Liébault après sa mort en 1596 : premier médecin de Catherine de Bourbon, sœur du roi restée calviniste, toutes ses connaissances gynécologiques ne lui ont pas permis d'obtenir pour elle une descendance. Fort éloigné de la Cour, Duval méconnaît les logiques courtisanes et politiques qui animent au contraire son adversaire ; face aux tenants de la « révolution scientifique », il est anachronique. Si la dynastie Riolan est de toute évidence attachée à la Faculté de Paris et à son dogmatisme intolérant, Duval est au contraire héritier de l'humanisme médical de la Renaissance ; c'est un érudit hors pair donc le principal tort est finalement de n'être qu'un professeur de province isolé face à la nouvelle machine normative parisienne qu'incarne précisément son adversaire :

[...] Duval déchaîne une verve qui a valu à ses prédécesseurs de graves problèmes et qui commence à se trouver en porte à faux avec la critique de l'élocution menée par les instigateurs de ce qu'on a appelé la « révolution scientifique ». En ce sens, l'écriture médicale de Duval se définit bien comme écart par rapport à des normes de scientificité discursive toujours plus rigoureuses, qui ont la prétention de répudier l'héritage humaniste. L'incartade figurale se leste d'une valeur négative [...] et tombe, au même titre que l'hermaphrodisme, sous le coup de la réprobation des représentants de l'orthodoxie. On serait alors tenté de lire le *Traité des hermaphrodites* comme un double manifeste, rendu possible par l'excentricité provinciale de son auteur. D'une part, il travaille à réhabiliter l'hermaphrodite comme un embellissement de la Nature, dont le membre intermittent témoigne de la « merveilleuse dextérité de ce grand ouvrier » – alors qu'il est un « monstre » pour Riolan, le représentant de la norme institutionnelle parisienne. D'autre part, Duval cherche à conserver à l'ornementation figurale la fonction tout à la fois esthétique et heuristique célébrée au siècle précédent – alors que Riolan eût souhaité un traité « plus honnêtement écrit⁷⁹ ».

⁷⁷ J. Duval, *Des hermaphrodites*, op. cit., « Avertissement au lecteur ».

⁷⁸ Duval cite abondamment Liébault, dont il reprend notamment l'argument biblique inaugural sur la perfection féminine. Voir *ibid.*, p. 5.

⁷⁹ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit., p. 414.

Tout autant que deux conceptions incompatibles de l'hermaphrodisme, ce sont aussi deux attitudes médicales qui s'affrontent entre d'une part « la prudence souple du médecin de Rouen » et les « certitudes coupantes de Riolan⁸⁰ ».

En définitive, si Duval est pourtant légitime dans ses observations, la victoire politique – que Duval n'a sans doute même pas comprise – est celle de Riolan. Au nom des obscénités⁸¹ contenues dans le livre de son rival normand, grâce à son statut auprès du roi et de la Faculté de Paris ainsi que son influence auprès du clergé catholique parisien, Jean Riolan parvient à faire interdire les réimpressions du *Traité des hermaphrodites*⁸², actant une fois de plus la domination totale de la pudeur et la mainmise de ces « hypocrites ensouffrés » pourtant dénoncés par Duval⁸³. L'accusation est d'autant plus facilitée par le fait que Duval est un lecteur du controversé Rabelais⁸⁴, qu'il cite à plusieurs reprises, notamment dans sa comparaison à propos du « Thomaste anglais » humilié par Pantagruel, et qui réfère sans ambiguïté au mauvais médecin scoliaste dont Riolan est précisément l'archétype. À partir de la querelle des hermaphrodites, l'argument du médical ne permet donc plus d'échapper à la censure qui jusqu'ici épargnait encore le domaine (Paré avait été condamné, mais ce n'était « qu'un chirurgien »). Comme l'énonce Dominique Brancher, avec le traité de Duval : « La question de la légalité intervient ainsi à deux niveaux : celui du droit à l'existence d'un corps déviant, celui de la marge de liberté conférée à un discours trouble et troublant⁸⁵. » La pudeur, outil fort commode au service du nouveau cadrage institutionnel de l'Ancien Régime, permet donc à Riolan d'étouffer la querelle et d'imposer son modèle⁸⁶. Si bien qu'après Riolan, l'hermaphrodite n'est désormais plus un « monstre » mais seulement un « anormal », c'est-à-

⁸⁰ L. Leibacher-Ouvrard, « Imaginaire anatomique, débordements tribadiques et excisions », *op. cit.*, p. 123.

⁸¹ Duval déploie pourtant tout un appareil de protection autour de son traité pour justifier les descriptions gynécologiques et éviter la censure. Voir à ce propos J. Harris, « 'La force du tact' », *op. cit.*

⁸² « Depuis l'ordonnance de Moulins de février 1566, aucun livre nouveau ne pouvait pourtant être publié sans l'autorisation du roi, délivrée sous forme de privilège. Mais on sait que cette disposition constamment renouvelée, censée assurer au chancelier de France un contrôle direct sur toute la production imprimée du royaume, pêchait par l'arbitraire et la complaisance des inspections. Ainsi s'explique que tant d'ouvrages publiés avec privilège aient pu être condamnés après leur parution (par exemple le traité *Des Hermaphrodites* de Jacques Duval, 1612), notamment sur dénonciation des représentants du pape en France auprès du chancelier. », Voir à ce propos D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*, p. 199.

⁸³ « Mais laissant arrièrè ces hypocrites ensouffrés, qui s'efforcent de blâmer de paroles ce qu'ils mettent en usage tant voluptueusement. », J. Duval, *Des hermaphrodites*, *op. cit.*, p. 8.

⁸⁴ Une décennie plus tard, Garasse fera précisément de Rabelais et de son influence la matrice du libertinage des médecins. Il y est « l'Enchiridion du libertinage ».

⁸⁵ D. Brancher, « Le Genre incertain », *op. cit.*, p. 311.

⁸⁶ « Si les écrits de Duval ne séduisent pas sans raison leurs lecteurs post-modernes, c'est aussi le traité de Riolan qui a eu le plus de poids à son époque, et pas seulement parce qu'il est devenu doyen de la faculté de médecine de Paris et médecin ordinaire de plusieurs rois et reines de France. [...] En 1635, quand Paolo Zacchia établit les bases de la médecine médico-légale en Europe, ce sont Bauhin et Riolan qu'il consacre comme autorités sur l'hermaphrodisme. », L. Leibacher-Ouvrard, « Imaginaire anatomique, débordements tribadiques et excisions », *op. cit.*, p. 123.

dire rien de plus que ce que Michel Foucault désigne comme « un monstre quotidien, un monstre banalisé⁸⁷ ». Avec l'interdiction du *Traité des hermaphrodites*, la querelle est déjà pratiquement terminée. Duval répond pourtant à Riolan en 1615⁸⁸, mais le mal est fait : aux yeux du public, il n'est plus qu'un fauteur de trouble, un agent du chaos rabelaisien – un (quasi ?) libertin, voire lui-même une sorte « d'hermaphrodite⁸⁹ » – qui s'oppose à l'unité à peine retrouvée du royaume.



Ainsi, les travaux sur le corps féminin connaissent une forte effervescence au tournant du XVII^e siècle, *a fortiori* dans un milieu médical lui-même en pleine mutation. Rompant progressivement avec la veine aristotélicienne – au profit d'un retour au corpus hippocratique, mêlé de néo-platonisme – les médecins ne réinventent pas tant l'anatomie féminine (Fallope s'en est déjà chargé) que les comportements jugés proprement féminins. Surtout, ils importent avec eux des traditions variées, au sein d'un immense affrontement théorique entre auteurs anciens et modernes. D'une manière générale, l'intérêt porté au corps féminin durant la période s'accompagne d'un net approfondissement des théories sur la psychologie féminine, parfois d'ailleurs plutôt favorables aux femmes. Celles-ci, quoiqu'audacieuses au regard de la tradition, n'en demeurent pas moins marginales ; elles sont peu suivies par les contemporains, au contraire des considérations avilissantes :

La bonne volonté de quelques auteurs indignés par les inégalités de tous ordres qui pénalisent les femmes, les efforts de celles qui, parfois, se révoltent contre les mauvais traitements, contre les « misères de la

⁸⁷ M. Foucault, « Cours du 22 janvier 1975 », *op. cit.*, p. 53.

⁸⁸ « Quelques mois plus tard, Duval publiera une *Responce au discours fait par le sieur Riolan*. Ce tissu de citations fidèles, en italiques, avec des commentaires qui les contestent, est d'une polyphonie généreuse mais a aussi pour résultat de publier Riolan une seconde fois. [...] Mais le médecin de Rouen laisse aussi (re)voir – ce qui suscite de nouveau notre intérêt pour ses écrits aujourd'hui – son insistance sur le foisonnement des possibles, son attention aux traits relatifs au genre (et non aux seules parties génitales) ou à l'impact psychosomatique de l'environnement sur la sexualité. », L. Leibacher-Ouvrard, « Imaginaire anatomique, débordements tribadiques et excisions », *op. cit.*, p. 122.

⁸⁹ « Comme le rappelle Claude-Gilbert Dubois, le terme “hermaphrodite” est en vogue au début du XVII^e siècle. Transcendant son acception médicale, il sert à stipendier aussi bien les protestants (notamment sous la plume du père Garasse), que le libertinage intellectuel de ceux qui prônent un rationalisme sensuel pour explorer et connaître la nature. À certains égards, et bien qu'on ne puisse le qualifier de libertin (terme en lui-même mal défini), Duval ressemble à cette figure que René Pintard appelle *homo duplex*, contraint de protéger ses expérimentations intellectuelles sous un conformisme de façade. », D. Brancher, « Le Genre incertain », *op. cit.*, p. 322.

femme mariée⁹⁰ », ne peuvent cependant libérer le sexe du soupçon et de la méfiance, alimentés par des représentations qui se sont imposées dans l'Occident chrétien⁹¹.

Si bien qu'au terme de cette première partie, s'il est possible d'affirmer que l'aristotélisme, dominant depuis des millénaires, a été un temps dépassé dans le domaine gynécologique au cours des premières décennies du XVII^e siècle, il faut toutefois tempérer ces perspectives émancipatrices. À partir de la redécouverte d'Hippocrate, le nouvel élan anatomique est surtout l'occasion pour les grands du royaume de France d'espérer accéder plus facilement à une descendance viable : les médecins, chirurgiens et sages-femmes se trouvent mobilisées auprès des grandes dames. Leurs écrits gynécologiques, désormais rédigés en langue française, irradiant la société depuis son sommet : la Cour, nouvellement reformée autour des Bourbons. Les médecins, avant-garde sociale dotée du pouvoir d'influencer les femmes dans leurs comportements, y noyautent progressivement les prérogatives anciennes des sages-femmes. Celles-ci, ne parvenant pas à se constituer efficacement en corporation de travailleuses, desservies par leur assimilation systématique aux sorcières-avorteuses, perdent progressivement leurs places de choix. Le cas de Louise Boursier, quasi hapax, reste isolé au XVII^e siècle, et les sages-femmes sont reléguées au second rang lorsque la présence d'un médecin, d'un homme, devient peu à peu obligatoire au cours de chaque accouchement... lorsqu'ils ne deviennent pas eux-mêmes accoucheurs⁹².

Parallèlement, la querelle des hermaphrodites, au cours de laquelle interviennent les mêmes acteurs, se termine sur la négation pure et simple des cas « d'anormalités » sexuelles. Par le jeu des publications, la nouvelle biopolitique d'uniformisation des comportements à partir des théories médicales se trouve insidieusement transférée au sein de ce nouvel espace policé qu'est la Cour. Les comportements féminins, déjà au cœur de l'intérêt anatomique, deviennent dès lors un nouvel enjeu politique de premier plan ; les « secrets des femmes » un moyen pour s'octroyer leur docilité. La redéfinition du corps féminin amorcée au siècle précédent est désormais suffisamment avancée pour qu'il soit désormais possible pour les contemporains d'en déduire des normes de genre jugées pérennes, oubliant l'historicité de cette redéfinition corporelle préalable. Si bien qu'au tournant des années 1630, le corps féminin tel

⁹⁰ Voir le tableau dressé par Olympe Liébault (Nicole Estienne) dans *Les Misères de la femme mariée où se peuvent voir les peines et tourments qu'elle reçoit durant sa vie* (*Variétés historiques et littéraires*, T. III).

⁹¹ Voir J.-M. Aubert, *La femme. Antiféminisme et christianisme*, Paris, 1975, ch. IV, « Mythes et idéologies antiféministes », p. 81, cité par E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, op. cit., p. 121.

⁹² On pourra notamment citer le cas particulier de Philippe Peu et de sa *Pratique des accouchements* (1694 ?), relatant quarante années d'expériences sur plus de quatre mille cas. Ou encore l'accouchement de Louise de La Vallière, maîtresse de Louis XIV, par le chirurgien Jules Clément, en 1663. Cas cités par P. Darmon, *Le Mythe de la procréation*, op. cit., p. 190 et 210.

qu'il vient d'être redéfini (dans une opposition exclusive avec le corps masculin) est prêt à servir de nouvel argument ontologique pour les moralistes de la Cour et la catégorie de genre féminine semble se fixer. Ce n'est pourtant pas le cas de la redéfinition du corps et du sexe féminins, qui continuera de se mener autour des travaux de Harvey⁹³, de Descartes⁹⁴, et du triomphe général du mécanisme ambiant. Après eux, les travaux de De Graaf et les succès du modèle oviste – la mise en évidence du système ovarien chez les mammifères vivipares – ne parviendront pas à détruire les anciennes représentations genrées liées à la prédominance de l'utérus⁹⁵. Sans doute est-ce que ces lentes redéfinitions des corps et des sexes, moins attrayantes pour les moralistes, s'accordent moins bien à la légitimation et donc à la stabilité du régime monarchique hétéropatriarcal. Les théories de « l'hystérie », qui persistent bien après la fin du modèle médical utérin, montrent bien que la tradition qui en résulte dépasse désormais largement le seul cadre gynécologique. Au cours des premières décennies du XVII^e siècle, la catégorie de genre féminine a ainsi absorbé l'ancienne hystérie génitale pour se constituer. Autrement dit, l'absorption des théories gynécologiques misogynes dans un nouveau type de corpus aurait rendu obsolète la mode des traités gynécologiques, ce qu'il importe désormais de démontrer.

⁹³ « Favorisées entre autres par les études microscopiques, les théories dites de l'*emboîtement* ou théories animalculistes avaient pris de l'importance au XVII^e siècle. Elles considéraient que le nouvel individu était déjà complètement développé (en miniature) d'abord dans le fluide séminal, puis dans la matrice dès le moment de la conception. William Harvey, en revanche, avait accordé son autorité à une théorie différente, l'ovisme ou épigénèse, qui attribuait un rôle central à l'œuf femelle dans la génération, et qui montrait, à partir d'expériences sur des cervidés que le roi Charles I^{er} avait eu la gentillesse de lui donner, que les parties vitales apparaissaient graduellement, l'une après l'autre, dans le fœtus en développement. », G. Vigarello et R. Porter, « Corps, santé et maladies », *op. cit.*, p. 361-362.

⁹⁴ Descartes publie en 1664 son traité *De la formation du fœtus*.

⁹⁵ La Faculté de médecine de Paris refusera d'intégrer le système oviste à ses programmes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Ce n'est pas tellement mieux à Montpellier, autrefois centre progressiste du savoir médical, où les théories séministes d'Hippocrate sont enseignées également jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Voir à ce propos P. Darmon, *Le Mythe de la procréation*, *op. cit.*, p. 12-13.

Deuxième partie – Biais libertins dans la galanterie française

Chapitre 1 : L'obscénisation des sexualités « alternatives »

La querelle des hermaphrodites (d'ailleurs significativement contemporaine de la querelle des sages-femmes et de l'éviction de Louise Bourgeois) marque la fin de la période de « mise en place » des théories gynécologiques. Une fois les hermaphrodites *niés* par Riolan (la Faculté de médecine de Paris finit par déclarer au nom de l'institution que l'hermaphrodisme anatomique *n'existe pas*) et les sages-femmes inféodées au personnel médical masculin, il redevient possible de glorifier l'éternité sacrée des corps, et en particulier du corps féminin. Avec la querelle des hermaphrodites, la médecine pro-aristotélicienne du XVII^e siècle réaffirme la stricte association de l'anatomie et du genre, à l'image du modèle religieux génésique formé par le couple Adam et Ève : le pénis fonctionnel définissant l'homme – et tout le reste (même malformé), devant donc logiquement être d'une femme. Pourtant, les ambitions de Riolan et de ses confrères ne s'arrêtent pas là, le cas Le Marcis le prouve assez bien. Non seulement les personnes jusqu'ici stigmatisées d'hermaphrodisme doivent désormais adopter un genre imposé de l'extérieur par l'autorité biopolitique normative, mais elles doivent aussi s'en tenir au cadre strict de l'hétéronormativité dans leur sexualité.

Parallèlement à la querelle des hermaphrodites, l'affirmation du pouvoir monarchique (qui trouve une légitimation et une unité dans sa lutte contre les différentes formes d'obscénités) s'étend et redéfinit jusqu'aux normes de la sphère privée. Dès lors, comme l'affirme Nicole Pellegrin, ce sont les sexualités « alternatives » dans leur ensemble qui se trouvent inquiétées :

Nombre de recherches récentes sur les pratiques sexuelles « alternatives » ont démontré que le modèle comportemental hétérosexuel, sanctifié par le mariage ou vécu dans ses équivalents approximatifs de fornication, de concubinage, d'adultères et de prostitution, coexistait avec maintes autres possibilités pour l'activité érotique. La masturbation, la bestialité, l'homosexualité et le lesbianisme ont été tour à tour ignorés, tolérés ou réprimés tout au long de l'Ancien Régime¹.

Toujours dans la lignée des travaux fondateurs de Michel Foucault et Jean-Christophe Abramovici², mais aussi de ceux de Jean Mainil³, Joan DeJean⁴, Michel Jeanneret⁵ et de toute l'équipe des *Obscénités renaissantes*⁶, il importe désormais de comprendre quelles sont

¹ N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », *op. cit.*, p. 213.

² J.-C. Abramovici, *Obscénité et classicisme*, *op. cit.*

³ J. Mainil, *Dans les règles du plaisir...*, *op. cit.*

⁴ J. DeJean, *The Reinvention of Obscenity: Sex, Lies, and Tabloids in Early Modern France*, Chicago, University of Chicago Press, 2002.

⁵ M. Jeanneret, *Éros rebelle. Littérature et dissidence à l'âge classique*, Paris, Seuil, 2003.

⁶ Il s'agit ici de repartir des conclusions de l'ouvrage, où est notamment affirmé que « l'étude de l'obscénité au XVI^e siècle nous a conduits à observer les prémisses de l'élaboration d'un ordre des corps moderne, au moment où un discours normatif sur la sexualité commence à se mettre en place : soit qu'il s'agisse de menacer cet ordre –

précisément les personnes et les textes qui ont été rendues « obscènes » par le pouvoir médical, religieux, légal, et, plus généralement, politique, dans les premières décennies du XVII^e siècle, tout en rappelant que l'obscénité se définit dès son origine par un refus de la sexualité et des corps « anormaux ». Ainsi, il s'agit pour les auteurs de traités du XVII^e siècle d'éviter ce qui est pour eux plus monstrueux que les malformations physiques : les sexualités jugées anormales, qu'elles soient réelles ou figurées dans les livres. C'est ce qui rend suspecte la moindre hybridité, qu'elle soit physique ou figurative : la naissance de « l'Âge classique » se fait au nom de l'univocité et de la « pureté⁷ » non seulement dans la langue mais dans les mœurs. Comme le rappelle Michel Foucault dans *La Volonté de savoir*, « [l]ongtemps les hermaphrodites furent des criminels, ou des rejets du crime, puisque leur disposition anatomique, leur être même embrouillait la loi qui distinguait les sexes et prescrivait leur conjonction⁸. » Dès lors qu'avec Riolan se règle la question anatomique, toute incartade à la stricte association du sexe au genre et du genre à l'hétérosexualité apparaît comme une monstruosité à corriger, à éliminer – ou, tout du moins lorsque cela n'est pas possible, à occulter, à voiler, c'est-à-dire littéralement, à rendre *obscène*. *A posteriori*, ce projet normatif est au moins partiellement mené à bout ; les femmes inquiétées, comme le souligne Nicole Pellegrin, ne s'exposant pas :

Les témoignages de relations érotiques entre femmes sont assez rares, en raison de leur quasi-invisibilité. Les femmes partageaient le lit d'autres femmes depuis la naissance jusqu'au mariage et même au-delà. Les célibataires vivaient ensemble afin de partager les frais et de mettre en commun leurs maigres revenus. Les communautés féminines religieuses, scolaires et pénitentiaires fournissaient d'autres cadres du quotidien où les rapports sensuels entre femmes pouvaient facilement avoir lieu⁹.

Il importe d'une part de restaurer ici la visibilité de ces « tribades » et « fricatrices » oubliées du grand public, ces « sodomites » au féminin stigmatisées par Riolan, et d'autre part de rétablir le lien trop souvent occulté entre la querelle des hermaphrodites et l'établissement de la catégorie essentiellement masculine du libertinage des années 1610-1620. Car cette invisibilisation des amours lesbiennes pour ce qu'elles sont, à la même époque que les grandes chasses aux sorcières et leur possible pathologisation¹⁰, s'accompagne qui plus est d'un

ainsi l'obscénité est un moyen pour la poésie satirique de dénoncer des « fictions », des représentations normées et pudiques qui veulent qu'on ne montre pas aisément son con, soit au contraire qu'il s'agisse de le renforcer, en mettant par exemple, dans les traités de polémiques religieuses, l'obscénité au service du triomphe de la vérité chrétienne. », H. Roberts, G. Peureux, et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, *op. cit.*, p. 442.

⁷ Voir à ce propos I. Moreau, « Polémique libertine et querelle du purisme : La Mothe Le Vayer ou le refus d'un "art de plaire" au service du vulgaire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003, vol. 103, n° 2, p. 377-396.

⁸ M. Foucault, *La Volonté de savoir*, *op. cit.*, p. 53.

⁹ N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », *op. cit.*, p. 228-229.

¹⁰ « Les possédées ou les sorcières sont souvent diagnostiquées comme des mélancoliques, sans que cela entraîne systématiquement le rejet de l'accusation de sorcellerie, puisque le diable peut asservir sa victime en modifiant ou en profitant du tempérament de son corps. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 43.

déplacement progressif de sens de « l’hermaphrodisme » et du « sodomite » vers une nouvelle figure : celle du libertin. Ainsi, alors que Marin Le Marcis avait été inculpé pour « sodomie », la dénomination évolue au cours du siècle et se spécialise. Autrefois associée à toute pratique sexuelle non-reproductive, la « sodomie¹¹ » devient une affaire d’hommes, et plus précisément, de libertins (c’est-à-dire ici non seulement d’athées mais de libres penseurs revendiquant des plaisirs homoérotiques¹², ne serait-ce que par provocation), sans pour autant que le sens ne soit encore strictement associé à la pénétration anale. Quant aux femmes, comme le fait remarquer Nicole Pellegrin, leurs possibilités de « sodomie » se restreignent rapidement :

Les relations sexuelles entre femmes étaient rarement, sinon jamais mises en parallèle avec l’homosexualité masculine. La culture sexuelle hautement phallocentrique de l’Europe d’Ancien Régime définissait la sodomie par l’acte de pénétration. D’où cette inévitable conséquence : les relations homosexuelles entre femmes échappaient à la législation sur l’inconduite sexuelle à moins qu’elles ne recourent au godemiché. La masturbation mutuelle entre partenaires féminines n’était guère considérée comme une pratique sexuelle, puisque seul un acte comportant la pénétration et l’éjaculation pouvait être défini comme un véritable rapport charnel¹³.

Dès lors, il est possible de considérer la querelle des hermaphrodites comme le point d’orgue de la redéfinition des corps anatomisés du siècle précédent. À partir des années 1610, la dissociation pleine et entière des corps masculins et féminins, mais aussi l’occultation de tous les entre-deux, est actée.

1. Tristes tribadismes

Liébault ou encore Guilleméau héritent du corpus galénique un grand nombre de confusions concernant le genre et la sexualité : s’il est partout affirmé dans les corpus antiques que même la femme au tempérament le plus chaud n’est jamais aussi chaude que le plus froid des hommes, « l’excès de chaleur » tend à faire des femmes des « hommases », c’est-à-dire

¹¹ Voir à ce propos l’analyse menée par Foucault : « Qu’on songe par exemple à l’histoire de ce qui fut par excellence “le” grand péché contre nature. L’extrême discrétion des textes sur la sodomie – cette catégorie si confuse –, la réticence presque générale à en parler a permis longtemps un fonctionnement double : d’une part une extrême sévérité (peine du feu appliquée encore au XVIII^e siècle, sans qu’aucune protestation importante ait pu être formulée avant le milieu du siècle) et d’autre part une tolérance assurément très large (qu’on déduit indirectement de la rareté des condamnations judiciaires, et qu’on aperçoit plus directement à travers certains témoignages sur les sociétés d’hommes qui pouvaient exister à l’armée ou dans les Cours). », M. Foucault, *La Volonté de savoir*, op. cit., p. 133-134.

¹² « Toute une littérature chante ainsi la supériorité du “buggerar” sur le “chiavar” et du “culo” sur la “potta” (con), qui privilégie les éphèbes (“bardasses”), mais souvent ne rejette nullement la femme, pourvu qu’elle accepte de se tourner (deux raisons pour parler de culture sodomite, plutôt qu’homosexuelle, terme en l’occurrence bien anachronique). », J.-P. Cavaillé, « Libertinage et allégorie sexuelle », *L’Antre des nymphes*, Toulouse, Anacharsis, 2004, p. 7-62 (p. 48).

¹³ N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », op. cit., p. 228-229.

des femmes au physique plus éloigné de ce qui est attendu du corps féminin selon les canons médicaux :

Telles femmes ont beaucoup de chaleur, & sont appelées *viragines* (hommasses, c'est-à-dire femmes qui ressentent leur homme) parce qu'elles sont toutes viriles & ressemblantes aux hommes en beaucoup de choses, ayant la couleur brune, le corps épais & compact, les veines grosses, les reins & les fesses fort amples, la poitrine & les épaules larges, les mamelles fermes & dures, & la voix grosse & au reste robustes & couvertes de beaucoup de poils. Laquelle constitution & température, encore qu'elle fasse vivre les femmes saines & gaillardes, si elle est toutefois vicieuse au regard du sexe, & contre l'intention de la nature¹⁴ [...].

Non sans contradiction toutefois, cet excès de chaleur provient encore et toujours de la matrice – et ces femmes sont « presque des hommes¹⁵ » en raison d'un dérèglement de l'organe féminin par excellence :

[...] telle intempérie chaude de matrice se connaît principalement ès femmes hommasses & viragines, barbuës, hautaines, félannes, qui ont la voix grosse et pleine : lesquelles sentent des chatouillements et titillations vénériennes ès parties honteuses, avec ardeur & quelquefois exulcération : & ont leur mois avec peine & en petite quantité, d'autant que leur grande chaleur dissipe le sang¹⁶.

Le type de la femme « hommasse et viragine » fait directement écho à un concept antique, celui de la *virago*, dont le comportement, l'allure et les manières sont celles généralement réservées aux hommes. C'est également, chez Liébault comme chez les autres auteurs du corpus médical, une association la plupart du temps rapprochée des mœurs saphiques – le tout étant expliqué par des raisons physiologiques, une sorte de maladie de la matrice directement liée à la stérilité. Et ceci n'est pas sans trouver un équivalent direct du côté de « l'homme de naturel féminin peu adonné & fort débile au coït¹⁷ », stigmatisé de la même manière. C'est le *mollis* antique évoqué par Laqueur, et qui paraît indissociable de la tribade, définie comme :

[...] la femme qui jouait le rôle de l'homme, qui était condamnée et qui, de même que le *mollis*, était réputée victime d'une imagination perverse mais aussi d'un excès de semence mal dirigé. Les actes du *mollis* et de la *tribade* étaient donc contre-nature, non seulement parce qu'ils contrevenaient à l'hétérosexualité naturelle, mais parce qu'ils opéraient des retournements de prestige et de pouvoir – littéralement incarnés – radicaux et culturellement inacceptables¹⁸.

Si le traité de Riolan affirmait que tout organe génital n'étant pas assurément un pénis entraînait la catégorisation de la personne en femme, les amalgames se poursuivent au-delà de l'anatomie, du côté du comportemental. *Mollis* et *tribades* sont à ce titre associées à des troubles anatomo-

¹⁴ J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 543.

¹⁵ « Si les prostituées sont communément considérées comme ayant un tempérament chaud et brûlant, si elles ne sont plus tout à fait des femmes et pas encore des hommes, cette mutation de genre s'avère des plus efficaces pour les exclure du groupe social des femmes et, partant, du travail sexuel reproductif. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 13.

¹⁶ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 173.

¹⁷ *Ibid.*, p. 189.

¹⁸ T. Laqueur, *La Fabrique du sexe*, op. cit., p. 76.

comportementaux au moyen de tropes rhétoriques : les rapprocher dans les textes entraîne la formation de préjugés persistants dans le lectorat. C'est ce qui pousse Du Laurens à lier aux « tribades » non seulement une sexualité homosexuelle mais surtout à centrer cette sexualité sur l'usage d'un clitoris hypertrophié :

Elle croît à quelques femmes si importunément & démesurément, qu'elle sort & pendille dehors, comme le fait le membre viril ; & s'en jouent & frayed avec les autres femmes &, et pour cette cause on les appelle *Fricatrices & Tribades*, c'est-à-dire, Frayeuses ; ou Frotteuses¹⁹.

Chez Duval, ces clitoris hypertrophiés viennent concurrencer directement l'ordre phallocentrique, tant en « grandeur & grosseur » :

Mais en quelques-unes ledit clitoris s'est trouvé si grand, qu'il y a eu des femmes auxquelles il représentait la grandeur & grosseur d'un membre viril dressé & disposé à la culture : dont elles abusaient les filles & femmes. Mais il demeurait toujours de pareille grosseur, ou devenait de fort peu plus petit, s'écoulant l'orgasme et émotion vénérienne, qu'il n'était auparavant : pour n'être tant fistuleux comme le membre de l'homme. Cette partie n'est perforée & ne jette aucune matière spermatique. Celles qui la portent ainsi grosse, longue & bien fournie sont appelées tribades par Calius Aurelius l. 4 chap. 9. Par Plaute, subjugatrices. Par Arnobus, fricatrices, & par les Français, ribaudes²⁰.

Ces « tribades », attestées historiquement depuis l'Antiquité, nourrissent de nombreux fantasmes. L'amalgame systématisé entre la sexualité homosexuelle féminine et l'hypertrophie clitoridienne tend à faire des femmes ayant des rapports entre elles d'abord des monstres, puis des *anormales* à corriger une fois le règne de la biopolitique initié. Comme le rapporte Nicole Pellegrin, c'est avant tout du manque de terminologie adéquate que proviennent ces amalgames :

Une partie du problème des relations sexuelles entre femmes était due au fait qu'il n'existait pas de terminologie adéquate. Bien que le mot « lesbienne » soit apparu au XVI^e siècle, et même alors il renvoyait à un type d'acte plutôt qu'à une catégorie de personnes. Ce que les femmes étaient supposées faire ensemble était nommé de diverses façons : pollution, fornication, masturbation mutuelle, sodomie, *coitus*, ou bien impureté ou souillure des femmes les unes par les autres. Les femmes qui faisaient ces choses étaient appelées « fricatrices » ou « tribades ». La science médicale avait également son point de vue, selon lequel les femmes qui avaient des clitoris hypertrophiés étaient physiologiquement capables d'accomplir de tels actes, cette malformation étant due à une masturbation excessive durant la jeunesse ou à un hermaphroditisme partiel ou incomplet. L'explication du lesbianisme par la théorie du « clitoris phallique » était particulièrement convaincante, car elle affirmait qu'il était biologiquement possible que deux femmes désirent faire l'amour ensemble sans que cela menace la prémisse culturelle fondamentale du phallocentrisme²¹.

C'est précisément parce que la terminologie est flottante qu'il importe ici d'envisager les conséquences de la querelle des hermaphrodites sur la conception des relations homosexuelles féminines au tournant du XVII^e siècle. Lorsque Jean Riolan s'en prend violemment à Duval et entend défaire tout ce qu'a pu faire son confrère à propos non seulement de ses théories sur

¹⁹ A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, op. cit., p. 763.

²⁰ J. Duval, *Des hermaphrodites*, op. cit., p. 65.

²¹ N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », op. cit., p. 230.

l’hermaphrodisme, mais aussi et surtout du cas Marin Le Marcis, principal point d’achoppement du traité, cela entraîne pour corollaire de remettre en danger l’hermaphrodite de Rouen : « [...] en réaffirmant qu’elle était une femme, [Riolan] fait de nouveau d’elle la tribade destinée au bûcher pour sodomie²². » Du fait de ces amalgames, la négation de l’hermaphrodisme (qui laissait entr’ouverte la possibilité de changements de genres) entraîne irrémédiablement la recatégorisation des femmes ayant des relations avec d’autres femmes du côté du tribadisme, et donc de la sodomie.

1.1. Le fantasme de l’excision

Au terme de la querelle, il est notable que les deux premiers types d’hermaphrodismes identifiés par Jean Liébault et repris à l’identique par Duval sont rejetés et recatégorisés comme de simples malformations n’empêchant pas l’attribution d’un genre. Il suffit alors aux médecins d’identifier la « dominante » génitale parmi les organes atrophiés et d’y associer le genre le moins inadéquat. Quant aux deux autres cas – le « neutre » et « l’hermaphrodite parfait » – ils sont niés et rejetés comme « tribadisme ». Au nom de « l’anormalité » que constitue à ses yeux tout *pseudo*-hermaphrodisme, Riolan entend pouvoir rabattre chaque cas d’anomalie congénitale féminine sur une présomption de tribadisme²³ – c’est-à-dire ici une suspicion de clitoris hypertrophié, que quelque médecin mal aguerri aura pris pour un pénis. Force est de constater que les cas célèbres d’hermaphrodismes problématiques se focalisent en fait sur l’accusation de pénétration de personnes, genrées comme des femmes, l’une envers l’autre ; on retombe ainsi dans la catégorie des femmes « hommases » ou « tribades », toujours comme si l’homosexualité féminine était nécessairement corollaire de ces déformations physiques²⁴.

Dès lors, les relations sexuelles entre femmes sont désormais imputées à un désir jugé anormal, provoqué par ce nouvel objet apparu au siècle précédent aux yeux des anatomistes : le clitoris²⁵. La victoire de Riolan n’est pas anodine dans l’histoire clitoridienne, parce qu’elle porte avec elle, ici également, la victoire de l’aristotélisme. En effet, si les auteurs humanistes, lecteurs d’Hippocrate, accordaient à l’orgasme féminin – et donc au clitoris – une place

²² L. Leibacher-Ouvrard, « Imaginaire anatomique, débordements tribadiques et excisions », *op. cit.*, p. 115.

²³ « Selon Katharine Park, c’est Jacques Dalechamps qui dans sa *Chirurgie françoise* (1570) construit la connexion entre l’excroissance clitoridienne ou labiale et les orgies contre-nature des “Tribades”, deux sujets séparés dans la littérature classique. », D. Brancher, « Poétique de l’insurrection », *op. cit.* (p. 317).

²⁴ « La confusion entre lesbianisme et hermaphrodisme était suffisamment courante pour qu’une vingtaine d’années plus tard, le 4 février 1636, un des intervenants au *Bureau d’adresse* de Théophraste Renaudot juge nécessaire de dénoncer “les moins clairvoyants” qui prennent un clitoris hypertrophié pour une preuve d’androgynité. », D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, *op. cit.*, p. 394

²⁵ Voir S. Chaperon, « « Le trône des plaisirs et des voluptés » : anatomie politique du clitoris, de l’Antiquité à la fin du XIX^e siècle », *Cahiers d’histoire. Revue d’histoire critique*, mars 2012, n° 118, p. 41-60.

fondamentale dans l'émission de la « semence féminine » nécessaire à la procréation, ce n'est pas le cas de la veine scolastique qui promeut au contraire le rôle strictement passif des femmes pour la génération. Réduites, par la Faculté de Paris qui triomphe à nouveau, à n'être que des « réceptacles », les femmes n'ont en fait plus de raison justifiée anatomiquement d'*avoir* un clitoris – ce qui explique que chaque mention de cet organe (en-dehors des œuvres érotiques de la période) soit désormais associée à une *anormalité* anatomo-comportementale, un trouble pathologique à corriger par une rééducation des comportements, ou bien, plus concrètement, par une excision de la particule incriminée pour éviter toute « sodomie²⁶ ».

En d'autres termes, il est possible d'affirmer avec Elsa Dorlin que les médecins instaurent alors un « continuum entre les gestes curatifs et normatifs²⁷ ». À en croire Riolan et les décisions adoptées par les médecins royaux au terme de la querelle, le tribadisme est érigé au rang des cas légalement répréhensibles, non plus parallèlement à l'hermaphrodisme (qui n'existe plus, désormais nié par la classification scolastique), mais *à la place* de l'hermaphrodisme. Dès lors que « l'hermaphrodisme femelle » est finalement réduit à ce seul cas de tribadisme, c'est-à-dire celui d'une conformation particulière entraînant une hypertrophie clitoridienne, la solution privilégiée est un acte de chirurgie visant à exciser cet appendice clitoridien jugé *anormal*. Si bien qu'il est finalement possible d'affirmer avec Marianne Closson que « [l]a crainte du “tribadisme” ithyphallique et sa solution chirurgicale sont révélatrices du basculement du prodige hermaphrodite dans l'abjection, dans une déviance à exciser²⁸. » Depuis Ambroise Paré, et de manière générale au XVII^e siècle, les médecins et chirurgiens prônent alors l'excision du clitoris, jugé « contre-nature », au moins chez les femmes « *Fricatrices & Tribades*²⁹ ». On en retrouve ainsi la trace chez Liébault :

Telle substance d'autant qu'est monstrueuse & contre le naturel de la femme, doit être extirpée. On situe la femme à la renverse, comme a été dit à l'amputation de la Nymphé : On étend cette chair pendante avec pincettes, puis on la coupe tout justement depuis la base³⁰.

Mais également chez Du Laurens, lorsque celui-ci déclare : « Cette particule est cachée en la partie la plus grasse du pénil, & la leur faut retrancher par art & opération de chirurgie³¹. »

²⁶ C'était déjà tout l'enjeu des commentaires apportés par Paré au tribadisme rapporté par Léon L'Africain. Voir à ce propos la controverse qui entoure l'édition de 1575 dans A. Paré, « Annexe III - La réponse de 1575 », *op. cit.* ²⁷ E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 92.

²⁸ M. Closson, *L'Hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, *op. cit.*, p. 26.

²⁹ A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, *op. cit.*, p. 763.

³⁰ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, *op. cit.*, p. 511.

³¹ A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, *op. cit.*, p. 763.

Quant à Guillemeau, celui-ci réserve la question de l'excision aux cas pathologiques de tribadisme ou de satyriasis avérés :

Tous ceux qui ont parlé de la curation de ces maux n'ont point proposé d'autres moyens que de retrancher telles excrescences par l'opération manuelle. Ce qui se pratique tous les jours, mais cela me semble un peu cruel & dangereux, à cause que telle plaie, comme aussi celles de toutes ces parties-là, ne se peuvent que malaisément guérir. C'est pourquoi je serais d'avis qu'auparavant qu'en venir là l'on tentât premièrement les remèdes qui sont convenables à la démangeaison, & à la fureur de la matrice³².

Les femmes ayant des relations sexuelles avec d'autres femmes, mais aussi les femmes soupçonnées de s'adonner à la masturbation ou simplement à un exercice trop régulier de leur sexualité se retrouvent inquiétées jusque dans leur propre corps. L'opération, d'une grande violence, est décrite en détail par le maître-chirurgien :

[...] si tous ces médicaments et remèdes ne peuvent de rien profiter, je suis d'avis qu'on retranche du tout ces difformités par l'opération de chirurgie, principalement la queue. Ce qui se fait en deux manières. Premièrement en liant cette excrescence tout à fait à sa racine avec un crin de cheval, ou un fil de soie teinté dans l'eau sublimé, & serrant tous les jours ledit fil.

Secondement par le fer : en cette méthode la femme étant à la renverses sur un siège convenable, il faut qu'un homme bien robuste se mettant derrière elle, lui prenne la matrice, & tienne en état les genoux, avec les mains, & lui arrête les bras avec ses coudes, & par ainsi mette tout le corps en bonne disposition. En après le chirurgien ayant suffisamment dilaté la nature de la femme avec le speculum, prendra cette chair superflue avec des pincettes assez larges [...] Et pour le clitoris il en faudra retrancher seulement la partie superflue, d'autant qu'icelui étant nerveux et tendineux, & par ainsi s'allongeant fort aisément, il y aurait beaucoup de danger d'en couper trop avant, à quoi il faut diligemment pourvoir³³.

Le clitoris, « superflu », aurait donc été retiré en France au XVII^e siècle aux femmes jugées impudiques. Car si Fallope affirmait dans ses écrits sur le clitoris que cet organe était nécessaire à l'orgasme féminin, et que l'orgasme était lui-même un prérequis de la procréation, la victoire du parti aristotélien au moment de la querelle entraîne la mise en danger de cet organe désormais jugé inutile. L'orgasme féminin, jugé dispensable par la Faculté de Paris, redevient un tabou au sein de l'idéologie chrétienne qui condamne de toute façon largement le plaisir³⁴.

Néanmoins, les amalgames ne s'arrêtent pas à la question d'hypertrophies clitoridiennes ou de sexualités homosexuelles : chaque indisposition féminine rend les femmes suspectes puisque tout dérèglement humoral, toute anomalie de tempérament apparaissent en puissance comme les symptômes d'une sexualité pervertie :

Cette acception du corps malade permet d'expliquer comment certaines maladies des femmes, comme l'hystérie ou la nymphomanie, par exemple, ont pu être mises en scène comme la dénonciation fracassante de pratiques illicites ou « anormales » de la patiente, telles que la masturbation, le saphisme, l'avortement

³² J. Guillemeau et C. Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 694.

³³ *Ibid.*, p. 697.

³⁴ « Sous la plume des médecins, la fougue subversive des tribades et des masturbatrices est ainsi progressivement neutralisée par la classification pathologique et l'intervention médicale, afin de déposséder définitivement le corps féminin de tout puissance – à commencer par celle sur sa propre sexualité. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 90.

ou l'abstinence. Penser la maladie comme une délation, c'est accroître encore un peu plus le sentiment d'étrangeté des femmes à elles-mêmes, c'est accentuer l'antagonisme qui est savamment entretenu entre les femmes leur propre corps³⁵.

Dans ce contexte répressif dans lequel les femmes risquent d'être condamnées ou excisées au moindre signe de maladie, rien d'étonnant à ce que les traités gynécologiques se soient aussi bien vendus : les femmes, nouvelles lectrices avides de se soigner par elles-mêmes, cherchent aussi à éviter d'être diagnostiquées « hystériques », « tribades » ou « nymphomanes », soit tout ce qu'Elsa Dorlin se résume sous l'appellation de « voluptueuses » et de « mutantes » :

Pour les médecins, le groupe des femmes « voluptueuses » constitue un vrai problème au regard de leur dispositif physio-pathologique : réputées sanguines, moralement intempérantes et sexuellement entreprenantes, elles dessinent une classe de femmes à part, encombrantes. Leur sexualité publique, débridée, multiple, active ou tout simplement libre induit une disposition morale et physique en contradiction avec l'identité sexuelle assignée communément aux corps féminins. Parce que la prétendue lascivité de ces femmes est perçue comme l'indice d'un « naturel » qui n'est plus tout à fait féminin, tout se passe comme si leur tempérament connaissait une véritable mutation. Elles témoignent d'un type physiognomonique et psychophysiologique particulier, un tempérament chaud, sec et brûlant, un caractère intempérant et entreprenant, comme les complexions corporelles et caractérielles typiquement masculines. La sexualité et la moralité, en particulier des prostituées, constituent les stigmates troublants d'une virilité physiologiques – les appétits et les inclinations morales n'étant que les effets du tempérament. D'où l'idée qu'il s'agit bien d'une véritable mutation : un réchauffement du tempérament froid et humide, entraînant logiquement une modification du corps et des caractères sexuels secondaires qui en découlent³⁶.

Reprenant la nomenclature établie par Elsa Dorlin, il s'agit pour les femmes d'éviter de montrer un quelconque signe de « mutation » qui les éloigneraient de leur propre féminité. En d'autres termes, la catégorie de genre féminine française du début du XVII^e siècle est réessentialisée après la querelle des hermaphrodites, dès lors que l'hermaphrodisme – c'est-à-dire ici la possibilité d'une intersexuation – disparaît des diagnostics potentiels. Toutes les personnes ne correspondant pas à des hommes (selon l'argument anatomique) et ne répondant pas aux normes sociales féminines (selon l'argument comportemental) sont condamnées à être au minimum obscénisées car mutantes. En outre, toutes les femmes ne répondant pas strictement à la triade {sexualité de reproduction / sexualité hétérosexuelle / sexualité vaginocentrée} sont désignées anormales, à commencer par le cas des prostituées qui accompagnent pourtant nécessairement le processus d'urbanisation des sociétés dans le courant du XVII^e siècle :

Aux côtés des catégories normatives existent des catégories mutantes qui, loin de mettre à mal la cohérence générale du dispositif, lui permettent de se maintenir en englobant les contradictions : toutes les femmes sont des êtres pathogènes et inférieurs en raison de leur tempérament naturellement froid et humide, mais certaines ont un tempérament brûlant. Ainsi, le tempérament sanguin, « viril » des prostituées leur permet de jouir illicitement de certaines prérogatives masculines, mais il n'implique nullement qu'elles bénéficient

³⁵ *Ibid.*, p. 45.

³⁶ *Ibid.*, p. 63.

des privilèges physiologiques et moraux de la masculinité, c'est-à-dire qu'elles soient comptées parmi les individus naturellement dominants³⁷.

Les prostituées constituent ainsi un cas limite, ces « mutantes » étant à la fois pointées du doigt par les gens de bonnes mœurs tout en faisant partie intégrante du système de la société des plaisirs masculins. En outre, si les prostituées sont sporadiquement délogées de certains quartiers, celles-ci sont davantage obscénisées (placées hors de la vue mais pas hors de portée) que vouées à disparaître. La dichotomie est alors sociale : les prostituées de quartier se cachent dans des maisons closes, tandis que les demi-mondaines se cachent en pleine lumière en participant à la scène publique. Ces cas seront ici toutefois laissés de côté, afin de privilégier plutôt celui des femmes « mutantes » dont la seule existence risque de saper les fondements de l'État monarchique patriarcal.

1.1.1. Un nouvel hermaphrodisme : du tribadisme à la sorcellerie

Pourtant, comme en témoigne Nicole Pellegrin : « Les femmes accusées d'avoir des relations sexuelles avec d'autres femmes n'apparaissent que rarement dans les dossiers de procédure judiciaire : le "tribadisme" n'était pas considéré comme un délit criminel³⁸. » En effet, la législation officielle ne dit rien précisément sur le tribadisme avant la fin du XVIII^e siècle³⁹. Faut-il pour autant en conclure que le traité de Riolan, médecin au faîte de sa gloire, n'ait pas eu de postérité dans la pratique ? L'hypothèse retenue ici est tout autre et s'appuie sur le constat du manque manifeste d'uniformité judiciaire au tournant du XVII^e siècle. En d'autres termes, après la querelle des hermaphrodites, le tribadisme devient bien une catégorie médicale à part entière, mais seulement une sous-catégorie légale parmi les « sodomites » (plutôt que les « mutantes »). Or il est une de ces sous-catégories légales particulièrement genrée dans les années 1610, celle qui est associée au motif d'accusation (quasi

³⁷ *Ibid.*, p. 67.

³⁸ N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », *op. cit.*, p. 231.

³⁹ « La définition législative des relations sexuelles entre femmes comme crime punissable par la loi n'apparaît qu'à la fin du XVIII^e siècle. Les "tribades" sont désormais assimilées aux prostituées, toutes deux étant identifiées comme criminelles subversives à contenir et à discipliner, opposées en l'occurrence aux "fricatrices" stupides et inefficaces qui se rabattaient sur la masturbation solitaire ou mutuelle par manque d'homme. », *ibid.*, p. 232.

exclusivement féminin⁴⁰) pour fait de sorcellerie⁴¹. La question des sorcières rend en ces temps-là inutile l'introduction de nouvelles catégories légales aussi spécifiques que le tribadisme, qui demeure seulement une catégorie médicale – quoiqu'il faille considérer la très forte probabilité d'un grand nombre « d'ordalies » et autres lynchages populaires non répertoriés directement liés à des questions de tribadisme. Les enjeux des chasses aux sorcières, qui ont lieu à la charnière du XVII^e siècle, sont très proches de ceux qui régissent l'étude des « hermaphrodites » et « tribades » : le corps des femmes, leur sexualité et leur autonomie sont brusquement réduites par les innombrables procès qui les incriminent pour des comportements (parfois simplement l'autonomie financière ou le célibat) remettant en cause le modèle hétéropatriarcal. Les accusées sont auscultées, totalement nues, afin de démasquer sur leur corps une possible « marque du diable », jusque dans leur sexe⁴². Parce que cela a déjà été amplement fait⁴³, ne seront pas ici approfondis plus en détail ces rapprochements aujourd'hui bien admis ; il est toutefois essentiel de comprendre leurs intrications étroites avec la mise en place du nouveau cadre médico-légal des années 1590-1620.

La centralisation de la justice à Paris et l'uniformisation nationale de la jurisprudence constituent l'un des grands chantiers amorcés sous la tutelle de Richelieu : auparavant, chaque cour autonome était libre de s'en tenir à des « preuves » arbitraires. Avant les années 1620, il est par conséquent probable que toute « anomalie » génitale du côté du clitoris ait pu servir à appuyer une condamnation pour sorcellerie. Surtout, comme en témoignent les travaux d'Alfred

⁴⁰ « Il y a certes aussi des sorciers pour qui le diable prend la forme de succube, mais les détails sont peu nombreux alors qu'ils abondent quand il s'agit de décrire l'inquiétante relation sexuelle entre la femme et le diable, ce qui signale, dans une tradition misogyne bien établie, une proximité de nature entre les partenaires. De surcroît, les femmes sont si largement majoritaires parmi les condamnés pour sorcellerie que les inquisiteurs Institoris et Sprenger, auteurs du premier traité de démonologie d'importance, ont intitulé leur ouvrage paru en 1486, *Le Marteau des sorcières*. Les démonologues y expliquent cette prédominance des femmes par le fait qu'elles seraient plus “charnelles” que les hommes, ce qui les pousserait à “folastrer” avec les démons. », M. Closson, « Le sexe du diable : l'obscénité dans les textes démonologiques », dans G. Peureux, H. Roberts et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, Genève, Droz, n° 473, 2011, p. 319-334 (p. 320).

⁴¹ Pour mieux cerner la question, le cadre général, le lien entre genre et sorcellerie et enfin les approximations chiffrées du nombre de victimes (près de 80% des procès pour sorcellerie incriminent des femmes, et 85% des exécutions sont celles de femmes), se reporter utilement aux synthèses, pionnières sur la question, d'A.L. Barstow, « On Studying Witchcraft as Women's History: A Historiography of the European Witch Persecutions », *Journal of Feminist Studies in Religion*, 1988, vol. 4, n° 2, p. 7-19 ; E. Peters, *The Magician, the Witch, and the Law*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, coll. « The Middle Ages », 1978 ; A. Soman, « The Parlement of Paris and the Great Witch Hunt (1565-1640) », *The Sixteenth Century Journal*, 1978, vol. 9, n° 2, p. 31-44.

⁴² « Les amours du diable et de la sorcière sont ainsi une représentation d'hommes pouvant obtenir par la contrainte l'expression de fantasmes sexuels devenus au fur et à mesure de la chasse aux sorcières des croyances largement partagées. Juges et prêtres n'ont pourtant à aucun moment conscience qu'ils sont eux-mêmes obscènes dans leur acharnement à interroger sur leurs relations sexuelles des femmes, qui peuvent être dénudées devant eux, pour qu'on les torture ou pour qu'un médecin les pique avec une aiguille jusque dans leurs parties intimes à la recherche de la marque diabolique ! », M. Closson, « Le sexe du diable », *op. cit.*, p. 333.

⁴³ Voir notamment l'analyse proposée par E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 44.

Soman⁴⁴, les procès⁴⁵ tenus en bonne et due forme sont particulièrement coûteux ; pour des cas aussi communs, la justice ne s'encombre pas de ces « formalités » et les archives se montrent donc largement défailtantes. Un exemple est à ce titre édifiant : il faut attendre 1624 pour qu'un arrêt du Parlement de Paris rende systématique la remontée des cas de sorcellerie en appel depuis l'ensemble du territoire⁴⁶, précisément afin de limiter la juridiction des cours de province sur la question, jugées bien trop zélées. Or, comme le rappelle Elsa Dorlin, au moins 50 % des accusées pour sorcellerie sont des « guérisseuses⁴⁷ » indépendantes, entrant en concurrence avec le nouveau système médical :

L'ensemble de ce processus a principalement été rendu possible grâce à la chasse aux sorcières et à la théorie démonologique qui popularise l'idée selon laquelle la plupart des matrones sont des sorcières qui pratiquent des infanticides, des baptêmes sacrilèges ou s'attaquent aux enfants non baptisés dans le but de les sacrifier au diable, de consommer leur chair lors du repas du sabbat ou d'utiliser leurs restes pour la confection d'onguents magiques... Les sages-femmes sont donc des cibles privilégiées, à tel point que le célèbre *Marteau des sorcières* leur consacre un chapitre entier, dans lequel Jakob Sprenger se targue d'avoir envoyé au bûcher des centaines de matrones. Ce manuel du bon chasseur de sorcières, publié pour la première fois en 1486, est réédité dans les années 1580, où il connaît un nouveau succès jusqu'en 1650, période à laquelle on estime que la chasse connaît son apogée, notamment avec des procès de masse⁴⁸.

Il est ainsi possible de supposer, dans la lignée de Foucault, que les « tribades » accusées de « sodomie », tout comme les « hermaphrodites » ou autres types de « sorcières » et « rebouteuses » ont été, bien avant le tournant du XVII^e siècle, stigmatisées, cachées, « corrigées » de force ou bien, tout aussi vraisemblablement, sommairement jugées si ce n'est brutalement exécutées⁴⁹.

⁴⁴ Voir à ce propos A. Soman, *Sorcellerie et justice criminelle. Le parlement de Paris, XVI^e-XVIII^e siècles*, Hampshire, Great Britain, Brookfield, Vt., USA, Variorum, coll. « Collected studies series », n° CS368, 1992.

⁴⁵ « Progressivement, les médecins sont de plus en plus appelés comme experts lors des procès. À l'occasion de la sécularisation des phénomènes de possession, la faiblesse de la nature féminine rend compte de la plus grande propension des femmes à être non pas séduites par le malin, mais plutôt sujettes aux délires de leur imagination, aux divagations mélancoliques ou hystériques. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 44.

⁴⁶ A. Soman, « The Parlement of Paris and the Great Witch Hunt (1565-1640) », op. cit., p. 44.

⁴⁷ « Le déterminisme, ou finalisme parfois, guide de tous les jugements s'impose avec ses conséquences humaines et sociales dans le phénomène qui trouble le siècle et que les médecins, moins que d'autres, ne peuvent ignorer : la sorcellerie. On connaît bien, grâce au fameux débat entre Jean Wier et Jean Bodin, les divergences qui opposent les démonologues dans leur volonté répressive. Pour le médecin protestant, la chasse aux sorcières est aussi une façon de masquer l'incompétence des thérapeutes. [...] Les femmes, "imbéciles d'esprit", sujettes à la "mélancolie", sont en effet particulièrement disposées à devenir les proies de Satan qui corrompt leur "phantaisie" et trompe leur "imagination". », E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, op. cit., p. 29.

⁴⁸ E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 138.

⁴⁹ « Certes, il est probable que parfois des accusées, dans un jeu trouble et pervers avec ceux qui les interrogeaient, aient pu prendre "plaisir" à conforter la curiosité libidineuse de leurs accusateurs, mais il faut garder à l'esprit la terreur de ces femmes – et de ces hommes – qui se savaient condamnés à une mort atroce par l'aveu de tout ce qu'on leur suggérait. », M. Closson, « Le sexe du diable », op. cit., p. 333.

1.1.2. Sorcellerie dans l'aristocratie : la condamnation de la Galigai

Or parmi toutes ces exécutions demeurées anonymes et mal documentées, il en est toutefois une, paroxystique, qui mérite d'être rapportée ici : celle de Leonora Galigai, la confidente de Marie de Médicis, en 1617⁵⁰. Personnage sulfureux, celle que l'on appelle la Galigai suit de quelques mois son mari, le maréchal d'Ancre, dans la tombe, à la suite d'une cabale organisée à son encontre par l'entourage du duc de Luynes. Or la maréchale d'Ancre n'est en rien une femme du peuple, bien au contraire, et dispose de l'une des plus grandes fortunes du royaume. Après l'assassinat de son mari Concini, c'est pourtant par le truchement de cette commode accusation de sorcellerie qu'elle est à son tour exécutée.

Au-delà des questions politiques le plus souvent mises en avant pour justifier cette mise à mort, cela signifie qu'en 1617, il n'y a pas une seule femme dans tout le royaume qui soit totalement à l'abri d'un tel jugement. Si l'enjeu le plus concret du procès consiste simplement dans la confiscation et la redistribution d'une fortune considérable, il n'en demeure pas moins que les motifs d'incriminations demeurent dans la droite ligne des théories des démonologues. Leonora Galigai, de santé fragile, a depuis longtemps été traitée pour ses crises « d'hystérie » (qui plus est par un médecin juif – ce qui la rend d'autant plus suspecte aux yeux de la Faculté), et a parfois eu recours à des exorcistes censés la délivrer de son mal. En la disant pervertie par le diable lui-même, l'échec répété des médecins se trouve expliqué et légitime l'élimination de cette femme de pouvoir. Parce qu'elle est étrangère et qu'elle dérange les manœuvres politiques de la noblesse française, parce qu'elle est une femme isolée par la mort de son mari, ou encore parce qu'elle est de santé fragile, la Galigai peut désormais être considérée par ses contemporains comme une *anormale*, comme une sorcière. Or l'exécution de la maréchale est en tout point concomitante avec le renouveau de la querelle des femmes. L'hypothèse est ainsi la suivante : si l'on s'attarde d'habitude davantage sur la condamnation de Théophile de Viau puis de Montmorency pour montrer que plus personne, pas même l'aristocratie, n'est à l'abri du règne de la pudeur, l'exécution de la Galigai n'est jamais abordée en ces termes. Or cette accusation de sorcellerie, quoique très pratique, n'a rien d'anodin parce qu'elle est ancrée dans une question médicale, gynécologique, et permet d'éclipser la femme la plus influente du royaume de manière exactement contemporaine avec la querelle des hermaphrodites. S'il est impossible pour les dévots de s'en prendre directement à la reine mère, très catholique, la mort

⁵⁰ Voir à ce propos I. Maclean, « La querelle des femmes en France et en Angleterre de 1615 à 1632 », *op. cit.*, p. 157.

de la maréchale d'Ancre vient appuyer les thèses d'Éliane Viennot⁵¹ qui a su montrer comment on assiste, tout au long du siècle, à un recul progressif en matière d'exercice du pouvoir suprême par des femmes. Après l'exécution du bras droit de Marie de Médicis, Léonara Galigaï, les reines sont de plus en plus maintenues en retrait, même si les membres féminins des grandes familles continuent, en tout cas jusqu'aux lendemains de la Fronde, à s'employer à des tâches politiques et militaires importantes.

2. De l'hermaphrodisme au libertinage

Après avoir développé l'évolution des accusations d'hermaphrodisme du côté féminin dans la partie précédente, il convient désormais d'explorer la redéfinition du champ d'accusation masculin après la querelle des hermaphrodites. Pour cela, il est nécessaire de revenir à la question de la mollesse, volontairement laissée de côté jusqu'à maintenant. Tout comme la tribade est accusée d'être une femme dénaturée, le *mollis*⁵² est accusé de n'être plus tout à fait un homme en raison d'une mutation de son tempérament vers la féminisation. Les relations homosexuelles entre hommes et la passivité du *mollis* tendent à faire de lui un être hybride, c'est-à-dire une autre sorte d'hermaphrodite. Cette insulte d'hermaphrodisme est ainsi courante à la fin de la Renaissance et rejoint au tournant du règne d'Henri IV, par un amalgame grossier, un autre chef d'accusation, celui du « libertinage ». Ainsi, dans la lignée des travaux fondateurs menés sur la question par Claude-Gilbert Dubois⁵³, il s'agit de remotiver le réseau de significations du terme « hermaphrodite » au-delà des seuls sens anatomiques et tératologiques envisagés jusqu'ici. Dans son introduction de *L'Isle des hermaphrodites*, Dubois précise la portée protéiforme d'un concept particulièrement en vogue au tournant du XVII^e siècle. Le contexte éditorial dans lequel apparaît l'ouvrage permet à ce titre d'apporter un éclairage bienvenu sur le texte. Publié anonymement et apparu en librairie à Paris en 1605, le livre, qui s'inscrit dans le « genre des voyages imaginaires à signification allégorique⁵⁴ »,

⁵¹ Voir à ce propos É. Viennot, *La France, les Femmes et le Pouvoir*, vol. 2, p. 9-18.

⁵² Voir à ce propos D. Maira, F. Baur, et T. Patera (éd.), *Mollesses renaissantes*, *op. cit.*

⁵³ C.-G. Dubois (éd.), *L'Isle des hermaphrodites*, [1605], Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », n° 467, 1996.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 7.

contrefait ironiquement⁵⁵ les grandes lignes données par Thomas More à son *Utopie*⁵⁶. S'y dresse le cadre d'une société aristocratique calquée sur la cour royale et dont les mœurs sont violemment décrites comme hypocrites, lâches et – en fait *surtout* – efféminées. Cette accusation d'effémination généralisée s'explique de la façon suivante : au terme des guerres de Religion, l'effervescence qui entoure le changement de dynastie ainsi que l'espoir d'une accalmie, après un demi-siècle de guerre civile, impulsent d'un même mouvement non seulement une nouvelle dynamique mondaine chez des courtisans avides de liberté, mais aussi une tendance contraire chez les nostalgiques de l'ancien ordre⁵⁷. L'anti-utopie développée dans *L'Île des hermaphrodites* est ainsi destinée à lutter contre le pouvoir de ces « hermaphrodites » qui sont, plus qu'à demi-mot, accusés de noyauter le régime. Cette dimension essentielle, particulièrement sensible dans les chapitres qui décrivent les atours de ces hommes devenus « demi-femmes⁵⁸ », plus occupés de leurs toilettes que de leurs devoirs nobiliaires ; ou bien dans ceux qui décrivent plus précisément les mœurs hérétiques des autochtones, s'oppose ainsi au « règne des mignons⁵⁹ » dénoncé par les prédicateurs depuis le règne d'Henri III. Comme l'affirme Claude Gilbert-Dubois, il apparaît alors très distinctement que « la mode » des « protégés » du précédent monarque a participé au brouillage des « indices de masculinité et de féminité », tout en associant à la Cour « les divers attributs de la vanité et de l'esprit mondain⁶⁰ », précisément fustigés par les milieux dévots qui se satisfont mal de la nouvelle paix religieuse et auraient plutôt tendance à exciter la noblesse à reprendre les armes. Si bien qu'au moment même où se prépare la querelle des hermaphrodites entre Duval et Riolan, l'ancienne cour est pointée du doigt pour ses frasques jugées indignes de la virilité traditionnelle : toute l'attention est tournée vers le nouveau monarque, Henri IV, dont l'une des

⁵⁵ L'ironie satirique à l'œuvre dans *L'Isle des hermaphrodites* ne va pas de soi dans chacun des « fragments » qui composent le recueil. Celui-ci adopte en effet la forme disparate d'un « collage » de textes de genres divers. Certains textes insérés, comme le poème « Contre les hermaphrodites », permet toutefois de rappeler (quoique sans doute un peu trop tardivement pour dissiper tout le malaise d'un livre ô combien subversif dans son contexte éditorial) que le propos est bien celui d'une dénonciation religieuse intransigeante. Voir plus précisément *ibid.*, p. 155-158.

⁵⁶ *L'Isle des hermaphrodites* n'est pas la seule œuvre de ce type au cours du siècle mais elle est manifestement la première à détourner si distinctement le procédé de More pour le rapprocher de la question hermaphrodite. Plus tard dans le siècle, les enjeux politiques ne sont plus les mêmes mais le thème demeure et inquiète toujours les autorités normatives. Cf. P. Ronzeaud, *L'Utopie hermaphrodite*. La Terre australe connue de Gabriel de Foigny (1676), Marseille, Centre Méridional de Rencontres sur le XVII^e siècle, 1981.

⁵⁷ « À l'aube du XVII^e siècle, la France semble travaillée de l'intérieur par une intense fermentation religieuse. Derrière le secret de leurs cloîtres, les couvents se livrent à d'obscurs travaux de redressement : on rétablit l'obéissance, on resserre la discipline, on stimule la piété. », M. Lever, « Chapitre III. Le temps des libertins », *Les Bûchers de Sodome. Histoire des « infâmes »*, Paris, Fayard, 1985, p. 99-142 (p. 99).

⁵⁸ C.-G. Dubois (éd.), *L'Isle des hermaphrodites*, *op. cit.*, p. 66 et suivantes.

⁵⁹ Les adversaires politiques et religieux d'Henri III n'hésitent pas à stigmatiser son goût pour les jeunes hommes. Voir à ce propos M. Lever, *Les Bûchers de Sodome. Histoire des « infâmes »*, Paris, Fayard, 1985.

⁶⁰ Voir C.-G. Dubois (éd.), *L'Isle des hermaphrodites*, *op. cit.*, p. 21-22.

missions est par conséquent de « réparer » les incertitudes de son prédécesseur en rétablissant l'ordre dans le royaume, c'est-à-dire en donnant de nouveaux repères, de nouvelles normes qui restent encore à définir⁶¹.

Critique politique, observations médicales, amalgames sur la justice, les mœurs et la religion se retrouvent ainsi pêle-mêle sous la plume de l'auteur de *L'Isle des hermaphrodites* tout au long de l'ouvrage et particulièrement dans les chapitres qui en définissent « les Lois ». S'y retrouvent notamment parodiées la tendance (déjà condamnée dans les traités de Guillemeau à la même période) des procès pour impuissance, arrangés à outrance pour légitimer un divorce⁶², mais aussi l'affirmation des joies d'une sexualité débridée et explicitement anale chez les « autochtones » :

Et d'autant que tous les lits sont autant d'autels où nous voulons qu'il se fasse un sacrifice continuel à la déesse Salambona, nous désirons qu'ils soient aussi plus riches que le reste, houssés et carapaçonnés pour la commodité des plus secrets amis, sachant aussi que les actions vulgaires se font sous un ciel qu'on appelle lunaire. Et les mystères de Vénus étant élevés deux degrés au-dessus, nous entendons que chacun ait un double ciel en son lit, et que celui qui sera au dedans ne soit pas moins riche que celui du dehors ; voulons que l'histoire en soit prise des *Métamorphoses* d'Ovide, déguisements des dieux et autres choses pareilles pour encourager les plus refroidis. Que le derrière soit plus remarquable que le devant pour sa largeur, comme plus convenable aux hermaphrodites, étant le lieu le plus propre pour l'entretien⁶³.

De sorte que « mœurs déréglées » et sexualités « sodomites » sont ainsi associées expressément à la définition même de l'hermaphrodisme qui défie le retour à l'ordre espéré par l'auteur. Il n'est d'ailleurs pas seul à opérer ce rapprochement : un an après *L'Isle des hermaphrodites*, c'est au tour d'un certain Jonathas Petit de Berthigny, calviniste, de reprendre l'expression à son compte dans son *Anti-hermaphrodite*, une somme de projets de réformes véhémentes à destination directe du roi. S'y trouvent regroupées autour des positions religieuses les plus exclusives, la dénonciation de toute forme de nouveauté et la dénonciation systématique de ces

⁶¹ À en croire Guillaume Peureux, Henri IV n'aura pas été le monarque rassurant qu'attendaient les dévots : « Pierre de l'Estoile rapporte dans son Journal, en 1608, que l'entourage d'Henri IV se perdait en “duels, puteries et maquerellage”, “le jeu et le blasphème, ajoute-t-il, y sont en crédit ; la sodomie y règne tellement qu'il y a presse à y mettre la main aux braïettes.” Quels que soient l'authenticité et le degré d'exagération (probablement élevé) de ce propos, il rend compte de ce que ressentaient sans doute certains Parisiens face à des provinciaux différents d'eux : de la peur, de la gêne et un sentiment de rejet, un racisme en somme à l'égard des nombreux Gascons qui vivaient au Louvre. Surtout, il révélait l'envers du décor : le Louvre n'était pas le lieu de haute civilisation, la cour n'était pas l'arène des bonnes manières et des bonnes mœurs, le théâtre des seuls bons usages. Cet extrait de journal nous rappelle aussi, tout simplement, la cohabitation de rapports différents à la vie en société, à ce qui choque ou non, une fracture entre le décorum et le réel. », G. Peureux, « L'obsécénité satyrique (1615-1622) », dans H. Roberts, G. Peureux et L. Wajeman (éd.), *Obsécénités renaissantes*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 473, 2011, p. 409-422 (p. 410).

⁶² « S'il y a quelque mari qui soit las et ennuyé de sa femme, ou quelque femme qui veuille changer de mari, nous leur permettons de faire divorce, et leur bailler un libelle de répudiation. Que s'ils sont en pays où la coutume ne permette point répudier, nous leur conseillons de mettre en avant l'impuissance de l'une des parties, encore que cela ne soit point, et qu'ils aient des enfants l'un de l'autre, ce seul mot étant tout puissant pour dissoudre toutes sortes de contrats et alliances. », C.-G. Dubois (éd.), *L'Isle des hermaphrodites*, op. cit., p 104.

⁶³ *Ibid.*, p. 106-107.

jeunes courtisans formés aux us des cours italiennes, jugés, une fois encore, hypocrites et efféminés. Le titre complet mérite à lui seul une analyse plus précise : *L'Anti-hermaphrodite, ou le secret tant désiré de beaucoup de l'advis proposé au Roy pour réparer par un bel ordre et legitime moyen aussi facilement qu'insensiblement tous les désordres, impietés, injustices, abus, meschancetez et corruptions qui sont en ce royaume*⁶⁴ [...] « Secret » murmuré partout mais proclamé nulle part (et qui placerait donc l'auteur en position de héraut d'une cause légitime quoique tue), affirmation d'un « désordre » à combattre, cumul de tous les maux politiques et religieux, éthos de conseiller du roi auto-proclamé ; tout un programme en somme. Parce que le *statu quo* imposé par l'Édit de Nantes (qui stipule l'oubli pur et simple des conflits religieux comme choses nulles et non advenues) ne convient pas aux différents partis spirituels qui exigent un « retour à l'ordre » (refusant donc la paix religieuse), la rhétorique de Petit de Berthigny tend, par ce qui n'est rien d'autre qu'un coup de force présuppositionnel, à placer sur le même plan la politique et l'impiété. Cette association, pourtant, ne va pas de soi : n'était-ce pas précisément l'objectif d'Henri IV que de les séparer ? Elle permet néanmoins aux dévots de passer d'un plan à l'autre et par conséquent de cumuler les chefs d'accusation. Dès lors, il est possible de s'engouffrer dans la brèche et de montrer jusqu'où mène une telle rhétorique d'exclusion et de définition de ce fameux « désordre ».

Parce qu'ils amalgament dans le fort commode « péché de sodomie » à la fois l'homosexualité, l'intersexuation, les positions politiques contraires aux leurs et même l'hypocrisie religieuse, les deux ouvrages véhiculent une double acception poreuse du terme d'« hermaphrodisme », essentielle pour comprendre la portée normative qui s'oppose à tout type d'hybridation au tournant du XVII^e siècle⁶⁵. C'est en effet par cette double acception qu'il est possible de comprendre comment, au prisme de l'optique religieuse, l'enjeu médical a pu basculer vers une portée « symbolique » et « figurée ». Si dans les vingt premières années du siècle, comme l'a montré Foucault, l'hermaphrodite perd manifestement ce statut de monstre anatomique qu'il avait avant Riolan pour se ranger progressivement parmi les « anormaux » à

⁶⁴ Cité par Dubois dans *ibid.*, p. 9.

⁶⁵ « Le mot *hermaphrodit* ou *hermaphrodite* est utilisé au début du XVII^e siècle, avec une double signification : technique, elle intéresse les ouvrages médicaux qui posent la question de savoir si l'hermaphrodisme constitue un cas anatomique recevable comme tel, qui donnerait une réalité biologique à d'anciens mythes, ou s'il s'agit seulement d'une déformation organique sans effets physiologiques. La solution adoptée, parmi les diverses réponses qui ont donné lieu à débat, va plutôt dans le second sens et fait de l'hermaphrodisme un cas de pathologie strictement anatomique : une malformation d'organes qui donnerait l'illusion d'un double sexe. En s'insérant dans le registre de la tératologie, le terme reste lié à la monstruosité, ce qui va orienter la direction de ses sens symboliques. L'hermaphrodisme a en effet une multiplicité de sens figurés. L'usage le plus fréquent, au début du XVII^e siècle, consiste à l'appliquer à la morale politique : il définit une attitude ambiguë, faite d'opportunisme et de machiavélisme, qui consiste à couvrir une conduite dictée par le plaisir ou par l'intérêt sous les discours qui se conforment aux principes moraux et religieux en faveur. », *ibid.*, p. 8-9.

corriger, il n'en demeure pas moins – aux yeux des diverses confessions – un monstre par ses mœurs, sa civilité jugée efféminée⁶⁶ ainsi que par son hypocrisie religieuse :

Car telle est la loi inviolable de cet État d'être saint en apparence parmi ceux qui font cas de telles denrées, et toutefois d'être toujours lascifs en la conscience, et dissolu en toutes les actions qui se pourraient faire secrètement, cette vertu que nos contraires appellent hypocrisie étant très nécessairement pour le repos et tranquillité de la vie humaine, pourvu qu'on s'en puisse servir selon les occurrences⁶⁷.

En effet, depuis la guerre civile, le terme « d'hermaphrodite » est largement diffusé sous la plume de prédicateurs religieux des deux camps par association à la très grave accusation « d'hypocrisie » ; selon Claude-Gilbert Dubois, leur répugnance pour toute forme d'hybridation transparaît ici dès lors que « [...] l'indifférenciation sexuelle est associée à l'indifférence religieuse ; l'ignorance des hermaphrodites quant à leur appartenance à l'un des deux sexes a pour corollaire leur refus de tout principe d'ordre métaphysique⁶⁸ [...] ». Dès lors qu'au terme des guerres de Religion les normes sociales, religieuses et identitaires se trouvent fragilisées, la mode des traités renaissants sur les « hermaphrodites » anatomiques entraîne la popularisation du mot sous forme d'insulte, désignant du même terme toute personne accusée de jouer, politiquement ou religieusement, un double jeu. Précisément, parce qu'après l'édit de Nantes les différents courants religieux tentent de reprendre la main sur le politique qui les a mis à distance, il importe d'opérer une hiérarchie entre les différentes accusations : si le terme reparaît sur le devant de la scène par le truchement des anatomistes, il prend son essor sur la scène politique autour des partis religieux et se concrétise par le glissement du chef d'accusation ; catholiques et réformés convergent vers une nouvelle cible, ceux que la postérité n'a pas tant retenu sous le nom « d'hermaphrodites » que de « libertins » :

L'hermaphrodite désigne dans les deux cas une variété de l'« athéiste » ou du « libertin », cible de choix des missionnaires de la Réforme et de la Contre-Réforme, qui font converger leurs attaques vers cet adversaire commun, qu'il soit réel ou inventé pour des besoins de stratégie propagandiste. Un nouvel ordre moral s'instaure qui vise, dans son combat, l'attitude d'une jeune génération d'aristocrates (Don Juan en sera bientôt le prototype) qui, lassés des débats et des guerres religieuses de leurs pères, cherchent à se construire un mode d'existence en dehors des voies traditionnelles, exaltant l'esprit de libre examen et les biens sensibles de la vie⁶⁹.

Ainsi, recouvrant tout aussi bien les personnes intersexes que ceux que la critique désigne sous le nom de libertins, le terme « d'hermaphrodite » paraît dans toute sa complexité dès le tournant du XVII^e siècle. Une fois « l'hermaphrodite » anatomique nié, il ne reste plus que

⁶⁶ « En cette île où on fait profession de toute civilité, il faut que la complaisance soit en pratique plutôt que la dispute, principalement en ces gens là, qui ne sont nés que pour la louange active et indifférente. », *ibid.*, p. 185.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 118.

⁶⁸ F. D'Angelo, « Libertinage, hermaphrodisme et masculinité », *Les Dossiers du Grihl*, 3 mars 2010, n° 2010-01, §17.

⁶⁹ C.-G. Dubois (éd.), *L'Isle des hermaphrodites*, *op. cit.*, p. 17.

l’hermaphrodite moral, c’est-à-dire le libertin – que celui-ci cache sa véritable nature en société pour laisser libre cours à ses plaisirs jugés immoraux dans l’intimité ou bien qu’il revendique au contraire sa sexualité hors-normes.

2.1. L’hermaphrodite, cet esprit fort

C’est dans ce contexte précis qu’il est possible de comprendre un peu mieux les enjeux genrés qui président à l’accusation de libertinage à l’aube de la régence de Marie de Médicis. L’assassinat d’Henri IV en 1610 ranime en effet les nombreux débats de société suspendus tant bien que mal depuis l’Édit de Nantes, alors que la Cour connaît un nouveau relâchement : les libertins s’affirment alors au grand jour et remettent en question plus que jamais les normes sociales. Dès lors, après Filippo d’Angelo,

il est légitime de se demander si, dans la culture du XVII^e siècle, la figure du libertin ne porte pas déjà en elle-même, telle qu’elle est perçue par le libertin lui-même ou par autrui, les traces d’une ambiguïté de genre, d’une équivocité sexuelle qui serait, en quelque sorte, le pendant de l’ambiguïté idéologique et de l’équivocité énonciative nécessairement assumées par tout sujet hétérodoxe⁷⁰.

Rien d’étonnant dès lors à ce que la figure du libertin, figure repoussoir brandie par les ecclésiastiques, sorte de pendant social masculin de la sorcière, soit précisément celle sur laquelle se reporte, en parallèle de la querelle des hermaphrodites, l’attention des dévots et notamment du père Garasse⁷¹. En effet, l’existence même du libertinage affaiblit toute possibilité d’un dogme universel et ne peut par conséquent rester impunie par un État en quête de stabilité. Qui plus est, la propension des esprits forts à refuser la superstition et à réfuter l’existence même de la sorcellerie constitue l’un des fers de lance du mouvement. Par le blasphème affiché, par leurs pratiques sexuelles en-dehors des normes et par l’athéisme revendiqué qui vient miner les superstitions, les libertins dénoncent d’un même coup toute la folie meurtrière des zéloteurs chasseurs de sorcières. En ce sens, il est possible, toujours avec Filippo d’Angelo, de montrer comment l’amalgame fait par les prédicateurs autour du phénomène hermaphrodite au tournant de 1610 définit par contraste toute la classe de population qui ne rentre pas dans la *norme*⁷². Car ces « sodomites », c’est-à-dire tout à la fois

⁷⁰ F. D’Angelo, « Libertinage, hermaphrodisme et masculinité », *op. cit.*, §4.

⁷¹ « On appelle également hermaphrodisme une forme de libertinage intellectuel qui combine le sensualisme épicurien et le rationalisme appliqué à la connaissance de la nature. Ces voluptueux esprits forts, ces amis de tous plaisirs y compris ceux de l’esprit sont appelés de manière insultante “hermaphrodites”. “Hermaphrodites” aussi sont les protestants vilipendés par le Père Garasse. », C.-G. Dubois (éd.), *L’Isle des hermaphrodites*, *op. cit.*, p. 24. ⁷² Filippo D’Angelo n’hésite pas à formuler l’analogie entre les persécutions des « hermaphrodites » d’antan et des personnes *queer* d’aujourd’hui : « Comme on le sait, le moteur d’inspiration principal des études *queer* est de repenser les normes à partir des états d’exception ou prétendus tels. », F. D’Angelo, « Libertinage, hermaphrodisme et masculinité », *op. cit.*, §30.

les libertins, sorcières et autres anormaux/hermaphrodites dérangent et révèlent d'un seul geste l'arbitraire du système religieux, mais aussi et surtout des normes de l'État monarchique hétéropatriarcal. Seulement, s'il est aisé de s'en prendre à une jeune femme innocente ou à une personne intersexe stigmatisée par son village, il n'est pas si simple d'accuser les libertins dès lors qu'ils sont issus de la noblesse⁷³ ou protégés par quelque grand⁷⁴. Il importe donc d'identifier autour de « l'hermaphrodisme » deux grandes tendances répressives convergentes : d'une part, l'argument médical, celui de Riolan, et d'autre part, l'argument moral, celui repris par le père Garasse dans son accusation contre les « beaux esprits ». Or au moment où Marie de Médicis prend le pouvoir, le parti catholique, qui contrôle également la Faculté de médecine de Paris, entend bien se débarrasser du même coup des tous les « anormaux » (dont les calvinistes⁷⁵), rassemblés sous cette commode appellation « d'hermaphrodites » puis, autour de la Cour, des « libertins ».

2.1.1. La sexualité des « infâmes » : le corps en commun contre la pudeur

Mais encore faut-il définir le sens retenu ici du terme de « libertinage », qui ne va pas de soi, comme en témoigne l'immense parcellisation des travaux sur la question depuis quelques décennies⁷⁶ ; sans même parler de la vieille tendance à omettre la dimension sexuelle libertaire de tout libertinisme philosophique⁷⁷. Les travaux précurseurs ont toutefois le mérite de montrer

⁷³ Comme le déclare Michel Jeanneret : « Tel phénomène ou tel acte – la nudité, la vieillesse luxurieuse, les postures, la sodomie – ainsi que les mots pour les dire se déplacent sur l'échelle des scandales. Selon que vous êtes homme ou femme, hobereau de province ou gentilhomme habitué des salons, le seuil de tolérance varie. », H. Roberts, G. Peureux, et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, *op. cit.*, p. 11.

⁷⁴ « Ainsi, en dépit de la reprise en main opérée par la contre-Réforme, en dépit de la renaissance religieuse et de l'ordre moral qu'elle entendait instaurer, en dépit de l'interdit jeté sur les rapports sexuels en général, et plus spécialement sur l'homosexualité, en dépit de la Sorbonne, du Parlement, de la Compagnie du Saint-Sacrement et de ses redoutables inquisiteurs, en dépit des prisons, des galères et de la place de Grève, les grands seigneurs, le roi lui-même se livraient publiquement, ou peu s'en faut, aux amours illicites. Ils jouaient avec le feu, mais en sachant bien qu'ils ne risquaient pas de s'y brûler. Tout au plus la fumée qui s'exhalait des bûchers répandait-elle sur leurs plaisirs l'âcre saveur du danger. », M. Lever, « Chapitre III. Le temps des libertins », *op. cit.*, p. 142.

⁷⁵ Il n'y a pas de contradiction à considérer que Petit de Berthigny, qui était protestant, ait pu accuser les catholiques d'hermaphrodisme, et que Marie de Médicis, qui était catholique, ait pu accuser les protestants d'hermaphrodisme. Le terme est utilisé indifféremment par chaque camp pour définir ses propres « anormaux ».

⁷⁶ Voir à ce propos le très éclairant article synthétique de J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irrégion, incroyance [...] », *op. cit.*

⁷⁷ Lorsque des républicains athées se reconnaissent, à l'aube de la Troisième République, dans les revendications politiques des libertins du XVII^e siècle, il leur est toutefois compliqué de prendre en compte également les frasques sodomites dont ils ne peuvent décemment pas parler ouvertement. Voir à ce propos la triade traditionnelle d'études sur le libertinage datée de la fin du XIX^e siècle : J. Denis, *Sceptiques et libertins de la première moitié du XVII^e siècle*. Gassendi, Gabriel Naudé, Guy Patin, La Mothe Le Vayer, Cyrano de Bergerac, [Mémoires de l'Académie de Caen, 1884], Genève, Slatkine Reprints, 1970 ; R. Grousset, « Les Libertins », *Œuvres posthumes. Essais et poésies, recueillis et publiés avec des notices par M. René Doumic et M. Pierre Imbart de la Tour*, Paris, Hachette et Cie, 1886, p. ; F.-T. Perrens, *Les Libertins en France au XVII^e siècle*, [1896], Paris, Calmann-Lévy, 1899.

comment, dans les premières décennies du XVII^e siècle, s'établit le clivage entre les tenants de la « superstition » – les dévots qui dénoncent le corps comme objet de vice – et leurs adversaires, tous stigmatisés ensemble depuis le père Garasse⁷⁸ sous les insultes commodes « d'hermaphrodites », « d'hérétiques » et de « libertins ». Aussi, plutôt que de se focaliser seulement sur son association traditionnelle, quasi systématique, à « l'incrédulité⁷⁹ », est-ce sur les implications genrées du libertinage que porte cette nouvelle analyse. Précisément, l'hypothèse est que l'apport inédit des études de genre peut permettre de trouver au sein de la recherche universitaire une nouvelle cohérence structurelle pour l'étiquette de « libertinage ». Seraient libertines les œuvres qui proposeraient – face à une volonté biopolitique de domination des corps et d'oppression des sexualités – des contre-modèles subversifs au sein desquels les corps refuseraient le carcan de la politesse urbaine émergente. Ce serait la subversivité sociale des représentations genrées libertines qui permettrait ainsi de réunir toutes les accusations à l'encontre des « libertins » de la période. L'acception du « libertinage » retenue ici ne peut donc en aucun cas se résoudre à un clivage entre un « libertinage de mœurs » et un « libertinage intellectuel⁸⁰ ». Au contraire, il s'agit de repartir de l'insulte et des amalgames faits à l'époque⁸¹ pour définir un groupe – c'est-à-dire en qualifiant de « libertins » tous ceux qui, du moins dans les trente premières années du siècle, pourraient en être qualifiés en France par le parti dévot (puis plus concrètement par les tenants de la politique centralisatrice menée par le cardinal de Richelieu), mais sans que l'opposition à la doctrine chrétienne ne soit pour autant le point de friction fondamental. Au contraire, le parti-pris adopté ici consiste à montrer qu'il est possible de retrouver une unité cohérente dans l'approche du libertinage en se focalisant sur un aspect bien précis des libertinismes au tournant de 1610-1620 : leur opposition radicale (d'abord

⁷⁸ Cf. F. Garasse, *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels, contenant plusieurs maximes pernicieuses à la Religion, à l'État, et aux bonnes mœurs. Combattue et renversée par le P. François Garassus de la Compagnie de Jésus*, Paris, Sébastien Chappelet, 1624.

⁷⁹ Le point de vue adopté ici n'est autre que celui défendu par Jean-Pierre Cavaillé lorsqu'il déclare : « Il va de soi également, qu'en déclinant, à la suite de la notion de libertinage mais sans pour autant les confondre, celles d'irrégion, d'incroyance et d'athéisme, je fais ici de la critique des religions une donnée centrale du libertinage, et que cela revient à prendre d'emblée parti dans les débats que nous évoquerons. », J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irrégion, incroyance [...] », *op. cit.*, §4.

⁸⁰ Voir à ce propos l'introduction de Jean-Pierre Cavaillé dans F. de La Mothe Le Vayer, A. de Monluc, et C. Le Petit, *L'Antre des nymphes*, Toulouse, Anacharsis, 2004, p. 8.

⁸¹ « Le cas des libertins relève nettement de cette dernière possibilité. Il s'agit, on l'a vu, d'une catégorie clairement forgée par les adversaires. Quel crédit peut-on accorder à ce genre de dénonciation polémique ? On pourrait la défendre paradoxalement en remarquant que la haine est parfois bonne conseillère : certes, elle perçoit une différence sous forme de menace ou une originalité sous forme de scandale ; mais justement, cette conscience d'une menace ou d'un scandale permet de tracer les contours de la différence et de l'originalité. Elle peut aussi viser juste même lorsqu'elle déforme ou grossit : sa caricature rend plus nettement visible ce dont elle s'indigne. On dira aussi qu'elle amalgame [...] ; mais après tout l'amalgame, s'il ne renseigne pas sur la vérité de la chose, informe sur les mirages de la perception et sur la cartographie des conflits. », P.-F. Moreau, « Relire Perrens. Sur la construction des catégories », *Dix-septième siècle*, 2019, vol. 283, n° 2, p. 343-361 (p. 344-346).

conquérante, puis plus discrète après « l'affaire Théophile ») au règne de la pudeur et à sa mainmise conceptuelle sur le corps et la sexualité. Pour ce faire, il s'agit ici de rapprocher le célèbre procès de Théophile de Viau des autres types d'accusations légales évoquées plus tôt dans ce travail (les procès d'Ambroise Paré, de Louise Bourgeois, de Marie Le Marcis, de Vanini, des « sorcières » et de la Galigaï), afin de mieux cerner les enjeux biopolitiques qui entourent la notion même du mot « libertin ». En d'autres termes, il paraît envisageable de redéfinir ici le libertinage sur un rapport partagé au corps radicalement *sexualisé*, le soupçon « d'athéisme » n'étant qu'un préliminaire commun à l'époque – quoiqu'absolument indispensable – pour échapper aux dogmes en vigueur.

Cette opposition, pourtant loin d'être exclusivement binaire – des libertins d'un côté, des dévots de l'autre⁸² – doit permettre de concevoir en quoi le « libertinage » des années 1620 dépasse en réalité de très loin le seul cercle de Théophile, tout en canalisant ses conceptions épicuriennes⁸³ et largement misogynes⁸⁴. Par une étude minutieuse du réseau de sociabilité qui entoure le libertinage autour de l'affaire du *Parnasse satyrique*, il s'agit de repenser l'évolution des injonctions genrées, en corrélation avec la politique étatique menée par Richelieu et les nouvelles positions médicales répressives post-querelle des hermaphrodites, qui rompent avec la période d'ouverture des décennies précédentes. Car ce n'est en rien un hasard si l'ancien personnel médical progressiste de la cour d'Henri IV (la génération Guillemeau-père) est à nouveau remplacé par celui de la Faculté de Paris (la génération Guillemeau-fils) au tournant de 1630. S'il est possible d'y voir une forme de reconquête des institutions catholiques sur la monarchie, c'est surtout que l'ancienne opposition entre les réformistes de Montpellier et les réfractaires parisiens est en passe d'être dépassée : les années 1620 ont été propices à un panachage de nouvelles alliances intellectuelles, ce qu'il reste désormais à démontrer en repartant de l'affaire Théophile selon une perspective sociolittéraire.

⁸² De nombreux ecclésiastiques sont, de fait, liés au libertinage. Malgré la subversion évidente, cela n'est pas nécessairement le reflet d'une forme d'hypocrisie. Gassendi par exemple n'aura de cesse d'essayer de concilier « épicurisme et christianisme », ce qui n'est pourtant pas aisé étant donné la culpabilité intrinsèquement liée au corps dans le dogme catholique. Cf. J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irréligion, incroyance [...] », *op. cit.*, §5.

⁸³ Voir à ce propos M. Rosellini et S. Zékian, « Les libertins à l'épreuve de l'histoire », *Dix-septième siècle*, 21 mai 2019, vol. 2, n° 283, p. 195-209

⁸⁴ « Depuis la réflexion de Pierre Charron sur la *preud'homie*, la dissociation entre la figure de l'esprit fort et le genre du sexe faible s'est imposée comme un principe constitutif de la littérature d'inspiration libertine. Dans la *Sagesse*, le tempérament qui permet de suivre les lois de la nature avec assurance, constance et fermeté est, par définition, mâle et virile. L'exercice de la raison libertine est l'apanage de la gent masculine, le féminin n'étant que la catégorie négative qui permet d'illustrer *a contrario* les conditions d'accès à cette même raison. », F. D'Angelo, « Libertinage, hermaphrodisme et masculinité », *op. cit.*, §1.

2.1.2. Médecins et libertins

À cet effet, il convient de rappeler les intrications étroites entre les différentes strates culturelles qui composent et peuplent « le libertinage ». Moins étudiés, moins visibles aussi par le seul truchement de l'histoire littéraire que leurs confrères poètes, les médecins athées du tournant du XVII^e siècle, ceux-là mêmes qui participent de cette redéfinition du corps qui prolonge les découvertes anatomiques du siècle précédent, font intrinsèquement partie des milieux libertins et de leurs influences. De sorte que si les médecins issus de la veine néohippocratique sont parfois accusés, comme l'a été Duval par Riolan, de libertinage, ce n'est pas sans raison. En effet, philosophes épicuriens, pyrrhoniens, gassendistes et médecins réformés (ou athées⁸⁵) se côtoient quotidiennement dans les mêmes milieux, à la Cour et dans des salons – officiels ou plus marginaux – favorisant la circulation des idées, des conceptions du genre, du corps, du sexe. À ce titre, il serait vain de penser l'essor de la médecine moderne de manière autonome du « libertinage » et réciproquement : ce n'est en rien un hasard si Théophile de Viau lui-même a vraisemblablement « commencé à vivre en débauché » dès 1608-1609, alors qu'il était étudiant au Collège de Médecine de Bordeaux⁸⁶. Les facultés de médecine pratiquant les théories réformées ont très certainement dû constituer un vivier de libertins anonymes. Largement associés aux milieux libertins, les médecins participent donc non seulement par leurs écrits mais aussi par leur influence sociale immédiate à la redéfinition du corps féminin dans les milieux intellectuels des années 1600 à 1620. Il est dès lors possible de remonter des chaînes d'amitiés vertigineuses⁸⁷ : Charles Guillemeau est lié avec Guy Patin⁸⁸, lui-même ami de Gabriel Naudé, ce dernier étant aussi lié d'amitié avec Nicolas Faret ou même le très sulfureux Jean-Jacques Bouchard (du moins à partir de leur séjour commun à Rome⁸⁹).

⁸⁵ L'incroyance est systématiquement associée au libertinage, ce qui explique en grande partie l'association du personnel médical au milieu libertin. C'est particulièrement sensible autour de la question des possédées de Loudun : « En ces matières [à propos de Loudun et de la sorcellerie], il n'y a guère, au XVII^e siècle, que deux attitudes possibles : celle des dévots [attribuée ci-dessus aux partisans de Richelieu] ; et celle qu'on attribue – Théophile avait pu s'en apercevoir un jour – aux athées et aux incrédules. De ces deux attitudes les médecins adoptent invariablement la seconde. », R. Pintard, *Le Libertinage érudit*, *op. cit.*, p. 80.

⁸⁶ Voir à ce propos A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, [1935], Genève, Slatkine Reprints, 2000, p. 18.

⁸⁷ « Qu'il y ait des libertins parmi les médecins du XVII^e siècle, on ne saurait en douter : de notoriété publique les Bourdelot, les Quillet, les Bernier passaient pour tels ; et il n'est pas difficile, à la lecture de certaines correspondances, comme celle de Guy Patin, ou des travaux des spécialistes du libertinage, d'allonger la liste. », D. Foucault, « Entre contre-Réforme et libertinage », *op. cit.*, p. 8.

⁸⁸ « [...] amitiés stimulantes pour la curiosité et la réflexion : celle de Charles Guillemeau, avec lequel Guy Patin est en relation depuis 1624, et qui lui a donné, en 1627, une copie de l'*Heptaplomeres* de Bodin [...] », R. Pintard, *Le Libertinage érudit*, *op. cit.*, p. 312.

⁸⁹ Voir à ce propos les manuscrits de la correspondance de J.-J. Bouchard et G. Naudé, « Lettres de Mrs Bouchard et Naudé, écrites de Rome et autres lieux à Messrs Dupuy, depuis l'année 1636 jusques en 1652 », Rome, 1636.

Il n'est donc pas étonnant, comme le déclarait autrefois René Pintard, que : « [s]ur de pareils exemples se répand[e] au XVII^e siècle l'opinion quasi universelle de l'irrégion des médecins⁹⁰. » De la même manière, Abel Brunier, d'abord médecin des filles d'Henri IV puis attaché à Gaston d'Orléans, est un protestant issu de la Faculté de Montpellier ; il s'enfuit néanmoins avec son maître pour avoir participé à ses intrigues et à sa société libertine auprès de Marie des Loges. L'intrication entre les milieux libertins et le milieu médical, mais aussi entre ces deux milieux et la maison royale, est essentielle tout au long de la période, quoiqu'elle ne soit pas toujours facilement discernable. L'étendue de la censure aux textes médicaux dans les dernières années de la Renaissance conduit les médecins à se mettre à l'abri : Jacques Duval, sans doute, a pu servir d'exemple. Sans oublier les acquis des précédents chapitres consacrés au personnel médical, il importe désormais de déplacer la focale davantage sur le « monde du libertinage » qui hérite de ses conceptions sur l'anatomie et d'une « sexualité naturelle » affranchie de la culpabilité chrétienne. C'est que le milieu médical lié au libertinage, une dizaine d'années avant des libertins plus médiatiques comme Vanini ou Théophile de Viau, comprend sans doute l'urgence qu'il y a désormais à se dissimuler : il importe de considérer à chaque étape la corrélation de ces deux univers pour comprendre comment s'étend progressivement le règne de la pudeur.

2.2. Dans l'entourage de Théophile de Viau

En vue de montrer comment ont pu opérer ces redéfinitions du cadre légal dans lequel se trouve circonscrit le corps féminin au tournant de 1610-1620, il convient de mettre en perspective les liens qui rapprochent le procès de « l'hermaphrodite de Rouen » d'un autre procès fondateur, celui de Théophile de Viau. L'hypothèse est qu'il serait possible d'envisager chacun des deux procès, entre 1601 et 1625, comme les deux bornes à partir desquelles il deviendrait possible de penser une unité du *processus d'obscénisation* (la face oubliée du « processus de civilisation ») des différentes figures *anormales* au tournant du XVII^e siècle. Ce processus d'obscénisation fonctionnerait en trois temps : différenciation des corps, recatégorisation, hiérarchisation. Car après les hermaphrodites (au sens à nouveau restreint de l'anatomie) ou les sorcières, les libertins sont brièvement mis sur le devant de la scène au cours de procès spectaculaires⁹¹. Ces procès soulignent alors d'autant mieux la question du contrôle de la visibilité des corps et de leur monstration : en brûlant l'hermaphrodite, la sorcière, le

⁹⁰ R. Pintard, *Le Libertinage érudit*, op. cit., p. 82.

⁹¹ La condamnation de Vanini au bûcher apparaît alors comme un véritable cas d'école.

libertin – ne serait-ce qu'en effigie – on fait disparaître son corps, on organise sa destruction, on l'anéantit. Ainsi, plutôt qu'une nouvelle analyse de l'affaire Théophile, il s'agit ici de montrer l'importance du caractère public des procès et l'influence de l'opinion publique à propos de ce cas fondateur qu'est le procès Théophile. Pour ce faire, il est indispensable de rappeler que la question du corps est centrale dans le procès Théophile et oriente durablement la biopolitique française. Dès lors, en repartant de l'affaire du *Parnasse satyrique* il s'agit de montrer la complexité des enjeux qui régissent l'obscénisation de cette paillarde compagnie, souvent hétérogène politiquement quoiqu'unie par ses influences érudites, en orbite autour du libertinage et du libertinisme philosophique.

Théophile de Viau, consacré « prince des libertins », demeure une figure particulièrement clivante. Poète martyr, figure de proue d'un « parti libertin » contre l'autorité – celle de l'Église, du roi ou bien de Richelieu – Théophile concentre indéniablement autour de lui une société particulière. La vie de Théophile a fait l'objet de nombreux travaux depuis l'ouvrage canonique d'Antoine Adam⁹². Maurice Lever a notamment pu montrer comment, dans les années 1610 et jusqu'au procès Théophile, les « libertins de Cour » évoluent librement dans le Marais, autour de la Place Royale, lieu particulièrement goûté par la nouvelle aristocratie⁹³. S'il parle de « seconde génération » de libertins pour évoquer la génération de l'après-procès Théophile, il semble néanmoins plus judicieux de considérer la génération de Théophile de Viau elle-même comme une deuxième génération, après les médecins et autres types d'esprits-forts qui se multiplient au sortir des guerres de Religion. Il importe alors de définir les spécificités de la génération de Théophile de Viau afin de recontextualiser les enjeux biopolitiques du procès. La première différence entre Théophile de Viau et ses prédécesseurs médecins est évidemment le statut nobiliaire : Théophile est bien un « libertin de Cour », condamné quelques années seulement après la condamnation – non pas identique, mais analogue en termes d'évolution biopolitique – de Léonora Galigai. S'il faut peut-être tempérer la représentation franchement rabelaisienne mise en place par Maurice Lever, la similitude avec la veine gauloise du siècle

⁹² A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*

⁹³ « Contrairement aux libertins bourgeois de la “seconde génération” qui se confineront frileusement dans leurs bibliothèques, les libertins de Cour ne craignent pas de se faire remarquer. Partout ils provoquent le scandale, en particulier dans les tavernes à la mode où ils ont l'habitude de se réunir. S'ils ne sont pas à la *Pomme de pin*, rue de la Juiverie, on les retrouvera rue des Fossés-Saint-Jacques, chez Cormier, à l'enseigne du *Cerf*, ou encore chez la célèbre mère Coiffier, à la *Fosse aux lions*, dans le Marais. Il n'est pas rare d'en voir là cinq ou six, attablés autour d'un bon pot de claret, enfumant l'atmosphère de leur longue pipe en terre, en échangeant de joyeux propos. Les plus affamés font ripaille de cervelas, de gélinites et de chapons du Mans. Des gentilhommes comme le comte d'Harcourt, dit le “roi des goinfres”, ne dédaignent pas de venir s'y encanailler en compagnie du “bon gros” Saint-Amant, de Chapelle, de Faret dont le nom fournit si souvent la rime à cabaret, de Théophile de Viau, surnommé le “prince des libertins”, qui ne quitte pas du regard le charmant Des Barreaux, son ami de cœur. », M. Lever, « Chapitre III. Le temps des libertins », *op. cit.*, p. 105.

précédent n'en est pas moins frappante : les libertins de l'entourage de Théophile constituent une caste intermédiaire entre les nouvelles manières courisanes et le savoir-vivre humaniste, tout comme Duval se heurtait, par sa proximité idéologique avec Rabelais et Liébault, à la nouvelle caste médicale catholique. Il est alors essentiel de considérer que le libertinage des médecins tout comme celui de l'entourage de Théophile de Viau est irrigué par une pensée du corps en voie de sécularisation chez des libertins athées, tandis que le parti catholique reprend progressivement la main sur la sphère politique. Aussi convient-il de se réapproprier toutes ces précieuses données sociolittéraires (Théophile connaissait vraisemblablement bien Nicolas Faret) afin d'y appliquer les mêmes prismes qu'aux procès et querelles précédemment évoquées.

2.2.1. Théophile et ses mécènes : interférences politiques du libertinage

Il importe en effet de comprendre après Antoine Adam comment le poète, après une jeunesse bohème à travers l'Europe, se retrouve – d'ailleurs par l'intermédiaire de Guez de Balzac – au service du comte de Candale et s'engage dans une carrière de courtisan. Son libertinage, manifeste et revendiqué, lui vaut de régulières condamnations. Exilé temporairement par Louis XIII en 1619, il est toutefois de retour à Paris dès l'année suivante. Puis, après avoir un temps côtoyé les sommets de l'État au service du duc de Luynes, alors favori de Louis XIII, Théophile de Viau se retrouve fort dépourvu à la mort de son protecteur⁹⁴. En quête d'une nouvelle protection, exposé contre une coalition regroupant tous les anciens ennemis de Luynes, Théophile se retrouve finalement au service du duc de Montmorency, aux côtés de nombreux autres libertins parmi ses amis. Ce rapprochement ressemble fort à une fatalité tant la protection de ce « quasi-vice-roi », toujours selon les mots d'Antoine Adam, permet au poète d'exprimer haut et fort les opinions les moins recevables. Par sa manière de faire cour, Montmorency correspond en effet bien plus aux princes italiens de la Renaissance qu'à la nouvelle forme d'exercice du pouvoir élaborée par Richelieu. Inspiré en tout dans ses manières par la vision du prince telle que conceptualisée dans le *Livre du courtisan* de

⁹⁴ Le résumé d'Antoine Adam renseigne assez précisément sur les données historiques : « Le 22 décembre 1621, un gentilhomme arrivait au Louvre, porteur d'une grande nouvelle : le 15 décembre, le duc de Luynes était mort. Pour Théophile, c'était un malheur. Le Favori l'avait certes durement mené, mais il l'avait aussi protégé, Garasse l'a dit plus tard. [...] Le poète perdait donc son protecteur. D'autre part, entre le Favori et ses anciens alliés du parti ultramontain, l'entente, depuis quelques temps, avait cessé. Les Jésuites et leurs hommes s'étaient rapprochés de la Reine-Mère et des Princes. Richelieu, Bérulle, La Rochefoucauld, le P. Arnoux s'entendaient contre le duc. Sa mort pouvait donc faire prévoir une politique, non de détente, mais de réaction. Enfin, la disparition de Luynes permettait à Marie de Médicis d'escompter un retour de son ancienne puissance », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, op. cit., p. 265.

Castiglione, il s'oppose frontalement à ses rivaux de la cour parisienne⁹⁵. En outre, il est essentiel de comprendre que si la figure de Théophile de Viau concentre sur lui toute l'attention de l'histoire littéraire – il est appelé le « Prince des libertins » – le véritable mentor qui concentre autour de lui les différents courants du libertinage au tournant de 1620-1630 n'est autre que Montmorency. Sa « libéralité », sa franchise et son courage sont loués et s'opposent frontalement aux procédés de Richelieu ou de Marie de Médicis, qui voient en lui le nouvel adversaire à abattre après la mort de Luynes. Surtout, il n'hésite pas à contester jusqu'à l'autorité du roi lui-même, et plus particulièrement lors du stupéfiant épisode de la séduction d'Anne d'Autriche⁹⁶. Or c'est Théophile, habitué du cercle d'Anne⁹⁷, qui est chargé de chanter la passion de Montmorency « en vers et en prose » à la jeune reine. Et celle-ci ne repousse pas vraiment les avances du duc⁹⁸. Théophile se met ainsi à dos non seulement Louis XIII – dont le pouvoir est ébranlé par de récurrentes absences hors de la Cour – mais surtout Richelieu ainsi que Marie de Médicis qui « détestait la jeune reine⁹⁹. ». C'est dans ce contexte général qu'éclate la querelle du *Parnasse satyrique*, dont les implications sociales dépassent largement le seul Théophile et qui inquiète, outre les libertins coalisés autour de Montmorency, tout le cercle courtisan d'Anne d'Autriche¹⁰⁰.

2.2.2. L'affaire Théophile : une nouvelle victoire de la pudeur

Avec « l'affaire Théophile » s'opère un nouveau passage de la « normalité » à la « légalité » dès lors que la justice se sert de la pudeur pour définir une nouvelle forme

⁹⁵ « [Entre 1618 et 1632 Montmorency] a été le pivot autour duquel a gravité tout ce qui était opposition au pouvoir, à la pensée officielle, à l'Église établie. Sans éclat, sans fanatisme, probablement même sans s'en rendre parfaitement compte. C'est que Montmorency a eu constamment devant l'esprit, comme type exemplaire de son activité, la vie des princes italiens de la Renaissance. [...] Il se pose en protecteur des Lettres, et comme un prince de la Renaissance, il ne regarde pas de trop près à l'orthodoxie des gens qu'il emploie. Il y a là une conception du Principat foncièrement différente de celle qui a force de loi sur les bords de la Seine. Elle explique le rôle que le catholique Montmorency a joué dans l'histoire du libertinage. Par sa récente amitié avec Liancourt, La Roche-Guyon, Humières, Chalais, Théophile est amené à chercher un appui auprès de ce grand seigneur libéral. », *ibid.*, p. 105.

⁹⁶ Aussi inconcevable que cela puisse paraître, Montmorency n'hésite aucunement à s'approcher de la jeune reine et à lui déclarer son amour, au nez et à la barbe de Louis XIII : « Montmorency, tranquille, vient au Louvre. Et tout de suite il y commet une grande folie : il fait ouvertement la cour à la jeune et, dit-on, très belle Anne d'Autriche. », *ibid.*, p. 279.

⁹⁷ Antoine Adam rapporte la composition précise du cercle de femmes qui entoure Anne d'Autriche à la cour de Louis XIII. Théophile de Viau, considéré comme un courtisan de génie, y est très régulièrement admis. Voir le détail dans *ibid.*, p. 268-269.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 280.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 265.

¹⁰⁰ « La reine, outre qu'elle ne disposait d'aucune autorité personnelle ni légale, n'avait garde de contrarier une licence dont les premiers coupables étaient les seigneurs et les jeunes femmes de son cabinet. », *ibid.*, p. 339.

« d'honnêteté publique¹⁰¹ ». Après avoir montré comment la querelle des hermaphrodites donnait déjà lieu à une redéfinition des comportements sexuels admissibles ou non, ayant redéfini au préalable la conception même de la sexualité, il apparaît que le procès Théophile s'inscrit dans le prolongement de ces deux premières redéfinitions. « L'honnêteté publique » (la même déjà invoquée lors de l'affaire Le Marcis¹⁰²), associée par les lexicographes à la « pureté des mœurs¹⁰³ », constitue le rempart par lequel ces redéfinitions entendent s'auto-entretenir et se prolonger dans l'espace public. Surtout, en suivant, comme le fait Michèle Rosellini, l'hypothèse de Roger Chartier¹⁰⁴ d'une « féminisation du public de la librairie¹⁰⁵ » au cours du XVII^e siècle, il est aisé de comprendre pourquoi le procès Théophile fait date. En effet, le procès qui entoure la publication du *Parnasse satyrique*¹⁰⁶ constitue un jalon historique et théorique fondamental : pour la première fois, un poète pourtant protégé par l'un des plus grands personnages du royaume – le duc de Montmorency – est condamné à mort pour son œuvre « satyrique¹⁰⁷ » sans que la peine ne soit immédiatement allégée ou invalidée. Pour ses « abominations » et la corruption des esprits qu'il provoque, Théophile ne peut manifestement pas être exempté : son corps, objet du vice, doit être détruit¹⁰⁸, comme ont pu être détruits (physiquement ou symboliquement) les corps des « hermaphrodites » anatomiques à la même période. Ce qu'il est essentiel de comprendre, c'est que la redéfinition des corps, des sexualités,

¹⁰¹ « À côté du crime d'impiété, qui offense Dieu et porte atteinte à l'intégrité de l'Église, un autre crime s'énonce par la mention de "l'honnêteté publique" qui étend l'offense à la société civile et exige le pardon de la justice royale. Il n'y a guère lieu de penser que le redoublement du chef d'accusation aggrave l'incrimination. L'athéisme était un crime suffisamment grave pour conduire le poète au bûcher. Plutôt que de redoubler le crime, ne s'agit-il pas plutôt de dédoubler son lieu d'application, de faire valoir à côté de l'espace religieux du sacrilège, un espace civil, dont le Parlement de Paris s'institue le gardien en faisant émerger la valeur cohésive de l'honnêteté ? », M. Rosellini, « Censure et "honnêteté publique" au XVII^e siècle : la fabrique de la pudeur comme émotion publique dans le champ littéraire », *Littératures classiques*, 2009, vol. 1, n° 68, p. 71-88 (p. 73).

¹⁰² La notion d'« honnêteté publique » apparaît déjà au moins le 4 mai 1601 lors de la condamnation de Marie Le Marcis. Il y a donc un précédent à l'arrêt étudié par Michèle Rosellini lorsqu'elle affirme que « la notion d'« honnêteté publique » est convoquée pour la première fois dans un contexte juridique par l'arrêt du 19 août 1623 qui condamne Théophile de Viau au bûcher pour la publication de poésies obscènes et blasphématoires. », *ibid.*, p. 73.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 76.

¹⁰⁴ R. Chartier (éd.), *Pratiques de la lecture*, *op. cit.*

¹⁰⁵ M. Rosellini, « Censure et "honnêteté publique" au XVII^e siècle », *op. cit.*, p. 77.

¹⁰⁶ Cf. F. Lachèvre, *Le Procès du poète Théophile de Viau. 11 juillet 1623-1^{er} septembre 1625*, [1909-1911], Genève, Slatkine Reprints, coll. « Le libertinage au XVII^e siècle », n° 1, 1968.

¹⁰⁷ Le *Parnasse satyrique* est loin d'être le premier recueil de ce type à la même période. Son association à Théophile relève largement d'un complot mis en place essentiellement pour incriminer le « chef de file » des libertins.

¹⁰⁸ « [Furetière] illustre le substantif *abomination* par la phrase suivante : "L'Église a cette opinion en *abomination*". Cette référence de l'exécration prononcée par l'Église éclaire la valeur symbolique du bûcher : il faut réduire en cendre le corps de l'auteur et ses livres abominables, qui sont la trace matérielle de ses pensées diaboliques. Car comme l'a répété Garasse dans sa *Doctrine curieuse*, le diable a pris corps dans l'hypocrite Théophile au nom trompeur et la destruction de ce corps doit protéger le corps social de la contamination diabolique. », M. Rosellini, « Censure et "honnêteté publique" au XVII^e siècle », *op. cit.*, p. 74.

des genres qui culmine dans les années 1620 implique la disparition, la négation totale des corps ne respectant pas les nouvelles normes de pudeur. Le mouvement d’invisibilisation des corps libertins participe donc – tout comme celui des hermaphrodismes – du processus d’obscénisation des « anormaux » étudié par Foucault. Néanmoins, à la question des corps invisibilisés s’ajoute la question de la diffusion publique de ces sexualités interdites par le biais d’ouvrages imprimés : certainement, le cas Le Marcis a fait parler de lui, et la censure du traité de Duval révèle déjà les enjeux biopolitiques sous-jacents à la publication de thèses soulignant la fragilité du régime hétéropatriarcal. *A fortiori*, par leur revendication sous forme de *traces* écrites d’une sexualité alternative – celle donnée à imaginer dans les recueils satyriques et particulièrement dans le sonnet liminaire du *Parnasse* – les libertins minent la pseudo-universalité des nouvelles catégories établies d’après Riolan et les prédicateurs chrétiens, ce dont témoigne notamment Guillaume Peureux :

L’hypothèse qui peut être avancée pour expliquer le déchaînement de violence (publications de pamphlets, procès, condamnations, sanctions brutales à l’encontre de Théophile en particulier) est que les textes contestent les représentations qui structurent la société à laquelle ils appartiennent et que promeuvent les groupes dominants (ses hiérarchies sociales, esthétiques, morales, linguistiques, ses efforts de civilisation, etc.) en les faisant apparaître comme des contraintes arbitraires et des fictions idéologiques, en discréditant des discours qui justifient l’ordre des choses et dominant de manière hégémonique le monde de la librairie¹⁰⁹.

Ces *traces* doivent donc être effacées dès le XVII^e siècle, mais aussi par les tenants de l’État monarchique patriarcal qui, dans toutes les époques ultérieures, ont délibérément occulté l’importance du libertinage. Le travail des institutions (l’Église, le Parlement, la Faculté) est par conséquent de limiter aussi rapidement que possible la diffusion publique des conceptions libertines, ce qui implique d’évincer les grandes figures hédonistes en détruisant leur corps¹¹⁰.

Aussi, et quoique l’authenticité des attributions des textes du *Parnasse satyrique* à Théophile soit depuis longtemps contestée, semble-t-il toutefois essentiel de considérer ce moment, dans la lignée des travaux de Joan DeJean¹¹¹, comme révélateur de deux grandes tendances intrinsèquement liées durant les années 1620 : la condamnation de l’obscénité et la montée en puissance du pouvoir royal face à l’aristocratie traditionnelle, son autonomie et ses valeurs. Le « procès Théophile » de 1625 est incontestablement le tournant le plus visible dans la politique personnelle de Louis XIII – et surtout, de son ministre Richelieu, alors en pleine ascension. Afin d’entrer aussi rapidement que possible dans le vif du sujet, se trouve citée ici

¹⁰⁹ G. Peureux, « L’obscénité satyrique (1615-1622) », *op. cit.*, p. 411.

¹¹⁰ Cette destruction systématisée des corps définis comme obscènes fait écho à l’apparition de ce que Foucault appelle le « biopouvoir ». Tous les corps qui ne peuvent pas être *redressés*, disciplinés, sont détruits. Voir à ce propos M. Foucault, *La Volonté de savoir*, *op. cit.*

¹¹¹ J. DeJean, *The Reinvention of Obscenity*, *op. cit.*

la synthèse du procès, remarquablement établie par Matthieu Dupas dans son article consacré à la question dans les *Dossiers du Grilh* :

Les circonstances du procès et de la polémique qui l'a entouré ont été bien établies par Lachèvre. En avril 1623 – avec un privilège de l'année 1622 – paraît le *Parnasse satyrique*, recueil de poèmes licencieux dont le premier, signé Théophile, se clôt sur un vœu de pratiquer la sodomie¹¹² de manière exclusive. À l'instigation du Père Garasse, de la Compagnie de Jésus, et sur la requête de Mathieu Molé, Procureur général du Roi, un premier arrêt du Parlement de Paris, daté du 11 juillet 1623, ordonne l'arrestation de Théophile. Celui-ci prend la fuite et trouve refuge à Chantilly chez les Montmorency. En son absence, deux arrêts successifs du Parlement de Paris, datés des 18 et 19 août 1623, ordonnent sa mise à mort par contumace. Le poète est aussitôt brûlé en effigie avec ses œuvres : le *Parnasse satyrique*, et les deux éditions de ses œuvres parues respectivement en 1621 et 1622. Au même moment, le P. Garasse fait paraître la *Doctrine curieuse*, qui série et disqualifie les maximes des beaux esprits, dont Théophile est présenté comme le chef de file. En septembre 1623, celui-ci est repéré par des espions, pris de corps et enfermé dans la Grosse Tour de la Conciergerie¹¹³. S'ouvre alors son procès, au terme duquel sa condamnation à mort sera transformée en condamnation à l'exil. Théophile obtient finalement du Roi l'autorisation de rester dans le Royaume de France, mais meurt peu de temps après sa libération, en 1626, épuisé par ses années de captivité¹¹⁴.

De poète de cour, protégé de Montmorency et figure éminente du libertinage, à ennemi public brisé par un long emprisonnement, la chute de Théophile de Viau n'en est que plus violente. Si le détail du procès a été rapporté depuis longtemps par Frédéric Lachèvre¹¹⁵, l'analyse des chefs d'accusations principaux (« impiétés », « blasphèmes » et « abominations » – c'est-à-dire ici sodomie) paraît toutefois pouvoir éclairer la question de la réforme des normes sexuelles et genrées amorcée au XVII^e siècle sous un nouveau prisme. En effet, comme le rapporte Matthieu Dupas : « Alors que l'historiographie du libertinage a fini par l'oublier, la question de la sodomie constitue un enjeu majeur de l'affaire¹¹⁶ ». Or la « sodomie » au XVII^e siècle (du moins jusqu'au procès Théophile) n'est pas synonyme seulement de pénétration anale, loin de là :

La transgression connue sous le nom de « sodomie » comprenait tous les rapports sexuels qui n'avaient pas de fonction reproductive, allant des rapports hétérosexuels extravagants aux relations avec des animaux et aux relations homosexuelles entre hommes ou entre femmes, bien qu'on ait utilisé plus souvent ce terme pour décrire les relations homosexuelles masculines. La sodomie était surtout dangereuse parce qu'elle était censée s'opposer aux principes structurants fondamentaux de la société – la famille, le lien hétérosexuel et la reproduction –, menaçant ainsi l'organisation sociale et l'identité des sexes¹¹⁷.

L'accusation de « sodomie » de Théophile recoupe donc certes le poème liminaire du *Parnasse satyrique* et son vœu de « ne f..... qu'en c.. », mais la dépasse de loin. Comme le montre Matthieu Dupas, elle n'est pas non plus synonyme « d'homosexualité » (le concept étant tout à fait anachronique, et la pénétration anale évoquée dans le poème pouvant tout aussi bien être

¹¹² Ici au sens contemporain de pénétration anale.

¹¹³ Dans la cellule du régicide Ravailiac, restée inoccupée jusqu'ici, ce qui est symboliquement très fort.

¹¹⁴ M. Dupas, « La sodomie dans l'affaire Théophile de Viau : questions de genre et de sexualité dans la France du premier XVII^e siècle », *Les Dossiers du Grilh*, 3 mars 2010, n° 2010-01, §3.

¹¹⁵ Cf. F. Lachèvre, *Le Procès du poète Théophile de Viau*, op. cit.

¹¹⁶ M. Dupas, « La Sodomie dans l'affaire Théophile de Viau », op. cit., §4.

¹¹⁷ N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », op. cit., p. 220.

pratiquée avec des femmes). Dès lors, il importe de comprendre en quoi cette accusation de « sodomie », liée au procès de Théophile de Viau, est si particulière. Joan DeJean y voit pour sa part un « processus de redéfinition de l'obscénité, progressivement réduite à sa dimension langagière¹¹⁸ ». C'est sans doute vrai, mais cela éclipse la dimension sexuelle réelle qui sous-tend les accusations et la ferveur du procureur à dénicher sous les poèmes du *Parnasse* des preuves accablantes contre les mœurs de la compagnie. C'est à nouveau le fonctionnement même de la pudeur qui permet d'éclairer le processus : en définissant la pudeur comme une qualité essentiellement féminine dans les traités médicaux, la littérature de l'époque définit des comportements genrés qui discriminent des attitudes féminines et masculines face à la sexualité. En donnant à lire le *Parnasse*, ses invitations à la sodomie – au sens large de l'époque ou au sens plus précis d'aujourd'hui –, à la débauche et au dépassement des clivages comportementaux, les libertins inoculent l'idée selon laquelle il est possible de vivre autrement que dans la peur du péché des corps. Donner des mots, éveiller des fantasmes chez les lecteurs (ou pire, les lectrices) par ces poèmes qui se donnent pour mission d'éveiller la concupiscence, voilà qui va très loin à l'encontre des cadres encore fragiles des catégories de genre remodelées, cadres imposés *trop* rapidement pour que la société en prenne acte (et surtout, par la force) dans les premières décennies du XVII^e siècle. L'argumentaire développé par Théophile, fondé sur la séparation de la vie de l'auteur et du *je* poétique¹¹⁹, ne trompe d'ailleurs personne dans son entourage. Pour le législateur, il est au contraire essentiel de pouvoir associer une telle tentation, une telle incitation à la luxure à une volonté pernicieuse. Joan DeJean a su montrer pourquoi *les mots* obscènes seront par la suite traqués au même titre que *les choses*. Après le procès Théophile, les auteurs libertins surveillent davantage leurs publications – en témoigne la double réécriture du *Francion* de Sorel¹²⁰. Il apparaît clairement que le scandale qui entoure l'accusation de sodomie n'est pas seulement langagier au moment où s'en mêlent les Jésuites : c'est bien le rapport épicurien au corps, la « débauche » mêlée des gauloiseries et des impiétés

¹¹⁸ M. Dupas, « La Sodomie dans l'affaire Théophile de Viau », *op. cit.*, §4.

¹¹⁹ « Faire des vers de Sodomie ne rend pas un homme coupable du fait ; poète & pédéraste sont deux qualités différentes. », T. de Viau, *Apologie de Théophile*, 1624, p. 27.

¹²⁰ « Ces événements vont modifier le rapport du libertinage au jeu. Puisque la marge de liberté devient bien réduite pour qui veut être véritablement soi-même, sans pour autant s'isoler de ses semblables ni provoquer des troubles par des révélations que ne saurait comprendre le vulgaire, l'adoption d'un rôle trop singulier doit à tout prix être évitée. Les exploits de Francion ou de Tristan leur permettent sans doute de faire l'expérience de leur liberté, mais ils sont beaucoup trop fracassants. Mieux vaut pour eux se faire plus discrets. [...] Après avoir eu recours à une dramatisation flamboyante, histrionique, les libertins optent pour une dramatisation secrète, intériorisée. », J.-P. van Elslande, « L'Arcadie libertine », *L'Imaginaire pastoral du XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1999, p. 77-116 (p. 82).

que dénonce Garasse à propos de Théophile et de sa *société* de sodomites¹²¹. C'est tout le groupe des amis de Théophile qui est visé à travers lui (il n'est d'ailleurs pas le seul accusé mais est érigé en chef de file), et son exemple leur intime désormais la plus grande des discrétions. Enfin, une étape supplémentaire est franchie lorsque Garasse lui-même, jugé trop véhément dans ses accusations, trop impudique dans les faits rapportés, est à son tour inquiété au nom de la pudeur qu'il prétendait défendre¹²². Car si les troubles fautés par Théophile et sa sexualité tonitruante déstabilisent les dévots, la Cour est elle-même incommodée par l'impudeur des dénonciateurs.

Après l'affaire Théophile, les camps se réorganisent. Les libertins trop notoires se retirent de la scène publique et privilégient des publications (à peu près) anonymes ou (quasi) privées. Car en fin de compte, c'est la *publicité* de Théophile et de son invitation à la sodomie¹²³ qui n'est plus admissible, c'est l'ancienne veine gauloise héritée des anciennes familles aristocratiques qui se trouve mise à mal par l'émergence d'une nouvelle législation elle-même fille de la pudeur. En outre, l'éparpillement, des anciens amis de Théophile semble acter la fin de toute unification théorique possible des libertinismes ; c'est d'ailleurs ce qui rend le maintien de la catégorie si problématique, dès lors que le « mouvement » libertin se mue en constellation d'initiatives individuelles. Balzac devient le héraut du parti de la raison d'État centré sur Richelieu, tandis que ses épigones, parmi lesquels le jeune Faret, tentent de concilier leurs anciennes amitiés avec les opportunités politiques nouvelles. Quant à Théophile, transfiguré par son long enfermement et sa conversion repentie, il est finalement gracié durant l'été 1626, et même vraisemblablement par Richelieu en personne¹²⁴. Enfin, il se réfugie à nouveau auprès du duc de Montmorency. Or ce dernier, tout aussi indésirable à la Cour depuis l'épisode polémique de la séduction d'Anne d'Autriche, s'affiche désormais en mentor de Gaston d'Orléans, frère du roi, dont l'esprit libéral et débauché ressemble davantage à celui de

¹²¹ « [Garasse] rapporte la débauche “qui escheut nommément au jour des Innocens passé, entre douze confrères de la Caballe, qui chantoient à tour de rolle le plus impudicque couplet qui soit dans le *Parnasse satyrique*”. », cité par A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*, p. 341.

¹²² « Le Père Garasse, censuré par la Sorbonne et désavoué par son Ordre, est envoyé en province. », J. Menand, « Les querelles littéraires du père Garasse », *Cahiers du GADGES*, 2011, vol. 9, n° 1, p. 139-166 (p. 144).

¹²³ « Il faut d'ailleurs noter la perpétuation, dont on trouve des traces considérables dans nos textes, d'une tradition licencieuse qui s'approprie le discours misogyne de l'Église de dépréciation de l'antre des femmes, mais alors le plus souvent au profit de la « porte de derrière », c'est-à-dire de la sodomie, qui trouve ses objets de prédilection parmi les jeunes garçons, mais qui peut tout aussi bien se satisfaire avec les femmes. », J.-P. Cavaillé, « Libertinage et allégorie sexuelle », *op. cit.*, p. 47.

¹²⁴ Antoine Adam suggère même que le cardinal a sans doute « quelque bienveillance pour lui et ses indévots amis », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*, p. 410.

Théophile qu'à celui de Louis XIII¹²⁵. Après la mort de Théophile, il apparaît clairement que Gaston est entre tous celui qui incarne encore les espoirs de la libre pensée. De fait, comme le rappelle Antoine Adam, parmi les libertins qui ne sont pas tombés sous la coupe de Richelieu, la plupart espère trouver auprès de Monsieur une échappatoire presque idéale¹²⁶. Montmorency et Gaston d'Orléans incarnent donc la transition entre deux types de libertinages : le premier, conquérant, sûr de lui, pense pouvoir incarner un contre-pouvoir face aux centralisations instituées par Louis XIII et son ministre : il est durement réprimé, et Théophile en fait les frais. Monsieur, au contraire, n'a pas l'âme d'un chef de parti – il est avant tout connu pour sa prodigalité et son libéralisme. S'il n'est peut-être pas tout à fait exact d'affirmer avec Antoine Adam que le libertinage de Théophile « a inspiré deux grands princes, qui bientôt seront deux grands vaincus » et que « leur échec marquera le triomphe des conceptions autoritaires¹²⁷ », il est néanmoins indéniable que la transition politique qui entoure les années 1620-1630 marque les prémices d'un nouveau rapport au corps, au genre et à la sexualité, dès lors que les « esprits forts » cèdent devant l'hégémonie nouvellement gagnée par la maison royale, désormais libre de mettre en place ses institutions autoritaires.



Ainsi la querelle des hermaphrodites marque la fin de la « monstruosité » : l'hermaphrodite, tout comme le libertin, devient ce que Michel Foucault appelle un « individu à corriger¹²⁸ », c'est-à-dire que la société d'Ancien Régime, par le biais de ses institutions normatives (légales et médicales) s'arroge seule le droit de définir les comportements admissibles. Dès lors, la « querelle des hermaphrodites » comprendrait donc à la fois la dispute entre Duval et Riolan, mais aussi l'affaire Théophile et ses retombées sociales, trouvant son unité dans la redéfinition des comportements genrés qu'elle entraîne. Duval, Riolan ou même

¹²⁵ « Gaston et le duc font figure de princes libéraux en face du pouvoir tyrannique de Louis XIII et de son ministre. [...] [Gaston] s'oppose à Louis XIII, que les contemporains eux-mêmes, quand ils osaient parler, déclaraient ignorant, qui ne voulait savoir que son métier de roi et ne songea jamais à ressembler aux princes de la Renaissance italienne. », *ibid.*, p. 410-411.

¹²⁶ Cf. *Ibid.*, p. 412.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 412.

¹²⁸ « L'individu à corriger est, au fond, un individu spécifique du XVII^e et du XVIII^e siècle – disons, de l'Âge classique. Son cadre de référence est évidemment beaucoup moins large que celui du monstre. Le cadre de référence du monstre était la nature et la société, l'ensemble des lois du monde : le monstre était un être cosmologique ou anti-cosmologique. Le cadre de référence de l'individu à corriger est beaucoup plus limité [...] », M. Foucault, « Cours du 22 janvier 1975 », *op. cit.*, p. 53.

Garasse, Mersenne¹²⁹ et le procureur de l’Affaire Théophile redéfinissent les normes de genre et leurs caractéristiques. Il reste à en identifier les influences et la possible postérité immédiate au moment où le libertinisme perd ses leviers d’action. En effet, Si Antoine Adam, dans sa biographie consacrée à Théophile de Viau¹³⁰, actait autrefois la « défaite » des libertins après le procès face aux tenants de la « Raison d’État », il faut toutefois nuancer cet échec des libertins en redéployant les intrications structurelles du libertinage et du régime monarchique patriarcal. Aussi convient-il d’élargir progressivement la focale jusqu’ici maintenue autour de Théophile afin de reconstituer la « société » libertine qui l’entoure (dans une intimité physique et/ou théorique), tout au long de son parcours de débauche. S’il est incontestable que Théophile meurt, épuisé, des séquelles de son enfermement, il semble néanmoins péremptoire d’affirmer la « chute » des libertins¹³¹ ou même l’hégémonie effective de Théophile sur ses « coreligionnaires » du libertinage. Une nouvelle génération est bien en préparation après lui, et il importe de retracer son évolution¹³². Émules, disciples, amis, anciens maîtres ; il n’y a en fait personne, pas même ses adversaires politiques, qui n’aient été influencés en même temps que lui par les théories qui façonnent le libertinage. En fin de compte, il apparaît que Théophile n’est peut-être pas tant le maître-penseur défini par Adam qu’un bouc émissaire, martyr appréciable pour quiconque souhaite étudier et comprendre le tournant biopolitique coercitif des années 1620 en matière de libertés sexuelles. Encore faut-il pouvoir évaluer jusqu’où cet héritage s’est infiltré dans les mentalités, en façonnant durablement les comportements de ses disciples et anciens amis, parmi lesquels bon nombre s’afficheront publiquement au cours des décennies suivantes – « stratagème utile » ou « grimace nécessaire » ? – en hérauts de la vertu chrétienne.

¹²⁹ M. Mersenne, *L’Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps*, [Chez Pierre Billaine, 1624], Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », n° 65, 2005.

¹³⁰ Cf. A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*

¹³¹ De nombreux historiographes de « l’Âge classique » ont fait *comme si* la période du libertinage s’achevait avec l’avènement de la monarchie absolue, « en attribuant au règne de Louis XIV la capacité de réduire le ferment de la corruption libertine – réactivé au moment de la Fronde – par l’alliance de l’absolutisme monarchique, du catholicisme et du classicisme. » Ce grand récit n’a plus lieu d’être depuis longtemps. Voir à ce propos M. Rosellini et S. Zékian, « Les libertins à l’épreuve de l’histoire », *op. cit.*, p. 197.

¹³² « [...] ne faut-il pas admettre que Théophile, après avoir excité au libertinage le plus intempérant de la jeunesse qui l’entourait, est maintenant dépassé par elle et qu’il recule vers des positions plus moyennes au moment où ses jeunes élèves poussent à leurs conséquences extrêmes les théories libertines qu’il leur a prêchées ? », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*, p. 314.

Chapitre 2 : Fiction libertine, intrusion des sexualités dans la sphère publique

Après avoir réenvisagé le tournant du procès Théophile au prisme de la biopolitique, il convient désormais d'étudier dans le détail les représentations fictionnelles des corps, des sexes et des sexualités qui se rapportent au libertinage des années 1620. En effet, en prenant position contre la pudeur ambiante¹, les auteurs libertins donnent à voir les sexualités non-reproductives plus en détail que n'importe où ailleurs à la même période : leur geste, volontairement provocateur, est une revendication². Il s'agit d'une source précieuse de représentations, sans commune mesure dans l'histoire du XVII^e siècle, à une époque où l'obscénité devient criminelle. Mais en montrant des corps sexualisés, ce n'est pas un seul discours univoque mais bien une pluralité de voix concurrentes qui se fait entendre dans le corpus libertin. Peu importe en effet de savoir si les auteurs de fictions s'accordent aux points de vue développés par leurs personnages – les représentations n'en sont pas moins diffusées dans l'espace public. Elles charrient avec elle les différentes conceptions de l'époque ; elles définissent en creux ce contre quoi la nouvelle norme biopolitique s'établit. Ce qui importe désormais, c'est de montrer comment la culture masculine diffusée dans l'espace public, chronologiquement associée au libertinage des années 1620, a pu influencer les normes genrées en mettant en scène des personnages féminins dans leur rapport au corps et à la sexualité.

Pour ce faire, il est tout d'abord nécessaire d'identifier la tradition de pensée dont héritent ces représentations libertines. Or il se trouve que la pensée libertine trouve des origines dans la tradition universitaire humaniste. C'est précisément ce socle universitaire et antiquisant qui permettait par exemple à René Pintard d'affirmer une spécificité de libertins « érudits³ ». Mais que certains libertins soient plus érudits que d'autres ne change rien au problème du libertinage, défini dans un rapport décomplexé au corps et à la sexualité, qui ne peut donc que se construire

¹ « Michèle Rosselini et Geneviève Salvan insistent sur la présence chez Sorel d'une "éthique érotique" largement informée par l'épicurisme, qui se traduit, entre autres choses, par une critique morale de la pudeur, et en particulier de la "pudeur féminine", comme "masque mensonger", équivalent érotique de l'hypocrisie dévotionnelle, contre laquelle le libertin promeut la "franchise" (entendue comme "liberté de détermination et de parole") et de la "générosité", valeurs données en principe à distribuer également entre les deux sexes [...] », Voir à ce propos J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irrégion, incroyance [...] », *op. cit.*, §145.

² « Mais alors, ce que manquent la plupart [des travaux], attentifs aux évolutions des mises en discours de la sexualité et à la production d'un nouveau savoir sur le sexe, c'est la dimension proprement transgressive de la littérature qualifiée d'obscène, en tant qu'elle engage un jeu de distance ironique et parodique avec les savoirs, qu'ils soient nouveaux ou anciens, appuyé sur ce qu'il faut bien appeler une posture philosophique : celle de la réhabilitation du corps et de la sexualité à travers des conceptions de la nature, de Dieu (identifié ou non à celle-ci), et de l'animal humain souffrant et jouissant, qui ne veulent plus rien devoir à la théologie chrétienne ; la posture même du philosophe foutant, libéré de la maladie des scrupules et du sens du péché. », J.-P. Cavaillé, « Libertinage et allégorie sexuelle », *op. cit.*, p. 13-14.

³ Cf. R. Pintard, *Le Libertinage érudit*, *op. cit.*

en opposition à la doctrine chrétienne, et ce, notamment par le recours à des penseurs païens. Outre les travaux fondateurs de Marcel De Grève⁴, Emmanuel Bury a bien su montrer à travers ses recherches la filiation entre l'humanisme de la Renaissance et le libertinage des années 1620⁵. À partir d'une sélection très spécifique d'auteurs antiques se développe une nouvelle sensibilité qui ne « préfigure » pas le libertinage – ce n'est pas un proto-libertinage, c'est déjà le libertinage – mais en constitue bien les traits définitoires, quoiqu'il se développe surtout chez de jeunes personnes :

S'ils lisaient en outre les propos sceptiques de Lucien, s'ils se mettaient à apprendre par cœur les réfutations des miracles dans le *De Divinatione* de Cicéron, si même « l'athéisme agressif » de Lucrèce ne les effrayait pas, on conçoit que le « retour à l'Antiquité » exerça une profonde influence ailleurs encore que dans le domaine des belles-lettres de l'architecture⁶.

Dès le XVI^e siècle, en passant par les grands centres de diffusion de l'humanisme, les étudiants de toute l'Europe s'approchent de très près des conceptions qui seront celles que Garasse reprochera dans son œuvre : « À Padoue, les jeunes Européens étaient mis sur la voie de la libre pensée⁷. » Cette pensée, désignée sous le terme de « rationalisme » (et qui recoupe en fait le « fidéisme » des auteurs de la période suivante), admet la scission irréductible de la foi et de la raison ; loin de Dieu, elle s'émancipe et trouve dans la « Nature » la seule source de son savoir mais aussi de ses plaisirs :

Au milieu des mœurs rudes et parfois grossières qui persistent sous le règne de Henri IV, dans la licence et la corruption qui vont grandissant sous ses successeurs, le rationalisme de la fin du XVI^e siècle trouve un terrain fertile pour son extension. Les esprits libres ne cachent plus leur adhésion à cette doctrine qui s'affranchit de plus en plus de tout dogmatisme, de tout critère d'autorité. [...] Ces Gaulois honnêtes ne tardent pas à se glorifier de leur attitude. Ils propagent leurs opinions. Vanini et Théophile posent les jalons du mouvement libertin. Mathurin Régnier amorce le réalisme truculent que Richelieu aura tant de mal à combattre⁸.

⁴ Voir à ce propos M. De Grève, « Le développement et la diffusion des idées libertines aux XVI^e et XVII^e siècles », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes*, janvier 1977, vol. 18, p. 57-64.

⁵ Cf. E. Bury, « Un modèle antique de l'art du pamphlet : Lucien (imitateurs et traducteurs) », dans R. Duchêne et P. Ronzeaud (éd.), *Ordre et contestation au temps des classiques, actes du 21^e colloque du C.M.R. 17 (Marseille, 19-23 juin 1991)*, Paris/Seattle/Tübingen, P.F.S.C.L., coll. « Biblio 17 », 1992, vol. 2/ p. 7-15 ; E. Bury, « Écriture libertine et sources doxographiques. Le cas La Mothe Le Vayer », *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, n° 6, 2002, p. 19-36 ; E. Bury, « Les philologies de l'épicurisme », *Dix-huitième siècle*, 2003, vol. 35, n° 1, p. 17-28 ; E. Bury, « L'univers des polygraphes. Du cabinet savant à la République des Lettres », *Littératures classiques*, 2003, vol. 49, n° 1, p. 47-58 ; E. Bury, *Charles Sorel, polygraphe*, [Sainte-Foy] (Québec), Presses de l'université Laval, coll. « Les collections de la République des lettres », 2006 ; E. Bury, « Gassendi : philologie et République des Lettres », *Dix-septième siècle*, 2006, vol. 233, n° 4, p. 655-663 ; E. Bury, « Les deux cultures d'Honoré d'Urfé dans *L'Astrée* : entre idéologie nobiliaire et *paideia* humaniste », *Dix-septième siècle*, 2007, vol. 235, n° 2, p. 315-323.

⁶ M. De Grève, « Le développement et la diffusion des idées libertines aux XVI^e et XVII^e siècles », *op. cit.*, p. 58.

⁷ *Ibid.*, p. 59.

⁸ *Ibid.*, p. 64.

En prenant garde de ne pas céder à la tentation des « grands récits totalisants », il importe d'étudier plus en détail ces conceptions héritées afin de mieux comprendre jusqu'où la pensée des corps développée depuis l'essor anatomique a pu s'accompagner d'une redéfinition « libertine » au tournant de 1610-1620, en particulier au temps de la régence de Marie de Médicis⁹. Quoiqu'il ne soit désormais plus pertinent de souscrire à l'opinion d'Antoine Adam selon laquelle il aurait été possible d'identifier une unité de la pensée libertine autour des théories isolées de Théophile de Viau – le poète à lui seul ne crée pas de « système » – peut-être est-il néanmoins possible de rassembler en faisceaux signifiants, toujours par la méthode sociopoétique, les différentes tendances convergentes dans les représentations des corps sexualisés au moment où le libertinage, pointé du doigt par ses détracteurs, s'accorde au moins malgré ses formes diverses dans la contestation des nouvelles normes de bienséance. Il n'y aurait donc pas une pensée de Théophile diffusée parmi ses disciples, mais plutôt un *moment* où la pensée de Théophile et de son groupe de complices aboutirait à une trame militante commune. Chez Adam, ce moment d'une possible maturité théorique coïnciderait avec celui où Théophile superviserait en personne la publication de ses *Œuvres* poétiques pour la postérité¹⁰. En réalité, il n'est même pas besoin de trouver dans les œuvres de Théophile de Viau une unité théorique aussi parfaite pour y identifier une philosophie libertaire opposée à la biopolitique. Théophile est avant tout un homme de son temps – inspiré, qui plus est, par les conceptions anatomo-médicales qu'il a au moins effleurées pendant ses (peu sérieuses) études. Si son apport philosophique propre est bien plus incertain que ne le prétendait Antoine Adam, il est toutefois indéniable qu'il ait emprunté, notamment à Bruno et Vanini, sa conception d'une « Nature » organisée au sein de laquelle il est possible de vivre en épicurien¹¹. C'est par cette porte d'entrée hédoniste qu'il est possible de montrer comment a pu se constituer – si ce n'est toujours directement *autour* de Théophile, du moins dans son sillage temporel et géographique – pensée libertine du corps, du sexe, de la sexualité. Cette pensée, synthétique, est à la fois cohérente avec la définition du libertinage « de mœurs », « d'érudition », mais aussi avec toutes les autres acceptions du *libertinage* tel qu'il a pu être fantasmé dans ce que Jean-Pierre Cavaillé désignait sous le nom « d'entreprises, le plus souvent désolantes, de

⁹ René Pintard souligne la « paisible licence » de la régence de Marie de Médicis, expliquée « par la faiblesse de la Reine, la corruption de son entourage, et la prédominance de l'influence italienne, qui ajoute à la débauche le piment des philosophies condamnées : le temps de la faveur de Concini est aussi celui où Vanini se pavane à la Cour et y conquiert des admirateurs, celui où l'indépendance commence à se muer en libertinage. », R. Pintard, *Le Libertinage érudit*, op. cit., p. 31.

¹⁰ A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, op. cit., p. 206.

¹¹ Voir à ce propos l'analyse menée par Antoine Adam dans *ibid.*, p. 208.

vulgarisation de la culture libertine¹² ». Toutefois, si une telle pensée existe, elle ne peut que provenir de l'ensemble du corpus libertin et sûrement pas seulement des poèmes de Théophile. La focale sera par conséquent portée ici sur des œuvres clairement identifiées comme participant du libertinage dans les années 1620, afin de confronter les différentes représentations qui peuvent se trouver parmi ces « “fables libertines polyphoniques” où se fondent exactement une poétique, une esthétique et un enseignement philosophique¹³ ». Les œuvres rassemblées ici constituent un échantillon représentatif de la production libertine des années 1620, polarisé autour de l'affaire Théophile et de ses retombées sur la censure. Il est composé du *Francion* et du *Berger extravagant* de Charles Sorel, des *Aventures satiriques de Florinde*¹⁴, de *L'Antre des nymphes* de François de La Mothe Le Vayer et des *Confessions* de Jean-Jaques Bouchard. Ces œuvres ont en effet en commun d'être exactement à la confluence des enjeux qui opposent le libertinage et la pensée biopolitique : elles sont à la fois informées des querelles anatomiques, conscientes des implications politiques de la mise en place de la pudeur et, surtout, s'inscrivent en faux contre l'émergence de la nouvelle sociabilité galante dont elles dénoncent l'hypocrisie.

1. La face positive : applications romanesques des théories libertines

Parmi les écrits libertins des années 1620, un type d'œuvre en particulier, « l'histoire comique », s'est « trouvée largement investie par le libertinage¹⁵ ». La fiction romanesque se trouve alors redoublée d'une composante théorique revendiquée qui n'est en rien affaiblie par le caractère fictionnel. Au contraire, la puissance du fantasme et la portée sociale subversive s'en trouvent souvent décuplées, d'autant que ces textes circulent dans le cadre d'une sociabilité mondaine agitée par le nouveau rôle accordé aux femmes¹⁶. Ainsi, en traitant de sexualités ou

¹² J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irrégion, incroyance [...] », *op. cit.*, §7.

¹³ *Ibid.*, §55.

¹⁴ Il s'agit d'un roman libertin satirique, anonyme et militant en faveur du libertinage, publié en 1625 en marge du procès Théophile. La liberté de penser, la référence aux Anciens et la lutte contre l'obscénisation de la sexualité dans la sphère publique y sont clairement revendiquées dans l'invitation au lecteur : « La liberté d'écrire et de nommer les choses par le nom qui est le leur est proprement donné et n'a pas seulement été pratiquée par les écrivains français : tous les anciens comiques grecs et latins, et avec beaucoup plus de grâce, ont usurpé cette franchise, introduisant des satires en leurs scènes qui, par mille actions et mille paroles qu'ils jugeaient dignes de répréhension, représentaient sur un théâtre ce qui se passait journellement dans le monde. », F. D'Angelo (éd.), *Les Aventures satiriques de Florinde*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XVII^e siècle », 2012, « Au lecteur ».

¹⁵ J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irrégion, incroyance [...] », *op. cit.*, §53.

¹⁶ « Nombreux étaient ceux qui vulgarisaient à l'intention du public mondain les disputes sur la prééminence de l'un ou de l'autre sexe. Dans plusieurs romans, par exemple, nous percevons un écho de ces disputes. Il arrive que des personnages prononcent un discours sur la supériorité féminine dans les formes. », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 262.

de subversions des genres, les fictions libertines baroques trouvent une résonnance effective dans l'espace public, ce qui les rend condamnables. Toutefois, le cas d'école que constituent les œuvres de Charles Sorel que sont *L'Histoire comique de Francion* et *Le Berger extravagant* méritent un traitement particulier, en ce qu'elles témoignent de l'évolution des stratégies d'écriture d'un libertin, ami et disciple de Théophile, au moment de son procès. Sorel est en effet particulièrement attentif aux effets de la production littéraire sur les mentalités et déplore notamment que la féminisation du lectorat s'accompagne d'un goût prononcé pour le roman au détriment des écrits érudits.

1.1. Le *Francion* comme manifeste libertin

Depuis la redécouverte de *La Vraie histoire comique de Francion*, publiée par Charles Sorel sous couvert d'anonymat, de nombreuses études ont été menées à propos des trois principales éditions¹⁷. En effet, si le roman libertin connaît une première version en 1623 (c'est-à-dire au début de l'affaire du *Parnasse satyrique*), l'actualité de « l'affaire Théophile » conduit son auteur à en donner une nouvelle version, expurgée de ses obscénités, dès 1626 (au moment de la mort de Théophile). Enfin, la version de 1633, la plus lue au XVII^e siècle, amorce à son tour de nombreux changements qui ne sont pas étrangers à la mainmise d'une nouvelle classe politique sur les mœurs et les écrits littéraires. Or c'est cette dernière version qui fait autorité jusqu'à la redécouverte de l'édition *princeps* de 1623 à la fin du XIX^e siècle. Ces deux versions « corrigées » sont cependant des sortes de palimpsestes ; comme le souligne Jean-Pierre Cavaillé, il est toujours possible d'y lire, en creux, les obscénités de la première mouture :

On a souvent souligné la part indéniable d'autocensure dans l'édition de 1626, au lendemain du procès de Théophile : Sorel se démarque sans nul doute du style satirique, élague les obscénités manifestes, développe les précautions d'expression et redouble les retours critiques sur les discours libertins, pourtant maintenus, et parfois étendus. [...] Autrement dit, dans le *Francion* révisé, Sorel plie, s'adapte aux conditions nouvelles

¹⁷ Cf. F. Lachèvre, *M. Antoine Adam et Théophile, auteur de Francion ? (attribué à tort à Ch. Sorel) : avec la réfutation (en ce qui nous concerne) de sa thèse, Théophile de Viau et la libre-pensée française en 1620*, Paris, R. Clavreuil, 1937 ; É. Roy, *La Vie et les œuvres de Charles Sorel, Sieur de Souvigny (1602-1674)*, [1891], Genève, Slatkine Reprints, 1970 ; C. Sorel, P. Scarron, A. Furetière, et M.-M. de La Fayette, *Romanciers du XVII^e siècle. Sorel, Scarron, Furetière, Mme de la Fayette*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », n° 131, 1988 ; M. Debaisieux, *Le Procès du roman. Écriture et contre-façon chez Charles Sorel*, Stanford, Anna libri, coll. « Stanford French and Italian studies », 1989 ; P. Debailly, F. Dumora, et Université de Paris VII (éd.), *Charles Sorel, Histoire comique de Francion : actes de la journée d'étude sur l'Histoire comique de Francion de Charles Sorel, 10 novembre 2000*, Paris, Université Paris 7-Denis Diderot, coll. « Textuel 34/44 », 2000 ; M. Rosellini et G. Salvan, *Le « Francion » de Charles Sorel*, Neuilly, Atlande, coll. « Clefs concours », 2000 ; W. Leiner, V. Schröder, et P. Dandrey (éd.), *Charles Sorel, Histoire comique de Francion. Anthologie critique, assortie d'un relevé de variantes (éditions de 1623, 1626 et 1633), et d'une bibliographie analytique*, Paris, Klincksieck, coll. « Parcours critique », n° 15, 2000 ; *Lectures du « Francion » de Charles Sorel*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Collection Didact », 2000 ; P. Dandrey, *Le premier « Francion » de Charles Sorel ou Le jeu du roman*, Paris, Klincksieck, coll. « Jalons critiques », n° 3, 2001 ; M. Alet, *Charles Sorel et son monde*, Paris, Honoré Champion, coll. « Libre pensée et littérature clandestine », n° 55, 2014.

d'expression publique, mais à la fois persiste et signe (si l'on peut dire !). Et il n'est donc pas possible de parler de désaveu, si l'on prend la peine de reconduire le discours à la matrice libertine dont il procède toujours¹⁸.

Le *Francion* de Sorel est le prototype même du roman libertin qui témoigne des changements politiques radicaux des années 1620. L'œuvre de revendications assumées devient une œuvre libertine (à peine) cryptée au cours de ses rééditions. Peut-être est-il dès lors possible de lire le *Francion*, parallèlement au procès du *Parnasse satyrique*, comme une invite adressée aux hommes (mais aussi aux femmes) à refuser le règne de la pudeur, à refuser cette nouvelle « honnêteté publique » au nom de laquelle Théophile est condamné. Antoine Adam considère le *Francion* comme une sorte de manifeste philosophico-politique du libertinage sous l'égide d'une valeur suprême, la générosité¹⁹. Michèle Rosellini, prolongeant cette analyse, entrevoit dans cette « générosité » libertine un geste éminemment politique de rejet des conventions au nom d'une éthique des corps libres²⁰. Reste à savoir jusqu'où il est possible d'envisager cette générosité comme une résistance à la biopolitique au moment du procès. En outre, si le procès est indéniablement la clé de voûte sans laquelle il n'est pas possible de comprendre tous les enjeux qui président à la réécriture du *Francion*, les liens directs entre Sorel et Théophile, surtout inscrits au sein du roman sont à nuancer. En effet, selon Antoine Adam qui publie le *Francion* dans la Pléiade²¹, il serait possible d'utiliser une lecture à clé : Francion deviendrait dès lors Théophile de Viau en personne²², entouré de ses amis. Mais s'il n'est certainement plus pertinent aujourd'hui de prétendre à la suite d'Adam que Francion *est* Théophile, néanmoins le rapprochement des deux figures n'est pas absurde en ce qu'ils *incarnent*, littéralement et littérairement, les discours anti-pudeur contemporains. Il demeure ainsi possible d'étudier les représentations genrées dans le *Francion* pour mettre en exergue un certain nombre de tendances, qui transcendent le seul cadre des amis de Théophile et témoignent des enjeux plus larges du moment libertin des années 1620. Pour cela, est utilisée ici uniquement la réimpression de l'édition *princeps* de 1623²³, avant les modifications opérées par l'auteur, afin

¹⁸ J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irréligion, incroyance [...] », *op. cit.*, §55-56.

¹⁹ « La générosité exprime bien l'essentiel de la nouvelle morale que Francion prêche à ses contemporains, ce qui la distingue de la morale traditionnelle, ce qui, surtout, l'oppose à l'immoralité vulgaire du grand nombre. Car à méconnaître la valeur positive de l'idéal libertin, il y aurait une injustice grave. », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*, p. 303.

²⁰ Voir à ce propos M. Rosellini, « La "générosité" du héros libertin a-t-elle un sens politique ? », *Littératures classiques*, 2004, vol. 3, n° 55, p. 169-185.

²¹ C. Sorel, P. Scarron, A. Furetière, et M.-M. de La Fayette, *Romanciers du XVII^e siècle*, *op. cit.*

²² « Enfin, Charles Sorel, dont nous aurons à reparler longuement, qui a été, en 1622, le disciple de Théophile, qui a, dans son *Francion*, décrit la vie et exposé les théories de son maître, se moque lui aussi de la bande moderne. », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*, p. 231.

²³ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, *op. cit.*

de rendre compte au plus près de la publication des valeurs libertines avant qu'elles ne soient obscénisées.

Quant à savoir aussi si Sorel se soumet réellement aux conventions sociales après le procès Théophile, cette hypothèse ne semble pas non plus pertinente. Comme le souligne Filippo d'Angelo dans sa préface des *Aventures satiriques de Florinde*, il est certes possible de voir dans le *Francion* une hésitation du héros entre deux femmes, « la prostituée Laurette et la noble Naïs », qui correspondrait à « une opposition entre un éros libertin et un amour courtois²⁴ ». Faut-il pour autant en conclure que la réécriture du *Francion* et le mariage avec Naïs dans la version remaniée balaye la veine libertine en acceptant les codes de la civilité ? C'est une hypothèse séduisante, mais elle occulte la nécessité qu'a Sorel de faire profil bas après le procès Théophile : on ne peut plus être libertin publiquement, mais cela n'empêche pas de le rester en privé, entouré d'une petite communauté d'*happy few*. À ce titre, comme le fait remarquer Jean-Pierre Cavaillé, il est possible de voir dans l'œuvre de Sorel « une très riche matière pour envisager la manière dont le libertinage envisage les mœurs et intervient dans les mœurs par la recherche d'une écriture appropriée²⁵. » Il faut comprendre jusqu'où il est possible de lire la première version du *Francion* comme un manifeste libertin, et surtout d'en déduire les implications théoriques libertines qui peuvent avoir une influence sur la pensée du genre féminin, au moment précis où le libertinage « échoue » politiquement à se constituer en groupe d'opposition et se résout à la contestation souterraine. Toutes ces représentations, toutes ces situations romanesques qui mettent en scène des personnages féminins sont à envisager comme des positions philosophiques en passe d'être dépassées, occultées (ou parfois au contraire étrangement assimilées) par la nouvelle entreprise normative qui entoure Richelieu et ses partisans. Si ces représentations ne sont pas forcément exclusives au seul corpus libertin, ce sont néanmoins ces manifestations d'une parole libérée qui offrent le témoignage le moins hypocrite du statut littéraire de la domination masculine au tournant de 1620-1630. Ces extraits doivent donc être lus comme autant de points de tensions, à l'époque décisive où s'établit le biopouvoir.

1.1.1. L'engagement contre la superstition

L'une des grandes forces du *Francion* de Charles Sorel est de ne pas occulter le plaisir féminin à une époque où la préciosité naissante tend à euphémiser les expressions du désir des

²⁴ F. D'Angelo (éd.), *Les Aventures satiriques de Florinde*, op. cit., p. 17.

²⁵ J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irrégion, incroyance [...] », op. cit., §144.

femmes. Il est ici possible d'observer comment l'épicurisme libertin parvient à se déployer au féminin dans la fiction. Pour ce faire, la focale doit d'abord être placée sur le couple de personnages constitué par Laurette et Valentin, à la fois fort convenu dans sa composition et pourtant éminemment subversif par sa réalisation narrative. La veine libertine humaniste et consciente des enjeux médicaux s'illustre ainsi dès l'exposition du livre, dans le pseudo-rituel païen mené par Valentin, un vieillard qui n'a d'autre objectif que de recouvrer une puissance sexuelle depuis longtemps défaillante. Le vieil homme espère retrouver ses premières forces afin de satisfaire sa femme, la jeune et belle Laurette :

Mon corps ne sera plus dedans le lit auprès de toi comme une souche ; désormais il sera si vigoureux qu'il lassera le tien et que tu seras contrainte de me dire, en me repoussant doucement avec tes mains : « Ha ! mon cœur, ha ! ma vie, j'en ai assez pour ce coup ! Que je serai aise de t'entendre proférer de si douces paroles au lieu des rudes que tu me tiens ordinairement²⁶ !

Si le personnage du barbon marié à une jeune femme est traditionnellement objet de quolibets, Sorel apporte néanmoins quelques nuances par rapport au *topos* farcesque. Le ton attribué au personnage de Valentin est à la fois intime et passionné, marquant d'autant plus l'antithèse entre l'état initial (« comme une souche ») et l'état espéré (« si vigoureux ») par l'emploi du registre lyrique (« ha ! mon cœur, ha ! ma vie ») qui renforce l'aspect prédictif optimiste du locuteur. Car contrairement à la plupart des barbons, Valentin ne désire pas guérir sa « froide queue²⁷ » seulement pour satisfaire son propre plaisir. Suffisamment heureux d'être l'époux d'une si belle créature, ce dernier n'a plus le *désir de posséder* qui semble propre aux jeunes hommes du roman : « Ce n'est pas tant pour mon plaisir que je désire de me voir sain en cette partie que pour celui de ma femme, [...] car, quant à moi, je me sens assez satisfait de ce que j'ai²⁸. » Surtout, la prosopopée liée au fantasme de Valentin, se figurant la réaction de sa femme une fois comblée et épuisée par ses assauts, est une projection masculine du désir féminin qui mérite d'être relevée. Elle exploite il est vrai le stéréotype antique et misogyne d'un appétit sexuel féminin démesuré, mais Sorel, par l'intermédiaire de son personnage, représente ici surtout la possibilité pour une femme d'être rassasiée par son époux, dans une optique de retour combiné à l'équilibre naturel et à l'ordre du ménage. Néanmoins Valentin demeure un personnage comique, ne serait-ce que pour sa trop grande crédulité. Berné par Francion lui-même – qui entend bien coucher avec Laurette en l'absence de son mari – Valentin pêche par un excès de superstition. Ainsi, ce n'est donc pas tant en raison de son impuissance sénile que le personnage

²⁶ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, op. cit., p. 3.

²⁷ *Ibid.*, p. 31.

²⁸ *Ibid.*, p. 50.

est tourné en ridicule, mais du fait de la confiance aveugle qu'il place en « son art magique²⁹ », fariboles pourtant manifestes, inventées de toutes pièces par l'incrédule Francion :

Je demeurai quelques temps à songer, et, une insigne invention m'étant venue à l'esprit, je lui répondis que tous les remèdes qu'enseigne la médecine ne lui pouvaient de rien servir, et qu'il n'y avait que ceux de la magie qui le pussent assister. Lui, qui est assez gros chrétien, se résolut d'accomplir tout ce que je lui ordonnerais, si j'étais docte en cet art³⁰.

L'association comique entre la superstition religieuse et la confiance dans les arts occultes est éminemment subversive sous la plume de Sorel, cet incroyant soulignant l'absurdité qu'il y aurait à « être docte » en un art qui n'en est pas un. La proportion à croire en l'existence de démons aphrodisiaques apparaît clairement sous-jacente à foi de Valentin, « assez gros chrétien », attaque libertine directe contre la religion en faveur de l'athéisme. L'emploi final du conditionnel, rapportant les paroles de Valentin, souligne d'autant plus la candeur naïve du vieillard, prêt à admettre n'importe quoi pour retrouver sa virilité perdue, quitte à renier ses convictions chrétiennes.

1.1.2. Le fantasme au féminin

Le désir féminin n'est cependant pas seulement envisagé du point de vue de Valentin. La narration découvre comment sa femme, Laurette, n'est pas en reste pour développer elle-même ses propres fantasmes³¹, et participe activement à l'élaboration du plan adultère :

Cependant, la belle Laurette qui était demeurée au château, ne dormait pas ; car le bon pèlerin Francion la devait venir trouver cette nuit-là par une échelle de corde qu'elle avait attachée à une fenêtre ; et elle se promettait bien qu'il lui ferait sentir des douceurs dont son mari n'avait pas seulement la puissance de lui faire apercevoir l'image³².

Le ton adopté est léger, reflétant une atmosphère de mystère et d'anticipation. La mention de l'« échelle de corde » évoque l'idée d'un rendez-vous secret, jouant des stéréotypes narratifs puisqu'il ne s'agit pas tant ici d'une princesse à rejoindre que d'une femme insatisfaite dans son mariage. Le changement de focalisation en cours de phrase, permis par le « et » de relance

²⁹ L'association des arts occultes avec la puissance sexuelle témoigne chez Sorel et chez les libertins en général de tout le ridicule d'un tel personnage : « Vous démons qui présidez sur la concupiscence, qui nous emplissez de désirs charnels à votre gré et qui nous donnez les moyens de les accomplir, ce dit-il d'une voix assez haute, je vous conjure par l'extrême pouvoir de qui vous dépendez et vous prie de m'assister en tout et partout, et spécialement de me donner la même vigueur pour les embrassements qu'un homme peut avoir à trente-cinq ans ou environ. » *Ibid.*, p. 4.

³⁰ *Ibid.*, p. 50.

³¹ « Il n'en demeure pas moins que les idées du libertinage passent aussi, dans cette littérature, par le corps et la bouche des femmes, et que cela mérite d'être noté, même s'il est facile de montrer combien la vision fugitive d'une émancipation possible est aussitôt prise dans le renouvellement du discours sexuel médical, social et politique de la domination masculine. », J.-P. Cavaillé, « Libertinage et allégorie sexuelle », *op. cit.*

³² C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, *op. cit.*, p. 7.

rythmique (« et elle se promettait... »), permet de développer les désirs et attentes du personnage féminin au conditionnel (« il lui ferait sentir des douceurs »). L'enchaînement des figures d'atténuation (« pas seulement la puissance de lui faire apercevoir l'image ») opère par contraste pour accentuer d'autant l'hyperbole des plaisirs attendus, mais c'est surtout un moyen d'opérer une transition conceptuelle vers la puissance de l'imagination libertine. Reprenant à son compte le *De natura rerum* de Lucrèce, Sorel s'accorde ici avec la pensée de Théophile qui met en exergue la valeur du fantasme. Laurette, personnage de libertine – ici au même titre que Francion – s'en remet en effet à cette puissance fantasmatique, tout en accentuant d'autant plus l'humiliation comique du vieillard. Quant à Francion, celui-ci compte bien au contraire jouer de ce déséquilibre pour obtenir une place dans les bras de Laurette :

Il me semble qu'il était infaillible que Laurette, belle et jeune, serait fort aise de trouver un ami qui fit, au lieu de son époux, une besogne qui ne pouvait pas demeurer à faire. Il faut un bon Atlas pour ne point succomber à un faix si pesant que celui de satisfaire aux amoureuses émotions d'une femme. Valentin n'avait pas, à mon avis, des épaules assez fortes pour le supporter ; il fallait que quelqu'un lui aidât³³.

Au-delà des fanfaronnades ironiques et du comique d'exagération fort convenu – dont l'antonomase « bon Atlas » constitue le paroxysme – la séduction de Laurette par Francion déguisé en pèlerin opère ainsi quasi mécaniquement, au sein d'un système libertin gouverné par la nécessité d'un équilibre des forces pulsionnelles : « elle rechercha aussi diligemment que moi l'occasion d'assouvir ses désirs³⁴. » Or par un hasardeux concours de circonstances, ce n'est pas Francion, mais un rusé « voleur » travesti en « Catherine », qui profite des faveurs de Laurette. Thème baroque par excellence, le travestissement du voleur Olivier en la servante Catherine sert ici les intérêts du romancier libertin, prouvant à nouveau le point soulevé par Théophile dans son œuvre poétique. En effet, ne sachant pas qu'il ne s'agit pas de Francion et tout emplie de son image, Laurette prend tout autant de plaisir avec ce violeur opportuniste³⁵ qu'avec son amant imaginé : « celui qu'elle avait pris pour Francion lui avait fait goûter des

³³ *Ibid.*, p. 46.

³⁴ *Ibid.*, p. 49.

³⁵ Il s'agit d'un lieu commun libertin, d'ailleurs exploité à l'identique dans le *Florinde* : « Je trouve là une corde nouée en plusieurs lieux, liée à l'un des poteaux qui soutenait la charpente du dessus. Voyant ce préparatif, je pensais qu'elle attendait quelqu'un en bonne dévotion, et sans demeurer en l'étonnement ou retarder davantage, joyeux de voir toute chose si bien succéder à mon entreprise, je me sers du moyen qui se présente : je monte, non sans peine, j'entre par l'ouverture d'un châssis levé et, la trouvant dans le lit où attendant son ami elle s'était endormie, je la baise, je presse et suçote ses lèvres et, comme je me mets en devoir de bien faire, s'éveillant en sursaut, pressée de mes caresses, elle veut s'écrier, mais, aux rais de la lune reconnaissant mon visage trompeur, elle m'embrasse pour son ami, et sans perdre de temps nous exerçons mille blandices, nous baisons à qui mieux mieux, tant qu'enfin je me pâme d'amour tout languissant, ma bouche sur la sienne, nageant entre la vie et la mort. », F. D'Angelo (éd.), *Les Aventures satiriques de Florinde*, op. cit., p. 120.

délices qu'elle n'eut pas, possible, goûtées plus savoureusement avec Francion même, et dont elle ne pouvait se repentir d'avoir joui³⁶. »

Si les libertins des années 1620 s'approprient largement la pensée épicurienne (matérialisme de la nature, atomisme, irréligion et rejet de la superstition), c'est avant tout dans leur conception de la sexualité qu'il importe d'en souligner les principales influences. Dans un article consacré à la mise en rapport des œuvres de Théophile de Viau avec le *De rerum natura*³⁷, Michèle Rosellini démontre la filiation théorique qui unit la pensée libertine à celle du principal disciple d'Épicure. En effet, tout comme dans le poème de Lucrèce, (publié pour la première fois en 1473 après près d'un millénaire d'oubli, puis rediffusé dans toute sa radicalité par Giordano Bruno dans les années 1580 ou encore par Vanini,) le libertinage de Théophile revendique l'identité de tous les corps au regard de la pulsion sexuelle (exclusivement considérée comme masculine), qui ne cherche qu'à être assouvie brutalement. Car chez Lucrèce, l'amour, l'attachement amoureux, est mis à distance – par les souffrances qu'il engendre, il éloigne de la sagesse – au profit d'une sexualité fondée seulement sur la pénétration et l'éjaculation performée. Une telle conception n'est alors possible qu'à condition de réduire les corps « réceptacles » (essentiellement féminins) à leur dimension purement anatomique. Une fois encore, ce n'est en rien un hasard si la froide matérialité médicale, remise au goût du jour par les avancées du siècle précédent, se trouve actualisée sur le plan théorique précisément au tournant de 1620 et alors que se diffusent les relectures de ces philosophes épicuriens longtemps mis de côté. L'influence libertine accompagne donc l'interchangeabilité des corps médicalisés, disséqués, anatomisés, tels qu'ils ont pu être imagés dans la littérature médicale de l'époque. C'est que cette vision des corps s'accommode parfaitement des théories de Lucrèce³⁸ : dans le *De rerum natura*, le principal point de différenciation des corps, le visage et ses idiosyncrasies, est mis à distance parce qu'il est jugé responsable de l'attachement amoureux. Toutefois, il ne s'agit pas exactement de dire que toutes les relations sexuelles soient également satisfaisantes ; la parfaite symbiose des êtres au cours d'un rapport n'est pas totalement absente des écrits des auteurs libertins, directement disciples de Lucrèce ou épigones

³⁶ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, op. cit., p. 16.

³⁷ M. Rosellini, « Imagination et éros libertin. Théophile imitateur paradoxal de Lucrèce », *Libertinage et philosophie à l'époque classique (XVI^e-XVII^e siècle). Les libertins et l'imagination*, 6 novembre 2019, n° 16, p. 49-65

³⁸ C'est particulièrement sensible chez Bouchard qui multiplie sur les mêmes femmes des expériences médicales et sexuelles. Voir J.-J. Bouchard, *Confessions*, Paris, Gallimard, coll. « Le Promeneur », 2003.

littéraires de Théophile³⁹. En rupture avec la tradition pétrarquiste d'un amour sublimé par l'absence et la frustration, la recherche des plus parfaits plaisirs implique en effet pour le libertin de parvenir à compenser sexuellement avec une autre personne sa rage de ne pas posséder l'être aimé. Contrairement aux codes de la poésie traditionnelle, qui orchestre systématiquement la plainte faite à une femme aimée de refuser l'assouvissement du désir (au risque d'ailleurs d'éteindre du même coup la flamme poétique⁴⁰), la pensée lucrétienne permet aux libertins d'associer au plaisir sexuel l'illusion suffisante d'une satisfaction totale. En stipulant l'interchangeabilité des corps, il devient possible pour le libertin de stimuler ses sens au moyen de l'imagination. Lors d'un rapport sexuel, en *imaginant* seulement que celui-ci a lieu non pas avec la partenaire physique, quasi accidentelle, mais avec l'objet fantasmé du désir amoureux, il est possible d'atteindre une satisfaction parfaite en se remémorant seulement le visage désiré. C'est particulièrement frappant dans le *Francion* de Charles Sorel :

[...] je vous jure qu'étant avec Hélène, que j'allai voir avant-hier, et qui n'a qu'une beauté vulgaire, je pris autant de plaisir que je ne pouvais faire en jouissant de l'incomparable Naïs. Fermez les yeux, monsieur, quand vous serez contraint de baiser un visage qui n'a rien d'attrayant, et vos sens ne laisseront pas d'être chatouillés du plaisir le plus parfait de l'amour, et si vous éteindrez l'ardeur que vous aviez pour vous joindre à un corps en qui vos yeux trouvent des sujets d'une extrême passion⁴¹.

Le libertin accompli est donc celui qui, au moment de l'acte sexuel avec n'importe quel individu, parvient par la force de son imagination, en se figurant le visage aimé, à la jouissance parfaite qu'un rapport pourtant imparfait sur le plan amoureux n'aurait pas dû pouvoir lui procurer, et ce, sans pour autant se perdre dans un « asservissement » sexuel exclusif au seul être aimé. Par cette puissance de l'imagination capable de manipuler des « simulacres », par cette formidable organisation rationnelle du fantasme, les auteurs libertins entendent donc parvenir à contrer les effets néfastes traditionnellement associés à l'amour (l'attachement à une seule personne et l'inassouvissement du désir sans cesse ravivé). Par le biais de cette sorte de dissonance cognitive recherchée, les auteurs libertins prétendent s'élever au-delà des autres mortels, au moyen d'une forme d'ataraxie perpétuellement entretenue par des rapports sexuels épanouissants. D'un point de vue plus pragmatique, il est aisé de comprendre en quoi l'influence d'une telle pensée, revendiquant l'interchangeabilité des corps face au plaisir, a pu

³⁹ Théophile n'a rien inventé d'un point de vue théorique, mais il a, comme d'ailleurs Lucrèce, utilisé la veine poétique pour diffuser ses conceptions. C'est ce qui explique que « [...] Théophile a[it] servi de modèle et de référence aux poètes qui lui ont succédé sur la voie d'une érotique épicurienne. », M. Rosellini, « Imagination et éros libertin. Théophile imitateur paradoxal de Lucrèce », *op. cit.* (p. 50).

⁴⁰ « Or la “guérison”, obsessionnellement figurée à l'horizon du poème comme la fin désirable des tourments amoureux, est un but atteignable et sans doute peu souhaitable, puisqu'il consacrerait, une fois atteint, la mort de la poésie. », *ibid.*, p. 63.

⁴¹ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, *op. cit.*, p. 171.

se heurter aux nouvelles normes biopolitiques. Qui plus est, son applicabilité à un personnage féminin comme Laurette vient considérablement enrichir une théorie trop souvent réservée aux hommes. Rien ne semble *a priori* interdire aux femmes de goûter aux mêmes plaisirs que les hommes dans le système du libertinage.

1.1.3. Contrevenir à la « mort du sexe »

Mais Sorel ne s'en tient pas là. Certainement, affirmer le potentiel libertin d'une femme mariée telle que Laurette est en soi socialement problématique au tournant de l'affaire Théophile. Néanmoins, le personnage d'Agathe, la vieille maquereille et mère adoptive de Laurette, redouble la description du désir féminin dans l'œuvre de Sorel tout en opérant un pas de côté manifeste par rapport au traitement réservé à la pupille. En premier lieu, il s'agit de mesurer toute l'importance du hiatus qui régit la description du personnage de la vieille prostituée, à la fois hyper-sexualisée par sa fonction sociale et pourtant définie comme un objet de violente répulsion⁴². L'apparence physique décharnée d'Agathe contraste radicalement avec les canons de désirabilité du XVII^e siècle, la rapprochant bien davantage des *topoi* morbides qui entourent la vieillesse féminine : « À la voir marcher toute nue en chemise, d'un pas tremblant, avec la lumière en sa main, l'on eût dit que c'était un squelette qui se remuait par enchantement⁴³. » Car dans la culture littéraire de l'époque, le désir des vieilles femmes, leur sexualité et libido, sont la plupart du temps niées ou désignées comme repoussoir comique. C'est bien sûr le cas dans le *Francion*, mais de manière largement nuancée, puisque la vieillesse manifeste du personnage n'occulte pas sa puissance de désirer. C'est particulièrement frappant lors de la première rencontre d'Agathe et Francion, alors que cette dernière, curieuse de savoir qui occupe ce lit, s'approche du héros endormi et que celui-ci, convaincu en rêve d'être auprès de Laurette, l'agresse sexuellement croyant embrasser l'objet de son désir :

Quant est de la vieille, elle embrasse Francion aussi étroitement qu'il l'embrassait, et, pour répondre à ses caresses, le baisa de bon courage, étant bien aise de trouver une occasion qui ne s'était guère offerte à elle depuis la perte du pucelage de Vénus, tant elle avait d'âge, que la pointe de ses attraits était déjà tout émoussé⁴⁴.

⁴² Dans le roman libertin, la maigreur, corollaire de la vieillesse des prostituées forcées de travailler malgré leur âge, s'oppose radicalement à l'embonpoint de la désirabilité. C'est particulièrement sensible, plus tard dans le roman, à propos du personnage de Luce : « Si nous voulons passer nos jours parmi les délices de l'amour, nous trouverons en ces quartiers-ci des jeunes beautés dont l'embonpoint surpasse celui de toutes les courtisanes, qui sont toutes couvertes de fard et qui usent de mille inventions pour relever leur sein flasque. Je me souviens d'avoir couché avec quelques-unes si maigres que j'eusse autant aimé être mis à la géhenne. Et, à propos, dernièrement cette Luce, je connus que sa beauté vient plus d'artifice que de nature : son corps n'est composé que d'os et de peau. », *ibid.*, p. 301-302.

⁴³ *Ibid.*, p. 54.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 55.

S'il n'est pas neuf d'utiliser les ressorts comiques d'une telle situation d'inversion (vieillesse, sexualité, quiproquos et somnambulisme sont finalement des outils baroques aussi commodes que répandus), la nécessité comique de subvertir l'agression sexuelle manifeste oblige l'auteur à dépeindre le désir opportuniste d'Agathe, « bien aise de trouver une occasion », lors de la description de la scène. Loin d'être « morte pour le sexe », la vieille femme rend à Francion endormi ses embrassades avec toute l'ardeur possible. L'expression « depuis la perte du pucelage de Vénus », pointe particulièrement savoureuse, condense en elle-même à la fois toute la puissance érotique de la scène tout en sapant la gravité de l'abus par l'antiquisation outrancière d'Agathe, l'adjectif « émoussé » construisant une métaphore *in absentia* rapprochant la vieille femme d'un ustensile archaïque. Les mêmes procédés se retrouvent d'ailleurs dans le *Florinde*, jouant des représentations comiques du désir d'un personnage de vieille servante. Comble de l'abjection, celle-ci est aperçue jetant dans la cheminée une touffe de poils qu'elle vient de couper et que Florinde suppose publiens :

Je commençai de la gausser, lui demandant si c'était de sa penillière et si le cœur lui tirait encore à l'amour, à quoi, se souriant d'une mine toute contrefaite, – Oui, me dit-elle, Monsieur, je voudrais encore bien essayer, pour savoir comme on le fait à la mode, et si les hommes pratiquent aujourd'hui quelques autres blandices qu'ils ne se faisaient il y a quarante ans⁴⁵.

Le ton moqueur désamorce dès le début de l'extrait toute possibilité érotique, ce que renforce l'usage du jargon gaulois suranné (« pénillière »), désignant surtout en contexte la fourrure d'un animal – et animalisant donc la mégère par une figure de pensée. L'aveu fait par la vieillarde et l'expression nostalgique du manque d'amour physique ne sont alors présents que pour être raillés⁴⁶. Néanmoins, et quoique le personnage soit par la suite violemment rejeté par Florinde et ses compagnons qui s'estiment « fâchés de voir que la lubricité r[ègne] encore en ce vieil corps⁴⁷ », il s'agit-là une nouvelle fois de l'expression chez une femme âgée d'un désir sexuel intact. Le *Francion* va encore bien plus loin que le *Florinde*, faisant entendre la voix du désir d'Agathe par l'intermédiaire du récit de sa jeunesse dans le deuxième livre. Alors qu'elle aurait pu n'être qu'un artifice comique ponctuel (comme c'est en général le cas), lié seulement à la scène de noctambulisme de Francion, le personnage d'Agathe gagne en effet rapidement en

⁴⁵ F. D'Angelo (éd.), *Les Aventures satiriques de Florinde*, op. cit., p. 108.

⁴⁶ Les vers que lui adressent Florinde signifient assez l'horreur que la vieillesse représente pour le libertin : « Dis, parle à moi, vieille hideuse, / Vieille carcasse catarrheuse, / Vieille ris-tu, vieille sans dents, / Vieille plus vieille que le temps, / Dis-moi, vieille, pourquoi tu tente / De rajeunir ta vieille fente / La rebarbotant d'un ciseau ? / Ce l'on doit à la jeune peau / D'une motelette frisée, / Non point encore pertuisée / Cela doit se faire au conin / Qui est tout moussu d'un or fin ; / Cela doivent les pucelettes / Faire à leurs jeunes motelettes / Qu'elles n'ont encore prêté, / Se conservant en pureté. / Et pourtant, si tu me veux croire, / Vieille, passe le temps à boire, / Et sans plus soigner ton vieil corps, / Crois qu'il est au nombre des morts. », *ibid.*, p. 108.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 109.

épaisseur jusqu'à devenir l'initiatrice de l'un des plus importants récits enchâssés du roman. Au cours de cette longue exploration, c'est avant tout la nostalgie de la jeunesse et d'un âge d'or sexuel qui transparaissent, subvertissant du même coup le ressort comique employé jusqu'alors au moyen d'une harangue à destination des jeunes hommes de la compagnie :

Vous riez, messieurs, de m'entendre parler de la sorte. Hé quoi, ne sauriez-vous croire que j'aie été belle ? Ne se peut-il qu'en un lieu de la terre, raboteux, plein d'ornières et couvert de boue, il y ait eu autrefois un beau jardin, enrichi de diverses plantes et émaillé de diverses fleurs ? Ne peut-il pas être aussi que ce visage ridé, couvert d'une peau sèche et d'une couleur morte, ait eu en ma jeunesse un teint délicat et une peinture vive ? Ignorez-vous la puissance des ans, qui ne pardonnent rien ? Oui, oui, je puis dire qu'alors mes yeux étaient l'arsenal d'amour, et que c'était là qu'il mettait les foudres dont il embrase les cœurs. Si j'eusse pensé alors, j'eusse fait faire mon portrait ; il m'eût servi bien à cette heure pour vous prouver la vérité. Mais, las, en récompense, il me ferait plus jeter de larmes maintenant que mes amants n'en jetaient pour moi ; car je regretterais bien la perte des attraits que j'ai eus. Néanmoins, ce qui me console, c'est que tant que j'en ai été pourvue, je les ai assez bien employés, Dieu merci⁴⁸.

Si un tel récit au masculin n'aurait rien eu d'exceptionnel, le fait d'accorder de telles paroles à une vieille femme, type de personnage ordinairement sous-exploité, relance l'intérêt de la scène. Surtout, au-delà de l'expression topique du regret (la même que la vieille servante), c'est la revendication d'une jeunesse amoureusement et sexuellement « bien employée » qui détonne ici sur le mode de l'aveu. Le ton est alors à la fois mélancolique et malicieux, la vivacité d'esprit de la vieille maquerelle contrastant avec son apparence décharnée. La réflexion autour du temps et de la perte inéluctable de la beauté féminine se trouve cristallisée dans la mention du portrait et du conditionnel passé de deuxième forme (« si j'eusse pensé alors, j'eusse fait faire mon portrait ») : Agathe n'est plus tant un personnage de « vieille femme », habituellement créé sans passé pour des besoins comiques ponctuels, qu'un personnage de femme ayant vécu – et la nuance est de taille ! En d'autres termes, le personnage typiquement essentialisé de la « vieille » gagne contre toute attente en profondeur, au moyen d'un changement de point de vue qui révèle la complexité psychologique d'une situation commune à toutes les femmes vieillissantes. Le tout coiffé d'une adresse à Dieu (« je les ai assez bien employés, Dieu merci ») hautement subversive – un peu comme celle du sonnet liminaire du *Parnasse satyrique* – associant audacieusement sexualité et culte chrétien. Aveu démultiplié d'autant par l'ampleur des révélations, puisqu'Agathe, au cours de son récit initiatique, en vient à dépeindre à Francion une puissante et toujours égale passion pour le sexe :

Alors je sus ce que c'est que de coucher avec les hommes, et ne me fâchais que de ce que je n'avais pas plus tôt commencé à en goûter. Je m'y étais tellement accoutumée, que je ne m'en pouvais plus passer que de manger et de boire ; de sorte qu'il fallait que je prisse tous les jours mes ordinaires repas, aussi bien par la bouche secrète que par celle qui se montre à tout le monde⁴⁹.

⁴⁸ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, op. cit., p. 66.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 68.

L'expression du désir féminin à son paroxysme trouve sous la plume de Sorel, et par le biais de l'humour libertin, un mode de description inédit et gourmand. Là où les traités médicaux étudiés en première partie auraient à coup sûr identifié un cas de satyriasis/nymphomanie, la représentation donnée des ébats d'Agathe à la première personne, quoique hors-norme, n'est pas traitée sur le mode du pathologique. Sorel écrit sur un ton espiègle et délibérément provocateur, multipliant avec subtilité les euphémismes ludiques autour de la satiété (« que je prisse tous les jours mes repas ordinaires », « bouche secrète ») qui révèlent le point de tension entre la sphère intime du caché et la sphère publique du montré. Personnage désobscénisé, Agathe aime le sexe et le revendique, pour elle-même et les autres femmes, comme étant un besoin élémentaire aussi essentiel que le « manger » et le « boire » ; multipliant les amants de diverses origines sociales, couchant tantôt avec le maître précieux – à en juger par ses attifements⁵⁰ – et le valet qui, « avec ses habits de bure, [la] rendait aussi satisfaite que son maître avec ses habits de satin⁵¹. » Le retour au récit cadre et l'adresse directe à Francion – qui, quoique libertin convaincu, ne s'attendait pas à un tel déballage de la part d'une si vieille duègne – permet à Sorel d'atteindre le paroxysme de sa démonstration en attaquant la *pudeur* : « Je ne sais quelle mine vous faites, Francion, mais il semble que vous vous moquiez de moi. Êtes-vous étonné de m'entendre parler si librement ? La sottie pudeur est-elle estimée d'un si brave chevalier comme vous⁵² ? » Si Antoine Adam faisait jadis de la *générosité* la valeur maîtresse des libertins de l'entourage de Théophile⁵³, peut-être est-il plus pertinent aujourd'hui d'envisager l'opposition à la « sottie pudeur » comme caractéristique de la contestation libertine à la nouvelle puissance normative ambiante. Les écrits libertins comme celui de Sorel s'opposent frontalement à la nouvelle redéfinition des catégories de genre à l'aube du XVII^e siècle en donnant à voir des personnages féminins en rupture avec les attentes de pudeur⁵⁴, de chasteté et d'honnêteté déjà bien implantés dans la plupart des autres types d'écrits. En fait d'honnêteté, la seule mention qu'en fait Agathe est celle de son premier client, un « honnête homme qui [la] venait voir souvent⁵⁵ », lui permettant d'exister dans le grand monde par le truchement de la prostitution. Voleuse, menteuse, escroc et maquerelle, le personnage d'Agathe n'est pas pour autant dénigré par la narration qui expérimente grâce à elle l'envers des récits

⁵⁰ « Ajoutons enfin que les précieuses militent pour une politique sanitaire : propreté, tenue vestimentaire correcte. Tout au long du XVII^e siècle, le féminisme précieux initie un véritable adoucissement des mœurs et un changement profond des mentalités. », E. Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes*, op. cit., p. 31.

⁵¹ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, op. cit., p. 69.

⁵² *Ibid.*, p. 69.

⁵³ Voir à ce propos M. Rosellini, « La "générosité" du héros libertin a-t-elle un sens politique ? », op. cit.

⁵⁴ On se reportera une fois de plus à D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit.

⁵⁵ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, op. cit., p. 72.

satyriques habituels en adoptant le point de vue féminin. Personnage expérimental mais aussi d'expérimentatrice, puisque c'est par Agathe que se résolvent certaines questions plus accessoires du roman, comme par exemple de savoir « si l'on recevait plus de contentement avec un étranger qu'avec un Français⁵⁶ ». Rien, pas même la syphilis ne semble pouvoir s'opposer au règne d'Agathe, qui ayant perdu sa beauté recourt à toutes sortes d'artifices avant de s'avouer tout à fait vaincue : « Enfin, les ans gâtèrent tellement le teint et les traits de mon visage, que la céruse et le vermillon n'étaient pas capables de me rembellir⁵⁷. » Au terme d'une carrière bien remplie, Agathe transmet finalement à Laurette sa culture de la prostitution, ici érigée en art absolu du plaisir et des subterfuges.

1.1.4. Un éloge de la prostitution

Enfant trouvée, issue d'une alliance illégitime, Laurette est pourtant présente dans le récit dès le premier livre, bien avant sa mère adoptive. Par le truchement d'un schéma narratif complexe, entrecoupé d'anamnèses, le deuxième livre consacré à Agathe établit une filiation entre les deux femmes. Le traitement réservé au personnage de Laurette mérite un traitement particulier en ce qu'il prolonge l'effort de Sorel dans son ambition manifeste d'un dépassement des stéréotypes féminins, de manière exceptionnelle dans un roman comique. En effet, Agathe et Laurette sont deux personnages atypiques, construits sur une même logique binaire : d'abord, une première histoire mineure les pose en personnages féminins subalternes et remplaçables, puis, la diégèse amplifie considérablement leur rôle, dépassant de loin l'horizon d'attente initial. De sorte que Laurette, la femme adultère du début du *Francion*, ne se réduit pas au statut d'épouse voluptueuse de Valentin. L'économie du récit développe à retardement le passé de Laurette, dans le prolongement de celui d'Agathe, ajoutant une profondeur psychologique rare et comparable à la structure d'un roman picaresque. Le roman opère la représentation d'une situation de maternage dans le cadre libertin de la prostitution, jouant à la fois des préjugés de l'époque sur la stérilité des prostituées tout en les dépassant par la symbolique généreuse de l'adoption. L'acte *a priori* charitable consistant pour Agathe à recueillir l'enfant ajoute encore à la complexité de son personnage de vieille maquerele, tout en permettant de développer de nouvelles théories sur la transmission de la beauté aux enfants, parfaitement facultatives du point de vue de l'intrigue et qui méritent donc d'être relevées avant tout pour elles-mêmes :

La compassion me le fit prendre entre mes bras et le porter à la maison, où je connus à la lumière que c'était une fille parfaitement belle, comme ordinairement sont tous les enfants qui se font par amourettes, d'autant

⁵⁶ *Ibid.*, p. 82.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 92.

que l'on y travaille avec plus d'affection et que le plus souvent les mères sont belles, puisqu'elles ont su donner de la passion à un homme⁵⁸.

Le ton initial est tendre, intime et bienveillant (« La compassion me...), puis prolongé par une généralisation humoristique subversive (« ...comme ordinairement...). La triple hypothèse évoquée ici n'a ce ne semble rien à voir avec les théories médicales largement répandues à la même période et témoigne d'une malicieuse tradition populaire orale. Penser que les enfants conçus par des amants véritables soient dotés d'une plus grande beauté permet de renforcer l'importance du désir dans l'acte de génération, ou du moins – c'est ce qu'implique le deuxième segment sur le « travail » fait « avec plus d'affection » – que l'acte reproducteur lui-même soit mieux pratiqué selon le degré d'attraction des parents. Cette généralisation, abusive et comique, n'en est pas moins pleine de bon sens, tout en impliquant l'air de rien que les enfants issus de mariages arrangés – la norme, sous l'Ancien Régime – soient au contraire plutôt laids. L'inversion des valeurs sociales est ici conséquente : les relations hors-mariages sont encouragées au nom de l'amour et de la passion, légitimées par la beauté (et donc la plus grande perfection) des enfants issus de ces unions. En d'autres termes, un passage anodin servant avant tout à affirmer la beauté de l'enfant (et préfigurant donc sa prostitution) se trouve assez sournoisement retourné en plaidoyer libertin au moment où s'initie le récit des origines de la jeune femme.

L'enfance hors-norme de Laurette permet de développer des représentations sociales habituellement obscénisées. Il en va ainsi, outre la mention de la nourrice qui remplit pour elle les premières fonctions essentielles, de la représentation de la société exclusivement féminine des prostituées rouennaises :

Je ne dépensai guère à la nourrir, parce que toutes les filles de joie de la ville la trouvaient si bellotte, qu'elles la voulaient avoir chacune à leur tour en leur maison. Et certes elle ne leur était point inutile ; car allant avec elles par les rues, elle était cause que l'on ne les prenait pas pour ce qu'elles étaient, mais pour des femmes de bien mariées⁵⁹.

Ce point du récit est absolument crucial, parce qu'il revient sur une technique d'obscénisation de la prostitution : étant accompagnées d'une enfant, les prostituées rouennaises apparaissent comme des femmes mariées et invisibilisent leur mauvaise condition. La superficialité des apparences sociales est ici d'autant plus grande que Laurette grandit donc entourée par les filles de joie rouennaises, dans une société alternative peu représentée par la littérature de l'époque, totalement en marge de la bienséance. Paroxysme de l'appropriation du corps des femmes, la

⁵⁸ *Ibid.*, p. 94.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 94.

prostitution féminine organisée au sein des villes au cours du XVII^e siècle est abordée bien différemment dans le roman libertin qu'elle ne l'était dans les traités médicaux qui faisaient d'elles les « mutantes » par excellence dont parle Elsa Dorlin. Au XVII^e siècle, les bordels sont la plupart du temps confinés dans des quartiers spécifiques, et les prostituées enregistrées et surveillées⁶⁰ car la prostitution est alors illégale⁶¹. Toute reconversion étant rendue impossible par ce procédé, à une époque où la circulation entre les différentes villes reste extrêmement limitée. Les raisons qui conduisent les municipalités à tolérer la prostitution sont diverses. À un âge où les très jeunes hommes encore en apprentissage ne côtoient pas encore de femmes, l'organisation de rencontres des jeunes célibataires avec des prostituées entend notamment limiter les tentations homoérotiques⁶². Tout comme le mariage à une époque où le viol conjugal n'est pas reconnu, la prostitution répond ainsi à une logique de réification du corps féminin qu'incarne dans le *Francion* le personnage de Laurette, perçu dès le berceau comme une marchandise aux yeux de la mère maquereille⁶³. Vivant dans l'illégalité, les prostituées s'exposent à des violences d'autant plus grandes que leur présence menace la pudeur ambiante et son nouveau corollaire légal, « l'honnêteté publique ». Les châtiments corporels ainsi que les humiliations publiques sont la norme. Comme le rappelle Nicole Pellegrin : « la flagellation publique, l'exposition sur le pilori, l'incarcération, le bannissement, la déportation et même le marquage au fer rouge étaient des punitions courantes⁶⁴. »

Pour Laurette néanmoins, cette enfance picaresque au féminin, démultipliant les figures maternelles, joue ainsi non seulement des liens d'affections multiples qui unissent les différentes générations de femmes, tout en soulignant la nécessité pour elles de donner une impression de respectabilité aux yeux des chalands. La dimension marchande s'attache durablement au personnage féminin et la perspective des gains potentiels issus de la vente du pucelage de Laurette (dans cette microsociété féminine anormale où la prostitution est l'état normal) referme cette parenthèse rouennaise ainsi que l'ellipse générale du récit hors de Paris :

⁶⁰ Voir à ce propos N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », *op. cit.*, p. 203.

⁶¹ « La prostitution avait été déclarée illégale en France en 1561, lorsque Charles IX interdit tous les bordels du royaume, principalement pour combattre le désordre public entourant les lieux de jeu et de prostitution. Bien qu'elle devint de ce fait moins organisée et plus coupable aussi aux yeux de la loi, la prostitution continua néanmoins à être alimentée par un flux constant de jeunes femmes déshonorées ou sans ressources auxquelles s'adressait une clientèle d'hommes surtout célibataires. En France, l'étape suivante en matière de législation fut la proclamation par Louis XIV (1684) de trois ordonnances exigeant l'incarcération des "débauchées" de la région parisienne. », *ibid.*, p. 208.

⁶² « La prostitution encouragerait par ailleurs la sexualité hétérosexuelle et donc potentiellement procréatrice, loin du cauchemar démographique de la sodomie stérile, loin aussi des foudres de la colère divine. », *ibid.*, p. 204.

⁶³ « Le corps d'une femme et son éventuelle beauté demeuraient toujours un capital fondamental, exploité sur le marché du mariage ou sur celui du sexe commercial. », *ibid.*, p. 207.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 211.

[...] la voyant déjà fort grande, je la retirai chez moi, craignant qu'elle ne laissât cueillir la plus belle fleur de son pucelage sans en retirer aucun notable profit. Il ne m'était pas avis que Rouen fût une ville digne d'elle, qui avait toutes les beautés et toutes les perfections que l'on saurait désirer. Je me résolus de la mener à Paris, où il me semblait que je ferais avec elle un gain si grand, qu'il me récompenserait de l'avoir élevée⁶⁵.

Ici encore, la perspective philanthropique liée à l'adoption de Laurette s'efface au profit d'un arrangement mercantile qui n'occulte pourtant pas totalement la dimension affective qui unit Agathe à sa pupille (d'ailleurs sur le même modèle que la relation de filiation qui transparaissait entre Perette et Agathe à la génération précédente). La métaphore florale (« la plus belle fleur de son pucelage »), surannée, s'efface au profit d'un espoir de retour sur investissement. Les machinations qui entourent la vente de la virginité de Laurette sont l'occasion d'un nouvel excursus, sous la forme d'un huis clos où se bousculent divers prétendants, jusqu'à « la nuit que son gentil pucelage était aux abois de la mort⁶⁶ », qui vient couronner le récit. Laurette, quoique novice pour le sexe, n'en est pas moins décrite comme une séductrice et une canaille hors-pair. La scène où elle laisse l'un de ses prétendants lui jouer une sérénade à la fenêtre tout en « prenant son plaisir au son du luth⁶⁷ » entre les bras d'un autre, constitue l'un des morceaux de bravoure libertins du roman de Sorel. Surtout, c'est pour l'auteur l'occasion d'exprimer tout le mépris contre la séduction précieuse et galante à la mode ainsi que « toutes ces fadaïses-là ; qui n'apportent pas de quoi dîner⁶⁸ », érigeant l'argent seul bien au-dessus de « la beauté, la courtoisie ni la gentillesse de personne⁶⁹ » afin de préserver « l'humeur libre⁷⁰ » de Laurette. Sous la plume de Sorel, la *libertine* devient celle qui, pour conserver son autonomie financière, n'accorde pas de prix aux conventions amoureuses pour se concentrer sur la volupté de la chair, sélectionnant ses amants selon une double pragmatique de l'argent et de la puissance sexuelle. Ainsi, la grande flexibilité du matériau romanesque permet à l'auteur de développer les points de vue libertins les plus antinomiques vis-à-vis de la pudeur, par l'intermédiaire de personnages féminins atypiques et charismatiques. Sorel va toutefois encore plus loin dans la subversion des convenances, abandonnant ensuite le cadre pseudo-réaliste du roman pour laisser libre cours à ses digressions théoriques les plus osées.

⁶⁵ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, op. cit., p. 95.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 99.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 101.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 103.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 103.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 103.

1.1.5. La philosophie onirique

L'un des passages les plus surprenants du *Francion* de Sorel est probablement le rêve du personnage éponyme. Outre l'atmosphère onirique initiale, il est possible d'y entrevoir un condensé de théories libertines subversives, à commencer par celle de l'apparition de l'âme dans un fœtus. Accompagné d'un guide, Francion s'étonne du contenu d'un « grand bassin de cristal, où [il voit] une certaine liqueur blanche comme savon » qui n'est rien d'autre que « la matière des âmes des mortels⁷¹ ». En affirmant la nature matérielle de ces âmes, Sorel s'inscrit – tout comme d'ailleurs son mentor Théophile – dans la lignée des épicuriens ayant subi l'influence de Lucrèce, tout en jouant sur l'image aristotélicienne associant au sperme masculin le support exclusif de l'âme. Point besoin de supposer un souffle divin ici mais plutôt l'intervention d'une « infinité de petits garçons ailés, pas plus grands que le doigt », autant de « génies » chargés d'aller « souffler des âmes dans la matrice des femmes, tandis qu'elles dormaient, dix-huit jours après qu'elles avaient reçu la semence⁷² ». Aussi irrévérencieuse et facétieuse qu'elle puisse être, cette image condense à la fois une probable moquerie à l'encontre de l'art baroque en plein essor, friand de chérubins potelés, mais aussi un ancrage philosophique et médical fort, le tout accompagné d'une plaisanterie graveleuse. Quant à l'origine de cette matière constituant les âmes, le renversement du motif religieux chrétien atteint son paroxysme par l'intrication d'une explication syncrétique donnée par le guide des lieux :

Sachez, me répondit-il, que cette matière-ci est faite des excréments des dieux, qui ne s'accordent pas bien ensemble ; de sorte que ce qui sort de leurs corps garde encore des inclinations à la guerre éternelle. Aussi voyez-vous que la liqueur de ce bassin est continuellement agitée, et ne fait que mousser et s'élever en bouillons, comme si l'on soufflait dedans. Les âmes, étant épandues dans les membres des hommes, sont encore plus en discord parce que les organes d'un chacun sont différents, et que l'un est plein de pituite, et l'autre a trop de bile, ou bien il y a quelque autre cause de division d'humeurs⁷³.

Ce récit démiurgique, didactique et plutôt technique, est l'occasion dans le *Francion* d'opérer une synthèse entre la veine humorale hippocratique et la veine matérialiste épicurienne, tout en expliquant malicieusement l'origine des maladies. Surtout, les ambitions chrétiennes liant l'âme à une nature divine sont ici désamorçées comiquement par la dimension scatophile et païenne. La métaphore, humiliante pour l'humanité, mine toute possibilité de perfection par la simple mention du mélange excrémental résultant de la digestion des nombreux conflits divins, tout en s'opposant à la conception d'un souffle céleste, unique et totalisant.

⁷¹ *Ibid.*, p. 114-115.

⁷² *Ibid.*, p. 115.

⁷³ *Ibid.*, p. 115.

Néanmoins la dimension subversive du rêve concernant les représentations philosophico-médicales libertines ne s'en tient pas là. Le récit se poursuit alors que les différentes figures féminines qui paraissent et disparaissent au gré des songes de Francion sont toutes à la fois largement sexualisées et inquiétantes. Si l'une, assez tôt, devient gigantesque, la plus étrange est incontestablement celle dont le corps se disloque tout à fait :

[...] son corps tomba tout par pièces. D'un côté était la tête, d'un autre côté les bras, un peu plus loin les cuisses, bref tout était divisé ; et ce qui me sembla émerveillable, c'est que la plupart de tous ces membres ne laissèrent pas peu après de faire leurs offices. Les jambes se promenaient par la caverne, les bras me venaient frapper, la tête me faisait des grimaces et la langue me chantait des injures. La peur que j'eus d'être accusé d'avoir fait mourir cette femme me contraignit de chercher une invention pour la faire ressusciter. Je pensai que si toutes les parties de son corps étaient jointes ensemble, elle reviendrait en son premier état, puisqu'elle n'avait pas un membre qui ne fût prêt à faire toutes ses fonctions. Mes mains assemblèrent donc tout, excepté ses bras et sa tête, et, voyant son ventre en un embonpoint aimable, je commençai de prendre la hardiesse de m'y jouer pour faire la paix avec elle ; mais sa langue s'écria que je n'avais pas pris ses tétons mêmes, et que ceux que j'avais mis à son corps étaient d'autres que j'avais ramassés emmi la caverne. Aussitôt je cherchais les siens, et, les ayant attachés au lieu où ils devaient être, la tête et les bras vinrent incontinent se mettre en leur place, voulant avoir part au plaisir comme les autres membres. La bouche me baisa et les bras me serrèrent étroitement, jusqu'à ce qu'une douce langueur m'eût fait quitter cet exercice⁷⁴.

Au-delà du caractère fortement onirique et surnaturel d'une telle apparition fragmentaire du corps féminin dans le songe de Francion, il convient de remarquer l'adéquation avec les théories libertines lucrétiennes qui sous-tendent cette scène. En refusant consciemment de prêter attention au visage, la sexualité libertine revendique l'interchangeabilité des corps féminins tout comme la médecine anatomique envisage les corps disséqués dans leur matérialité la plus crue. Dans le libertinage, ces corps réifiés sont seulement réduits à n'être que mécaniquement le réceptacle du « foutre » masculin, dans ce que Michèle Rosellini définit comme une parfaite assimilation de « l'*amor* à l'*umor*⁷⁵ ». De sorte que dans le rêve de Francion, le corps féminin est ici réduit à un agrégat de membres et d'organes autonomes qui « continuent de faire leurs offices », qu'il est possible de compléter en imagination au gré des fantasmes. L'acte sexuel final est à ce titre peu équivoque, puisqu'il s'agit d'un accouplement avec une femme réduite un temps à ses parties génitales seulement. Francion ne réattache d'ailleurs pas les bras, jambes et tête lui-même ; c'est-à-dire qu'il réduit le corps féminin à un sexe pénétrable, un pur objet d'assouvissement de ses désirs, consentant par défaut à une pulsion psychique réelle malgré le cadre imaginaire du rêve. Ce n'est qu'une fois l'acte initié que les membres se rattachent d'eux-mêmes pour parfaire les embrassades. En d'autres termes, le corps féminin du *Francion* est ici représenté dans sa plus pure matérialité sexuelle et désirable, ce que la démultiplication kaléidoscopique des partenaires dans la scène immédiatement suivante vient suramplifier :

⁷⁴ *Ibid.*, p. 124-125.

⁷⁵ M. Rosellini, « Imagination et éros libertin. Théophile imitateur paradoxal de Lucrèce », *op. cit.*, p. 51-52.

La dame me força de me relever incontinent, et, par une ouverture d'où venait une partie de la clarté qui était en l'ancre, me mena par la main dans une grande salle, dont les murailles étaient enrichies de peintures qui représentaient en diverses sortes les jeux les plus mignards de l'amour. Vingt belles femmes, toutes nues comme nous, sortirent, les cheveux épars, d'une chambre prochaine et s'avancèrent vers moi en faisant le colin-tampon sur leurs fesses. Elles m'entourèrent et s'en vinrent aussi frapper sur les miennes ; de sorte que, la patience m'échappant, je fus contraint de leur rendre le change⁷⁶.

Après la désintégration quasi-anatomisée de la femme apparue en rêve, Francion découvre cette salle sensuellement peinte, sorte de kama-sutra onirique et libertin grandeur nature, dont la seule évocation au XVII^e siècle a dû faire frémir plus d'un censeur dévot. Pourtant, rien n'est décrit, et ces peintures ne sont que suggérées, laissant à l'imagination libidineuse du lecteur tout le travail à faire. Alors que la scène précédente s'est déjà achevée sur un acte sexuel et la jouissance de Francion, cette nouvelle salle fantasmée s'ouvre sur la possibilité d'une sexualité de plaisirs, non plus seulement de couple, mais de groupe (ce que rejouera en majeur la partie fine de la fin du livre). La subversion libertine est ici maximale, et met à mal les injonctions centrées sur la sexualité maritale reproductive. Francion se retrouve ainsi entouré de vingt-et-une femmes dénudées (la première, celle de la scène précédente, ne disparaissant pas), qui frappent leur postérieur comme autant de tambours. S'apprêtant pour un nouvel exploit sexuel, Francion demande alors à cette assemblée de jeunes femmes « que celle qui a[it] encore son pucelage s'en vienne jouer avec [lui] sur ce lit de roses⁷⁷ ! », provoquant une hilarité inattendue. Le rêve se poursuit alors par la suprême révélation du devenir des pucelages :

– Venez, venez, me dit la plus jeune ayant pitié de moi ; nous vous allons montrer nos pucelages.

Je les suivis donc jusques à un petit temple, sur l'autel duquel était le simulacre de l'amour, environné de plusieurs petites fioles pleines d'une certaine chose que l'on ne pouvait bonnement appeler liqueur. Elle était vermeille comme le sang et, en quelques endroits, blanche comme le lait.

– Voilà les pucelages des femmes, ce me dit l'une ; les nôtres y sont aussi parmi. Aussitôt qu'ils sont perdus, ils sont apportés en offrande à ce dieu, qui les aime sur toutes choses. Par les billets de dessus vous pouvez voir à qui ils ont appartenu, et qui sont les hommes qui les ont gagnés⁷⁸.

L'importance symbolique accordée aux pucelages, au privilège suprême de la défloration, trouve ici une figuration par la collection consacrée à un « simulacre » du dieu Amour. Il est pourtant notable que ceux-ci sont difficilement descriptibles ; ils sont pour le moins informes, quoique rappelant par leur couleur l'alliance du sang et du liquide séminal. En outre, davantage que la forme – bien malin celui qui saura décrire un pucelage, caractérisé ici par omission et prétérition – c'est la virilité des vainqueurs qui est mise en exergue. Le pucelage devient alors seulement le trophée d'un homme contre ses semblables, au point que l'hybris de Francion s'exprime finalement par sa demande au dieu Amour d'obtenir « le pouvoir de gagner tant de

⁷⁶ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, op. cit., p. 125.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 126.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 126-127.

pucelages [qu'il en] couvrissent tout son autel⁷⁹. » Ainsi, le rêve de Francion, spectacle hors du commun même pour les romans libertins du XVII^e siècle, se construit sur un enchaînement de saynètes saugrenues et subversives, abordant autant de points de frictions avec le dogme chrétien et les convenances sociales. L'immortalité de l'âme y est mise en doute, Aristote s'y trouve bafoué, les femmes y sont montrées pleines de désir – ou réduites à n'être qu'un amas d'organes interchangeables. Enfin, cet épisode surprenant des pucelages atteste avec humour du nombre de virginités perdues en-dehors des saints nœuds du mariage⁸⁰. Autant de points qui constituent pour un libertin comme Sorel la revendication d'un mode de vie alternatif par rapport aux nouvelles normes sexuelles répressives du XVII^e siècle.

1.1.6. Le libertinisme utopique du discours de Francion

Les revendications textuelles sous-jacentes au rêve de Francion ne sont pourtant pas les plus litigieuses du roman. Le *Francion* de Sorel s'achève en effet sur une scène d'orgie libertine, à laquelle s'adonnent – les femmes abandonnant explicitement toute pudeur⁸¹ – la plupart des personnages comparus dans les précédents livres. En marge des frasques sexuelles des convives, c'est l'occasion d'un dialogue hardi entre le châtelain Raymond et Francion. Ce passage, souvent remarqué par la critique tout comme celui du rêve, comporte un certain nombre d'enjeux biopolitiques d'importance au tournant des années 1620. Il mérite à ce titre d'être expliqué ici à nouveaux frais, toujours au regard des mutations institutionnelles de la période. La scène commence par présenter l'aboutissement de la quête de Francion, alors que ce dernier s'est enfin rapproché de Laurette, qu'il n'avait jamais réussi à revoir dans de bonnes conditions depuis les manigances manquées du premier livre :

Raymond, rompant alors leur entretien, le tira à part et lui demanda s'il n'était pas au suprême degré des contentements en voyant auprès de lui sa bien-aimée.

— Afin que je ne ne vous cèle rien, répondit-il, j'ai plus de désirs qu'il y a de grains de sable en la mer ; c'est pourquoi je crains grandement que je n'aie jamais de repos. J'aime bien Laurette, et serai bien aise de jouir d'elle ; mais je voudrais bien pareillement jouir d'une infinité d'autres que je n'affectionne pas moins qu'elle. Toujours, la belle Diane, la parfaite Flore, l'attrayante Belize, la gentille Janthe, l'incomparable Pasithée et une infinité d'autres se viennent représenter à mon imagination, avec tous les appas qu'elles possèdent et ceux encore que possible ne possèdent-elles pas.

— Si l'on vous enfermait pourtant dans une chambre avec toutes ces dames-là, dit Raymond, ce serait par aventure, tout ce que vous pourriez faire que d'en contenter une.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 128.

⁸⁰ « [...] quand on perd son pucelage n'étant point mariée, le nom de celui à qui l'on l'a donné ne se met point, parce que l'on veut tenir cela caché ; autant que quelquefois la nature nous pressant nous le fait bailler au premier venu, qui, ne le méritant pas, nous serions honteuses si l'on le savait. », *ibid.*, p. 126-127.

⁸¹ « Quelques dames qui avaient encore gardé leur pudeur, la laissèrent échapper, se conformant aux autres, qu'elles se donnaient pour exemple ; si bien qu'elles ne se retournèrent pas aussi chastes qu'elles étaient venues. », *ibid.*, p. 376-377.

— Je vous l'avoue, reprit Francion ; mais je voudrais jouir aujourd'hui de l'une, et demain de l'autre. Que si elles ne se trouvaient satisfaites de mes efforts, elles chercheraient, si bon leur semblait, quelqu'un qui aidât à assouvir leurs appétits⁸².

Au-delà des enjeux romanesques génériques, la dimension dialogique sert les intérêts d'une mise à l'épreuve philosophique des libertinismes antagoniques de Raymond et Francion. Les deux personnages, sceptiques et hédonistes, s'entretiennent à cœur ouvert, au sein du château qui concentre dans le roman un espace-temps dédié au libertinage et à la libre pensée. La question de Raymond, au discours rapporté, interroge l'autre esprit fort sur la satisfaction de son désir ; prolongeant l'horizon d'attente qui supposerait que la fin du livre coïncide avec la résolution des enjeux du texte. Or la réponse de Francion déjoue le *topos* attendu – non, Francion ne va pas se marier et avoir beaucoup d'enfants, il faudra pour cela attendre la réécriture de 1626 – rejetant la dimension d'éternité qui préside normalement à la fin d'une histoire, au profit de la prééminence théorique de la relativité des désirs dans le temps. La comparaison avec l'infinité des grains de sable, exprimant par l'hyperbole une libido insatiable, radicalise la position du libertin qui, loin de « trouver le repos » dans une relation exclusive, affirme sa volonté asymptotique de réitérer toujours et encore ses plaisirs. Au regard des dévots, la première phrase de la réponse, quoique euphémisée (« j'ai plus de désirs [...] c'est pourquoi je crains... »), est déjà scandaleuse dans ses implications théoriques d'inconstance. La suite l'est encore davantage, qui joue de l'onomastique précieuse (avec des redondances sonores plus ou moins heureuses dans l'association d'un qualificatif mélioratif avec le nom propre, comme pour la « gentille Janthe »), allongeant virtuellement une liste tendant vers l'infini de maîtresses potentielles. L'inassouvissement chronique du désir de Francion apparaît ici comme le corollaire naturel de sa capacité à imaginer « à l'infini », toujours dans la veine lucrétienne, tout en exposant comiquement le contraste entre le fantasme omnipotent d'un homme et la réalité bien finie de ses capacités physiques. La réponse couperet de Raymond, moqueuse et pragmatique, apporte une objection de bon sens à la démesure sexuelle de Francion, tout en jouant de la veine misogyne stipulant la difficulté à satisfaire charnellement une femme. Sorel désamorce alors la fanfaronnerie gauloise attendue en y substituant un véritable art de vivre libertin : Francion, par son autodérision, revendique la contingence des désirs, la possibilité de décevoir une femme sans en tirer de honte, l'occasion pour chacun et chacune de chercher plus adapté ailleurs. Autant d'aspects de la sociabilité sexuelle libertine qui jouent à la fois sur la tradition épicurienne et sur la possibilité d'une autre économie des désirs, bien différente de celle pratiquée et voulue par les normes de pudeur et relayées par les institutions.

⁸² *Ibid.*, p. 368-369.

Prenant la suite de Raymond qui se trouve pris au dépourvu par une telle irruption de débauche sur la scène publique – son propre libertinage étant un libertinage privé, enceint dans son château – le personnage d'Agathe sert précisément à développer les implications sociales sous-jacentes aux revendications de Francion. Sorel prévoit ainsi les objections possibles au système de son héros et les intègre dans la structure dialogique de la scène. Le ton joyeux, sensible chez Francion affirmant sa philosophie, laisse d'abord supposer à Agathe – auditrice/lectrice accidentelle de leur entretien – qu'il puisse ne pas être tout à fait sérieux :

Agathe, étant derrière lui, écoutait ce discours, et, en l'interrompant, lui dit :

— Ah ! mon enfant, que vous êtes d'une bonne et louable humeur ! Je vois bien que, si tout le monde vous ressemblait, l'on ne saurait ce que c'est que de mariage, et l'on n'en observerait jamais la loi.

— Vous dites vrai, répondit Francion, aussi n'y a-t-il rien qui nous apporte tant de maux que ce fâcheux lien, et l'honneur, ce cruel tyran de nos désirs. Si nous prenons une belle femme, elle est caressée de chacun, sans que nous le puissions empêcher. Le vulgaire, qui est infiniment soupçonneux, et qui s'attache aux moindres apparences, vous tiendra pour un cocu, encore qu'elle soit femme de bien, et vous fera mille injures ; car s'il voit quelqu'un parler à elle dans une rue, il croit qu'il prend bien une autre licence dedans une maison. Si, pour éviter ce mal, l'on épouse une femme laide, pensant éviter un gouffre, l'on tombe dans un autre plus dangereux : l'on n'a jamais ni bien ni joie, l'on est au désespoir d'avoir toujours pour compagne une furie au lit et à la table⁸³.

Agathe, vieille maquerelle, est le vestige d'une sociabilité marginale, celle de la prostitution rouennaise ; Sorel l'utilise ici pour marquer d'autant mieux le manque à gagner de telles « anormales » vis-à-vis de sa proposition libertine d'une subversion de l'institution matrimoniale (« si tout le monde vous ressemblait, l'on ne saurait ce que c'est de mariage, et l'on n'en observerait jamais la loi »). L'argumentaire de Francion, empruntant à la veine misogyne satirique pour dépeindre les difficultés de la vie conjugale, reprend la plupart des thèmes chers aux auteurs comiques humanistes (à commencer par Rabelais dans le *Tiers Livre*). Il développe notamment l'exagération liée à la transformation d'une femme mariée en mégère ainsi que l'opposition entre l'apparence des convenances et les réalités obscènes du cocuage, se moquant de la vaine jalousie et du qu'en-dira-t-on, au nom d'une liberté sexuelle absolue. L'extrait entier se construit donc sur une antithèse afin de développer une satire acerbe du mariage, toute monogamie étant présentée comme logiquement vouée à la jalousie, à la suspicion, au dégoût. Comme souvent chez Sorel, le texte agit alors en deux temps : l'auteur saisit d'abord l'occasion d'exploiter un lieu commun, puis, après ce pamphlet comique assez convenu contre le système traditionnel, Francion développe au contraire et contre toute attente son utopie libertaire :

Il vaudrait mieux que nous fussions tous libres. L'on se joindrait, sans se joindre, avec celle qui plairait le plus ; et lorsque l'on en serait las, il serait permis de la quitter. Si, s'étant donnée à vous, elle ne laissait pas de prostituer son corps à quelqu'un d'autre, quand cela viendrait à votre connaissance, vous ne vous en

⁸³ *Ibid.*, p. 369-370.

offenseriez point ; car les chimères de l'honneur ne seraient point dans votre cervelle ; il ne vous sera pas défendu d'aller de même caresser toutes les amies des autres⁸⁴.

Au sein de ce véritable laboratoire romanesque, le mépris de Francion pour les conventions sociales et la manière dont elles limitent la liberté individuelle aboutit ainsi à l'abolition totale de l'institution matrimoniale. Or le mariage, au XVII^e siècle est – et en fait depuis toujours – à la fois une institution sociale, légale et religieuse, dont le bon fonctionnement (l'assurance d'une descendance, parfois grâce à l'intervention d'un médecin⁸⁵) garantit les alliances aristocratiques entre les nations et donc la survie de l'État monarchique patriarcal français (voire des États européens). La nécessité pour les rois de s'assurer une descendance, l'importance des liens du sang, expliquent à échelle d'un État comme la France du XVII^e siècle la nécessité du mariage. L'abolir totalement, c'est aboutir de fil en aiguille également à l'abolition du modèle monarchique patriarcal :

Vous me représenterez que l'on ne saurait pas à quels hommes appartiendraient les enfants qu'engendreraient les femmes. Mais qu'importe cela ? Laurette, qui ne sait qui est son père ni sa mère, ni qui ne se soucie point de s'en enquérir, peut elle avoir quelque ennui pour cela, si ce n'est celui que lui pourrait causer une sotte curiosité ? Or cette curiosité-là n'aurait point de lieu, parce que l'on considérerait qu'elle serait vaine, et n'y a que les insensés qui souhaitent l'impossible. Ceci serait cause d'un très grand bien, car l'on serait contraint d'abolir toute prééminence et toute noblesse ; chacun serait égal et les fruits de la terre seraient communs. Les lois naturelles seraient alors révérees toutes seules. Il y a beaucoup d'autres choses à dire sur cette matière, mais je les réserve pour une autre fois⁸⁶.

La portée subversive est ici maximale et concerne on ne peut plus explicitement la question de la reproduction dans un système patriarcal. La question rhétorique provocatrice (« Mais qu'importe cela ? ») balaye d'un revers de main le cœur même du fonctionnement monarchique. L'exemple didactique de Laurette, pourtant *anormale* selon les critères d'époque (il s'agit d'une ancienne prostituée, marginalisée avant d'épouser ce vieux nigaud de Valentin), est alors envisagé comme souhaitable, dans un retournement complet des valeurs d'Ancien Régime. Paroxysme absolu du libertinisme, la conséquence de l'abolition de l'institution matrimoniale, assez destabilisante dans un texte du XVII^e siècle, est alors clairement formulée : « Ceci serait cause d'un très grand bien, car l'on serait contraint d'abolir toute prééminence et toute noblesse ». En allant jusqu'au bout du raisonnement fictif, Sorel fait dire à Francion – et diffuse donc l'idée dans l'espace public – que les normes sociales institutionnelles constitutives

⁸⁴ *Ibid.*, p. 370.

⁸⁵ « Le médecin n'est pas seulement soucieux du corps humain mais du corps social, considéré aussi comme un ensemble d'organes et d'éléments dont il faut préserver l'équilibre. La famille est, en quelque sorte, le modèle réduit de la société tout entière et tout bouleversement dans celle-là peut entraîner une maladie de celle-ci... À la fin du XVI^e siècle, le médecin, avec le moraliste, avec le juriste et le théologien, apparaît souvent comme le porte-parole d'une société qui affermit ses institutions. », E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, op. cit., p. 61.

⁸⁶ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, op. cit., p. 370.

de la monarchie sont mauvaises et fondées sur un double abus (celui de l'oppression de classes sociales d'individus par d'autres ; celui de l'oppression des femmes dans leur sexualité par des hommes) ; le tout par l'entremise du mariage. Enfin, la dernière phrase, qui promet la suite de la dissertation « pour une autre fois », est à la fois frustrante du point de vue de la lecture, et terriblement inquiétante pour les autorités chargées de la censure. Elle annonce de manière prospective que les idées utopiques les plus radicales du libertinage seront inévitablement exprimées dans un futur indéfini, ce qu'entraîne la modalisation à l'indicatif. Pire encore, la subversion qu'entraîne une conclusion ouverte est un appel à développer de manière autonome pour tout un chacun les conséquences logiques de cette abolition... tout autant qu'une fabuleuse annonce « publicitaire » pour la suite du roman, qui a dû, en 1626 et 1633, paraître bien décevante de ce côté-ci.

1.1.7. Un plaisir féminin honnête à désobscéniser

Laissant (plus ou moins) en suspens les conséquences de son utopie politique, Sorel aborde toutefois un dernier sujet polémique dans cette séquence finale : l'élaboration d'un langage « honnête » de la sexualité, qui permettrait aux femmes de disposer librement de leur puissance fantasmatique, sans craindre de heurter la pudeur et sans tomber dans l'hypocrisie des périphrases précieuses. Car afin d'obtenir les plus grands contentements, il est essentiel pour tout libertin de parvenir à incorporer au mieux les désirs de ses compagnes⁸⁷. Or la pudeur ne permet pas à ces dernières de s'exprimer aussi librement qu'elles le souhaiteraient. Francion émet à ce titre l'idée d'un nouveau lexique sexuel honnête, libéré des carcans de l'accusation impudeur :

Les femmes principalement approuvèrent ses raisons, parce qu'elles eussent été bien aises qu'il y eût eu des mots nouveaux pour exprimer les choses qu'elles aimaient le mieux, afin que, laissant les anciens, qui suivant les fantaisies du commun, ne sont pas honnêtes en leur bouche, elles parlassent librement de toutes sans crainte d'être blâmées, vu que la malice du monde n'aurait pas sitôt rendu ce langage odieux⁸⁸.

Le syntagme initial, « les femmes », englobe à la fois les personnages nommés et les nombreuses anonymes présentes au château. Il dépasse de loin la portée du roman, prêtant non seulement ce désir d'une langue nouvelle aux libertines conviées à l'orgie finale mais aussi à toute lectrice du livre. Le *Francion*, prévoyant donc implicitement que son lectorat puisse aussi

⁸⁷ « Les femmes sont des sujets du désir et non pas seulement l'objet du désir masculin. Les textes semblent évoquer l'existence d'un désir inscrit dans une sexualité complexe qui redéfinit pour une part les genres mêmes, les découpages et les attributions des uns et des autres tels que la société les organise. », G. Peureux, « L'obscénité satyrique (1615-1622) », *op. cit.*, p. 419.

⁸⁸ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, *op. cit.*, p. 379.

être féminin, se propose de les représenter implicitement sur la scène publique. En esprit fort, Sorel se moque des « fantaisies du commun » qui font que les mots anciens « ne sont pas honnêtes en leur bouche », dénonçant l'absurdité de la pudeur intimée depuis quelques décennies au genre féminin. Il ne s'agit pas de prétendre que l'auteur soit d'un féminisme radical, loin s'en faut. Néanmoins, parce que l'épanouissement sexuel hétérosexuel masculin ne peut se réaliser sans des partenaires épanouies et conscientes des possibilités de leur corps, le roman libertin de Sorel est logiquement amené à envisager ce rêve paritaire dans son libertinisme. Le texte stipule ainsi la nécessité d'une communication « honnête » entre les genres afin de parvenir à satisfaire au mieux chaque individu malgré la réalité patente d'une diversité des goûts en matière de sensualité. Enfin, la personnification de « la malice du monde » permet à Sorel de présenter la société comme une entité animée capable d'agir sur le langage, dévoilant l'artificialité de la langue et des connotations. Ce passage, didactique à nouveau comme l'ensemble du discours de Francion, cache sous sa fluidité désinvolte une puissante réflexion sur la manière dont le langage, associé au récent critère « d'honnêteté », influe sur la liberté des femmes. Sa perspective critique sur l'usage des mots, dans la décennie où s'élabore la nouvelle « pureté » langagière si souvent associée en France à un « génie classique », est peut-être le point le plus immédiatement subversif et métatextuel qu'un roman puisse avoir. Sorel fait dans son *Francion* une démonstration virtuose de son rêve libertin non seulement par la mise en récit mais aussi par l'emploi des mots justes.

Or, quoique sans aller forcément jusqu'à souhaiter l'établissement d'un nouveau langage, ce fantasme masculin d'une expression libertine désobscénisée des désirs féminins semble irriguer l'ensemble du corpus des textes issus du libertinage. En tenant à distance l'argument illusoire qui prétendrait entrevoir dans les romans libertins une quelconque égalité politique entre les sexes, il est du moins possible d'affirmer que le fantasme masculin d'une femme capable de s'entretenir librement de ses expériences sexuelles porte à envisager un cadre social dans lequel il puisse se réaliser. Le plus généralement, il s'agit du cadre d'une discussion privée, comme c'est par exemple le cas de la cousine Catherine chez Bouchard, fort loquace sur ses rapports depuis son mariage avec un tiers oppressant⁸⁹. Mais Sorel imagine aussi, dans son

⁸⁹ « [...] sa belle cousine Catherine, laquelle il s'était rendue beaucoup plus confidente depuis son mariage avec un vieux jaloux ; lui ayant découvert l'amour qu'il lui portait depuis un certain temps, et elle l'ayant eu pour agréable : jusques à lui conter, toutes les fois qu'il l'allait visiter, tout ce qui se passait entre son mari et elle tant le jour que la nuit, lui rendant même compte des plaisirs et des pensées qu'elle avait dans l'affaire. », J.-J. Bouchard, *Confessions*, op. cit., p. 59.

Berger extravagant, la possibilité d'une émancipation sexuelle féminine « en tout bien et en tout honneur » grâce au personnage de Synope :

Or maintenant que je suis une nymphe immortelle, je suis dispensée du vœu que j'avais fait étant fille mortelle, & je ne garde point ma chasteté si je ne veux. Tellement que le magicien Hircan étant amoureux de moi, je me suis laissé toucher par ses charmes, pour aller demeurer quelques temps avec lui, en tout bien & en tout honneur. Mais l'ayant quitté aujourd'hui pour être libre, désormais je me pourrai marier à Lysis, moyennant qu'il y consente, & quoique mes eaux soient fort loin de ce pays, je les amènerai en ce lieu pour aller arroser la racine de son bel arbre⁹⁰.

Malgré la « métamorphose » de Lysis en arbre qui légitime le sens propre de la métaphore, l'équivoque sexuelle finale est particulièrement osée, même chez Sorel. Surtout, elle est placée dans la bouche d'une femme particulièrement charismatique, personnage caractérisé tout au long du roman par son désir pour Lysis et sa jalousie hargneuse à l'encontre de Charite. L'auteur joue de la séquence de « métamorphose » en arbre pour accroître le désir tentateur, Lysis assistant sans pouvoir y participer aux ébats libertins des fausses divinités qui l'entourent. La lascivité de Synope interroge le chaste berger qui finit toutefois par accepter que ces comportements « divins », quoique différents de ses propres habitudes sociales, puisse exister sans qu'il soit nécessaire d'essayer de les réfréner⁹¹. Le roman libertin est ainsi l'un des très rares espaces publics du XVII^e siècle – pour ne pas dire le seul – au sein desquels des représentations féminines puissent affirmer aimer à tous âges les choses de la sexualité (comme c'était le cas pour Laurette et Agathe). Plus encore, il est possible d'y représenter des femmes « actives » dans leur sexualité, prenant l'initiative, ce qui va à l'encontre de tous les préjugés sur la « passivité » des femmes héritée d'Aristote. C'est par exemple le cas dans le *Florinde*, autour du personnage de Coryne :

Toute prompte à me secourir, sans faire aucun retardement, elle fait éloigner tous ces vaisseaux de table, commande à ses gens de se retirer et, se préparant à me contenter en ma joyeuse lascivité, dépouille jusque à sa chemise, délie ses cheveux crepelus et, toute semblable à Vénus quand elle va prendre ses ébats en la mer, mettant sa main potelée au devant de cet antre délicieux où l'amour fait sa retraite, semblait non le cacher mais lui donner de l'ombrage. En cette posture agréable, – Combats donc, me dit-elle, mais combats courageusement, et ne crois point que te cédant je tourne le derrière : c'est aujourd'hui qu'il faut devant ma face, si tu es brave homme, faire voir ton adresse. Il faut, plein de vigueur, que mourant tu me tues combattant valeureusement, c'est là l'heureuse fin que, sans se terminer, notre combat doit prendre –. Proférant ces paroles, elle se met brusquement dans le lit et peu à peu, se coulant dessus moi doucement, sautillant à petits bonds fréquemment et m'excitant de mille gestes lascifs, branlant et remuant son croupion rompu à ces agréables mouvements, me rassasie de ces rares délices ; tant que, lassés nos membres, et nos nerfs fatigués, nous demeurons sans esprit et sans vie, collés ensemble, languissant du plaisir qui rend nos âmes haletantes⁹².

⁹⁰ C. Sorel, *Le Berger extravagant*, Paris, Toussaincts du Bray, 1628, p. 729-730.

⁹¹ « Morin faisait paraître qu'il avait beaucoup d'affection pour Synope, & lui ayant manié le sein, il la baisait & l'embrassait souvent. Il se mettait aussi quelquefois en des postures si lascives, que Lysis ne savait ce qu'il en devait dire. Néanmoins il jugea enfin que c'était la coutume des déités des eaux. », *ibid.*, p. 738-739.

⁹² F. D'Angelo (éd.), *Les Aventures satiriques de Florinde*, op. cit., p. 132.

La « promptitude » de Coryne témoigne d'un désir partagé avec Florinde, le préambule marquant l'entrée dans le régime de l'érotisme. Non contente de se dénuder, celle-ci adopte une posture qui suggère la masturbation, à la manière de la Vénus de Botticelli. Mais à la différence du tableau, il ne s'agit pas ici de cacher mais de montrer d'autant mieux « l'autre délicieux où l'amour fait sa retraite » par sa seule mention. Mettant l'accent sur l'aspect visuel et tactile, les nombreuses indications physiques ont pour objectif de relayer le désir du personnage de Florinde par l'évocation textuelle ; le propre de toute lecture érotique étant d'entraîner hors du texte un éveil sensuel par le relais de l'imagination. L'incitation à « combattre », quoique topique, prône l'égalité en miroir d'un plaisir honnête pour les deux amants, reprenant des métaphores courtoises. Elle est, surtout, prononcée à l'impératif par un personnage féminin entreprenant, systématiquement sujet des actions du texte. Les termes utilisés (« proférant », « brusquement ») sont plus traditionnellement associés aux représentations de la masculinité conquérante et contraste avec la douceur stéréotypée des femmes pudiques. Enfin, la dernière séquence décrivant le coït place Coryne en position supérieure, suggérant son expertise par une synecdoque (« remuant son croupion rompu à ces agréables mouvements »). À une époque où la seule position sexuelle « autorisée » (et bien sûr dans le cadre marital uniquement) est celle du missionnaire, une telle représentation est hautement subversive. Le rythme du texte, saccadé et haletant (alternant des propositions longues avant une respiration, puis des propositions courtes et rapprochées), prolonge l'excitation en jouant des possibilités de la syntaxe. D'autant que la jouissance concomitante et partagée, apogée du texte, apporte une conclusion à l'extrait – mais pas au désir apparu à la lecture du texte.

Ainsi les romanciers libertins, au tournant du procès de Théophile de Viau, n'hésitent pas à diffuser leurs libertinismes dans la sphère publique, y compris dans la dimension la plus sexualisée, par l'intermédiaire de représentations textuelles subversives. Grâce aux textes, un certain nombre de points de convergences apparaissent publiquement, dès lors que l'opposition à la pudeur est envisagée comme le principal point d'opposition au règne biopolitique : l'engagement contre la superstition asservissante (corollaire de l'athéisme), l'affirmation d'un désir féminin à désobscéniser de la scène publique (notamment au moyen du langage), l'indignation devant le traitement infligé aux « anormaux » (comme les prostituées et les libertins) ; et enfin la dimension « naturelle » d'un désir renouvelé et changeant. Autant de sujets qui se retrouvent abordés également, quoique non plus de manière histrionique mais de façon plus insidieuse et détournée, dans un genre littéraire cousin du roman comique : le roman pastoral.

2. Le genre pastoral libertin ou « le serpent dans la bergerie⁹³ »

Ce serait certainement une gageure, avant d'aller plus avant dans ces analyses, que de ne pas y aborder *L'Astrée*, véritable parangon du genre pastoral, tant son influence sur les textes libertins est fondamentale. Roman fleuve de plus de cinq mille pages, *L'Astrée*, selon Gérard Genette, « inaugure une tradition, on dirait presque une civilisation de l'amour, de l'héroïsme et de l'élégance⁹⁴ ». Car il se trouve que le chef-d'œuvre d'Honoré d'Urfé se trouve exactement à la jonction entre deux époques, publié au sortir des guerres de Religion et à la naissance du nouvel État monarchique incarné par les Bourbons. En termes de représentations des corps et des sexualités, *L'Astrée* concentre ainsi exactement les enjeux qui président à ce moment de crise idéologique sans précédent, où les Églises doivent se réinventer pour exister sur la scène publique, laissant dans l'intervalle la possibilité à d'autres modèles sociaux d'émerger. Cette crise, amorcée avec l'édit de Nantes, se prolonge tout au long des vingt années de publication qui s'étale entre 1607 et 1627, s'y jouant ni plus ni moins que le renversement de l'exercice du pouvoir et le bouleversement des coutumes de la Cour⁹⁵. Surtout, *L'Astrée* témoigne de la nécessité d'un changement à envisager dans la sociabilité amoureuse et maritale. En effet, comme l'a brillamment démontré Jean-Pierre van Elslande⁹⁶, la mode du roman pastoral au début du XVII^e siècle répond à plusieurs tendances sociales de gestion des pulsions, qui s'affrontent tout au long de *L'Astrée* :

Quant à l'ambiguïté constitutive de *L'Astrée*, elle tient à la surdétermination culturelle de l'univers pastoral évoqué dans la fiction : si ses lecteurs se rangent dans deux camps opposés, c'est qu'en mettant en scène des courtisans qui jouent aux bergers, l'œuvre ne s'ouvre pas seulement à la sensibilité dévote, mais aussi à la sensibilité libertine, également intéressée par le jeu⁹⁷.

Si *L'Astrée* suit la trame principale des amours de Céladon avec le personnage éponyme, cette histoire est loin d'être univoque en termes de morale⁹⁸, d'autant qu'elle se trouve démultipliée

⁹³ Cf. G. Genette, « Le Serpent dans la bergerie », *L'Astrée*, [Figures I, 1966], Paris, Libella, coll. « Libretto », n° 545, 2016, p. 7-22.

⁹⁴ « *L'Astrée* fut, pendant plus d'un demi-siècle, le bréviaire des sentiments et des bonnes manières [...] », *ibid.*, p. 7.

⁹⁵ « S'il existe une histoire du roman, non pas seulement comme "genre littéraire", mais comme sentiment et forme de l'existence, *L'Astrée* est dans cette histoire l'œuvre-clef, le moment capital : l'étroit goulet par où tout l'ancien se déverse, se renverse dans tout le moderne. », *ibid.*, p. 8.

⁹⁶ J.-P. van Elslande, *L'Imaginaire pastoral du XVII^e siècle, 1600-1650*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1999.

⁹⁷ J.-P. van Elslande, « L'Arcadie libertine », *op. cit.*, p. 78.

⁹⁸ « Il y a donc dans *L'Astrée* une contradiction très sensible entre un idéal spirituel cent fois proclamé qui vise à la sublimation totale de l'instinct amoureux, et une conduite réelle, au moins chez le couple principal, qui semble traiter cet idéal comme un obstacle aux satisfactions immédiates du désir, comme un prétexte aux travestissements les plus subtils et aux variations les plus complaisantes de ce désir, et donc comme un instrument non de perfection spirituelle, mais de raffinement érotique. », G. Genette, « Le Serpent dans la bergerie », *op. cit.*, p. 19.

par autant de variations auprès d'autres couples qui deviennent autant d'autres modèles alternatifs potentiels. Parce qu'Astrée et Céladon ne sont pas de purs esprits (contrairement à Diane et Silvandre – ce dernier se sacrifiant pour sauver *in extremis* d'un violeur la « pudicité » de Diane), le roman déploie un érotisme puissant, qui contrevient *a priori* aux impératifs de la pudeur. Toute la question est alors de parvenir à résoudre la contradiction interne du texte, qui ménage toutes les réactions du lectorat. Il est alors particulièrement fructueux de considérer *L'Astrée* comme l'œuvre *publique* par excellence au XVII^e siècle : son intertextualité irriguant la quasi-totalité de la production littéraire dès la publication du premier tome en 1607. L'œuvre est lue dans les cercles mondains et lettrés, paradoxalement à la période précise où la censure de la pudeur contamine jusqu'aux traités médicaux. *L'Astrée* devient alors un modèle sans précédent d'équivoques amoureuses ou sexuelles – ce que Genette désigne comme « le serpent dans la bergerie⁹⁹ » – alors que l'expression de toute libido ne peut plus être revendiquée en public. Deux glissements sociaux s'organisent alors : d'un côté, les femmes – qui sont le public par excellence de cette nouvelle littérature amoureuse en langue vernaculaire – y trouvent un moyen d'exprimer et de ressentir leur part désirante ; de l'autre, les libres penseurs y trouvent un expédient admirable pour organiser la société de la séduction, en calquant les situations du roman. Cette étape est absolument essentielle en ce qu'elle constitue les prémisses de l'Âge galant, qui institutionnalise l'espace de jeu hérité de *L'Astrée* pour normaliser les rapports entre les femmes et les hommes.

Il demeure nécessaire de montrer plus avant comment cet encodage libertin est figuré dans *L'Astrée*. Selon Jean-Pierre van Elslande, c'est avant tout par l'entremise du personnage d'Hylas¹⁰⁰. Celui-ci, non content de multiplier les conquêtes¹⁰¹, laisse également paraître la porosité des catégories de genre dans les moments de travestissements baroques¹⁰². Son système libertin, dans lequel il est possible de reconnaître l'influence de Lucrèce – une philosophie de la « nature » où tout est en perpétuellement changement – justifie son inconstance, sur le mode

⁹⁹ « Ainsi *L'Astrée* renfermerait ensemble et en toute innocence, un roman et son antiroman, le Pur Amour avec sa libido : le serpent dans la bergerie. », *ibid.*, p. 21.

¹⁰⁰ « Personne davantage que le berger Hylas n'incarne en Forez cette alliance du geste et de la pensée libertine. Le personnage est sans doute le plus connu de *L'Astrée*. Objet de nombreuses adaptations théâtrales dans la première moitié du XVII^e siècle, il est encore considéré comme la figure la plus importante du roman à la fin des années 1660. » Voir à ce propos l'analyse complète, brillamment menée, que lui est consacrée dans J.-P. van Elslande, « L'Arcadie libertine », *op. cit.*, p. 93 et suivantes.

¹⁰¹ « Son histoire occupe une suite ininterrompue de conquêtes : Carlis, Stilliane, Aymée, Floriante, Cloris, Cyrcène, Florice, Dorinde, Chryséide retiennent toutes son attention, et font toutes l'expérience de son inconstance. Il n'hésite pas à se montrer irrésolu, allant de Circène à Palinice, de Palinice à Circène, de Florice à Dorinde, de Dorinde à Florice. », *ibid.*, p. 93-94.

¹⁰² « L'ambiguïté sexuelle l'attire également : il est sensible aux travestis. », *ibid.*, p. 94.

du jeu¹⁰³ qui témoigne de sa liberté. Le libertinage d'Hylas se manifeste donc dans le jeu libre de ses pulsions avec des partenaires qui souhaitent également jouer – il ne s'agit pas de faire comme Valentinien qui viole Isidore lors qu'elle s'avère être plus habile rhéteuse que lui¹⁰⁴ ; c'est-à-dire qui lui refuse sa liberté de jouer en la forçant. Le libertinage d'Hylas implique la liberté de ses partenaires de jeu, ce qu'Urfé met en place avec le personnage de Stelle :

Avec elle, il forme un couple fondé sur des principes diamétralement opposés à ceux de Silvandre : plus question de fidélité, ni de respect ; seules comptent l'indépendance et la satisfaction immédiate des désirs de chacun d'eux. Ces principes, énoncés en douze articles, constituent une véritable charte libertine, fondée avant tout sur la recherche d'une liberté absolue : chacun des partenaires doit se garder d'exercer quelque forme de tyrannie que ce soit sur l'autre ; chacun doit pouvoir aimer tout son saoul ; chacun doit simultanément être amant et aimé, amante et aimée, de façon que disparaisse toute hiérarchie fondée sur l'appartenance à un sexe ou à un autre ; chacun doit pouvoir interrompre la relation ou même aimer ailleurs sans qu'aucun reproche lui soit fait ; chacun doit pouvoir exprimer ce que bon lui semble, et éviter de jamais parler d'un sujet contraignant, ni même employer des mots évoquant la contrainte ; d'entente avec l'autre, chacun doit pouvoir renouer la relation, si d'aventure les deux ont décidé de l'interrompre¹⁰⁵.

Or l'essentiel de la relation d'Hylas et Stelle repose sur une ludicité érotique. À ce titre, Jean-Pierre van Elslande rappelle l'importance du jeu¹⁰⁶ dans l'éthique libertine, et plus encore la conscience baroque de la superficialité des contenance, analogues à des rôles de théâtre¹⁰⁷. *L'Astrée* aurait ainsi permis à l'esthétique libertine de conforter son « sens du jeu¹⁰⁸ » ; c'est-à-dire donné à des libertins bien réels la possibilité de reproduire les comportements représentés dans les textes et de trouver dans le déguisement et le jeu de rôle¹⁰⁹, non seulement du plaisir, mais surtout une efficacité concrète remarquable pour assouvir leurs pulsions. Ces jeux de rôle incorporés¹¹⁰ influencent les libertins, y compris du point de vue des comportements genrés. Or le succès de *L'Astrée* est tel, et sa diffusion si rapide, que ces jeux de rôle infusent la société

¹⁰³ « Se livrer à un jeu, c'est faire l'expérience de sa liberté. On ne joue pas sous la contrainte [...] », *ibid.*, p. 96.

¹⁰⁴ Cf. M.-G. Lallemand, « Le viol dans *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé : représentation et enjeux », *Tangence*, septembre 2017, n° 114, p. 31-43.

¹⁰⁵ J.-P. van Elslande, « L'Arcadie libertine », *op. cit.*, p. 100.

¹⁰⁶ « Pour La Mothe Le Vayer, le jeu est en effet une activité fondamentale. Ceux qui s'y livrent répondent à un mouvement aussi noble que profond, et témoignent du caractère divin de la nature humaine », *ibid.*, p. 78.

¹⁰⁷ La Mothe Le Vayer écrit ainsi dans ses *Dialogues* : « toute notre vie n'est, à la bien prendre, qu'une fable ; notre connaissance qu'une ânerie ; nos certitudes que des contes ; bref, tout ce monde qu'une farce et perpétuelle comédie », cité par *ibid.*, p. 78.

¹⁰⁸ « L'habitus fournit aussi aux individus un sens de l'action et du comportement opportuns au cours de leur existence quotidienne. Il "oriente" leurs actions et leurs inclinations sans pour autant les déterminer strictement. Il leur donne le "sens du jeu" [...] », P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*, p. 25.

¹⁰⁹ « D'où les innombrables déguisements qui permettent à [Francion] de multiplier les expériences et d'augmenter son humanité [...]. Veut-il éloigner un mari crédule pour mieux séduire sa femme, Francion joue les magiciens [...], veut-il approcher une jeune villageoise, il se fait musicien [...] », etc., J.-P. van Elslande, « L'Arcadie libertine », *op. cit.*, p. 78.

¹¹⁰ « Cette conscience ludique amène les gentilhommes et les poètes qui évoluent autour de Théophile de Viau à faire un pas de plus. Ce qui, chez La Mothe Le Vayer et le groupe des libertins érudits, reste un principe de pensée, se traduit chez eux en actes. Se savoir jouer un personnage ne leur suffit pas pour mieux affirmer leur liberté, ils veulent s'inventer un personnage, n'être redevables de ce qu'ils sont qu'à leur fantaisie, tourner ouvertement le dos aux rôles préétablis pour imposer le leur. », *ibid.*, p. 80.

mondaine dans les années 1610-1620 au point de remanier, à échelle de la Cour, l'ensemble des comportements genrés. Au cours de la période, la discussion galante prend tant d'importance et se normalise si rapidement dans les rapports de séduction qu'elle devient ce que Bourdieu nomme un « rite d'institution¹¹¹ ». Il importe par conséquent de montrer ici que cette institution de la discussion galante repose sur des règles en partie issues du libertinage, bien avant que les traités de civilité des années 1630 ne viennent revendiquer en public, de manière bien illusoire, d'être à l'origine de ces comportements... et ce, quoiqu'en les diffusant efficacement en-dehors des sphères mondaines où ils étaient initialement enclos.

2.1. Dénoncer l'hypocrisie de la face cachée : *Le Berger extravagant*

Ainsi, pendant que Sorel travaille et réédite plusieurs fois son *Francion*, il se consacre également à une autre œuvre satirique qu'il publie sans nom d'auteur¹¹² en 1628. Dans son *Berger extravagant*, le ton est loufoque et se focalise sur le personnage de Lysis (déformation précieuse de « Louis »), défini comme l'archétype de la bêtise de ce temps. Le projet est ainsi clairement formulé dans la préface de l'ouvrage : « [...] le désir que j'ai de travailler pour l'utilité publique, m'a fait prendre le dessein de composer un livre qui se moquât des autres, & qui fût comme le tombeau des romans, & des absurdités de la poésie¹¹³. » Aussi libertin soit-il, Sorel, qui agit sous anonymat, ne ment certainement pas en revendiquant « l'utilité publique », notion en plein essor. De sorte que s'il est possible de lire le *Francion* comme la face positive des théories de Sorel, le *Berger* est au contraire entièrement construit par opposition à la littérature pastorale mondaine, jugée hypocrite dans sa dissimulation des pulsions¹¹⁴. Dans un cas comme dans l'autre, c'est avant tout la pudeur qui est attaquée, perçue au mieux comme une feinte généralisée, au pire comme la marque d'un manque radical d'intelligence... ou, dans le cas des femmes, d'éducation.

Au sein du *Berger extravagant*, trois types de littératures s'affrontent, chacune engageant avec elle ses implications idéologiques. Si Lysis reproche à son cousin de n'avoir jamais « mis le nez dans [s]on *Astrée* » et de ne lire « que les registres de [son] comptoir », ce dernier lui

¹¹¹ « Parler de rite d'institution, c'est indiquer que tout rite tend à consacrer ou à légitimer, c'est-à-dire à faire méconnaître en tant qu'arbitraire et reconnaître en tant que légitime, naturelle, *une limite arbitraire* [...] », P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*, p 176.

¹¹² L'argument, probablement fallacieux, donné par l'auteur dans sa préface est celui de l'humilité : « si un honnête homme vient à écrire, il ne saurait plus voir son nom qu'à regret sur le frontispice de son ouvrage, & est contraint de désavouer son enfant légitime. », C. Sorel, *Le Berger extravagant*, *op. cit.*

¹¹³ *Ibid.*, préface.

¹¹⁴ « [...] les libertins considèrent la pastorale comme l'expression, d'autant plus véhémence qu'elle est plus couverte, du désir sexuel. », J.-P. Cavaillé, « Libertinage et allégorie sexuelle », *op. cit.*

suggère au contraire d'y soustraire une littérature moralisatrice, plus adéquate à la foi chrétienne :

Au lieu de livre de droit, il n'achetait que de certains fatras de livres que l'on appelle des romans. Que maudits soient ceux qui les ont faits ! Ils sont pires qu'hérétiques. Les livres de Calvin ne sont pas si damnables : au moins ne parlent-ils que d'un Dieu, & ceux-ci parlent de plusieurs, comme si nous étions encore au temps des païens qui adoraient des bûches charpentées en hommes. Cela trouble l'esprit des jeunes gens, & comme ils voient que là-dedans l'on ne parle que de jouer, de danser & de se réjouir avec des damoiselles, ils veulent faire tout de même, & font enrager leurs parents. Ces livres-là sont bons à ces hobereaux qui n'ont rien à faire tout le long d'un jour qu'à piquer un coffre dans une antichambre, mais pour le fils d'un bon bourgeois, il ne faut point qu'il lise autre chose que les ordonnances royales, ou la *Civilité puérile* & la *Patience de Grisélidis* pour se réjouir les jours gras¹¹⁵.

Le discours du cousin, hostile aux romans parce que dévot, est également ridiculisé par un auteur libertin comme Sorel. Si les « ordonnances royales » y font manifestement référence à l'étude du droit, les deux autres références méritent d'être commentées. Ces suggestions apparaissent ici dans une tournure ironique : ces deux textes, fort pénibles par rapport à un roman, renforcent en creux d'autant la sévérité du quotidien s'ils sont réservés au paroxysme des réjouissances pour « les jours gras ». Pour un libertin, ce sont *a priori* des repoussoirs. Néanmoins, ces références sont peut-être plus subversives qu'il n'y paraît. En effet, le traité de *La Civilité puérile*¹¹⁶ d'Érasme marque certes un tournant dans l'éducation humaniste et les bonnes manières, mais son auteur n'en pas moins une référence essentielle dans la libre pensée. Quant à la *Patience de Grisélidis*, il s'agit d'une nouvelle du *Décameron* de Boccace, où se trouve mise à l'épreuve une femme par son mari abusif. Cette dernière, ne bronchant devant aucune des inventions de son mari qui souhaite savoir jusqu'où s'étend l'obéissance de sa femme, est érigée en modèle féminin. Rien de libertin ici à première vue. Néanmoins, sous couvert de proposer la lecture d'une nouvelle édifiante, c'est probablement davantage la référence érudite et l'invitation sous-jacente à lire Boccace, véritable vivier libertin, qui intéressent ici malicieusement Sorel. La littérature précieuse littéralement incarnée par Lysis et la littérature moralisatrice du cousin sont ainsi mises à distance, au profit de références humanistes. De la même manière, plus loin dans le récit, une autre liste d'auteurs qui déplaisent à Lysis permettent, par inversion, de mieux comprendre les obédiences de Sorel : « Aussi n'avait-il rien trouvé que des livres qui ne lui plaisaient pas, comme Sénèque, Plutarque, du Vair, Montaigne & Charron, qui ne parlent point en roman¹¹⁷. » Autant de philosophes qui

¹¹⁵ C. Sorel, *Le Berger extravagant*, op. cit., p. 31-32.

¹¹⁶ Érasme, *La Civilité puérile*, [1530], Paris, Ramsay, coll. « Reliefs », 1977

¹¹⁷ C. Sorel, *Le Berger extravagant*, op. cit., p. 136.

s'accordent mieux à la face positive du libertinage, et dont le rejet hors des nouvelles sphères galantes témoigne du règne de la pudeur précieuse.

2.1.1. Au sein de la satire précieuse

Le point le plus évident du *Berger* est la satire violente qu'il dresse de la sociabilité précieuse. En prenant au pied de la lettre la mode des amours entre bergers et bergères, initialement issue du roman pastoral grec et ravivée par l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé, Sorel en souligne toutes les absurdités. Un jeune homme en mal de fantaisie y enrichit et colore, par le truchement de son imagination, un quotidien morne, auquel se superpose ainsi le cadre idyllique de Forez. Sorel opère la synthèse de trois tendances romanesques : l'influence humaniste satyrique héritée de Lucien de Samosate, la pastorale néoplatonicienne dont il se moque et, enfin, l'inspiration directe de Miguel de Cervantès. La filiation avec son personnage est tout à fait explicite dans le *Berger* (« je pense que vous êtes le successeur de Dom Quixote de la Manche, & que vous avez hérité de sa folie¹¹⁸ ») et l'attaque portée aux romans et à la poésie précieuse remplace celle faite aux romans de chevalerie dans le modèle original. Or si le personnage d'Alonso Quichano est ridicule chez Cervantès, c'est parce qu'il se prend au jeu du roman médiéval, s'appropriant (mal) les habitus de la chevalerie, en choisissant notamment un nom absurde qui imite les codes de la noblesse : « Dom Quichotte de La Manche ». Le personnage de Louis, de la même manière dans le *Berger*, devient Lysis, en empruntant à la mode précieuse, qui, elle, bat son plein. Car *Dom Quichotte* ne représente pas les mœurs contemporaines : le personnage éponyme est fou d'admirer des manières que plus personne ne respecte à son époque ; il est surprenant car anachronique et, pour ainsi dire, « hors-jeu ». C'est bien différent dans le cas de Lysis, puisque celui-ci n'est pas désigné comme un archétype mais comme un stéréotype : cette folie précieuse est partagée dans le milieu mondain, et elle ne réside pas tant dans l'adoption de ses codes que dans la transposition forcée qu'il tente d'en faire dans le milieu social peu élevé qui est le sien¹¹⁹. Le dispositif narratif de Sorel est alors très différent de celui de Cervantès, puisque le public auquel s'adresse le roman comprend aussi les muguets de la Cour qui se trouvent visés par la satire, là où aucun chevalier errant n'a dû se sentir tellement humilié par le *Quichotte*. Certains points, comme l'onomastique gréco-latine, sont

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 609.

¹¹⁹ C'est d'ailleurs très exactement ce que refait Molière en 1659 sur les planches avec *Les Précieuses ridicules*, suivant en cela l'exemple donné par Thomas Corneille dans son adaptation du *Berger* de 1653.

des réalités du jeu galant. En faire la satire dans la fiction instaure par conséquent un jeu de miroir immédiat avec la scène publique mondaine :

Pour Charite à n'en point mentir, son vrai nom est Catherine : je l'ouïs encore hier ainsi appeler par une nymphe ; mais tu sais l'artifice des amants. Nous disons Francine au lieu de Françoise, Diane au lieu d'Anne, Hyante au lieu de Jeanne, Hélène au lieu de Madeleine, Armide au lieu de Marie, Élise au lieu d'Elisabeth. Ces noms anciens sonnent bien mieux que les nouveaux dedans la bouche des poètes¹²⁰.

La mystification opérée autour du nom est ainsi rejetée par Sorel comme ridicule et anachronique (pour le coup, comme chez Cervantès). Certes, si Lysis est le pseudonyme de Louis, la folie du berger le pousse à renommer lui-même également les autres personnages du roman, à commencer par celle qu'il convoite, dans une sorte de poétique de la transformation généralisée. Catherine, comme la plupart des roturiers de l'intrigue, n'a pas le « sens du jeu » du lectorat policé de *L'Astrée*, et ne comprend donc pas pourquoi Lysis s'entête à changer son prénom. L'aveu de Lysis, qui sort un instant du « mensonge » de la fiction (« à n'en point mentir, son vrai nom est Catherine... »), est toutefois contrebalancé avec humour par une nouvelle périphrase qui transforme encore un peu plus la réalité malgré la concession initiale (« je l'ouïs encore hier ainsi appeler *par une nymphe* »). Le déni généralisé de Lysis, au nom de la supériorité poétique et de l'amour, s'accepte donc dans son caractère illusoire (il *sait* que son « vrai nom est Catherine »), tout en revendiquant la nécessité quasi vitale du jeu pour pallier une réalité sans cela trop décevante. Plus encore – et c'est là un trait de l'esthétique baroque – Sorel joue sur le concept même d'identité : en changeant le nom des personnages, il suggère que toute identité peut être fluide et changeante, fruit d'une construction sociale. Or dans le *Berger*, la construction sociale majoritaire évolue ; les rôles sociaux changent entre le début et la fin. Ceux qui n'acceptent d'abord pas les bizarreries du berger sont voués à évoluer au cours du roman, puis à le rejoindre dans sa folie lors de la dernière séquence.

Mais avant d'en venir à cette dernière séquence et à l'acceptation du nouveau régime galant, les incohérences se multiplient. Au-delà de la question des noms, Sorel prolonge sa satire en dénonçant la totalité du rapport au monde galant, en revendiquant contre le règne de la périphrase un emploi du mot juste et mesuré. L'absurdité des pratiques langagières issues de la préciosité se trouve fustigée, à commencer par l'étrangeté du rapport au corps que la pudeur peut entraîner. Un bon exemple de ces descriptions obscénisantes des réalités corporelles pourrait ainsi être la description précieuse d'une nymphe dans le *Florinde* :

Ses yeux, semblables à des astres flamboyants, lançaient de tous côté je ne sais quelle vive flamme ; elle avait un front large et poli, qui faisait voir je ne sais quoi de majestueux, bien que le reste de son visage se

¹²⁰ C. Sorel, *Le Berger extravagant*, op. cit., p. 14

rendit assez riant et ouvert ; ses joues étaient d'une si bonne grâce, que le fard le plus précieux n'eût fait que les empirer ; sa bouche emmiellée était toute semblable à celle de Vénus caressant de baisers son Gradive ; son col était comme une tourette d'ivoire qui venait prendre son fondement sur un sein blanc à merveille, qui grossissait des deux côtés, s'enrichissant de deux mottelettes de neige sur lesquelles s'élevaient deux boutons qui semblaient de grosses fraises approchant de la maturité¹²¹ [...]

L'extrait, qui semble pourtant détailler minutieusement les caractéristiques physiques d'une femme, ne donne en fait qu'un panachage hyperbolique très général de lieux communs sur la beauté féminine : il est absolument impossible de se figurer le visage de ladite « nymphe », déjà dénaturée par la référence mythologique. La mention initiale des yeux « semblables à des astres » informe certes poétiquement sur la brillance et l'énergie de la description, mais rien n'est dit de leur forme, ni de leur couleur. La tournure « je ne sais quelle » / « je ne sais quoi », très prisée des descriptions galantes, joue précisément du processus d'obscénisation qui consiste alors à taire la chose pour mieux la suggérer. L'enchaînement des qualités, sous forme de liste de matières précieuses (le front « poli », le fard « le plus précieux », le « miel » du sourire, « l'ivoire » du cou, etc.) et de couleurs contrastées, aboutit à un morcellement plutôt qu'à une image nette... ce qu'il n'est pas si évident de déceler lors d'une première lecture, étant donné que ces descriptions se terminent toujours sur l'élément le plus érotique, la poitrine, stimulant ainsi l'imagination licencieuse. Le lecteur masculin, qui oublie bien vite l'absence de traits de la dame, peut donc y plaquer ceux qui lui plaisent le mieux. C'est également le cas plus tard dans le roman, alors que Florinde explore une grotte merveilleuse où il découvre trois jeunes nymphes : « je considère ces beautés dont les yeux brillaient comme petits soleils : la blancheur éclatante de leurs faces se voyait relevée d'un vermillon naïf, et le sein grossissant qui se découvrait pour contenter mon désir me faisait juger du mérite de ce qui restait de caché¹²². » Aussi le malicieux Sorel développe-t-il dans le *Berger* un portrait hautement subversif, jouant de toutes ces conventions galantes pour révéler par l'excès la logique même du processus d'obscénisation :

Fais-lui moi ces beaux filets d'or qui parent sa tête, ces inevitables rets, ces hameçons, ces appas, & ces chaînes qui surprennent les cœurs. Après cela dépeins-moi ce front uni où l'Amour est assis comme en son tribunal ; au bas mets ces deux arcs d'ébène, & au-dessous ces deux soleils qui jettent incessamment des traits & des flammes ; & puis du milieu s'élèvera ce beau nez qui comme une petite montagne divise les joues, non pas sans sujet, puisque se débattant continuellement à qui sera la plus belle, elles auraient querelle bien souvent si elles n'étaient séparées. Tu les feras ces mignardes joues parsemées de lys & de roses ; & puis cette petite bouche dont les deux lèvres sont des branches de corail. Que s'il était décent de les laisser entr'ouvertes, tu ferais ses dents qui sont deux rangs de perles fines ; mais contente-toi de ceci, & fais seulement après son col & son beau sein de neige¹²³.

¹²¹ F. D'Angelo (éd.), *Les Aventures satiriques de Florinde*, op. cit., p. 74.

¹²² *Ibid.*, p. 98.

¹²³ C. Sorel, *Le Berger extravagant*, op. cit., p. 78.

D'un point de vue comique, il s'agit bien sûr de dénoncer le ridicule de ces dénominations périphrastiques ; mais du point de vue de la langue, comment ne pas remarquer que l'emploi constant de la métaphore obscénise effectivement le référent jusqu'à ce qu'il se trouve totalement dissout parmi tant d'images ? C'est précisément de cette indigeste veine poétique qu'émerge le portrait-paysage de Charite, corps féminin à peine défini sous un ensemble d'hyperboles. L'excès de tropes, usuel en poésie, mène alors à une disparition totale des réalités sensuelles du corps, ce dont se moque Sorel en finissant sur la mention « du beau sein de neige ». Un lecteur du XVII^e siècle un peu libidineux (pourquoi sinon se serait-il mis en danger en se procurant l'œuvre ?), qui serait tenté d'aller observer cette poitrine sur la gravure en fin d'ouvrage¹²⁴, se heurterait alors à une seconde forme d'obscénisation, non plus langagière mais picturale, puisque le peintre Anselme, ignorant des conventions précieuses, ne manque pas de peindre toutes les métaphores au pied de la lettre, formant malgré lui un portrait abstrait de Charite.

2.1.2. L'obscénisation des violences sexuelles dans la pastorale

Cette feinte ignorance des règles du jeu galant n'est pas à prendre à la légère : la dimension réflexive du roman révèle l'artificialité de ces règles à des lecteurs et des lectrices qui peuvent les avoir intégrées malgré elles dans leur habitus. À ne considérer que les aspects superficiels de la galanterie, comme la propension aux noms précieux ou l'emploi envahissant de métaphores, cela ne représente peut-être pas un embarras sérieux. C'est toutefois beaucoup plus litigieux dès lors que la « séduction » est envisagée jusqu'au bout de la démarche. La scène d'entrevue avec le personnage de Clarimond, lors de laquelle celui-ci suggère à Lysis qu'il n'a qu'à violer Charite, en souligne ainsi les enjeux :

Dès qu'il fut parti Clarimond vint entretenir Lysis sur ses amours, & lui demanda s'il n'avait point encore reçu quelque faveur signalée de Charite. Il lui répondit que son grand respect l'en avait empêché. Sachez, amant, reprit Clarimond, que la fortune favorise les hardis, voire les téméraires. Méprisez la résistance de vos maîtresses : les filles ne s'enfuient de nous que pour être suivies & pour être atteintes. Elles ne combattent que pour être vaincues, & sont bien aises de n'être pas les plus fortes. Que si vos lèvres peuvent toucher les leurs, ne vous contentez point de cela, car qui a obtenu le baiser, & ne passe point plus outre, se montre indigne du bien qu'il vient de recevoir. Vous m'amenez l'exemple de beaucoup de chastes bergers, mais ce ne sont que des niais tous tant qu'ils sont. Il y en a bien d'autres qu'eux qui sont plus louables, lesquels ont fait franchir le saut à leur maîtresse.

Un certain plaisir inconnu vint alors chatouiller Lysis, & pour se donner quelque satisfaction en amour, il se proposait de suivre le conseil de Clarimond, & de tâcher de parvenir à la jouissance¹²⁵.

¹²⁴ Page 134 dans l'édition originale de 1628.

¹²⁵ C. Sorel, *Le Berger extravagant*, op. cit., p. 593-595.

Tout comme l'eunuque de *L'Astrée* encourage Valentinien à violer Isidore, le dialogue, asymétrique, place Lysis non seulement en position d'apprendre comment parvenir à ses fins par la violence, mais aussi d'être encouragé par un autre homme. La situation est toutefois sensiblement différente ici, puisque l'eunuque de *L'Astrée* est un « monstre » selon les critères d'époque, un mauvais conseiller privé de sa virilité et donc de son honneur, tandis que Clarimond est un mentor galant expérimenté au jeu de la séduction. Son conseil, « méprisez la résistance de vos maîtresses », est lourd de sens, puisqu'il entretient l'argument misogyne de la femme toujours consentante et normalise la systématisation de pratiques abusives. Le vocabulaire choisi par Sorel pour signaler qu'il s'agit d'un maître sophiste est caractéristique de l'obscénisation euphémistique (« faveur signalée », « la fortune favorise les hardis », « ont fait franchir le saut... »), l'émulation érotique étant provoquée précisément par le sous-entendu un peu ésotérique, qui met en tension séduction et audace. L'éveil sexuel de Lysis (« Un certain plaisir inconnu vint alors le chatouiller... ») est ici autorisé par Clarimond à prendre une tournure prédatrice et autocentrée : le viol apparaît comme un moyen de « satisfaire » son amour, c'est-à-dire « de parvenir à la jouissance » en réifiant la femme désirée. Plus question ici d'envisager l'acte sexuel comme la réunion satisfaisante de deux corps empressés. La veine pastorale galante rejoint alors la tradition satyrique sur cette épineuse question du consentement : car si le dieu Pan, en bon satyre, est sans équivoque un violeur prévisible, le berger Apollon, pourchassant Daphné, en est un aussi. Parodiant ces traditions, Lysis poursuit plus tard une jeune femme qu'il prend pour une hamadryade : « où fuyez-vous ? belle nymphe, ce n'est pas pour vous violer que je viens ici : hélas ! mes affections sont bien engagées ailleurs¹²⁶. » Dans le système de valeur propre au berger, il est ainsi notable que le viol se trouve en quelque sorte toujours justifié par avance au nom de l'amour porté à une femme, tout en redoutant qu'un autre puisse violer l'objet de son désir¹²⁷. Qui plus est, Clarimond contourne par sa sophistication linguistique la réalité d'un viol (ce que Lysis, respectueux avant d'être savant, n'aurait jamais entrepris), en établissant une contre-réalité fallacieuse qui fait disparaître le crime en lui donnant la forme d'un jeu social genré (« les filles ne s'enfuient de nous que pour être suivies & atteintes », etc.) Le respect de Lysis passe alors pour de la niaiserie – ce

¹²⁶ *Ibid.*, p. 513.

¹²⁷ « [...] il se vint mettre devant la porte, & ayant posé un genou en terre, baise le loquet par plusieurs fois, l'appelant très heureux d'être souvent touché des belles mains de sa maîtresse, lorsqu'elle heurtait à la porte. Pour la serrure, il n'eut garde de la baiser, car au contraire il lui dit des injures, à cause qu'elle enfermait un trésor pour lequel il soupirait, & lui empêchait d'en aller jouir, mais aussitôt changeant de fantaisie il lui demanda pardon de l'avoir offensée, & lui assura qu'il lui était obligé parce qu'elle gardait que ses rivaux n'allassent violer Charite. », *ibid.*, p. 235.

dont se souviendront des auteurs du XVIII^e siècle comme Crébillon, qui reprendront systématiquement ce schéma de « pré-dénialement » dialogique par un mentor ; preuve s'il en est que le « jeu libertin » issu de la veine galante tend efficacement à obscéniser la réalité du viol. Toute personne qui dénoncerait ce « jeu » comme une façon masquée de justifier un système violent serait accusée de méconnaître les règles du jeu galant, d'être elle-même obscène et déshonnête¹²⁸.

Lysis, parce que Sorel décide d'en faire un personnage irrémédiablement empoté, échoue tout de même dans son entreprise. Charite s'enfuit et lui annonce qu'elle ne le recevra plus désormais. Déconfit, Lysis se plaint à nouveau auprès de Clarimond. En effet, comment expliquer que, malgré de si belles théories, Charite ne se soit pas laissée faire ? La réponse de Clarimond est simple ; il manque à Charite les codes sociaux nécessaires à la mondanité : « C'est donc qu'elle n'a pas lu, dit Clarimond, & qu'auparavant que de l'entretenir ainsi, il la fallait faire lire elle-même¹²⁹. » Ce point paraît absolument essentiel : si Charite a pu s'enfuir, c'est qu'elle n'est pas *éduquée* par les romans et poésies qui intiment aux femmes le rôle à jouer dans les choses de l'amour, qui leur donne les « règles du jeu ». Pour l'heure, Catherine – qui refuse le jeu précieux en refusant d'être Charite – ne se laisse pas faire, parce qu'elle a le bon sens de ne pas avoir abdiqué son libre-arbitre face à la « folie » de Lysis. Or Sorel, sournoisement, prévoit dans son roman que cela pourrait bien changer, si la folie de Lysis, contagieuse – et donc bien plus dangereuse que celle du Quichotte – venait à se propager. Son projet final, d'établir une « université » galante où on apprendrait « les épîtres d'Ovide, la *Diane*, *L'Astrée* » et où l'on ferait « son cours en amour, au lieu de s'amuser à aller faire son cours en droit à Orléans », témoigne d'une volonté, certes parodique chez Sorel, d'uniformiser la civilité précieuse : « Les filles et les garçons iront pêle-mêle à cette école, & l'on ne verra plus après d'ignorance & d'incivilité parmi nous¹³⁰. » Cette proposition d'une école mixte, bien entendu, a de quoi faire frémir les prédicateurs, soucieux d'éviter tout rapprochement entre les femmes et les hommes, tandis que les salons galants proposent précisément un nouvel espace

¹²⁸ Si bien qu'au crépuscule du XVII^e siècle, lorsque la galanterie est désormais devenue le système social dominant, lever le voile sur le problème du viol vaut à un érudit comme Pierre Bayle une accusation d'obscénité pour les propos tenus dans son *Dictionnaire historique et critique*. Il y répond dans ses *Éclaircissements* : « Si un bel esprit était prié par les dames de leur composer une historiette romanesque des actions de Jupiter ou d'Hercule, il ferait bien de ne jamais se servir des termes *châtrer*, *dépuceler*, *engrosser*, *faire un enfant*, *coucher avec une nymphe*, *la forcer*, *la violer* ; il devrait, ou mettre à l'écart toute occasion de présenter ces idées, ou les tenir en éloignement par des expressions suspendues, vagues et énigmatiques. Mais si les auteurs d'un Dictionnaire historique, où l'on attend la version exacte de ce que l'ancienne mythologie raconte des actions de Jupiter, se servaient de longs détours et de phrases recherchées, qui donneraient à deviner le destin de telles et de telles nymphes, ils seraient traités de précieux, et de précieux ridicules. », P. Bayle, « Éclaircissements sur les obscénités », 1697.

¹²⁹ C. Sorel, *Le Berger extravagant*, *op. cit.*, p. 601.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 851.

de rencontre. Sous l'œil d'un auteur satirique aussi fin, il est donc dès les années 1620 possible de lire la littérature précieuse comme un bréviaire d'injonctions genrées, intimant aux femmes de s'inscrire dans le cadre neuf de la séduction pensée par et pour les salons. Dans ce cadre-ci, le viol, banalisé, ne devient jamais que l'aboutissement normal du « jeu » de séduction galant, qui s'institutionnalise progressivement sous couvert de civilité.

2.2. Le viol comme motif comique

Le propos n'est pas pour autant ici d'affirmer que le roman comique libertin soit, contrairement au roman pastoral précieux, dénué de propension à glorifier les violences sexuelles. Tout au plus est-il possible de dire que la plupart des romans libertins dénoncent l'hypocrisie des textes précieux qui obscénisent le viol, tandis que le libertinage conquérant l'intègre au contraire dans son fonctionnement. Les violences sexuelles se trouvent alors largement banalisées par la veine humoristique. Cela est rendu d'autant plus tangible qu'au XVII^e siècle, comme le rappelle Nicole Pellegrin, le viol est surtout puni lorsque la victime n'est pas considérée comme pubère¹³¹, ou bien lorsque l'agresseur est issu d'une classe sociale nettement inférieure à la victime¹³². Dans la plupart des autres cas, c'est la famille qui négocie les réparations¹³³ – mariage arrangé ou échanges monétaires, tant parmi l'aristocratie qu'au sein du peuple. Il s'agit alors de « laver » l'honneur d'une famille plutôt que d'apporter une quelconque aide psychologique à la victime. En outre, obtenir des preuves dudit viol était alors particulièrement complexe :

Les signes physiques de violence sur le corps de la victime et les cris entendus par les témoins pouvaient être utilisés pour démontrer l'usage de la force et le non-consentement de la victime, alors que les blessures vaginales et la suppuration pouvaient témoigner de la réalité de la pénétration, surtout lorsqu'il y avait transmission de maladies vénériennes. Le corps lui-même devenait ainsi le signe extérieur et visible de la vertu de la victime : plus grand était le nombre des bleus, cicatrices et blessures sur la chair de la fille, plus ferme avait été sa résistance... et plus grande était la rectitude morale de la victime, plus certaine la faute de l'agresseur¹³⁴.

¹³¹ « Les poursuites pour viol étaient toujours particulièrement sensibles à l'âge et au statut de la victime. La défloration d'une enfant avant l'âge de la puberté (généralement entre douze et quatorze ans) était très sévèrement réprimée, et même punie de mort. », N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », *op. cit.*, p. 198. »

¹³² « Les viols qui outrepassaient les frontières sociales, impliquant une femme de statut social supérieur à celui du violeur, étaient sanctionnés avec la même vigueur. », *ibid.*, p. 198.

¹³³ « De la fin du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle, le viol était considéré principalement comme un crime contre la propriété, car le corps d'une femme appartenait à son père si elle était vierge, à son mari si elle était mariée, et au Christ si elle était religieuse [...] Le statut légal du viol comme type de vol ou crime contre la propriété reste étonnamment constant tout au long de l'Ancien Régime. En France, ce n'est pas avant le nouveau Code pénal de 1791, qui doit beaucoup aux principes révolutionnaires d'égalité, que le viol sera qualifié de "crime contre la personne" par opposition au "crime contre la propriété" », *ibid.*, p. 198-200.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 200.

Sans marque de violence, sans résistance évidente, le viol n'est alors pas reconnu – et l'accusation peut se retourner contre la victime¹³⁵. L'enjeu est ici de montrer comment s'établit toute une constellation de représentations d'attouchements et de viols dans les textes issus du libertinage.

2.2.1. La veine gauloise contre la pudeur

Ainsi, alors que le jeune Francion, tout fraîchement sorti du collège, espère pouvoir perdre son pucelage « qu'à [s]on grand regret [il avait] gardé jusque-là¹³⁶ », dans une auberge auprès d'une « fort gentille servante », ce dernier se retrouve bien malgré lui en fort mauvaise posture. Croyant rejoindre la jeune fille, une ruse de la maîtresse du logis place en son lit une autre vieille servante endormie :

Cette pièce antique ronflait d'un ton fort haut qui me faisait étonner comment une fille si belle, comme celle pour qui je la prenais, dormait de cette façon. Je la tirai doucement par le bras pour la réveiller et, voyant qu'elle ne mettait point de fin à son sommeil, ne me laissai pas de me ruer dessus tant j'avais hâte d'assouvir mon désir, et de l'enfiler comme un grain de chapelet : ce qui me fut très facile à faire, car l'ouverture était si grande que j'y étais comme dans un large palais où l'on se promène tout à l'aise. Je la secouai si vivement qu'elle se réveilla et commença de soi-même à se remuer plus vite qu'une anguille que l'on tiendrait par la tête. Je crois qu'au commencement elle ne savait si c'était un songe d'être ainsi caressée par un homme ; mais quoi que ce fût, elle en était toute ravie en extase et délâcha en son transport quatre ou cinq pets tout d'une tire, après que j'eus retiré mon épingle du jeu. Elle me dit ensuite, d'un soupir qui sentait mieux la truie que la femme :

– Ah ! mon doux ami, qui que vous soyez, je vous remercie, il y a plus de douze ans que je n'ai joui d'une telle douceur que celle-ci¹³⁷ !

Le ton est toujours léger chez Sorel. Par ses emprunts farcesques et sa valeur sexuelle subversive à la fois étonnante et repoussante, la scène, qui redouble celle d'Agathe (d'ailleurs déjà une agression sexuelle), signale d'emblée sa fonction comique dans le récit. La fin, suggérée par la narration avant même le début de l'épisode (n'importe qui est en mesure de comprendre la méprise à venir), n'est donc pas en soi l'intérêt principal de l'extrait, ce qui implique dès lors de se focaliser plutôt sur son exécution et ses implications théoriques. La « douceur » avec laquelle Francion tente de réveiller celle qu'il prend pour la jeune servante contraste ainsi d'autant plus avec la violence de l'acte de « se ruer » sur elle pour « l'enfiler », sorte de rodéo dont le rythme accéléré sert les velléités comiques en simulant, par le changement

¹³⁵ C'est d'ailleurs le cas chez Sorel à propos du procès de Geneure : « [...] il l'aurait quittée, & principalement parce qu'elle s'était laissée ravir par un nommé Gismond, qui à ce que l'on disait avait joui d'elle. À quoi Montenor avocat de Geneure a répliqué que toutes les petites actions de sa partie n'avaient rien que de la grâce, & que pour le ravissement de Gismond, elle n'y avait point prêté consentement, & avait même résisté à ses efforts. Toutes ces choses éloquentement débattues, & mûrement considérées, & le testament du défunt Gismond par lequel est déclarée chaste tenu pour vu. », C. Sorel, *Le Berger extravagant*, op. cit., p. 202-203.

¹³⁶ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, op. cit., p. 214.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 215-216.

de registre, l'acte monstrueux. Si la vieille veine gauloise fonctionne ici à plein, la narration orchestre par ailleurs la naissance d'un sentiment d'horreur et de connivence partagée entre le Francion-narrateur et son public semi-amusé, occultant par la même occasion la réalité d'une scène de viol. Comment expliquer dès lors cette tendance à masquer comiquement la réalité de viols ? C'est que le viol apparaît pour les libertins comme un révélateur des pulsions face au règne de la pudeur hypocrite. Chez par exemple le cas, chez Bouchard, dans le récit fait d'une jeune femme faisant semblant de dormir pour laisser libre cours à ses pulsions sexuelles sans contrevenir à la pudeur :

En ce temps-là, [...] il besognait au logis une petite fille de chambre nommée Angélique, en la chambre de laquelle il couchait. Cette fille avait une fantaisie de ne point se laisser approcher quand elle était éveillée, mais pourvu qu'elle pensât que l'on crût qu'elle dormait elle se laissait tout faire, de sorte que toutes les nuits Oreste l'enfilait, tant que la posture d'une fille qui fait semblant de dormir peut permettre, et quelquefois de jour encore ; car, quand sa maîtresse était sortie, elle feignait de s'endormir en la plus belle posture du monde : elle se mettait à genoux, la tête contre terre et le cul en haut, de sorte qu'Oreste lui faisait facilement *l'argomento* par derrière, *in fica* toujours néanmoins¹³⁸.

Cet extrait est particulièrement problématique, parce qu'il brouille par la narration la frontière entre viol et consentement. En effet, le personnage d'Angélique n'est pas explicitement donnée pour consentante aux actes sexuels que lui propose Oreste, mais la position dans laquelle elle fait « semblant » de dormir est interprétée par le narrateur comme une claire invitation. Parce qu'elle ne peut avouer son désir – par pudeur, par peur du déshonneur ? – Angélique participe activement à l'organisation de son viol endormie. C'est précisément ce type de représentations troublantes qui a pu conduire toute une génération d'herméneutes à affirmer que les personnages féminins qui se pâment dans la littérature libertine sont en fait consentants, ne pouvant pas l'exprimer autrement sans avouer leur impudicité. Chez Sorel, la vieillesse du personnage semble ici justifier le crime par la « faveur » d'un rapport sexuel concédé à la vieille femme. D'une manière générale, les préjugés sur l'ardeur féminine servent systématiquement dans le corpus à justifier l'impasse faite sur le consentement, au nom du plaisir donné au cours du rapport. En jouant du lieu commun qui consiste à stigmatiser les personnes âgées (animalisation, odeur repoussantes, bruits inhumains, etc.) et les vieilles femmes en particulier (libido constamment conçue comme contre-nature, sexe informe, monstruosité), la narration inverse ainsi le rapport entre l'agresseur et l'agressée. Surtout, l'épisode permet à Sorel de décliner une nouvelle fois son point théorique fondamental (tous les corps se valent du moment que l'imagination marche à plein), avec la même conclusion que celle de Lucrèce : « il n'en faut point mentir : je pris par aventure autant de contentement avec la vieille que j'eusse fait

¹³⁸ J.-J. Bouchard, *Confessions*, op. cit., p. 16.

avec la jeune. Je l'ai depuis, éprouvé assez de fois¹³⁹. » Ainsi, et quoique la culture libertine ait au moins le mérite de fournir – contrairement à la veine précieuse – de nombreuses représentations du plaisir féminin, elle n'en demeure pas moins un puissant instrument culturel dans la banalisation des violences sexuelles.

2.2.2. La discussion galante, méthode infaillible ?

Déjà tangible lors de la scène du baiser de Francion sur les fesses de Thérèse, l'une des femmes du château où se déroule l'orgie finale¹⁴⁰, c'est d'autant plus sensible lors de la scène de chantage sexuel entre Clérante et la bourgeoise. En effet, la longue discussion galante entre les deux personnages, supervisée par Francion, ne peut en aucun cas être qualifiée d'équitable ; elle ne laisse pour ainsi dire aucune chance à la jeune femme dès lors qu'elle y prend part. Il convient dès lors d'analyser plus avant le procédé pour mieux comprendre les tenants et aboutissants d'une scène de violence sexuelle plus complexe qu'il n'y paraît. La marche à suivre est aisément reproductible dans le schéma libertin et suppose plusieurs étapes strictement codées. En premier lieu, Francion force la discussion sur le terrain de la sexualité par une plaisanterie gaillarde, qui offense la bourgeoise et la force à répondre pour préserver son honneur :

– Ce qu'il y a de plus, monseigneur, interrompis-je, c'est que l'on remarque une grande différence entre les faucons et les dames, à laquelle vous ne prenez pas garde.

– Quelle est-elle ? dit Clérante.

– C'est que les uns fondent de violence sur la proie, et les autres se tiennent finement dessous et néanmoins ne manquent jamais de la prendre.

La bourgeoise qui se voit attaquée si vivement, dit pour se défendre que, par sa foi, l'on ne saurait autant priser la valeur de son sexe comme elle vaut, et que ce qui empêche que l'on ait des preuves notables, c'est que tous les ennemis sont si faibles, qu'il n'y a pas grande gloire à les surmonter¹⁴¹.

Prise au dépourvue, la bourgeoise est d'ores et déjà piégée : en se taisant, elle laisse les deux hommes la déshonorer par les propos odieux tenus sur les femmes, et en répliquant – quoique finement – sur leur virilité, elle rentre dans le jeu galant et accepte donc, malgré elle, le terrain de la sexualité... qui dans ce contexte phallocratique lui est nécessairement défavorable. La conversation, très dynamique, se poursuit ainsi sous couvert de métaphores pour le moins explicites pour savoir qui des hommes ou des femmes sont les « vainqueurs » des rencontres amoureuses ; jusqu'au changement tactique de Clérante qui « n'aime point à combattre de

¹³⁹ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, op. cit., p. 216.

¹⁴⁰ Voir à ce propos *ibid.*, p. 360 et suivantes.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 325.

paroles » et aimerait « mieux chamailler avec de bonnes armes et montrer de vrais effets¹⁴² ».

Le passage des paroles aux actes est en ceci particulièrement saisissant :

Clérante, suivant le bon conseil qui je lui avais baillé se met tandis à caresser sa guerrière et lui demande si elle est en résolution de venir aux prises. Elle, qui n'avait tenu tout le discours précédent que par galanterie, se trouva du commencement bien étonnée de voir que l'on la voulait assaillir tout de bon. [...] elle lui dit que, s'il la touche, elle criera et qu'elle appellera son mari¹⁴³.

Bien que rompue à l'art de la conversation galante – la publication de *L'Astrée* n'est même pas encore achevée lorsque Sorel écrit et la mode de la discussion badine bat son plein – la bourgeoise ne voit pas venir le brusque changement de ton. Malgré un très clair refus (certes formulé toujours sur le même ton badin¹⁴⁴), la « trahison » de Clérante outrepassa nettement les limites imposées par la bourgeoise en la dissuadant d'appeler du secours :

[...] mais songez seulement à ceux qui viendront ici me trouvant enfermé avec vous, croiront que, par malice signalée, vous criez quand l'affaire est faite comme si elle était à faire, afin de donner bonne opinion de vous. Ainsi vous serez entièrement diffamée et accusée d'hypocrisie et recevrez beaucoup de peine sans avoir goûté au plaisir. Au reste je sais fort bien que votre mari n'est pas céans : on me l'a appris quand je suis entré.

– Hélas ! s'écria-t-elle, vous êtes bien mauvais. J'ai pensé parler gaillardise, pour faire trouver le temps moins long, et cependant vous usez de trahison envers moi¹⁴⁵.

La stratégie du libertin, renvoyant la faute sur sa victime, n'est ici qu'un exemple fictionnel d'une situation vraisemblablement fort répandue. Car dans une société où les femmes ne peuvent que céder pour conserver leur honneur aux yeux du public, le viol peut être fort commun ; et Clérante de conclure : « contentez-vous de la promesse que je vous fais, de ne découvrir jamais rien de ce qui se passera entre nous deux¹⁴⁶. » Enfin, la résolution, placée sous le signe de la victoire astucieuse et méritée pour le libertin, est magnifiée d'autant plus par le plaisir conjoint des deux amants qu'exprime la narration (selon la casuistique, le plaisir est la preuve qu'une femme est consentante), venant du même coup effacer une fois encore toute la perversion manipulatrice de Clérante.

Or c'est précisément ce cadre déshonnête qui prend chez Sorel le nom d'*honnêteté*, c'est-à-dire la nécessité de respecter un cérémonial précis dont la conversation galante n'est que l'un des prémices et le rapport sexuel forcé l'aboutissement. Vaincues sur le terrain de la conversation, les femmes sont ainsi considérées comme forcément consentantes, respectant seulement des conventions sociales par leur réticence. Il est facile de comprendre comment de telles considérations en viennent à stipuler le consentement « par défaut » des femmes et à

¹⁴² *Ibid.*, p. 326.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 327.

¹⁴⁴ « Non, non, dit-elle, je n'aurais point d'honneur à vous vaincre maintenant [...] », *ibid.*, p. 327.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 327-328.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 329.

normaliser ce qui est en réalité du viol systématisé. Largement partagée des hommes du milieu libertin dans le roman, cette « méthode » infaillible apparaît comme celle à laquelle les femmes ne peuvent (et selon les libertins, ne *veulent pas*) se soustraire, comme en conclut finalement le comte de Raymond, entouré de ses hôtes, à propos de l'une des femmes ayant repoussé le seigneur Collinet : « [...] elle ne sera pas tantôt si rebelle à nos caresses, ni toutes ses compagnes non plus ; car pourvu que l'on y aille d'honnête sorte, l'on les trouvera toujours de bonne composition¹⁴⁷. » Il est ainsi essentiel de comprendre en quoi cette notion d'honnêteté sous-tend également les recueils de civilité de la décennie suivante, qui sous couvert de sophistication, permettent en réalité à l'échelle de toute la société curiale le mode de fonctionnement mis au point par les libertins des années 1620.

2.2.3. La justification du viol conjugal

Enfin, l'un des plus notables viols du *Francion* est de nature conjugale et reprend le schéma médico-légal des accusations d'impuissance. Or la question des violences sexuelles dans le cadre du couple marié n'est pas simple à étudier¹⁴⁸, qui plus est au XVII^e siècle où le mari dispose alors de sa femme comme il l'entend. Comme le souligne Nicole Pellegrin : « La femme avait l'obligation morale et religieuse d'autoriser son mari à accéder à son corps, car lui refuser ce soulagement légitime pouvait le conduire vers les aventures amoureuses, et dans ce cas l'épouse était tenue pour coupable de l'inconduite sexuelle de son époux¹⁴⁹. » Dans le *Francion*, le ton est une nouvelle fois celui de la comédie lorsque Robin, voulant émouvoir sa femme, se fait passer pour mort. Soulagée, cette dernière confesse autour d'elle l'impuissance de feu son mari : « Toute la nuit, il fallait que je lui tirasse son bout comme je fais celui de ma vache ; et j'avais beau le brandiller en toutes façons, je n'en pouvais faire ressusciter la chair. Je pense que cette partie-là était entièrement morte et qu'elle avait été frappée de foudre¹⁵⁰. » Ulcéré, le faux mort revient à la vie et exige de laver son déshonneur en prouvant sa vaillance devant témoins. Francion propose ainsi d'être le juge d'une telle audience, précisément pour éviter la tenue d'un véritable procès : « Je veux donc, dit Francion, que vous fassiez tout à cette heure ensemble la petite chosette afin que je juge si Robin n'est pas assez valeureux pour contenter sa femme sans qu'elle aille à la cour des aides¹⁵¹. » Or « sa femme faisait la honteuse et disait qu'elle mourrait

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 364.

¹⁴⁸ En France, le viol entre conjoints n'est reconnu pénalement que depuis le 4 avril 2006. Voir à ce propos le très récent ouvrage de P. Chariot (éd.), *Le Viol conjugal*, Paris, CNRS Éditions, 2019.

¹⁴⁹ N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », *op. cit.*, p. 193.

¹⁵⁰ C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, *op. cit.*, p. 392.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 394.

plutôt que d'endurer que l'on lui fit une si vilaine chose devant les gens¹⁵². » S'il n'est déjà pas anodin de constater que l'argument principal du refus invoqué par Sorel est la pudeur, c'est précisément au nom de l'artificialité de ce sentiment que le personnage libertin menace la femme de Robin : « Pardieu, vous le ferez ; je ne m'en irai point d'ici autrement. Si vous ne voulez vous laisser chevaucher de bon gré, je commanderai à tous mes gens de vous tenir les uns par les pieds, les autres par les bras ; tandis que Robin accomplira son désir¹⁵³. » La menace de viol est on ne peut plus claire, et s'ensuit immédiatement après d'un passage à l'acte : « Ayant dit cela, il la prit lui-même et la jeta sur un lit, puis il commanda à Robin de commencer la besogne. Il se montra fort prompt à obéir¹⁵⁴ [...] ». Cette scène de viol, au-delà de ses visées comiques, constitue la double réponse d'un auteur libertin qui s'illustre à la fois contre la « mode » des procès pour impuissance (menaçant la domination masculine) et contre la pudeur jugée hypocrite.

2.2.4. La violence constitutive de l'émulation masculine

Clarimond et l'eunuque de *L'Astrée* ne sont certainement pas les seuls personnages issus de la littérature de la période à inciter leurs semblables à commettre des violences sexuelles. Dans le corpus libertin, le viol collectif se trouve souvent brutalement normalisé¹⁵⁵. Ainsi, alors qu'une vieille femme a promis à Florinde et ses deux comparses de les faire pénétrer, de nuit, dans la chambre de sa maîtresse, ce dernier – se languissant d'une autre femme – est pourtant un temps prêt à décliner l'offre :

Mes hommes pensent être de fête, commencent à m'accuser de lâcheté, demandent si je n'en veux pas être, que je n'étais point digne de vivre au monde si je rompais compagnie, que si je n'en avais le désir, je le fisse par complaisance, que ce ne serait que pour charmer mes ennuis et les noyer dans l'oubli. Que dirai-je ? Il est vrai que leurs persuasions l'emportèrent sur ma résolution¹⁵⁶.

Cet extrait est particulièrement révélateur d'une forme d'émulation masculine toxique. L'esprit de camaraderie, ou même de subordination (puisque ce sont « les hommes de »

¹⁵² *Ibid.*, p. 395.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 395.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 395.

¹⁵⁵ Les exemples, comme ici dans le *Florinde*, sont particulièrement nombreux : « Ces filles, que la peur transite, se viennent rendre entre nos bras. Nous nous serrons de près, nous nous froissons contre elles et, les tenant étroitement embrassées, sans repenser à mes afflictions, m'y portant insensiblement comme les autres, nous les versions par terre, nous baisons, nous exerçons mille blandices ; et, tâchant d'en tirer le souverain délice d'amour, l'ardent désir qui nous presse nous chatouille si vivement, qu'empêchés de nous mettre à couvert par la résistance que les jeunes pucelles font en ces premières escarmouches, nous leur barbouillons le ventre d'une liqueur nectarine qui ne se peut plus longtemps retenir. », F. D'Angelo (éd.), *Les Aventures satiriques de Florinde*, op. cit., p. 104.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 109.

Florinde), est ainsi conditionné au partage d'une même quête de plaisir brutal, quête constitutive d'une masculinité qui se construit dans l'oppression et le viol. En occultant totalement le sentiment qui le rattache à son autre belle, la pression sociale pousse Florinde à retrouver son appétit carnassier. Il pénètre dans la chambre de la dame où il est secondé par son homme de main Polybe. Or la scène, se voulant comique, redouble le procédé puisque ce dernier se livre alors sur Florinde à de « sales ébats défendus » tels que pratiqués « en Italie », pendant que Florinde lui-même est aux prises avec la maîtresse du logis, le « surprenant par derrière » et voulant le « faire agent et patient tout ensemble¹⁵⁷. » Florinde, violeur et violé, apparaît comme le rouage textuel d'une mécanique libertine fondée sur la violence et l'absence de consentement généralisée.

3. Les corps libertins anatomisés en marge de la scène publique

Après avoir analysé jusqu'ici l'évolution du traitement réservé aux représentations de la sexualité dans des textes dont la vocation même est de revendiquer le libertinisme dans la sphère publique, il s'agit désormais de se tourner vers des textes dont la vocation diffère un peu. La tradition, depuis René Pintard, est en effet de traiter différemment les « libertins érudits » des libertins « de mœurs ». Cette habitude est toutefois mise à mal depuis plusieurs décennies par la critique :

Il est pourtant facile de montrer que les libertins « érudits » pratiquent abondamment, au moins dans leurs textes (mais pas seulement), ce que l'on concevait alors comme relevant du libertinage de mœurs. Qu'il suffise de citer le dialogue de Le Vayer sur l'asinité ou son *Hexaméron rustique*, ou bien le fameux texte de Jean-Jacques Bouchard, si mal intitulé *Les Confessions* où analyse de l'intimité sexuelle et érudition scientifique sont étroitement mêlées et même absolument indissociables¹⁵⁸.

Plutôt que la traditionnelle opposition entre libertins « de mœurs » et « érudits » qui n'a pas de réelle consistance, il s'agit de montrer ici les œuvres plus *confidentielles* écrites par des libertins dans les années 1620, qui témoignent pourtant indiscutablement d'une proximité entre les nouvelles conceptions anatomiques et l'esprit scientifique des libertins. Ce lien a été minoré par l'histoire des idées, ne serait-ce que parce que Le Vayer et Bouchard n'ont pas publié leurs œuvres libertines – du moins, pas au moment de leur conception. En cela, ils diffèrent de la position du tout aussi érudit Sorel, qui n'hésite pas à tenter un coup de force littéraire en s'appropriant la scène publique avec son *Francion*, avant de faire progressivement mine de rentrer dans les rangs.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 109.

¹⁵⁸ J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irrégion, incroyance [...] », *op. cit.*, §132.

3.1. *L'Antre des nymphes* de La Mothe Le Vayer

Bien avant de devenir membre de l'Académie française, François de La Mothe Le Vayer est d'abord un libertin sceptique, familier des cercles de Gassendi et de l'académie des frères Dupuy. Homme de lettres influent, son érudition s'exerce dans de nombreux domaines, à commencer par la philosophie politique, la littérature et la théologie. Héritier de la morale de Montaigne et de Charron, il est en lien avec Marie de Gournay, qui lui lègue la bibliothèque qu'elle tient de l'auteur des *Essais*¹⁵⁹. S'il est notoire, le libertinage de La Mothe Le Vayer n'est néanmoins pas aussi spectaculaire que celui de l'entourage de Théophile de Viau : la prudence étant désormais de mise après le procès. À ce titre, la propension de Le Vayer à crypter ses textes érotiques laisse supposer qu'ils ont pour la plupart été écrits après la chute de Théophile. Il ne s'agit pas ici d'aborder toute son œuvre – prolixe sur de nombreux sujets, dont le mariage¹⁶⁰ – mais un texte de jeunesse mérite toutefois une attention particulière. Il s'agit de son commentaire de *L'Antre des nymphes*¹⁶¹, dont une première version aurait été écrite aux alentours de 1625-1630 (bien avant le texte publié dans *L'Hexaméron rustique*¹⁶²).

3.1.1. L'explication onirique et l'inversion du processus de métaphore

L'Antre des nymphes combine trois types d'enjeux abordés au cours de ce travail de recherche. Tout d'abord, il s'agit d'un texte libertin érudit des années 1620 (ce qui légitime déjà en soi sa place dans ce corpus). C'est, de plus, un texte abordant le corps féminin sous ses aspects à la fois érotiques et anatomiques, par le truchement d'une analyse herméneutique consacrée à un extrait précis de l'*Odyssée*, l'arrivée d'Ulysse à Ithaque, au chant XIII, et la description d'une « grotte ». Est ici reprise la version retenue par Jean-Pierre Cavaillé dans son édition du texte :

¹⁵⁹ Cela implique une certaine ouverture d'esprit progressiste en faveur des femmes ; Marie de Gournay n'aurait sans doute pas légué sa bibliothèque à un misogyne. Dans les *Dialogues*, « Tubertus Ocella estime l'“esprit” des femmes “aussi capable des belles connoissances que celui des hommes, puisque la diversité des sexes ne s'estend pas jusques à la partie superieure qui nous informe.” », L. M. L. V., *La Promenade. Dialogues*, t. III, Paris, 1663, p. 63-64, cité par L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 249.

¹⁶⁰ « L'influence des querelles traditionnelles sur la femme est également décelable dans un *Dialogue sur le mariage* (1631) de La Mothe Le Vayer. Ce dialogue fait à l'imitation des anciens reproduit, en fait, les arguments des polémistes modernes. Défenseurs et détracteurs des femmes avaient d'ailleurs souvent présenté leurs idées sous la forme d'un débat contradictoire sur les mérites respectifs des deux sexes. Le *Dialogue sur le mariage* de La Mothe Le Vayer se distingue des pamphlets de la querelle des femmes uniquement parce qu'il fait partie d'un ouvrage de philosophie, ce qui en change la portée. », *ibid.*, p. 260.

¹⁶¹ J.-P. Cavaillé, « Libertinage et allégorie sexuelle », *op. cit.*

¹⁶² « Lorsque le vieux Le Vayer, reprend dans l'*Hexaméron rustique* sa digression de jeunesse sur l'*Antre des nymphes*, il prend bien de petites précautions, dissémine et voile quelque peu les obscénités, mais maintient, quant au fond une superbe impudeur. », J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irrégion, incroyance [...] », *op. cit.*, p. 14-15.

À l'entrée du port, un olivier déploie son feuillage et tout près s'ouvre une grotte aimable et sombre, consacrée aux nymphes, qu'on appelle Naïades. On y voit des cratères, des amphores à deux anses, en pierre, où les abeilles font leur miel, et de longs métiers de pierre, où les nymphes tissent, merveille pour les yeux, des étoffes, teintes à la pourpre de mer ; on y voit encore des sources jamais taries ; et cet antre a deux portes : par l'une, du côté de Borée, peuvent descendre les hommes ; l'autre, du côté de Notos, est réservée aux dieux ; les hommes ne passent point par là, c'est le chemin des Immortels¹⁶³.

Ce texte de l'*Odyssée* revêt une importance bien précise dans le texte homérique. Après le récit de ses aventures mythiques – par Ulysse lui-même, faisant office d'aède (et redoublant, en abyme, la figure initiale de l'aède qui initie le premier chant par son appel à la muse) – les Phéaciens, peuple du rêve, ont accepté de ramener le héros achéen chez lui depuis leur île, à la condition fort curieuse que celui-ci accepte de faire le voyage endormi à bord de leur nef. Il s'agit donc du premier chant à sortir définitivement du récit enchâssé initié après la *Télémachie* et à revenir au temps de l'action. Ulysse se réveille alors seul sur une plage, exactement comme lors de son arrivée chez Nausicaa, à la fin du chant V. À ceci près que ses hôtes lui ont laissé de nombreux présents, déposés à ses côtés. Or sans la mention *in extremis* de ces cadeaux offerts par les Phéaciens – venant attester la réalité de leur existence – toute la partie précédant son arrivée à Ithaque pourrait donc être le fruit d'un long rêve¹⁶⁴. La description de l'antre des nymphes, dernière scène de ce rêve, serait alors lisible à la fois comme la description pragmatique de l'arrivée à Ithaque du vaisseau phéacien, mais aussi comme le reflet onirique des désirs du héros arrivant chez lui. C'est cette seconde interprétation que choisit La Mothe Le Vayer, entamant à propos de l'extrait une lecture analogique et symbolique, dans laquelle l'antre devient l'imageant fort baroque d'une métaphore servant en fait à décrire le sexe de Pénélope, qu'il dit être le véritable objet de la nostalgie d'Ulysse endormi :

Car puisque tous conviennent que le poème entier n'est que pour nous représenter le cours de la vie humaine, où les plus prudents et modérés comme Ulysse sont sujet à mille agitations et erreurs comme lui, quoiqu'ils ne souhaitent rien tant que le repos d'une vie particulière dans leur Ithaque pour y jouir de la vraie félicité entre les bras d'une chère moitié, ce qui fait qu'Ulysse préfère Pénélope à l'immortalité, quelle

¹⁶³ *Odyssée*, XIII, v. 102-112, trad. M. Dufour et J. Raison, Paris, Garnier-Flammarion, 1965, p. 190. Dans le manuscrit, Le Vayer ne donne pas de version française du texte d'Homère, qu'il cite en grec et en latin. Pour une édition philologique de l'ensemble du texte, voir *La Lettre clandestine*, n°11, 2003, p. 183-204, cité dans F. de La Mothe Le Vayer, A. de Monluc, et C. Le Petit, *L'Antre des nymphes*, op. cit., p. 63.

¹⁶⁴ Il est vraisemblable que la mention des présents offerts par les Phéaciens ait été ajoutée tardivement au texte de l'*Odyssée*, afin de miner cette tentation onirique qui plane pourtant toujours sur les chants V à XII. La structure tripartite de l'*Odyssée* (*Télémachie*, récit chez les Phéaciens, retour à Ithaque) dénote d'une construction par ajouts successifs, étalés dans le temps depuis une version primitive orale. Or les Phéaciens, peuple mythique, appartiennent au pan du récit dans lequel surviennent toutes les aventures surnaturelles d'Ulysse (le cyclope, les sirènes, etc.) et tout porte à croire que l'explication du rêve ait pu fournir, dès l'Antiquité, une explication rationnelle à ces récits douteux. Pour tout lecteur qui souhaiterait rendre sa potentialité historique au texte, il est permis de croire qu'Ulysse est en fait endormi sur cette plage d'Ithaque depuis la fin du chant V. C'est ce qui est d'ailleurs repris dans la célèbre scène d'ouverture du film *Inception*, où Leonardo DiCaprio se réveille exactement de la même manière, sur une plage (la tête dans le sable) au tout début du film ; puis une seconde fois, au début de la séquence finale (laissant suggérer, par cet hommage plus que probable à l'*Odyssée*, que tout l'entre-deux n'était qu'un rêve).

merveille est-ce qu'Homère, à la première descente qu'il lui fait faire dans cette désirée patrie, se soit servi d'une de ses licences poétiques pour nous décrire si énigmatiquement ce lieu tant souhaité après vingt ans d'absence ? Et que par cet antre il ait voulu, se jouant comme il fait souvent, nous représenter ce que Pénélope avait de plus caché¹⁶⁵ ?

Toute l'*Odyssée* serait ainsi résumée dans le choix d'Ulysse de quitter les amantes fabuleuses (Circé-Calypso, Nausicaa...), ces « erreurs », pour privilégier « le repos d'une vie particulière [...] pour y jouir de la vraie félicité entre les bras d'une chère moitié », sorte de sortie hors de la vie libertine au profit d'un retour assagi à la vie maritale. À ce stade d'analyse, Le Vayer ménage son lecteur, et la leçon de vie allégorique – privilégiant la fidélité retrouvée – ne semble pas faire l'éloge du libertinage mais privilégier au contraire la repentance après une vie dissolue (le rejet final de la sodomie va d'ailleurs également dans ce sens¹⁶⁶). Pour témoigner de la légitimité morale de son texte, il y multiplie les questions rhétoriques, fondées sur la connivence avec un lecteur bien forcé d'aquiescer. Par l'emploi d'un coup de force présuppositionnel, Le Vayer affirme l'universalité du désir sexuel marital après une longue abstinence. Toutes ces circonvolutions prudentes justifient alors d'aborder le texte comme étant la description du sexe de Pénélope, c'est-à-dire le sexe autorisé, celui de l'épouse légitime. Licence mesurée, car en suggérant l'obscène dans l'*Odyssée* – c'est-à-dire « ce que Pénélope avait de plus caché » – Le Vayer sait nécessairement qu'il porte atteinte à un monument littéraire ; peut-être pas Aristote, mais pas loin. L'emploi d'un langage figuré, qui dissimule tout autant qu'il dévoile, permet de jouer avec les codes ésotériques qui consistent à inclure un tiers non pas en lui donnant la clé d'un mystère, mais en la lui faisant miroiter. L'explication annoncée ne se fait toutefois pas attendre, développant assez trivialement le *topos* qui associe le sexe féminin à une cavité rocheuse :

En premier lieu, ils disent qu'au plus haut du port on voyait un fort bel et spacieux olivier, et que tout auprès était l'antre auquel ils donnent ces deux attributs d'agréable et d'obscur. [...] À la vérité, le premier poil follet et cotonneux qui paraît sur ce monticule de Vénus se compare plutôt à une tendre mousse, plante imparfaite et qui aime les lieux arrosés d'eau [...] mais un peu après il se fait arbrisseau, et aux personnes avancées en l'âge comme l'était Pénélope, il peut être dit arbre parfait et qui a les branches fort étendues¹⁶⁷ [...]

L'innovation stylistique n'est certainement pas à chercher dans le choix des syntagmes. Les termes (« poil follet », « monticule de Vénus », « tendre mousse ») sont peu ou prous les mêmes

¹⁶⁵ F. de La Mothe Le Vayer, A. de Monluc, et C. Le Petit, *L'Antre des nymphes*, op. cit., p. 71.

¹⁶⁶ « [...] quant à l'autre porte, battue du vent méridional, vent de puanteur et de corruption, nous sommes obligés de condamner ici Homère avec tous les plus grands hommes de la Grèce pour s'être trop donnés de licence au passage de cette porte de derrière, laquelle *Venus postica* présidait. », *ibid.*, p. 84.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 73.

que ceux d'autre libertins comme Ronsard dans ses *Folâtries*¹⁶⁸ ou Jean-Jacques Bouchard décrivant le pubis de la petite vachère au début de ses *Confessions*¹⁶⁹. Tout le travail explicatif de révélation consiste alors à inverser point par point le processus métaphorique, qui s'opère habituellement dans le sens de l'imagé vers l'imageant (la vulve devient antre, surtout dans la veine pastorale précieuse issue de l'*Astrée*¹⁷⁰), en allant à rebours ; en partant de l'imageant, pour aboutir à l'imagé (de l'antre vers la vulve). À y regarder de plus près, ce procédé de « désobscénisation » métaphorique (ce qui est normalement caché pudiquement sous les figures de pensée est ici montré explicitement) est en lui-même subversif, surtout dans la décennie où s'élabore institutionnellement la biopolitique au nom de la pudeur. Le Vayer joue alors de ces images, expliquant le rêve d'Ulysse à partir du point de vue du héros. Le déplacement de l'image de la « tendre mousse » vers « l'arbrisseau », puis de « l'arbrisseau » vers « l'arbre parfait », pour caractériser le sexe d'une femme mûre comme Pénélope, contraste alors par rapport aux représentations convenues ; les femmes habituellement décrites dans les textes libertins étant soit de fort jeunes femmes, soit des vieillardes – et dans ce second cas, il s'agit de personnages repoussoirs dont le sexe n'est pas décrit méliorativement comme ici.

3.1.2. L'analyse anatomique en plan rapproché

La Mothe Le Vayer va toutefois encore plus loin, délaissant progressivement la dimension onirique au profit d'une sorte de dissection textuelle. Si jusqu'alors, l'image visuelle principale suggérée à la lecture était toujours celle de l'imageant (l'antre), le texte opère un retournement, et c'est tout à coup l'imagé, la vulve, qui doit être imaginée en plan rapproché. Le Vayer force alors l'association entre l'anatomie vésalienne et le texte homérique, permettant à l'analyse herméneutique d'une image quasi-pornographique de gagner en légitimité en se scientifiant :

Il dit au troisième vers que cette agréable spélunque est la demeure sacrée des nymphes que l'on appelle Naïades. Et qui est l'anatomiste qui eût parlé en termes plus propres de ce domicile d'Amour ? N'est-ce pas une naïve description de ces deux petites membranes ailées, qui n'ont point d'autre nom que celui de nymphes ? [...] Aussi ne donne-t-on pas d'autre fonction à ces deux membranes que de conduire les eaux du Rubicon et vider l'urine, de telle sorte qu'il n'en entre pas la moindre goutte dans ce que quelques-uns

¹⁶⁸ « Je te salue ô vermeillette fente, / Qui vivement entre ces flancs reluis : / Je te salue ô bienheureux pertuis, / Qui rends ma vie heureusement contente. / C'est quoi qui fais, que plus ne me tourmente / L'archer volant, qui causait mes ennuis. / T'ayant tenu seulement quatre nuits / Je sens sa force en moi déjà plus lente. / Ô petit trou, trou mignard, trou velu / D'un poil follet mollement crêpelu, / Qui à ton gré domptes les plus rebelles, / Tous verts galants devaient pour t'honorer / À beaux genoux te venir adorer / Tenant au poing leurs flambantes chandelles. », P. de Ronsard, *Livret de folâtries*, Paris, veuve Maurice de La Porte, 1553.

¹⁶⁹ Voir infra.

¹⁷⁰ Voir à ce propos J.-P. van Elslande, « L'Arcadie libertine », *op. cit.*

nomment improprement le col de la matrice et qui n'est néanmoins que le *sinus pudoris*, ou le faux-fourreau du dieu Priape¹⁷¹.

Les naïades, divinités aquatiques, alimentent la métaphore sexuelle par l'analogie établie avec les sécrétions vaginales, ce que permet également le jeu de mots grec sur les « nymphes », véritable lieu commun. En effet, le terme νύμφη désigne « celle qui est recouverte » (c'est-à-dire, par périphrase, tant la jeune mariée sous son voile que la divinité marine sous les eaux), mais aussi par métonymie les parties du sexe féminin qui servent à cacher – ou qui sont cachées, selon les traités. Car pour mieux comprendre la licence poétique de Le Vayer dans son analyse (et le parti pris sur la désignation de « col de la matrice » à une époque où la terminologie gynécologique est encore flottante¹⁷²), encore faut-il connaître les différentes descriptions anatomiques auxquelles il fait référence. Parce que le rapprochement entre la littérature libertine et les traités médicaux est ici on ne peut mieux attestée, il est nécessaire de se replonger dans le corpus étudié en première partie. La vulve et le vagin (« le col de la partie honteuse ») sont ainsi décrits de la façon suivante par Jean Liébault à la fin du XVI^e siècle :

En ce col de la partie honteuse faut remarquer quelques parties. La première est l'entrée extérieure d'icelle qui est couverte de poil, de substance moyenne en chair & nerf. La seconde, les labies de ladite entrée, appelées en grec pterigomata, en français Ailes. La troisième, deux petites excroissances de cuir musculeux, qu'on appelle nymphes, lesquelles descendent, une de chaque côté de l'os pubis en bas jusques à l'orifice du col de la vessie, lequel elles reçoivent au milieu de soi. La quatrième, le clitoris dont les récents Anatomistes ont parlé¹⁷³.

Chez Liébault, la vulve, « l'entrée de la partie honteuse », est plus souvent « appelée con » : c'est « le propre orifice de la fente & nature de la femme¹⁷⁴ », tandis que l'urètre est plus précisément désigné sous le terme de « col de la vessie ». Du Laurens, quant à lui, détaille la vulve de cette manière :

¹⁷¹ F. de La Mothe Le Vayer, A. de Monluc, et C. Le Petit, *L'Antre des nymphes*, op. cit., p. 75.

¹⁷² « L'incertitude même de la terminologie scientifique enrichit le pouvoir fantasmatique de ce qui n'est d'abord qu'une description anatomique. Utérus, matrice, mère : des mots qui désignent tantôt l'organe, tantôt l'être tout entier. En réalité, le vocabulaire est ici révélateur d'une conception ontologique dont Paracelse précise le sens : si la matrice est organe dans le corps, la femme est aussi totalement cet organe puisqu'elle est mère. La reconnaissance d'une anatomie singulière qui implique d'abord la revalorisation de l'être féminin, intentionnellement créé parce que nécessaire, conduit alors à une représentation plus réductrice encore. Le mythe de la femme-utérus reflète tous les anciens préjugés contenus jusqu'alors dans la théorie des tempéraments et vient aussi corroborer la méfiance de la société devant cet être à la fois valétudinaire et violent, toujours soumis à une sexualité dévorante. L'étude des traitements de l'hystérie montre toutes les conséquences de ces théories auxquelles les textes littéraires font si volontiers écho. », E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, op. cit., p. 199.

¹⁷³ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 489.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 509.

Celles qui se montrent d'elles-mêmes sont, le pénil, la motte, les deux lèvres ou babines, la grande fente ; celles qui sont cachées sous celles-là sont les ailes, & les nymphes, quatre caroncules¹⁷⁵, le clitoris, & le trou de l'urine.

Le « pénil » ou « mont de Vénus¹⁷⁶ » désigne d'ordinaire le pubis « couvert de poil » que désignait Liébault dans l'extrait ci-dessus. Quant à Guilleméau, celui-ci parle de « cloître virginal¹⁷⁷ » pour désigner plus spécifiquement le sexe d'une jeune vierge. Sa nomenclature reste simple, distinguant « l'entrée & lèvres de la matrice » du « conduit & fente de la matrice¹⁷⁸ ». Mais si Guilleméau ne livre pas, comme ses confrères médecins, de détails précis du sexe féminin, la description des différentes opérations menées sur des appareils génitaux jugés « anormaux » délivre tout de même des informations capitales sur les « normes » anatomiques de l'époque. Ainsi, il semblerait qu'il ne soit pas rare que des ablations labiales, partielles ou intégrales, aient été pratiquées au tournant du XVII^e siècle :

Pareil accident [une grandeur jugée anormale] arrive aux parties que nous appelons Nymphes, situées aux deux côtés de l'orifice extérieur du col de la matrice, lesquelles viennent à telle grandeur qu'à quelques-unes on les a vu pendre & battre sur les cuisses qui est autant deshonnête que les accidents susdits.

La cure s'en fait par un seul moyen, à savoir par l'opération de la main, il faut ou avec des pincettes ou avec deux petits bâtons lissés et faits exprès, que le chirurgien de la main gauche prenne lesdites parties le plus avant que se pourra, puis de la main droite avec des ciseaux, coupera tout ce qui est superflu¹⁷⁹.

De manière plus générale, la question du « superflu » de ces nymphes régit toute l'esthétique génitale associée au sexe féminin. Mais qu'il s'agisse du clitoris, de lèvres trop étendues ou de tout autre « anomalie », le sexe féminin tend à être réduit – littéralement – au vagin. C'est sur ce point que les traités diffèrent : Du Laurens nomme « col de la matrice¹⁸⁰ » le vagin lui-même,

¹⁷⁵ Il pourrait s'agir de caroncule hyménéaux, apparus par la cicatrisation des bords de l'hymen, au nombre de quatre sur le corps étudié par Du Laurens mais dont le nombre peut apparemment varier radicalement d'une femme à l'autre. Du Laurens fait de ces « caroncules » l'hymen lui-même, et le commentateur indique ainsi en marge « quatre caroncules qui sont la fleur de virginité ». Voir infra.

¹⁷⁶ L'expression euphémisée est également attestée dans les recueils médicaux. Voir A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, op. cit., p. 761.

¹⁷⁷ J. Guilleméau et C. Guilleméau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 195.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 698.

¹⁸⁰ Du Laurens en délivre la description suivante : « La seconde partie de la matrice s'appelle le col : sous lequel nom je comprends tout ce qu'il y a depuis ces petites chairs que je viens de décrire, jusqu'à l'orifice intérieur. Fallope aime mieux l'appeler le sein de la vergogne, que le col ; car commençant par un orifice étroit, elle aboutit en un grand sein ou cavité. Aussi Galien & Soranos l'appellent κοιλὸς γυναικείος colpos gynakeios [sic], le sein ou giron de la femme. C'est un canal longuet comme une gaine : où entre le membre viril. Sa substance est plus douillette aux fillettes ; mais en celles qui ont plus d'âge, elle est plus dure & calleuse ; & aux vieilles elle est presque cartilagineuse : car elle se durillonne en fin par le fréquent entrefrottement & collision des parties. Davantage quand le col est fermé, elle est ridée comme un palais de bœuf ; & quand elle s'étend, elle paraît exactement polie, unie & glissante, afin qu'à l'heure du congrès elle embrasse & suce le membre viril. Ce sein ou capacité durant le congrès tantôt s'allonge, tantôt s'accourcit, ores se dilate, ores se resserre, ou pour céder & obéir à la verge quand elle est trop courte. », A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, op. cit., p. 764.

tandis que Le Vayer, suivant en cela plutôt Liébault¹⁸¹ (contrairement à ce qu'indique Jean-Pierre Cavaillé¹⁸²), réserve cette dénomination (« vrai col et orifice de la matrice ») au col de l'utérus :

Le miel de cette mouche amoureuse est cette douce liqueur qui perpétue le genre humain, et les coupes et vaisseaux où il est si soigneusement porté sont les vases de la femme destinés à la génération. Car pour bien comprendre cette allégorie, il faut considérer qu'après que le bon laboureur ithyphalle a traversé le champ de nature qu'il est obligé à cultiver, il porte sa semence jusqu'au vrai col et orifice de la matrice, laquelle dès lors en reçoit une partie dans les capacités ; mais pour ce qu'elle ne la peut pas toute recueillir au même temps qu'elle y est éjaculée, elle est reçue et gardée en partie en un lieu appelé la fosse, qui est instrument sous cet orifice de l'ancarry, lequel la hume¹⁸³ [...]

Le ton est alors à la fois érudit et malicieux, les références à l'acte sexuel suggéré étant délayées au moyen de périphrases évoquant tant le sperme (devenu « miel ») que le pénis (« dieu Priape ») ou la personne en érection (« le bon laboureur *ithyphalle* »). La métaphore agraire, tout comme celle de l'antre, est un autre *topos* que n'hésite pas à convoquer Le Vayer, ne serait-ce que pour ne pas perdre complètement un lecteur habitué à de tels rapprochements. Un nouveau glissement est alors orchestré, la suite du texte abandonnant totalement ces sous-entendus graveleux pour se consacrer à l'étude la plus rigoureuse :

Cette fosse donc, est les divers récipients de l'*uterus*, sont ces tasses et ces pots différents. Car outre les deux cavités de ce viscère presque animé, comme les écoles l'appellent, qui peuvent au moins être distinguées selon la partie droite et la partie gauche, il a encore les apophyses, ou les éminences membraneuses, que Dioclès a le premier appelées cornes, où se sont trouvés quelquefois des *fœtus* engendrés, tant il est vrai que le sperme mielleux arrive jusque-là. [...] Au reste ce que le poète fait ces vaisseaux de marbre regarde ou la solidité du col de la matrice, que quelques-uns font cartilagineux, par la même figure que nous disons « un cœur de roche et de diamant », ou l'opinion de ceux qui veulent qu'elle se ferme si justement après avoir reçu ce précieux miel en dépôt, que ni le bout du bistouri, ni la pointe même de l'aiguille n'en puisse ouvrir l'orifice, de sorte qu'il n'y a point de récipient de marbre qui le peut mieux conserver¹⁸⁴.

Le style de Le Vayer opère la fusion des sciences, de la poésie et de la culture libertine. La terminologie scientifique employée est ici sans équivoque celle des traités de médecine, Le Vayer révélant une parfaite connaissance des enjeux de la période relatifs à l'anatomie féminine. Il fait d'ailleurs mention, sans pour autant se l'approprier, de la question de « l'animation » de l'utérus, discutée depuis Hippocrate et Platon. Fait notable, ce sujet d'actualité est toutefois immédiatement laissé de côté, au profit d'autres enjeux comme les

¹⁸¹ Pour éviter les confusions entre le « col de la partie honteuse », le vagin, et le « col de la matrice », le col de l'utérus, Liébault parle pour ce dernier de « bouche de la matrice ». Voir J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 442.

¹⁸² Jean-Pierre Cavaillé fait du « très sérieux Du Laurens [...] l'autorité médicale de Le Vayer ». Il est cependant permis d'en douter, au regard de ces comparaisons répétées qui tendent à laisser penser que c'est plutôt de Liébault qu'il tient son savoir médical. Ou peut-être de Duval, qui est lui-même disciple de Liébault. Cf. J.-P. Cavaillé, « Libertinage et allégorie sexuelle », op. cit., p. 52.

¹⁸³ F. de La Mothe Le Vayer, A. de Monluc, et C. Le Petit, *L'Antre des nymphes*, op. cit., p. 76.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 77-78.

grossesses extra-utérines (« où sont trouvés quelques fois des *fœtus* engendrés... ») ou bien l'étanchéité de l'utérus une fois la grossesse initiée (« de sorte qu'il n'y a point de récipient de marbre qui le peut mieux conserver »). Surtout, il donne la preuve, quasiment sans avoir l'air de le mentionner, qu'il a lu des traités détaillant des avortements (« ni le bout du bistouri, ni la pointe même de l'aiguille... »), ce qui est évidemment subversif et se retrouve également mis en scène chez Bouchard.

3.1.3. De l'existence de l'hymen

Néanmoins, la question la plus sujette à caution est probablement celle de la description de l'hymen, véritable lieu commun des descriptions libertines du sexe féminin¹⁸⁵ :

Homère ajoute qu'il n'y a rien de plus admirable dans tout l'antre que d'y voir les belles toiles de pourpre que nos nymphes y ont tissées, et qu'il dit être faites de fils de pierre. [...] Mais il est aisé à voir que notre bon aveugle décrit excellemment les quatre caroncules qu'on trouve au-delà des nymphes et qui composent cette belle fleur de virginité, ou ce célèbre *hymen*, qui cause tant de débats non seulement entre les nouveaux mariés, mais même entre les anatomistes ; n'y ayant peut-être point de question dans toute la science du corps humain qui soit plus diversement et plus opiniâtrement disputée que cette qui traite de cette marque de la virginité¹⁸⁶.

Dans le système patriarcal du XVII^e siècle, l'importance de la filiation et du droit d'aînesse rendent d'autant plus précieux la certitude de la paternité. La question de « savoir s'il y a quelques marques auxquelles on puisse connaître si une fille est pucelle ou non¹⁸⁷ » est donc cruciale, à une époque où l'existence même de l'hymen fait largement débat. Vieil argument des sages-femmes pour attester ou non de la défloration d'une jeune fille¹⁸⁸, l'hymen se trouve tantôt revendiqué, tantôt nié. Liébault la décrit comme une membrane recouvrant entièrement l'entrée du vagin :

Cette membrane ou peau est la porte, garde cloître & muniment de la ceinture ou zone de virginité, laquelle est rompue & dilacérée au premier assaut du mari : & lors se fait quelque flux de sang qui est le signal de la rupture de cette membrane & par conséquent de la virginité perdue¹⁸⁹.

¹⁸⁵ « La plupart de nos allégories ou énigmes décrivent, avec force métaphores florales, un sexe dans sa perfection virginale, paré de ses atours fantasmatiques, avec une attention toute particulière pour l'objet symbolique par excellence : l'hymen. Ces évocations ferventes sont tout à fait conformes, sinon dans le détail du moins dans l'esprit, à la manière dont les sages-femmes et la plupart des médecins décrivent encore le sexe de la vierge, lesquels rendent compte en revanche de la défloration, littéralement si l'on peut dire, comme d'un acte de flétrissure, déchirement, rupture et enlaidissement des organes, avec une précision terminologique codifiée et des descriptions que l'on peut imaginer assez dissuasives pour les jeunes candidates aux jeux de l'amour. », J.-P. Cavaillé, « Libertinage et allégorie sexuelle », *op. cit.*, p. 50-51.

¹⁸⁶ F. de La Mothe Le Vayer, A. de Monluc, et C. Le Petit, *L'Antre des nymphes*, *op. cit.*, p. 80.

¹⁸⁷ A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, *op. cit.*, p. 787.

¹⁸⁸ Charles Guillemeau fustige les sages-femmes qui aiment « jaser à plaisir de leur membrane imaginaire », C. Guillemeau, *Traité des abus de l'impuissance des hommes & des femmes*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁸⁹ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, *op. cit.*, p. 504.

Or, fait tout à fait notable, il semblerait que « l'hymen¹⁹⁰ » ne soit jamais désigné, de quelque façon que ce soit, dans le corpus médical antique¹⁹¹. Cette analogie homérique serait par conséquent la seule mention qui en soit faite. Pourtant facilement observable, c'est alors *comme s'il n'existait pas*¹⁹² dans les corpus hippocratique et aristotélicien, tandis que Soranos d'Éphèse n'y voit qu'une « anomalie » à exciser sur le corps des jeunes filles, ou pire que cela, un « mensonge » entretenu par certains médecins :

On pense parfois qu'une mince membrane, qui s'est développée en travers du vagin, l'obstrue ; que la rupture de cette membrane intervient au cours de la défloration et cause une douleur, ou qu'elle a lieu en cas d'apparition des règles avant la défloration ; que si la dite membrane, demeurant en place, prend consistance et durcit, elle est à l'origine de l'état pathologique nommé astrésie : tout cela n'est que mensonge¹⁹³.

Comment expliquer d'une part cet aveuglement manifeste de la plupart des médecins gréco-latins pour une réalité *a priori* si facilement observable, et d'autre part, l'évidence avec laquelle Liébault (auquel se réfère manifestement Le Vayer) parvient à l'identifier ? D'une part, étant donné que les femmes décrites dans les traités antiques sont la plupart du temps auscultées afin de pallier une apparente stérilité après quelques temps de mariage, il est en partie probable que les jeunes filles n'ayant pas encore eu de rapports sexuels n'aient en fait presque jamais fait l'objet d'observations particulières de la part des praticiens. Dès lors, Soranos d'Éphèse explique par exemple l'hémorragie pouvant survenir lors d'un premier rapport vaginal par le « déploiement » de l'organe, jusqu'alors plissé car comme cousu de petits vaisseaux sanguins¹⁹⁴. Le vagin, *accordéoniforme*, ne se déploierait donc que lors d'une première pénétration. De sorte qu'il faut en fait attendre ici aussi les travaux de Colombo et Fallope pour que l'existence d'un « hymen » soit de nouveau discutée positivement, ce que rapporte Jean Liébault :

Au milieu du col de la partie honteuse, incontinent après le canal, par lequel les femmes urinent, (qui est le col de la vessie) selon l'opinion de Fallopius et Colombus grands personnages & diligents anatomistes, il y a une tunique ou membrane ès vierges appelée pannicule virginal, & des anciens Hymen ou Hyménée, du nom du Dieu qui préside aux noces, & lequel on invoquait pour les pucelles au premier combat de mariage, pour leur être favorable à fin qu'elles n'en mourussent¹⁹⁵.

¹⁹⁰ Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en délivre aujourd'hui la définition suivante : « Mince membrane de forme variable, qui obstrue partiellement le vagin des vierges. », <https://www.cnrtl.fr/definition/hymen>, consulté le 5 juin 2019.

¹⁹¹ K. Blondel, *La Relation entre la femme et le médecin dans la Rome antique*, op. cit., p. 116.

¹⁹² Voir à ce propos G. Sissa, « Une Virginité sans hymen : le corps féminin en Grèce ancienne », *Annales ESC*, 1984, n° 39, p. 1119-1139.

¹⁹³ Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome I*, op. cit., sect. 17.

¹⁹⁴ « Affaissé et plutôt étroit chez les vierges, [le vagin] présente des replis reliés par des vaisseaux prenant naissance dans la matrice ; ces vaisseaux se rompent lorsque, au cours de la défloration, les replis se déploient, laissant alors couler le sang habituel dans ces circonstances. », *ibid.*, 17.

¹⁹⁵ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 504.

Surtout, Liébault affirme contre les auteurs païens l'existence de l'hymen, fondée, davantage que sur une observation stricte, sur les Écritures :

Aucuns anatomistes n'estiment cette membrane se pouvoir trouver, & que c'est une fiction poétique, & une erreur de gens peu versés en l'anatomie : & qu'il n'y a aucun obstacle, diaphragme ou haie en ce passage [...] Le doute de cette peau ou membrane dépend plus de l'expérience que de l'art : vrai est que de tout temps cette membrane hymen a été en si grande réputation pour l'assurement de virginité que selon la loi de Moïse au Deutéronome chapit. 22. La fille nouvellement mariée n'était estimée vierge, si elle n'eut donné témoignage & certain argument de la disruption de cette membrane à la première connaissance de son mari. [...]

Or cette membrane, de laquelle ne faut aucunement douter puisque Dieu l'a dictée & nommée en la sainte écriture¹⁹⁶ [...]

Il importe donc de considérer que l'existence de l'hymen révèle dans l'univers de croyance judéo-chrétien une attention particulière accordée à la virginité, là où les Grecs et les Romains n'y voyaient qu'un trait anecdotique. Si bien qu'en s'opposant à la vision d'un hymen recouvrant parfaitement l'entrée du vagin, Du Laurens, qui objecte alors frontalement à la justification de Liébault reprise par Le Vayer¹⁹⁷, remet également en question la vision biblique :

Car c'était la coutume des Hébreux que les nouvelles mariées ne couchaient jamais avec leurs maris la première nuit de leurs noces qu'avec un linge sous elles, pour recevoir le sang ; & ce drapeau donnait par après aux parents de la mariée pour témoigner qu'ils avaient conservé leur fille pucelle jusques à ses noces. Fallope admet cette membrane. Colombo dit qu'il l'a quelquefois vue. Quant à moi, pour dire franchement ce que j'en pense, j'ai diligemment & soigneusement regardé des fillettes avortées, & des filles de trois mois, & de trois, de quatre, de six & de sept ans, & poussant une sonde jusques à l'orifice intérieur de la matrice, je n'ai trouvé qui lui résistât ou qui l'arrêtât. [...] Ce sont donc bourdes controuvées à plaisir que plusieurs ont écrit de cette membrane¹⁹⁸.

Dès lors, comment expliquer que Du Laurens, à peu près à la même époque que Liébault et après les anatomistes, rejette à nouveau l'existence de l'hymen ? C'est sans doute que ni Soranos, ni les autres auteurs du corpus antique ne prennent en compte les diversités physiologiques qui entourent cette même réalité aujourd'hui appelées « hymen » sous chacune de ses formes, spécificités qui sont pourtant énumérées – pour mieux être mises à distance – par Du Laurens : « Quelques-uns estiment qu'elle a un petit trou au milieu ; d'autres, qu'elle est percée menu comme un crible, pour bailler issue aux mois quand ils coulent ; & qu'elle se rompt au premier coït¹⁹⁹ ». Or si Du Laurens, n'ayant pas observé ces cas atypiques pourtant bien réels, les range du côté des mensonges de ses confrères, il rejette également, non sans

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 505-507.

¹⁹⁷ « Cette couleur de pourpre est encore d'autant mieux attribuée à notre toile pucelle que les caroncules répandent un sang très vermeil quand elles sont ou disjointes ou lacérées. Et c'est ce sang par lequel dans l'ancienne loi était si soigneusement recueilli par les parents de la fille mariée, pour servir de preuve de son intégrité, si son mari la voulait calomnier. », F. de La Mothe Le Vayer, A. de Monluc, et C. Le Petit, *L'Antre des nymphes*, op. cit., p. 82. ¹⁹⁸ A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, op. cit., p. 788.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 787.

raisons, la forme de l'hymen obstruant totalement l'entrée du vagin. Car si le cas, finalement assez rare, d'une membrane obturant entièrement l'entrée du vagin est aujourd'hui bien attesté, ce n'est aucunement la norme statistique observable – et les auteurs antiques, tout comme d'ailleurs le chirurgien Guilleméau²⁰⁰, plutôt que d'y voir une forme d'hymen, évoquent alors une anomalie à inciser : « Or de cent mille filles il ne s'en trouvera pas bien souvent une qui ait cet hymen²⁰¹. » Dans les autres cas, plus courants, l'hymen est au mieux assimilé à une membrane légèrement resserrée autour de l'entrée du vagin, et la « défloration » a seulement pour effet de distendre cette membrane qui passe donc inaperçue à l'examen : c'est ce qui explique sans doute que la plupart des grands médecins antiques se prononcent contre l'existence d'un tel objet, que Du Laurens décrit pourtant parfaitement. Il rapporte ainsi la façon donc l'hymen se « distend » jusqu'à paraître ne pas exister, expliquant de la même manière l'absence manifeste de l'hymen dans les traités anatomiques : « [...] & quand ces membranes sont déchirées, & ces caroncules comme frayées, la fleur s'en va, & les mêmes chairs demeurent, mais elles sont tellement séparées et retirées, que vous diriez qu'elles n'ont jamais été jointes²⁰². » Il s'oppose ainsi sans conteste à ceux qui affirment que l'hymen consisterait systématiquement en une obstruction totale ou partielle du vagin par une sorte de peau, reléguant ce cas plus rare à celui d'anomalie : « Pour moi je crois que cette membrane transversale, soit au milieu, soit au commencement, si elle se trouve, c'est outre le dessein de Nature²⁰³ [...]. » Il n'est donc en rien anodin de constater qu'au tournant du XVII^e siècle, l'existence même de l'hymen, si elle est plutôt admise dans les traités médicaux, reste largement consensuelle. L'hymen fait donc partie, tout comme le col de l'utérus, des parties du corps féminin dont l'existence est contestée par les anatomistes, en raison du nombre de formes différentes relevées par les nombreux témoignages à travers l'histoire. Et c'est bien souvent que lorsqu'un médecin affirme l'existence d'une réalité comme l'hymen ou le col de l'utérus, qu'un autre médecin, observant chez une autre femme une réalité sensiblement différente – parce que l'hymen n'y a pas la même forme, ou bien parce que le col de l'utérus, scruté à un moment différent du cycle menstruel, n'est pas tout à fait similaire – proclame au contraire qu'elle n'existe pas. Si bien qu'à une époque où chaque traité tente de se constituer en norme, l'hétérogénéité d'un objet d'étude tel que l'hymen ne peut en définitive que provoquer des tensions.

²⁰⁰ J. Guilleméau et C. Guilleméau, *L'Heureux accouchement*, op. cit., p. 637 et 937-938.

²⁰¹ C. Guilleméau, *Traité des abus de l'impuissance des hommes & des femmes*, op. cit., p. 18.

²⁰² A. Du Laurens, *L'Histoire anatomique*, op. cit., p. 762.

²⁰³ *Ibid.*, p. 264.

3.2. *L'Itinéraire de Paris à Rome* de Jean-Jacques Bouchard

Le cas de Jean-Jacques Bouchard est particulièrement litigieux. Né à Paris où il est lié d'amitié avec Gassendi, La Mothe Le Vayer et Naudé, Bouchard est un érudit libertin proche de l'Académie putéane²⁰⁴ mais aussi de la Cour²⁰⁵. Quoiqu'il ne soit pas, semble-t-il, directement lié au groupe de Théophile dans les années 1620, il gravite néanmoins dans les mêmes cercles du libertinage et aurait cotôyé Pietro La Sena²⁰⁶. Contrairement à la génération des amis de Théophile, Bouchard est néanmoins plus discret sur son libertinage, à la manière d'un La Mothe Le Vayer²⁰⁷. Parti à Rome dans l'espoir d'y faire carrière, il y bénéficie du mécénat bienveillant du cardinal Barberini. Bouchard se met néanmoins la délégation française à dos : agressé par des sbires du maréchal d'Estrées, ambassadeur de Paris auprès du pape, il meurt en 1641.

²⁰⁴ « Il a, en dépit de sa jeunesse, déjà ses entrées dans le milieu des libertins ; Gassendi, La Mothe Le Vayer, les frères Dupuy, leur ami François Luillier l'encouragent et le soutiennent ; il fait la connaissance de Gabriel Naudé. », P. Mauriès, « Avez-vous lu Bouchard ? », *Confessions*, Paris, Gallimard, coll. « Le Promeneur », 2003, p. 97-104, p. V.

²⁰⁵ Il nomme certains des « amis » d'Oreste dans ses *Confessions* : « Hors de trois pains d'un sol pièce qu'un boulanger lui apportait tous les matins par une porte de derrière, tous les biens de la terre pouvaient périr, sans l'incommoder aussi peu que s'il eût été dans le globe du soleil ou de quelque autre monde ; et il lui sembla commettre un notable et pernicieux excès, lorsque les prières de ses amis, entre autres de L'Huillier, Gassendi, La Mothe, Pillault, et du médecin Labrosse, qui le menaçait de phtisie par ce subit changement de régime, le forcèrent d'ajouter à son festin un plat de raisins ou de pommes que lui apportait sa fidèle Isabelle, le venant visiter dans sa solitude toutes les fois que l'absence de la mère lui permettait ; et là ils jouissaient en liberté de conscience des douces privautés passées. », J.-J. Bouchard, *Confessions*, op. cit., p. 53.

²⁰⁶ « Au moment où il écrit à Pitard, Théophile est à Selles, et, avec le comte de Béthune, il y attend un homme qui sera son guide dans ses études [...] probablement Pietro La Sena et cela ouvre certains horizons sur l'activité libertine en 1626. Pietro La Sena [...] a fort bien pu, en 1625, se lier à Rome avec le jeune comte de Béthune, et lui rendre visite en France, l'année suivante. Ce La Sena, quand on étudie rapidement, fait figure de grave et orthodoxe personnage, mais à qui l'observe de près, certains traits inquiétants apparaissent vite. C'est Bouchard qui a écrit sa vie, et s'il existe, à cette époque, un homme dont l'athéisme est certain, c'est celui-ci. Il le dissimule certes, et nul doute qu'il ait eu des amis qui jamais n'ont soupçonné ses opinions secrètes. Néanmoins, être l'intime de Jean-Jacques Bouchard ne saurait passer pour un brevet d'orthodoxie. », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, op. cit., p. 416.

²⁰⁷ « Une poignée d'érudits – dix ou douze – que réunit, le plus discrètement possible, leur communauté d'intérêt dans le Paris des années 1630 : hommes d'Église, du droit ou des lettres qui, tout en occupant, pour certains, le centre du pouvoir, eussent indigné la masse de leurs contemporains par leur hétérodoxie. [...] Gassendi, chanoine au chapitre de Digne, futur adversaire déclaré de Descartes, inventeur, ou réincarnation, d'Épicure [...] Elie Diodati, un avocat, ami et confident de Galilée, qui se consacra à la poursuite des savoirs suspects [...]. À Gassendi, Diodati présente Gabriel Naudé, qui théoriserait le coup d'État et l'organisation du Savoir, sera le secrétaire d'un des neveux du pape et le bibliothécaire de Mazarin, [...] en même temps que l'interlocuteur de Christine de Suède. François de La Mothe Le Vayer, magistrat jouisseur, grand voyageur, esprit libre pour lequel « *honnête homme et bonnes mœurs ne s'accordent pas ensemble* » [...] dessine le dernier coin de la « Tétrade » en laquelle choisirent de se constituer ces esprits proches. « *Bene vixit qui bene latuit* » serait leur règle commune ; et leur image, celle de la seiche qui noie son sillage en distillant son encre (Pintard, 538). Libres de penser mais pas de s'exprimer, ils offrent, avec chacun son inflexion, son inclinaison propre, autant de variations sur la persécution et l'art d'écrire, objet par définition d'insondable fascination et d'inépuisables conjectures. », P. Mauriès, « Avez-vous lu Bouchard ? », op. cit., p. IV-V.

L'Itinéraire de Paris à Rome de Bouchard est un texte d'aveu, qui, s'il avait été diffusé plus largement dès le XVII^e siècle, lui aurait valu une obscénisation immédiate. Sans doute a-t-il été motivé par une sorte de plaisir ambivalent de la mise en danger de soi-même. Il faut toutefois attendre le XIX^e siècle pour que soient publiées pour la première fois ses *Confessions* (titre donné par l'éditeur, Alcide Bonneau), texte libertin autobiographique. La bisexualité de Jean-Jacques Bouchard – accusé à Rome d'être un *bugiarone* – y est explicitement révélée au grand jour, par l'entremise d'un récit de jeunesse dans lequel il prend le pseudonyme d'Oreste et révèle des soucis d'impuissance. Le texte de Bouchard est hors du commun, y compris parmi les libertins, ne serait-ce que parce qu'il intrique récit de soi, libertinage et approche enthousiaste des sciences. Le jeune « Oreste » de vingt-trois ans se livre à des expériences sur les jeunes filles de son entourage, dans le double objectif d'accroître son plaisir sexuel et de tester la véracité des superstitions à l'encontre du corps féminin. C'est précisément ce qui fait du texte de Bouchard, écrit loin de Paris en 1631-1632, une aubaine pour une telle étude, puisqu'il revient sans tabou sur tout ce qui est désormais en cours d'obscénisation par les normes de pudeur. Certes, n'ayant pas été imprimé, le texte est resté diffusé seulement dans les sphères libertines, ce qui implique que les représentations qui émanent du texte de Bouchard ne peuvent être pensées comme ayant eu une influence majeure sur ses contemporains. Il offre néanmoins une approche de la sexualité marginale par rapport à l'émergence de la biopolitique dont il faut ici tenir compte.

3.2.1. Pédophilie et impuissance

Le récit de Bouchard à la troisième personne prend place dans le milieu domestique d'Oreste, empruntant les noms de la famille d'Atrée pour caractériser les différents membres de la maisonnée. Le cryptage, transparent, ne trouve donc pas tant de valeur par son efficacité ésotérique peu probante que par la mention sous-jacente d'une malédiction familiale. Le personnage d'Oreste, intéressé au plus haut degré par les choses du sexe, révèle dès les prémices de l'ouvrage être miné par des moments d'impuissance :

[...] lorsqu'un matin s'étant allé promener dans le dos de la maison, il rencontra une petite fille que sa mère avait trouvée demandant l'aumône par le village : elle l'avait prise depuis un jour ou deux chez elle pour garder les vaches. L'abordant, comme à une nouvelle venue, il lui demanda son nom, son âge et son pays ; et voyant qu'elle faisait extraordinairement la honteuse et la simple, il lui vint un caprice d'éprouver seulement par plaisir si l'argent avait autant de pouvoir sur les esprits de village que sur ceux des villes. Il lui met donc un couple de sols dans la main, et aussitôt la résistance commençant à s'affaiblir peu à peu elle se laisse coucher, et toucher partout. Oreste ayant fait rencontre d'un petit arbre où la mousse ne faisait encore que poindre, et qui avait toutes les apparences de n'avoir jamais été habité, pour l'amour qu'il commençait à porter aux lieux solitaires, il lui prit à l'heure envie de visiter quelquefois ce petit désert, et principalement à cause du peu de difficulté qu'il y avait d'y parvenir, ayant arrêté le prix à un sol *per volta*.

Ayant donc donné le rendez-vous à cette fille le soir au même lieu : comme il voulut faire son entrée *in monte ficale*, l'étroitesse des lieux, et la froideur qui a accoutumé de le saisir en telles actions, lui émoussa tellement sa pointe, qu'il ne put jamais passer outre²⁰⁸.

La moralité d'Oreste, plus que douteuse, le porte à corrompre toutes les employées de sa famille, prenant un plaisir à trouver pour chacune d'entre-elles le prix ou la faiblesse qui peut les mener à se soumettre à ses volontés perverses, exploitant insidieusement l'astuce d'une jeune vénale. La générosité de la mère, souhaitant donner une chance à cette « petite fille [...] demandant l'aumône par le village », est d'autant dévoyée par le fils qui souhaite par « caprice [...] éprouver seulement par plaisir » la portée de son pouvoir, n'hésitant pas à prostituer l'enfant. Le vocabulaire périphrastique, fort euphémisé, employé pour décrire le sexe de l'enfant accentue d'autant l'obscénité de la scène de pédophilie, tout comme les italiques absolument transparentes ne font que renforcer la connivence perverse avec un lecteur contraint d'être complice. La scène s'arrête néanmoins prématurément. Incapable de pénétrer la fillette, le narrateur à la troisième personne mène pour le personnage d'Oreste une sorte d'enquête afin d'essayer de comprendre l'origine de son impuissance. L'impuissance est chez les libertins l'un des maux les plus compromettants : la guérir implique alors de se plonger dans des traités appropriés. Fait tout à fait notable, le chapitre consacré à l'impuissance dans l'œuvre de Liébault est particulièrement long, et s'adresse en fait surtout aux hommes. Les conseils donnés aux femmes y sont en comparaison très peu nombreux, et sont en fait davantage des recettes de cuisine, utilisant gingembre, roquette ou miel, surtout destinées à éveiller la libido²⁰⁹. C'est que le manque de plaisir pris par les femmes est jugé raison suffisante pour fuir son époux. Et puisqu'il est, selon l'opinion commune, nécessaire pour une femme d'atteindre l'orgasme pour enfanter, l'excitation féminine insuffisante ou même un pénis trop court pour provoquer suffisamment de plaisir²¹⁰ sont directement assimilés à une forme d'impuissance masculine²¹¹. Si bien qu'une grande quantité de remèdes contre la stérilité est en fait surtout le prétexte à une manipulation des parties génitales féminines, le tout afin d'éveiller le désir. Sorte de masturbation « bien vue » par les médecins, l'application d'onguents plus ou moins lubrifiants sur la vulve et à l'intérieur du « col de la partie honteuse », c'est-à-dire le vagin, constitue de fait un soin relativement efficace au manque de désir initial. C'est sans doute ce qui explique la

²⁰⁸ J.-J. Bouchard, *Confessions*, op. cit., p. 11.

²⁰⁹ J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 120-121.

²¹⁰ Liébault indique à ce titre bon nombre de recettes visant à allonger un « membre viril trop court ». Voir *ibid.*, p. 201.

²¹¹ « L'occasion de ce divorce est diverse : aucunesfois la dissimilitude des mœurs ; quelquefois l'imperfection corporelle de l'un ou de l'autre ; le plus souvent le peu de plaisir que l'un ou l'autre prend au combat vénérien : car ce qui plus incite à ce combat c'est le plaisir très grand que les deux combattants y sentent. », *ibid.*, p. 131.

survie de certaines préparations aux vertus thaumaturgiques visiblement très faibles, mais malicieusement préservées dans les pages des traités médicaux. Ce n'est toutefois pas la voie choisie par Oreste, qui, au cours d'une sorte de psychanalyse littéraire, revient sur ses premières fois, abordant sans tabou la question de la sexualité puérile :

Il se souvint qu'à peine avait-il huit ans, qu'il commença à grimper des petites damoiselles qui venaient jouer avec sa sœur : car, au lieu de leur mettre de petits bâtons dans le ..., comme font les petits enfants, feignant de se donner des clystères, il les enfilait gaillardement, ne sachant néanmoins ce qu'il faisait ; et n'apprit ce que c'était de besogner pour le moins de trois ou quatre ans après²¹² [...].

La précocité extrême d'Oreste, engagé dans des jeux sexuels – sans mention de consentement – avec des « petites damoiselles qui venaient jouer avec sa sœur », s'accompagne ici avec humour de l'anecdote sur les clystères. Cette anecdote, qui n'est pas plus renseignée en termes de consentement, renseigne néanmoins sur la fréquence extrême avec laquelle ces attouchements et viols enfantins paraissent avoir lieu, étant normalisés socialement par la narration. En mêlant un registre technique et soutenu (« petites damoiselles », « clystères ») avec un registre de brute paillarderie (« dans le ... », « enfilait gaillardement », « besogner »), Bouchard crée une tension entre l'innocence apparente des jeux d'enfants et la gravité sous-jacente des actes décrits. Ce souvenir est alors l'occasion d'introduire le premier élément de nature médicale dans le texte, annonçant les développements à venir.

3.2.2. Oreste et la médecine

L'humour provocateur de Bouchard, qui consiste précisément à jouer avec les tabous sans avoir l'air de s'en rendre compte, est ainsi propice à l'élaboration d'une introspection sexuelle. Bouchard démontre son habileté stylistique à aborder des sujets controversés avec subtilité et délicatesse, tout en alternant les registres de langue et en utilisant des métaphores et des euphémismes pour décrire les actes sexuels de manière (à peine) voilée. Oreste, toujours impuissant avec la petite vachère, se tourne alors vers la médecine :

De sorte qu'il commença lui-même à croire qu'il était impuissant, et se réduisit à prendre la compagnie de cette fille plus pour instruction que pour plaisir. Et ayant été quérir à Paris quantité de livres de médecins traitant *de generatione* et choses appartenantes, il se mit à faire sur cette fille les expériences des choses plus rares qu'il trouvait écrites.

Or il arriva qu'un jour il surprit la fille de chambre de sa mère lisant un de ces livres en un chapitre de la description des parties génitales ; et ayant vu que cette fille, au lieu de faire la sotte à la façon ordinaire des autres, commença à l'interroger sur certains doutes qu'elle avait là-dessus, il entra si avant en conférence avec elle, qu'il lui fit sur son propre sexe des démonstrations manuelles de ce qu'elle n'entendait pas par l'écriture²¹³.

²¹² J.-J. Bouchard, *Confessions*, op. cit., p. 14.

²¹³ *Ibid.*, p. 18-19.

Cet extrait est construit autour de deux épisodes distincts, actant la transition entre le rapport enthousiaste d'Oreste aux organes génitaux et celui de l'expérimentation mature, quasi en laboratoire. Dans un premier temps, Oreste, libertin, développe un rapport ambigu au savoir, prolongeant ses attouchements sur la fillette « plus pour instruction que pour plaisir ». Dans un contexte libertin plus usuel, le sujet de cette instruction aurait été la jeune fille, par l'entremise d'un petit maître expérimenté. Ici, l'amphibologie est mise à mal par le développement ultérieur : Oreste fait d'elle non pas le sujet mais l'objet de son instruction, la petite prostituée devenant le cobaye du jeune homme. La mention des livres de biologie humaine permet au texte de basculer dans le régime technique des expériences scientifiques, sans pour autant nier le caractère obscène de ces expériences peu éthiques. Or dans les années 1610-1620, ces livres « traitant *de generatione* » ne peuvent qu'être globalement les mêmes que ceux étudiés plus tôt en première partie : Oreste joint à la théorie l'expérimentation sexuelle tant redoutée par les censeurs de ces traités sur la reproduction et les organes génitaux. Comme en témoigne Aldous Huxley, le lien entre la médecine et le libertinage s'établit et se normalise chez Bouchard par la mention d'un rapport au savoir livresque sur la sexualité²¹⁴. Mais l'obscénité va plus loin dans un second temps par l'adjonction d'une complice obligeante : Oreste surprend « la fille de chambre de sa mère lisant un de ces livres en un chapitre de la description des parties génitales ». Ces livres, forcément en langue vernaculaire pour qu'une femme puisse les lire, développe très exactement la question de l'accès des femmes à la sexualité par le truchement de l'écrit en langue vulgaire. Le flagrant délit révèle la curiosité désirante de la jeune fille, dont la pudeur semble abrogée par l'accès au savoir de première main. Car non seulement celle-ci

²¹⁴ « Descartes était de dix ans son aîné ; mais, bien avant que le philosophe eût commencé à pratiquer la vivisection sur ces automates tordus de douleur auxquels le vulgaire attache les noms de chien et chat, Bouchard exécutait une série d'expériences psycho-chimico-physiologiques sur la femme de chambre de sa mère. La jeune fille, lorsqu'elle commença à lui prêter son attention, était pieuse et presque agressivement vertueuse. Avec la patience et la perspicacité d'un Pavlov, Bouchard reconditionna ce produit de la foi implicite de telle sorte qu'elle finit par devenir une adepte de la Philosophie Naturelle aussi disposée à servir d'objet d'observations et d'expériences qu'à entreprendre des recherches pour son propre compte. Sur la table de chevet de Jean-Jacques étaient empilés une demi-douzaine d'in-folio sur l'anatomie et la médecine. Entre deux rendez-vous ou même entre deux caresses expérimentales, ce bizarre précurseur de Ploss et de Bartels ouvrait son *De generatione*, son Fernelius ou son Ferendus, et consultait le chapitre, la division, et le paragraphe congrus. Mais, à la différence de la plupart de ses contemporains, il ne voulait rien accepter par voie d'autorité. Lemnius et Rodericus a Castro avaient beau dire ce qu'il leur plaisait au sujet des propriétés étranges et alarmantes du sang menstruel ; Jean-Jacques était résolu à voir par lui-même s'il était effectivement susceptible de faire toutes les choses qu'on lui attribuait. Secondé par la chambrière à présent consentante, il effectua une succession d'essais pour constater seulement que, de temps immémorial, les philosophes et les théologiens avaient parlé de ce dont ils ignoraient le premier mot. Le sang menstruel ne tuait point l'herbe, ne ternissait point les miroirs, ne flétrissait point les boutons de vigne, ne dissolvait pas point l'asphalte, et ne produisait point de taches de rouille indélébiles sur une lame de couteau. La science biologique perdit un de ses chercheurs les plus riches en promesses, lorsque, pour éviter d'épouser sa collaboratrice et *corpus vile*, Bouchard quitta précipitamment Paris afin de chercher fortune à la cour papale. », A. Huxley, « Bouchard expérimentateur », *Confessions*, Paris, Gallimard, coll. « Le Promeneur », 2003, p. 97-104 (p. 100).

s'intéresse d'elle-même aux descriptions du traité, mais sa curiosité prise en défaut se trouve prolongée à l'oral, puis en pratique. La veine érotique libertine fonctionne alors à plein, la diversité des expériences mentionnée par Bouchard stimulant d'autant l'imagination du lecteur que rien de concret n'est mentionné, tout en suggérant au moins un acte masturbatoire par les termes de « démonstrations manuelles ». À partir de ce point, la nouvelle structure dialogique progressivement mise en place sert de prétexte à l'exploration des théories sur la reproduction et les organes génitaux. Cette conversation permet à Bouchard de partager des informations sur ces sujets tout en les intégrant de manière fluide et naturelle dans la narration. Le réquisitoire d'Oreste envers Isabelle, devenant sa complice, est un morceau de bravoure libertin :

Mais si elle était belle, elle le croyait être mille fois davantage et avoir encore meilleure opinion de son esprit que de son corps, prenant un extrême contentement à se sentir louée. Ce fut là l'endroit par où Oreste crut la devoir attaquer ; et commença sa batterie un soir qu'elle faisait de se laisser instruire par les démonstrations ordinaires des parties.

« Isabelle », lui dit-il (ainsi se nommait-elle) « je m'étonne bien fort, comme ayant l'esprit si fort relevé par-dessus ceux de votre sexe, vous le laissez tomber dans les faiblesses des filles les plus idiotes. Si vous me le permettez de toucher votre main, pourquoi faites-vous scrupule de me laisser manier vos parties basses ? N'avez-vous pas appris, dans ce livre que vous tenez, que ce n'est qu'une même chair semblable en substance, et différente par l'accident de la situation et de la forme seulement ? Que si vous m'alléguez qu'il y va de votre honneur, et que, me permettant cela, vous me donnez prise sur vous de pouvoir passer plus outre, ou du moins de me moquer de vous avec mes semblables : je vous réponds, qu'outre que vous me faites tort de me mettre au rang du commun des autres hommes, connaissant mon humeur et ma façon de procéder tout extraordinaire, principalement avec vous que j'ai toujours estimé devoir être traitée autrement que le commun des femmes, c'est une simplicité que de croire que j'aie plus de droit sur ces parties-là pour les avoir touchées : sur lesquelles je ne saurais exécuter aucun dessein sans votre consentement. Et si je me voulais vanter et moquer, je le pourrais aussi bien faire, ne les ayant point touchées, que les ayant vues et maniées : toutes menteries étant reçues pour vérités en ces matières. Que si la religion vous tient, je crois que vous avez l'esprit trop bien fait pour ne pas discerner que l'attouchement en ces parties-là, n'a été défendu que lorsqu'il se fait à mauvaise intention, mais qu'au reste il est indifférent et même louable, lorsque l'on le fera pour la fin que je désire, qui est mon instruction et la vôtre²¹⁵.

Tout comme Oreste, manipulateur, avait déjà choisi l'argent pour tenter la petite vachère, l'entrée en matière du jeune homme pondère les faiblesses d'Isabelle pour choisir son angle « d'attaque ». Le séducteur libertin choisit par conséquent de faire l'éloge de l'intelligence de la jeune femme – ce qui prouve en réalité qu'il ne la considère en rien comme son égale – afin de la pousser plus avant dans ses expérimentations vicieuses. La stratégie argumentative du personnage repose donc sur l'abolition des différences genrées (« ayant l'esprit si fort relevée par-dessus ceux de votre sexe », « avec vous que j'ai toujours estimé devoir être traitée autrement que le commun des femmes ») dans la recherche de la vérité scientifique, le discours d'Oreste étant habilement construit pour persuader Isabelle de sa singularité. Il s'agit alors d'inviter Isabelle à dépasser le carcan de la pudeur (« les faiblesses des filles les plus idiotes »). Oreste insiste sur le respect du « consentement » de la jeune femme (« je ne saurais exécuter aucun

²¹⁵ J.-J. Bouchard, *Confessions*, op. cit., p. 20-21.

dessein sans votre consentement »), lui montrant par un astucieux chantage qu'il pourrait de toute façon faire croire qu'elle ait cédé même si ce n'était pas le cas – toujours le même argument libertin en somme. La perversion de Bouchard se révèle ici dans la distinction entre les intentions pures et impures, ce dernier développant une axiologie douteuse pour convaincre la jeune femme qui pêche par son arrogance. Flatterie et casuistique sont ici de mise pour amener la jeune femme à s'affranchir de ses croyances, accentuant d'autant plus dans cette scène de tentation diabolique la psychologie perverse du personnage principal. Néanmoins, l'argument final l'invitant à le rejoindre parmi les « esprits forts » va encore au-delà, puisqu'il abolit la faiblesse supposée du tempérament féminin au profit d'une nouvelle morale libertine forcément « mâle²¹⁶ ». Il s'agit ici d'une invitation, dans la lignée de Huarte et de Charron, à réserver l'abolition des superstitions à une élite de philosophes²¹⁷.

Grâce à Isabelle, Oreste enquête sur les spécificités gynécologiques décrites dans ses grimoires, afin de mettre en doute toutes les superstitions qui entourent le corps féminin, et notamment les croyances magiques à propos du sang menstruel. Car depuis l'Antiquité, les menstrues inquiètent, voire affolent les hommes : on leur prête depuis les temps anciens des propriétés magiques – elles risquent de corrompre ce qui les entoure. Positifs ou négatifs, les préjugés magiques sur les règles entraînent un tabou particulièrement tenace autour de la question. Un péril mortel entourerait même celui qui oserait entrer en contact intime avec une femme pendant la période redoutée. On accorde toutefois au sang menstruel également des propriétés magiques plus positives depuis Corneille Agrippa²¹⁸ : elles guériraient tant « les furoncles, les épilepsies et les morsures de chien enragé²¹⁹ » et elles ont l'avantage, aux dires d'Aristote, d'éviter aux femmes saignements de nez, varices ou hémorroïdes²²⁰. De manière générale, la tradition judéo-chrétienne, enrichie par les traités grecs et latins, retranche le plus souvent les femmes dont les mois sont en cours aux marges de la société. Courageusement, Oreste s'y confronte néanmoins en esprit fort :

²¹⁶ « Fortifiez-vous l'esprit, Isabelle, et l'élevant par dessus votre sexe, rendez-le tout à fait mâle ; et, pour apporter la liberté et confiance entière entre nous deux, imaginez-vous que vous êtes homme du corps, aussi bien que vous l'êtes déjà de l'âme [...]. », *ibid.*, p. 21-22.

²¹⁷ Voir à ce propos I. Moreau, « Hiérarchie des esprits et esprit fort. Le discours médical », *Les Dossiers du Grihl*, 3 mars 2010, n° 2010-01.

²¹⁸ « En 1509, Corneille Agrippa, dans *De la noblesse et préexcellence du sexe féminin*, un des premiers et plus remarquables textes féministes, s'attaque à cette image mortifère du sang des femmes. Renversant l'image traditionnelle du corps féminin, il loue les pouvoirs miraculeux du lait maternel, de la semence féminine et du sang menstruel, montrant les « prodiges » dont sont capables les femmes. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 115.

²¹⁹ K. Blondel, *La Relation entre la femme et le médecin dans la Rome antique*, *op. cit.*, p. 125.

²²⁰ Voir à ce propos J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, *op. cit.*, p. 337.

Un jour, comme Isabelle avait ses mois, qu'elle appelait avoir du sucre, Oreste, après avoir fait quantité d'expériences pour voir si tout ce que disent les médecins du sang menstruel était vrai (ce que, par parenthèse, il a trouvé faux : par exemple, qu'il tue les herbes et les boutons de la vigne ; qu'il fasse enrager les chiens ; qu'il soit si âpre et corrosif, Oreste l'ayant éprouvé sur sa propre langue ; qu'il dissolve le bitume du Lac Asphaltide ; que sa rouille ne s'en aille jamais de dessus le fer ; que les femmes qui ont leurs fleurs ternissent un miroir en se regardant, fassent corrompre la saumure, etc.) ; après, dis-je, avoir fait des expériences de tout cela, et essayé de découvrir de quel endroit il sortait, si c'est des côtés du col de la matrice, ou plus tôt de son fond, comme il croit qu'il sort car après avoir longtemps farfouillé avec le doigt, il a senti ouvrir la bouche intérieure de la matrice, et en couler quantité de sang ; ayant fait tout ce mystère, il dit, sans penser à autre chose qu'à rire, que les hommes avaient du sucre²²¹.

Oreste expérimentateur s'inscrit dans la même veine que Jean Liébault, rejetant ce qu'il désigne comme folles superstitions²²². La nouveauté du siècle ne vient donc pas tant de l'explication des menstrues, mais plutôt du regard porté sur elles, qui évolue un peu plus favorablement. En effet, un médecin protestant comme Liébault ou un libertin athée comme Bouchard s'engagent contre les croyances populaires et les dires les moins vérifiables de certains auteurs antiques²²³. S'opère ainsi au tournant du XVII^e siècle chez les esprits forts une forme de bascule vis-à-vis du regard accordé au sang menstruel et des croyances qu'il génère. Le tout se clôturant même chez Bouchard sur une saillie et une invitation à des pratiques sexuelles orales, suggérant le rapprochement du « sucre » avec le sperme.

3.2.3. Contraceptions, abortifs et pratiques libertines

Afin de laisser libre cours à ses expériences ainsi qu'à une sexualité de plaisirs plutôt que de génération, Oreste s'adonne à la mise en place de puissants contraceptifs :

[...] qu'encore qu'[Isabelle] s'abandonnât entièrement à lui parfois, jamais il ne voulut attenter à faire l'entier acte de génération, qu'auparavant il n'eût trouvé un moyen certain pour empêcher la grossesse.

À cet effet, il se mit à faire un recueil de tout ce que les médecins ont écrit en cette matière, et acheta des drogues qu'il jugea être les plus puissantes dans l'effet : qu'il voulut néanmoins expérimenter avant que de rien hasarder. Et argumentant que si elles pouvaient faire vider généralement tout ce qui est enclos dans la matrice, elles feraient facilement venir le sang des mois devant le temps, il prit de l'armoïse, de l'aristoloche et coloquinte ; et l'ayant donnée un soir à Isabelle, il la pria de se la vouloir mettre la nuit à l'entrée de la nature, pour certaine expérience qu'il voulait faire²²⁴.

²²¹ J.-J. Bouchard, *Confessions*, op. cit., p. 33.

²²² « Toutefois si la vérité accompagnée de raison doit être préférée à toutes autorités et expériences, me semble que l'on ne doit attribuer une si grande malignité et vénénosité au sang menstruel qu'on le puisse accuser [...] », J. Liébault, *Infirmités et maladies des femmes*, op. cit., p. 545.

²²³ « [Le sang menstruel] n'est toutefois & ne peut être de la qualité pernicieuse que Plin lui attribue en son livre septième où il récite que ce sang est plein d'un si grand maléfice & vénénosité, que si la femme ayant ses fleurs, approche des vins nouveaux, ils s'aigrissent soudain : qu'iceux écoulés & épandus sur les nouvelles semences, herbes, plantes & autres fruits de la terre, les font mourir et rendent le lieu entièrement stérile : que la femme grosse passant par-dessus les mois d'une autre, avorte soudain, & si elle n'est grosse devient stérile : que l'haleine des femmes menstruales obscurcit la blancheur de l'ivoire, & infecte la lueur des miroirs : qu'icelui goûté d'un chien le fait enrager : d'un homme le fait tomber en épilepsie, ladrerie, chute de poil & autres milles tourments. [...] Toutefois si nous voulons examiner les choses exactement, nous jugerons le sang menstrual n'être de si maligne qualité qu'on l'estime. », *ibid.*, p. 323-325.

²²⁴ J.-J. Bouchard, *Confessions*, op. cit., p. 38.

La syntaxe complexe et les tournures négatives confèrent à la première phrase une gravité qui contraste radicalement avec la subversivité de son contenu. Il en va de même pour la périphrase analytique (« l'entier acte de génération »), qui évite partiellement le texte de sa dimension érotique en lui substituant des termes issus des traités médicaux évoqués dans la suite de l'extrait. Le style de Bouchard joue des dénominations conventionnelles pour accentuer l'obscénité du procédé, tout en donnant pourtant l'impression qu'il la désamorce par le recours à la technicité du vocabulaire. Le texte, ailleurs volontiers pornographique, adopte ici l'allure expérimentale des traités d'obstétrique, tout en s'attaquant à un tabou, la question des contraceptifs et abortifs. Le texte de Bouchard est ainsi notablement subversif, car comme le rappelle Valerie Worth-Stylianou, la question de la diffusion des connaissances médicales qui pourraient entraîner des avortements est au cœur des enjeux de la publication des traités médicaux en langue vernaculaire²²⁵. Dès lors, Bouchard transgresse d'autant plus les normes biopolitiques²²⁶ qu'il joint à son récit érotique d'authentiques techniques abortives directement en français, le tout mis au service d'une vie de plaisirs interdits. En effet, la contraception et l'avortement sont deux sujets hautement litigieux au moins depuis l'Antiquité²²⁷, chacun mettant en péril l'ordre hétéropatriarcal en donnant aux femmes le contrôle de leur propre corps. Surtout, l'avortement pose dans l'Occident chrétien d'Ancien Régime des problèmes théologiques complexes, qui rendent nécessaire une intervention de l'État²²⁸. Et bien que de très nombreux avortement aient sans aucun doute échappé à la vigilance de la biopolitique, il n'en demeure pas moins que les scandales liés à ces pratiques sont toutefois bien documentés²²⁹.

²²⁵ Voir à ce propos V. Worth-Stylianou, *Les Traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, *op. cit.*, p. 70-72.

²²⁶ Aux XVI^e et XVII^e siècles, l'avortement volontaire est violemment réprouvé : « Henri Estienne, tout en admettant que l'avortement est une “meschanceté” fort ancienne, s'inquiète du grand nombre de femmes qui sont meurtrières de leurs propres enfants, avant même leur naissance ou sitôt qu'ils ont vu le jour. », E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, *op. cit.*, p. 144.

²²⁷ Dans l'Antiquité romaine, une tentative d'avortement était violemment condamnée, et légitimait qu'une femme soit répudiée par son mari. Celle-ci était en effet sommée d'accepter la semence maritale comme son bien le plus précieux, l'État patriarcal romain enjoignant aux femmes un rôle reproducteur. Qui plus est, la *lex Cornelia* rendait le médecin qui s'était rendu complice d'un avortement responsable pénalement, ce qui provoquait une grande méfiance au recours de tout praticien lors d'une grossesse en dehors des cas d'urgences manifestes. Voir à ce propos K. Blondel, *La Relation entre la femme et le médecin dans la Rome antique*, *op. cit.*, p. 40.

²²⁸ « L'Édit d'Henry II, “contre les femmes qui celent leur grossesse” est, dans la lettre, une riposte au crime civil et au crime religieux car les coupables “meutrisent” le corps de l'enfant mais surtout le privent du “Saint Sacrement de Baptême”. Aussi toute femme qui n'aurait pas déclaré sa grossesse et dont l'enfant, faute de soin ou d'intention délibérée, mourrait doit-elle être considérée comme homicide et punie “de mort et dernier supplice”. », E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, *op. cit.*, p. 145.

²²⁹ « D'ailleurs la relation quotidienne des événements parisiens, dans le *Journal* de Pierre de L'Estoile, permet de constater la fréquence relative de ce type de délit, mais surtout laisse apprécier la portée réelle de cette révolte contre la nature et contre la morale. La précision de L'Estoile qui, toujours indique l'origine sociale de la coupable distingue, en effet, deux types de comportements. D'abord, celui des grandes dames, dans la société aristocratique

Traditionnellement, ce sont les sages-femmes – pourtant chargées de baptiser les enfants mort-nés – qui sont associées aux pratiques abortives. Elles risquent ainsi la peine capitale, quoique « seulement si elles procèdent à l’avortement d’un fœtus doté d’une âme, donc susceptible de recevoir le baptême²³⁰ ». Louise Bourgeois, par exemple, met sa fille en garde de ne jamais prodiguer d’avortement, et de renvoyer toute cliente, qui lui en demanderait un sans en avoir l’air, vers un médecin, afin de ne pas être elle-même accusée de « déshonnêteté²³¹ ». De sorte que depuis le procès d’Ambroise Paré, il n’est plus de bon ton d’indiquer, comme c’était autrefois l’usage, des listes d’abortifs dans les traités médicaux²³². Or ici, c’est Oreste et non pas sa complice qui s’empare de la question dans l’objectif de prolonger indéfiniment sa sexualité prohibée. Par une ellipse, la narration décrit et condense à la troisième personne les recherches du libertin, qui constitue pour lui-même une sorte de traité dédié à la question (« il se mit à faire un recueil de tout ce que les médecins ont écrit en cette matière »). Traditionnellement, les listes de contraceptifs proposent aux femmes d’enduire leur vagin de diverses mixtures (surtout du miel ou du blanc de céruse) ou bien de procéder à son obstruction

ou dans la haute bourgeoisie, soucieuses avant tout de leur beauté et des divertissements qui les occupent incessamment ; l’avortement est alors un moyen pour se libérer d’une fonction maternelle contraignante ou pour effacer la preuve d’une liaison adultère. Les dames de la cour, semble-t-il, ont souvent recours à des sages-femmes qui n’hésitent pas à transgresser les règles de leur corporation. En 1583, aussi, un scandale secoue la cour : deux dames de compagnie de la reine Marguerite sont arrêtées pour “avortements procurés”... Mais L’Estoile a le mérite de témoigner pour toutes celles qui ont bien d’autres raisons pour se défaire de leur enfant : pauvresse qui, de ses mains, étouffe l’enfant qu’elle ne peut nourrir, prostituée qui jette son enfant dans les lieux d’aisance ou dans le feu... L’infanticide, plus fréquent que l’avortement dans ce milieu, paraît davantage geste de désespoir que signe d’un relâchement des mœurs, chez Pierre de L’Estoile en tout cas qui voit dans l’automne exceptionnellement rigoureux de l’année 1603, une cause de la recrudescence des maladies, de la misère et des avortements. », P. de l’Estoile, *op. cit.*, T. VII, 1^{er} mars 1596, p. 53, 14 décembre 1596, p. 77 ; T. VIII, 3 mai 1603, p. 77, cité par *ibid.*, p. 144.

²³⁰ P. Darmon, *Le Mythe de la procréation*, *op. cit.*, p. 207.

²³¹ « [...] C’est que pour tous les biens qui sont sur la Terre, il ne faut que vous adhérez à une seule méchanceté comme font ces damnées, qui donnent les remèdes pour faire avorter. Celles qui ont fait le mal, & ceux qui recherchent le damnable remède, sont cruellement méchants ? Mais c’est toute une autre méchanceté à celles, qui n’étant aucunement engagées dans cette affaire, tuent le corps & l’âme d’un enfant. Ce n’est pas assez de refuser d’enseigner ni de donner remède, mais vous êtes tenues de vous défier & prendre garde de vous laisser tromper par des cauteleuses personnes, qui finement vous proposeront des maladies de filles ou femmes, qu’ils diront fort honnêtes, lesquelles n’ont ce qu’il faut qu’elles aient, espérant de vous quelque remède pour les provoquer, & croyant qu’innocemment vous effectuerez leur damnable dessein : renvoyez-les aux médecins. Vous vous en pourrez honnêtement excuser, comme cela n’étant point de votre charge. », L. Bourgeois, *À ma fille*, *op. cit.*, p. 154.

²³² « [...] l’attitude des médecins [vis-à-vis de l’avortement] ne manque pas d’être ambivalente. Expliquer, en “philosophe naturel”, les causes de l’avortement revient, implicitement, à en indiquer la méthode [...]. Peu de médecins, en réalité, peuvent échapper à ce risque de “deshonnêteté”, dès lors que leurs ouvrages sont édités en langue vulgaire. Aussi, dans le procès que la Faculté intente contre Ambroise Paré en 1575, pour avoir publié les *Œuvres complètes* sans autorisation, la principale accusation porte-t-elle sur la divulgation, sous couvert de précision scientifique, de “tres pernicious enseignemens”. Le chirurgien peut aisément se disculper, au reste, en énumérant tous les traités qui, avant le sien, ont exposé les raisons de l’avortement, mais pour “qu’on s’en donne garde et non pour en user” ! », *Response de Monsieur Ambroise Paré aux calomnies*, s.l.n.d, 17 ; pour défendre ses propos dans le ch. XXXVII du livre *De la generation*, incriminé par les juges, Paré cite les médecins de l’antiquité, puis Sylvius et G. Chrestian [...], cité par E. Berriot-Salvadore, *Un Corps, un destin*, *op. cit.*, p. 146.

au moyen d'éponges imprégnées de vinaigre, comme c'est souvent l'usage dans le monde de la prostitution²³³. Il est aussi courant de boire de nombreux remèdes (la plupart du temps redoublés d'une fonction abortive) ou d'utiliser des gaines préservatives. Du fait de leur portée subversive, tous ces abortifs sont traditionnellement consignés en langue ancienne, dans les traités antiques, les femmes ne les lisant pas. Si le corpus hippocratique refuse l'avortement d'une femme qui « veut faire disparaître le fœtus à la suite d'un adultère ou pour préserver sa beauté », il se trouve plus clément « quand il vise à éliminer un danger qui plane sur l'accouchement²³⁴. » Soranos d'Éphèse, quant à lui, prend le parti de détourner à tout prix ses lectrices de l'usage d'un instrument tranchant²³⁵, et choisit pour cela de donner des listes entières de techniques abortives éprouvées²³⁶. Il conseille l'application de tampons enduits de produits abortifs (« myrte, graine de giroflée blanche, lupin amer », etc.), directement à l'intérieur du vagin. Quant à Oreste, il choisit un mélange composé d'armoïse, d'aristoloche et de coloquinte, qui chacune possède déjà des vertus abortives plus ou moins avérées, afin de maximiser leur efficacité en les combinant. Un texte libertin ne saurait sans doute être plus directement opposé aux efforts biopolitiques de la société monarchique des années 1620-1630. Mais aussi subversif soit-il, cet extrait, comme le reste des *Confessions* de Jean-Jacques Bouchard, est resté strictement confidentiel, sorte d'exutoire réservé à une poignée de libertins « souterrains » après le procès Théophile. Il importe désormais d'envisager la composition de cette société d'élite du libertinage qui a pu avoir accès à ce texte dès le XVII^e siècle, s'adonnant probablement, lors de lectures privées, à une sorte de jubilation profanatoire excitée par l'idée de tant de transgressions.



En guise de résistance aux accusations du procès Théophile, les fictions libertines, qui véhiculent des représentations que la biopolitique des années 1620 entend faire disparaître, prolongent les désordres contrevenant à la stabilité de l'espace public. Face à ces fictions, le

²³³ Voir à ce propos N. Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », *op. cit.*, p. 191-192.

²³⁴ Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome I, op. cit.*, sect. 60.

²³⁵ Surtout, il proscrit – tout en attestant – l'usage d'un « instrument tranchant » pour « détacher l'embryon », considéré comme bien trop violent pour l'organisme et responsable de très nombreuses infections pouvant entraîner la stérilité. *Ibid.*, 64.

²³⁶ [...] « [...] afin de détacher l'embryon, elle se livrera à des mouvements violents, effectuant des marches énergiques, se faisant balloter en voiture attelée ; elle devra aussi sauter énergiquement, porter des poids trop lourds pour elle, user de décoctions diurétiques propres à amener aussi les règles ; elle évacuera son intestin, le lavera avec des clystères assez irritants [...] », *ibid.*, 64.

processus d'obscénisation, qui tente d'amener l'ordre dans le nouvel espace littéraire, se tourne du côté de la censure. Mais parce que la censure intervient toujours trop tard, après la diffusion des écrits problématiques, l'État monarchique patriarcal n'a d'autre choix que d'envisager de nouvelles mesures visant à agir, non plus en aval de la diffusion des œuvres, mais en amont. En plus de s'arroger en 1624 le monopole de la censure au détriment de l'Église, l'État s'en prend aux imprimeurs trop arrangeants envers les libertins. En élargissant le domaine d'application de la biopolitique au milieu de l'imprimerie et jusqu'à la fiction, l'État s'immisce et s'implique dans le nouvel espace littéraire. Ainsi, face à ces fictions libertines et leur éloge de la démesure « anormale », est désormais encouragée l'émergence d'une nouvelle littérature policée, mesurée et euphémisée, cultivant les images qu'il est d'usage d'associer à la préciosité. Ce sont ces représentations qui sont directement visées par les fictions subversives de Charles Sorel, qui dénonce après l'affaire Théophile l'hypocrisie consubstantielle de cette « honnêteté publique » et de la veine galante issue de *L'Astrée*. Refusant l'obscénisation des désirs, y compris celui des femmes, les libertins des années 1620 font l'apologie d'un possible « esprit fort » au féminin – ou plutôt d'une masculinisation de l'esprit féminin – qui sortirait renforcé par la lecture des œuvres libertines et s'enhardirait au détriment du règne de la pudeur. Mais malgré ces morceaux de bravoure en faveur d'une relative émancipation sexuelle, la représentation des femmes dans la littérature libertine érotique « ne s'accompagne que fort rarement d'une ouverture sur l'émancipation sociale et politique²³⁷ ». Il importe dès lors de revenir un peu en arrière et d'envisager la nouvelle sociabilité galante, *a priori* concurrente du libertinage, vis-à-vis d'une éventuelle ouverture émancipatrice, et notamment au moment des retombées potentielles de la querelle des femmes de 1617.

²³⁷ J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irrégion, incroyance [...] », *op. cit.*, §134.

Chapitre 3 : Repenser la galanterie des origines

Après avoir montré, dans le chapitre précédent, comment des textes issus du libertinisme ont pu diffuser, dans les années 1620, des représentations antagonistes à celles promues par les institutions responsables de la biopolitique, il convient à présent d'envisager les survivances de ces conceptions libertines en pleine féminisation du public mondain. Car du fait des progrès de l'imprimerie et du vernaculaire, cette littérature libertine fleurit précisément au moment où les femmes peuvent pour la première fois accéder à la librairie. Or à l'aube du XVII^e siècle, les représentations féminines, picturales comme textuelles, sont traditionnellement partagées entre une « franche misogynie¹ » – les femmes y sont à la fois perçues comme inférieures et diaboliques² – et une veine au contraire galante et « philogyne » (au sexisme moins évident), qui accorde aux femmes un grand nombre de vertus et de qualités supérieures (à commencer par la pudeur), en s'appuyant sur la médecine pour redistribuer les qualités attachées au « tempérament » féminin³. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit toujours d'une essentialisation d'origine chrétienne ; sans doute est-ce le reflet de la dichotomie religieuse polarisée entre Ève, la pécheresse, et Marie, la rédemptrice⁴. Au cours du XVII^e siècle, toutes les « anormales » identifiées dans les chapitres précédents (les « sorcières », les matrones, les prostituées, les libertines...) sont progressivement obscénisées de la scène publique, tandis que le second modèle, celui inspiré de la Vierge, est largement promu et entraîne avec lui toute une éthique féminine. Quoique cette éthique chrétienne ne soit pas fondamentalement nouvelle, ce

¹ « De 1580 environ, jusque vers 1625, règne un climat de franche misogynie. Les invectives contre les femmes sont légion, surtout dans la poésie satirique, qui connaît alors un essor extraordinaire. Nombreux sont ceux qui dénigrent le mariage et les femmes, [...] d'autres s'acharnent contre la vieille femme, qu'ils décrivent de façon particulièrement hideuse. [...] La vivacité satirique et gauloise, au début du XVII^e siècle, indique un climat moral et social peu favorable aux femmes. », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 240-241.

² « Aussi bien dans l'estampe que dans l'emblème, les femmes apparaissent comme la personification des sept péchés capitaux, selon un ordre bien établi : la luxure, l'envie, la vanité, la paresse, l'avarice, la colère et la gourmandise. La luxure est le vice féminin par excellence, d'où le grand succès, dans toute l'Europe du Nord, des images de femmes qui s'équipent chez le démon. », S. Beauvalet et E. Berthiaud, *Le Rose et le Bleu*, *op. cit.*, p. 186-187.

³ « Face à cette conception médicale de la différence sexuelle et de l'infériorité des femmes, la stratégie communément suivie par les protagonistes de la "Querelle des femmes" consiste à modifier la sémiologie du tempérament du corps : associer le froid et l'humide non plus à la faiblesse morale intellectuelle, mais à la constance et à la pudeur, etc. », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, *op. cit.*, p. 26-27.

⁴ « Si les défenseurs des femmes opposent à la figure de l'Ève tentatrice le culte marial et la glorification du vœu de chasteté, afin de réhabiliter les femmes et de répartir sur les deux sexes la responsabilité de la "faute", ils ne manqueront pas d'insister également sur le tempérament chaud et sanguin des hommes. Dans ce contexte, le chevalier de l'Escale, auteur d'un ouvrage intitulé *Le Champion des femmes*, soutient que c'est bien le tempérament chaud des hommes qui les détermine à une certaine intempérance morale : ce sont bien les hommes qui sollicitent les femmes, ce sont eux qui mentent, jurent, blasphèment et trahissent pour les convaincre ou les forcer à céder à leurs avances, eux qui se glorifient ensuite de leurs performances, et ce sont encore eux qui "bâtissent", "fondent" et "meublent" les "bordels". », cité par *ibid.*, p. 62.

qui change alors, c'est la façon dont ce modèle se sécularise, alors que l'État s'arroge progressivement les prérogatives habituellement réservées au clergé. En effet, les lieux de sociabilité privilégiés par l'État monarchique pour ses élites évoluent, dès lors que plusieurs Églises coexistent et qu'il n'est plus possible d'y diffuser une norme unifiée.

L'espace public mondain devient, au sortir des guerres de Religion, le principal espace dans lequel il est possible d'identifier ces changements dans les modèles injonctifs adressés aux femmes. En prenant en compte non seulement les textes misogynes et philogynes traditionnellement étudiés, mais aussi toujours la littérature libertine (qui parce qu'elle a longtemps été obscénisée a donc été plus rarement rapprochée de ces enjeux), il s'agit ici de comprendre jusqu'où se joue la redéfinition des contenus genrés au moment où les institutions biopolitiques se mettent en place, en prolongeant par ce rapprochement l'intuition formulée il y a près de vingt ans par Jean-Pierre Cavaillé :

Il n'en demeure pas moins que l'on assiste au même moment à la promotion culturelle de la femme dans les salons, comme modèle de la bonne conversation et de la bienséance, et au développement d'une littérature licencieuse centrée sur le sexe féminin, dont nos textes sont exemplaires. Je ne peux ici approfondir l'analyse, ni risquer une interprétation, mais les deux phénomènes ne me paraissent pas aussi antinomiques qu'il pourrait paraître⁵ [...]

Il importe désormais « d'approfondir l'analyse » partiellement laissée en suspens depuis, en opérant un rapprochement systématique entre les sociabilités libertines et la féminisation du public mondain, couramment associée à l'émergence de la « préciosité » au sein du système galant balbutiant. Plutôt que d'envisager la préciosité sous l'angle de la seule caricature post-Fronde, il est au contraire absolument nécessaire d'intégrer ici l'évolution des sens même de la préciosité depuis ses origines. Car il s'est d'abord agi à la fin de la Renaissance, dans le prolongement de l'esthétique courtoise, de faire l'éloge de femmes dites exceptionnelles (dans l'entourage de Marguerite de Valois) en leur accordant des qualités supérieures. Sur un modèle analogue, le séducteur pré-galant du tournant du siècle flatte l'être désiré (qu'il soit convaincu du bienfondé de cette flatterie ou non) par le truchement de compliments qui proclament littéralement sa préciosité. C'est notamment ce qui explique le rapprochement (parodié dans les satires libertines) des attributs féminins de matières précieuses (les cheveux « d'or », le teint « d'albâtre », les dents « d'ivoire », etc.) Il s'agit-là des prémices de la préciosité qui s'illustre d'abord dans le jeu de séduction galant en exploitant des *topoi* poétiques. Au cours des décennies suivantes, les choses changent lorsque le système se généralise sous l'impulsion de quelques grandes publications : en faisant durer la séduction à outrance, les représentations

⁵ J.-P. Cavaillé, « Libertinage et allégorie sexuelle », *op. cit.*, p 45.

précieuses issues notamment de *L'Astrée* ont fait miroiter à certaines femmes la possibilité de cultiver cet état de dame perpétuellement à courtiser, ne « se rendant » jamais ; et surtout se servant de cette liberté offerte pour se gagner une nouvelle place dans le monde. C'est ce modèle de femmes qui, comme le fera Madeleine de Scudéry (dite la « reine des précieuses » par ses détracteurs⁶) à la génération suivante, ont compris leur intérêt à court-circuiter les attentes matrimoniales, et sont donc plus précisément étiquetées péjorativement sous le nom de « précieuses ». Ces « vraies galantes » (c'est-à-dire ces femmes honnêtes qui ne sont pas libertines, ou qui feignent de ne pas acter que le système galant est libertin et conçoit la résolution sexuelle) ont essayé de retourner pour elles-mêmes le système ; et parfois de s'instruire par la même occasion⁷. Ces femmes, allant jusqu'à refuser le mariage⁸, inquiètent le pouvoir parce qu'elles désignent par leurs refus les limites du système hétéropatriarcal. Au moment de l'émergence du système galant, il importe donc de s'intéresser de près à la première génération de « précieuses », celles qui, au tournant du XVII^e siècle, ont cru que les salons leur permettrait une véritable promotion culturelle.

Précisément, cette « promotion culturelle de la femme dans les salons » par les institutions (ce qui serait en quelque sorte la « face visible » et évidente du processus d'obscénisation réalisé par la biopolitique), a déjà été étudié il y a trente ans par Linda Timmermans, dans son ouvrage de référence *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*⁹. Cette somme érudite remarquable semble aujourd'hui pouvoir bénéficier d'une double actualisation, permise à la fois par les avancées des études de genre et les travaux sur l'obscénisation au nom de la pudeur. Tout en conservant les données méticuleusement collectées par Linda Timmermans, il est désormais possible de compléter humblement son approche qui entendait déjà aborder « l'histoire littéraire et l'histoire des idées » pour envisager « le problème de la culture féminine au XVII^e » siècle selon un angle d'étude sociologique¹⁰. Si l'étude du processus d'obscénisation ne pouvait pas faire partie de ses préoccupations principales à l'époque, Linda Timmermans, clairvoyante dans sa lecture des travaux d'Éveline Berriot-Salvadore, concevait pourtant clairement le

⁶ « C'est au fond un phallocentrisme masqué qui a mis en avant la préciosité dans l'histoire littéraire, elle lui a servi de caricature commode. », A. Viala, *La France galante*, op. cit.

⁷ « Communément, les précieuses sont décrites comme des femmes qui se piquaient d'esprit mais qui, au lieu de le garder pour elles, l'exhibaient au point de donner davantage l'impression de singer les hommes de sciences ou de lettres que d'être de véritables "femmes savantes". », E. Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes*, op. cit., p. 25-26.

⁸ « Les *Précieuses* de Molière montrent [...] le gaspillage du mariage qui détraquerait la machine sociale. », A. Viala, *La France galante*, op. cit., p. 170.

⁹ L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit.

¹⁰ *Ibid.*, p. 9.

changement opéré entre la conception féminine des femmes érudites du XVI^e siècle et le nouveau modèle de « l'honnête femme » :

Au XVII^e siècle, le déclin de l'humanisme changera les données de la question. « Le personnage de “la femme savante”, note E. Berriot-Salvadore, ne sera plus le “symbole triomphant d'un savoir et d'une dignité nouvelle” : il “évoquer[a] une burlesque figure”. Un autre idéal de culture s'impose : celui de “l'honnêteté”. À la *virago* louée par les humanistes se substituera “l'honnête femme” ; à une élite de princesses latinistes ou de filles d'humanistes considérées comme des prodiges, succéderont une multitude de mondaines cultivées, “savantes sans le paraître¹¹”. »

Dès lors, plutôt qu'envisager seulement la « culture » féminine (angle privilégié par Lisa Timmermans, dans la perspective plus classique du « processus de civilisation »), il s'agit ici d'étudier la manière dont cette culture pensée par des hommes pour des femmes a remodelé durablement la catégorie de genre féminine, en changeant les contenus de genre associés à l'élite mondaine. Dit autrement, il s'agit d'effectuer un pas de côté par rapport aux études traditionnelles, qui se focalisent sur le versant positif de la culture féminine, pour essayer de comprendre au contraire, en négatif, comment la culture de Cour a opéré pour maintenir des représentations oppressives pour les femmes. En particulier, il est possible d'envisager les théories de « l'honnête femme » comme l'aboutissement archétypal de cette catégorie de genre remodelée, mais en mettant de côté les discours qui consistent à en faire un idéal pour montrer au contraire à quel point cette prétendue « honnêteté » – dès lors qu'elle est appliquée aux femmes – est en réalité un outil au service du biopouvoir.

La segmentation chronologique choisie par Linda Timmermans paraît néanmoins trop large pour correspondre au projet d'une étude sociopoétique efficace, dont l'échelle d'analyse se doit d'être modeste pour rester cohérente. Si toutes les données qu'elle a pu collecter à partir de 1598 restent utilisables, ses prolongements au-delà de la période des années 1630 doivent être mitigés. En effet, l'objet même de Linda Timmermans – « l'accès des femmes à la culture au XVII^e siècle » – invitait à identifier une continuité « à reculons », selon une perspective téléologique qui stipulait un accès à la culture, entre la période du règne de Louis XIV (le plus souvent étudié) et celui de Louis XIII, voire d'Henri IV. Or la commodité d'un événement paroxystique comme la Fronde, qui marque effectivement l'amplification d'un plus grand investissement féminin sur la scène publique, ne doit pas masquer les évolutions graduellement inoculées par les institutions biopolitiques pendant les décennies précédentes :

Pour bien apprécier l'évolution des préoccupations intellectuelles des femmes au XVII^e siècle, il est indispensable de distinguer entre la première et la deuxième moitié du siècle. D'abord, la Fronde, en cette matière comme en d'autres, marque une coupure. Ensuite, nous sommes beaucoup moins bien renseignés sur la vie intellectuelle des femmes dans la période précédant la Fronde que sur la période qui la suit. Notre

¹¹ *Ibid.*, p. 52.

investigation sur les préoccupations intellectuelles des femmes avant 1650 aura donc un caractère plus hypothétique : les témoignages sont moins nombreux. Beaucoup mieux connue, la vie intellectuelle des femmes dans la deuxième moitié du siècle, de la Fronde à la fin du règne de Louis XIV, n'a cependant pas encore révélé tous ses secrets : la préciosité notamment, plus que la vogue féminine des sciences à partir de 1660-1670, recèle encore des points obscurs, qui méritent d'être élucidés¹².

Dans les travaux de Linda Timmermans, il s'agissait alors d'enquêter sur ces prémisses de la préciosité, d'en chercher les racines en partant de « l'Âge classique ». Au contraire, il s'agit ici (et comme cela a déjà été le cas tout au long de ce travail), de ne pas chercher à expliquer comme une fatalité l'apparition de la galanterie, mais d'observer les rencontres entre les différents groupes sociaux, tout au long de l'édification des institutions métalittéraires identifiées en introduction grâce aux travaux d'Alain Viala. Car si Linda Timmermans a su saisir la majorité des enjeux qui président à l'édification de nouvelles règles de civilité adressées aux femmes, elle a néanmoins minoré les possibles influences alternatives qui se confrontent sur la scène publique, et notamment celles des publications au statut changeant, d'abord diffusées largement puis par la suite obscénisées, qu'elle n'aborde que superficiellement. En effet, et sans même avoir besoin d'affirmer que la littérature libertine ait pu avoir un lectorat féminin abondant (ce qu'il sera toujours impossible de savoir absolument), il est probable que les représentations libertines diffusées dans l'espace public par l'intermédiaire du corpus libertin ont eu une influence, même indirecte, sur le quotidien des femmes du XVII^e siècle. Cette influence, supposée volontairement ici *a minima*, est celle qui a trait au fantasme masculin conditionnant les représentations mentales des lecteurs de cette littérature subversive, politique jusque dans son érotisme. C'est ce qui explique la perméabilité d'un roman pastoral tel que *L'Astrée* aux fantasmes libertins, provoquant les moqueries de Sorel dans son *Berger extravagant*. La littérature galante est ainsi, dès ses prototypes romanesques, un réservoir non négligeable de fantasmes indécents.

Aussi est-il nécessaire aujourd'hui d'approfondir les travaux de Lisa Timmermans en les redoublant à partir de l'appareil théorique galant depuis mis au point par Alain Viala. En interrogeant la définition de la galanterie, toujours au prisme des querelles qui agitent l'espace public du premier XVII^e siècle, il est alors possible de concevoir non seulement son artificialité, mais aussi tout le parti pris idéologique qui l'entoure. Car les définitions courantes de la galanterie, celles établies *a posteriori* par les dictionnaires et qui donnent l'impression que la galanterie serait née sous Louis XIV ou presque, sont menteuses¹³. Alain Viala a en effet su

¹² *Ibid.*, p. 63.

¹³ « Bref, loin d'être jamais neutre ni objectif, un dictionnaire est une prise de position. », A. Viala, *La Galanterie*, *op. cit.*, p. 32.

démontrer que les définitions issues des dictionnaires orientent leur lecture non seulement vers un versant positif, mais aussi et surtout *contre* des sens cachés, sous-entendus, que la galanterie ne *doit pas* avoir (et qu'elle a tout de même). À une période dominée par l'emprise de la pudeur et la traque des équivoques, il convient d'identifier dans les définitions des dictionnaires d'époque la part de tabou, c'est-à-dire d'*obscène*, celle des sens que l'histoire n'a concédés qu'à demi-mot sans pour autant parvenir à les détruire totalement dans l'usage. À ce titre, il est notable que les dictionnaires, en ce qu'ils élaborent, abandonnent ou minorent les sens des mots du lexique de manière idéologiquement orientée, possèdent un pouvoir d'obscénisation social bien réel en institutionnalisant un usage précis de la langue. Il est ainsi possible de repartir ici de la brève analyse menée par Alain Viala en introduction de son dernier ouvrage sur la question :

En français classique, être galant, c'était avant tout être « honnête, civil » (*Dictionnaire* de Furetière) ; et on ne prendra pas ici le mot « honnête » à la légère puisqu'il se définit par l'honneur et la probité : le galant homme est un homme à qui on peut se fier (*Dictionnaire* de l'Académie). En même temps, ce galant homme était « de bonne compagnie », d'une sociabilité agréable. Elle se manifestait, entre autres, par la politesse et notamment par la prévenance envers les femmes. Les « galantes femmes » avaient les mêmes qualités d'honneur, d'esprit et de civilité. Et ce sens de l'honneur bien socialisé impliquait aussi un sens esthétique raffiné : galant se disait pour des « choses quand on les considère comme bien entendues en leur genre » (*Dictionnaire* de l'Académie, qui conserve cette définition jusqu'en 1835). En résumé, le spectre sémantique s'ordonnait selon une hiérarchie qui allait de l'honneur à l'élégance esthétique en passant par la politesse attentionnée, notamment auprès des dames.

Évidemment, les ennemis de ceux qui pratiquaient cette galanterie d'élite ont tourné ces mots en dérision, en les lestant d'un sens dérivé péjoratif, en les prenant, comme dit le *Furetière*, « en mauvaise part ». Ils ont ainsi réduit, selon une hiérarchie péjorative symétrique inverse de l'autre, la civilité et l'esthétique galantes au maniéré et vu dans l'attention envers les dames des manœuvres de séduction¹⁴.

Le rapprochement opéré par Alain Viala à partir du *Dictionnaire* de Furetière, entre la galanterie et l'honnêteté¹⁵, est tout à fait primordial ici, puisqu'il permet, d'ailleurs tout comme le suggérait Linda Timmermans, de relier le cadre de la galanterie à celui des traités de civilité des années 1630, qui définissent « l'honnêteté » des comportements genrés. Il apparaît ainsi que le « galant » n'est bien souvent que « l'honnête homme » considéré dans son rapport aux femmes¹⁶. Néanmoins, le rapprochement également opéré entre la galanterie et la séduction libertine par « les ennemis de ceux qui pratiquaient cette galanterie d'élite » – dès la période de

¹⁴ *Ibid.*, p. 32-33.

¹⁵ Alain Viala a bien montré que les définitions tendent progressivement toutes à confondre honnêteté et galanterie, comme Vaugelas dans ses *Remarques* en 1647. Voir à ce propos A. Viala, *La France galante*, *op. cit.*, p. 33.

¹⁶ « Intervient alors un domaine d'application particulier, les rapports entre les deux sexes. Selon l'Académie, la galanterie réside notamment en : « Certains respects et une politesse auprès des Dames. » De même selon Furetière : « Se dit aussi de l'attache qu'on a à courtiser les Dames. » Suite logique de *galant* au sens de : « qui cherche à plaire aux dames ». », *ibid.*, p. 34.

L'Astrée, qui sied si bien au règne parisien du « Vert-Galant¹⁷ » Henri IV – montre bien également comment, peut-être dès ses origines, l'élaboration du système social galant se voit soupçonné d'un double jeu sur la scène publique¹⁸. L'objet de ce chapitre est par conséquent de proposer un nouvel itinéraire des sociabilités galantes, depuis les querelles philo/misogynes des années 1610-1620 vers l'édification du culte de « l'honnêteté » des années 1630, sans jamais toutefois tomber dans le piège trop souvent négligé qui consisterait à oublier de potentielles influences sous-jacentes des libertinismes. Pour ce faire, il s'agit de repartir d'une autre querelle jusqu'ici laissée de côté et pourtant significativement contemporaine de celle des hermaphrodites et du libertinage : l'épisode de la « querelle des femmes » des années 1610-1620.

1. Reconsidérer la « querelle des femmes » après 1617

Après avoir montré comment les nouvelles conceptions anatomiques et médicales issues de la Renaissance tardive ont influencé les normes génitales et les pratiques sexuelles (notamment en obscénisant les « anormaux » de toutes sortes), puis avoir envisagé la littérature libertine des années 1620 comme une réaction à cette nouvelle emprise biopolitique, il convient de se tourner vers un autre domaine éditorial également en plein essor au XVII^e siècle : celui des écrits moralistes à destination des femmes, qui, avec la bénédiction de l'État monarchique, diffusent auprès d'un public élargi ces nouvelles normes en passe d'institutionnalisation. Car une fois la dichotomie entre les sexes réaffirmée de manière absolue par la Faculté de médecine de Paris, le public effervescent reconsidère et intègre les implications de ce système biopolitique qui affirme la stricte association de la bicatégorisation génitale¹⁹ à une sexualité hétérosexuelle non moins restreinte, jouant pour cela de la sacralisation de la « pudeur ». Comme l'a montré Elsa Dorlin, ces enjeux genrés, restés jusqu'à présent globalement circonscrits dans les milieux légaux et médicaux, se diffusent sur la scène public au moment de la « Querelle des femmes ».

¹⁷ « Et puis, des brigands rusés aux détrousseurs de cœurs et trousses de jupons, *vert galant* en est venu à désigner un jeune homme vigoureux, donc particulièrement bien disposé pour faire l'amour. Ce sens est attesté dans les dictionnaires du siècle suivant (dans le *Furetière*), et il reprend de fait un des usages médiévaux de galant (jeune homme vigoureux) en le combinant avec un autre (amant, séducteur). On sait – la légende est célèbre – qu'Henri IV a été appelé *le Vert Galant*. Il n'était plus si jeune quand il devint roi et qu'il manifesta nationalement ses talents de trousses de chemises. Mais il était bien, semble-t-il, plein de vigueur. Il avait des ennemis. Sont-ce ses adversaires qui, pour le blâmer, l'ont ainsi qualifié de vert galant (donc débauché, donc mauvais chrétien, voleur de trône comme voleur d'honneur) ? Il avait des partisans et, après le règne d'Henri III dont la sexualité ne laissait pas d'héritier, chose déplorable dans une monarchie héréditaire, on pouvait désirer un roi procréateur [...] », *ibid.*, p. 28.

¹⁸ « L'Académie de son côté note que galanterie “se dit aussi d'un commerce amoureux et criminel”. », *ibid.*, p. 37. ¹⁹ « Le présupposé de cette querelle est donc la différence sexuelle, prémisse des deux raisonnements qui s'affrontent [...] », E. Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes*, op. cit., p. 11.

Mais encore faut-il s'entendre ici sur l'étendue de ladite querelle, voire en justifier l'existence. La Querelle des femmes (ici avec une majuscule) a le plus souvent été étudiée dans son ensemble chronologique le plus large et a donné lieu à divers travaux depuis les années soixante-dix, parmi lesquels il est possible de citer l'ensemble des études menées plus récemment dans le cadre de la Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime (SIÉFAR²⁰). Les thèmes récurrents de la Querelle des femmes concernent en fait tant la question de l'égalité entre les femmes et les hommes que le rôle attribué aux femmes dans le mariage ou, plus largement, dans la société²¹. Quoique ses origines soient françaises, la querelle connaît de nombreuses répercussions dans l'ensemble de l'Europe d'Ancien Régime. Entendue en son sens extensif, il n'est pas aisé de définir précisément les bornes chronologiques de cette Querelle des femmes qui devient alors surtout le nom générique pour désigner toute l'histoire, forcément conflictuelle, des rapports de genre (si bien que la pertinence de son existence étendue interroge à juste titre Marie-Frédérique Pellegrin²²), amalgamant plusieurs objets historiographiques distincts. Au sens le plus large toujours, la Querelle des femmes commencerait dès le ^{XV}^e siècle, pourrait être prolongée jusqu'au ^{XX}^e siècle (si tant est qu'elle soit terminée) et resterait en tout cas latente tout au long du ^{XVII}^e siècle. Néanmoins, en dépit de la nécessaire dilution qu'entraîne une conception aussi large, il est possible de distinguer conceptuellement les éléments de fond et les événements conjoncturels, qui permettent de distinguer des moments de crises plus circonscrites. Ce sont ces crises sporadiques qui sont signifiantes, en ce qu'elles révèlent, au gré d'impulsions militantes, des moments de fragilisation des institutions en charge d'assurer la pérennité des normes de genre. Ces institutions chahutées, afin de ne pas disparaître, doivent s'adapter aux cahots de l'espace public. Elles disposent alors de deux possibilités : l'acceptation du changement ou la censure répressive. De sorte que ces « épisodes » de la Querelle, qui mettent en scène une crise politique et la réponse des institutions, sont en fait elles-mêmes des querelles bien concrètes, au sens

²⁰ La « Querelle des femmes » a notamment été l'objet d'un cycle de quatre colloques instigués par la SIÉFAR. Au ^{XVII}^e siècle, l'attention a davantage été portée sur un autre épisode, plus tardif, qui oppose les philosophes cartésiens comme Poullain de la Barre à leurs détracteurs. Quatre ouvrages faisant autorité sont désormais parus. Pour un résumé des enjeux historiographiques et bibliographiques de la Querelle à travers les époques, voir l'introduction remarquable du premier volume par Éliane Viennot. Sur la période qui nous intéresse, voir plus précisément D. Haase-Dubosc et M.-É. Henneau (éd.), *Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Revisiter la “querelle des femmes” », n° 2, 2013.

²¹ « [L]a Querelle des femmes comporte des enjeux de société fondamentaux – l'accès des femmes au pouvoir et au savoir ou la conception du mariage, par exemple [...] », *ibid.*, p. 9.

²² Voir à ce propos M.-F. Pellegrin, « La “Querelle des femmes” est-elle une querelle ? Philosophie et pseudo-linéarité dans l'histoire du féminisme », *Seventeenth-Century French Studies*, 1^{er} juillet 2013, vol. 35, n° 1, p. 69-79.

heuristique entendu par Alain Viala. Ainsi, plutôt que considérer une trop longue « Querelle des femmes » distendue à travers les âges et nécessairement appauvrie sémantiquement par ses trop nombreux épiphénomènes, il s'agit ici au contraire d'en extraire la querelle des années 1610-1620, et ce faisant d'oublier volontairement le concept usé de la Querelle des femmes, pour proposer une autre hypothèse. L'épisode initié en 1617 fait en fait partie d'une crise politique impliquant des redéfinitions genrées. Car comme l'a brillamment montré Foucault, la biopolitique – dont l'objectif est d'assurer l'ordre après les guerres civiles, en sécularisant des normes sociales que la religion seule ne peut plus assumer – crée les conditions d'avènement de la monarchie absolue. Autrement dit, il serait possible de lier ensemble la mise en place du système galant et l'établissement des institutions du plus abouti des États monarchiques patriarcaux d'Ancien Régime.

En tant que querelle sociale agitant le « public²³ » dans son ensemble, cette querelle de 1617 mobilise tant des hommes et des femmes de lettres que des médecins ou des juristes. Précurseur sur la question, Ian Maclean fournit non seulement le cadrage chronologique de cette querelle mais aussi son contexte socioculturel :

Replaçons-nous dans le Paris des années 1610, au moment où foisonnent, avec les grands monuments de l'érudition et les écrits des gens d'Église, des canards, des libelles, des poésies libres sinon obscènes, des satires scabreuses, souvent anonymes ou portant un pseudonyme, comme le sont, on le verra, la majorité des contributions à la querelle des femmes entre 1617 [sic, contrairement au titre de son article] et 1632²⁴.

En s'en tenant aux bornes chronologiques allant de 1617 à 1632 identifiées par Ian Maclean (mais en se limitant à la seule France), il est alors possible de recentrer le propos sur la période plus précise du premier XVII^e siècle pour comprendre comment, au nom de la pudeur, les comportements genrés ont évolué. Dynamisée par la misogynie latente des adversaires de la reine-mère en pleine disgrâce, la querelle commence l'année de l'assassinat de Concini et de l'exécution de la Galigai – moment d'affaiblissement irrémédiable de Marie de Médicis et de toute forme d'exercice féminin du pouvoir.

La fin de la régence et la mise en place d'un nouvel usage des institutions étatiques font que la querelle des femmes s'inscrit dans un climat de régulation liberticide, alors que l'édition parisienne, jusqu'ici effervescente²⁵, se trouve menacée par une nouvelle forme de censure centralisée. Dès 1618, les *Lettres patentes* publiées par Louis XIII témoignent d'un effort inédit

²³ Voir à ce propos H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, op. cit.

²⁴ I. Maclean, « La querelle des femmes en France et en Angleterre de 1615 à 1632 », op. cit., p. 150.

²⁵ « L'édition parisienne est donc florissante, mais vit en même temps une crise née du fait qu'elle échappe à tout règlement politique et commercial, en dépit des nombreux décrets du XVI^e siècle qui visent à la contrôler et imposent aux imprimeurs l'obligation (entre autres) d'obtenir un privilège royal pour chacun des ouvrages qu'ils veulent produire. », *ibid.*, p. 150.

visant à limiter les « abus, desordres, confusions qui arrivent journellement par l'impression d'infinis livres scandaleux » dans ce qu'Ian Maclean décrit comme un « exemple assez rare d'une coopération entre la Royauté, le Parlement, l'Université, le Châtelet et le milieu des marchands libraires » (un grand nombre d'institutions en somme) visant à mater le « refus d'obéissance par les esprits libres de la communauté des éditeurs²⁶ ». La stratégie adoptée par le pouvoir pour étendre sa domination sur le milieu éditorial (qui, comme le milieu médical, est un vivier d'esprits forts) est en cela parfaitement analogue à celle qui avait agité quelques temps avant le domaine obstétrical : tout comme les sages-femmes avaient dénoncé les agissements des matrones par peur d'y être assimilées et risquer une accusation de sorcellerie, les éditeurs s'empressent de rejeter la faute sur d'autres collègues supposément peu scrupuleux (et quand bien même ils auraient en fait eux-mêmes commis un de ces « livres scandaleux »). En utilisant systématiquement l'argument de l'obscénité pour légitimer son ingérence, le pouvoir royal divise pour mieux régner et obtient la soumission des corporations. Mais cette entreprise légale, d'aussi grande ampleur soit-elle, ne peut aboutir en si peu de temps²⁷ : il faut des condamnations violentes pour ancrer ces lois dans la réalité²⁸. Ainsi, par ses enjeux, la querelle des femmes de 1617 se relie en fait directement aux querelles du libertinage ou de l'hermaphrodisme, formant toutes ensemble une plus grande querelle, autour des mœurs, mais aussi et surtout du genre féminin. Il s'agit de suivre en cela à nouveau Elsa Dorlin, qui a brillamment montré au début de *La Matrice de la race* comment s'associent les concepts médicaux avec les enjeux de la « Querelle des femmes²⁹ » :

Tout au long du XVII^e siècle, nombre de discours prenant fait et cause pour les femmes s'attaquent non seulement aux philosophes, aux pédants ou aux galants rhéteurs, mais aussi aux conceptions des médecins, les tenant pour principaux responsables du maintien de la thèse de l'inégalité entre les sexes. Le corpus de la « Querelle des femmes », cette joute oratoire qui sévit au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, et qui oppose les pourfendeurs du « Sexe » – comme il est alors de coutume d'appeler les femmes – à ses défenseurs, regorge de références à une notion médicale récurrente : le « tempérament ». Moralistes, théologiens, philosophes, médecins et courtisans s'empoignent pour déterminer le tempérament qui caractérise chaque sexe, c'est-à-dire leurs vertus et leurs vices – physiques et moraux –, le « naturel » qui les différencie³⁰.

²⁶ *Ibid.*, p. 150.

²⁷ « Et en ce qui concerne les abus contre ces règlements, rappelons que nous nous trouvons en plein Ancien Régime, profondément marqué par l'écart entre les réalités socio-politiques et les lois promulguées pour les réglementer. », *ibid.*, p. 151.

²⁸ Ce sera d'ailleurs aussi l'un des enjeux du procès Théophile que de montrer qu'il n'est plus possible de continuer à publier impunément des recueils satyriques.

²⁹ Elsa Dorlin a su souligner l'importance des synthèses opérées au moment de la « Querelle des femmes » entre les points de vue médicaux et religieux : « Cette contradiction sera très efficacement exploitée par les protagonistes de la « Querelle des femmes » : comment concilier en effet la *lubricité féminine*, telle qu'elle est développée par la théologie, et la *frigidity féminine* décrite par la philosophie de la nature aristotélicienne ? », E. Dorlin, *La Matrice de la race*, op. cit., p. 61.

³⁰ *Ibid.*, p. 19.

En définissant des types (« moralistes, théologiens, philosophes, médecins et courtisans ») Elsa Dorlin révèle comment la querelle se situe au centre de l'attention de différentes institutions polycéphales (la Faculté de médecine de Paris, les congrégations religieuses, la Cour, la Sorbonne...), intriquées et concurrentes. Mais étrangement Elsa Dorlin n'accorde que peu d'importance à cette querelle de 1617 : parce que son objet d'étude est le « féminisme logique³¹ » de Marie de Gournay ou Poullain de La Barre, elle se focalise sur le tempérament, limitant ses commentaires sur les interactions politiques complexes et les changements institutionnels majeurs des années 1610-1630 à ceux d'une neutralisation des avancées possibles dans le débat³². Précisément, c'est l'institutionnalisation de cette aporie, intégrée au cœur même du système galant, qui mérite d'être étudiée ici : il s'agit de montrer comment un autre féminisme, celui de celles qu'il est de coutume d'appeler *a posteriori* les « précieuses³³ », a été neutralisé et retourné contre elles, exactement au même moment où le « féminisme logique » a été obscénisé³⁴. Il semble en effet que cette fragmentation entre des études focalisées d'une part sur des « féministes logiques » et d'autre part sur l'émergence de la préciosité entraînent la minoration délétère de l'importance de l'édification des institutions absolutiste *via* le système galant. Si bien que cette querelle, souvent abordée mais en fait rarement analysée de

³¹ « Alors que la querelle semble insoluble, alors que la question de l'égalité des sexes paraît dans l'impasse, des philosophes s'attellent à la résolution de cette question. Certains d'entre eux sont quasiment inconnus, d'autres mal ou peu connus. Ils se nomment Marie de Gournay, Anna Maria Van Schurman, François Poullain de la Barre et Gabrielle Suchon. [...] Ces philosophes, précisément, nous voulons les nommer féministes : ils représentent une école philosophique, celle du féminisme entendu dans sa dimension théorique ; ils constituent un courant particulier, celui du *féminisme logique*. », E. Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes*, *op. cit.*, p. 12-13.

³² « Que la différence des sexes puisse être de part et d'autre un argument de poids dans le débat sur l'inégalité ou l'égalité des sexes marque son caractère aporétique. Qu'elle serve à garantir la pérennité des inégalités entre les femmes et les hommes ou, au contraire, rende possible l'exigence d'égalité, signifie qu'elle laisse le débat dans l'indécidabilité. Il est impossible de trancher entre la thèse des défenseurs et celle des pourfendeurs du Sexe, impossible de déterminer ce qui doit légitimement remporter l'adhésion. En réalité, ce sont bien les tenants des positions de pouvoir qui ont intérêt à ce que le débat reste indécidable et demeure à l'état de querelle. Le maintien de cette polémique permet en effet aux discriminations de perdurer, pendant que quelques femmes sont exhibées comme "favorite", "influyente", "précieuse", "sensible", "héroïque", "prodige", ce au nom de leur féminité et de leur genre. », *ibid.*, p. 11.

³³ Là encore, il faut s'autoriser l'anachronisme et rechercher, en amont de la généralisation du terme à la période de Molière, l'origine de ces figures : « Si le mot a connu une vogue dans les années 1650, ce fut dans un usage éminemment polémique. Il y a eu alors une campagne misogyne qui visait les femmes à la mode, accusées d'être trop snobs. Elle s'est accomplie notamment par des flots de gravures populaires contre ces femmes qui "perdaient la tête", des écervelées qui négligeaient leur ménage et leurs devoirs en voulant raffiner sur le raffinement. Pour les discréditer, l'appellation de "précieuse" était commode : "faire sa précieuse", c'est vouloir afficher que l'on a du prix et non se soumettre au jugement des autres. Les ouvrages qui emploient ce mot dans leur titre sont satiriques. », A. Viala, *La France galante*, *op. cit.*, p. 167.

³⁴ « Au sein d'un contexte où l'égalité et l'inégalité des sexes est une question très présente, les écrits [des "féministes logiques"] contrastent avec le discours féministe héritier de la "Querelle des femmes". Ce dernier, que produisent de façon exemplaire les précieuses, affronte directement les arguments adverses, quitte à s'éterniser dans la querelle. [...] [Ce] discours a été retenu, ridiculisé, c'est-à-dire discrédité mais autorisé, car il n'est pas en contradiction avec l'ordre établi, reconnaissant *in fine* une spécificité féminine. [Le "féminisme logique"] a été rayé de l'histoire. », E. Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes*, *op. cit.*, p. 11.

près, semble même déranger la plupart des tentatives de mise en récit de l'histoire de la féminité. De sorte que, lorsque Linda Timmermans évoque aussi la querelle dans ses travaux, elle évacue un peu trop rapidement la question de son contexte³⁵. Pourtant, entre 1617 et 1632, plusieurs événements politiques liés à des publications notables ont accompagné des changements sensibles dans les conceptions genrées. Dans le sillage de chacune de ces publications s'engagent ainsi dans l'espace public des débats tumultueux sur les enjeux féminins de l'écriture et de la lecture. Relier ensemble ces chaînes de publication – ne serait-ce que par le prisme de l'obscénisation en cours – doit permettre à terme d'apporter un éclairage nouveau sur la période d'édification du système galant.

1.1. Prolonger les chaînes de publication de la « querelle des Alphabets »

Parce qu'elle a déjà fait l'objet d'une analyse approfondie dans les travaux d'Ian Maclean et de Linda Timmermans, cette première querelle doit surtout permettre ici d'amorcer le prolongement des réflexions initiées dans les chapitres précédents en s'ouvrant davantage aux enjeux de la sphère publique mondaine et des influences libertines résiduelles. La querelle des femmes de 1617 – aussi connue sous le nom de « querelle des Alphabets » – s'organise autour d'un ensemble de publications pamphlétaires. Ian Maclean fournit à la suite de son article un document précieux, un « appendice » dans lequel se trouve compilé le détail des publications les plus essentielles de la querelle. Il n'est pas anodin d'y voir figurer des écrits plus anciens³⁶, comme ceux de Nicole Estienne, poétesse de la fin de la Renaissance, qui n'est autre que la femme du médecin Jean Liébault et qui semble ne pas tenir son époux en très haute estime³⁷. Quoique morte depuis une trentaine d'années en 1619, alors que sont republiées ses *Misères de la femme mariée*, la figure « de sujétion dans laquelle la plonge son état de femme mariée³⁸ » se trouve en fait au centre des débats idéologiques. C'est précisément cette permanence d'enjeux genrés depuis le XVI^e siècle qui porte à considérer la querelle des Alphabets comme un nouvel épisode de la Querelle des femmes, permanence mise en exergue avant tout par

³⁵ « Aussi, plutôt que de se demander comme Ian Mclean “why 1616-17 should be a time of such anti-feminist activity”, ce qui, somme toute, s'explique par le climat de misogynie que nous avons évoqué [...] », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 243.

³⁶ « Ces publications sont suivies de réimpressions d'ouvrages antérieurs, souvent écrits dans un langage vieilli, que des imprimeurs ou colporteurs opportunistes publient pour tirer profit de l'intérêt que montre le public pour la querelle. », I. Maclean, « La querelle des femmes en France et en Angleterre de 1615 à 1632 », *op. cit.*, p. 153.

³⁷ Voir à ce propos les éléments biographiques rapportés dans J. le Ciel et J. Lavaud, « Quelques poésies oubliées de Nicole Estienne », *Revue du Seizième siècle*, 1931, vol. 18, p. 341-351.

³⁸ *Ibid.*, p. 344.

l'accumulation de republications de textes renaissants. Cette absence de nouveautés, du côté misogyne, s'explique notamment par le fait que ces écrits émanent le plus souvent de religieux :

Les contributions sont des compositions nouvelles ou des réimpressions et proviennent soit de province, soit de Paris. C'est un auteur normand qui relance la querelle : le sieur de Fierville de L'Aigle fait publier à Caen (probablement à ses frais) sa *Cacogynie ou méchanceté des femmes*, avant septembre 1617. [...] L'ouvrage s'adresse à un public masculin sur un ton gaillard [...]. [Cet ouvrage précède] la publication anonyme de *L'Alphabet de l'imperfection et malice des femmes*, par Jean Petit-Pas, un des marchands les plus respectés de l'Université. Ce livre, dont l'Alphabet des vices est emprunté à un archevêque médiéval de Florence, est imprégné de misogynie cléricale, et de cette horreur de la chair qui s'identifie par métonymie au sexe féminin³⁹.

Néanmoins – et c'est ce que minimise sans doute Linda Timmermans en affirmant seulement que les « contributions sont des compositions nouvelles ou des réimpressions et proviennent soit de province, soit de Paris » – toutes les régions n'ont pas le même investissement dans l'édification de l'espace public, surtout après les guerres de Religion qui accélèrent considérablement la centralisation des institutions françaises. L'appareil méthodologique mis au point par Alain Viala et Christian Jouhaud est alors essentiel pour comprendre que la réutilisation d'un texte ne peut en fait en aucun cas se comprendre à l'aune de sa première édition : ces publications sont à étudier dans le cadre de toute leur chaîne de publication, c'est-à-dire en prenant en compte le changement d'acteurs sur la scène publique depuis la première publication et les intertextualités qui l'accompagnent. La valeur de synthèse misogyne que constitue le florilège de textes (re)publiés à partir de 1617 permet ainsi de dessiner des contours genrés tels qu'ils étaient conçus dans le sillage religieux de la période. Si l'origine des textes ne semble pas unifiée (certains sont des rééditions lyonnaises de textes tirés de l'imprimerie des Estienne, d'autres des nouveautés parisiennes ou normandes), néanmoins, et très significativement, la querelle commence du côté de la Normandie (c'était d'ailleurs déjà le cas de la querelle des hermaphrodites⁴⁰), terre largement protestante dont les élites sont friandes de textes humanistes, au contraire en sursis à la Cour. Dans les années 1590-1610, la forte concentration huguenote en Normandie entraîne un effort proportionné dans la contre-Réforme : de jeunes missionnaires sont envoyés sous l'impulsion de la Ligue, afin de prêter

³⁹ I. Maclean, « La querelle des femmes en France et en Angleterre de 1615 à 1632 », *op. cit.*, p. 152-153.

⁴⁰ Une effervescence contestataire se profile en Normandie au cours de la période, ce qui n'est sans doute pas étranger au fait que la région était le principal fief huguenot jusqu'à l'avènement d'Henri IV, en plus d'être l'un des plus proches de Paris. L'hypothèse est que le gouvernement de Marie de Médicis, dans les années 1610, aurait surveillé très particulièrement les publications normandes, craignant une nouvelle insurrection huguenote après l'assassinat d'Henri IV. Elle y aurait favorisé l'envoi accéléré de missionnaires jésuites, notamment via le collège de Bourbon fondé en 1604 après bien des difficultés. Bastion catholique imposé à la ville protestante pour assurer l'éducation de ses futures élites, prévu dès le siège de 1591-1592, c'est notamment là qu'y est éduqué Pierre Corneille au tournant des années 1610-1620. Voir à ce propos G. Hurpin, « Religion, politique et contentieux : naissance du Collège de Bourbon (1565-1604) », *Études Normandes*, 1993, vol. 42, n° 4, p. 13-32.

main-forte – ou plutôt, de remplacer progressivement – les congrégations en place. Cette contre-offensive catholique est probablement le terreau culturel et social de ces écrits misogynes à forte connotation religieuse, qui amalgament les revendications de liberté protestantes et le libertinage impudique⁴¹ – comme le fera un tout petit peu plus tard un Garasse. Or la compagnie de Jésus désavoue rapidement ces gauloiseries obscènes, tant chez les autres congrégationnaires que dans leurs propres rangs. Au contraire, privilégiant volontiers les enjeux de la préciosité et de la galanterie à travers l'esthétique baroque de leurs églises en construction ou par le truchement rhétorique des principes de la casuistique, le parti jésuite se rapproche progressivement de la mondanité parisienne dont elle calque l'habitus et convoite le pouvoir⁴². C'est plus que probablement ce qui explique que ce soit à Paris, où l'art de vivre galant s'oppose de plus en plus radicalement à la vieille veine gauloise encore prégnante ailleurs, que la riposte précieuse et « philogyne » s'organise. Linda Timmermans brosse des termes de la querelle un tableau édifiant, rappelant non seulement le cadre social dans lequel elle apparaît mais résumant aussi les principales chaînes de publications qui l'initient :

C'est dans ce contexte que va éclater, en 1617, ce qu'il est convenu d'appeler « la querelle des Alphabets », provoquée par un violent pamphlet antiféministe : *l'Alphabet de l'imperfection et malice des femmes* de Jacques Olivier, « licentier aux Lois, & en droict Canon », pseudonyme derrière lequel se cache, selon Ian Maclean, non un homme de loi, mais un franciscain, Alexis Troussel. [...] Par les réactions indignées qu'il suscita à sa publication, il redonna vigueur et entrain à la polémique féministe qui, dans sa forme traditionnelle (le discours sur la supériorité féminine), avait produit relativement peu d'œuvres à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle [...]. Dans la querelle des Alphabets, les rapports de force s'inversent : les défenseurs des femmes y sont plus nombreux que leurs adversaires, et ceux-ci sont actifs surtout au début, en 1617 : outre Jacques Olivier-Alexis Troussel, mentionnons le sieur de Fierville, et le sieur de La Bruyère, « gentilhomme béarnois ». Très vite, les apologistes du sexe féminin prennent le dessus : ainsi, entre 1617 et 1623, entrent en lice le « capitaine Vigoureux » (1617) qui, en réalité, était probablement un avocat, le chevalier de L'Escale (1618), Louis Le Bermen, sieur de La Martinière et avocat au Parlement de Paris (1621), le provençal Honorat de Ménier (1623). Le dernier ouvrage où l'on perçoit un écho direct de la querelle est *Le Paranymphe des dames* (1629) d'un magistrat troyen, Nicolas Angenoust⁴³.

La première chose notable et qui permet d'affirmer que la querelle des Alphabets relève bien de l'émergence de la biopolitique, c'est la confusion volontaire entre le domaine religieux et le domaine législatif. Alexis Troussel, alias Jacques Olivier, ne publie pas en son nom et usurpe même un autre métier : c'est bien que depuis la fin des guerres de Religion, il n'est plus

⁴¹ « Les attaques dirigées contre les protestants chez L'Escale tout aussi bien que chez Troussel sont peut-être un autre indice des tensions politiques de ce temps ; tous les deux désapprouvent la liberté intellectuelle accordée aux femmes protestantes, qu'on encourage à lire la Bible (lecture féminine déconseillée à cette époque par l'Église de Rome). », I. Maclean, « La querelle des femmes en France et en Angleterre de 1615 à 1632 », *op. cit.*, p. 161.

⁴² C'est ce qui explique lors de la querelle, parmi les philogynes, la « [...] présence des jésuites, dont l'ordre est soutenu par des femmes puissantes comme Marguerite de Valois et même des femmes écrivains, dont Marie de Gournay. », R. Briggs, *Early Modern France (1560-1715)*, Oxford / New York, Oxford University Press, 1977, p. 86-95 ; H. Duccini, *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 97, cités par *ibid.*, p. 158.

⁴³ L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 241-242.

exactement aussi simple de faire irruption sur la scène publique au nom de principes spirituels. La tentative de Troussel, qui n'écrit donc pas un traité médical ni un livre de théologie, est de faire irruption sur la scène publique *au nom de la loi*. La deuxième chose qui mérite d'être relevée, c'est la relative surprise que constitue la mauvaise réception de l'œuvre de Troussel : si le climat général était aussi misogyne que l'affirme Linda Timmermans, comment expliquer la levée de bouclier, quasi générale au point que pour la première fois, les « défenseurs des femmes » semblent être plus nombreux que leurs adversaires ? Une réponse prudente serait sans doute de dire que l'espace public naissant est peut-être un espace social trop complexe pour les anciens zélateurs habitués à l'entre-soi, qui ne comprennent pas encore toutes les logiques d'une publication désormais à échelle nationale et tombent alors malgré eux dans les affres de la publicité. C'est notoirement le cas du père Garasse, dépassé à son propre jeu lorsque son livre anti-libertin se trouve paradoxalement accusé de répandre le libertinage et les obscénités⁴⁴. Une seconde réponse, complémentaire, consiste à envisager la part grandissante du public féminin du fait de la littérature galante : se faire connaître comme « philogyne » est sans doute un bon moyen de s'en attirer les faveurs. Toujours est-il qu'à Paris et autour de la Cour, il n'est donc plus de bon ton de publier des propos ouvertement misogynes, surtout s'ils véhiculent des fantasmes obscènes qui pourraient troubler l'ordre public. D'une manière ou d'une autre, accuser frontalement les femmes de tant de maux n'est désormais plus stratégiquement viable, ce qui explique le développement non pas d'une vague de publications féministes, mais bien d'un nouvel antiféminisme consistant à faire, au nom de « l'honnêteté publique » (et donc de la

⁴⁴ « Garasse qualifie de libertin un certain type social, certes instable et changeant, mais reconnaissable parmi les jeunes gens de la capitale. [...] Or Garasse n'est pas le premier à s'indigner ainsi. Il suit le chemin frayé par notre cordelier Alexis Troussel, dont l'une des cibles est le "partisan de la femme mondaine". Usant d'une violence homilétique caractéristique de son ordre, Troussel s'en prend aux "mille escadrons de damerets, de muguets, et de marjots [ou mariolets] efféminez", qui "cachent le libertinage de l'impiété et de l'athéisme souz le linge blanc d'une Chrestienne et religieuse candeur" dont le chef de file n'est autre que le Sieur Vigoureux. Les lois "de Mahomet, de Luther, de Calvin, et celles du Monde, de la Chair et du Diable", selon Troussel, ont enfanté, en ce misérable siècle, "des bouffons, des baladins, des voluptueux, des seditieux, [...] des monopoleurs, et des libertins". D'autres textes, du côté antiféministe s'attaquent aux femmes "mondaines" de la capitale, qui sont accusées d'être responsables des flagrantes débauches qui y sont en évidence tous les jours. Mais selon d'autres qui appartiennent au camp opposé, ces "idolâtres de Venus" ne montrent pas le respect dû au beau sexe et aux honnêtes gens, et suivent la mode, qui est de parler d'eux sur un ton satirique. "Il est presque impossible", assure Honorat de Meynier, "d'acquiescer le nom d'honnête homme parmy les Gentils de la Cour, si on ne veut blasphemer contre la vertu et les personnes qui la possèdent. [...] Les courtisans de ce siecle [...] n'ont plus grand plaisir en ce monde, que de deshonorer par leurs brocars et sonnettes les vertus et les femmes vertueuses". On subodore ici une attaque contre le cercle de jeunes nobles autour de qui se réunissent les poètes libres et satiriques de l'époque, c'est-à-dire les mêmes gens qui, selon l'Escale, ont trahi la vocation chevaleresque du véritable honnête homme, lequel doit rigoureusement s'abstenir de médire des femmes et marquer ainsi l'écart qui le sépare "de la populace, [d]es gents de peu, [de] la vraye lie de la race humaine". » Voir à ce propos L'Escale, *Le Champion des femmes, qui soutient qu'elles sont plus nobles, plus parfaites et en tout plus vertueuses que les hommes, contre un certain misogynes, anonyme auteur et inventeur de l'imperfection et malice des femmes*, Paris, Vve M. Guillemot, 1618, f. 185 v°, p. 7, cité par I. Maclean, « La querelle des femmes en France et en Angleterre de 1615 à 1632 », *op. cit.*, p. 160.

loi), l'éloge de femmes vertueuses, humbles, pudiques et soumises. Significativement, les adversaires de Troussel sont d'ailleurs, pour le coup, de bien réels avocats et magistrats ; c'est-à-dire que les nouveaux « défenseurs des femmes » sont tous du côté de la loi, définissant la féminité dans un espace public commun qui échappe semble-t-il progressivement aux clercs.

1.1.1. La galanterie au carrefour de trois différents projets normatifs

Si ces « défenseurs » n'en sont pas vraiment et tendent *in fine*, comme les « ennemis des femmes », à une essentialisation de la nature féminine, néanmoins les termes de cette essentialisation diffèrent drastiquement selon les camps. Ainsi ce ne sont pas les mêmes enjeux qui opposent les différents « misogynes » comme le sieur de Fierville de l'Aigle ou Jean Petit-Pas aux « philogynes » comme le Chevalier de l'Escale⁴⁵. Car ces derniers, pour la plupart des précieux parisiens, sont géographiquement mieux intégrés au nouveau système galant qui accorde une plus grande place aux femmes⁴⁶. Or la galanterie est, au moins depuis *L'Astrée* à partir duquel elle diffuse son modèle, non pas accidentalement mais fondamentalement bicéphale – la face « honnête » et la face libertine s'y trouvent indissociablement entremêlées. Surtout, l'apparition de la galanterie et le nouveau système social qui l'accompagne favorisent différents types d'opportunismes politiques, tant d'ailleurs collectifs qu'individuels. Pour l'État en cours d'absolutisation, c'est certainement l'occasion de lisser les comportements de la Cour (c'est là le « processus de civilisation » d'Elias), tandis que pour des séducteurs libertins c'est se ménager un nouveau champ d'action auprès de femmes qui, quant à elles, cherchent une forme de liberté dans l'espace public, voire un accès possible à l'instruction.

Il y aurait donc trois camps envisageables, quoique parfois difficilement discernables, lors de cette querelle des femmes de 1617-1632. Premièrement, les « misogynes ». Deuxièmement, les « défenseurs des femmes », comme L'Escale. Et enfin un troisième camp, celui des libertinismes (accidentellement ou résolument) féministes, comprenant non seulement certains libertins mais aussi des femmes. Ces trois camps, toutefois, ne s'affrontent pas à armes égales. Les deux premiers camps s'opposent en fait sur le devenir et le devoir-être de ce dernier camp de marginaux et marginales. Au contraire, les quelques écrits qui émanent des esprits forts et

⁴⁵ « Loin de reproduire à l'infini des arguments ressassés depuis deux siècles, les polémistes actualisent le débat en fonction des changements survenus dans la société et dans les modes de pensée. », D. Haase-Dubosc et M.-É. Henneau (éd.), *Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750*, *op. cit.*, p. 10.

⁴⁶ « Au XVII^e siècle, le courant précieux tente de prouver la supériorité des femmes et tend ainsi à élaborer un essentialisme des sexes », voir à ce propos l'analyse complète menée dans I. Krier, « Souvenirs sceptiques de Marie de Gournay dans l'*Égalité des hommes et des femmes* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, janvier 2009, n° 29, p. 243-257 (p 45).

des philosophes libres comme Marie de Gournay, tentent de récupérer la parole qui leur est confisquée par les deux premiers camps. En d'autres termes, les hommes qui vont tenter de disqualifier ou de « sauver » les femmes en les essentialisant (négativement ou positivement), s'opposent à la possibilité d'une égalité entre femmes et hommes que prônent le troisième camp. Or il est une publication emblématique de la querelle des femmes qui revient exactement sur ces enjeux de confiscation de la légitimité des femmes dans l'espace public et dont, semble-t-il, les implications genrées ont été jusqu'ici sous-estimées. Il s'agit des *Caquets de l'accouchée*⁴⁷.

1.1.2. *Les Caquets de l'accouchée*

Le Caquet de l'accouchée (au singulier), est un court texte satirique anonyme publié sous forme de feuillets, sans lieu d'édition, en 1622, et prolongé de plusieurs autres « après-dînées » principales, auxquelles s'ajoutent encore diverses continuations moins canoniques. Les différentes après-dînées (c'est-à-dire après-midi), unifiées dès 1623 sous le titre de *Recueil général des Caquets de l'accouchée*, connaissent un franc succès et plusieurs rééditions jusqu'en 1630. La narration y est assurée par un personnage masculin convalescent, auquel le médecin malicieux a conseillé « de tâcher à écouter quelqu'une de [ses] parentes ou amies, ou voisines accouchées⁴⁸ » en secret, en se cachant « à la ruelle du lit⁴⁹ » (parodie de la mode précieuse⁵⁰ ?) pour se divertir et guérir plus vite. Des bourgeoises de la rue Quincampoix y sont

⁴⁷ Outre l'ancien article de Pierre Brun, *Les Caquets* ont depuis une vingtaine d'années rencontré un nouveau succès critique. Voir à ce propos P. Brun, « La Bourgeoisie au XVII^e siècle d'après *Les Caquets de l'accouchée* (1622-1623) », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1896, vol. 3, n° 2, p. 192-203 ; V. Worth-Stylianou, « *Les Caquets de l'accouchée* : la représentation de la maternité dans la littérature fictive (c. 1475-1622) », dans J. Britnell et A. Moss (éd.), *Female Saints and Sinners: Saintes et mondaines (France 1450-1650)*, coll. « Durham French Studies », n° 21, 2002, p. 251-265 ; K.A. Loysen, « Chattering Women: From the *Evangelies des quenouilles* to the *Caquets de l'accouchée* », *Seventeenth-Century French Studies*, 2006, n° 28, p. 21-31 ; K.D. Read, *Birthing Bodies in Early Modern France: Stories of Gender and Reproduction*, Farnham ; Burlington, Ashgate Pub, coll. « Women and gender in the early modern world », 2011 ; E. Butterworth, « Gossip and the Public Sphere in *Les Caquets de l'accouchée* (1622) », *Forum for Modern Language Studies*, 2014, vol. 50, n° 2, p. 142-153 ; D.C. Stanton, *The Dynamics of Gender in Early Modern France: Women Writ, Women Writing*, Burlington, Ashgate, coll. « Women and Gender in the Early Modern World », 2015 ; Butterworth Emily, *The Unbridled Tongue: Babble and Gossip in Renaissance France*, Oxford, University Press, 2016 ; V. Dancoisne, « Représentation du mariage dans *Les Caquets de l'accouchée*. La femme, entre culpabilité et innocence », *Le Roman au temps d'Henri IV et Marie de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Romans, contes et nouvelles », n° 4, 2016, p. 303-315.

⁴⁸ *Le Caquet de l'accouchée*, 1622, p. 4.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 6.

⁵⁰ « Pour fuir les manières rustres de la cour, ces femmes se retirent dans les “ruelles” (passage entre le lit et le mur) ou les “alcôves” (autour du lit), lieux dans lesquels elles reçoivent savants, hommes de lettres, précepteurs, poètes qui composent des odes, des élégies, et avec lesquels elles inventent de nouveaux mots. », E. Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes*, op. cit.

décrites, commérant toutes joyeusement⁵¹ dans un entre-soi féminin, autour de sa seule complice, une cousine de vingt-quatre ans à peine accouchée de son septième enfant. Bien que le texte, sans doute un peu inspiré d'Aristophane, ne puisse être pris comme le reflet des us et coutumes féminines en raison de sa dimension satirique à l'encontre des mœurs parisiennes et de son sexisme patent, les représentations féminines et la situation des parturientes au sein d'une œuvre polémique au tournant des années 1620 méritent un traitement particulier dans cette étude, surtout à le considérer comme participant pleinement de la « querelle des femmes ». Chaque conversation abordant de nombreux thèmes entremêlés avec truculence, le texte se trouve exactement à la jonction de trois tendances : la veine médicale de l'entre-soi féminin (déjà abordée, quoique sur un mode non parodique, avec le traité de Louise Bourgeois) ; la veine satyrique libertine issue de l'humanisme renaissant ; et enfin la veine des « conversations », à une époque où balbutient les premiers salons mondains. Pour mener à bien cette étude, sont systématiquement privilégiées les trois éditions originales de 1622 et la première unification en *Recueil* de 1624⁵², quoiqu'une édition savante du XIX^e siècle⁵³ puisse sporadiquement apporter un autre éclairage sur le texte. Notamment, la liste des titres et l'ordre de lecture qui y sont suggérés permettent de regrouper ensemble les trois premières après-dînées, et de supposer que les suites auront pu être rédigées par autant d'autres mains. Ces continuations, nombreuses et moins innovantes, sont ici laissées de côté, mis à part le feuillet, décisif, censé être la *Réponse*⁵⁴ de ces femmes bourgeoises aux calomnies prononcées à leur rencontre.

La première chose notable des *Caquets* est l'extrême diversité des sujets abordés, prolongeant l'ensemble des débats publics possibles. Les thèmes des discussions sont de deux sortes, quoique parfois étroitement entremêlées. D'une part, la veine misogynie traditionnelle est exploitée à propos de sujets comme la diversité des étoffes et l'amour des chiffons, la nécessité de « soulager⁵⁵ » les maris après leur dure journée de travail, la facilité de trouver des

⁵¹ « Le stéréotype de la femme bavarde est parmi les poncifs littéraires les plus répandus. Élément courant de textes satiriques ou misogynes du Moyen Âge, c'est également un sujet de prédilection de ceux qui participent à la Querelle des Femmes tout au long du XVI^e siècle, et bien au-delà. », V. Worth-Stylianou, « Les Caquets de l'accouchée », *op. cit.*, p. 251.

⁵² *Recueil général des caquets de l'accouchée. Ou Discours facécieux, où se voit les mœurs, actions, & façons de faire des grands & petits de ce siècle*, 1624.

⁵³ É. Fournier (éd.), *Les Caquets de l'accouchée. Nouvelle édition, revue sur les pièces originales et annotée par M. Édouard Fournier, avec une introduction par M. Le Roux de Lincy*, [1622], Paris, Chez P. Jannet, libraire, 1855.

⁵⁴ Mademoiselle E. D. M., *La Réponse des dames et bourgeoises de Paris au Caquet de l'accouchée*, Chez l'Imprimeur de la ville, à l'enseigne des trois pucelles, 1622.

⁵⁵ « [...] quand ils ont trop de peine, il faut leur donner des aides pour les soulager. », *Le Caquet de l'accouchée*, *op. cit.*, p. 11.

amants plus jeunes qu'un « vieillard de cinquante-cinq ans⁵⁶ » ou encore la sexualité controversée des vieilles femmes avec de jeunes gens⁵⁷. Néanmoins, d'autres débats moins attendus dans ce contexte exclusivement féminin portent sur l'inflation (et notamment celle des prix du mariage !), l'alliance du politique et de la justice pour ramener l'ordre dans la société⁵⁸, les impôts, la corruption proverbiale des fonctionnaires, des médecins et des religieux. La religion, néanmoins, connaît un développement plus subversif que les autres sujets. Une discussion inattendue survenant vers la fin de la première après-dîner développe la parole d'une femme athée :

Hé, Madame, quand vous ne croyez à rien qu'à votre fantaisie, vous n'êtes pas chue de haut : car tous ceux de votre Religion ont pris à ferme à vil pris, l'athéisme, & qui est cause qu'il n'y a ni enchère ni tiercement, c'est qu'il n'y a rien à gagner, ni en ce monde, ni en l'autre, & cela vous demeurera, & si en jouirez longtemps ; si par la loi du droit canon, on ne vous force à mieux faire.

Mademoiselle, cette religion est si douce à supporter, que tous ceux qui y entrent, ils en sortent difficilement, & pour mon regard lorsque j'en sortirai, ce sera à mon grand regret : car que je fasse ce que je voudrai, je ne suis point obligée de le confesser, que mes père, mère, & parents meurent, je me réjouis au lieu de pleurer : car je crois qu'ils sont sauvés. Que le carême et jeûne viennent, je suis dispensée pour manger de la chair. Que nous mourions subitement, nous n'avons point peur du purgatoire, & bref que les anges, les saints & saintes aient du pouvoir par leurs prières envers Dieu, nous supprimons tout cela, & vivons en liberté d'esprit⁵⁹ [...].

Chaque sujet abordé étant déjà polémique, quoique désamorcé avec humour, la question de l'incroyance est toutefois la plus subversive. En 1622, c'est-à-dire à la veille du procès du *Parnasse satyrique*, figurer un tel échange dans un texte anonyme renseigne assez sur les enjeux de la publication du premier *Caquet*. La syntaxe, complexe, ressemble alors bien davantage à celle de textes didactiques qu'à un feuillet humoristique : l'attitude critique du personnage envers la religion est à peine tempérée par la forme dialogique, mode opératoire philosophique par excellence. Les avantages de l'athéisme se trouvent répertoriés et présentés comme libérateurs (« & vivons en liberté d'esprit »). C'est bien là la marque du libertinisme philosophique que prônent à la même époque les esprits forts du groupe de Théophile, vivant affranchis du carcan oppressant des dogmes religieux. Le premier *Caquet* apparaît donc à la confluence des enjeux du libertinage et de la querelle des femmes, de tels discours laissant supposer que l'auteur touche de près aux cercles libertins.

⁵⁶ « Ha, ha, ha, ce fit une jeune bourgeoise, qui avait épousé un vieillard de cinquante-cinq ans [...], je me ris de vos plaintes, mesdames, pour moi je ne puis me plaindre : car ce dont j'ai le plus de besoin, c'est ce que j'aurais tout à l'instant si je le voulais, il y a assez de jeunes gens qui m'en font l'offre. », *ibid.*, p. 11.

⁵⁷ « Une vieille qui était à la troupe répond amen ; ce que vous trouvez mauvais, je le trouve bon, quand les vieilles peuvent trouver quelque jeune gars pour leur argent, (pourvu qu'il soit bien morigéné) c'est un bonheur, il y a du plaisir pour l'un & pour l'autre, l'un prend la courtoisie, & l'autre la commodité, cela fait subsister la jeunesse selon son ambition & fait vivre la vieillesse plus longtemps, & que servent les biens que pour cela. », *ibid.*, p. 16. ⁵⁸ « [...] prenez courage, le grand désordre qui est à présent engendrera un ordre, l'on fera des édits qui régleront toutes choses [...] », *ibid.*, p. 11.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 20.

Dans la *Seconde après-dînée*, les thèmes abordés sont à nouveau variés : politique toujours, cocuage souvent, rôle de l'armée, rejet des mariages arrangés⁶⁰... Mais surtout, la fin de l'après-dînée tourne autour d'une dispute arguant la nécessité de relancer la Réforme :

Hola Madame, ne passez pas plus outre [...] : car nous n'entendons pas la moitié de votre discours, il n'y a personne en la compagnie qui entende & puisse comprendre des choses si hautes & relevées, sinon Madame qui est à ce bout : car elle a lu Calvin, Clément Marot, Bèze, & une infinité de grands philosophes.

Merci de ma vie (dit-elle) oui je les ai lus, qu'en voulez-vous dire, vieille sans dents. La compagnie se retourna pour la voir : car la colère lui était montée au visage, & y avait marqué le front d'un vermillon empourpré. N'est-ce pas une étrange chose, dit-elle, qu'on en veut tant à notre pauvre religion, on nous appelle libertins, cruels, acariâtres, imposteurs, semeurs de zizanie, la peste des États, & l'origine de tous les malheurs qui ont inondé par toute la France, & toutefois il n'y a rien de plus simple que nous, nous ne demandons que la paix, nous ne cherchons que concorde & fraternelle amitié, tout notre but ne tend qu'à la Réformation⁶¹.

Comme lors de la première après-dînée, à partir d'un sujet farcesque et d'une publication *a priori* innocente, se développe une critique sarcastique des préjugés et des stéréotypes associés à des pratiques religieuses. Par la tension qu'il instaure en citant Calvin, Marot, Bèze et « une infinité de grands philosophes », le texte prolonge de fait les querelles théoriques des guerres de Religion, et ce malgré la très stricte interdiction de mémoire faite dans l'édit de Nantes. L'énumération d'insultes (« libertins, cruels, acariâtres », etc.) reflète ici la rhétorique de l'amalgame des prédicateurs catholiques à l'encontre des réformés. Ce climat de conflictualité à peine larvée explique aussi la relative complexité du protocole de publication des *Caquets* : l'auteur se protège sous plusieurs écrans ; en publiant sans nom et en prétendant rapporter d'autre paroles anonymes de femmes. La défense faite des idées réformées et l'ardeur prosélyte de la convive accusée de libertinage dépassent irrémédiablement le cadre satirique misogyne, quoique l'humour reste bien présent lorsqu'il est fait mention d'un « petit chien, qu'une certaine damoiselle de la rue S. Paul, portait pour passe-temps[, qui] entendant parler de Calvin, leva sa tête croyant qu'on l'appelait : car c'était son nom⁶² [...] ». Sous couvert de présenter un nouveau feuillet gaillard, les *Caquets* présentent donc des discussions lourdes de sens à l'encontre des institutions religieuses et de l'intolérance en général.

Enfin, la *Troisième après-dînée* joint à ces enjeux d'actualités religieuses un double déplacement vers la médecine et la mondanité. Elle aborde ainsi la question du jargon des médecins et apothicaires :

⁶⁰ « Comment, ce dit une de ses voisines, vous avez donc eu quelque autre qui avait préoccupé votre cœur devant le mariage. Oui Madame : mais la considération des biens a aveuglé mes parents à me faire embrasser un parti où je n'ai jamais eu d'affection. », *La Seconde apres-disnée du caquet de l'acouchée*, 1622, p. 23.

⁶¹ *Ibid.*, p. 27-28.

⁶² *Ibid.*, p. 28.

[...] toutefois il faut savoir qu'en la médecine il y a des mots fort obscurs, & de l'art (comme l'on dit) & si cela n'avait lieu il faudrait dire que les apothicaires et médecins pour ôter la commodité au menu peuple de composer de soi-même quelques médecines usent de mots barbares, combien que les choses & drogues qu'ils signifient soient très communes.

Je l'ai ouï-dire ainsi la femme d'un secrétaire, qui aime fort à ouïr parler de la médecine & pharmacie. Car son premier mari était empirique & distillateur de la reine, & dit lui avoir ouï dire plus : savoir qu'il y a des herbes dans nos jardins dont nous pourrions bien aider & servir, pour notre santé, si nous en avions la connaissance, & que le plus souvent l'on s'en sert à la médecine & pharmacie, & les apothicaires les nomment par mots grecs, latins ou arabes, de façon qu'à cause des noms, le plus souvent ils font croire qu'ils viennent des Indes orientales, ou occidentales⁶³, etc.

Par sa structure narrative complexe, l'extrait, quoique toujours fictif, inocule sur la scène publique l'idée selon laquelle des médecins bien réels abuseraient de leurs prérogatives. En se présentant sur le mode du témoignage de (quasi) première main (c'est d'ailleurs le principe opératoire de toute rumeur), la diatribe faite par une anonyme renforce des préjugés communs et s'érige contre l'institution médicale. Or à travers une telle charge contre le personnel médical et son charlatanisme notoire – usuelle dans les textes satiriques bien avant que Molière ne s'empare du sujet – se trouve également sous-jacente la revendication possible d'un libre-accès au soin et à l'automédication (c'était déjà l'enjeu des traités de Liébault et de ses collègues gagnés aux valeurs protestantes). La dimension technique, ésotérique et spécialisée de la médecine traditionnelle (la Faculté de médecine de Paris refusant la traduction vernaculaire) est dénoncée comme un cache-misère, le texte proposant une réflexion sur la manière dont le jargon pseudo-exotique peut être utilisé pour exclure artificiellement les non-initiées et maintenir le pouvoir et l'autorité des professionnels. Néanmoins, la critique contre l'institution médicale va encore plus loin, suggérant sa récente accointance sociale avec les élites politiques. Un autre commentaire est ainsi fait sur la richesse fulgurante des chirurgiens, preuve que le métier récemment émergé est en plein essor et permet de côtoyer les grands :

Mais que ne dirai-je pas des chirurgiens qui donnent des offices de contrôleurs ou semblables ; qui valent quinze à seize mille francs à leurs fils, & quant à leurs filles il ne leur manque que le masque que l'on ne les prenne pour damoiselles : elles osent bien aussi faire comparaison avec elles à cause de leurs moyens.

La femme de ce secrétaire dit, je vous jure madame, que jamais je ne fus plus étonnée, j'étais en une fort honnête compagnie l'autre jour, où il arriva un jeune muguët vêtu à l'avantage avec l'habit de satin découpé, le manteau doublé de panne de soie, le chapeau de castor & le bas de soie, lequel se mit à cajoler une bonne heure entière, & usait de toutes sortes de compliments. Après qu'il fut sorti je m'enquêtais quel il était, l'on me dit qu'il était fils d'un chirurgien, mais jamais je ne vis rien de plus leste car il a mine de quelque courtisan⁶⁴.

La proximité entre la situation de chirurgien et de courtisan montre la porosité de l'espace social en pleine redéfinition au tournant des années 1620. La carrière de chirurgien y est dite permettre une ascension sociale inouïe sous l'Ancien Régime où tout l'appareil hiérarchique tend pourtant

⁶³ *La Troisième aprèsdisnée du caquet de l'accouchée*, 1622, p. 12-13.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 15.

à assurer la permanence des choses. Car contrairement au marchand bourgeois qui enrichit les villes mais n'accède que peu à la mondanité (ou se trouve violemment ridiculisé lorsqu'il essaye), il se trouve que les aristocrates ont un besoin personnel et immédiat de s'entourer de chirurgiens et de médecins. Ceux-ci gravitent dès lors directement dans les sphères du pouvoir où ils savent se rendre indispensables, à l'image du personnel médical étudié en première partie. C'est ce qui explique qu'en une génération seulement, leurs fils puissent être assimilés à des « muguets », c'est-à-dire des galants. Le vocabulaire utilisé pour décrire les vêtements du jeune homme (« habit de satin découpé », « manteau doublé de panne de soie », etc.) renseignent ainsi non seulement sur la richesse mais aussi sur l'hexis recherchée par ces catégories sociales particulières, qui assimilent les « règles du jeu » précieux. En incorporant ces comportements élégants et prétentieux, elles espèrent se fondre au sein d'une élite à laquelle elles n'appartiennent pourtant pas de droit ; ce seront exactement les cibles de Sorel dans son *Berger*. Là encore, la structure narrative et l'emploi du dialogue dynamisent la diffusion de ces conceptions déjà répandues dans l'espace public, tout lectorat étant placé par la dérision en position d'accueillir favorablement ces représentations, certes plus ou moins fidèles mais d'une redoutable efficacité contestataire. La malice du texte va toutefois encore un peu plus loin, en mettant en place un lien explicite entre les moyens de parvenir à la Cour et le libertinage.

La troisième après-dînée évoque ainsi la nouvelle tendance des traités de civilité « satiriques », qui semblent faire le lien entre la veine libertine et la mode, alors plutôt récente en France, des ouvrages consacrés à la politesse :

À propos de nouveautés, dit la femme du conseiller, on fit présent l'autre jour à mon mari d'un petit discours intitulé *L'Esprit de la Cour qui va de nuit* [...].

J'ai vu aussi, dit la femme du conseiller, un discours du *Courtisan à la mode* imprimé il n'y a pas longtemps, lequel n'était autre chose qu'un extrait ou transcrit de *L'Espadon satyrique* mot pour mot⁶⁵ [...]

S'il est peu plausible de retrouver la trace de tels textes – plus que probablement inventés pour l'occasion à la manière des livres rocambolesques exaltés par Panurge – la titrologie indiquée mérite toutefois d'être regardée de près. Le premier titre, *L'Esprit de la cour qui va de nuit*, joue sur la mode en plein essor à la Cour des traités de civilité, qui prétendent même permettre à des roturiers d'acquérir l'habitus nécessaire pour se faire admettre en milieu mondain. La subordonnée, « qui va de nuit », réduit toutefois gauchement l'extension de cet habitus en assimilant galanterie et libertinage sexuel. C'est le procédé exactement inverse qui préside à la seconde saillie. Le *Courtisan à la mode*, titre qui évoque seulement la veine civile, étant rapproché d'un titre libertin, *L'Espadon satyrique*, par son contenu prétendu résolu

⁶⁵ *Ibid.*, p. 22-23 et 24.

identique. Deux interprétations du trait d'esprit sont alors concurrentes : il est possible de comprendre que la réédition d'un texte licentieux comme *L'Espadon satyrique* soit passé par un simple changement de titre pour berner les censeurs ; ou bien que les livres de civilité à usage des courtisans ne soient jamais que des manières de déguiser un comportement libertin.

Ainsi, d'une manière ou d'une autre, les trois premières après-dînées des *Caquets de l'accouchée* s'illustrent par leurs qualités subversives et leur appartenance formelle au genre satirique libertin. S'y trouvent condensés astucieusement, outre les enjeux traditionnels de la querelle des femmes toujours latente, des réflexions sur l'athéisme et le libertinage, mais aussi sur l'hypocrisie explicitement corrélée des institutions médicales et galantes en plein essor.

1.1.3. *La Réponse au Caquet de l'accouchée*

Publiée au nom d'une énigmatique « Mademoiselle, E. D. M », *La Responce des dames et bourgeoises de Paris au Caquet de l'accouchée* est également daté de 1622. Si elle est traditionnellement classée comme étant une « sixième après-dinée », elle ne semble néanmoins pas prendre en compte davantage que l'intertexte des trois premiers après-midi et il est plus que probable que la rédaction de la *Réponse* ait effectivement été menée d'une autre main, profitant seulement de la vogue éditoriale en cours⁶⁶. Le texte endosse une narration à la première personne exclusivement féminine, s'ouvrant ironiquement sur les effets de la chaleur du mois de juillet et l'impossibilité pour les femmes – qui « d'un tempérament froid & humide ne peuvent soutenir une chaleur si ardente⁶⁷ » – de se rafraîchir publiquement sans heurter la pudeur :

[...] je me résolus avec quelques-unes de mes voisines, d'aller aux étuves pour me rafraîchir : car la nature est tellement sortie de ses premiers ressorts, qu'il n'est point maintenant permis aux femmes de se baigner à la rivière, à cause peut-être qu'on les verrait à découvert (ce qui est hors de raison, vu que les femmes peuvent avec autant de droit & d'autorité se baigner que les hommes, puisqu'en leurs natures elles sont égales à eux, comme je crois avoir vu assez prouvé d'ailleurs⁶⁸).

Significativement, la pudeur légitime socialement la réclusion des femmes hors de la sphère publique, et c'est aussi de la pudeur que naît la nouvelle situation de dialogue, à nouveau centrée sur des personnages féminins (d'ailleurs pas forcément les mêmes que dans les autres après-dînées), réunis à l'occasion de ces bains estivaux. Le cadre spatial narratif empêche cette fois-ci plus efficacement qu'un intrus intra-diégétique puisse être présent, tout en développant extra-

⁶⁶ Voir à ce propos les indices laissés dans le texte de Mademoiselle E. D. M., *La Réponse des dames et bourgeoises de Paris au Caquet de l'accouchée*, *op. cit.*, p. 3.

⁶⁷ En admettant la chronologie intratextuelle, le premier *Caquet* aurait été publié un mois avant, c'est-à-dire au mois de juin 1622. Cf. *Ibid.*, p. 4.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 3-4.

diégétiquement le fantasme d'un accès privilégié à cette scène de baignade par voyeur masculin, où toutes les femmes sont régulièrement décrites dans le plus simple appareil. Mais contrairement aux *Caquets* ouvertement facétieux et sexistes, qui ne se servaient qu'assez superficiellement du prétexte commode de la réunion féminine pour exprimer des idées politiques en fait le plus souvent décorréées d'enjeux genrés, le texte entame ici contre toute attente un plaidoyer philosophique féministe : la mise en scène des corps féminins ne sert en fait que d'appât pour attraper le lecteur. Dans la lignée de Montaigne, la *Réponse* dénonce ainsi l'absurdité des interdictions faites seulement aux femmes au nom de la pudeur⁶⁹, revendiquant leur égalité « de nature » avec les hommes. Les femmes, dépeintes dans un état de liberté corporel « naturel », affranchies des normes sociales restrictives, se plaignent ainsi de la misogynie des *Caquets* et de la société parisienne de leur temps, qui insultent sans cesse leur « honneur » :

[...] c'est votre honneur [...], cela ne touche qu'à notre désavantage, s'il y a quelque bon quolibet, quelque gauserie, quelque risée ou quelque paquet, c'est toujours sur les femmes qu'il vient tomber, & toujours les pauvres femmes sont chargées, je ne sais comme elles ont si bon dos : car bien souvent il faut qu'elles portent de pesants fardeaux.

[...] en toutes les compagnies & assemblées, on nous couche toujours sur le tapis, puis après nous servons de jouet & d'entretien aux hommes, qui sont bien aises pour passe-temps, d'éplucher nos actions & de s'indiquer sur nos besoins.

Madame a raison (fis-je alors) car le temps d'aujourd'hui n'est plein que de médisances & d'invectives, principalement à la Cour, où j'ai de coutume de hanter. L'une aura un œil trop brun à l'appétit de celui-ci, l'autre un nez camus à l'appétit de l'autre⁷⁰ [...].

L'assemblée des femmes déplore d'être systématiquement dénigrées par les hommes, mais aussi d'être continuellement jugées en fonction de critères de désirabilité physique. Les arguments initiaux de la défense, dans les deux premiers paragraphes, reprennent alors les propositions usuelles des « défenseurs des femmes », tout en jouant *a minima* de l'équivoque qu'y est pourtant venu chercher le lecteur coutumier des premiers *Caquets*. Mais malgré les possibles sous-entendus (« on nous couche toujours sur le tapis »...), la veine grivoise n'est pas développée et cet horizon d'attente s'avère décevant. Le troisième paragraphe échappe même aux généralités sociales abusives, en identifiant le climat de misogynie contemporain plus précisément à celui de la Cour. Ainsi, le commentaire sexiste attendu – qui aurait grossièrement glosé les manières féminines présumées impudiques – est alors retourné par la dénonciation de l'attitude masculine consistant à évaluer constamment les femmes, réduites au statut d'objets

⁶⁹ « Enfin qui déniaiserait l'homme d'une si scrupuleuse superstition verbale n'apporterait pas grande perte au monde. », M. de Montaigne, *Essais*, Paris, Flammarion, coll. « Le monde de la philosophie », n° 8, 2008, III, 5, « Sur des vers de Virgile », p. 883. Pour une analyse complète des occurrences de la pudeur chez Montaigne, voir D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit., p. 76-81.

⁷⁰ Mademoiselle E. D. M., *La Réponse des dames et bourgeoises de Paris au Caquet de l'accouchée*, op. cit., p. 5.

de désirs. Se dessine alors une troisième voie par rapport aux arguments habituels (miso ou pseudo-philogynes) de la querelle des femmes : celle d'une émancipation féminine, qui permettrait aux femmes d'être considérées comme des sujets, égales aux hommes. Mais si la colère à l'encontre de l'oppression masculine est unanimement partagée par les baigneuses, néanmoins la prise de parole suivante se singularise et mérite d'être traitée de manière approfondie :

Une autre qui s'entendait à la philosophie, et qui avait choisi ce jour pour le bain comme un médecin du quartier Saint-Honoré, qui ne voulait coucher avec sa femme que par lune (va dire) je ne vois aucune raison formelle qui puisse conduire ma connaissance, à croire qu'on nous doive tenir en ligne inférieure avec les hommes : car premièrement, ils disent que notre tempérament est froid & humide, & que nos organes n'étant point bien disposés, il suit par une conséquence logicienne, que nous ne pouvons exercer nos fonctions, avec l'avantage dont jusques à maintenant ils se sont prévalus contre nous, & toutefois je prouverai toujours par bonnes valides scientifiques & démonstratives raisons que nous surpassons de beaucoup le sexe masculin, ou à tout le moins, que nous ne lui sommes en rien inférieures⁷¹.

Celle « qui s'entendait à la philosophie » amorce un plaidoyer visant à déconstruire les thèses masculinistes fondées sur la différence médicale des anatomies et des tempéraments. La mention drôlatique du « médecin du quartier Saint-Honoré, qui ne voulait coucher avec sa femme que par lune » semble pourtant indiquer que son propos est irrémédiablement voué à être raillé : c'est en fait un prélude à la dérision des superstitions médicales. Ce personnage de la « Philosophe », qu'Ian Mclean associe à Marie de Gournay (en faisant du texte une parodie du pamphlet⁷² intitulé *L'Égalité des hommes et des femmes*⁷³) devient rapidement la figure centrale de la *Réponse*. Cette identification à Marie de Gournay mérite à ce titre d'être commentée de manière approfondie.

Si son nom est le plus souvent associé à celui de Montaigne dont elle hérite de la bibliothèque à sa mort en 1592⁷⁴, la philosophie de Marie Le Jars de Gournay s'étend sur la scène publique du XVII^e siècle bien au-delà des enjeux de publication des *Essais*. Car Marie de Gournay n'est pas seulement une philosophe érudite, elle est aussi la principale femme de lettres à prendre publiquement parti au moment de la querelle des femmes ; et toutes les

⁷¹ *Ibid.*, p. 7-8.

⁷² « Le texte de Marie de Gournay est un pamphlet, au sens premier du terme, c'est-à-dire selon l'étymologie anglaise : il s'agit d'un "palme-feuillet", d'un petit livre de peu de pages. Son style est incisif et direct. », E. Dorlin, *L'Evidence de l'égalité des sexes*, *op. cit.*, p. 72.

⁷³ « [...] dans la *Sixième Journée des Caquets de l'Accouchée* de 1622, parodie de *L'Égalité des hommes et des femmes* de Marie de Gournay (un des rares éléments sérieux et innovateurs de la querelle), une "docte demoiselle" (censée être Marie elle-même) harangue les dames et les bourgeoises assemblées aux étuves, sur le tort fait à leur réputation par l'auteur des *Caquets*, ce qui les inspire à composer une lettre dans laquelle elles refusent l'appellation "caqueteuses" et "des-avouent et des-authorisent" le dit livre. », cité par I. Maclean, « La querelle des femmes en France et en Angleterre de 1615 à 1632 », *op. cit.*, p. 156.

⁷⁴ Montaigne avait lui-même hérité de la bibliothèque de La Boétie. Marie de Gournay la légua à son tour à François de La Mothe Le Vayer.

publications de la « fille d'alliance » de Montaigne s'ancrent précisément dans la continuité des enjeux de la querelle⁷⁵. Femme de lettres indépendante issue de l'humanisme tardif (elle correspond notamment avec Juste Lipse), Marie de Gournay n'en reste pas moins une fervente catholique, convaincue que l'Église peut apporter aux femmes une forme de libération sociale. Dès lors, son féminisme s'exprime d'abord dans l'entourage de la reine Marguerite⁷⁶. Puis, sympathisante de la Ligue, elle se rapproche des Jésuites et de Marie de Médicis, espérant beaucoup de l'influence de la contre-Réforme. Déçue par la politique répressive de la régente et la propension de la compagnie de Jésus à traquer la libre pensée (dans laquelle, athéisme mis à part, elle se reconnaît), elle affirme finalement son féminisme politique dans le sillage des milieux libertins où gravitent ses amis Colletet et Théophile de Viau, tous deux condamnés lors du procès. Elle a cinquante-sept ans en 1622, lorsqu'elle dédie son *Égalité des hommes et des femmes*⁷⁷ à la jeune reine Anne d'Autriche, tournant le dos à la reine mère tombée en disgrâce. C'est dans ce contexte de transition, au contact d'une génération bien plus jeune, qu'elle prend part à la querelle des femmes où elle se trouve fréquemment humiliée et parodiée pour sa relative vieillesse, sa véhémence et son refus obstiné de prendre un mari. Mais si le personnage de la Philosophe pourrait bien être Marie de Gournay – comme semble le penser Ian Maclean – il ne semble pas que ce soit cette fois-ci sous l'angle de la caricature. La Philosophe ne paraît en effet pas faite pour être ridicule lorsqu'elle revendique pour les femmes une responsabilité politique :

Jetons les yeux sur les sciences, arts, métiers, pratiques & inventions, la plupart se trouvera tirée de la tête des femmes. Car comme elle pullule en raretés, subtilités, prudence & autres qualités infinies qui annobliissent notre sexe, aussi le peut-on aisément remarquer par des exemples & des preuves irréprochables. C'est ce qui a mu Platon, à qui nul n'a débattu le titre de divin, & conséquemment, Socrate son interprète, en batissant les lois & règlements fondamentaires, pour les royaumes & républiques qui depuis sous icelles ont été régies & gouvernées, de les admettre dans les dignités, charges & offices, & de

⁷⁵ « Mais sans doute la querelle des Alphabets intervient-elle dans la genèse de *L'Égalité des hommes et des femmes* (1622) de Mlle de Gournay. En soutenant l'égalité des sexes, plutôt que la supériorité des femmes, l'auteur entend clairement se distinguer des autres intervenants. D'emblée, la fille d'alliance de Montaigne se situe au-dessus de la mêlée et affirme son originalité – tout en restant, malgré tout, fidèle à la tradition de la supériorité féminine, fortement enracinée depuis la Renaissance. », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 282.

⁷⁶ « Dès son premier ouvrage, un roman sentimental intitulé *Le Proumeneoir de M. de Montaigne*, composé en 1589 et publié en 1594, Marie de Gournay s'était préoccupée de l'instruction des femmes, notamment dans une digression (dont elle reprendra et développera plus tard certaines données) où elle se plaint de la condition féminine et de l'état d'ignorance dans lequel sont maintenues les femmes. Mlle de Beaulieu – qui a dû connaître Mlle de Gournay, puisqu'elles étaient toutes les deux attachées à Marguerite de Valois – parsèmera, elle aussi, son roman *La Chiaramonte* (1603) de discussions et de discours hautement philosophiques, portant, entre autres, sur la science en général et sur le savoir féminin en particulier. », M. L. J. de Gournay, *Proumeneoir*, p. 41v^o, cité par *ibid.*, p. 282.

⁷⁷ M.L.J. de Gournay, *Égalité des hommes et des femmes*, 1622.

les élever aux mêmes degrés d'honneurs que les hommes, & bien davantage ces lumières de l'Antiquité maintiennent & assurent avoir vu des femmes qui ont surpassé les hommes de leur patrie⁷⁸ [...]

Un nouveau glissement s'opère alors dans ce texte érudit qui, tout en ménageant toujours la possibilité d'aboutir à un contenu licentieux, le désamorce en fait systématiquement. À tel point qu'il est possible de faire l'hypothèse selon laquelle cette *Réponse* ne serait pas tant une parodie mais plutôt un redoublement de la publication de *L'Égalité des hommes et des femmes*, plutôt intelligemment camouflée sous couvert de promesses satiriques, et visant une plus large diffusion que le traité austère. Et si Marie de Gournay, libre penseuse et tout à fait capable d'imiter les codes de la littérature satirique, avait effectivement rédigé le texte sous le nom de « Mademoiselle E. D. M » – Eyquem de Montaigne ? – et profité de la popularité des *Caquets de l'accouchée* pour diffuser, l'air de rien, plus largement ses idées progressistes sur la scène publique ? Cette piste demeure toutefois hautement spéculative ; n'importe qui aurait d'ailleurs pu publier les idées de Marie de Gournay, et il n'est pas réellement besoin qu'elle en soit l'initiatrice ici. Il n'en reste pas moins que ce sont tout de même ses idées, sans changement notable, qui s'y trouvent insidieusement diffusées sur la scène publique. Et même si la *Réponse* avait au contraire été publiée par un de ses adversaires avec pour objectif de railler Marie de Gournay, il aurait très facilement pu être bien plus agressif dans sa caricature (la Philosophe n'y est dite ni particulièrement vieille, ni laide, ni trop chaste, ni trop dévergondée – autant d'attaques que Marie de Gournay a l'habitude de subir). Une autre hypothèse (car, il est vrai, le style diffère quelque peu de celui de Gournay) serait alors de supposer que l'auteur de cette *Réponse* (un « pseudo-Marie de Gournay ») ait été respectueux de l'œuvre de la fille d'alliance de Montaigne, ou en tout cas qu'il n'ait pas radicalement été opposé à ses positions féministes. Toujours est-il que les revendications féministes du personnage de la Philosophe n'en demeurent pas moins subversives. Tout comme Marie de Gournay, elle réclame une éducation décente, sur le modèle des écoles alors exclusivement réservées aux hommes :

[...] la femme est en même puissance que l'homme de produire des actes généreux, ce n'est faute le plus souvent que de les défricher. Si l'arbre ne porte point de fruit, ce n'est faute que de le cultiver, émonder & ébrancher. Combien y aurait-il d'hommes hébétés & grossiers si depuis le plus tendre de leur jeunesse on ne les jetait dans les écoles, ou la plupart le plus souvent après avoir bien employé du temps, sont aussi savant que quand ils y ont entré, ou au contraire, si on employait après les femmes, la centième partie du soin & de la cure qu'on prend après les hommes, on verrait des merveilles⁷⁹.

La « générosité » des esprits forts apparaît dans une posture militante, utilisant la métaphore arboricole pour développer l'argument d'un potentiel inexploité. Point de parodie ici, mais

⁷⁸ Mademoiselle E. D. M., *La Réponse des dames et bourgeoises de Paris au Caquet de l'accouchée*, op. cit., p. 8.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 9.

seulement une déclinaison, plus imagée, des propos de Montaigne dans « Sur des vers de Virgile⁸⁰ ». La Philosophe ne réclame ni plus ni moins que l'égalité d'accès à l'éducation, dénonçant la distinction de traitements qui consiste à refuser l'accès à la culture à des femmes qui pourraient en profiter, tandis que certains hommes, peu avides de cette éducation contrainte et systématique, la reçoivent à contrecœur. Il est essentiel de rappeler que Marie de Gournay, autodidacte, connaît le latin et le grec (elle est connue pour ses remarquables traductions), rendant d'autant moins improbable qu'elle soit effectivement l'autrice de ces revendications fondées sur l'Antiquité⁸¹. Cherchant à assoir l'autorité de son propos (et même, paradoxalement, du côté d'écrits masculins), la Philosophe prône l'exemple de grandes figures politiques, citant des références tirées de l'histoire ancienne :

Combien a-t-on vu de grands cerveaux de femmes régir, maintenir & gouverner, cette monarchie & une infinité d'autres royaumes. C'est ce qui conduisit jadis Plutarque⁸² à dire que les vertus des femmes allaient à l'égal de celles des hommes, comme de fait on en peut voir de grandes & irréprochables expériences⁸³ [...]

La *Réponse* revient alors sur la question de l'égalité des femmes et des hommes, comme cela avait été annoncé de manière elliptique au début du texte (« puisqu'en leurs natures elles sont égales à eux, comme je crois avoir vu assez prouvé d'ailleurs⁸⁴... »). Mais alors que cette référence pouvait initialement paraître obscure (même si les écrits prônant l'égalité ne sont pas vraiment légion), la parenté avec l'œuvre publiée la même année⁸⁵ par Marie de Gournay (ou même, à la limite, la proximité avec les *Essais*) est désormais envisageable, à rebours, comme clé de lecture⁸⁶. L'argument de l'exemplarité (« des femmes l'ont fait, c'est donc faisable ») ne

⁸⁰ « [...] je dis que les mâles et femelles sont jetés en même moule ; sauf l'institution et l'usage, la différence n'y est pas grande. Platon appelle indifféremment les uns et les autres à la société de tous études, exercices, charges, vacations guerrières et paisibles en sa république et le philosophe Antisthènes ôtait toute distinction entre leur vertu et la nôtre. Il est bien plus aisé d'accuser l'un sexe, que d'excuser l'autre. C'est ce qu'on dit : le fourgon se moque de la poêle. », M. de Montaigne, *Essais*, *op. cit.*, p. 891-892.

⁸¹ Marie de Gournay écrit par exemple : « Plutarque, au Traité des vertueux faits des femmes, maintient que la vertu de l'homme & de la femme est même chose. », M.L.J. de Gournay, *Égalité des hommes et des femmes*, *op. cit.*, p. 13.

⁸² Il est notable que La Mothe Le Vayer, son héritier, citera également cette référence à Plutarque : « Cependant il faut renoncer au sens commun ou reconnoître avec Plutarque qu'elles ont les mêmes vertus que nous, & que la distinction du sexe ne se trouvant pas dans les esprits, le leur est aussi capable d'apprendre & de raisonner que celui des hommes. », L. M. L. V. , *Œuvres*, t. 2, p. 680, cité par I. Moreau, « Hiérarchie des esprits et esprit fort », *op. cit.*, §27.

⁸³ Mademoiselle E. D. M., *La Réponse des dames et bourgeoises de Paris au Caquet de l'accouchée*, *op. cit.*, p. 9-10.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 3-4.

⁸⁵ « La plupart de ceux qui prennent la cause des femmes contre cette orgueilleuse préférence que les hommes s'attribuent leur rendent le change entier : renvoyant la préférence vers elles. Moi qui fuis toutes extrémités, je me contente de les élever aux hommes : la nature s'opposant pour ce regard autant à la supériorité qu'à l'infériorité. », M.L.J. de Gournay, *Égalité des hommes et des femmes*, *op. cit.*, p. 7.

⁸⁶ Cette clé de lecture était peut-être transparente à l'époque, mais il est désormais difficile d'en juger.

s'embarrasse pas du contre-argument de l'exceptionnalité anormale (ce fameux, « oui, mais, ces femmes avaient des tempéraments masculins »). Au contraire, la Philosophe mine cet argument des tempéraments en annonçant, de manière absolue, une unité de « nature humaine » entre les hommes et les femmes :

[...] si nous voulons nous fonder sur les principes & sur les bases de la métaphysique, nous trouverons que la nature humaine est divisée également & de l'homme & de la femme, & ainsi l'un ne participe point davantage à la raison que l'autre [...]. Or si l'homme n'est qu'un avec la femme, il suit nécessairement qu'on ne peut calomnier l'un sans parler au désavantage de l'autre, de même que si on dresse des louanges au premier, elles ne peuvent qu'elles ne résultent & rejaillissent à l'honneur des seconds⁸⁷.

Après l'histoire, c'est donc l'argument métaphysique qui est convoqué par la pseudo-Marie de Gournay. L'extrait prend la forme académique d'un syllogisme (« l'homme et la femme ont la même nature humaine ; insulter la nature des femmes, c'est donc insulter la nature des hommes ») et absolutise *in fine* les positions adoptées tout au long de la *Réponse*. Le tout repose sur un coup de force présuppositionnel : l'égalité de nature humaine entre les femmes et les hommes, loin d'être admise au XVII^e siècle, est énoncée comme une vérité ontologique fondamentale, désamorçant philosophiquement toute possibilité de misogynie. Participant d'une même « raison », l'extrait ouvre la voie à de nouvelles revendications féministes dans la sphère publique, exactement comme dans *L'Égalité des hommes et des femmes* où Marie de Gournay déclare : « Au surplus, l'animal humain n'est homme ni femme, à le bien prendre, les sexes étant faits non simplement mais *secundum quid*, comme parle l'École : c'est-à-dire pour la seule propagation. L'unique forme & différence de cet animal ne consiste qu'en l'âme humaine⁸⁸. » D'une manière ou d'une autre, la *Réponse* prolonge donc bien la publication (c'est-à-dire, la diffusion dans l'espace public) des idées de Marie de Gournay.

Enfin, cette assez longue démonstration didactique, reliant subtilement le traité de Marie de Gournay à la publication des *Caquets*, constitue le prérequis à la fameuse « Réponse » annoncée dès le titre. Car bien que le texte lui-même constitue déjà en soi une habile réponse métalittéraire (à la misogynie ambiante tout autant qu'aux *Caquets*), l'appareil narratif conclut en outre clairement sur la question. Les femmes, refusant d'être réduites à des objets passifs, deviennent actrices de leur propre histoire et finissent par se rassembler politiquement pour publier une « lettre de désaveu », entièrement consignée à la fin de la *Réponse* :

Nous, dames et bourgeoises de Paris, assemblées aux étuves, après avoir vu et lu un livre qui s'intitule *Le Caquet de l'accouchée*, & que dans icelui livret, nous avons amplement remarqué, qu'à tort & sans cause on nous calomniait, nous appelant caqueteuses, bien que chacun sache assez bien que notre langue est toujours en notre bouche, outre qu'il n'y a eu aucune assemblée d'accouchée qui eut pu autoriser ce

⁸⁷ Mademoiselle E. D. M., *La Réponse des dames et bourgeoises de Paris au Caquet de l'accouchée*, op. cit., p. 11.

⁸⁸ M.L.J. de Gournay, *Égalité des hommes et des femmes*, op. cit., p. 18.

discours, afin que chacun connaissent l'intégrité de nos actions, & qu'il soit notoire à tous, que nous aimons à avoir le droit par tout. Nous avons désavoué & désautorisé comme par ces présentes, nous désavouons & désautorisons ledit livre tenants aboutissants & dépendance d'icelui, & en tant que notre pouvoir s'étend. Nous ségrégeons de notre compagnie tous ceux et celles qui feuilleteront ledit livre. Enjoignant de plus à toutes femmes de quelque quartier, rue, qualité ou condition qu'elles soient, que partout où elles verront ledit livre, seconde, & troisième après-dîner d'icelui, soit es mains de leurs maris ou autres, qu'elles aient à s'en saisir, comme une pièce pernicieuse à notre sexe, & de ce nous donnons pleine puissance & autorité absolue⁸⁹.

La décision collective et l'appel à entraver la publication (la ressemblance avec Aristophane est à nouveau frappante) prennent la forme d'une parodie des déclarations officielles ou légales, subvertissant le langage des institutions exerçant sous autorité patriarcale⁹⁰. En empruntant ce langage, les femmes revendiquent leur propre pouvoir et autorité, tout en dénonçant l'artificialité conventionnelle de ces textes législatifs. Certainement, pour cette fin de feuillet, l'exagération satirique et la mention ciblée de l'insulte de « caquetteuse » sont sûrement plus divertissantes que le discours de la Philosophe : la satire sert alors d'outil de mise à distance tout en organisant une forme de résistance contre les stéréotypes misogynes. Il n'en demeure pas moins que les femmes ne s'y contentent plus de subir les insultes et prennent des mesures très concrètes pour se défendre et défendre leur honneur. Tourné de manière humoristique afin d'en tempérer la subversion, le texte présente une assemblée féminine solidaire, contre-publiant, afin d'annuler et « désautoriser » – c'est-à-dire retirer la légitimité donnée par un auteur – les trois *Caquets de l'accouchée* qui vont à l'encontre de leurs intérêts. Quoique l'aspect ludique et parodique soit incontestable, il aurait néanmoins été possible de décrire cette réunion de manière outrancièrement plus absurde : c'est précisément du manque d'allant à l'encontre de ces femmes qu'il est possible de faire une nouvelle fois l'hypothèse d'une écriture davantage apologétique que critique de la condition féminine. La satire, en somme, demeure légère, et ne sape pas *in extremis* les théories énoncées précédemment, ce qui aurait pu être assez facilement orchestré. Enfin, la décision finale, d'exclure de leur société toute personne qui ferait lecture ou mention des *Caquets*, apparaît comme une forme de censure féminine fondée sur l'ostracisme. Le cas paraît encore une fois extrême et cocasse, mais il n'en aborde pas moins des questions aussi sérieuses que la diffamation à l'encontre des femmes et leur pouvoir d'agir en se réunissant politiquement dans un lieu public. Il faut dès lors envisager la manière dont le système galant, qui prétend orienter les femmes vers des conversations fort

⁸⁹ Mademoiselle E. D. M., *La Réponse des dames et bourgeoises de Paris au Caquet de l'accouchée*, *op. cit.*, p. 15-16.

⁹⁰ « Les femmes n'ont pas tort du tout quand elles refusent les règles de vie qui sont introduites au monde, d'autant que ce sont les hommes qui les ont faites sans elles. », M. de Montaigne, *Essais*, *op. cit.*, III, 5, « Sur des vers de Virgile », p. 850.

innocentes et *a priori* dépolitisées, a pu évincer puis obscéniser les positions de Marie de Gournay.

2. La querelle des *Lettres* et la victoire de la galanterie

Au sortir de la querelle des Alphabets de 1617 et de l'épisode plus tardif de la publication des *Caquets de l'accouchée* en 1622, il est une autre querelle, habituellement étudiée sans rapport avec la « querelle des femmes », qui semble pourtant la prolonger directement en matière de prescriptions genrées dans l'espace public. Il s'agit de la querelle qui entoure, en 1624, les *Lettres* de Jean-Louis Guez de Balzac. Pour expliciter ce lien avec les querelles précédentes, il convient de continuer à considérer l'opposition entre les trois tendances simultanées (misogynes, philogynes et libertinismes égalitaristes), concurrentes sur la scène publique (au moins) depuis 1617. Car s'il est possible de trouver des réminiscences, plus ou moins vivaces, de ces trois modèles à travers tout le XVII^e siècle, il est manifeste *a posteriori* que c'est le modèle philogyne et galant qui prend le dessus au cours du premier tiers du XVII^e siècle. Il s'agit alors de voir comment il est possible de relier la querelle des *Lettres* à ces trois tendances politiques exclusives du genre, antagonistes face aux enjeux biopolitiques ; tout en essayant de déceler, dès ses retombées, les indices d'une pérennisation progressive des représentations genrées issues du corpus galant. Ainsi, après avoir montré dans les chapitres précédents comment les représentations genrées associées au libertinage transparaissent en réalité dans toute la société de Cour – et particulièrement chez les précieuses – par l'intermédiaire de la littérature galante, il importe désormais de comprendre comment l'absolutisme, pourtant *a priori* opposé aux sociétés libertines, a pu s'en nourrir, voire promouvoir ses conceptions genrées.

Pour cela, sans doute est-il nécessaire de se focaliser sur le « schisme » politique de Théophile de Viau et Jean-Louis Guez de Balzac, qui cristallise, selon les analyses d'Hélène Merlin-Kajman reprises par Jean-Pierre Cavaillé, la « scission du public et du privé⁹¹ ». Balzac est en effet l'homme de lettres qui permet, au crépuscule de l'affaire Théophile de Viau, de faire le lien entre la toute relative « chute » du libertinage, l'amuïssement des positions égalitaristes – déjà anecdotiques – portées par Marie de Gournay dans la querelle des femmes

⁹¹ « Hélène Merlin fait remarquer que les auteurs désignés par les dévots comme “libertins” sont en fait ceux qui théorisent et mettent en pratique la séparation drastique du public et du privé. », J.-P. Cavaillé, « Libertinage, irréligion, incroyance [...] », *op. cit.*, §121.

et l'institution française de la galanterie – et, comme l'explique Mathilde Bombart dans ses travaux, le tout au nom de la pudeur et du purisme :

Arrêté à l'automne 1623, Théophile est encore en prison lorsque paraissent les *Lettres*, au printemps 1624. Mais alors que Théophile, accusé de débauche et d'athéisme, voit son œuvre constituée en première pièce à charge contre lui, les *Lettres* témoignent d'une prise de conscience aiguë des dangers encourus par les hommes de lettres et rendent compte des parades cherchées pour se protéger, sans pour autant renoncer à une certaine forme de liberté d'expression. Hélène Merlin-Kajman montre que Balzac invente, dans le sillage de Malherbe⁹², à partir d'une critique qui porte à la fois sur le modèle de l'*eloquentia* inspirée et sur la virulence du style « satyrique », une énonciation « puriste », qui privilégie le travail des mots sur la solidité des choses et prétend mettre les *Lettres* à l'abri d'une « innocente » recherche stylistique⁹³.

Parmi tous les anciens amis de Théophile, Guez de Balzac est probablement celui qui s'est le plus éloigné de lui. Absent de Paris jusqu'à l'été 1622, il n'a manifestement pas pris part à proprement parler à la querelle des femmes, ni au complot du *Parnasse* ; pourtant, il est l'auteur grâce auquel s'institutionnalise la conversation galante, par l'entremise de ses *Lettres* publiées en 1624. Il importe donc de montrer ici comment la querelle des *Lettres*, déjà étudiée en profondeur par Hélène Merlin-Kajman⁹⁴ puis par Mathilde Bombart⁹⁵, est en fait un moment charnière crucial dans l'établissement de la galanterie française et l'établissement des nouvelles normes de genre au seuil de l'absolutisme français.

La trajectoire de Jean-Louis Guez de Balzac est sans commune mesure. Jeune aristocrate originaire d'Angoulême, fils du maire de la ville, Balzac reçoit une solide éducation chez les Jésuites du collège de Poitiers où enseigne notamment François Garasse. De retour chez lui, il rencontre Théophile de Viau lorsque ce dernier, ayant arrêté prématurément des études de médecine entreprises à la Faculté de Bordeaux, passe par Angoulême avec sa troupe de théâtre itinérante. Le jeune Balzac se laisse séduire par la vie bohème et libérée que mène le poète. Il s'enfuit avec Théophile, reniant temporairement son héritage et ses responsabilités. D'un point de vue littéraire comme philosophique, cette fuite s'avère particulièrement féconde pour les deux jeunes esprits forts : ils approfondissent leurs lectures des auteurs souvent accusés de

⁹² Comme l'a montré Antoine Adam, la construction de l'identité dite « classique » autour de Malherbe ne va pas de soi. En effet, le groupe des malherbiens n'est jamais qu'une veine poétique parmi d'autres courants avant le procès Théophile. Alors que Malherbe commet lui-même des poèmes licencieux au cours de la période (et notamment dans le *Parnasse*), la chute du « prince des libertins » et l'opportunité offerte par Balzac le force à se soumettre progressivement au parti de Richelieu : « Le libertinage est, en 1625, complètement écrasé, et les écrivains s'empressent de donner des gages. Malherbe, pourtant, avait, au début, dans ses lettres, témoigné qu'il ne découvrirait rien de pendable dans la conduite de Théophile. Balzac avait, en même temps qu'il attaquait le prisonnier, marqué son mépris pour Garasse, "le dernier des hommes". Ogier, ami de Balzac, obéissant à des ordres supérieurs, avaient arrêté leurs polémiques, et maintenant les Malherbiens travaillent pour la plus grande gloire du parti ultramontain. » Cf. A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, op. cit., p. 401-402.

⁹³ M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*. Écriture, polémique et critique dans la France du premier XVII^e siècle, Paris, Honoré Champion, n° 76, 2007, p. 17.

⁹⁴ Cf. H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique. Littérature, institution, société*, Paris, Les Belles lettres, coll. « Histoire », 2001, en particulier le chapitre IV.

⁹⁵ M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit.

servir l'hérétisme : Lucrèce, Machiavel⁹⁶, Rabelais, Montaigne, Charron... Ensemble, ils voyagent et mènent partout en Europe la vie très libre des artistes, développant conjointement dans des universités réformées⁹⁷ une même érudition humaniste nourrie de scepticisme⁹⁸. Quant à savoir la nature exacte du lien qui unit Théophile et Balzac pendant leurs aventures, les commentateurs de toutes les époques se disputent sur la question. Vraisemblablement, les deux jeunes libertins ont pu être amants, et toutes les sources qui oublient d'y faire référence doivent paraître douteuses, souhaitant probablement, dans leur univers de croyance, éviter l'opprobre pour le futur académicien⁹⁹. Car Balzac est probablement l'auteur entre tous dont la plus que probable attirance sexuelle pour des hommes (bien que souvent insinuée par son entourage) contrevient le plus à la représentation, diffusée par les institutions scolaires depuis le XVII^e siècle, de l'édification de la monarchie absolue fondée sur les normes hétéropatriarcales. Dès lors, envisager le glissement, entre l'affaire Théophile et la querelle des *Lettres*, selon des logiques de protection d'un libertin¹⁰⁰ toujours à deux doigts d'être rattrapé pour

⁹⁶ Ce n'est pas un hasard si *Le Prince* de Balzac, au-delà de son titre, a des accents machiavéliens qui paraissent déjà dans le cynisme des *Lettres* : « Du reste, comme vont s'en indigner ses adversaires, les lettres fourmillent de maximes à tonalité machiavélienne qui incitent à accepter la nouvelle configuration du pouvoir absolutiste, c'est-à-dire à accepter le désengagement politique impliqué par la paix civile. », H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, op. cit., p. 99-100.

⁹⁷ Théophile aurait ainsi reçu des enseignements en compagnie de son jeune ami. Antoine Adam a su prouver la présence commune de Théophile et Balzac sur les registres des inscriptions de l'Université de Leyde à la date du 8 mai 1615. Voir à ce propos la preuve indéniable de leur ancienne amitié dans A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, op. cit., p. 28.

⁹⁸ « En 1638, Heinsius publia un petit traité composé par Balzac pendant son séjour à Leyde. Le champion du catholicisme autoritaire y était mis en fâcheuse posture, car son œuvre de jeunesse sentait furieusement le protestantisme. [...] On ne semble pas s'être demandé comment Balzac se trouvait, à dix-sept ans, à trois cents lieues de chez lui, en pays protestant, et avec Théophile. Il faut pourtant expliquer un fait aussi paradoxal. Cette explication, on la devine sans trop de peine. Théophile, en 1612, passe par Angoulême avec la troupe des comédiens à laquelle il s'est attaché. Il se lie avec le jeune Balzac. Celui-ci, qui est, ne l'oublions pas, un "étrange masle", s'attache au poète, quitte la maison paternelle. », *ibid.*, p. 29.

⁹⁹ Par exemple, dans la publication récente d'une notice sur Balzac : « Quel personnage que ce Balzac, membre de l'Académie dès sa fondation et qui pourtant toujours s'y singularisa. Son élection déjà ne manqua pas d'agiter la Compagnie. En 1634 il était terré dans sa campagne de l'Angoumois, arguant pour ce faire d'une piètre santé, mais sa réputation était considérable dans tout le pays. Ses *Lettres*, publiées dès 1624 lui avaient valu le titre de "roi de l'éloquence", ou du "seul éloquent" car, si avec Malherbe il avait travaillé à faire sortir la langue française d'un état encore primitif, à la différence de ce dernier qui ne s'était attaché qu'à la poésie, Balzac donna toute sa grâce à la prose. [...] Mais la gloire que lui attiraient les *Lettres* irrita vivement le Père Goulu de l'ordre des Feuillants qui l'accusa d'"immoralité", d'"impiété", de "corruption de la jeunesse", alors qu'il vivait en réalité dans le calme et la religion. », H. Carrère d'Encausse, « Jean-Louis Guez de Balzac », *L'Académie française au fil des lettres*, Paris, Gallimard, 2010, p. 18-23.

¹⁰⁰ « L'hypothèse d'un Balzac libertin a jusque récemment peu retenu l'attention de la critique. Il a souvent été souligné que son entourage des années 1620 était de plain-pied avec le milieu libertin : Théophile, Maynard, Boisrobert, Racan à partir de 1626-1627, mais aussi le cardinal de La Valette, qui a joué un rôle de protecteur des écrivains "esprits forts", sans doute proche de celui du comte de Cramail, Adrien de Montluc. Du reste, si Balzac est peu présent dans la somme de René Pintard sur le libertinage érudit de la première moitié du XVII^e siècle, ce même auteur appelait *a posteriori* à reprendre avec "urgence" l'étude de l'épistolier sous cet angle. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 79.

l'« anormalité » (sexuelle et sacrilège) de sa jeunesse, apparaît ici nécessaire et, surtout, particulièrement fructueux.

Bien avant d'être connu pour son engagement auprès de Richelieu¹⁰¹ et du parti catholique, bien avant aussi d'être une figure tutélaire de l'Académie française, Guez de Balzac a donc été, avec Théophile, influencé par la même érudition sceptique en général et médicale en particulier. S'il est donc possible d'identifier en amont du procès les diverses influences de Théophile, mais aussi de montrer que son complice Guez de Balzac a reçu, pour un temps, les mêmes enseignements, il convient néanmoins de traiter la période parisienne des années 1620 avec un regard différent. Car après que les deux jeunes hommes ont ensemble arpenté l'Europe en multipliant les signes d'impiété, les relations de Balzac et Théophile se distendent. L'opportunisme de Balzac le mène à Rome dont il ne revient qu'à la veille du procès, dans un tout autre contexte politique¹⁰². Or c'est précisément ce Théophile parisien qui, depuis les travaux fondateurs de Frédéric Lachèvre au début du XX^e siècle¹⁰³, a concentré sur lui la plupart des recherches : il convient à présent de laisser de côté le poète flamboyant pour revenir plus en détail sur le libertinage « souterrain » de Balzac.

2.1. La querelle des *Lettres*, un « coup de publication » magistral

Hélène Merlin-Kajman¹⁰⁴ et Mathilde Bombart¹⁰⁵ ont toutes les deux insisté sur le « coup de publication » (selon l'expression de Christian Jouhaud¹⁰⁶) que constitue la publication des *Lettres* de Jean-Louis Guez de Balzac, début mai 1624. En pleine affaire Théophile (arrêté le 17 septembre 1623), c'est l'occasion d'une nouvelle querelle littéraire de tout premier ordre qui, contrairement aux autres querelles étudiées jusqu'alors dans ce travail, a été pensée en

¹⁰¹ « Balzac est d'abord l'écrivain à tout faire du duc d'Épernon. Au bon moment il lâche son premier maître et avec son compère Boisrobert, il s'accroche à la fortune de Richelieu. Leur génie à tous les deux aura été d'avoir prévu avant les autres la prodigieuse carrière du grand homme. », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, op. cit., p. 88.

¹⁰² Si les analyses psychologiques volontiers moralisatrices d'Antoine Adam ne sont pas pertinentes, il semble toutefois que ses sources sur les voyages de Balzac soient exactes : « En fait, d'ailleurs, Balzac n'a pu garder avec la capitale que des relations épistolaires. En 1620 il est parti pour Rome. À son retour, il se fixe en Charente. Il ne reviendra à Paris qu'à la fin de 1624. Il n'a donc pas eu l'occasion de se brouiller avec Théophile. », *ibid.*, p. 318. ¹⁰³ Cf. F. Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, Paris, H. Leclerc, 1901 ; F. Lachèvre, *Disciples et successeurs de Théophile de Viau. La vie et les poésies libertines inédites de Des Barreaux [et de] Saint-Pavin*, Paris, Honoré Champion, coll. « Le libertinage au XVII^e siècle », n° 2, 1911 ; F. Lachèvre, *Les Derniers libertins*, Paris, Librarienne Honoré Champion, coll. « Le Libertinage au XVII^e siècle », n° 11, 1924.

¹⁰⁴ H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, op. cit.

¹⁰⁵ « En 1624, la publication du premier livre d'un auteur encore presque inconnu, les *Lettres* de Jean-Louis Guez de Balzac, marque le point de départ d'une querelle qui donne lieu à la composition d'une trentaine d'écrits, allant du libelle au volume de plusieurs centaines de pages. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 9.

¹⁰⁶ Cf. C. Jouhaud, A. Viala, et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication*, op. cit.

amont de la publication des *Lettres* afin de donner l'impression de ne pas être liée à la pudeur ou à l'établissement de la biopolitique¹⁰⁷. Hélène Merlin-Kajman en rappelle les principaux acteurs :

La querelle dure six ans environ. Elle comprend plus d'une trentaine d'interventions. Elle a mobilisé, concerné ou interpellé un nombre considérable de personnes de statuts très différents, soit à titre d'intervenants directs – hommes de lettres comme par exemple Descartes, Malherbe, Silhon, Mersenne, Sorel, Saint-Amand ; religieux comme Garasse, Goulou, Ogier, Jean-Pierre Camus – soit d'intervenants indirects, destinataires des lettres souvent cités dans la querelle, comme l'évêque d'Ayre, le duc d'Épernon, gouverneur et seigneur féodal extrêmement puissant dont Balzac avait été le secrétaire, ses deux fils dont un cardinal, et surtout, le plus puissant de tous, celui dont les *Lettres* suivent l'ascension, le Cardinal de Richelieu¹⁰⁸.

Connu à la Cour pour avoir été l'ami intime de Théophile de Viau, Balzac s'est absenté de la scène parisienne, passant un an et demi à Rome entre janvier 1621 et l'été 1622. À son retour, il s'est rapproché d'un autre libertin connu pour ses mœurs « anormales », Boisrobert¹⁰⁹, autrefois également partie prenante des frasques de Théophile et Saint-Amant (avec qui il a écrit des ballets de Cour), et désormais adepte de l'Hôtel de Rambouillet, aux côtés de Chapelain ou encore Malherbe. Toujours proches des cercles de Marie de Médicis (tandis que Théophile, par le jeu des vassalités littéraires, l'est davantage de celui d'Anne d'Autriche), Balzac et Boisrobert¹¹⁰ perçoivent d'autant mieux, au contact des ultramontains, la menace qui pèse sur le libertinage et tous les « anormaux », dont ils font partie. Or Boisrobert s'est inféodé depuis peu à un nouveau venu sur la scène politique (à qui il restera toujours fidèle¹¹¹), le très prometteur Richelieu, bientôt cardinal¹¹², qui, pour un temps encore, ménage la reine mère. Le

¹⁰⁷ « De fait, alors que leur publication coïncide avec le procès de Théophile, les *Lettres* et au-delà l'œuvre entière de Balzac, résonnent des contrecoups de l'événement et portent la trace du remodelage durable des rapports entre morale, littérature et politique qui en est la conséquence. Entre conformisme affiché et recherche de nouvelles voies pour la critique morale et politique, leur dimension potentiellement libertine n'est pas aisée à saisir. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 80.

¹⁰⁸ H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, op. cit., p. 96.

¹⁰⁹ La trahison, du point de vue de Théophile, est double : il perd non seulement le soutien de Balzac, mais aussi de celui qui, vraisemblablement, doit être son nouvel amant et cherche à cacher son goût pour les hommes en rejoignant le clergé, l'abbé de Boisrobert. À regarder de très (très) près les lettres de Balzac – et quoique les termes et les thèmes aient l'air d'être les mêmes que pour n'importe quel autre destinataire – il est difficile de ne pas y voir un certain érotisme à peine dissimulé sous les banalités de la politesse : « Quoique je n'apprenne point de vos nouvelles, & que celles de Paris soient généralement mauvaises, néanmoins j'ai une telle opinion de la bonté de votre corps, que je ne saurais croire qu'il puisse être offensé par le mauvais air. », J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, Paris, Toussaint du Bray, 1624, p. 99.

¹¹⁰ « [...] Boisrobert, déjà pensionné par la reine mère Marie de Médicis, qui lui sert d'intermédiaire avec le milieu des hommes de lettres parisiens. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 39.

¹¹¹ « Proche de poètes comme Théophile, [Boisrobert] rencontre Richelieu, dont il devient après 1630 une sorte d'"homme de confiance" auprès des écrivains. », *ibid.*

¹¹² Balzac commence d'abord par une lettre au duc d'Épernon, son mécène historique, avant de glisser vers Richelieu. Dans sa première lettre à l'ecclésiastique, datée du 3 septembre 1622, il se montre d'une familiarité étonnante (il s'agit de montrer au public de 1624 qu'il est proche de l'homme d'État depuis ses débuts), détaillant ses propres maladies et lui demandant aussi de ses nouvelles après une colique (!). Dans la lettre suivante, datée

projet des *Lettres*, anticipé bien avant 1624, consiste précisément à associer au nom de Balzac le puissant protectorat de Richelieu¹¹³ – un cardinal jésuite qui plus est – tout en opérant une diversion salutaire pour faire oublier ses origines libertines ; ainsi que les soupçons de « sodomie » qui le condamneraient à subir le même sort que Théophile dans l'affaire qui l'oppose à François Garasse¹¹⁴.

Car cette nouvelle querelle, en réalité, s'inscrit directement dans la continuité non seulement de l'affaire Théophile (Balzac y est sans cesse accusé de libertinage¹¹⁵) mais aussi de la querelle des femmes (et notamment de l'épisode des *Caquets*), ce qu'il s'agit désormais de démontrer en laissant pour l'instant volontairement de côté ses épisodes plus tardifs¹¹⁶. Distendue après 1626, la querelle des *Lettres* a en effet réussi à faire oublier les errements de Balzac en noyant dans la masse des publications les premières accusations. De sorte que c'est avant tout la première période, celle de 1624-1626, qui amène Balzac à manier si habilement les positions philogynes qu'il en devient le champion de la galanterie, et ce, contre les deux partis qui participaient déjà aux précédentes querelles : les libertinismes et égalitarismes d'une part (Théophile, Sorel, Marie de Gournay) et les misogynes religieux (à commencer par Garasse et Goulu) d'autre part¹¹⁷. Il s'agit donc ici de montrer comment la querelle des *Lettres* a opéré

de quatre jours plus tard, il feint d'avoir été prévenu – seulement après l'envoi de sa première lettre – de la nomination de Richelieu au cardinalat : « Monseigneur, après avoir fermé ma lettre, il a passé ici un courrier de qui j'ai appris que le pape vous avait fait cardinal. » Balzac organise minutieusement sa défense à venir. Voir à ce propos les lettres adressées à Richelieu dans J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, *op. cit.*, p. 43-64.

¹¹³ « Il semble que le nom de Richelieu ait constitué, pour Balzac et pour un grand nombre d'autres écrivains, le rempart qui avait manqué à Théophile. Sa figure, sinon son pouvoir, constitue l'étape intermédiaire entre le procès de Théophile devant le Parlement et la querelle du *Cid* devant l'Académie, le jalon qui permet de comprendre le jeu de forces contradictoires qui aboutit à la création d'une nouvelle institution, excroissance dans le corps politique monarchique, excentricité par rapport à un modèle théologico-politique en vain mobilisé pendant le procès de Théophile. Car Richelieu est-lui-même un détour, la première excroissance de ce paysage. », H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, *op. cit.*, p. 90.

¹¹⁴ « À son extrême opposé, deux personnes sont allusivement désignées : d'abord, dans une graphie d'infamie, Théophile, nommé par le sigle ϕϕϕϕ en deux lettres du début de l'ouvrage ; puis, dans la quatorzième, Garasse, appelé "le dernier des hommes". Le recueil fait ainsi comparaître les deux parties du procès. Leur citation sur la scène épistolaire confère à l'épistolier la stature d'un juge. Mais ce juge place son propre texte sous la protection d'un nouveau venu, le cardinal de Richelieu, qui vient d'entrer au conseil du roi et sera bientôt nommé ministre d'État. Ce dispositif prudent révèle la menace pesant sur les gens de lettres et dessine la parade inventée par Balzac. », *ibid.*, p. 96.

¹¹⁵ « [...] l'une des caractéristiques de la querelle des *Lettres* est qu'y est très fortement en question la moralité de leur auteur, puisque le livre est mis en accusation comme manifestation libertine de déviance politique et morale. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, *op. cit.*

¹¹⁶ Tout comme la querelle des femmes, les dernières traces de la querelle des *Lettres* vont jusqu'en 1630 : « [...] la polémique s'arrête en 1630, avec le tarissement des pamphlets. » Reste à comprendre pourquoi toutes ces querelles s'arrêtent au même moment. Voir *ibid.*

¹¹⁷ « Après la querelle des Alphabets, l'antiféminisme change d'orientation et emprunte des voies d'expression différentes : les œuvres "gauloises" perdront du terrain, les invectives virulentes s'attaqueront désormais au luxe et à la dépravation des "femmes mondaines", plutôt qu'aux vices inhérents à la nature féminine. Désormais, c'est dans des ouvrages de morale domestique, écrits non contre les femmes, mais pour le bien des deux sexes, que

pour Balzac une savante diversion tout en constituant l'avènement du modèle galant par l'obscénisation définitive des deux modèles concurrents.

Comme l'a brillamment démontré Hélène Merlin-Kajman, le procès de Théophile proclame l'identité entre les choses et les mots : malgré sa défense audacieuse (« poète et pédéraste sont deux qualités différentes... »), le chantre du libertinage est incriminé pour la sodomie décrite dans son œuvre. Pour éviter de tomber comme lui, Balzac, au contraire, brouille les pistes en donnant à voir une fausse « vraie correspondance¹¹⁸ » qui procède, une fois établie la protection à double tranchant de Richelieu¹¹⁹, en trois étapes : premièrement, rejeter ses similitudes avec Théophile ; deuxièmement, établir l'obscénité de Garasse et, troisièmement, prôner pour Balzac lui-même un modèle de séduction galant hétérosexuel, par une bien innocente mise en scène de son auctorialité auprès de femmes.

2.1.1. Proclamer la rupture avec Théophile

Pour mieux comprendre les implications de la rupture entre Théophile et Balzac, il convient d'abord, comme le faisait jadis Antoine Adam, d'essayer de « ne [...] connaître qu'un groupe de libertins : celui que Théophile a réuni autour de lui¹²⁰ » à cette période précise, pour comprendre l'écart – non pas théorique, mais diplomatique et tactique – qui se forme entre lui et Balzac pendant l'absence de ce dernier :

Il existe un homme dont on voudrait savoir avec sûreté les relations avec Théophile au début de 1623, c'est Balzac. Bientôt il va prendre, contre son ancien ami, une attitude révoltante d'hostilité et de mépris. Faut-il croire qu'ils avaient rompu depuis le voyage de Hollande ? ou qu'au contraire il fallut les événements de 1623 pour les séparer ? La deuxième supposition est sans aucun doute, et quoi qu'on en ait dit, la bonne¹²¹.

Pendant l'absence romaine de Balzac, Théophile est devenu le principal défenseur du libertinisme le plus flamboyant. Rien n'indique pour autant que Balzac soit déjà devenu de son

certain insistent sur l'infériorité et la condition subalterne du sexe féminin. Sans doute, la mise en place de la « civilisation des mœurs », de même que le développement de la vie mondaine, et le prestige que, grâce à elle, acquièrent peu à peu les femmes, contribuèrent-ils à modifier le climat général, désormais plus favorable au beau sexe. », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 243-244.

¹¹⁸ « Le livre ne reproduit pas des lettres « réelles », et celles-ci ont plutôt constitué pour Balzac un répertoire de mots et d'idées à reprendre et à amplifier. Pourtant, le recueil s'offre à une lecture laissant croire à une correspondance authentique, puisque presque toutes les lettres sont suivies d'une date, qui les situe entre 1618 et 1624, et qu'un lieu d'envoi est souvent précisé, Balzac, le domaine charentais des environs d'Angoulême que possédait la famille de l'écrivain, ou Rome, ou l'épistolier séjourna de janvier 1621 à l'été 1622. Composé avec soin, le volume mime donc la spontanéité d'échanges effectifs. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, *op. cit.*, p. 27.

¹¹⁹ « Et surtout, un échange de compliments entre ce jeune homme né d'une famille obscure, sans fortune et sans position, et celui qui est en passe de devenir officiellement le principal ministre du roi, le cardinal de Richelieu, entré au Conseil le 29 avril 1624. Un mois à peine avant la parution de l'ouvrage. », M. Fogel, *Marie de Gournay. Itinéraires d'une femme savante*, Paris, Fayard, 2004, p. 238.

¹²⁰ A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*, p. 7.

¹²¹ *Ibid.*, p. 318.

côté un défenseur de la raison d'État. Partant, il faut comprendre comment Balzac a opéré ce volte-face, qui faisait naguère dire à Antoine Adam, à propos du terme de l'affaire Théophile, que « de toutes façons, le libertinage, en 1625, est vaincu¹²² ». Certainement, la longue agonie puis la mort de Théophile met un terme à une période de bravades de la part des libertins les plus hardis ; mais est-ce pertinent d'en déduire que le libertinage n'existe plus ? S'il s'agit de dire que le libertinage quasi-officiel de Théophile et ses amis les plus proches s'arrête brutalement, cela est sans doute vrai. Pour autant, ni les « athéistes » dissimulés, ni les poètes licencieux, ni même les philosophes hédonistes ne cessent brutalement de vivre : ils continuent d'agir, quoique plus discrètement, définissant un nouveau libertinage « souterrain ». Balzac, fin stratège politique, est très probablement celui des libertins de cette génération qui a le mieux organisé, pour lui-même et pour ses semblables, la scission entre vie privée et vie publique.

En s'associant au parti de Richelieu par opportunisme, Balzac a pour principal objectif de faire oublier sa jeunesse libertine¹²³. Il doit de surcroît respecter les volontés de son nouveau mécène et de Marie de Médicis, pour un temps encore son autre protectrice. Or (et en cela Antoine Adam a raison, quoiqu'il accorde sans doute un peu trop d'importance aux mécénats¹²⁴) Richelieu entend bien se débarrasser du trop influent duc de Montmorency – d'autant que ce dernier patron de Théophile s'est attiré les foudres du roi en séduisant la reine Anne d'Autriche devant toute la Cour. Balzac, s'il veut garder les faveurs de Médicis, ne peut donc que condamner les agissements du duc, et donc s'opposer politiquement à Théophile¹²⁵. De sorte que, plutôt que d'avancer l'hypothèse d'une réelle incompatibilité idéologique entre

¹²² *Ibid.*, p. 404.

¹²³ « Balzac, par exemple, renie sa camaraderie avec Théophile et dit adieu, au moins en paroles, à la volupté. Brûlées les libidineuses lettres à Clorinde, effacé le souvenir des débauches romaines, oubliés les propos anticatholiques jadis tenus sous le ciel de Hollande en compagnie du libertin ! Comme si lui-même n'avait jamais cédé à aucune tentation, l'épistolier affiche une sévérité sans limites pour le captif [...] : son pharisaïsme hypocrite le met, pour un moment, à l'abri des aventures. », R. Pintard, *Le Libertinage érudit*, *op. cit.*, p. 33.

¹²⁴ Antoine Adam a su montrer comment la « chute » des libertins au cours de l'affaire Théophile entre 1623 et 1625 ressemble à un schisme entre deux camps, établis en fonction des protectorats : « La défection de Boisrobert entraîne celle de Saint-Amant. Nous ne possédons par sur celui-ci, à la date de 1623, de document qui nous renseigne, mais en 1625 une lettre de Balzac à Vaugelas nomme Saint-Amant, Racan et Deslandes-Payen comme un groupe d'amis très chers à Balzac aussi bien qu'à Vaugelas. Cela même nous éclaire sur l'attitude de Deslandes. Il avait été l'intime ami de Théophile. En 1625, il ne l'est plus. Il est devenu l'ami de Balzac, qui dans ses lettres l'appelle Lucidor, de Vaugelas, de Racan. Saint-Amant, qui lui dédie ses stances sur la Pluye, appartient au même groupe, Boisrobert aussi sans doute. Défection qui ne s'explique ni par la piété de tous ces personnages, ni, quoi qu'il puisse d'abord paraître, par la peur d'être compromis, mais bien par une raison politique : tout ce qui, de près ou de loin, se rattache au parti de la Reine-Mère, prend position contre le Cabinet de la jeune reine, contre Montmorency, contre son poète Théophile. » Certainement, ces enjeux de loyauté ne sont pas à négliger. Il semble toutefois qu'Antoine Adam minimise pour Balzac les effets de « la peur d'être compromis » au moment de l'affaire Théophile. Cf. A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*, p. 365 et suivantes.

¹²⁵ Cela n'a pas toujours été le cas, et la position d'histrion du libertinage de Théophile a pu se développer surtout à partir de son rapprochement avec Montmorency. Auparavant, lorsqu'il a commencé au service du comte de Candale sur recommandation de Balzac, les deux hommes pouvaient encore afficher une certaine proximité – preuve que leur brouille est davantage circonstanciée à la période qui entoure le procès.

eux dès les prémices de la période, il est envisageable que les deux hommes de lettres se sont simplement illustrés par leur attachement à des maîtres opposés en tout, y compris du point de vue des enjeux biopolitiques. Reste à savoir jusqu'où il est possible d'admettre la « conversion » morale de Balzac auprès de Richelieu. Savoir s'il a réellement tourné le dos à sa vie libertine est indécidable, mais au regard de l'*ethos* que cultive Balzac dans ses *Lettres* d'attaques contre Théophile, il est possible de douter de la réalité de sa repentance. Car quoiqu'il soit amené à devenir le champion du catholicisme autoritaire, il convient de rappeler, avec Antoine Adam, que la foi de Balzac est finalement toute relative, ce qu'il avoue publiquement dans la lettre qu'il dit écrite depuis le domaine familial de Balzac, près d'Angoulême, le 20 septembre 1623 :

Balzac n'essaie même pas de jouer au dévot et sa lettre à Sébastien Bouthillier contient de singuliers aveux. Il s'y déclare plein de mauvais désirs, sans piété, sans contrition. « Ny la fièvre, ny la sciatique, ny la gravelle n'ont pu vaincre encore mon esprit et le rendre capable de discipline. » Il n'a qu'un « désir imparfait » de se repentir, il fait à la tentation « quelque petite résistance » et se hâte d'y succomber. Va-t-on prendre ces aveux pour un simple développement oratoire ? Ce qui suit est bien plus grave : « Il est certain que je sens tant de froideur aux actions de piété qu'il semble que mon esprit entre en prison quand mon devoir m'appelle à l'Église, et lorsque j'y suis, j'y cherche plus tost des divertissemens et des tentations que de l'instruction et du profit¹²⁶ ».

La stratégie de publication de Balzac, dans cette lettre à l'évêque d'Ayre, est difficile à suivre tant elle semble laisser de prises à ses détracteurs (ce que Garasse s'empressera de faire). L'hypothèse la plus simple est que Balzac, risquant lui aussi sa vie au moment de l'affaire Théophile, a été forcé d'avouer – tout en donnant l'impression qu'il s'agissait d'une affaire peu importante – son impiété, mais pour détourner l'attention d'une possible accusation de sodomie¹²⁷. Cette concession, mesurée, faite à un haut dignitaire religieux et publiée dans les *Lettres*, est ainsi surtout l'occasion d'embrayer sur le devenir de Théophile et d'appuyer sur leur différence. La lettre stipule, surtout, la bêtise de Théophile qui n'a pas suivi le modèle élémentaire de la prudence :

À tout le moins vous trouverez en moi de l'obéissance & de la docilité, si je n'ai acquis de plus fortes habitudes, & dans la corruption de ce siècle, où presque tous les esprits se révoltent de la foi, vous aurez à faire à un homme qui ne veut rien croire de plus véritable que ce qu'il a appris de sa mère & de sa nourrice. En ce qui ne regarde pas même la religion, si j'ai eu autrefois quelques sentiments particuliers, je les quitte de bon cœur afin de me réconcilier avecque le peuple, & ne paraître pas ennemi de ma patrie pour un petit mot, ou une chose de si peu d'importance. Si φφφφ eût suivi cette maxime, il vivrait en sûreté parmi les hommes & ne serait pas poursuivi à outrance comme la plus farouche de toutes les bêtes ; mais il a mieux aimé finir par une tragédie, que d'attendre une mort qui fût inconnue au monde, & ne faire rien que des

¹²⁶ Lettre IX, « À Monsieur l'Évêque d'Ayre », citée ici par A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, op. cit., p. 365.

¹²⁷ Et encore, Balzac, grand virtuose de l'équivoque, semble bien jouer avec le feu lorsqu'il déclare par exemple à Boisrobert à propos de Théophile : « Il est vrai qu'il a des qualités qui ne sont pas absolument mauvaises, & je ne nie pas que je n'aie pris plaisir à sa liberté lorsqu'elle ne se proposait que les hommes pour objet, & qu'elle pardonnait aux choses saintes. », J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, op. cit., p. 106.

choses ordinaires [...] Du temps qu'il se contentait de faire des fautes purement humaines, & qu'il écrivait avec des mains qui n'étaient pas encore coupables, je lui ai souvent montré qu'il faisait de mauvais vers, & qu'il s'estimait injustement habile homme. Mais voyant que les règles que je lui proposais de faire mieux étaient trop sévères, & qu'il n'avait point d'espérance de parvenir où je le voulais mener, il a jugé peut-être qu'il devait chercher un autre chemin pour se mettre en crédit à la Cour, & que de poète médiocre il pourrait devenir grand législateur : si bien qu'on dit partout qu'après avoir renversé quantité de faibles esprits, & paru longtemps au milieu d'une multitude ignorante, il a fait à la fin comme un homme qui se jetterait dans un précipice pour acquérir la réputation de bien sauter¹²⁸.

La lettre de désaveu apparaît d'un cynisme et d'une violence inouïes. Après avoir avoué son peu d'entrain pour la religion, Balzac se place en position de repentance et entame son commentaire sur Théophile (littéralement obscénisé par « φφφφ¹²⁹ »). Singulièrement, Balzac évite toute remarque sur la sexualité du poète (ce qui le mettrait lui-même en danger) et oriente sa lettre du côté de la littérature et du style. En désavouant le talent poétique de son ancien ami, Guez de Balzac ne dit en fait rien de leur passé commun si ce n'est qu'il avoue l'avoir fréquenté... avant de conclure, assez brutalement, sur un trait d'esprit à propos du « suicide » politique de Viau. Satire, désaveu, humour et cynisme seront systématiquement rapprochés de la rhétorique libertine par les détracteurs des *Lettres*. Pour ce dernier, qui espérait que Balzac l'aiderait à sortir de prison¹³⁰, l'opportunisme de l'épistolier ne fait pas le moindre doute :

Aux accusations couramment adressées à celui que l'on appelait l'*unico eloquente* – pillage des auteurs anciens, facilité à louer n'importe qui (Richelieu l'appelait l'« élogiste général ») – [Théophile] ajouta des allusions à peine voilées à ses mœurs : « Vous m'avisez du mal que donnent les garces ; priez Dieu que les chirurgiens ne découvrent jamais la cause qui vous fit éviter celui-là pour vous en donner un pire. On dit que vous êtes un étrange mâle. Je l'entends au rebours et je ne m'étonne pas si vous êtes si médisant contre les dames¹³¹. »

Très significativement, Théophile, lui, n'en reste donc pas à l'argument de surface du « style » poétique : trahi par celui dont il espérait trouver le salut, le poète tente de faire chuter Balzac pour « sodomie ». Peine perdue, et sa lettre, écrite sa sortie de prison, n'est publiée qu'après sa mort. Parmi les derniers amis de Théophile qui tentent également de le soutenir face à Balzac, seul Sorel « signe et persiste ». En 1626, c'est-à-dire après la mort de Théophile (le 25 septembre 1625), il publie une deuxième version du *Francion*, quasiment doublée mais bien

¹²⁸ Lettre IX, « À Monsieur l'Évesque d'Ayre », *ibid.*, p. 75-79.

¹²⁹ Balzac dénonce la « monstruosité » de Théophile dans une adresse nostalgique au temps passé : « La nature étant encore vierge de toutes sortes de monstres, on ne parlait ni de Gérion, ni du Minotaure, ni de φφφφ. L'Inquisition et le Parlement étaient encore en l'Idée des choses, & des deux parties de la Justice il n'y en avait de connue que celle qui donne les récompenses. », *ibid.*, p. 112-113.

¹³⁰ « Du fond de sa prison, Théophile écrit au roi pour sa défense : les murs sont poreux, ses amis se déchargent de répandre ses plaidoyers, Garasse se plaint suffisamment de les retrouver en vente sur le Pont-Neuf. », M. Fogel, *Marie de Gournay, op. cit.*, p. 268.

¹³¹ « À toutes ces épreuves allait s'ajouter celle de se voir abandonné de ses amis les plus chers. Tel son vieux compagnon Guez de Balzac, avec lequel il avait fait, douze ans auparavant, une fugue amoureuse aux Pays-Bas et qui non seulement feint maintenant de l'avoir oublié, mais se permet de l'attaquer sur la place publique. Théophile n'eut connaissance de la trahison de Balzac qu'après sa sortie de prison. Sa réplique fut foudroyante. », M. Lever, « Chapitre III. Le temps des libertins », *op. cit.*, p. 115.

plus politiquement correcte (Francion se repent et se marie), où apparaît néanmoins de manière transparente une référence à Balzac¹³² dont les lettres sont déformées à outrance par un mauvais lecteur, Hortensius¹³³. Ce deuxième *Francion* marque toutefois la fin des écrits satyriques revendiqués, désormais tous publiés sans nom d'auteur ou sous pseudonyme. À ce titre, il est indéniable que le libertinage flamboyant des années 1620 est vaincu : désormais, les libertins doivent faire profil-bas et/ou se soumettre à Richelieu¹³⁴, dont l'hégémonie marque l'entrée, de fait, dans la monarchie absolue. Le libertinage le plus conquérant (dont Sorel est peut-être le dernier représentant) cède la place à un libertinage « souterrain », privé, qu'il ne faut pas négliger pour autant. Guez de Balzac incarne cette frange d'anciens libertins qui ont renié Théophile davantage par ambition personnelle que par conviction chrétienne. C'est par calcul, par prudence que Balzac adopte le ton des dévots : il reste libertin en tournant le dos au libertinisme. Et quoiqu'il appelle faussement de ses vœux une repentance sans cesse à venir, c'est bien par ambition en 1624 qu'il adopte le ton de la pudeur et fait sienne cette arme politique qu'il partage désormais avec son maître Richelieu¹³⁵. En s'attachant au parti de Richelieu, Balzac et ses épigones sont automatiquement contraints de renier leurs anciennes vies, mais surtout, d'en faire disparaître les traces en les noyant dans la masse des publications – afin qu'elles soient totalement oubliées par la génération suivante.

Ainsi, quoique Balzac ne soit pas moins « libertin » que Théophile en termes de mœurs, leurs stratégies politiques et publiques s'opposent pourtant radicalement. Théophile, histrion conquérant du libertinisme, a fait l'erreur d'exposer et revendiquer son libertinage à un moment charnière où le nouveau règne de la pudeur opère cette scission entre public et privé. Parce qu'il

¹³² « Sorel est sans doute revenu des audaces libertines de son *Histoire comique de Francion*, roman qui a pris parti à son étrange manière non seulement dans l'affaire "Théophile", car *Le Parnasse satyrique* y est condamné dès la première édition de 1623, mais aussi dans la querelle des *Lettres* en parodiant Balzac sous le personnage du pédant ridicule Hortensius dès l'édition de 1626. », H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, op. cit., p. 116.

¹³³ Voir à ce propos l'analyse menée par M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 227-234.

¹³⁴ « C'est le contrepied de la pensée libertine, et celle-ci maintenant se dissimule. Sans doute certains groupes doivent-ils subsister, mais ils ne font pas parler d'eux. Un seul fait atteste les rancunes persistantes et les haines entre autoritaires et libertins : le *Francion* reparaît en 1626, allégé de tous les développements audacieux qui pouvaient compromettre son auteur, mais augmenté d'atroces satires contre Boisrobert et Balzac. Le premier devient, sous le nom de Mélibée un vil escroc, un ennemi sournois de Francion. Balzac est Hortensius, le pédant, l'Empereur des esprits grotesques et vaniteux. », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, op. cit., p. 404.

¹³⁵ « [...] les doctrinaires de la Raison d'État, qui travaillent à partir de 1625 pour le compte de Richelieu, opposent à l'individualisme des libertins leur théorie autoritaire. Ce n'est pas au nom de la vérité religieuse, c'est au nom de la discipline sociale que le libertinage est pourchassé et écrasé. Richelieu n'est pour rien dans le procès Théophile. C'est à lui probablement que Théophile doit son rappel en 1626. La lettre à Bautru prouve que le ministre était plein d'indulgence pour les *confrères* du grand libertin. C'est lui pourtant qui, en abattant Montmorency et Gaston, en refusant toute faveur aux écrivains engagés dans leurs clientèles, en comblant au contraire ceux qui acceptaient de travailler pour lui, c'est lui qui a assuré la défaite de la libre pensée. », *ibid.*, p. 434.

dérange l'ordre social et qu'il empêche la réforme des comportements genrés d'être menée à bien au moment de la biopolitique, il est éliminé par le nouveau système normatif. Balzac, en tournant le dos au libertinisme, n'en reste pas moins libertin « de mœurs » : en privé, il refuse toujours le règne de la pudeur, mais s'en cache (volontairement mal) dans la sphère publique. Il fait en effet figurer explicitement cette duplicité en publiant une fausse correspondance personnelle (où est rendue publique un simulacre fictif de correspondance privée), ce qui lui vaut d'être attaqué par des dévots qui continuent de dénoncer son « libertinage ». Paradoxalement, la naissance de l'absolutisme – où le roi (d'abord par l'intermédiaire de son principal ministre) possède le contrôle total de la sphère publique – a pérennisé la continuation de comportements libertin dans la sphère privée. Les dévots, accusateurs des libertins, n'ont alors cessé d'essayer de rapporter sur la sphère publique les comportements privés de libertins comme Balzac, avec plus ou moins de succès. Ce point semble absolument fondamental en ce qu'il permet de dater précisément, avec Hélène Merlin-Kajman, le moment où se constitue pour les affaires sexuelles privées une relative sphère d'impunité, la biopolitique s'arrêtant aux affaires publiques. Il reste alors à démontrer comment le système absolutiste se désinvestit des affaires de mœurs privées exactement au moment où il organise rigoureusement la civilité publique.

2.1.2. Garasse démuni contre le narcissisme d'une parfaite autopromotion

Balzac ne s'est pas contenté d'entraîner dans son sillage la chute des libertinismes : il a également inféodé la galanterie à la pudeur, au nom du « purisme¹³⁶ » dont il s'est autoproclamé le parangon. Ainsi, sur l'autre front qui l'oppose à François Garasse¹³⁷, Balzac prend soin de ne rien laisser transparaître qui soit trop contraire à la biopolitique, tout en laissant saillir des excroissances faciles à saisir. Contre son ancien maître – dont il attaque violemment la *Doctrine*

¹³⁶ « Le purisme constitue donc le critère permettant de critiquer *ensemble* Théophile et Garasse, le point de vue par où leurs “choses” s'équivalent. Remuées indiscrètement par les deux auteurs et fauteurs de trouble, les matières sont au contraire ici (presque) escamotées derrière les mots. Puriste, et pur, Balzac se présente comme innocent. L'activité de l'élocution, avec sa civilité euphémisante, devient l'innocence même : l'activité qui refoule les choses susceptibles de troubler la paix civile. », H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, *op. cit.*, p. 123.

¹³⁷ « [...] en 1624 – le privilège est daté du 3 mai –, paraissent *Les Lettres* de Guez de Balzac. L'une d'entre elles, adressée à son frère [...], se donne comme écrite en réponse à l'envoi de ce “gros volume” que constitue la *Doctrine curieuse*. Guez de Balzac, autrefois élève du Père Garasse au collège de Poitiers, critique vivement l'ouvrage de son ancien maître. Le Père Garasse y répond dès l'été 1625 dans une lettre qu'il fait imprimer, intitulée *Response du Sieur Hydaspes au Sieur de Balzac, sous le nom de Sacrator*. En 1625, leur réconciliation fait également l'objet d'une mise en scène dans l'avant-texte de la *Somme théologique* du Père Garasse. », J. Menand, « Les querelles littéraires du père Garasse », *op. cit.*, p. 156.

curieuse dans sa « Lettre à Hydaspes¹³⁸ » – Balzac se peint avec d’aimables défauts, certes peu catholiques, mais socialement tolérables et en tout cas irrépréhensibles du point de vue de la justice ; à commencer par une immense estime de lui-même. C’est ce narcissisme exacerbé qui lui vaut les principales attaques de Garasse dès l’été 1624 dans les *Responses du sieur Hydaspes au sieur de Balzac*, quoique ce dernier essaye aussi de rapporter cette attitude autocentrée à une preuve de libertinage moral¹³⁹. Appeler Balzac « Narcisse » est un tour plutôt subtil de la part du jésuite (le surnom lui restera), jouant des *topoi* précieux pour l’onomastique, tout en l’accusant de s’aimer lui-même un peu trop (et donc en jouant, par la polysémie de la φιλαυτία, sur une sorte d’auto-homosexualité de Balzac). Mais, acculé par les accusations préalables de Balzac à son encontre¹⁴⁰, Garasse doit se résoudre à contrattaquer surtout sur le terrain choisi par son ancien élève : celui du style¹⁴¹. Irréprochable dans sa manière de jouer avec la référentialité (les lettres ont l’air authentique mais n’ont curieusement pas vocation à l’être) tout en montrant suffisamment bien qu’il s’agit toujours d’un jeu sur l’écriture, Balzac dissocie le sens de son texte et la vérité référentielle. C’est ce qui pousse Garasse à lui reprocher, surtout, son amour-propre et la futilité¹⁴² de ses *Lettres*. Autrement dit, Balzac a le génie de soustraire

¹³⁸ « Tout ce qui me fâche en ceci c’est qu’il faille que vous & moi ayons quelque sorte d’obligation à l’auteur de votre livre, & que j’aie reçu du dernier de tous les hommes les commencements de mes études, & la première teinture des lettres. Mais quant à moi je proteste devant tout le monde, que pour cela je ne suis point coupable des sottises qu’il fera, ni de celles qu’il a faites, & qu’ayant eu beaucoup de peine à purifier mon esprit des ordures du Collège, & à me défaire d’une mauvaise science, je ne prétends pas que des choses que je n’ai plus me puissent jamais être reprochées. », « Lettre à Hydaspes », J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, op. cit., p. 131-147, et plus précisément ici p. 145-146.

¹³⁹ « Le style de l’épistolier révélerait donc une pathologie du moi : exacerbé, entièrement tourné sur lui-même. Dans cette attaque se forge l’épithète de Narcisse qui sera ensuite utilisée abondamment par les principaux adversaires de Balzac. Mais cette pathologie exprime aussi un profond dérèglement moral : “un air de libertinage qui anime tous vos épîtres”. Libertinage de mœurs et aussi libertinage philosophique, irrespect pour la religion et les religieux qui range l’auteur des *Lettres* dans le camp de Théophile (“vous avez vescu à Amsterdam en compagnie de Théophile...”). », C. Jouhaud, *Les Pouvoirs de la littérature. Histoire d’un paradoxe*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2000, p. 63.

¹⁴⁰ « La première manifestation polémique suscitée par l’œuvre de Balzac dont on a une trace écrite est la réponse du jésuite François Garasse aux attaques directes que le recueil contenait contre lui. Dans une de ses lettres, l’épistolier s’en prend en effet aux fautes de langue et aux grossièretés de style dont serait remplie la *Doctrine curieuse*. La teneur des critiques de Balzac surprend : pas un mot sur le propos apologétique d’un livre conçu comme une machine de guerre contre les libertins et en particulier contre celui que Garasse identifie comme leur chef de file, Théophile de Viau, mais une évaluation de la composition, du style et de la langue de Garasse, un point de vue esthétique en somme, qui ignore totalement les effets et les enjeux religieux du livre. Loin de ne s’en prendre qu’à l’accusateur, Balzac s’en prend aussi à l’accusé, Théophile, dans deux autres lettres dont le parallélisme avec celle contre Garasse saute aux yeux. Deux positions apparemment contradictoires coexistent dans le même livre. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 167-168.

¹⁴¹ « Présentées comme les modèles absolus de la langue épurée et de sa mise en forme, l’“éloquence”, les *Lettres de Monsieur de Balzac* deviennent un objet de référence [...] », M. Fogel, *Marie de Gournay*, op. cit., p. 239.

¹⁴² « Les problèmes soulevés par ce mode de composition des *Lettres*, mais aussi par leur style, leurs médisances et leurs louanges équivoques, leur éloge d’une vie d’oisiveté soutenue par un parti pris anti-héroïque, amènent à la question de la potentielle dimension subversive de l’œuvre, précisément désignée par ses contemporains comme du “libertinage”. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 79.

par avance son texte aux prises des institutions judiciaires et religieuses¹⁴³, en mettant lui-même en place l'émergence d'une nouvelle institution littéraire autonome absolument consacrée à la question, non pas du fond, mais de la pureté de la forme. Cette autonomie de l'institution littéraire vis-à-vis des institutions judiciaires et religieuses a toutefois un coût : Balzac se place sous le parrainage de Richelieu et risque donc de perdre son autonomie personnelle (et sa liberté de changer de mécène), en tant qu'écrivain, en s'inféodant à un représentant de l'État qui, en retour, le reconnaît de manière officielle¹⁴⁴. Mais, pour l'heure, la manœuvre audacieuse lui permet déjà de préserver son intégrité tout en se faisant connaître, ce qui en soi est peut-être déjà non négligeable. Garasse, vaincu sur le terrain du style et irrésolument « obscène », se trouve contraint de publier dès 1625, dans sa *Somme théologique*, les marques de sa réconciliation avec Balzac. C'est la preuve que ce dernier a déjà gagné : Garasse, qui espère encore éviter la disgrâce qui le menace pour avoir publié tant d'obscénité malgré lui, tente *in extremis* de s'associer au nom qui pourrait le sauver. Sans succès toutefois : l'élève a bien dépassé le maître.

Ainsi, Balzac a la présence d'esprit remarquable d'attaquer non seulement Théophile mais aussi Garasse sur l'impudeur de ses écrits. Mais la manœuvre de défense ne se réduit pas à cela : par l'intermédiaire de la dédicace au cardinal, il offre de transformer le recueil en un modèle d'éloquence française au service de la couronne, d'instituer son style au service de l'État. Reprenant le modèle initié par Joachim Du Bellay dans la *Défense et illustration de la langue française*, Balzac propose à Richelieu que ses *Lettres* constituent le modèle du beau style pour la monarchie française encore en quête de légitimité¹⁴⁵. Il est plus que probable que Balzac ait mûri son projet à Rome, méditant sur les tactiques de son prédécesseur. Le parallélisme, en tout cas est saisissant : comme Du Bellay, il s'est absenté de Paris en espérant faire carrière ; et comme Du Bellay dans *Les Regrets*, Balzac a choisi pour son retour sur la scène publique parisienne une forme fragmentaire dont, de toutes les voix éparses, doit naître

¹⁴³ « Accusé de commettre des actes évoqués par ses textes, l'homme Théophile semblait se dissimuler sous son texte. En revanche, les lecteurs de Balzac n'ont pas vraiment ajouté foi à ses aveux prolixes et railleurs. Même son premier adversaire, Garasse, qui souligne pourtant son amitié passée pour Théophile, l'accuse de "vaine jactance de soi-même", plutôt que de véritables "déportements". Contrairement à Théophile, Balzac, qui signe son œuvre par son nom et la fait même en quelque sorte contresigner par ses destinataires, hommes publics puissants, est resté une figure discursive, le cas d'une querelle de l'éloquence, non l'accusé d'un procès. », H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, op. cit., p. 107.

¹⁴⁴ Balzac prend soin de faire paraître dans son recueil une lettre d'éloge que lui a adressé le cardinal le 4 février 1623. Voir à ce propos la « Lettre de Monseigneur le Cardinal de Richelieu à Monsieur de Balzac » dans J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, op. cit., p. 418-423

¹⁴⁵ « Les *Lettres* s'inscrivent dans le mouvement de légitimation d'une grande littérature nationale en langue vernaculaire qui caractérise le premier XVII^e siècle, où se mettent en place nombre des institutions destinées à régler la vie littéraire tout au long du siècle. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 18.

la synthèse vraisemblable (faute d'être vraie), non pas d'un homme, mais d'un auteur. Comme lui encore, il organise dans ses *Lettres* une sorte de correspondance semi-fictive, au sein de laquelle il se place, malgré son absence physique, non pas en périphérie mais en plein centre de la scène publique, qui plus est dans une proximité symbolique maximale avec Richelieu. Le procédé, emprunté aux *Tristes* d'Ovide, capitalisant sur un ton satirique pour dénoncer les vices des autres et se montrer dans toute la pureté de son intégrité, n'est donc pas nouveau ; il est toutefois bien plus efficace chez Balzac que chez ses devanciers, du fait d'une plus grande maîtrise des enjeux de la publication.

Car Balzac, comme le souligne Mathilde Bombart¹⁴⁶, a mis toutes les chances de son côté pour que ses *Lettres* soient diffusées efficacement et que leur parution constitue un véritable événement littéraire auprès d'un lectorat très précis : celui de *L'Astrée* et des poésies de Malherbe. Pour ce faire, Boisrobert (dont une ode orne le seuil du recueil) et lui ont travaillé directement avec l'éditeur Toussaint Du Bray, éditeur du roman fleuve d'Honoré d'Urfé particulièrement au fait des modes galantes. Du Bray contraste en effet avec l'éditeur-imprimeur typique de la Renaissance et tourne progressivement le dos aux éditions savantes ou aux traductions gréco-latines¹⁴⁷. Il capitalise au contraire sur des publications bien plus contemporaines, ciblant insidieusement les jeunes courtisanes et courtisans de la Cour à qui il doit le succès florissant de ses affaires¹⁴⁸. C'est notamment ce qui explique le net recul de l'humanisme renaissant, dont les références sont de plus en plus censurées – activement par les autorités biopolitiques, passivement par le net recul de l'apprentissage des langues anciennes – consacrant l'apparition d'un nouveau « savoir » mondain¹⁴⁹. Autrement dit, les *Lettres* de Balzac, tout en servant les intérêts privés de son auteur dans ses affaires qui l'opposent à

¹⁴⁶ Voir à ce propos *ibid.*, p. 97 et suivantes.

¹⁴⁷ Qui constituent à peine un dixième de ses ventes selon R. Arbour, *Un éditeur d'œuvres littéraires au XVII^e siècle. Toussaint du Bray (1604-1636)*, Librairie Droz, 1992.

¹⁴⁸ « Les *Lettres de Monsieur de Balzac* attirent d'un coup les lecteurs les plus divers. C'est que le recueil a été habilement composé par les soins de Guez de Balzac, de Boisrobert et de l'éditeur Toussaint du Bray, qui possède déjà un très bon catalogue d'œuvres littéraires. Un éventail largement déployé : lettres mélancoliques d'un homme retiré du monde, lettres galantes à des dames plus ou moins cruelles [...]. », M. Fogel, *Marie de Gournay, op. cit.*, p. 238-239.

¹⁴⁹ « Face à ce savoir [humaniste] s'impose peu à peu un "savoir" mondain, qui repose moins sur l'accumulation des sommes, à la manière humaniste, qu'à l'attention au changement, à la mode : ce savoir repose sur les livres certes, romans, recueils de poésie, recueils épistolaires, mais aussi sur l'oral – le roman donne lieu à la lecture en commun, et la poésie a souvent une vie orale plus importante que sa survie imprimée. Il y est aussi – autre opposition majeure – le lieu d'un savoir féminin, qui y est cantonné à la fois par habitude "thématique" (la femme amoureuse comme destinataire traditionnelle de la poésie amoureuse, par exemple) et par habitude culturelle : le savoir traditionnel, transmis en latin, est fermé d'office aux femmes, qui n'apprennent jamais cette langue dans leur cursus scolaire. », E. Bury, *Littérature et politesse, op. cit.*, p. 55.

Garasse et Théophile, ont dès leur conception été pensées pour être un livre « à la mode¹⁵⁰ ». Hélène Merlin-Kajman va même jusqu'à affirmer que « [l]e succès des *Lettres* a été énorme, et si l'on en croit le témoignage des contemporains, jamais auteur n'a autant été porté aux nues¹⁵¹. » Toussaint Du Bray les réédite continuellement tout au long de la décennie, gonflant artificiellement le succès des *Lettres* en chiffrant volontairement mal les éditions¹⁵². Il n'en demeure pas moins que, s'étant attiré la bienveillance de l'audience galante en plein essor, Guez de Balzac, de quasi inconnu qu'il était, en arrive de manière fulgurante à la domination de l'espace public lettré. En faisant corps avec l'horizon d'attente de son lectorat, en prolongeant par ses *Lettres* la préciosité de *L'Astrée*¹⁵³, Balzac devient donc, au moment même où il se sauve des attaques de Théophile et Garasse, le maître incontesté de la galanterie française. En dépit de la lucidité glaçante de ses détracteurs (libertins ou dévots) qui sont, eux, bien conscients de la manipulation à l'œuvre dans les *Lettres* et du profond libertinage de Balzac, tout se passe comme si le public galant avait cru dans la bonne foi de Balzac et avait ratifié ses règles d'écriture : de grammaire, de style, mais aussi les tropes permettant de masquer des propos obscènes sous une apparence « honnête ». C'est ce qui permet d'affirmer que Balzac est parvenu par la galanterie (et prolongeant ainsi la querelle des femmes en tant que « philogyne ») à faire oublier son ancien libertinage auprès de Théophile. Pour ce faire, il introduit dans son recueil de fausses preuves de son amour pour des femmes, magnifiant le modèle précieux par son écriture prétendument parfaite.

2.1.3. La diversion des *Lettres* galantes contre l'accusation de « sodomie »

C'est sans doute là le plus grand génie du philogyne « Sieur de Balzac » dans sa stratégie de publication des *Lettres* chez Toussaint Du Bray : s'attirer le jugement favorable de ses lectrices, même si cela lui vaut – et il l'a bien anticipé – d'être attaqué par des auteurs de

¹⁵⁰ « [...] livre d'un genre à la mode, orienté vers l'actualité, composé dans un style raffiné et séduisant, les *Lettres* ne sont en rien une œuvre savante. Mais précisément, c'est en cela qu'elles ont semblé à leurs détracteurs éminemment dangereuses, parce que, tournées vers un public large et ouvert, plus familier sans doute de la poésie et des romans, elles y répandraient un esprit pernicieux. C'est en tant qu'œuvre « mondaine », que les *Lettres* sont accusées de libertinage, la polémique autour d'elles témoignant justement du désir de contrôler les espaces sociaux où se joue leur succès. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 81.

¹⁵¹ « C'était le bréviaire des amoureux et des dames, on ne parlait de cet ouvrage qu'avec des termes d'admiration et de ravissement, les moindres mots qui retentissaient étaient ceux de merveille et de miracle de royauté des beaux esprits, de dignité d'éloquence (...). » Camus Jean-Pierre, *La Conférence académique*, p. 94-96, cité par H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, op. cit., p. 112.

¹⁵² « La première édition des *Lettres* sera suivie très rapidement d'un certain nombre d'autres éditions : mais le chiffre en est gonflé, si bien que le second recueil de 1627, pompeusement intitulé "sixième édition", ne correspond, semble-t-il, qu'à sa troisième ou quatrième édition comme le relève cruellement Goulu. », *ibid.*, p. 95. ¹⁵³ Par exemple : « Ne partez-vous jamais de dessus la bouche d'Opale dont l'haleine est si douce qu'il semble qu'elle ne vive que de fleurs et de parfums ? », J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, op. cit., p. 559.

l'ancienne mode humaniste. Ces derniers le rapprochent de la vieille figure repoussoir du « poète-courtisan¹⁵⁴ ». Or Balzac, qui a sciemment choisi de réactualiser cette figure, radicalise encore davantage la position de poète-courtisan et, par le truchement des *Lettres* et de l'appui de Richelieu, lui donne une légitimité dans la sphère publique en utilisant l'argument de la perfection de son écriture¹⁵⁵ pour promouvoir en même temps son modèle de séduction :

Et au pis aller j'en appelle à M. le Cardinal de Richelieu, de l'approbation duquel je fais plus que de la faveur des peuples, & de l'applaudissement des Théâtres. Il y longtemps que j'ai appris de lui que j'avais passé les autres, sans excepter mêmes ceux-là qui ont voulu aspirer à la tyrannie, & usurper sur les esprits une autorité plus absolue que celle des lois et de la raison. Et puisque cela est, je ferais tort à ce grand personnage, sur les lèvres duquel Dieu a mis la vérité que nous cherchons, aussi bien que l'éloquence que nous pensons tous avoir, si je me départais de son opinion pour m'arrêter à ce que disent trois ou quatre faiseurs de romans qui ne sauraient rien dire que des fables. Si je me contentais de mes premières pensées, & que je voulusse écrire comme il faut que parle une honnête femme, ils trouveraient en mes ouvrages leur facilité, bien que si j'y prends de la peine, il est certain qu'ils la devinent plutôt qu'ils ne la voient, mais véritablement un homme qui s'est proposé l'idée de la perfection, & qui travaille pour l'éternité ne peut rien laisser sortir de son esprit qu'après s'être longtemps consulté soi-même. [...] Je tâche tant qu'il m'est possible de rendre tous mes secrets populaires, & d'être intelligible aux femmes¹⁵⁶ [...].

En faisant de Richelieu non seulement son protecteur mais le juge suprême de l'espace publique littéraire – un envoyé de Dieu incontestable – Balzac se hisse hors de la mêlée et rejette non seulement le critère de valeur littéraire issu de la réception de son œuvre par le lectorat, mais aussi celui qui proviendrait de l'avis de ses pairs. Au contraire, Balzac impose, avec un argument d'autorité divine, l'exemplarité de son style qui se trouve *autorisé* par Richelieu (dont la réponse est intégrée au recueil), tout en revendiquant la compatibilité de son écriture avec un lectorat féminisé. Si bien qu'avec Balzac, le poète-courtisan est plus que jamais un séducteur ; mais un séducteur habile politique, parvenu, par des femmes précieuses qui, le louant dans ses discours l'encouragent dans son vice, à se désolidariser du modèle usuel du libertin « gaulois »

¹⁵⁴ « Des écrivains comme Chapelain ou Balzac recherchaient l'approbation des femmes qui comptaient : Mme des Loges d'abord (pour Balzac seulement), la marquise de Rambouillet, la marquise de Sablé, plus tard Mlle de Scudéry. Dès la polémique suscitée par les *Premières Lettres*, l'attitude de Balzac à l'égard des femmes ne passa pas inaperçue. Dans les *Lettres de Phylarque à Ariste. Où il est traité de l'éloquence française* (1627), le feuilletant Jean Goulu ironise sur l'importance que "Narcisse" accorde au public de Cour : pour réussir, "il faut que tu courtoises les beaux esprits du temps [...]". Mais ce n'est rien avancé si tu ne t'insinues aux bonnes grâces des Dames de La Court, sur tout de celles qui se picquent de bel esprit. [...] Ce portrait doit beaucoup, sans doute, aux souvenirs littéraires : Narcisse est un nouvel avatar du *Poète-Courtisan* [...]. », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 154-155.

¹⁵⁵ Le « parler Balzac » en est venu à être moqué à la période suivante : « Or, les mêmes raisons [...] font aussi comprendre la désaffection générale, y compris de la part de ses héritiers et thuriféraires, qui frappe au contraire à partir des années 1640 son premier recueil de lettres paru en 1624 : la valorisation dans la lettre du geste expressif dont elle serait l'émanation, et qu'il s'agirait de retrouver entre les lignes de l'imprimé, interdit de voir dans ces lettres autre chose que le fruit d'une fabrication artificielle, pure démonstration de maîtrise stylistique et rhétorique devenue presque illisible trente ans après – si ce n'est sur le mode parodique du "parler Balzac", comme fut nommé alors ci ce n'est le style même de Balzac, du moins la caricature qu'il a pu devenir sous la plume de ses imitateurs, et surtout de ses détracteurs. », M. Bombart, « La publication épistolaire : deux recueils de lettres de Jean Louis Guez de Balzac », dans C. Jouhaud, A. Viala et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 47-60 (p. 54).

¹⁵⁶ J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, op. cit., p. 355-357.

pour y substituer un libertinage courtois ou, pour être plus exact, galant. L'héritage courtois n'est pourtant pas à négliger, et il s'agit précisément d'actualiser les idéaux de la courtoisie médiévale (où l'on convoite plus ou moins chastement la femme d'un autre) en les rendant compatibles avec la nouvelle politesse¹⁵⁷. C'est ce qui justifie, pour un auteur comme Balzac, de faire d'une femme le bien le plus précieux d'un homme, surpassant même son honneur et ses engagements envers son suzerain. Cet héritage est particulièrement visible, dès la première partie du recueil, où une lettre n'est pas directement adressée à une dame mais se sert du prétexte d'une amante pour se défiler lors d'une mobilisation armée. S'adressant au cardinal de La Valette, Balzac déclare ainsi à la fin de sa lettre du 2 juillet 1616 (date fantaisiste, qui l'innocente aux yeux du monde alors qu'il était à l'apogée de son libertinage) :

Pourvu que Clorinde permette que je la serve, & que j'apprenne de sa bouche qu'elle m'aime, je ne veux point savoir d'autres nouvelles, ni chercher une seconde fortune. Je vous supplie donc très humblement, Monseigneur, de me pardonner si aux occasions qui se sont présentées je n'ai pu me tenir auprès de vous, & vous suivre où votre courage vous a porté. Ma maîtresse m'ayant commandé de lui rendre compte de tout mon sang, & de n'aller jamais à la guerre que quand on chargera les mousquets de poudre de Chypre, j'aime mieux que vous m'accusiez de lâcheté, que si je lui avait manqué d'obéissance¹⁵⁸.

Le manque de courage de l'épistolier, parjure face à son seigneur au nom de son amour pour une dame, est ici mis au service du changement de modèle en cours au début du XVII^e siècle. Un autre type de courage, encore plus grand que celui d'affronter des ennemis, réside alors dans le fait de se dévouer entièrement à une femme : c'est la première préciosité à son paroxysme qui se dessine sous l'écriture de Balzac¹⁵⁹. Et cette préciosité rejoint directement la mode

¹⁵⁷ « Les écrivains soucieux de plaire au public de Cour reprennent à leur compte cette tradition courtoise. Ainsi, dans les *Mémoires pour la vie de M. de Malherbe*, le poète Racan affirme (il parle de lui-même à la troisième personne) qu'«il faisait des vers pour être lus dans le cabinet du roi et dans les ruelles des dames, plutôt que dans sa chambre ou dans celles des autres savants en poésie.» Les défenseurs de l'humanisme, tout au contraire [...] condamnent les traditions courtoises qui, à leur avis, engagent la littérature dans une mauvaise voie. », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 134.

¹⁵⁸ Lettre XIX, « À Monseigneur le Cardinal de La Valette », J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, op. cit., p. 205-206.

¹⁵⁹ « Après la mort de Balzac et au moment où sont publiés ses *Œuvres* (1665), se pose autour de l'épistolier la question cruciale de son héritage esthétique et de sa place dans l'histoire littéraire. Faire de sa lecture le point de départ d'un phénomène de jargon mondain, est pour Sorel une manière d'y répondre en donnant les "balzaquistes" de la première heure pour lointains ancêtres des "précieuses". En même temps, ce qu'il dit là des *Lettres* et des effets de leur succès n'est pas à négliger. La peinture que donne la *Bibliothèque française* de l'usage mondain de Balzac rejoint les observations d'un certain nombre de contemporains dès les années 1620-1630, comme Camus qui note que les *Lettres* s'étaient mises à constituer le "bréviaire des dames", ou comme Polydecque, qui en fait la lecture favorite des dames et des galants. Plus tard, Ménage raconte que les dames apprenaient les lettres par cœur pour reprendre leurs expressions dans la conversation ordinaire. [...] Le succès de Balzac rend compte de l'émergence d'une "force montante" autour de laquelle se recompose l'espace des belles-lettres : celle d'une littérature séduisante, qui promeut une parole libérée des formes et des lieux traditionnels du savoir, où un public non docte et féminisé trouve un nouveau modèle linguistique, social et moral. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 232-233, en particulier la note n°207 : « Cette interprétation aura une action à très long terme puisque le style de Balzac a longtemps été donné comme source de la "langue précieuse" : voir Roger Lathuillère, *La Préciosité. Étude historique et linguistique*, Genève, Droz, 1969, t. 1, p. 361-374. »

pastorale. Dans sa lettre à Monsieur de La Motte Aigron, Balzac fait ainsi l'éloge de sa campagne, reprenant le *topos* pétrarquiste du poète « seul et pensif », mais pour mieux le subvertir. Il s'agit alors de transformer des promenades solitaires en un jeu d'écriture galant, où la nature, comme dans *L'Astrée*, répond au désir des amants :

De là j'entre en une prairie où je marche sur les tulipes & les anémones, que j'ai fait mêler avec les autres fleurs pour voir si les françaises seraient aussi belles que les étrangères. Mais le plaisir est que là-dedans, & partout où je commande, il n'y a personne qui ne fasse l'amour librement ; & quand je vois d'un côté de l'herbe couchée par terre, & de l'autre des épis renversés, je suis assuré que ce n'est ni le vent, ni la grêle qui ont fait cela, mais que c'est un berger & une bergère¹⁶⁰.

Dès lors, à la suite de Balzac jouant avec les *topoi* pastoraux pour suggérer l'obscène, il n'est pas étonnant que les courtisans puissent être soupçonnés de mener un libertinage hypocrite¹⁶¹ par les détracteurs du modèle galant (d'ailleurs tant les misogynes que les libertins¹⁶²). Or il se trouve que les analyses d'Hélène Merlin-Kajman et de Mathilde Bombart, quoiqu'extrêmement fines, minorent un peu l'aspect galant des lettres de Balzac, et n'accordent que très peu d'importance aux lettres adressées à des femmes. C'est pourtant la meilleure façon de faire diversion sur ses mœurs d'« étrange masle ».

3. Balzac, la galanterie précieuse et le libertinage hypocrite

Les enjeux du purisme et de la pudeur se rejoignent ainsi dans les *Lettres* : la littérature galante, certes déjà à la mode, gagne ses lettres de noblesse grâce à Balzac qui en souligne l'innocence tout en répondant, de biais, aux accusations de libertinage de ses détracteurs qui sont, en termes chrétiens, toutes justifiées. Les religieux misogynes, Garasse et Goulu les

¹⁶⁰ Lettre XXXI, J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, *op. cit.*, p. 308-309.

¹⁶¹ « [...] en jouant le rôle de chrétien pratiquant ou celui de sujet fidèle, le libertin reste maître de lui-même. S'il compose un personnage rangé, adopte une attitude de façade, c'est qu'il continue à se jouer des représentations et des pratiques qu'il trouve aliénantes. C'est toujours lui qui campe la figure de son choix, ce choix fût-il celui du conformisme. Du coup, il demeure libre de penser par-devers soi ce qu'il lui plaît, et échappe à la censure. Reproduire sciemment les conduites conventionnelles, simuler l'orthodoxie lui permet ainsi de manipuler encore plus souverainement ce qu'il considère comme des formes vides de tout contenu, tout en se préservant des réactions hostiles. », J.-P. van Elslande, « L'Arcadie libertine », *op. cit.*, p. 83-84.

¹⁶² « Goulu enveloppe dans un même anathème l'épistolier et les poètes qui font les "perroquets de Court" ; et Camus profite de la polémique pour lancer une vigoureuse attaque contre "ces Esquivains d'amours folastres & deshonnêtes", des "Poètes en Prose qui nous débitent leurs Pastorales & leurs Chevaleries". Une même esthétique de l'élégance superficielle, et le désir de séduire un public "ignorant" selon une formulation courante, facilement impressionnable car jeune, féminisé et dépourvu de doctrine pour se protéger, selon Goulu : voilà ce que les *Lettres* partageraient avec les œuvres éditées par Du Bray. Le fait qu'elles participent d'un mouvement d'ensemble dont témoigne la notoriété de leur éditeur ne pouvait qu'attiser la virulence des débats. », *Lettres de Phyllarque*, I, l. 1, p. 3 et *Conférence académique*, p. 88 et 92, cités par M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, *op. cit.*, p. 101-102.

premiers, ont pourtant bien tenté de montrer les similitudes de style¹⁶³ et de mœurs de Théophile et Balzac ; mais ce dernier, par son « coup de publication », l'a emporté¹⁶⁴. Car le recueil, après avoir dénoncé les excès de Théophile et de Garasse, après avoir montré la bienveillance de Richelieu à l'encontre de Balzac, change radicalement de forme. Le dernier tiers de l'œuvre se signale ainsi par un nouvel « Avis de l'imprimeur au lecteur », intégralement retranscrit ci-dessous :

Jusques ici il est permis aux Religieuses de lire. Mais pour les dix lettres suivantes elles peuvent se fermer les yeux, ou s'imaginer que c'est en grec qu'elles sont écrites. Au reste on a sauvé ceci de l'embrasement d'une infinité de pièces semblables que l'auteur a brûlées de ses propres mains, et ce n'est ni de son su, ni de son consentement que je vous le donne.

DU BRAY¹⁶⁵

Le coup de publication se poursuit donc, en dédoublant la figure de l'auteur par la signature de l'imprimeur. Le procédé, qui consiste à prétendre avoir mis la main sur une partie de la correspondance privée de Balzac, permet à Toussaint Du Bray de donner l'impression qu'il a jusqu'ici surtout publié le reste de la correspondance de l'épistolier pour éviter la censure, qu'une publication de ces seules lettres galantes aurait à coup sûr rencontrée. Au-delà de la mise en scène mûrement orchestrée en amont par Du Bray, Balzac et Boisrobert, il s'agit surtout de concilier au sein d'une seule et même œuvre les quatre objectifs de Balzac : publier sa proximité avec Richelieu, son éloignement avec Théophile, son désaccord avec Garasse... et enfin, s'illustrer en galant auprès de femmes pour éloigner le spectre d'une accusation de « sodomie ». Or ces femmes auxquelles sont adressées ces « dix lettres légères inspirées de l'élégie érotique antique¹⁶⁶ », contrairement aux autres destinataires des *Lettres*, sont malaisées à identifier (c'est d'autant plus habile pour un auteur qui, peut-être, n'aimait que les hommes). L'auteur, dédouané d'avance par l'action faussement délictueuse de son éditeur, s'illustre dans sa « normalité » amoureuse par le truchement de la fiction. Car Balzac, qui prévoyait sans mal qu'il allait être accusé de libertinage, a réduit préalablement l'extension de cette accusation et

¹⁶³ « Ni persécution injustifiée et absurde, ni fruit du hasard, le phénomène renvoie à l'une des caractéristiques majeures des *Lettres* : des choix énonciatifs et stylistiques de Balzac qui rendent difficile de décider clairement de la portée de tel ou tel de ses passages, de la position exacte de son auteur. L'enjeu en est la recherche d'une écriture qui préserve une relative autonomie critique à l'égard des pouvoirs politiques et religieux, à comprendre comme partie prenante d'une culture libertine, où l'instabilité du sens et la duplicité sont à la fois une manière de se protéger et une des formes prises par le libertinage. », *ibid.*, p. 20.

¹⁶⁴ « Or, non seulement Balzac a été l'ami de Théophile, ce que ni Garasse ni Goulu ne manquent de rappeler ; non seulement le premier adversaire de Balzac, un moine, Frère André, qui dénonce les multiples plagats dont, selon lui, les *Lettres* sont le résultat, pointe, non sans raison, des ressemblances d'écriture entre le poète et l'épistolier ; mais surtout le recueil, qui comprend dix lettres légères inspirées de l'élégie érotique antique et qui regorge de sentences très peu édifiantes [...] est principalement dénoncé pour son libertinage, comme Théophile. », H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, op. cit., p. 96.

¹⁶⁵ J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, op. cit., p. 448-449.

¹⁶⁶ H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, op. cit., p. 96.

a su, dans l'espace public, orienter les débats vers une matière bien innocente : son style. Il évite ainsi une accusation complète de libertinage, qui associe habituellement à la libre pensée une sexualité hors-normes, en dénonçant les attaques impudiques de ses adversaires. Si bien que c'est au nom de la pudeur elle-même que l'épistolier, donnant à voir ce jeu de séduction dépourvu d'ancrage référentiel, a le génie de prendre ses lectrices à parti contre ses accusateurs.

Ces dix lettres galantes¹⁶⁷ du recueil méritent à ce titre une attention particulière, en ce qu'elles dénotent la maestria de Balzac à dissiper les soupçons qui planent à son encontre tout en démontrant avec légèreté ses capacités à mettre la rhétorique au service de la séduction précieuse. Comme le déclare Hélène Merlin-Kajman, ces lettres fictives jouent adroitement sur la « théâtralisation » de soi-même dans le commerce des femmes¹⁶⁸. Elles sont toutes, surtout, d'une prodigieuse efficacité pour installer un climat de séduction galant. La première de ces lettres, datée du 20 juillet 1620, est adressée à une certaine « Olympe » (camouflant la prétendue référente sous l'onomastique précieuse), récemment veuve d'un mari peu apprécié, et donc à peu près légitimement disponible au jeu de la séduction. Sans préambule et non sans audace, l'épistolier galant lui reproche son hypocrisie à mener ainsi le deuil d'un homme abhorré¹⁶⁹ et l'invite au plus vite à reprendre un amant, d'autant qu'elle est désormais libre (ce dont seules les veuves peuvent se vanter sous l'Ancien Régime)... et riche :

Il faut avouer que je ne fus jamais plus étonné que de trouver autour de vous un tel équipage de tristesse, avec des actions si étudiées, & des mines si contraintes. Et sans mentir, Olympe, après ce que j'ai vu, il ne vous manque rien que de porter des chemises noires, & de vous faire servir par des Mores. Toutefois il est temps ou jamais, non que vous rentriez en votre bon sens, & que vous finissiez votre comédie. Laissez-moi, je vous prie, tout cela aux sottises, quittez cet habit qui m'empêche de vous voir, & souvenez-vous que cinq pieds de terre vous valent vingt mille livres de rente¹⁷⁰.

Le ton moqueur, amplifié par les hyperboles qui visent à dénoncer ironiquement le subterfuge, est à la fois irrévérencieux et résolument libertin. L'auteur de la lettre s'illustre dans son habileté à percer à jour le jeu des convenances, montrant comment le masque de la politesse n'est jamais qu'une illusion. La dernière phrase (« laissez-moi, je vous prie, tout cela aux sottises ») est particulièrement subversive puisqu'elle proclame la dichotomie entre la sphère publique et la sphère privée, seules des « sottises » n'étant pas capables d'opérer cette distinction. Tout en

¹⁶⁷ « Regroupées avec quelques autres en plein cœur du volume, elles constituent une séquence à part de lettres amoureuses teintées d'érotisme, qui font écho à la mode contemporaine des lettres galantes. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 39.

¹⁶⁸ « Adressées à Clorinde, Crysolite, Lydie et Olympe, les lettres légères par exemple sont en principe isolées dans le recueil par le jeu d'une théâtralisation humoristique [...] », H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, op. cit., p. 100.

¹⁶⁹ « J'ai bien de la peine à trouver la cause de vos larmes, car pour la mort de votre mari ce n'en peut être que le prétexte. », Lettre XLIV, « À Olympe », J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, op. cit., p. 449-450.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 451-452.

jouant de l'équivoque sur le deuil et la nudité (« quittez cet habit qui m'empêche de vous voir »), Balzac invite ainsi la destinataire de la lettre à tourner le dos aux convenances pudibondes et à se réjouir de cette autonomie qui, bien vite, devient le véritable enjeu de la lettre :

Mais j'oubliais ce que j'ai de plus important à vous faire savoir, & le premier dessein de ma lettre. Au moins donnez-vous bien de réparer jamais la perte que vous venez de faire, & imaginez-vous qu'il n'y a personne au monde qui mérite de vous posséder tout seul. Vous rendriez compte à Dieu des qualités qu'il vous a données pour commander aux hommes, si vous ne pouviez vivre sans obéir à quelqu'un. Et en ceci, Olympe, il ne faut pas que la vanité d'être femme d'un grand Seigneur vous emporte, ni que l'avantage d'entrer en carrosse au Louvre vous face perdre celui que vous avez d'être reine de vous-même¹⁷¹.

Le conseil de Balzac, de ne jamais (re)prendre de mari et de se contenter d'amants (notamment grâce à l'équivoque sur la « possession »), est un argument précieux (Madeleine de Scudéry s'en fera la championne), pourtant directement issu du libertinage de mœurs (selon le sens que la lectrice choisira de donner au terme « amant »). En échappant au système marital, les femmes veuves ont ainsi le pouvoir de s'entourer de galants (c'est d'ailleurs tout le problème que soulève le personnage de Célimène chez Molière), c'est-à-dire de différer sans cesse le remariage qu'exigeraient pourtant les convenances sociales, afin de conserver le plus longtemps possible leur liberté amoureuse (et/ou sexuelle). À l'extrême limite de l'hérésie (« Vous rendriez compte à Dieu des qualités... »), les injonctions adressées à la jeune femme par l'épistolier redéfinissent ainsi, dans le cadre de l'esthétique galante, les attentes de genre au tournant des années 1620, en normalisant des comportements féminins qui, sans la protection des conventions précieuses, auraient été jusqu'alors accusés de libertinage (et qui le seront de la part des dévots... quoique ces dévots aient d'ores et déjà perdu la bataille de la sphère publique). De sorte que sous le regard bienveillant du cardinal de Richelieu s'institutionnalise dans les *Lettres* de Balzac un nouveau rapport de genre, exactement à l'intersection de la veine galante, de la rhétorique précieuse et de la séduction libertine.

L'hypothèse est que le pouvoir monarchique pré-absolutiste, dans son entreprise biopolitique d'obscénisation des « anormaux », a peut-être non seulement toléré mais privilégié la franchise libertine, du moment qu'elle était réservée à l'espace privé. C'est ce qui expliquerait que la deuxième partie du recueil de Balzac n'ait pas été censurée, puisqu'elle donne paradoxalement au public un exemple de correspondance pseudo-confidentielle. Autre exemple, l'épistolier pseudo-philogyne en public peut donc y écrire en privé à un ami, Philandre, le 7 avril 1618, sans être inquiété outre mesure, des propos aussi misogynes qu' :

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 453-454.

« À Paris elles sont d'ordinaire si savantes qu'elles n'apprennent rien de nouveau le jour de leurs noces, & ici elles n'ont pas seulement assez d'esprit pour donner du mouvement à leur corps¹⁷² [...] ». Le deuxième segment et le jugement de valeur sur la bêtise des femmes de la campagne d'Angoulême laissent ainsi paraître explicitement, bien au-delà des chastes déclarations rhétoriques apparues dans la première partie de l'ouvrage, une figuration hors-champ de Balzac ayant expérimenté des rapports sexuels avec ces jeunes inexpérimentées. Ce faisant, il s'illustre ainsi dans un libertinage sexuel, mais dans un libertinage tolérable ; parce qu'il n'est pas marié, qu'il est proche du pouvoir et que ces jeunes femmes anonymes sont supposément issues du Tiers État. Balzac explique ainsi les réticences qu'il a à prendre femme, et la ressemblance avec les écrits libertins de la période sont flagrants :

Je ne saurais souffrir qu'en mon absence elle & son galant boivent à la santé de leur cocu, & que je sois le sujet de tous leurs contes. Et de l'autre côté, ce serait beaucoup pis si elle était chaste & fâcheuse, & que j'eusse un ennemi de jour & de nuit qui me fit la guerre. J'aime encore mieux le vice pourvu qu'il soit docile, que la vertu quand elle est farouche¹⁷³ [...].

On dirait du Sorel¹⁷⁴, et de toute façon la parenté avec les délibérations de Panurge dans le *Tiers livre* est manifeste. La principale différence est donc le statut de publication semi-« privée » des *Lettres* de Balzac par rapport à ses prédécesseurs. L'irrégularité atteint même son apogée dans certaines missives : « C'est un point décidé en théologie, que cent faux serments d'un amoureux ne sont pas la moitié d'un péché mortel, & que ce n'est que le dieu des poètes que nous offensoons par notre parjure¹⁷⁵. » Largement de quoi justifier les accusations d'un Garasse en somme. Ou encore ici, en tentateur face à la rigueur de sa dame, en jouant de l'équivoque de sa « Religion » différente (la pudeur, plutôt que le protestantisme¹⁷⁶) :

Et en effet, Clorinde, si vous m'aimiez, comme vous dites, vous ne vivriez pas avecque moi de la façon que vous faites. Je recevrais de vous de véritables faveurs, & non pas de vaines apparences ; & quoi que vous puissiez dire, nous nous verrions seuls une fois en notre vie. Je vous supplie que ce mot ne vous fasse point de peur ; quand on nous trouverait en cet état, personne ne croira que nous conspirions contre le roi, ni que je vous apprenne la magie. Les actions innocentes se justifient d'elles-mêmes, & ce n'est pas une nécessité que deux personnes ne puissent être ensemble sans faire un tiers. Croyez-moi, Clorinde, si nous nous

¹⁷² *Ibid.*, p. 456-457.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 459.

¹⁷⁴ « Le vulgaire, qui est infiniment soupçonneux, et qui s'attache aux moindres apparences, vous tiendra pour un cocu, encore qu'elle soit femme de bien, et vous fera mille injures ; car s'il voit quelqu'un parler à elle dans une rue, il croit qu'il prend bien une autre licence dedans une maison. Si, pour éviter ce mal, l'on épouse une femme laide, pensant éviter un gouffre, l'on tombe dans un autre plus dangereux : l'on n'a jamais ni bien ni joie, l'on est au désespoir d'avoir toujours pour compagne une furie au lit et à la table. », C. Sorel, *L'Histoire comique de Francion*, op. cit., p. 369-370.

¹⁷⁵ J.-L. de Balzac, *Lettres du Sieur de Balzac*, op. cit., p. 471.

¹⁷⁶ « À tout le moins, vous ne m'empêcherez pas de dire que vous êtes le seul bien que les Huguenots ont fait en France. », *ibid.*, p. 500.

enfermions trois heures dans un cabinet, on ne s'imaginerait autre chose sinon que je vous ferais voir les erreurs de votre Religion, ou que vous me donniez quelque remède pour guérir ma fièvre¹⁷⁷.

La lettre à Clorinde est un morceau de bravoure galant, qui vient éclairer rétrospectivement tout le reste du recueil. Alors que Balzac, à de nombreuses reprises, s'y disait malade et chétif, il apparaît ici que la « fièvre » – évoquée à la fin de la lettre comme de coutume – est en fait de nature passionnée et sensuelle. L'humour employé tout au long de la lettre, qui tente de convaincre la dame de le rejoindre dans sa chambre, apparaît comme le fin du fin de la séduction galante : l'épistolier s'illustre par sa maîtrise du conditionnel et de l'insinuation pour éveiller le trouble chez sa lectrice. La formalité de la demande initiale, accusant la dame de ne pas l'aimer réellement et exigeant des preuves, est fort convenue et peu osée. Il n'en va pas de même des justifications ultérieures (« & ce n'est pas une nécessité que deux personnes ne puissent être ensemble sans faire un tiers »), jouant à nouveau de l'équivoque libertine : le locuteur peut alors signifier soit que ce n'est pas bien grave d'être aperçu ensemble, soit que leur rapprochement sexuel n'a pas à les engager à paraître en couple, soit enfin qu'elle n'a pas à s'inquiéter de tomber enceinte. Dans tous les cas, la subversion est patente. Ainsi, l'ensemble de cette sous-partie du recueil consacrée à Clorinde utilise un langage formel et une syntaxe complexe pour communiquer un désir de rapprochement et un sentiment de frustration face à une relation prétendue sexuellement insatisfaisante. Plusieurs lettres sont consacrées à l'ingrate, laissant à Balzac autant d'occasions de laisser paraître sa virtuosité à actualiser les *topoi* amoureux pour l'Âge galant¹⁷⁸. Tant et si bien que Balzac, s'illustrant en maître séducteur galant parmi les galants¹⁷⁹, tout autant qu'en maître de la langue française parmi les auteurs, met en tout cas bien loin de lui les accusations de sodomie et se hisse au sommet de l'espace public littéraire.

3.1. Le « féminisme logique » obscénisé par la galanterie précieuse

Ces missives « philogynes » émanant de la plume acérée de Balzac s'opposent frontalement au féminisme logique de Marie de Gournay tel qu'il avait pu être publié au moment des *Caquets*. Car en généralisant la flatterie pour les femmes, le style de Balzac

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 481-483.

¹⁷⁸ Ainsi du *memento mori* à la manière de Ronsard : « Et bien, Clorinde, il faut se résoudre au pis, & attendre que vos rides me vengent de tous les maux que vous me faites subir. Ne pensez pas que cette grande puissance doive durer jusqu'à la fin du monde ; le temps qui ruine les empires, & qui met des bornes à toutes choses, vous traitera comme le reste des beaux ouvrages. », *ibid.*, p. 492.

¹⁷⁹ Balzac se montre familier avec bien des hauts personnages, et s'illustre toujours, dans la mise en scène de sa « correspondance privée », dans une forme de libertinage d'élite. Il laisse ainsi entendre que certains de ses correspondants sont volontiers libertins. Par exemple, dans sa lettre « À Monsieur du Plessis gouverneur de Talemont » : « Et quand vous seriez tout à fait aveugle, n'est-il pas vrai que la nuit a ses plaisirs aussi bien que le jour, & que ce sont ceux que vous aimez davantage ? », *ibid.*, p. 547.

manipule des proies faciles pour des séducteurs libertins. Marie de Gournay, la première, n'est évidemment pas dupe :

Dans *La Deffence de la poésie et du langage des poètes* (1618), Mlle de Gournay n'a pas de mots assez durs pour stigmatiser les « innovateurs » modernistes qui veulent « prendre pour modèle en l'écriture » le public de la Cour, et, surtout, la partie féminine de ce public : « il nous soubsmettent à des paidagoguesses poupines ». La fille d'alliance de Montaigne n'ignore pas, certes, l'influence de ceux qu'elle appelle les « plumets », les « jolis », les « muguets de Cour ». Mais elle accuse les « nouveaux Poètes » d'accorder plus d'attention encore aux « poupées » et aux « mignardes de la Cour » : en dépit du bon sens, ils s'attachent « quelque petit nombre d'esprits essorés, féminins surtout ». Marie de Gournay a bien vu que, dans la société de Cour, la femme sert de référence : les puristes, affirme-t-elle, prétendent calquer leur langage sur le « langage des femmes », sur la « conversation féminine » ; la « nouvelle Escolle » a pris pour « regle » de « ne rien dire que les Dames n'entendissent ». Le commun des « Dames », l'auteur de *L'Égalité des hommes et des femmes* le déplore, manque de « bonne instruction » : qu'elles puissent jouer un rôle d'arbitres du langage et de la littérature est, pour Mlle de Gournay, une idée intolérable¹⁸⁰.

Qu'il s'agisse de Marie de Gournay ou de Sorel dans son *Berger extravagant*, l'opposition à l'établissement du nouveau régime de séduction galant s'entend sur l'hypocrisie de ceux qui entendent profiter de la crédulité de femmes ignares. Il importe par conséquent d'envisager la confrontation idéologique des différentes positions vis-à-vis des femmes dans l'espace public au moment où Balzac entame la publication de ses *Lettres*. Pour ce faire, il convient d'envisager l'évolution des aspirations de Marie de Gournay au crépuscule de l'affaire Théophile, et surtout de ses retombées immédiates au moment de la querelle des *Lettres*. Car ces deux moments, l'affaire Théophile et la querelle des *Lettres*, sont inextricablement liées entre eux au regard de l'échec de l'égalitarisme, tels deux fils d'une même trame définissant la charnière historique à partir de laquelle la littérature française a su s'institutionnaliser en obscénisant tant les misogynes que les libertinismes. Il s'avère essentiel de prêter une attention toute particulière aux bouleversements qui ont émergé sur la scène publique entre les années 1623 et 1626, ces années charnières marquant un tournant irréversible dans le rapport entre littérature, genre et société.

3.1.1. Les espoirs féministes envers la civilité galante

Marie de Gournay est une fervente catholique, qui espère, dans le sillage de Marguerite de Valois, que l'apaisement des tensions religieuses se révèle bénéfique pour le statut des femmes. C'est dans cette quête d'harmonie qu'elle soutient ensuite avec passion la politique de Marie de Médicis et la contre-Réforme instiguée en France par la compagnie de Jésus dès 1604. Comme beaucoup de grandes dames issues de l'entourage de la reine Margot, Marie de Gournay a dû subir toute sa vie les vexations sexistes inhérentes à l'ancienne Cour de France,

¹⁸⁰ L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 134-135.

aux traits gaulois marqués¹⁸¹. L'efflorescence de la civilité italienne, ramenée à l'avant-scène avec l'arrivée d'une nouvelle Médicis au pouvoir, lui apparaît dès lors comme une lueur d'espoir. Autrice humaniste et érudite, Marie de Gournay ne peut concevoir que la nouvelle politesse ne soit pas la panacée féministe qu'elle espère tant. Elle souhaite en effet que les jeunes aristocrates françaises puissent accéder à un certain niveau d'instruction grâce à la lecture de traités de civilité antiques et renaissants¹⁸², cultivant ainsi une vie intellectuelle plus émancipée au sein d'une cour qu'elle désire à l'image de celle de Marguerite, humaniste et lettrée. Cet idéal humaniste (qui aurait dû, selon la vision de Marie de Gournay, favoriser l'égalité entre les genres) a pourtant été dévoyé lorsqu'il s'est transformé en idéal galant. Ce dernier a en effet favorisé une nouvelle conception des femmes, dite « précieuse », faussement « philogyne » et totalement à l'opposé de l'aspiration initiale¹⁸³.

Pour cerner l'émergence du système galant qui forge cette image « précieuse » des femmes, il convient de remonter un peu avant la période pour comprendre l'apparition de cette nouvelle conception féminine en pleine époque de bouleversements socioculturels et religieux. Car depuis le XVI^e siècle (et en fait jusqu'à la fin du XVII^e siècle), l'élan impulsé par les guerres de Religion donne lieu à un nombre exceptionnel d'écrits normatifs. Nombre de prédicateurs des différentes obédiences religieuses aspirent à réformer les comportements genrés liés à la sexualité, à l'habillement, et de manière générale, au corps et à ses fonctionnements sexués. Or à travers l'Europe chrétienne, l'interdiction de la sexualité avant et hors du mariage éveille de nombreuses frustrations – qui ont d'ailleurs joué un rôle non négligeable, par exemple, dans les décisions d'Henri VIII, roi d'Angleterre, de légaliser le divorce religieux. De toutes parts, les résistances sont nombreuses, et façonnent durablement la relation au corps¹⁸⁴. En une époque tumultueuse, où l'union matrimoniale tend à survenir de plus en plus tardivement, le pouvoir

¹⁸¹ « De fait, la cour du début du XVII^e siècle est connue pour la violence et la grossièreté de ses manières. Il faut aussi rappeler que sous le règne de Louis XIII, les courtisans sont souvent ignorants, en raison d'une dévalorisation de l'instruction et de l'écriture. », E. Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes*, op. cit., p. 27.

¹⁸² « Est-il besoin d'alléguer infinis autres anciens & modernes de nom illustre, ou parmi ces derniers, Érasme, Politien, Agripa, ni cet honnête & pertinent précepteur des courtisans [...] », M.L.J. de Gournay, *Égalité des hommes et des femmes*, op. cit., p. 14.

¹⁸³ « Aux porte-paroles des thèses masculinistes, certains continuent à opposer celles de la supériorité des femmes. D'autres, comme Marie de Gournay (1622) [...] se démarquent de cet argumentaire pour soutenir le motif de l'égalité entre les sexes, alors que s'esquisse pour une élite minoritaire, la possibilité extrême de transcender la question du genre », D. Haase-Dubosc et M.-É. Henneau (éd.), *Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750*, op. cit., p. 10.

¹⁸⁴ « Dans l'Europe d'Ancien Régime, certains facteurs, tels la longue période entre la puberté et le mariage, les attentes créées par des idéaux culturels comme l'amour courtois et l'amour romantique, ou les tabous religieux et sociaux contre les relations homosexuelles, ont déterminé aussi bien la perception collective que l'expérience subjective du corps et de la sexualité. », S.F. Matthews-Grieco, « Corps et sexualité dans l'Europe d'Ancien Régime », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005, p. 167.

politique se doit de trouver une parade efficace aux tentations charnelles qu'il réproche. Incapable seul d'empêcher tout à fait les jeunes gens de se côtoyer, de nouvelles instances de contrôle sont ainsi instaurées. L'émergence de « rituels de séduction » inédits permet notamment de calmer les ardeurs les plus flamboyantes en organisant un système de sexualité perpétuellement ajournée¹⁸⁵. Ainsi, alors que les mariages tardent – il s'agit de trouver pour sa progéniture le meilleur parti possible – l'éducation au sein d'institutions spécialisées permet aussi aux adolescents de surseoir d'autant plus leur entrée dans le monde adulte ; tandis que les jeunes filles, elles, sont la plupart du temps envoyées au couvent où elles doivent se contenter, pour seule instruction ou presque, d'un austère enseignement religieux en attendant d'atteindre la puberté. Or une fois libérées de leur retraite cloîtrée, ces jeunes Agnès, ignares ou presque, ne peuvent se défendre efficacement contre les malintentionnés impudiques qui, du fait de leur éducation nettement supérieure, dominent aisément les conversations (qui prennent tant d'importance en ce début de siècle) et parviennent sans mal à profiter de leur candeur. Marie de Gournay, au contraire fort instruite, insiste sur le fait qu'il est impératif de repenser l'éducation des femmes afin qu'elles ne se compromettent pas, à peine entrées dans le monde, du fait de beaux-parleurs libertins. Quoique catholique, elle fustige sévèrement l'éducation religieuse lacunaire qui, en prônant seulement la pudeur et la soumission, atrophie l'intelligence des jeunes filles :

Le vulgaire dit qu'une femme pour être chaste ne doit pas être si fine : vraiment c'est faire trop peu d'honneur à la chasteté que de croire qu'elle ne puisse être trouvée belle que des aveugles. Au contraire il la faut subtiliser tant qu'on peut, afin que si chacun est assez méchant pour la vouloir tromper, personne ne soit assez fin pour le pouvoir¹⁸⁶.

La grande innovation de la période, qui semble un temps en mesure de bouleverser radicalement le *statu quo*, réside dans l'émergence, au tournant du XVII^e siècle, d'une abondante littérature en langue vernaculaire que peuvent donc désormais consulter les femmes pour pallier leur manque d'éducation. Ainsi, l'Âge galant prend précisément racine dans cette nécessité, pour les jeunes femmes et les jeunes hommes de la Cour, de cohabiter ensemble dans l'espace public de l'après guerre civile, en différant les impératifs d'un mariage... au moment où celles-ci ont pour la première fois l'opportunité de s'instruire en-dehors des maigres préceptes religieux qui leur sont habituellement inculqués.

¹⁸⁵ « Les rituels de séduction et les rites de la jeunesse concernant la sexualité, pratiqués en Europe occidentale entre le XV^e et le XVIII^e siècle, révèlent une lente intériorisation des contrôles sociaux et émotionnels qui est allée de pair avec l'extension tout aussi lente de la durée de l'adolescence, pendant laquelle les jeunes étaient biologiquement capables de se reproduire, donc potentiellement actifs du point de vue sexuel. », *ibid.*, p. 171.

¹⁸⁶ Cité dans L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 285.

Pour un esprit libre comme Marie de Gournay, l'apparition de cette littérature galante, capable de propager la politesse italienne et de rendre peut-être rapidement obsolètes les fanfaronnades sexistes parmi les jeunes élites, se présente ainsi comme une véritable manne. Elle espère notamment que les représentations plus respectueuses véhiculées par la civilité galante permettront aux femmes d'accéder, à terme, à un enseignement littéraire et humaniste de qualité, suivant son propre modèle et les figures tutélaires des deux Marguerite françaises. Aussi semble-t-elle avoir contribué à la revendication du modèle galant – c'est-à-dire ici du nouveau modèle de sociabilité policée entre les hommes et les femmes de la Cour – alors envisagé comme une manière de fournir aux toutes jeunes femmes de la très haute aristocratie une initiation anticipée aux usages du monde. De telle sorte que le modèle galant a d'abord pu être perçu comme un vecteur d'émancipation féminine, y compris par la lecture de romans, hors de l'ignorance dans laquelle les femmes étaient autrement laissées¹⁸⁷. Marie de Gournay, loin d'être ingénue, semble toutefois pleinement consciente de la dévaluation générale de la connaissance qu'entraîne la culture galante en comparaison à l'érudition du siècle précédent. Le compromis lui semble, pour un temps, nécessaire :

Dans ses traités philologiques, [Marie de Gournay] se montre très hostile aux « ignorans de Cour ». En revanche, dans son traité féministe *L'Égalité des hommes et des femmes* (1622), elle reconnaît que le « défaut de bonne instruction », qu'elle analyse chez les femmes, n'est pas synonyme d'inculture : « le commerce du monde » et la « conversation » contribuent à « subtiliser les esprits ». Dès les premières années du XVII^e siècle, dans son traité *De l'éducation des enfans de France*, écrit à l'occasion de la première grossesse de Marie de Médicis, Mlle de Gournay avait écrit que les « femmes Françaises » ont « un specieux advantage sur celles des autres nations en esprit et galanterie » : elles sont « recordees, polies et affilées au moins par la conversation, les autres non : recluses qu'elles sont » et « peu meslees parmy le monde ». Une société où les deux sexes sont librement mêlés favorise des formes de culture en accord avec sa sociabilité : où dominant « l'esprit » et la « galanterie¹⁸⁸ ».

Marie de Gournay est une femme philosophe en plus d'un esprit fort (et donc en décalage notable avec les normes de genre ; elle est une *virago* au sens que lui conféraient les auteurs de la Renaissance). La voir s'enthousiasmer du triomphe du modèle de galanterie française à l'aube du règne de Louis XIII suggère une coïncidence entre certains enjeux du libertinisme et

¹⁸⁷ « Pendant longtemps, il n'existait que peu d'ouvrages de vulgarisation destinés au public mondain et féminin. L'auteur de la *Lettre touchant la vertu d'une honnête femme* permettait la lecture des romans aux femmes, en raison "du défaut que nous avons d'autres livres, où la politesse du langage fût jointe à la solidité des matières". Amarylle, dans *Le Berger extravagant* (1627) de Sorel, prend la défense des romans : "Que sera-ce si l'on en défend la lecture à toutes sortes de personnes ? Nous autres femmes qui n'allons point au collège, et qui n'avons point de précepteurs comme les hommes pour nous apprendre les diverses choses qui se passent au monde, c'est seulement dans les romans que nous avons le moyen de nous rendre savantes. Si l'on nous les ôte l'on nous rendra stupides et toutes sauvages : car nos esprits n'étant pas propres aux livres de philosophie ni aux autres ouvrages sérieux, ce n'est pas là que nous pouvons apprendre ni la vertu ni l'éloquence." Maurice Magendie a montré qu'au XVII^e siècle, les romanciers avaient souvent des prétentions didactiques. Ils font entrer dans leurs romans des connaissances historiques, géographiques, philosophiques, morales, scientifiques, sans oublier l'art de bien dire et le savoir-vivre. », *ibid.*, p. 370.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 69.

ceux de cette proto-galanterie dont elle espère beaucoup, et dont elle va finalement être écartée. Car Marie de Gournay est en réalité en passe d'être dépassée (au même moment que Duval¹⁸⁹ et au même moment que la pensée libertine revendiquée par Théophile¹⁹⁰). La biopolitique, en effet, n'a pas pour vocation de favoriser l'émancipation intellectuelle de qui que ce soit, mais uniquement de garantir la stabilité de la monarchie hétéropatriarcale. Or, Marie de Gournay, par sa philosophie, va à l'encontre des représentations genrées qui assurent la pérennité de l'État : affirmer, à sa manière, que l'esprit n'a pas de sexe, que femmes et hommes proviennent d'une même nature humaine, c'est marcher vers l'abolition des différences genrées dans l'espace social. Il importe donc d'examiner comment la philosophie de Marie de Gournay a pu être obscénisée exactement en même temps que Théophile et ses épigones, dans le même mouvement d'institutionnalisation de la littérature assujettie aux enjeux genrés.

3.1.2. Marie de Gournay et la reconfiguration libertine

Marie de Gournay n'est pas une « libertine » à la comparer avec Théophile de Viau. Particulièrement discrète sur sa vie privée, elle a ainsi toujours réussi à ne pas divulguer la nature exacte de sa relation avec Montaigne. Ses détracteurs misogynes optent donc pour deux types d'attaques contradictoires (toujours sur le modèle binaire « Ève ou Marie ») : elle est tantôt calomniée pour avoir été, supposément, la jeune maîtresse du philosophe, ou au contraire pour être restée chaste toute sa vie durant (généralement parce que dite trop laide). Quelle que soit la réalité, Marie de Gournay a réussi l'exploit peu commun au XVII^e siècle d'avoir su rester discrète sur ses éventuelles relations amoureuses. Comment prétendre, dès lors, qu'elle ait pu avoir des accointances avec les auteurs et philosophes libertins ? Il faut, pour le comprendre, se tourner du côté de ses fréquentations et de l'évolution de ses cercles de pensée. Car après la débâcle de la régence (Marie de Médicis, à qui elle a pourtant dédié un traité d'éducation, ne l'a pas soutenue outre mesure), Marie de Gournay se retrouve démunie et se rapproche du cercle d'Anne d'Autriche. Amie de Colletet, elle y côtoie Théophile de Viau, avec qui elle sympathise selon sa biographe Michèle Fogel¹⁹¹. Au moment du procès, parmi ses amis proches, François

¹⁸⁹ Marie de Gournay a écrit sa justification sur l'égalité entre les femmes et les hommes à partir du *Timée* de Platon et des relectures néoplatoniciennes faisant d'Adam un hermaphrodite (comme chez Liébault), ce qui porte à croire qu'elle était au courant du procès de l'hermaphrodite de Rouen comme en juge Michèle Fogel dans sa biographie. Cf. M. Fogel, *Marie de Gournay, op. cit.*

¹⁹⁰ Elle était l'amie de Théophile de Viau et se trouve fort démunie en 1625. Elle fait partie des rares à avoir pris la défense du poète pendant son procès. Elle défend même dans ses œuvres la « sodomie » de Socrate.

¹⁹¹ « Marie a récemment retravaillé sur les *Essais*, et même si elle a décidé de ne pas traduire ce qu'elle nomme "les vers libertins", elle connaît parfaitement le sens des citations abondantes qui parcourent le fameux chapitre

Ogier est le seul qui s'engage contre Garasse¹⁹². Quant à elle, elle se lance dans la publication d'une traduction de Cicéron qui, sous des airs innocents, est une manière déguisée de soutenir les accusés. C'est l'explication donnée par Michèle Fogel :

La « Seconde Philippique » de Cicéron qu'elle choisit maintenant montre la République romaine en pleine crise après l'assassinat de César. Une histoire de calomnies, de violences et... de sodomie. Cicéron rappelle à Antoine le début de sa carrière politique : « Tu pris la robe virile, que tu convertis aussitôt en une simarre de femme. Premièrement tu tins lieu d'une garce publique, et gagnais fort bien ta vie à ce métier. Mais Curion intervint soudainement, qui te retira de cette pratique de putain : et qui comme s'il t'eût fait échanger, selon la coutume en tel cas, ton cotillon raccourci de drôlesse, en la longue veste d'une matrone, te prit en mariage ferme et solide. Jamais garçon acheté pour servir de bardache, ne fut si servilement soumis à son maître, que tu l'étais à Curion. » [...] Marie apporte à Théophile une forme de soutien transverse : dans ce discours alors vieux de dix-huit siècles, qui faudra-t-il soupçonner d'un crime passible de mort, Cicéron ou sa traductrice ? Marie sodomite ? L'accusation n'était pas juridiquement impossible : l'affaire de l'hermaphrodite de Rouen l'avait montré¹⁹³.

Marie de Gournay fait ainsi partie des rares gens de lettres à prendre, même implicitement, la défense du poète et de son ami Colletet¹⁹⁴, ce qui constitue, en termes de publicité, un fort mauvais parti en dépit d'un courage remarquable. Les conséquences, pour la philosophe déjà menacée par l'émergence d'une nouvelle génération peu réceptive à la culture humaniste, sont catastrophiques. Dès lors, les théories égalitaristes de Marie de Gournay, justifiées dans ses écrits tant par des arguments métaphysiques que sur l'autorité d'auteurs érudits, sont rapidement soupçonnées de libertinage par la jeunesse précieuse. Si bien que Marie de Gournay, que les misogynes ridiculisaient pendant la querelle des femmes, devient – en fait comme Théophile ou Garasse – soudainement obscène aux yeux des « philogynes », ce qu'il convient désormais de démontrer en se focalisant sur ses interactions directes avec Jean-Louis Guez de Balzac.

dédié aux dames, “Sur des vers de Virgile”. Elle a lu tout Ronsard évidemment : quelques-uns des poèmes les plus voluptueux du “grand Démon” figurent dans le *Parnasse satyrique*. Rien qui la choque particulièrement, sauf la répression qui frappe Colletet et Frénicle, et aussi Théophile. Car Marie n'a pas seulement lu le poète Théophile de Viau sur les conseils de Colletet, qui le fréquente et l'admire : elle le connaît. Elle a eu toutes les occasions de rencontrer Théophile depuis 1616 : venu de son Agenais natal, il a été introduit à la Cour par son premier protecteur, le comte de Candale, fils du duc d'Épernon. Il avait vingt-six ans, il avait déjà fait preuve d'un beau talent poétique, il était charmant. Très vite, il fait figure de poète de cour ; il compose pour les Grands, pour les favoris, Concini, puis Luynes, pour la reine mère, pour le roi. Il s'efforce de traverser indemne les conflits qui agitent tout ce monde ; il n'y parvient pas toujours. », M. Fogel, *Marie de Gournay, op. cit.*, p. 264.

¹⁹² « Des amis “fort sages” de Marie, Ogier seul ose s'engager ouvertement et vite : son *Jugement et censure de la Doctrine curieuse, de François Garasse*, paraît au moment de l'arrestation. », *ibid.*, p. 267.

¹⁹³ *L'Ombre*, 1626, p. 881, cité par *ibid.*, p. 267-268.

¹⁹⁴ « Colletet, réfugié à Saint-Denis auprès d'un oncle chanoine de l'abbaye, ronge son frein en faisant des épigrammes vengeresses contre Garasse. », *ibid.*, p. 267.

3.1.3. Marie dans « l'ombre » de Balzac

Traditionnellement, le XVII^e siècle est considéré, dans le curriculum scolaire post-Troisième République, comme la période de transition entre les « bonnes lettres » humanistes et les « belles lettres » françaises. Cette transition, dans les programmes scolaires, serait synonyme d'une entrée dans « l'Âge classique ». À y regarder d'un peu plus près, il semblerait qu'il s'agisse surtout de dire qu'alors que la Renaissance humaniste privilégiait le contenu et le savoir sur la forme, un tournant s'opère dans les modes d'évaluation des valeurs lettrées. Le public se mettrait à attribuer moins de valeur à l'érudition du contenu pour privilégier de plus en plus quelque chose qui ressemblerait à une forme de « littérarité » innée, immédiatement décelable dans le « style » d'un texte. Pour Marie de Gournay – l'une des dernières grandes humanistes sous Louis XIII –, la conscience qu'elle ne peut pas se maintenir sur la scène publique sans prendre acte de ce changement de régime de valeurs littéraires la pousse à entreprendre, au moment de l'affaire Théophile, une transition tactique hors de ses thèmes de prédilection. Avec la rédaction de son *Traité sur la poésie*¹⁹⁵, elle envisage donc frontalement de rejoindre la scène publique sur le front agité de la question de l'établissement de la langue française. Elle y développe un argumentaire en tout contraire à l'air du temps, au sein duquel s'organise la revendication, anachronique, d'une continuation des néologismes gréco-latins (à la manière de la Pléiade dans la *Défense et illustration*). Car pour la philosophe, l'accroissement du lexique (pour penser ce qui n'avait jamais été pensé en français jusqu'à présent) est une condition *sine qua non* dans l'optique d'obtenir plus de liberté¹⁹⁶. Au contraire, ses adversaires projettent l'asservissement du lexique déjà existant à la grammaire (sur le modèle de la grammaire latine), souhaitant accélérer artificiellement le gel de la langue française en pleine expansion, au nom de la permanence et de l'ordre logique. Autrement dit, le modèle littéraire galant se trouve, dans le premier tiers du XVII^e siècle, face à cette alternative : s'ouvrir linguistiquement à la création de termes nouveaux (et notamment pour dire honnêtement les choses de l'amour, ce que souhaitent Marie de Gournay ou Sorel dans son premier *Francion*) ou bien réduire drastiquement le champ d'expression du public lettré, par l'immiscion, au nom

¹⁹⁵ « Destinée à consolider sa réputation de savante, la traduction offrait une activité de repli, à l'abri des affrontements politiques. Mais en choisissant des poèmes épiques et des morceaux d'éloquences tirés des lettres antiques, en accompagnant sa lettre à Mgr de Gélas d'un "Traité sur la Poésie", Marie est volontairement entrée sur un autre champ de bataille. Celui où se décide alors le sort de la langue française. », *ibid.*, p. 238.

¹⁹⁶ « Marie voit dans l'obéissance à la grammaire une menace de mort pour la langue. Formellement, elle n'a pas tort : car ce que les philologues du XV^e siècle ont nommé *Grammatica* est précisément le latin et le grec anciens que leur livraient les textes et dans lesquels ils pouvaient observer des structures forcément rigidifiées. [...] Ce qu'elle veut ignorer, c'est qu'arracher aux langues anciennes le secret de leurs règles pour donner au français la fixité d'une langue de culture relève de la politique. », *ibid.*, p. 243.

de la pudeur, d'une censure lexicologique (d'où la tendance précieuse, souvent ridiculisée mais pourtant nécessaire, à de longues périphrases). Ainsi, parce qu'elle est consciente des enjeux d'obscénisation qui la guette elle-même et ses écrits déjà publiés – et espérant peut-être toujours à ce stade que la galanterie puisse servir son projet égalitariste – Marie de Gournay semble rechercher de nouveaux alliés sur la scène publique. Or elle écrit à ce sujet à celui qui, parmi tous, a le plus à gagner à ce que les théories poético-politiques de Marie de Gournay soient exclues du débat public. Se fourvoyant au moment de la parution des *Lettres* de Guez de Balzac en 1624, elle tente ainsi de rejoindre la querelle sur l'institutionnalisation de la langue française exactement au moment où, toujours dans le contexte concomitant d'établissement de la galanterie, elle a en fait le moins de chance d'obtenir gain de cause.

Marie de Gournay, férue de joutes littéraires mais aux méthodes polémiques un peu datées, envoie donc une lettre à Balzac, espérant qu'il l'intégrera dans le recueil de ses *Lettres* (ou du moins dans une possible réédition¹⁹⁷). Or ce dernier, qui n'a aucun intérêt à laisser paraître aux yeux du monde des accointances avec à la philosophe, l'ignore sciemment dans son mouvement qui consiste à s'approprier le monopole de la légitimité à juger de l'espace public littéraire. Il ne lui répond vraisemblablement que plusieurs mois plus tard, en tout cas bien après la republication du premier recueil des *Lettres*¹⁹⁸. Il finit tout de même, dans l'édition de 1626, par y faire figurer une « réponse¹⁹⁹ » qui ne laisse toutefois absolument pas augurer, comme le ferait une sorte de palimpseste, du contenu originel de la lettre envoyée par Marie de Gournay. C'est ce dont témoigne la brillante analyse de cette lettre, menée par Michèle Fogel dans sa biographie de Gournay, qu'il s'agit ici de compléter au vu des enjeux biopolitiques qui agitent la sphère publique des années 1620 :

Réponse à une lettre de M. D. G.

Mademoiselle,

Je vous déclare d'abord que je n'ai point d'autre opinion de vous que celle que vous me donnez vous-même, et j'ai toujours jugé plus hardiment des qualités de l'âme par la parole, que par la physionomie.

Que si après ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, il fallait chercher des preuves étrangères, le témoignage de ces deux grands personnages, qui ont admiré votre vertu naissante, et laissé votre portrait de

¹⁹⁷ « Marie ne peut rester à l'écart de la querelle. C'est le devoir que lui impose une œuvre de savante qui s'augmente d'année en année. [...] Écrire directement à Guez de Balzac, c'est faire le pari qu'il intégrera cette lettre, ou du moins sa réponse, dans une prochaine édition de son recueil. », *ibid.*, p. 239.

¹⁹⁸ « Début septembre 1624, Marie reçoit la réponse d'un jeune auteur auquel elle a écrit. Des terres familiales au bord de la Charente où il s'est retiré, Jean-Louis Guez de Balzac a trouvé le moyen d'enflammer un débat qui couvait depuis une vingtaine d'années. », *ibid.*, p. 238.

¹⁹⁹ « Guez de Balzac n'a pas jugé la lettre de Marie digne de figurer dans les éditions nombreuses qui se sont en effet succédées : il a inclus sa réponse dans la troisième édition, en 1626. Après l'avoir retravaillée peut-être pour la publication. », *ibid.*, p. 239.

leur main, me doit servir de contre-poison pour me garantir des impressions et de la vraisemblance même de la calomnie²⁰⁰.

La lettre de Balzac (dont seuls certains fragments sont rapportés ici) s'ouvre sur l'affirmation qu'il s'agit d'une « réponse », attestant finement qu'il n'a pas lui-même choisi de correspondre avec « M. D. G » – et qu'il ne lui répond peut-être que par politesse. En l'appelant « Mademoiselle », il renforce la référentialité et permet une identification encore plus transparente de la « demoiselle de Gournay », quoiqu'il n'ait pas explicitement donné son nom²⁰¹. Balzac, fidèle à son esthétique fondée sur l'ambiguïté, encrypte son texte mais de manière à ce qu'il reste absolument transparent. Le premier segment de la lettre (« Je vous déclare d'abord que je n'ai point d'autre opinion de vous que celle que vous me donnez sur vous-même [...] ») permet à Balzac de manifester, avec l'apparence de la politesse, le plus grand éloignement possible avec son interlocutrice. À ceci s'ajoute la première sournoserie qui consiste, quoique fort élégamment, à laisser planer le doute sur son opinion véritable. La phrase de Balzac est en effet tournée comme une amphibologie (« je n'ai point d'autre opinion de vous que celle que vous me donnez vous-même ») : il est à la fois possible de comprendre que son opinion de Marie de Gournay est bonne parce que la lettre d'origine est bonne, ou bien au contraire que, jugeant sa lettre mauvaise, son opinion sur son émettrice soit également mauvaise. Cette caractéristique du style de Balzac, sans cesse à double tranchant, tend naturellement à donner l'impression générale que l'épistolier enchaîne, avec virtuosité, les petites perfidies. Et c'est bien le cas, comme en témoigne Michèle Fogel : « Dès le début Balzac établit la distance, évidente à ses yeux, entre lui, le maître de l'éloquence qui peut se glorifier de l'approbation du cardinal-ministre, et cette vieille demoiselle qui prétend prendre place dans une querelle qu'il considère comme son domaine exclusif²⁰². » Le ton général est donc, sous les abords de la civilité, celui du mépris, une « élégante manière d'être ignoble²⁰³ ». La première phrase se poursuit par un second segment introduit par un « et » de relance rythmique (« [...] et j'ai toujours jugé plus hardiment des qualités de l'âme par la parole, que par la physionomie. »), qui ne redresse absolument pas l'amphibologie du premier segment ; si Balzac

²⁰⁰ J. -L. Guez de Balzac, « Réponse à une lettre de M. D. G. », cité par *ibid.*, p. 240.

²⁰¹ « Il n'indique pas l'identité de sa correspondante, juste des initiales : souci de bienséance qui imposerait de ne pas jeter au public le nom d'une dame ? Il donne plutôt l'impression de ne la connaître que par la lettre qu'elle lui a adressée. Ce qui paraît pour le moins improbable : Marie de Gournay et lui ont eu depuis longtemps l'occasion de se rencontrer. [...] L'habileté de Balzac consiste à utiliser la lettre de Marie pour l'exclure du réseau actuel de ses relations, puis à faire intervenir “le témoignage de ces grands personnages”, Montaigne et Lipse, pour l'expédier hors du temps présent, tout en donnant ainsi aux lecteurs les moyens d'identifier la demoiselle de Gournay derrière les initiales. », *ibid.*, p. 240.

²⁰² *Ibid.*, p. 240.

²⁰³ *Ibid.*, p. 241.

ne dit rien de plus sur la nature axiologique de son jugement vis-à-vis de Gournay, il l'attaque en tout cas, peu subtilement, sur sa laideur. Quant à la deuxième phrase, elle n'en est pas moins vicieuse : par la mention, implicite, de Montaigne et Lipse, Balzac insiste en fait surtout sur la vieillesse de la philosophe²⁰⁴. Bref, bête, vieille et moche, voilà tout ce que l'épistolier accorde à sa correspondante dans un premier temps... avant de lui porter le coup de grâce :

C'est un effet de cette erreur qui a veillé dans l'esprit du peuple, qu'il faut qu'une honnête femme ignore beaucoup de choses, et que pour porter ce nom-là, il n'est pas nécessaire qu'elle soit louée de tout le monde, mais il faut qu'elle ne soit connue de personne²⁰⁵.

En donnant l'air de contredire un adage populaire (« cette erreur qui a veillé dans l'esprit du peuple, qu'il faut qu'une honnête femme ignore beaucoup de choses »), pour mieux le rectifier (« et que pour porter ce nom-là... »), Balzac donne tout d'abord l'impression qu'il loue l'esprit et les connaissances de Marie de Gournay. Or il n'en est rien : sa définition amendée attaque en fait Marie de Gournay en insinuant pour elle une sexualité déshonorante. Il faut toutefois ici être particulièrement sensible aux termes qu'emploie Balzac, en ce qu'ils engagent après lui toute une tradition moraliste. En définissant une « honnête femme » non pas sur ses connaissances mais sur sa modestie (« il n'est pas nécessaire qu'elle soit louée de tout le monde ») et sa chasteté, Balzac affirme haut et fort, face à la principale représentante de l'égalitarisme philosophique, que la galanterie « philogyne », dont il s'est récemment établi le champion, ne sera pas autre chose qu'un sexisme retors. Ainsi, tout en traitant insidieusement Marie de Gournay de vieille prostituée (au contraire d'une « honnête femme », « connue²⁰⁶ » de tout le monde), Balzac édicte la nature même des attendus de genre de son modèle galant. Son égérie, tout au contraire de Marie de Gournay, il la trouve en la personne d'une salonnière, Marie des Loges, qu'il loue pour sa propension à rester discrète dans l'espace public et à ne pas écrire autrement qu'en privé.

Marie de Gournay, dès lors, est battue. Abandonnant tout espoir de renverser la balance face à un adversaire désormais aussi puissant que Balzac, elle publie pourtant à nouveau pour dénoncer l'obscénisation dont elle est victime. Tous les textes écrits au moment de l'affaire Théophile et de la querelle des *Lettres* se trouvent rassemblés en 1626 dans *L'Ombre de la Damoiselle de Gournay*²⁰⁷, publication de circonstance juste après la mort du poète et un an

²⁰⁴ Ou encore : « Depuis le temps qu'on vous loue, la Chrétienté a changé dix fois de face. », J. -L. Guez de Balzac, « Réponse à une lettre de M. D. G. », cité par *ibid.*, p. 241.

²⁰⁵ J. -L. Guez de Balzac, « Réponse à une lettre de M. D. G. », cité par *ibid.*, p. 241.

²⁰⁶ « [...] Balzac reprend les variations sur la "femme publique" en utilisant un autre registre : celui de la Bible où le verbe "connaître" désigne l'union sexuelle. », *ibid.*, p. 241.

²⁰⁷ M.L.J. de Gournay, *L'Ombre de la damoiselle de Gournay*, Paris, Chez Jean Libert, rue S. Jean de Latran près le Collège royal, 1626.

après sa nouvelle édition des *Essais*. Michèle Fogel a ainsi su montrer que l'organisation même du recueil ne laisse rien au hasard et répond en fait parfaitement au contexte de publication qui lui est si défavorable :

Le 1^{er} septembre 1625, Théophile quitte sa prison, banni à vie. Liancourt, puis Montmorency, l'accueillent. Épuisé, malade, il meurt un an plus tard, le 25 septembre 1626, dans l'hôtel parisien de Montmorency. *L'Ombre de la Damoiselle de Gournay* paraît moins de trois mois après.

Il ne s'agit pas de réduire *L'Ombre* à la seule défense de Théophile. [...] Elle qui n'a pas pu trouver place dans la querelle des *Lettres* doit utiliser d'autres moyens pour se faire reconnaître. Il lui est déjà suffisamment pénible de devoir vendre son privilège de publication à Libert, un éditeur de moindre réputation : Toussaint du Bray lui avait pris son *Alinda* en 1623 mais, trop heureux de s'être déchargé de la responsabilité du *Parnasse satyrique* sur les autres libraires, il s'en tient à la plus grande prudence. D'ailleurs, il fait d'excellentes affaires avec les *Lettres du sieur de Balzac*, et en 1626, justement, publie un *Recueil des Plus Beaux Vers...*, où figurent des pièces de Malherbe, Racan, Mainard : tous trois ont félicité Garasse en temps utile.

Mais parce qu'elle est généreuse et têtue, la demoiselle de Gournay parsème son *Ombre* d'incidentes allusives, autant de marques reconnaissables des seules « personnes fort sages » qui ont vécu, comme elle, cette tragique affaire.

La présence de la « Seconde Philippique », avec la complicité avouée du « docte » prieur Ogier, fait partie des signes évidents. De même que la disparition de la « Défense des Jésuites » dans ce qui reste de l'« Adieu à l'âme du roi » de 1610, découpé en quatre parties²⁰⁸.

Dans son chapitre sur la sociabilité de la philosophe, Michèle Fogel se livre à une explication de texte remarquable, montrant comment Marie de Gournay a adressé chacune des parties de son *Ombre* à ses adversaires du procès Théophile²⁰⁹. Elle s'en prend à Marie des Loges dans sa « Défense de la poésie », à l'alliance de la loi (Mathieu Molé, le procureur de l'affaire Théophile) et du jésuite Garasse dans « De la médisance » ou encore dans « Antipathie des âmes basses et hautes ». Mais ces réponses, quoique démontrant un esprit particulièrement brillant, sont restées lettres mortes face à l'essor d'une galanterie précieuse et hypocrite dont Balzac est désormais le premier promoteur²¹⁰.



Ainsi, il semblerait que cet évincement de Marie de Gournay soit un indice supplémentaire indiquant que la galanterie française a bel et bien été dévoyée. Il faudrait ainsi temporiser un peu les conclusions de Linda Timmermans : les « deux versants de la culture française, savante

²⁰⁸ M. Fogel, *Marie de Gournay*, op. cit., p. 268-269.

²⁰⁹ *Ibid.*, chapitre, « Des Amis », p. 259-284, et plus précisément p. 268-273.

²¹⁰ Ce n'est donc pas un hasard si Marie de Gournay s'en prend aux hypocrites. Cf. M.L.J. de Gournay, « Des fausses dévotions », *L'Ombre de la damoiselle de Gournay*, Paris, Chez Jean Libert, rue S. Jean de Latran près le Collège royal, 1626, p. 278-290.

et courtoise²¹¹ », ne se « rapprochent » pas sous l'égide de Richelieu. Ils sont forcés de se plier au règne de la pudeur et d'accepter le jeu galant, ou bien ils sont obscénisés (comme Duval, Théophile ou Marie de Gournay). D'autres, au contraire, se rachètent une conduite. Malherbe était ainsi déjà présent et galant sous Henri IV ; il revient en force sous Louis XIII mais parce qu'il permet à Richelieu d'accomplir un nouveau projet. Le Malherbe pré-Richelieu est obscénisé par le Malherbe proche de Balzac ; tout comme Balzac obscénise son propre passé auprès de Théophile grâce à la querelle des *Lettres*. En fin de compte, Marie de Gournay elle-même n'a d'autre choix que de se tourner à son tour vers le cardinal²¹². Ce dernier utilise pour la philosophe la même tactique que pour Balzac : il feint d'ignorer ses positions politiques du moment qu'elle accepte de promouvoir la raison d'État²¹³. En échange de son ralliement, le cardinal de Richelieu s'engage à lui verser une pension. Pour Marie de Gournay, qui a espéré avant 1620 que la galanterie permettrait aux femmes d'accéder à une certaine instruction, qui a cru dans l'arrivée des Jésuites, et espérait beaucoup du cercle d'Anne d'Autriche, la désillusion a dû être bien amère. Elle aura été déçue par les trois, et cela explique les différences entre son *Égalité* de 1622 et son *Ombre* en 1626, le procès Théophile catalysant toutes les tendances politiques. Discrètement éclipsée par le pouvoir, elle reste proche du cercle de l'Académie française²¹⁴ et n'en conserve pas moins jusqu'au bout des liens avec ses anciens amis érudits et humanistes²¹⁵. Vénérable vieille dame, elle a de toute façon été réduite à n'émettre ses idées

²¹¹ « En conflit ouvert sous Henri IV, les deux versants de la culture française, savante et courtoise, se rapprochent de nouveau pendant le règne de Louis XIII, sous l'égide de Richelieu. En même temps, les hommes du monde, souvent instruits désormais dans les collèges des jésuites, rejettent de plus en plus, non seulement la « pédanterie », mais aussi « l'ignorance ». « L'honnête homme », cultivé mais non docte, devient l'idéal des mondains. Les mondaines ne sont pas en reste. Après 1620, le savoir humaniste n'attirera plus guère qu'une Marie de Gournay, survivante d'une époque révolue [...] », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 70-71.

²¹² « Comme bien des lettrés dans cette période, Marie n'a d'autre recours que Richelieu. », M. Fogel, *Marie de Gournay*, *op. cit.*, p. 274.

²¹³ « De *L'Ombre*, le cardinal-ministre feint de ne retenir que "les vieux mots". Pourtant il a suffisamment d'informateurs parmi les lettrés, ne serait-ce que Boisrobert, pour savoir quelles amitiés unit Mademoiselle de Gournay à Colletet, quelles positions elle a prises dans son livre pour la défense de Théophile. Cela n'est pas pour lui déplaire [...] », *ibid.*, p. 274.

²¹⁴ « Ce fut chez cette honnête Demoiselle où se conçut la première idée de l'Académie Française par tous ceux qui la visitaient tous les jours où j'ai vu non seulement [...] MM. Ogier, de La Mothe Le Vayer, L'Estoile, Cotin, Habert, abbé de Cerisy, mais encore trois frères de celui-là même : Jacques de Cerisai, intendant de M. le duc de La Rochefoucauld et Claude de Malleville, depuis secrétaire de M. de Bassompierre. », Michel de Marolles, *Mémoires*, t. III, p. 289, cité par *ibid.*, p. 281.

²¹⁵ Voir à ce propos l'article qui lui est consacré dans le *DHC* : « Ceux qui l'ont voulu railler n'ont pas trouvé sujet de s'en glorifier, & plusieurs grands personnages lui ont donné des louanges pendant sa vie, & après sa mort, & entre autres Michel de Montaigne, Juste Lipse, les Cardinaux du Perron & de Richelieu [...]. Plusieurs savants hommes la visitaient aussi fort souvent, & la bonne Demoiselle comptait au nombre de ses meilleurs amis M. de La Mothe Le Vayer, M. le Prieur Oger, & M. son frère ; Mess. Les Haberts, Cerisai, [Claude de] Lestoile, Boisrobert, de Revol, Colletet, Malleville, tous assez connus dans la République des Lettres [...] », *Mémoires* de l'Abbé de Villeloin, cité dans P. Bayle, *DHC*, *op. cit.*, article « Gournay, Marie de Jars, Demoiselle de ».

que dans la sphère privée, où elle influence toutefois encore de nombreux libertins comme son héritier, François de La Mothe Le Vayer²¹⁶, avec lequel elle partage son refus de la nouvelle institutionnalisation de l'honnêteté et son amour pour les lettres anciennes.

²¹⁶ « François de La Mothe Le Vayer aussi est un nouvel habitué. [...] [Il] a la chance de rencontrer Guillaume Bautru, un des hommes de confiance de Richelieu : à partir de 1626, Bautru est chargé de missions diplomatiques en Angleterre, en Espagne et dans les Pays-Bas espagnols ; La Mothe Le Vayer se défait de la charge paternelle et l'accompagne. Ils sont de retour en 1630. », M. Fogel, *Marie de Gournay, op. cit.*, p. 281.

Chapitre 4 : Absolutiser la civilité féminine

Au terme des années 1620, les principales querelles gynécologiques (concernant le rôle social des sages-femmes ou l'existence des hermaphrodites), mais aussi les controverses littéraires sur les femmes (abordant la question de la liberté sexuelle ou des rôles genrés) trouvent curieusement toutes un terme au moment où émerge une nouvelle tendance éditoriale focalisée sur des traités de civilité en langue française. Tout porte à croire qu'il pourrait exister un lien entre cette nouvelle mode et les métamorphoses du processus d'essentialisation de la féminité initiées depuis la révolution anatomique. Pour reprendre les termes du problème formulé en introduction, il y aurait, autour de la publication ces traités de politesse, quelque chose qui permettrait de finir d'expliquer – après un détour par de très nombreux corpus intermédiaires, tous entremêlés d'un point de vue sociopoétique – l'évolution radicale des représentations féminines à cette période.

Pour comprendre la fulgurance de cette mode éditoriale et la façon dont le pouvoir politique est parvenu à rendre encore plus performant le nouveau système galant des années 1610-1620 en institutionnalisant (et donc en pérennisant) « l'honnêteté » des comportements genrés dans les années 1630, il importe de commencer par dresser au préalable une rapide synthèse des évolutions des tenants du biopouvoir. Car si des institutions éparses et parfois concurrentes (les différentes universités de théologie ou de médecine, les congrégations religieuses, les parlements et cours de justice...) se disputaient auparavant les mesures biopolitiques, force est de constater avec Christian Jouhaud que l'émergence de l'espace public a progressivement favorisé la centralisation du pouvoir normatif entre les mains d'un seul¹. Depuis le début du siècle, le personnel politique a presque entièrement changé : la mort d'Ornano, d'Henri IV, de Concini puis de Luynes sont autant d'étapes qui permettent la conquête du pouvoir par Richelieu auprès de Louis XIII, amorcée dès la convocation des états généraux de 1614. Sa nomination, une décennie plus tard, comme principal ministre du souverain, puis sa victoire lors de la conspiration de Chalais en 1626, redéfinissent en profondeur le tableau politique d'un royaume qui peinait jusqu'alors à se remettre des troubles issus du régicide. Par son opposition insidieuse aux influences exercées par Marie de Médicis, Anne d'Autriche ou même Gaston auprès du monarque, le cardinal, désormais principal instigateur de la biopolitique (qu'il n'a pourtant pas initiée), amorce de nombreuses mutations à la cour de France. Ainsi, sous la houlette du pouvoir absolu piloté par Richelieu, les catégories

¹ Cf. C. Jouhaud, *La Main de Richelieu*, op. cit.

de genre jusqu'alors en pleine redéfinition trouveraient, pour un temps remarquablement long, une nouvelle forme à peu près stable. Les deux premières sortes d'évolutions menées par Richelieu sont celles qui retiennent généralement le plus l'attention des historiens : d'une part, la Cour est de moins en moins dominée par l'ancienne noblesse et le pouvoir se centralise à Paris. Ce faisant, le cardinal s'arroge progressivement les prérogatives autrefois réservées à l'ancienne institution nobiliaire pour les réattribuer à la seule maison royale. D'autre part, durant la décennie 1620, Richelieu accompagne également le roi dans les sièges des derniers bastions huguenots, infléchissant graduellement la politique de tolérance religieuse initiée par Henri IV. De cette politique naît notamment le recul parisien des progrès médicaux issus des facultés protestantes et l'attribution de nouveaux privilèges à la Sorbonne, mais aussi et surtout aux nouvelles institutions scolaires dirigées par les Jésuites. Aussi, dire que l'influence exercée par Richelieu tout au long de sa carrière politique marque durablement l'exercice du pouvoir monarchique français relève-t-il de l'euphémisme². Pourtant, il est au moins un troisième changement majeur opéré par Richelieu (d'ailleurs très fortement corrélé aux deux premiers), qui marque durablement l'exercice du pouvoir en France : l'institutionnalisation sans précédent du contrôle exercé sur les femmes *via* la sphère littéraire, quoique celles-ci puissent désormais évoluer avec une plus grande liberté au sein de l'espace public.

Cette nouvelle forme d'oppression genrée, tout en accordant aux femmes des élites le droit d'évoluer physiquement en-dehors de la sphère privée – dans laquelle elles étaient traditionnellement cantonnées – perpétue par la lecture et contre elles-mêmes un sentiment intériorisé de pudeur³. L'hypothèse privilégiée ici est que ce contrôle accru sur les femmes serait le résultat d'un apprentissage des nouvelles règles de civilité issues de la galanterie précieuse et faussement « philogyne », progressivement étendue à toute la société à partir d'un certain nombre de publications de premier ordre. À grande échelle, et selon les travaux canoniques de Norbert Elias⁴, c'est précisément autour de cette nouvelle politique étatique liant au contrôle accru des corps la centralisation des pouvoirs dans la main d'un seul homme, que le « processus de civilisation » européen prendrait son essor. Il convient par conséquent

² Cf. A.J. du P. (cardinal duc de) Richelieu, *Testament politique d'Armand du Plessis, cardinal duc de Richelieu*, [1689], Centre de Philosophie politique et juridique, Université de Caen, coll. « Bibliothèque de Philosophie politique et juridique », 1985.

³ « [...] les précieuses utilisent la différence sexuelle en la rapportant aux attitudes culturellement assignées à chaque sexe. [...] Les attitudes et postures féminines sont en ce sens socialement significatives et intrinsèquement codifiées. La féminité est donc, dans ce code, le contraire de l'objectivité. Comprendre ainsi la distinction du féminin et du masculin, de la féminité et de la virilité, rend compte de la réalité dont les précieuses doivent tirer parti. Les femmes, en effet, sont loin d'être étrangères à cette codification, elles l'ont intériorisée afin de s'ouvrir un accès à l'espace social. », E. Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes*, *op. cit.*, p. 29.

⁴ Cf. N. Elias, *La Civilisation des mœurs*, traduit par P. Kamnitzer, [1973], Paris, Calmann-Lévy, 2009.

d'interroger les corrélations entre le projet politique de Richelieu, l'émergence d'une nouvelle forme d'exercice du pouvoir – jusqu'à la monarchie absolue – et la nouvelle forme de contrôle des mœurs qui s'accroît au tournant des années 1630 *via* l'institution littéraire. Car comme ont pu le souligner, quoique de manières diamétralement complémentaires, Elias ou Foucault, le premier effet notable de cette nouvelle politique est d'utiliser la pudeur et l'obscénité, récemment érigées en normes, comme des outils au service du pouvoir ; au point de permettre de condamner jusqu'aux plus hautes familles du royaume.

En dépit d'une gronde de plus en plus prégnante dans les cours secondaires, qui voient leurs privilèges remis en cause par l'absolutisation, la politique royale contre les « anormaux » se poursuit : avec elle, c'est toute une ancienne sociabilité typique de la Renaissance, déjà moribonde, qui s'éteint. En 1630, le complot avorté de Gaston permet à Richelieu une nouvelle victoire contre les défenseurs de la libre expression, inféodant progressivement les milieux philosophiques et artistiques où s'exprimaient encore ouvertement des libertins. La chute puis la fuite de la reine mère après la journée des Dupes lui laissent le champ libre⁵. Enfin, la noblesse belliqueuse est, du moins temporairement, battue après la condamnation et l'exécution de Montmorency en 1632. Au nom de l'ordre moral, plus personne – pas même des princes libertins aussi puissants que le duc de Montmorency ou Gaston d'Orléans – ne parvient à désarçonner la nouvelle biopolitique royale menée par Richelieu. Cette vieille aristocratie doit, pour la première fois de son histoire, ravalier sa fierté et admettre les nouvelles règles de pudeur que lui imposent quelques affidés du cardinal, eux-mêmes parfois issus de la petite noblesse voire de la bourgeoisie. Il s'agit donc de montrer ici comment le système absolutiste en plein essor, progressivement mis en place par Richelieu, a lui-même été conditionné au tournant des années 1630 à la fortune de quelques publications, qui ont généralisé, pour le plus grand nombre, des comportements genrés qui n'avaient pas jusqu'alors filtré en-dehors de la sociabilité de cour. Ces publications (en fait le plus souvent écrites par des quasi-roturiers, nouvelle élite parvenue, grâce à Richelieu, au pinacle du pouvoir⁶), qui prétendent livrer à leurs lecteurs les secrets de l'habitus aristocratique, sont ainsi paradoxalement responsables d'une uniformisation des comportements genrés sur le modèle galant – et ce, y compris au sein de la plus haute noblesse réfractaire. Car comme le décrit Norbert Elias :

C'est spécialement en France que l'on constate que, à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, la centralisation vigoureuse des contrôles étatiques, le comportement pacifique imposé par l'autorité

⁵ Cf. C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir. Autour de la journée des Dupes*, Paris, Gallimard, coll. « L'Esprit de la cité », 2015.

⁶ « S'impose alors le constat qu'à divers échelons de la société, intellectuels modestes ou Grands fastueux, les galants sont des parvenus. », A. Viala, *La France galante, op. cit.*, p. 180.

extérieure, et – après la victoire d'Henri IV – le clivage irréparable entre la noblesse de la capitale et de la cour d'une part, la noblesse campagnarde et provinciale, peut-être aussi la noblesse des petites cours de province de l'autre, atteignent, en quelque sorte, un nouveau palier. Ce sont surtout les nobles des grandes cours qui voient se refermer sur eux une porte et s'en ouvrir une autre. L'obligation de l'autocontrainte les rend sensibles à de nouvelles joies et jouissances, à de nouveaux enrichissements et raffinements ; autrement dit, les nouveaux soucis et dangers vont de pair avec l'apparition de nouvelles valeurs. La « civilité » si typique des hommes de cour, qui repose sur des autocontraintes devenues automatiques, fait partie des traits caractéristiques des aristocrates de cour, traits qui les distinguent de tous les autres hommes et qui, à leurs yeux, en font une élite⁷.

Mais plutôt que se rapporter à un toujours trop théorique « processus de civilisation », il s'agit ici de montrer concrètement comment la politique publique menée par le cardinal de Richelieu pour écraser ses rivaux et privilégier la raison d'État a plus ou moins directement favorisé, au sein de la vie mondaine désormais soumise à l'impératif de politesse, une oppression manifeste des corps, un repli général des pulsions et donc une nouvelle forme de performances de genre. En particulier, il s'agit de relier les acquis des chapitres précédents à l'émergence des nouveaux traités de civilité – ceux pour les hommes mais aussi et surtout à destination des femmes – pour montrer comment se stabilisent et se diffusent les conceptions genrées issues de l'entourage de Richelieu, et en particulier de la galanterie après la querelle des *Lettres*. Cet ultime chapitre a donc pour vocation de venir rediscuter le « processus de civilisation » d'Elias, en montrant comment le tournant des années 1630 est en fait celui d'une redéfinition des attentes envers les femmes ; d'abord dans la société curiale mais rapidement bien au-delà.

Pour ce faire, il apparaît dans un premier temps nécessaire de montrer comment l'espace public littéraire a très rapidement perdu son autonomie face à la politique de Richelieu... tout en continuant de promouvoir le modèle galant, dont le système de séduction reste, paradoxalement, influencé par le libertinage. Il importe alors de reconsidérer *a posteriori* l'émergence des salons à l'aune du resserrement de la vie littéraire officielle. Ce resserrement, autour de quelques grandes figures tutélaires (celles qui, issues de l'entourage de Balzac et Malherbe, se sont illustrées ensuite auprès du pouvoir) a lieu alors que quelques auteurs tentent encore d'échapper à l'institutionnalisation de la sphère littéraire. C'est de cette période conflictuelle que proviennent les nouveaux traités de civilité, qui cristallisent et étendent durablement le modèle de séduction galant dont Balzac et Malherbe se faisaient jusqu'alors les chantres. Il convient de revenir dans un deuxième temps sur les enjeux qui entourent la civilité avant les années 1630 et de montrer la rupture majeure opérée autour des traités de Nicolas Faret et Jacques Du Bosc. Grâce à la méthode sociopoétique, les origines même de la pensée de ces deux auteurs fondamentaux doivent pouvoir être interrogées dans le contexte de

⁷ N. Elias, *La Société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Archives des sciences sociales », 1974, p. 272-273.

l'établissement de la monarchie absolue (ce qui a souvent été fait), mais aussi et surtout (ce qui a été plutôt négligé) de la nouvelle veine libertine « souterraine », issue du procès Théophile. Enfin, ce dernier chapitre entend ouvrir des pistes à d'autres études futures, en envisageant que la naissance de l'Académie française et sa première vraie mise à l'épreuve lors de la querelle du *Cid* résultent en réalité de la biopolitique royale, affermissant autour de Corneille et ses personnages les normes genrées progressivement redéfinies.

1. Richelieu et le jeu du « purisme »

Par le truchement de la littérature galante – à commencer par *L'Astrée* et les *Lettres* de Jean-Louis Guez de Balzac – la séduction libertine, quoiqu'euphémisée en contexte sous des tournures précieuses, se diffuse insidieusement dans toute la société de cour. Parce qu'il est protégé de Richelieu et qu'il s'arrange pour incarner dans le domaine littéraire la politique du cardinal, Balzac permet à l'absolutisme naissant (dont la biopolitique est pourtant *a priori* opposée aux sociétés libertines) de promouvoir les conceptions genrées les plus propices au libertinage, insensiblement infusées dans les allégories précieuses⁸. Ce faisant, Balzac s'approprie par un coup de publication le monopole de l'espace littéraire légitime, obscénisant ses adversaires et livrant à ses semblables les clefs de la séduction précieuse. Ainsi, en prenant le pas des « philogynes » précieux autrefois guidés par L'Escale, plutôt que du féminisme logique de Gournay, la galanterie se trouve dévoyée dès ses origines ou presque, tout en renforçant l'État monarchique patriarcal. Le modèle galant bénéficie à la fois aux libertins « souterrains » proches du pouvoir, et au pouvoir lui-même, qui se sert du système galant à la fois pour occuper les élites traditionnelles mais aussi pour assurer son contrôle sur les femmes qui croient qu'elles peuvent y gagner une légitimité politique⁹. La sociabilité galante se trouve donc consubstantiellement liée au contrôle biopolitique de la société monarchique. Mais Balzac n'est pas le seul autour duquel s'organise ce premier système de la galanterie. Car si son coup de publication le sert autant que Richelieu en 1624, il importe désormais d'envisager les

⁸ « Sous les tentures dorées du Grand siècle, les pratiques sexuelles effectives comprenaient bonne part de débauche. Sous les dehors du galant homme, des libertins avérés se divertissaient à petit et parfois grand bruit. Sous l'adhésion affichée, la critique sourdait. La lutte entre les acceptions de la galanterie correspond à un nécessaire polissage permanent des mœurs et une indispensable consolidation du régime. Le mirage de l'idéal galant exigeait aussi son entretien. », A. Viala, *La France galante, op. cit.*, p. 223.

⁹ « Toutefois, féminiser la politique en mettant en valeur les qualités de la féminité n'équivaut pas, à proprement parler, à une "conquête" du féminisme. L'utilisation de la "féminité" comme valeur peut bien apparaître comme une avancée : elle utilise, en réalité, des stéréotypes qui servent tout autant à valoriser, *a contrario*, la virilité. Comme au temps de la préciosité, ce qui est féminin a beau être estimé, il n'en demeure pas moins que cette revalorisation entérine la frontière entre qualités féminines et qualités masculines. », E. Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes, op. cit.*, p. 128.

interférences entre la sphère publique littéraire et la politique personnelle du cardinal dans les années suivantes, et plus précisément entre la publication des *Lettres* et l'établissement de l'Académie française.

1.1. Les salons précieux et le libertinage « souterrain »

Elsa Dorlin a su montrer comment, face à l'égalitarisme durablement obscénisé, sont donc privilégiées des femmes qui, tout en entrant dans l'espace public grâce au système galant, prônent, au contraire de Marie de Gournay, une différence de nature entre les femmes et les hommes¹⁰. Ces femmes sont encouragées par les « philogynes » à investir l'espace public, mais à condition qu'elles reconnaissent et performent cette différence de nature entre les hommes et elles, promouvant la pudeur au nom d'une plus grande « préciosité » féminine. Cette éclosion précieuse, qui accompagne directement le « purisme » de Balzac (bien parler français c'est aussi parler un français que les femmes peuvent décemment entendre), s'incarne dans une nouvelle génération de femmes qui seront, d'ailleurs, les modèles repris par les salonnières post-Fronde une fois le modèle généralisé¹¹. La langue épurée des salons, qui ne doit jamais choquer, apparaît comme la condition nécessaire à la cohabitation des femmes et des hommes de l'aristocratie, censés pouvoir développer une forme d'« honnête amitié », telle que décrite par Emmanuel Bury :

Voilà les résonances qu'il convient de déceler derrière l'idéal de l'« honnête amitié », dont les origines sont à chercher à la fois dans le néo-platonisme et dans la tradition médiévale de l'amour courtois. [...] L'héritier le plus évident en sera bien sûr le roman sentimental et héroïque qui continuera de développer cette casuistique amoureuse, ce jeu sur les genres littéraires et ces idéaux de civilité : la « galanterie » en reprendra les inflexions et en développera les nuances, faisant plus que jamais de la littérature mondaine un laboratoire de politesse¹².

Mais il faut toutefois nuancer cette « politesse » en rappelant, avec Alain Viala, que la galanterie est aussi toujours à prendre en son sens libertin. Dès lors, il convient d'enquêter plus avant sur l'origine de ces nouveaux salons des années 1620, qui, rejetant l'ancien humanisme – désormais toujours soupçonné de libertinage – vont faire la promotion de « l'honnêteté », clef de voûte du nouveau système galant, et faire ainsi le jeu des libertins « souterrains » comme Balzac. Ainsi, il ressort de la lecture des travaux de Linda Timmermans que les femmes qui ont espéré et

¹⁰ Cf. *Ibid.*

¹¹ « Dès la fin du règne de Henri IV, une nouvelle génération de salons – celle qui atteindra la notoriété dans les années 1620-1630 – prend la relève des cercles féminins créés à la fin du XVI^e siècle. Imitant les dames de la vieille Cour, de jeunes femmes qui n'ont jamais connu le temps des Valois ouvrent, elles aussi, des salons où, rapidement, pénètrent les idées modernistes et puristes. », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 71.

¹² E. Bury, *Littérature et politesse*, op. cit., p. 89.

revendiqué un accès à l'espace public durant les années 1610-1620 (*via* l'établissement du système galant qui légitime leur sortie de l'espace privé) ont en fait, le plus souvent malgré elles, fatalement privilégié la généralisation du modèle de séduction libertin sous-jacent, en intégrant – essentiellement par la lecture – les règles de la conversation dite « honnête ». Tous ensemble, ces florilèges galants constituent un nouveau savoir mondain, celui d'un échange possible entre des hommes et des femmes, presque toujours orienté vers les questions amoureuses. Car cet apprentissage de la civilité issue de *L'Astrée* (qui, comme le rappelle Emmanuel Bury, francise et divulgue la politesse italienne¹³) est donc dévoyé dès son origine et légitime, surtout, de favoriser une séduction pas toujours si platonique. De sorte que prétendre que « l'école d'*Astrée* », comme il est de coutume de la nommer dès le XVII^e siècle, ait permis une émancipation féminine, mérite d'être nuancé au regard de l'échec de l'égalitarisme.

Comme montré lors de l'analyse des textes libertins dans les chapitres précédents, la conversation galante permet en fait surtout aux hommes de passer outre les résistances de femmes ; y compris de femmes mariées. Linda Timmermans associe ainsi étroitement la relative « libération » féminine des salonniers et le libertinage « souterrain », par la recherche de relations amoureuses en-dehors de l'institution maritale, jugée décevante, désuète. Rien d'étonnant dès lors, à ce qu'au cours du premier tiers du XVII^e siècle, les « écrivains du courant "satyrique" se moquent également du rituel courtois¹⁴ », tout comme les philosophes et les esprits forts engagés dans la querelle des femmes. Ces derniers critiquent l'hypocrisie sous-jacente de ces nouveaux poètes-courtisans qui, fins politiques, n'assument pas leur dimension séductrice. Cela ne change pas pour les auteurs libertins de l'après-Théophile (et d'ailleurs aussi pour les misogynes chrétiens et les philosophes égalitaristes), pour lesquels l'accès au savoir mondain permet surtout de légitimer une nouvelle culture de l'adultère : « Pour La Mothe Le Vayer, l'« ambition » intellectuelle n'est qu'une des manifestations de l'inclination qu'ont « les femmes mariées » à se donner « pleine liberté dans la carrière d'amour¹⁵. » Il ne

¹³ « Le XVII^e siècle ne s'y trompera pas, qui fera de *L'Astrée* son véritable guide de politesse et de sociabilité (pour ne pas dire un bréviaire, car l'ouvrage compte cinq mille pages !) ; il offre au monde des gentilshommes, vaillants porteurs d'épée, mais souvent peu dégrossis, un modèle de civilité. L'idéal de cour, hérité de l'Italie et cristallisé dans le *Cortegiano* de Castiglione, que les Académies de Valois avaient tenté de naturaliser en France, constitue la toile de fond de l'univers astréen. », *ibid.*, p. 86.

¹⁴ L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 134, note n°12.

¹⁵ « Vous verrez celles qui sont dominées par [l'ambition], avoir volontiers de ces beaux esprits qui font profession de bien dire, et de tout savoir. Et de fait elles ont si bien appris en l'école d'*Astrée*, et si bien retenu les belles moralités et les riches exemples du *Décameron* et de la *Célestine*, qu'elles mesurent les mérites et les bonnes grâces d'une femme, au nombre et à la condition de ceux qu'elle tient engagés à son service [...]. Que si vous voulez prendre garde à quoi aboutit la recommandation de toutes celles qui passent aujourd'hui pour femmes d'esprit, vous trouverez que c'est qu'elles savent mieux que les autres l'application des histoires d'Amadis de Gaule aux occurrences du temps présent. », F. de La Mothe Le Vayer, *Dialogues faits à l'imitation des anciens*, 1630-1631, cité dans *ibid.*, p. 86.

s'agit en rien de prétendre que toutes les précieuses aient pu être des « galantes » hypocrites (au sens péjoratif du terme), mais plutôt d'acter la corruption innée du système dans lequel elles évoluaient. En flattant des jeunes femmes et en leur donnant l'impression qu'elles disposaient elles-mêmes du pouvoir de juger (des hommes, de leurs qualités, de leurs écrits, etc.), des courtisans-libertins (ces futurs « petits-maîtres ») rompus à l'art de séduire, éveillent chez elles l'illusion d'une puissance de choisir. Mais cette implication active des femmes dans le système de la galanterie ne doit pas être prise pour une émancipation¹⁶ et il reste à démontrer précisément par le biais de quels espaces de publication ce système, après Balzac, a pu s'étendre.

1.1.1. Les salonnières et les poètes dans l'espace pré-public de la galanterie

S'il n'a jusqu'à présent été question que des publications littéraires les plus influentes pour envisager l'établissement du système galant, il convient désormais d'envisager un autre aspect de l'espace public par lequel cette culture galante a pu se penser puis se généraliser : il s'agit du nouvel espace des salons littéraires tenus par des femmes. En guise d'entrée en matière, sans doute est-il bon de rappeler que ces premières salonnières, issues de l'aristocratie des Valois et non pas des Bourbons, ont sans doute espéré trouver une place légitime dans l'espace public grâce à leur implication dans la vie littéraire. L'hypothèse ici est que l'espace public littéraire des salons dans lequel elles se sont investies s'est finalement retourné contre elles en conditionnant leur marge de liberté à la séduction galante. Les références faites aux femmes de ces salons « pré-honnêtes » dans les travaux de Linda Timmermans doivent permettre ici de mieux saisir, de proche en proche, les enjeux socio-poétiques de la période. Son étude érudite commençait précisément par restaurer le rôle des plus grandes salonnières de la fin du XVI^e siècle :

Il est donc possible de dire que Mme de Villeroy et Mme de Retz, grandes dames « humanistes », ont préparé l'évolution des salons féminins qui, à partir du règne de Louis XIII, cesseront d'être réceptifs à la culture humaniste. En même temps, en accueillant des écrivains pour fournir à leurs divertissements, elles inauguraient une pratique qui s'est révélée par la suite un moyen important d'assurer aux mondaines une influence dans la vie littéraire. En effet, comme l'a montré Gisèle Mathieu-Castellani, c'est dès les années 1570, et non vers 1620 comme on le croit habituellement, que les salons « s'ouvrent largement aux poètes », « phénomène nouveau » alors. C'est aussi dès cette époque que s'entame le processus par lequel le salon se substituera à la Cour pour devenir le lieu tout indiqué pour les jeux de l'amour et de la conversation, les divertissements littéraires, la poésie galante et de circonstance. Les cercles féminins nés au tournant du siècle sont sans doute gagnés à cette pratique galante et mondaine de la poésie¹⁷.

¹⁶ Cela rejoint d'ailleurs la citation de Sartre en épigraphe de la seconde partie du *Deuxième sexe* : « À moitié victimes, à moitié complices, comme tout le monde. », S. de Beauvoir, *Le Deuxième sexe (II). L'expérience vécue*, [1949], Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2012.

¹⁷ L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 68.

Mmes de Villeroy et de Retz¹⁸ auraient donc « préparé l'évolution des salons féminins » en faisant entrer la poésie galante parmi les préoccupations des dames du monde. Restaurer cette sociabilité entre salonnières et poètes doit permettre, de proche en proche, d'aboutir à l'édification des règles de l'honnêteté féminine. Ainsi, plutôt que partir du principe que « l'Âge galant » commencerait véritablement après la Fronde (comme c'est le plus souvent le cas), il devient possible grâce à Linda Timmermans de montrer que la galanterie « post-Fronde » n'est jamais qu'une galanterie en cours de massification, qui, ayant intégré les règles de l'honnêteté, oublie ses origines élitistes plus anciennes dans les salons du tout début du siècle. Or si la galanterie (avant d'être diffusée comme modèle dominant au tournant du règne de Louis XIV) est en fait élaborée dix lustres plus tôt qu'il est habituel de le penser¹⁹, il importe de la recontextualiser dans le moment de publication des traités médicaux et des ouvrages libertins étudiés dans les chapitres précédents. La mise en place du système galant coïnciderait chronologiquement avec les événements relevés préalablement (la querelle de l'hermaphrodite de Rouen, l'éviction des sages-femmes, la querelle des femmes post-1617 et finalement la querelle des *Lettres*), tout cela constituant finalement des témoignages d'une même institutionnalisation du genre au cours du premier XVII^e siècle. En s'appuyant sur les travaux de Linda Timmermans, il est possible de relever précisément les lieux (et donc les premières institutions semi-privées) où se développent les lois de la galanterie :

Le premier en date de ces nouveaux salons n'est ni celui de la marquise de Rambouillet, ni celui de Mme des Loges, auquel on accorde quelquefois l'antériorité, mais celui de Mme d'Auchy, auquel cet honneur est généralement refusé. Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Auchy (vers 1570-1646), n'a pas bonne presse parmi les historiens de la littérature. Prêtant foi un peu trop aveuglément aux médisances de Tallemant des Réaux et de Chapelain – qui, tous deux, sont des habitués de l'hôtel de Rambouillet –, ils font d'elle une figure burlesque, un « bas-bleu ridicule », incapable de rivaliser sérieusement avec la divine Arthénice. Or la vicomtesse d'Auchy fit du bruit dans le monde bien avant qu'il ne fût question de la Chambre bleue. Elle n'ouvrit pas son salon en 1638, comme l'affirme Georges Mongrédien : c'est alors, à la mort de son mari, qu'elle le *rouvrit*. Émile Magne est le seul critique à avoir distingué, dans la vie de la vicomtesse, une première période mondaine, antérieure à 1609.

¹⁸ Sous le nom de Dictyne, elle réunissait notamment les poètes de la Pléiade dans son « salon vert » de l'hôtel de Dampierre, face du Louvre. Voir à ce propos l'entrée qui lui est consacrée par François Rouget dans le *Dictionnaire des Femmes de l'ancienne France* de la SIÉFAR (en ligne) : http://siefar.org/dictionnaire/fr/Claude-Catherine_de_Clermont, 2004, consulté le 24 juillet 2023.

¹⁹ Si les études sur la galanterie menées par Alain Viala choisissent de se focaliser sur la période post-Fronde (c'est-à-dire sur la période où elle est dominante), il invite cependant à considérer son origine dans les décennies précédentes. C'est exactement dans cette direction qu'il s'agit ici d'enquêter : « La thèse la plus banale, courante dans des manuels, place la source de la mode galante dans le goût personnel de Louis XIV. Mais outre que le modèle existait avant lui, qui sait exactement ce que furent les goûts intimes de ce personnage ? [...] L'affaire dépasse manifestement le goût individuel. Une thèse plus solide et plus ancienne, qui remonte à Montesquieu et à l'*Encyclopédie*, consiste à dire que l'instauration de la monarchie absolue a réduit les élites à l'inaction politique et donc favorisé la civilisation du loisir et de la mondanité. Certes. Mais outre que les élites galantes ont eu de l'occupation dans l'appareil d'État, cette thèse-là ne dit pas pourquoi c'est le galant homme qui s'est imposé plutôt que le dévot, le bourgeois lettré ou le noble en son castel. », A. Viala, *La France galante*, op. cit., p. 192.

En effet, après 1609, suite à son intrigue amoureuse avec Malherbe, devenue publique, le vicomte l'avait tenue plus ou moins prisonnière à Saint-Quentin, ville dont il était le gouverneur. D'après les indications de Tallemant, c'est peu après 1605 que Mme d'Auchy décida d'attirer dans sa maison les beaux esprits, au premier rang desquels figurait Malherbe²⁰ [...]

Le premier « galant » à apparaître ici – et point des moindres – n'est autre que Malherbe. Malherbe, qui, en plus de faire publier de la poésie érotique, s'engage dans une « intrigue amoureuse » avec Mme d'Auchy et se fait connaître (peu importe d'ailleurs que cela soit de son fait ou non,) publiquement comme son amant. Malheureusement, cette *publication* fortuite (pour elle et son jaloux, mais pas pour le poète), entraîne le déménagement des artistes vers d'autres salons :

Le salon de Mme d'Auchy semblait promis à une belle destinée. Nous savons que plusieurs poètes prirent le chemin de la rue de la Grande-Truanderie, où elle habitait alors. En 1609 paraît un *Nouveau Recueil des plus beaux vers de ce temps* qui lui est dédié. La vicomtesse n'est pas seulement louée dans la dédicace, mais aussi dans le corps de l'ouvrage, par Malherbe [...]. Le *Recueil*, qui témoigne de la progression de Malherbe et des malherbiens, atteste en même temps la gloire montante de Caliste. Si un arrêt marital n'y avait brutalement mis fin, le salon de Mme d'Auchy eût pu devenir un centre littéraire important, le bastion du malherbisme. Ce rôle sera dévolu au salon de Mme des Loges²¹.

Un autre nom connu : Marie des Loges, c'est-à-dire la « muse » de Balzac. Mais ce n'est pas tout, puisque Linda Timmermans rapporte également les propos de Sorel dans son *Discours sur l'Académie françoise* (1654) :

[...] plusieurs de ceux qui ayant toujours été de l'Académie du Cardinal de Richelieu, ont pris en même temps tout un autre plaisir dans celle qu'ils tenaient encore avec d'autres personnes chez la feue Vicomtesse d'Auchy, où ils ont quelquefois récité les mêmes harangues qu'ils avaient faites pour leur première assemblée, & où après les récits la conversation était plus libre & plus galante, quelques dames de condition & d'esprit y ayant été reçues²².

Certains Académiciens de première génération auraient donc vécu assez librement dans les assemblées tenues par Mme d'Auchy, avant de « migrer » (malgré eux) chez Marie des Loges. Marie des Loges, « muse » de Balzac, qui, en plus de cela (et c'est important pour la suite), aurait reçu « également le jeune Nicolas Perrot d'Ablancourt²³ », reçoit donc à son tour les

²⁰ L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 71.

²¹ *Ibid.*, p. 72.

²² Une question subsiste : comment Sorel pourrait-il le savoir ? En 1654, cela fait certes bien longtemps qu'il côtoie tous ces Immortels, dont il n'a jamais été (son libertinage de jeunesse et sa fidélité à Théophile aura sans doute fait trop de bruit pour cela). Mais faisait-il seulement partie des mêmes assemblées avant les années 1620 ? Sa date de naissance ne facilite pas la réponse : s'il est né en 1582 (limite basse envisagée), c'est tout à fait possible (il resterait d'ailleurs bien plus jeune que Malherbe, né pour sa part vers 1555). En 1602 ? (la limite haute parfois retenue), ce serait alors bien plus compliqué, et il aurait eu à peine vingt ans pour son *Francion*. Toujours est-il que lorsqu'il en publie la première version, il connaît fort bien tous les enjeux de l'affaire Théophile et s'en prend manifestement à ses détracteurs du groupe de Balzac. Ce point, pour l'instant, doit être laissé de côté, mais l'intrication originelle des deux groupes (celui de Théophile, celui de Balzac) est de toute façon certaine. Cf. C. Sorel, *Discours sur l'Académie françoise*, 1654, cité dans *ibid.*, p. 74.

²³ *Ibid.*, p. 72-73.

futurs académiciens. En particulier, avant qu'ils ne soient autoritairement placés sous la tutelle du cardinal, le regroupement initié par Balzac et Boisrobert :

Ce qui est plus important que tous ces détails, c'est le rassemblement qui se fait alors, autour de Malherbe, des écrivains de l'époque. Le vieux poète groupe maintenant avec Mainard et Racan, Boisrobert et Balzac, Chapelain, Vaugelas, Faret. Une femme, Mme Desloges, tient un salon où ces hommes se voient presque quotidiennement quand ils sont à Paris. Son nom revient constamment sous leurs plumes quand, entre eux, ils s'écrivent²⁴.

Ce salon, tenu depuis 1603, fait le lien entre la sociabilité de la cour d'Henri IV et celle de Louis XIII. Mme Desloges est célébrée par tous les poètes de la période, qui louent son esprit et reconnaissent bien volontiers son caractère galant. Si elle ne publie guère – ses protégés l'en dissuadent au nom de la « bienséance liée à son sexe²⁵ » – l'influence qu'elle exerce sur eux semble aussi importante que celle qu'ils exercent sur elle²⁶ et c'est dans son salon que s'élabore les théories de l'honnêteté :

La politesse et la galanterie s'acquièrent, soit grâce à l'amour, qui inspire le désir de plaire, soit, plus généralement, dans le « commerce » et la conversation des dames. La fonction dévolue aux femmes de la vie littéraire se situe dans cette dernière sphère. Balzac fut l'un des premiers à la définir clairement : en 1625, il décrit Mme des Loges comme « une femme [...] qui vaut plus que tous nos livres, et dans la conversation de laquelle il y a de quoy se rendre honneste homme sans l'ayde des Grecs, ny des Romains²⁷ ».

Pourtant le salon de Marie des Loges est très peu connu du grand public et il convient d'essayer de comprendre pourquoi. Une première raison est la forte spécialisation de son salon. Car faute de pouvoir continuer à fréquenter la vicomtesse d'Auchy (une fois retenue à Saint-Quentin) et son salon très (trop) littéraire pour irriguer la scène publique, un troisième salon, intermédiaire entre les deux premiers, celui de Mme de Rambouillet, offre une moins grande spécialisation au contraire propice non pas à l'établissement mais à la diffusion de codes sociaux :

Selon Tallemant, l'hôtel de Rambouillet était « le rendez-vous de ce qu'il y avait de plus galant à la Cour, et de plus poli parmi les beaux-esprits du siècle ». Contrairement à la vicomtesse d'Auchy, la marquise n'eut jamais l'intention de faire un salon uniquement littéraire. Mais elle accueillait volontiers les écrivains, surtout pour qu'ils égayent, par leurs compositions poétiques, leurs lettres, leur conversation aussi, une compagnie essentiellement composée de grands seigneurs et de grandes dames. Malherbe fut l'un des

²⁴ A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, op. cit., p. 403.

²⁵ Pour Balzac, une femme, ça n'écrit pas ailleurs qu'en privé... et encore : « Mme des Loges [...] refusait d'« exposer au public » les productions de son esprit ; Balzac l'en louait : « vos papiers ne paroissent point ». Il eût volontiers envoyé « filer toutes les femmes qui veulent faire des livres ». Chapelain abondait dans le sens de Balzac : il détestait « les femmes autrices ». », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 177-178.

²⁶ « Mme des Loges écrivait comme Balzac, et si son sexe et son rang le lui avaient permis, elle eût sans doute entrepris une carrière comme « auteur épistolaire ». Pour elle, l'activité épistolaire fut bien une manière de participer à la vie littéraire, sans transgresser les bienséances, auxquelles elle était très attachée. Ce n'est pas un hasard si elle correspondait surtout avec des écrivains (Balzac, Bardin, Cosnac, Chapelain, ...). », *ibid.*, p. 207.

²⁷ J.-L. Guez de Balzac, à Vaugelas, 25 décembre 1625, *Premières lettres*, t. II, p. 99, cité dans *ibid.*, p. 141.

premiers poètes assidus chez la marquise. Voiture, introduit chez elle en 1625, devint « l’amuseur » en titre²⁸.

Le salon de l’hôtel de Rambouillet, plus dilettante, aurait donc fait de l’ombre à celui, assez technique, de la muse de Balzac. La deuxième raison, qu’il s’agira d’explorer par la suite, est que ce salon aurait été activement obscénisé *a posteriori* parce qu’il rassemblait en fait l’opposition politique au pouvoir : contrairement à ce qu’il est de coutume de retenir, Marie des Loges (et d’ailleurs Balzac) ont en effet tenté, jusqu’au bout de leurs possibilités, d’échapper au contrôle exercé par Richelieu.

Linda Timmermans isole ainsi trois salons primordiaux pour comprendre l’évolution de la galanterie en ce début de XVII^e siècle : celui de Mme d’Auchy, où Malherbe s’est illustré en galant (dans tous les sens du terme) et en a codifié le fonctionnement ; celui de Mme des Loges, laboratoire de la raison d’État jusqu’à ce que la dame, un peu libertine et proche de Gaston, soit bannie pour avoir intrigué contre Richelieu²⁹ ; et enfin celui de Mme de Rambouillet où ce fonctionnement s’est exporté chez un public moins férù de littérature mais en passe de le devenir. Ainsi, la galanterie française n’est définitivement pas née après la Fronde avec Mademoiselle de Scudéry et les *Précieuses ridicules* de Molière, mais bien une génération plus tôt, autour de ceux qui obtiendront les premiers fauteuils de l’Académie :

Enfin, malgré tout ce qui les sépare, les salons de Mme d’Auchy, des Loges et de Rambouillet s’insèrent tous les trois dans le mouvement moderniste, animé, à partir des années 1630, par le premier groupe d’académiciens. Ceux-ci, qui sont reçus dans les trois salons, [...] tiennent souvent à présenter l’une de ces trois dames comme garante de leur idéal littéraire³⁰.

D’une manière ou d’une autre, il apparaît donc que cette première génération d’académiciens, pour beaucoup des libertins « souterrains », intrinsèquement liée à l’établissement du système galant en France au XVII^e siècle, aurait préparé l’institutionnalisation de l’espace public littéraire auprès de ces trois salonnières qui ont, chacune à leur manière, fait évoluer le sens de la « préciosité ».

1.1.2. Les nouvelles sociétés libertines en marge du pouvoir

Le salon de Marie des Loges a permis aux auteurs libertins impliqués dans les grandes querelles des années 1620 de se regrouper physiquement et de travailler ensemble à la publication de leur « honnêteté. En effet, la querelle des *Lettres* ne s’est pas arrêtée si

²⁸ *Ibid.*, p. 77.

²⁹ « [...] exilée en Limousin de 1629 jusqu’à peu avant sa mort, en 1641, quelques fidèles seulement, mais non des moindres, continueront à [vouer un culte à Marie des Loges], Balzac surtout, lui aussi exilé, mais en Charente. », *ibid.*, p. 78.

³⁰ *Ibid.*, p. 83.

rapidement après la réponse de Garasse en 1624. Balzac est aussi attaqué par le père Jean Goulou, dans le pamphlet des *Lettres de Phyllarque à Ariste* en 1627. Goulou trouve l'individualisme de Balzac suffisamment subversif pour être un libertinage. (Prolongeant la chaîne de publication de la querelle, Balzac diffuse de nouvelles éditions de ses premières *Lettres*, et les augmente même largement en donnant à voir – marque de puissance d'un auteur qui considère l'avoir déjà emporté – la sociabilité masculine dans laquelle il s'inscrit : « Avec les lettres qui viendront augmenter l'œuvre à partir de 1627, ces railleries prendront la valeur de signes de distinction mondaine, où s'affiche la connivence avec un petit groupe d'esprits forts, Racan, Vaugelas, et Malherbe, réunis par une joyeuse, mais "polie", paillardise³¹. » Grâce à ses premières *Lettres*, Balzac s'est rendu inattaquable en publiant une correspondance publique avec des personnages qui étaient eux-mêmes inattaquables. Il les a publiés au nom de tout son parti, diffusant par l'intermédiaire de son texte une sorte de pétition en faveur de la galanterie, un manifeste de l'éloquence puriste, et en même temps le prolongement des jeux libertins, comme en témoigne la double diffusion d'une de ces lettres :

Suivons le parcours d'une épître latine de Balzac adressée au poète François Mainard. Aussitôt écrite, elle est envoyée à Chapelain qui la transmettra au destinataire. Mais, en même temps, elle part de Paris pour Rome : l'abbé de Saint-Nicolas (un Arnauld) en reçoit une copie et accepte de l'adresser au cardinal Bentivoglio. De son côté, Chapelain en fait parvenir une autre à Jean-Jacques Bouchard, érudit installé à Rome, avec mission de la diffuser dans les milieux lettrés romains. Autre copie pour Antoine Arnauld (diffusion parisienne), autre encore pour François Luillier [...]. Cet exemple montre comment, pour ce texte, la diffusion vise deux lieux principaux, Rome et l'académie putéane (les frères Dupuy chez « Mr de Thou »), et comment elle irrigue aussi le réseau habituel des relations de Chapelain³².

Or parmi ces lieux d'effervescence intellectuelle dans les années 1620-1630, le cabinet des frères Pierre et Jacques Dupuy³³ concentre à lui seul bien des enjeux de la sociabilité libertine :

À ces réunions, naturellement, les participants sont nombreux. Ce qu'il y a de plus instruit parmi les habitants ordinaires ou passagers de Paris y assiste. On y voit [...] les philosophes La Mothe Le Vayer et Gassendi. Et il y a autour d'eux une foule de lettrés dont le goût s'attarde à mi-chemin entre l'érudition et le bel-esprit : les Fortin de La Hoguette, les J.-B. Hullon, les Luillier, les J.-J. Bouchard [...] ; Sorbière y fait des apparitions, avant son départ pour les Pays-Bas, et, plus tard, entre deux voyages [...]. Bossuet, encore étudiant, tient à y être présenté³⁴.

³¹ « La comparaison de leurs prouesses sexuelles réciproques, occasion de nombreuses allusions équivoques, occupe plusieurs des lettres publiées en 1627 : cf. par exemple les lettres à Malherbe, livre IV, l. XIX, *PL*, II, p. 87 et à Vaugelas, l. XXII, p. 95. La "risée" de la religion est une des marques des esprits "forts" chez Charron, par exemple, Pierre Charron, *De la sagesse*, Bordeaux, S. Millanges, 1601, II, 5, p. 297 », cité par M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit.

³² C. Jouhaud, *Les Pouvoirs de la littérature*, op. cit., p. 104.

³³ « C'est chaque jour, à la fin de l'après-midi, qu'on se rencontre chez "les frères Putéans". Magistrats désireux d'oublier les affaires du Palais, érudits las du pupitre et de l'écritoire, ambassadeurs déchargés du soin des audiences, médecins échappant aux poursuites de leur clientèle, se rendent chez les deux frères, qui les reçoivent au milieu même de leur bibliothèque. », R. Pintard, *Le Libertinage érudit*, op. cit., p. 93.

³⁴ *Ibid.*, p. 94.

Surtout, la société des frères Dupuy constitue un nœud complexe, ainsi qu'une arrière-cour utile pour des penseurs sulfureux, notamment par les liens très étroits qu'elle entretient jusqu'au bout avec le pouvoir³⁵. Balzac, donc, ne s'est jamais véritablement assagi et touche de très près à ceux que la critique nomme traditionnellement les « libertins érudits », à commencer par exemple par Gabriel Naudé, qui constitue ici un maillon essentiel de la sociabilité libertine.

Tout comme de nombreuses autres personnalités libertines, Naudé est particulièrement influencé par le pyrrhonisme de Montaigne et Charron. Au cours de ses études de médecine, Naudé s'est lié durablement avec Guy Patin, futur doyen de la Faculté de Paris. Il a été un temps responsable de la bibliothèque privée d'Henri II de Mesmes à partir de 1622, puis a publié en 1625 une *Apologie pour tous les grands personnages suspectés de magie*³⁶, faisant de lui un partisan affirmé des défenseurs de la libre-pensée. Les retombées immédiates de l'affaire Théophile ont entraîné le départ de Naudé pour Padoue en 1626. C'est à son retour qu'il est introduit dans le cercle du cabinet de Jacques Dupuy où il fréquente La Mothe Le Vayer et Gassendi. Mais ce n'est pas tout. En 1631, Naudé partira avec Jean-Jacques Bouchard à Rome aux côtés de son protecteur le cardinal Bagni, puis obtiendra (tardivement) son doctorat de médecine à Padoue en 1633 (ce qui ne l'empêchera pas d'obtenir le titre de médecin ordinaire de Louis XIII). Si Naudé est généralement absent de Paris au moment où Richelieu se débarrasse de ses derniers adversaires, le schéma reste à peu près le même que pour Balzac : rallié à Richelieu (puis à Mazarin dans les années 1640), Naudé fait partie du cercle des théoriciens de la raison d'État. Dans ses *Considérations politiques sur les coups d'État*³⁷, la métaphore hygiéniste du « corps de l'État » lui permet de justifier des interventions aussi violentes que la Saint Barthélémy pour se débarrasser de la « maladie » huguenote. René Pintard, toujours très utile pour évaluer le degré d'implication d'une telle personnalité dans les cercles sociopoétiques, donne un aperçu de ses fréquentations, dont il est possible d'extraire une liste de noms³⁸ : Colletet, Mainard, Boisrobert, Claude de L'Estoile, Flette, Frénicle, Ogier,

³⁵ « Situation privilégiée d'ailleurs que celle de l'Académie putéane, à la rencontre de tous les chemins. Elle garde la liaison avec les autres sociétés savantes [...] ; elle est en rapport, par La Mothe Le Vayer et malgré tout le dédain qu'inspirent des rimailleurs à des hommes de science, avec les académistes du Cardinal [...]. », *ibid.*, p. 95.

³⁶ G. Naudé, *Apologie pour les grands hommes soupçonnés de magie*, [1625], Amsterdam, Pierre Humbert, 1712.

³⁷ G. Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'estat*, Rome, 1639.

³⁸ « Avec Colletet, Naudé pouvait se sentir plus à l'aise. Non que le jeune avocat fût un négateur bien redoutable : ce gentil esprit, ce bon "Gaulois", collaborateur anodin des *Délices* et du *Parnasse satyrique*, ne s'était signalé par aucune impiété particulière ; en le frappant, d'une peine dont d'ailleurs on n'exigea pas longtemps l'exécution, la justice ne prétendait sans doute faire qu'un exemple ; il payait pour tous les rimeurs grossiers qui avaient tiré à temps leur épingle du jeu ; et lui-même, bientôt, ne songea qu'à les imiter, en se faisant décerner, par des préfaces anonymes, des brevets de dévotion, ou en protestant contre le préjugé qui faisait infailliblement d'un poète "un desbauché et un Esprit libertin". Richelieu, en l'admettant à l'Académie, acheva sans trop tarder cette

Brun, Chifflet, et enfin Nicolas Faret. Or parmi ces hommes de lettres que Pintard cite ici et qui gravitent aussi, à la même période, dans l'entourage de Balzac, Malherbe et Marie des Loges, l'œuvre de Faret est promise à un immense avenir. Dans les années 1620, il est encore bien loin de l'image retenue *a posteriori* par les historiens du « Grand Siècle ». En effet, traditionnellement, il est bien plus aisé de trouver le nom de Nicolas Faret dans des études consacrées à la civilité qu'au libertinage ; reste-t-il encore à comprendre comment s'opère un aussi grand écart en regardant de plus près son parcours personnel.

1.1.3. Nicolas Faret dans l'entourage d'hommes peu honnêtes

Comme le rappelle Éric Méchoulan³⁹, Nicolas Faret, jeune provincial fraîchement arrivé à Paris en 1620, a un temps gravité autour des amis de Théophile avant de se rallier à Balzac. Fils d'un cordonnier originaire de Bourg-en-Bresse, Faret est envoyé à Paris par son parrain chirurgien, Nicolas-Antoine Chaly, pour y faire son droit. Il incarne donc la figure du roturier parvenu, comme beaucoup d'autres, par l'appui des Jésuites et la carrière de robe. Protégé par Méziriac, il entre grâce à Boisrobert au service du comte d'Harcourt. Mais à peine arrivé à Paris, le jeune Faret a surtout intégré, cette fois-ci selon Adam, une autre société, celle de Guillaume Colletet, cet ami fidèle de Marie de Gournay :

Colletet groupe autour de lui plusieurs jeunes gens, Faret, Boissat, Chifflet, Frenicle, Gomberville. Avec eux il a des amitiés communes, un certain Antoine Brun, de Dôle, Méziriac qui est de Bresse comme Faret, et qui s'est fait, à Paris, le Mentor de son jeune compatriote⁴⁰.

Si la plupart d'entre eux finira par intégrer l'Académie française lors de sa création ou presque, il n'en demeure pas moins que certains sont directement liés à Théophile et sont donc perméables à la pensée libertine ambiante. Ainsi, quoiqu'un peu plus jeune que son mentor Balzac, tout porte à croire que Faret ait été lui-même un libertin de la première heure. Il a, probablement chez Colletet, rencontré Gabriel Naudé, dont il partage de toute évidence l'esprit

réhabilitation. Et cependant il avait fait partie de la bachique bande, ce buveur incorrigible dont les brindes, non moins que les mariages ancillaires, scandalisèrent si longtemps le bon Chapelain. Il restait, avec les Mainard, les Boisrobert, les Claude de l'Estoile, les Flette, les Frenicle ou les François Ogier, l'habitué des dîners de la "Croix de fer" où la gaieté l'emportait sur les scrupules dévots [...] Et [Naudé] était encore l'ami de Faret, d'Antoine Brun, de Philippe Chifflet, "son frère d'alliance", – trois compères qu'on allait revoir bientôt mari rangé, grave diplomate, et digne abbé, mais qui pour le moment ne songeaient qu'à folâtrer. », R. Pintard, *Le Libertinage érudit*, *op. cit.*, p. 167.

³⁹ É. Méchoulan (éd.), « Le feuilletage des enjeux du *Recueil de lettres nouvelles* », dans É. Méchoulan (éd.), *Recueil de lettres nouvelles dit « Recueil Faret »*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Textes rares », 2008, p. 8-31 (p. 25).

⁴⁰ « Ce groupement est important à plusieurs titres, et l'histoire littéraire de l'époque est incompréhensible si l'on ne tient pas compte de son existence. », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*, p. 224-225.

fort. Car Guillaume Colletet, poète connu pour ses vers aux élans ronsardiens, influencé par *L'Astrée*, n'a pas toujours été un poète chrétien. Impliqué dans l'affaire du *Parnasse satyrique*, il est proche de Godeau et Frénicle, deux autres disciples de Théophile (le second est d'ailleurs également condamné par le Parlement⁴¹). Après 1625, on le retrouve évoluant dans la société littéraire en compagnie de François Ogier⁴². Il ne fait donc aucun doute que lorsque le jeune Faret « monte » à la capitale, il gravite d'abord au moins en périphérie du prince des libertins, mais aussi d'autres libertins dont l'influence n'est plus à démontrer. Les anciens travaux de Perrens, dépassés dans leurs analyses mais fort informés, rapportent que Faret faisait originellement parti d'un groupe « d'inséparables » avec le comte d'Harcourt (dont il est le secrétaire) et Saint-Amant⁴³, ou encore qu'il connaissait bien Des Barreaux. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'il fasse partie de ceux qui, au moment du procès Théophile, soient fatalement amenés à prendre parti. Il tourne alors manifestement le dos à ses anciens amis, comme Louis Videt⁴⁴, romancier qui s'est en partie compromis en 1624 avec *Le Melante. Amoureuse aventure du temps* ou Jacques Le Pailleur⁴⁵, mathématicien de génie⁴⁶. C'est du côté de Balzac, de Malherbe et donc de Richelieu qu'il se retrouve, rejoignant la société de Marie des Loges chez qui il publie, sur le modèle de son maître, son propre recueil de lettres au service de la raison

⁴¹ « La Grand-Chambre [...] ordonne l'arrestation de Théophile, ainsi que de Colletet, Frénicle, et Berthelot. », M. Fogel, *Marie de Gournay*, *op. cit.*, p. 266.

⁴² « Les *Poésies* de Colletet contiendront une épigramme contre Garasse. Ogier, nous l'avons dit, attaquera le Jésuite. Ce fait les rapprocherait de Théophile. Nous verrons bientôt que deux des amis de Colletet, Frénicle et Gomberville ont été les disciples de notre poète. », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*, p. 226.

⁴³ « Faret rapporte l'opinion très accréditée que Boisrobert ferait des leçons aux Grecs de leur amour », ou encore, « Quels satellites découvrons-nous autour d'un astre de si petite grandeur ? [Des Barreaux] [...] le compte d'Harcourt, qui faisait dans sa jeunesse, selon Tallemant, “une vie de filou” avec ses deux inséparables, Saint-Amant et Faret, trois bons vivants qui vivaient mal et formaient une sorte d'académie à l'italienne, où l'on s'appelait le vieux, le gros, le rond. », F.-T. Perrens, « Les Libertins sous Richelieu », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1896, vol. 3, n° 4, p. 536-575 (p. 551 et 554).

⁴⁴ « Voici maintenant Louis Videt, romancier, épistolier, historien, et pour le présent secrétaire du maréchal-duc de Créquy. Il a jadis participé aux équipées les plus bruyantes avec les Faret et les Molière d'Essertines ; il avoue même s'être permis “sans scrupule” tous les plaisirs que la nature ne défendait pas, et il a longtemps préféré les œuvres de Rabelais à celles de M. de Genève. Mais de libertin il prétend être devenu “réformé”, c'est-à-dire dévot, quelques années avant de partir pour Rome. Il est pourtant des hôtes tumultueux de la librairie “Del Sole”, et on le verra à Grenoble, ami de l'incrédule Claude de Chaulne. De quel nom appeler cet homme autour duquel Bouchard tourne avec sympathie : mécréant, croyant naïf, ou bon vivant cantonné dans une sage indifférence ? », R. Pintard, *Le Libérinage érudit*, *op. cit.*, p. 216.

⁴⁵ « Honnête homme, badin, plaisant chanteur et danseur émérite, rimeur non moins exercé, surtout en vers pour rire, il a quitté la débauche, maintenant qu'il habite chez la maréchale de Thémises, mais il n'a pas renoncé au bel esprit. En quelle bruyante compagnie il s'y est exercé jadis, lorsqu'avec Saint-Amant il agrémentait les beuveries du duc de Retz, lorsque avec Faret, avec Hédelin, futur abbé d'Aubignac, avec Patru et D'Ablancourt, il célébrait, en les savourant, les plaisirs du vin et de la table ! », *ibid.*, p. 349.

⁴⁶ C'est aussi un ami et voisin d'Etienne Pascal puis de son fils, Blaise. Cf. J. Mesnard, « Pascal à l'Académie Le Pailleur », *Revue d'histoire des sciences*, 1963, vol. 16, n° 1, p. 1-10.

d'État⁴⁷. Grâce à eux sans doute, il se rapproche de Toussaint Du Bray (qui restera son éditeur par la suite).

1.2. Le « *Recueil Faret* » et la consécration du libertinage galant

Profitant de la recomposition des camps qui suit le procès du *Parnasse satyrique*, Nicolas Faret publie en 1627 un recueil de lettres qu'il est aussi possible de lire, davantage que comme un manifeste anti-Théophile, plutôt comme la preuve que le système galant est désormais mature et légitime aux yeux du pouvoir. Dédié à Richelieu, Faret y expose le libertinage (mais un libertinage hétérosexuel et galant, et donc *autorisé* par la biopolitique, au contraire de l'ancien libertinage de Théophile) de la société de Marie des Loges. Le premier changement notable entre le recueil Balzac et celui de Faret est la nature de la correspondance exposée : il ne s'agit plus de donner au public une image d'un seul auteur, mais celle d'un groupement de gens de lettres, en insistant bien sur le fait, par l'intermédiaire de la dédicace à Richelieu, que Faret en fait désormais partie. Pour chaque lettre, en plus des modèles puristes, il est dès lors nécessaire de décorréliser le thème privé (la mort d'untel, par exemple) et les enjeux généraux de la publication de ces nouvelles lettres en 1627. Quoiqu'évoqué comme cas d'école par Mathilde Bombart et Guillaume Peureux⁴⁸, le *Recueil Faret* a longtemps été mis de côté, comme le rappelle Éric Méchoulan qui a su montrer les enjeux de publication propres à l'œuvre de 1627⁴⁹. Il a ainsi fallu attendre 2011 pour qu'une étude collective soit faite des enjeux du recueil⁵⁰.

⁴⁷ « Vers le cardinal montent les éloges de Malherbe, ceux de Boisrobert, et de Balzac. Le recueil de lettres que publie Faret en 1627 et qui témoigne des opinions de tous ces écrivains affirme son hostilité au déisme par une très importante lettre de Silhon et deux lettres de Racan. Ils veulent qu'on pense avec l'État, qu'on agisse pour l'État, que toutes les énergies soient réunies, coordonnées au service de l'État. », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, op. cit., p. 404.

⁴⁸ Voir à ce propos G. Peureux et M. Bombart, « Politiques des recueils collectifs dans le premier XVII^e siècle. Émergence et diffusion d'une norme linguistique et sociale », dans I. Langlet (éd.), *Le Recueil littéraire. Pratiques et théorie d'une forme*, [2003], Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016, p. 239-256. ⁴⁹ É. Méchoulan (éd.), « Le feuilletage des enjeux du *Recueil de lettres nouvelles* », dans É. Méchoulan (éd.), *Recueil de lettres nouvelles dit « Recueil Faret »*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Textes rares », 2008, p. 8-31

⁵⁰ M. Bombart et É. Méchoulan, *Politiques de l'épistolaire au XVII^e siècle. Autour du Recueil Faret*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le XVII^e siècle. Discours historiques, discours philosophiques », n° 1, 2011.

1.2.1. Malherbe et la tradition gauloise

Après la dédicace à Richelieu⁵¹, le *Recueil de lettres nouvelles* de Faret s'ouvre sur une section dédiée à des lettres de Malherbe. Pour celui-ci, affaibli un temps au sein de la société mondaine au moment de la régence, il s'agit notamment de signer son grand retour sur le devant de la scène après la publication du *Recueil des plus beaux vers* de 1626. En faisant l'éloge du Louvre⁵², alors qu'il regagne, au terme de la querelle des *Lettres*, la place de poète quasi-officiel du régime qu'il avait eue au temps d'Henri IV, Malherbe s'illustre en chef d'école. C'est pour lui l'occasion d'apparaître visuellement à la place d'honneur devant une société plus jeune. Mais à la différence d'une anthologie poétique, le format épistolaire permet au « poète grammairien » d'afficher publiquement (exactement comme l'avait fait Balzac trois ans plus tôt) son attachement à des personnalités religieuses influentes (comme Coëffeteau, évêque de Marseille et protecteur de Faret – ce qui est pratique parce qu'il est mort depuis), écartant ainsi son ancienne réputation galante (au sens entendu ici « en mauvaise part »). Et, bien sûr, d'afficher rétrospectivement son ralliement officiel à Richelieu⁵³, en faisant publier une lettre du 25 septembre 1625 (certainement antidatée, d'autant que les autres dates sont systématiquement supprimées du recueil). Cette lettre, à n'en pas douter, sert – et c'était aussi la méthode de Balzac en 1624 – d'alibi à Malherbe pour toute la période du procès Théophile, pendant laquelle il s'était pourtant initialement un peu affiché en soutien du poète (ayant aussi commis quelques poèmes bien reconnaissables du *Parnasse*). C'est ce qui explique que la lettre suivante soit dédiée à Balzac lui-même, mais en précisant bien qu'il « répond à une lettre qu'il lui avait écrite⁵⁴ ». Ce faisant, Faret (« l'éditeur » du recueil) associe son nom à la publication d'une lettre de Malherbe à Balzac, mais à Balzac répondant déjà à Malherbe sur ses compliments aux *Lettres* de 1624 ! Le procédé donne à voir en une seule lettre le condensé d'une correspondance, faisant croire au public qu'il ne s'agit pas seulement, pour le poète vieillissant, d'une démarche opportuniste consistant à se rallier au jeune loup qu'est Balzac. Ainsi, tout le groupe de poète sort gagnant de cette publication éminemment politique, qui met

⁵¹ « Sous les auspices de Richelieu, Faret institue ces auteurs en modèle pur la langue et la littérature nationales. [...] Liant le progrès des lettres françaises à l'action civilisatrice du ministre, le recueil s'annonce comme une anthologie au présent où se joue la fondation de la littérature d'une ère politique nouvelle. », M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 223.

⁵² « S'il y a quelque chose de grand au monde, vous m'accorderez qu'il est au Louvre. », N. Faret, *Recueil de lettres nouvelles*, Paris, Toussaints du Bray, 1627, p. 4.

⁵³ « Vous savez que mon humeur n'est ni de flatter ni de mentir. Mais je vous jure qu'il y a en ce homme quelque chose qui excède l'humanité, et que si notre vaisseau doit jamais vaincre les tempêtes, ce sera tandis que cette glorieuse main en tiendra le gouvernail. », *ibid.*, p. 48.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 51.

en scène le salon de Marie des Loges⁵⁵ et ses participants fort polis ; tout en « répondant par l'autorité » à l'affaire Crosilles⁵⁶, à peine lisible dans le texte :

Monsieur,

Vous avez raison de dire qu'il faut peu de chose pour vous obliger. Il y faut certes si peu, que si je prétendais à votre succession, dès demain je présenterais requête pour vous faire bailler un curateur. C'est tout un, quelque préjudiciable que soit cette humeur elle est généreuse ; ne la changez point si vous ne me croyez. Quant à moi qui ne veux rien au-delà de ce qui m'appartient, je tourne les yeux de tous côtés pour trouver sur quoi est fondé l'honnête remerciement que vous me faites. Et après avoir tout examiné, je ne puis que deviner, si ce n'est qu'il y a cinq ou six semaines que me trouvant en un lieu où l'on mit vos ouvrages sur le tapis, je fus du côté des approbateurs. Ce fut chez Madame Des Loges de laquelle vous savez les qualités excellentes, & je crois qu'à la Cour il y a peu de gens qui les ignorent. Le marquis d'Effrèuil, le baron de Saint Surin, Monsieur de Racan & Monsieur de Vaugelas y étaient⁵⁷.

Il s'agit d'afficher dans le *Recueil Faret* le lien politique et esthétique entre Malherbe et Balzac. Le patriarche va même jusqu'à laisser paraître quelques références à Rabelais⁵⁸, peut-être un peu difficiles à discerner pour les nouveaux muguets de cour qui constituent le lectorat de Toussaint Du Bray, et qui pointent pourtant dans la direction d'une connivence érudite et un peu libertine. À n'en pas douter, c'est la mise en scène de cette connivence qui est à l'œuvre quand, dans la même lettre, le ton d'abord civil se fait résolument gaillard :

C'est trop demeurer sur un si maigre sujet. Il en faut sortir & répondre à ce que vous me dites de notre ami. Vous l'obligez de le défendre ; il en a bon besoin. Du côté des bergeries son cas va le mieux du monde ; mais certes pour ce qui est des bergères, il ne saurait aller pis. Cette affaire veut une sorte de soins dont sa nonchalance n'est pas capable. S'il attaque une place, il y va d'une façon qui fait croire que s'il l'avait prise, il en serait bien empêché. Et s'il la prend, il la garde si peu, qu'il faut croire qu'une femme a été bien surprise, quand elle a rompu son jeûne pour un si misérable morceau. Vous dites que vous lui ressemblez : mais à qui le persuaderez-vous ?

Peut-être à quelque Juif, mais non pas à Malherbe.

Vous n'êtes pas à mon avis si rude joueur que cet assomoir de monstres qui en une nuit vit les cinquante filles de son hôte. Mais à beaucoup moins que cela on ne laisse pas de passer pour bon compagnon. Vous ferez le discret tant qu'il vous plaira ; le mot qui vous est échappé, que les femmes sont la plus belle moitié du monde, n'est pas d'un homme qui n'ait que faire d'elles. Je vois bien que c'est [sic], vous voulez assurer les maris, afin que n'ayant point de soupçon de vous, ils vous laissent faire vos recherches en toute liberté. Cela s'appelle être habile homme, et tendre ses pièges comme il faut. Continuez, je serai bien aise que vous soyez heureux, à la charge que vous aurez pitié de ceux qui ne peuvent l'être. J'ai fait ce que fait le reste des hommes, j'ai désiré la longue vie, & vous voyez où la longue vie m'a réduit. Je ne suis pas enterré, mais ceux qui le sont ne sont pas plus morts que je suis⁵⁹.

Comment expliquer un tel étalage de preuves libertines entre les deux hommes ? La réponse est à mesurer en termes de transmission d'une « puissance » auctoriale. Malherbe organise dans sa

⁵⁵ Malherbe n'est pas le seul et plusieurs lettres sont adressées à Marie des Loges, à commencer par celles de Boisrobert et Godeau, *ibid.*, p. 267 et 525.

⁵⁶ Il s'agit d'un autre épisode de la querelle des *Lettres* qui ne concerne plus tant le libertinage de Balzac, comme c'était le cas avec Garasse, que sa propension à s'attribuer le monopole du beau style. Voir à ce propos la sous-partie dédiée dans M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, *op. cit.*, p. 191 et suivantes.

⁵⁷ N. Faret, *Recueil Faret*, *op. cit.*, p. 51-52.

⁵⁸ « Mais je sais que juger est un métier que tout le monde ne sait pas faire. Il y faut de la science & de la conscience, qui sont choses qui ne se rencontrent pas souvent en une même personne. », *ibid.*, p. 4. La référence sous-jacente est manifestement la célèbre lettre de Gargantua à son fils Pantagruel.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 60-62.

lettre la mise en scène d'un persiflage, à propos d'un ami commun (Racan qui lui a dédié ses *Bergeries*, publiées chez Toussaint Du Bray en 1625). L'important n'étant pas tant la forme de cette discussion déshonnête que de donner à voir au public les coulisses de la sociabilité balzacienne et de figurer textuellement la *translatio* de cette puissance entre deux générations⁶⁰. Mais contrairement à ce qui aurait été attendu (que Malherbe reconnaisse Racan comme son héritier poétique), c'est vers Balzac qu'il se tourne. L'hérédité entre le vieux poète, désormais impuissant mais qui a bien profité de sa jeunesse, et le jeune épistolier, quasi herculéen, est ici figurée du point de vue de la vigueur sexuelle auprès des femmes par la comparaison avec les filles de Thespius, ce qui en dit long sur la réalité du système galant (où il ne s'agit pas seulement, comme le dit Racan, de faire la cour à quelque précieuse « bergère »). Enfin, et ce n'est pas contingent (les travaux sur la mollesse l'ont bien montré⁶¹) il s'agit sûrement de continuer, dans la lignée des *Lettres* de Balzac, à apporter des preuves de l'hétérosexualité de ce dernier. Car si Balzac était trop publiquement un « étrange mâle » (ce dont l'accuse Théophile qui paraît, aux yeux du public, en bonne position pour le savoir), il ne pourrait tout simplement pas incarner la puissance malherbienne. De sorte que cette fois-ci, en apportant un témoignage viriliste de la part d'un autre galant (puisque Balzac n'apportait pas de preuve extérieure dans son recueil originel), l'enjeu n'est plus tant de séduire le public précieux (dont il commence déjà à être de bon ton de se moquer un peu) mais d'affirmer (de la manière la plus grossièrement misogyne), que Balzac à « ce qu'il faut » pour incarner littérairement l'institution monarchique. Venant d'un galant de première génération aussi puissant que Malherbe, il est même possible de mettre sur le compte de l'âge des commentaires aussi peu subtils que ceux-ci, sans pour autant nuire à la plus grande subtilité rhétorique que Balzac s'est efforcé de construire dans ses *Lettres* de 1624 :

Toutes choses à la vérité sont admirables en elles. Et Dieu qui s'est repenti d'avoir fait l'homme ne s'est jamais repenti d'avoir fait la femme. Mais ce que j'en estime le plus c'est que de tout ce que nous possédons, elles sont seules qui prennent plaisir d'être possédées. Allons nous vers elles, elles font aussitôt la moitié du chemin. Leur disons-nous mon cœur, elles nous répondent mon âme ; leur demandons-nous un baiser, elles se collent sur notre bouche ; leur tendons-nous les bras, les voilà pendues à notre col. Que si nous les voulons voir avec plus de privauté, y a-t-il péril ni si grand ni si présent où elles ne se précipitent pour satisfaire à notre désir⁶².

⁶⁰ « Ce ne sont pas simplement des échos et des renvois internes au recueil de lettres [...] mais aussi des références tacites et des invitations précises pour le public à pratiquer des lectures croisées où l'on montrerait les coulisses amicales du réseau des poètes malherbiens à la mode. », É. Méchoulan (éd.), « Le feuilletage des enjeux du *Recueil de lettres nouvelles* », dans É. Méchoulan (éd.), *Recueil de lettres nouvelles dit « Recueil Faret »*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Textes rares », 2008, p. 8-31 (p. 14).

⁶¹ Cf. D. Maira, F. Baur, et T. Patera (éd.), *Molleses renaissantes*, *op. cit.*

⁶² N. Faret, *Recueil Faret*, *op. cit.*, p. 63-64.

À nouveau ici, l'expression gauloise du style de Malherbe apparaît comme peu en phase avec celui des *Lettres* de 1624, nettement moins direct quoique souvent impertinent et subversif. Ce ton paillard, le vieil homme l'emploie dans d'autres lettres, n'hésitant pas à distribuer ses bons mots misogynes⁶³, des conseils de séduction⁶⁴ ou des mises en garde assez savoureuses⁶⁵. Malherbe ne parle que de femmes, qui sont le vrai sujet de ses lettres dans le *Recueil Faret*, preuve qu'il s'agit surtout ici de rassurer un lectorat plus conservateur que celui des *Lettres*. Car en se publiant en champion des « philogynes » au sortir de la querelle des femmes (qui ne s'est jamais vraiment terminée), Balzac s'était sans doute attiré les foudres d'une bonne partie du lectorat d'ancienne génération de Malherbe. C'est ce lectorat, à n'en pas douter, qui est visé ici, dans une œuvre réconciliatrice, qui intervient alors que les *Lettres* de Balzac ont de toute façon déjà conquis et alimenté la conversation précieuse. La manœuvre, alors que s'impose l'absolutisme politique, consiste à faire au moyen de la polyphonie du recueil le plus grand écart entre plusieurs bords politiques ; en s'adressant, par phrases clefs, aux anciens partis de la querelle des Alphabets.

1.2.2. Le nouveau libertinage galant de la société balzacienne

C'est ce qui explique, qu'après Malherbe, la parole soit rendue à des galants plus jeunes. Ce sont alors des lettres de François de Cauvigny de Colomby (qui sera académicien dès 1634), puis de Boisrobert (qui dédie notamment une lettre à la reine mère pour illustrer sa puissance) et qui, surtout, s'illustre aussi en galant. La majorité des lettres de Boisrobert dans le recueil sont adressées à des locutrices et performant l'hétérosexualité attendue de son genre :

Madame,

Je ne sais pourquoi vous me savez gré d'une chose pour laquelle toute la Cour me doit avoir obligation plutôt que vous. Puisque c'est le lieu où les plus belles choses du monde doivent paraître, j'ai jugé qu'il n'était pas raisonnable que vous en cachassiez la meilleure partie dans les déserts, que c'était bien assez que vous fussiez l'ornement de nos campagnes, & que vous deviez permettre que Mademoiselle votre fille fût celui de notre Cour. Croyez-moi, Madame, mes yeux ne m'ont jamais trompé. La dernière fois qu'avec tant d'admiration ils furent témoins de sa beauté, Amour, qui tout enfant comme elle, commence de se plaire en sa compagnie & de se faire remarquer en son visage avec une merveilleuse autorité, me fit visiblement connaître qu'on lui faisait injustice de l'arrêter en un lieu où il ne recevait pas les parfaites adorations qui lui sont dues, & sembla s'adresser à moi comme au plus passionné ministre de ses

⁶³ « Il est malaisé que je n'aie dit devant vous ce que j'ai dit en toutes les bonnes compagnies de la Cour ; que je ne trouvais que deux belles choses au monde, les femmes & les roses, & deux bons morceaux, les femmes et les melons. », *ibid.*, p. 88.

⁶⁴ « Quand une femme refuse ce qu'on lui demande, ce n'est pas qu'elle condamne la chose qui lui est demandée, c'est que le demandeur ne lui plaît pas. », *ibid.*, p. 91.

⁶⁵ « Vous aimez une femme qui se moque de vous. Si vous ne vous en apercevez, vous ne voyez pas ce que verrait le plus aveugle qui soit aux quinze vingts. », *ibid.*, p. 87-88.

commandements pour m'avertir qu'il n'était pas accoutumé de vivre à la campagne, & qu'il était temps que l'on songeât à le tirer de sa solitude⁶⁶.

La lettre de Boisrobert, qui fait à la mère les éloges de la fille, met en scène la « sortie du désert » nécessaire au système galant (celui-là même qu'Alceste souhaitera au contraire quitter à la fin du *Misanthrope*). Parce que la galanterie se réalise à la Cour (ou à Paris, qui n'est jamais que son extension géographique), le genre épistolaire permet de figurer le *liant* entre la province éloignée et le nouveau mode de vie urbain qui entend capter toutes les beautés les plus reculées. Le compliment précieux du deuxième segment reprend la même idée mais en étoffant le style. Sans l'explication donnée dans les premières lignes, elle serait difficilement compréhensible ; même chez Balzac, cette dernière phrase aurait l'air particulièrement alambiquée, et il s'agit à n'en pas douter d'une démonstration d'écriture de la part de Boisrobert qui illustre son adhésion à l'invention précieuse. Mais il ne suffit pas pour cela de faire semblant de s'intéresser à une femme, il faut donner des gages et faire croire à une authentique conversation galante avec une femme, ce qu'il fait dans sa lettre à Crisante :

On me vient d'apporter la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui me transporte d'une telle joie, que dans le ravissement où je suis, je me trouve quasi sur le point de me croire digne de toutes les bonnes qualités que vous me donnez. Si c'est dans la solitude du monastère que vous avez appris l'art de flatter & de persuader de si bonne grâce, je renonce à toutes les galanteries de la Cour, & vous demande la liberté de m'en aller enfermer avec vous, pour apprendre à devenir honnête homme. J'y porterai un esprit de modestie & d'humilité, pour vous obliger à me souffrir, & pour peu que vous me laissiez dans le petit Paradis où vous êtes, ne craignez pas que ma conversation sente plus le monde, ni que vous soyez obligée, comme vous dites, à vous confesser après mon entretien⁶⁷.

Boisrobert publie explicitement dans cette lettre galante ses succès épistolaires auprès d'une destinataire parfaite, une femme manifestement habituée aux jeux littéraires de la sexualité précieuse. Ce faisant, il y bafoue son propre engagement clérical, ainsi que le respect dû aux couvents (qui sont si souvent désignés comme le bastion du libertinage depuis Boccace). La licence atteint son apogée lorsque Boisrobert, sous la litote « pour apprendre à devenir honnête homme », implique qu'il souhaiterait coucher avec elle⁶⁸. La lettre, qui comme toutes les autres pourrait bien n'être que pure fiction, met en place un cadre galant au sein duquel Boisrobert prétend ne faire que répondre aux compliments d'une admiratrice un peu aguicheuse. La mention finale de la confession – qui implique d'avoir fait ensemble quelque chose de « pas très catholique » – est donnée pour avoir été proposée dans le texte de Crisante (« comme vous dites ») et obscénise seulement à demi-mots ce qui est donné comme la potentialité d'une

⁶⁶ « À Madame de Martinville », *ibid.*, p. 230-232.

⁶⁷ « À Madame de Martinville », *ibid.*, p. 230-232.

⁶⁸ Comment dès lors prendre le futur traité éponyme de Faret, celui-là même qui publie ces lettres en son nom chez Toussaint Du Bray, au sérieux ?

relation sexuelle fantasmée. Il importe donc de souligner à quel point le *Recueil Faret* de 1627 prolonge le projet balzacien de 1624, en donnant – quitte à paraître ouvertement libertin – des fausses preuves d'une sexualité strictement hétérosexuelle. C'est que, depuis l'affaire Théophile, il est possible d'être un libertin dans ses mœurs du moment que ces mœurs n'impliquent que des femmes.

Certaines des lettres les plus subversives du recueil sont imputées à Molière d'Essertines⁶⁹, romancier satyrique publié chez Toussaint Du Bray et plutôt à l'abri de la justice depuis son assassinat en 1624. Publier les œuvres d'un mort est, au XVII^e siècle, un stratagème courant ; Sorel saura s'en souvenir pour la préface de sa dernière version du *Francion*. La lettre de Molière d'Essertines « À feu Monsieur le Comte de Vauvert » procède à l'inverse de la lettre galante de Boisrobert, en faisant, sur le modèle précieux de *L'Astrée*, l'éloge des femmes pudiques de la campagne :

[...] où si la beauté ne paraît avec tant d'éclat qu'aux Tuileries, au moins ne l'y trouve-t-on pas avec tant d'artifice. Ici nous voyons les femmes telles que nature les a faites. Leurs visages sont aussi peu déguisés que leurs actions. La pudeur les accompagne jusque dans le lit, & si elles se laissent quelquefois gagner aux persuasions de leurs amants, l'innocence qui le leur fait faire les garantit aussi de la honte qu'elles en pourraient recevoir. Il ne leur arrive guère souvent d'être trompées dans nos déserts, car le mensonge y est un plus grand crime que n'est un meurtre dans Paris. Mais s'il advient qu'elles le soient, la compassion qu'un chacun a de leur mal, leur ôte une partie de l'ennui qu'elles ont d'avoir failli. La médisance est si peu connue parmi nous, que les femmes les plus débauchées ont loisir de s'amender, devant que l'on ait pris garde à leurs vices, ou pour le moins qu'on les ait publiés⁷⁰.

La *persona* de Molière d'Essertines permet ici d'endosser le point de vue précieux selon lequel la beauté de la Cour est artificielle, dénonçant la fausse pudeur affectée des grandes dames, la pudeur authentique étant au contraire concédée aux femmes d'une campagne idéalisée. Si la majorité des lettres galantes du recueil (et notamment celles de Boisrobert) prônent l'urbanité nécessaire au système galant (en faisant de la Cour le pinacle des vertus), il s'agit ici de jouer avec les codes de la préciosité qui s'affirme dans la conscience que cette urbanité galante est dévoyée. Le comble de la galanterie libertine est ainsi de faire l'éloge de la préciosité honnête, tout en sachant pertinemment (comme le dénonce Sorel) que la préciosité honnête est elle-même un leurre, un artefact inhérent au jeu galant. Tout en se récréant de cette contradiction, la lettre expose néanmoins un redoutable outil libertin, la possibilité de « publier » les femmes

⁶⁹ « Avouons d'ailleurs que nous avons, sur l'impiété de Molière [d'Essertines], le texte de Garasse, et rien de plus. Par contre, nous possédons sur le *libertinage* du jeune homme – les deux mots ne sont pas synonymes – un document parfaitement explicite et du plus haut intérêt. Ce sont les lettres que Faret a reproduites dans son recueil de 1627. Elles révèlent en leur auteur un disciple de Théophile et constituent, sur la psychologie libertine entre 1621 et 1624, un témoignage extrêmement précieux. », A. Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, *op. cit.*, p. 241.

⁷⁰ N. Faret, *Recueil Faret*, *op. cit.*, p. 274-275.

« les plus débauchées » (c'est-à-dire de dénoncer les coucheries présumées de certaines femmes), ce qui relève, surtout dans le microcosme de la Cour, du système de chantage galant où la réputation prévaut sur la réalité des événements. Sans scrupule (puisqu'il est mort), Molière d'Essertines est placé dans le recueil en position de chancre d'une sexualité volage, d'ailleurs pour les hommes comme pour les femmes :

C'est une erreur de chercher de la fidélité parmi les femmes. La même coutume qui la leur fait promettre à ceux qui les servent, les dispense de la tenir. Et certes il est très raisonnable que le plaisir étant l'objet de l'amour, l'un ne dure pas davantage que l'autre. Est-ce à dire que pour avoir aimé un arbre, quand l'ombrage de ses feuilles m'empêchait de recevoir l'incommodité du soleil, je le doive encore aimer quand l'hiver l'ayant dépouillé de tous ses ornements, il ne me peut garantir du froid ? D'où pensez-vous que proviennent tous les malheurs que nous voyons ordinairement advenir aux mariages qui nous semblent les mieux faits, que ce qu'ils durent trop longtemps ? N'y a-t-il pas bien de l'apparence que si la jeunesse d'une fille me la fait aimer, la vieillesse me la fasse mépriser, & que sa laideur lui ôte le pouvoir que sa beauté lui avait donné sur moi⁷¹.

Toutes ces questions sont topiques de la poésie renaissante et témoignent, sous la plume de Molière d'Essertines, d'une pensée baroque du changement permanent – réactualisation libertine de l'antique adage *πάντα ῥεῖ*. Ces lettres d'outre-tombe révèlent assez la pensée libertine obscénisée qui sous-tend le système galant que Balzac et ses amis se sont efforcés de privilégier. Elles ne peuvent pas être assumées ouvertement par les vivants qui publient le recueil, mais ne peuvent pas non plus être attaquées sans que cela constitue un coup d'épée dans l'eau : il est aisé pour eux de s'en désolidariser en contexte et de circonscrire le libertinage pourtant manifeste du florilège (dont aucune date, contrairement aux *Lettres* de 1624, n'a été conservée) à ces missives qui peuvent toujours être dites d'un autre temps. Grâce à l'effet d'anthologie, le groupe de Faret peut se désolidariser de l'auteur libertin (qui n'aurait probablement pas rejoint les rangs de Balzac après 1624⁷²) ou au contraire s'en revendiquer en fonction des contextes ; tout l'art de la conversation à la Cour reposant sur un opportunisme stylistique qui n'hésite pas à afficher hypocritement les opinions les plus changeantes en fonction des contextes. En outre, la densité de bons mots galants qui irrigue le recueil force à faire l'hypothèse d'un jeu d'équilibriste : chacun des auteurs présents dans ces *Lettres nouvelles* éprouve sans doute un certain grisement à se mettre ainsi en danger, tout en mettant à l'épreuve leur relative impunité offerte par le crédit de Richelieu.

En attendant, le recueil des *Lettres nouvelles* permet de prolonger l'effort d'affirmation de la littérature galante en opérant un pas de côté par rapport aux accusations initiales de 1624. C'est que le groupe d'hommes de lettres soutenu par Richelieu est désormais bien plus affermi

⁷¹ *Ibid.*, p. 313-314.

⁷² Sa lettre « À Thysis » est même plutôt un indice assez évident de son soutien à Théophile. Voir *ibid.*, p. 317-335.

dans sa puissance politique que trois ans auparavant. Par le truchement du *Recueil Faret*, Balzac et Boisrobert prolongent l'effort consistant à se mettre à l'abri de leurs anciennes frasques publiques, tout en laissant un arbitre censé être impartial et vrai (le jeune Nicolas Faret) émerger au grand jour sur la scène publique⁷³ (et ce, alors que Faret est lui-même un ancien libertin proche de Théophile). Les lettres écrites par Faret arrivent très tardivement dans le recueil (et la numérotation des pages, dans l'édition *princeps*, recommence peu avant, comme s'il s'agissait de souligner que les enjeux ne sont plus tout à fait les mêmes⁷⁴). Comme ses prédécesseurs, Faret s'illustre en galant dans plusieurs lettres, mais il en est une en particulier qui mérite une attention plus minutieuse. Sa première lettre adressée à Marie des Loges est ainsi sous-titrée « Il lui témoigne le contentement qu'il a eu de voir Mademoiselle sa Fille⁷⁵ ». Le courtisan habile y mêle compliments sur la mère et la fille :

Elle aussi comme si vous l'aviez instruite de la façon dont vous me traitez, reçoit mes respects avec ce même empire, dont vous réglez si agréablement dans les esprits, & qui fait naître en même temps deux choses presque incompatibles, l'amour et la crainte. Je l'examine curieusement, mais ce n'est que pour l'admirer : car quel crime serait-ce de se figurer quelque défaut en ce qui vient de vous ? J'y considère avec ravissement cette même douceur dont vous charmez les esprits de tout le monde, j'y vois les traits de votre visage, & cette représentation est si excellente, que pour comble de merveille, j'y remarque même des traits de votre esprit⁷⁶.

L'introduction de la lettre est fort polie, mais témoigne toutefois de l'intérêt marqué de Faret pour la fille de Marie des Loges. Dans le contexte galant des années 1620, où il est d'usage de ne faire figurer que des lettres précieuses en masquant sous un pseudonyme le nom de la destinataire, s'engager autant auprès d'une mère pour faire l'éloge de sa fille paraîtrait pratiquement revenir à se ménager une demande en mariage. Faret, qui publie tout le recueil, rend ainsi officiel son désir de s'allier à la maison de la salonnière, ne pouvant se compromettre auprès de la fille sans faire échouer, son ascension politique auprès de la mère. De manière tout à fait topique, Faret met ainsi en scène sa rencontre avec la jeune fille :

En un mot pour vous empêcher de rougir plus longtemps d'un discours que d'abord vous aurez trouvé plein d'effronterie, je vous avertis que j'ai salué & entretenu Mademoiselle votre fille, qui vous ressemble si parfaitement, que sans que je l'eusse jamais vue auparavant, je l'ai reconnue parmi cette grande confusion de visage, dont on a les yeux éblouis à la Cour. [...] Elle a tellement surmonté mon espérance que sans être importun, je ne dois ni demander, ni désirer davantage que ce qu'elle m'a donné. Tout ce que je puis, c'est de lui rendre grâces, & tout ce qui me reste à faire, c'est de vous supplier que vous commandiez à votre Image de ne vivre plus si sérieusement avec moi, que je sois toujours contraint de demeurer auprès d'elle dans ces respects qui troublent tout le plaisir de la conversation. Je souffrirai cette rigueur jusques à ce que vous lui ayez écrit ; car je ne veux devoir qu'à vous la liberté que je désire prendre de l'entretenir de mes rêveries, sans qu'elle m'estime ni extravagant ni indiscret. Et certes il semble qu'elle ne me doive pas être

⁷³ Plutôt vers la fin du recueil, notamment dans la lettre de Plassac qui fait de lui le juge de ses qualités littéraires, *ibid.*, p. 370-372.

⁷⁴ Ces numéros de page sont ici notées « bis » pour marquer la différence avec la première numérotation.

⁷⁵ N. Faret, *Recueil Faret*, *op. cit.*, p. 68 bis.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 69 bis-70 bis.

plus sévère que son Original. À faute de cette instruction, pource qu'elle me voit à la Cour, elle me prend pour un courtisan. Et cependant vous savez, Madame, si j'en ai ni l'humeur, ni les galanteries, & si je les veux avoir. Moi de qui on n'a jamais tiré de compliments que de la même sorte qu'on peut tirer des confessions de crime à la torture, & qui hait la contrainte d'étudier un discours, autant que celle de composer un livre⁷⁷.

Cette lettre est hors du commun et témoigne d'enjeux minorés du *Recueil* de Faret. Ce dernier n'a pas hésité à publier son désir de se rapprocher de la famille des Loges, tout en mettant à distance la figure du courtisan dont il se désolidarise. Au regard de *L'Honnête homme* qu'il publiera en 1630, c'est d'autant plus ironique, et il faut comprendre absolument pourquoi Nicolas Faret a effectué ce volte-face qui rompt avec l'image qu'il renvoie de lui en 1627, comme humble suiveur de Malherbe et surtout, de Balzac.

Car à la fin du recueil, Faret publie une lettre dans laquelle il se place en homme providentiel, comme s'il avait réussi à lui seul à faire revenir Balzac de son Angoumois à Paris en pleine affaire Théophile :

Monsieur,

J'ai fait longtemps difficulté de troubler par mes lettres le repos que vous êtes allé chercher si loin de la Cour, & qui vous a fait préférer la demeure d'un désert à la conversation des hommes & aux délices de Paris. Mais à la fin j'ai trouvé tant de raisons qui m'ont contraint de n'avoir plus ce scrupule, que quand je devrais souffrir toutes les injures que les échos de vos rochers ont apprises des bergers de votre contrée, & m'attirer toute la haine, & la colère des divinités de vos bois & de vos fontaines, dont un poète dirait que vous êtes l'ordinaire entretien, je résolu d'interrompre le plaisir que vous y recevez. [...] ce doit être une partie de la félicité d'une personne comme vous, de pouvoir un temps se séparer du monde, où vous ne trouvez que fort rarement les choses que vous trouvez en vous-même. Il y a bien dans la Cour des divertissements qui ne sont point ailleurs. Mais aussi il y a tant de désordres, & de si lâches maximes à observer, qu'il est presque impossible qu'un esprit libre s'y puisse arrêter. J'y engendre souvent le même chagrin qu'à demeurer trop longtemps dans de belles maisons, où l'esprit & les yeux se lassent à la fin de ne voir jamais que les mêmes bâtiments, les mêmes peintures, les mêmes fontaines, & les mêmes parterres. Et où rien n'est capable d'empêcher qu'on n'y devienne mélancolique, que la conversation d'un honnête homme, avec qui l'on remarque d'heure en heure des nouveautés dans les choses vieilles⁷⁸.

Faret s'illustre en parfait élève de Balzac par son « parler Balzac » impeccable, reprenant presque mots pour mots les *topoi* employés dans les *Lettres* de 1624, mais se plaçant lui-même en figure « d'honnête homme », digne d'attirer Balzac à Paris par l'attrait de sa conversation brillante. Enfin, comme le fait judicieusement remarquer Éric Méchoulan, « que la dernière lettre de Balzac, et du recueil, soit adressée à Faret et lui tresse maintes louanges amicales, là encore n'est sans doute pas un simple effet du hasard⁷⁹ ». Balzac, dythirambique, répond aux éloges de Faret : « il y a longtemps que je sais que la corruption qui vous environne ne vous gâte pas, & que parmi les méchants vous avez conservé une bonté qui serait du règne de Louis

⁷⁷ *Ibid.*, p. 70 bis-74 bis.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 82 bis et suivantes.

⁷⁹ É. Méchoulan (éd.), « Le feuilletage des enjeux du *Recueil de lettres nouvelles* », dans É. Méchoulan (éd.), *Recueil de lettres nouvelles dit « Recueil Faret »*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Textes rares », 2008, p. 8-31 (p. 14).

douzième⁸⁰ ». Le message est clair, et la réponse reprend exactement les termes de la lettre de Faret :

D'ailleurs vous avez tellement embelli cette grande ville, & m'y faites remarquer tant de nouveautés dans la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, que je ne serais point touché del 'amour des belles choses, et n'aurais plus de curiosité honnête, si je n'avais le désir d'y retourner. Je n'attends donc qu'un peu de santé pour être en état de partir d'ici, & aller jouir avec vous de nos délices communes⁸¹.

Balzac accepte donc de figurer cette lettre, qui donne ainsi l'impression que c'est bel et bien Faret qui l'a fait revenir à Paris. Ainsi, le *Recueil Faret* s'impose en bréviaire galant tout en servant d'alibi à nombre de libertins de l'après-Théophile. Tout en publiant la nouvelle puissance de Balzac, héritée de Malherbe, Faret sait se montrer indispensable et s'illustre lui-même en « fils spirituel » de Balzac – ce qui est particulièrement sensible dès lors qu'il va jusqu'à courtiser la fille de Marie des Loges dont Balzac a lui-même tant fait l'éloge. La manœuvre, en fin de compte, est d'une habileté et d'une audace impressionnantes. À n'en pas douter, la subversion du recueil est incomparablement plus grande que celle des *Lettres* de 1624. Quant à savoir comment le cardinal a perçu l'histrionisme galant un peu trop marqué du *Recueil Faret*, il suffit pour cela de regarder d'un peu plus près la suite des événements qui entoure la société de Marie des Loges alors en pleine ascension.

1.2.3. Le *Prince* de Balzac et la tombée en disgrâce

Certainement, Balzac joue un rôle crucial dans la formation de l'identité « classique » telle que retenue et enseignée encore aujourd'hui dans l'institution scolaire. Mais au regard de la dynamique sociopoétique et intellectuelle du tournant des années 1630, et plus spécifiquement dans le contexte de la prise de contrôle exercée par le cardinal de Richelieu sur l'espace public, ses relations avec le pouvoir sont toutesfois plus nuancées qu'il n'y paraît à première vue. En effet, tout en lui consacrant des œuvres comme le *Recueil Faret*, le groupe qui entoure Balzac et Mme Desloges a, un temps encore essayé de poursuivre ses activités intellectuelles en-dehors de l'influence du cardinal. Au tournant des années 1630, c'est désormais peine perdue, et ceux-là mêmes qui ont encore quelques temps vécu librement comprennent que leur seule liberté est désormais de faire l'éloge inconditionnel du régime mis en place par le principal ministre – sans pour autant céder leur scepticisme toutefois⁸². Il n'est pas évident de comprendre comment

⁸⁰ N. Faret, *Recueil Faret*, op. cit., p. 226 bis.

⁸¹ *Ibid.*, p. 228 bis-229 bis.

⁸² « Richelieu a adressé dans les années 1620 au moins deux missives à Balzac, dont l'une est reprise dans les *Lettres*, sans doute avec l'aval, au moins tacite, du ministre. Pour le renversement de cette protection après les

Balzac en est venu à se saboter autant qu'avec la publication du *Prince*⁸³. Peut-être Balzac en a-t-il voulu à Richelieu d'avoir condamné Marie des Loges à l'exil : mal vue à la Cour car protestante, elle s'est en effet compromise en recevant chez elle, outre la société de Balzac, le jeune Gaston – si souvent qu'il est partout surnommé « la linotte de Mme Desloges ». Accusée d'intriguer contre Richelieu et Louis XIII avec le duc d'Orléans, elle s'est enfuie précipitamment pour le Limousin en 1629 après que le cardinal a fait interdire ses assemblées. C'est manifestement à ce moment que Balzac s'est attelé plus sérieusement à la rédaction du *Prince*. Bien décidé à attaquer le despotisme du pouvoir tout en prétendant en faire l'éloge, il se brouille à son tour avec le cardinal de Richelieu un peu avant 1631 – année où Faret, au contraire, a percé auprès du ministre. Finalement, Balzac s'exile à nouveau dans son Angoumois natal. C'est ce qui explique que, malgré son immense influence intellectuelle, il s'abstienne de se présenter à l'Académie dès sa création (quoiqu'il y soit appelé) et ne s'y fasse représenter qu'une décennie plus tard, au moment de la mort du cardinal. En définitive, celui-là même qui aura été le plus grand champion de l'idéologie galante dans les années 1620 finit sa carrière loin de la vie parisienne, reprenant dans sa correspondance l'ethos souffreteux des années 1624 pour justifier son éloignement imposé. Difficile de comprendre, dans ces conditions, que Nicolas Faret, lui, ait au contraire réussi l'exploit de se maintenir au plus proche du pouvoir avec la publication de son *Honnête homme* en 1630.

maladresses qui marquent la publication du *Prince*, ainsi que le renforcement du discours critique tenu ensuite par Balzac sur le politique (en particulier dans *Aristippe*, paru posthume en 1658), voir Ch. Jouhaud, *Les Pouvoirs de la littérature*, p. 352-366., cité par M. Bombart, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres »*, op. cit., p. 94-95.

⁸³ Sur le *Prince* et la brouille avec Richelieu, voir la démonstration sceptique de Balzac raillant la « loi du plus fort » dans *ibid.*, p. 94-95. En particulier sa conclusion absolument magistrale : « De tels énoncés ont pour effet de révéler les rouages d'un pouvoir reposant sur quelques principes aisément réductibles et de le représenter comme une mécanique qui a peu à voir avec la réalisation d'un don divin. Démystifié, le gouvernement monarchique devient une pratique de domination politique au cœur de laquelle règne la force et l'arbitraire. Balzac n'opère pas de critique explicite de cette conception du pouvoir, et son livre sera lu comme un soutien déclaré à ces idées, mais il se pourrait néanmoins, qu'en reprenant un discours qui dévoile la force derrière le droit et l'injuste derrière le légitime, son œuvre contribue à saper les valeurs de l'État monarchique et à détourner ses lecteurs d'y adhérer aveuglément. La soumission que donne à lire Balzac à de nombreuses reprises en se présentant comme un sujet qui abandonne en toute confiance les affaires publiques aux hommes d'État et se borne à les accompagner de son écriture élogieuse, n'est sans doute pas si limpide. Les "maximes" libertines auxquelles il ramène le fonctionnement du pouvoir, mais aussi la familiarité qu'il affiche envers les puissants, ont pour résultat de miner les soubassements moraux de l'ordre politique contemporain, menaçant à terme l'autorité de ceux qui les incarnent. Le processus reste discret, et ce n'est que dans l'accumulation de détails dissonants à l'échelle du recueil, de petites ambivalences qui détonnent avec la sujétion affichée, ou dans l'usage des effets qu'autorise la publication épistolaire, que la critique se laisse percevoir. Balzac semble avant tout chercher le point jusqu'où la distance qu'il prend vis-à-vis des discours moraux et politiques obligés peuvent s'exprimer sans risque, et même peut-être avec un certain bénéfice, pas seulement du côté de lecteurs complices, mais aussi de la part du pouvoir lui-même. Il n'est pas impossible que sa liberté de ton vaille aussi démonstration d'un esprit "déniaisé", capable de comprendre et de restituer les mécanismes de la domination politique et s'y pliant, mais sans illusion : attitude d'"esprit fort" que Richelieu, notamment, pouvait apprécier, comme le laisse penser la bienveillance avec laquelle il paraît avoir considéré Balzac jusqu'à la publication du *Prince*. »

2. Consécration de « l'honnêteté » française

Afin de mieux comprendre les enjeux propres au traité de *L'Honnête homme* de Nicolas Faret vis-à-vis de l'édification des genres, il importe au préalable d'identifier ce qui révèle d'une part de la tradition des traités de politesse et d'autre part des événements conjoncturels de 1630. Cette partie a donc pour premier objectif de montrer la limite qu'il y a à chercher les liens entre l'honnête homme et les traités de civilité antérieurs, tout en rappelant qu'il existe effectivement une tradition de civilité héritée de l'humanisme. Si le XVII^e siècle français fut « le creuset où s'élabora l'idéal d'"honnête homme"⁸⁴ », il convient avec Emmanuel Bury de commencer par « étudier les relais théoriques et l'élaboration critique qui adaptent les sources antiques et italiennes à l'univers français⁸⁵ » pour aboutir à l'idéal de l'honnête homme⁸⁶. Car à la Renaissance, à la même époque où les traités anatomiques qui fleurissent en Europe permettent d'envisager un nouveau contrôle des pulsions sociales, les considérations sur le genre féminin évoluent au rythme des nouvelles découvertes et théories médicales, justifiant chez les élites lettrées de nouvelles pratiques. Si ces pratiques sociales ont pu mettre du temps à atteindre les milieux les plus populaires, force est de constater l'accélération de leur propagation dans les milieux aristocratiques français au début du XVII^e siècle, ne serait-ce que du fait de liens étroits avec les Médicis. Or ces nouvelles théories genrées, qui entourent l'émergence de la pudeur anatomique, s'accompagnent d'une nouvelle littérature consacrée à la politesse, visant à soumettre les codes sociaux à un nouveau contrôle de soi. C'est notamment ce que rappelle Christophe Losfeld lorsqu'il écrit :

À partir de la Renaissance, de nombreux textes mettent en lumière le masculin et le féminin, et codifient les comportements et les rapports entre les sexes. La virilité chevaleresque forme d'abord un modèle social enraciné dans la culture de la prouesse. Cependant, dès la fin du XVI^e siècle, de nouveaux modèles apparaissent, la fureur guerrière ne suffisant plus, et le courage devant être accompagné de vertus plus civiles. Les qualités liées au tempérament, à l'énergie, à la force, sont disqualifiées au profit d'autres comme le jugement, l'adresse ou l'élégance, qui traduisent une parfaite maîtrise de soi. Ce nouvel idéal ne peut être séparé de la redécouverte des textes antiques, notamment des écrits d'Aristote et d'Horace pour lesquels la modération est la règle. Ces transformations rencontrent également les aspirations religieuses portées par la Réforme catholique. Les exigences spirituelles formulées par les dévots viennent renforcer le modèle du contrôle de soi et de la maîtrise des pulsions⁸⁷.

⁸⁴ E. Bury, *Littérature et politesse, op. cit.*, p. 7.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 7.

⁸⁶ « La période choisie est celle de la grande *translittération* qui vit basculer la république des lettres (*res publica literaria*) latine et européenne dans l'éclatement et l'affirmation des cultures nationales ; la France sera, à ce titre, au centre de notre propos. Elle devient en effet, au cours du XVII^e siècle, un modèle de la "civilité", comme l'avait été l'Italie des cours de la Renaissance aux siècles précédents. », *ibid.*, p. 6.

⁸⁷ S. Beauvalet et E. Berthiaud, *Le Rose et le Bleu, op. cit.*, p. 64.

Cette influence des dévots explique pourquoi ont été obscénisées socialement à la fois la « brutalité » et la sexualité. La civilité connaît toutefois des spécificités en France par rapport au reste de l'Europe. En s'appuyant sur les travaux de Maurice Magendie⁸⁸, Emmanuel Bury développe également l'hypothèse de la brutalité : la civilité française aurait pour origine le rejet des manières rustres de l'ancienne cour des Valois par les salons de la haute société, alors sous influence de la culture italienne. Les salons privés auraient ainsi calqué le fonctionnement des petites cours princières italiennes, cultivant une forme de sociabilité recluse, élitare, pacifique et sophistiquée, initialement décentrée du pouvoir royal :

Selon Magendie, ce sont précisément la brutalité et la grossièreté de la Cour [au XVI^e siècle] qui auraient déterminé l'essor d'une vie mondaine plus restreinte, à l'abri des regards dans le cadre des salons. C'est dans ce cadre que va s'élaborer un idéal de conversation à la française : premier glissement notable, par rapport à l'idéal courtisan des traités ultramontains, toujours centré autour de la personne du Prince⁸⁹.

Il faut par conséquent comprendre comment les traités des années 1630 parviennent à faire coïncider à nouveau les enjeux de la civilité avec ceux de l'exercice du pouvoir, opérant alors une synthèse qui ne va pas de soi. Il convient d'interroger la veine des traités de civilité issus de la Renaissance italienne pour comprendre en quoi le tournant des années 1630 en France marque non pas une simple amplification des tendances humanistes mais bien une redéfinition complète du modèle, accompagnée d'une nouvelle conception du genre féminin. Un rapide historique des traités de civilité doit en effet permettre de mieux comprendre en quoi le tournant opéré autour des nouveaux traités français du XVII^e siècle marque une rupture majeure avec la génération précédente. Pour ce faire, sont repris ici les travaux d'Emmanuel Bury à propos de la transition opérée depuis la *paideia* antique à la naissance de « l'honnête homme ». Cette étape doit permettre de montrer comment la formation de « l'honnête femme » sur un modèle *a priori* analogue répond en réalité à des logiques de fond en fait assez différentes, non pas tant issues d'anciens traités de civilités (dont est certes reprise la forme), mais en fait surtout liées aux querelles biopolitiques du début du XVII^e siècle.

Les sources antiques qui refont surface à la Renaissance sont surtout issues de Platon (par les traductions de Marsile Ficin) et de *L'Éthique à Nicomaque*. La *paideia*, l'éducation, y est revisitée pour coïncider avec les idéaux humanistes dans les *studia humanitatis*. Comme le rappelle Emmanuel Bury, c'est à partir des travaux de Guillaume Budé que se développe en France le concept même d'éducation : « [...] Budé explique le rôle de la *paideia*, qui est

⁸⁸ Voir à ce propos M. Magendie, *La Politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVI^e siècle, de 1600 à 1660*, Paris, Alcan, 1926, I, chap. IX, p. 120 et suivants.

⁸⁹ E. Bury, *Littérature et politesse, op. cit.*, p. 47.

nécessaire à ceux qui vivent dans les cités et leurs foules⁹⁰ [...] ». L'urbanité est donc la condition nécessaire pour l'apparition de la *paideia* qui implique une forme élaborée de vivre ensemble⁹¹. Le modèle rhétorique par excellence est alors celui de l'orateur, et particulièrement de Cicéron⁹². Le second modèle est Aristote⁹³. Cette *paideia* retrouvée, condition préalable et nécessaire à la pacification de la vie urbaine, entraîne ainsi une nouvelle vague de traités éducatifs, à commencer par le *Traité de civilité puérile* d'Érasme, en 1530. Rédigé en latin, le traité adressé au jeune prince Henri de Bourgogne est traduit en français en 1544. Opuscule d'une soixantaine de pages, l'objectif avoué de cet écrit consiste à éduquer les enfants – d'ailleurs pas seulement issus de la noblesse – quant à l'usage social de leur corps, par l'apprentissage de règles de politesse et de civilité. Il définit clairement des usages admis ou au contraire condamnables (façon de se tenir à table, de se laver les mains, etc.) Le traité humaniste initie une lignée de traités d'éducation, redéfinissant durablement les attentes sociales minimales⁹⁴. Pour les petites filles toutefois, la question se pose en des termes différents :

La question de savoir s'il faut éduquer les filles, et en conséquence quel enseignement leur donner, se pose avec acuité au XVI^e siècle. L'opinion commune considère que les femmes ont plus besoin de connaissances

⁹⁰ *Ibid.*, p. 20.

⁹¹ « Lorsque [l'homme], au seuil de la Renaissance, dut redéfinir la place qu'il tenait dans le cosmos, c'est-à-dire dans la hiérarchie des êtres de la création, il eut pour premier réflexe de se tourner à nouveau vers la *paideia* et les *studi humanitatis*, pour en rechercher la source vive dans les textes de l'Antiquité que l'on ressaisissait alors dans leur ensemble. La notion moderne qui en découla fut, entre autres, celle de politesse : il faut la comprendre ici au sens fort de "civilisation", c'est-à-dire ce qui marque la spécificité de l'homme dans la nature, sa "culture" au sens propre. N. Elias a rappelé que ces termes de politesse, d'urbanité ou de civilité ont pendant longtemps eu le sens plein et riche que le XVIII^e siècle donnera au mot "civilisation". », *Über den Prozess der Zivilisation*, 1969, tr. fr., 1973, (rééd. 1993, p. 58), cité par *ibid.*, p. 5-6.

⁹² « Du point de vue moral, Cicéron est évidemment central dans la conception de la *paideia* de l'homme moderne, dont plus d'un trait évoque le *vir bonus dicendi peritus* cher à l'orateur, et qui est naturellement devenu le modèle de l'accomplissement de l'homme dans la cité. L'impératif même de "convenance", le *decorum*, qui appartient à la fois au champ rhétorique et au champ moral, est l'art de juger et de saisir l'occasion au bon moment, selon les circonstances et les interlocuteurs ; il apparaît donc naturellement comme un art de prudence et d'à-propos, qui deviendra la "bienséance" du XVII^e siècle. Les théoriciens italiens de la civilité puiseront dans cette rhétorique, à la fois école d'action et de parole, et on voit ici la légitimité philosophique qui a été donnée à ce modèle par les premiers humanistes. », *ibid.*, p. 22.

⁹³ « Budé, nous l'avons vu, invoque aussi Aristote [...] le texte le plus souvent invoqué par l'humaniste français est de loin celui de *L'Éthique à Nicomaque*. On retrouve là bien sûr la base même de toutes les théories morales, non seulement en ce qu'elle affirme l'existence d'une nature humaine et de sa perfectibilité, mais surtout parce qu'elle pose l'existence d'un bien et d'une vertu "pratiques", fondés sur la *doxa* et qui déterminent les critères de l'action dans la cité – au rebours de l'accent mis sur la contemplation dans le platonisme. En articulant vertus morales et épistémè, Aristote pose les fondements mêmes d'une possibilité d'éducation en matière de mœurs, ce qui est au cœur des préoccupations de la *paideia* humaniste. », *ibid.*, p. 23.

⁹⁴ Republié tout au long du XVI^e siècle, il perd peu à peu de son influence au profit d'une nouvelle génération de traités éducatifs. C'est que les préceptes du théologien de Rotterdam ne conviennent plus tout à fait à la nouvelle sensibilité ambiante, qui entend élargir son emprise sur l'enseignement des enfants. Le *Traité de la civilité puérile* est ainsi largement remanié par Jean-Baptiste de La Salle à la fin du XVII^e siècle. Le cœur de l'ouvrage reste toutefois le même : le premier combat de l'enfant est de gagner la maîtrise totale de son corps, tant dans l'espace intime que social. De l'habillement aux mimiques – d'où l'importance de la nouvelle physiognomonie en plein essor – en passant par la démarche et les salutations, tout est alors encodé pour correspondre aux impératifs de la société.

pratiques, notamment domestiques, et de bons principes que de savoirs intellectuels. Toutefois, les tenants du courant humaniste affirment que s'il faut éduquer séparément les garçons et les filles, et centrer les leçons données à ces dernières sur leurs futures tâches domestiques, il convient de ne pas négliger de leur apprendre à lire et à écrire. Érasme, notamment, prend ouvertement parti contre ceux qui pensent que la femme met son savoir au service du mal, et il démontre au contraire que la connaissance mène à la vertu. De même, Jean-Louis Vivès écrit en 1523, dans son *Institution de la femme chrétienne*, qu'il est nécessaire que les jeunes filles reçoivent une éducation⁹⁵.

La *paideia* humaniste et christianisée implique donc une pensée genrée, qui se retrouve également dans un autre type de traités de politesse à la même période. Car comme le rappelle Emmanuel Bury, la conquête du contrôle des corps s'est faite à la fois par la prise en main de l'éducation des enfants, mais aussi et surtout par celle des adultes dans les cours princières⁹⁶.

L'étape la plus décisive, qui permet de rapprocher l'idéal de civilité de la vie de la cour, est incontestablement *Le Livre du courtisan* de Baldassar Castiglione. Paru en 1528, le livre opère une synthèse entre l'esthétique du *Quattrocento* et les enjeux des petites cours italiennes. Tout à fait contemporain du *Prince* de Machiavel ou encore de *L'Utopie* de Thomas More, le *Courtisan* marque un tournant majeur dans la pensée de cet objet particulier qu'est la cour et ses pratiques. Plutôt que par de vieux érudits, la philosophie émane alors directement de courtisans, jeunes, proches du pouvoir, dans une cour où les femmes sont présentes et pratiquent, tout autant que les hommes, cet art si essentiel qu'est la « conversation ». En effet, la dimension autobiographique du *Courtisan* permet à Castiglione de justifier l'absence du « prince » par la maladie de son hôte. Si la journée est le terrain de la politique, la soirée, présidée seulement par la duchesse et sa « lieutenant », laisse libre court aux jeux, aux réflexions désinvoltes jugées si essentielles par l'esthétique de Castiglione. En outre, le thème principal n'est pas la politique à proprement parler, mais bien l'érotisme (quoique platonicien), la rencontre possible entre des hommes et des femmes hors des façons roturières. La place des femmes est donc centrale dans le *Courtisan*. Ami de Raphaël, Castiglione participe de l'édification d'une nouvelle esthétique genrée du contrôle des corps – qui sera décuplée par les anatomistes, puis reprise par les traités du siècle suivant. L'esthétique, le « beau » platonicien, l'amour particulier prônés par le *Courtisan* condensent la victoire des normes humanistes issues du *Quattrocento* ; tout en opérant un pas de côté significatif vers la mondanité.

Néanmoins, ces théories trouvent toutefois leurs limites dans le manque de pouvoir qui entoure les cours fréquentées par Castiglione : son courtisan appartient alors aux petites cours typiques de la période, sa valeur est liée à l'intimité de petits cercles privilégiés. La cour des

⁹⁵ S. Beauvalet et E. Berthiaud, *Le Rose et le Bleu*, op. cit., p. 122.

⁹⁶ « Il serait inexact de mettre en lumière la genèse de l'honnête homme en insistant uniquement sur la *paideia* antique : il est évident que le modèle italien a joué un rôle essentiel, ne serait-ce que sur la façon même dont envisagerait une "civilisation" moderne de l'homme. », E. Bury, *Littérature et politesse*, op. cit., p. 66.

Bourbons, par le truchement de Marie de Médicis et de sa politesse tout italienne, se réapproprie ces conceptions culturelles, selon la *translatio imperii* amorcée au siècle précédent. Car en arrivant en France, Marie de Médicis accentue considérablement les traductions de textes italiens en français⁹⁷, et le *Courtisan* fait partie des plus grands succès du moment. Les traités dont la rédaction est amorcée dans les années 1620 – et qui fleuriront au tournant de 1630 – sont ainsi perméables à cette influence italienne, quoiqu’avec plus d’un siècle de décalage. Il faut donc comprendre en quoi les traités de civilité des années 1630 sont débiteurs du *Courtisan* de Castiglione, sans pour autant les réduire à une simple traduction française. Car du parfait courtisan de la cour d’Urbino à « l’honnête homme » de Faret, l’évolution est immense : si le terme de « cour » semble les lier, encore faut-il étudier plus en détail ce à quoi il se rapporte réellement. Norbert Elias montre ainsi judicieusement que la cour d’un prince italien de la Renaissance n’a plus grand-chose à voir avec celle de la monarchie telle que la conçoit Richelieu et qui doit aboutir à l’absolutisation du régime :

Ce que nous entendons par « cour » de l’ancien régime est en premier lieu la maison et le ménage des rois de France, de leurs familles, de toutes les personnes qui, de près ou de loin, en font partie. Les dépenses de la cour, du vaste « ménage » des rois sont consignées au registre des dépenses du royaume de France sous la rubrique significative de « Maisons Royales ». Il importe d’en prendre d’emblée conscience, pour mieux saisir la ligne évolutive qui a abouti à cet élargissement du ménage royal que nous appelons la « cour ». La « cour » de l’ancien régime est une dérivation hautement spécialisée de cette forme de gouvernement patriarcal, dont le « germe se situe dans l’autorité d’un maître à l’intérieur d’une communauté de domestiques⁹⁸ ».

Au sens retenu par Elias, l’édification de « l’honnête homme » par Faret participerait ainsi du processus de « civilisation des mœurs⁹⁹ » au sein du « gouvernement patriarcal ». Son traité fondateur est ainsi volontiers considéré par la tradition historiographique comme un instrument au service de la cour des Bourbons, liant les prémices de l’absolutisme à la civilité, comme en témoigne Christophe Losfeld : « Dans l’ensemble, force est de reconnaître que l’analyse faite par Elias et R. Muchembled d’un changement des mœurs, parallèles à l’instauration de l’absolutisme et dépendant aussi de lui, est incontestable¹⁰⁰. » Or ces traités pourraient avoir été

⁹⁷ « Il faut rappeler tout d’abord le contexte effectif qui encourage cette littérature de civilité : la cour lettrée de l’époque d’Henri IV se réunit autour de Marguerite de Valois, qui encourage la lecture des œuvres italiennes et espagnoles et leur traduction française, mais aussi autour d’une reine italienne, Marie de Médicis. », *ibid.*, p. 67.

⁹⁸ La citation d’Elias s’appuie sur les théories de Max Weber, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, 1922, p. 679. Voir N. Elias, *La Société de cour*, *op. cit.*, p. 17.

⁹⁹ N. Elias, *La Civilisation des mœurs*, *op. cit.*

¹⁰⁰ « Orest Ranum a bien montré la fonction jouée par la courtoisie comme mode d’implantation de la discipline absolutiste et renvoyé au fait que les préceptes de la civilité sont souvent empruntés à l’Église mais il n’envisage que la dimension verticale de cette implantation, sans s’intéresser à ses modes de légitimation (voir O. Ranum, « Courtesy, Absolutism and the Rise of the French State 1630-1660 », *Journal of Modern History*, III (1980), p. 426-451) », cité par C. Losfeld et A. Montandon, *Politesse, morale et construction sociale. Pour une histoire des traités de comportements (1670-1788)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Les dix-huitièmes siècles », n° 143, 2011, p. 19.

écrits suivant un tout autre objectif. Que l'on se tourne vers les travaux d'Emmanuel Bury ou de Christophe Losfeld, il se trouve un problème apparemment insoluble : celui du public visé par le traité de civilité de Nicolas Faret :

On voit bien que Faret définit une sphère très précise, qui est proche du pouvoir, comprenant les grands de naissance, mais sans doute aussi les robins, et les dames de la Cour. Le ton semble à la limite de la description neutre et des traits de la satire – qui souligne traditionnellement l'ambition qui règne dans les cours. Nous sommes loin de l'idéal d'une petite cour à l'italienne, et le poids du réalisme politique joue constamment à l'arrière-plan.

La question qu'il conviendrait de poser alors est : à qui s'adresse en réalité ce livre ? Le gentilhomme ne semble guère concerné, car sa culture, physique, intellectuelle et spirituelle est déjà connue et maîtrisée par la tradition familiale¹⁰¹.

Si « l'honnête homme » se doit d'appartenir à la plus haute noblesse, et si cette même noblesse possède déjà les codes de la cour, il n'y a donc que deux possibilités : soit le traité de l'honnête homme n'est qu'une manifestation tautologique d'un savoir qui se désigne de lui-même dans son élitisme, soit l'enjeu se trouve ailleurs. La question est donc : qui possède un exemplaire de *L'Honnête homme* dès sa première publication ? Comme l'observe Alain Montandon dans sa préface : « C. Losfeld note avec profondeur d'une part que ces traités ne se trouvent guère dans certaines bibliothèques où l'on s'attendrait à les trouver ; d'autre part que la noblesse n'a guère besoin de cela, l'habitus n'étant pas livresque¹⁰² ! » L'hypothèse est la suivante : la génération qui érigerait Faret en référence et le ferait passer à la postérité pour son *Honnête homme* ne serait pas celle issue de la cour des années 1620 (qui avait été témoin de son libertinage), mais plutôt celle qui, naissant avec Louis XIV, serait convaincue de la bonne foi de son auteur. Ceci s'explique en partie parce qu'en occultant Castiglione et ses traductions, le traité de Faret devient rapidement la référence, ce qui fait de « l'honnête homme » une invention française, permettant à la galanterie de devenir un système patriotique. Parce qu'il légitime le pouvoir monarchique français, l'origine libertine du traité est rapidement oubliée. Ainsi, nouvel archétype parmi les traités de civilité, le traité de *L'Honnête homme*¹⁰³ de Nicolas Faret marquerait un tournant décisif dans l'histoire de la politesse, cristallisant les enjeux de la nouvelle sociabilité de cour¹⁰⁴. Reste à savoir toutefois pour quelle « cour » est à l'origine prévu le traité. Car il est essentiel de prendre en compte une dimension trop souvent laissée de côté

¹⁰¹ E. Bury, *Littérature et politesse*, op. cit., p. 61.

¹⁰² C. Losfeld et A. Montandon, *Politesse, morale et construction sociale*, op. cit., p. 11-12.

¹⁰³ N. Faret, *L'Honneste homme ou L'Art de plaire a la court*, Paris, Toussaint du Bray, 1630.

¹⁰⁴ Dans son introduction, Norbert Elias souligne à quel point la cour française constitue le prototype du modèle de cour européen. Il cite notamment W. Sombart, *Der Moderne Kapitalismus*, 5^e éd. Munich et Leipzig, tome I, 2, p. 720-721 : « Mais ce qui a infléchi de manière déterminante l'histoire de l'organisation des cours fut la naissance, en France, pays plus grand et plus puissant, d'une cour moderne qui, à partir du XVI^e siècle, a été pour deux cents ans le modèle incontesté de la vie de cour ». Voir à ce propos N. Elias, *La Société de cour*, op. cit., p. 14.

du traité de Faret, et qui, dans le contexte très précis de 1630, n'est pas anodine. C'est que *L'Honnête homme* n'a pas été écrit, ni d'ailleurs pensé, pour le pouvoir absolutiste de Richelieu, comme en témoigne la dédicace à son concurrent le plus direct, Gaston d'Orléans.

2.1. Stratégies de publication de *L'Honnête homme*

Bien trop souvent minoré, le fait est que Faret a écrit *L'Honnête homme* avec en tête la société de Marie des Loges. En termes de stratégie de publication, il ne faudrait donc pas tant lire *L'Honnête homme* à partir de la tradition italienne sur laquelle il s'appuie, mais bien des enjeux de pouvoir qui suivent directement la disgrâce de Marie des Loges et de Balzac. Faret, qui affichait la volonté de se rapprocher de la famille des Loges en se publiant comme un galant de sa fille, a dû entièrement revoir sa stratégie. Or dans une lettre à Vaugelas¹⁰⁵ du *Recueil des lettres nouvelles*, Faret faisait l'éloge de Gaston d'Orléans : « tout le monde espère de voir désormais fleurir avec lui le siècle des honnêtes gens¹⁰⁶ », et le traité est significativement dédié à Gaston – qu'il y côtoyait presque quotidiennement – bien plus proche politiquement du libertin Montmorency que de Richelieu. L'hypothèse ici est que *L'Honnête homme* de Faret serait en fait une œuvre issue d'un certain libertinisme de crise, dans un contexte très précis : non pas celui de la « Cour », c'est-à-dire la cour royale imaginée par Elias – cette cour institutionnalisée qui s'arroe progressivement le monopole de la société curiale en France en supplantant celles des derniers grands seigneurs féodaux – mais celui des petites cours « alternatives » comme celles de Montmorency et Gaston, qui entretiennent des rapports étroits avec les salons mondains. Il s'agit par conséquent de prouver ici que *L'Honnête homme* n'est pas adapté à la « Cour » de Louis XIII, et que toute l'ironie de l'histoire est que l'ouvrage de Faret a pourtant été retenu comme une étape constitutive dans l'établissement de la monarchie absolue « à la Louis XIV ». Et pour cause : une fois Montmorency, Gaston et Marie de Médicis hors-jeu, Faret a été contraint (comme la plupart des autres libertins « souterrains », qui ont dû s'accommoder de la nouvelle situation) d'intégrer l'Académie française, dont il est paradoxalement l'un des fondateurs. Mais à l'aube de 1630, alors que Malherbe est mort depuis un an et que Balzac et Marie des Loges ont failli en s'exposant avec Gaston, Nicolas Faret en mal d'appuis fait la lecture de son traité à la société de Valentin Conrart, ce qui lui ouvre de nouvelles portes et lui permet de s'investir dans leur projet d'académie. Indirectement – puisqu'il faut encore attendre plusieurs années l'introduction de Boisrobert dans le cercle de

¹⁰⁵ Il se trouve que Vaugelas est au service de Monsieur, ce qui lui vaudra toute sa vie ou presque d'être suspect aux yeux de Richelieu.

¹⁰⁶ N. Faret, *Recueil Faret*, op. cit., p. 100 bis.

Conrart pour que le cardinal décide « d'offrir sa protection » au groupe qui n'osera pas refuser – *L'Honnête homme* déjà récupéré par Conrart devient le modèle des futurs Académiciens de Richelieu. Pour autant, Faret écrivant *L'Honnête homme* pour Gaston ne pouvait encore prévoir ni l'Académie française, ni la réussite écrasante du modèle absolutiste dans les lettres. S'il en est indiscutablement, *a posteriori*, l'un des instruments de réussite (et en cela, Elias a raison), encore faut-il ne pas confondre anachroniquement les causes et les conséquences qui entourent cette réussite, comme en témoigne Emmanuel Bury lorsqu'il déclare :

Tous les théoriciens que nous avons évoqués jusqu'alors, Balzac, Faret, Grenaille, Du Bosc, sont contemporains d'une société en pleine évolution : ils ont connu les débuts du règne de Louis XIII, le puissant ministériat de Richelieu, puis les troubles de la Régence et de la Fronde. Les milieux qu'ils fréquentaient étaient ceux de l'hôtel de Rambouillet ou du cabinet des frères Dupuy, l'hôtel de Mme des Loges ou le salon de la vicomtesse d'Auchy ; les grands qui faisaient régner la mode, un Condé, un Gaston d'Orléans avaient autant de cours attachées à eux, et tout ce "personnel" de la république des lettres qui a pensé et élaboré l'honnêteté était lié de près ou de loin à ces divers pôles que l'on commençait à appeler alors du nom générique de "grand monde". Cela est encore vrai avec le premier âge de Louis XIV ; les Scudéry, Pellisson, La Fontaine étaient attachés à Fouquet, dans une petite cour qui inspirera tant le Versailles et le Paris des années 1660. Les grandes œuvres du "classicisme" auxquelles on a si souvent rattaché l'univers de Versailles paraissent en fait alors que la cour n'est pas installée dans le monumental édifice encore en cours de construction. On évoque volontiers la "fête royale" des années 1665-1670, mais il faut rappeler qu'elle se tient aussi bien à Versailles qu'à Saint-Germain. C'est pourquoi il faut nuancer les vues très sommaires que l'on trouve en définitive chez N. Elias, pourtant si précieux par ailleurs : pour définir sa "société de cour", il s'appuie trop sur le satirique mémorialiste Saint-Simon, dont l'"optique" est si singulière, comme l'a montré naguère Y. Coirault, et qui relate un état de fait fort tardif par rapport au cœur de la réflexion, encore menée dans le courant des années 1670 par un Chevalier de Méré, contemporain de Pascal¹⁰⁷ !

Car la cour d'Henri IV n'est pas celle de Marie de Médicis, pas plus que celle de Louis XIII n'est celle de Louis XIV¹⁰⁸. Or si le traité, dédié à Gaston d'Orléans, « Monseigneur Frère unique du Roy » ainsi qu'à son premier conseiller Monsieur de Puylaurens, est bien destiné à la noblesse de cour, il semble essentiel de ne pas confondre la cour royale telle que les connaît Faret et la « Cour » – en fait plutôt calquée sur le modèle versaillais des années 1660 – telle que pense pouvoir l'apercevoir Elias dès la politique de Richelieu (et qui n'est pas encore aussi

¹⁰⁷, E. Bury, *Littérature et politesse, op. cit.*, p. 176-177.

¹⁰⁸ « Il faut donc bien avoir à l'esprit ce décalage sensible entre l'élaboration théorique et littéraire de l'honnêteté que l'on peut dater des années 1630-1660 – tous les fruits ont déjà porté, nous l'avons vu, quand Molière écrit *L'École des femmes* et que La Rochefoucauld publie ses *Maximes* – et la mise en place du système de cour louis-quatorzien, fixé à Versailles à partir de 1682. La tendance globale des historiens est de perdre de vue ce décalage profond entre l'idéal de l'homme "classique" (comme pour la littérature et les arts) et l'affirmation d'une structure sociale liée intimement à la monarchie absolue, même si, comme le rappelle François Bluche, la cour n'est pas une invention *ex nihilo* de 1682. Tout peut se poser en termes de "générations" : l'honnête homme n'est pas essentiellement lié à l'idéal curial de l'absolutisme, il conserve au contraire des traits épars d'un idéal curial de la Renaissance, lié aux valeurs de l'ultime cours des Valois, et enrichi d'une synthèse qui doit beaucoup aux salons aristocratiques de la ville. Si l'on observe bien dans quels lieux s'élabore l'honnêteté, à bien des égards, la cour louis-quatorzienne hérite de l'"honnête homme" comme cadre idéal, et elle le modèle à son goût plus qu'elle ne le constitue. La réussite de ce modèle sera alors éminemment politique, dans la mesure où l'homme qu'il dessine, homme de mérite, de savoir, en un mot homme détenant la noblesse d'esprit, correspond bien aux serviteurs de l'État qu'exige Louis XIV, promoteur de la robe dans les hautes charges politiques. », *ibid.*, p. 177-178.

centralisée qu'elle le sera une génération plus tard après l'arrestation de Fouquet). En attendant, pour Faret, cette double dédicace n'est pas anodine : Gaston d'Orléans s'oppose clairement au parti de Richelieu auprès du roi, et *L'Honnête homme* de Faret en 1630 possède encore des traits qui semblent entrer en contradiction avec le rôle que Faret tiendra quelques années plus tard, après la fuite de Gaston qui ne cesse de se compromettre dans sa lutte contre l'absolutisme. Tout pousse même à croire que, dans l'entourage de Gaston, Faret, Balzac et Marie des Loges ont tenté jusqu'au bout d'évincer Richelieu, puis se sont soumis complètement dans les années 1630. Ainsi, *L'Honnête homme* a été lu de manière téléologique avec l'aboutissement de la monarchie absolue en tête. C'est une erreur méthodologique d'Elias, dont le récit à grandes enjambées ne tient pas compte des nombreuses oppositions internes du pouvoir. Lié avec Vaugelas ou encore Saint-Amant dont il préface les œuvres en 1629, Faret participera en effet à la fondation de l'Académie française, mais cette fois-ci dans la société de Conrart, dès 1634. Il en occupera l'un des tout premiers sièges, le numéro 9. Comme bien d'autres autour de lui, il sera désormais directement inféodé – de fait, si ce n'est de cœur – à Richelieu et à sa vision très personnelle du pouvoir. Pour autant, le pouvoir monarchique qui s'empare de la figure même de l'honnête homme n'est pas celui imaginé par Faret au moment de la rédaction du traité, bien au contraire puisqu'il espérait manifestement que Gaston prendrait le pouvoir. Le tour de force opéré par Richelieu – en noyant progressivement les cours secondaires puis en instituant l'Académie française – a été d'entraîner l'établissement d'une nouvelle forme de civilité dans l'entourage du roi : l'absolutisme naissant a forcé la politesse à s'adapter à la cour des Bourbons, en traduisant mal l'idéal de l'honnête homme qu'avait envisagé Faret pour la cour de Gaston. Ainsi, il faut faire l'hypothèse selon laquelle les traités de civilité du tournant de 1630 ont pu être mal lus par la génération suivante¹⁰⁹, parfois convaincue (ou parfois hypocrite) du bien-fondé et de la bonne foi de Faret et consorts auprès de Richelieu, tout comme semblent l'avoir été la majorité des historiens de la période qui oublient de considérer le terreau libertin de la première Académie française. Parce que les théories de « l'honnête homme » ont

¹⁰⁹ « Un fait s'impose : quand la galanterie s'affirme, elle est portée par une jeune génération. Au milieu des années 1650, c'est une fournée de trentenaires qui arrivent au premier plan, tels que Pellisson, qui est né en 1621, Mme de La Suze en 1618 ou La Fontaine en 1624. Ces jeunes gens s'associent avec quelques aînés qui leur donnent accès au monde des lettres, et qui en retour trouvent eux des soutiens qu'ils n'ont pas toujours eus jusque-là. Ainsi Madeleine de Scudéry qui est née en 1607, Benserade en 1612 ou encore Ménage, la même année. C'est un phénomène bien connu en sociologie des arts : des auteurs qui n'ont pas percé dans leur jeunesse, qui sont donc un peu en retard, s'affirment en s'alliant à une génération nouvelle qui entre en lice. Ces (relativement) vieux servent de relais avec des précurseurs ou initiateurs, les modèles que ce courant revendique comme Balzac (né en 1594), Voiture (1595) et Sarasin (1603). Ces jeunes auteurs et ces auteurs un peu retardés sont bientôt rejoints par d'autres jeunes de la même génération comme Molière (1622) ou Segrais (1624), et des plus jeunes encore comme Quinault (1635), Mme de Villedieu (1632), La Fayette (1634) et Deshoulières (1638) [...] », A. Viala, *La France galante*, op. cit., p. 176.

été institutionnalisées par l'État monarchique français qui en a fait le fer de lance de la culture française à l'internationale (c'est la diffusion de la « galanterie française »), il est rapidement devenu difficile d'en rappeler les origines libertines.

Cette origine libertine obscurcie par la tradition critique est ainsi probablement ce qui explique que si « l'art de plaire¹¹⁰ » de *L'Honnête homme* a été souvent souligné, la dimension d'une séduction bien plus concrète a toutefois été minorée. Si la séduction présentée par Faret dans son œuvre est constitutive de « l'honnêteté », l'auteur se dédouane toujours d'être un libertin – accusant plutôt ceux qui abuseraient de ses méthodes que les revendiquant. Or s'il était permis (à la limite de la candeur) de penser l'art de plaire de Castiglione comme une érotisation somme toute platonique (dans la mouvance de Marsile Ficin), il est naïf de penser que Faret, éditeur des plus grands libertins galants dans ses *Nouvelles lettres*, puisse ne pas comprendre le pouvoir que donne son exemple, publié dans le traité, aux hommes de la Cour. Tout porte ainsi à croire que la génération des courtisans de Louis XIV (ou tout du moins les nouveaux courtisans « parvenus » plutôt que l'ancienne garde), qui ne connaîtra plus que le vieux Faret académicien, prendra au pied de la lettre les injonctions au genre de Faret, décuplant le phénomène galant bien au-delà de ce que Faret avait sans doute envisagé comme une culture d'élite. En outre, au regard de toute la chaîne de publication exposée dans ce chapitre, ce n'est certainement pas un hasard si la génération de Port Royal, celle des nouvelles polémiques sur la place des femmes, n'aura de cesse d'accuser la Cour de corruption libertine généralisée. Ainsi c'est donc à partir du texte de Faret, et non pas de son héritage culturel déformé, qu'il est aujourd'hui urgent de réenvisager l'importance du traité de Faret dans l'édification de cet « honnête homme » davantage inspiré de Gaston que de Louis XIV, c'est-à-dire avant que cet honnête homme ne se soit transformé en instrument d'un pouvoir auquel Faret ne s'est rallié que par opportunisme. De sorte qu'en évitant de tomber dans les raccourcis promus par Elias, il convient désormais d'essayer de comprendre jusqu'où ont pu s'étendre et se généraliser les injonctions genrées proposées par Faret.

2.1.1. « L'honnête homme » comme nouvel horizon de genre

L'honnête homme constitue le parangon de l'homme de cour : il est, bien davantage qu'un guerrier exemplaire ou qu'un amant parfait, un courtisan de génie. C'est son aisance sociale, sa

¹¹⁰ « Paradis de Moncrif tout comme la Marquise de Lambert se plaisent à souligner l'importance de cet art de plaire qui depuis l'ouvrage de Faret (qui tire une bonne partie de son inspiration de Castiglione qui ne cesse de jouer avec cette notion) est si fondamental dans la relation sociale. », C. Losfeld et A. Montandon, *Politesse, morale et construction sociale*, op. cit., p. 10.

capacité à maîtriser les codes de la Cour – tant auprès des femmes que des autres hommes – qui le définissent en propre : il est un *habitus*¹¹¹ personnifié, un corps « redressé », qui manifeste, selon des termes également empruntés à Bourdieu, « l’*hexis* » manifeste de la Cour¹¹², dans le plus pur héritage de Castiglione :

Castiglione invoquait principalement le problème de la naissance, de l’éducation et de la formation, l’équilibre des armes et des lettres, les valeurs de l’harmonie et de l’équilibre pour atteindre la parfaite maîtrise de soi dont l’expression esthétique à travers la grâce et les bonnes manières signifie intégration et maîtrise sociale. La “*sprezzatura*” est, chez Castiglione, l’indice majeur de cet “*habitus*” (pour reprendre une notion que Bourdieu rendra célèbre) caractéristique de l’homme de la Renaissance¹¹³.

Par conséquent, l’honnête homme appartient aussi à l’urbanité, et l’usage de son corps répond aux besoins de l’urbanité développés dans le sillage de la *paideia* et de la civilité renaissante¹¹⁴. Néanmoins, comme tout modèle idéal, il serait vain de chercher, même à l’époque, une incarnation parfaite de « l’honnête homme » ; il n’en existe pas. Il ne renvoie à aucune personne réelle, pas même à Gaston d’Orléans, dédicataire du traité, en dépit des affirmations de Faret en mal de patron depuis la brouille de son cercle avec Richelieu. Pour employer cette fois-ci les concepts de Judith Butler¹¹⁵, l’honnête homme est un modèle idéalisé, que chaque individu ne peut donc que « parodier » au mieux. De sorte que toute tentative d’incarnation de cet honnête homme « performe » d’autant plus le contenu associé à cette catégorie idéale, participe activement de l’édification de cette catégorie latente. L’hypothèse ici est que cette catégorie de « l’honnête homme », en se généralisant après le succès de publication de Faret, va recouper progressivement la catégorie de genre masculine au XVII^e siècle, ou du moins telle qu’elle se conçoit à la Cour. En redéfinissant la virilité aristocratique bien loin des seules qualités guerrières traditionnelles, l’honnête homme modèle pour la période suivante un nouvel horizon de genre, ce dont témoigne l’évolution progressive qui tend à donner l’impression de qualités « naturelles » dont témoigne Alain Viala :

¹¹¹ « [...] les pratiques de civilité, les manières d’aimer ou un style artistique sont choses de goûts, affaires qui semblent relever de l’indéfinissable, du je-ne-sais-quoi ; mais ils révèlent en fait des *habitus*, ces forces dont l’emprise est d’autant plus grande qu’elles semblent naturelles, spontanées et ineffables. », A. Viala, *La Galanterie*, op. cit., p. 13.

¹¹² Voir P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, op. cit., p. 24-25.

¹¹³ C. Losfeld et A. Montandon, *Politesse, morale et construction sociale*, op. cit., p. 10.

¹¹⁴ « Depuis le XVI^e siècle, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, la mode est au corps contraint, modelé, signe de haute distinction sociale. C’est à la cour de Charles Quint qu’est lancée cette mode, dite “à l’espagnole”, rigide et figée. Les corps gainés sont le symbole de la droiture et de la fermeté, ils sont la transposition corporelle de la beauté de l’âme et de l’excellence des mœurs de ceux qui les arborent. Ils sont à mettre en relation avec le travail du contrôle de soi que tentent d’inculquer les livres de civilité, très en vogue à partir du XVI^e siècle. Bien que cette mode concerne au premier chef l’aristocratie, ce modèle, très vite, adopté par toutes les cours européennes, influence bientôt la société dans son ensemble. », S. Beauvalet et E. Berthiaud, *Le Rose et le Bleu*, op. cit., p. 193-194.

¹¹⁵ J. Butler, *Trouble dans le genre (Gender trouble)*, op. cit.

Dans la strate élargie, l'honnête homme constitue le modèle social que nul ne remet en question. À l'origine, l'honnêteté est une attitude qui s'apprend. Premier grand vulgarisateur de ce modèle en France, Faret publie en 1630 un essai intitulé : *L'Honnête Homme, ou l'art de plaire à la cour*. Il y propose un « art », un code qui relève des habitudes et des manières, non de la nature même. À la génération suivante, le modèle s'est répandu [...] Une définition plus radicale de l'honnêteté se fait jour : elle la présente comme une qualité de nature et tend à la réserver aux gens bien nés. Dès lors, l'honnêteté ne relève plus des habitudes apprises, mais du tempérament et des habitus associés à l'origine sociale¹¹⁶.

Il s'agit du courtisan parfait, si maître de son corps que celui-ci ne paraît même plus exister en-dehors de la sphère sociale parisienne. Car l'honnête homme dépeint par Faret n'est en aucun cas un roturier (alors qu'il l'était lui-même et s'est illustré dans les hautes sphères), il lui est essentiel d'être « bien né » : « Je dirai premièrement qu'il me semble très nécessaire que celui qui veut entrer dans ce grand commerce du monde soit né gentilhomme, & d'une maison qui ait quelque bonne marque¹¹⁷. » La carrière de l'honnête homme est donc toujours en théorie « celle des armes », mais la société dans laquelle il gravite est désormais davantage celle des salons galants et des cours secondaires, à commencer par le cercle d'Anne d'Autriche et de ses brillantes conversations menées par des femmes : « Il n'y a point de lieu où cette sorte de conversation se voie avec tant d'éclat & d'appareil que dans le Louvre ; lorsque les reines tiennent le cercle [...] ». Le guerrier bourru des anciennes assemblées royales disparaît au profit de cet honnête homme qui se doit par conséquent d'estimer « la conversation des femmes, qui est l'un des plus doux & des plus honnêtes amusements de la vie », de pratiquer « la danse, la musique, & les autres exercices de galanterie¹¹⁸ » ou même de « jouer du luth & de la guitare¹¹⁹ ». L'honnête homme se caractérise ainsi, bien davantage que par ses devoirs aristocratiques, par la pratique de ces arts de la Cour, de « ces choses [qui] étant divisées, sont véritablement petites », mais qui « toutes ensemble [...] rendent un homme accompli, & font qu'on ne le voit qu'avec quelque espèce d'admiration¹²⁰ ». Parce que l'honnête homme de Faret n'est pas tant un modèle de politesse qu'une façon d'intégrer une cour où s'illustrent des femmes, le programme de séduction s'avère parfaitement clair, quoique subtil. En outre, parce que ce programme « philogyne » et précieux éloigne l'aristocratie traditionnelle de ses velléités belliqueuses, il est aisé de comprendre pourquoi le pouvoir de Richelieu s'en est accommodé.

¹¹⁶ A. Viala, *La Galanterie*, op. cit.

¹¹⁷ N. Faret, *L'Honnête homme*, op. cit., p. 8.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 24.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 27.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 28.

2.1.2. Un manuel de séduction ?

Après la chute de Montmorency et la mise en retrait de Gaston, le traité de Faret n'en est pas moins resté un immense succès de librairie – quoique privé de l'appui de son dédicataire – promouvant donc une esthétique galante infusée de libertinage. Malgré l'échec de la visée de publication de Faret, la diffusion du traité a été une réussite monétaire comme c'était encore rarement le cas à l'époque. Si bien qu'en érigeant « l'art de plaire » en règle de vie absolue, la nouvelle civilité issue du libertin Faret a généralisé les procédés de séduction. Il importe alors de voir jusqu'où il est possible de lire le traité de Faret comme un mode d'emploi pour séduire des femmes, tout en respectant les nouveaux codes précieux en usage à la Cour.

En tout premier lieu, « l'honnête homme » doit savoir séduire, et surtout, qui séduire : et c'est là précisément que se dessinent les premiers traits d'une « honnête femme ». Car quoique dans son traité de *L'Honnête homme*, Faret s'attarde davantage sur le genre masculin, il dissémine également certains traits que l'honnête homme doit estimer haïssables chez les femmes du monde, et définit donc, par son geste genré, une dichotomie galante vouée à un grand avenir. Le premier trait genré – le plus véhément – concerne la propension jugée foncièrement féminine à l'artifice : fard, maquillage, poudre, qui les « dénaturent » et les « enlaidissent » :

Les femmes même ne perdent-elles pas tous les jours par là ce qu'elles cherchent avec tant de passion ? Il ne s'en voit guère qui ne désirent être belles, ou du moins de le paraître. C'est pourquoi lorsque la nature leur a manqué en ce point, elles font venir l'artifice au secours. Et de là naissent tant de soins ridicules de s'unir le teint, pour sembler jeune ; de composer leurs regards, pour s'adoucir les yeux ; de s'agencer les cheveux, pour s'égaliser le front, de s'arracher les sourcils, pour se rendre l'air du visage moins rude ; & enfin de se refaire si elles pouvaient jusqu'aux traits & linéaments qui leur sont empreints de la main de Dieu, comme des caractères que l'on ne saurait effacer¹²¹.

Ainsi, le traité de *L'Honnête homme* permet d'établir avec une grande précision le portrait des « coquettes », ou tout simplement de celles que Faret juge trop vieilles pour plaire¹²². Il prône au contraire une « agréable simplicité, qui doit reluire en toutes les actions du corps et de l'esprit¹²³ ». C'est que, conformément à la pudeur régnante, les corps doivent se faire oublier, mais tout en se montrant ostensiblement dans leur parfaite maîtrise de la modestie. Rejetant le fard passé de mode, il convient donc de trouver un domaine acceptable où les femmes et les hommes de la Cour puissent user de leur corps ensemble dans les nouvelles limites imposées

¹²¹ *Ibid.*, p. 38-39.

¹²² « La nature satanique de la toilette se manifeste aussi dans la magie cosmétique et vestimentaire. Le penchant pour la mode et le fard est aussi une source inépuisable de mise en garde, et le thème, très fréquent, de la femme occupée par sa toilette témoigne de la méfiance à l'égard de la beauté et de l'art cosmétique. », S. Beauvalet et E. Berthiaud, *Le Rose et le Bleu*, op. cit., p. 186.

¹²³ N. Faret, *L'Honnête homme*, op. cit., p. 40.

par la politesse. C'est dans l'art de la discussion que se situe cet entre-deux, où les corps sont à la fois visibles, actifs, et parfaitement sous contrôle. Aussi, quoique les hommes soient dépeints comme davantage maîtres de leurs actions, Faret, « philogyne », accorde-t-il aux femmes une meilleure maîtrise des paroles et de la mémoire :

Après les actions viennent les paroles, qui sont la seconde partie de notre division, & sont le plus grand & le plus ordinaire commerce de la vie des hommes. C'est ici particulièrement le règne de la mémoire, parce qu'outre que c'est d'elle que dépend cette agréable facilité de s'exprimer, que l'on remarque en plusieurs personnes, & que nous admirons aux femmes en qui principalement elle abonde ; elle fournit encore sur le champ cette grande multitude de choses qui servent d'aliment à l'entretien¹²⁴.

Ces discussions sont donc l'occasion d'une libre admiration des corps (puisqu'il convient de regarder celle ou celui qui parle) tout autant qu'une possibilité de parler du corps sans en avoir l'air. En dépit d'un partage clair entre les hommes qu'il souhaite (plutôt) d'action et les femmes (seulement) d'esprit, Nicolas Faret reconnaît toutefois la *nécessité* de flatter les femmes sur leur corps¹²⁵ – même lorsque celui-ci ne mérite pas tant de louanges. Le corps féminin est donc le seul domaine où les comportements de l'honnête homme doivent s'adapter en-dehors de la stricte *honnêteté*. L'honnête homme de Faret est celui qui est capable d'analyser les formes des dames afin de retourner les défauts de celles-ci en flatteries ; il lui est permis de mentir, comme ici où il s'agit de ne pas heurter un ami sur ses choix en matière de femme :

[...] il pourra en ce point seulement pencher un peu du côté de la flatterie, avec quelque sorte de légitime excuse, & surtout si la fin en est bonne. Elle n'aura point de défaut qu'il ne déguise par quelque terme d'adoucissement. Si elle a le teint noir il dira qu'elle est brune, & que telle était la plus grande partie des beautés que l'antiquité a admirées. Si elle a les cheveux roux, il approuvera le goût des Italiens & des autres nations qui les aiment ainsi, & celui des poètes les plus délicats, & les plus amoureux qui ne vantent jamais que les cheveux de cette couleur. Si elle est trop maigre, & trop petite, elle en sera d'autant plus adroite & plus agile. Le trop de graisse ne sera qu'embonpoint. L'excès en grandeur passera pour une taille de reine et d'amazone. Et enfin il couvrira chaque imperfection du nom de la perfection la plus voisine. La principale chose à quoi il prendra garde, c'est qu'il ne paraisse point de dissimulation en son discours, & que son visage ne démente point sa bouche, ni ne détruise pas en un moment ce que son esprit aura bien eu de la peine à inventer¹²⁶.

Autant de *topoi* précieux qui illustrent, en situation de séduction, l'habileté rhétorique en fait assez malhonnête du courtisan souhaitant atteindre son objectif auprès d'une femme. C'est pourquoi la conversation de l'honnête homme avec les femmes, surtout, reçoit un grand nombre de préceptes. C'est que « comme elle est la plus douce & la plus agréable, elle est aussi la plus difficile & la plus délicate de toutes les autres¹²⁷. » Le traité de Faret peut donc être lu comme un mode d'emploi à destination des hommes pour appréhender le corps des femmes dans

¹²⁴ *Ibid.*, p. 108.

¹²⁵ « Car ce sont deux choses incompatibles que la franchise et l'amour », pouvait-on lire dans C. Sorel, *Le Berger extravagant*, *op. cit.*, p. 159.

¹²⁶ N. Faret, *L'Honnête homme*, *op. cit.*, p. 173.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 220.

l'espace social, par l'intermédiaire d'une séduction *a priori* tout intellectuelle et en réalité sous-tendue par les enjeux sexuels inhérents à la galanterie. Parce que l'honnête homme s'adresse à d'honnêtes femmes, il lui importe de savoir le langage précieux. À ce titre, Faret interdit aux hommes de tenir à « d'honnêtes femmes » des propos trop crus, ou même quelque mot qui se puisse interpréter « salement ». L'obscénité risque, par son caractère équivoque, d'esquinter la pudeur des dames :

Et faut être bien rustique, & plus brutal que les ours, pour ne traiter pas les honnêtes femmes avec la même révérence, & pour ne s'abstenir pas, non seulement contre elles, mais encore devant elles, de ne lâcher aucun mot, ni aucune pensée dont le sens se puisse détourner à quelque sale interprétation¹²⁸.

Car l'obscénité, marque d'obsolescence et de « brutalité », caractérise pour Faret les anciennes cours, pré-bourbonniennes et mal éduquées, du XVI^e siècle. Au contraire, l'honnête homme, sorte de paon, doit savoir séduire par l'éclat de son esprit : « Car la première chose qu'elles considèrent en un homme, c'est la mine & l'action extérieure, que Cicéron nomme l'éloquence du corps. Il ne la divise qu'en deux parties, le geste, & la voix¹²⁹. » En outre, concernant l'habillement des hommes, « il vaut mieux être propre que paré¹³⁰ » pour plaire, quoique cela ne soit guère qu'un préalable, puisque « quantité de femmes jugent de l'esprit des hommes par leur façon de s'habiller¹³¹ ». Que cette affirmation se vérifie ou pas avant la publication du traité, il ne fait nul doute que l'importance accordée à la vêtue augmente après Faret – et c'est tout le comique des « rubans » de Molière qui naît là. Du reste, « un homme n'est jamais beau que lorsqu'il ne croit point l'être¹³² », et les atours doivent être portés sans avoir l'air d'y prêter attention, par une sorte d'exaltation de la modestie : l'habit¹³³ de l'honnête homme doit être si étudié qu'il en devient une seconde nature, toujours dans l'optique de plaire aux femmes. Cette nouvelle *nature*, Faret la nomme « contenance » :

La contenance est encore une partie de l'action extérieure par laquelle on se peut rendre agréable. Elle consiste en une juste situation de tout le corps, de laquelle se forme cette bonne mine que les femmes louent tant aux hommes. Mais elle reçoit toute sa perfection des mouvements du visage, qui doit être toujours serein, riant & accueillant tout le monde avec douceur et courtoisie¹³⁴.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 213.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 228.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 229.

¹³¹ *Ibid.*, p. 230.

¹³² *Ibid.*, p. 233.

¹³³ L'attention portée au contenu des garde-robes, signe manifeste de richesse, s'étoffe considérablement entre la fin de la Renaissance et les années 1630. Au tout début de la période déjà, l'importance accordée à l'habillement était extrême : « À la cour des Valois, on ne passe pas pour riche si l'on ne change pas chaque jour d'habit, il faut donc posséder au moins 25 à 30 parures différentes. » Autant dire que sous les Bourbons, ces chiffres augmentent de manière vertigineuse. Cf. S. Beauvalet et E. Berthiaud, *Le Rose et le Bleu*, *op. cit.*, p. 192.

¹³⁴ N. Faret, *L'Honnête homme*, *op. cit.*, p. 235.

La contenance constitue en quelque sorte le pendant inversé, la face *active*, de la pudeur telle que l'étudie Dominique Brancher¹³⁵. En effet, la contenance vise sans cesse à dissimuler plutôt qu'à restreindre réellement les comportements sexuels des hommes de la Cour. Cet encodage de comportements n'a qu'un seul objectif : s'attirer les faveurs des femmes sans pour autant blesser leur pudeur. Le tout répond dès lors à un stratagème complexe, quoique toujours identique et donc somme toute très formel :

En suite de tous ces soins que l'on met à rendre l'extérieur agréable, le premier & principal précepte que doit observer celui qui veut plaire aux femmes, c'est de les honorer avec tous les respects, & toutes les soumissions qui lui sont possibles & convenables. C'est un effet de leur faiblesse d'être d'une humeur impérieuse comme elles sont, & leur semble qu'en usurpant cette autorité qu'elles prennent sur les hommes, elles réparent en quelque sorte le défaut naturel de leur peu de force. C'est pourquoi l'on voit que toutes les actions qui leur témoignent de l'obéissance et du respect leur sont si agréables ; & que ceux-là sont ordinairement le mieux en leurs bonnes grâces, qui savent le mieux fléchir & se soumettre devant elles¹³⁶.

En d'autres termes, Faret promeut une morale qui invite le parangon de la virilité que doit être l'honnête homme à respecter les femmes, mais seulement dans l'optique d'obtenir d'elles, exploitant leur « faiblesse naturelle », des « bonnes grâces ». Pour ne pas être accusé de libertinage, Faret objecte toutefois que cette entière mise en représentation des corps dans les salons se suffit en quelque sorte à elle-même comme *savoir-vivre*. C'est pourquoi le sexe, obscénisé ici, est par ailleurs totalement absent du traité. Dans le monde hypocrite de *L'Honnête homme*, où la séduction se dit platonique, purement intellectuelle, toute personne qui s'affranchirait de ce cadre serait accusée de « brutalité » : « Car si ce n'était, comme l'on dit, que pour le plaisir que l'on reçoit avec elles que l'on défère tant, les brutaux seraient ceux qui en feraient le plus d'état¹³⁷. » Ce « comme l'on dit » anticipe et rejette avec désinvolture l'argument habituel des détracteurs de la galanterie, qui considèrent (à raison) qu'il s'agit surtout de parvenir à ses fins auprès des femmes. Il importe donc pour Faret de donner une raison à ce respect de l'honnête homme pour les femmes. Il rejete ainsi un respect qui serait fondé uniquement sur la maternité et la reproduction, car « il nous semble que nous ne devrions ces hommages que nous rendons à tout le sexe, qu'à nos mères particulièrement¹³⁸. » Sa conclusion est bien plus audacieuse :

Mais c'est leur vertu propre que nous respectons ; laquelle a d'autant plus de charmes pour se faire admirer, qu'elle est accompagnée des grâces, & comme éclairée des rayons de la beauté. En effet, elle n'est en rien différente de celle des hommes [...]. Mais on peut bien tirer de tout ce que nous venons de dire, que la générosité des femmes est la même que celles des hommes, & que la différence de leurs sexes n'en fait aucune de leurs vertus. [...] Mais combien est à plaindre une honnête-femme, de qui la beauté a eu le

¹³⁵ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, op. cit.

¹³⁶ N. Faret, *L'Honnête homme*, op. cit., p. 240.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 242.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 243.

malheur de faire naître cette passion dans une âme mal composée, & pleine d'indiscrétion & de vanité, qui sont aujourd'hui les deux grandes pestes dont la jeunesse de la cour est infectée¹³⁹.

Faret s'en sort par une pirouette rhétorique, par un argument philogyne sur la nature féminine. Le traité de Faret est à propos des femmes extrêmement surprenant : les femmes et les hommes y sont dépeints comme également vertueux en dépit de leurs différences physiques constitutives. Faut-il en déduire qu'il se rallie à une forme d'égalitarisme, à la manière de Marie de Gournay ? Assurément non, puisqu'il associait dès le début de son traité l'honnêteté d'une dame sa seule chasteté : « l'honnêteté d'une Dame ayant une fois été souillée de quelque tache, ne peut jamais retourner à sa première pureté¹⁴⁰ ». Son éloge des vertus féminines se perd dans la contradiction qu'il y a, en bon courtisan à ménager tant les misogynes que les philogynes au sein d'une même publication qui, de toute façon, sert le système galant. Faret envisage alors le cas où une femme serait abordée par un libertin, par cette jeunesse « infectée » par la vanité. Mais si Faret décrit les usages de ces libertins, il ne donne aucune solution pour les identifier parmi les autres hommes de la Cour. De fait, il est notable que les femmes de la Cour sont décrites comme à leur merci, n'ayant pour elles-mêmes que leur « mépris » :

Dès qu'une belle femme & qui est en l'estime d'être vertueuse, a laissé tomber, & peut-être en rêvant, ses yeux sur eux ils s'imaginent qu'il y irait du leur, de ne faire pas croire à tout le monde qu'ils en reçoivent de bien particulières faveurs. Ceux qui sont de cette humeur, à perdre ainsi les femmes, sont bien perdus eux-mêmes auprès d'elles, & ne faut pas qu'ils en espèrent jamais que des mépris, quand mêmes d'ailleurs ils auraient toutes les plus aimables qualités que l'on se saurait imaginer¹⁴¹.

Rien dans la société de cour, si ce n'est le flagrant délit, ne permet d'identifier avec certitude un « médisant ». Les femmes sont condamnées à subir les agressions sans pouvoir riposter, dans une société si fondamentalement façonnée par l'apparence et le contrôle des corps que l'hypocrisie ne saurait souvent être détectée ; dans un espace où la galanterie libertine, paradoxalement hérigée en norme malgré la biopolitique d'obscénisation, ne peut réellement être repoussée.

2.1.3. De *L'Honnête homme* à *L'Honnête femme*

Du fait des grands procès biopolitiques des années 1610-1620 et du rejet accentué des pulsions sexuelles en-dehors de la scène publique, il est possible d'observer au tournant de 1630, sous l'influence de la politique centralisatrice du cardinal de Richelieu, une nouvelle fixation des comportements genrés dans le sillage de la cour royale. Si *L'Honnête homme* de

¹³⁹ *Ibid.*, p. 243-249.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 18.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 250-251.

Nicolas Faret était manifestement prévu pour le cadre de la cour de Gaston (qu'il espérait sans doute voir s'institutionnaliser en Cour après un coup d'État qui n'est jamais arrivé), il a été dévoyé en étant lu comme s'il avait été prévu dès ses origines comme un outil au service du pouvoir de Richelieu. Dès lors, reléguant pour l'espace privé les discours athées épicuriens et la glorification libertine de la sexualité, la conception masculine de « l'honnête homme » – qui, en dépit de l'échec initial des objectifs de publication de Faret, a bel et bien irradié la société d'Ancien Régime – semble astreindre les hommes à policer l'usage de leur corps. Dans la tradition italienne à partir de laquelle il est lu, les nouvelles attentes sociales adressées à la gent masculine stipulent désormais qu'un honnête homme doit « par nature » savoir refuser tout excès corporel et dominer ses passions. Norbert Elias souligne que c'est « la rationalité de l'homme de cour et le contrôle des affects¹⁴² » constitutifs de l'honnête homme qui permettent la mise en place d'une nouvelle « compétition » pacifiée entre les courtisans :

On comprend aisément pourquoi cette attitude est d'une importance vitale pour l'homme de la cour. La réaction affective est difficile à doser, son effet malaisé à prévoir. Elle découvre les vrais sentiments et peut, pour cette raison même, avoir des conséquences nuisibles. Elle peut fournir aux concurrents des arguments. Mais elle est avant tout un signe d'infériorité. Or c'est la position d'infériorité que l'homme de cour craint par-dessus tout. *La compétition de la vie de cour oblige les hommes qui en font partie à maîtriser leurs passions, à s'astreindre, dans leurs rapports avec autrui, à un comportement judicieusement calculé et nuancé*¹⁴³.

En appliquant à la lettre des normes de comportement, il s'agit d'apprendre à contrôler les passions violentes qui nuisent à l'urbanité (et qui sont souvent la cause des duels mortels interdits par Richelieu en 1627), ce contrôle accru rejoignant les nouvelles conceptions mécanistes en plein essor¹⁴⁴. L'honnête homme devient ainsi celui qui, ayant assimilé l'habitus galant, apprend la nécessité de contrôler son corps dans l'espace public¹⁴⁵. Michel Foucault insiste d'ailleurs sur cette prémisse du corps-machine dans l'édification du projet politique de répression des pulsions sexuelles :

L'un des pôles, le premier, semble-t-il, à s'être formé, a été centré sur le corps comme machine : son dressage, la majoration de ses aptitudes, l'extorsion de ses forces, la croissance parallèle de son utilité et de

¹⁴² N. Elias, *La Société de cour*, op. cit., p. 107.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 108.

¹⁴⁴ « [...] le modèle assimilant le fonctionnement du corps à celui des machines inventées dans les ateliers de l'Europe moderne : montres, horloges, pompes, fontaines, orgues ou pistons. Le corps y perd ses vieux enchantements pour un nouveau régime d'images : celles privilégiant la physique hydraulique, la loi des liquides et des chocs, la force des souffles, le système des engrenages ou des leviers. », G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi, et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005, « Préface à l'histoire du corps », p. 8.

¹⁴⁵ « Le corps y est à la fois réceptacle et acteur face à des normes bientôt enfouies, intériorisées, privatisées, comme Norbert Elias a pu le montrer : lieu d'un lent travail de refoulement, celui d'un éloignement du pulsionnel et du spontané. Ce que montre la laborieuse élaboration des étiquettes, des politesses, des contrôles de soi. », *ibid.*, p. 10-11.

sa docilité, son intégration à des systèmes de contrôle efficaces et économiques, tout cela a été assuré par des procédures de pouvoir qui caractérisent les *disciplines : anatomo-politique du corps humain*¹⁴⁶. [...]

L'honnêteté masculine se caractérise ainsi par l'aptitude à refuser ses propres émotions – ou du moins à en anéantir les manifestations physiques observables –, tandis que l'honnêteté féminine se définit en fait essentiellement par la disposition à rester chaste en dépit de la prétendue prédisposition « naturelle » des femmes pour la lubricité. Comment expliquer dès lors que la naissance de « l'honnête femme » n'ait pas accordé aux femmes la même émancipation théorique vis-à-vis de leurs pulsions ? C'est que les femmes, au contraire des hommes, sont systématiquement associées dans les traités à leur corps, si bien redéfini et dégradé par les médecins du début du siècle : l'émotion, réprimée pour les hommes, devient un marqueur d'hystérie. Le sexe féminin, particulièrement, continue d'échapper au machinisme ambiant (malgré les avancées anatomiques, et parce qu'il est sans cesse rapporté aux fonctions reproductives) et – puisque les discours philogynes n'ont pas la possibilité d'en parler sans être obscène et qu'ils se définissent précisément par la sacralisation de la pudeur¹⁴⁷ – se trouve toujours envisagé conformément aux représentations misogynes traditionnelles ; si bien que Faret lui-même reste perméable à la littérature gynécologique des périodes précédentes¹⁴⁸. Ainsi, le système de double standard entre les genres masculin et féminin se fixe par l'influence de la civilité et de la médecine, qui se rejoignent dans un même élan normatif autour de ce « point frontière » qu'est le corps féminin. Particulièrement, ce corps féminin récemment repensé cristallise à nouveau autour de lui des enjeux spécifiques, le plus souvent sous couvert d'esthétisme ou d'un idéal de « pureté¹⁴⁹ ». Or c'est la même société aristocratique qui assiste à l'éviction de Louise Bourgeois et à la parution des traités de Faret ou de Du Bosc, à peine deux ans plus tard. Les traités médicaux et les traités de civilité participent ensemble de l'édification de ces nouvelles catégories de genre de manière tout à fait contemporaine et étroitement entremêlée. C'est pourquoi il demeure primordial de maintenir ici jusqu'au bout de l'analyse la méthode sociopoétique, afin de relier ensemble tous ces personnels qui, soumis tous

¹⁴⁶ M. Foucault, *La Volonté de savoir*, *op. cit.*, p. 182-183.

¹⁴⁷ « Non que soit à ignorer l'influence persistante des repères religieux : la hiérarchie entre les parties “nobles” du corps et les parties “désavouées”, la pudeur orientée selon ce qui plaît à Dieu. », G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi, et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, *op. cit.*, p. 8.

¹⁴⁸ Il juge par exemple inconvenant de « présenter des monstres à une femme grosse », qui risquerait d'accoucher d'un enfant malformé. Cf. N. Faret, *L'Honnête homme*, *op. cit.*, p. 105.

¹⁴⁹ « L'histoire du corps féminin est aussi celle d'une domination où les seuls critères de l'esthétique sont déjà révélateurs : l'exigence traditionnelle pour une beauté toujours “pudique”, virginale, surveillée s'est longtemps imposée avant que ne s'affirment des affranchissements décisifs répercutés sur les formes et les profils, mouvements mieux acceptés, sourires plus épanouis, corps plus dénudés. L'histoire du corps, autrement dit, ne saurait échapper à celle des modèles de genre et des identités. », J. Gélis, « Le corps, l'Église et le sacré », *op. cit.*, p. 12.

ensemble à la pression de la biopolitique, ont participé par leurs publications à l'institution de la féminité pour l'Âge galant. Car comme le déclare Norbert Elias :

Il n'existe, dans ce continuum d'individus interdépendants vivant en groupes, aucun point où une certaine structure sociale, une certaine formation, une certaine idée ou n'importe quel autre produit individuel aient été créés *ex nihilo* ou, pour être plus précis, par la puissance créatrice d'un personnage isolé. Ce qu'on peut, en revanche, observer et corroborer par des preuves ce sont les *débuts relatifs*, c'est-à-dire des ruptures et discontinuités explicables dans le tissu du déroulement progressif, dans la transformation lente et toujours aussi continue des groupements humains et de leurs produits. L'évolution de la cour royale en France et de la société de cour nous en fournit un exemple. [...] L'organisation de la cour royale sous Henri IV est l'aboutissement d'une évolution continue et lente, coupée d'un certain nombre de bonds partiels, de réformes, de réorganisations entreprises par des souverains isolés, dans la perspective à courte vue qui leur était propre. La structure des groupements humains à la cour, la nature des interdépendances qui les lient, des contraintes auxquelles ils sont exposés découlent dans un certain sens d'une manière continue de formations, de structures d'interdépendances et de contraintes des phases précédentes¹⁵⁰.

Ce qui vaut pour la Cour d'Henri IV vaut toujours pour celle de Louis XIII : lorsqu'ils écrivent leurs traités, les théoriciens des années 1630 ne font donc que révéler un idéal issu de la littérature des périodes précédentes, et Faret tout comme Du Bosc reçoivent (peut-être en grande partie malgré eux) l'influence des traités gynécologiques et anatomiques. Il y était déjà sensible que les médecins tendaient à outrepasser sans cesse leurs prérogatives de soignants pour établir une domination morale sur leurs patientes. Si cette influence directe des praticiens ne disparaît pas, elle trouve assurément une continuation dans la société de Cour par l'intermédiaire de ces nouveaux traités de civilité qui intiment aux femmes d'intérioriser ces comportements pudiques au sein d'un nouvel habitus galant¹⁵¹. Car en définissant l'honnête homme, Faret dessine également, par contraste, une « honnête femme » qui ne se trouve pas tant être son « égale » que son complément indispensable au fonctionnement du système de la galanterie. Ainsi, tout comme l'honnête homme peut être compris comme le nouvel horizon de genre masculin à l'aube de l'absolutisme, l'invention de l'« honnête femme » coïncide également avec l'aboutissement de la redéfinition de la féminité initiée depuis la Renaissance anatomique. L'enjeu est donc ici de comprendre comment s'est opérée la transition entre les traités de civilité « galants » destinés aux hommes, et ceux destinés, un tout petit peu plus tardivement, plus directement aux femmes, et dont le prototype est le traité de *L'Honnête femme* de Jacques Du Bosc.

¹⁵⁰ N. Elias, *La Société de cour*, op. cit., p. 262.

¹⁵¹ « [Emmanuel Bury] montre bien la complexité du concept d'honnête homme, à l'intersection de la tradition antique de la *paideia*, mais aussi celle, plus proprement française, de la prud'homie, qui passe par Charron et Montaigne (eux-mêmes puisant, bien sûr, dans la culture antique) [...] ou cette autre, dont relève Faret ou Guez de Balzac lorsque, intégrant les idéaux de la Renaissance italienne, ils adaptent la culture antique pour accorder aux femmes, par exemple, une importance qu'elles n'avaient pas dans l'Antiquité. », C. Losfeld et A. Montandon, *Politesse, morale et construction sociale*, op. cit., p. 32.

2.2. Jacques Du Bosc : *L'Honnête femme* en mutation

La publication du traité de Du Bosc, « l'un des deux cordeliers qui jouent un rôle important dans [la querelle des femmes de 1617-1632]¹⁵² » est considérée par Ian Maclean comme l'aboutissement des controverses sur la place des femmes au sein de la nouvelle société pré-absolutiste. Selon lui, il serait en effet possible de lire toutes les disputes entourant la place des femmes – depuis la querelle des Alphabets jusqu'à *L'Honnête femme* – comme participant d'une même querelle de fond. Si ce point de vue doit peut-être être tempéré aujourd'hui (ce sont plusieurs querelles, certes interdépendantes du point de vue de la biopolitique en plein essor, mais tout de même distinctes), il n'en demeure pas moins qu'elles contribuent toutes, comme autant de pièces d'un même puzzle, à redéfinir la place sociale des femmes au moment où le système galant se met en place. Il importe donc de comprendre en quoi la publication ambivalente du traité de *L'Honnête femme* – tantôt envisagé comme une œuvre féministe, tantôt au contraire perçu comme une somme misogyne – a pu marquer la cristallisation d'un nouvel horizon de genre, mettant un terme durable aux « troubles » conceptuels latents qu'il est d'usage de considérer sous le prisme de la « Querelle des femmes ». Il s'agit là d'une tâche ardue, et s'il est d'usage de considérer que le traité marque un tournant dans l'histoire des comportements féminins, peu de travaux abordent frontalement le traité de *L'Honnête femme* de Jacques Du Bosc. Parmi eux, il convient de citer, outre ceux d'Ian Maclean¹⁵³ et de Linda Timmermans¹⁵⁴, qui ont copieusement contribué à alimenter cette étude jusqu'à présent, les travaux outre-Atlantique de Carolyn C. Lougee¹⁵⁵ mais surtout la thèse érudite de l'historienne Colleen Fitzgerald¹⁵⁶, grâce à laquelle il est possible de faire de nombreux liens sur les sociabilités de l'époque.

Deux ans à peine après le succès de *L'Honnête homme* de Faret¹⁵⁷, Jacques Du Bosc, moine récemment défroqué et grand connaisseur de la vie de Cour, publie un traité de *L'Honnête femme*. Il y exploite semble-t-il de manière opportuniste le titre de Faret et prolonge donc déjà en cela *a minima*, quoique de manière un peu forcée, la même chaîne de publication. Du Bosc

¹⁵² I. Maclean, « La querelle des femmes en France et en Angleterre de 1615 à 1632 », *op. cit.*, p. 149.

¹⁵³ I. Maclean, *Woman triumphant, Feminism in French Literature 1610-1652*, Oxford, 1977 ; I. Maclean, « La querelle des femmes en France et en Angleterre de 1615 à 1632 », *op. cit.*

¹⁵⁴ L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*

¹⁵⁵ C. Lougee, *Le Paradis des femmes, Women, Salons and Social Stratification in Seventeenth-Century France*, Princeton, 1976.

¹⁵⁶ C. Fitzgerald, *Authority in Ancien Régime France: the Understanding of Jacques Du Bosc*, University of Saskatchewan, Ottawa, 1996.

¹⁵⁷ À en croire les privilèges royaux, *L'Honnête homme* aurait été imprimé le 14 novembre 1630, et *L'Honnête femme* le 3 septembre 1632.

ne semble pourtant pas à première vue avoir appartenu aux mêmes groupes que Faret¹⁵⁸ (il ne sera d'ailleurs pas académicien – est-ce parce qu'il a réintégré la vie monacale ?), et cette publication n'est pas non plus le fait de Toussaint Du Bray mais d'un autre imprimeur, Pierre Billaine¹⁵⁹. Il importe donc d'enquêter sur les origines de cette publication *a priori* en rupture avec l'entourage balzacien, mais qui prétend tout de même s'inscrire dans la lignée « honnête » de Faret. Car Selon Linda Timmermans, qui, elle, y voit une avancée féministe sans équivoque, le traité de Du Bosc serait tout aussi crucial que celui de son prédécesseur dans l'établissement de la politesse mondaine. Il serait à l'origine d'une nouvelle veine pédagogique féminine émancipatrice, au point de mériter selon elle une comparaison avec les œuvres de Marie de Gournay :

La critique estime généralement que c'est à partir des années 1630 que « l'atmosphère change » et que la querelle [des femmes] se « déga[e] des disputes moyenâgeuses ». Si un rôle de précurseur est quelquefois accordé à Mlle de Gournay, qui, dans *L'Égalité des hommes et des femmes* prétend se distinguer des apologistes traditionnels, on attribue le plus souvent au P. Du Bosq [sic] le mérite de s'être, le premier, élevé au-dessus des polémiques traditionnelles et d'avoir, dans *L'Honnête Femme* (1632-1636) posé les fondements d'une nouvelle problématique, celle de la « science des Dames »¹⁶⁰.

Mais tout comme pour le traité de Faret, la méfiance doit être de mise vis-à-vis de cet enthousiasme qui semble minorer un peu l'importance d'une enquête préalable sur les origines de l'auteur ses éventuelles intentions de publication. L'hypothèse adoptée ici quant à « l'innovation » du traité de Jacques Du Bosc est plutôt de considérer qu'il est le premier à publier un traité sur la féminité directement dans la lignée des redéfinitions biopolitiques dont Balzac et Faret ont été les premiers à tenir compte dans leurs ouvrages. Il convient donc dans un premier temps d'essayer d'envisager quelles instances, personnes ou institutions ont pu tirer des bénéfices de cette nouvelle « science des Dames » prétendument initiée par Du Bosc ; puis de revenir dans un second temps plus précisément sur cette nouvelle branche de la « chaîne de publication » issue de Faret, en recontextualisant cet autre « coup de publication » du cordelier en 1632. Car le traité de Du Bosc, contrairement à ceux de la plupart de ses imitateurs plus tardifs comme François de Grenaille (dont le traité est ici laissé de côté, d'autant que contrairement à celui de Du Bosc, *L'Honnête fille* de 1639 n'a pas eu de succès et n'a connu

¹⁵⁸ Et pourtant, ils se connaissent peut-être... “Maclean has associated him with Nicolas Faret, secretary to Henri de Lorraine whose *aumônier*, de La Madelaine, commissioned Du Bosc's 1634 biography of François Bell.”, C. Fitzgerald, *Authority in Ancien Régime France*, op. cit., Chapter Two, p. 42.

¹⁵⁹ Pierre Billaine fait manifestement partie de ces imprimeurs qui ont dû revoir leurs tactiques éditoriales après les nouvelles lois sur la censure. Il est à la fois responsable du premier *Francion* de 1623, mais aussi dès l'année suivante de *L'Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps* de Marin Mersenne. Sans en tirer de conclusions hâtives sur ses éventuelles positions, il est en tout cas vraisemblable que Pierre Billaine ait eu un intérêt pour la question du libertinage et ait côtoyé les auteurs de l'un comme de l'autre camp.

¹⁶⁰ L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 281.

aucune réédition¹⁶¹), connaît en effet un large succès éditorial (et qui se perpétuera bien au-delà de la Fronde).

En guise de préambule, il est essentiel ici d'envisager ce que la postérité retient usuellement sur le traité de *L'Honnête femme*. Les nombreuses versions successives du livre (d'ailleurs rapidement augmenté de deux nouvelles parties entre 1632 et 1636) témoignent de son triomphe, jamais démenti de Louis XIII à Louis XIV. L'influence sociale de Du Bosc peut ainsi se mesurer *a posteriori*, ne serait-ce qu'au regard de la quatrième édition de 1658, la plus aboutie¹⁶² (celle de 1665 n'apportant plus de changement notable) – et qui correspond le mieux au discours généralisant de Norbert Elias sur la Cour. Du Bosc s'y présente désormais comme « religieux cordelier [il a effectivement réintégré les ordres aux alentours de 1640], conseiller et prédicateur ordinaire du Roy », le jeune Louis XIV. Autrement dit, cela signifie que le futur monarque absolu a reçu, à la fois de première main ainsi que par son immersion à la Cour, les conceptions genrées héritées de *L'Honnête femme* ; et qu'elles ont pu, à terme, influencer sa conception galante des femmes et de l'exercice genré du pouvoir. De plus, cette édition de 1658 paraît après une autre publication complémentaire de Jacques Du Bosc, *La Femme héroïque ou les héroïnes comparées avec les héros en toute sorte de vertus*, datée de 1645¹⁶³. Ces ouvrages qui reflètent l'ascension aussi durable que flamboyante de leur auteur permettent, par contraste, d'éclairer la publication de l'édition *princeps* de 1632 au regard de l'évolution du personnel de Cour.

Significativement, la première édition de *L'Honnête femme* est dédiée à Marie-Madeleine de Combalet¹⁶⁴, veuve de vingt-huit ans et surtout nièce du cardinal de Richelieu. Ayant catégoriquement refusé de se remarier après la mort d'un époux abhorré, elle se fait carmélite mais échappe toutefois au couvent de son ordre en devenant dame d'atour¹⁶⁵ de Marie de Médicis en 1625. Cette position stratégique lui vaut d'être pendant longtemps le lien entre la cour de la reine mère et l'entourage du cardinal. En 1632, malgré la récente disgrâce de Marie de Médicis, sa parenté avec Richelieu et son intégration parfaite auprès des femmes de la Cour

¹⁶¹ Voir à ce propos *ibid.*, p. 303.

¹⁶² J. Du Bosc, *L'Honnête femme, corrigée et augmentée*, *op. cit.*

¹⁶³ Il est notable que cette nouvelle édition de *L'Honnête femme* de 1658 intègre en elle-même de nombreuses réflexions déjà présentes dans la *Femme héroïque* ; la distinction vis-à-vis de l'édification des catégories de genre entre les deux représentations féminine idéales – « l'honnête femme » et « la femme héroïque » – mériterait à ce titre d'être interrogée au sein de travaux dédiés. Cf. J. Du Bosc, *La Femme héroïque ou les héroïnes comparées avec les héros en toute sorte de vertus*, *op. cit.*

¹⁶⁴ Marie-Madeleine de Combalet est notamment connue aujourd'hui pour avoir été la protectrice de Pierre Corneille, qui lui dédiera *Le Cid* en 1637. Et ce n'est peut-être pas tout à fait un hasard.

¹⁶⁵ Chargée de la garde-robe et des bijoux de la reine. Il s'agit du troisième rang attaché à la Maison de la Reine, après la Surintendante de la Maison de la reine et la Première dame d'honneur.

font donc d'elle, davantage que quiconque, la grande dame la plus en vue du royaume. À en croire Tallemant (qu'il est toutefois d'usage de ne pas croire, d'autant qu'il est trop jeune à cette époque et tient vraisemblablement ses informations *a posteriori* de Madame de Rambouillet), c'est une femme galante qui ne se sert de son statut de carmélite que pour rester plus libre, demeurant plus volontiers à la Cour ou à l'hôtel de Rambouillet qu'en institution religieuse. Sans trop prêter attention à ces commérages (qui laissent aussi entendre qu'elle ait été longtemps la maîtresse de son oncle), il n'en demeure pas moins que Madame de Combalet est l'archétype de ces belles veuves « anormales » de l'Ancien Régime, qui attirent fatalement sur elles l'attention des courtisans et la jalousie des médisants. Elle est, aux dires de Du Bosc, « l'original » du portrait qu'il dépeint dans son *Honnête femme*¹⁶⁶. Or la quatrième édition, celle de 1658, est à présent dédiée à « Madame la duchesse d'Aiguillon ». Loin d'avoir changé de dédicataire, c'est en fait le nouveau nom de Marie-Madeleine de Combalet¹⁶⁷, obtenu par l'intermédiaire de son oncle Richelieu en 1638. Notamment gouverneure du Havre pendant la longue tutelle de son petit-neveu, Marie-Madeleine d'Aiguillon demeure jusqu'à sa mort en 1675 l'une des femmes les plus influentes du royaume. Ainsi, en 1658, lors de la réédition d'une *Honnête femme* retravaillée pour la nouvelle cour de Louis XIV, la renommée de Marie-Madeleine d'Aiguillon n'est plus à faire et le statut de la dédicace n'a plus du tout la même portée : la vieille femme est désormais vue sans ambiguïté comme une dévote, et la publication en son nom n'a plus les mêmes enjeux politiques. De sorte qu'au tournant des années 1660, *L'Honnête femme* n'est plus la marque d'un horizon de genre novateur mais reflète au contraire la permanence d'un système majoritaire et légitime. L'ancienne adresse « Au lecteur » de l'édition de 1632, qui mettait en place le cadre précieux dans lequel s'inscrivait *L'Honnête femme*¹⁶⁸ (disant avoir été écrit à partir d'une discussion galante entre amis), y est significativement remplacée par une adresse directe « Aux dames ». Or si en 1632 le modèle de l'honnête femme apparaissait potentiellement comme un horizon de genre galant, fonctionnant selon une méthode analogue à celle de Faret, Du Bosc change ici d'attitude

¹⁶⁶ « Madame, Votre courtoisie dont les indignes mêmes ressentent les effets, fait un espérer un favorable accueil à cette vertueuse & Honnête Dame. Si elle est si malheureuse que de ne vous être pas agréable, elle cherchera de la consolation dans sa ressemblance & dans votre humilité, qui vous défend de faire estime d'un portrait dont vous êtes l'original. », J. Du Bosc, *L'Honnête femme*, *op. cit.*, « À Madame de Combalet ».

¹⁶⁷ Il ne fait nul doute que le nom même de « Combalet », trop obscène, n'aurait pu persister en tête d'un ouvrage sur les convenances féminines après les réflexions sur les « syllabes sales » menées au cours de la période. Que dire aussi, d'un Conrart ?

¹⁶⁸ « C'est ici la conversation d'une compagnie champêtre, où plusieurs gentilhommes ont fait voir par la liberté de leurs sentiments, l'estime qu'ils font de la vertu, & de l'entretien des Dames ; leur style est aussi exempt de flatterie, & de lâcheté, que leur naissance est ennemie de la contrainte. », J. Du Bosc, *L'Honnête femme*, *op. cit.*, « Au lecteur ».

lorsqu'il déclare : « Et l'Honnête Femme confesse enfin ingénument, qu'elle ne propose rien aux Dames qu'elle n'ait appris des Dames mêmes¹⁶⁹. » C'est qu'entre 1632 et 1658 le projet d'uniformisation des catégories de genre a réussi : il ne s'agit plus de participer à l'instauration de l'« Âge galant », mais seulement de maintenir le système en place en obscénisant son irréductible part libertine sous un voile de dévotion ; le tout au nom de femmes illustres comme Marie-Madeleine d'Aiguillon, désormais très loin d'être une jeune première, et surtout représentante d'ancienne génération d'une Cour perçue *a posteriori* comme fort vénérable. Ainsi, il convient à présent de se focaliser uniquement sur la publication initiale de 1632, afin de montrer l'écart remarquable entre la première version, en fait fort galante, et les versions suivantes de plus en plus volontiers prescriptives et conformes à la tradition religieuse dans leurs discours.

2.2.1. Féministe ou philogyne ?

La première chose qui détonne dans le traité de Jacques Du Bosc par rapport aux discours habituellement consacrés aux femmes est le ton complaisamment galant de la narration, qui s'adresse non pas tant directement à ces dernières (comme ce sera le cas, avec un ton plus solennel, dans les éditions postérieures), mais à des tuteurs ou des maris un peu suspicieux, qu'il s'agit de convaincre de laisser lire les femmes de leur entourage. L'appareil narratif affirme que le livre a été rédigé non pas par un seul, mais par une compagnie de gentilshommes ayant eux-même délibéré lors d'une partie de campagne sur les vertus féminines. D'un point de vue formel, l'organisation du traité ne prétend pas faire de prescriptions arbitraires, mais énumérer plaisamment les qualités (objet chacune d'un chapitre¹⁷⁰) que la compagnie aura retenues comme essentielles à la définition d'une « Honnête femme¹⁷¹ ». Or il faut bien reconnaître que ces attributs sont innovants et s'inscrivent en plein dans la mouvance philogyne. Du Bosc prévoit en effet pour les femmes un accès à la lecture d'œuvres permettant la mise en place d'une certaine culture, afin de rendre la conversation plaisante :

Et toutefois si je veux soutenir comme mon dessein m'y oblige qu'une dame doit être savante pour paraître dans les conversations, peut-être que ce sentiment offensera d'abord celui des ignorants & des stupides, qui

¹⁶⁹ J. Du Bosc, *L'Honnête femme, corrigée et augmentée*, op. cit., « Aux Dames ».

¹⁷⁰ Dans l'ordre : « De l'humeur gaie & mélancolique », « De la réputation », « De l'inclination à la vertu, & principalement de la dévotion du temps », « De la chasteté, & de la complaisance », « Du courage », « De la prudence, & de la discrétion », « De la science, & de l'ignorance », « De la constance, & de la fidélité », « De la curiosité, & de la médisance », « La débauchée », « Des cruelles, et des pitoyables », « De la beauté », « De la bonne grâce », « Des habits, ou des ornements », « De la jalousie ».

¹⁷¹ « La fin de leur conversation n'a pas été de faire des règles aux dames, mais de louer seulement les qualités qui leurs sont nécessaires pour réussir dans les compagnies, et pour mériter le nom d'Honnête femme. », J. Du Bosc, *L'Honnête femme*, op. cit., « Avis au lecteur ».

s'imaginent pour trouver de la ressemblance partout qu'une femme ne peut étudier ni lire sans oublier l'honneur & la vertu, ou pour le moins sans être en peine de se justifier¹⁷².

Le narrateur à la première personne rejette l'argument traditionnel des misogynes¹⁷³ selon lequel les femmes, parce qu'elles seraient naturellement portées au vice, risqueraient d'autant plus de développer leur propension à la malignité par l'accès au contenu livresque. Au contraire, il fait de la lecture une école de vertu :

Le secours des lettres fortifie cette bonne inclination, & ceux qui se persuadent que la lecture des livres est une école pour apprendre à faire le mal avec adresse auraient meilleure grâce de croire que les dames y trouvent plus d'armes pour se défendre que pour se blesser, & plus de moyens de vaincre que d'être vaincues¹⁷⁴.

Quoique l'argument moralisateur ne soit alors pas tant celui d'une émancipation intellectuelle féminine mais plutôt celui d'un apprentissage de la prudence, Du Bosc ne s'en tient pas là, et pense aussi un accès des femmes à l'écriture, ce qui, selon Roger Chartier¹⁷⁵, est encore plus exceptionnel. Car l'écriture est en effet un moyen pour les femmes du XVII^e siècle d'échapper à l'espace domestique : en établissant par leur correspondance un lien avec d'autres espaces privés, elles peuvent de proche en proche exercer une influence, même modeste, sur le monde extérieur. Il est ainsi remarquable que *L'Honnête femme* entend bel et bien extraire les femmes du seul espace familial :

Il ne faut donc pas s'imaginer qu'en parlant de cette femme accomplie de qui nous traçons l'image nous entendions de peindre une mère de famille qui sait bien commander à ses servantes & qui a le soin de peigner ses enfants. La musique, l'histoire, les instruments, la philosophie & d'autres pareils exercices sont plus convenables à notre dessein que ceux d'une bonne ménagère¹⁷⁶.

Tout un programme émancipateur cette fois-ci, qui prévoit pour les femmes une place de choix dans l'espace public, y compris dans les arts et les lettres : « Que s'il nous est permis pour ceci d'aller jusques au secours de la fable, nous trouverons si les hommes ont un Apollon pour l'auteur des sciences, que les femmes ont aussi une Minerve qui a inventé les meilleures lettres,

¹⁷² *Ibid.*, p. 173.

¹⁷³ « Ceux qui se défient d'une femme quand elle sait quelque autre chose que son chapelet, vivent selon les proverbes & n'osent faire une chose quand on leur dit que nos ancêtres ne l'ont point pratiquée. », *ibid.*, p. 177.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 175.

¹⁷⁵ « Dans toutes les sociétés d'Ancien Régime, et encore au XIX^e siècle, existe en effet une alphabétisation féminine réduite à la seule lecture, conforme à une représentation commune, qui n'est pas seulement populaire, de ce que doit être l'éducation des filles. *L'École des femmes* en donne un bon témoignage. Arnolphe veut une Agnès lectrice, capable de déchiffrer et de méditer le livre qu'il lui offre, intitulé *Les Maximes du mariage ou les Devoirs de la femme mariée* : "Ainsi qu'une novice / Par cœur dans le couvent doit savoir son office, / Entrant au mariage il en faut faire autant ; / Et voici dans ma poche un écrit important / Qui vous enseignera l'office de la femme. / J'en ignore l'auteur, mais c'est quelque bonne âme ; / Et je veux que ce soit votre unique entretien. / Tenez. Voyons un peu si vous le lirez bien" (3, II, 739-746). Mais c'est contre le gré de son tuteur qu'Agnès a conquis l'écriture, instrument d'une indépendance dangereuse, moyen de la correspondance amoureuse [...] », R. Chartier (éd.), *Pratiques de la lecture*, op. cit., p. 85-86.

¹⁷⁶ J. Du Bosc, *L'Honnête femme*, op. cit., p. 177.

& qui leur donne un si juste droit d'y prétendre¹⁷⁷ [...] » Du Bosc, ouvertement contre la scolastique, va même jusqu'à envisager que les femmes puissent prétendre à d'autres fonctions sociales, et pourquoi pas aux fonctions de commandement :

Quoiqu'Aristote fut un des plus grands ennemis des femmes, il a néanmoins fait paraître qu'il préférerait la vérité à la haine, avouant au second de ses politiques, qu'elles maniaient entre les Lacédémoniens les affaires de plus grande importance. C'est une tyrannie & une coutume qui n'est pas moins injuste qu'elle est vieille de les rejeter du gouvernement public & particulier, comme si elles n'étaient capables que de filer leur quenouille¹⁷⁸.

Certainement, de telles déclarations ont de quoi tenter les commentateurs de lui apposer l'étiquette « féministe », et la comparaison initiale avec la philosophie de Marie de Gournay peut à première vue paraître légitime. Il est aussi vrai que, comme l'a finement observé Linda Timmermans, Du Bosc rompt ici avec les traités religieux misogynes des périodes précédentes, en incitant plutôt les femmes à une joyeuse galanterie qu'en leur intimant de rester recluses chez elles. Pourtant, il s'agit à présent d'effectuer un pas de côté quant à ses conclusions sur la « moralisation » de la vie de cour, qui semblent calquées un peu trop rapidement sur Du Bosc les intentions de Jean-François de Sales ou de Nicolas Caussin¹⁷⁹, en lui appliquant une commune classification de « féministe religieux¹⁸⁰ ».

2.2.2. La mise en place de l'omerta

L'influence religieuse de Jacques Du Bosc mérite d'être nuancée par une relecture un peu approfondie du traité, surtout au regard de son contexte de publication. Car tout autant qu'un traité de civilité à destination des femmes, *L'Honnête femme* peut surtout être lu, pareillement au traité de Faret, comme un mode d'emploi de séduction galante. Est-ce à dire que le traité du

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 188-183.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 151.

¹⁷⁹ « En 1618, alors que la querelle des Alphabets bat son plein, le capucin Philippe d'Angournois publie un ouvrage de spiritualité spécialement destiné aux femmes, dans lequel il exhorte ses lectrices "à bien lire" et à s'instruire : les exemples de femmes savantes de l'Antiquité gréco-latine et chrétienne prouvent qu'elles en sont capables. Dans *La Cour sainte*, le jésuite Nicolas Caussin tient exactement le même raisonnement. », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 265.

¹⁸⁰ « Dans l'édition *princeps*, Du Bosc avait affirmé "qu'une dame doit être savante pour paraître dans les conversations", et que "la lecture et la conférence sont absolument nécessaires pour rendre l'esprit et l'humeur agréables". Une des caractéristiques du féminisme religieux est de reconnaître le rôle mondain de la femme, contesté par les moralistes chrétiens plus traditionnels, et ce, dans le dessein de moraliser la vie mondaine : par son rayonnement moral, la femme peut contribuer à rendre les ruelles et la cour "saintes". Aussi les auteurs appartenant à ce courant accordent-ils une attention particulière à la conversation, activité mondaine par excellence, qui, dans leur optique, devient un des "emplois" où "les dames pourraient se rendre utiles au public" : elles tiendront toujours des propos d'une haute teneur morale. Or, le meilleur moyen pour maintenir les conversations mondaines dans les limites strictes imposées par la morale, c'est d'en élever le niveau intellectuel. C'est dans les livres, écrit Du Bosc, que les femmes devraient puiser "la matière de [leurs] discours". Car sans "la science", "la conversation est trop légère" : elle glisse rapidement de la frivolité vers la médisance et vers la galanterie condamnable. », *ibid.*, p. 297.

bon père Du Bosc ait pu être utilisé malgré lui par des libertins peu scrupuleux ? Certainement. Mais de même que la jeunesse de Faret n'a vraisemblablement pas été des plus tranquilles, les données autrefois recueillies par René Pintard ont de quoi rendre méfiant quant à l'éthique personnelle de Jacques Du Bosc :

Le même zèle anime M. Du Bosc. Mais quel Du Bosc ? Il s'en rencontre deux aux alentours de Hobbes et de Gassendi. Le premier est le R. P. Jacques Du Bosc, Cordelier. Ce religieux a eu une destinée assez étrange. Vers 1630, étant déjà prêtre et bachelier de Sorbonne, il s'est avisé, comme Neuré, de quitter son couvent, mais, à la différence de Neuré, il y est rentré, après dix années de vie séculière. Il « se desfroiqua par desbauche, et s'est renfroqué par ambition », dit de lui Chapelain, qui déclare que, ayant repris la robe, « il ne médite pas moins qu'un mitre, et a mis tout le moine au dehors ». Durant qu'il était dans le siècle, il a fait le galant esprit, il a publié l'*Honneste femme*, réplique aimable de l'*Honneste homme* de Faret, et le *Nouveau recueil de lettres des dames de ce temps* ; il a été le compagnon de Patru¹⁸¹ et d'Ablancourt¹⁸², en leurs plus joyeuses années, et les deux écrivains ont contribué, par leur collaboration et par une préface, au succès de son premier livre. [...] sans doute sera-t-il également le Xilinus¹⁸³, ami commun de Sorbière¹⁸⁴ et de Le Vayer, avec lequel celui-ci s'entretiendra de la science des femmes, et aussi, en termes assez surprenants, des perfides influences de la saison amoureuse. Il touche de fort près, somme toute, au groupe des amis et des disciples de Gassendi¹⁸⁵.

Beaucoup de choses ici, à commencer par l'implication de Jacques Du Bosc au sein de la sociabilité libertine¹⁸⁶ et la mention d'une œuvre postérieure de 1635, le *Nouveau recueil de lettres des dames de ce temps*¹⁸⁷. Reprenant une nouvelle fois le modèle de Faret (qui vient de publier une suite à ses *Nouvelles lettres*¹⁸⁸), Du Bosc y promeut par ses exemples de lettres inventées¹⁸⁹, l'écriture féminine en les *autorisant* (au sens fort, celui d'un auteur donnant

¹⁸¹ Olivier Patru est un ami de Vaugelas, Balzac et Perrot d'Ablancourt. Il sera, comme eux, académicien.

¹⁸² Nicolas Perrot d'Ablancourt s'est converti au catholicisme en 1626 par politique, et reviendra plus tard à son protestantisme. Érudit polyglotte, Conrart l'encourage à poursuivre des traductions de Cicéron, Tacite ou Plutarque, mais également de Lucien de Samosate.

¹⁸³ "Tallemant des Réaux, an observer of the salons, tells the story of a Capuchin, Du Bois, also a friend of Patru who fell in love with Madame de Rambouillet. Du Bois, he tells us, did leave the monastery for a time, though no dates are mentioned. This confusion is compounded further by La Mothe Le Vayer's work, *Dialogues d'Orasius Tubero*. In this work there is a character named Xilinius who debated 'la science des femmes' and who, it is understood, was representative of Du Bosc. The character's name, as Pintard explains, is a tri-lingual word-play : Xilinius/Bois/Bosc, and a signal of friendship accorded by La Mothe Le Vayer to Du Bosc.", C. Fitzgerald, *Authority in Ancien Régime France*, op. cit., Chapter Two, p. 25.

¹⁸⁴ Sorbière, ami de Le Vayer, est notamment connu pour avoir diffusé les œuvres de Gassendi et Hobbes. Il est lui-même médecin diplômé de la Faculté de Paris.

¹⁸⁵ R. Pintard, *Le Libertinage érudit*, op. cit., p. 333-334.

¹⁸⁶ "Du Bosc was an intimate friend of Olivier Patru, a lawyer and lexicographer, as the letters that survive attests. Other of this circle include Perrot d'Ablancourt, a classsist and academician; Pierre Gassendi, a philosopher and mathematician, and Gabriel Naudé. Their thought and friendship is documented in the massive correspondence of Jean Chapelain [...]", C. Fitzgerald, *Authority in Ancien Régime France*, op. cit., Chapter Two, p. 47.

¹⁸⁷ J. Du Bosc, *Nouveau recueil de lettres des dames de ce temps. Avec leurs réponses*, Paris, Chez Augustin Courbé, 1635.

¹⁸⁸ N. Faret, *Recueil de lettres nouvelles. Tome 2*, Paris, Chez Toussaint Quinet, au Palais dans la petite salle sous la montée de la Cour des Aydes, 1634.

¹⁸⁹ Ces lettres, pourtant prometteuses en apparence, sont laissées de côté ici parce qu'elles ne sont en fait qu'une bien fade réponse aux accusations de libertinage qui ont suivi *L'Honnête femme*. Les situations y sont fort convenues et rien ne se dégage de ce recueil pensé pour être le plus consensuel possible, laissant de côté les relations amoureuses et donnant seulement un seul très court exemple de lettre de refus adressée à un galant, à la toute fin de l'œuvre.

l'exemple). Mais dès lors qu'il est envisageable de concevoir que Jacques Du Bosc ait en fait peut-être été lui-même un de ces « libertins érudits » du tournant des années 1630, toute lecture de *L'Honnête femme* ou même de ce recueil de lettres devient d'autant plus suspecte. Le seul moyen de savoir s'il y est plutôt un « féministe religieux » ou un « libertin érudit » (pour peu que ces modèles soient d'ailleurs incompatibles) est alors de se focaliser de plus près sur le contenu originel des textes et leurs enjeux de publication.

Or il se trouve que l'objectif de l'éducation des femmes prônée par la narration de *L'Honnête femme* est avant tout de leur permettre de « réussir dans les compagnies », et que le traité de 1632 semble détourner insidieusement les femmes de la vie religieuse pour les inviter à se consacrer plutôt à la vie galante. Le lieu géographique de la dévotion y est ainsi sensiblement déplacé depuis les institutions religieuses vers l'institution curiale : « Il n'est pas besoin de chercher dans les cloîtres des instructions & des préceptes pour la vie chrétienne. C'est assez d'être bon courtisan pour être dévot¹⁹⁰. » Difficile ici de ne pas penser au cas si particulier de Madame de Combalet, ni de ne pas sentir l'ironie, même involontaire, d'un tel propos. Quoi qu'il en soit, les femmes sont enjointes à rejoindre l'espace public urbanisé de la Cour, et à délaisser leurs occupations traditionnelles. Contre l'argument misogyne usuel consistant à dire que les femmes exposées à la vie de cour sont plus facilement en position de se laisser submerger par leurs pulsions adultères, Du Bosc, habitué des raisonnements philogynes, rétorque que les hommes ne sont pas meilleurs qu'elles :

N'est-ce pas une coutume bien digne de blâme, de voir que les hommes prennent toute sorte de licence sans en donner la moindre, on dirait à voir leur tyrannie qu'on n'ait institué le mariage que pour donner des geôliers aux femmes. Il y a en cela bien de l'ingratitude aussi bien que de l'injustice, de prétendre une fidélité qu'on ne veut pas rendre, quand on n'y est pas moins obligé¹⁹¹.

Car tout l'enjeu est d'*autoriser* les femmes à rejoindre le système galant, au sein duquel elles sont même légitimes à avoir des « inclinations » pour certains hommes, du moment qu'elles restent chastes en effet : « On peut avoir des inclinations particulières sans offenser la chasteté, qui ne bannit pas les affections, mais qui les règle & qui les modère¹⁹². » C'est donc très subtilement au nom de la pudeur préalable, que les honnêtes femmes sont censées avoir intériorisée si profondément en elles-mêmes, que Du Bosc les encourage à participer à la discussion galante. Ce faisant, le narrateur anticipe les remarques de ses détracteurs, en abordant frontalement le problème de la séduction libertine : laisser les jeunes femmes libres d'évoluer

¹⁹⁰ J. Du Bosc, *L'Honnête femme*, op. cit., p. 84.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 123.

¹⁹² *Ibid.*, p. 125.

à la Cour les expose en effet aux astuces rhétoriques perverses des séducteurs : « Comme les rois se moquent des compliments des courtisans, parce qu'ils les font plus par intérêt que par affection, les dames aussi se doivent rire des devoirs de ces galants, parce que toute leur peine s'aboutit à leur volupté & à la ruine des imprudentes¹⁹³. » Impossible dès lors de prétendre ne pas savoir quelle est la réalité du système galant, qui rend nécessaire une « prudence¹⁹⁴ » de tous les instants. Conscient de ces enjeux, le livre déclare toutefois pouvoir donner aux femmes « des armes » contre ces hommes malintentionnés :

Au moins les mères n'auront pas un pareil sentiment, & ne défendront pas à leurs filles la lecture de ce livre, puisqu'elles y rencontreront des armes pour se garantir des importuns & des perfides : il ne leur sera pas moins utile qu'agréable, de quelque âge qu'elles puissent être. En ce que les jeunes dames trouveront de la satisfaction dans les pointes d'esprits, qui y sont assez fréquentes ; & que les vieilles ne prendront pas moins de plaisir dans les histoires plus anciennes que celles de la Ligue, & dans les fables, qui les feront ressouvenir de leur enfance, & des passetemps de leur jeunesse¹⁹⁵.

« L'Avis au lecteur » exploite ainsi la veine de l'eutrapélie pour justifier les discours plaisants faits à l'attention des dames de tous âges, qui doivent de surcroît leur permettre de se défendre contre des libertins. « Plaire et instruire », le tout mis au service d'une première entrée « dans le monde » pour les jeunes femmes. Le chapitre initial, en particulier, surprend quelque peu puisqu'il s'agit non pas d'une discussion sur une qualité mais d'une dissertation, sur laquelle, « de l'humeur gaie » ou de « la mélancolique », sied le mieux à une honnête femme. La compagnie (quoique le traité ne soit en fait pas, comme le *Courtisan*, sous forme de dialogue) tranche après bien des altermolements en faveur de la première :

Le plus noble dessein qu'on se puisse proposer dans la conversation est d'avoir les qualités de l'esprit qui nous rendent agréables, & qui par une aimable violence, nous acquièrent un empire aussi grand qu'il est doux. L'humeur gaie est bien plus avantageuse pour y réussir que la mélancolique, laquelle véritablement n'est pas mauvaise pour les sciences, mais qui est trop pesante pour le discours, & trop grossière pour les gentillesses ou pour les réparties¹⁹⁶.

Il est ainsi notable que *L'Honnête femme* de Du Bosc est entièrement tourné vers les besoins de la discussion galante, tout en affirmant que les galants sont tous des séducteurs libertins. L'honnête femme se caractérise donc par son aptitude enjouée à la conversation, tout en restant pudiquement sur ses gardes. Il lui est néanmoins impossible de se soustraire ou de décliner l'invitation à la conversation, sous peine d'être considérée comme peu civile et d'humeur

¹⁹³ *Ibid.*, p. 272.

¹⁹⁴ « Il me semble que ce n'est pas assez pour une honnête femme de se rendre agréable si elle n'est discrète. Les dames ne sont qu'humaines par la beauté, mais elles sont comme divines par la prudence que la beauté leur acquiert de l'amour, & la prudence de l'admiration. C'est la vertu qui leur donne le plus d'autorité & de respect [...] », *ibid.*, p. 159-160.

¹⁹⁵ *Ibid.*, « Avis au lecteur ».

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 1-2.

mélancolique¹⁹⁷. Il s'agit alors de se détourner de la représentation chrétienne traditionnelle d'une femme humble et effacée – cette femme habituellement cantonnée dans l'espace privé – qui en devient même, par une inversion de valeurs, assez suspecte : « Comme les plus hypocrites sont les moins dévotes, aussi les plus retenues sont quelquefois les moins chastes¹⁹⁸ ». Dès lors, l'honnête femme est celle qui prend part aux réjouissances de la conversation galante, déjà le milieu naturel de l'honnêteté masculine, et désormais, avec Du Bosc, aussi de la féminine. L'auteur force même le trait de ses encouragements en donnant l'exemple de saintes joyeuses : « [...] sainte Élisabeth de Hongrie ne refusait point de danser, & sa bonne humeur n'a pas empêché qu'on ne l'aie canonisée. Celles qui font tant les retenues pour l'usage des choses honnêtes sont ordinairement fort libres à jouir des choses défendues quand il n'y a point de témoins¹⁹⁹. » Là encore, l'argument théologique paradoxal encourage les femmes à prendre part à la conversation galante, toujours sous peine d'être soupçonnées de libertinage. Par l'intimidation indirecte du soupçon, c'est alors la question de la réputation qui apparaît, prolongée sans attendre dans un chapitre éponyme, où la narration met tant et plus en garde contre l'hypocrisie de bien des dévotes :

Nous sommes dans un siècle de faste & de parade où la morale est renversée, & où les vertus du temps ne consistent plus que dans l'excès & dans l'extravagance. Pour s'acquérir la créance de dévote, il faut aller jusques à la superstition ou à l'hypocrisie, & les esprits politiques font du christianisme ce que les stoïques faisaient de la philosophie pour abuser le vulgaire, se formant des vertus imaginaires, où l'humanité ne peut atteindre. C'est un grand malheur que la probité ne se trouve plus dans le commerce ni la pureté dans la Religion, & qu'il faille aussi bien demander souvent plus qu'on n'espère, & qu'on ne mérite pour la réputation & pour la créance. Mais pour dire mes sentiments plutôt en philosophe qu'en casuiste, il ne faut pas conclure que la réputation se doive négliger parce qu'elle est mal distribuée²⁰⁰.

Un tel texte, écrit sous le nom d'un moine défroqué – et par ailleurs adressé à une carmélite à la foi discutable – semble éminemment subversif. Il stipule, en tout cas, la suprématie de la réputation à la Cour, et donc la nécessité de se prémunir contre une « mauvaise » réputation²⁰¹ – non pas en affichant trop ouvertement sa dévotion (qui doit rester discrète pour ne pas être suspecte), mais en se montrant joyeuse et galante. Pourtant, point de salut assuré pour préserver cette sacro-sainte réputation, et ces injonctions sont à nouveau pour le moins paradoxales : « Quoi qu'on fasse ou qu'on ne fasse pas, il n'y a point de règles ni de moyens infaillibles pour

¹⁹⁷ Cette humeur mélancolique est, conformément aux traités médicaux du début du siècle, rejetée comme pathologique – voire soupçonnée de sorcellerie : « Tout ainsi que les démons se mêlent avec l'orage pour tuer les hommes, ou pour brûler les temples, aussi se servent-ils souvent de cette humeur sombre pour entretenir dans une âme la superstition, le désespoir ou l'hypocrisie. », *ibid.*, p. 14.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 106-107.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 17.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 59-60.

²⁰¹ « Puisque ce n'est pas assez d'être vertueuse & qu'il faut le persuader, on doit prendre garde aux apparences, & ôter les prétextes aux médisants, qui font des criminelles quand ils n'en trouvent point. », *ibid.*, p. 66.

conserver la réputation, & puisqu'elle dépend de l'opinion des autres il y a plus de fortune que de prudence²⁰². » Impossible dès lors d'échapper totalement aux calomnies de libertins éconduits :

Il y a je ne sais quel malheur en des personnes qui les expose aux langues [médisantes] sans savoir pourquoi, & cela arrive plus souvent aux vertueuses qu'aux autres parce que leurs refus leur donnent des ennemis, & qu'elles se mettent souvent en danger comme Suzanne d'être accusées d'un crime qu'elles n'ont pas voulu commettre²⁰³ [...]

Le traité de Du Bosc stipule donc la nécessité, pour une honnête femme, de participer au système de la galanterie, sans toutefois pouvoir se prémunir contre les chantages des libertins qui sont capables – soit en s'en prenant physiquement à elle, soit en ruinant sa réputation si elle se refuse à eux – de la rendre infréquentable à la Cour (et donc potentiellement de l'éliminer de l'espace social) :

Les plus habiles [...] contrefont les simples et les ignorants, pour parvenir plus facilement à leurs prétentions. Ils passent des petites faveurs aux grandes, & avancent toujours leur dessein, jusques à changer leur prière en menaces, & leur douceur en violence. Et c'est pour lors qu'on reconnaît trop tard que la vraie simplicité est maltraitée, quand elle se joue avec celle qui est fausse. La crainte de perdre sa réputation après avoir donné quelques avantages en débauche plusieurs ; mais il faut qu'elles soient punies de cette facilité, pour apprendre qu'il n'y a guère d'assurance en des bêtes, & que les esprits les moins dissimulés, sont les plus vertueux, & les plus capables d'amitié²⁰⁴.

Du Bosc illustre la stratégie minutieusement graduée des libertins auprès des femmes, qui dès lors qu'ils prétendent avoir reçu d'elles la moindre marque d'affection, sont toujours capables d'exercer sur elles une pression sociale. Mais contrairement à ce que prétendait initialement le traité, il ne s'agit pas vraiment de fournir des « armes » contre les libertins qui, profitant du système galant biaisé, peuvent si facilement se rendre maîtres. L'injonction la plus paradoxale de toutes (et qui résume en fait assez bien l'ensemble du traité), consiste à intimer aux femmes de refuser toujours de répondre aux avances des hommes, tout en les immergeant dans un système galant où l'amour est de loin le sujet le plus récurrent. Si bien que tout le jeu galant repose sur la possibilité, dès lors que la conversation a été acceptée (et il n'est pas bien vu de la refuser), de pousser ses interlocutrices à répondre un peu galamment. C'est alors que l'engrenage commence : « Quand on a donné quelque faveur on s'engage après à faire plus qu'on ne doit ou qu'on ne pense. Celles qui n'ont pas envie d'être vaincues doivent ôter d'abord toute espérance aux téméraires, de peur qu'ils ne prennent un doux refus pour une

²⁰² *Ibid.*, p. 70.

²⁰³ *Ibid.*, p. 71.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 112-114.

permission²⁰⁵. » Dès lors, l'audace culpabilisante de Du Bosc consiste à enjoindre aux femmes de ne jamais rien céder, au travers d'un cas d'école édifiant :

[...] Anaxarette n'était pas cruelle pour voir mourir Iphis désespéré devant sa porte, le refus était juste parce que la demande ne l'était pas, & c'était un criminel qui faisait justice sur lui-même de sa témérité. Les dames honnêtes doivent moins redouter la ruine d'un importun que celle de leur honneur, & ce serait avoir peu de jugement que d'être cruelle à soi-même ; afin d'être si mal à propos pitoyable pour des insolents ou des insensés²⁰⁶.

Sur ce modèle, toute femme qui ne resterait pas stoïque est donc coupable contre elle-même par son impudeur. Mais quoiqu'un peu extrême, il s'agit-là d'un cas « idéal » où le refus est entendu et accepté. En cas de violences ou d'attouchements non consentis, tout au plus « l'honnête femme » peut-elle se consoler en s'en rapportant à la pureté de sa conscience²⁰⁷. Pire : une femme qui affirmerait trop fort avoir été violée doit même paraître suspecte (ne serait-ce que parce qu'elle est impudique). Du Bosc développe le célèbre cas de Lucrèce, mais pour en inverser la valeur traditionnelle :

Tout le monde sait comme Lucrèce se fit mourir à cause de la violence de Tarquin. Elle dit en mourant qu'elle avait deux témoins irréprochables de son innocence : son sang devant les hommes, & son esprit devant les dieux. Mais je serais presque de l'opinion d'un grand Auteur, qui l'accuse de n'avoir pas toujours été si chaste comme elle voulait le faire croire. Et que si elle n'eut pas été criminelle elle eut trouvé plus de remède dans sa conscience que dans la mort. On dit qu'elle résista plutôt par humeur ou par considération que par vertu, et qu'ayant passé le temps avec d'autres mignons, de moindre qualité que ce tyran, elle craignit que toutes ses autres fautes ne fussent découvertes en celle-là, & que cette crainte la fit résoudre à sortir du monde par sa propre main, plutôt que d'y demeurer trop longtemps pour y voir sa réputation perdue²⁰⁸.

L'argument de Du Bosc est ici d'une mauvaise foi aujourd'hui difficilement soutenable. En prônant la préséance absolue de la réputation, cette nouvelle valeur guide de la Cour, fille de la pudeur, il impose en tout cas l'omerta sur le viol pour la période galante, en prévenant les femmes que toute tentative d'action de leur part pour paraître innocente *a posteriori* – aussi forte soit-elle qu'un suicide – ne fasse jamais que les rendre plus coupables aux yeux du monde. Ainsi, avec *L'Honnête femme*, le système galant leur enseigne surtout à discourir et à participer à ses activités, sans pour autant pouvoir se soustraire au chantage sexuel puisque, tout en parlant sans cesse de sujets amoureux, il leur est impossible de repousser efficacement des agresseurs, ni même de les dénoncer²⁰⁹. Difficile, dans ces conditions, de maintenir l'hypothèse d'un

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 240.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 263-264.

²⁰⁷ « En tout cas si on nous blâme injustement, nous devons avoir plus de consolation que la vérité, que de déplaisir pour une imposture. Les innocentes ne se doivent non plus affliger quand on les appelle coupables, que si on les appelait malades quand elles se portent bien. », *ibid.*, p. 77.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 78-80.

²⁰⁹ Du Francion de Sorel au Valmont de Laclos, les techniques de chantage des libertins violeurs sont toujours les mêmes, exploitant ce qui n'est pas une faille du système galant mais son fonctionnement normal.

authentique « féminisme religieux », malgré la propension de Du Bosc à encourager, il est vrai, la lecture féminine. Sous la plume d'un auteur seulement « philogyne », inciter les femmes à lire quelques ouvrages bien choisis est surtout le moyen d'orienter plus efficacement, grâce à l'exploitation d'un canon de références communes, vers la conversation amoureuse ; exactement comme le faisait Balzac avec ses correspondantes, à qui il apprenait d'un ton badin les « règles du jeu²¹⁰ » galant.

2.2.3. Une œuvre polémique contrainte de se réinventer

Or si *L'Honnête femme* est un texte difficile à interpréter, quelque part à mi-chemin entre un traité religieux pseudo-philogyne et un manuel un peu douteux d'incitation à la galanterie²¹¹, c'est aussi parce qu'il concentre plusieurs projets de publication différents. Dans « L'Avis au lecteur », la première version de 1632 signalait déjà qu'elle était le fruit de plusieurs auteurs dissertant sur les femmes lors d'une partie de campagne. S'il est tout à fait probable que cela ne soit jamais qu'un appareil narratif, il est aussi envisageable que cela soit la vérité. Il est ainsi vraisemblable que Jacques Du Bosc ait coécrit son texte avec d'Ablancourt, Patru... et peut-être même au contact de La Mothe Le Vayer²¹² : en le signant uniquement du nom d'un

²¹⁰ « Parmi les impératifs que partagent le fait littéraire et la sociabilité, la prise en compte de l'interlocuteur est essentielle. C'est, on le sait, un précepte fondamental de la *Rhétorique* d'Aristote, que reprennent bien sûr les rhéteurs latins. Ce que le siècle classique appellera la "bienséance" est justement un souci d'adaptation au public, qu'il ne faut pas blesser ou choquer. À ce titre, le souci de la partie féminine du public est crucial pour toute la réflexion critique et sociale. Nous avons vu avec les précautions que Balzac prend à l'égard de Mme de Rambouillet, qu'il "initie" à la culture de ses ancêtres romains. Cette attitude, faite de séduction et de jeu sur le savoir lettré, fut celle de toute sa génération, et particulièrement des traducteurs, qui offraient à un public de lectrices les chefs-d'œuvre de la littérature antique. "Civiliser la doctrine" est à comprendre dans les deux sens : cela consiste autant à mettre le savoir à portée du grand monde qu'à enrichir la civilité mondaine au moyen de ce savoir. Un tel effort de divulgation est en accord avec l'instauration d'une nouvelle civilité où l'instance féminine joue un rôle essentiel. Cela est patent dans le cas du livre de Du Bosc, *L'honnête femme*, qui fut justement préfacé par celui qui allait devenir le plus brillant promoteur de l'art de traduire, Nicolas Perrot d'Ablancourt (1606-1664). », E. Bury, *Littérature et politesse, op. cit.*, p. 74-75.

²¹¹ D'Ablancourt conclut sa préface en affirmant qu'il était nécessaire de faire plaisant pour que l'ouvrage intéresse les femmes, mais qu'il faut désormais le considérer comme une introduction à des manuels plus austères : « Enfin après avoir bien goûté ce livre, elles prendront plaisir à celui de Monsieur de Sales, & ce sera ici *L'Introduction de l'introduction à la vie Dévote*. » De là à prendre au sérieux cette filiation comme le suggère Linda Timmermans, il semblerait que cela ne soit pas si simple. Cf. J. Du Bosc, *L'Honnête femme. Dernière édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur*, Paris, Chez Pierre Anbovin, sur le Pont-neuf vis-à-vis du Cheval de Bronze, 1639, « Préface ».

²¹² Les deux libertins érudits partagent en tout cas la même référence au traité « Du Pédantisme » de Montaigne, qui semble avoir fait l'objet entre eux d'une même blague (surtout au vu de leur proximité avec Marie de Gournay). Par exemple ici, dans la première version de *L'Honnête femme* (p. 185-186) : « Je ne puis m'empêcher de rire quand je pense à l'erreur de François duc de Bretagne qui témoigna une passion extrême pour Isabelle fille d'Écosse quand il apprit qu'elle n'avait jamais étudié, croyant qu'une femme est assez savante quand elle peut mettre différence entre la chemise & le pourpoint de son mari. » Et ici, dans le quatrième dialogue entre Tubertus Ocella et Xilinus (que Pintard disait être Du Bosc dans le dialogue, ce qui inciterait à penser que le dialogue ait été écrit bien avant sa publication) : « Et quelqu'un encore n'a pas pu s'empêcher de soutenir, qu'un beau corps

ecclésiastique, ces libertins se mettent sans doute à l'abri. Cela n'a vraisemblablement pas empêché le traité de *L'Honnête femme* de 1632 d'être immédiatement attaqué pour sa moralité douteuse et il faut donc envisager la seconde édition, radicalement différente dans son propos, d'avoir surtout servi de défense. C'est ce qui justifie qu'à la deuxième édition de *L'Honnête femme* s'ajoute une préface écrite par Nicolas Perrot d'Ablancourt, prétendant répondre aux principales attaques adressées à l'encontre de la première publication. Or il se trouve que ces motifs contradictoires relevés par le préfacier sont identiques à ceux de l'analyse ci-dessus :

Tout ce qu'ils peuvent dire de son livre, c'est que le titre ne s'accorde point à la matière qu'il traite. Qu'il loue les choses de part et d'autre, plutôt pour réjouir que pour instruire, et pour plaire que pour persuader. Qu'au lieu de donner des préceptes aux dames, il leur donne des louanges, & qu'il est bien plus capable de corrompre leur esprit que de leur apprendre à vivre, & de les rendre coquettes, qu'honnêtes femmes²¹³.

Il faut bien l'avouer, l'honnête femme chez Du Bosc ressemble en 1632 bien plus à la coquette (parfois à la précieuse, à la femme savante, voire à la dame un peu trop galante) qu'à une femme « vertueuse » au sens traditionnel du terme. Ce qui n'empêche pourtant pas *L'Honnête femme* de rencontrer un grand succès de librairie, preuve que son titre et le statut d'ecclésiastique de son auteur lui permettent en fait surtout d'échapper à la censure passive des instances de contrôle primaires que sont les pères et les maris jaloux. Significativement, Du Bosc actualise alors sa dédicace et remercie Madame de Combalet d'avoir si bien accueilli sa première version, ce qui le rend relativement irrépréhensible, ou, tout du moins, lui permet d'éviter le discrédit et d'affirmer publiquement le soutien *a posteriori* du pouvoir, qui ne l'a pas désavoué. Surtout, il accuse son éditeur, Pierre Billaine²¹⁴, d'avoir déformé son propos en n'ayant pas su lire ses notes manuscrites : la deuxième version, dès lors, est imprimée chez Augustin Courbé.

Cette deuxième version, outre la préface de d'Ablancourt, comporte de nouveaux chapitres qui viennent augmenter considérablement la première version du livre. Néanmoins, certains ne sont pas l'œuvre de Du Bosc mais de ses amis Patru et d'Ablancourt²¹⁵ et il importe de démêler les paternités de ces ajouts. Car si Jacques Du Bosc, tiraillé entre une philogynie galante et

sans esprit, était comme une belle lanterne sans lumière. Car tout le monde n'est pas de l'humeur de ceux qui trouvent une femme assez savante quand elle sait bien discerner le haut-de-chausse du pourpoint de son mari. », F. de La Mothe Le Vayer, « La Promenade. Dialogues », *Œuvres - Nouvelle édition revue et augmentée, précédée de l'abrégé de la vie de La Mothe Le Vayer*, Dresde, 1756, Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. 690 à 758 (p. 723-724). Molière reprendra également la blague en 1672 dans *Les Femmes savantes*, II, 7, v. 575-578 : « Nos pères sur ce point étaient gens bien sensés, / Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez, / Quand la capacité de son esprit se hausse / À connaître un pourpoint d'avec un haut de chausse. »

²¹³ J. Du Bosc, *L'Honnête femme. Dernière édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur*, op. cit., « Préface ». ²¹⁴ "Because he had sold his copyright to a printer who was apparently unable to read his hand or understand his marginal notations, the first edition was flawed.", C. Fitzgerald, *Authority in Ancien Régime France*, op. cit., Chapter Four, p. 112.

²¹⁵ « *L'Honnête Femme* sortait transformée des mains de Patru et de d'Ablancourt. », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 290.

l'ancienne misogynie ecclésiastique de son ordre, prolonge plutôt la veine éditoriale issue de Balzac et Faret²¹⁶, ses deux compères semblent bien plus progressistes dans leurs approches. Ces derniers (qui avaient vraisemblablement pensé, voire peut-être rédigé les parties les plus litigieuses de la version de 1632), reprennent et amplifient considérablement le livre (pourtant toujours signé seulement par Du Bosc). Linda Timmermans considère que ces ajouts illustrent leur volonté d'émancipation des femmes. Le propos du livre évolue alors significativement, d'autant qu'une « seconde partie²¹⁷ » autonome est également publiée. Par l'intermédiaire d'Olivier Patru, libertin renommé, et de Perrot d'Ablancourt, grand lecteur (et futur traducteur) du sulfureux Lucien de Samosate²¹⁸, il est possible que les idées philosophiques les plus émancipatrices pour les femmes (celles issues du libertinisme, voire de l'égalitarisme issu de Marie de Gournay qui évolue toujours dans les mêmes cercles des amis de La Mothe Le Vayer), se soient effectivement aussi trouvées dans *L'Honnête femme*. Ainsi, les premières rééditions de 1634 à 1640, – avant que Du Bosc, dans ses dernières versions, n'adopte finalement la rigueur dévote d'un Tartuffe, désavouant les ajouts antérieurs de ses amis – vont bien plus loin que l'édition *princeps* dans leurs encouragements à la lecture. C'est donc à partir de ces versions « revues et augmentées », sortes de collage d'où il est désormais possible d'identifier, par le jeu des ajouts et suppressions, des différences idéologiques manifestes selon les auteurs, que *L'Honnête femme* se révèle dans ses contradictions internes les plus manifestes.

Ceux-ci, qui entendent transmettre aux femmes « la philosophie » vont manifestement plus loin dans l'entreprise libertine, *a fortiori* dans un livre signé de la main d'un ecclésiastique comme le père Du Bosc. Il s'agit ici de reprendre les analyses de Linda Timmermans lorsqu'elle déclare que les ajouts au projet initial de Du Bosc sont encore bien plus audacieux que ne l'était originellement le traité de 1632 :

Il semble cependant qu'en retouchant le texte de leur ami, d'Ablancourt et Patru aient dépassé les intentions initiales du Du Bosc. On peut s'en rendre compte en lisant l'éloge du savoir de certaines contemporaines, inséré dans le chapitre « Des dames savantes » : « N'avons-nous pas des dames et dans les cloîtres et dans la cour, qui savent écrire sur les sujets les plus sérieux et les plus malaisés ; qui savent parler pertinemment des plus hauts mystères de notre religion ; qui savent l'histoire sainte et la profane, et dont l'entretien n'est pas moins solide qu'agréable ? N'en avons-nous pas qui savent les langues étrangères aussi bien comme la nôtre, et qui sont tellement universelles dans la connaissance des bonnes choses, que ce nous est une perte et un malheur extrême, de ce que la tyrannie de la coutume en empêche plusieurs de donner leurs œuvres au public, et de laisser leurs esprits à la postérité. Certes, j'en connais plusieurs si bien instruites dans les sciences du raisonnement, et dans la plus subtile philosophie, que les plus savants qui les entreprennent y

²¹⁶ « Que dans la bonne société les mœurs ont changé, Du Boscq l'a compris avant même que l'érudit Patru et Perrot d'Ablancourt "raccommodent" son livre. », *ibid.*, p. 290.

²¹⁷ J. Du Bosc, *L'Honnête femme. Seconde partie revue, corrigée, & augmentée par l'auteur*, Chez Pierre Anboviin, sur le Pont-ne vis-à-vis le Cheval de Bronze, à la fleur de Lys, 1640.

²¹⁸ Cf. E. Bury, « Variations galantes sur la satire philosophique. Le Lucien de Perrot d'Ablancourt (1654) », *Dix-septième siècle*, 2020, vol. 286, n° 1, p. 87-98.

demeurent confus. J'en connais plusieurs qui excellent en prose et en poésie [...]. J'en connais plusieurs qui savent si bien juger des bonnes choses, et qui les possèdent si parfaitement, que leur conversation sert d'école aux meilleurs esprits, que les plus excellents auteurs les consultent comme des oracles, et qu'on s'estime glorieux de leur approbation et de leur louanges. » Malgré l'hyperbole, nous sommes en droit de comprendre que le souhait de d'Ablancourt – « dépayser la philosophie pour s'en servir dans l'entretien » – corresponde à une pratique sociale déjà réalisée dans certains cercles féminins. Roger Zuber croit que cet éloge concerne en fait Mme d'Auchy : dans la troisième édition (1635) du premier tome, Du Bosc le remplacera par un éloge des *Homélies sur saint Paul* publiées par la vicomtesse en 1634. Comme Mme d'Auchy n'était sans doute pas, nous l'avons vu, cette savante ridicule qu'on représente habituellement, il est fort possible qu'elle ait pu apparaître à certains comme un modèle, et comme un exemple capable de rompre le préjugé traditionnel de l'infériorité intellectuelle des femmes²¹⁹.

Grâce aux analyses sociopoétiques de Linda Timmermans, il est possible de relier *L'Honnête femme* à Mme d'Auchy, qui peut également être qualifiée de libertine, au moins depuis l'époque de sa liaison avec Malherbe au début du siècle. Elle est, en quelque sorte, le chaînon social *a minima* qui permet de réunir les influences des groupes de Faret (Malherbe, Balzac, Gaston, Boisrobert...) et de Du Bosc (Madame de Combalet, Patru, d'Ablancourt, Le Vayer) :

Pour Patru et d'Ablancourt, le rôle mondain de la femme dépasse donc clairement le cadre que lui assignait Du Bosc dans la première édition de *L'Honnête femme*. Les femmes peuvent jouer un rôle littéraire, soit comme auteurs, soit comme juges des productions de l'esprit et comme conseillères littéraires. Du Bosc partageait-il les convictions de ses amis ? Selon Roger Zuber, il supprima le passage exaltant les « dames savantes » contemporaines parce que « la publication, en 1634, de l'ouvrage de Mme d'Auchy » lui permit « de lever l'anonymat dont d'Ablancourt enveloppait à regret l'éloge de la vicomtesse ». C'est vraisemblable. Cependant, Du Bosc aurait pu ajouter cet éloge, sans rien supprimer. Sa manière de procéder ressemble à un désaveu caché : il ne contredit pas ouvertement ses amis, puisqu'il loue Mme d'Auchy, mais il élimine discrètement leurs idées sur le rôle littéraire des femmes. Dans la troisième partie de *L'Honnête femme*, le cordelier s'en prendra violemment aux femmes qui se mêlent de juger des livres²²⁰.

Le nouveau projet de Du Bosc – moraliser les femmes par la lecture restreinte de certaines œuvres – et le projet de Patru et d'Ablancourt – donner aux femmes l'accès à la philosophie, les laisser écrire et devenir juges de l'espace public – ne sont plus les mêmes et semblent se désintriquer par rapport à la première version du livre, qui rendait difficilement identifiable les avis divergents de chacun. Vraisemblablement, Du Bosc envisageait seulement pour les femmes un accès moralisé au système galant, sans envisager de leur donner un rôle de premier plan pour autant (ce sera également le modèle retenu par Grenaille²²¹). Patru et d'Ablancourt au contraire entendent élever les femmes à leur propre niveau, et faire de la galanterie un lieu d'échange intellectuel mutuellement satisfaisant, à la manière de ce que prétend faire à la même époque, outre Madame d'Auchy, Marie de Loges :

Un autre texte féminin de la première moitié du XVII^e siècle, que nous croyons pouvoir attribuer à Mme des Loges, la *Lettre d'une dame touchant la vertu d'une honnête femme*, est peut-être plus original

²¹⁹ L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 297.

²²⁰ *Ibid.*, p. 297-298.

²²¹ « Comme Du Bosc, Grenaille prône la modestie, la retenue et le silence. » ou encore « “L'éloquence” et la “rhétorique” consistent, pour une fille, à savoir tenir correctement une conversation, sans prétendre à la suffisance. », *ibid.*, p. 299, 301.

encore [que ceux de Marie de Gournay [...] et Madeleine de Scudéry]. En effet, contrairement à [...] Marie de Gournay et à Madeleine de Scudéry, l'épistolière ne s'inscrit dans aucune tradition féministe, même si, nous l'avons vu, elle semble bien connaître les apologies traditionnelles des femmes. Avait-elle lu Du Bosc ? Les dates ne contredisent pas cette possibilité. Les trois volumes de *L'Honnête femme* s'échelonnent de 1632 à 1636 ; la *Lettre* fut sans doute écrite entre 1632 et 1637. [...] Contrairement au cordelier [...] la dame se place dans une optique résolument mondaine. Elle adopte le point de vue d'une femme du « grand Monde » et de « la Cour²²² ».

Marie des Loges aurait donc d'une manière ou d'une autre milité en faveur du droit des femmes à la conversation mondaine. Il n'est donc pas étonnant que Faret, qui a lui-même fait partie de la société de Marie des Loges avant son exil forcé, ait cette conception mondaine de l'honnêteté féminine au moment où il rédige son « honnête homme ». Tout du moins est-il possible d'inférer que Marie des Loges et Nicolas Faret ont pu exercer une influence réciproque, mais influencer aussi Perrot d'Ablancourt et Patru. Ainsi, dans la *Lettre*, Marie des Loges « adhère à une vision du monde qui confond les deux sphères, privée et publique.²²³ » :

L'honnête femme, telle que la conçoit la dame, « sert la République » par des interventions (« intercessions », « bons offices », souci de « s'entremettre » dans des « affaires ») dont la portée est nettement sociale. Aussi ne s'agit-il pas, pour elle, comme pour Du Bosc [celui post-1632] ou pour Grenaille, de meubler, par l'étude et par le commerce bien compris du monde, les loisirs que leurs fonctions domestiques laissent aux mondaines. Pour la dame, le loisir, les divertissements *sont* la fonction de l'honnête femme (« sa principale tâche à la Cour²²⁴ »).

Ainsi, il est notable qu'autour de la publication de la première version de *L'Honnête femme*, les débats sur la place des femmes dans la sphère publique aient été ravivés, autour de ces mêmes groupes lettrés qui ont déjà occupé les chapitres précédents. Néanmoins, ces ajouts conséquents faits par Patru et d'Ablancourt dans les versions ultérieures sont toutefois contrebalancés, en tête d'ouvrage, par un chapitre très consistant sur la lecture, immédiatement suivi d'un autre chapitre sur la conversation, où Du Bosc semble avoir vraisemblablement repris la main.

Au contraire de ses amis, Du Bosc a dû sentir le besoin de faire évoluer radicalement son traité vers la veine misogyne après les accusations de libertinage qui entourent la première version de *L'Honnête femme*, et ses ajouts sont de plus en plus traditionnels au fur et à mesure des nouvelles versions. À partir de la deuxième édition, les femmes, chez Du Bosc, sont en effet priées de trouver dans les livres des exemples de vertu, en entrant en « conversation avec les morts²²⁵ ». Véritable *topos* éducatif habituellement réservé à l'éducation des garçons. Par le truchement de la lecture, « elles apprennent quelquefois des morts, ce que les vivants ne leur osent dire²²⁶ » puisque « c'est là que les belles et les laides sont traitées également, ayant

²²² *Ibid.*, p. 311.

²²³ *Ibid.*, p. 313.

²²⁴ *Ibid.*, p. 314.

²²⁵ J. Du Bosc, *L'Honnête femme, corrigée et augmentée*, op. cit., p. 1.

²²⁶ J. Du Bosc, *L'Honnête femme. Dernière édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur*, op. cit., p. 8.

affaires à des arbitres qui n'ont point d'yeux, que pour mettre différence entre le vice & la vertu²²⁷ ». Toutefois il ne s'agit plus, comme cela semblait être le cas, d'encourager à une grande culture : « Il n'est donc pas nécessaire de lire beaucoup de livres, mais de n'en lire que d'excellents ; & surtout de n'avoir jamais de curiosité pour ceux où l'on ne peut devenir savantes, sans être en danger de devenir vicieuses²²⁸. » Le propos est exactement opposé à la première version de 1632, et a manifestement rallié l'avis de ses détracteurs. Surtout, il ne s'agit désormais plus que d'encourager à la lecture de traités historiques ou de morale. Les romans, à commencer par ceux de Toussaint Du Bray en pleine faillite, sont vivement condamnés :

Mais quand je pense aux mauvaises choses dont plusieurs romans sont remplis, quand je considère combien il y a d'esprits qui se débauchent par cette lecture empoisonnée, je m'estimerais coupable si je ne montrais ces pièges à celles qui craignent le danger, & si je ne faisais la guerre autrement à ces corrupteurs de l'innocence Et de vrai pour bien examiner ceci, quel contentement peut-on chercher dans les romans, qui ne se trouve dans l'histoire²²⁹ ?

Il continue contre les romans, diffuseurs selon lui du libertinage le plus éhonté :

La lecture de tant de choses lascives échauffe peu à peu, elle efface insensiblement la répugnance & l'horreur qu'on devrait avoir pour le mal. On s'apprivoise si bien avec l'image du vice, qu'on ne craint plus quand on rencontre le vice même. Et depuis qu'on a perdu la pudeur, on est bien en danger de perdre ce qui ne se conserve que par elle. Si les eaux s'écoulent infalliblement, après que les fossés qui les arrêtaient sont abbatués, aussi les affections s'échappent avec tout sorte de liberté depuis qu'on n'a plus cette honnête crainte qui les retient. Ce libertinage ne se forme pas quelquefois en un moment, & il est vrai qu'on ne devient pas vicieuse tout d'un coup par cette lecture. La contagion qui est dans les romans gagne le cœur presque insensiblement, elle agit dans les esprits comme la semence dans la terre, elle germe & puis elle pousse de jour en jour plus puissamment, pour éclore à la fin les plus pernicioeux effets de la corruption. Mais ce n'est pas là tout ce qu'il y a de mal dans les romans. Après en avoir rendu plus hardies, ils les rendent plus adroites. Elles y trouvent la subtilité avec l'assurance, & elles n'y apprennent pas seulement le mal qu'elles devaient ignorer, mais les plus délicates façon de le commettre²³⁰.

Du Bosc développe tous les poncifs à l'encontre du roman et de sa capacité à corrompre les « faibles esprits²³¹ », alors que la première édition de 1632 avait au contraire pour mot d'ordre « plaire et instruire ». C'est ce qui explique que les figures de « femmes savantes », tombent également en désuétude sous la plume réendurcie du révérend père :

Comme la vertu vaut mieux que la science, les dames doivent penser qu'il vaut mieux être bonnes que savantes. Et je ne craindrai point de dire que si elles avaient la vraie pudeur, elles ne rougiraient pas moins lorsqu'on les trouve sur la lecture de quelques mauvais livre, que si on les surprenait renfermées avec quelque homme débauché²³².

²²⁷ *Ibid.*, p. 8.

²²⁸ J. Du Bosc, *L'Honnête femme, corrigée et augmentée*, op. cit., p. 8.

²²⁹ *Ibid.*, p. 21.

²³⁰ *Ibid.*, p. 27-27.

²³¹ *Ibid.*, p. 34.

²³² *Ibid.*, p. 35.

S'il affirme toujours les bénéfices théoriques de la lecture pour les femmes, Du Bosc n'envisage néanmoins plus une véritable culture émancipatrice mais seulement une culture classique et religieuse. La « femme savante²³³ », sorte de forme dégénérée de la coquette, est à ce titre jugée dangereusement compatible avec la figure de l'honnête femme revisitée, dont la seule science doit être la morale chrétienne²³⁴. Ainsi, en dépit des propos émancipateurs initialement tenus dans la première version de 1632, en dépit également des ajouts de Patru et de d'Ablancourt, *L'Honnête femme* évolue radicalement et entend plutôt maintenir les femmes dans l'ignorance des sciences, à l'image des anciens traités religieux misogynes. Le repoussoir de la « femme savante » tend désormais à maintenir les femmes dans l'ignorance, au point que, comme le souligne Linda Timmermans « l'honnêteté, chez la femme, sera de plus en plus assimilée à la qualité par excellence du sexe faible : la chasteté²³⁵ ». Si bien que s'il était possible d'entrevoir dans la version de 1632 quelques considérations féministes qui n'auraient pas eu à rougir de la comparaison avec les textes de Marie de Gournay, *L'Honnête femme* est finalement expurgé de ces ajouts accidentels et l'horizon de genre qu'il dessine louvoie toujours dangereusement entre une philogynie galante fort suspecte et une misogynie religieuse pas moins délétère. À la veille de sa réintégration chez les franciscains, la troisième partie du texte est significativement bien plus orientée vers les considérations religieuses qu'elle ne l'était auparavant : « Vois qu'il n'y ait pas un seul discours en cet ouvrage, où je n'aie donné quelques avis pour ce qui touche de la piété. Il m'a néanmoins semblé, que je devais rendre l'Honnête Femme encore plus chrétienne qu'elle ne l'était aux deux premières parties²³⁶. » Les ajouts encore ultérieurs de Du Bosc pour l'édition de 1658, sont tous dans la même veine misogyne. Celle-ci, qui synthétise les trois parties, est radicalement différente de l'édition originale de 1632, bien maigre en comparaison. Considérablement augmenté, le traité est désormais quatre fois plus riche (nombre de pages doublé et police deux fois plus petite). Outre la morale, la religion et le « bien dire », les connaissances indispensables à l'honnête femme concernent désormais

²³³ « Mais c'est *L'Honneste Femme* du P. Du Boscq [sic], ouvrage lui aussi très souvent réédité, qui a définitivement fixé l'attention sur le problème "des Dames savantes" et qui a exercé l'influence la plus profonde et la plus large. Mlle de Scudéry, Molière sans doute, ont lu ce livre. », L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 289.

²³⁴ « Dans un chapitre du troisième volume, le cordelier expose "la vraie science d'une honneste femme" ; il s'agit de la morale, que "l'on a grand tort" d'interdire aux femmes : "car il n'y a point de doute, que s'il se trouve quelques Dames vertueuses, encor qu'elles ne sachent point la Morale, elle le seroient bien d'une autre façon, si elles en avoient la connoissance." Les autres sciences sont pour la plupart "inutiles" aux femmes, puisqu'elles n'enseignent pas la vertu ; "Je ne voy rien qui m'empesche de conclure, que de toutes les sciences, il n'y en a point de plus propre aux dames, que celle des mœurs : elle leur enseigne tout ce qu'il faut pour rendre leurs actions vertueuses, & leur conversation agréable. Elle leur donne les moyens de vaincre leurs mauvaises inclinations, & leur mauvaise fortune." », *ibid.*, p. 294-295.

²³⁵ *Ibid.*, p. 316.

²³⁶ J. Du Bosc, *L'Honnête femme, corrigée et augmentée*, op. cit., « Avertissement ».

l'histoire, notamment l'histoire de France, et la géographie²³⁷, deux branches du savoir qui sont parmi celles le plus souvent recommandées aux femmes²³⁸. *L'Honnête femme* gagne en patriotisme, et il s'agit avant tout « d'apprendre l'histoire de son sexe²³⁹ », c'est-à-dire de connaître les grands exemples de femmes illustres, y compris antiques, pour s'en inspirer au service de la nation française. C'est d'ailleurs là tout le projet de *La Femme héroïque*²⁴⁰ de Du Bosc, dont les nombreuses éditions viennent compléter le propos de *L'Honnête femme* en donnant non pas tant la volonté de s'illustrer par de grandes actions, mais plutôt des modèles de femmes héroïques dont elles puissent s'inspirer humblement.

Ainsi, il importe de ne pas confondre *L'Honnête femme* originale de 1632, œuvre écrite à plusieurs mains, et qui condense des projets de publication différents tout en promouvant ostensiblement la vie galante, d'avec les versions ultérieures. À partir de la deuxième édition, le propos évolue dans deux directions différentes : tout en se mettant à couvert sous le nom d'un ecclésiastique, Patru et d'Ablancourt promeuvent l'émancipation féminine dans les lettres. Au contraire, Du Bosc devient à peu de choses près le champion misogyne qu'attendaient les détracteurs de la première version après en avoir vu le titre. Finalement, l'œuvre ambivalente concentre en elle-même tous les enjeux de la période sur la place sociale des femmes. Elle prend le pas de toute la querelle des femmes, tente de se faire une place dans la chaîne de publication de l'honnêteté et, du fond de ses contradictions, prépare l'État à prolonger dans les lettres la réponse institutionnelle que la biopolitique a déjà fournie auprès des anormaux. C'est là tout l'enjeu qui préside aux représentations genrées de la querelle du *Cid* et à l'établissement de l'Académie française.

²³⁷ « Les histoires sont pleines de leurs actions généreuses pour la conservation de leur pays, pour l'amour de leurs maris & pour la religion de leurs ancêtres. », J. Du Bosc, *L'Honnête femme*, op. cit., p. 128.

²³⁸ L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 315.

²³⁹ *Ibid.*, p. 315.

²⁴⁰ J. Du Bosc, *La Femme héroïque ou les héroïnes comparées avec les héros en toute sorte de vertus*, op. cit.

Épilogue : De la querelle du *Cid* à l'Âge galant

Certainement, prétendre ainsi conclure sur la querelle du *Cid* relève de la gageure. C'est un monument du patrimoine littéraire bien trop massif pour qu'il soit possible de s'y confronter autrement que dans un ouvrage dédié, et ces quelques pages d'ouverture reconnaissent bien volontiers les lacunes imputables à leur caractère exploiratoire. Dès lors, plutôt qu'une nouvelle analyse sociopoétique complète, il s'agit ici seulement de lancer quelques pistes de relecture de ce moment charnière, qui permettront peut-être, à d'autres travaux, de prolonger l'appareil méthodologique d'étude des querelles au regard de l'établissement des catégories de genre. La querelle du *Cid* semble en effet constituer un point d'orgue après lequel l'organisation de la société d'Ancien Régime n'est plus tout à fait la même. Hélène-Merlin Kajman, déjà citée en introduction, définissait l'Âge classique comme le moment où le « débat doctrinal », au terme de la querelle, était clos par la victoire de l'Académie française. Alain Viala, quant à lui, considérait qu'il était possible d'observer une évolution notable de la galanterie de part et d'autre de la querelle du *Cid*, souvent lue au regard des disputes rhétoriques, mais jamais face aux querelles biopolitiques de la période. À la lumière de ces deux approches, il semble ainsi possible d'envisager la querelle du *Cid* non pas tant du point de vue de ses implications normatives sur la poétique française, mais en considérant plutôt le « coup de publication¹ » final de Richelieu. Ce dernier aurait en effet institutionnalisé la biopolitique dans le domaine des lettres en s'attaquant, par le truchement de sa propre équipe d'« anormaux » pieds et poings liés, à ce nouvel avatar de l'anormalité qu'était Corneille. Les critiques menées par Hélène Marlin-Kajman dans ses travaux allaient déjà en ce sens, et il est possible de les illustrer grâce au corpus des textes de la querelle du *Cid*, compilés par Jean-Marc Civardi dans une remarquable somme d'érudition². En prolongeant ces pistes, qui proposent d'opérer un pas de côté par rapport aux « grands récits » traditionnellement faits de ces événements, il devrait être possible de mettre en relief la prolongation des enjeux du premier XVII^e siècle dans la période suivante. Un angle d'approche semble en particulier particulièrement opératoire pour envisager cette continuité au sein du corpus de la querelle : il s'agit de se concentrer sur les protestations qui fusent à l'encontre de la déshonnête Chimène.

Ainsi, lorsque Corneille fait jouer le *Cid* en janvier 1637 au théâtre du Marais, c'est un immense succès populaire qui lui vaut même d'être immédiatement anobli. Devant la grogne

¹ « L'intervention de l'Académie ressemble, dans l'ordre des Lettres, à un coup d'État de Richelieu. », H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, op. cit., p. 280.

² J.-M. Civardi, *La Querelle du Cid*, op. cit.

de ceux qui désapprouvent la pièce et le traitement de faveur de l'auteur, Corneille publie son *Excuse à Ariste*, texte d'une rare arrogance et se montre doublement imprudent, à la fois dans l'étalage de sa « galanterie³ » et dans la glorification « à la Balzac » qu'il fait de lui-même. Il est attaqué, entre autres, par un jeune rival opportuniste de l'hôtel de Bourgogne, Georges de Scudéry, qui publie ses *Observations* et attaque Corneille *ad hominem*, lui reprochant ses libertés⁴ de composition pour mieux vanter sa propre pièce, *L'Amant libéral*. Surtout, Scudéry n'a pas de mots assez durs pour caractériser le comportement de Chimène, qu'il rapproche explicitement de celui d'une prostituée : que Chimène, impudique, puisse souhaiter épouser le meurtrier de son père relève selon lui d'une monstruosité difficilement soutenable. Corneille, quant à lui, défend son héroïne et humilie publiquement Georges de Scudéry, qui en vient à demander l'arbitrage de l'Académie française. Cette dernière, alors surtout pilotée par Chapelain (qui évoque, dans une lettre à Balzac la « corvée » que lui intime Richelieu), reprochant effectivement à Corneille de ne pas avoir suivi les règles de la *Poétique* d'Aristote, marque avec ses *Sentiments* la fin de la querelle et le retour à l'ordre. La doctrine théâtrale s'en trouve marquée pour longtemps, au nom de la bienséance interne et de la fameuse règle des trois unités. Ainsi commencerait « l'Âge classique », marqué par l'autorité de cette nouvelle institution de la vie littéraire et l'importance des règles de composition. Or au regard de ce travail, il apparaît clairement que la querelle du *Cid* est en tout cas surtout le point d'aboutissement de la biopolitique initiée en France depuis près de quarante ans, et qu'elle amorce, plutôt qu'un très hypothétique « Âge classique », surtout le début du bien plus concret « Âge galant » analysé par Alain Viala. Non point que la galanterie n'ait pas existé avant 1637 : ce travail l'a bien montré. Mais que pour la première fois, grâce aux particularités du genre théâtral et au succès hors-norme de la pièce, la galanterie (toujours libertine dans le fond) se diffuse largement dans l'espace public. Autrement dit, quoiqu'aucun de ses thèmes ne soient nouveaux, la querelle du *Cid* propulse les enjeux traditionnels des querelles genrées des années 1610-1620 à un tout autre niveau, en les exposant face au « grand public » parisien, qui est prié d'adhérer un peu autoritairement aux conclusions que l'État a pensées pour lui. Ce sont

³ « M. Fumaroli justifie ces vers (en particulier le v. 63) par la reconnaissance chez Corneille de “sa rédemption du monde robin, son initiation à la beauté littéraire et aux raffinements du grand monde”, voire “la découverte du ‘bel usage’ par la génération de 1630 s’appu[yant] sur le platonisme esthétisant de la culture des Cours.” L’influence d’Honoré D’Urfé ne peut certes être remise en cause. », *ibid.*, p. 312-313.

⁴ « Un même chef d'accusation est porté contre toutes ces œuvres : l'œuvre poétique de Théophile, les *Lettres* de Balzac, *Le Cid* sont dénoncés pour libertinage. Car c'est d'abord l'usage, libre, des mots, l'investissement sur les mots, qui est perçu comme libertin. », H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique*, *op. cit.*, p. 70.

d'ailleurs exactement les enjeux qui transparaissent dans le si célèbre résumé qu'en fait Boileau dans sa satire IX :

En vain contre le *Cid* un ministre se ligue :
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue,
L'Académie en corps a beau le censurer :
Le public révolté s'obstine à l'admirer⁵.

Ces vers sont essentiels pour témoigner des enjeux institutionnels, des enjeux de pouvoir, des enjeux de publication et des enjeux de genre qui constituent tous ensemble les véritables objets de la querelle. Car Rodrigue, tout comme le public, ne *voit pas* que Chimène se conduit manière scandaleuse, malgré les nouvelles règles de pudeur qui auraient dû – et c'est d'ailleurs là tout l'argument de Georges de Scudéry – présider à la composition de la pièce. En prenant la défense de Chimène et de Corneille, l'avis du public « contre-publie » les règles de l'honnêteté. Pire, il encense des anormaux. Richelieu, conscient des conséquences politiques qu'il y aurait à laisser Corneille fanfaronner et clamer partout la supériorité de son génie (c'est-à-dire son anormalité, quoique positive), fait – contre l'avis du public le plus élargi jamais constitué – intervenir sa toute nouvelle institution⁶ pour mettre fin au débat qui, tout autant que sur l'histrionisme de Corneille, porte aussi sur son personnage de femme déshonnête et sur la préséance galante de l'amour sur le devoir. Or le théâtre et sa puissance de diffusion de représentations « anormales » est un défi nouveau pour la censure biopolitique, ce qui explique qu'il faille mettre en place une nouvelle institution telle que l'Académie française pour réguler l'espace public et y faire respecter les normes sociales, qui prévoient au contraire que les règles doivent l'emporter absolument sur les individus et leur volonté. Autrement dit, la querelle du *Cid* oppose à une forme d'individualisme libertin les règles de l'absolutisme, le tout à propos d'un personnage féminin jugé impudique et d'un dramaturge trop génial pour être *honnête*.

Bien des acteurs directement impliqués dans les querelles précédentes ont aussi participé à la querelle du *Cid*. Le premier d'entre-eux, c'est Balzac. Car lorsqu'il se sait attaqué, Corneille écrit à Balzac et lui fait passer, par l'intermédiaire de Chapelain, un exemplaire de sa pièce pour lui demander de défendre le *Cid*. Et Balzac, toujours en exil, reçoit favorablement la demande de Corneille, qui le flatte d'autant plus qu'il est, depuis l'insubordination du *Prince*, indésirable à Paris. Il écrit une réponse publique à Scudéry, et sa lettre de défense du *Cid* est même lue à

⁵ Éd. J.-P. Collinet, Gallimard, 1985, v. 231-234, cité par J.-M. Civardi, *La Querelle du Cid*, *op. cit.*, « Préambule ».

⁶ « L'intervention de l'Académie vient à point nommé pour arrêter ces déviations et réordonner la scène selon le véritable ordre public, celui de l'État monarchique et de ses institutions. », H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 216-217.

l'Académie française. En s'associant avec Balzac, Corneille espère pouvoir réitérer la manœuvre que l'épistolier avait menée lors de la querelle des *Lettres*, en occultant les accusations de déshonnêteté publique pour ne répondre que sur le plan du style. C'est peine perdue, car Balzac ayant été intégré – malgré lui et à distance – à l'Académie française, ne peut rien faire pour Corneille (dont il partage pourtant bien des affinités) lorsqu'il apprend, reclus à Angoulême et par un courrier de Chapelain, la prise de position finale de l'Académie. Balzac n'a d'autre choix que de se ranger à l'avis de cette « nouvelle Inquisition⁷ », en étant lui-même « un des principaux membres⁸ ». Le deuxième acteur notable, évidemment, c'est Richelieu lui-même, qui a pourtant reçu favorablement les vers que lui adressait Corneille dans *L'Illusion comique* l'année précédente. Corneille a pris soin toutefois de dédier plutôt *Le Cid* à sa nièce, Madame de Combalet, c'est-à-dire à « l'honnête femme » par excellence. S'il a longtemps été dit que Richelieu avait été le principal détracteur du *Cid*, ce jugement mérite d'être mitigé : il a assisté, avec le roi, à la pièce et s'y est montré personnellement favorable. Point d'inimitié personnelle ou de question de goût ici ; et lorsque Corneille plie finalement contre l'autorité du cardinal et accepte de modifier sa pièce pour qu'elle soit conforme aux jugements institutionnels et à la biopolitique, son nouveau *Cid* est rapidement affiché comme une fierté nationale⁹. Le troisième acteur notable à refaire surface lors de la querelle du *Cid*, c'est Sorel, qui publie anonymement son *Jugement du Cid*, plutôt également pour défendre Corneille. Sorel

⁷ « [...] Balzac avait déjà opéré le rapprochement entre [l'Inquisition] et la nouvelle institution littéraire dans une lettre à Chapelain du 26 mars 1636 [...] où il se méfie de l'Académie [...] : “On m'en écrit comme d'une comète fatale qui nous menace, comme d'une chose terrible et plus redoutable que la sainte Inquisition. On me mande que c'est une tyrannie qui se va établir sur les esprits, et à laquelle il faut que nous autres, faiseurs de livres, rendions une obéissance aveugle”. », J.L. de Balzac, *Œuvres*, 1665, t. I, p. 727, cité par J.-M. Civardi, *La Querelle du Cid*, op. cit., p. 224.

⁸ « Maintenant, ces chaleurs de poètes nous embarrassent, car Scudéry, se tenant fort de la vérité, a retenu pour juge du différend la noble Académie dont vous êtes un des principaux membres, et ensuite de la requête qu'il lui a présentée, et que vous trouverez encore ici, vous ne pourrez manquer au premier jour à souscrire à l'arrêt que le Corps doit prononcer là-dessus sitôt que Corneille nous aura fait la même soumission, et ne croyez pas que je me moque : l'affaire est passée en procès ordinaire et moi qui vous parle en ai été le rapporteur et en dois encore parler à la première séance sur nouveaux renseignements et pièces nouvelles produites. », « Lettre de Chapelain à Balzac », éd. Tamizey de Larroque, t. I, p. 156-157, cité par *ibid.*, p. 33.

⁹ « Richelieu n'avait donc *a priori* aucune raison de s'en prendre particulièrement à l'auteur du *Cid*. Il n'était pas le mécène de Corneille mais n'avait pas eu non plus à se plaindre de ce dernier. La bonne tenue de son nouveau style de comédie qui mettait en scène des jeunes gens de la meilleure part de la société ne pouvait lui déplaire. Une nouvelle dramaturgie, une *elocutio* rénovée, une tradition acceptée mais renouvelée (comme chez Balzac) participait à la grandeur du royaume contre l'effervescence théâtrale d'outre-Pyrénées et contre les nombreuses productions (entre autres théoriques) d'outre-Monts. Issu du milieu robin, mais ni pédant, ni dévot, Corneille convenait au souci “d'une pédagogie de l'éloquence” et du goût adaptés à la politique de Richelieu. Reste seulement “une part d'utopie généreuse chez Balzac comme chez Corneille qui les maintient en marge de la politique officielle, ou du moins en retrait” », M. Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, p. 693 et 705, cité par *ibid.*, « Préambule », p. 13-14.

publie en réponse à un autre texte, *La Défense du Cid* (où il est d'ailleurs fait une référence explicite au traité de Faret¹⁰) :

[...] & que le Pédant qui a pris sa cause semblait avoir eu plus de soin de défendre son affiche de la morale à la Cour, & de paraître grand Logicien, que de rien faire à l'avantage de Corneille. Je me suis enfin résolu, attendant le jugement de l'Académie, de faire voir le mien, qui est, ce me semble, le sentiment des honnêtes gens d'entre le peuple¹¹ [...]

Sorel, qui trouve que les arguments développés dans la *Défense* sont caduques, s'attaque à l'auteur – le « Pédant » – utilisant le même terme ciblé d'honnêteté pour souligner, par un déplacement de sens, que cette honnêteté se trouve plutôt du côté du public que du savant. Il aborde alors la question de l'impudicité de Chimène selon Georges de Scudéry, et le tourne en dérision : « Mais venons à observer les observations de Scudéry. Tout son plus grand effort est à nous faire voir qu'au lieu de faire Chimène une personne vertueuse, l'Auteur en fait une impudique et une parricide¹² [...] » Les modalisations indiquent clairement que Sorel n'adhère pas au propos de Scudéry, ce qui n'est pas si étonnant du point de vue de l'auteur du *Francion*. Il se fait, surtout, le relais des « honnêtes gens d'entre le peuple », ce qui est une façon habile de revendiquer le bienfondé de l'avis du « public », souvent réduit au statut de populace ignare par les autres acteurs de la querelle, alors que Sorel revendique au contraire, au fondement même de sa poétique, le plaisir partagé du texte comme source de sa valeur littéraire. Il désamorce ainsi les enjeux de la querelle en la parodiant avec malice : « Chimène est si transportée de sa folle passion, qu'elle dit bien qu'elle fera ce qu'elle doit, mais elle n'en fait rien : au lieu de tâcher d'émouvoir le roi, elle lui dit des pointes ; et le roi lui devait dire : Allez, ma mignonne, vous avez l'esprit bien joli, mais vous n'êtes guère affligée¹³. » Le ton contraste radicalement avec les avis des « pédants » auxquels il s'attaque. Que Sorel fasse la défense de Corneille contre l'Académie montre bien que se joue dans la querelle des enjeux qui prolongent les chaînes de publication des années 1620, et qu'il s'oppose clairement à ce qu'une institution s'arroge le monopole de la critique contre l'avis éclairé du public.

¹⁰ Il est d'usage, bien que ce soit peu probant, de considérer la *Défense* comme l'œuvre de Faret. Tout au plus est-il possible de dire que *L'Honnête homme* y est explicitement cité, d'ailleurs plutôt de manière moqueuse : « [...] nous voyons même par les places publiques des affiches qui publient *L'Honnête homme ou la Morale de la Cour*, celui qui donne titre à sa science de la morale de la Cour sait bien que les vertus de la morale ne changent pas de nature en la personne des courtisans, ouy bien de matière externe où elles sont appliquées, mais il connaît la vanité commune, qui pousse chacun à vouloir être courtisan, il les attire par l'amorce de ce titre à venir prendre ses instructions qui seront les mêmes qu'il donnerait, s'il eut mis en tête de son affiche *L'Homme de bien ou la Morale des hommes vertueux*. », Pseudo-Faret, *La Défense du Cid*, Paris, 1637.

¹¹ C. Sorel, *Le Jugement du Cid. Composé par un Bourgeois de Paris, Marguillier de sa paroisse*, Paris, Antoine de Sommaville, 1637, p. 3.

¹² *Ibid.*, p. 5.

¹³ *Ibid.*, p. 15-16.

Ainsi la question féminine trouve avec la querelle du *Cid* une portée sans précédent. Au moment même où le modèle de « l'honnête femme » pudique¹⁴ s'établit à la Cour et dans les salons, le personnage de Chimène, héroïne désirante, rencontre un succès problématique (et c'est à n'en pas douter contre elle que Du Bosc publiera sa *Femme héroïque*). Les applaudissements anonymes qui émanent aussi du public féminin présent au théâtre du Marais s'opposent de fait aux prescriptions des traités de civilité ainsi qu'aux considérations des dramaturges contemporains qui s'efforcent, au contraire de Corneille, d'adapter leurs pièces pour qu'elles siéent aux modèles de l'« honnête femme¹⁵ ». Contre eux, Corneille se vante dans sa *Lettre apologétique* d'avoir obtenu, malgré son mépris des règles, l'approbation de « la Reyne, [d]es Princesses, & [d]es plus vertueuses Dames de la Cour et de Paris¹⁶ », d'autant que Madame de Combalet elle-même est à la fois la dédicataire de *L'Honnête femme* et du *Cid*. Et pourtant, le jugement rendu par l'Académie dans ses *Sentiments* est sans appel :

Sur ce fondement nous disons que le sujet du *Cid* est défectueux dans sa plus essentielle partie, pource qu'il manque & de l'un & de l'autre vraisemblable, & du commun et de l'extraordinaire. Car ni la bienséance des mœurs d'une fille introduite comme vertueuse n'y est gardée par le poète, lorsqu'elle se résout à épouser celui qui a tué son père, ni la fortune par un accident imprévu, & qui naisse de l'enchaînement des choses vraisemblables, n'en fait point le démêlement. Au contraire, la fille consent à ce mariage par la seule violence que lui fait son amour, & le dénouement de l'intrigue n'est fondé que sur l'injustice inopinée de Fernand qui vient ordonner un mariage, que par raison il ne devait pas seulement proposer. Nous avouons bien que la vérité de cette aventure combat en faveur du poète, et le rend plus excusable que si c'était un sujet inventé. Mais nous maintenons que toutes les vérités ne sont pas bonnes pour le théâtre, & qu'il en est de quelques-unes comme de ces crimes énormes, dont les juges font brûler les procès avec les criminels. Il y a des vérités monstrueuses, ou qu'il faut supprimer pour le bien de la société, ou que si l'on ne les peut tenir cachées, il faut se contenter de remarquer comme des choses étranges¹⁷.

Ce texte, qui acte la suprématie du « vraisemblable » sur la « vérité » au nom de la bienséance, révèle comment l'Académie française a pu, dès sa naissance, s'instituer dans le prolongement de la biopolitique du début du siècle. Le procédé est analogue : tout comme la Faculté de médecine refusait de voir « l'hermaphrodite » et préférait déclarer qu'il n'existait pas, l'Académie affirme qu'il vaut mieux réécrire l'Histoire dans la fiction afin de la rendre honnête.

¹⁴ « Les qualités demandées à la femme se réfèrent toutes à la sexualité et à ses conséquences dans la vie en groupe. La retenue elle-même, qui ressortit au comportement, n'est que le moyen de manifester extérieurement la pudeur et la modestie, vertus ou façons d'être nécessaires à la conservation de la chasteté. », R. Duchêne, « Honnêteté et sexualité », *Destins et enjeux de la littérature au XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p. 119-130

¹⁵ « De même Durval souhaite une amélioration des pièces comiques pour que les "honnêtes femmes" puissent mieux en profiter. Et dans la *Réponse de ****..., il est fait référence aux *Galanteries du duc d'Ossonne* de Mairet pour dénoncer leur immoralité qui risque "de bannir les honnêtes femmes de le Comédie, qui n'ont pu jamais souffrir les paroles ni les actions de ses deux héroïnes". Ce souci de la pudeur féminine se retrouve chez Claveret pour condamner le rondeau de Corneille. », J.-M. Civardi, *La Querelle du Cid*, op. cit., p. 144-145.

¹⁶ P. Corneille, *Lettre apologétique du sieur Corneille contenant sa réponse aux Observations faites par le sieur Scudéry sur Le Cid*, dans *ibid.*, p. 511.

¹⁷ *Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid*, dans *ibid.*, p. 909-910.

Ce faisant, c'est le même processus d'obscénisation des « anormalités » qui est en jeu (faire *comme si ça n'existait pas, tout en sachant que cela existe*), et il s'agit de lutter contre ces « vérités monstrueuses [...] qu'il faut supprimer pour le bien de la société ». Or Chimène, elle-même, est jugée impudique et « dénaturée » :

L'Observateur après cela passe à l'examen des mœurs attribuées à Chimène, & les condamne. En quoi nous sommes entièrement de son côté ; car au moins ne peut-on nier qu'elle ne soit, contre la bienséance de son sexe, amante trop sensible, & fille trop dénaturée. Quelque violence que lui peut faire sa passion, il est certain qu'elle ne devait point se relâcher dans la vengeance de la mort de son père, & moins encore se résoudre à épouser celui qui l'avait fait mourir. En ceci il faut avouer que ses mœurs sont du moins scandaleuses, si en effet elles ne sont dépravées. [...] Nous n'entendons pas néanmoins condamner Chimène de ce qu'elle aime le meurtrier de son père, puisque son engagement avec Rodrigue avait précédé la mort du Comte, & qu'il n'est pas en la puissance d'une personne de cesser d'aimer quand il lui plaît. Nous la blâmons seulement de ce que son amour l'emporte sur son devoir, & qu'en même temps qu'elle poursuit Rodrigue elle fait des vœux en sa faveur. Nous la blâmons de ce qu'ayant fait en son absence un bon dessein de *Le poursuivre, le perdre & mourir après lui*. Sitôt qu'il se présente à elle, quoique teint du sang de son père, elle le souffre en son logis, & dans sa chambre même [...]. C'est trop clairement trahir ses obligations naturelles, en faveur de sa passion ; c'est trop ouvertement chercher une couverture à ses désirs, & c'est faire bien moins le personnage de fille que d'amante¹⁸.

Le comportement de Chimène est déshonnête, d'autant qu'elle reçoit son amant « dans sa chambre même », et seule qui plus est¹⁹ ! Ce qu'il est difficile d'appréhender aujourd'hui, c'est que l'amour de Chimène pour le meurtrier de son père s'accompagne de l'expression euphémisée de « ses désirs » obscènes. C'est la rencontre redoublée de Rodrigue et de Chimène dans sa chambre, lieu même où doit se conclure physiquement cet hymen impossible, qui a choqué :

La première scène du cinquième acte nous semble très digne de censure, parce que Rodrigue retourne chez Chimène, non plus de nuit, comme l'autre fois que les ténèbres favorisaient aucunement sa témérité, mais en plein jour, avec bien plus de péril & de scandale. Elle nous semble encore digne de répréhension, parce que l'entretien qu'ils y ont ensemble est si ruineux pour l'honneur de Chimène & découvre tellement l'avantage que sa passion a pris sur elle, que nous n'estimons pas qu'il y ait guère de chose plus blâmable en toute la pièce. Il est vrai que Rodrigue y fait ce qu'un amant désespéré était obligé de faire, & qu'il y demeure bien plus dans les termes de la bienséance, qu'il n'avait fait la première fois. Mais Chimène au contraire y abandonne tout ce qui lui restait de pudeur, & oubliant son devoir pour contenter sa passion, persuade clairement Rodrigue de vaincre celui qui s'exposait volontairement à la mort pour sa querelle, & qu'elle avait accepté pour son défenseur²⁰.

Le système de double standard est ici facilement décelable : s'il était déjà choquant que Rodrigue s'introduise chez Chimène de nuit, c'était à *la limite* compréhensible et à l'abri du scandale. Qu'il revienne en plein jour chez elle heurte la pudeur, non pas parce qu'il agit en téméraire, mais parce que cela nuit à la réputation de Chimène. Chimène doublement impudique, qui consent à recevoir *deux fois* en vingt-quatre heures le meurtrier de son père dans

¹⁸ *Ibid.*, p. 919-921.

¹⁹ « Quant à ce qui suit, nous tombons d'accord qu'il eût été bienséant que Chimène en cette occasion eût eu quelques dames de ses amies auprès d'elle pour la consoler. », *ibid.*, p. 935.

²⁰ *Ibid.*, p. 919-921.

sa chambre pour « contenter sa passion », c'est-à-dire le désirant implicitement puisqu'elle espère toujours faire de lui son époux, et donc se lier charnellement à lui. Or il se trouve que le personnage de Chimène rencontre un immense succès auprès du public, ce qui s'oppose frontalement aux efforts du pouvoir pour imposer ses normes de genre. L'Académie se prononce alors sur la valeur pernicieuse du langage poétique, capable de donner au public l'impression que la morale est respectée :

Si maintenant on nous allègue pour sa défense que cette passion de Chimène a été le principal agrément de la pièce, & ce qui lui a excité le plus d'applaudissements, nous répondre que c'est pas pource qu'elle est bonne, mais pource que, quelque mauvaise qu'elle soit, elle est heureusement exprimée²¹.

En rapprochant ainsi l'expression rhétorique et la possibilité de manipuler les foules, l'Académie justifie son rôle institutionnel et rend légitime la confiscation du jugement qu'elle opère sur le public. Au nom de son assemblée d'experts de la langue et de la morale publique, elle dépossède les non-initiés de leur droit de critique, « associ[ant] dans un même *intérêt public* le rappel à l'ordre public et le rappel à l'ordre “littéraire²²” », comme l'affirme Hélène Merlin-Kajman. Dès lors, déjà suspect à partir de la querelle des *Lettres*, le style éloquent – largement utilisé par les libertins pour se protéger au cours de la décennie précédente – devient officiellement celui qui doit être strictement encadré par des règles de compositions pour ne pas risquer de corrompre le public, et en particulier sa part féminine. Si bien qu'à partir de la querelle du *Cid*, toutes les disputes qui abordent la question du style au nom de la bienséance peuvent être reliées à ces enjeux, non plus d'institution, mais de prolongement des comportements genrés de l'Âge galant. Rien d'étonnant dès lors à ce que la fin remaniée du *Cid*, où Rodrigue est finalement envoyé en croisades, rendant improbable cette union obscène (et en tout cas, la différant éternellement dans le hors-texte), soit désormais celle qu'il est d'usage de faire étudier aux élèves de toutes les écoles. Manifestement, le processus d'obscénisation a eu raison du *Cid* de 1637.

²¹ *Ibid.*, p. 923.

²² H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 200.

Conclusion générale

Au terme de ce parcours de presque quarante ans, plusieurs tendances s'esquissent, révélant comment des chaînes de publications ont tenté, avec plus ou moins de succès, de réformer les comportements genrés entre l'édit de Nantes et la veille de la querelle du *Cid*. La première partie a permis de rappeler comment, au crépuscule de la Renaissance, les conceptions antiques de la féminité et de la masculinité ont été réenvisagées vis-à-vis des nouvelles découvertes anatomiques. Au prisme de la pudeur et sur fond de guerres de Religion, le nouveau personnel médical de la cour d'Henri IV a redéfini les attributs féminins, tout en cherchant par tous les moyens à permettre au souverain d'assurer sa descendance¹. Le corps féminin et les mystères de la génération étaient alors au centre de toutes les attentions, ce qui a entraîné une nouvelle tendance éditoriale, en langue française, centrée sur les spécificités gynécologiques et obstétriques. En donnant à voir les corps, cette littérature technique s'est attirée les foudres de la censure, traditionnellement misogyne, qui l'ont jugée subversive et capable de corrompre le jugement des femmes. Afin d'assurer l'ordre au sein du royaume, et pour éviter une nouvelle guerre civile, les institutions étatiques ont entamé une campagne d'obscénisation des fauteurs de troubles. Car dès lors que la littérature vernaculaire en plein essor risque d'amener une nouvelle frange de la population, *a fortiori* féminine, à remettre en question les fondements de l'État monarchique patriarcal chrétien, la censure s'alarme. Du fait de cette conjoncture inédite, qui a forcé l'État à se confronter pour la première fois à l'émergence du « public », les institutions parisiennes traditionnelles telles que le Palais de justice, la Faculté de médecine ou la Sorbonne – contraintes de s'émanciper, au moins dans un premier temps, de la tutelle de l'Église – ont trouvé dans la biopolitique un moyen de se renforcer en s'appropriant le monopole de la distinction « naturel »/« contre-nature », c'est-à-dire en désignant des « monstres » et des « anormaux », tous ennemis de l'État au nom de la nouvelle « honnêteté publique ». C'est ce qui explique que l'État monarchique hétéropatriarcal se soit tant renforcé au moment où ses institutions se sont acharnées à établir de nouvelles règles « absolues » pour les individus. Ces « anormaux » de toutes sortes, c'est-à-dire toutes les personnes qui s'opposaient (par leurs idées ou par leur simple existence) à la légitimité de ces normes, ont progressivement été obscénisées de la scène publique, au terme de procès retentissants. Si bien que pendant les trois premières décennies du XVII^e siècle, ce sont à la fois les

¹ « On ne soulignera jamais assez l'impact des problèmes de conception au moment où le pouvoir royal s'est consolidé en se personnalisant et en valorisant une définition foncièrement virile de l'autorité. », S. Perez, *Le Corps de la reine*, op. cit., p. 215.

« hermaphrodites » (l'amalgame désignant de manière non exclusive les personnes et/ou intersexes, transgenres, non-binaires, non-hétérosexuelles), les « sorcières » (les rebouteuses, les matrones, les prostituées, les célibataires...), les « libertins », « athéistes » et « esprits forts » de toutes sortes qui ont été pointés du doigt et contraints, souvent par la manière forte ou sous la menace, de disparaître de cette nouvelle scène publique qui leur donnait, pour la première fois, une telle visibilité. En France et dans les trois premières décennies du XVII^e siècle, l'État (et non plus l'Église) a déployé ses mesures biopolitiques et est devenu le garant du strict respect de la triade « normale » : /organes génitaux bicatégoriels/, /genres binaires/, /hétérosexualité/.

Mais cette apparente disparition des « anormaux » de l'espace public n'a pas signifié leur extinction. Le processus d'obscénisation mené par les institutions biopolitiques les a incités à dissimuler leurs « anormalités » et à rentrer dans les rangs de « l'honnêteté ». Les femmes ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des institutions : les théories réactualisées de l'hystérie les ont poussées au respect de règles de vie strictes, en leur faisant craindre les pires châtements. Après la peur de l'Enfer toujours cultivée par l'Église pour réprimer les pulsions, c'est désormais la menace pathologique de leur propre féminité qui a permis à l'État, via l'institution médicale, d'exercer son emprise sur les femmes. Parce que ces théories de l'hystérie désignaient le corps des femmes comme leur propre ennemi, les traités médicaux de la fin de la Renaissance ont appris insidieusement aux femmes à respecter les normes de la pudeur, qu'elles ont intériorisées et surtout performées, redéfinissant les comportements acceptables, « honnêtes », en société. Parmi les élites, cette nouvelle éthique de la pudeur a entraîné l'apparition d'une nouvelle forme de rapports sociaux entre les femmes et les hommes, bien obligés de cohabiter malgré tout dans les lieux de pouvoir : la galanterie s'est développée grâce aux nouveaux comportements « philogynes » précieux, qui ont fait, contre la misogynie traditionnelle, l'éloge de la pureté des femmes et de leur supériorité morale. Mais s'ils ont déplacé sensiblement la frontière entre féminité et masculinité, cette frontière n'a pas disparu pour autant, et les discours égalitaristes ont été occultés. La médecine gynécologique a donc entraîné dans son sillage des changements comportementaux des hommes envers les femmes, accélérés d'autant par l'essor de la littérature précieuse et des nouveaux traités de politesse qui, chacun à leur manière, ont dessiné les contours d'un système galant.

Or ce système galant, d'abord l'apanage d'une élite parisienne (avant que le système ne se généralise dans la seconde moitié du siècle), a paradoxalement été promu par ceux-là même qui ont été obscénisés par le pouvoir biopolitique des institutions traditionnelles : parmi les théoriciens de l'honnêteté se sont dissimulés bon nombre « d'anormaux », qui ont publié leurs

propres définitions de l'« honnêteté² » et s'en sont revendiqués pour déjouer d'éventuelles accusations. Car du fait de son absence de régulation institutionnelle propre, l'espace public littéraire est devenu le refuge des expressions « anormales », plus ou moins subtilement dissimulées sous un nouveau style précieux dont la caractéristique première était l'euphémisation systématique des discours amoureux. Les anciens censeurs issus d'autres institutions (Riolan, Molé, Garasse, Goulu...), quoique parfaitement conscients de ces dévoiements, ne sont pas parvenus à les dénoncer efficacement et se sont retrouvés démunis face à la virtuosité de leurs adversaires « libertins », bien plus au fait qu'eux des spécificités de ce nouvel espace public dans lequel ils définissaient eux-mêmes les règles du jeu. Occultant les accusations à leur encontre, ces libertins ont réorienté habilement les débats vers la question du style et, par une manœuvre rhétorique, retourné l'argument de la deshonnêteté (non plus d'action, mais de langage) contre leurs accusateurs. Dans le sillage de Jean-Louis Guez de Balzac et de sa façon pragmatique d'éliminer ses adversaires, les libertins se sont rapprochés du pouvoir de Richelieu et approprié le monopole des règles de la galanterie, afin de faire oublier aux yeux du public les diverses frasques qui leur auraient valu d'être eux-mêmes désignés comme des anormaux. Tout en faisant l'éloge public d'une nouvelle éloquence précieuse, ils ont continué de mener en privé un libertinage « souterrain » et hypocrite, toléré par le pouvoir. Cette double identité public/privée des libertins ayant sis aux projets du cardinal de Richelieu – principal promoteur de la raison d'État – celui-ci s'est assuré personnellement de la bonne volonté de ceux qui, pourtant, s'opposaient par leur libertinage aux normes biopolitiques. Au tournant de 1630, les dernières mutineries à son encontre ont entraîné, dans le meilleur des cas, un bannissement systématique. Richelieu s'est méthodiquement approprié la plume de ces gens de lettres toujours à deux doigts de se rebeller contre lui, en les intégrant à son Académie française³. En promouvant l'honnêteté et l'organisation sociale galante qui l'entoure, il s'est alors agi de faire d'une certaine société lettrée l'instrument de contrôle étatique à partir duquel s'est établie la norme.

Ainsi, dès son origine, l'Académie française n'est pas tant un lieu d'édification de savoirs que de normes. Certaines de ses missions sont officielles (réguler la langue française, établir

² « Le milieu dans lequel s'élabore cet idéal n'est pas non plus innocent, et il est remarquable que l'histoire de cette "pédagogie" de l'honnête homme demeure liée à l'élaboration des idéaux esthétiques et aux hommes qui ont promu la langue française : Faret est un ami de Guez de Balzac, Patru, Vaugelas, d'Ablancourt comptent parmi les premiers académiciens. », E. Bury, *Littérature et politesse, op. cit.*, p. 46.

³ « De toute façon, la fondation de l'Académie française est sur le moment un moyen de pacifier, sous l'autorité bienveillante du pouvoir souverain, ce monde des lettres qui s'est tellement agité dans la décennie précédente. », M. Fogel, *Marie de Gournay, op. cit.*, p. 282.

des règles de grammaire, un dictionnaire, etc.), d'autres insidieuses (s'assurer qu'aucun auteur « anormal » ne refasse surface en se vantant de son anormalité, qu'il est de plus en plus d'usage d'appeler, positivement, son « génie⁴ »). C'est cette autre mission normative qui explique que, pour la plupart de ses membres, cette seconde carrière imposée mette fin à leur carrière individuelle de littérateur. Ce sont pourtant toujours les mêmes noms qu'il était possible de croiser déjà une ou deux décennies plus tôt, dans l'entourage immédiat des philosophes, médecins et poètes condamnés depuis par la censure biopolitique. En ne citant ici que les académiciens apparus tout au long de cette étude, il est possible de retrouver entre autres Balzac, Boisrobert, Faret, Saint-Amant, Racan, Conrart, Chapelain, Godeau, Méziriac, Maynard, Bautru, Colletet, Silhon, Claude de L'Estoile, Colomby, Vaugelas, Voiture, Marin Cureau de La Chambre, et ce, tous dès l'origine de l'Académie. Ils sont rejoints rapidement par d'autres « honnêtes hommes » comme Perrot d'Ablancourt (en 1637), François de La Mothe Le Vayer (après Méziriac, en 1639) et Patru (en 1640)... et plus tard par Corneille (après Maynard, en 1647) et Tristan (en 1649). Ce sont pratiquement tous d'anciens libertins, ralliés par pragmatisme sinon de cœur à la raison d'État de Richelieu. Ils ont, collégialement, été contraints d'exécuter leur mission normative, le plus souvent contre leurs opinions personnelles, en portant dans le domaine des lettres la poussée autoritaire de la biopolitique au moment de la querelle du *Cid*.

Après *Le Cid*, le seul qui reviendra se confronter systématiquement à ces questions de genre et de style pour révéler leur étroite intrication, c'est Molière, à la fois dans *Les Précieuses ridicules*, *L'École des femmes*, *Tartuffe*, *Dom Juan*... et il faudra attendre le XVIII^e siècle pour que la querelle des Anciens et des Modernes, ravivée, soit l'occasion d'émettre de nouvelles critiques sur ces règles qui entretiennent l'oppression féminine tout en favorisant les comportements libertins. Car en devenant la norme des rapports entre hommes et femmes, l'honnêteté notamment prescrite par Faret et Du Bosc a laissé la voie libre à ceux qui, sous couvert d'une vie « honnête », pratiquent en réalité une forme socialement anormale de sexualité libre⁵. Comme le rappelle Hélène Merlin-Kajman, « l'honnête homme peut avoir des galanteries avec des femmes, il sera toujours honnête [...] mais l'inverse n'est pas vrai⁶. » La

⁴ Cf. J.-A. Perras, *L'Exception exemplaire. Inventions et usages du génie (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le XVII^e siècle. Série Discours historique, discours philosophique », 2015.

⁵ « [...] l'honnêteté masculine suppose l'épanouissement de la sexualité. Signe de timidité, l'impuissance temporaire de Marsillac, rapportée dans *l'Histoire amoureuse des Gaules*, fait partie des ridicules qui l'empêchent d'être honnête homme. Nul mâle n'aurait l'idée de se vanter d'être puceau pour affirmer son honnêteté. », R. Duchêne, « Honnêteté et sexualité », *op. cit.*, p. 120.

⁶ H. Merlin-Kajman, *L'Absolutisme dans les lettres et la théorie des deux corps. Passions et politique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », n° 29, 2000, p. 298.

traditionnelle distinction entre l'homme galant – bien élevé – et le galant homme – le fripon – disparaît dès lors qu'une analyse un peu minutieuse de la galanterie est menée. « L'honnête homme », qui se confond avec le galant, est le fruit d'une réflexion libertine initiale visant non pas à endiguer mais à obscéniser (c'est-à-dire à dissimuler) « l'anormalité » de ces comportements afin d'éviter d'être condamné pour « atteinte à l'honnêteté publique ». Dès lors, l'hypocrite séducteur, sous couvert d'honnêteté, précède l'homme galant, et ceux qui, dans les générations suivantes n'en profiteront pas – comme le jeune Meilcour des *Égarements du cœur et de l'esprit* – seront volontiers considérés comme des benêts. Ainsi Don Juan réinvente la politesse pour séduire plutôt qu'il ne profite des failles d'un système naïf : il n'a jamais existé de stade de la galanterie hors de la domination sexuelle. Le galant, irréprochable en public, révèle, en privé, sa nature libertine⁷. Si l'Église ne se trompe guère en attaquant les nouvelles normes de séduction, son intrication dans la vie de la Cour ne lui permet plus de réplique efficace : au contraire, chacune de ses percées contre les libertins est autant d'occasion de donner des alibis à des Tartuffes. En dépit de nombreuses querelles ayant pour objet la morale publique à travers le règne de Louis XIV, de nombreux ecclésiastiques et faux dévots ont probablement profité de leur statut pour laisser libre court à leur libertinage. Tout au long de la période, des auteurs comme Antoine de Courtin ou le Chevalier de Méré essayeront de redéfinir l'honnêteté, sans jamais parvenir à dépasser le problème du libertinage. Si bien qu'à la fin du siècle, lorsque l'abbé Goussault tente à son tour de redéfinir l'honnêteté, c'est désormais un poncif d'associer l'honnête homme au libertin⁸. Or les modes de fonctionnement de la séduction libertine, infusés dans le rapport de la galanterie par le truchement des traités de civilité, ne permettent pas aux femmes un jeu à armes égales. Alain Viala a ainsi pu montrer comment, à échelle de toute la société d'Ancien Régime, la séduction galante, d'ailleurs tout en prétendant

⁷ « Le galant homme se montre, le libertin se cache. La mode des “petites maisons” révèle bien comment les mœurs libertines supposent de conserver l'image sociale convenable, de sauver au moins les apparences. Les dehors des libertins sont souvent conformes au modèle dominant des belles manières mais une fois les flambeaux du bal éteints ou la loge d'opéra désertée, la débauche peut se donner libre cours dans ces maisons à cet usage. Si répandu qu'il ait pu être, le libertinage n'a donc pas été un code de sociabilité générale parce qu'il se devait de conserver une part de discrétion. La galanterie lui fournit souvent la façade de bon ton, le masque commode et on comprend que les encyclopédistes aient pu arguer qu'un certain emploi de galanterie n'était que le nom décent du libertinage. On comprend aussi que des accusations contre la part d'apparence que les mœurs galantes engagent aient pu déferler jusqu'à les taxer d'hypocrisie, de fausseté, de “mensonge”. », A. Viala, *La France galante*, op. cit., p. 462-463.

⁸ « Pour Goussault, l'honnête homme défini par le monde est celui qui, sous un vernis de politesse, peut cacher les plus grands vices, qui propage de fausses nouvelles, qui se soucie plus de ne point déplaire que de la charité chrétienne ou de la justice. C'est, en un mot, celui qui répond aux vertus du monde sans se préoccuper des devoirs imposés par Dieu, des seuls vrais devoirs légitimes. », Abbé Goussault, *Réflexions sur les défauts ordinaires des hommes et leurs bonnes qualitez*, Paris, 1695, cité par C. Losfeld et A. Montandon, *Politesse, morale et construction sociale*, op. cit., p. 61-62.

le contraire, a réactualisé les anciens modes de violence en minant le « dispositif de sexualité⁹ » qu'elle prétendait renforcer. En normalisant, après l'avoir dissimulé, la sexualité adultère, la séduction libertine et jusqu'aux violences sexuelles, il est en effet totalement illusoire de prétendre que la galanterie ait pacifié les relations genrées. Le « dispositif de force », « celui des violeurs », n'a certainement pas disparu à l'Âge galant ; il s'est institutionnalisé sous couvert de séduction sophistiquée. En court-circuitant les « dispositifs d'alliances » matrimoniaux, est réapparue plus forte encore la possibilité d'une violence systémique. Car cette « politesse attentionnée » de la galanterie, en ne laissant aux femmes que deux choix (céder – même très lentement – ou risquer l'infamie publique d'une révélation, fût-elle purement diffamatoire), procède toujours d'une culture qui obscénise désormais le viol (et le condamne officiellement) tout en le permettant (officieusement) aux « vainqueurs ». Rien d'étonnant donc à ce que, dès le XVII^e siècle, les « ennemis de ceux qui pratiquaient cette galanterie d'élite » aient attaqué ces pratiques jugées immorales. En d'autres termes, il n'y aurait pas, comme c'est pourtant l'usage de le penser, d'un côté une galanterie platonique, fleurie, précieuse, et de l'autre une « fausse » galanterie dévoyée et libertine, mais bien une seule galanterie fonctionnant en système, hypocrite, toujours procédant de ce qu'il est désormais coutume d'appeler, dans le sillage d'Éric Fassin, d'une « culture du viol¹⁰ ».

Car quand on la pousse à son paroxysme, la galanterie peut être modélisée comme un système. Et certainement, comme tout système complexe, il est inévitable de le décrire toujours avec une certaine simplification. Cependant, à la lumière de ces études de querelles, les caractéristiques générales de ce système sont suffisamment claires pour éviter une généralisation excessive. En essentialisant les rapports de genre, la galanterie renforce la vision des femmes « proies » ou « conquêtes », qu'il ne s'agit pas tant de séduire que de posséder physiquement – les exemples seront innombrables dans la littérature du XVIII^e siècle. La « galante femme » accepte spontanément un jeu où, quoique les pulsions soient théoriquement

⁹ « L'idéal galant a représenté l'apparition de ce qu'on peut appeler, en reprenant un terme de Foucault (*La Volonté de savoir*, 1976), un nouveau "dispositif" en ce domaine. Sur la très longue durée, on peut concevoir le dispositif le plus archaïque comme celui où les mâles usent de leur puissance pour s'approprier des femelles : ce sont les vainqueurs de Troie qui se partagent les princesses, c'est le rapt des Sabines... ; c'est toujours celui des violeurs. C'est un "dispositif de force". Il est, de longue date, combattu par des énergies plus socialisatrices, investies dans le "dispositif d'alliance". Celui-ci repose sur un pacte que deux familles concluent par le mariage de leurs enfants pour entretenir ou en augmenter leur richesse, leur prestige, leur position sociale. Ce dispositif domine dans l'Ancien Régime. Avec lui commence à poindre au XVII^e siècle, ce que Foucault a appelé le "dispositif de sexualité" ; c'est-à-dire l'ensemble des discours et des pratiques (dans l'éducation, la religion, la médecine, la législation, etc.) qui visent à contrôler les pratiques sexuelles. », A. Viala, *La Galanterie*, op. cit., p. 48.

¹⁰ É. Fassin, « Le *date rape* aux États-Unis », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1 septembre 1997, n° 5, p. 193-222 ; É. Fassin, « Au-delà du consentement : pour une théorie féministe de la séduction », *Raisons politiques*, 2012, vol. 46, n° 2, p. 47-66.

« mises à distance¹¹ », elle prend toujours le risque de s'exposer face à un libertin. S'il est si courant de considérer que la galanterie est un « jeu » (ou tout du moins si elle s'en donne l'air), c'est parce qu'elle repose toujours sur l'obscène, sur le dévoilement demi-amusé de la chose vraie sous la gaze des propos aseptisés. En réalité, le style galant « apparaît comme un style moderne et, fondé sur le jeu d'esprit, il ne se plie pas aux règles et jongle avec les genres comme avec des langages. Il devient le style habituel pour représenter le flirt ou l'art de faire sa cour¹². » Il serait donc futile de chercher à caractériser la galanterie autrement que par son objectif premier : permettre à la domination masculine de rester confinée dans les nouveaux lieux de l'urbanité à une époque où la concentration de la population augmente de manière inédite à Paris. Si les tournois médiévaux prolongeaient déjà l'aspect pulsionnel du champ de bataille au nom de la courtoisie, la galanterie inscrit dans les salons une nouvelle forme de gestion pulsionnelle, sublimant Éros et Thanatos tout en faisant l'économie d'éventuelles blessures léthales. Par sa capacité pacificatrice, la galanterie – qui privilégie le langage ou l'expression des corps (mots d'esprits publics, poèmes doux lus en secret, courbettes, habillements chatoyants, pavoisons, etc.) – permet de magnifier un mode de vie, une « civilisation » au sens d'Elias. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ce qui est à l'origine un mode de séduction (sphère de l'intime) soit devenue en France, après la querelle du *Cid*, une vitrine de sophistication¹³ à échelle internationale :

En politique extérieure, [le style galant] fournissait à la cour de France un moyen d'exhiber aux yeux de l'Europe un souhait de paix en même temps qu'un signe de la prospérité du régime et de sa confiance en lui. Comme la France était alors la puissance dominante, le modèle s'est exporté : là est née l'idée que le style galant était le style de la France.

En politique intérieure, là est né le mythe national. Le modèle galant nourrissait en effet une dynamique d'adhésion. Les nobles et bourgeois qui s'étaient attachés au service de la monarchie y trouvaient un moyen de mettre en avant les qualités de probité, d'esprit et d'intégration qu'ils revendiquaient. L'adoption de ce symbole de la dynamique des classes montantes par le jeune Louis XIV a scellé esthétiquement l'alliance du pouvoir de ces élites¹⁴.

C'est que « le jeune Louis XIV », né en 1638, est lui-même tributaire d'un système qui le précède. La biopolitique menée par Richelieu, condensée dans les traités de civilité et pratiquée

¹¹ « [...] la galanterie prend la forme d'un jeu (social, amoureux, artistique) où les pulsions sont mises à distance. L'espace du loisir socialisé étant mixte, les femmes y ont occupé une place cruciale : comme hôtesse des salons (Mme de Rambouillet, M^{lle} de Scudéry), mais aussi et de plus en plus comme lectrices, comme spectatrices de théâtre et comme écrivaines. Et la « galante femme » (Furetière), symétrique du galant homme, prend souvent même le pas sur lui en matière de jugement sur les arts et les belles manières. », A. Viala, *La Galanterie*, op. cit., p. 39.

¹² *Ibid.*, p. 39-40.

¹³ « Le modèle galant a donc été le fer de lance de l'emprise de la culture française en Europe. À la fin du XVII^e siècle et au long du XVIII^e siècle, on voit des galants partout, de Berlin à Londres et à Lisbonne, et la France est considérée comme la source de ce « bon goût » qui règne dans la sociabilité, les belles mœurs, la mode, dans les lettres et dans les arts mélodiques et plastiques. », A. Viala, *La France galante*, op. cit., p. 367.

¹⁴ A. Viala, *La Galanterie*, op. cit., p. 40.

à la Cour et dans les salons se trouve finalement magnifiée dans le modèle dit « classique » (et en réalité *galant*) qui entoure la cour du Roi Soleil. À la source de cette nouvelle façon de gouverner – tout entière tournée vers la figure d'un roi galant – se trouve donc toujours la redéfinition des genres, issue des chaînes de publication du premier XVIII^e siècle. Louis XIV lui-même, parangon du galant, séducteur puissant à qui on ne peut rien refuser, cristallise par son rayonnement l'aboutissement de ces conceptions « naturalisées », en réalité élaborées très récemment avant sa naissance :

En incarnant le galant, le roi s'offrait à une adhésion qui apparaissait comme naturelle. Non qu'il ne fût impressionnant et redoutable, homme de lois, d'armes et de guerres. Mais en le montrant comme naturellement probe, civil et avenant, le style galant offrait une mise en scène du politique en art de plaire qui transformait l'adhésion en plaisir. Du coup, placée en arrière-plan comme un recours possible si nécessaire, la Force apparaissait elle aussi comme naturelle. Et en retour, pour ceux qui servaient le roi, se montrer galant était la face riante des signes de dévouement. Ce roi galant était censé incarner la France, et les élites, son peuple. Et de fait, par imitation, le style galant s'est disséminé au-delà de la cour et des salons dans l'ensemble de la population. La mythification a alors consisté à dire que tout cela tient à la nature même des Français, à réussir l'opération idéologique qui « naturalise » un pouvoir politique. Là s'est *forgé* le mythe national¹⁵.

Par cette « mythification » de la galanterie française, un régime politique – qui plus est le régime le plus puissant d'Europe – a fondé sa réussite sur un rapport de genre. Or ce rapport de genre n'a pas disparu lorsque le modèle s'est universalisé ; au contraire, il s'est révélé dans son artificialité tout en privilégiant le mode d'une création continuée. Les femmes, assignées, par les traités médicaux, puis de civilité, à certains rôles sociaux, ont elles-mêmes pris le relais par l'intermédiaire du seul médium laissé à leur portée : la fiction. C'est notamment ce qui explique l'essor sans précédent des « arts » féminins :

Dans la logique de sociabilité mixte, le nombre de femmes qui ont pratiqué les arts a augmenté fortement. En particulier dans l'art littéraire, où cette période a été un âge d'or des romancières avec des figures de proue comme Scudéry, Villedieu ou La Fayette. [...] Surtout, le nombre des lectrices et des spectatrices s'accroît rapidement à partir des années 1660, faisant ainsi des femmes la majorité des destinataires des productions modernes. Or ces pratiques artistiques ont joué un rôle clef dans la formation d'un espace public. On l'a évoqué avec les romans de Scudéry, on peut le dire de même du premier périodique de large diffusion, *Le Mercure galant*. Il a servi de lieu pour des débats sur ce que la littérature doit dire et faire, qui sont en pratique des débats sur ce que les femmes peuvent dire et faire : la querelle de *La Princesse de Clèves*, qui porte sur l'épisode de l'aveu que Mme de Clèves fait à son mari, est un exemple type du rôle pris par le roman et la presse dans le débat public¹⁶.

Cette « sociabilité mixte », loin d'être équilibrée, donne néanmoins aux femmes la possibilité de produire d'elles-mêmes un discours galant – du moment qu'il respecte les normes du genre. C'est en partie le problème qui entoure *La Princesse de Clèves*, en révélant d'un peu trop près les pulsions du désir féminin dans un roman pourtant *a priori* irréprochable dans son exécution

¹⁵ *Ibid.*, p. 41.

¹⁶ *Ibid.*, p. 45.

morale : les femmes (personnages ou réelles) sont alors priées de réadopter les comportements associés au « sexage¹⁷ ». Car s'il est effectivement notable que de plus en plus de femmes sont désormais amenées à participer à la scène publique littéraire au fur et à mesure du XVII^e siècle, force est de constater que toutes celles qui y sont admises sont en fait celles qui participent activement à légitimer le système galant. Toutes les autres, stigmatisées comme « impudiques » et donc « anormales », n'ont pas eu de postérité, notamment parce que la langue française elle-même a évolué pour les obscéniser¹⁸. C'est ce qui explique que, parce que ces femmes issues du système galant ne connaissent pas la philosophie, Linda Timmermans ait autrefois déploré le peu de femmes « esprits forts » de la période :

Les femmes dont, aujourd'hui, nous pouvons affirmer avec quelque certitude qu'elles furent des esprits forts se comptent sur les doigts de la main : Christine de Suède, Ninon de Lenclos, Mme Deshoulières sont les plus célèbres ; Antoine Adam en signale quelques autres, surtout dans l'entourage du duc d'Orléans, à la fin du XVII^e siècle¹⁹.

Peu de femmes ne serait-ce qu'un peu « philosophes » ou un véritable problème définitoire ? Il est vraisemblable que ces éventuels « esprits forts » féminins aient été bien plus nombreux en réalité : que dire des sages-femmes, des diverses « sorcières », des « femmes savantes » et de toutes ces autres qui ont été obscénisées, à commencer par les actrices, les chanteuses, les « philosopesses » (comme Marie de Gournay), et jusqu'aux demi-mondaines et prostituées

¹⁷ « En matière de langage corporel, de signes de politesse, la sociologue Colette Guillaumin s'en prend, en 1978 encore, dans la revue *Questions féministes*, à l'hexis galant [...] Dans ce geste de propriétaire anxieux de maintenir son contrôle, la galanterie [...] relève bien d'une domination masquée. Guillaumin analyse les effets de celle-ci dans la législation, la sexualité, et elle propose de la désigner comme le "sexage", à entendre comme une incorporation des inégalités genrées. », *ibid.*, p. 300.

¹⁸ Autour de l'Académie française naissante, la « neutralisation » des noms féminins est un sujet d'actualité, à commencer par ceux comme « autrice » et « philosopesse », ce dont témoigne Michèle Fogel : « Girard, secrétaire du gouvernement de Guyenne, le duc d'Épernon, a réuni des érudits de la province ; il fait part de leurs discussions à Guez de Balzac, considéré alors comme le maître de la langue française. Et Balzac se fait un plaisir de donner son avis à celui qu'il considère son ami par excellence, Philante : "Pour celui qui donne rang à mademoiselle de Gournay entre les auteurs modernes, et l'appelle poète et philosophe, il me semble qu'il n'a pas commis une telle incongruité que l'on se l'imagine : ni celui qui lui a demandé depuis quand elle avait changé de sexe, n'a pas dit un si bon mot qu'on ne puisse lui répondre. C'est une règle posée par le grammairien Théodoze, et alléguée par un vieil interprète d'Ovide, que les noms qui ne signifient pas quelque dignité ou quelque profession, ne sont pas moins féminins que masculins, comme *dux*, *tyrannus*, *philosophus*. Et de ce principe de grammaire Servius demeure d'accord avec Théodoze, ajoutant aux trois autres exemples précédents *auctor*, *senator*, *balneator*, *fullo*, qu'il dit être du genre commun [...]. Vous me demanderez peut-être si le latin et le grec doivent donner loi aux autres langues, et s'il faut suivre en ceci l'analogie. À quoi, Monsieur, je vous répondrai qu'en mon particulier j'ai jusques ici suivi l'usage [...]. Que si l'usage d'une langue naissante, ou à tout le moins peu cultivée, n'est pas encore bien assuré, et si nous ne sommes pas assez confirmés dans une chose nouvelle, comme l'est notre grammaire et nos règles de parler ; en ce cas-là, à mon avis, il faut prendre conseil de l'oreille, et choisir ce qui la choque le moins, et qui est plus doux à la prononciation. Par exemple, je dirai plutôt que mademoiselle de Gournay est poète que poétesse, et philosophe plutôt que philosopesse. Mais je ne dirais pas sitôt qu'elle est rhétoricien que rhétoricienne, ni le traducteur que la traductrice de Virgile." », « Lettre du 7 mai 1634 à Girard, secrétaire du duc d'Épernon », dans J.-L. de Balzac, *Œuvres*, Paris, Louis Billaine, 1665 ; Genève, Slatkine, 1971, t. I, p. 255-257, cité par M. Fogel, *Marie de Gournay, op. cit.*, p. 200.

¹⁹ L. Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 764.

ordinaires ? Il serait plus juste de dire que la littérature du XVII^e siècle retient l'exemple de femmes modèles au détriment de celles qui ont été sciemment mises de côté. Certainement, il devient possible de dire avec Linda Timmermans, qu'« [i]l ne semble pas qu'il existe beaucoup d'autres femmes auteurs qui aient laissé des œuvres libertines²⁰ ». C'est que le contrôle de l'espace public a déjà été fait dans le premier tiers du XVII^e siècle et que la société tout entière est verrouillée : les femmes « anormales » sont forcément des sorcières, les victimes de libertins ou bien des femmes perdues, même lorsqu'elles entreprennent des expériences comme chez Jean-Jacques Bouchard²¹. Il importe finalement ici, dans un ultime hommage, de rappeler l'existence de toutes ces autres femmes « obscénisées » du XVII^e siècle : celles qui sont contrefaites dans les romans libertins, celles qu'a côtoyées Louise Bourgeois (ses collègues et ses parturientes), Louise Bourgeois elle-même (dont pas une maternité ne porte aujourd'hui le nom !), celles qui ont accompagné Molière en tournée, celles trop pauvres pour avoir le luxe de se soucier de leur « vertu », ou encore toutes ces femmes adultères anonymes, ces « galantes » à la fois victimes et complices d'un système.

²⁰ *Ibid.*, p. 765.

²¹ « Même si l'intérêt des femmes pour la philosophie s'accroît au XVII^e siècle, les systèmes philosophiques qui sous-tendaient les différentes sortes de libertinage de pensée – athéisme, déisme, scepticisme, matérialisme, épicurisme, etc. – leur étaient généralement inaccessibles, parce qu'elles manquaient d'une formation philosophique, théologique et métaphysique. Seuls les libertins eux-mêmes pouvaient la leur donner : remarquons que Christine de Suède et Ninon de Lenclos avaient, comme Mme Deshoulières, des maîtres en libertinage. Il est significatif aussi que le P. Garasse n'inclue pas les femmes parmi les “beaux esprits” qu'il dénonce, mais qu'il accuse ceux-ci de choisir comme disciples des esprits sans défense, comme les femmes. Ce préceptorat particulier est attesté même par un libertin, Jean-Jacques Bouchard qui, dans ses *Mémoires*, raconte sa tentative – infructueuse – pour “instruire” à l'athéisme une simple domestique. Mais peu de libertins ont dû s'y risquer, soit qu'ils aient jugé la plupart des femmes incapables d'“instruction”, soit qu'ils aient convenu avec leurs contemporains que la dévotion sied aux femmes. Surtout, ils ne souhaitaient probablement pas prendre de risques inutiles. », *ibid.*, p. 765-766.

Bibliographie

1. Corpus primaires

Balzac Jean-Louis de, *Lettres du Sieur de Balzac*, Paris, Toussaint du Bray, 1624.

Balzac Jean-Louis de, *Les Premières Lettres de Guez de Balzac (1618-1627)*, Paris, S.T.F.M., 1933, 2 vol.

Balzac Jean-Louis de, *Le Prince*, Paris, Toussaint du Bray, Pierre Rocolet et Claude Sonnius, 1631.

Balzac Jean-Louis de, *Œuvres diverses*, Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », 1995.

Bouchard Jean Jacques, *Confessions*, Paris, Gallimard, coll. « Le Promeneur », 2003.

Bourgeois Louise, *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruits, foecondité, accouchements, et maladies des femmes et enfants nouveaux naiz amplement traittées heureusement praticquées*, [1609], 1652.

Bourgeois Louise, *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruits, foecondité, accouchements, et maladies des femmes et enfants nouveaux naiz amplement traittées heureusement praticquées. 2, Observations de Louise Bourgeois ditte Boursier sage femme de ma Royne*, [1609], Paris, A. Saugrain, 1617.

Bourgeois Louise, *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruits, fécondité, accouchements et maladies des femmes et enfants nouveaux-nés : suivi de Instructions à ma fille*, [1609], Paris, Côté-Femmes, coll. « Des femmes dans l'histoire », 1992.

Bourgeois Louise, *Instruction à ma fille*, dans *Recueil des secrets de Louise Bourgeois*, [1635], Paris, Jean Dehoury, 1653.

Bourgeois Louise, *Observations diverses*, vol. 1, dans *Recueil des secrets de Louise Bourgeois*, [1635], Paris, Jean Dehoury, 1653.

Bourgeois Louise, *Observations diverses*, vol. 2, dans *Recueil des secrets de Louise Bourgeois*, [1635], Paris, Jean Dehoury, 1653.

Bourgeois Louise, *Recueil des secrets de Louise Bourgeois : auquel sont contenues ses plus rares expériences pour diverses maladies, principalement des femmes, avec leurs embellissemens*, [1635], Paris, Jean Dehoury, 1653.

Bourgeois Louise, *Récit véritable de la naissance de Messeigneurs et Dames les enfans de France Fidelle relation de l'accouchement, maladie et ouverture du corps de feu Madame suivie du Rapport de l'ouverture du corps de feu Madame Remonstrance à Madame Bourcier*,

touchant à son Apologie Instruction à ma fille, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », n° 530, 2000.

Bourgeois Louise, *Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames les enfants de France*, dans *Recueil des secrets de Louise Bourgeois*, [1635], Paris, Jean Dehoury, 1653.

Bourgeois Louise, *Les Six couches de Marie de Médicis. Reine de France et de Navarre*, Paris, France, Willem, 1875.

Bourgeois Louise, *Fidelle relation de l'accouchement, maladie & ouverture du corps de feu Madame*, 1627.

Bourgeois Louise, *Apologie de Louyse Bourgeois, dite Bourcier, sage-femme de la reine mère du roi, et de feu Madame, contre le Rapport des médecins*, Paris, Melchior Mondière, 1627.

Colombo Realdo, *De re anatomica libri XV*, Venise, Nicolai Bevilacqua, 1559.

Corneille Pierre, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1980, 3 vol.

D'Angelo Filippo (éd.), *Les Aventures satiriques de Florinde*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XVII^e siècle », 2012.

Du Bosc Jacques, *L'Honnête femme*, Chez Pierre Billaine, rue S. Jacques, à l'enseigne de la Bonne Foy, devant S. Yves, 1632.

Du Bosc Jacques, *L'Honnête femme. Seconde partie revue, corrigée, & augmentée par l'auteur*, Chez Pierre Anboviin, sur le Pont-ne vis-à-vis le Cheval de Bronze, à la fleur de Lys, 1640.

Du Bosc Jacques, *L'Honnête femme. Troisième partie*, Paris, Chez Augustin Courbé, Libraire & Imprimeur de Monsieur frère du Roy, au Palais, en la petite salle, à la Palme, 1636.

Du Bosc Jacques, *L'Honnête femme. Dernière édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur*, Paris, Chez Pierre Anbovin, sur le Pont-neuf vis-à-vis du Cheval de Bronze, 1639.

Du Bosc Jacques, *L'Honneste femme, divisée en trois parties, revue, corrigée et augmentée*, [1632], Paris, Chez Henry Le Gras et Michel Bobin, 1658.

Du Bosc Jacques, *L'Honnête femme. Divisée en trois parties*, Paris, La Compagnie des Libraires du Palais, 1665.

Du Bosc Jacques, *Nouveau recueil de lettres des dames de ce temps. Avec leurs réponses*, Paris, Chez Augustin Courbé, 1635.

Du Bosc Jacques, *Nouveau recueil de lettres des dames de ce temps, avec leurs responses. Troisième édition. Reveue, corrigée & augmentée*, [1635], Paris, Chez Augustin Courbé, Libraire & Imprimeur de Monsieur frère du Roy, au Palais, en la petite salle, à la Palme, 1642.

Du Bosc Jacques, *La Femme héroïque ou les héroïnes comparées avec les héros en toute sorte de vertus*, Paris, A. de Sommaville et A. Courbé, 1645, 2 vol.

Du Laurens André, *Discours des maladies mélancoliques*, [1594], Paris, Klincksieck, coll. « Le Génie de la mélancolie », n° 4, 2012.

Du Laurens André, *L'Anatomie universelle de toutes les parties du corps humain, représentée en figures, & exactement expliquée, par le célèbre André du Laurent. Revuë par Mr. H****, chirurgien juré de St. Cosme...*, 1761.

Du Laurens André, *Toutes les œuvres de M^e André Du Laurens*, traduit par T. Gelée, Rouen, Raphael du Petit Val, 1621.

Du Laurens André, *L'Histoire anatomique en laquelle toutes les parties du corps humain sont amplement déclarées enrichie de controverses et observations nouvelles*, traduit par F. Size, Paris, Jean Berthault, 1610.

Dubois Claude-Gilbert (éd.), *L'Isle des hermaphrodites*, [1605], Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », n° 467, 1996.

Duval Jacques, *Des hermaphrodits, accouchemens des femmes et traitement qui est requis pour les relever en santé et bien élever leurs enfans*, Rouen, David Geuffroy, 1612.

Duval Jacques, *Responce au discours fait par le sieur Riolan docteur en medecine & professeur en chirurgie & pharmacie à Paris, contre l'Histoire de l'hermaphrodit de Rouen. Par M. Jacques Duval escuyer sieur d'Ectomare & du Homel [sic] docteur & professeur en medecine demeurant à Rouen.*, Rouen, Julian Courant, 1615.

Faret Nicolas, *L'Honneste homme ou L'Art de plaire a la court*, Paris, Toussaint du Bray, 1630.

Faret Nicolas, *L'Honneste homme ou L'Art de plaire à la court*, [1630], Paris, Presses Universitaires de France, 1925.

Faret Nicolas, *Recueil de lettres nouvelles*, Paris, Toussaints du Bray, 1627.

Faret Nicolas, *Recueil de lettres nouvelles dit « Recueil Faret »*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Textes rares », 2008.

Faret Nicolas, *Recueil de lettres nouvelles. Tome 2*, Paris, Chez Toussaint Quinet, au Palais dans la petite salle sous la montée de la Cour des Aydes, 1634.

Faret Nicolas, *Projet de l'Académie pour servir de préface à ses statuts*, [1634], Saint-Étienne, Presses de l'université de Saint-Étienne, 1983.

Pseudo-Faret, *La Défense du Cid*, Paris, 1637.

Galien Claude, *Méthode de traitement*, traduit par J. Boulogne, Paris, Gallimard, coll. « Collection Folio Essais », 2009.

Galien Claude, *Œuvres médicales choisies (II). Des facultés naturelles, des lieux affectés, de la méthode thérapeutique, à Glaucon*, traduit par C. Daremberg, Paris, Gallimard, coll. « Tel », n° 236, 1994.

Galien Claude, *Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales*, traduit par C. Daremberg, Paris, J.-B. Baillière, 1856, 2 vol.

Galien Claude, *De l'usage des parties du corps humain, traduit du grec et latin et mis en bel ordre par questions et réponses pour la facilité des jeunes étudiants en chirurgie*, par A. E. B. D. C. I., Paris, Charles Du Mesnil, 1659.

Galien Claude, *De la formation des enfans au ventre de la mère et De l'Enfantement à sept mois : traduit de grec en françois par G. Chrestian*, traduit par G. Chrestien, 1556.

Garasse François, *Apologie du Pere François Garassus, de la Compagnie de Jesus, pour son livre contre les atheistes & libertins de nostre siecle : et response aux censures et calomnies de l'auteur anonyme*, Paris, Chez Sebastien Chappelet, ruë S. Jacques au Chapelet, 1624.

Garasse François, *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels, contenant plusieurs maximes pernicieuses à la Religion, à l'État, et aux bonnes mœurs. Combattue et renversée par le P. François Garassus de la Compagnie de Jésus*, Paris, Sébastien Chappelet, 1624.

Garasse François, *Response du sieur Hydaspes au sieur de Balzac, sous le nom de Sacrator, touchant l'Anti-Théophile et ses escrits*, Éditée par Frédéric Lachèvre, *Le Procès de Théophile de Viau* [1909-1928], Genève, Slatkine Reprints, 1968, II, p. 193-202, Paris, 1624.

Garasse François, *Lettre du Père François Garassus de la Compagnie de Jésus à Monsieur Ogier touchant leur réconciliation, et Response du sieur Ogier sur le mesme sujet*, Paris, Sébastien Chappelet, 1624.

Goulu Jean, *Lettres de Phyllarque à Ariste, où il est traité de l'éloquence française*, Paris, Nicolas Buon, 1627.

Gournay Marie Le Jars de, *Égalité des hommes et des femmes*, 1622.

Gournay Marie Le Jars de, *L'Ombre de la damoiselle de Gournay*, Paris, Chez Jean Libert, rue S. Jean de Latran près le Collège royal, 1626.

Gournay Marie Le Jars de, *Œuvres complètes. Tome I*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes de la Renaissance », n° 235, 2007.

Guillemeau Jacques, *La Chirurgie française recueillie des anciens médecins et chirurgiens*, Paris, Nicolas Gilles, 1594.

Guillemeau Jacques, *De l'heureux accouchement des femmes : où il est traité du gouvernement de leur grossesse, de leur travail naturel et contrenature, du traitement étant accouchées, et de leur maladies*, Paris, Nicolas Buon, 1609.

Guillemeau Jacques, *De la nourriture et gouvernement des enfants, dès le commencement de leur naissance : et le moyen de les secourir et garantir des maladies qui peuvent survenir dès le ventre de leur mère, et premier âge.*, Paris, Nicolas Buon, 1609.

Guillemeau Jacques et Charles Guillemeau, *De la grossesse et accouchement des femmes. Du gouvernement d'icelles et moyen de survenir aux accidents qui leur arrivent. Ensemble de la nourriture des enfants. Par feu Jacques Guillemeau chirurgien ordinaire du roi. Revu et augmenté de figures en taille douce, et de plusieurs maladies secrètes. Avec un traité de l'impuissance par Charles Guillemeau chirurgien ordinaire du roi*, Paris, A. Pacard, 1621.

Guillemeau Charles, *Traité des abus qui se commettent sur les procédures de l'impuissance des hommes & des femmes*, Paris, A. Pacard, 1620.

Guillemeau Charles, *Aphorismes de chirurgie tirés d'Hippocrate avec les commentaires*, Paris, Chez Abraham Pacard, rue Jacques, au Sacrifice d'Abraham, 1622.

Guillemeau Charles, *Remonstrance à Madame Bourcier touchant son Apologie*, Paris, Julian Jacquin, 1627.

Hippocrate, *Tome XII. Quatrième partie : Femmes stériles - Maladies des jeunes filles - Superfétation - Excision du fœtus*, traduit par F. Bourbon, coll. « Budé », n° 534, 2017.

Hippocrate, *Tome XII. Première partie : Nature de la femme*, traduit par F. Bourbon, coll. « Budé », n° 465, 2008.

Hippocrate, Le Bis Florence (éd), *Hippocrate, Nature de la femme. Édition critique, traduction et commentaire*, Thèse de doctorat, Paris IV, 2004.

Hippocrate, *Tome XI. De la génération - De la nature de l'enfant - Des maladies IV. - Du fœtus de huit mois*, traduit par R. Joly, [1970], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 198, 2003.

Hippocrate, *L'Art de la médecine*, traduit par J. Jouanna et C. Magdelaine, Paris, Flammarion, coll. « GF », n° 838, 1999.

Chrestien Guillaume, *Livre d'Hippocrate, De la geniture de l'homme, traduit de Grec et mis en François par Guillaume Chrestien, medecin ordinaire du Roy et de messeigneurs ses enfants*, Première édition, Paris, Guillaume Morel, 1559.

Chrestien Guillaume, *Livre de la generation de l'homme, tresutile et tresnecessaire àsçavoir, recueilly des antiques et plus seurs auteurs de medecine et philosophie, par Iacques Syluius iadis docteur et professeur du Roy en l'art de medecine à Paris : et depuis mis en*

François, par Guillaume Chrestian medecin ordinaire du Roy, et de messeigneurs ses enfants., Première édition, Guillaume Morel, 1559.

Chrestien Guillaume, *Livre de la nature et utilité des moys des femmes, et de la curation des maladies qui en surviennent, composé en Latin par feu M. Iacques Sylvius professeur du Roy en medecine, et depuis mis en François par M. Guillaume Chrestian medecin ordinaire du Roy et de Messeigneurs ses enfants*, Première édition, Paris, Guillaume Morel, 1559.

Chrestien Guillaume, *Hippocrates, De la nature de l'enfant au ventre de la mere, traduit de Grec, et Latin en François par Maistre Guillaume Chrestian, docteur en medecine, Medecin de la Royne, et de Monseigneur le Duc de Bouillon. Traicté tresutile à tous ceulx qui sont studieux des merueilleux secrets de Philosophie naturelle, et d'une partie de Medecine Physiologique*, Première édition, Reims, N. Bacquenois, 1553.

La Mothe Le Vayer François de, Adrien de Monluc, et Claude Le Petit, *L'Antre des nymphes*, Toulouse, Anacharsis, 2004.

Liébault Jean, *Trois livres appartenant aux infirmités et maladies des femmes*, Lyon, Jean Veyrat, 1598.

Liébault Jean, *Quatre livres des secrets de médecine et de la philosophie chymique, faicts françois par M. Jean Liebaut Dijonnois, docteur medecin à Paris, esquels sont descrits plusieurs remedes singuliers pour toutes maladies tant interieures qu'exterieures du corps humain : traictees bien amplement les manieres de destiller eaux, huyles, & quinte essences de toutes sortes de matieres, preparer l'antimoine & la poudre de mercure, faire les extractions, les sels artificiels, & l'or potable*, Lyon, Benoist Rigaud, 1593.

Liébault Jean, *Trois livres de l'embellissement et ornement du corps humain*, Paris, Jacques Dupuis, 1582.

Paré Ambroise, *Briefve collection de l'administration anatomique : Avec la maniere de conioindre les os : Et d'extraire les enfans tant mors que vius du ventre de la mere, lors que nature de soy ne peult venir a son effect. Composée par Ambroise Paré maistre Barbier Chyrurgien à Paris*, Paris, Guillaume Cavellat, 1549.

Paré Ambroise, *Anatomie universelle du Corps humain, composee par A. Paré Chirurgien ordinaire du Roy, et Iuré à Paris : reueuë et augmentee par ledit autheur avec I. Rostaing du Bignosc Prouençal aussi Chirurgien Iuré à Paris*, Paris, Jehan le Royer, 1561.

Paré Ambroise, *Deux livres de chirurgie. 1. De la generation de l'homme, et maniere d'extraire les enfans hors du ventre de la mere, ensemble ce qu'il faut faire pour la faire mieux, et plus tost accoucher, avec la cure de plusieurs maladies qui luy peuvent suruenir. 2. Des monstres tant terrestres que marins, avec leurs portrais. Plus un petit traité des plaies faites*

aux parties nerveuses. Par Ambroise Paré, premier Chirurgien du Roy, et iuré à Paris, Paris, André Wechel, 1573.

Paré Ambroise, *Response de M. Ambroise Paré, premier Chirurgien du Roy, aux calomnies d'aucuns Medecins, et Chirurgiens, touchant ses œuvres*, 1575.

Paré Ambroise, *Les Œuvres*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes de la Renaissance », n° 220-223, 2019.

Paré Ambroise, « Annexe III - La réponse de 1575 », *Les Œuvres*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes de la Renaissance », 2019, p. 3639-3658.

Paré Ambroise, « Annexe VI - Les poèmes pour Jacques Guilleméau », *Les Œuvres*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes de la Renaissance », 2019, p. 3663-3666.

Paré Ambroise, *Des monstres et prodiges*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 1971.

Paré Ambroise, *Œuvres complètes*, Genève, Slatkine Reprints, 1970.

Paré Ambroise, *Œuvres d'Ambroise Paré*, [1585], Lyon, Éditions du Fleuve, 1962.

Prévot Jacques (éd.), *Libertins du XVII^e siècle (I-II)*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », n° 450 et 510, [1998], 2004.

Riolan Jean, *Discours sur les hermaphrodites, où il est démontré contre l'opinion commune qu'il n'y a point de vrayes hermaphrodites*, Paris, Pierre Ramier, 1614.

Riolan Jean, *Les Œuvres anatomiques de M. Jean Riolan*, Paris, Chez Denis Moreau, rue S. Jacques, à la Salemandre, 1629.

Rousset François, Jean Liebault, Jacques Guilleméau, Jacques Duval, et Louis de Serres, Worth-Stylianou Valérie (éd.), *Pregnancy and Birth in Early Modern France: Treatises by Caring Physicians and Surgeons (1581-1625)*, Toronto, Centre for Reformation and Renaissance Studies and ITER, 2013.

Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome I: Livre I*, traduit par P. Burguière, D. Gourevitch et Y. Malinas, Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 315, 1988.

Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome II: Livre II*, traduit par P. Burguière, D. Gourevitch et Y. Malinas, Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 331, 1990.

Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome III: Livre III*, traduit par P. Burguière, D. Gourevitch et Y. Malinas, Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 365, 1994.

Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes. Tome IV: Livre IV. Index général*, traduit par P. Burguière, D. Gourevitch et Y. Malinas, [2000], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 396, 2003.

Sorel Charles, *Histoire comique de Francion*, Paris, Pierre Billaine, 1623.

Sorel Charles, *L'Histoire comique de Francion*, [1623], Jean Fort, 1925.

Sorel Charles, *Le Berger extravagant*, Paris, Toussaints du Bray, 1628.

Sorel Charles, *Tombeau de l'orateur français ou Discours de Tyrsis, pour servir de réponse à la lettre de Périandre, touchant l'Apologie pour Monsieur de Balzac*, Paris, Adrien Autpinart, 1628.

Sorel Charles, *Le Jugement du Cid. Composé par un Bourgeois de Paris, Marguillier de sa paroisse*, Paris, Antoine de Sommaville, 1637.

Sorel Charles, Leiner Wolfgang, Volker Schröder, et Patrick Dandrey (éd.), *Charles Sorel, Histoire comique de Francion. Anthologie critique, assortie d'un relevé de variantes (éditions de 1623, 1626 et 1633), et d'une bibliographie analytique*, Paris, Klincksieck, coll. « Parcours critique », n° 15, 2000.

Sorel Charles, Paul Scarron, Antoine Furetière, et Marie-Madeleine de La Fayette, *Romanciers du XVII^e siècle. Sorel, Scarron, Furetière, Mme de la Fayette*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », n° 131, 1988.

Vésale André, *Résumé de ses livres sur la Fabrique du corps humain*, traduit par J. Vons, [1543], Paris, Les Belles Lettres, coll. « Science et humanisme », n° 8, 2008.

Vésale André, *La Fabrique du corps humain*, Le Paradou, Paris, Actes Sud INSERM, coll. « La Fabrique du corps humain », 1987.

Viau Théophile de, *Œuvres du sieur Theophile*, Paris, Pierre Billaine, et Jacques Quesnel, 1621.

Viau Théophile de, *Le Parnasse des poètes satyriques, ou, Dernier recueil des vers piquants & gaillards de notre temps : précédé de son exergue original Le Parnasse satyrique du Sieur Théophile*, [1622], Paris, Passage du nord-ouest, 2002.

Viau Théophile de, *Apologie de Théophile*, 1624.

Viau Théophile, *Œuvres complètes*, Paris/Roma, Nizet/Edizioni dell'Ateneo, 1975.

Recueil des plus beaux vers de Messieurs Malherbe, Racan, Monfuron, Maynard, Boisrobert, L'Estoille, Lingendes, Touvant, Motin, Mareschal, et autres des plus fameux esprits de la Cour, par le commandement de Monseigneur le Comte de Moret, Paris, Toussaint du Bray, 1626.

Le Caquet de l'accouchée, 1622.

La Seconde apres-disnée du caquet de l'acouchée, 1622.

Mercier Alain, *La Seconde après-dinée du caquet de l'accouchée : et autres facéties du temps de Louis XIII*, Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », n° 48, 2003.

La Troisième apresdisnée du caquet de l'accouchée, 1622.

La Dernière apresdisnée du Caquet de l'Acouchée, 1622.

La Dernière et certaine iournée du Caquet de l'acouchée (sic), 1622.

Le Passe-par-tout du Caquet des caquets de la nouvelle acouchee, 1622.

L'Anti-Caquet de l'Acouchee, 1622.

Mademoiselle E. D. M., *La Réponse des dames et bourgeoises de Paris au Caquet de l'accouchée*, Chez l'Imprimeur de la ville, à l'enseigne des trois pucelles, 1622.

Recueil général des caquets de l'accouchée. Ou Discours facécieux, où se voit les mœurs, actions, & façons de faire des grands & petits de ce siècle, 1624.

Fournier Édouard (éd.), *Les Caquets de l'accouchée. Nouvelle édition, revue sur les pièces originales et annotée par M. Édouard Fournier, avec une introduction par M. Le Roux de Lincy*, [1622], Paris, Chez P. Jannet, libraire, 1855.

2. Sources jusqu'en 1800

Aristote, *Politique. Tome I. Introduction. Livres I-II*, traduit par J. Aubonnet, [1960], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 147, 2018.

Aristote, *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2014.

Aristote, *De la génération des animaux*, [1961], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 152, 2013.

Aristote, *De l'âme*, traduit par A. Jannone et E. Barbotin, [1966], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 171, 2009.

Aristote, *Politique. Tome II. 1^{ère} partie. Livres III-IV*, traduit par J. Aubonnet, [1971], Les Belles Lettres, coll. « Budé », 2002.

Aristote, *Politique. Tome II. 2^e partie. Livres V-VI*, traduit par J. Aubonnet, [1973], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 221, 2002.

Aristote, *Politique. Tome III. 1^{re} partie. Livre VII*, traduit par J. Aubonnet, [1986], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 305, 2002.

Aristote, *Politique. Tome III. 2^e partie. Livre VIII et index*, traduit par J. Aubonnet, Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 328, 1989.

Assoucy Charles Coypeau d', *Aventures burlesques de Dassoucy*, Nouv. édition avec préface et Notes., Paris, Adolphe Delahays, coll. « Bibliothèque gauloise », 1858.

Bachot Gaspard, *Erreurs populaires touchant la médecine et régime de santé*, Lyon, Barthelemy Vincent, 1626.

Barles Louis, *Les Nouvelles découvertes sur toutes les parties principales enfermées dans la capacité du bas-ventre*, Lyon, Chez Esprit Vitalis, rue Mercière devant le bout du Monde, 1673.

Barrin, *Vénus dans le cloître, ou la religieuse en chemise, entretiens, curieux adressez à Mad. l'abbesse de Beaulieu, par l'abbé du Prat*, 1787^e éd., 1672.

Bartholin Caspar et Thomas Bartholin, *Institutions anatomiques de Gaspar Bartholin, augmentées et enrichies pour la seconde fois tant des opinions et observations nouvelles des modernes... que de plusieurs figures... par Thomas Bartholin,... et traduites en françois par Abr. Du Prat*, Paris, Mathurin Hénault et Jean Hénault, 1647.

Bary René, *L'Esprit de cour, ou les conversations galantes*, Paris, Ch. de Sercy, 1662.

Bayle Pierre, *Correspondance*, (Tome 1-15), Oxford, Voltaire Foundation, 1999-2017.

Bayle Pierre, *Correspondance (Tome 15) : Bibliographie et index général*, Oxford, Voltaire Foundation, 2017.

Bayle Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, Pierre des Maizeaux [1740], Genève, Slatkine Reprints, 1995, 4 vol.

Bayle Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, Pierre Des Maizeaux [1740], Amsterdam, Leide, La Haye, Utrecht, Classiques Garnier Numérique, 2015.

Benedicti Jean, *La Somme des pechez et les remedes d'iceux*, Lyon, Pierre Landry, 1594.

Blessebois Pierre-Corneille, *Le Rut ou la pudeur éteinte*, Leyde, 1676.

Boccace Giovanni, *Le Décaméron*, [1353], Paris, Gallimard, coll. « Folio Classique », n° 4352, 2009.

Bodin Jean, *De la demonomanie des sorciers*, Anvers, Jehan Keerberghe, 1593.

Bossuet, *Traité de la concupiscence*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Les Textes Français », 1930.

Bouchard Jean Jacques et Gabriel Naudé, « Lettres de Mrs Bouchard et Naudé, écrites de Rome et autres lieux à Messrs Dupuy, depuis l'année 1636 jusques en 1652 », Rome, 1636-1652.

Budé Guillaume, *L'Étude des lettres*, traduit par M.-M. de La Garanderie, Paris, Les Belles Lettres, 1993.

Bury Jacques, *Le Propagatif de l'homme et secours des femmes en travail d'enfant, utiles & nécessaire à toutes personnes*, Paris, Melchior Mondière, 1623.

Bury Jacques, *La Logique chirurgicale : contenant la facilité et difficulté de l'intelligence tant de la médecine que de la chirurgie*, Paris, Abraham Saugrain, 1613.

Castiglione Baldassare, *Le Livre du courtisan*, traduit par G. Chappuys, Paris, GF Flammarion, coll. « Texte intégral », n° 651, 2007.

Castiglione Baldassare, *Le Courtisan, nouvellement traduit de langue ytalique en françoys*, traduit par J. Colin, 1537.

Chapelain Jean, *Lettres*, Paris, Imprimerie nationale, coll. « Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, nouvelle série », 1880, 2 vol.

Charron Pierre, *De la sagesse*, Bordeaux, S. Millanges, 1601.

Cholières Nicolas de, *Œuvres du Seigneur de Cholières. Les Matinées*, [1585], Paris, Plein Chant, 1994.

Cholières Nicolas de, *La Guerre des masles contre les femelles : représentant en trois dialogues les prérogatives et dignitez tant de l'un que de l'autre sexe, avec les mélanges poétiques*, 1588.

Clairville Onésime de, *Le Gascon extravagant. Histoire comique*, [1637], Paris, Classiques Garnier, 2020.

Courrade Augustin, *L'Hydre féminine combattue par la nymphe pougoise, ou Traité des maladies des femmes guéries par les eaux de Pougues*, 1634.

Courtin Antoine de, *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*, Paris, Helie Josset, 1671.

Cyrano de Bergerac Savinien de, *Œuvres complètes (I-III)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », n° 15, 32 et 34, 2000-2001.

Dante Alighieri, *La Divine Comédie. Le Purgatoire*, [1321], Paris, Garnier Flammarion, coll. « GF Bilingue », n° 1217, 2005.

De Graaf Regnier, *Histoire anatomique des parties génitales de l'homme et de la femme qui servent a la generation avec un traité du suc pancréatique... composee en latin par monsieur Graaf,... et traduit en françois par monsieur N. P. D. M.*, Bâle, Emanuel Jean George König, 1649.

De Serres Louis, *Discours de la nature, causes, signes et curation des empeschemens de la conception, et de la stérilité des femmes*, Lyon, Antoine Chard, 1625.

De Vallambert Simon, *Cinq livres, de la manière de nourrir et gouverner les enfants dès leur naissance. Par M. Simon de Vallambert, Médecin de madame la Duchesse de Savoye et de Berry, et depuis peu de temps, de monseigneur le Duc d'Orléans.*, Première édition, Poitiers, de Marnefz et Bouhetz, freres, 1565.

Descartes René, *Discours de la méthode*, [1637], Paris, Flammarion, 2016.

Descartes René, *L'Homme de René Descartes et un Traitté de la formation du foetus*, Paris, Chez Charles Angot, libraire juré, rue S. Jacques, au Lion d'Or, 1664.

Descartes René, *Œuvres de Descartes*, Paris, Vrin, 1996.

Dionis Pierre, *L'Anatomie de l'homme suivant la circulation du sang, & les dernières découvertes, démontrée au Jardin-royal*, Paris, L. d'Houry, 1690.

Dionis Pierre, *Histoire anatomique d'une matrice extraordinaire*, Paris, Jean Cusson, 1683.

Du Bellay Joachim, *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, [1549], Paris, Didier, coll. « S.T.F.M. », 1970.

Duval Jacques, *Méthode nouvelle de guérir les catarrhes et toutes les maladies qui en dépendent*, Rouen, David Geuffroy, 1611.

Duval Jacques, *Hydrothérapeutique des fontaines médicinales nouvellement découvertes aux environs de Rouen*, Rouen, Jacques Besongne, 1603.

Érasme, *La Civilité puérile*, [1530], Paris, Ramsay, coll. « Reliefs », 1977.

Estienne Charles, *La Dissection des parties du corps humain*, Paris, Simon de Colines, 1545.

Fallope Gabriel, *Gabrielis Falloppii Mutinensis Physici ac Chirurgi praeclarissimi ... Opera omnia*, Francfort, 1600.

Ferrand Jacques, *De la maladie d'amour ou mélancolie érotique*, [1623] Denis Moreau, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes de la Renaissance », n° 153, 2010.

Gassendi Pierre, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, Paris, Fayard, coll. « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1992.

Gelée Théophile, *L'Anatomie française en forme d'abrégé recueillie des meilleurs auteurs*, Paris, Charles Sevestre, 1623.

Gerberon Gabriel, *Le Bouquet anatomique, où sont denommées toutes les parties du corps humain, & le lieu de leur situation, soient os, veines, muscles, tendons, artères, parties nobles, parties génitales mesme le coït de l'homme et la femme*, 1626.

Goussault, *Le Portrait d'un honneste homme*, Paris, Chez Michel Brunet, Galerie-neuve du Palais, au Dauphin, 1693.

Grenaille François de, *L'Honneste fille*, Paris, Jean Pasle, 1639.

Grenaille François de, *L'Honnête fille où dans le premier livre il est traité de l'esprit des filles*, Paris, Honoré Champion, coll. « L'éducation féminine, de la Renaissance à l'âge classique », n° 64, 2003.

Guazzo Stefano, *Civil conversazione*, traduit par G. Chappuis, [1574], Lyon, J. Bernard, 1579.

Guevara Antonio, *Le Réveille-matin des courtisans, ou moyens légitimes pour parvenir à la faveur et s'y maintenir*, traduit par S. Hardy, Paris, Robert Estienne, 1622.

Guyon Louis, *Le Miroir de la beauté et santé corporelle*, Lyon, Antoine Chard, 1625.

Harvey William, *La Circulation du sang*, [1628], Genève, Paris, Bruxelles, Alliance culturelle du livre Masson, coll. « Les classiques de la médecine », n° 4, 1962.

Hequet Philippe, *De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes et de l'obligation aux femmes de nourrir leurs enfants de leur propre lait*, 1708.

Houppesville Guillaume de, *La Guérison du cancer du sein*, Rouen, Chez la Veuve de Louis Behourt, dans la Cour du Palais, 1693.

Joubert Laurent, *Erreurs populaires au fait de la médecine et régime de santé*, Paris, S. Millanges, 1578.

La Fontaine Jean de, *Fables*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2007.

La Framboisière Nicolas-Abraham de, *Les Œuvres de N. Abraham de La Framboisière, conseiller et médecin du roy : où sont méthodiquement décrites l'histoire du monde, la médecine, la chirurgie et la pharmacie, pour la conservation de la santé, et la guérison des maladies internes et externes : avec les arts libéraux, par le moyen desquels on acquiert les grâces d'entendre, de bien dire, et d'heureusement vivre*, Paris, Michel Somnius, 1613.

La Marche Marguerite, *Instruction familière et utile aux sages-femmes, pour bien pratiquer les accouchemens, faite par demandes et réponses*, Paris, Chez Laurent d'Houry, 1677.

La Mothe Le Vayer François de, *Prose chagrine*, Paris, Klincksieck, coll. « Le Génie de la mélancolie », n° 5, 2012.

La Mothe Le Vayer François de, *De la liberté et de la servitude*, Paris, Gallimard, coll. « Le Promeneur », 2007.

La Mothe Le Vayer François de, *Petit traité sceptique sur cette commune façon de parler, N'avoir pas le sens commun*, Paris, Gallimard, 2003.

La Mothe Le Vayer François de, *Hexaméron rustique ou Les Six journées passées à la campagne entre des personnes studieuses*, Thomas Joly, [1670], Paris, Paris-Zanzibar, 1997.

La Mothe Le Vayer François de, *Dialogues faits à l'imitation des anciens*, Édition B, Décembre 1632/1633, Paris, Librairie Arthème Fayard, coll. « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1988.

La Mothe Le Vayer François de, *Œuvres, nouvelle édition revue et augmentée, précédée de l'abrégé de la vie de La Mothe le Vayer*, Dresde, Michel Groell, 1756, Genève, Slatkine, 1756, 2 vol.

La Tousche Gervais de, *La Tres-haute et tres-souveraine science de l'art et industrie naturelle d'enfanter. Contre la maudicte et perverse impericie des femmes que l'on appelle saiges femmes, ou belles meres, lesquelles par leur ignorance font journellement perir une infinité de femmes & d'enfans à l'enfantement...Adce que desormais toutes femmes enfantent heureusement, et sans aucun peril ny destourbier, tant d'elles que de leurs enfans, estant totes saiges et perites en icelle science.*, Paris, Didier Millot, 1587.

Le Loyer Pierre, *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, démons et ames, se monstrans visibles aux hommes*, 1605.

L'Estoile Pierre de, *Mémoires-Journaux*, Paris, Alphonse Lemerre, 1875.

Liébault Nicole, *Misères de la femme mariée*, Lyon, J. Marguerite, 1597.

Liébault Nicole, *Les Miseres de la femme mariée où se peuvent voir les peines et les tourmens qu'elle reçoit durant sa vie*, [1597], Paris, coll. « Variétés historiques », n° 3, 1855.

Lucrèce, *De la nature*, traduit par A. Ernout, Les Belles Lettres, coll. « Classiques en poche », n° 99, 2009.

Malherbe François de, *Les Œuvres de François de Malherbe, Gentil-homme ordinaire de la chambre du Roi*, Paris, Charles Chappellain, 1630.

Malherbe François de, *Œuvres*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1971.

Marinello Giovanni, *Les Maladies des femmes & remèdes d'ycelles, en trois livres*, traduit par J. Liébault, Paris, J. Berjot, 1609.

Marinello Giovanni, *Le Medicine partenenti alle infermità delle donne*, [1563], Venise, Giovanni Valgrizio, 1574.

Mauquest de La Motte Guillaume, *Accoucheur de campagne sous le Roi-Soleil. Le traité d'accouchement de G. Mauquest de La Motte*, Toulouse, Privat, coll. « Résurgences », 1979.

Mauriceau François, *Les Maladies des femmes grosses et accouchées*, Paris, Chez Jean Henault, Jean d'Houry, Robert de Ninville et Jean-Baptiste Coignard, 1668.

Mersenne Marin, *L'Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps*, [Chez Pierre Billaine, 1624], Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », n° 65, 2005.

Meyssonnier Lazare, *Le Régime des femmes accouchées, suivant les sentiments d'Hippocrate*, Lyon, chez Pierre Compagnon, de l'imprimerie de Marcel Gautherin, 1646.

Millot Michel ? et Jean L'Ange ?, *L'Escole des filles ou La Philosophie des dames*, 1655.

Minut Gabriel de, *De la beauté : avec la Paulegraphie ou description des beautés d'une dame toulousaine nommée la Belle Paule*, Lyon, Barthelemy Honorat, 1587.

Molière, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », n° 8-9, 2010.

Montaigne Michel de, *Essais*, Paris, Flammarion, coll. « Le monde de la philosophie », n° 8, 2008.

Naudé Gabriel, *Apologie pour les grands hommes soupçonnez de magie*, [1625], Amsterdam, Pierre Humbert, 1712.

Naudé Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont este accusez de magie*, 1669.

Naudé Gabriel, *Considérations politiques sur les coups d'estat*, Rome, 1639.

Ogier François, *Jugement et censure du livre de la Doctrine curieuse du P. François Garasse*, Paris, 1623.

Ovide, *L'Art d'aimer*, traduit par H. Bornecque et Ph. Heuzé, [1924], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 20, 2011.

Peu Philippe, *La Pratique des accouchements ; Réponse à l'avertissement de M. Peu aux observations particulières de M. Mauriceau sur la grossesse et l'accouchement des femmes*, Paris, Jean Boudot, 1694.

Platon, *Timée, Critias*, traduit par L. Brisson et M. Patillon, [1992], Paris, Garnier Flammarion, coll. « GF », n° 618, 2017.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, traduit par J. Beaujeu, [1951], Les Belles Lettres, coll. « Budé », n° 134, 2003.

Portal Paul, *Pratique des accouchements*, Paris, Gabriel Martin, 1685.

Poullain de La Barre François, *De l'égalité des deux sexes. Discours physique et moral : où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés*, Paris, Gallimard, 2015.

Pseudo-Aristotle, *Aristoteles Master-Piece, or The Secrets of Generation displayed in all the parts thereof*, London, J. How, 1684.

Racan Honorat de Bueil, *Les Bergeries*, Paris, Toussaint du Bray, 1625.

Richelieu Armand Jean du Plessis (cardinal duc de), *Testament politique d'Armand du Plessis, cardinal duc de Richelieu*, [1689], Centre de Philosophie politique et juridique, Université de Caen, coll. « Bibliothèque de Philosophie politique et juridique », 1985.

Roche-Guilhem Anne de La, *Histoire des favorites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable sous plusieurs règnes, par Mlle D*** [de La Roche-Guilhem]*, Amsterdam, P. Marret, 1697.

Rösslin Euchaire, *Des divers travaux et enfantemens des femmes, et par quel moyen lon doit suvenir aux accidens qui peuvent escheoir devant et apres iceulx travaux. Item quel lait et quelle nourrisse on doit eslire aux enfans : ensemble aucuns remedes concernens plusieurs maladies survenantes ausdits enfans nouveaux nez*, Première édition française, Paris, Iehan Foucher, 1536.

Rousset François, *Traitté nouveau de l'Hysterotomotokie, ou Enfantement Caesarien. Qui est Extraction de l'enfant par incision laterale du ventre, et matrice de la femme grosse ne pouvant autrement accoucher. Et ce sans prejudicier à la vie de l'un, ny de l'autre ; ny empescher la fœcondité maternelle par après*, Paris, Denys du Val, 1581.

Saint-Amant Marc-Antoine Girard de, *Les Œuvres du sieur de Saint-Amant*, Paris, De l'imprimerie de Robert Estienne pour François Pomeray et Toussaint Quinet, 1629.

Sonnet de Courval Thomas, *Satyre ménippée, ou Discours sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage : auquel les humeurs et complexions des femmes sont vivement représentées*, 1609.

Tallemant des Réaux Gédéon, *Les Historiettes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1960, 2 vol.

Vallambert Simon de, *Cinq livres, de la manière de nourrir et gouverner les enfans dès leur naissance*, Genève, Droz, 2005.

Vaugelas Claude Favre de, *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*, Paris, Thomas Jolly, 1670.

Venette Nicolas, *De la génération de l'homme, ou Tableau de l'amour conjugal*, 1702.

Vivès Jean-Louis, *De l'institution de la femme chrestienne, avec l'office du mary*, traduit par P. de Changy, Lyon, 1540.

Zacchia Paolo, *Quaestionum medico-legalium tomi tres. Editio nova a variis mendis purgata passimque interpolata et novis recentiorum authorum inventis ac observationibus aucta, cura Joan. Danielis Horstii...* Annexus est index rerum notabilium locupletissimus, [1653], Lyon, Anisson et Posuel, 1726.

Le Chemin frayé et infaillible aux accouchemens, qui servira de flambeau aux sages-femmes, pour les éclairer en leurs operations, cachées dans les plus obscures cavernes de la matrice . Le tout enrichi de diverses figures..., Lille, François Fievet, 1689.

Effroyables pactions faites entre le diable et les prétendus invisibles, avec leurs damnables instructions, perte déplorable de leurs écoliers et leur misérable fin, 1623.

Le Rapport fait des pucellages estropiez de la plus part des chambrières de Paris, par les matrones jurées, tant françoises que béarnaises : ensemble les noms des ustencilles trouvées dans leurs bas guichets, Montpellier, Pierre le Roux, 1617.

La Source et origine des cons sauvages, et la maniere de les aprivoiser, et le moyen de prédire toutes choses a advenir par iceux. Plus la Cruelle Bataille de Messer Bidault culbute et ses compagnons, contre le Révérend Monstard le Baveux ses alliés et confédérés. Plus enrichi du Bail à ferme desdits cons avec les sens et rente et tout ce qui en dépend, Lyon, Jean de la Montagne, 1610.

3. Références

3.1. Recensements bibliographiques

Cavaillé Jean-Pierre, « Bibliographie : Libertinage, libre pensée, irréligion, athéisme, anticléricalisme - 1. Bibliographie des travaux d'historiographie et de critique, sous la responsabilité de Jean-Pierre Cavaillé », *Les Dossiers du Grihl*, 5 février 2018.

Direction de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé, Paris, *Bibliothèque numérique Médic@*, <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/index.php>, consulté le 12 décembre 2018.

Doe Janet, *A Bibliography of the works of Ambroise Paré: premier chirurgien & conseiller du roy*, Paris, Etats-Unis d'Amérique, BIUM, 2010.

Gay Jules, *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage et des livres facétieux, pantagruéliques, scatologiques, satyriques, etc.*, 3e éd., Turin, Londres, J. Gay et fils, B. Quaritch, 1871.

Hostiou Jeanne-Marie, *Indications bibliographiques. Anciens et Modernes*, <http://www.agon.paris-sorbonne.fr/fr/bibliographie/anciens-et-modernes>, consulté le 15 octobre 2020.

Lachèvre Frédéric, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, Paris, H. Leclerc, 1901.

Marganne Marie-Hélène, *Inventaire analytique des papyrus grecs de médecine*, Genève, Droz, n° 159, 1981.

Montandon Alain, *Bibliographie des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Publication de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1995.

Moreau Isabelle, « Libertinisme et philosophie », *Revue de Synthèse*, juin 2002, n° 1-2, p. 137-160.

Sabbah G., P. Corsetti, et K.D. Fischer (éd.), *Bibliographie des textes médicaux latins*, Saint-Étienne, Centre Jean Parlerne, Université de Saint-Etienne, 1987.

Sorel Charles, *La Bibliothèque française*, [1667], Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », n° 111, 2015.

Turner E., « Bibliographie d'André Du Laurens », *Gazette hebdomadaire de médecine et chirurgie*, 21 mai 1880, vol. 17, n° 2, p. 339-351.

Vésale André, *La Fabrique de Vésale et autres textes*, <http://www3.biusante.parisdescartes.fr/vesale/debut.htm>, traduit par J. Vons et S. Velut.

Worth-Stylianou Valerie, « Bibliographie critique des traités d'obstétrique », *Les Traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité : bibliographie critique des « Divers travaux » d'Euchaire Rösslin (1536) à l'« Apologie de Louyse Bourgeois sage femme » (1627)*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 421, 2007.

Zoli Sergio, *L'Europa libertina (secc. XVI-XVIII) : bibliografia generale*, Firenze, Nardini, 1997.

3.2. Dictionnaires et articles de dictionnaires

Abramovici Jean-Christophe, « Charles Sorel, *La Vraie histoire comique de Francion* », dans D. Jones (éd.), *Censorship. A World Encyclopedia*, London, Chicago, Fitzroy Dearborn Publishers, 2001, vol. 3, p. 2003-2004.

Abramovici Jean-Christophe, « Pierre Corneille, *Le Cid* », dans D. Jones (éd.), *Censorship. A World Encyclopedia*, London, Chicago, Fitzroy Dearborn Publishers, 2001, vol. 1, p. 581-582.

Abramovici Jean-Christophe, « Epicureanism », *Encyclopaedia of the Enlightenment*, Chicago, Londres, Fitzroy Dearborn Publishers, 2001, vol. 1, p. 468-471.

Abramovici Jean-Christophe, « Eroticism », *Encyclopaedia of the Enlightenment*, Chicago, Londres, Fitzroy Dearborn Publishers, 2001, vol. 1, p. 477-480.

Abramovici Jean-Christophe, « Libertinism », *Encyclopaedia of the Enlightenment*, Chicago, Londres, Fitzroy Dearborn Publishers, 2001, vol. 1, p. 772-776.

Abramovici Jean-Christophe, « Sexuality », *Encyclopaedia of the Enlightenment*, Chicago, Londres, Fitzroy Dearborn Publishers, 2001, vol. 2, p. 772-776.

Bluche François (éd.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990.

Furetière Antoine, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et les arts*, La Haye/Rotterdam, Arnout/Reinier Leers, 1690, Paris, Le Robert, 1978.

Marzano Michela (éd.), *Dictionnaire du corps*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige Dicos poche », 2007.

Montandon Alain (éd.), *Dictionnaire raisonné de la politesse et du savoir-vivre. Du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1995.

SIÉFAR, *Dictionnaire des Femmes de l'ancienne France*, <http://siefar.org/dictionnaire/fr/Accueil>, consulté le 24 juillet 2023.

3.3. Études critiques

Abramovici Jean-Christophe, *Les Hystériques. En attendant Freud*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, 2022.

Abramovici Jean-Christophe, « La redécouverte des libertinages “oubliés” de l’âge classique », dans D. Antoine-Mahut et S. Zékian (éd.), *Les Âges classiques du XIX^e siècle*, Paris, Édition des archives contemporaines, coll. « Actualité des Classiques », 2018, p. 81-94.

Abramovici Jean-Christophe, « La volonté de (trop) savoir : origine de la *parrësia* foucauldienne », dans K. Abiven et A. Welfringer (éd.), *Courage de la vérité et écritures de l’histoire (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Toulouse, P. U. du Midi, coll. « Littératures classiques », n° 94, 2017, p. 19-25.

Abramovici Jean-Christophe, « Libertinage et construction de la pudeur à l’âge classique », dans A. Richardot (éd.), *Femmes et libertinage au XVIII^e siècle ou les Caprices de Cythère*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016, p. 89-95.

Abramovici Jean-Christophe, « Mot propre et référent sale », dans J.-C. Cavallin et J.-D. Mazaré (éd.), *Le Mot propre et la Périphrase. Du tour précieux à « l’objet tu »*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », 2014, p. 73-81.

Abramovici Jean-Christophe, « Aux frontières du licite, l’obscénité », dans J.-C. Darmon et M. Delon (éd.), *Histoire de la France littéraire. Classicismes (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 2006, p. 435-452.

Abramovici Jean-Christophe, « Litote ou hyperbole ? La catégorie de l’obscène, d’hier à aujourd’hui », dans J.-C. Seguin (éd.), *L’Obscène*, Lyon, le Grimoire-LCE-Grimia, 2006, p. 9-13.

Abramovici Jean-Christophe, « Les frontières poreuses du libertinage », dans J.-F. Perrin et P. Stewart (éd.), *Du genre libertin au XVIII^e siècle*, Paris, Desjonquères, coll. « L’esprit des Lettres », 2004, p. 21-28.

Abramovici Jean-Christophe, *Obscénité et classicisme*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 2003.

Abramovici Jean-Christophe, « La science face à l'obscène : dire le sexe sous les Lumières », dans H. Vérine (éd.), *Les Sciences et leur langage*, Paris, Éd. du CTHS, 2000, p. 208-218.

Abramovici Jean-Christophe, « Au temps où l'on savait encore "ce que c'est que rougir". Interdits langagiers et pudeur féminine à l'âge classique », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte / Cahiers d'Histoire des Littératures Romanes*, 1999, n° 23, p. 27-38.

Abramovici Jean-Christophe, « Bibliothèques, religion et politique : idéologies de la censure », *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires de France*, 1997, n° 175, p. 31-37.

Abramovici Jean-Christophe, *Le Livre interdit. De Théophile de Viau à Sade*, Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot classiques », n° 298, 1996.

Adam Antoine, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, [1935], Genève, Slatkine Reprints, 2000.

Adam Antoine, *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, Paris, Del Duca, 1949, 5 vol.

Adler Laure, *Le Corps des femmes*, Albin Michel, 2020.

Albaric Kléber, *Un médecin ébroïcien. Jacques Duval, son « Traité des hermaphrodites » (1555?-1615?)*, Paris, Le François, 1934.

Albistur Maïté et Daniel Armogathe, *Histoire du féminisme français. Du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Des Femmes, coll. « Pour chacune », n° 22, 1977.

Alet Martine, *Charles Sorel et son monde*, Paris, Honoré Champion, coll. « Libre pensée et littérature clandestine », n° 55, 2014.

Aleyrac-Fielding Vanessa, « Le genre par l'odeur : la sémiotique olfactive du tabac, des porte-bouquets et des flacons à parfum dans la construction du genre au XVIII^e siècle », Université de Lille, Presses de l'Université de Lille, 2018.

Amstutz Delphine, « "L'ombre de Brutus" : l'action politique de Gaston d'Orléans et les valeurs de "l'ancienne Rome" », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles. Sociétés de cour en Europe, XVI^e-XIX^e siècle*, 27 septembre 2021, n° 20.

Angenot Marc, *Les Champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400 - 1800*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977.

Anheim Étienne et Benoît Grévin, « Le procès du "procès de civilisation"? Nudité et pudeur selon H. P. Duerr », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954-)*, 2001, vol. 48, n° 1, p. 160-181.

Aragon Sandrine, « Pour une rhétorique de la lecture féminine : évolution des images de lectrices dans les fictions françaises du XVII^e au XIX^e siècle (de 1656 à 1856) », dans I. Brouard-Arends (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016, p. 455-472.

Arasse Daniel, « La chair, la grâce, le sublime », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005.

Arbour Roméo, *Un éditeur d'œuvres littéraires au XVII^e siècle. Toussaint du Bray (1604-1636)*, Librairie Droz, 1992.

Arbour Roméo, *L'Ère baroque en France. Répertoire chronologique des éditions de textes littéraires*, Genève, Droz, coll. « Histoire des idées et critique littéraire », 1979, 4 vol.

Ariès Philippe, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, [1975], Paris, Seuil, coll. « Points. Histoire », n° 20, 1997.

Ariès Philippe, « La contraception autrefois », *L'Histoire*, mai 1978, n° 1, p. 36-44.

Ariès Philippe, « Sur les origines de la contraception en France », *Population (French Edition)*, 1953, vol. 8, n° 3, p. 465-472.

Ariès Philippe et Georges Duby (éd.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1985.

Armstrong Guyda, « From Boccaccio to the Incogniti: The Cultural Politics of the Italian Tale in English Translation in the Seventeenth Century », dans J.L. Glomski et I. Moreau (éd.), *Seventeenth-Century Fiction: Text and Transmission*, Oxford University Press, 2016, p. 159-182.

Aubert J.-M., *La Femme. Antiféminisme et christianisme*, Paris, 1975.

Ayache Laurent, *Hippocrate*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 2660, 1992.

Backer Dorothy, *Precious Women*, New York, Basic Books, 1974.

Bahier-Porte Christelle, Pierre-François Moreau, et Delphine Reguig-Naya, *Liberté de conscience et arts de penser (XVI^e-XVIII^e siècle). Mélanges en l'honneur d'Antony McKenna*, Paris, Honoré Champion, coll. « Les dix-huitièmes siècles », n° 197, 2017.

Bakhtine Mikhaïl, *L'Œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, traduit par A. Robel, [1970], Paris, Gallimard, coll. « Collection Tel », n° 70, 1996.

Barbafieri Carine et Jean-Christophe Abramovici (éd.), *L'Invention du mauvais goût à l'Âge classique (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Leuven, Peeters, coll. « La République des Lettres », n° 51, 2013.

Barstow Anne Llewellyn, « On Studying Witchcraft as Women's History: A Historiography of the European Witch Persecutions », *Journal of Feminist Studies in Religion*, 1988, vol. 4, n° 2, p. 7-19.

Batisse F., *Montaigne et la médecine*, Paris, 1962.

Baudoin M., *Femmes médecins d'autrefois*, Paris, 1906.

Baudry Hervé, « Approches iconographiques du corps féminin dans le livre médical (XVI^e-XVII^e s.) Essai d'iconogynie historique », dans P. Fontes da Costa et A. Cardoso (éd.), *Percursos na História do Livro Médico (1450-1800)*, Lisbonne, Edições Colibri, 2011, p. 111-131.

Baudry Hervé, « Pudeur et thérapeutique au XVI^e et XVII^e siècles : le problème du lavement de soi-même », *Esculape et Dionysos : mélanges en l'honneur de Jean Céard*, Genève, Suisse, Droz, 2008, p. 217-230.

Beasley Faith E., *Salons, History, and the Creation of Seventeenth-Century France: Mastering Memory*, New York, Routledge, 2017.

Beaude Joseph, « Le Dialogue d'Oresius Tubero sur le sujet de la Divinité », *Recherches sur le XVII^e siècle*, Paris, Centre d'histoire des sciences et des doctrines, , n° 1, 1976, p. 50-62.

Beauvalet Scarlett, *Histoire de la sexualité à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010.

Beauvalet Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, coll. « Histoire et société », 2001.

Beauvalet Scarlett, *Naître à l'hôpital au XIX^e siècle*, Paris, Belin, coll. « Histoire et société », 1999.

Beauvalet Scarlett et Emmanuelle Berthiaud, *Le Rose et le Bleu. La fabrique du féminin et du masculin*, Paris, Belin, coll. « Collection Histoire », 2016.

Beauvalet-Boutouyrie Scarlett, *Les Femmes à l'époque moderne : XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Belin, coll. « Belin Sup Histoire », 2003.

Beauvoir Simone de, *Le Deuxième sexe (I). Les faits et les mythes*, [1949], Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2012.

Beauvoir Simone de, *Le Deuxième sexe (II). L'expérience vécue*, [1949], Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2012.

Bély Lucien, *La France au XVII^e siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, Presses Universitaires de France, 2015.

Bénichou Paul, *Morales du grand siècle*, [1948], Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 1963.

Bernabeo Raffaello et Mirko D. Grmek, « La machine du corps », *Histoire de la pensée médicale en Occident, 2, de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1997, p. 7-36.

Bernardin Napoléon-Maurice, *Hommes et mœurs au XVII^e siècle*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, coll. « Nouvelle bibliothèque littéraire », 1900.

Bernier Marc André, « Lectrice libertine, lectrice philosophe », dans I. Brouard-Arends (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016, p. 687-699.

Bernier Réjane, « Embryogenèse et avortement chez les auteurs hippocratiques », Québec, 1990.

Berriot-Salvadore Evelyne, « Clôtures et évasions du corps féminin dans le discours médical du XVI^e siècle », Montpellier, 2012.

Berriot-Salvadore Evelyne, *Un Corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Études et essais sur la Renaissance », n° 5, 2007.

Berriot-Salvadore Evelyne, « Le discours de la médecine et de la science », dans G. Duby, M. Perrot, N. Z. Davis et A. Farge (éd.), *Histoire des femmes en Occident. Tome 3 : XVI^e-XVIII^e siècle*, [1991], Paris, Perrin, 2007, vol. 3.

Berriot-Salvadore Évelyne, « Les médecins analystes de la passion érotique à la fin de la Renaissance », Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995.

Berriot-Salvadore Evelyne, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, coll. « Histoire des idées et critique littéraire », n° 285, 1990.

Bertrand Jean-Pierre, Denis Saint-Amand, et Valérie Stiénon, « Les querelles littéraires : esquisse méthodologique », *CONTEXTES. Revue de sociologie de la littérature*, 7 avril 2012, n° 10.

Biesbrouck Maurits, Theodoor Goddeeris, Omer Steeno, et Jacqueline Vons, « Introduction à la *Lettre sur la racine de Chine* (1546) », mai 2016.

Birke Lynda, *Feminism and the Biological Body*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1999.

Blanchard Gérard, « Le savoir et le corps, essai sur P. Bayle, de Luc Weibel », *Communication & Langages*, 1976, vol. 29, n° 1, p. 115-117.

Bleier Ruth, *Science and Gender: A Critique of Biology and its Theories on Women*, [1984], New York, London, Teachers College Press, 1997.

Blocker Déborah, *Instituer un « art » : politiques du théâtre dans la France du premier XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2009.

Blondel Karen, *La Relation entre la femme et le médecin dans la Rome antique*, Thèse de Médecine, Université de Nancy I - Faculté de médecine, France, 2004.

Bodiou Lydie, « Le Serment d'Hippocrate et les femmes grecques », *Clio*, 2005, n° 21, coll. « Femmes, Genre, Histoire », p. 231-238.

Bologne Jean Claude, *Histoire de la pudeur*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1987.

Bombart Mathilde, *Guez de Balzac et la querelle des « Lettres ». Écriture, polémique et critique dans la France du premier XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, , n° 76, 2007.

Bombart Mathilde, « La publication épistolaire : deux recueils de lettres de Jean Louis Guez de Balzac », dans C. Jouhaud, A. Viala et École des hautes études en sciences sociales (éd.), *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 47-60.

Bombart Mathilde et Éric Méchoulan, *Politiques de l'épistolaire au XVII^e siècle. Autour du Recueil Faret*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le XVII^e siècle. Discours historiques, discours philosophiques », n° 1, 2011.

Bonnard Jean-Baptiste, « Corps masculin et corps féminin chez les médecins grecs », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, juillet 2013, n° 37, p. 21-39.

Bonnard Jean-Baptiste, « La construction des genres dans la *Collection hippocratique* », dans V. Sebillotte-Cuchet et N. Ernoult (éd.), *Problèmes du genre en Grèce ancienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », n° 90, 2007.

Bonnard Jean-Baptiste, *Le Complexe de Zeus. Représentations de la paternité en Grèce ancienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », n° 76, 2004.

Borghero Carlo, « Les philosophes face à l'histoire : quelques discussions sur la connaissance historique aux XVII^e et XVIII^e siècles », Paris Sorbonne, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1989.

Bost Hubert, *Pierre Bayle historien, critique et moraliste*, Turnhout, Belgium, Brepols, coll. « Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences religieuses », 2006.

Bost Hubert, *Pierre Bayle et la religion*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Philosophies », n° 48, 1994.

Bost Hubert, « *L’Affaire Bayle* ». *La bataille entre Pierre Bayle et Pierre Jurieu devant le consistoire de l’Église Wallone de Rotterdam*, Saint-Etienne, Université Jean Monnet, Institut Claude Longeon, 2006.

Bots Hans et Françoise Waquet, *La République des lettres*, Paris, Bruxelles, Belin De Boeck, coll. « Europe et histoire », 1997.

Bots Hans et Françoise Waquet (éd.), *Commercium litterarium. La communication dans la République des Lettres, 1600-1750*, Amsterdam, Maarseen, APA Molland University Press, 1994.

Boudon-Millot Véronique, *Galien de Pergame. Un médecin grec à Rome*, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », n° 117, 2012.

Boulogne Jacques, « L’apport de Galien à la méthode médicale », *Revue des Études Grecques*, 1997, vol. 110, n° 1, p. 126-142.

Bourdieu Pierre, *La Domination masculine*, Seuil, 1998.

Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, [1982], Paris, Points, coll. « Essais », n° 461, 2014.

Bourdieu Pierre, *Les Règles de l’art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.

Brancher Dominique, *Équivoques de la pudeur. Fabrique d’une passion à la Renaissance*, Genève, Droz, coll. « Travaux d’Humanisme et Renaissance », 2015.

Brancher Dominique, « Du poème à la chair. La contagion érotique des traités médicaux (XVI^e et XVII^e siècles) », Dijon, Presses de l’Université de Dijon, 2013.

Brancher Dominique, « Le “genre” incertain. De l’hermaphrodisme littéraire et médical », dans M. Closson (éd.), *L’Hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 307-324.

Brancher Dominique, « Adam dénudé. Le corps de la chute sous l’œil de la médecine (1538-1680) », dans A. Paravicini Bagliani (éd.), *Adam, le premier homme*, Florence, Edizioni del Galluzzo, 2012, p. 315-342.

Brancher Dominique, « Pudeurs du discours médical aux XVI^e et XVII^e siècles : splendeur et misères des figures de style », *Histoire, Médecine et Santé*, 2012, p. 19-33.

Brancher Dominique, « La révolte du membre. Épopée organique et dissidence stylistique dans la littérature médicale renaissante », dans H. Roberts, G. Peureux et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, Genève, Droz, coll. « Travaux d’humanisme et Renaissance », n° 473, 2011, p. 215-236.

Brancher Dominique, « Poétique de l'insurrection : l'impudeur naturelle des femmes dans la médecine renaissante », dans G. Peureux, H. Roberts et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 473, 2011, p. 301-318.

Brancher Dominique, « L'anatomiste pornographe. Narration obscène et figuration de soi dans la littérature médicale (1580-1630) », *Studies in Early Modern France*, 2010, XIV, *Obscenity in Late Medieval and Renaissance France*, p. 161-188.

Brancher Dominique, « Les ambiguïtés de la pudeur dans le discours médical en français (1570-1620) », *CAIEF*, mai 2003, vol. 55, p. 275-297.

Brancher Dominique, « Y a-t-il une herméneutique féminine ? Les péripéties de la matrice dans l'œuvre de Louise Bourgeois », dans C. Delahaye, I. Mornat et C. Trotot (éd.), *Femmes à l'œuvre dans la construction des savoirs. Paradoxes de la visibilité et de l'invisibilité*, Champs sur Marne, LISAA éditeur, coll. « Savoirs en Texte », 2020, p. 27-48.

Bray René, *La Formation de la doctrine classique en France*, Paris, Nizet, 1966.

Britnell Jennifer et Ann Moss, *Female saints and sinners: France 1450-1650*, Durham, University of Durham, coll. « Durham modern language series », 2002.

Brockliss L. W. B. et Colin Jones, *The Medical World of Early Modern France*, Oxford, New York, Clarendon Press, Oxford University Press, 1997.

Brogi Stefano, « Les obscénités de la philosophie : éclaircissements sur les « Éclaircissements » », dans H. Bost et A. McKenna (éd.), *Les « Éclaircissements » de Pierre Bayle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Vie des huguenots », n° 53, 2010, p. 357-376.

Broomhall Susan, *Women's Medical Work in Early Modern France*, Manchester University Press, 2004.

Broomhall Susan, *Women and the Book Trade in Sixteenth-Century France*, Aldershot, Hampshire, England, Burlington, Ashgate, coll. « Women and Gender in the Early Modern World », 2002.

Broomhall Susan et Colette H. Winn (éd.), *Les Femmes et l'histoire familiale (XVI^e -XVII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Éducation des femmes à la Renaissance et à l'âge classique, n° 13, Textes de la Renaissance », n° 130, 2010.

Brouard-Arends Isabelle (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016.

Bruit Zaidman Louise, Gabrielle Houbre, Christiane Klapisch-Zuber, et Pauline Schmitt Pantel (éd.), *Le Corps des jeunes filles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'histoire », 2001.

Brun Pierre, « La Bourgeoisie au XVII^e siècle d'après *Les Caquets de l'accouchée* (1622-1623) », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1896, vol. 3, n° 2, p. 192-203.

Bujanda Jesús Martínez de, Francis M. Higman, James K. Farge, et Université de Sherbrooke (éd.), *Index des livres interdits*, Sherbrooke, Québec, Canada/Genève, Suisse/Madrid, Centre d'études de la Renaissance, Éditions de l'Université de Sherbrooke/Droz/Biblioteca de Autores Cristianos, 1984.

Bury Emmanuel, « Variations galantes sur la satire philosophique. Le Lucien de Perrot d'Ablancourt (1654) », *Dix-septième siècle*, 2020, vol. 286, n° 1, p. 87-98.

Bury Emmanuel, « Lire et écrire dans le royaume de France au grand siècle », *Le siècle de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2017, p. 419-436.

Bury Emmanuel, « De quel « âge classique » est-il encore question dans les études dix-septémistes en France ? », *Cahiers de l'AIEF*, 2008, vol. 60, n° 1, p. 27-42.

Bury Emmanuel, « Les deux cultures d'Honoré d'Urfé dans *L'Astrée* : entre idéologie nobiliaire et *paideia* humaniste », *Dix-septième siècle*, 2007, vol. 235, n° 2, p. 315-323.

Bury Emmanuel, « Relire saint François de Sales », *Dix-septième siècle*, 2007, vol. 235, n° 2, p. 337-339.

Bury Emmanuel, *Charles Sorel, polygraphe*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université Laval, coll. « Les collections de la République des lettres », 2006.

Bury Emmanuel, « Gassendi : philologie et République des Lettres », *Dix-septième siècle*, 2006, vol. 233, n° 4, p. 655-663.

Bury Emmanuel, « Les Lieux de l'argumentation dans les discours médicaux du XVII^e siècle », *Archives internationales d'histoire des sciences*, 2005, vol. 55, n° 154, p. 35-54.

Bury Emmanuel, « L'univers des polygraphes. Du cabinet savant à la République des Lettres », *Littératures classiques*, 2003, vol. 49, n° 1, p. 47-58.

Bury Emmanuel, « Les philologies de l'épicurisme », *Dix-huitième siècle*, 2003, vol. 35, n° 1, p. 17-28.

Bury Emmanuel, « Écriture libertine et sources doxographiques. Le cas La Mothe Le Vayer », *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, , n° 6, 2002, p. 19-36.

Bury Emmanuel, « Espaces publics, espaces privés : les lieux du débat d'idées au XVII^e siècle », dans A. McKenna, P.-F. Moreau, et Institut Claude Longeon (éd.), *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle. Le public et le privé*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Renaissance et âge classique », n° 3, 1999, p. 89-107.

Bury Emmanuel, « Frontières du classicisme », *Littératures classiques*, 1998, vol. 34, n° 1, p. 217-236.

Bury Emmanuel, « Trois traducteurs français aux XVI^e et XVII^e siècles : Amyot, Baudoin, d'Ablancourt », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1997, vol. 97, n° 3, p. 361-371.

Bury Emmanuel, *Littérature et politesse. L'invention de l'honnête homme, 1580-1750*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1996.

Bury Emmanuel, *Le Classicisme. L'avènement du modèle littéraire français, 1660-1680*, Paris, Nathan université, coll. « 128 », n° 28, 1993.

Bury Emmanuel, « Un modèle antique de l'art du pamphlet : Lucien (imitateurs et traducteurs) », dans R. Duchêne et P. Ronzeaud (éd.), *Ordre et contestation au temps des classiques, actes du 21^e colloque du C.M.R. 17 (Marseille, 19-23 juin 1991)*, Paris/Seattle/Tübingen, P.F.S.C.L., coll. « Biblio 17 », 1992, vol. 2/ p. 7-15.

Bury Emmanuel et Didier Boisson, « Entre institutionnalisation, répression et Refuge : le protestantisme français au XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, 2021, n° 293.

Bury Emmanuel, Roger Zuber, Liliane Picciola, et Denis Lopez (éd.), *Littérature française du XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Premier Cycle », 1992.

Busson Henri, *La Pensée religieuse française de Charron à Pascal*, Paris, Vrin, 1933.

Butler Judith, « Sexual Ideology and Phenomenological Description: A Feminist Critique of Merleau-Ponty's Phenomenology of Perception », dans K. Maitra et J. McWeeny (éd.), *Feminist Philosophy of Mind*, New York, Oxford University Press, 2022, p. 175-189.

Butler Judith, *Ces corps qui comptent. De la matérialité et des limites discursives du sexe*, [1993], Paris, Éditions Amsterdam, 2009.

Butler Judith, *Undoing Gender*, [2004], New York, Routledge, 2009.

Butler Judith, *Trouble dans le genre (Gender trouble). Le féminisme et la subversion de l'identité*, traduit par C. Kraus, Paris, La Découverte, coll. « Sciences humaines et sociales », n° 237, 1990.

Butterworth Emily, « Gossip and the Public Sphere in *Les Caquets de l'accouchée* (1622) », *Forum for Modern Language Studies*, 2014, vol. 50, n° 2, p. 142-153.

Butterworth Emily, *The Unbridled Tongue: Babble and Gossip in Renaissance France*, Oxford, University Press, 2016.

Byl Simon, *La Médecine à l'époque hellénistique et romaine : Galien. La survie d'Hippocrate et des autres médecins de l'Antiquité*, Paris, L'Harmattan, coll. « Sciences et société », 2011.

Cadden Joan, *The Meanings of Sex Difference in the Middle Ages: Medicine, Science, and Culture*, [1993], Cambridge University Press, 1995.

Campbell Julie D. et Anne R. Larsen, *Early Modern Women and Transnational Communities of Letters*, New York, Routledge, 2016.

Capdevila Luc, Martine Cocard, Dominique Godineau, Sophie Cassagnes, François Rouquet, et Jacqueline Sainclivier (éd.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015.

Caput Jean-Pol, *L'Académie française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986.

Carlino Andrea et Michel Jeanneret (éd.), *Vulgariser la médecine. Du style médical en France et en Italie, XVI^e et XVII^e siècles*, Genève, Droz, coll. « Cahiers d'humanisme et Renaissance », 2009.

Carol Anne, « Le genre face aux mutations du savoir médical : sexes et nature féminine dans la fécondation (XVI^e-XIX^e siècles) », dans L. Capdevila, M. Cocard, D. Godineau, S. Cassagnes, F. Rouquet et J. Sainclivier (éd.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, p. 83-92.

Carrère d'Encausse Hélène, « Jean-Louis Guez de Balzac », *L'Académie française au fil des lettres*, Paris, Gallimard, 2010, p. 18-23.

Carrier Henriette, *Origines de la Maternité de Paris. Les maîtresses sages-femmes et l'office des accouchées de l'ancien Hôtel-Dieu (1378-1796)*, Paris, Georges Steinheil, 1888.

Catusse Guy, « Aux origines du “baroque littéraire” en France : 1935-1950. Aperçus historiographiques », *Les Dossiers du Grihl*, 21 juin 2012, vol. 6, n° 2.

Cavaillé Jean-Pierre, *Les Déniaisés. Irréligion et libertinage au début de l'époque moderne*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le XVII^e siècle. Série Littérature, libertinage et spiritualité », n° 2, 2013.

Cavaillé Jean-Pierre, « L'histoire des “libertins” reste à faire », *Les Dossiers du Grihl*, 18 octobre 2010.

Cavaillé Jean-Pierre, « Masculinité et libertinage dans la figure et les écrits de Christine de Suède », *Les Dossiers du Grihl*, 3 mars 2010, n° 2010-01.

Cavaillé Jean-Pierre, « Libérer le libertinage : une catégorie à l'épreuve des sources », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1^{er} mars 2009, 64^e année, n° 1, p. 45-78.

Cavaillé Jean-Pierre, « Libertinage, irréligion, incroyance, athéisme dans l'Europe de la première modernité (XVI^e-XVII^e siècles). Une approche critique des tendances actuelles de la recherche (1998-2002) », *Les Dossiers du Grihl*, 28 juin 2007, n° 2007-02.

Cavaillé Jean-Pierre, « Imposture politique des religions et sagesse libertine », *Littératures classiques*, 2004, n° 55, p. 27-42.

Cavaillé Jean-Pierre, « Libertinage et allégorie sexuelle », *L'Antre des nymphes*, Toulouse, Anacharsis, 2004, p. 7-62.

Cavaillé Jean-Pierre, « Pourquoi les libertins ne sont pas des classiques : réflexion critique sur la naissance d'une catégorie historiographique à partir des ouvrages de Pierre Brun », *Dix-septième siècle*, 2004, n° 224, p. 381-397.

Cavaillé Jean-Pierre, *Dis/simulations. Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto ; religion, morale et politique au XVII^e siècle*, Paris, Champion, coll. « Lumière classique », n° 37, 2002.

Cavaillé Jean-Pierre, *Descartes : la fable du monde*, EHESS, Paris, 1991.

Cavaillé Jean-Pierre, *Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé*, <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/261>, consulté le 17 février 2018.

Cazes Hélène, « La fabrique de la controverse. André Vésale (1514–1564) à la conquête des publics (ou Comment acquérir un nom immortel dans l'histoire des sciences en insultant ses maîtres) », *Renaissance et Réforme*, 2019, vol. 42, n° 1, p. 129-162.

Cazes Hélène (éd.), *Histoires d'enfants. Représentations et discours de l'enfance sous l'Ancien Régime*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Collections de la République des lettres », 2008.

Cazes Hélène, « Nicole Estienne à ses miroirs, les “Félicitez de mariage” et les *Misères de la femme mariée* », Paris, Classiques Garnier, coll. « Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne, n° 28 in Rencontres », 2007, p. 747-766.

Céard Jean, *La Nature et les prodiges. L'insolite au XVI^e siècle*, Genève, Droz, coll. « Titre courant », n° 2, 1996.

Centre national de la recherche scientifique (France) et Institut national de la langue française (France) (éd.), *Le Français préclassique, 1500-1650*, Paris, Champion, n° 13, 2011.

Cerf-Michaut Cécile, *Gémeaux, androgynes, hermaphrodites, Narcisse : unité et dualité du corps politique, 1562-1676*, Thèse de doctorat, Clermont-Ferrand 2, 2008.

Chaperon Sylvie, « “Le trône des plaisirs et des voluptés” : anatomie politique du clitoris, de l'Antiquité à la fin du XIX^e siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, mars 2012, n° 118, p. 41-60.

Chariot Patrick (éd.), *Le Viol conjugal*, Paris, CNRS Éditions, 2019.

Charles-Daubert Françoise, *Les Libertins érudits en France au XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.

Charles-Daubert Françoise, « Le “Libertinage érudit” : problèmes de définition », dans A. McKenna et P.-F. Moreau (éd.), *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, Saint-Étienne, Presses de l’université de Saint-Étienne, n° 1, 1996, p. 11-25.

Chartier Roger (éd.), *Pratiques de la lecture*, [1985], Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », n° 167, 2003.

Chartier Roger, *L’Ordre des livres. Lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre les XVI^e et XVIII^e siècles*, Aix-en-Provence, Alinéa, coll. « De la pensée. Domaine historique », 1992.

Chatelain Jean-Marc, *La Bibliothèque de l’honnête homme. Livres, lecture et collections en France à l’âge classique*, Éditions de la Bibliothèque nationale de France, 2017.

Chéreau Achille, *Esquisse historique sur Louise Bourgeois, dite Boursier, sage-femme de la reine Marie de Médicis*, Paris, France, F. Malteste, 1852.

Chollet Mona, *Sorcières. La puissance invaincue des femmes*, Zones, 2018.

Civardi Jean-Marc, *La Querelle du Cid (1637-1638). Édition critique intégrale*, Paris, Champion, coll. « Sources classiques », n° 52, 2004.

Claude Catherine, *La Querelle des femmes. La place des femmes des Francs à la Renaissance*, Pantin, Le Temps des cerises, 2000.

Clément Michèle, « De l’anachronisme et du clitoris », dans CNRS et Institut national de la langue française (éd.), *Le français préclassique*, Paris, Champion, 2011, p. 27-45.

Clément Michèle (éd.), *Les Fruits de la dissension religieuse : fin XV^e - début XVIII^e siècles*, Saint-Etienne, Publications de l’Université de Saint-Étienne, 1998.

Closson Marianne, *L’Hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Masculin/Féminin dans l’Europe moderne Série XVIII^e siècle », n° 1, 2013.

Closson Marianne, « Le sexe du diable : l’obscénité dans les textes démonologiques », dans G. Peureux, H. Roberts et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, Genève, Droz, n° 473, 2011, p. 319-334.

Comar Philippe, « Nu masculin, la figure de l’idéal », dans G. Cogeval (éd.), *Masculin/Masculin. L’homme nu dans l’art de 1800 à nos jours*, Paris, Musée d’Orsay, Flammarion, 2013.

Constant Jean-Marie, *Gaston d’Orléans, prince de la liberté*, Paris, Perrin, 2013.

Constant Jean-Marie, *Les Conjurateurs. Le premier libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, 1987.

Corbin Alain, *Le Miasme et la jonquille. L’odorat et l’imaginaire social, XVIII^e-XIX^e siècles*, [1982], Paris, Flammarion, 2016.

Corbin Alain, *L'Harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin, 2008.

Corbin Alain, Jean-Jacques Courtine, et Georges Vigarello, *Histoire de la virilité. L'invention de la virilité. 1. De l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 2011.

Correia Clara Pinto, *The Ovary of Eve: Egg and Sperm and Preformation*, Chicago, University of Chicago Press, 1997.

Cosandey Fanny, *La Reine de France. Symbole et pouvoir, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2000.

Couchard Françoise, *L'Excision*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004.

Courtine Jean-Jacques, « Le corps inhumain », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005.

Courtine Jean-Jacques, « Le miroir de l'âme », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005.

Courtine Jean-Jacques et Georges Vigarello, « La physionomie de l'homme impudique. Bienséance et 'impudeur' : les physiognomonies au XVI^e et au XVII^e siècle », *Communications*, 1987, vol. 46, n° 1, coll. « Parure, pudeur, étiquette », p. 79-91.

Couton Georges, *Richelieu et le théâtre*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1986.

Crawford Katherine, *European Sexualities, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

Cryle Peter Maxwell, *Geometry in the Boudoir: Configurations of French Erotic Narrative*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1994.

Dadoune Jean-Pierre, *Jean Pecquet, médecin et anatomiste du Grand Siècle. Un homme de son temps*, Paris, L'Harmattan, coll. « Acteurs de la science », 2018.

Damme Stéphane Van, *L'Épreuve libertine. Morale, soupçon et pouvoirs dans la France baroque*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Collection "Histoires pour aujourd'hui" », 2008.

Damme Stéphane Van, « Libertinage de mœurs/libertinage érudit. Le travail de la distinction », *Les Dossiers du Grihl*, 2004.

Dancoisne Virginie, « Représentation du mariage dans *Les Caquets de l'accouchée*. La femme, entre culpabilité et innocence », *Le Roman au temps d'Henri IV et Marie de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Romans, contes et nouvelles », n° 4, 2016, p. 303-315.

Dandrey Patrick, *La Guerre comique. Molière et la querelle de L'École des femmes*, Paris, Hermann, 2014.

Dandrey Patrick, *La Médecine et la maladie dans le théâtre de Molière*, Paris, Klincksieck, coll. « Bibliothèque française et romane Série C », 1998.

Dandrey Patrick et Clara Domingues (éd.), *Anthologie de l'humeur noire : écrits sur la mélancholie d'Hippocrate à l'Encyclopédie*, Paris, Le Promeneur, 2005.

D'Angelo Filippo, « Libertinage, hermaphrodisme et masculinité », *Les Dossiers du Grihl*, 3 mars 2010, n° 2010-01.

D'Angelo Filippo, *Le Moi dissocié. Libertinage et fiction dans le roman à la première personne au XVII^e siècle*, thesis, Grenoble 3, 2008.

D'Angelo Filippo, « Roman et censure : le cas du Gascon extravagant », *Les Dossiers du Grihl*, 27 juin 2007, n° 2007-01.

D'Angelo Filippo, « « Je suis le héros véritable de mon roman ». L'équivocité de la voix narrative dans les récits à la première personne au XVII^e siècle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, 1^{er} avril 2004, n° 33.

Darmon Jean-Charles, *Philosophie épicurienne et littérature au XVII^e siècle en France. Études sur Gassendi, Cyrano de Bergerac, La Fontaine, Saint-Evremond*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1998.

Darmon Pierre, *Le Tribunal de l'impuissance. Virilité et défaillances conjugales dans l'ancienne France*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1979.

Darmon Pierre, *Le Mythe de la procréation à l'âge baroque*, Paris, J.-J. Pauvert, 1977.

Daston Lorraine et Katharine Park, *Wonders and the Order of Nature, 1150-1750*, New York, Cambridge, Mass, Zone Books, Distributed by the MIT Press, 1998.

Daumas Maurice, *Le Mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, 2004.

Daverat Xavier, Antony McKenna, Philippe Fréchet, et Université de Bordeaux (éd.), *Pierre Bayle et le politique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Vie des Huguenots », n° 68, 2014.

Daybell James et Andrew Gordon, *Women and Epistolary Agency in Early Modern Culture, 1450–1690*, New York, Routledge, 2016.

De Grève Marcel, « Le développement et la diffusion des idées libertines aux XVI^e et XVII^e siècles », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes*, janvier 1977, vol. 18, p. 57-64.

De Lauretis Teresa, *Théorie queer et cultures populaires. De Foucault à Cronenberg*, Paris, La Dispute, coll. « Le Genre du monde », 2007.

De Smet Ingrid et Philip Ford (éd.), *Éros et Priapus. Érotisme et obscénité dans la littérature néo-latine*, Genève, Droz, coll. « Cahiers d'humanisme et Renaissance », 1997.

Dean-Jones Lesley, « “Autopsia, Historia” and What Women Know: The Authority of Women in Hippocratic Gynaecology », dans D. Bates (éd.), *Knowledge and the Scholarly Medical Traditions.*, Cambridge, 1995, p. 41-59.

Dean-Jones Lesley Ann, *Women's Bodies in Classical Greek Science*, [1994], Oxford, Clarendon Press, 2001.

Debaisieux Martine, *Le Procès du roman. Écriture et contre-façon chez Charles Sorel*, Stanford, Anna libri, coll. « Stanford French and Italian Studies », 1989.

DeJean Joan, *The Reinvention of Obscenity: Sex, Lies, and Tabloids in Early Modern France*, Chicago, University of Chicago Press, 2002.

DeJean Joan, *Sapho. Les fictions du désir : 1546-1936*, Paris, Hachette, coll. « Recherches Littéraires », 1994.

DeJean Joan, « Une Autobiographie en procès : l'affaire Théophile de Viau », *Poétique*, novembre 1981, n° 48, p. 431-448.

DeJean Joan, *Libertine Strategies: Freedom and the Novel in Seventeenth-Century France*, Columbus, USA, Ohio State University Press, 1981.

Delacomptée Jean-Michel, *Ambroise Paré. La main savante*, Paris, Gallimard, coll. « L'Un et l'autre », 2007.

Delaunay Paul, *La Vie médicale aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Hippocrate, coll. « Hippocrate », 1935.

Delon Michel, « Le prétexte anatomique », *Dix-huitième Siècle*, 1980, vol. 12, n° 1, p. 35-48.

Delon Michel et Jean-Christophe Abramovici (éd.), *Le Corps des Lumières, de la médecine au roman*, Nanterre, France, Centre des sciences de la littérature, Université Paris X, 1997.

Delphy Christine, *L'Ennemi principal - I. Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 2013.

Delumeau Jean, *La Peur en Occident, XIV^e-XVIII^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Fayard, 1978.

Denis Delphine, *Le Parnasse galant. Institution d'une catégorie littéraire au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », n° 32, 2001.

Denis Delphine, « Ce que parler “pretieux” veut dire : les enseignements d'une fiction linguistique au XVII^e siècle », *L'Information grammaticale*, 1998, n° 78, p. 53-58.

Denis Jacques, *Sceptiques et libertins de la première moitié du XVII^e siècle. Gassendi, Gabriel Naudé, Guy Patin, La Mothe Le Vayer, Cyrano de Bergerac*, [Mémoires de l'Académie de Caen, 1884], Genève, Slatkine Reprints, 1970.

Desjardins Lucie, « Lecture et discours de la morale au féminin au XVII^e siècle », dans I. Brouard-Arends (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016, p. 473-479.

Dethan Georges, *Gaston d'Orléans : conspirateur et prince charmant*, Paris, A. Fayard, 1959.

Détrez Christine, *La Construction sociale du corps*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », n° 490, 2002.

Devraigne Louis-Jules, *L'Obstétrique à travers les âges*, Paris, G. Doin, 1939.

Didi-Huberman Georges, *Ouvrir Vénus. Nudité, rêve, cruauté*, Paris, Gallimard, coll. « Le Temps des images », 1999.

Dion Laetitia, Adeline Gargam, Nathalie Grande, Marie-Élisabeth Henneau, et Jacques Gélis (éd.), *Enfanter dans la France d'Ancien Régime*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 2017.

Dittmar Pierre-Olivier, Chloé Maillet, et Astrée Questiaux, « La chèvre ou la femme. Parentés de lait entre animaux et humains au Moyen Âge. », *Images Re-vues. Histoire, anthropologie et théorie de l'art*, 25 novembre 2011, n° 9.

Dixon Laurinda S., *Perilous Chastity: Women and Illness in Pre-Enlightenment Art and Medicine*, Ithaca, Londres, Cornell University Press, 1995.

Domingues Clara, « Louise Bourgeois (1563-1636) : la cabale des hommes de l'art contre les sages-femmes », *Women in French Studies*, 2002, vol. 10, n° 1, p. 23-35.

Donnison Jean, *Midwives and Medical Men: A History of Inter-Professional Rivalries and Women's Rights*, New York, Schocken books, 1977.

Dorais David, « Contre Lucine. Contraception, avortement et infanticide dans trois œuvres pornographiques de la deuxième moitié du XVII^e siècle », *Histoires d'enfants : représentations et discours de l'enfance sous l'Ancien Régime*, Québec, Presses de l'Université de Laval, coll. « Collections de la République des lettres », 2008, p. 143-157.

Dorlin Elsa, *La Matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, La Découverte, coll. « Poche/Sciences humaines et sociales », 2009.

Dorlin Elsa, *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la théorie féministe*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Philosophies », n° 194, 2008.

Dorlin Elsa, *Au chevet de la Nation. Sexe, race et médecine : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris IV, 2004.

Dorlin Elsa, *L'Évidence de l'égalité des sexes. Une philosophie oubliée du XVII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Bibliothèque du féminisme », 2000.

Dorlin Elsa, Éric Fassin, et Bibliothèque publique d'information (Paris), *Genres & sexualités. Actes du colloque « Des femmes et des hommes, genres et sexualités »*, Paris, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, coll. « En actes », 2009.

Dreger Alice Domurat, *Hermaphrodites and the Medical Invention of Sex*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1998.

Dubois Claude-Gilbert, « 'Ny Masle ny femelle' : l'altérité au pouvoir, l'ambiguïté au pouvoir », *Les Représentations de l'Autre, du Moyen Âge au XVII^e siècle*, Université de Saint-Étienne, 1995, p. 161-174.

Dubost Jean-François, *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009.

Duby Georges, Michelle Perrot, Natalie Zemon Davis, et Arlette Farge, *Histoire des femmes en Occident. Tome 3 : XVI^e-XVIII^e siècle*, [1991], Paris, Perrin, 2007, vol. 3/5.

Ducharme Isabelle, « Marguerite Buffet lectrice de la querelle des femmes », dans I. Brouard-Arends (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016, p. 331-340.

Duchêne Roger, « Honnêteté et sexualité », *Destins et enjeux de la littérature au XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p. 119-130.

Duerr Hans Peter, *Nudité et pudeur. Le mythe du processus de civilisation*, traduit par V. Bodin, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998.

Dunn P, « Louise Bourgeois (1563–1636): Royal Midwife of France », *Archives of Disease in Childhood Fetal and Neonatal Edition*, mars 2004, vol. 89, n° 2, p. 185-187.

Duong-Iserler Sophie, *Les « hermaphrodites », des phénomènes au carrefour des savoirs et des conceptions scientifiques et philosophiques, une étude sur l'« objectivation » scientifique et médicale des hermaphrodites de la Renaissance au début du XVII^e siècle*, Thèse de doctorat, Paris VII, 2010.

Dupas Matthieu, « La sodomie dans l'affaire Théophile de Viau : questions de genre et de sexualité dans la France du premier XVII^e siècle », *Les Dossiers du Grihl*, 3 mars 2010, n° 2010-01.

Dupras André, « L'apport du Dr Nicolas Venette à l'éducation à la sexualité au XVII^e siècle », *Sexologies*, juillet 2007, vol. 16, n° 3, p. 171-179.

Durrive Barthélemy, *Usage et fonctionnement d'un corps sans mode d'emploi : que se joue-t-il entre l'intérieur et l'extérieur du corps dans la constitution d'une « physiologie du travail » (de l'Âge classique à la Belle Époque) ?*, Université de Lyon, 2017.

Eco Umberto (éd.), *Histoire de la beauté*, traduit par M. Bouzaher et F. Rosso, Flammarion, 2013.

Eco Umberto (éd.), *Histoire de la laideur*, traduit par M. Bouzaher et F. Rosso, Paris, Flammarion, 2011.

Ehrenreich Barbara, Deirdre English, et L. Lane, *Sorcières, sages-femmes et infirmières : une histoire des femmes soignantes*, Paris, Cambourakis, 2015.

Elias Norbert, *La Civilisation des mœurs*, traduit par P. Kamnitzer, [1973], Paris, Calmann-Lévy, 2009.

Elias Norbert, *La Société de cour*, traduit par P. Kamnitzer et J. Etoré-Lortholary, [1974], Paris, Flammarion, coll. « Champs Essais », 2008.

Elslande Jean-Pierre van, *L'Imaginaire pastoral du XVII^e siècle, 1600-1650*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1999.

Fassin Éric, « Au-delà du consentement : pour une théorie féministe de la séduction », *Raisons politiques*, 2012, vol. 46, n° 2, p. 47-66.

Fassin Éric, « Le genre aux États-Unis », dans C. Bard, C. Baudelot et J. Mossuz-Lavau (éd.), *Quand les femmes s'en mêlent : genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004, p. 23-42.

Fassin Éric, « Le date rape aux États-Unis », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1^{er} septembre 1997, n° 5, p. 193-222.

Fausto-Sterling Anne, « Intersex: Concept of Multiple Sexes is not New », *Nature*, 18 mars 2015, vol. 519, p. 291.

Fausto-Sterling Anne, *Sex/Gender: Biology in a Social World*, New York, London, Routledge, coll. « The Routledge Series integrating science and culture », 2012.

Fausto-Sterling Anne, « The Bare Bones of Sex: Part 1—Sex and Gender », *Signs*, 2005, vol. 30, n° 2, p. 1491-1527.

Fausto-Sterling Anne, *Sexing the Body: Gender Politics and the Construction of Sexuality*, New York, Basic Books, 2000.

Fausto-Sterling Anne, « Beyond Difference: A Biologist's Perspective », *Journal of Social Issues*, 1997, vol. 53, n° 2, p. 233-258.

Fitzgerald Colleen, *Authority in Ancien Régime France: the Understanding of Jacques Du Bosc*, University of Saskatchewan, Ottawa, 1996.

Flandrin Jean-Louis, *Le Sexe et l'Occident. Évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, coll. « Collection Points Série Histoire », n° 91, 1986.

Flandrois Isabelle, *L'Institution du prince au début du XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

Flemming Rebecca, *Medicine and the Making of Roman Women: Gender, Nature, and Authority from Celsus to Galen*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2000.

Foehr-Janssens Yasmina, Céline Venturi, Irene Maffi, Daniela Solfaroli Camillocci, Sarah Scholl, Jade Sercomanens, Francesca Arena, Jan Blanc, Andrea Carlino, Philip A. Rieder, Caroline Chautems, Doralice Fabiano, Francesca Prescendi, Véronique Dasen, Sandra Jaeggi, Irini Papaikonomou, et Brigitte Roux, « Lactation in History. Pour une histoire de l'allaitement maternel : pratiques, représentations, politiques de l'Antiquité à nos jours », dans E. Herrscher et I. Ségué (éd.), *Premiers cris, premières nourritures*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, coll. « Corps et âmes », 2021, p. 317-336.

Fogel Michèle, *Marie de Gournay. Itinéraires d'une femme savante*, Paris, Fayard, 2004.

Foisil Madeleine, *L'Enfant Louis XIII. L'Éducation d'un roi (1601-1617)*, Paris, Perrin, 1996.

Follain Antoine, *La Sorcellerie et la ville*, Presses universitaires de Strasbourg, 2019.

Fontanille Marie-Thérèse, *Avortement et contraception dans la médecine gréco-romaine*, Paris, Laboratoires SEARLE, 1978.

Forestier Georges et Claude Bourqui, « Comment Molière inventa la querelle de *L'École des femmes*... », *Littératures classiques*, 18 septembre 2013, n° 81, n° 2, p. 185-197.

Forlen Antonin, *La Dimension historique de la notion d'ordre public (XVI^e-XIX^e siècles)*, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, Strasbourg, 2016.

Foucault Didier, « Bacchus à la table des poètes libertins du XVII^e siècle », Université de Toulouse Jean Jaurès, 2015.

Foucault Didier, « Entre contre-Réforme et libertinage : les médecins du XVII^e siècle face au plaisir sexuel », Bâle, Suisse, 2013.

Foucault Didier, « Entre dévots et libertins. Les médecins du Grand Siècle et la sexualité », *CEHM*, mars 2010, p. 1-23.

Foucault Didier, *Histoire du libertinage. Des goliards au marquis de Sade*, Paris, Perrin, 2010.

Foucault Michel, *Théories et institutions pénales. Cours au Collège de France, 1971-1972*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études », 2015.

Foucault Michel, *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, [1963], Paris, Quadrige, 2007.

Foucault Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes études », 2004.

Foucault Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 2003.

Foucault Michel, « Cours du 22 janvier 1975 », *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études », 1999, p. 51-74.

Foucault Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études », 1999.

Foucault Michel, *La Volonté de savoir*, [1976], Paris, Gallimard, coll. « Histoire de la sexualité », n° 1, 1997.

Foucault Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, [1961], Paris, Gallimard, coll. « Tel », n° 9, 1976.

Foucault Michel, *Les Aveux de la chair*, Paris, Gallimard, coll. « Histoire de la sexualité », n° 4, 1976.

Foucault Michel, François Ewald, Alessandro Fontana, et Bernard E. Harcourt, *La Société punitive. Cours au Collège de France (1972-1973)*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études », 2013.

Francesca Arena, « La maternité : entre santé et pathologie. L'histoire des délires puerpéraux à l'époque moderne et contemporaine », *Histoire, Médecine et Santé*, 2013, n° 3, p. 101-113.

Francesca Arena, « Un cerveau dans le ventre ou un utérus dans la tête ? Représentations et pratiques médicales autour du corps maternel (XVII^e-XIX^e siècles) », *Sextant*, 2013, n° 30, p. 79-91.

Franklin Alfred, *La Civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton du XIII^e au XIX^e siècle*, Paris, Emile-Paul, 1908.

Froidevaux-Metterie Camille, *Le Corps des femmes. La bataille de l'intime*, Paris, Philosophie magazine, 2018.

Fumaroli Marc, *Le Poète et le Roi. Jean de La Fontaine en son siècle*, Paris, Éditions de Fallois, 1997.

Fumaroli Marc, « De l'âge de l'éloquence à l'art de la conversation : la conversion de la rhétorique humaniste dans la France du XVII^e siècle », dans B. Bray et C. Strosetzki (éd.), *Art*

de la lettre, art de la conversation à l'époque classique en France, Paris, Klincksieck, coll. « Actes et colloques », 1995, p. 25-45.

Fumaroli Marc, « L'art de la conversation, ou le Forum du royaume », *La Diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, [1992], Paris, Hermann, 1994, p. 283-320.

Fumaroli Marc, *Trois institutions littéraires*, Paris, Gallimard, 1994.

Fumaroli Marc, « Critique et création littéraire : Jean-Louis Guez de Balzac et Pierre Corneille », *Mélanges de littérature offerts à René Pintard*, Strasbourg, Centre de Philologie et de Littératures Romanes, 1975, p. 73-89.

Gaille Marie, « 'Ce n'est pas un crime d'être curieux de l'anatomie' : la légitimation de la connaissance médicale du corps humain dans l'Europe catholique et protestante des XVI^e et XVII^e siècles », dans P. Hummel et F. Gabriel (éd.), *La Mesure du savoir : études sur l'appréciation et l'évaluation des savoirs*, Paris, Philologicum, 2007, p. 217-242.

Gardey Delphine et Ilana Löwy, *L'Invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris, Éditions des archives contemporaines, coll. « Histoire des sciences, des techniques et de la médecine », 2000.

Garofalo Maria Luisa, « Anatomy, Physiology and Teleology: Galen as a Controversial Source for Vesalius's *De Humani Corporis Fabrica* », *Towards the Authority of Vesalius*, Brepols Publishers, coll. « Lectio », 2018, p. 125-154.

Garric Nathalie et Julien Longhi, « L'amalgame en discours : négociation métalangagière sur le sens et ses enjeux », dans O. Galatanu, A.-M. Cozma et A. Bellachhab (éd.), *Représentations du sens linguistique. Les interfaces de la complexité*, Bruxelles, Bern, Peter Lang, coll. « GRAMM-R », 2016, vol. 33, p. 357.

Gatulle Pierre, *Gaston d'Orléans : entre mécénat et impatience du pouvoir*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2012.

Gauchet Marcel, « L'État au miroir de la raison d'État : la France et la chrétienté », dans Y.-C. Zarka (éd.), *Raison et déraison d'État, théoriciens et théories de la raison d'État aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 193-244.

Gazalé Olivia, *Le Mythe de la virilité. Un piège pour les deux sexes*, Paris, Robert Laffont, 2017.

Gélis Jacques, « Louise Bourgeois. Une sage-femme entre deux mondes », *Histoire des sciences médicales*, 2009, XLIII.

Gélis Jacques, « Le corps, l'Église et le sacré », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005.

Gélis Jacques, *La Sage-femme ou le médecin. Une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles études historiques », 1988.

Gélis Jacques, *L'Arbre et le fruit. La naissance dans l'Occident moderne (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1984.

Gélis Jacques, « Sages-femmes et accoucheurs : l'obstétrique populaire aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales*, 1977, vol. 32, n° 5, p. 927-957.

Genette Gérard, « Le Serpent dans la bergerie », *L'Astrée*, [Figures I, 1966], Paris, Libella, coll. « Libretto », n° 545, 2016, p. 7-22.

Gengoux Nicole, Pierre Girard, et Mogens Lærke (éd.), *Les Libertins et l'imagination*, Lyon, Classiques Garnier, coll. « Libertinage et philosophie à l'époque classique (XVI^e-XVIII^e siècle) », n° 16, 2019.

Gengoux Nicole, Pierre Girard, et Mogens Lærke (éd.), *Pierre Bayle et les libertins*, Classiques Garnier, coll. « Libertinage et philosophie à l'époque classique (XVI^e-XVIII^e siècle) », n° 15, 2018.

Giard Luce et Louis de Vaucelles, *Les Jésuites à l'âge baroque : 1540-1640 [actes du colloque tenu à Chantilly en juin 1991]*, Grenoble, J. Millon, coll. « Histoire des Jésuites de la Renaissance aux Lumières », 1996.

Gielen Erika et Michèle Goyens, *Towards the Authority of Vesalius: Studies on Medicine and the Human Body from Antiquity to the Renaissance and Beyond*, Turnhout, Brepols Publishers, 2018.

Giocanti Sylvia, *Penser l'irrésolution. Montaigne, Pascal, La Mothe Le Vayer ; trois itinéraires sceptiques*, Paris, Champion, coll. « Bibliothèque littéraire de la Renaissance Série 3 », n° 45, 2001.

Gipper Andreas, « Urbanité et honnêteté : de la traduction d'un idéal culturel chez Guez de Balzac et Perrot d'Ablancourt », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 2011, XXXVIII, n° 75, p. 329-345.

Girod Virginie, *Les Femmes et le sexe dans la Rome antique*, Paris, Tallandier, 2013.

Glomski Jacqueline L. et Isabelle Moreau, *Seventeenth-Century Fiction: Text & Transmission*, New York, Oxford, Oxford University Press, 2016.

Godard Didier, *Le Goût de monsieur. L'homosexualité masculine au XVII^e siècle*, Montblanc, H&O, 2002.

Godard de Donville Louise, « L'invention du libertin en 1623 et ses conséquences sur la lecture des textes », dans A. McKenna et P.-F. Moreau (éd.), *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle. Libertins et esprits forts du XVII^e siècle : quels modes de lecture ?*, Saint-Étienne, Presses

de l'université de Saint-Étienne, coll. « Institut Claude Longeon, Renaissance, Âge classique », n° 6, 2002, p. 7-17.

Godard de Donville Louise, « Théophile et son milieu dans les années précédant son procès », dans R. Duchêne (éd.), *Théophile de Viau*, Paris/Seattle/Tübingen, P.F.S.C.L., coll. « Biblio 17 », 1991, p. 31-42.

Godard de Donville Louise, *Le Libertin des origines à 1665. Un produit des apologètes*, Paris/Seattle/Tübingen, P.F.S.C.L., coll. « Biblio 17 », 1989.

Goderis Jan, « En guise d'avant-propos... Petite introduction à la lecture de *La Fabrique de Vésale* », *Towards the Authority of Vesalius*, Brepols Publishers, coll. « Lectio », 2018, p. 15-19.

Goulemot Jean-Marie (éd.), *De l'obscène et de la pornographie comme objets d'études*, Tours, Université de Tours, coll. « Cahiers d'histoire culturelle », n° 5, 1999.

Goulemot Jean Marie, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main. Lecture et lecteurs de livres pornographiques au XVIII^e siècle*, Paris, Minerve, 1994.

Gourevitch Danielle, « Women who suffer from a man's disease: the exemple of satyriasis and the debate on affections specific to the sexes », dans R. Hawley et B. Levick (éd.), *Women in Antiquity: New Assessments*, London ; New York, Routledge, 1995, p. 149-165.

Gourevitch Danielle, *Le Mal d'être femme. La femme et la médecine dans la Rome antique*, Paris, Les Belles Lettres, 1984.

Gouverneur Sophie, *Prudence et subversion libertines. La critique de la raison d'État chez François de La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé et Samuel Sorbière*, Paris, Champion, 2005.

Graille Patrick, *Le Troisième sexe. Être hermaphrodite aux XVII^e et XVIII^e siècles*, [2001], Paris, Arkhê, 2011.

Graille Patrick, « Quatre procès d'hermaphrodites au XVII^e siècle », dans P. Harry, P. Sellier et A. Mothu (éd.), *Dissidents, excentriques et marginaux de l'âge classique. Autour de Cyrano de Bergerac*, Paris, Honoré Champion, coll. « Colloques, congrès et conférences sur le classicisme 10 », 2006, p. 93-128.

Graille Patrick, *Les Hermaphrodites aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2001.

Gray Floyd Francis, *Gender, Rhetoric and Print Culture in French Renaissance Writing*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2000.

Green Monica Helen, *Making Women's Medicine Masculine: the Rise of Male Authority in Pre-Modern Gynaecology*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2008.

Green Monica Helen, *The Trotula: A Medieval Compendium of Women's Medicine*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, coll. « The Middle Ages Series », 2001.

Green Monica Helen, « From “Diseases of Women” to “Secrets of Women”: The Transformation of Gynecological Literature in the Later Middle Ages », *Journal of Medieval and Early Modern Studies*, 30 janvier 2000, p. 5-39.

Greenblatt Stephen, « Fiction and Friction », *Shakespearean Negotiations*, Berkeley, University of California Press, 1988, p. 66-93.

Greiner Frank (éd.), *Le Roman au temps d'Henri IV et de Marie de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le XVII^e siècle », n° 40, 2016.

Grisoni Lucien, *Recherches sur le texte des Dialogues faits à l'imitation des anciens par Orasius Tubero*, Université de Lyon, 2018.

Grousset René, « Les Libertins », *Œuvres posthumes. Essais et poésies, recueillis et publiés avec des notices par M. René Doumic et M. Pierre Imbart de la Tour*, Paris, Hachette et Cie, 1886.

Guido Saba, *Fortunes et infortunes de Théophile de Viau. Histoire de la critique suivie d'une bibliographie*, Paris, Klincksieck, coll. « Bibliothèque Française et Romane », 1997.

Guilleminot-Chrétien Geneviève, « Pierre Ramus et André Wechel : un libraire au service d'un auteur », dans C. Bénévent, I. Diu, M. Vène et A. Charon (éd.), *Passeurs de textes : Imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, coll. « Études et rencontres », 2018, p. 239-253.

Guyot Sylvaine et Tom Conley, *L'Œil classique*, Paris, Armand Colin, 2013.

Haase Danielle et Marie-Élisabeth Henneau, *Revisiter la « Querelle des femmes » : discours sur l'égalité-inégalité des sexes*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'école du genre », 2013.

Haase-Dubosc Danielle, « La filiation maternelle et la femme-sujet au XVII^e siècle : lecture plurielle de “La Princesse de Clèves” », *Romanic Review*, 1987, vol. 78, n° 4.

Haase-Dubosc Danielle et Marie-Élisabeth Henneau (éd.), *Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Revisiter la “querelle des femmes” », n° 2, 2013.

Habermas Jürgen, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.

Habib Claude, *La Galanterie française*, Paris, Gallimard, 2006.

Hahn André et Paule Dumaître, *Histoire de la médecine et du livre médical à la lumière des collections de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*, Paris, O. Perrin, 1962.

Halleux Élixa de, *Les figures androgynes à la Renaissance. L'ambiguïté sexuelle dans l'art et la théorie artistique au XVI^e siècle*, Thèse de doctorat, Paris 1, 2012.

Halperin David M, *Oublier Foucault, mode d'emploi*, Paris, EPEL, 2004.

Halperin David M., *How to Do the History of Homosexuality*, Chicago, University of Chicago Press, 2002.

Halperin David M., John J. Winkler, et Froma I. Zeitlin (éd.), *Before Sexuality. The Construction of Erotic Experience in the Ancient Greek World*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

Hanson Ann Ellis, « Conception, Gestation and the Origin of Female Nature in the Corpus Hippocraticum », *Helios*, 1992, vol. 19, p. 31-71.

Haraway Donna Jeanne, *Manifeste cyborg et autres essais. Sciences, fictions, féminismes*, [1985], Paris, Exils éditeur, coll. « Essais », 2007.

Harley David, « Historians as Demonologists: The Myth of the Midwife-witch », *Social History of Medicine*, 1^{er} avril 1990, vol. 3, n° 1, p. 1-26.

Harris Joseph, « 'La force du tact': Representing the Taboo Body in Jacques Duval's *Traité des hermaphrodites* (1612) », *French Studies*, 1^{er} juillet 2003, vol. 57, n° 3, p. 311-322.

Harry Patricia, Philippe Sellier, et Alain Mothu, *Dissidents, excentriques et marginaux de l'âge classique. Autour de Cyrano de Bergerac*, Paris, Honoré Champion, coll. « Colloques, congrès et conférences sur le classicisme 10 », 2006.

Havelange Isabelle, « Des livres pour les demoiselles, XVII^e siècle-1^{ère} moitié du XIX^e siècle », dans I. Brouard-Arends (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016, p. 575-584.

Hawley Richard et Barbara Levick (éd.), *Women in Antiquity: New Assessments*, London/New York, Routledge, 1995.

Hellman Alfred M., *A Collection of Early Obstetrical Books: An Historical Essay with Bibliographical Descriptions of 37 Items, Including 25 Editions of Roesslin's Rosengarten*, New Haven, 1952.

Herdman Emma, « Censured and censored: reactions to obscenity », dans H. Roberts, G. Peureux et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 473, 2011, p. 367-378.

Héritier Françoise, *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996, vol. 1.

Herrscher Estelle et Isabelle Séguy (éd.), *Premiers cris, premières nourritures*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, coll. « Corps et âmes », 2021.

Hillman David et Carla Mazzio (éd.), *The Body in Parts: Fantasies of Corporeality in Early Modern Europe*, New York, Routledge, 1997.

Holtz Grégoire et Isabelle Moreau (éd.), *Parler librement. La liberté de parole au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle*, Lyon, ENS Éditions, coll. « Feuilletts », 2014.

Houdard Sophie, « De l'indifférence religieuse et morale à l'indifférenciation sexuelle : introduction à *Masculinité et « esprit fort » à l'époque moderne* », *Les Dossiers du Grihl*, 3 mars 2010, n° 2010-01.

Humeau Claude, *Procréer. Histoire et représentations*, Paris, Odile Jacob, 1999.

Hunt Lynn Avery (éd.), *The Invention of Pornography: Obscenity and the Origins of Modernity, 1500-1800*, New York, Zone Books, 1993.

Hurpin Gérard, « Religion, politique et contentieux : naissance du Collège de Bourbon (1565-1604) », *Études Normandes*, 1993, vol. 42, n° 4, p. 13-32.

Huxley Aldous, « Bouchard expérimentateur », *Confessions*, Paris, Gallimard, coll. « Le Promeneur », 2003, p. 97-104.

Jacquart Danielle, *Les Voies de la science grecque. Études sur la transmission des textes de l'Antiquité au dix-neuvième siècle*, Genève, Paris, Champion, coll. « École pratique des hautes études », n° 78, 1997.

Jacques-Chaquin Nicole, Nicole Jacques-Lefèvre, et Maxime Préaud, *Le Sabbat des sorciers en Europe : XV^e-XVIII^e siècle*, Éditions Jérôme Millon, 1993.

Jacques-Lefèvre Nicole et Sophie Houdard (éd.), *Curiosité et libido sciendi de la Renaissance aux Lumières*, Fontenay-aux-Roses, Paris, ENS Éditions, diffusés et distribués par OPHRYS, coll. « Theoria », 1998.

Jaquet Chantal, *Le Corps*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Philosophes. Les grandes questions », 2001.

Jaulin Annick, *Eidos et Ousia. De l'unité théorique de la « Métaphysique d'Aristote »*, 2^e éd., Paris, Classiques Garnier, coll. « Les anciens et les modernes - études de philosophie », n° 25, 2015.

Jaulin Annick, « La Fabrique du sexe, Thomas Laqueur et Aristote », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 1 novembre 2001, n° 14, p. 195-205.

Jeanneret Michel, *Éros rebelle. Littérature et dissidence à l'âge classique*, Paris, Seuil, 2003.

Jouanna Arlette, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles études historiques », 1989.

Jouanna Jacques, *Hippocrate*, [1997], Paris, Les Belles Lettres, 2017.

Jouanna Jacques, « Le médecin Polybe est-il l'auteur de plusieurs ouvrages de la collection hippocratique ? », *Revue des Études Grecques*, 1969, vol. 82, n° 391/393, p. 552-562.

Jouanna Jacques, Véronique Boudon-Millot, Alessia Guardasole, et Caroline Magdelaine (éd.), *La Science médicale antique. Nouveaux regards. Études réunies en l'honneur de Jacques Jouanna*, Paris, Beauchesne, 2007.

Jouhaud Christian, *Richelieu et l'écriture du pouvoir. Autour de la journée des Dupes*, Paris, Gallimard, coll. « L'Esprit de la cité », 2015.

Jouhaud Christian, *Les Pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2000.

Jouhaud Christian, « La méthode de François Garasse », dans L. Giard et L. De Vaucelles (éd.), *Les Jésuites à l'âge baroque*, Grenoble, Jérôme Millon, 1996, p. 243-260.

Jouhaud Christian, *La Main de Richelieu ou Le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, coll. « L'un et l'autre », 1991.

Kalisch P. H. et B. J. Scobey, « Louise Bourgeois and the Emergence of Modern Midwifery », *Journal of Nurse-Midwifery*, 1981, n° 26.

Keuls Eva C., *The Reign of the Phallus: Sexual Politics in Ancient Athens*, [1985], Berkeley, University of California Press, 1993.

King Helen, *Midwifery, Obstetrics and the Rise of Gynaecology: The Uses of a Sixteenth-Century Compendium*, New York, Routledge, 2017.

King Helen, *The One-Sex Body on Trial: The Classical and Early Modern Evidence*, Farnham, Burlington, Ashgate, coll. « The History of Medicine in Context », 2013.

King Helen, *Hippocrates' Woman: Reading the Female Body in Ancient Greece*, London, New York, Routledge, 1998.

King Helen et Véronique Dasen, *La Médecine dans l'Antiquité grecque et romaine*, Lausanne, BHMS, coll. « Bibliothèque d'histoire de la médecine et de la santé », 2008.

Klestinec Cynthia, « Practical Experience in Anatomy », dans C.T. Wolfe (éd.), *The Body as Object and Instrument of Knowledge: Embodied Empiricism in Early Modern Science*, Springer, coll. « Studies in History and Philosophy of Science », n° 25, 2010, p. 33-58.

Knibiehler Yvonne, *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, 4^e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.

Knibiehler Yvonne, « L'allaitement et la société », *Recherches féministes*, 5 mars 2004, vol. 16, n° 2, p. 11-33.

Knibiehler Yvonne, *La Sexualité et l'histoire*, Paris, O. Jacob, 2002.

Knibiehler Yvonne, *De la pucelle à la minette. Les jeunes filles, de l'âge classique à nos jours*, Paris, Temps actuels, coll. « La Passion de l'histoire », 1983.

Knibiehler Yvonne, Francesca Arena, Rosa María Cid López, *La Maternité à l'épreuve du genre. Métamorphoses et permanences de la maternité dans l'aire méditerranéenne, [actes du colloque tenu à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme d'Aix-en-Provence les 13 et 14 janvier 2011]*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2012.

Knibiehler Yvonne et Catherine Marand-Fouquet, *La Femme et les médecins : analyse historique*, Paris, Hachette littérature générale, coll. « La force des idées », 1983.

Knibiehler Yvonne et Martine Sagaert, *Les Mots des mères. Du XVII^e siècle à nos jours, histoire et anthologie*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2016.

Koivuniemi Minna, *Vers « Hilaritas » : étude sur l'union de l'âme et du corps, les passions et leurs classifications, et la maîtrise des passions chez Descartes et Spinoza*, École normale supérieure de Lyon, Lyon, 2008.

Koselleck Reinhart, *Le Règne de la critique*, [1959], Paris, Les Éditions de minuit, coll. « Arguments », 1979.

Krier Isabelle, « Souvenirs sceptiques de Marie de Gournay dans l'Égalité des hommes et des femmes », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, janvier 2009, n° 29, p. 243-257.

Kuhn Thomas S., *The Essential Tension: Selected Studies in Scientific Tradition and Change*, Chicago, University of Chicago Press, 2000.

Kuperty-Tsur Nadine, « De la paternité biologique à la paternité littéraire : étapes d'une argumentation chez Montaigne », *Argumentation et Analyse du Discours*, 19 octobre 2010, n° 5.

La Charité Claude et Roxanne Roy (éd.), *Femmes, rhétorique et éloquence sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre - Nouvelles recherches », n° 7, 2012.

Labrousse Élisabeth, « Le paradoxe de l'érudit cartésien : Pierre Bayle », *Religion, érudition et critique à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968, p. 53-70.

Labrousse Élisabeth, *Pierre Bayle, II. Hétérodoxie et rigorisme*, La Haye, Martinus Nijhoff, coll. « Archives internationales d'histoire des idées 6 », 1964.

Labrousse Élisabeth, « La méthode critique chez Pierre Bayle et l'Histoire », *Revue Internationale de Philosophie*, 1957, vol. 11, 42 (4), p. 450-466.

Lachèvre Frédéric, *Le Procès du poète Théophile de Viau. 11 juillet 1623-1^{er} septembre 1625*, [1909-1911], Genève, Slatkine Reprints, coll. « Le libertinage au XVII^e siècle », n° 1, 1968.

Lachèvre Frédéric, *Les Derniers libertins*, Paris, Librarienne Honoré Champion, coll. « Le Libertinage au XVII^e siècle », n° 11, 1924.

Lachèvre Frédéric, *Disciples et successeurs de Théophile de Viau. La vie et les poésies libertines inédites de Des Barreaux [et de] Saint-Pavin*, Paris, Honoré Champion, coll. « Le libertinage au XVII^e siècle », n° 2, 1911.

Lafont Olivier, *Galien glorifié, Galien contesté*, Paris, Pharmathèmes, 2011.

Laget Mireille, *Naissances. L'accouchement avant l'âge de la clinique*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1982.

LaGuardia David P., *Intertextual Masculinity in French Renaissance Literature*, New York, Taylor and Francis, 2016.

Lallemant Marie-Gabrielle, « Le viol dans *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé : représentation et enjeux », *Tangence*, septembre 2017, n° 114, p. 31-43.

Lalung H., *L'Accouchement à travers les âges et les peuples*, Paris, Laboratoires Cortial, R. Dacosta, 1939.

Laneyrie-Dagen Nadeije, *Lire la peinture. Dans l'intimité des œuvres*, [2002], Paris, Larousse, 2019.

Laneyrie-Dagen Nadeije, *L'Invention du corps. La représentation de l'homme du Moyen Âge à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Tout l'art : Histoire », 2006.

Lanoë Catherine, *La Poudre et le Fard. Une histoire des cosmétiques de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon : Diffusion, Harmonia mundi, coll. « Époques », 2008.

Laqueur Thomas, *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en occident*, [1990], Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2010.

Laqueur Thomas Walter, *Le Sexe en solitaire. Contribution à l'histoire culturelle de la sexualité*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2005.

Lathuillère Roger, *La Préciosité. Étude historique et linguistique*, [1966], Genève, Librairie Droz, coll. « Publications romanes et françaises », 1969.

Lavaud J., « Quelques poésies oubliées de Nicole Estienne », *Revue du Seizième siècle*, 1931, vol. 18, p. 341-351.

Lazard Madeleine, *Les Avenues de Fémynie. Les femmes et la Renaissance*, Paris, Fayard, coll. « Les Nouvelles études historiques », 2001.

Le Bras-Chopard Armelle, *Les Putains du diable. Le procès en sorcellerie des femmes*, Paris, Plon, 2006.

Le Breton David, *La Sociologie du corps*, 2016.

Lehoux Françoise, *Le Cadre de vie des médecins parisiens aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, A. et J. Picard, 1976.

Leibacher-Ouvrard Lise, « Imaginaire anatomique, débordements tribadiques et excisions. Le *Discours sur les hermaphrodites* (1614) de Jean Riolan fils », dans M. Closson (éd.), *L'Hermaphrodite, de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Garnier, 2013, p. 111-124.

Leibacher-Ouvrard Lise, « Tribades et gynanthropes (1612-1614) : fictions et fonctions de l'anatomie travestie », *Papers on French Seventeenth-Century Literature*, 1997, XXIV, n° 47, p. 519-536.

Lennon Kathleen, « Feminist Perspectives on the Body », dans E.N. Zalta (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Fall 2014, Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2014.

Leopizzi Marcella, Giovanni Dotoli, Christine McCall Probes et Rainer Zaiser (éd.), *L'Honnêteté au Grand Siècle. Belles manières et Belles Lettres*, Tübingen, Narr Francke Attempto, coll. « Biblio 17 », n° 221, 2020.

Lévêque André, « “L'honnête homme” et “l'homme de bien” au XVII^e siècle », *PMLA*, 1957, vol. 72, n° 4, p. 620-632.

Lever Maurice, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993.

Lever Maurice, *Les Bûchers de Sodome. Histoire des « infâmes »*, Paris, Fayard, 1985.

Levy Allison, *Widowhood and Visual Culture in Early Modern Europe*, New York, Routledge, 2017.

Lévy-Valensi Joseph, *La Médecine et les médecins français au XVII^e siècle*, Paris, Librairie J-B. Baillière et fils, 1933.

Licoppe Christian, *La Formation de la pratique scientifique. Le discours de l'expérience en France et en Angleterre, 1630-1820*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui - Série Anthropologie des sciences et des techniques », 1996.

Lipinska M., *Histoire des femmes médecins, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, 1900.

Long Kathleen Perry, *Hermaphrodites in Renaissance Europe*, Aldershot, Ashgate, coll. « Women and Gender in the Early Modern World », 2006.

Long Kathleen Perry (éd.), *High Anxiety: Masculinity in Crisis in Early Modern France*, Kirksville, Mo., USA, Truman State University, 2002.

Losfeld Christophe et Alain Montandon, *Politesse, morale et construction sociale. Pour une histoire des traités de comportements (1670-1788)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Les dix-huitièmes siècles », n° 143, 2011.

Lougee Carolin, *Le Paradis des femmes, Women, Salons and Social Stratification in Seventeenth-Century France*, Princeton, 1976.

Loux Françoise, *Le Jeune enfant et son corps dans la médecine traditionnelle*, Paris, Flammarion, coll. « La Tradition et le quotidien », 1978.

Loysen Kathleen A., « Chattering Women: From the *Evangelies des quenouilles* to the *Caquets de l'accouchée* », *Seventeenth-Century French Studies*, 2006, n° 28, p. 21-31.

Lunel Alexandre, *La Maison médicale du roi, XVI^e-XVIII^e siècles. Le pouvoir royal et les professions de santé, médecins, chirurgiens, apothicaires*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

Maclean Ian, « La querelle des femmes en France et en Angleterre de 1615 à 1632 : conjoncture et structures », *Littératures classiques*, 18 septembre 2013, vol. 81, n° 2, p. 147-171.

Maclean Ian, *Le Monde et les hommes selon les médecins de la Renaissance*, Paris, CNRS, coll. « CNRS Histoire », 2006.

Maclean Ian, *Logic, Signs, and Nature in the Renaissance: The Case of Learned Medicine*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Ideas in context », n° 62, 2002.

Maclean Ian, *The Renaissance Notion of Woman: A Study in the Fortunes of Scholasticism and Medical Science in European Intellectual Life*, [1980], Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

Maclean Ian, *Interpretation and Meaning in the Renaissance: The Case of Law*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Ideas in context », 1992.

Maclean Ian, *Woman triumphant, Feminism in French Literature 1610-1652*, Oxford, 1977.

Magendie Maurice, *La Politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVII^e siècle, de 1600 à 1660*, Paris, Alcan, 1926.

Maillet Clovis, *Les Genres fluides. De Jeanne d'Arc aux saintes trans*, Arkhê, 2020.

Maines Rachel P, Alain Giami, et Oristelle Bonis, *Technologies de l'orgasme. Le vibromasseur, l'« hystérie » et la satisfaction sexuelle des femmes*, [2001], Paris, Payot, 2009.

Maingueneau Dominique, *Sémantique de la polémique. Discours religieux et ruptures idéologiques au XVII^e siècle*, Paris, L'Âge d'homme, 1983.

Mainil Jean, *Dans les règles du plaisir... Théorie de la différence dans le discours obscène, romanesque et médical de l'Ancien Régime*, Paris, Kimé, coll. « Détours littéraires », 1996.

Maira Daniele, Freya Baur, et Teodoro Patera (éd.), *Molleses renaissantes. Défaillances et assouplissement du masculin*, Genève, Droz, coll. « Cahiers d'humanisme et Renaissance », n° 171, 2021.

Maître Myriam, *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 1999.

Mandressi Rafael, « Dissections et anatomie », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005.

Mandrou Robert, *Histoire de la pensée européenne (III). XVI^e et XVII^e siècles, des humanistes aux hommes de science*, Paris, Seuil, coll. « Collection Points Série Histoire », n° 8, 1973.

Mandrou Robert, *Magistrats et sorciers en France au XVII^e siècle. Une analyse de psychologie historique*, Paris, Plon, 1968.

Margolin Jean-Claude, « Libertins, libertinisme et “libertinage” au XVI^e siècle », dans A. Stegmann (éd.), *Aspects du libertinisme au XVI^e siècle*, Paris, Vrin, coll. « De Pétrarque à Descartes », 1975, p. 1-33.

Marland Hilary (éd.), *The Art of Midwifery: Early Modern Midwives in Europe*, London, Routledge, 1994.

Martin Emily, *The Woman in the Body: A Cultural Analysis of Reproduction*, Boston, Beacon Press, 2001.

Martin Henri-Jean, Roger Chartier, et Jean-Pierre Vivet, *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, 1983.

Marzano Michela, *La Philosophie du corps*, 2016.

Mathieu-Castellani Gisèle, « Discours baroque, discours maniériste. Pygmalion et Narcisse », dans A. Vermuylen (éd.), *Questionnement du baroque*, Bruxelles/Louvain-la-Neuve, Collège Érasme, coll. « Recueil de travaux d'histoire et de philologie », 1986, p. 51-74.

Matthews Grieco Sara F., *Ange ou diablesse. La représentation de la femme au XVI^e siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Histoires Flammarion », 1991.

Matthews-Grieco Sara F., « Corps et sexualité dans l'Europe d'Ancien Régime », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005.

Mauriès Patrick, « Avez-vous lu Bouchard ? », *Confessions*, Paris, Gallimard, coll. « Le Promeneur », 2003, p. 97-104.

Mauss Marcel et Claude Lévy-Strauss, *Sociologie et anthropologie*, 8^e Éd., Paris, Quadrige, coll. « Collection Quadrige », n° 58, 1983.

McClanan Anne L. et Karen Rosoff Encarnación (éd.), *The Material Culture of Sex, Procreation, and Marriage in Premodern Europe*, New York, Palgrave, 2002.

McClive Cathy, *Menstruation and Procreation in Early Modern France*, London, Routledge, 2015.

McClive Cathy et Nicole Pellegrin (éd.), *Femmes en fleurs, femmes en corps. Sang, santé, sexualités du Moyen Âge aux Lumières*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre - Nouvelles recherches », n° 4, 2010.

McKenna Antony, *Études sur Pierre Bayle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Vie des huguenots », 2015.

McKenna Antony, « Les masques de Pierre Bayle : pratiques de l'anonymat », *Littératures classiques*, 2013, n° 80, p. 237-248.

McKenna Antony, « La correspondance du jeune Bayle : apprentissage et banc d'essai de son écriture », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003, Vol. 103, n° 2, p. 287-300.

McKenna Antony (éd.), *La Mothe Le Vayer et Naudé. Journée d'étude*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Libertinage et philosophie au XVII^e siècle », n° 2, 1997.

McKenna Antony, Pierre-François Moreau, et Institut Claude Longeon, *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle. Le public et le privé*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Renaissance et âge classique », n° 3, 1999.

McKenna Antony, Alain Mothu, et Université Jean Monnet (Saint-Étienne), *La Philosophie clandestine à l'âge classique. Actes du colloque de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne du 29 septembre au 2 octobre 1993*, Paris, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « Bibliographica », n° 4, 1997.

McKenna Antony et Gianni Paganini, *Pierre Bayle dans la République des Lettres. Philosophie, religion, critique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Vie des Huguenots », n° 35, 2004.

McTavish Lianne, *Childbirth and the Display of Authority in Early Modern France*, Routledge, 2017.

Méchoulan Éric (éd.), « Le feuilletage des enjeux du *Recueil de lettres nouvelles* », dans É. Méchoulan (éd.), *Recueil de lettres nouvelles dit « Recueil Faret »*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Textes rares », 2008, p. 8-31.

Mecking Volker, « La terminologie médicale du XVI^e siècle entre tradition et innovation », *La Revue de l'Institut Catholique de Lyon*, 10 janvier 2014, n° 24, p. 63-76.

Menand Julie, « Les querelles littéraires du père Garasse », *Cahiers du GADGES*, 2011, vol. 9, n° 1, p. 139-166.

Merlin-Kajman Hélène, *La Langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Seuil, coll. « La Couleur des idées », 2003.

Merlin-Kajman Hélène, *L'Excentricité académique. Littérature, institution, société*, Paris, Les Belles lettres, coll. « Histoire », 2001.

Merlin-Kajman Hélène, *L'Absolutisme dans les lettres et la théorie des deux corps. Passions et politique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », n° 29, 2000.

Merlin-Kajman Hélène, « La publication du *particulier* dans les *Lettres* de Guez de Balzac », dans A. McKenna, P.-F. Moreau et Institut Claude Longeon (éd.), *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle. Le public et le privé*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Renaissance et âge classique », n° 3, 1999, p. 67-88.

Merlin-Kajman Hélène, « L'auteur et la figure absolutiste : Richelieu, Balzac et Corneille », *Revue des Sciences Humaines*, 1995, n° 238, p. 85-96.

Merlin-Kajman Hélène, « Paroles publiques et figures du *public* en France dans la première partie du XVII^e siècle », *Politix*, 1994, n° 26, p. 51-66.

Merlin-Kajman Hélène, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », n° 29, 1994.

Merlin-Kajman Hélène, « Représentation du sabbat et représentation du politique à l'époque baroque : du *sabbat* au *cabinet* », dans N. Jacques-Chaquin et M. Préaud (éd.), *Le Sabbat des sorciers, XI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Jérôme Millon, 1993.

Merlin-Kajman Hélène, « Les troubles du masculin en France au XVII^e siècle », dans H. Amigorena et F. Monneyron (éd.), *Le Masculin. Identité, fictions, dissémination*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 11-57.

Mesnard Jean, « "Honnête homme" et "honnête femme" dans la culture du XVII^e siècle », *La Culture du XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 142-159.

Mesnard Jean, « Pascal à l'Académie Le Pailleur », *Revue d'histoire des sciences*, 1963, vol. 16, n° 1, p. 1-10.

Michel Lucy, « Penser la primauté du masculin – sémantique du genre grammatical, perspectives synchroniques et diachroniques », *SHS Web of Conferences. Actes du 5^e congrès mondial de Linguistique française*, 2016, vol. 27, p. 1-23.

Mikkeli Heikki, *Hygiene: In the Early Modern Medical Tradition*, Helsinki, Finnish Academy of Science & Letters, 2000.

Mikkola Mari, « Feminist Perspectives on Sex and Gender », dans E.N. Zalta (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Winter 2017, Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2017, p.

Miller Naomi J. et Naomi Yavneh, *Gender and Early Modern Constructions of Childhood*, New York, Routledge, 2016.

Minois Georges, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995.

Minois G., *Histoire de la vieillesse*, Paris, 1987.

Molinié Georges et Alain Viala, *Approches de la réception : sémiostylistique et sociopoétique de Le Clézio*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1993.

Montandon Alain, *Politesse et savoir-vivre*, Paris, Anthropos, 1997.

Montandon Alain, *Étiquette et politesse*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, coll. « Littératures », 1992.

Moreau Isabelle (éd.), *Les Lumières en mouvement. La circulation des idées au XVIII^e siècle*, Lyon, ENS Éditions, coll. « La croisée des chemins », 2017.

Moreau Isabelle, « La Mothe Le Vayer, ou comment transformer un ouvrage de commande sur la grâce en défense et illustration des philosophes de l'Antiquité réputés athées », dans G. Holtz (éd.), « Parler librement » : *La liberté de parole au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle*, Lyon, ENS Éditions, coll. « Feuillet : économie politique moderne », 2014.

Moreau Isabelle, « Hiérarchie des esprits et esprit fort. Le discours médical », *Les Dossiers du Grihl*, 3 mars 2010, n° 2010-01.

Moreau Isabelle, « Guérir du sot ». *Les stratégies d'écriture des libertins à l'âge classique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Libre pensée et littérature clandestine », n° 30, 2007.

Moreau Isabelle, « Les stratégies d'écriture libertines et l'héritage gassendien. Cyrano disciple infidèle ? », *Dix-septième siècle*, 2006, n° 233, p. 615-633.

Moreau Isabelle, « Polémique libertine et querelle du purisme : La Mothe Le Vayer ou le refus d'un "art de plaire" au service du vulgaire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003, vol. 103, n° 2, p. 377-396.

Moreau Isabelle, « Pour un protocole de lecture libertine : Pour ou Contre les sorciers », *La Lettre clandestine*, 2000, n° 9, p. 314-327.

Moreau Pierre-François, « Relire Perrens. Sur la construction des catégories », *Dix-septième siècle*, 2019, vol. 283, n° 2, p. 343-361.

Moriarty Michael, « Theory and the Early Modern: Some Notes on a Difficult Relationship », *Paragraph*, mars 2006, vol. 29, n° 1, p. 1-11.

Mothu Alain et Antonella Del Prete (éd.), *Révolution scientifique et libertinage*, Turnhout, Belgium, Brepols, coll. « De diversis artibus », 2000.

Mothu Alain et Alain Sandrier, « L'esprit de contradiction. Dialogue au féminin chez quelques incrédules du XVIII^e siècle », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH*, 16 avril 2009, n° 4.

Mothu Alain, Hartmut Stenzel, Jean-Pierre Cavaillé, et Ettore Lojacono, « Discussion. Faut-il en finir avec les libertins ? », *Littératures classiques*, 1^{er} juin 2017, n° 92, n° 1, p. 113-146.

Moulinier Laurence, « Le corps des jeunes filles d'après les traités médicaux dans l'Occident médiéval », *Le Corps des jeunes filles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2001.

Muchembled Robert, *L'Orgasme et l'Occident. Une histoire du plaisir du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2005.

Muchembled Robert, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1998.

Muchembled Robert, *La Sorcière au village (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, coll. « Archives », 1979.

Muchembled Robert et Martine Desmons, *Les Derniers bûchers. Un village de Flandre et ses sorcières sous Louis XIV*, Paris, Ramsay, coll. « Collection Histoire », 1981.

Nutton Vivian, *La Médecine antique*, traduit par A. Hasnaoui, [2016], Les Belles Lettres, coll. « Histoire », n° 135, 2018.

O'Brien John, « The Time of Theory », dans J. O'Brien et M. Quainton (éd.), *Distant Voices Still Heard: Contemporary Readings of French Renaissance Literature*, Liverpool, Liverpool University Press, 2000, p. 1-52.

O'Brien John et Malcolm Quainton (éd.), *Distant Voices Still Heard: Contemporary Readings of French Renaissance Literature*, Liverpool, Liverpool University Press, 2000.

Paganini Gianni, *Skepsis. Le débat des modernes sur le scepticisme ; Montaigne, Le Vayer, Campanella, Hobbes, Descartes, Bayle*, Paris, Vrin, coll. « De Pétrarque à Descartes », n° 78, 2008.

Pagels Elaine H., *Adam, Eve, and the Serpent*, New York, Vintage Books, 1989.

Park Katharine, *Doctors and Medicine in Early Renaissance Florence*, Princeton University Press, 2014.

Park Katharine, « Cadden, Laqueur, and the “One-Sex Body” », *Medieval Feminist Forum*, 2010.

Park Katharine, « The Death of Isabella della Volpe: Four Eyewitness Accounts of a Postmortem Caesarean Section in 1545 », *Bulletin of the history of medicine*, 2008, n° 82, p. 169-187.

Park Katharine, *Secrets of Women: Gender, Generation, and the Origins of Human Dissection*, New York, Cambridge, Mass, Zone Books, Distributed by the MIT Press, 2006.

Park Katharine, « The Criminal and the Caintly Body: Autopsy and Dissection in Renaissance Italy », dans J. J. Martin (éd.), *The Renaissance: Italy and Abroad*, Londres, Routledge, 2003, p. 224-252.

Park Katharine, « Was there a Renaissance Body? », dans A. Grieco, M. Rocke et F. Gioffredi Superbi (éd.), *The Italian Renaissance in the Twentieth Century*, Florence, Olschki, 2002, p. 321-336.

Park Katharine, « Dissecting the Female Body: From Women’s Secrets to the Secrets of Nature », dans J. Donawerth et A. Seeff (éd.), *Crossing Boundaries: Attending to Early Modern Women*, Newark, Londres, University of Delaware Press, 2000, p. 29-47.

Park Katharine, « The Rediscovery of the Clitoris », dans D. Hillman et C. Mazzio (éd.), *The Body in Parts: Fantasies of Corporeality in Early Modern Europe*, New York, Londres, Routledge, 1997, p. 170-193.

Park Katharine, « The Life of the Corpse: Division and Dissection in Late Medieval Europe », *The Journal of the History of Medicine and allied Sciences*, 1995, n° 50, p. 111-132.

Park Katharine et L. Daston, « The Hermaphrodite and the Orders of Nature: Sexual Ambiguity in Early Modern France », dans L. Fradenburg et C. Freccero (éd.), *Premodern Sexualities*, Londres, Routledge, 1996, p. 117-136.

Parkins Wendy, « Protesting like a Girl: Embodiment, Dissent and Feminist Agency », *Feminist Theory*, 1^{er} avril 2000, vol. 1, n° 1, p. 59-78.

Pearson Andrea, *Women and Portraits in Early Modern Europe: Gender, Agency, Identity*, New York, Routledge, 2016.

Pellegrin Marie-Frédérique, *Pensées du corps et différences des sexes à l’époque moderne*, Lyon, ENS Éditions, coll. « La croisée des chemins », 2020.

Pellegrin Marie-Frédérique, « La “Querelle des femmes” est-elle une querelle ? Philosophie et pseudo-linéarité dans l’histoire du féminisme », *Seventeenth-Century French Studies*, 1^{er} juillet 2013, vol. 35, n° 1, p. 69-79.

Pellegrin Nicole, « Corps du commun, usages communs du corps », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005.

Pelous Jean Michel, *Amour précieux, amour galant, (1654-1675). Essai sur la représentation de l'amour dans la littérature et la société mondaines*, Paris, Klincksieck, coll. « Bibliothèque française et romane : Série C, Études littéraires », n° 77, 1980.

Perez Stanis, *Le Corps de la reine. Engendrer le prince, d'Isabelle de Hainaut à Marie-Amélie de Bourbon-Sicile*, Paris, Perrin, 2019.

Perez Stanis, *La Santé de Louis XIV. Une biohistoire du Roi-Soleil*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2007.

Perkins Wendy, *Midwifery and Medicine in Early Modern France: Louise Bourgeois*, University of Exeter Press, 1996.

Perkins Wendy, « Midwives v Doctors: The Case of Louise Bourgeois », *The Seventeenth Century*, 1988, vol. 3, n° 2, p. 135-157.

Perrens François-Tommy, *Les Libertins en France au XVII^e siècle*, [1896], Paris, Calmann-Lévy, 1899.

Perrens François-Tommy, « Les Libertins sous Richelieu », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1896, vol. 3, n° 4, p. 536-575.

Perrot Philippe, *Le Corps féminin. Le travail des apparences, XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », n° 141, 1991.

Peters Edward, *The Magician, the Witch, and the Law*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, coll. « The Middle Ages », 1978.

Petrelli Richard L., « The Regulation of French Midwifery during the “Ancien Régime” », *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences*, 1971, vol. 26, n° 3, p. 276-292.

Peureux Guillaume, « L'obscénité satyrique (1615-1622) », dans H. Roberts, G. Peureux et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 473, 2011, p. 409-422.

Peureux Guillaume et Mathilde Bombart, « Politiques des recueils collectifs dans le premier XVII^e siècle. Émergence et diffusion d'une norme linguistique et sociale », dans I. Langlet (éd.), *Le Recueil littéraire. Pratiques et théorie d'une forme*, [2003], Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016, p. 239-256.

Picquart Julien, *Ni homme, ni femme. Enquête sur l'intersexuation*, Paris, La Musardine, coll. « L'attrape-corps », 2009.

Pigeaud Jackie, *Poétiques du corps. Aux origines de la médecine*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « L'Âne d'or », n° 28, 2008.

Pintard René, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, [1943], Genève, Slatkine, 1983.

Poma Roberto, « L'erreur médicale : de l'épistémologie à la pédagogie », dans L. Visier (éd.), *Médecine, santé et sciences humaines. Manuel*, Paris, Les Belles Lettres, 2021, p. 457-467.

Poma Roberto, « La médecine narrative », dans L. Visier (éd.), *Médecine, santé et sciences humaines. Manuel*, Paris, Les Belles Lettres, 2021, p. 181-191.

Poma Roberto, « La nature ambiguë de la *mollities*. Médecine et philosophie au XVI^e siècle », dans D. Maira (éd.), *Mollesses renaissantes. Défaillances et assouplissement du masculin*, Genève, Droz, 2021, p. 57-74.

Poma Roberto, « Les limites de l'extase. Le débat sur les pouvoirs magiques des sorciers au XVI^e siècle », dans M. Sorokina, N. Weill-Parot et R. Poma (éd.), *Les Confins incertains de la nature (XII^e-XVI^e siècle)*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, coll. « De Pétrarque à Descartes », n° 82, 2021, p. 201-211.

Poma Roberto, « Les utopies scientifiques du corps de Thomas More à Tommaso Campanella », dans N. Weill-Parot et R. Poma (éd.), *Les Utopies scientifiques au Moyen Âge et à la Renaissance*, Firenze, Edizioni del Galluzzo, 2021, p. 243-257.

Poma Roberto, « Santé et maladie : science, existence et société », dans L. Visier (éd.), *Médecine, santé et sciences humaines. Manuel*, Paris, Les Belles Lettres, 2021, p. 123-134.

Poma Roberto, « La santé au travail. Regards nouveaux sur l'histoire de la médecine du XIII^e au XVII^e siècle », *Historia Magistra*, 2016, n° 21, p. 115-124.

Poma Roberto, « Silence pathologique et maladies des femmes au XVII^e siècle », dans A. Paravicini Bagliani (éd.), *Le Silence*, Florence, Sismel - Edizioni del Galluzzo, coll. « Micrologus », 2010, p. 361-376.

Poma Roberto, « Formes de l'exemplarité dans la médecine des XVI^e et XVII^e siècles », dans M. C. Gadebusch-Bondio et Th. Ricklin (éd.), *Exempla medica. Die erzählten Ärzte und die Erzählungen der Ärzte*, Florence, Sismel - Edizioni del Galluzzo, coll. « Micrologus Library », 2008, p. 171-188.

Poma Roberto, « Médée ressuscitée. Mythe et médecine au XVII^e siècle », dans P. Schnyder (éd.), *Métamorphose du Mythe*, Paris, Orizons, 2008, p. 367-378.

Poma Roberto, « Tradition et innovation dans la *Physiologie* de Jean Fernel. L'accord difficile entre expérience et raison dans l'œuvre d'un médecin de la Renaissance », *Corpus*, 2000, n° 41, p. 97-118.

Poma Roberto et P. Mengal, « Utérus expulsif ou utérus convulsif. Deux visages de la médecine des femmes au XVIII^e siècle », *Dix-huitième siècle*, 2004, n° 36, p. 15-28.

Poma Roberto, Maria Sorokina, et Nicolas Weill-Parot (éd.), *Les Confins incertains de la nature (XII^e-XVI^e siècle)*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, coll. « De Pétrarque à Descartes », n° 82, 2021.

Poma Roberto et Nicolas Weill-Parot (éd.), *Les Utopies scientifiques au Moyen Âge et à la Renaissance*, Firenze, Edizioni del Galluzzo, 2021.

Porter Roy, *The Popularization of Medicine, 1650-1850*, Londres, Routledge, 2011.

Poulain François, *La Vie et l'œuvre de deux chirurgiens. Jacques Guillemeau (1550-1613) et Charles Guillemeau (1588-1656)*, Thèse de Médecine, Montpellier-I, 1993.

Proffitt Pamela (éd.), *Notable Women Scientists*, Detroit, Gale Group, 1999.

Rajchenbach Élise, « Médecins, chirurgiens, apothicaires : à qui sont adressées les traductions médicales ? Enquête sur l'édition lyonnaise des années 1540 », *Renaissance et Réforme*, 2019, vol. 42, n° 1, p. 221-232.

Ranum Orest, « Courtesy, Absolutism and the Rise of the French State 1630-1660 », *Journal of Modern History*, 1980, vol. 3, p. 426-451.

Read Kirk D., *Birthing Bodies in Early Modern France: Stories of Gender and Reproduction*, Farnham, Burlington, Ashgate Pub, coll. « Women and Gender in the Early Modern World », 2011.

Reid Martine (éd.), *Femmes et littérature. Une histoire culturelle*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », n° 657, 2020.

Rétat Pierre, *Le Dictionnaire de Bayle et la lutte philosophique au XVIII^e siècle*, Les Belles Lettres, 1971.

Rigolot François, *Les Langages de Rabelais*, Genève, Droz, coll. « Titre courant », n° 6, 1996.

Ringham Felizitas, « Les amantes de la fiction au tournant du Grand Siècle », dans I. Brouard-Arends (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016, p. 677-686.

Riot-Sarcey Michèle, *Histoire du féminisme*, Paris, La Découverte, coll. « Repères Histoire », n° 338, 2008.

Riou Daniel, « La leçon de lecture. Joconde dans l'*Histoire comique de Francion* de Charles Sorel », dans I. Brouard-Arends (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2016, p. 665-675.

Roberts Hugh, « Obscenity in Sixteenth -and Seventeenth- Century France », *French Studies: A Quarterly Review*, 9 octobre 2013, vol. 67, n° 4, p. 535-542.

Roberts Hugh, Guillaume Peureux, et Lise Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 473, 2011.

Roberts K. B. et J. D. Tomlinson, *The Fabric of the Body: European Traditions of Anatomical Illustration*, Oxford, Clarendon Press, 1992.

Robinet André, Emmanuel Le Roy Ladurie, et Henry Méchoulan, *L'État baroque. Regards sur la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle*, Paris, Vrin, coll. « Histoire des idées et des idéologies », 1985.

Roche Bruno, *Lumières épicuriennes au XVII^e siècle. La Mothe Le Vayer, Molière et La Fontaine, lecteurs et continuateurs de Lucrèce*, Paris, Honoré Champion, coll. « Libre pensée et littérature clandestine », 2020.

Roche Bruno, « La mise en scène ironique de la science dans les *Confessions* de Jean-Jacques Bouchard », dans L. Rauline, B. Roche et O. Roux (éd.), *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Science et Littérature à l'Âge classique », n° 10, 2008, p. 137-150.

Roche Daniel, *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1989.

Roger Jacques, *Les Sciences de la vie dans la pensée française du XVIII^e siècle. La génération des animaux, de Descartes à L'Encyclopédie*, [1963], Paris, Albin Michel, coll. « L'Évolution de l'humanité », 1993.

Ronzeaud Pierre, *L'Utopie hermaphrodite. La Terre australe connue de Gabriel de Foigny (1676)*, Marseille, Centre Méridional de Rencontres sur le XVII^e siècle, 1981.

Rosellini Michèle, « Prose satirique/discours satyrique : l'intertexte de Lucien dans les dialogues français d'éducation érotique au XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, 4 mars 2020, vol. 1, n° 286, p. 63-85.

Rosellini Michèle, « Imagination et éros libertin. Théophile imitateur paradoxal de Lucrèce », *Libertinage et philosophie à l'époque classique (XVI^e-XVII^e siècle). Les Libertins et l'imagination*, 6 novembre 2019, n° 16, p. 49-65.

Rosellini Michèle, « Une littérature "curieuse" : la fabrique éditoriale du libertinage érotique », *Dix-septième siècle*, 21 mai 2019, vol. 2, n° 283, p. 311-328.

Rosellini Michèle, « L'entreprise critique de Sorel : une œuvre de “novateur” ? », *Littératures classiques*, 27 mai 2015, vol. 1, n° 86, p. 187-214.

Rosellini Michèle, « Homosexualité et esprit fort dans la première moitié du XVII^e siècle : indices poétiques d'une “invisible affinité” », *Les Dossiers du Grihl*, 3 mars 2010, n° 2010-01.

Rosellini Michèle, « Censure et “honnêteté publique” au XVII^e siècle : la fabrique de la pudeur comme émotion publique dans le champ littéraire », *Littératures classiques*, 2009, vol. 1, n° 68, p. 71-88.

Rosellini Michèle, « Le “souverain remède” : esquisse d'une érotique libertine dans *Le Gascon extravagant* », *Les Dossiers du Grihl*, 27 juin 2007, n° 2007-01.

Rosellini Michèle, « La “générosité” du héros libertin a-t-elle un sens politique ? », *Littératures classiques*, 2004, vol. 3, n° 55, p. 169-185.

Rosellini Michèle et Stéphane Zékian, « Les libertins à l'épreuve de l'histoire », *Dix-septième siècle*, 21 mai 2019, vol. 2, n° 283, p. 195-209.

Rousselle Aline, « Observation féminine et idéologie masculine : le corps de la femme d'après les médecins grecs », *Annales*, 1980, vol. 35, n° 5, p. 1089-1115.

Rousselot Paul, *Histoire de l'éducation des femmes en France*, Paris, Didier et C^{ie}, libraires-éditeurs, 1883.

Roy Émile, *La Vie et les œuvres de Charles Sorel, Sieur de Souvigny (1602-1674)*, [1891], Genève, Slatkine Reprints, 1970.

Rubin Gayle, *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, traduit par F. Bolter, C. Broqua, N.-C. Mathieu et M. Rostom, Paris, EPEL, coll. « Les Grands classiques de l'érotologie moderne », 2010.

Sagaert Claudine et David Le Breton, *Histoire de la laideur féminine*, Paris, Imago, 2015.

Salazar Philippe Joseph, « *La Divine Sceptique* ». *Éthique et Rhétorique au XVII^e siècle : autour de La Mothe Le Vayer*, Tübingen, G. Narr, coll. « Études littéraires françaises », n° 68, 2000.

Salih Sara, *Judith Butler*, London, New York, Routledge, coll. « Routledge critical thinkers », 2002.

Sanchez Melissa E. et Ania Loomba, *Rethinking Feminism in Early Modern Studies*, New York, Routledge, 2016.

Sancier-Chateau Anne, *Une esthétique nouvelle. Honoré d'Urfé correcteur de L'Astrée (1607-1625)*, Genève, Droz, coll. « Travaux du Grand Siècle », 1995.

Schapira Nicolas, « Sociabilité, amitié et espace littéraire. Les lettres de Jean-Louis Guez de Balzac à Valentin Conrart », dans J.-L. Chappey et S. Van Damme (éd.), *Hypothèses 1997*,

travaux de l'École doctorale d'Histoire de l'Université de Paris I, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 141-147.

Schiebinger Londa, « Scientific Research must take Gender into Account », *Nature News*, 6 mars 2014, vol. 507, n° 9, p. 9.

Schiebinger Londa, « Introduction: Feminism Inside the Sciences », *Signs*, 2003, vol. 28, n° 3, p. 859-866.

Schiebinger Londa, *The Mind has no Sex?: Women in the Origins of Modern Science*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1996.

Schleiner Winfried, *Medical Ethics in the Renaissance*, Washington D.C., 1995.

Sebillotte Cuchet Violaine et Nathalie Ernoult (éd.), *Problèmes du genre en Grèce ancienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », n° 90, 2007.

Sedgwick Eve Kosofsky, *Épistémologie du placard*, [1990], Paris, Éditions Amsterdam, 2008.

Sedgwick Eve Kosofsky, *Tendencias*, London, Routledge, 1994.

Shorter Edward, *Le Corps des femmes*, Paris, Seuil, 1984.

Simons Patricia, « Gender, sight and scandal in Renaissance France », dans H. Roberts, G. Peureux et L. Wajeman (éd.), *Obscénités renaissantes*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 473, 2011, p. 115-128.

Sissa Giulia, « Membres à fantasmes : à propos d'un ouvrage de Thomas Laqueur (*Making Sex : Body and Gender from the Greeks to Freud*, Harvard, Harvard University Press, 1990) », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, mars 1992, n° 18, p. 80-86.

Sissa Giulia, *Le Corps virginal. La virginité féminine en Grèce ancienne*, Paris, J. Vrin, coll. « Etudes de psychologie et de philosophie », n° 22, 1987.

Sissa Giulia, « Une virginité sans hymen : le corps féminin en Grèce ancienne », *Annales ESC*, 1984, n° 39, p. 1119-1139.

Skoda Françoise, *Médecine ancienne et métaphore. Le vocabulaire de l'anatomie et de la pathologie en grec ancien*, Paris, Peeters : Selafr, coll. « Collection Ethnoscience », n° 4, 1988.

Skoda Françoise, Isabelle Boehm, Nathalie Rousseau, et Françoise Skoda (éd.), *L'Expressivité du lexique médical en Grèce et à Rome. Hommages à Françoise Skoda*, Paris, PUPS, coll. « Hellenica », 2014.

Smith Wesley D., *The Hippocratic Tradition*, Ithaca London, Cornell University Press, coll. « Cornell publications in the history of science », 1979.

Soman Alfred, *Sorcellerie et justice criminelle. Le parlement de Paris, XVI^e-XVIII^e siècles*, Hampshire, Great Britain, Brookfield, Vt., USA, Variorum, coll. « Collected studies series », n° CS368, 1992.

Soman Alfred, « The Parlement of Paris and the Great Witch Hunt (1565-1640) », *The Sixteenth Century Journal*, 1978, vol. 9, n° 2, p. 31-44.

Speert Harold et Suzanne Caton, *Histoire illustrée de la gynécologie et de l'obstétrique*, Paris, Dacosta, 1976.

Stanton Domna C., *The Dynamics of Gender in Early Modern France: Women Writ, Women Writing*, Burlington, Ashgate, coll. « Women and Gender in the Early Modern World », 2015.

Starobinski Jean, *Histoire du traitement de la mélancolie des origines à 1900*, Bâle, 1960.

Steinberg Sylvie, « Des sources pour l'histoire du corps. La médecine légale sous l'Ancien Régime », Paris, Nolin, 2002.

Steinberg Sylvie, *La Confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001.

Stewart M. A. (éd.), *Studies in Seventeenth Century European Philosophy*, Oxford, New York, Clarendon Press, Oxford University Press, coll. « Oxford studies in the history of philosophy », 1997.

Stofft Henri, « L'œuf humain de Theodor Kerckring en 1671 », *Histoire des sciences médicales*, 1992, n° 26, p. 15-24.

Tarbin Stephanie et Susan Broomhall, *Women, Identities and Communities in Early Modern Europe*, New York, Routledge, 2016.

Teich Mikuláš, Roy Porter, et Wellcome Institute for the History of Medicine (éd.), *Sexual Knowledge, Sexual Science: The History of Attitudes to Sexuality*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1994.

Temkin Owsei, « Metaphors of Human Biology », *The Double face of Janus and Other Essays in the History of Medicine*, [1977], Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2006.

Temkin Owsei, *The Double face of Janus and Other Essays in the History of Medicine*, [1977], Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2006.

Thébaud Françoise, *Écrire l'histoire des femmes*, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, coll. « Sociétés, espaces, temps », 1998.

Timmermans Linda, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715). Un débat d'idées de saint François de Sales à la marquise de Lambert*, Paris, Classiques Garnier, 2007.

Toulalan Sarah et Kate Fisher (éd.), *The Routledge History of Sex and the Body: 1500 to the present*, Abingdon, Oxon ; New York, Routledge, coll. « The Routledge Histories », 2013.

Tucker Holly, *Pregnant Fictions: Childbirth and the Fairytale in Early-Modern France*, Detroit, Wayne State University Press, 2003.

Van de Walle Etienne et Francine Van de Walle, « Allaitement, stérilité et contraception. Les opinions jusqu'au XIX^e siècle », *Population*, 1972, vol. 27, n° 4, p. 685-701.

Vasset Sophie, « La querelle des accoucheurs et des sages-femmes en Grande-Bretagne : l'exemple d'Elizabeth Nihell », *Littératures classiques*, 18 septembre 2013, n° 81, n° 2, p. 243-255.

Verdon Jean, *Le Plaisir au moyen âge*, Paris, Perrin, 1996.

Viala Alain, *La Galanterie. Une mythologie française*, Paris, Seuil, coll. « La Couleur des idées », 2019.

Viala Alain, « Un temps de querelles », *Littératures classiques*, 18 septembre 2013, n° 81, n° 2, p. 5-22.

Viala Alain, *La France galante. Essai historique sur une catégorie culturelle, de ses origines jusqu'à la Révolution*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Les Littéraires », 2008.

Viala Alain, « Qu'est-ce qu'un classique ? », *Littératures classiques*, 1993, n° 19, p. 11-31.

Viala Alain, « Querelles galantes », *La France galante*, Presses Universitaires de France, coll. « Les Littéraires », 2008, p. 226-257.

Viala Alain, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », n° 74, 1985.

Viala Alain, *La naissance des institutions de la vie littéraire en France au XVII^e siècle (1643-1665)*, Thèse d'État, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris, France, 1983.

Viennot Eliane, *La Querelle des femmes ou « n'en parlons plus »*, Paris, iXe, coll. « Racine de iXe », 2019.

Viennot Éliane, « L'invention de la loi salique et ses répercussions sur la scène politique de la Renaissance », dans L. Capdevila, M. Cocard, D. Godineau, S. Cassagnes, F. Rouquet et J. Sainclivier (éd.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, p. 181-190.

Vigarello Georges, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Age*, Paris, Points, 2016.

Vigarello Georges, *Le Propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen âge*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », n° 92, 2014.

Vigarello Georges, *Le Sentiment de soi. Histoire de la perception du corps : XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2014.

Vigarello Georges, « S'exercer, jouer », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005.

Vigarello Georges, *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 2004.

Vigarello Georges, *Histoire du viol : XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2000.

Vigarello Georges, Daniel Arasse, Jacques Gélis, Jean-Jacques Courtine, Nicole Pellegrin, Rafael Mandressi, et Sara F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005.

Vigarello Georges et Roy Porter, « Corps, santé et maladies », dans G. Vigarello, D. Arasse, J. Gélis, J.-J. Courtine, N. Pellegrin, R. Mandressi et S.F. Matthews-Grieco (éd.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Histoire du corps », n° 1, 2005.

Vons Jacqueline, « Galien corrigé par Vésale », 2018.

Vons Jacqueline, « Historia et Fabrica. Observation et description du corps humain dans les traités d'anatomie de la Renaissance, » *Les Sciences et le livre : formes des écrits scientifiques des débuts de l'imprimé à l'époque moderne*, Paris, Hermann, 2017, p. 487-496.

Vons Jacqueline, « Introduction à la *Lettre sur la saignée* (1539) », janvier 2016.

Vons Jacqueline, « Introduction aux *Tabulae anatomicae sex* », avril 2015.

Vons Jacqueline et Stéphane Velut, « Introduction générale à la *Fabrique* », mai 2014.

Wajeman Lise et C. Thouret (éd.), *Corps et interprétation (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Amsterdam, Rodopi, , n° 374, 2012.

Walker Garthine, « When Midwifery Became the Male Physician's Province: The Sixteenth Century Handbook *The Rose Garden for Pregnant Women and Midwives*, Newly Englished », *German History*, 1^{er} juillet 1996, vol. 14, n° 3, p. 388-389.

Wiesner-Hanks Merry E., *Women and Gender in Early Modern Europe*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2008.

Wickersheimer Ernest, *La Médecine et les médecins en France à l'époque de la Renaissance*, Genève, Slatkine, 1970.

Wilkin Rebecca M., *Women, Imagination and the Search for Truth in Early Modern France*, New York, Routledge, 2016.

Wilkin Rebecca M. et Lewis C. Seifert, *Men and Women Making Friends in Early Modern France*, New York, Taylor and Francis, 2016.

Wilson-Chevalier Kathleen (éd.), *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, coll. « Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance », n° 16, 1999.

Winn Colette H., *Protestations et revendications féminines. Textes oubliés et inédits sur l'éducation féminine XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Textes de la Renaissance. Série L'Éducation féminine, de la Renaissance à l'Âge classique », n° 50, 2002.

Winn Colette H. et Cathy Yandell (éd.), *Vieillir à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne, n° 62 dans Rencontres », n° 237, 2010.

Witkowski Gustave-Joseph, *Accoucheurs et sages-femmes célèbres. Esquisses biographiques*, Paris, G. Steinheil, 1900.

Witkowski Gustave-Joseph et Louis Charles Deneux, *Les Accouchements à la cour*, Paris, G. Steinheil, 1890.

Wolfe Charles T., *The Body as Object and Instrument of Knowledge: Embodied Empiricism in Early Modern Science*, Springer, coll. « Studies in History and Philosophy of Science », n° 25, 2010.

Wootton David, « Pierre Bayle, libertine? », dans M.A. Stewart (éd.), *Studies in Seventeenth Century European Philosophy*, Oxford, Clarendon Press, coll. « Oxford Studies in the History of Philosophy », 1997, p. 197-226.

Worth-Stylianou Valerie, « Birthing Tales and Collective Memory in Recent French Fiction », dans G. Rye (éd.), *Motherhood in Literature and Culture*, Routledge, 2017.

Worth-Stylianou Valerie, « Midwifery », dans M. King (éd.), *Oxford Bibliographies in Renaissance and Reformation*, New York, Oxford University Press, 2017.

Worth-Stylianou Valerie, « Qui assistait à un accouchement en France entre 1530 et 1630 ? », dans L. Dion, A. Gargam, N. Grande, M.-É. Henneau et J. Gélis (éd.), *Enfanter dans la France d'Ancien Régime*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 2017, p. 33-49.

Worth-Stylianou Valerie, « La théâtralisation de la naissance du dauphin (1601) chez Louise Bourgeois, sage-femme de Marie de Médicis », dans S. Chaouche (éd.), *Le « Théâtral » de la France d'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 137-154.

Worth-Stylianou Valerie, « The definition of obscene material 1570-1615: three medical treatises held to account », *Early Modern France*, 2010, n° 14, p. 148-167.

Worth-Stylianou Valerie, « “Que tout cela eust mieux esté en latin, que en François” : l'emploi de la langue française dans la diffusion du savoir obstétrical au XVI^e siècle en France »,

dans J. Vons (éd.), *Pratique et pensée médicales à la Renaissance. Colloque international d'études humanistes* (Tours, 2007), Paris, BIUM, 2009, p. 173-186.

Worth-Stylianou Valerie, *Les Traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité. Bibliographie critique des « Divers travaux » d'Euchaire Rösslin (1536) à l'« Apologie de Louyse Bourgeois sage femme » (1627)*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 421, 2007.

Worth-Stylianou Valerie, « Whose life is it anyway? The politics of the representation of motherhood in two female-authored memoirs of the French Renaissance », dans J. Horn et L. Russell-Watts (éd.), *Possessions*, Oxford, Bern, Berlin, Peter Lang, 2003, p. 37-49.

Worth-Stylianou Valerie, « *Les Caquets de l'accouchée* : la représentation de la maternité dans la littérature fictive (c. 1475-1622) », dans J. Britnell et A. Moss (éd.), *Female Saints and Sinners: Saintes et mondaines (France 1450-1650)*, coll. « Durham French Studies », n° 21, 2002, p. 251-265.

Worth-Stylianou Valerie, « Marie de Gournay et la traduction. Défense et illustration d'un style », *Actes du Colloque organisé par la Société Internationale des Amis de Montaigne de juin 1995*, Paris, Champion et BSAM 7, 1996, p. 193-206.

Worth-Stylianou Valerie, « Optimism and Misanthropy: Some Seventeenth-Century Models in a Late Eighteenth-Century Debate », *Seventeenth-Century French Studies*, 1991, n° 13, p. 163-178.

Worth-Stylianou Valerie, « L'Honneste traducteur devant son public », *La Catégorie de l'honneste dans la culture du XVI^e siècle. Actes du Colloque de Sommières II*, [1983], Presses de l'université de Saint-Étienne, 1985, p. 53-63.

Worth-Stylianou Valerie, *Birthing Tales in French Medical Works c.1500-1650*, <http://www.birthingtales.org/>, consulté le 17 janvier 2019.

Yon Bernard et Institut Claude Longeon (éd.), *La Peinture des passions. De la Renaissance à l'Âge classique*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995.

Young Iris Marion, *On Female Body Experience: "Throwing Like a Girl" and Other Essays*, [1977], Oxford University Press, 2005.

Zemon-Davis Natalie, *Society and Culture in Early Modern France: Eight Essays*, Stanford, California, Stanford University Press, 1975.

Zuber Roger, *Les « belles infidèles » et la formation du goût classique*, [1968], Paris, A. Michel, coll. « Bibliothèque de L'Évolution de l'humanité », n° 14, 1995.

Index alphabétique des noms de personne¹

- Abélard, Pierre, 98
- Abramovici, Jean-Christophe, 52, 73, 76, 83, 93, 117, 146, 193, 471, 472, 473, 475, 487
- Adam, Antoine, 217, 218, 219, 224, 225, 226, 229, 231, 232, 242, 331, 332, 333, 336, 337, 452
- Aetius d'Amide, 87
- Agnodice, 152
- Aiguillon, Marie-Madeleine de Vignerot (duchesse d'), 417, 418, 423, 429, 431, 439, 441
- Albert le Grand, 98
- Alexandre Sévère (empereur romain), 104
- Allègre, Claude, 13
- Anaxagore, 90, 95
- Angenoust, Nicolas, 313
- Antisthènes, 327
- Arasse, Daniel, 106, 121, 122, 162, 355, 412, 413, 474, 485, 493, 504, 510, 518
- Aristippe, Henri, 98, 394
- Aristophane, 317, 329
- Aristote, 2, 57, 70, 73, 74, 75, 80, 86, 87, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 115, 123, 125, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 138, 181, 182, 186, 187, 200, 250, 256, 279, 285, 294, 395, 397, 421, 428, 437, 462, 498, 535
- Arnauld, Antoine, 379
- Arnauld, Henri (abbé de Saint-Nicolas), 379
- Arnobius, 197
- Asclépiade de Bithynie, 99
- Aubignac, François Hédelin (abbé de), 382
- Auchy, Charlotte des Ursins (vicomtesse d'), 375, 376, 377, 378, 402, 431
- Aulu-Gelle, 163
- Avicenne, 102, 139
- Avril, Jean, 173
- Bachet, Claude-Gaspard, 381, 447
- Baïf, Jean-Antoine de, 108
- Balzac, Jean-Louis de, 39, 40, 80, 218, 224, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 370, 371, 372, 374, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 401, 402, 403, 414, 416, 422, 428, 430, 431, 437, 438, 439, 446, 447, 452, 454, 457, 461, 477, 482, 493, 494, 506, 514, 537
- Bardin, Pierre, 377
- Bartholin, Caspar Berthelsen (le Vieux) et Caspar Thoemesen (le Jeune), 106

¹ Dans cet index, les noms d'éditeurs d'ouvrages ou de recueils collectifs n'ont pas été retenus.

Bartholin, Caspar Thoemesen (le Jeune), 106, 112, 463

Bautru, Guillaume, 340, 366, 447

Bayle, Pierre, 123, 134, 136, 151, 161, 268, 365, 463, 476, 477, 478, 479, 486, 494, 500, 505, 508, 512, 519

Beaumarchais, Pierre-Augustin Caron de, 8, 51

Beauvalet, Scarlett, 109, 128, 131, 148, 165, 300, 395, 398, 405, 407, 409, 475

Beauvoir, Simone de, 13, 22, 47, 48, 49, 72, 374, 475

Benedicti, Jean, 181, 463

Bentivoglio Guido (cardinal), 379

Bergerac, Cyrano de, 212, 464, 486, 488, 495, 497, 507

Berriot-Salvadore, Évelyne, 6, 56, 90, 106, 113, 117, 118, 123, 128, 133, 149, 152, 155, 163, 164, 165, 190, 204, 253, 281, 296, 297, 302, 303, 476

Berthault, Jean, 133, 456

Bèze, Théodore de, 319

Billaine, Pierre, 46, 226, 416, 429, 455, 460, 461, 467

Blondel, Karen, 93, 99, 100, 147, 285, 294, 296, 477

Bluche, François, 402

Boccace, 262, 388, 463

Bodin, Jean, 204, 215, 463, 489

Boisrobert, François de, 332, 333, 334, 337, 338, 340, 344, 349, 365, 377, 380, 381, 382, 383, 385, 387, 388, 389, 391, 401, 431, 447, 461

Boissat, Pierre de, 381

Bombart, Mathilde, 6, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 340, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 350, 379, 383, 384, 385, 394, 477, 510

Bonnard, Jean-Baptiste, 90, 93, 94, 95, 125, 477

Bonneau, Alcide, 289

Bossuet, Jacques Bénigne, 379, 463

Bouchard, Jean-Jacques, 215, 230, 237, 255, 271, 276, 280, 284, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 379, 380, 382, 453, 454, 463, 498, 513, 537

Bourbon, Catherine de, 124, 187

Bourbon, Florence, 88

Bourdieu, Pierre, 9, 26, 31, 32, 260, 261, 405, 478

Bourgeois, Louise, 2, 4, 27, 60, 80, 84, 119, 140, 141, 146, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 190, 193, 214, 297, 317, 413, 440, 453, 454, 455, 458, 461, 471, 479, 484, 488, 489, 493, 499, 510, 519, 520, 535

Boursier, Martin, 140, 150, 155

Bouthillier, Sébastien (évêque d'Ayre), 334, 338, 339

Brancher, Dominique, 2, 4, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 77, 84, 85, 109, 110, 111, 114, 117, 118, 124, 139, 140, 142, 151, 152, 169, 175, 176, 187, 188, 189, 198, 242, 323, 410, 478, 479, 535

Brisson, Luc, 92, 468

Brun, Antoine, 381

Brunier, Abel, 216

Bruno, Giordano, 229, 237, 513
 Budé, Guillaume, 88, 92, 95, 99, 162, 396, 397, 458, 460, 462, 463, 468
 Bury, Emmanuel, 85, 228, 344, 372, 373, 395, 396, 398, 400, 402, 414, 428, 430, 446, 463, 480, 481
 Bussy-Rabutin, 49
 Butler, Judith, 2, 4, 14, 31, 32, 69, 72, 77, 180, 405, 481, 514
 Cadden, Joan, 72, 95, 482, 509
 Calcar, Jean, 109
 Calius Aurelus, 197
 Calvin, Jean, 262, 314, 319
 Camus, Jean-Pierre, 334, 345, 347, 348
 Carrier, Henriette, 166
 Castiglione, Baldassare, 219, 373, 398, 400, 404, 405, 464
 Caussin, Nicolas, 39, 421
 Cavaillé, Jean-Pierre, 64, 195, 212, 213, 214, 224, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 235, 261, 276, 277, 283, 284, 299, 301, 330, 470, 482, 483, 508
 Chaly, Nicolas-Antoine, 381
 Champagne, Guillaume de, 173
 Chapelain, Jean, 334, 346, 375, 377, 379, 381, 422, 437, 438, 439, 447, 464
 Chariot, Patrick, 274, 483
 Charles Ier (roi d'Angleterre), 191
 Charles IX (roi de France), 112, 139, 245
 Charles Quint (empereur), 107, 405
 Charpentrat, Pierre, 66
 Charron, Pierre, 214, 262, 277, 294, 332, 379, 380, 414, 464, 481
 Chartier, Roger, 14, 43, 220, 420, 504
 Chaulne, Claude de, 382
 Chifflet, Philippe, 381
 Cholières, Nicolas de, 464
 Chrestien, Guillaume, 88, 89, 297, 457, 458, 459
 Cicéron, 228, 359, 397, 409, 422
 Civardi, Jean-Marc, 6, 27, 35, 436, 438, 439, 441, 484
 Claudel, Paul, 13
 Claveret, Jean, 441
 Clément, Jules, 166, 190
 Clément, Michèle, 110, 111
 Clermont, Claude-Catherine de (maréchale de Retz), 374
 Closson, Marianne, 6, 167, 169, 173, 174, 175, 177, 178, 185, 199, 203, 204, 478, 484, 502
 Coirault, Yves, 402
 Collas, Antine, 179
 Colletet, Guillaume, 325, 358, 359, 365, 380, 381, 382, 447
 Colombo, Realdo, 110, 285
 Colombby, François de Cauvigny, 387, 447
 Concini, Concino, 205, 229, 308, 359, 367
 Conrart, Valentin, 401, 403, 418, 422, 447, 514
 Corbin, Alain, 484, 485
 Corneille Agrippa, 294
 Corneille, Pierre, 11, 294, 312, 371, 417, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 447, 455, 463, 471, 493, 506
 Corneille, Thomas, 263
 Cosnac, François de, 377
 Courtin, Antoine de, 448, 464

Courtine, Jean-Jacques, 17, 25, 53, 106,
 121, 122, 162, 355, 412, 413, 474, 485,
 493, 504, 510, 518
 Crawford, Katherine, 110, 485
 Crosilles, Jean-Baptiste, 385
 Cureau de La Chambre, Marin, 447
 Dalechamps, Jacques, 198
 Dante Alighieri, 94, 464
 Darenberg, Charles, 102, 457
 Darmon, Pierre, 83, 98, 140, 142, 143, 144,
 147, 149, 150, 165, 180, 190, 191, 297,
 472, 486
 Daston, Lorraine, 169
 De Graaf, Regnier, 71, 75, 97, 98, 112, 191,
 464
 De Grève, Marcel, 228
 Dehoury, Jean, 150, 153, 155, 157, 454, 455
 DeJean, Joan, 78, 193, 221, 223, 487
 Delacomptée, Jean-Michel, 113, 487
 Démocrite, 90, 95
 Des Barreaux, Jacques Vallée, 217, 333,
 382, 501
 Descartes, René, 83, 134, 191, 288, 292,
 334, 464, 465, 500, 504, 508, 511, 512,
 513
 Deslandes-Payen, Pierre, 337
 Diodati, Elie, 288
 Dorlin, Elsa, 2, 4, 30, 31, 47, 49, 52, 54, 55,
 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 67, 69,
 71, 72, 77, 92, 129, 140, 148, 157, 161,
 168, 169, 194, 196, 199, 200, 201, 203,
 204, 242, 245, 294, 300, 302, 306, 309,
 310, 316, 324, 355, 368, 371, 372, 488,
 489
 Du Bellay, Joachim, 40, 343, 465
 Du Bosc, Jacques, 46, 81, 370, 402, 413,
 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421,
 422, 423, 424, 426, 427, 428, 429, 430,
 431, 432, 433, 434, 435, 441, 447, 455,
 456, 490, 537
 Du Bray, Toussaint, 256, 334, 344, 345,
 348, 349, 364, 383, 384, 385, 386, 388,
 389, 400, 416, 433, 454, 456, 461, 468,
 474, 479, 492
 Du Laurens, André, 2, 4, 80, 119, 123, 124,
 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 143,
 151, 155, 158, 159, 175, 181, 184, 197,
 199, 281, 282, 283, 284, 286, 287, 456,
 471, 535
 Du Verdier, Antoine, 117
 Dubois, Claude-Gilbert, 189, 206, 210, 456,
 489
 Dubois, Jacques, 108, 297, 459
 Duong-Iseler, Sophie, 169
 Dupas, Matthieu, 222
 Dupuy, Pierre et Jacques, 22, 28, 215, 277,
 288, 379, 380, 402, 463
 Duret, Louis, 123, 126
 Durval, Jean-Gilbert, 441
 Duval, Jacques, 60, 61, 63, 64, 73, 76, 78,
 124, 167, 170, 171, 172, 173, 174, 175,
 176, 177, 178, 179, 180, 183, 184, 185,
 186, 187, 188, 189, 197, 198, 207, 215,
 218, 221, 225, 283, 358, 365, 456, 460,
 465, 473, 497
 Elias, Norbert, 315, 368, 369, 370, 397,
 399, 400, 401, 402, 404, 412, 414, 417,
 450, 490

Empédocle, 90, 95
 Épicure, 237, 288
 Érasistrate de Céos, 93
 Érasme, 262, 355, 397, 398, 465, 504
 Estienne, Charles, 123
 Estienne, Henri, 296
 Estienne, Nicole, 190
 Estienne-Liébault, Nicole, 190, 311, 483, 501
 Fallope, Gabriel, 2, 4, 74, 80, 110, 111, 112, 114, 123, 133, 134, 137, 189, 200, 282, 285, 286, 465, 535
 Faret, Nicolas, 64, 81, 215, 217, 218, 224, 370, 377, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 399, 400, 401, 402, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 418, 421, 422, 430, 431, 432, 440, 446, 447, 456, 477, 505, 537
 Fassin, Éric, 70, 449, 489, 490
 Fausto-Sterling, Anne, 74, 490
 Fernel, Jean, 106, 512
 Ferrand, Jacques, 134, 135, 465, 470, 483, 507
 Ficin, Marsile, 396, 404
 Fitzgerald, Colleen, 415, 416, 422, 429, 490
 Flesselles, Philippe de, 117
 Fogel, Michèle, 336, 339, 342, 344, 358, 359, 361, 362, 364, 365, 366, 382, 446, 452, 491
 Fortin de La Hoguette, Philippe, 379
 Foucault, Didier, 138
 Foucault, Michel, 2, 4, 17, 37, 38, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 61, 69, 72, 76, 77, 78, 79, 80, 121, 138, 167, 168, 170, 171, 177, 179, 180, 181, 186, 189, 193, 194, 195, 204, 209, 215, 221, 225, 308, 369, 412, 413, 449, 486, 491, 492, 497
 Fouquet, Nicolas, 49, 402, 403, 500
 Frénicle, Nicolas, 359, 380, 382
 Freud, Sigmund, 52, 70, 73, 74, 472, 515
 Galien, Claude, 2, 70, 73, 74, 80, 83, 86, 87, 90, 93, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 123, 127, 128, 131, 133, 134, 138, 139, 152, 154, 187, 195, 282, 456, 457, 478, 481, 501, 518, 535
 Galigai, Leonora Dori, 205, 214, 217, 308, 536
 Galilée, 288
 Garasse, François, 38, 188, 189, 211, 213, 218, 220, 222, 224, 226, 228, 313, 314, 331, 334, 335, 336, 338, 339, 341, 342, 343, 345, 348, 349, 352, 359, 364, 379, 382, 385, 389, 446, 453, 457, 468, 499, 506, 537
 Gardey, Delphine, 87, 493
 Gassendi, Pierre, 212, 214, 277, 288, 379, 380, 422, 465, 486, 488
 Gélas, Claude de (évêque d'Agen), 360
 Gelée, Théophile, 135, 136, 456, 465
 Gélis, Jacques, 106, 121, 122, 160, 162, 166, 355, 412, 413, 474, 485, 488, 493, 494, 504, 510, 518, 519
 Genette, Gérard, 258, 259, 494
 Godeau, Antoine, 382, 385, 447
 Gomberville, Marin Le Roy de, 381, 382
 Gondi, Pierre de (duc de Retz), 382

Goulu, Jean, 332, 334, 335, 345, 346, 348, 349, 379, 446, 457

Gourevitch, Danielle, 92, 95, 99, 100, 102, 162, 460, 495

Gournay, Marie Le Jars de, 277, 310, 313, 315, 316, 317, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 335, 336, 339, 342, 344, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 371, 372, 381, 382, 411, 416, 421, 428, 430, 432, 434, 446, 452, 457, 462, 491, 500, 520, 537

Goussault (abbé), 448, 465

Graille, Patrick, 169, 495

Grenaille, François de, 402, 416, 431, 432, 465

Grévin, Jacques, 108, 473

Guillaume de Moerbeke, 98

Guillaumin, Colette, 452

Guillemeau (père et fils), 2, 124, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 159, 160, 162, 163, 164, 175, 186, 195, 196, 200, 208, 214, 282, 284, 287, 457, 458, 535

Guillemeau, Charles (fils), 80, 140, 141, 142, 143, 145, 151, 152, 215, 284, 458, 512, 535

Guillemeau, Jacques (père), 119, 124, 133, 139, 140, 141, 142, 143, 146, 147, 149, 151, 152, 154, 155, 163, 458, 460, 512

Harvey, William, 108, 110, 134, 186, 191, 466

Henri de Bourgogne, 397

Henri II (roi de France), 11, 112, 113, 123, 139, 207, 296, 306, 380

Henri III (roi de France), 112, 123, 139, 207, 306

Henri IV (roi de France), 2, 59, 60, 61, 67, 80, 84, 121, 123, 132, 133, 139, 158, 159, 160, 161, 167, 169, 185, 206, 208, 209, 211, 214, 216, 228, 303, 306, 312, 316, 365, 367, 370, 372, 377, 384, 399, 402, 414, 444, 485, 496

Henri VIII (roi d'Angleterre), 355

Héraclite d'Éphèse, 90

Héroard, Michel, 139, 159

Hérophile de Chalcédoine, 93, 152

Hippocrate de Cos, 2, 73, 74, 80, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 110, 115, 120, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 133, 134, 139, 140, 146, 152, 154, 187, 189, 190, 191, 198, 247, 283, 285, 298, 458, 467, 474, 477, 481, 486, 487, 498, 535

Hobbes, Thomas, 422, 508

Hullon, Jean-Baptiste, 379

Huxley, Aldous, 292, 498

Jaulin, Annick, 74, 75, 95, 498

Jean Chapelain, 334, 346, 375, 377, 379, 381, 422, 437, 438, 439, 447, 464

Jeanneret, Michel, 65, 193, 212, 482, 498

Jouanna, Jacques, 88, 89, 90, 458, 498, 499

Joubert, Laurent, 78, 123, 139, 163, 187, 466

Jouhaud, Christian, 2, 4, 26, 29, 33, 34, 35, 37, 40, 41, 42, 43, 46, 312, 333, 342, 346, 367, 369, 379, 394, 477, 499

King, Helen, 72, 75, 499, 519
 Klestinec, Cynthia, 107, 499
 Knibiehler, Yvonne, 162, 499, 500
 Koselleck, Reinhart, 35, 500
 L'Escafe (chevalier de), 313
 L'Age, Antoine de, 402
 L'Estoile, Claude de, 380, 447
 La Boétie, Étienne de, 324
 La Fayette, Madame de, 11, 231, 232, 403, 451, 461
 La Fontaine, Jean de, 49, 402, 403, 466, 486, 492, 493, 513
 La Framboisière, Nicolas Abraham de, 466
 La Mothe Le Vayer, François de, 38, 39, 119, 134, 194, 212, 213, 228, 230, 260, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 286, 288, 324, 327, 365, 366, 373, 379, 380, 422, 428, 429, 430, 431, 447, 459, 466, 467, 480, 483, 488, 494, 495, 505, 507, 508, 513, 514, 536
 La Motte Aignon, Jacques de, 348
 La Ramée, Pierre de, 108, 496
 La Rochefoucauld, François de, 218, 365, 402
 La Salle, Jean-Baptiste de, 397
 La Sena, Pietro, 288
 La Valette, Bernard de Nogaret (2^e duc d'Épernon), 333, 334, 359, 452
 La Valette, Henri de Nogaret (7^e comte puis 1^{er} duc de Candale), 218, 337, 359
 La Valette, Louis de Nogaret (cardinal de), 332, 347
 La Vallière, Louise de, 166, 190
 Labé, Louise, 10
 Lachèvre, Frédéric, 220, 222, 231, 333, 457, 470, 501
 Lafont, Olivier, 102
 Laqueur, Thomas Walter, 2, 4, 57, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 94, 95, 96, 99, 103, 104, 111, 112, 136, 196, 498, 501, 509, 515, 535
 Lathuillère, Roger, 347
 Lawrence, David Herbert, 13
 Le Bermen, Louis, 313
 Le Bis, Florence, 88
 Le Febvre, Jeanne, 172, 173, 174
 Le Marcis, Marin/Marie, 61, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 182, 184, 193, 195, 198, 214, 220, 535
 Le Pailleur, Jacques, 382, 506
 Le Petit, Claude, 213, 278, 279, 281, 283, 284, 286, 459
 Leibacher-Ouvrard, Lise, 185, 186, 188, 189, 198, 502
 Lennon, Kathleen, 72, 75, 502
 Léonard de Vinci, 105
 Liancourt, Roger du Plessis (duc de), 219, 364
 Libert, Jean, 363, 364, 457
 Liébault, Jean, 2, 4, 60, 80, 119, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 135, 137, 138, 141, 142, 165, 175, 176, 181, 182, 183, 184, 187, 195, 196, 198, 199, 218, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 290, 294, 295, 311, 320, 358, 459, 467, 535
 Lipse, Juste, 325, 362, 363, 365

Loges, Marie de Rechignevoisin (dame des), 216, 346, 363, 364, 375, 376, 377, 378, 381, 382, 383, 385, 391, 392, 393, 401, 402, 403, 431, 432

Long, Kathleen P., 169

Losfeld, Christophe, 395, 399, 400, 404, 405, 414, 448, 503

Lougee, Carolyn Chappell, 415, 503

Louis XIII (roi de France), 60, 61, 67, 78, 84, 158, 160, 167, 185, 218, 219, 221, 225, 303, 308, 313, 355, 357, 360, 365, 367, 374, 377, 380, 394, 401, 402, 414, 417, 461, 491

Louis XIV (roi de France), 12, 24, 59, 67, 75, 78, 98, 108, 112, 166, 190, 226, 245, 303, 304, 375, 400, 401, 402, 404, 417, 418, 448, 450, 480, 508, 510

Louis, Pierre, 94

Lucrèce, 97, 228, 236, 237, 238, 247, 248, 259, 271, 332, 427, 467, 513

Luillier, Claude-Emmanuel (dit Chapelle), 217

Luillier, François, 288, 379

Luther, Martin, 127, 314

Luynes, Charles d'Albert (duc de), 205, 218, 359, 367

Machiavel, 332, 398

Maclean, Ian, 28, 205, 308, 309, 311, 312, 313, 314, 324, 325, 415, 416, 503

Magendie, Maurice, 357, 396, 503

Magne, Émile, 375

Mainard, François, 364, 377, 379, 380, 381

Mainil, Jean, 115, 193, 503

Mairret, Jean, 441

Malherbe, François de, 65, 331, 332, 334, 344, 347, 364, 365, 370, 376, 377, 378, 379, 381, 382, 383, 384, 385, 387, 392, 393, 401, 431, 461, 467, 537

Malinas, Yves, 92, 95, 99, 162, 460

Mandressi, Rafael, 106, 121, 122, 162, 355, 412, 413, 474, 485, 493, 504, 510, 518

Marguerite d'Angoulême (reine de Navarre), 10

Marguerite de Valois (reine de France), 297, 325, 354

Marie de Médicis (reine de France), 68, 119, 120, 133, 135, 139, 140, 146, 151, 152, 153, 158, 161, 185, 205, 211, 212, 218, 219, 229, 308, 312, 316, 325, 334, 337, 354, 357, 358, 359, 367, 369, 387, 399, 401, 402, 417, 455, 484, 485, 489, 496, 519

Marinello, Giovanni, 123, 126, 127, 165, 467

Marot, Clément, 319

Mathieu-Castellani, Gisèle, 374, 504

Matthews-Grieco, Sara F., 106, 121, 122, 162, 355, 412, 413, 474, 485, 493, 504, 510, 518

Maynard, François, 332, 447, 461

Méchoulan, Éric, 381, 383, 386, 392, 477, 505, 513

Mecking, Volker, 113

Ménier, Honorat de, 313

Méré, Antoine Gombaud (chevalier de), 402, 448

Merleau-Ponty, Maurice, 14, 481

Merlin-Kajman, Hélène, 33, 34, 35, 36, 38, 330, 331, 333, 336, 341, 345, 348, 350, 443, 447
 Mersenne, Marin, 226, 334, 416, 467
 Mesmes, Henri de, 380
 Moïse, 128, 286
 Molé, Mathieu, 222, 364, 446
 Molière, 27, 51, 263, 302, 310, 320, 351, 378, 382, 389, 390, 402, 403, 409, 429, 434, 447, 453, 468, 486, 491, 513
 Molière, François (sieur de), 382, 389, 390
 Mongrédien, Georges, 375
 Montaigne, Michel de, 117, 163, 176, 262, 277, 323, 324, 325, 326, 327, 329, 332, 354, 358, 362, 363, 365, 380, 414, 428, 468, 475, 493, 494, 500, 508, 520
 Montandon, Alain, 399, 400, 404, 405, 414, 448, 470, 472, 503, 507
 Montefalco, Chiara de, 107
 Montherlant, Henry de, 13
 Montluc, Adrien de, 213, 278, 279, 281, 283, 284, 286, 332, 459
 Montmorency, Henri II de, 61, 205, 218, 219, 220, 222, 224, 337, 340, 364, 369, 401, 407
 Montpensier, Marie de Bourbon (duchesse de), 151
 More, Thomas, 83, 207, 398, 511
 Moreau, Isabelle, 6, 494, 498
 Moriceau, François, 166
 Muchembled, Robert, 399, 508
 Nancy, Jean-Luc, 93, 477
 Naudé, Gabriel, 212, 215, 288, 380, 381, 422, 463, 468, 483, 488, 495, 505
 Neuré, Mathurin, 422
 Newton, Isaac, 74
 Ogier, François, 331, 334, 359, 364, 365, 380, 381, 382, 457, 468
 Oribase de Pergame, 87
 Orléans, Gaston d', 151, 160, 216, 224, 225, 340, 367, 369, 378, 394, 401, 402, 404, 405, 407, 412, 431, 473, 484, 488, 493
 Ornano, Jean-Baptiste d', 367
 Ovide, 146, 178, 208, 268, 344, 452, 468
 Papon, Jean, 114
 Paracelse, 281
 Paré, Ambroise, 2, 4, 60, 69, 78, 80, 108, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 131, 137, 138, 139, 140, 150, 152, 154, 163, 164, 178, 180, 187, 188, 199, 214, 297, 459, 460, 470, 487, 535
 Park, Katharine, 72, 75, 95, 106, 110, 111, 146, 169, 198, 486, 508, 509
 Pascal, Blaise, 382
 Patin, Guy, 123, 212, 215, 380, 488
 Patru, Olivier, 382, 422, 428, 429, 430, 431, 432, 434, 435, 446, 447
 Paul d'Égine, 87, 179
 Pellegrin, Marie-Frédérique, 6, 307
 Pellegrin, Nicole, 193, 194, 195, 197, 202, 245, 269, 274, 505, 518
 Pellisson-Fontanier, Paul, 402, 403
 Perez, Stanis, 48
 Perrens, François Tommy, 212, 213, 382, 507, 510
 Perrot d'Ablancourt, Nicolas, 376, 382, 422, 428, 429, 430, 431, 432, 434, 435, 446, 447, 480, 481, 494

- Petit de Berthigny, Jonathas, 208, 212
- Petit-Pas, Jean, 312, 315
- Peu, Philippe, 63, 190, 227, 297, 452, 468
- Peureux, Guillaume, 208, 221, 383, 513
- Phénarète, 146, 150
- Pichot, André, 102
- Pintard, René, 120, 189, 215, 216, 227, 229, 276, 288, 332, 337, 379, 380, 381, 382, 422, 428, 493, 511
- Platon, 92, 95, 98, 128, 148, 178, 189, 283, 325, 327, 358, 372, 373, 396, 397, 398, 404, 410, 437, 449, 468
- Plaute, 197
- Pline l’Ancien, 99, 171, 295, 468
- Plutarque, 262, 327, 422
- Polybe de Cos, 90, 276, 499
- Poma, Roberto, 83
- Porter, Roy, 106, 113, 120, 191, 512, 516, 518
- Poullain de La Barre, François, 7, 8, 47, 60, 62, 310, 468, 512
- Proffitt, Pamela, 146, 512
- Rabelais, François, 10, 188, 218, 252, 332, 382, 385, 474, 512
- Racan, Honorat de Bueil (chevalier de), 332, 337, 347, 364, 377, 379, 383, 385, 386, 447, 461, 468
- Rambouillet, Catherine de Vivonne (marquise de), 11, 49, 334, 346, 375, 377, 378, 402, 418, 422, 428, 450
- Ranum, Orest, 399, 512
- Rāzī, Muḥammad ibn Zakarīyā Abū Bakr al-, 102
- Régnier, Mathurin, 228
- Renaudot, Théophraste, 198
- Restaut, Laurent, 176
- Richelieu, Armand Jean du Plessis duc de, 22, 38, 39, 40, 53, 61, 84, 203, 213, 214, 215, 217, 218, 221, 224, 228, 233, 331, 333, 334, 335, 336, 337, 339, 340, 343, 346, 349, 351, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 376, 378, 380, 382, 383, 384, 390, 393, 394, 399, 401, 402, 405, 406, 411, 412, 417, 436, 437, 438, 439, 446, 447, 450, 468, 484, 485, 499, 506, 510, 537
- Riolan, Jean (fils), 177, 185, 502
- Riolan, Jean (père et fils), 76, 133, 140, 153, 155, 167, 170, 171, 177, 182, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 202, 207, 209, 212, 215, 221, 225, 446, 456, 460, 502
- Riolan, Jean (père), 155
- Ronsard, Pierre de, 65, 108, 131, 280, 353, 359
- Rosellini, Michèle, 6, 214, 220, 226, 231, 232, 237, 238, 242, 248, 513, 514
- Rösslin, Euchaire, 27, 471, 520
- Rouget, François, 375
- Rousset, Jean, 66
- Rufus d’Éphèse, 100, 110
- Sablé, Madeleine de Souvré (marquise de), 346
- Sade, Donatien Alphonse François de, 68, 473, 491
- Saint-Amant, Marc-Antoine Girard de, 217, 334, 337, 382, 403, 447, 469, 476

- Saint-Simon, Claude de Rouvroy (duc de), 402
- Salvan, Geneviève, 227, 231
- Schiebinger, Londa, 30, 75, 515
- Scudéry, Georges de, 402, 432, 437, 438, 439, 440, 441, 451
- Scudéry, Madeleine de, 11, 49, 302, 346, 351, 378, 402, 403, 432, 434, 437, 438, 439, 440, 441, 450, 451
- Serres, Louis de, 124, 460
- Sévère Alexandre (empereur romain), 104
- Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal (marquise de), 11, 12, 44
- Silhon, Jean de, 334, 383, 447
- Sissa, Giulia, 73, 74, 75, 95, 285, 515
- Size, François, 133, 135, 456
- Socrate, 146, 150, 165, 325, 358
- Soman, Alfred, 203, 204, 516
- Soranos d'Éphèse, 80, 92, 95, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 113, 115, 123, 148, 149, 162, 282, 285, 286, 298, 460, 535
- Sorbière, Samuel, 379, 422, 495
- Sorel, Charles, 46, 223, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 241, 242, 243, 246, 247, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 299, 304, 321, 334, 335, 339, 340, 347, 352, 354, 357, 360, 376, 389, 408, 427, 439, 440, 460, 461, 471, 473, 480, 487, 513, 514
- Sprenger, Jakob, 203, 204
- Suchon, Gabrielle, 310
- Tallemant des Réaux, Gédéon, 375, 376, 377, 382, 418, 422, 469
- Terrier, Richard, 173
- Tertre de la Marche, Marguerite du, 153
- Thomas d'Aquin, 98
- Thou, François-Auguste de, 379
- Timmermans, Linda, 12, 230, 277, 300, 302, 303, 304, 305, 311, 312, 313, 314, 325, 336, 346, 347, 354, 356, 364, 365, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 415, 416, 421, 428, 429, 430, 431, 434, 435, 452, 453, 516
- Titien, 109
- Tristan L'Hermite, 111, 223, 447
- Trousset, Alexis, 313, 314
- Urfé, Honoré d', 228, 258, 260, 263, 344, 437, 480, 514
- van Elslande, Jean-Pierre, 223, 258, 259, 260, 280, 348
- Van Schurman, Anna Maria, 310
- Vanini, Giulio Cesare, 214, 216, 228, 229, 237, 483
- Vaugelas, Claude Favre de, 11, 67, 305, 337, 377, 379, 385, 401, 403, 422, 446, 447, 469
- Venette, Nicolas, 76, 469, 489
- Vésale, André, 2, 71, 73, 74, 80, 86, 87, 102, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 116, 117, 119, 122, 123, 133, 134, 135, 138, 139, 461, 471, 483, 495, 518, 535
- Viala, Alain, 2, 4, 9, 10, 11, 13, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 33, 34, 35, 37, 41, 42, 43, 44, 46, 49, 53, 62, 78,

- 84, 170, 171, 302, 304, 305, 308, 310, 312, 333, 346, 369, 371, 372, 375, 403, 405, 406, 436, 437, 448, 449, 450, 477, 507, 517, 534
- Viau, Théophile de, 3, 5, 29, 38, 39, 40, 41, 54, 61, 64, 78, 81, 135, 173, 174, 205, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 236, 237, 238, 239, 242, 247, 248, 257, 260, 277, 288, 298, 309, 318, 325, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 345, 349, 354, 358, 359, 360, 363, 364, 365, 371, 373, 376, 377, 380, 381, 382, 383, 384, 386, 389, 390, 391, 392, 393, 437, 457, 461, 465, 473, 487, 489, 495, 496, 501, 513, 536, 537
- Videl, Louis, 382
- Viennot, Éliane, 19, 206, 307, 517
- Vigarello, Georges, 106, 113, 120, 121, 122, 162, 191, 355, 412, 413, 474, 485, 493, 504, 510, 517, 518
- Vigliano, Tristan, 111
- Virgile, 323, 327, 329, 359, 452
- Vivès, Jean-Louis, 398
- Vivonne, Héliette de, 374
- Voiture, Vincent, 378, 403, 447
- Voltaire, 24, 463, 505
- Vons, Jacqueline, 107, 108, 461, 471, 476, 518, 520
- Weber, Max, 20, 41, 399
- Wechel, André, 108, 113, 460, 496
- Wier, Jean, 204
- Witkowski, Gustave-Joseph, 150, 152, 519
- Worth, Valerie, 27, 78, 117, 123, 124, 160, 296, 316, 317, 460, 471, 519, 520
- Zacchia, Paolo, 188, 469
- Zuber, Roger, 431, 479, 481, 520
- ‘Alī ibn al-‘Abbās al-Mağūsī, 102

Table des matières

RÉSUMÉ DE LA THÈSE EN FRANÇAIS	2
ABSTRACT	4
ESTABLISHING FEMININITY FOR THE AGE OF GALLANTRY: THE PUBLICATION OF GENDER CATEGORIES AT THE BIRTH OF ABSOLUTISM.....	4
REMERCIEMENTS.....	6
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	7
NOTES SUR LA GRAPHIE, L'ACCENTUATION ET LA PONCTUATION.....	7
INTRODUCTION	9
Le constat du changement : hommage à Alain Viala.....	9
1. La victoire manifeste de la pudeur	10
1.1. Des corpus essentiellement masculins	13
1.1.1. Représentations textuelles de <i>l'embodiment</i> féminin	14
1.1.2. Le renouveau des corpus anatomiques	15
1.1.3. Première hypothèse : du médical au comportemental	16
1.2. Les représentations-injonctions d'une période troublante	17
1.2.1. Quand la chrétienté se déchire.....	17
1.2.2. Variations contextuelles et primat patriarcal	18
1.2.3. L'État patriarcal, une « institution supra-littéraire »	19
2. Parcours méthodologique	24
2.1. La méthode sociopoétique	25
2.1.1. Un temps de querelles.....	27
2.1.2. Une querelle du genre ?	28
2.2. Apport des études de genre et des théories féministes.....	29
2.2.1. Performativité du genre dans l'espace public.....	31
2.2.2. Diffuser efficacement le genre : le biais de la publication textuelle.....	32
2.3. De la <i>représentation</i> à la <i>publication</i> des corps au XVII ^e siècle	33
2.3.1. L'essor du public avant « l'Âge classique »	34
2.3.2. <i>Public littéraire, publications</i> et formation de <i>l'espace public</i>	35
2.3.3. L'espace public du libertinage.....	38
2.3.4. La publication comme acte politique.....	41
2.4. Difficultés méthodologiques à prendre en compte	42
2.4.1. De la crédibilité des récits de publication.....	43
2.4.2. <i>Personam, non faciem gerit</i>	45
2.4.3. Les chaînes de publications	45
2.4.4. La « rhétorique de l'amalgame »	46
2.4.5. La littérature galante	49
3. Penser l'espace public dans ses enjeux biopolitiques	50
3.1. Prolongements dans l'histoire de la sexualité.....	51
3.1.1. Le règne de la biopolitique à l'heure du genre	52
3.1.2. Censure et enfermement	53
3.2. Les « crises » du patriarcat et la filiation foucaldienne.....	54

3.2.1. L'origine politique commune du sexisme et du racisme	56
3.2.2. Combler les lacunes historiques par une approche sociologique	58
3.2.3. Réenvisager le tournant de la « Querelle des femmes »	60
3.3. Dominique Brancher et la pudeur au XVI ^e siècle	62
3.3.1. Pudeur et concupiscence.....	63
3.3.2. Une question de style.....	64
3.3.3. Ruptures et continuités : prolonger l'étude de la pudeur	67
3.4. Thomas Laqueur : la tentation des grands récits.....	69
3.4.1. Fabriquer le sexe.....	69
3.4.2. Le modèle « unisexe »	70
3.4.3. Une querelle de ce temps.....	72
Parcours envisagé	79
PREMIÈRE PARTIE – POUR UN RÉEXAMEN DES PUBLICATIONS LIÉES AU CORPS.....	82
<i>Chapitre 1 : L'essor des publications gynécologiques à l'aube du XVII^e siècle</i>	<i>83</i>
1. Héritages antiques et renaissants : institution d'une féminité « naturelle »	86
1.1. Le corps féminin antique.....	86
1.1.1. Hippocrate de Cos, père de la gynécologie ?.....	88
1.1.2. Aristote et les femmes : le problème de la « semence » féminine.....	94
1.1.3. Soranos d'Éphèse : le grand nom de l'obstétrique	98
1.1.4. Galien de Pergame : l'établissement du canon	102
1.2. Critiques renaissantes.....	105
1.2.1. Vésale : la renaissance anatomique	106
1.2.2. Colombo, Fallope et les grandes découvertes.....	110
1.2.3. Ambroise Paré : la renaissance de l'obstétrique en langue française	112
<i>Chapitre 2 : Le personnel gynécologique et la nouvelle cour des Bourbons</i>	<i>117</i>
1. Les médecins face au renouveau hippocratique : querelle de l'entre-soi.....	120
1.1. Jean Liébault : un corps féminin éternellement en danger.....	123
1.1.1. Les « programmes » de Liébault pour ses lecteurs et lectrices.....	124
1.1.2. Liébault lecteur d'Hippocrate : la matrice rechargée	129
1.2. André Du Laurens et la postérité	132
1.2.1. Du Laurens et les controverses anatomiques.....	135
2. Chirurgiens et médecins : un nouveau partage des rôles.....	138
2.1. La dynastie Guillemeau : l'obstétrique royale des Valois aux Bourbons	138
2.1.1. Définition d'un lectorat : chirurgiens, sages-femmes et dames.....	141
2.1.2. Les <i>Abus sur les procédures d'impuissance</i> de Guillemeau fils	143
3. Matrones, accoucheuses et sages-femmes : la lente professionnalisation.....	146
3.1. La sage-femme idéale : la question du cadre	148
3.2. Le cas particulier de Louise Bourgeois.....	150
3.2.1. Les <i>Observations diverses</i> de Louise Bourgeois.....	153
3.2.2. Une autobiographie médicale au cœur de la famille royale	158
3.2.3. La controverse des « nourrices mercenaires »	161
<i>Chapitre 3 : Un autre trouble dans les catégories de genre au XVII^e siècle</i>	<i>167</i>
1. La querelle des hermaphrodites.....	170
1.1. Le cas de « l'hermaphrodite de Rouen » : autour de l'affaire Le Marcis	171

1.1.1. Le procès pour « sodomie ».....	172
1.1.2. Un cas d'hermaphrodisme sans précédent.....	174
1.1.3. Un manifeste pour la reconnaissance des hermaphrodites	175
1.2. Dénominations transgressives, classifications abusives	177
1.2.1. L'argument du « contre-nature » et la définition légale du « monstre »	179
1.2.2. Hermaphrodites parfaits : le « trouble » à son paroxysme	181
1.2.3. « L'anormalité » anatomique : la prise de pouvoir des médecins	185
DEUXIÈME PARTIE – BIAIS LIBERTINS DANS LA GALANTERIE FRANÇAISE.....	192
<i>Chapitre 1 : L'obscénisation des sexualités « alternatives »</i>	<i>193</i>
1. Tristes tribadismes.....	195
1.1. Le fantasme de l'excision	198
1.1.1. Un nouvel hermaphrodisme : du tribadisme à la sorcellerie	202
1.1.2. Sorcellerie dans l'aristocratie : la condamnation de la Galigai	205
2. De l'hermaphrodisme au libertinage	206
2.1. L'hermaphrodite, cet esprit fort	211
2.1.1. La sexualité des « infâmes » : le corps en commun contre la pudeur	212
2.1.2. Médecins et libertins.....	215
2.2. Dans l'entourage de Théophile de Viau.....	216
2.2.1. Théophile et ses mécènes : interférences politiques du libertinage.....	218
2.2.2. L'affaire Théophile : une nouvelle victoire de la pudeur	219
<i>Chapitre 2 : Fiction libertine, intrusion des sexualités dans la sphère publique.....</i>	<i>227</i>
1. La face positive : applications romanesques des théories libertines	230
1.1. Le <i>Francion</i> comme manifeste libertin.....	231
1.1.1. L'engagement contre la superstition.....	233
1.1.2. Le fantasme au féminin	235
1.1.3. Contrevenir à la « mort du sexe »	239
1.1.4. Un éloge de la prostitution.....	243
1.1.5. La philosophie onirique	247
1.1.6. Le libertinisme utopique du discours de <i>Francion</i>	250
1.1.7. Un plaisir féminin honnête à désobscéniser	254
2. Le genre pastoral libertin ou « le serpent dans la bergerie ».....	258
2.1. Dénoncer l'hypocrisie de la face cachée : <i>Le Berger extravagant</i>	261
2.1.1. Au sein de la satire précieuse.....	263
2.1.2. L'obscénisation des violences sexuelles dans la pastorale	266
2.2. Le viol comme motif comique	269
2.2.1. La veine gauloise contre la pudeur	270
2.2.2. La discussion galante, méthode infaillible ?	272
2.2.3. La justification du viol conjugal	274
2.2.4. La violence constitutive de l'émulation masculine	275
3. Les corps libertins anatomisés en marge de la scène publique	276
3.1. <i>L'Antre des nymphes</i> de La Mothe Le Vayer	277
3.1.1. L'explication onirique et l'inversion du processus de métaphore	277
3.1.2. L'analyse anatomique en plan rapproché	280
3.1.3. De l'existence de l'hymen	284

3.2. <i>L'Itinéraire de Paris à Rome</i> de Jean-Jacques Bouchard	288
3.2.1. Pédophilie et impuissance.....	289
3.2.2. Oreste et la médecine.....	291
3.2.3. Contraceptions, abortifs et pratiques libertines	295
<i>Chapitre 3 : Repenser la galanterie des origines</i>	300
1. Reconsidérer la « querelle des femmes » après 1617.....	306
1.1. Prolonger les chaînes de publication de la « querelle des Alphabets ».....	311
1.1.1. La galanterie au carrefour de trois différents projets normatifs	315
1.1.2. <i>Les Caquets de l'accouchée</i>	316
1.1.3. <i>La Réponse au Caquet de l'accouchée</i>	322
2. La querelle des <i>Lettres</i> et la victoire de la galanterie	330
2.1. La querelle des <i>Lettres</i> , un « coup de publication » magistral.....	333
2.1.1. Proclamer la rupture avec Théophile.....	336
2.1.2. Garasse démuni contre le narcissisme d'une parfaite autopromotion	341
2.1.3. La diversion des <i>Lettres</i> galantes contre l'accusation de « sodomie »	345
3. Balzac, la galanterie précieuse et le libertinage hypocrite	348
3.1. Le « féminisme logique » obscénisé par la galanterie précieuse	353
3.1.1. Les espoirs féministes envers la civilité galante.....	354
3.1.2. Marie de Gournay et la reconfiguration libertine	358
3.1.3. Marie dans « l'ombre » de Balzac	360
<i>Chapitre 4 : Absolutiser la civilité féminine</i>	367
1. Richelieu et le jeu du « purisme »	371
1.1. Les salons précieux et le libertinage « souterrain »	372
1.1.1. Les salonnières et les poètes dans l'espace pré-public de la galanterie.....	374
1.1.2. Les nouvelles sociétés libertines en marge du pouvoir	378
1.1.3. Nicolas Faret dans l'entourage d'hommes peu honnêtes	381
1.2. Le « <i>Recueil Faret</i> » et la consécration du libertinage galant.....	383
1.2.1. Malherbe et la tradition gauloise	384
1.2.2. Le nouveau libertinage galant de la société balzacienne.....	387
1.2.3. Le <i>Prince</i> de Balzac et la tombée en disgrâce	393
2. Consécration de « l'honnêteté » française.....	395
2.1. Stratégies de publication de <i>L'Honnête homme</i>	401
2.1.1. « L'honnête homme » comme nouvel horizon de genre	404
2.1.2. Un manuel de séduction ?.....	407
2.1.3. De <i>L'Honnête homme</i> à <i>L'Honnête femme</i>	411
2.2. Jacques Du Bosc : <i>L'Honnête femme</i> en mutation.....	415
2.2.1. Féministe ou philogyne ?.....	419
2.2.2. La mise en place de l'omerta	421
2.2.3. Une œuvre polémique contrainte de se réinventer	428
ÉPILOGUE : DE LA QUERELLE DU <i>CID</i> À L'ÂGE GALANT	436
CONCLUSION GÉNÉRALE	444
BIBLIOGRAPHIE	454
1. Corpus primaires	454
2. Sources jusqu'en 1800.....	462

3. Références	470
3.1. Recensements bibliographiques.....	470
3.2. Dictionnaires et articles de dictionnaires	471
3.3. Études critiques.....	472
INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNE.....	522
TABLE DES MATIÈRES	534